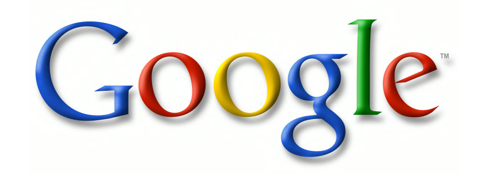
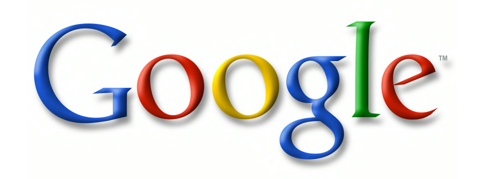
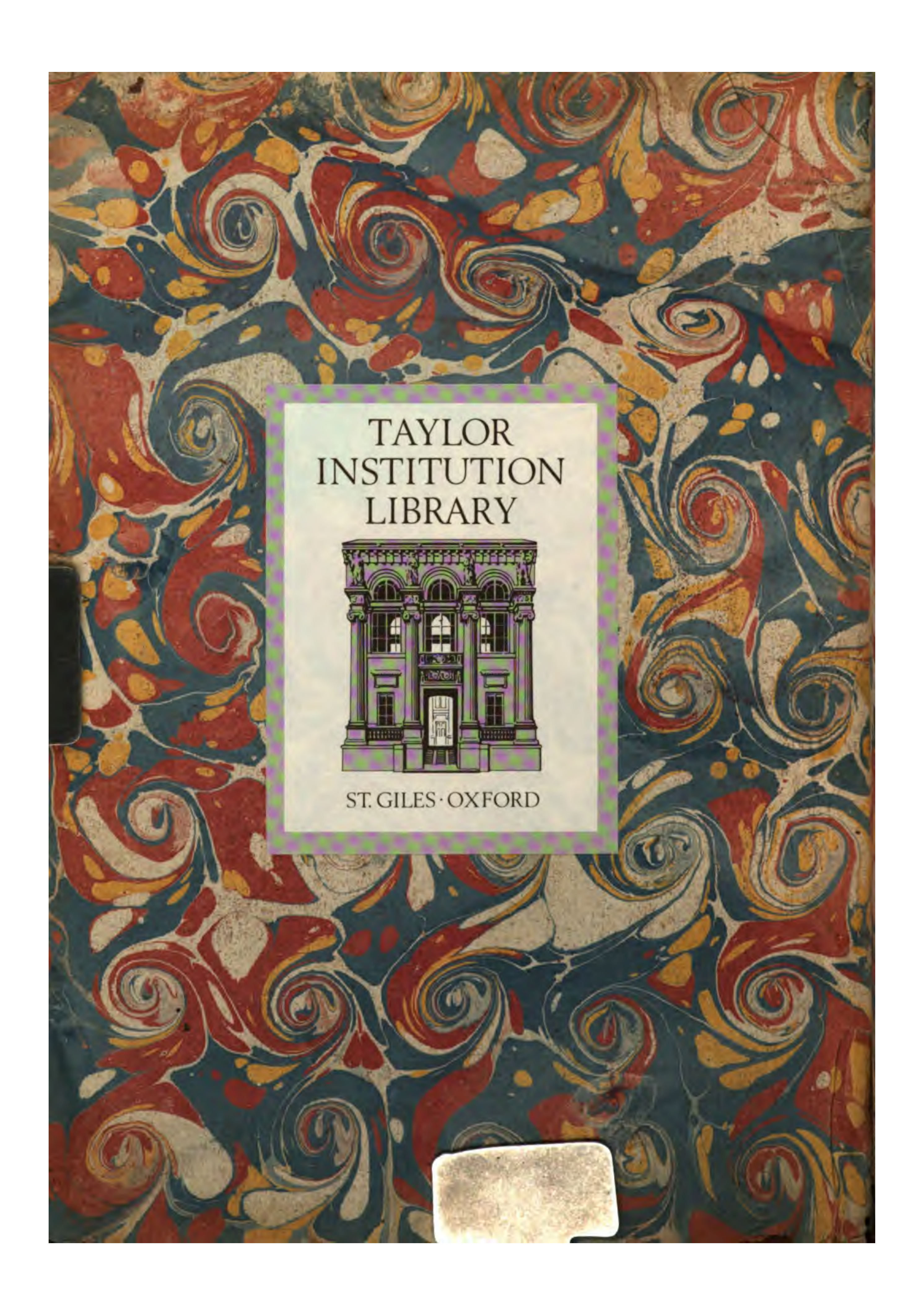
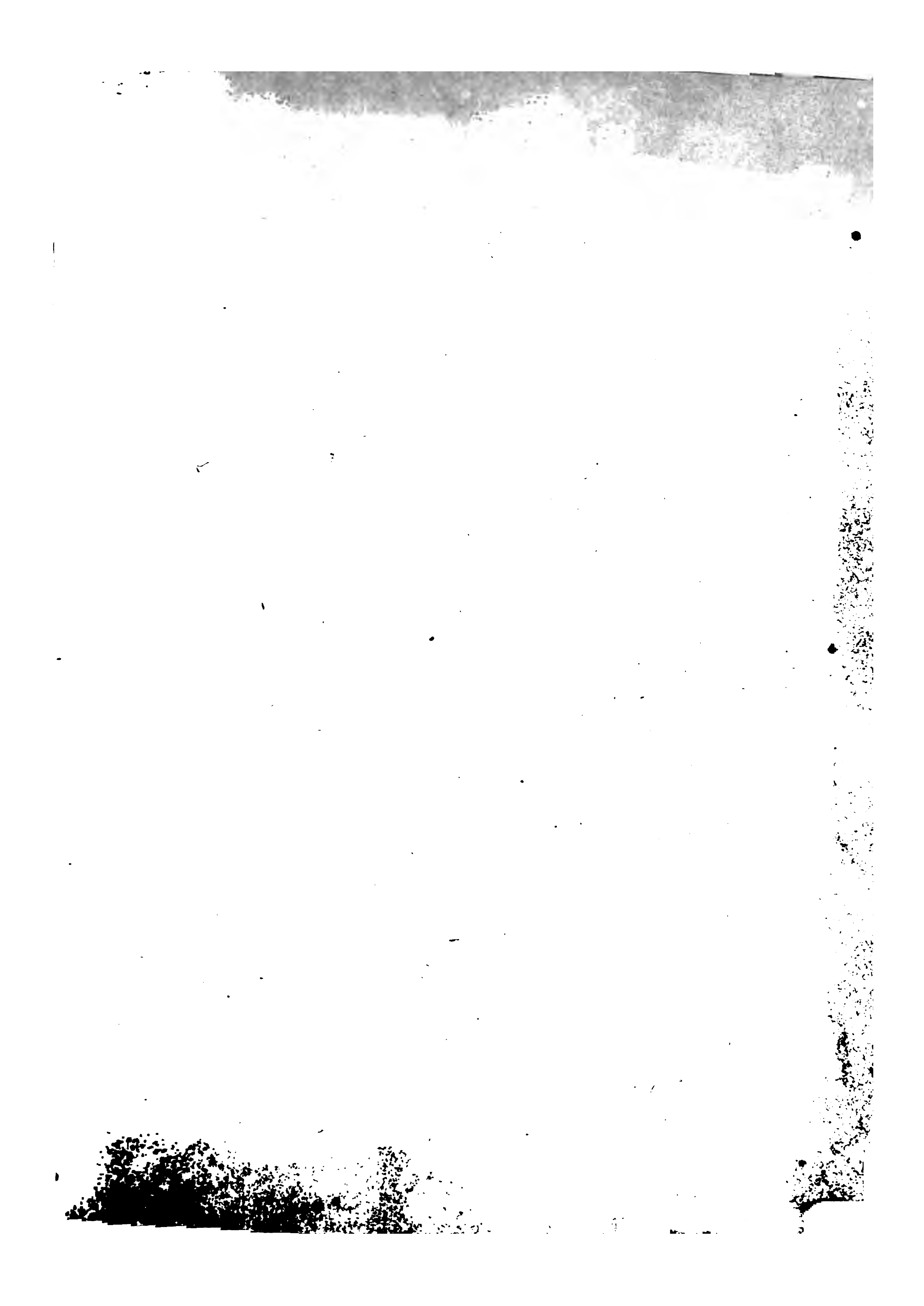







TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY
ST. GILES · OXFORD







LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

1°. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives.

2°. Les lois de l'Orthographe; celles de la Prosodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poësie.

3°. La Géographie ancienne & moderne; le Blason, ou l'Art héraldique; la Mythologie; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée, Ecclésiastique & Profane.

4°. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurisprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Physique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, *&c. &c.*

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME VINGTIÈME.



A PARIS,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
2 3 MAY 1936
OF OXFORD
LIBRARY



LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.



OLKUS; Ville de Pologne, à six lieues de Cracovie. Il y a dans le voisinage de riches mines d'argent & de plomb.

OLLAIRE; adjectif féminin, qui n'a d'usage qu'en cette phrase, *Pierre ollaire*. Les Naturalistes ont donné ce nom à des pierres douces & savonneuses, médiocrement pesantes, tantôt plus, tantôt moins transparentes, de couleurs différentes ou mêlangées, peu dures, propres à être sciées, tournées & travaillées avec des outils de fer, ou qui admettent le poli, qui ne se dissolvent point par les acides, en un mot, qui comme toutes les pierres argilleuses, se durcissent dans le feu, & y deviennent rarement friables.

M. Guettard remarque dans les Mémoires de l'Académie des sciences, que les pierres ollaires ne sont presque qu'un amas de parties talqueuses, réunies par une matière non calcinable, mais qui lui a paru être de la nature du schiste. La finesse du grain de cette pierre, & le peu de dureté qu'elle a, dit-il, au sortir de la carrière, permettent d'en faire différens ouvrages & différens vases, marmites, chauderons, &c. Ces vaisseaux se travaillent sur une espèce de tour mû par un courant d'eau. On en fait un commerce assez considérable, puisque M. Scheuchzer assure qu'il va à plus de soixante mille couronnes d'or: c'est dans la Suisse que l'on trouve abondamment la pierre ollaire; on en a découvert aussi dans le Canada, qui, selon M. Guettard, ne sont pas si propres à être travaillées.

Les pierres ollaires varient pour la couleur & pour le tissu: il y en a de noires, qui peuvent servir de crayon, & qui sont aussi onctueuses que les stéatites; d'autres sont graivelées & friables: enfin il y en

a de jaunâtres, & d'un tissu comme strié. Presque toutes ces sortes de pierres se divisent à l'aide du fer en morceaux, de figure indéterminée : communément on met cuire au fourneau des potiers dans des boîtes ou gazettes de fer battu, ou de tôle enduites de glaises, les vases qui sont faits de pierre ollaire.

Wallerius compte cinq espèces de pierres ollaires; 1°. la serpentine; 2°. la pierre ollaire compacte qui prend le poli, & que les Auteurs ont appelée *lapis colubrinus*; elle est grasse au toucher; 3°. La pierre ollaire, tendre, grisâtre; 4°. La pierre ollaire, dure, noirâtre, mêlée de particules talqueuses ou de mica; 5°. La pierre ollaire, tendre & friable, noire, que l'on nomme aussi *talcum nigrum*.

OLLIVET; bourg de France dans le Maine, à trois lieues, ouest-Nord-ouest, de Laval.

OLLURE; substantif féminin & terme de Mégissiers. Espèce de gros tablier de cuir que ces Artisans mettent devant eux pour garantir leurs hardes.

OLMEDO; petite ville d'Espagne dans la vieille Castille, sur l'Adaja, entre Valladolid au nord, & Avila au midi.

OLMES; bourg de France en Auvergne, à cinq lieues, sud-est, de Thiers.

OLMIUM; il y a eu deux anciennes villes de ce nom : l'une étoit dans le voisinage d'Ephèse, & en dépendoit; l'autre étoit dans la Béotie.

OLMUS; rivière qui avoit sa source dans le mont Hélicon. Les Muses s'y baignoient comme dans l'Hypocrène.

OLMUTZ; ville forte & Épiscopale de Bohême dans la Moravie, à trente-deux lieues, nord-est, de Vienne.

OLOGRAPHE; adjectif des deux genres, & terme de Pratique. Il n'est guère usité qu'en cette phrase, *testament olographe*, qui se dit d'un testament écrit tout entier de la main du testateur. *Voyez* TESTAMENT.

OLON; nom d'une ancienne ville de la Palestine dans la Tribu de Juda.

OLONA; petite rivière de Lombardie dans le Duché de Milan. Elle a sa source auprès d'Arcisa, vers les frontières des Grisons, & son embouchure dans le Pô, au-dessous d'Aréna, près des frontières du Milanez & du Duché de Plaisance.

OLONITZ; ville de Russie située entre les lacs de Ladoga & d'Onéga, au midi d'une montagne qui renferme de riches mines de fer.

OLONNE; substantif féminin. On donne ce nom dans le Commerce à une sorte de toiles qui se fabriquent en plusieurs endroits de la Bretagne, & dont on fait des voiles de vaisseaux.

OLONNE, ou LES SABLES D'OLONNE; ville maritime de France, en Poitou sur l'Océan, à neuf lieues, ouest, de Luçon. C'est le siége d'une Élection, d'une Amirauté, *&c.* Il y a un Port où il peut entrer des vaisseaux de cent cinquante tonneaux, & même d'un Port plus fort; ce qui y rend le Commerce assez florissant, & y a attiré presque tous les Habitans de l'ancienne Olonne, qui est au fond de la Baie. Il y avoit autrefois un Château fortifié, mais il fut démoli pendant la guerre qui commença en 1689. On distingue les Sables d'Olonne du Château, de Notre-Dame & de l'île de ce nom, qui sont trois autres

Paroisses peu éloignées de la ville des Sables. Les habitans de cette ville sont la plupart excellens hommes de mer. Ils s'adonnent principalement à la pêche de la morue.

OLOOSSON; nom d'une ancienne ville de Grèce dans la Thessalie.

OLOPHIXOS; nom d'une ancienne ville de Thrace, auprès du Mont Athos.

OLPA; nom d'une ancienne ville ou Forteresse de Grèce dans l'Acarnanie.

OLSNITZ; ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe, en Misnie, sur l'Elster, à une lieue au-dessus de Plawen.

OLSS; ville forte de la basse Silésie, à huit lieues, nord-est, de Breslau.

OLT; *voyez* ALAUT.

OLTEN; petite ville de Suisse, chef-lieu d'un Bailliage du Canton de Soleure, sur l'Aar, entre Arwangen & Araw.

OLULIS; nom de deux anciennes villes, dont l'une étoit située dans la partie orientale de l'île de Crète, & l'autre dans la partie occidentale de la Sicile.

OLUROS; nom d'une ancienne ville du Péloponèse dans l'Achaïe propre.

OLYMPE; nom d'une fameuse Montagne de Thessalie, que Ptolémée fait de quarante minutes plus orientale que le mont Ossa; c'est moins une montagne qu'une chaîne de montagnes entre la Pierie & la Pélasgiotide. Homère dit que c'est la demeure de Jupiter & des Dieux, & qu'il n'y a point de nues au-dessus: son nom moderne est *Lacha*.

Brown, qui a été dans ce siècle sur cette montagne, n'y vit point de neige en Septembre, au lieu qu'il y en a toujours sur le sommet des Alpes, aussi bien que sur le haut des Pyrénées & des monts Krapacks; cependant cette montagne est apperçue de fort loin, même à la distance d'environ vingt-quatre lieues. L'étendue qu'elle a, principalement d'orient en occident, fait que les Habitans qui sont au pied de ce mont du côté du nord & du midi, ont une température d'air aussi différente que s'ils vivoient dans des pays fort éloignés.

C'est après quelque séjour auprès de cette montagne, que Paul Émile, Consul Romain, défit le Roi Persée, & se rendit maître de la Macédoine. Lorsque le Roi Antiochus assiégea la ville de Larisse, Appius Claudius lui fit lever le siége par le moyen de plusieurs grands feux qu'il alluma sur une partie du mont Olympe. Antiochus, à la vue de ces feux, se retira dans l'idée que toutes les forces des Romains alloient fondre sur lui.

OLYMPE, dans les écrits des Poëtes, signifie le ciel, l'empyrée, le séjour des Dieux. *Jupiter & les autres Dieux de l'Olympe.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

OLYMPIADE; substantif féminin. *Olympias*. Espace de quatre ans révolus qui servoit aux Grecs à compter leurs années.

La manière de supputer le temps par olympiades tiroit son origine de l'institution des Jeux Olympiques qu'on célébroit tous les quatre ans durant cinq jours, auprès d'Olympie, ville de l'Élide. La première olympiade commença l'an 3938 de la Période Julienne, l'an 3208 de la création, 505 ans après la prise de Troie, 776 avant la naissance de JÉSUS-CHRIST, & 24 ans avant la fondation de Rome.

Voici donc comme l'on s'exprime dans la Chronologie. Romulus est né la seconde année de la seconde olympiade : le Temple de Delphes fut brûlé la première année de la cinquante-huitième olympiade. La bataille de Marathon se donna la troisième année de la soixante douzième olympiade. On ne trouve plus aucune supputation des années par les olympiades, après la trois cent quatrième, qui finit à l'an 440 de l'ère vulgaire.

OLYMPIE ; ancienne ville du Péloponèse dans l'Élide, auprès de l'Alphée. Jupiter y avoit un Temple masqué par un bois d'olivier, dans lequel étoit le stade, ou le lieu destiné à la course.

Olympie fut d'abord célèbre par les oracles qu'y rendoit Jupiter Olympien. Après qu'ils eurent cessé, le Temple devint plus fameux que jamais par le concours des peuples qui s'assembloient pour voir les jeux & le couronnement des Vainqueurs. La statue qui représentoit Jupiter étoit l'ouvrage de Phidias ; le Dieu étoit assis ; mais si grand, que sa tête touchoit presque au haut du Temple, & qu'il sembloit qu'en se levant il devoit emporter le comble de l'édifice.

OLYMPIENS ; adjectif pluriel. Terme d'antiquité. On donnoit ce nom à douze Divinités qu'on appeloit aussi simplement *les Douze* ; savoir, Jupiter, Mars, Neptune, Pluton, Vulcain, Apollon, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane & Vénus. Il y avoit à Athènes un Autel consacré aux Dieux Olympiens.

On dit quelquefois au singulier, *Jupiter Olympien* ; pour dire, Jupiter Souverain de l'Olympe. Jupiter Olympien avoit un Temple en Sicile, qui, selon Tite-Live, étoit à quinze cens pas de Syracuse.

OLYMPIONIQUE ; substantif masculin & terme d'antiquité. Athlète qui avoit remporté le prix aux jeux olympiques.

OLYMPIQUE ; adjectif des deux genres. Il ne se dit guère qu'en cette phrase, *jeux olympiques*, pour signifier des jeux publics ainsi nommés parcequ'on les célébroit tous les quatre ans auprès de la ville d'Olympie, en Grèce, dans l'Élide.

Les jeux olympiques étoient les plus fameux, les plus solennels, & peut-être les plus anciens jeux de la Grèce. La plupart des savans croyent que la première célébration s'en fit l'an du monde 2655 qui répond à la vingt-neuvième du règne d'Acrise, Roi d'Argos, & à la trente-quatrième du règne de Sycion, dix-neuvième Roi de Sycione. Quoi qu'il en soit, depuis leur première institution, ils furent alternativement renouvelés & interrompus jusqu'au règne d'Iphitus, Roi d'Élide & contemporain de Licurgue qui les rétablit avec beaucoup de lustre l'an 3208. Il ordonna que pendant la durée des jeux toutes les affaires cesseroient, afin que chacun eût la liberté de s'y rendre.

Ils se célébroient vers le solstice d'été & duroient cinq jours. Comme ils étoient consacrés à Jupiter, & faisoient partie des cérémonies religieuses du paganisme, le premier jour étoit destiné aux sacrifices ; le second au pentathle & à la course à pied ; le troisième au combat du Pancrace & de la lutte simple ; les deux autres aux courses à pied, à celle des chevaux & à celle des chars. Il y eut de temps en

temps quelques variétés à cet égard, qu'on peut lire dans Pausanias.

Les Athlètes combattirent nus dans ces jeux, depuis la trente-deuxième olympiade où il arriva à un nommé Orcippus de perdre la victoire, parceque dans le fort du combat son caleçon s'étant dénoué, l'embarrassa de manière à lui ôter la liberté des mouvemens. Ce réglement en exigea un autre; c'est qu'il fut défendu aux femmes & aux filles, sous peine de la vie, d'assister à ces jeux, & même de passer l'Alphée pendant tout le temps de leur célébration.

Cette défense fut si exactement observée, qu'il n'arriva jamais qu'à une seule femme de violer cette loi. Cette femme que les uns nomment *Callipatire*, & les autres *Phevenia*, étant devenue veuve, s'habilla à la façon des Maîtres d'exercice, & conduisit elle-même son fils Pisidore à Olympie. Le jeune homme ayant été déclaré vainqueur, la mère transportée de joie, jeta son habit d'homme, sauta par dessus la barrière, & elle fut connue pour ce qu'elle étoit; cependant on lui pardonna cette infraction de la loi en considération de *son père, de ses frères* & de son fils qui tous avoient été couronnés aux mêmes jeux. Depuis ce temps-là il fut défendu aux Maîtres d'exercices de paroître autrement que nus à ces spectacles. La peine imposée par la loi, étoit de précipiter les femmes qui oseroient l'enfreindre, d'un rocher fort escarpé qu'on appeloit le *mont Typée*, & qui étoit au-delà de l'Alphée.

On obligeoit les Athlètes à Olympie, de jurer deux choses avant d'être admis aux jeux; 1°. qu'ils seroient soumis pendant dix mois consécutifs à tous les exercices & à toutes les épreuves auxquelles les engageoit l'institution athlétique; 2°. qu'ils observeroient religieusement toutes les lois prescrites dans chaque sorte de combat, & qu'ils ne feroient rien ni directement ni indirectement contre l'ordre & la police établis dans les jeux. On leur faisoit prêter ce serment devant la statue de Jupiter; & cette statue qui tenoit un foudre dans chaque main pour inspirer plus de terreur aux parjures, étoit érigée dans le Senat des Éléens.

Il leur étoit aussi défendu sous peine d'une amende considérable, d'user de la moindre fraude pour être déclaré vainqueur; mais ni les lois ni les peines ne sont pas toujours un frein capable de contenir l'ambition dans de justes bornes. Il y eut des supercheries, & la punition sévère qu'on en tira, n'empêcha pas qu'on ne retombât de temps en temps dans les mêmes fautes.

On trouvoit, dit Pausanias, en allant du Temple de la mère des Dieux au Stade, six statues de Jupiter, qui toutes six étoient de bronze, & toutes faites du produit des amendes imposées aux Athlètes qui avoient usé de fraude pour remporter le prix ainsi que le marquoient les inscriptions. Les vers qui étoient sur la première statue, avertissoient que le prix des jeux olympiques s'acquéroit non par argent, mais par la légereté des pieds & par la force du corps. Ceux de la seconde portoient que cette statue avoit été érigée à Jupiter pour faire craindre aux Athlètes la vengeance du Dieu, s'ils osoient violer les lois qui leur étoient prescrites.

Le concours prodigieux du mon-

de qu'attiroit à Olympie la célébration de ces jeux, avoit enrichi cette ville & toute l'Élide: aussi n'y avoit-il rien dans toute la Grèce, de comparable au Temple & à la statue de Jupiter Olympien. Autour de ce Temple étoit un bois sacré nommé l'*Attis*, dans lequel, avec les chapelles, les autels & les autres monumens consacrés aux Dieux, étoient les statues érigées en l'honneur des vainqueurs.

Quoique la récompense de l'Athlète qui remportoit le prix aux jeux olympiques, ne fût qu'une couronne d'olivier, elle étoit chez les Grecs le comble de la gloire, comme l'honneur du triomphe le fut chez les Romains. D'ailleurs le vainqueur étoit proclamé par un Héraut public au son des trompettes; on le nommoit par son nom, on y ajoutoit celui de son père, celui de la ville d'où il étoit, quelquefois même celui de sa Tribu. Ensuite on le conduisoit en pompe au Prytanée où un festin public & somptueux l'attendoit. Retournoit-il dans sa ville, ses concitoyens venoient en foule audevant de lui & le recevoient avec l'appareil d'une espèce de triomphe; persuadés que la gloire dont il étoit couvert, illustroit leur patrie & rejaillissoit sur chacun d'eux.

Il n'avoit plus à craindre la pauvreté ni ses tristes humiliations; on pourvoyoit à sa subsistance, on éternisoit même sa gloire par des monumens qui sembloient braver l'injure des temps. Les plus célèbres statuaires briguoient l'honneur de le mettre en marbre ou en bronze avec les marques de sa victoire, dans les bois sacrés d'Olympie.

OLYNTHE; ancienne ville de Thrace, dans la péninsule de Pallène, entre les golfes Thessalonique & de Torone; on sait que Philippe forma le siége d'Olynthe, parce-qu'elle avoit fait une ligue avec les Athéniens pour mettre obstacle à ses conquêtes. Il l'investit; elle recourut à ses nouveaux alliés. Démosthène parla pour elle, & ses trois olynthiennes roulent sur la nécessité pressante de la tirer du danger où elle se trouvoit; malheureusement le secours qu'on lui donna ne put la sauver: deux traîtres Olynthiens livrèrent leur Patrie à Philippe. Ce Prince la ruina de fond en comble & y exerça de grandes cruautés dont Sénéque a fait la matière d'une de ses déclamations.

OLYSIPPO; ancien nom de la ville de Lisbonne. *Voyez* LISBONNE.

OMADIUS; substantif masculin & terme de Mythologie. Dieu qui fut autrefois revéré par les peuples de Chio & de Ténédos. Ils étoient dans l'usage de lui sacrifier un homme dont ils déchiroient les membres l'un après l'autre. C'est de cette barbare coutume que lui vint le nom d'*Omadius*. On pense communément que cette Divinité étoit la même que Bacchus.

OMAGUAS, ou OMAGUACAS; (les) peuples de l'Amérique méridionale, sur le bord du fleuve des Amazones.

OMAN, ou AMAN; nom d'un Dieu des anciens Perses. On croit que c'étoit le feu perpétuel que les Mages adoroient comme une image du soleil.

OMAN; nom de la partie la plus méridionale de l'Arabie Heureuse. Elle s'étend depuis Mascate jusqu'à Aden, c'est-à-dire, depuis le golfe Persique jusqu'à l'Arabique.

OMAR I, successeur d'Aboubekre, & le second Calife des Musulmans après Mahomet, commença son règne l'an 634 de Jésus-Christ. Ce Prince fut un des plus rapides conquérans qui aient désolé la terre. Il prit d'abord Damas, capitale de la Syrie, & chassa les Grecs de cette province & de la Phénicie. Il tourna ensuite ses armes vers Jérusalem, & la reçut à composition après un siége opiniâtre. Dans le même temps ses Lieutenans s'avançoient en Perse & défaisoient en bataille rangée Jezdeger, le dernier des Rois idolâtres de cette grande Monarchie. Cette victoire fut suivie de la prise de la capitale de l'Empire des Perses. Amrou un de ses Lieutenans, défit les troupes de l'Empereur Héraclius. Memphis & Alexandrie se rendirent, l'Égypte entière & une partie de la Libye furent enlevées aux Romains. C'est dans cette conquête que fut brûlée la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, monument des connoissances & des erreurs des hommes, commencée par Ptolémée Philadelphe, & augmentée par tant de Rois. Alors les Sarrasins ne vouloient d'autre science que celle de l'alcoran; mais ils faisoient déjà voir que leur génie pouvoit s'étendre à tout. L'entreprise de renouveler en Égypte l'ancien canal creusé par les Rois, rétabli ensuite par Trajan, & de rejoindre ainsi le Nil à la mer Rouge, est digne des siècles les plus éclairés. Un Gouverneur d'Égypte entreprit ce grand travail sous le Califat d'Omar, & en vint à bout. Rien ne résistoit aux armes des Musulmans; ils poussèrent leurs conquêtes bien avant dans l'Afrique, & même, suivant quelques-uns, jusqu'aux Indes. Omar ne jouit pas long-temps de ses conquêtes, il fut assassiné en 643 par un esclave Persan. Pendant son règne qui ne fut que de dix ans, les Arabes se rendirent maîtres de trente-six mille villes, places & châteaux, détruisirent quatre mille Temples des Chrétiens & des Idolâtres, & firent bâtir quatorze cens mosquées pour l'exercice de leur religion. L'enthousiasme les animoit autant dans leurs conquêtes, que le desir de dominer & de s'enrichir. Omar se bornoit dans sa table & ses vêtemens, au seul nécessaire, ne se nourrissant que de pain d'orge, ne buvant que de l'eau, & pratiquant toutes les austérités prescrites par l'alcoran. Le mahométisme n'a point eu d'Apôtre plus zélé & plus vertueux que ce guerrier. Il fut le premier qui rendit le Califat électif, voulant que le mérite seul pût élever à cette dignité, & se contentant de demander pour son fils une place dans le Conseil d'État. Ce fut lui qui fit bâtir le grand Caire.

OMAR II, huitième Calife de la race des Ommiades, succéda à son cousin Soliman, l'an 717 de Jésus-Christ. Il attaqua Constantinople avec toutes les machines & toutes les ruses de guerre imaginables; mais il fut obligé d'en lever le siége, & sa flotte ayant été submergée par une horrible tempête, il persécuta cruellement les Chrétiens de son Empire. Il mourut de poison auprès d'Émèse, ville de Syrie en 719, après un règne de deux ans & cinq mois.

OMBELLE; substantif féminin & terme de Botanique. Il se dit de cette partie de quelques plantes qui ont à l'extrémité de leurs tiges, de petits rameaux nus, c'est-à-dire, sans feuilles. Les rameaux s'évasent com-

me les bâtons d'un parasol, & portent les fleurs & les semences. *L'angelique*, *le fenouil*, *le persil*, &c. ont *leurs fleurs en ombelle*.

Ombelle, se dit aussi en termes de Blason, d'une espèce de parasol que le Doge de Venise met sur ses armes, par une concession d'Alexandre III, quand il se réfugia à Venise pour être à l'abri de la persécution de Fréderic I.

OMBELLIFÈRE; adjectif des deux genres & terme de Botanique. On appelle ainsi une famille de plantes assez rameuses, presque toutes herbacées : il y en a peu d'annuelles, les autres sont vivaces par leurs racines lesquelles sont ou en navets ou tuberculaires. Leurs tiges sont cylindriques, remplies de beaucoup de moelle, souvent creuses. Leurs branches sont alternes ainsi que leurs feuilles qui sont ou entières ou digitées, ou ailées. La plupart des fleurs sont hermaphrodites & disposées en ombelle ou parasol. La situation des ombelles sur les tiges fournit souvent des caractères assez constans. La couleur des fleurs est peu changeante. Quelques-unes de ces plantes sont stomacales & très-échauffantes. La plupart des autres sont des poisons assez vifs, surtout celles qui croissent dans les marécages : le suc laiteux de leurs racines est caustique. On se préserve de leurs mauvais effets en buvant des acides végétaux. On range parmi les ombellifères, les espèces du *genseng*, du *fenouil*, du *carvi*, du *cerfeuil*, de la *ciguë*, de la *carotte*, de la *berce*, du *panais*, &c.

OMBI; ancienne ville d'Égypte, qui étoit capitale d'un Nome de même nom.

OMBIASSE; substantif masculin & terme de Relation. On donne ce nom dans l'île de Madagascar à des Prêtres qui font en même temps le métier de Médecins, de Sorciers & d'Astrologues. Ils vendent au peuple superstitieux des billets écrits en caractères arabes qu'il regarde comme des préservatifs contre le tonnerre, la pluie, les vents, les blessures à la guerre, & même contre la mort. D'autres mettent ceux qui les portent à couvert des poisons, des animaux venimeux; il y en a qui garantissent des maisons & des villes entières du feu & du pillage. On porte au cou ces sortes de billets cousus en sachets. Au moyen de ces talismans les Ombiasses ont le secret de tirer un profit immense des peuples séduits qui n'ont d'autre religion que ces superstitions ridicules. Lorsque quelqu'un tombe malade ou en démence, on envoye chercher un Ombiasse qui est chargé d'aller au tombeau du père du malade, qu'il ouvre; il évoque son ombre & la prie de rendre le jugement à son fils; après quoi le Prêtre retourne vers le malade, lui met son bonnet sur la tête, lui promet une guérison infaillible, & sans l'attendre, a soin de se faire payer de sa peine. Mais la plus affreuse superstition à laquelle ces imposteurs donnent les mains, c'est l'usage où sont les habitans de Madagascar de sacrifier le premier né de leurs bestiaux à Dieu & au Diable à la fois; sur quoi il est bon d'observer qu'ils nomment *Satan* le premier dans leurs prières, & disent, *Dianbilis Aminnam-Habare*, ce qui signifie, *le Seigneur Diable & Dieu.*

OMBILIC; substantif masculin & terme d'Anatomie. Synonyme de nombril.

Ombilic, se dit aussi en termes de Botanique,

Botanique, d'un enfoncement qui se trouve à certains fruits, comme celui qu'on voit à une poire au bout opposé à la queue.

OMBILICAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui appartient, qui a rapport à l'ombilic.

L'artère ombilicale est l'extrémité ou la fin de l'iliaque interne, ou, ce qui est la même chose, de l'artère hypogastrique. Elle a principalement lieu dans le fœtus.

Le *cordon ombilical* est un paquet de vaisseaux entortillés, de l'épaisseur d'un pouce, composé d'une veine & de deux artères qu'on appelle *ombilicales*, & enveloppé d'une membrane épaisse, molle & continue à l'amnios.

Son origine est dans le placenta, & son extrémité se termine à l'ombilic du fœtus. Sa longueur est de quatre palmes ou environ; 1°. afin que le fœtus puisse se mouvoir librement sans arracher le placenta de la matrice; 2°. afin que le fœtus étant sorti, il ne lui arrive pas quelque hémorrhagie mortelle quoique les vaisseaux ne soient pas liés; 3°. afin que le placenta puisse être tiré commodément de la matrice après l'accouchement. L'insertion du cordon au placenta ne se fait pas toujours dans le même endroit: souvent c'est au milieu, à peu près au centre du placenta; quelquefois c'est vers l'un des bords.

Les *deux artères ombilicales* qui aident à former le cordon, sortent ordinairement des deux iliaques; elles viennent quelquefois de l'aorte inférieure: ces artères s'avancent vers l'ombilic, à côté de la vessie qui est entre deux; de là elles continuent leur chemin en ligne spirale vers le placenta où s'étant divisées en une infinité de rameaux, elles se terminent & portent le sang du fœtus au placenta, & peut-être ensuite à la mère.

La *veine ombilicale* est deux fois plus ample que les artères; elle vient du placenta par une infinité de rameaux, lesquels se réunissent ensuite pour former un gros canal qui s'avance par des circonvolutions spirales entre les artères du cordon: ce canal se rend ensuite par l'ombilic au foie du fœtus, & va se terminer au sinus de la veine-porte, dans lequel il verse le sang & le suc nourricier qu'il a reçu dans le placenta; de là il part un canal particulier qui est cylindrique & qu'on appelle *canal veineux*; il sort de la paroi opposée, presque vis-à-vis de l'embouchure de la veine ombilicale, & va se rendre à la veine-cave pour transmettre le sang au cœur.

OMBRAGE; substantif masculin. *Umbra.* L'ombre que font les arbres, &c. *Les maronniers d'Inde font un bel ombrage. Un ombrage épais.*

On dit poétiquement, *les ombrages verts*; pour dire, l'ombrage que font les arbres quand ils ont toutes leurs feuilles.

Ombrage, se dit aussi figurément & signifie défiance, soupçon. *Ce jeune Officier donne de l'ombrage au mari de cette dame.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

OMBRAGÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Ombrager.

OMBRAGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Faire de l'ombre, donner de l'ombre. *Ces arbres ombragent le château.*

On dit figurément & poétiquement d'un grand capitaine qui a

remporté plusieurs victoires, que *les lauriers ombragent sa tête, ombragent son front.*

En termes de Luthiers, on dit, *ombrager la lumière d'un tuyau;* pour dire, en fermer une partie par le moyen de petites plaques de plomb soudées aux côtés, & qu'on abaisse plus ou moins sur la lumière.

OMBRAGER, se dit aussi figurément, & signifie donner de la défiance, du soupçon, de la jalousie. *Cela ne doit pas vous ombrager.*

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, & la troisieme longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

OMBRAGEUX, EUSE; adjectif. Il ne se dit au propre que des chevaux, des mulets, *&c.* qui sont sujets à avoir peur, & à s'arrêter, ou à se jeter subitement de côté quand ils voient ou leur ombre ou quelque objet qui les surprend. *Un mulet ombrageux. Une jument ombrageuse. Il ne faut jamais battre un cheval ombrageux dans sa peur; mais le faire approcher doucement de ce qui lui fait ombrage, jusqu'à ce qu'il ait reconnu ce que c'est, & qu'il soit rassuré.*

OMBRAGEUX, se dit figurément des personnes qui prennent trop légèrement des soupçons, des ombrages sur des choses qui les regardent, qui les intéressent. *Ce sont des gens ombrageux. C'est un homme ombrageux.*

OMBRE; substantif féminin. *Umbra.* Obscurité causée par un corps opposée à la lumière.

La théorie des ombres est fort importante dans l'Optique & dans l'Astronomie; elle est le fondement de la Gnomonique & de la théorie des éclipses.

En voyant l'ombre suivre exactement toutes les situations du soleil, ou plutôt en observant que les mouvemens de l'ombre sont les mêmes que ceux des rayons, qui parviendroient jusqu'à terre s'ils n'étoient interrompus, l'Astronome s'instruit de la marche du soleil par la marche de l'ombre; il fait tomber ou reçoit l'ombre d'une pyramide, d'un style ou d'une colonne sur des lignes & sur des points, où elle lui montre tout d'un coup & sans effort de sa part, l'heure, l'élévation du soleil sur l'horison, & jusqu'au point précis du signe céleste sous lequel il se trouve actuellement. Au lieu de l'ombre, on peut faire passer par un trou un rayon vif qui vienne de son extrémité blanchir & désigner parmi des points & des lignes tracés par terre ou ailleurs, l'endroit qui a rapport au progrès du jour ou du mois qui s'écoule. On pratique une petite ouverture ronde ou à la voute ou à la muraille qui fait ombre du côté du midi à un pavé ou à un parquet. On étend sur ce pavé une lame de marbre ou de cuivre qui dirige ses extrémités vers les deux poles: on nomme cette ligne méridienne, parce qu'elle embrasse nécessairement tous les points sur lesquels tombera le rayon du soleil chaque jour de l'année, au moment que cet astre est également distant de son lever & de son coucher. Cette diversité y est exprimée par autant de marques qui distinguent précisément les solstices, les équinoxes & les éloignemens journaliers du soleil, depuis l'équateur jusqu'à l'un & l'autre des tropiques dans lesquels sa course est renfermée.

Comme on ne peut rien voir que par le moyen de la lumière, l'ombre

en elle-même eſt inviſible. Lors donc que l'on dit que l'on voit une ombre, on entend que l'on voit des corps qui ſont dans l'ombre, & qui ſont éclairés par la lumière que réfléchiſſent les corps collatéraux, ou qu'on voit les confins de la lumière.

Si le corps opaque qui jette une ombre eſt perpendiculaire à l'horiſon, & que le lieu ſur lequel l'ombre eſt jetée, ſoit horiſontal, cette ombre s'appelle ombre droite : telle eſt l'ombre des hommes, des arbres, des bâtimens, des montagnes, *&c.*

Si le corps opaque eſt placé parallèlement à l'horiſon, l'ombre qu'il jette ſur un plan perpendiculaire à l'horiſon ſe nomme ombre verſe.

Les *ombres droites* & les *ombres verſes* ſont de quelque utilité dans l'arpentage, en ce que par leur moyen on peut aſſez commodément meſurer les hauteurs, ſoit acceſſibles, ſoit inacceſſibles. On ſe ſert des ombres droites quand l'ombre n'excède point la hauteur, & des ombres verſes quand l'ombre eſt plus grande que la hauteur. Pour cet effet on a imaginé un inſtrument qu'on appelle *ligne des ombres*, au moyen duquel on détermine les rapports des ombres droites & des ombres verſes de tout objet à ſa hauteur.

On dit communément, que *l'ombre ſuit le corps.*

On dit poëtiquement, *les ombres de la nuit ;* pour dire, les ténèbres. Et l'on dit, *les ombres de la mort*, *les ombres du tombeau*, pour ſignifier, la mort, le tombeau.

On dit, que la vie des hommes *paſſe comme l'ombre.* Et figurément, que *les grandeurs du monde ne ſont qu'ombre & que fumée.*

On dit proverbialement & figurément d'un homme qui en ſuit un autre par-tout, qu'*il le ſuit comme l'ombre.* Et l'on dit de quelqu'un qui s'effraie & s'allarme trop légèrement, qu'*il a peur de ſon ombre.*

On dit figurément de quelqu'un qui ſe défie de tout, que *tout lui fait ombre.*

On dit auſſi figurément, *faire ombre à quelqu'un ;* pour dire, obſcurcir le mérite, le crédit de quelqu'un par un mérite plus éclatant, par un plus grand crédit. *Elle fait ombre à toutes les dames de la cour. Il n'eſt point aſſez puiſſant pour faire ombre aux autres.*

Ombre, ſe prend quelquefois pour protection, faveur. *Il crut qu'il pouvoit tout oſer à l'ombre des courtiſans qui le favoriſoient.*

Ombre, ſe prend auſſi pour prétexte ; & alors il n'eſt d'uſage qu'avec la prépoſition ſous & ſans article. *Il le dupa ſous ombre de vouloir le ſervir.*

Ombre, ſe prend encore pour apparence. *Il n'a pas même l'ombre du crédit dont il jouiſſoit autrefois.*

On dit en ce ſens, *prendre l'ombre pour le corps ;* pour dire, prendre l'apparence pour la réalité.

Ombre, ſe prend auſſi pour ſigne, figure d'une choſe à venir ; mais alors il ne ſe dit qu'en parlant des choſes de l'ancienne loi, par rapport à celles de la nouvelle, comme dans cette phraſe, *les cérémonies & les ſacrifices du vieux teſtament, n'étoient que les ombres des myſtères & des vérités du nouveau.*

Ombre, en termes de poëſie, & dans le langage des anciens Païens, ſe prend pour l'ame ſéparée du corps. *Ulyſſe vit l'ombre d'Hercule dans les Champs Eliſées. Les ombres dont les corps n'avoient point eu de ſépulture, erroient pendant cent ans ſur les bords du Styx.*

Ombre, en termes de Peinture, se dit des couleurs obscures qu'on emploie dans un tableau, pour représenter les parties des objets les moins éclairées, & qui servent à donner du relief aux objets éclairés.

Après de grands clairs, il faut de grandes ombres, parce qu'elles forment ce qu'on appelle des repos. Toutes les différentes couleurs qui sont bien distinguées dans le clair, doivent paroître n'être qu'une dans le brun par leur grande réunion. On doit éviter les ombres fortes au milieu des membres, elles semblent les rompre; il vaut mieux les placer à l'entour pour former les tournans, & donner du relief aux figures. Les demi teintes sont en effet des ombres légères qui servent de passage des clairs aux bruns.

L'étude du mélange & des diminutions graduelles de la lumière & des ombres, fait une des plus grandes parties de la Peinture. En vain le Peintre sait-il composer un sujet, bien placer ses figures & dessiner le tout correctement, s'il ne sait pas par les affoiblissemens & par les justes degrés du clair & de l'obscur, rapprocher certains objets, en reculer d'autres, & leur donner à tous du contour, des distances, de la fuite, un air de vérité & de vie.

Les Graveurs, pour multiplier les copies des plus riches tableaux, ne mettent point d'autre couleur en œuvre que le blanc de leur papier qu'ils convertissent en tant d'objets qu'ils veulent, par les masses & par les degrés d'ombre qu'ils y jettent; ou bien tout au contraire ils sillonnent de gros traits leur cuivre: en sorte que le papier qu'on appliqueroit sur cette planche noircie, ne présenteroit après l'impression qu'une ombre uniforme ou une noirceur universelle. Ils effacent ensuite sur ce cuivre plus ou moins de ces traits: les points d'ombre affoiblis deviennent autant de points de l'objet; & plus ces points d'ombre sont aplanis & bien effacés, plus les objets deviennent forts & relevés.

On dit figurément d'un léger défaut qui fait mieux sentir les beautés d'un ouvrage, le caractère d'une personne, que *c'est un ombre au tableau*.

On appelle *terre d'ombre*, une terre d'un brun plus ou moins foncé, légère, en poussière, & qui a la propriété de s'enflammer dans le feu & de répandre une odeur fétide.

Ces propriétés font voir que la terre d'ombre contient une substance bitumineuse de la nature du charbon de terre.

M. Emmanuel Mendez d'Acosta, dans son *Hist. Nat. des Fossiles*, met la terre d'ombre au rang des ocres; il parle d'une terre d'ombre trouvée en Angleterre qui produisit un phénomène très-curieux. Un particulier ayant pulvérisé de cette terre d'ombre & l'ayant mêlée avec de l'huile de lin, pour la broyer & s'en servir à peindre, en fit un tas, après quoi il sortit de sa chambre, & à son retour au bout de trois quarts d'heure, il trouva que ce tas s'étoit enflammé de lui-même, & répandoit une odeur insupportable. La même expérience a été réitérée à Londres avec le même succès. Cette terre d'ombre avoit été tirée d'une mine de plomb de la Province de Derbyshire, environ à dix brasses de profondeur au-dessous de la surface de la terre; on dit qu'il y en a une couche fort épaisse,

Il y auroit lieu de croire, que cette inflammation spontanée est

venue de quelques portions d'alun, contenues dans cette terre, qui a fait avec l'huile de lin une espèce de pyrophore.

Chez les Romains on appeloit *ombres*, les personnes que les conviés invités amenoient avec eux. *Plutarque parle des ombres dans le septième livre de ses propos de table*.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

OMBRE; substantif masculin. Poisson à nageoires épineuses, & orné de certaines lignes dorées & obscûres, qui semblent faire ombre les unes sur les autres. Ce poisson, qui est de la grandeur d'une carpe, a une verrue au menton, deux trous devant les yeux, & d'autres petits trous au bout du museau & à la mâchoire inférieure, point de dents & des nageoires noires : sa chair est estimée dans toute l'Italie.

L'*ombre de rivière* est une espèce de truite, ses nageoires sont molles.

Les habitans de Lausanne donnent aussi le nom d'*ombre* ou d'*omble*, au saumon de leur lac : sa chair a le goût de la truite saumonée.

OMBRE; Jeu. *Voyez* Hombre.

OMBRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Ombrer.

OMBRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Umbras picturæ facere*. Terme de peinture. Distinguer par le moyen du crayon ou du pinceau, ce qui est supposé frappé de la lumière de ce qui ne l'est pas. *On trace le trait d'une figure, d'un dessein avant de l'ombrer*.

OMBRIE; Province de l'État Ecclésiastique qu'on appelle autrement le duché de Spolette.

OMBRONE; Bourg d'Italie en Toscane, près de l'embouchure de la rivière de ce nom, à une lieue & demie de Grosseto.

La rivière d'Ombrone a sa source dans le Siennois, près des frontières du Florentin, & son embouchure dans la mer de Toscane, au-dessous de Grosseto.

OMBU; substantif masculin. C'est selon Rai, un arbre du Brésil, qui ressemble de loin à un citronnier ou à un limonnier. Son tronc est bas; sa feuille lisse, verd gai, aigre, astringente au goût; sa fleur blanchâtre; son fruit blanc, tirant sur le jaune, semblable à une grosse prune, mais d'une chair plus dure, d'un aigre doux agréable, & sa racine profonde, tubéreuse, cendrée au-dehors, blanche comme neige en-dedans, contenant une chair molle comme la calebasse : cette chair mangée se résout en un suc aqueux, rafraîchissant, doux, délicieux, salutaire aux fébricitans, bon pour les voyageurs & pour ceux qui sont échauffés.

OMÉGA; substantif masculin. Nom de la dernière lettre de l'alphabet Grec.

Il se dit figurément de tout ce qui est la fin, la dernière partie de quelque chose. *Le régent a coutume de donner un prix au premier de la classe & de faire fouetter l'oméga*.

OMELETTE; substantif féminin. Oeufs battus ensemble; & cuits dans la poêle avec du beurre ou du lard. *On nous servit une omelette au lard*.

Les Marchands de vin & Cabaretiers appellent aussi *omelette*, des œufs cassés & battus, qu'ils jettent par le bondon d'une pièce de vin, pour l'éclaircir quand il reste trop long-temps trouble.

OMENTUM; *Voyez* ÉPIPLOON.

OMÉTÉPEC; rivière d'Amérique, dans la nouvelle Espagne, au Gouvernement de Guaxaca. Elle a sa source au pied des montagnes de Xicayan, & son embouchure dans la mer du sud, au port de Técuanapa.

OMETOCHTLI; substantif masculin. C'est le nom sous lequel les Mexicains désignoient le Dieu du vin.

OMETTRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme ADMETTRE. *Omittere.* Manquer à faire ou à dire quelque chose qui est d'obligation ou d'usage, ou que l'on s'étoit proposé de faire ou de dire. *Il a omis l'essentiel de sa commission. Il ne faut rien omettre de ce que nous nous recommandons. Vous avez omis de marquer ce reçu sur votre registre. N'omettez pas que ces objets vous concernent.*

Voyez ADMETTRE, pour la conjugaison & la quantité prosodique du verbe OMETTRE.

OMHRA; *Voyez* OMRAS.

OMI; Ville de la Chine dans la Province de Junnan, au département de Lingan, troisième Métropole de cette Province.

OMIS, ISE; participe passif. *Voyez* OMETTRE.

OMISSION; substantif féminin. *Omissio.* Manquement à une chose de devoir ou d'usage. *C'est une omission qu'on peut réparer. Cette omission lui fit perdre son procès.*

On appelle *péché d'omission*, le péché qui consiste à ne pas faire ce qui est commandé. On l'oppose à péché de *commission. Le Prêtre qui ne dit pas son breviaire, fait un péché d'omission.*

OMITO; substantif masculin. C'est le nom que les Chinois idolâtres qui suivent la Secte de *Fo*, donnent à une divinité, pour laquelle ils ont la plus grande vénération. On croit que c'est le même Dieu que les Japonois adorent sous le nom d'*Amida.* Les Chinois croient qu'il suffit de l'invoquer pour obtenir le pardon des crimes les plus atroces. Ils joignent son nom avec celui de *Fo*, & en font un même mot *Omito-Fo.*

OMMELANDE; (l') on donne ce nom au pays qui est dans les environs de Groningue, & qui avec cette Ville compose une des sept Provinces-Unies. On compte dans l'Ommelande 128 Villages.

OMMEN; petite Ville ou Bourg des Provinces-Unies dans l'Owerissel, sur le Wecht, à cinq lieues de Swol.

OMMIADES; (les) Dynastie de Princes Arabes, descendans de Moavie, qui depuis l'an 661, possédèrent le Califat jusqu'en 749. *Voyez* CALIFE.

OMMIRABI; grande rivière d'Afrique, en Barbarie, au Royaume de Maroc. Elle a sa source dans le Mont Atlas, & son embouchure dans le Golfe de son nom au midi de Mazagan.

OMNISCIENCE; substantif féminin. Terme dont les Théologiens se servent pour exprimer la connoissance infinie de Dieu.

OMONIE; substantif féminin. Onzième mois de l'année des anciens habitans de Cappadoce. Il répondoit à peu près à notre mois de Juillet.

OMOPHAGIES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes qu'on célébroit autrefois dans les îles de Chio & de Tenedos, en

l'honneur de Bacchus qui étoit surnommé *Omadius*. Voyez ce mot

OMOPHORIUM; substantif masculin, & terme d'Histoire Ecclésiastique. Petit manteau que les Évêques mettoient autrefois sur leurs épaules, pour représenter le bon Pasteur, qui rapporte sur ses épaules la brebis égarée.

OMOPLATE; substantif féminin, & terme d'Anatomie. Os mince, plat, & triangulaire, situé à la partie supérieure & postérieure du thorax, qu'il recouvre en partie.

Cet os est assez large, & s'étend depuis la première des vraies côtes jusqu'à la septième; il y en a un de chaque côté. Il a la forme d'un triangle, dont la base est en haut, & le sommet en bas. On y distingue deux faces, trois angles & trois bords.

La face interne de l'omoplate est un peu concave, & on y remarque quelques lignes saillantes en forme de rayons, qui servent à l'insertion du muscle sous scapulaire.

La face externe est inégalement convexe: elle est séparée en deux portions, par une grande éminence obliquement transversale, qui s'étend depuis le bord postérieur, jusques dans le voisinage de l'angle antérieur. On donne à cette éminence le nom d'*épine*: elle est peu saillante à son origine, vers le bord postérieur de l'os, où elle commence par une petite facette triangulaire, recouverte d'une substance qui approche de la nature du cartilage. Sa saillie, au-dessus de la surface de l'os, augmente à mesure qu'elle monte, & elle se termine enfin par une apophyse applatie, inégale, qu'on appelle *acromion*. Cette apophyse est séparée par une large échancrure de l'angle supérieur antérieur. On voit au bord interne de cette éminence, une facette articulaire pour l'articulation de la clavicule. Au-dessus de l'épine, on remarque une fosse qui porte le nom de *surépineuse*, & on donne celui de *sousépineuse* à toute la portion de la face externe, qui se trouve au-dessous.

Le bord postérieur de l'omoplate s'appelle la base, & on donne le nom de côtes aux deux autres, dont l'un est supérieur & l'autre inférieur.

La base de l'omoplate est le plus grand de ses trois bords. Elle est épaisse, & on y distingue deux lèvres, une interne & une externe: elle est placée un peu obliquement à côté de l'épine du dos: elle en est plus proche par en haut que par en bas. La côte supérieure est le plus petit & le plus mince des trois bords; il s'étend entre la pointe supérieure de la base & le cou de l'omoplate. La côte inférieure ou antérieure s'étend très-obliquement depuis le cou de l'omoplate, jusqu'à la pointe inférieure de sa base; elle est fort épaisse, & ses deux lèvres sont séparées par une petite canelure.

L'angle inférieur est mousse, épais & un peu raboteux. L'angle postérieur n'a rien de remarquable; il n'en est pas de même de celui qui est supérieur & antérieur. Il se termine par une espèce de tête soutenue sur un étranglement que l'on appelle le cou de l'omoplate. La tête est creusée par une petite cavité glénoïde, qui a beaucoup moins d'étendue dans les squelettes que dans les sujets frais, à cause des cartilages qui augmentent cette cavité, & qui sont détruits dans les os secs. C'est dans cette cavité que s'articule la tête de l'humérus: on remarque à

sa partie supérieure un petit tubercule, auquel s'attache la longue portion du biceps. Au-dessus de cette cavité, on trouve une grosse apophyse qui fait une avance considérable en forme de bec de corbeau, ce qui lui a fait donner le nom de coracoïde.

Entre la racine de l'apophyse coracoïde, & l'origine de la côte supérieure, on trouve une échancrure fermée par un ligament qui laisse passer des vaisseaux. Il y a encore deux autres échancrures, une petite entre l'épine & le cou, & une autre entre l'apophyse coracoïde, & la cavité glénoïde.

Dans l'enfant, la base & les angles de l'omoplate sont incrustés d'un cartilage qui s'ossifie dans l'adulte : l'angle inférieur, l'acromion, l'apophyse coracoïde, qui sont aussi épiphyses dans le premier âge, changent de même dans la suite, & deviennent apophyses : toutes ces parties sont composées de substance spongieuse. Le reste de l'os est formé de substance compacte; il est transparent dans son milieu, à cause de son peu d'épaisseur dans cette partie.

L'omoplate est articulée par la cavité glénoïde que l'on trouve sur sa tête, avec l'humerus. Le peu de profondeur de cette cavité favorise beaucoup les mouvemens du bras. La position de l'acromion, & surtout celle de l'apophyse coracoïde, empêchent que l'humerus se luxe en haut. Le ligament orbiculaire de cette articulation est très-fort.

OMPANORAT; substantif masculin & terme de Relation. On donne ce nom à ceux des Ombiasses ou Prêtres de l'île de Madagascar, qui enseignent à lire & à écrire. *Voyez* OMBIASSES.

OMPHACIN, INE; adjectif & terme de Pharmacie. Les anciens appeloient *huile omphacine*, l'huile qu'on tiroit des olives très-vertes. *Voyez* OLIVE.

OMPHALE; Reine de Lydie. La fable nous dit qu'Hercule dans ses voyages, étant arrivé chez cette Princesse fut tellement épris de sa beauté, qu'oubliant son courage & sa vertu, il se mit à filer auprès d'elle, pour mériter ses bonnes graces. Tandis que cette Princesse portoit la massue & la peau de lion, dit agréablement Lucien, Hercule portoit une robe de pourpre, travailloit à la laine, & trouvoit bon qu'*Omphale* lui donnât quelquefois de petits coups de sa pantoufle. On connoît en effet d'anciens monumens qui nous représentent cette Reine & le Héros dans l'attitude que leur donne Lucien.

OMPHALOCÈLE; *Voyez* EXOMPHALE.

OMPHALODES; substantif masculin. Plante qu'on appelle autrement *herbe aux nombrils*. *Voyez* ce mot.

OMPHALOMANCIE; espèce de divination pratiquée par quelques sagefemmes crédules & superstitieuses. Elle consiste à prédire le nombre d'enfans qu'une femme doit avoir, en comptant le nombre des nœuds du cordon ombilical de l'enfant qui vient de naître.

OMPHALOPSYQUES; (les) C'est la première dénomination des Hérétiques qu'on a dans la suite appelés *Bogarmites* ou *Bogomites*. *Voy.* BOGARMITES.

OMPHALOPTRE; adjectif & terme d'Optique. Il se dit des verres qui grossissent les objets. Il est synonyme de *lenticulaire*.

OMPITSIQUILI; substantif masculin & terme de Relation. On donne

ce nom à ceux des Ombiasses ou Prêtres de l'île de Madagascar qui pratiquent la géomancie. *Voyez* OMBIASSES.

OMPIZES ; (les) c'est le nom sous lequel les habitans de l'île de Madagascar désignent des hommes sauvages qui vivent sans cesse dans les bois avec leurs femmes & leurs enfans, sans avoir aucun commerce avec tous les autres habitans de l'île. Ils vont tout nus, ayant cependant soin de couvrir avec des feuillages les parties naturelles; ils laissent croître leurs cheveux & leur barbe. Ils vivent de la chasse, de la pêche, de chiens & de sauterelles, de miel sauvage, de fruits & de racines. On croît qu'ils étoient autrefois antropophages, & qu'ils mangeoient leurs ennemis. Il y avoit dans cette île d'autres hommes sauvages qui paroissent être d'une espèce différente ; ils étoient, dit-on, d'une laideur affreuse, ayant de petits yeux, le front large, des dents colorées, des nés écrasés, des lèvres épaisses, une peau rougeâtre, de gros ventres, des jambes menues. Cette espèce a été entièrement détruite par les nouveaux habitans de Madagascar.

OMRAS; *substantif* masculin. Titre des grands seigneurs ou officiers qui remplissent les premières places dans l'empire du grand Mogol.

La paye ordinaire d'un Omras est de cinquante mille roupies ; mais il y en a dont les appointemens sont beaucoup plus forts, & montent jusqu'à deux ou trois millions de roupies par an ; ils reçoivent outre cela beaucoup de présens que sont obligés de leur faire tous ceux qui ont quelque chose à leur demander. Quelques-uns de ces Omras ont une suite & un cortège si nombreux, que souvent ils se rendent formidables à leur souverain. La paye des soldats dépend des Omras qui les ont levés, & qui souvent les fraudent de ce qui leur est dû. Les Omras les plus distingués de l'empire du Mogol, sont le premier Ministre appelé *Hermado Daulet*, les deux Secrétaires d'État, les Vicerois de Kabeul, de Bengale & d'Ujen. Il y a encore un Omras dont la place est très-odieuse, mais très-lucrative : sa fonction est de faire entrer dans les coffres du Grand Mogol les biens de ceux qui meurent à son service.

OMULI; substantif masculin. On donne ce nom en Russie & en Sibérie à un poisson qui, suivant M. Gmelin, est le *Corugonus* d'Artédi; il ressemble au poisson que l'on appelle en France *morue fraîche*, ou plutôt à un merlan. Ce poisson se trouve fort abondamment dans le lac de Baikal en Sibérie, d'où vers le milieu d'Août il sort en une quantité prodigieuse pour remonter les rivières qui se jettent dans ce lac, ce qu'il continue à faire jusqu'à ce que la gelée en glaçant les rivières l'oblige de rebrousser chemin. La grandeur ordinaire de ces poissons est d'un pied ; cependant on prétend que ceux de Jenisei sont plus grands, & l'on assure qu'ils y ont jusqu'à deux pieds de long. Il en vient aussi de la mer glaciale, qui remontent pareillement contre le courant des fleuves. Les habitans en pêchent pour les saler.

OMURA; ville & principauté particulière du Japon, dans la province de Fisen, au nord de Nangazaki.

ON; pronom personnel indéfini qui marque indéfiniment une ou plusieurs personnes, & qui ne se joint jamais qu'avec la troisième personne

singulière du verbe. *On va travailler à les concilier. On assure que ce vaisseau a fait naufrage. On craint bien qu'il n'en meurt. Voilà ce qu'on lui fit promettre.*

En certaines occasions, pour la douceur de la prononciation, on met avant *on* l'article *le*, dont l'*e* s'élide, ce qui s'observe particulièment après ET, SI, OU, & même après QUE, lorsque le mot qui suit commence par la syllabe *con*. *Que l'on convienne toujours de la valeur des termes si l'on veut s'entendre. On peut commencer à lire cet ouvrage par où l'on voudra, & l'on en doit peu lire à la fois.*

On dit proverbialement, qu'*une personne se moque du qu'en dira-t-on*, qu'*elle est au-dessus du qu'en dira t-on*; pour dire, qu'elle méprise tout ce qu'on pourra dire.

Quoique ce pronom soit ordinairement suivi d'un masculin, comme dans cette phrase, *on n'est pas maître de ses passions*, il y a des circonstances qui marquent si précisément qu'on parle d'une femme, qu'alors *on* est suivi d'un féminin, comme dans ces phrases, *on n'est pas maîtresse d'accoucher le jour qu'on voudroit. Quand on est belle on le sait bien.*

Ce monosyllabe est bref.

ONAGRA; *voyez* HERBE AUX ÂNES.

ONAGRE; substantif masculin. *Onager*. On donne ce nom à une belle race d'ânes sauvages, originaires d'Italie, & qui se trouvent en Asie & en Afrique. Cette race diffère de la race commune par la grandeur du corps & la légéreté des jambes & le lustre du poil : ils sont de couleur uniforme, ordinairement d'un beau gris de souris, avec une croix noire sur le dos & sur les épaules; quelquefois ils sont d'un gris plus clair avec une croix blonde. Les ânes d'Afrique & d'Asie plus beaux que ceux d'Europe, sortent également des *onagres* ou ânes sauvages, qu'on trouve encore en assez grande quantité dans la Tartarie orientale & méridionale, la Perse, la Syrie, les îles de l'Archipel & toute la Mauritanie; les onagres ne diffèrent des ânes domestiques que par les attributs de l'indépendance & de la liberté; ils sont plus forts & plus légers, ils ont plus de courage & de vivacité; mais ils sont les mêmes pour la forme du corps, ils ont seulement le poil beaucoup plus long, & cette différence tient encore à leur état; car nos ânes auroient également le poil long, si l'on n'avoit pas soin de les tondre à l'âge de quatre ou cinq mois; les ânons ont dans les premiers temps le poil long, à peu près comme les jeunes ours.

ONANO; bourg & duché d'Italie dans l'État de l'Église, entre Aquapendente & Pétigliano.

ONC, ou ONQUES; vieux adverbes de temps qui signifioient autrefois, jamais.

ONCE; substantif féminin. *Uncia*. Petit poids qui fait la huitième partie du marc, ou la seizième partie d'une livre de Paris. Dans d'autres endroits la livre n'a que douze onces, & dans d'autres elle a plus de seize onces.

Ce mot vient du Latin *uncia*, qui en général chez les Romains étoit la douzième partie d'une chose qu'on prenoit pour un tout, & que l'on appeloit *as*. Dans les mesures géométriques, par exemple, *uncia*, signifioit la douzième partie d'un pied, c'est-à-dire, un pouce.

L'once du poids de marc ou l'once de Paris se divise en huit gros

ou drachmes, le gros en trois deniers ou scrupules, le denier ou scrupule en vingt-quatre grains; le poids de chaque grain est celui d'environ un grain de froment. L'once entière est composée de 576 grains, une demi-once est de quatre gros, le quart d'once de deux gros.

Parmi les Monnoyeurs & les Orfévres, l'once se divise en vingt estelins, l'estelin en deux mailles, la maille en deux felins, le felin en sept grains, & un cinquième de grain.

L'once qui fait partie de la livre composée seulement de douze onces, se divise en vingt deniers, & chaque denier en vingt-quatre grains.

℞ Toutes les marchandises précieuses, comme l'or, l'argent, la soie, se vendent à l'once. On appelle *perles à l'once*, celles qui sont si petites, qu'elles ne peuvent être comptées aisément, ni vendues autrement qu'au poids, & que l'on nomme communément semences de perles. Et l'on appelle *cotons d'once*, certains cotons filés qu'on apporte de Damas, & qui sont d'une espèce & d'une qualité supérieure aux autres cotons.

On dit figurément & familièrement, qu'*une personne n'a pas une once de jugement*, *une once de sens commun*; pour dire, qu'elle n'en a point du tout.

Once, est aussi le nom d'une monnoie de compte dont on se sert en Sicile, particulièrement à Messine & à Palerme, pour évaluer les changes, & pour tenir les écritures & livres de Commerce. L'once vaut trente tarins ou soixante carlins, ou six cens grains. Le tarin vaut vingt grains, & le grain six piccolis.

ONCE; substantif féminin. Sorte d'animal quadrupède qui a quelque rapport avec le lynx, & avec la panthère; mais il est beaucoup plus petit que celle-ci, n'ayant le corps que d'environ trois pieds & demi de longueur; ce qui est à peu près la taille du lynx; il a le poil plus long que la panthère, la queue beaucoup plus longue, de trois pieds de longueur, & quelquefois davantage, quoique le corps de l'once soit en tout d'un tiers au moins plus petit que celui de la panthère, dont la queue n'a guère que deux pieds ou deux pieds & demi tout au plus; le fond du poil de l'once est d'un gris blanchâtre sur le dos & sur les côtés du corps, & d'un gris encore plus blanc sous le ventre, au lieu que le dos & les côtés du corps de la panthère sont toujours d'un fauve plus ou moins foncé; les taches sont à peu près de la même forme & de la même grandeur dans l'une & dans l'autre.

Tous les Voyageurs rapportent que l'once s'apprivoise aisément, qu'on la dresse à la chasse, & qu'on s'en sert pour cet usage en Perse & dans plusieurs autres Provinces de l'Asie; qu'il y a des onces assez petites, pour qu'un Cavalier puisse les porter en croupe, qu'elles sont assez douces pour se laisser manier & caresser avec la main.

Ce qui fait qu'on se sert de l'once pour la chasse dans les climats chauds de l'Asie, c'est que les chiens y sont très-rares; il n'y a, pour ainsi dire, que ceux qu'on y transporte, & encore perdent-ils en peu de temps leur voix & leur instinct.

L'once n'a pas l'odorat aussi fin que le chien; elle ne suit pas les bêtes

à la piste ; il ne lui seroit pas possible non plus de les atteindre dans une course suivie; elle ne chasse qu'à vue, & ne fait, pour ainsi dire, que s'élancer & se jeter sur le gibier : elle saute si légèrement, qu'elle franchit aisément un fossé ou une muraille de plusieurs pieds ; souvent elle grimpe sur les arbres pour attendre les animaux au passage, & se laisser tomber dessus ; cette manière d'attraper la proie est commune à la panthère, au léopard & à l'once.

ONCIALES ; adjectif féminin pluriel & terme d'Antiquité. Il se dit de grandes lettres dont on se servoit autrefois pour les inscriptions & les épitaphes.

Dans le voyage que l'Abbé Sevin fit à Constantinople en 1729, par ordre du Roi, le Prince de Valachie, fils du fameux Mauro Cordato, lui fit présent d'un Manuscrit en lettres onciales, lequel est aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi.

ONCLE ; substantif masculin. *Avunculus*. Le frère du père ou de la mère. *L'oncle ne peut épouser sa nièce sans une dispense obtenue en Cour de Rome. Oncle paternel. Oncle maternel.*

On appelle *grand oncle*, le frère du grand père, ou de la grand-mère. *C'est mon grand oncle, ma grand-mère est sa sœur.*

On appelle *oncle à la mode de Bretagne*, le cousin germain du père ou de la mère. *C'est le cousin germain de ma mère, & par conséquent mon oncle à la mode de Bretagne.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

ONCTION ; substantif féminin. *Unctio*. Action d'oindre, usitée dans l'administration de quelques sacremens & dans plusieurs cérémonies de l'Eglise.

Les onctions furent très-fréquentes parmi les Hébreux ; ils s'oignoient & se parfumoient par principe de santé & de propreté. Ils oignoient leurs cheveux, la tête, la barbe. Dans les festins & dans les cérémonies de réjouissance, ils oignoient tout le corps, & quelquefois seulement la tête ou les pieds. L'onction s'employoit aussi sur les morts, pour les garantir de la corruption & de la puanteur.

On oignoit même les vases sacrés du Tabernacle & du Temple. Enfin l'onction étoit employée à l'égard des personnes & des choses qu'on vouloit consacrer particulièrement au Seigneur. C'est ainsi que Jacob allant en Mésopotamie, oignit d'huile la pierre sur laquelle il avoit reposé, & où Dieu lui avoit fait avoir une vision. Cette onction étoit une espèce de consécration de cette pierre, pour devenir un Autel dédié au Seigneur. C'est encore dans le même sens, qu'aujourd'hui les Évêques font des onctions sur les murs des Églises qu'ils dédient, & sur les pierres destinées à mettre sur l'Autel pour la célébration de la Messe.

Dans les contrées orientales, où l'huile & les aromates étoient communs, on avoit coutume autrefois de distinguer du vulgaire les personnes destinées à des fonctions sacrées ou à des usages extraordinaires, par des onctions, c'est-à-dire, en les frottant d'onguens composés d'huile & d'aromates ; ce qui marquoit l'effusion des dons nécessaires à ces personnes pour s'acquitter dignement des fonctions de leurs charges, de même que l'attente où l'on étoit que ces personnes répon-

droient à la haute idée que l'on avoit conçue de leur mérite. De ce nombre on peut compter dans l'ordre de la Religion, les Prêtres & les Prophètes.

L'onction que reçut Aaron avec ses fils, influa sur toute sa race, qui par-là devint consacrée à Dieu & dévouée à son culte. On peut voir les cérémonies de cette consécration dans le Lévitique.

Plusieurs croient qu'Aaron reçut l'onction sur la tête, & qu'à l'égard des Lévites, on ne leur donna aucune onction. Les Rabbins ajoutent que tant que l'huile composée par Moyse dura, on oignit les souverains Pontifes, mais qu'ensuite on se contenta d'installer le grand Prêtre, en le revêtissant pendant sept jours de suite de ses habits sacrés. Les grands Prêtres reçus de la première manière s'appeloient *Sacrificateurs oints*, & celui qui avoit été simplement installé par la cérémonie des habits, *initié par les habits*.

Il est parlé aussi dans l'Écriture de l'onction des Prophètes, mais on n'a aucune connoissance de la manière dont elle se faisoit; on doute même qu'on leur ait réellement donné l'onction. Ainsi Élie est envoyé pour oindre Élisée, Prophète : mais dans l'exécution, il ne fait autre chose à Elisée, que de lui mettre son manteau sur ses épaules, d'où il s'ensuit qu'à cet égard le mot d'*onction* ne signifie ici qu'une simple *vocation* ou *destination à la prophétie*. Dans l'Eglise Romaine on consacre par des onctions, le pouce & l'index de chaque main des Ordinans qui sont promus à la Prêtrise.

Outre cela, dans la Loi nouvelle, les Catholiques reconnoissent trois sacremens où l'onction a lieu; savoir, le Baptême, ou l'onction se fait sur le sommet de la tête, sur la poitrine, & entre les deux épaules du Baptisé; la Confirmation où elle se fait sur le front; & l'Extrême-Onction qu'on donne aux Agonisans sur cinq parties du corps, qu'on regarde comme les organes des cinq sens par lesquels ils ont péché ou pu pécher.

L'onction a encore eu lieu par rapport aux Rois; on en voit distinctement la pratique dans l'Histoire Sainte: Samuel donna l'onction à Saül & au jeune David: Salomon fut oint par le grand Prêtre Sadoc & par le Prophète Nathan.

Mais dans la loi nouvelle, les Auteurs regardent l'onction des Rois comme introduite long-temps après l'établissement du Christianisme: la raison en est palpable; les têtes couronnées ne furent pas les premières qui plièrent sous le joug de la Religion de Jésus-Christ. Onuphre dit qu'aucun des Empereurs Romains n'a été oint ou sacré avant Justinien ou Justin. Les Empereurs d'Allemagne ont emprunté cette cérémonie de ceux d'orient; & selon quelques-uns, Pépin est le premier des Rois de France qui ait eu l'onction.

Quoi qu'il en soit, on nomme & les Ministres des Autels, & les Princes, les *oints du Seigneur*; mais avec cette différence, que les premiers ne le sont qu'en vertu de cette onction, & que les autres le sont par leur naissance ou par leur droit de souveraineté, auquel dans le fond la cérémonie du Sacre n'ajoute rien.

Les Maronites du mont Liban ont coutume de faire aux malades une certaine onction dont voici les cérémonies. Ils mettent dans un vase

plein d'huile un petit gâteau sur lequel ils ont dressé sept mèches entortillées avec de petites pailles qu'ils allument toutes après avoir récité une épître & un évangile : puis, avec l'huile qui est dans le vase, ils font des onctions non-seulement au malade, mais encore à tous ceux qui sont dans la chambre ; après quoi ils laissent brûler le reste de l'huile.

Les Phéniciens & les autres anciens Idolâtres étoient dans l'usage de répandre de l'huile sur les pierres qui servoient à distinguer les limites des champs, ainsi que sur celles qui étoient placées à l'entrée d'un bois sacré ou de quelqu'autre lieu destiné à la Religion.

ONCTION, se dit figurément des mouvemens de la grâce, des consolations du Saint-Esprit. *Onction intérieure. L'onction de la grâce.*

On dit, qu'il *y a de l'onction dans un sermon, dans un discours, dans un livre de piété ;* pour dire, qu'il y a des choses qui touchent le cœur, & portent à la dévotion.

ONCTUEUX, EUSE ; adjectif. *Unctuosus.* Qui est d'une substance grasse & huileuse. *Un bois onctueux. Une liqueur onctueuse.*

ONCTUOSITÉ ; substantif féminin, *Unctuositas.* Qualité de ce qui est onctueux. *Les bois qui ont de l'onctuosité, comme le pin & le sapin, brûlent facilement.*

ONDATRA ; substantif masculin, Animal quadrupéde qu'on appelle aussi *rat musqué*, & qui se trouve dans le Canada, en Amérique. Il est de la grosseur d'un petit lapin & de la forme d'un rat ; il a la tête courte & semblable à celle du rat d'eau, le poil luisant & doux, avec un duvet fort épais au-dessous du premier poil, à peu près comme le castor ; il a la queue longue & couverte de petites écailles comme celle des autres rats, mais elle est d'une forme différente ; la queue des rats communs est à peu près cylindrique & diminue de grosseur depuis l'origine jusqu'à l'extrémité ; celle du rat musqué est fort applatie vers la partie du milieu jusqu'à l'extrémité, & un peu plus arrondie au commencement, c'est-à-dire, à l'origine ; les faces applaties ne sont pas horizontales, mais verticales, en sorte qu'il semble que la queue ait été serrée & comprimée des deux côtés dans toute sa longueur ; les doigts des pieds ne sont pas réunis par des membranes, mais ils sont garnis de longs poils assez serrés qui suppléent en partie l'effet de la membrane, & donnent à l'animal plus de facilité pour nager. Il a les oreilles très-courtes & non pas nues comme le rat domestique, mais bien couvertes de poils en dehors & en dedans ; les yeux grands & de trois lignes d'ouverture ; deux dents incisives d'environ un pouce de long dans la mâchoire inférieure, & deux autres plus courtes dans la mâchoire supérieure : ces quatre dents sont très-fortes & lui servent à ronger & à couper le bois.

M. Sarrasin qui étoit medecin du Roi à Quebec, & correspondant de l'Académie, s'est occupé à disséquer un grand nombre de ces animaux dans lesquels il a observé des choses singulières qui sont ; 1°. la force & la grande expansion du muscle peaucier qui fait que l'animal, en contractant sa peau, peut resserrer son corps & le réduire à un plus petit volume ; 2°. La souplesse des fausses côtes qui permet cette contraction du corps, laquelle est si considérable, que le rat musqué

passe dans des trous où des animaux beaucoup plus petits ne peuvent entrer; 3°. La manière dont s'écoulent les urines dans les femelles; car l'urètre n'aboutit point, comme dans les autres quadrupèdes, au-dessus du clitoris, mais à une éminence velue située sur l'os pubis, & cette éminence a un orifice particulier qui sert à l'éjection des urines; organisation singulière qui ne se trouve que dans quelques espèces d'animaux, comme les rats & les singes dont les femelles ont trois ouvertures. On a observé que le castor est le seul des quadrupèdes dans lequel les urines & les excrémens aboutissent à un réceptacle commun qu'on pourroit comparer au cloaque des oiseaux : les femelles des rats & des singes sont peut-être les seules qui aient le conduit des urines & l'orifice par où elles s'écoulent absolument séparés des parties de la génération; cette singularité n'est que dans les femelles, car dans les mâles de ces mêmes espèces, l'urètre aboutit à l'extrémité de la verge, comme dans toutes les autres espèces de quadrupèdes. M. Sarrasin observe 4°. que les testicules qui, comme dans les *autres rats*, *sont situés* des deux côtés de l'anus, deviennent très-gros dans le temps du rut pour un animal aussi petit, *gros*, dit-il, *comme des noix de muscade*; mais qu'après ce temps ils diminuent prodigieusement & se réduisent au point de n'avoir pas plus d'une ligne de diamètre; que non seulement ils changent de volume, de consistance & de couleur, mais même de situation d'une manière marquée; il en est de même des vésicules séminales, des vaisseaux déférens, *&c.* Toutes ces parties de la génération s'oblitèrent presque entièrement après la saison des amours : les testicules qui dans ce temps étoient au-dehors & fort proéminens, rentrent dans l'intérieur du corps; ils sont attachés à la membrane adipeuse, ou plutôt ils y sont enclavés, ainsi que les autres parties dont nous venons de parler; cette membrane s'étend & s'augmente par la surabondance de la nourriture jusqu'au temps du rut : les parties de la génération qui semblent être des appendices de cette membrane, se développent, s'étendent, se gonflent & acquièrent alors toutes leurs dimensions; mais lorsque cette surabondance de nourriture est épuisée par des coïts réitérés, la membrane adipeuse qui maigrit, se resserre, se contracte & se retire peu à peu du côté des reins; en se retirant elle entraîne avec elle les vaisseaux déférens, les vésicules séminales, les épididymes & les testicules qui deviennent légers, vides & ridés au point de n'être plus reconnoissables; il en est de même des vésicules séminales qui dans le temps de leur gonflement ont un pouce & demi de longueur, & ensuite sont réduites, ainsi que les testicules, à une ou deux lignes de diamètre; 5°. les follécules qui contiennent le musc ou le parfum de cet animal sous la forme d'une humeur laiteuse, & qui sont voisines des parties de la génération, éprouvent aussi les mêmes changemens; ils sont très-gros, très-gonflés, & leur parfum très-fort, très-exalté, & même très-sensible à une assez grande distance dans le temps des amours; ensuite ils se rident, ils se flétrissent & enfin s'oblitèrent en entier. Ce changement dans les follécules qui con-

tiennent le parfum, se fait plus promptement & plus complettement que celui des parties de la génération. Ces follécules qui sont communs aux deux sexes, contiennent un lait fort abondant dans le temps du rut; ils ont des vaisseaux excrétoires qui aboutissent dans le mâle à l'extrémité de la verge & vers le clitoris dans la femelle, & cette sécrétion se fait & s'évacue à peu près au même endroit que l'urine dans les autres quadrupèdes.

Comme l'ondatra est du même pays que le castor, que comme lui il habite sur les eaux, qu'il est en petit, à peu près de la même figure, de la même couleur & du même poil, on les a souvent comparés l'un à l'autre; on assure même qu'au premier coup d'œil on prendroit un vieux ondatra pour un castor qui n'auroit qu'un mois d'âge; ils diffèrent cependant assez par la forme de la queue, pour qu'on ne puisse s'y méprendre; elle est très-alongée & plate verticalement dans l'ondatra : au reste ces animaux se ressemblent assez par le naturel & l'instinct; les ondatras, comme les castors, vivent en société pendant l'hiver; ils font de petites cabannes d'environ deux pieds & demi de diamètre, & quelquefois plus grandes où ils se réunissent plusieurs familles ensemble; ce n'est point, comme les marmottes, pour y dormir pendant cinq ou six mois, c'est seulement pour se mettre à l'abri de la rigueur de l'air : ces cabanes sont rondes & couvertes d'un dôme d'un pied d'épaisseur; des herbes, des joncs entrelacés & mêlés avec de la terre grasse qu'ils pétrissent avec les pieds, sont leurs matériaux. Leur construction est impénétrable à l'eau du ciel, & ils pratiquent des gradins en dedans pour n'être pas gagnés par l'inondation de celle de la terre; cette cabane qui leur sert de retraite, est couverte pendant l'hiver de plusieurs pieds de glaces & de neiges, sans qu'ils en soient incommodés; ils ne font pas de provisions pour vivre comme les castors, mais ils creusent des puits & des espèces de boyaux au-dessous & autour de leur demeure, pour chercher de l'eau & des racines; ils passent ainsi l'hiver fort tristement, quoiqu'en société, car ce n'est pas la saison de leurs amours : ils sont privés pendant tout ce temps de la lumière du ciel; aussi lorsque l'haleine du printemps commence à dissoudre les neiges & à découvrir les sommets de leurs habitations, les chasseurs en ouvrent le dôme, les offusquent brusquement de la lumière du jour, & assomment ou prennent tous ceux qui n'ont pas eu le temps de gâgner les galeries souterraines qu'ils se sont pratiquées, & qui leur servent de derniers retranchemens où on les suit encore, car leur peau est précieuse & leur chair n'est pas mauvaise à manger. Ceux qui échappent à la main du chasseur, quittent leur habitation à peu près dans ce temps; ils sont errans pendant l'été, mais toujours deux à deux; car c'est le temps des amours; ils vivent d'herbes & se nourrissent largement des productions nouvelles que leur offre la surface de la terre; la membrane adipeuse s'étend, s'augmente & se remplit par la surabondance de cette bonne nourriture; les follécules se renouvellent, se remplissent aussi; les parties de la génération se dérident, se gonflent, & c'est alors que ces animaux prennent une odeur

de musc si forte, qu'elle n'est pas supportable : cette odeur se fait sentir de loin, & quoique suave pour les Européens, elle déplaît si fort aux Sauvages, qu'ils ont appelé *puante* une rivière sur les bords de laquelle habitent en grand nombre ces rats musqués qu'ils appellent aussi *rats puants*.

Ils produisent une fois par an, & cinq ou six petits à la fois : la durée de la gestation n'est pas longue, puisqu'ils n'entrent en amour qu'au commencement de l'été, & que les petits sont déjà grands au mois d'Octobre, lorsqu'il faut suivre leurs père & mère dans la cabanne qu'ils construisent de nouveau tous les ans; car on a remarqué qu'ils ne reviennent point à leurs anciennes habitations. Leur voix est une espèce de gémissement que les chasseurs imitent pour les piper & pour les faire approcher : leurs dents de devant sont si fortes & si propres à ronger, que quand on enferme un de ces animaux dans une caisse de bois dur, il y fait en très-peu de temps un trou assez grand pour en sortir; & c'est encore une de ses facultés naturelles qu'il a commune avec le castor.

L'ondatra ne nage ni aussi vîte ni aussi long-temps que le castor; il va plus souvent à terre; il ne court pas bien & marche encore plus mal en se berçant à peu près comme une oie. Sa peau conserve une odeur de musc qui fait qu'on ne s'en sert pas volontiers pour fourrure, mais on emploie le second poil ou duvet dans la fabrique des chapeaux.

Ces animaux sont peu farouches, & en les prenant petits on peut les apprivoiser aisément; ils sont même très-jolis lorsqu'ils sont jeunes; leur queue longue & presque nue qui rend leur figure désagréable, est fort courte dans le premier âge : ils jouent innocemment & aussi lestement que les petits chats; ils ne mordent point, & on les nourriroit aisément si leur odeur n'étoit point incommode.

ONDE; substantif feminin. *Unda.* Flot, soulèvement de l'eau agitée.

Dans les mouvemens des ondes comme dans ceux des pendules, les espaces parcourus sont en raison du temps & de la vîtesse; d'où il s'ensuit que les vîtesses des ondes sont comme les racines carrées de leurs largeurs; car comme les temps dans lesquels elles parcourent leurs largeurs, sont dans la raison de ces racines carrées, il faut aussi que les vîtesses soient dans la même raison, afin que le produit des temps par les vîtesses, soit comme la largeur des ondes ou les espaces parcourus.

M. Newton qui le premier a donné les lois du mouvement des ondes, conclut du théorème précédent, que des ondes qui seroient de 3 pieds $\frac{1}{18}$ de large, & qui seroient par conséquent de la longueur du pendule à secondes, parcourroient en une seconde un espace égal à leur largeur; & qu'ainsi dans l'espace d'une minute, ces ondes feroient environ 183 pieds, & 11000 pieds environ dans une heure. Au reste, ce théorème n'a lieu que dans l'hypothèse que les particules du fluide montent & descendent verticalement dans leurs vibrations; mais comme elles montent & descendent suivant des lignes courbes, M. Newton avertit que la vîtesse des ondes n'est déterminée qu'à peu près par sa théorie.

Le même auteur nous donne aussi les lois de la propagation des ondes

dans un fluide élastique, & il en déduit la vîtesse du son à peu près telle que l'expérience la donne.

Onde, est particulièrement usité en poésie pour signifier l'eau en général, & il se dit principalement de la mer. *Un vaisseau abandonné à la merci des ondes. Il se fit redouter sur la terre & sur l'onde. Voguer sur les ondes. Au gré du vent & de l'onde.*

Les Poëtes appellent *l'onde noire*, l'eau du Styx & du Cocyte. *Quand on a passé l'onde noire.* Et ils disent de l'eau claire qui serpente, *le cristal de son onde. Son onde fugitive.*

Ondes, au pluriel, se dit de ce qui est fait en figure d'onde. *Les ondes d'une moire, d'un camelot. Les ondes se font par le moyen de la calendre dont les rouleaux gravés appuyant inégalement sur l'étoffe qu'on passe entre deux, s'impriment plus ou moins, suivant qu'ils la pressent avec plus ou moins d'effort. Les ondes d'une coquille, d'un bois veiné.*

Voyez Vagues, pour les différences relatives qui en distinguent Ondes, *&c.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

ONDÉ, ÉE; adjectif. Façonné en ondes. *Du camelot ondé. De la moire ondée.*

Ondé, en termes de Blason, se dit d'une pièce formée par des lignes qui vont en ondes.

Caudenhoue, en Flandre, d'or à la bande ondée de gueules.

ONDÉE; substantif féminin. *Nimbus.* Grosse pluie qui vient tout à coup & qui ne dure pas long-temps. *Nous eûmes cette ondée sur le corps. Il tomba cinq ou six ondées dans la journée.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

ONDIN, INE; substantif. Nom que les Cabalistes donnent aux prétendus génies élémentaires qui habitent les eaux.

ONDOYEMENT; substantif masculin. Baptême où l'on n'observe que l'essentiel du sacrement; les cérémonies se suppléent ensuite.

Si l'ondoyement est fait par le Curé ou Vicaire, ils doivent en inscrire l'acte incontinent sur les deux registres que la Déclaration du 9 Avril 1736 ordonne de tenir dans chaque Paroisse.

Si l'enfant a été ondoyé par la sage-femme ou autre, celui ou celle qui l'a ondoyé, doit, à peine d'amende & de plus grande peine, en cas de récidive, en avertir sur le champ le Curé ou Vicaire, *&c.* à l'effet d'inscrire l'acte sur le regître.

L'acte d'ondoyement doit faire mention du jour de la naissance de l'enfant, des noms du père & de la mère, & de la personne qui a fait l'ondoyement.

Cet acte doit être signé sur les deux regîtres tant par le Curé, Vicaire ou Desservant, que par le père, s'il est présent, & par celui ou celle qui aura fait l'ondoyement.

A l'égard de ceux qui ne savent ou ne peuvent signer, il doit être fait mention de la déclaration qu'ils en font, & qu'ils en ont été interpellés.

Lorsque les cérémonies du Baptême se suppléent, l'acte doit en être dressé, comme il est prescrit pour les Baptêmes, & il doit de plus être fait mention du regître de l'ondoyement.

Toutes ces règles sont prescri-

tes par la Déclaration du 9 Avril *1636*, enregistrée le 13 Juillet suivant.

ONDOYANT, ANTE; adjectif. *Undosus.* Qui ondoye, qui a un mouvement par ondes. *Les flots ondoyans. Les flammes ondoyantes. Des cheveux ondoyans.*

ONDOYANT, se dit figurément en termes de Peinture, & s'applique principalement aux contours, au trait & aux draperies. *Les contours ondoyans expriment la souplesse & concourent à la grâce des figures.*

ONDOYÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* ONDOYER.

ONDOYER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Flotter par ondes. Il ne se dit guère qu'au figuré. *Les fumées ondoient. On voyoit les étendards ondoyer dans la plaine. Ses cheveux ondoyoient au gré des vents.*

ONDOYER, est aussi verbe actif & signifie baptiser sans y joindre les cérémonies que l'Église pratique hors le cas de nécessité. *On ondoya l'enfant parcequ'il paroissoit être en danger.*

ONDULATION; substantif féminin. *Motus undulationis.* Sorte de mouvement oscillatoire ou de vibration, que l'on observe dans un liquide, & qui le fait alternativement hausser & baisser comme les vagues de la mer.

Si le liquide est uni & en repos, le mouvement d'ondulation se multiplie par des cercles concentriques, comme on peut le remarquer en jetant une pierre ou quelqu'autre corps, sur la surface d'une eau tranquille, ou même en touchant légérément avec le doigt ou autrement la surface de l'eau.

La cause de ces ondulations circulaires, est qu'en touchant la surface du liquide, on produit une dépression à l'endroit du contact. Par cette dépression les parties subjacentes sont poussées successivement hors de leur place, & les parties voisines sont poussées en haut, ensuite de quoi elles retombent; & de cette manière les différentes parties du liquide s'élevent & s'abaissent alternativement en cercle.

Lorsqu'on jette une pierre dans l'eau avec violence, ces sortes d'ondulations ou de vibrations réciproques sont très visibles: car alors le liquide s'élevant plus haut autour de l'endroit de l'immersion, à cause de l'impulsion violente qu'il a soufferte, & retombant ensuite, met en mouvement les parties voisines, qui par ce mouvement s'élevent de même autour de l'endroit où est tombée la pierre, comme autour d'un centre, & forment le premier cercle ondoyant, lequel retombant ensuite, donne une impulsion au fluide voisin, mais plus éloignée du centre. Ce fluide s'éleve pareillement en cercle, & ainsi successivement il se produit des cercles toujours plus grands.

ONDULATION, se dit aussi d'un certain mouvement par lequel les parties de l'air sont agitées de la même manière que les vagues de la mer. C'est ce qu'on croit qui arrive, quand on frappe une corde d'un instrument de musique.

On croit aussi que le mouvement d'ondulation de l'air est la cause du son.

Quelques Auteurs aiment mieux appeler ce mouvement du nom de vibration, que de celui d'ondulation.

M. Huyghens, dans son Traité de la Lumière, imprimé en 1690,

& qui est le dernier ouvrage que ce grand Géomètre ait donné au public, imagine que la lumière se propage par des espèces d'ondulations semblables à celles qui se forment sur la surface de l'eau : une des plus grandes difficultés qu'on puisse faire contre ce système, est tirée de la nature des ondulations mêmes, qui se répandent en tout sens, au lieu que la lumière se propage suivant des lignes droites.

ONÉGA; nom d'un grand lac de Russie, entre la Carélie Moscovite au nord, le pays de Cargapol à l'orient, & la Carélie Suédoise au couchant septentrional. Il s'étend du nord au sud depuis le 60e degré 46 minutes de latitude, jusqu'au 63e degré. Sa côte occidentale est en quelques endroits par le 53e degré de longitude & l'orientale avance jusqu'à 64 degrés de longitude. Ce lac a en outre des îles assez grandes dans sa partie septentrionale.

Il y a aussi la rivière d'Onéga, qui est une rivière de l'empire Russien; elle a sa source dans la province de Cargapol, & va se perdre dans la mer Blanche, après un cours d'environ 45 milles de 15 au degré. A l'orient de son embouchure la côte forme une pointe qu'on nomme le *Cap d'Onéga*.

On appelle *pays d'Onéga*, le pays où cette rivière entre au sortir de la province de Cargapol. On ne connoît point dans ce pays d'autre rivière que l'Onéga, point de villes, point de bourgs, mais seulement beaucoup de forêts : c'est un pur désert.

ONÉGOUAS; substantif masculin & terme de Relation. C'est le titre qu'on donne à la Cour de Benin en Afrique, aux trois personnes les plus distinguées du Royaume, & qui sont toujours auprès de la personne du Monarque. Ce mot signifie *grands Seigneurs*; c'est à eux que l'on s'adresse dans toutes les demandes, & ils sont chargés des réponses du Souverain, ensorte qu'on peut dire que ce sont eux qui regnent réellement, d'autant plus qu'ils sont presque les seuls qui approchent le Roi; lorsque ce Prince sent sa fin approcher, il déclare en secret à l'un des *Onégouas*, celui de ses enfans qu'il veut avoir pour successeur, ce qui rend pour ainsi dire le confident maître absolu de la Couronne. Les Seigneurs d'un ordre inférieur sont nommés par les Portugais *Ares de roe* ou *Princes des rues*; ils sont chargés des détails du gouvernement, & de l'inspection des Artisans, des Marchands, *&c.* C'est un collier de corail qui est la marque de leur dignité, & jamais ils ne peuvent le quitter sous peine de mort; ils seroient sujets à la même peine si on venoit à leur voler leur collier.

ONEILLE; ville d'Italie, enclavée dans l'Etat de Gênes, avec un port sur la Méditerranée, à 12 lieues, sud-est, de Coni. Elle a titre de Principauté & appartient au Roi de Sardaigne. C'est la patrie du célèbre André Doria.

La Principauté d'Oneille s'étend depuis la mer jusqu'à Pornasio qui est au pied de l'Apennin & consiste dans trois vallées appelées le Val d'*Oneille*, le Val de *Marro*, & le Val de *Prela*. Les olives & les fruits y abondent.

ONÉRAIRE; adjectif des deux genres. *Onerarius*. Terme de Palais qui n'est guère usité qu'en ces phrases, *Tuteur onéraire*, *Syndic onéraire*. Le premier se dit de celui qui sous un tuteur honoraire administre les biens d'un mineur, & est obligé de

rendre compte. *Syndic onéraire*, se dit de celui qui étant plus particulièrement chargé d'une affaire commune en devient comptable.

ONÉREUX, EUSE; adjectif, *Onerosus*. Qui est à charge, qui est incommode. *Cette condition rend le legs onéreux. Une charge onéreuse. Une succession est onéreuse quand les dettes sont plus considérables que les biens.*

En termes de Palais, on appelle *titre onéreux*, celui qui transmet quelque chose non pas gratuitement, mais à prix d'argent ou en payement, ou bien sous la condition d'acquitter certaines charges qui égalent la valeur de la chose.

ONGLE; substantif masculin. *Unguis*. Partie dure & ferme qui couvre le dessus du bout des doigts.

L'ongle est formé par la continuation des papilles de la peau. Ces papilles en grossissant se réunissent, se durcissent & constituent cette espèce de corne.

On pourra s'assurer de l'origine des ongles, si on veut se donner la peine de faire bouillir légérement les mains & les pieds d'un cadavre humain, ou même des pattes de chien & de cochon : car après l'ébullition en détachant les ongles, on s'appercevra qu'ils tiennent aux papilles de la peau dont ils ne sont qu'une production qui s'est durcie.

Les ongles croissent par la racine & non par l'extrémité extérieure. Plus une partie est éloignée de la racine, plus elle se durcit; elle devient par-là moins sensible. On coupe, sans causer de douleur, la partie opposée à la racine; mais on exciteroit les douleurs les plus vives si on coupoit l'ongle vers la racine, c'est-à-dire, proche des papilles dont il tire son origine.

Les ongles servent à défendre l'extrémité des doigts contre le choc ou la piqûre des objets extérieurs, & principalement à saisir les petits corps fins & délicats, que nous ne pourrions prendre sans les ongles qu'avec des pinces ou quelques autres instrumens.

Au reste, quoiqu'ordinairement les ongles viennent à l'extrémité des doigts, on a cependant vu des hommes qui avoient des ongles larges & longs au dos, au bras & à différentes parties du corps.

On dit proverbialement & figurément, *rogner les ongles à quelqu'un, les lui rogner de près;* pour dire, lui diminuer, lui retrancher son pouvoir ou ses profits.

On dit figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*il a bien rongé ses ongles en travaillant à quelque ouvrage d'esprit;* pour dire, qu'il ne l'a pas fait sans beaucoup rêver, sans beaucoup s'appliquer.

On dit figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*il a du sang aux ongles;* pour dire, qu'il a du cœur. Et qu'*il a bec & ongles;* pour dire, qu'il a de l'esprit & du courage pour se bien défendre.

On dit encore figurément & familièrement, qu'*un enfant a de l'esprit jusqu'au bout des ongles;* pour dire, qu'il en a beaucoup.

ONGLES, se dit aussi de cette partie qui se trouve à l'extrémité des pieds d'un grand nombre d'animaux.

Les ongles ont différentes couleurs & formes, selon leur usage & l'espèce d'animaux auxquels ils appartiennent. Dans le cheval, l'âne, le mulet, *&c.* l'ongle est plus épais & plus dur à mesure qu'il s'éloigne des chairs; il recouvre, en manière de chaussure l'extrémité du pied de ces animaux, & sert non-seulement

à les renforcer dans ces parties, mais à les préserver d'un frottement, souvent aussi dangereux que douloureux.

Les bêtes de charge à pied fourchu, ainsi que le cochon, le mouton, l'élan, *&c.* ont aussi les doigts des pieds revêtus d'un sabot de corne, qui leur sert à battre la terre.

Les quadrupèdes d'un genre différent, qui ont les pieds fendus & l'entre-deux des doigts garni de poil, ont à l'extrémité de ces mêmes doigts des ongles crochus, qui restent constamment en dehors comme dans le chien, ou qui peuvent être retirés en dedans, comme chez le chat: ces ongles servent, aux uns à fouiller, & aux autres pour grimper, déchirer, fixer un corps, &c.

L'ongle dans les oiseaux, est la partie appelée *griffe* ou *serre ;* sa forme est ronde, pyramidale, presque toujours courbée ; son usage est pour grimper, & pour tenir l'animal perché : il s'en sert aussi pour emporter sa proie ; l'argot, l'éperon & le bec de ces animaux sont des espèces d'ongles.

Les amphibies quadrupèdes ont aussi des ongles, dont la forme varie beaucoup. Il suffit de citer ceux du castor, de la tortue (l'écaille de cet animal, ainsi que les gros tuyaux des plumes des oiseaux, semblent être aussi de la nature de l'ongle) ceux du loup marin, ceux du crocodile ; enfin, la défense de la scie de mer est armée d'un grand nombre d'ongles, d'une espèce particulière.

On dit proverbialement & figurément, *à l'ongle on connoît le lion ;* pour dire, que par les moindres choses on juge de quoi un homme est capable.

Ongle, se dit en termes d'Oculistes de deux maladies des yeux : l'une consiste dans un amas de pus derrière la cornée, lequel provient ordinairement d'un épanchement de sang qui s'est fait dans cette partie, soit par la plénitude des vaisseaux, soit par quelque coup ou chute : avant que le sang soit tourné en pus, il cause des élancemens très-vifs & très-douloureux ; mais dès qu'il est en pus, les douleurs sont moins fortes, & le pus épanché & rassemblé sous la cornée, représente la figure d'un ongle, d'où lui est venu son nom.

Pour la cure, on tentera de dissiper la matière, si elle se trouve en petite quantité sous la cornée, usant pour cela de fomentations & de collyres résolutifs, faits avec le fénugrec & le fenouil, après quoi on en vient à l'opération dans laquelle il s'agit de faire une ouverture à la cornée avec une lancette. On l'insinue au plus bas lieu, pour donner au pus une issue commode : il ne faut pas s'étonner, quand on voit s'écouler par une ouverture l'humeur aqueuse avec le pus : cette humeur se répare aisément ; mais la cicatrice qui se fait à la cornée, est souvent un obstacle considérable à la vision. Après l'ouverture, on se sert de remèdes répercussifs & anodins. Sur la fin de la cure, on emploie les collyres & les poudres détersives & dessicatives. Galien raconte que de son temps, un Médecin Oculiste guérissoit l'ongle en branlant & secouant la tête au malade d'une certaine façon.

L'autre maladie qu'on appelle aussi *ongle*, consiste dans une excroissance platte qui s'étend sur la conjonctive ; elle commence ordinairement au grand angle & va par degrès jusqu'à la cornée transparen-

te qu'elle couvre enfin tout-à-fait. Les Grecs l'ont nommé *pterygium*, qui signifie *petite aile ;* & les Latins *pannus* ou *panniculus*, & *unguis*, parceque cette excroissance est à-peu-près de la grandeur & de la figure d'un ongle de la main.

Les anciens ont reconnu trois espèces d'ongles de ce genre : un membraneux, parcequ'il ressemble à une membrane charnue ; le second adipeux, parcequ'il est plus blanchâtre que le précédent, & qu'il semble être de la graisse congelée. Ils ont nommé le troisième *variqueux*, parcequ'il paroît tissu de beaucoup d'artères & de veines assez grosses ; c'est celui qu'on appelle proprement *pannus*. Il est le plus fâcheux de tous, parcequ'il est susceptible d'inflammation, de douleur & d'ulcération.

Le pronostic de l'ongle n'est point équivoque : si l'on ne le guérit pas, il prive celui qui en est attaqué de l'usage de la vue. Il faut donc nécessairement employer les secours qui conviennent pour le détruire.

La cure de l'ongle est différente, suivant son état : s'il est médiocre & récent, on peut, selon Maîtrejan, l'atténuer & le dessécher par les collyres secs, avec le vitriol blanc, le sucre candi, l'os de sèche, l'iris de Florence, la poudre de tuthie, *&c.* on y ajoute du verre ou du cristal subtilement pulvérisé ; chaque particule de cette substance conserve des angles tranchans que l'on apperçoit au microscope, & qui servent à excorier la superficie de l'ongle. Ces scarifications imperceptibles procurent l'écoulement de l'humidité qui abreuve cette membrane contre nature, & elles y attirent une légère suppuration. L'auteur assure s'en être servi plusieurs fois sans aucun inconvénient, & avec beaucoup de succès.

Si par ces remèdes ou autres semblables, on n'a pu parvenir à dessécher & détruire l'ongle, il faut l'extirper ; mais il faut bien prendre garde dans l'opération d'entamer la caroncule lacrymale en détruisant l'attache de l'ongle, parcequ'il pourroit en résulter un larmoyement involontaire.

Après l'opération on lave l'œil, on y souffle de la poudre de tuthie, & de sucre candi ; on met dessus une compresse trempée dans un collyre rafraîchissant. On panse ensuite l'œil avec les remèdes proposés pour les ulcères superficiels de l'œil, & on les continue jusqu'à la fin de la cure.

ONGLE, ou *Onglet*, se dit encore en termes de Botanique, de l'endroit par lequel le pédicule est attaché au calice d'une plante.

ONGLE ODORANT, se dit en termes de Conchyliologie, d'une espèce de coquillage univalve & operculé, du genre des pourpres, lequel se pêche dans les marais des Indes, où croît une plante d'une odeur de spicanard dont il se nourrit ; c'est ce qui rend, dit-on, sa coquille si odorante. On va ramasser ce coquillage dans l'été, quand les marais sont desséchés : les meilleurs sont blancs & gros : ils sentent un peu le castoreum. On prétend qu'on en fait des parfums utiles aux femmes qui sont près d'accoucher, & aux épileptiques. M. Adanson a nommé ce coquillage *kalan ;* cet Auteur dit, que les bords des deux lèvres de cette coquille, se teignent d'une couleur de cuivre, dès qu'elle est restée quelque temps sur le rivage après la mort de l'animal.

ONGLÉ, ÉE ; adjectif & terme de

Blaſon. Armé d'ongles. Il ſe dit des animaux dont les ongles, les ſerres, ou les griffes, ſont d'un émail différent de celui du corps de l'animal.

Beaumont, en Bretagne, d'argent à trois pieds de biche de gueules ongles dor.

Onglé, ſe dit auſſi en termes de Fauconnerie, des oiſeaux qui ont des ſerres.

ONGLÉE; ſubſtantif féminin. *Unguium rigor.* Engourdiſſement douloureux au bout des doigts, cauſé par un grand froid. *On ne ſauroit bien écrire, quand on a l'onglée.*

Onglée, ſe dit en termes de Maréchallerie, de l'excroiſſance membraneuſe que les Oculiſtes appellent *ongle. Voyez* ce mot.

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

ONGLET; ſubſtantif maſculin. Bande de papier ou de parchemin qu'on coud au dos d'un livre en le reliant, pour y coller des eſtampes, des cartes, des feuilles blanches, *&c.*

Onglet, ſe dit auſſi en termes d'Imprimerie, de deux pages qu'on imprime de nouveau, parcequ'il s'étoit gliſſé des fautes dans deux autres pages qu'on avoit imprimées auparavant: c'eſt ce qu'on appelle, *faire un onglet.*

Onglet, eſt auſſi un terme de Menuiſerie; & l'on appelle *aſſemblage à onglet*, un aſſemblage de Menuiſerie, dont les deux pièces qui ſe doivent joindre, ſont coupées de telle ſorte par les extrémités, qu'étant jointes elles font un angle droit, une équerre.

Onglet, ſe dit en termes de Gravure, d'une eſpèce de burin dont ſe ſervent les Graveurs en relief & en creux, & qui ne diffère de l'onglette, qu'en ce qu'il eſt plus étroit du côté de la pointe.

Onglet, ſe dit en termes de Lapidaires, de la partie laiteuſe d'un onyx. *Voyez* Onyx.

ONGLETTE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de petit burin plat dont ſe ſervent les Graveurs eu relief & en creux, de même que les Serruriers.

ONGUENT; ſubſtantif maſculin. *Unguentum.* Sorte de médicament de conſiſtance plus molle que dure, & qui eſt principalement deſtiné au traitement des maladies extérieures, telles que les douleurs des membres, les dartres, la galle, les tumeurs, les plaies, les ulcères, *&c.* On les emploie auſſi quelquefois pour combattre des maladies internes; l'application des onguens ſur le côté dans la pleuréſie, ſur la région épigaſtrique, ſur les hypocondres, ſur la région des reins, ſur la région ombilicale, hypogaſtrique, *&c.* dans la pleuréſie, le vomiſſement & d'autres maladies d'eſtomac, diverſes maladies du foie, de la rate & des reins; certaines coliques inteſtinales, des maladies de la veſſie, de la matrice, *&c.* eſt un des ſecours que la médecine emploie pour la guériſon de ces maladies.

On applique les onguens ſur les plaies & les ulcères, *&c.* étendus ſur des plumaceaux. Quand ils ſont employés à cet uſage particulier, ils ſont plus connus dans l'uſage ordinaire de la Chirurgie ſous le nom de *digeſtifs.* On les applique dans tous les autres cas, en en étendant une couche légère ſur la partie affectée, les faiſant pénétrer, autant qu'il eſt poſſible, par le moyen d'une légère friction, & recouvrant enſuite la partie de linges chauds.

On dit proverbialement & populairement d'une chose qui ne fait ni bien ni mal, que *c'est de l'onguent miton-mitaine*.

On dit aussi proverbialement, pour flatter un homme d'une petite taille : *dans les petites boîtes sont les bons onguens*.

Autrefois on se servoit du mot d'*onguent*, pour signifier les drogues aromatiques & les essences dont on se parfumoit, & dont on embaumoit les corps morts, & c'est dans cette acception que les anciennes Traductions de l'Écriture Sainte disent, *la Madeleine versa une boîte d'onguent sur les pieds de Notre-Seigneur. Les trois Maries apportèrent des onguens précieux pour embaumer son corps*. A présent le mot d'*onguent* n'est plus en usage dans ce sens.

ONIROCRITIE ; substantif féminin. L'art d'expliquer les songes.

L'onirocritie formoit une branche très-considérable de la divination des Anciens. Il en est parlé dans l'Écriture en plusieurs endroits ; Joseph expliqua le songe de Pharaon ; Daniel celui de Nabuchodonosor. Il y avoit à la Cour de ces deux Princes plusieurs devins qui faisoient profession de cet art.

Les Grecs & les Romains ajoutoient beaucoup de foi aux songes. Ils leur attribuoient un Dieu particulier, qui étoit Morphée. Un grand nombre d'oracles se rendoient par songes.

ONIROCRITIQUE ; substantif masculin. On a ainsi appelé ceux qui exerçoient l'onirocritie, ou qui se mêloient d'interpréter les songes.

ONKOTOMIE ; substantif féminin & terme de Chirurgie. Ouverture que l'on fait d'une tumeur ou d'un abcès.

ONO ; ancienne ville de la Palestine, dans la Tribu de Benjamin.

ONOBRYCHIS ; *Voyez* SAINFOIN.

ONOCENTAURE ; substantif masculin. Monstre fabuleux dont parle Élien, & qui étoit moitié homme & moitié âne.

ONOCROTALE ; *Voyez* PELICAN.

ONOMANCIE ; substantif féminin. Sorte de divination qui consiste à prédire par le nom d'une personne le bien ou le mal qui doit lui arriver.

L'onomancie étoit fort en usage chez les Anciens. Les Pythagoriciens prétendoient que les actions, les esprits, & les succès des hommes étoient conformes à leur destin, à leur génie & à leur nom. Une des règles de l'onomancie parmi eux, étoit qu'un nombre pair de voyelles dans le nom d'une personne signifioit quelqu'imperfection au côté gauche, & qu'un nombre impair de voyelles signifioit quelque imperfection au côté droit. Ils avoient encore pour règle que de deux personnes, celle-là étoit la plus heureuse, dans le nom de laquelle les lettres numérales ajoutées ensemble, formoient la plus grande somme ; ainsi, disoient-ils, Achille avoit vaincu Hector, parceque les lettres numérales comprises dans le nom d'Achille, formoient une somme plus grande que celle du nom d'Hector.

Cœlius Rhodiginus a donné la description d'une espèce d'onomancie fort singulière. Il dit que Théodat, Roi des Goths, voulant savoir quel seroit le succès de la guerre qu'il projetoit contre les Romains, un Juif expert dans l'onomancie, lui ordonna de faire enfermer un certain nombre de cochons dans de petites étables, & de

donner à quelques-uns de ces animaux des noms Romains, à d'autres, des noms Goths, avec des marques pour les distinguer les uns des autres, & enfin de les garder jusqu à un certain jour. Ce jour étant arrivé, on ouvrit les étables, & l'on trouva morts les cochons que l'on avoit désignés par des noms Goths, tandis que ceux auxquels on avoit donné des noms Romains, étoient pleins de vie; ce qui fit prédire au Juif que les Goths seroient défaits.

ONOMATE; substantif féminin & terme de Mythologie. Fête établie à Sycione en l'honneur d'Hercule, lorsqu'au lieu des simples honneurs dûs aux Héros qu'on lui rendoit auparavant, il fut ordonné par Phestus qu'on lui sacrifieroit comme à un Dieu, & qu'on lui en donneroit le nom.

ONOMATOPÉE; substantif féminin & terme de Grammaire. Figure de mots formés sur la ressemblance de la chose qu'ils signifient. Ainsi le *glouglou* d une bouteille, le *cliquetis* des armes, les *éclats* du tonnerre, sont des mots formés par onomatopée, parcequ'ils imitent les différens bruits qu'ils expriment. Il en est de même du mot *trictrac*, qui est une sorte de jeu ainsi appelé du bruit que font les dames & les dez avec lesquels on le joue.

ONONG; substantif masculin. Nom du dixième mois de l'année des peuples de la Turcomanie & des Tartares qui habitent près de ce pays. Il répond à notre mois de Septembre.

ONONIS; *Voyez* Arrête Boeuf.

ONONYCHITE; substantif masculin. Qui a des ongles ou des pieds d'âne. C'est le nom que les Païens donnoient par dérision au Dieu des Chrétiens. Ils s'étoient imaginé, long-temps auparavant, que le Dieu que les Juifs adoroient, étoit un âne. Voyant que les Chrétiens adoroient le même Dieu, ils les appelèrent par mépris *Ononychites*.

ONOR; ville & forteresse des Indes orientales, dans la presqu'île endeçà du Gange, sur la côte de Malabar, au pays de Canara, à douze lieues de Barcelor, & à dix-huit de Goa. Il y a un fort bon port formé par deux rivières qui entrent dans la mer par la même embouchure.

ONOSCELE, ou Onoscélide; substantif masculin. Monstre fabuleux à cuisses d'âne. Un Diacre de Milan, appelé Géronce, fut suspendu de ses fonctions pour s'être vanté d'en avoir pris, rasé & attaché un dans un moulin.

ONQUES; *Voyez* Onc.

ONSAIS; substantif masculin & terme de relation. Prêtres & Religieux de la Cochinchine, divisés en plusieurs ordres dont les habits sont differens comme les fonctions. L'usage établi parmi quelques-uns d'entr'eux, de porter des bâtons dorés & argentés pour marque de leur dignité, a fait croire à un Missionnaire qu'il y avoit parmi les Onsais une hiérarchie pareille à celle de notre Clergé, & ces Prêtres avec leurs bâtons ont paru à ses yeux autant d'Évêques & d'Abbés crossés. Plusieurs de ces onsais exercent la Médecine; & ce qui est unique dans les gens de leur espèce, ils sont assez désintéressés pour administrer leurs remèdes *gratis*. Il y en a prami eux dont l'emploi consiste à prendre soin des animaux délaissés, & qui n'ont point d'asile.

ONTARIO; nom d'un lac de l'Amé-

rique septentrionale, au sud-est de celui des Hurons. *Voyez* LAC.

ONUIS; Vieux mot qui signifioit autrefois honte.

ONUAVA; substantif féminin & terme de Mythologie. Divinité adorée autrefois chez les anciens Gaulois, & qui, suivant le sentiment commun, étoit la même que la Vénus céleste. Elle étoit représentée avec une tête de femme, ayant deux aîles déployées au-dessus, & deux larges écailles au lieu d'oreilles. Cette tête étoit environnée de deux serpens dont les queues alloient se perdre dans les deux aîles.

ONUNG. *Voyez* ONONG.

ONUPHIS; substantif masculin. Les Égyptiens donnoient ce nom à un taureau consacré au Soleil ou à Osiris, & dont les poils, dit-on, étoient à rebours. Cette disposition de poils leur sembloit représenter le soleil. Ils nourrissoient ce taureau avec le plus grand soin, & avoient pour lui un respect religieux.

ONYCHITE; substantif féminin. Nom donné par Mercati à des pierres qui par leur forme, ont quelque ressemblance à des ongles humains, mais qui, selon lui, paroissent de la nature de l'ivoire, & qui sont toutes percées d'un petit trou à un endroit. Il y a apparence que ce sont des fragmens de palais de poissons, qui ont été usés par le roulement & le mouvement des eaux, & ensevelis en terre.

On a aussi fort improprement donné le nom d'*onychite* à un enduit qui s'attache aux fourneaux où l'on traite de certains métaux.

ONYCOMANCIE; substantif féminin. Sorte de divination autrefois en usage chez les anciens Païens; voici en quoi elle consistoit. On frottoit avec de l'huile & de la suie les ongles d'un enfant. On présentoit au soleil ces ongles ainsi frottés, & l'on prétendoit y voir des figures qui faisoient connoître ce que l'on avoit envie d'apprendre.

ONYX; substantif masculin. Espèce d'agate très-fine, demi-transparente, formée par couches de différentes couleurs, arrangées, ou en manière de cercles, ou par lits, les unes sur les autres. Un silex veiné, très-dur, & également susceptible d'un beau poli, peut aussi porter le nom d'*onyx*.

On distingue dans les belles pierres d'*onyx*, des cercles noirs, des zônes tannées ou brunes, & des cercles blancs & placés distinctement: on appelle *onglet*, la partie laiteuse: la couche tannée, exposée entre la lumière & l'œil, doit paroître rougeâtre ou enfumée. On a de la peine à trouver ces pierres bien parfaites; aussi sont-elles chères quand elles ont un certain volume. Ceux qui travaillent à les scier & polir, choisissent celles dont les taches sont disposées de manière à représenter à l'aide de la taille, quelques parties d'animaux: c'est ainsi qu'en levant une partie de la première couche, on évide la seconde qui est blanche ou bleuâtre, & l'on peut travailler sur trois cordons de différentes couleurs: par ce moyen, on forme de prétendus yeux pétrifiés d'animaux, que l'on vend assez cher au peuple crédule. On en fait communément des cachets & des bagues.

Les Orientaux font un si grand cas de l'onyx, qu'à la Chine où on l'appelle *you*, il n'y a que l'Empereur qui ait droit de la porter. L'Écriture Sainte lui donne le nom

de pierre des pierres. C'étoit la onzième du pectoral du Grand-Prêtre.

C'est sur des onyx que les Anciens faisoient ces belles gravures en relief que nous appelons *camées*; les couches ou zônes de différentes couleurs qui sont dans ces pierres, les mettoient en état de graver en relief une figure d'une couleur qui paroissoit comme collée sur un fond d'une autre couleur.

Les onyx se trouvent, ainsi que les agates, par masses détachées, ou comme de certains cailloux qui, lorsqu'on les ouvre, montrent dans leur intérieur des cercles concentriques: il se trouve aussi dans les agates des parties qui sont onyx: elles ne diffèrent du reste de l'agate que par le nom arbitraire que leur couleur accidentelle leur a fait donner.

L'onyx se trouve dans les Indes, dans l'île de Céylan, dans le levant; l'Europe n'en manque point non plus, & il en vient de Bohème, de Hongrie, d'Allemagne, *&c.*

ONZAIN; bourg de France dans le Blaisois, à trois lieues, sud-ouest, de Blois.

ONZE; adjectif numéral des deux genres. *Undecim.* Nombre qui contient dix & un. *Cinq & six font onze. Nous partîmes entre onze heures & midi. Les ennemis perdirent onze cens hommes dans cette affaire. La Garnison étoit composée de onze mille hommes.*

Remarquez qu'encore que ce mot commence par une voyelle, cependant il arrive quelquefois, & sur-tout quand il est question de dates, qu'on prononce & qu'on écrit sans élision, l'article, la particule, ou la préposition qui les précède. *La bataille ne se donna que onze jours après son arrivée. De onze mille livres que son oncle lui avoit léguées l'an dernier, il lui reste à peine cinquante pistoles.*

Remarquez aussi que quand *onze* est précédé par un mot qui finit par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avoit une aspiration. *Il fut fait prisonnier avec les onze bataillons qu'il commandoit.*

Onze, s'emploie aussi quelquefois substantivement. *Le onze est un jeu de hasard, ainsi appelé parcequ'on n'y compte les points que jusqu'à onze.*

Il se prend quelquefois pour le nombre d'ordre qu'il forme; & alors on dit presqu'indifféremment, *le onze du mois, ou le onzième du mois.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

ONZIÈME; adjectif des deux genres. *Undecimus.* Nombre d'ordre qui contient onze unités. *Nous commençons la onzième partie. Il a payé les dix premiers articles du mémoire, mais il doit encore le onzième. Elle est dans sa onzième année. C'est l'onzième enfant de son premier mariage.*

On écrit également, le *onzième* & l'*onzième*.

Onzième, s'emploie aussi substantivement, & signifie la onzième partie d'un tout. *Il est intéressé dans cette affaire pour un onzième.*

Onzième, se dit encore substantivement en termes de Musique, pour désigner la réplique ou octave de la quarte. Cet intervalle s'appelle *onzième*, parcequ'il faut former onze sons diatoniques pour passer de l'un de ces termes à l'autre.

ONZIEMEMENT; adverbe. *Undecimò.* En onzième lieu.

OOKEY-HOLE; nom d'une grotte fameuse en Angleterre, dans la province de Sommerset, au pied des montagnes de Mendip. A l'entrée de cette grotte on apperçoit une source très-considérable qui sort d'entre les rochers; la montagne qui la couvre est fort haute & très-escarpée. La grotte est tantôt unie, tantôt raboteuse, tantôt on monte & tantôt on descend: dans de certains endroits elle est fort élevée, & dans d'autres on est obligé de se baisser pour pouvoir passer. On y voit des pierres & des stalactites de différentes formes singulières & accidentelles. Il sort de cette caverne une rivière qui dans l'intérieur de la grotte est remplie d'anguilles, lesquelles ont dû y être engendrées, vu qu'elles n'ont pu y venir d'ailleurs, parceque l'entrée de la caverne est très-roide.

OOLITE; substantif masculin. Les Naturalistes ont donné ce nom à une pierre composée d'un amas de petits corps sphériques, ou de globules semblables à des œufs de poissons ou à des graines. Les Naturalistes, qui semblent n'avoir jamais manqué de multiplier les dénominations, ont donné différens noms *à ces sortes de pierres*, d'après la grosseur des globules qui composent l'oolite.-Ils ont appelé *pisolites*, celles dont les globules sont de la grosseur d'un pois: celles qui sont plus petites & semblables à des graines, ont été appelées *méconites*, peut-être à cause de leur ressemblance avec la graine de pavot: celles qui étoient aplaties ont été nommées *phacites*, à cause qu'elles ressembloient à des lentilles: celles qui n'étoient que de la grosseur d'un grain de millet, ont été appelées *cenchrites*: enfin celles qui ressembloient à de petits grains de sable, ont été appelées *hammites* ou *ammonites*.

Quoi qu'il en soit de toutes ces dénominations arbitraires, ces globules sont ou blancs, ou jaunes, ou rougeâtres, ou bruns, ou noirs. Le *gluten* ou suc lapidifique qui les tient liés ou collés les uns aux autres, n'est point toujours le même; ce qui fait que la masse totale qui résulte de leur assemblage, a plus ou moins de dureté & de consistance. Les petits globules qui composent ces pierres, vus au microscope, paroissent formés de plusieurs petites lames ou couches concentriques. On ignore précisément quelle est leur origine. Quelques Auteurs les regardent comme de veritables œufs de poissons & d'écrevisses de mer pétrifiés. Vallerius croit qu'ils ont été formés par des gouttes d'eaux, qui en tombant sur une terre en poussière, lui a fait prendre la forme de globules. Il y a lieu de croire en général que ce sont de petits corps marins qui ont été portés dans le sein de la terre, comme une infinité d'autres.

Il y a de petites étites ou pierres d'aigles en globules, dont quelques coquilles sont remplies, surtout les cornes d'Ammon qui se trouvent en Normandie près de Bayeux. On pourroit aussi les appeler des *oolites* à cause de leur figure.

On trouve une grande quantité de ces *oolites* en Suède, dans la province d'Angermanie, dans les carrières de Wéferling, dans la principauté d'Halberstadt, sur la montagne appelée Nussberg près de Brunswick, près de Bâle en Suisse, dans le comté de Neuf-Châtel, *&c.*

OOMANCIE ; substantif féminin. Sorte de divination par laquelle on croyoit connoître l'avenir par des signes ou des figures qui paroissoient dans les œufs. Suidas attribue à Orphée l'origine de l'oomancie avec laquelle il ne faut pas confondre la pratique des Prêtres d'Isis, qui se purifioient avec des œufs.

OOSCOPIE ; *Voyez* OOMANTIE.

OOSTBOURG ; petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre Hollandoise, à une lieue de l'Écluse. C'est le chef-lieu d'un Bailliage de même nom.

OOSTERGO ; partie orientale de la Frise. Elle contient onze préfectures & deux villes, savoir, Lewarde & Dockum.

OOSTERWYK ; bourg considérable des Pays-Bas, dans le Brabant Hollandois, à deux lieues de Bois-le-Duc.

OOSTFRISE ; *voyez* OSTFRISE.

OOTMERSUM ; petite ville des Provinces unies, dans l'Owérissel, vers les frontières du comté de Bentheim.

OPACITÉ ; substantif féminin, & terme Didactique. *Opacitas.* Qualité de ce qui n'est point transparent.

La recherche de ce qui peut causer l'opacité des corps, a beaucoup exercé les Physiciens. On a de la peine à comprendre comment un corps aussi dur que le diamant, est tout ouvert à la lumière. Mais on comprend bien moins comment un bois aussi poreux qu'est le liége, n'est pas mille fois plus transparent que le crystal. On n'est pas moins embarrassé à rendre raison pourquoi l'eau & l'huile, qui sont transparentes l'une & l'autre prises à part, perdent leur transparence quand on les bat ensemble : pourquoi le vin de Champagne, qui est brillant comme le diamant, perd son éclat quand les bulles d'air s'y dilatent, & s'y amassent en mousse : pourquoi le papier est opaque quand il n'a dans ses pores que de l'air, qui est naturellement si transparent ; & pourquoi le même papier devient transparent quand on en bouche les pores avec de l'eau ou avec de l'huile. Presque tous les hommes, & bien des Philosophes, sont, de même que le peuple, dans le préjugé qu'un corps opaque est ténébreux, parce qu'il n'admet point la lumière dans ses pores, & que cette lumière paroîtroit si elle y passoit de part en part : c'est une erreur. Si l'on excepte les premiers élémens dont les corps sont composés, il n'y a peut-être point de corps dans la nature, qui ne soit accessible & pénétrable à la lumière. Elle traverse l'eau & les autres liqueurs simples : elle pénètre les petites lames d'or, d'argent, & de cuivre désunies, & devenues assez minces pour être en équilibre avec les liquides corrosifs où on les met en dissolution. Les corps qui nous paroissent les plus simples, comme le sable & le sel, sont transparens ; les corps mêmes quelque peu composés, admettent aisément la lumière, à proportion de l'uniformité & du repos de leurs parties. Le verre, le cristal, & sur-tout le diamant, ne sont guères composés que de beaux sables & de quelques sels plus ou moins fins ; aussi n'apportent-ils pas beaucoup d'obstacles au passage de la lumière. Il n'en est pas de même d'une éponge, d'une ardoise, d'un morceau de marbre. Tous ces corps que nous appelons opaques placés entre le soleil & nos yeux, reçoi-

vent à la vérité la lumière comme des cribles ; mais ils la déroutent, ils l'émoussent, & l'empêchent d'arriver sensiblement jusqu'à l'œil. C'est ce qui va être expliqué.

L'opacité d'un corps vient, selon les Cartésiens, de ce que les pores de ce corps ne sont pas droits ou directement situés les uns au bout des autres, ou plutôt de ce qu'ils ne sont pas perméables par-tout.

Mais cette opinion n'est pas exempte de difficultés. En effet, quoiqu'on doive accorder que pour qu'un corps soit transparent, il faut que ses pores soient droits, ou au moins perméables dans toute sa longueur; cependant comment peut-il se faire que non-seulement les verres & les diamans mais encore l'eau, dont les parties sont faciles à mettre en mouvement ayent toujours tous leurs pores droits & perméables en tous sens, tandis que le papier & les feuilles d'or sont impénétrables à la lumière, & par conséquent selon les Cartésiens, doivent manquer de pores? Il faut donc chercher une autre cause de l'opacité.

Tous les corps ont beaucoup plus de pores & de vides qu'il n'est nécessaire pour qu'une infinité de rayons puissent les traverser en ligne droite, sans rencontrer aucune de leurs parties solides. En effet, l'eau est 19 fois plus légère, c'est à dire, plus rare que l'or; & cependant l'or lui même est si rare, que les émanations magnétiques le traversent sans aucune difficulté; & que le mercure pénètre aisément ses pores, que l'eau même les pénètre par compression : donc il s'ensuit que l'or a plus de pores que de parties solides ; & à plus forte raison l'eau.

Ainsi la cause de l'opacité d'un corps, ne paroît point venir de ce qu'il manque d'un nombre suffisant de pores droits ; mais elle vient, selon les Philosophes Newtoniens, ou de la densité inégale des parties, ou de la grandeur des pores qui sont ou vides ou remplis d'une matière différente de celle du corps; ce qui fait que les rayons de lumière sont arrêtés dans leur passage par une quantité innombrable de réflexions & de réfractions, jusqu'à ce que tombant enfin sur quelque partie solide, ils s'éteignent & s'absorbent.

C'est pour cela, selon ces Philosophes, que le liége, le papier, le bois, *&c.* sont opaques, & que les verres & les diamans sont transparens : car dans les confins ou endroits où se joignent les parties semblables en densité, comme sont celles de l'eau, du verre, des diamans, il n'y a ni réflexion, ni réfraction, à cause de l'action égale en tout sens; mais quand les parties sont inégales en densité, non-seulement entr'elles, mais encore par rapport à l'air, ou au vide qui est dans leurs pores, l'attraction n'étant pas la même en tout sens, les rayons doivent souffrir dans ces pores des réflexions & des réfractions considérables: ainsi ils ne peuvent traverser les corps étant continuellement détournés de leur chemin, & obligés à la fin de s'éteindre.

Si donc un corps n'est composé, comme l'eau ou le diamant, que de parties toujours uniformes, la portion de lumière qui y est admise, roule uniformément dans l'épaisseur de ce corps. Mêmes parties partout : même arrangement de pores. Ce pli sera le même jusqu'à l'autre

extrémité, d'où la lumière pourra sortir sensiblement. Mais si le corps où la lumière entre est composé de parties fort dissemblables, comme de lames de sable, de limon, d'huile, de feu, de sel & d'air, les ballons & les lames de ces élémens étant de différente densité & de différentes situations, la lumière s'y réfléchit & s'y plie fort diversement. Elle se détourne de la perpendiculaire en entrant dans une parcelle d'air : elle s'approche vers la perpendiculaire en entrant dans une lame de sel. Les différentes obliquités des surfaces où elle entre de moment en moment, sont une nouvelle source de tortuosités & d'affoiblissement. Il suffit même qu'un corps soit percé d'une grande quantité de trous en tout sens, pour cesser d'être transparent. Les pierreries perdent leurs transparences à un grand feu qui les crible, parce que la lumière y souffre trop de réflexions & de détours sur tant de nouvelles surfaces toutes différemment inclinées, d'où il arrive qu'elle ne peut passer uniformément au travers, & parvenir à l'œil du spectateur.

La multiplicité des lames élémentaires qui composent les corps, est la seconde cause de l'opacité, par la diversité des plis qu'elle fait naître dans la lumière. Toutes ces lames prises séparément sont transparentes ; mais mélangées, elles courbent si différemment la lumière, qu'elles en éteignent la direction & le sentiment. C'est ce qui arrive à l'huile & à l'eau battues ensemble. C'est ce qu'on voit dans le vin de Champagne : lorsqu'on le tire de la cave, & que l'air froid & comprimé qu'il renferme vient à sentir la chaleur & la communication de l'air extérieur, il se dilate, & soutient la liqueur sur ses ballons élargis, en sorte que la lumière se pliant sans cesse, & tout différemment dans les lames de vin & dans les bulles d'air, elle ne peut plus se faire appercevoir au travers de la liqueur. C'est tout ensemble la diversité des inclinaisons des surfaces, & de la diversité des réfractions qui causent l'opacité, dans le papier sec & dans le verre pilé. Il résulte de tous ces exemples, qu'il n'y a point de corps qui ne soit naturellement transparent, & il ne cesse de le paroître qu'au moment que la lumière s'y déroute & s'y altère, ou dans l'irrégularité des pores, ou dans la variété des parties, & sur-tout des fluides qui la plient tout différemment.

L'interruption & la discontinuité des parties est donc, selon M. Newton, la cause de l'opacité : c'est pour cela, selon lui, qu'un corps commence à devenir transparent, lorsqu'on remplit ses pores d'une matière ou pareille à celle de ses parties, ou au moins d'une densité égale : ainsi le papier devient un peu transparent lorsqu'il est imbibé d'eau ou d'huile, la pierre appelée *oculus mundi*, lorsqu'elle est trempée dans l'eau, *&c.* Il en est de même de plusieurs autres corps lorsqu'on les trempe dans des fluides qui peuvent pénétrer intimément leurs plus petits pores.

Au contraire les corps les plus transparens peuvent être rendus opaques en vidant leurs pores, ou en divisant ou séparant les parties qui les composent. Ainsi le papier & l'*oculus mundi*, deviennent opaques en les laissant sécher; la corne, en la grattant ; le verre, en le pulvérisant, ou en y laissant des pailles;

les; l'eau même, quand on y excite des bouteilles ou de l'écume.

A la vérité, pour rendre les corps opaques & colorés, il faut que les interstices de leurs parties ne soient pas moindres que d'une certaine grandeur donnée; car les corps les plus opaques deviennent transparens, lorsque leurs parties sont considérablement diminuées, comme il arrive aux métaux dissous par les acides.

OPALE; substantif féminin. *Opalus.* Pierre précieuse de couleur laiteuse, qui change de couleur, & présente des couleurs très-vives, très-variées, & assez semblables à celles de la nacre de perle, suivant qu'on change sa position; elle est dure, fait feu lorsqu'on la frappe avec l'acier; la lime n'a point de prise sur elle.

Wallerius distingue quatre espèces d'opales; savoir 1°. L'*opale laiteuse* qui, suivant les différens aspects sous lesquelles on la regarde, présente des couleurs bleues, rouges, jaunes, vertes, tandis que le fond de la pierre est de la couleur du lait affoibli par beaucoup d'eau. 2°. L'*opale noirâtre* dans laquelle on croit remarquer comme des paillettes de talc jaune. 3°. L'*opale jaunâtre;* elle ne joue point si bien que les precédentes. 4°. L'*œil de chat;* M. Bruckmann ajoute, 5°. l'*opale bleuâtre*, qui est, dit-on, très-rare, & qui présente les différentes couleurs de l'arc-en-ciel, c'est pourquoi il croit que c'est la *pierre d'iris* des anciens.

Quelques Auteurs regardent le Girasol, comme une espèce d'opale; mais il y a quelques différences.

L'opale se trouve quelquefois jointe avec de l'agate, & M. Bruckmann dit avoir vu un morceau d'agate trouvé dans le Duché de Deux-Ponts, dans lequel on voyoit des bandes ou couches d'onyx, de Calcédoine & d'opale.

Cette pierre précieuse se trouve dans les Indes orientales en Égypte, en Arabie, en Hongrie, en Bohême & en Allemagne: on la trouve ordinairement par morceaux détachés, enveloppée dans des pierres d'une autre nature; elle est depuis la grandeur de la tête d'une épingle, jusqu'à celle d'une noix, ce qui est pourtant très-rare. On la monte ordinairement en bague, après l'avoir fait arrondir ou tailler en facettes, & avoir mis une feuille dessous. Une opale sans défaut est une chose très-rare; les Indiens estiment cette pierre autant que le diamant.

L'art sait contrefaire les opales, & peu de gens ignorent que feu M. de Lironcourt, à son retour d'Égypte, où il avoit résidé en qualité de Consul de France, a rapporté d'Alexandrie une opale d'une grandeur étonnante, qui, après avoir trompé les Joailliers du Levant, qui sont pourtant très-clairvoyans, s'est trouvée à la fin n'être qu'un morceau de verre, imitant parfaitement l'opale.

Dans les Monnoies, les ouvriers disent, que l'*or est en opale*, lorsqu'il est en fusion ou plutôt en bain, & qu'il rend toutes sortes de couleurs de même que l'opale.

OPALER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Raffineurs de sucre. Il se dit de l'action de remuer avec le couteau dans les formes, le sucre quelque temps après qu'on l'y a versé, quand il a acquis un certain degré de chaleur

que l'expérience seule indique. On opale pour mêler & confondre le grain avec le sirop dont il ne cherche qu'à se séparer.

OPALES, ou OPALIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête que les Romains célébrèrent autrefois en l'honneur de la déesse Ops. Varron dit que cette fête se célébroit trois jours après l'expiration des saturnales. Selon Macrobe, on la célébroit le 19 Décembre, qui étoit un des jours des saturnales; il ajoute que l'on célébroit ces deux fêtes dans le même mois, à cause que Saturne & Ops étoient époux, & que c'étoit à eux qu'on devoit l'art de semer le blé & de cultiver les fruits; c'est pourquoi l'on ne célébroit les opalies qu'après la moisson & l'entière récolte des fruits. Le même auteur remarque que l'on faisoit des prières à la déesse Ops en s'asseyant sur les terres, pour montrer qu'elle étoit la terre & la mère de toutes choses, & qu'on faisoit des festins aux esclaves qu'on avoit occupés pendant l'année aux travaux de la campagne.

OPAQUE; adjectif des deux genres & terme Didactique. *Opacus.* Qui n'est point transparent, qui ne laisse point passer la lumière. *On ne voit pas au travers d'un corps opaque.* Voyez OPACITÉ.

OPASSUM, ou OPOSSUM; *voyez* SARIGUE.

OPATOW; petite ville de Pologne, dans le Palatinat de Sendomir, à quatre milles de la ville de ce nom du côté de l'occident.

OPERA; substantif masculin. Pièce de théâtre en musique, accompagnée de machines & de danses.

Le caractère de l'Épopée, remarque un Académicien, est de transporter la scène dans l'imagination du lecteur. Là, profitant de l'étendue de son théâtre, elle aggrandit & varie ses tableaux, se répand dans la fiction, & manie à son gré tous les ressorts du merveilleux. Dans l'opéra, la Muse tragique à son tour, jalouse des avantages que la Muse épique a sur elle, essaye de marcher, ou plutôt de la surpasser, en réalisant du moins pour les sens, ce que l'autre ne peint qu'en idée. Pour bien concevoir ces choses supposez qu'on eût vu sur le théâtre une Reine de Phénicie, qui par ses grâces & sa beauté eût attendri, intéressé pour elle les chefs les plus vaillans de l'armée de Godefroi, en eût même attiré quelques-uns dans sa Cour, y eût donné asyle au fier Renaud dans sa disgrace, l'eût aimé, eût tout fait pour lui, & l'eût vu s'arracher aux plaisirs pour suivre les pas de la gloire; voilà le sujet d'Armide en tragédie. Le poëte épique s'en empare, & au lieu d'une Reine tout naturellement belle, sensible, intéressante, il en fait une enchanteresse : dès-lors dans une action simple, tout devient magique & surnaturel. Dans Armide, le don de plaire est un prestige; dans Renaud, l'amour est un enchantement. Les plaisirs qui les environnent, les lieux mêmes qu'ils habitent, ce qu'on y voit, ce qu'on y entend, la volupté qu'on y respire, tout n'est qu'illusion, & c'est le plus charmant des songes. Telle est Armide embellie des mains de la Muse héroïque. La Muse du théâtre la réclame & la reproduit sur la scène, avec toute la pompe du merveilleux. Elle demande pour varier & pour embellir ce brillant spectacle, les mêmes licences que la

muse épique s'est donnée, & appelant à son secours la musique, la danse, la peinture, elle nous fait voir par une magie nouvelle les prodiges que sa rivale ne nous a fait qu'imaginer. Voilà Armide sur le théâtre lyrique, & voilà l'idée qu'on peut se former d'un spectacle qui réunit le prestige de tous les arts.

> Où les beaux vers, la danse, la musique,
> L'art de tromper les yeux par les couleurs,
> L'art plus heureux de séduire les cœurs,
> De cent plaisirs font un plaisir unique.

Dans ce composé tout est mensonge, mais tout est d'accord, & cet accord en fait la vérité. La musique y fait le charme du merveilleux, le merveilleux y fait la vraisemblance de la musique : on est dans un monde nouveau : c'est la nature de l'enchantement, & visiblement animée par une foule d'intelligences dont les volontés sont ses lois. Que l'austère vérité s'empare de ce théâtre, elle en change tout le système; & si du prestige qu'elle détruit on veut conserver quelque trace, l'accord, l'illusion n'y est plus. On en voit l'exemple dans l'opéra italien. La première idée du vrai poëme *lyrique* nous est venue d'Italie. Nous l'avons saisie avidement, & les Italiens l'ont abandonnée. Au lieu des sujets fabuleux où la fiction qu'ils autorisent met tout d'accord en exagérant tout, ils ont pris des sujets d'une vérité inaltérable où le fabuleux n'est admis pour rien ; & c'est à l'austérité de ces sujets qu'ils ont entrepris d'allier le chant, le plus fabuleux de tous les langages. C'est-là le vice de l'opéra que les Italiens se sont fait; aussi avec d'excellens poëtes & d'excellens musiciens, n'auront-ils jamais qu'un spectacle imparfait, discordant & ennuyeux pour eux-mêmes.

Sur un théâtre où tout est prodige, il paroît tout simple que la façon de s'exprimer ait son charme comme tout le reste. Le chant est le merveilleux de la parole. Mais dans un spectacle où tout se passe comme dans la nature & selon la vérité de l'histoire, par quoi sommes-nous préparés à entendre Fabius, Régulus, Thémistocle, Titus, Adrien parler en chantant ? Que diroit-on si sur la scène françoise on entendoit Auguste, Cornélie, Agrippine ou Brutus s'exprimer ainsi ? Les Italiens y sont habitués, dira-t-on. Ils ne peuvent l'être au point de s'y plaire. Ils ont perdu leur tragédie, & n'en ont point fait un bon opéra. Dans les sujets qu'ils ont pris, le merveilleux du chant ne tient à rien, n'est fondé sur rien. Mais il y a plus, ces sujets mêmes ne sont pas faits pour la musique. Le moyen de conduire, de nouer & de dénouer en chantant des intrigues aussi compliquées que celles d'Apostolo Zeno, qui quelquefois, comme dans l'Andromaque, enlace dans un seul nœud les incidens & les intérêts de deux de nos fables tragiques ? Le moyen de chanter avec agrément des conférences politiques, des harangues, *&c.* Métastase est plus concis, plus rapide que Zeno; mais tous les sacrifices qu'il lui en a coûté pour s'accommoder à la musique, n'ont pu changer la nature des choses.

Pour mieux entendre quel est le vrai genre de l'Opéra considéré seulement comme un poëme destiné à être mis en musique, il faut remonter à l'essence des choses.

Un poëme est plus ou moins analogue à la musique, selon qu'elle a

plus ou moins la facilité d'exprimer ce qu'il lui présente.

La musique a d'abord les signes naturels de tout ce qui affecte le sens de l'ouie, savoir, le mouvement, le bruit & le son. Il est vrai qu'en imitant le bruit simple, elle le rend harmonieux ; mais c'est embellir la nature. Pour les objets des autres sens, elle n'a rien qui leur ressemble ; mais au lieu de l'objet même, elle peint le caractère de la sensation qu'il nous cause : par exemple, dans ces vers de Renaud,

Plus j'observe ces lieux & plus je les admire.
Ce fleuve coule lentement,
Il s'éloigne à regret d'un séjour si charmant.
Les plus aimables fleurs & le plus doux zephire
Parfument l'air qu'on y respire.

La musique ne peut exprimer ni le parfum ni l'éclat des fleurs, mais elle peint la volupté où l'ame qui reçoit ces douces impressions, languit amollie & comme enchantée.

Dans ces vers de Castor & Pollux,

Tristes apprêts, pâles flambeaux,
Jour plus affreux que les ténébres !

La musique ne pouvoit jamais rendre l'effet des lampes sépulcrales ; mais elle a exprimé la douleur profonde qu'imprime au cœur de Thélaïre la vue du tombeau de Castor. Il y a d'un sens à l'autre une analogie que la musique observe & saisit, lorsqu'elle veut réveiller par l'organe de l'oreille la réminiscence des impressions faites sur tel ou tel autre sens. C'est donc aussi cette analogie que la poésie doit consulter dans les tableaux qu'elle lui donne à peindre.

Quant aux affections & aux mouvemens de l'ame, la musique ne les exprime qu'en imitant l'accent naturel. L'art du Musicien est de donner à la mélodie des inflexions qui repondent à celles du langage, & l'art du Poëte est de donner au Musicien des tours & des mouvemens susceptibles de ces inflexions variées, d'où résulte la beauté du chant.

Un poëme peut donc être ou n'être pas lyrique soit par le fond du sujet, soit par les détails & le style.

Tout ce qui n'est qu'esprit & raison est inaccessible pour la musique. Elle veut de la poésie toute pure, des images & des sentimens. Tout ce qui exige des discussions, des développemens, des gradations, n'est pas fait pour elle. Faut-il donc mutiler le dialogue, brusquer les passages, précipiter les situations, accumuler les incidens sans les préparer, sans les lier l'un avec l'autre; ôter aux détails & à l'ensemble d'un poëme cet air d'aisance & de vérité d'où dépend l'illusion théâtrale, & ne présenter sur la scène que le squelette de l'action ? C'est l'excès où l'on donne, & qu'on peut éviter en prenant un sujet analogue au genre lyrique.

Une intrigue nette & facile à nouer & à dénouer ; des caractères simples ; des incidens qui naissent d'eux mêmes, des tableaux sans cesse variés par le moyen du clair obscur ; des passions douces, quelquefois violentes, mais dont l'accès est passager ; un intérêt vif & touchant, mais qui par intervalles laisse respirer l'ame, voilà les sujets que

chérit ce genre, & dont Quinaut a fait un si beau choix.

La passion qu'il a préférée, est de toutes la plus féconde en images & en sentimens; celle où se succèdent avec le plus de naturel, toutes les nuances de la poésie, & qui réunit le plus de tableaux rians & sombres tour à tour.

Les sujets de Quinaut sont simples, faciles à exposer, noués & dénoués sans peine. Voyez celui de Roland; ce Héros a tout quitté pour Angélique; Angélique le trahit & l'abandonne pour Médor. Voilà l'intrigue de son poëme; un anneau magique en fait le merveilleux; une fête de village en amène le dénouement. Il n'y a pas dix vers qui ne soient en sentimens ou en images. Le sujet d'Armide est encore plus simple.

La douce intrigue d'Atys & celle de Thésée ne sont pas moins faciles à démêler; & telle est en général la simplicité des plans de ce Poëte, qu'on peut les exposer en deux mots. A l'égard des détails & du style, on voit Quinaut sans cesse occupé à faciliter au Musicien un récit à la fois naturel & mélodieux. Le moyen, par exemple, de ne pas chanter avec agrément ces vers des premières scènes d'Isis? C'est Hiérax qui se plaint d'Io.

Depuis qu'une Nymphe inconstante
A trahi mon amour & m'a manqué de foi,
Ces lieux jadis si beaux n'ont plus rien qui m'enchante.
Ce que j'aime a changé, tout a changé pour moi.
L'inconstante n'a plus l'empressement extrême
De cet amour naissant qui répondoit au mien;
Son changement paroît en dépit d'elle-même:
Je ne le connois que trop bien.
Sa bouche quelquefois dit encor qu'elle m'aime;
Mais son cœur ni ses yeux ne m'en disent plus rien.
Ce fut dans ces vallons, où par mille détours,
Inachus prend plaisir à prolonger son cours;
Ce fut sur son charmant rivage
Que sa fille volage
Me promit de m'aimer toujours.
Le zéphir fut témoin, l'onde fut attentive,
Quand la Nymphe jura de ne changer jamais!
Mais le zéphir léger & l'onde fugitive
Ont enfin emporté les sermens qu'elle a faits.

Et en parlant à la Nymphe elle-même, écoutez comme ses paroles semblent solliciter le chant.

Vous juriez autrefois que cette onde rébelle
Se feroit vers sa source une route nouvelle
Plutôt qu'on ne verroit votre cœur dégagé;
Voyez couler ces flots dans cette vaste plaine:
C'est le même penchant qui toujours les entraîne;
Leur cours ne change point & vous avez changé.

IO.

Non, je vous aime encor.

HIERAX.

Quelle froideur extrême!
Inconstante, est-ce ainsi qu'on doit dire qu'on aime?

IO.

C'est à tort que vous m'accusez.
Vous avez vu toujours vos rivaux méprisés.

HIERAX.

Le mal de mes rivaux n'égale point ma peine.
La douce illusion d'une espérance vaine
Ne les fait point tomber du faîte du bonheur.
Aucun d'eux comme moi n'a perdu votre cœur.

On voit un exemple encore plus sensible de la vivacité, de l'aisance & du naturel du dialogue lyrique dans la scène de Cadmus,

Je vais partir, belle Hermione.

Mais un modèle parfait dans ce genre, est la scène du cinquième acte d'Armide.

Armide, vous m'allez quitter, &c.

On n'en citera que la fin.

RENAUD.

D'une vaine terreur pouvez-vous être atteinte,
Vous qui faites trembler le ténébreux séjour?

ARMIDE.

Vous m'apprenez à connoître l'amour,
L'amour m'apprend à connoître la crainte.
Vous brûliez pour la gloire avant que de m'aimer;
Vous la cherchiez partout d'une ardeur sans égale.
La gloire est une rivale
Qui doit toujours m'allarmer.

RENAUD.

Que j'étois insensé de croire
Qu'un vain laurier donné par la victoire;
De tous les biens fût le plus précieux;
Tout l'éclat dont brille la gloire,
Vaut-il un regard de vos yeux?
Est-il un bien si charmant & si rare
Que celui dont l'amour veut combler mon espoir?

ARMIDE.

La sévère raison & le devoir barbare
Sur les Héros n'ont que trop de pouvoir.

RENAUD.

Plus je suis amoureux, plus la raison m'éclaire.
Vous aimer, belle Armide, est mon premier devoir:
Je fais ma gloire de vous plaire,
Et tout mon bonheur de vous voir.

C'est en étudiant ces modèles qu'on sentira ce qu'on ne sauroit définir; le tour élégant & facile, la précision, l'aisance, le naturel, la clarté d'un style arrondi, cadencé, mélodieux, tel enfin qu'il semble que le Poëte ait lui-même écrit en chantant. Et ce n'est pas seulement dans les choses tendres & voluptueuses, que son vers est doux & harmonieux; il sait réunir quand il le faut, l'élégance avec l'énergie, & même avec la sublimité. Prenons pour exemple le début de Pluton dans l'opéra de Proserpine.

Les efforts d'un géant qu'on croyoit accablé,
Ont fait encor gémir le ciel, la terre & l'onde.
Mon empire s'en est troublé.

Jusqu'au centre du monde
Mon trône en a tremblé.
L'affreux Tiphée, avec sa vaine rage,
Trebuche enfin dans des gouffres sans fonds.
L'éclat du jour ne s'ouvre aucun passage
Pour pénétrer les royaumes profonds
Qui me sont échûs en partage.
Le ciel ne craindra plus que ses fiers ennemis
Se relèvent jamais de leur chûte mortelle,
Et du monde ébranlé par leur fureur rébelle,
Les fondemens sont affermis.

Il étoit impossible, peut-être, d'imaginer un plus digne intérêt pour amener Pluton sur la terre, & de l'exprimer en de plus beaux vers.

Si l'amour est la passion favorite de Quinaut, ce n'est pas la seule qu'il ait exprimée en vers lyriques, c'est-à-dire, en vers pleins d'ame & de mouvement. Écoutez Cérès au désespoir après avoir perdu sa fille, & la flame à la main embrasant les moissons.

J'ai fait le bien de tous. Ma fille est innocente,
Et pour toucher les Dieux mes vœux sont impuissans:
J'entendrai sans pitié les cris des innocens.
Que tout se ressente
De la fureur que je ressens.

Écoutez Méduse dans l'opéra de Persée.

Pallas, la barbare Pallas
Fut jalouse de mes appas,
Et me rendit affreuse autant que j'étois belle,
Mais l'excès étonnant de la difformité
Dont me punit sa cruauté,
Fera connoître en dépit d'elle
Quel fut l'excès de ma beauté.
Je ne puis trop montrer sa vengeance cruelle.
Ma tête est fière encor d'avoir pour ornemens,
Des serpens dont le sifflement
Excite une frayeur mortelle.
Je porte l'épouvante & la mort en tous lieux,
Tout se change en rocher à mon aspect horrible.
Les traits que Jupiter lance du haut des cieux
N'ont rien de si terrible
Qu'un regard de mes yeux.
Les plus grands Dieux du ciel, de la terre & de l'onde,
Du soin de se venger se reposent sur moi.
Si je perds la douceur d'être l'amour du monde,
J'ai le plaisir nouveau d'en devenir l'effroi.

Quelle force! Quelle harmonie! Quelle incroyable facilité! Que ceux qui refusent à la langue françoise d'être nombreuse & sonore, lisent ce Poëte & qu'ils décident. Personne n'a croisé les vers & arrondi la période poétique avec tant d'intelligence & de goût. Mais ce qui lui manque peut-être dans les morceaux d'un mouvement rapide & passionné, c'est cette égalité de nombre & de cadence qu'observent les Poëtes Italiens, & qui semble donnée par la musique même: ce qui lui manque, ce sont ces morceaux où le vers ne fait qu'exprimer les mouvemens de l'ame, l'accent de la douleur, le cri du désespoir, & dont les Italiens font leurs airs pathétiques; c'est en cela qu'il faut les imiter.

L'inégalité des vers ne nuit pas au simple récit dont la modulation est plus libre; mais on doit y éviter le double excès d'un style ou trop diffus ou trop concis. Les

vers dont le ſtyle eſt diffus, ſont lents, pénibles à chanter, & d'une expreſſion monotone; les vers d'un ſtyle coupé par des repos fréquens, obligent le Muſicien à briſer de même ſon ſtyle. Cela eſt réſervé au tumulte des paſſions; car alors la chaîne des idées eſt rompue, & à chaque inſtant il s'élève dans l'ame un mouvement ſubit & nouveau. L'Italien excelle encore dans ces morceaux de récitatif pathétique. Quant au récit tranquille ou modéré, on y exige avec raiſon, une modulation agréable à l'oreille; & c'eſt au Poëte à faciliter au Muſicien, par la modulation naturelle du ſtyle, le moyen de concilier l'expreſſion avec le chant, accord ſouvent trop négligé.

Un ſtyle qui change à tout propos de mouvement & de caractère, n'eſt pas celui du Poëte lyrique. Si vous accumulez ou les tableaux ou les ſentimens, le Muſicien ſe trouve à la gène, il manque d'eſpace; il veut tout peindre, il ne peint rien. C'eſt dans le vague qu'il ſe plaît : donnez-lui des maſſes, il développera ce que vous lui aurez indiqué. Mais laiſſez lui des intervalles. Dans les beaux vers du début des élémens, voyez comme chaque tableau eſt détaché par un ſilence. C'eſt dans ces ſilences de la voix que l'harmonie va ſe faire entendre.

> Les temps ſont arrivés. Ceſſez, triſte chaos.
> Paroiſſez élémens. Dieux, allez leur preſcrire
> Le mouvement & le repos.
> Tenez-les renfermés chacun dans leur empire.
> Coulez, ondes, coulez. Volez rapides feux.
> Voile azuré des airs embraſſez la nature.
> Terre enfante des fruits, couvre-toi de verdure.
> Naiſſez, mortels, pour obéir aux Dieux.

Si au contraire les ſentimens ou les images que l'on peint, ſont deſtinés à former un air d'un deſſein continu & ſimple, l'unité de couleur & de ton eſt eſſentielle au ſujet même; & c'eſt le vague dont on a parlé, qui facilitera le chant. Dans le Démophoon de Métaſtaſe, Timante qui frémit de ſe trouver le frère de ſon fils, n'exprime ſa pitié pour le malheur de cet enfant, qu'en termes vagues; mais la muſique y ſait bien ſuppléer.

Pour que l'intelligence fût plus parfaite, on ſent bien qu'il ſeroit à ſouhaiter que le Poëte fût Muſicien lui-même. Mais s'il ne réunit pas les deux talens, au moins doit-il avoir celui de preſſentir les effets de la muſique, de voir quelle route elle aimeroit à ſuivre ſi elle étoit livrée à elle-même, dans quels momens elle preſſeroit ou ralentiroit ſes mouvemens, quels nombres & quelles inflexions elle employeroit à exprimer tel ſentiment ou telle image, quelle eſt de telle ou telle émotion de l'ame, celle qui lui donneroit une plus belle modulation; quel cercle elle peut parcourir dans l'étendue de tel ou tel mode, & dans quel inſtant elle en doit changer. Tout cela demande une oreille exercée, & de plus un commerce intime, une communication habituelle du Poëte avec le Muſicien. Mais peut-être auſſi la nature a-t-elle mis une intelligence ſecrette entre le génie de l'un & le génie de l'autre, & que c'eſt à défaut de cette ſympathie que nos Poëtes les plus célèbres n'ont pas réuſſi dans le

genre

genre lyrique. Il eſt vrai du moins qu'en voyant la poéſie médiatrice entre la nature & l'art, obligée d'imiter l'une & de favoriſer l'autre, de prendre le langage qui convient le mieux à celui-ci & qui peint le mieux celle-là; de leur ménager en un mot, tous les moyens de ſe rapprocher & de s'embellir mutuellement, le talent du Poëte lyrique au plus haut degré, doit paroître un prodige. Que ſera-ce donc ſi l'on conſidère l'opera françois comme un poëme où la danſe, la peinture & la mécanique doivent concourir avec la poéſie & la muſique à charmer l'oreille & les yeux? Or telle eſt l'idée hardie qu'en avoit conçue le fondateur de notre théâtre lyrique; & l'on peut dire qu'en la concevant il a eu la gloire de la remplir.

La danſe ne peut avoir lieu décemment que dans des fêtes: elle eſt donc eſſentiellement exclue de l'opéra italien, grave & tragique d'un bout à l'autre. Auſſi les balets qu'on y a introduits dans les entre-actes, ſont ils abſolument détachés du ſujet, ſouvent même d'un genre contraire; & ce n'eſt alors qu'un biſarre ornement.

Dans l'opéra françois, les fêtes doivent tenir à l'action comme incidens au moins vraiſemblables; & il eſt égal qu'elles viennent au commencement, au milieu ou à la fin de l'acte, pourvu que ce ſoit à propos. Il y en a dans le merveilleux; il y en a dans la ſimple nature. Il y a des plaiſirs céleſtes où préſide la volupté; il y en a de moins brillans mais d'auſſi doux, deſtinés aux ombres heureuſes. Chaque Divinité a ſa cour, & ſon caractère décide du goût des fêtes qu'on y donne. Quelquefois la danſe exprime une action qui ſe paſſe entre les Dieux. Il eſt naturel que les plaiſirs, les amours & les grâces préſentent en danſant, à Énée, les armes dont Vénus lui fait don; il eſt naturel que les Démons formant un complot funeſte au repos du monde, expriment leur joie par des danſes. La magie les emploie de même dans les évocations & les enchantemens. Parmi les hommes il y a des danſes de culte, & il y en a de réjouiſſance. Les unes ſont graves, myſtérieuſes; les autres ſont analogues aux mœurs. Il faut diſtinguer en général la danſe qui n'eſt que danſe, & celle qui peint une action. L'une eſt floriſſante ſur notre théâtre; mais l'autre qui peut avoir lieu quelquefois, n'a pas été aſſez cultivée.

Nous avons ſur le théâtre mille exemples de fêtes ingénieuſement amenées; mais nous en avons mille auſſi de fêtes placées mal à propos. Ce n'eſt pas ſeulement ſur la ſcène, c'eſt dans l'ame des acteurs & des ſpectateurs qu'il faut trouver place à des réjouiſſances.

Dans l'opéra de Callirhoé la déſolation règne dans les murs de Calidon.

> Une noire fureur tranſporte les eſprits;
> Le fils infortuné s'arme contre le père;
> Le père furieux perce le ſein du fils;
> L'enfant eſt immolé dans les bras de ſa
> mère.

Or c'eſt dans ce moment que les Satyres & les Driades viennent célébrer la fête du Dieu Pan; & la Reine, pour conſulter le Dieu ſur les malheurs de ſon peuple, attend que l'on ait bien danſé.

Dans l'acte ſuivant Callirhoé vient d'annoncer qu'elle eſt la vic-

time qui doit être immolée. Son amant au désespoir, la laisse & court lui-même à l'autel.

> Le bucher brûle, & moi j'éteins sa flamme impie,
> Dans le sang du cruel qui veut vous immoler.
> J'attaquerai vos Dieux, je briserai leur temple,
> Dût leur ruine m'accabler.

Dans ce moment les Bergers des côteaux voisins viennent danser & chanter dans la plaine, & Callirhoé assiste à leurs jeux. Il est évident que si le spectateur est dans l'inquiétude & la crainte, ces fêtes doivent l'importuner; & s'il s'en amuse, c'est qu'il n'est point ému. Cette difficulté de placer les fêtes vient de ce que le tissu de l'action est trop serré. Il est de l'essence de la tragédie que l'action n'ait point de relâche, que tout y inspire la crainte ou la pitié, & que le danger ou le malheur des personnages intéressans, croisse & redouble de scène en scène. Au contraire il est de l'essence de l'opéra que l'action n'en soit affligeante ou terrible que par intervalles, & que les passions qui l'animent ayent des momens de calme & de bonheur, comme on voit dans les jours d'orage, des momens de sérénité. Il faut seulement prendre soin que tout se passe comme dans la nature, que l'espoir succède à la crainte, la peine au plaisir, le plaisir à la peine avec la même facilité que dans le cours des choses de la vie.

Quinaut n'a presque pas une fable qu'on ne pût citer pour modèle de cette variété harmonieuse.

Dans l'opéra d'Alceste, par exemple, le théâtre s'ouvre par les nôces d'Alceste & d'Admète, & l'allégresse publique règne autour de ces heureux époux. Lycomède, Roi de Scyros, désespéré de voir Alceste au pouvoir de son rival, feint de leur donner une fête; il attire Alceste sur son vaisseau, & l'enlève aux yeux d'Admète & d'Alcide. Le trouble & la douleur prennent la place de la joie. Alcide s'embarque avec Admète pour aller délivrer Alceste & punir son ravisseur: Lycomède assiégé dans Scyros, résiste & refuse de rendre sa captive: l'effroi règne durant l'assaut. Alcide enfin brise les portes, la ville est prise, Alceste est délivrée, & la joie reparoît avec elle; mais à l'instant la douleur lui succède: on ramène Admète mortellement blessé; il est expirant dans les bras d'Alceste. Alors Apollon descend des Cieux & lui annonce que si quelqu'un veut se dévouer à la mort pour lui, les destins consentent qu'il vive. Ainsi la douce espérance vient de nouveau suspendre la douleur. Cependant nul ne se présente pour mourir à la place d'Admète, & l'on voit l'instant où il va expirer. Tout à coup il paroît environné de son peuple qui célèbre son retour à la vie. Apollon a promis que les arts éleveroient un monument à la gloire de la victime qui s'immoleroit pour lui; ce monument s'élève, & dans l'image de celle qui s'est immolée, Admète reconnoît son épouse: tout le palais retentit de ce cri de douleur: *Alceste est morte!* L'allégresse se change en deuil, & Admète lui-même ne peut souffrir la vie que le ciel lui rend à ce prix: mais vient Alcide qui lui déclare l'amour qu'il avoit pour Alceste sa femme, & lui propose, s'il veut la lui céder, d'aller forcer l'enfer à la rendre. Admète y consent pourvu qu'elle

vive; & l'espoir de revoir Alceste suspend les regrets de sa mort. Pluton touché du courage & de l'amour d'Alcide, lui permet de ramener Alceste à la lumière, & ce triomphe répand la joie dans tous les cœurs; mais à peine Admète a-t-il revu son épouse qu'il se voit obligé de la céder, & leurs adieux sont mêlés de larmes. Alceste tend la main à son libérateur; Admète s'éloigne, Alcide l'arrête & refuse le prix qu'il avoit demandé.

> Non, non, vous ne devez pas croire
> Qu'un vainqueur des tyrans soit tyran à son tour.
> Sur l'enfer, sur la mort, j'emporte la victoire,
> Il ne manquoit plus à ma gloire
> Que de triompher de l'amour.

Lorsque la fable d'un poëme est ainsi formée, il n'est pas difficile d'y amener des fêtes.

Les décorations de l'Opéra sont une partie essentielle des plaisirs de la vue; & l'on sent combien les sujets pris dans le merveilleux sont plus favorables au Décorateur & au Machiniste, que les sujets pris de l'histoire. Le changement de lieu que les Poëtes Italiens se sont permis, non seulement d'un acte à l'autre, mais de scène en scène & à tous propos, occasionne des décorations, où l'architecture, la peinture & la perspective peuvent éclater avec magnificence; & la grandeur des théâtres d'Italie donne un champ libre & vaste au génie des Décorateurs. Mais des sujets où tout s'exécute naturellement, ne sont guère susceptibles du merveilleux des machines; & le passage d'un lieu à un autre, réduit à la possibilité physique, rétrécit le cercle des décorations.

Dans un poëme, quel qu'il soit, si les événemens sont conduits par des moyens naturels, le lieu ne peut changer que par ces moyens mêmes. Or dans la nature, le temps, l'espace & la vîtesse ont des rapports immuables. On peut donner quelque chose à la vîtesse, on peut aussi étendre un peu le temps fictif au-delà du réel; mais à cela près, le changement du lieu n'est permis qu'autant qu'il est possible dans les intervalles donnés. Pourquoi le poëme épique a-t-il la liberté de franchir l'espace? parcequ'il a celle de franchir la durée, & de raconter en un vers ce qui s'est passé en dix ans.

Il n'en est pas de même du poëme dramatique: le temps lui mesure l'espace, & la nature le mouvement. Un char, un vaisseau peut aller un peu plus ou un peu moins vîte; le temps fictif qu'on lui donne, peut être un peu plus ou moins long; mais cela se borne à peu de chose. Ainsi, par exemple, si le premier acte du Régulus de Métastase se passoit à Carthage & le second à Rome, ce poëme auroit beau être lyrique, cette licence choqueroit le bon sens.

Mais dans un spectacle où le merveilleux règne, il y a deux moyens de changer de lieu qui ne sont pas dans la nature. Le premier est un changement passif: c'est le lieu même qui se transforme. Que le Palais d'Armide s'embrase ou s'écroule, c'est un changement qui peut être naturel, & l'on donne le même spectacle dans l'opéra de Didon; mais qu'à la place du palais & des jardins d'Armide paroissent tout-à-coup un désert & des torrens, des

précipices, voilà ce qui ne peut s'opérer sans le secours du merveilleux. Le second changement est actif, & c'est dans la vîtesse du passage qu'est le prodige: On ne demande pas quel temps le char de Cybele emploie à passer de Sicile en Phrygie, & de Phrygie en Sicile; ni s'il est possible que les Dragons d'Armide traversent en un instant les airs. Leur vîtesse n'a d'autre règle que la pensée qui les suit.

Quinaut en formant le projet de réunir tous les moyens d'enchanter les yeux & l'oreille, sentit donc bien qu'il devoit prendre ses sujets dans le systême de la Fable, ou dans celui de la magie. Par-là il rendit son théâtre fécond en prodiges; il se facilita le passage de la terre aux Cieux, & des Cieux aux enfers; se soumit la nature & la fiction; ouvrit à la tragédie la carrière de l'Epopée, & réunit les avantages de l'un & de l'autre poëme en un seul.

Opéra, se dit aussi du lieu où se représente l'opéra. *Sa maison est près de l'Opéra.*

On dit familièrement en parlant d'une affaire qui entraîne beaucoup d'embarras, que *c'est un opéra.*

Opéra comique, se dit d'un Drame d'un genre mixte qui tient à la comédie par l'intrigue & les personnages, & à l'opéra par le chant dont il est mêlé.

Ce genre de spectacle introduit depuis peu parmi nous, fut d'abord grossier & bouffon. M. Sedaine le perfectionna dans sa pièce de *Blaise le Savetier*. A cette pièce en succédèrent encore de meilleures, de plus intéressantes, de plus conformes aux règles; & on leur donna le nom de Comédies mêlées d'Ariettes. Telles sont les pièces dont voici les titres : *Tom-Jones; le Sorcier; Rose & Colas; le Roi & le Fermier; la Fée Urgelle; Isabelle & Gertrude; les Moissonneurs; le Huron; Lucile; le Deserteur*, &c.

On distingue ordinairement deux espèces d'Opéra comique; savoir, l'Opéra comique en Vaudeville, & les pièces en Ariettes.

L'Opéra comique en Vaudevilles est un Drame comique presque tout en Chansons, sur des airs connus. On y permet la prose pour faciliter les liaisons & les transitions : il y a d'ailleurs des choses dans le dialogue, qui auroient mauvaise grace dans le couplet. Le succès des pièces de ce genre dépend de l'heureux choix du sujet, qui doit être simple, & exposé avec précision, & du goût avec lequel on aura choisi des airs propres à exprimer les sentimens & la situation des personnages. Pour ne pas se tromper dans ce dernier choix, il faut être nécessairement musicien, & connoître exactement les règles de la prosodie. Sans ces connoissances, il est presque impossible de ne pas placer une syllabe longue sur une note brève, ou un accent grave sur un son foible & mourant, & souvent même des paroles gaies sur un air qui ne l'est pas.

Les pièces à ariettes consistoient d'abord à parodier des airs Italiens, en y appliquant des paroles Françoises. Ces parodies ont ensuite fait naître les comédies mêlées d'ariettes qui regnent aujourd'hui. Ces pièces doivent rouler sur un sujet intéressant, convenable à la musique, & qui prête au génie du Musicien l'occasion de faire des tableaux qui ne nuisent ni à la chaleur de l'action, ni à l'intrigue, ni

aux règles du théâtre, qu'on ne doit jamais perdre de vue.

Le Poëte ne doit placer des ariettes, que dans les endroits passionnés, c'est-à-dire, dans le moment où le personnage est agité par quelque passion, comme par la joie, la colère, la douleur, le désespoir. L'ariette ne doit se montrer qu'avec la passion : c'est une règle à laquelle les Poëtes ne font pas assez d'attention.

On doit faire ensorte de varier, autant qu'on le peut, le caractère des ariettes; c'est-à-dire, qu'après une ariette qui exprime une passion douce, il faut placer, s'il est possible, une ariette qui exprime une passion violente, afin que le Compositeur puisse diversifier sa musique. La monotonie déplaît partout, mais principalement dans le chant.

Ce qu'on doit observer encore, c'est de proportionner le dialogue aux ariettes, de manière qu'il n'occupe pas la scène plus longtemps que la musique; comme il ne faut pas, non plus, que la musique absorbe le dialogue. On doit étendre l'un & l'autre, autant que le sujet & la marche de la pièce peuvent le permettre. Les vers, qui forment le dialogue, étant plus analogues aux ariettes, il semble qu'on ne devroit écrire des Opéra qu'en vers; mais comme la prose est plus rapide, & donne plus de mouvement & de vivacité au dialogue, on a permis d'en faire usage; & les meilleurs Opéra comiques ne sont pas ceux qui sont écrits en vers.

Quand on place un vaudeville à la fin de la pièce, on doit l'amener & le composer de manière qu'il y paroisse faire partie du sujet, & qu'il se rapporte aux personnages : l'illusion doit durer tant que les Acteurs sont sur la scène. Il faut imiter M. Rousseau de Genève, le seul, peut-être, de tous les Poëtes, qui ait amené avec art le vaudeville. Cet Auteur sentant combien une chanson répugne à la fin d'un drame quelconque, lorsqu'elle n'est soutenue que par le motif de faire chanter des couplets malins & saillans, évite avec beaucoup d'adresse, dans le *Devin de Village*, ce défaut trop ordinaire. Il suppose qu'il court une chanson nouvelle dont on a remis une copie au prétendu devin, homme qui est censé être visité par des personnes à portée de la savoir. Le devin la donne aux deux personnages de la pièce, simples paysans, qui n'auroient pu chanter une chanson si spirituelle sans blesser la vraisemblance.

Une règle commune à toutes les pièces de théâtre, c'est celle qui veut que le dénouement arrive par quelque accident, & non par un simple changement de volonté. Cette règle est fort négligée dans les Opéra comiques. Le fort de l'intrigue roule presque toujours sur des amours épisodiques. Le père, la mère, ou le tuteur refusent de consentir à l'hymen des jeunes amans : ils s'intéressent en faveur d'un rival. Lorsque le drame est parvenu à sa juste longueur, ils permettent enfin l'union des amans, sans qu'on voie d'autre cause d'un changement si subit de volonté, que l'obligation où se trouve le Poëte de terminer la pièce. C'est ce qu'on remarque dans les Opéra comiques intitulés, *le Maréchal; On ne s'avise jamais de tout; le Bucheron; Annette & Lubin*, &c.

La règle de l'unité de lieu est

pareillement négligée dans la plupart des Opéra comiques; *le Diable-à quatre*, *le Roi & le Fermier*, *l'Ecole de la Jeunesse*, *la Fée Urgelle*, *Tom Jones*, &c. en sont autant de preuves. C'est une faute qu'il est essentiel d'éviter, si l'on veut mériter le suffrage des connoisseurs.

On dit au jeu de la comète, *faire opéra*, *faire l'opéra*; pour dire, se débarrasser de toutes ses cartes de suite & sans interruption.

Les trois syllabes sont brèves.

Remarquez que ce mot ne prend point de *s* au pluriel.

OPÉRATEUR; substantif masculin. *Operator*. Celui qui fait certaines opérations de Chirurgie. *Opérateur oculiste. Opérateur pour la pierre. Ce Chirurgien est un habile Opérateur.*

Opérateur, trice, se prend plus particulièrement pour un Charlatan qui débite ses remèdes & qui vend ses drogues en place publique.

OPÉRATION; substantif féminin. *Operatio*. L'action de ce qui opère. *Les opérations de Dieu. Les opérations de la nature n'ont rien de gêné.*

Opération, se dit aussi de l'action du Saint-Esprit, de l'action de la grâce sur la volonté. *L'opération du Saint-Esprit est nécessaire pour notre salut. Les opérations de la grâce ne se distinguent pas sensiblement de celles de la nature.*

On dit en termes de Philosophie, *les trois opérations de l'entendement.* Par la *première*, on entend, la simple idée ou conception des choses. Par la *seconde*, le jugement qu'on a fait des choses; & par la *troisième opération*, le raisonnement par lequel on tire une conclusion de plusieurs propositions.

Opération, se dit aussi de l'action méthodique du Chirurgien sur le corps de l'homme pour lui rendre la santé ou pour le soulager.

Les opérations de Chirurgie se réduisent aux quatre classes générales connues sous les noms de *diérèse*, *synthèse*, *exérèse*, & *prothèse*. Dans la première on comprend toutes les opérations où il faut diviser les parties du corps humain; dans la seconde, toutes celles qui tendent à les réunir, quand elles sont divisées contre nature; dans la troisième, celles qui consistent dans l'extraction des corps étrangers ou nuisibles, qui blessent l'action de nos parties, & les fonctions; & dans la quatrième enfin celles qui ont pour but de suppléer par art au défaut des parties naturelles nécessaires.

Dans le sens de cette définition, l'amputation d'un membre, le trépan, l'empyéme, la gastroraphie, sont des opérations proprement dites, & le pansement, ou la simple application des ligatures ou bandages n'en sont point, quoique souvent cette application doive être faite méthodiquement & par la main d'un Chirurgien. Mais cette différence est relative à l'objet. La conséquence de l'action & la difficulté de la pratique la font en entier; & delà vient que, pour rendre une œuvre de Chirurgie par le mot *opération*, il faut qu'il y ait de la difficulté & un but que la maladie rende considérable, autrement la section d'un ongle seroit une opération, ce qui ne s'entend pas ainsi.

On appelle *opération d'arithmétique*, les supputations, les calculs qu'on fait, par la multiplication, l'addition, la division ou la soustraction. *Soustraire un nombre d'un*

autre est une opération d'arithmétique.

On appelle *opération de Chimie*, tous les moyens particuliers employés à faire subir aux substances sur lesquelles on travaille, les divers changemens dont elles sont susceptibles.

Opération, se dit aussi de l'action, de l'effet d'un remède, d'une médecine. *L'émétique commence à faire son opération.*

On dit dans le style familier & par ironie, *vous avez fait là une belle opération*, *voilà une belle opération*; pour dire, vous n'avez rien fait qui vaille.

Opération, se dit aussi en termes de guerre. *On n'avoit point réglé les opérations de la campagne.*

Les deux premières syllabes sont brèves; la troisième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

OPERCULE; substantif masculin & terme de Conchyliologie. Il se dit du couvercle dont le poisson se sert pour défendre l'entrée de la bouche de la coquille.

OPERCULÉ, ÉE; adjectif & terme de Conchyliologie. Il se dit des coquillages à opercule. *Une coquille operculée.*

OPÉRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Opérer.

OPÉRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Faire, produire quelque effet. *La grâce a opéré sa conversion. Les merveilles que Dieu opère. Ses prières ne peuvent rien opérer.*

Opérer, s'emploie aussi absolument & sans régime. *La grâce opère dans les ames disposées à la recevoir.*

On dit proverbialement & par ironie, qu'*une personne a bien opéré*; pour dire, qu'elle n'a rien fait qui vaille.

Opérer, se dit encore de quelques arts ou sciences qui demandent une certaine pratique, comme la Chirurgie, la Chimie, l'Arithmétique. *Ce Chirurgien opère bien. Pour apprendre la Chimie il faut opérer. Un Arithméticien qui opère avec facilité.*

Opérer, se dit aussi absolument en parlant de l'effet que produit une médecine qu'on a prise. *La médecine a bien opéré.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le pénultième *e* des temps qui se terminent par un *e* féminin, prend le son de l'*e* ouvert & alonge la syllabe.

OPES; substantif masculin & terme d'Architecture. Il se dit des trous des boulins qui restent dans les murs, & de ceux où sont posés les bouts des solives.

OPHERA; ancienne ville de la Palestine dans la tribu de Benjamin.

OPHIOGÈNES; substantif masculin pluriel & terme d'Antiquité. On désignoit par ce terme dérivé du Grec, une race d'hommes qui se disoient issus d'un serpent, & prétendoient avoir la propriété d'en guérir les piqûres.

OPHIOGLOSSE; *Voyez* Langue de Serpent.

OPHIOLATRIE; substantif féminin. Culte des serpens. L'ophiolatrie faisoit autrefois partie de la religion des Babyloniens & des Egyptiens.

OPHIOMANCIE; substantif féminin. Sorte de divination qui étoit fort en usage chez les anciens & qui consistoit à tirer des présages bons ou mauvais des divers mouvemens qu'on voyoit faire aux ser-

pens. On en trouve plusieurs exemples dans les Poëtes. Ainsi dans l'Énéïde de Virgile, Énée voit sortir du tombeau d'Anchise un serpent énorme dont le corps fait mille replis tortueux ; ce serpent tourne autour du tombeau & des autels, se glisse entre les vases & les coupes, goûte de toutes les viandes offertes, & se retire au fond du sépulcre sans faire aucun mal aux assistans. Le Héros en tire un heureux présage pour le succès de ses desseins.

Rien n'étoit si simple que l'origine de cette divination. » Le serpent, dit M. Pluche, symbole » de vie & de santé, si ordinaire » dans les figures sacrées, faisant » si souvent partie de la coïffure » d'Isis, toujours attaché au bâton » de Mercure & d'Esculape, inséparable du coffre qui contenoit » les mystères, & éternellement » ramené dans le cérémonial, passa » pour un des plus grands moyens » de connoître la volonté des Dieux.

» On avoit tant de foi, ajoute-» t-il, aux serpens & à leurs pro-» phéties, qu'on en nourrissoit ex-» près pour cet emploi ; & en les » rendant familiers, on étoit à por-» tée des prophètes & des prédic-» tions. Une foule d'expériences » faites depuis quelques années par » nos Apothicaires & par la plu-» part de nos Botanistes, auxquels » l'occasion s'en présente fréquem-» ment dans leurs herborisations, » nous ont appris que les couleu-» vres sont sans dents, sans piqû-» re & sans venin. La hardiesse avec » laquelle les devins & les Prêtres » des idoles manioient ces animaux » étoit fondée sur l'épreuve de leur » impuissance à mal faire ; mais » cette sécurité en imposoit aux » peuples, & un Ministre qui ma-» nioit impunément la couleuvre, » devoit sans doute avoir des in-» telligences avec les Dieux ».

Les Marses, peuples d'Italie, se vantoient de posséder le secret d'endormir & de manier les serpens les plus dangereux. Les anciens racontent la même chose des Psylles peuples d'Afrique ; & l'on pourroit même regarder comme une espèce d'ophiomancie la coutume qu'avoient ceux-ci d'exposer aux Cérastes leurs enfans lorsqu'ils étoient nés, pour connoître s'ils étoient légitimes ou adultérins.

OPHIOMORPHITE, substantif féminin. Quelques Auteurs ont ainsi appelé la corne d'Ammon à cause de ses spirales qui la font ressembler à un serpent entortillé.

OPHIOPHAGES ; (les) Pline donne ce nom à des peuples d'Éthiopie qui se nourrissoient de serpens.

OPHIR ; pays très célèbre dans l'Écriture, & sur lequel les critiques ont proposé une infinité de conjectures. On juge avec raison que ce pays est celui qui fut peuplé par Ophir fils de Jectan ; & nous savons par Moyse, que les treize fils de Jectan demeurerent *depuis Messa jusqu'à Séphar montagne d'Orient*. Mais comme Messa & le mont Séphar sont des endroits aussi inconnus qu'Ophir lui-même, il a fallu prendre une autre route, pour découvrir le pays d'Ophir. On a consulté tous les passages où il est mention de ce pays, & on a remarqué que les mêmes vaisseaux qui alloient à Tharsis, alloient aussi à Ophir ; que ces vaisseaux s'équippoient sur la mer Rouge, au port d'Asiongaber ; qu'il falloit trois ans à la flotte de Salomon pour faire le voyage d'Ophir ; que cette flotte rapportoit

rapportoit de son voyage de l'or, des paons, des singes, des aromates, de l'ivoire, des bois d'ébène; enfin que l'or d'Ophir est le plus estimé de tous les ors dont il est parlé dans l'écriture, & que le pays d'Ophir étoit le plus abondant en or que l'on connût. Sur ces indices on s'est mis à la recherche du pays d'Ophir : mais presque tous les interprètes ont pris sur cela des routes différentes. Josephe dit que le pays d'Ophir est dans les Indes, & qu'il se nomme le *pays d'or*. On croit qu'il veut parler de la Chersonèse d'or, connue aujourd'hui sous le nom de Malaca, presqu'île à l'opposite de Sumatra. Luc de Holstein après bien des recherches, croit qu'il faut se fixer à l'Inde en général, ou à la ville de Supar, dans l'île de Célèbes. D'autres le placent dans le royaume de Malabar ou de Ceilan, ou dans l'île de Tapobrane, si célèbre chez les anciens. Bochart a travaillé à appuyer ce sentiment. Eupolème a mis Ophir dans l'île d'Urphé, dans la mer Rouge. Maffée a cru que c'étoit le Pégu, & on dit que les Péguans prétendent venir des Juifs que Salomon envoyoit travailler aux mines de ce pays. Lipénius qui a fait un traité exprès sur le pays d'Ophir, le place au delà du Gange, à Malaca, Java, Sumatra, Siam, Bengale, Pégu, &c. D'autres ont cherché le pays d'Ophir dans l'Amérique & l'ont placé dans l'île nommée *Espagnole*. Chrystophe Colomb, qui le premier découvrit cette île en 1492, avoit coutume de dire qu'il avoit trouvé l'Ophir de Salomon. Il y vit de profondes cavernes, qui s'étendoient sous terre à la longueur de plus de seize milles. C'est de là qu'il croyoit que Salomon avoit tiré son or. Postel & quelques autres le placent dans le Pérou, pays fameux pour sa grande quantité d'or.

D'autres l'ont cherché dans l'Afrique. On dit que les habitans de Mélinde & Sofala, sur la côte orientale de l'Éthiopie, tiennent par tradition & ont même des livres qui portent que Salomon y envoyoit tous les trois ans sa flotte, pour en tirer de l'or, qui y est très-commun. Jean dos Santos raconte que dans le Monomotapa, il y a une montagne nommée *Fura*, où il y a d'excellentes mines; que sur la même montagne, il y a un vieux château, que l'on tient par tradition avoir été la demeure de la Reine de Saba; & que ce pays est celui d'Ophir. D'autres le placent à Angola, sur la côte orientale de l'Afrique; d'autres à Carthage, quoique cette ville n'ait été fondée que long-temps après Salomon. D'autres l'ont mis en Espagne.

Grotius conjecture que la flotte de Salomon n'alloit peut-être pas jusqu'aux Indes, mais seulement jusqu'au port d'une ville d'Arabie nommée par Arrian *Aphar*, par Pline *Saphar*, par Ptolémée *Sapphera*, par Étienne *Saphirina*; que cette ville étoit située sur les côtes d'Arabie baignées par l'Océan; que les Indiens apportoient là leurs marchandises, & que la flotte de Salomon les y alloit charger. M. Huet ancien Évêque d'Avranches, dans sa dissertation sur la navigation de Salomon, dit que le pays d'Ophir étoit sur la côte orientale de l'Afrique, que les Arabes appellent Zanguebar; que le nom d'Ophir se donnoit plus particulièrement au petit pays de *Sophala*, qui est sur la même côte; que la flotte de Salomon sortoit de la mer Rouge, & du port

d'Asiongaber, entroit dans la Méditerranée par le canal de communication qui joignoit les deux mers, qu'elle doubloit le Cap de Guardafuy, & rangeoit la côte d'Afrique, pour venir à Saphala; que là se trouvoit abondamment tout ce que l'on rapportoit à Salomon. Mais Dom Calmet a fait voir dans sa dissertation sur le pays d'Ophir, que le canal de communication entre la mer Rouge & la Méditerranée ne fut achevé que long-temps après Salomon.

Goropo, Bécan & Bivarius font partir la flotte de Salomon, non de la mer Rouge, mais de la Méditerranée. Ils prétendent que le port d'Asiongaber étoit sur cette dernière mer. Ils disent qu'Asiongaber, selon l'Écriture, étoit dans l'Idumée; que l'Idumée touchoit la Méditerranée; que sur cette mer on trouve *Gastion-Gabria* dans Strabon, & *Beto-Gabria* dans Ptolémée. Cette ville est apparemment la même qu'Asiongaber. Il est vrai que l'Écriture met la ville d'Asiongaber sur la mer Rouge, ou suivant l'Hébreu, sur la mer de *Suph* : mais ils prétendent que ce nom peut marquer en général la mer des limites, ce qui ne convient pas moins à la Méditerranée qu'à la mer Rouge. Hornius ne désaprouve pas ce sentiment : mais il est aisé de le réfuter par deux ou trois endroits. 1°. La mer de Suph ne se prend jamais que pour la mer Rouge. *Suph* signifie du jonc, de la mousse de mer. 2°. Asiongaber étoit sur le golfe d'Élat ou d'Ailat, sur la mer Rouge. Cela ne souffre aucune difficulté. 3°. L'Idumée pouvoit s'étendre jusqu'à la Méditerranée du temps du Géographe Ptolémée : mais du temps de Salomon & long-temps depuis, elle s'étendoit dans l'Arabie Pétrée, du côté d'Élat & d'Asiongaber. M. L'Abbé de Choisi penche beaucoup pour le sentiment qui voudroit placer Ophir dans le royaume de Siam. On trouve dans ce royaume & aux environs, ce que la flotte de Salomon alloit chercher à Ophir; & le chemin est assez long, pour mettre trois ans depuis Asiongaber jusque là.

Dom Calmet croit qu'Ophir fils de Jectan peupla avec ses frères les pays qui sont entre le mont Masius & les monts de Saphar, lesquels sont apparemment ceux des *Tapires*, ou des *Saspires* vers l'Arménie, la Médie, les sources du Tigre & de l'Euphrate; Car il ne s'agit pas de montrer précisément les limites de ce pays, mais seulement de marquer à peu près l'endroit où il étoit. Pour appuyer son opinion Dom Calmet remarque d'abord qu'Eustathe d'Antioche place comme lui ce pays dans l'Arménie. L'Empereur Justinien, ajoute ce savant Religieux, partagea l'Arménie en quatre parties, & l'une de ces parties se nommoit *Sophara*. Strabon place sur le Phase des peuples nommés *Sarapènes*. Quadratus parle des *Obaréniens*, sur le fleuve Cyrus; & Pline des *Suami* situés entre les portes Caspiennes, les monts Gordées & le Pont Euxin. L'or de *Pharvaïm* ou de *Sepharvaïm* est le même que l'or d'Ophir. On a souvent ajouté le S au commencement des mots, pour marquer l'aspiration; & les Septante lisent quelquefois *Sophir* pour *Ophir*. Sépharvaïm a beaucoup de rapport au *Saphar* dont parle Moyse.

Trois difficultés se présentent contre cette opinion : la première, que l'on ne trouve pas au pays où

l'on place Ophir, tout ce que la flotte de Salomon alloit chercher. La seconde, que ce pays n'étoit pas maritime, & qu'on n'y alloit pas par mer. La troisième, qu'il ne falloit pas trois ans pour faire ce voyage. Mais Dom Calmet répond que la flotte de Salomon dans son voyage qui duroit trois ans, c'est-à-dire, qui revenoit la troisième année après son départ, s'arrêtoit en divers ports, & prenoit dans chacun ce qui lui étoit nécessaire. Elle prenoit des singes, de l'ébène, des perroquets sur les côtes d'Éthiopie. Elle prenoit de l'or à Ophir, ou au lieu de commerce où ceux d'Ophir se rencontroient. Elle y pouvoit aussi trouver de l'ivoire, ou, si l'on veut, dans quelques ports d'Arabie, où elle rencontroit aussi des aromates en quantité: car cette flotte, au sortir d'Asiongaber, pouvoit aller de part & d'autre de la mer rouge sur les côtes d'Arabie ou d'Éthiopie, qui sont au-delà du détroit, lorsqu'elle étoit entrée dans l'Océan. De-là elle côtoyoit encore les côtes d'Arabie, qui sont baignées par l'Océan, & pouvoit profiter de tout ce que l'on trouvoit de curieux dans ces pays-là. Puis elle entroit dans le golfe Persique, & pouvoit visiter tous les lieux de commerce qui se trouvent sur l'un & l'autre bords de cette mer, & ensuite remonter l'Euphrate ou le Tigre aussi loin que ces fleuves étoient navigables.

OPHITE, *voyez* SERPENTINE.

OPHITES, (les) branche de gnostiques qui croyoient que la sagesse s'étoit manifestée aux hommes sous la figure d'un serpent, & qui, à cause de cela, rendoient un culte à cet animal.

Les Gnostiques admettoient une foule de génies qui produisent tout dans le monde; ils honoroient parmi ces génies ceux qu'ils croyoient avoir rendu au genre humain les services les plus importans. On voit combien ce principe dut produire de divisions parmi les Gnostiques, & ce fut ce principe qui produisit les Ophites: on trouve dans la Genèse, que ce fut un serpent qui fit connoître à l'homme l'arbre de la science du bien & du mal, & qu'après qu'Adam & Eve en eurent mangé, leurs yeux s'ouvrirent; & ils connurent le bien & le mal.

Les Gnostiques qui prétendoient s'élever au-dessus des autres hommes par leurs lumières, regardoient donc le génie ou la puissance qui avoit appris aux hommes à manger du fruit de l'arbre de science du bien & du mal, comme la puissance qui avoit rendu au genre humain le service le plus signalé, & ils l'honoroient sous la figure qu'elle avoit prise pour instruire les hommes. Ils tenoient un serpent enfermé dans une cage, & lorsque le temps de célébrer la mémoire du service rendu au genre humain, par la puissance qui, sous la figure d'un serpent, avoit fait connoître l'arbre de la science, étoit venu, ils ouvroient la porte de la cage du serpent, & l'appeloient: le serpent venoit, montoit sur la table où étoient les pains, & s'entortilloit autour de ces pains. Voilà ce qu'ils prenoient pour leur Eucharistie, & pour un sacrifice parfait.

Après l'adoration du serpent, ils offroient par lui, disoient-ils, une hymne de louange au Père céleste, & finissoient ainsi leurs mystères.

Origène nous a conservé leur prières: c'étoit un jargon inintelligible, à peu près comme les discours des Alchimistes. On voit ce-

pendant par cette prière, qu'ils supposoient le monde soumis à différentes puissances ; qu'ils croyoient que ces puissances avoient séparé leur monde des autres, & s'y étoient, pour ainsi dire, enfoncées, & qu'il falloit que l'ame, pour retourner au ciel, fléchît ces puissances, ou les trompât, & passât *incognitò* d'un monde à l'autre.

Cette espèce de Gnostiques qui honoroient le serpent comme le symbole de la puissance qui avoit éclairé les hommes, étoit ennemie de Jesus-Christ, qui n'étoit venu sur la terre, que pour écraser la tête du serpent, détruire son empire, & replonger les hommes dans l'ignorance. En conséquence de cette idée, ils ne recevoient parmi eux aucun disciple qui n'eût renié Jesus-Christ. Ils avoient un chef nommé Euphrate.

OPHRIS ; *voyez* Double Feuille.

OPHTALMIE ; substantif féminin & terme de Chirurgie. Maladie des yeux fort commune, laquelle a son principal siége dans la conjonctive, membrane qui, du globe qu'elle recouvre antérieurement, se replie sous les paupières qu'elle tapisse jusqu'au bord des cils. On ne doit pas donner ce nom à ces rougeurs & cuissons passagères qui viennent de la fumée, de la poussière, &c. mais à l'inflammation que les vaisseaux très-apparens de la conjonctive manifestent, & qui est accompagnée de plus ou moins de douleur, d'ardeur & de crainte de la lumière. Elle se communique souvent à l'intérieur de l'organe ; ce que l'on connoît aux douleurs plus vives & plus profondes : les malades ont alors encore plus de peine à supporter la lumière : ils voient voltiger des mouches & autres ombres ; ils ont des élancemens au fond du globe, des insomnies, &c.

L'ophtalmie est sèche ou humide. Dans la première, il n'y a ni larmoiement, ni suintement purulent ; les douleurs y sont assez légères, & les paupières ne se ressentent guère de l'inflammation : dans la seconde, l'œil est toujours mouillé de la matière des larmes, le plus souvent âcre & purulente, & quelquefois si brûlante, qu'elle excorie la peau des joues où elle se répand. L'inflammation se communique aux paupières ; il s'élève des phlyctènes sur les parties enflammées ; il s'y forme des abcès, de petits ulcères, même sur la cornée ; & les douleurs sont souvent profondes avec élancement. Les enfans & les vieillards y sont le plus sujets. L'ophtalmie est quelquefois épidémique : mais on a prétendu avec peu de fondement qu'elle étoit contagieuse. Les fluxions, les érésipèles au visage, la petite vérole, la fièvre maligne, les contusions, la brûlure, les ordures qui entrent dans l'œil, &c. y donnent souvent lieu : elle est quelquefois symptôme des écrouelles, de la goutte, &c.

On a beaucoup à craindre de l'ophtalmie, lorsque l'engorgement rend la conjonctive si épaisse & si élevée sur la surface du globe, que la cornée paroît être dans un enfoncement ; lorsqu'on a des douleurs vives & profondes qui répondent à toute la tête ; lorsqu'enfin la fièvre, l'insomnie, & autres symptômes graves se mettent de la partie. L'ophtalmie scrophuleuse, la vérolique & la goutteuse résistent à tous les remèdes, si l'on néglige d'attaquer la maladie principale. L'érésipélateuse est longue &

rebelle. Celle qui vient des contusions ou de la brûlure est très-fâcheuse; mais la plus redoutable est celle qui est un reste de la petite vérole. Toutes ces ophtalmies graves donnent souvent lieu à des ulcères à la conjonctive très-rebelles, à la fistule lacrymale, à des abcès, tant derrière la cornée, que dans son épaisseur, lesquels privent de la vue. Il se fait souvent un épanchement purulent entre l'iris & la cornée, qu'on nomme *hypopion*. On a observé, quoique rarement, que le pus qui occupoit ce qu'on appelle la chambre antérieure, se précipitoit au fond du globe, qu'on voyoit alors diminuer peu à peu.

Les ulcères de la cornée y laissent ordinairement une tache ou cicatrice qui résiste à tout ce qu'on peut employer pour l'effacer. Il résulte encore quelquefois des désordres que nous exposons, que la cornée amincie n'étant plus propre à contenir les différentes substances qui remplissent le globe, en est forcée & jetée en-dehors. Cette espèce d'hernie de l'œil est connue sous le nom de *staphylome*, & son traitement est tout chirurgical. La grande abondance des larmes & le cours de ventre ont souvent été favorables à l'ophtalmie. Mais on a aussi observé que celle qui survenoit à une chûte ou à un coup de tête, quoique les yeux eussent été garantis, étoit ordinairement un signe mortel.

Le traitement de l'ophtalmie diffère peu de celui des autres inflammations: les saignées y sont très-nécessaires; celles du pied ou de la gorge paroissent être les plus convenables. C'est sur le degré de phlogose, & la violence des douleurs, qu'on en doit régler le nombre. Dans les ophtalmies graves, on ouvre quelquefois les vaisseaux apparens du globe, soit avec la lancette, soit avec une aiguille tranchante; & on favorise l'écoulement du sang par des fomentations avec l'eau chaude: on peut tirer le même avantage des scarifications ou mouchetures sur la partie enflammée, tant du globe que des paupières; mais tous les Chirurgiens ne sont pas capables d'entreprendre ces opérations, & peu de malades veulent s'y soumettre: on applique encore des sangsues aux paupières & aux environs, pour dégorger toutes ces parties: on a même pratiqué dans quelques cas, l'*artériotomie*, & l'on en a vu de bons effets. Il est important dans cette maladie, de tenir le ventre libre, en usant des moyens ordinaires: c'est dans cette vue qu'on a employé souvent avec succès les eaux minérales purgatives; & on a vu plusieurs fois dans des épidémies, que la diarrhée ne manquoit guère d'emporter l'ophtalmie. On doit faire un grand usage des tempérans & des adoucissans; tels sont les chicoracées, la bourrache & la patience; les bouillons de poulet, d'écrevisse & de tortue; le lait & le petit lait, les émulsions, les eaux minérales acidules, *&c.* Les dépurans, tant antiscorbutiques que sudorifiques, tels que le cresson & le cochléaria, la squine & le gaïac, le diaphorétique minéral & autres préparations antimoniales, les bouillons de vipère & de serpent, *&c.* sont des remèdes dont on a vu de bons effets. On a fait de plus un bon usage des apéritifs & des fondans, comme des cloportes, des martiaux, des préparations mer-

curielles, *&c.* Les calmans enfin sont quelquefois indispensables; mais il faut toujours en user avec réserve.

Tout le monde connoît l'efficacité des bains contre l'ophtalmie: mais rien n'est moins éclairci que l'effet de la plupart des topiques que l'on applique aux yeux. Les Praticiens instruits ne savent que trop qu'on donne plus là-dessus au préjugé qu'à l'observation. Voici néanmoins ceux qui sont les plus usités, & dont les propriétés paroissent être le mieux constatées. *Le blanc d'œuf alumineux* & les autres répercussifs conviennent aux engorgemens récens, surtout lorsque la contusion y a donné lieu, mais dans les autres cas, ils peuvent être très-pernicieux; & l'on doit s'en abstenir, surtout si la maladie reconnoît une cause interne. On fait beaucoup d'usage des émolliens, des adoucissans, tant pour tempérer la chaleur de ces parties & calmer leurs irritations, que pour décoller les paupières: tels sont l'eau tiède, à laquelle on ajoute quelques gouttes d'eau de vie, l'eau de guimauve, de roses & de plantain; le sang de pigeon ou de poulet, le lait de femme ou tout autre; l'émulsion simple, les mucilages de graine de psyllium, de coing & de lin; le cataplasme de pomme, ou le *mica panis*; une tranche de bœuf ou de veau, *&c.*

On se sert encore beaucoup de résolutifs, comme de l'eau de vie tempérée, de l'eau de fenouil & d'Euphraise, de celle de fleurs de sureau, du vin chaud animé avec quelques gouttes de baume du commandeur, & d'autres collyres faits avec le safran, la rhue, la sauge, l'hyssope & le romarin; des eaux de Balaruc, de Baréges, *&c.* On emploie enfin les détersifs, les dessicatifs, principalement pour les ulcères: tels sont le sucre candi, l'iris de Florence, l'os de sèche, la tuthie, le vitriol blanc, la pierre divine, les trochisques blancs de rhasis, le vin émétique, *&c.* On peut toucher les ulcères des paupières avec la pierre infernale, dont on diminue l'ardeur en baignant l'œil plusieurs fois après cette opération. Les phlyctènes ou les pustules vésiculaires de la conjonctive & de la cornée, demandent des résolutifs, tels que les fleurs de sureau & de camomille, la semence de fenu-grec & autres de cette nature; mais il est quelquefois nécessaire d'ouvrir ces vessies, & d'user ensuite de *collyres détersifs*. L'ouverture des abscès est beaucoup plus pressante, soit que le pus soit renfermé dans son foyer, soit qu'il soit répandu dans la chambre antérieure; car dans l'un & dans l'autre cas, il est toujours très-dangereux pour la vue de le laisser séjourner, dans l'espérance mal fondée de le résoudre: on videra aussi le sang qui y est quelquefois extravasé après les contusions; cependant lorsqu'il est en petite quantité, on peut le dissiper par le seul usage des résolutifs. On peut enfin dans les ophtalmies les plus rébelles, tirer de grands avantages des ventouses, des vésicatoires, des sétons & des cautères.

A l'égard des particules des corps quelconques, ou des ordures qui se sont glissées dans les yeux, & qui peuvent y exciter la rougeur, l'inflammation, & des douleurs très-aiguës, si la matière des larmes qui coulent alors abondamment, jointe au mouvement réitéré des

paupières, ne les entraîne pas, il faut plonger l'œil dans l'eau, & remuer également beaucoup les paupières. L'ambre jaune ou la cire à cacheter, échauffés par le frottement, peuvent les enlever. Si c'est quelque particule de fer, l'aimant en délivrera bientôt : si enfin ces moyens ne réussissent pas, il faut avoir recours aux pincettes, & aux autres expédiens chirurgicaux, si par sa petitesse le corps irritant n'échappe pas à la vue.

OPHTALMIQUE, adjectif des deux genres. *Ophtalmicus.* Qui concerne les yeux.

On appelle *remèdes ophtalmiques*, ceux qui sont propres aux maladies des yeux.

On appelle *nerf ophtalmique*, la première branche de la cinquième paire cérébrale.

Dès son entrée dans l'orbite par la fente sphénoïdale ce nerf se divise en trois rameaux, un supérieur qui s'étend sur le front, un interne qui s'avance vers le nez, & un externe qui se porte à la glande lacrymale. Là il communique par un ou deux filets avec le nerf de la sixième paire & avec l'intercostal. Le premier des rameaux qui est le plus considérable de tous, va le long de la partie supérieure de l'orbite, collé à la membrane qui la tapisse, & donne des filets à la graisse qui environne le globe de l'œil, aux membranes voisines, & au muscle releveur de la paupière. Il monte ensuite sur le front par le trou sourcilier, & se distribue aux muscles frontal sourcilier, & orbiculaire, aux tégumens, & communique avec un rameau voisin, qui vient de la portion dure du nerf auditif.

Le rameau interne, appelé nasal, va du côté du nez, jette en naissant un petit filet qui communique avec le ganglion lenticulaire des moteurs externes : il passe d'abord obliquement sur le nerf optique, par-dessous les deux muscles releveurs, au plus proche desquels il donne des filets ; puis il glisse entre l'adducteur & le grand oblique de l'œil, le long des parois internes de l'orbite, jette chemin faisant un filet de côté, qui passe par le trou orbitaire interne, puis il gagne le grand angle de l'œil, & se distribue à la caroncule lacrymale, au sac lacrymal, aux portions voisines du muscle orbiculaire du sourcilier, du pyramidal du nez & aux tégumens. Le filet latéral qu'il a jeté dans le trou orbitaire, rentre dans le crâne, va s'unir aux fibres du nerf olfactif, & se plonge avec elles par les trous les plus antérieurs de la lame cribleuse de l'os ethmoïde, pour les accompagner dans la cavité du nez.

Quant à la branche externe du nerf ophtalmique, elle se distribue principalement à la glande lacrymale ; mais avant de gagner la glande, elle jette un petit rameau à la partie laterale externe de l'orbite qui se perd quelquefois dans le diploé, & quelquefois perce la partie voisine ou de l'os frontal, ou de l'os de la pomette : elle jette ensuite des filets à quelques portions du crotaphite, du muscle orbiculaire des paupières, du masseter & des tégumens, & à la membrane conjonctive de l'œil.

OPHTALMOGRAPHIE, substantif féminin. Partie de l'Anatomie qui traite de la composition de l'œil & des différentes parties de cet organe. *Plempius & Guillaume Briggs*

ont fait chacun un Traité d'ophtalmographie.

OPHTALMOSCOPIE ; ſſ. f. *Ophtalmoſcopia.* L'art de connoître ou de conjecturer quel eſt le tempérament & le caractère d'une perſonne par l'inſpection de ſes yeux & de ſes regards.

OPHTALMOTOMIE ; ſubſtantif féminin. Partie de l'Anatomie qui a pour objet la diſſection de l'œil.

OPHTALMOXISTRE; ſubſtan. maſculin & terme de Chirurgie. Petite broſſe qu'on fait avec douze ou quinze barbes d'épi de ſeigle pour ſcarifier les vaiſſeaux variqueux des paupières ou de la conjonctive.

OPIAT; ſubſtantif maſculin. Sorte d'électuaire d'une conſiſtance un peu molle, & dans lequel il entre divers ingrédiens ſelon l'uſage auquel on le deſtine.

L'opiat s'ordonne communément pour pluſieurs doſes que l'apothicaire livre en autant de paquets, ou qu'il donne en maſſe lorſque les doſes ſont déterminées vaguement par un certain volume; qu'il eſt dit, par exemple, que le malade en prendra chaque fois gros comme une noix, comme une noiſette, &c.

La conſiſtance de l'opiat ne permet pas de le former en bols. Les malades les plus courageux le prennent au bout d'un couteau ou de la queue d'une cuiller, ou bien délayé dans quelque liqueur appropriée. Il faut pour ceux qui ont du dégoût pour les remèdes, l'envelopper le mieux qu'il eſt poſſible, dans du pain à chanter.

Opiat, ſe dit auſſi d'une certaine pâte & d'une certaine poudre rouge dont on ſe ſert pour nettoyer les dents.

On appelle *opiat de Salomon*, un électuaire officinal dont l'auteur eſt incertain; c'eſt, comme le Mithridate, un amas de drogues aromatiques, principalement de celles qui ſont regardées comme éminemment alexipharmaques, antipeſtilentielles, cordiales, ſtomachiques, emménagogues, vermifuges, &c.

Le *t* final ſe fait toujours ſentir.

OPICIENS; (les) ancien peuple d'Italie, le même que les Oſques, qui habitoient la côte de la Campanie, & quelque choſe du Latium.

OPICONSIVES; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête qu'on célébroit au mois d'Août à Rome en l'honneur de la Déeſſe Ops ſurnommée *conſiva*, parcequ'elle préſidoit aux biens de la terre.

OPIGÈNE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Celle qui porte du ſecours. Les Dames Romaines honoroient Junon ſous ce titre, parcequ'elles croyoient en être aſſiſtées dans leurs couches.

OPILATIF, IVE; adjectif & terme de Médecine. Qui a la qualité de boucher les paſſages, les conduits du corps des animaux. *Les alimens qui ſe digèrent difficilement ſont opilatifs.*

OPILATION: ſubſtantif féminin & terme de Médecine. C'eſt la même choſe qu'obſtruction. *Une opilation de rate. Les viandes difficiles à digérer cauſent des opilations.*

Opilation, s'emploie quelquefois dans le ſtyle familier, comme ſynonyme de *pâles couleurs*, & principalement lorſque la maladie eſt legère ou ne fait que commencer. On dit communément que l'opilation eſt une maladie très-commune

aux jeunes filles, & funeste à leur beauté : de-là sont venues ces façons de parler usitées, *une fille commence à s'opiler*, quand on la voit triste & rêveuse, que la couleur de son visage s'altère, & fait place à une couleur jaunâtre, qu'elle mange avec passion & en cachette des choses absurdes, nuisibles. Les cendres, le mortier sont des objets ordinaires de l'opilation. Aucun remède ne désopile plus sûrement, plutôt & plus agréablement que le mariage.

OPILÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* OPILER.

OPILER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Médecine. Boucher, causer des obstructions dans les vaisseaux & dans les conduits du dedans du corps de l'animal. *Cela opile la rate.*

OPIMES; adjectif féminin pluriel & terme d'Antiquité. On appelle ainsi les dépouilles que remportoit un Général ou quelqu'autre de l'armée Romaine qui avoit tué de sa main le Général de l'armée ennemie.

Festus cite une loi de Numa Pompilius qui distingue trois sortes de *dépouilles opimes*. Il ordonne que les premières soient consacrées à Jupiter Férétrien; les secondes à Mars, & les troisièmes à Quirinus. Il veut que ceux qui les auront remportées, aient pour les premières 300 as, pour les secondes 200, & pour les troisièmes 100; mais les seules dépouilles que l'on nommoit par excellence du nom d'*opimes*, étoient les premières qui se gagnoient en bataille rangée par le Général ou tout soldat Romain, qui tuoit de sa propre main le Général des ennemis.

Le Sénat, dit Plutarque, décerna à Marcellus l'honneur du triomphe, après avoir défait les Gaulois & tué de sa main le Roi Viridomare : son triomphe fut un des plus merveilleux par la magnificence de tout l'appareil; mais le spectacle le plus agréable fut Marcellus lui-même portant à Jupiter l'armure du Roi barbare; car ayant fait tailler le tronc d'un chêne, & l'ayant accommodé en forme de trophée, il le revêtit des armes de ce Prince en les arrangeant proprement & avec ordre.

Quand la pompe se fut mise en marche, il monta sur un char à quatre chevaux; & prenant ce chêne ainsi ajusté, il traversa toute la ville les épaules chargées de ce trophée, qui avoit la figure d'un homme armé, & qui faisoit le plus superbe ornement de son triomphe. Toute l'armée le suivoit avec des armes magnifiques, en chantant des chansons composées pour cette cérémonie, & des chants de victoire à la louange de Jupiter & du Général.

Dès qu'il fut arrivé dans cet ordre au Temple de Jupiter Férétrien, il planta ce trophée, & le consacra. Voilà le troisième & le dernier Capitaine qui ait eu cet honneur chez les Romains. Le premier qui remporta ces sortes de dépouilles opimes, fut Romulus, après avoir tué Acron, Roi des Céninéens, & son triomphe a été l'origine & le modèle de tous les autres triomphes. Le second qui remporta les dépouilles opimes, fut Cornélius Cossus qui défit & tua Tolumnius, Roi des Toscans; & le troisième fut Marcellus, aprés avoir tué Viridomare, Roi des Gaulois.

Le même Historien prétend dans la vie de Romulus, qu'il n'y a

que les Généraux d'armée Romaine qui aient tué de leur main le Général des ennemis, qui aient eu la permission de consacrer à Jupiter les dépouilles opimes; mais il se trompe : ce n'étoit pas une condition nécessaire, que celui qui prenoit ces dépouilles, & qui tuoit de sa main le Général ennemi, commandât lui-même en chef; non-seulement un Officier subalterne, mais un simple soldat pouvoit gagner les dépouilles opimes, & en faire l'offrande à Jupiter Férétrien. Varron l'assure, la loi de Numa le dit, & finalement ce fait est confirmé par l'expérience de Cornélius Cossus qui tua Tolumnius Roi des Toscans, & gagna les dépouilles opimes n'étant que Tribun des Soldats, car le Général étoit Æmilius.

OPINANT; substantif masculin. Celui qui opine dans une délibération. *Les deux tiers des opinans embrassèrent cet avis.*

OPINER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sententiam dicere.* Dire son avis dans une Compagnie, dans une assemblée, sur une chose qu'on a mise en délibération. *Le Prevôt de Paris opine le premier à l'Audience du Parc Civil; mais à la Chambre du Conseil, il n'opine qu'immédiatement avant le Lieutenant-Civil qui recueille les voix. Des sept Juges trois opinèrent à la mort, & les quatre autres aux galères.*

On dit, *opiner du bonnet;* pour dire, être de l'avis des autres, sans y rien ajouter, ni diminuer. Ce qui se dit, parceque selon l'usage, un Juge ne fait qu'ôter son bonnet sans rien dire, lorsqu'il est de même avis que ceux qui ont parlé avant lui. *Dès que cet avis fut ouvert, les Juges n'opinèrent plus que du bonnet.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

OPINIÂTRE; adjectif des deux genres. *Pervicax.* Obstiné, entêté, qui s'attache trop fortement à son opinion, à sa volonté.

Les gens opiniâtres sont presque tous ignorans. Ils ne démordent jamais de leur sentiment, parce que leur esprit étant aveuglé, ils ne voient rien de mieux pensé que ce qu'ils ont mal pensé. Vous ne les trouvez jamais en bon sens, parce qu'ils n'en ont point; on ne gagne rien sur eux par les raisons, parce qu'ils ne sont pas capables d'en recevoir aucune.

On dit figurément, *un combat opiniâtre, un travail opiniâtre;* pour dire, un combat soutenu long-temps avec vigueur de part & d'autre, un travail où l'on persiste malgré la difficulté.

On dit aussi, *un mal opiniâtre, une fièvre, un rhume opiniâtre,* &c. pour dire, un mal, une fièvre, un rhume, &c. qui dure long-temps, dont on a peine à guérir.

OPINIÂTRE, s'emploie aussi substantivement, & alors il ne se dit que des personnes. *Rien n'est plus insupportable aux gens d'esprit, qu'un opiniâtre qui dispute avec eux.*

Différences relatives entre *opiniâtre, entêté, têtu, obstiné.*

Ces épithètes marquent un défaut qui consiste dans un trop grand attachement à son sens. Mais ce défaut dans un *entêté* semble venir d'un excès de prévention qui le séduit, & qui lui faisant regarder les opinions qu'il a embrassées comme les meilleures l'empêche d'en ap-

prouver & d'en goûter d'autres. Dans un *opiniâtre* ce défaut paroît être l'effet d'une constance mal entendue, qui le confirme dans ses volontés, & qui lui faisant trouver de la honte à avouer le tort qu'il a, l'empêche de se rétracter. Dans un *têtu* ce défaut vient d'une pure indocilité ou opinion de soi-même, qui fait que se consultant seul, il ne compte pour rien le sentiment d'autrui. Dans un *obstiné* ce défaut paroît provenir d'une espèce de mutinerie affectée, qui le rend intraitable, & qui, tenant un peu de l'impolitesse, fait qu'il ne veut jamais céder.

La dernière syllabe est très-brève, la pénultième longue, & les deux premières brèves.

OPINIÂTRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Opiniâtrer.

OPINIATRÉMENT; adverbe. *Obstinatè.* Avec opiniâtreté. *Il s'attacha opiniâtrément à ce système ridicule.*

Opiniâtrément, signifie aussi quelquefois avec fermeté. *Ils défendirent ce poste opiniâtrément.*

OPINIÂTRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Obstinatione mentem obdurare.* Soutenir un fait, une proposition avec obstination. *Vous ne devriez point opiniâtrer une prétention si absurde.*

On dit familièrement, *opiniatrer un enfant;* pour dire, l'obstiner, le rendre opiniâtre. *Il ne faut pas opiniâtrer cet enfant.*

OPINIÂTRER, est aussi pronominal réfléchi, & signifie s'obstiner. *Elle s'opiniâtre à l'épouser.*

OPINIÂTRETÉ; substantif féminin. *Pervicacia.* Obstination, trop grand attachement à son sens.

L'opiniâtreté, dit le Chancelier Oxenstiern, est une qualité de bêtes, de sots & d'enfans. Savoir mollir & se prêter en certaines occasions, même lorsqu'on n'a pas tort, est une marque de prudence. L'habile pilote baisse ses voiles, lorsque le vent souffle avec beaucoup de véhémence; au lieu que le fou va à pleines voiles à sa ruine. L'ignorance & l'opiniâtreté se tiennent par la main; le sot croit toujours qu'il y va de son honneur à soutenir sa fausse opinion, & il aime mieux quelquefois perdre l'amitié des gens dont il a besoin, que de démordre de son sentiment.

OPINION; substantif féminin. *Opinio.* Avis, sentiment de celui qui opine sur quelque affaire mise en délibération.

La manière de recueillir & de compter les opinions n'a pas toujours été la même.

Chez les Grecs on opinoit par le moyen des tablettes que l'on mettoit dans une boîte. On en donnoit trois à chacun; une marquée d'un A qui signifioit *absolvatur;* une marquée V. P. qui signifioit *non liquet*, & la troisième d'un C pour dire *Condemnetur.*

Les Aréopagistes voulurent que les opinions fussent ainsi données en secret & par bulletins, de peur que les jeunes, au lieu de dire leur avis par eux-mêmes, se contentassent de suivre celui des anciens.

T. Arius ayant appelé César avec d'autres pour juger son propre fils, pria que chacun opinât par écrit, de crainte que tout le monde ne fût de l'avis de César.

Ce fut dans cette vue, qu'au procès de Métellus, Tibere se mit à

dire son avis tout haut : mais Pison lui en fit sentir l'inconvénient.

On opinoit donc ordinairement par écrit à Rome, & sur des tablettes, comme chez les Grecs ; & comme chaque Décurie avoit ses tablettes différentes, on savoit laquelle avoit été la plus sévère.

Dans les assemblées du Peuple nul ne disoit son avis qu'il ne lui fût demandé par celui qui présidoit. Le droit d'opiner le premier s'appeloit *prærogativa*, *quasi priùs erogare sententiam :* ce terme a depuis été appliqué à toutes sortes de prééminences.

Cet honneur d'opiner avant tous les autres, appartenoit à la tribu appelée *veturea*, qui fut aussi surnommée de-là *tribus prærogativa*.

On tiroit au sort, laquelle des Centuries opineroit la première, & son suffrage étoit fort recherché.

Au Sénat, on opinoit au commencement suivant l'ancienneté de l'âge, comme on faisoit à Athènes, à Lacédémone & à Syracuse.

Dans la suite on demanda l'avis à chacun, selon le rang qu'il tenoit dans le Sénat, jusqu'à ce que César se donna la liberté de demander l'avis à quatre personnes hors de leur rang ; Auguste ne suivit plus de régle, demandant l'avis de chacun, dans tel ordre qu'il lui plaisoit afin que les suffrages fussent plus libres.

Caligula voulut qu'entre les Consulaires on suivît le rang d'ancienneté, ce qui fut confirmé par les Empereurs Théodose & Arcade.

En France dans les causes d'Audience, les Juges opinent dans l'ordre où ils sont assis ; quand il y a beaucoup de Juges, on fait plusieurs Bureaux ou Conseils : celui qui préside recueille les opinions ; & lorsqu'il y a divers avis, il retourne aux opinions pour les concilier : Chacun est obligé de se ranger à l'un des deux avis qui prévalent par le nombre de voix.

Dans les affaires de rapport, les Juges opinent sans aucun rang, comme ils se trouvent assis auprès du Rapporteur.

Il n'y a jamais partage d'opinions en matière criminelle ; quand le nombre de voix est égal, l'avis le plus doux doit être préféré : cet usage est fort ancien, puisqu'il se trouve déjà consigné dans les Capitulaires.

Une voix de plus ne suffit pas pour départager, en matière criminelle ; il en faut au moins deux.

Au Conseil-Privé du Roi il n'y a point de partage, M. le Chancelier ayant la voix prépondérante.

A la Grand-Chambre du Parlement, une voix de plus départage à l'audience ; au rapport il en faut deux.

Dans tous les Sièges qui jugent, à la charge de l'appel, une voix de plus départage au Civil ; en matière criminelle il en faut deux.

En comptant les opinions, il ne faut jamais perdre de vue que les avis de Juges qui se trouvent parens fort proches, ne sont comptés que pour un seul avis, quand ils sont conformes. C'est la disposition d'un Arrêt du Conseil du 31 Juin 1679, & cet Arrêt porte que les parens, dont les voix se doivent confondre dans ces cas là, sont le père & le fils, l'oncle & le neveu, le beau-père & le gendre, & les beaux-frères. Cela est conforme à un arrêté du Parlement du 10 Septembre 1551, aux Édits des mois de Juillet 1669, & Janvier 1681, & aux déclarations

des 25 Août 1708, & 30 Septembre 1728.

Cette dernière Déclaration, qui a été enregistrée le 2 Décembre 1728, veut que ceux qui ont épousé les deux sœurs, soient regardés comme beau-frères, (*à moins que les deux sœurs ne soient décédées, & qu'il n'y ait aucun enfant vivant de l'un ou de l'autre mariage*) & que leurs voix soient confondues, pour n'en former qu'une seule, quand elles sont conformes.

Un Arrêt rendu en forme de réglement par le Parlement de Rouen, le 26 Juin 1720, ordonne que, lorsqu'il y aura partage d'opinion, aucune des parties ne sera plus reçue à produire de nouvelles pièces; & au cas qu'elles le fassent, elles seront rejetées du procès, sauf à se pourvoir dans la suite par la voie de droit.

Une Déclaration du 10 Mai 1713, permet aux Magistrats qui sont exclus de la voix délibérative par leurs dispenses, de rapporter & d'opiner dans les affaires dont ils seront Rapporteurs.

Lorsqu'il y a différentes Chambres en un même Siège, dans lequel le procès ou la cause dans laquelle il y a partage d'opinions, est pendant, l'affaire se porte dans une autre des Chambres du même Tribunal, où elle est jugée, au lieu d'appeler des Avocats comme on faisoit autrefois.

Les opinions qui se donnent soit à l'Audience ou au rapport, doivent également être secrettes: il est défendu par les Ordonnances aux Juges, Greffiers & Huissiers de les revéler. C'est pour prévenir cet inconvénient que l'on opinoit à Rome sur des tablettes; & qu'encore à présent dans les Chancelleries de Valladolid & de Grenade, les opinions se donnent par écrit sur un regitre.

Opinion, signifie aussi croyance probable. C'est dans ce sens qu'on dit en termes de Logique, *la démonstration engendre la science, & l'argument probable engendre l'opinion.* Ainsi toutes les fois que le consentement de l'esprit à une vérité qu'on lui propose est accompagné de doute, on l'appelle opinion. Platon fait de l'opinion un milieu entre la connoissance & l'ignorance; il dit qu'elle est plus claire & plus expresse que l'ignorance, mais plus obscure & moins satisfaisante que la science.

On soutient communément dans l'école, que l'opinion n'est pas incompatible avec la science, sur un même sujet, quoique l'opinion suppose du doute, & que la science exclue toute incertitude, parce que l'entendement, dit-on, peut consentir à une vérité par différens motifs & de diverses manières. Cependant, si l'on examine de près la question, on comprendra qu'il est absolument impossible qu'on puisse en même temps douter & être certain de la même chose; que la différence des motifs, ou certains ou probables, ne sauroit produire cet effet dans l'esprit, parce que les raisons probables qui forment l'opinion sont une lumière foible qui ne peut jamais obscurcir l'évidence des raisons certaines qui forment la science; ce qu'il faudroit pourtant qu'elle fît pour introduire dans l'esprit cette obscurité dont elle doit être accompagnée, & produire dans le consentement le doute nécessaire & essentiel à l'opinion. D'ailleurs la science étant certaine & évidente par elle-même, elle bannit par sa présence toute oscillation, & par

conséquent l'opinion même dont elle prend la place, & saisit l'esprit entier de l'éclat de sa lumière. Tout ce qu'elle lui permet alors, c'est de distinguer au milieu de cette grande lumière la foiblesse de celle de l'opinion ; & de voir que si les raisons évidentes qui entraînent son consentement & le rendent certain lui avoient manqué, les raisons probables & conjecturales n'auroient obtenu de lui qu'un consentement foible & perplexe.

On peut ajouter qu'il en est de la science & de l'opinion, à peu près comme de l'éclat du soleil & de la lumière d'un flambeau, ou plutôt d'une lampe : Le soleil découvre distinctement les objets ; la lampe ne les montre qu'obscurément. Si l'on allume celle-ci en plein midi, on s'appercevra bien qu'elle ne peut jeter sur les objets qu'une lumière foible, & ne les dévoile à nos yeux qu'imparfaitement & avec quelque nuance obscure, mais elle ne les fera point alors appercevoir effectivement de cette manière. Sa foiblesse, quoique connue, n'ôtera point aux objets le brillant qu'ils tiennent du grand jour ; & quelqu'usage qu'on fasse alors de la lampe allumée, nos yeux ne verront que d'une façon, c'est-à-dire comme on voit en plein midi, & jamais comme on voit la nuit, à la lumière d'une lampe. De même *la science* est une lumière pleine & entière qui découvre les choses clairement, & répand sur elles la certitude & l'évidence ; l'*opinion* n'est qu'une lumière foible & imparfaite qui ne découvre les choses que par conjecture, & les laisse toujours dans l'incertitude & le doute ; l'une est le plus ; l'autre est le moins.

Opinion, signifie aussi sentiment. *Personne ne sera de votre opinion. C'est une opinion commune. Le Concile déclara que cette opinion étoit erronée.*

Opinion, signifie encore pensée que l'on a, jugement que l'on porte d'une personne ou d'une chose. *On a bonne opinion de ce général. Quelle opinion avez-vous de cette affaire.*

Opinion, signifie aussi idée, imagination, croyance sans beaucoup de fondement.

L'opinion est la plus puissante de toutes les causes qui déterminent l'homme, & la source la plus féconde de ses erreurs & de ses illusions : tout le monde en convient, & personne ne s'en défait.

Le célèbre *Pope* a chanté les charmes de l'opinion ; voici la traduction qu'en a faite M. l'Abbé *du Resnel.*

Tant que nous respirons, l'opinion flatteuse,
A charmer nos ennuis toujours ingénieuse,
Dore par ses rayons les nuages charmans
Qui versent sur nos jours de trompeurs agrémens.
Satisfait de ses goûts, content de sa science,
Chacun a pour soi-même un œil de complaisance.
Feuilletant nuit & jour des volumes poudreux,
Dans un réduit obscur le savant est heureux.
L'ignorant affranchi d'un travail si pénible,
Dans un lâche repos trouve un plaisir sensible.
Regardant l'avenir avec tranquillité,
Le riche de son bien fait sa félicité.
Rassuré par les soins que prend la Providence,
Le pauvre vit content malgré son indigence.

Vois l'aveugle danser, se plaint-il que ses yeux
Soient pour jamais fermés à la clarté des cieux ?
Vois le boiteux qui chante; en est-il moins tranquille,
Quoiqu'à former des pas son pied soit moins agile ?
Dans les vapeurs du vin le mendiant est roi,
Et le sot, en tout temps, vit satisfait de soi.
Le chimiste ébloui de l'or qu'il voit en songe,
Prend pour réalité ce qui n'est que mensonge;
Et même en déplorant son destin rigoureux,
Dans le sein de sa Muse un poëte est heureux.

Différences relatives entre OPINION, SENTIMENT, PENSEE.

Ils sont tous les trois d'usage, lorsqu'il ne s'agit que de la simple énonciation de ses idées: en ce sens, le *sentiment* est plus certain; c'est une croyance qu'on a par des raisons ou solides ou apparentes. L'*opinion* est plus douteuse; c'est un jugement qu'on fait avec quelque fondement: la *pensée* est moins fixe & moins assurée; elle tient de la conjecture.

On doit rejeter & soutenir un *sentiment*; attaquer & défendre une *opinion*; désaprouver & justifier une *pensée*.

Le mot de *sentiment* est plus propre en fait de goût; c'est un *sentiment* général qu'Homere est un excellent Poëte. Le mot d'*opinion* convient mieux en fait de science; l'*opinion* commune est que le soleil est au centre du Monde. Le mot de *pensée* se dit plus particulièrement, lorsqu'il s'agit de juger des événemens, des choses ou des actions des hommes; la *pensée* de quelques politiques est que le Moscovite trouveroit mieux ses vrais avantages du côté de l'Asie que du côté de l'Europe.

Les *sentimens* sont un peu soumis à l'influence du cœur; il n'est pas rare de les voir se conformer à ceux des personnes qu'on aime. Les *opinions* doivent beaucoup à la prévention; il est ordinaire aux écoliers de tenir celles de leurs Maîtres. Les *pensées* tiennent assez de l'imagination; on en a souvent de chimériques.

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

OPINIONISTES; (les) hérétiques qui commencèrent à dogmatiser sous le Pontificat de Paul II. Ils furent ainsi nommés à cause des opinions ridicules & extravagantes qu'ils soutenoient opiniâtrément, & qu'ils vouloient faire passer pour autant de vérités incontestables. Ils enseignoient, entr'autres erreurs, que la pauvreté réelle & effective étoit la vertu la plus éminente du Christianisme; que, pour être saint, il ne suffisoit pas d'être détaché de cœur de tous les biens du monde, mais qu'il falloit n'en posséder aucun. Ils affectoient eux-mêmes cette pauvreté, & prétendoient qu'elle devoit se rencontrer dans celui qui étoit le véritable Vicaire de Jésus-Christ, d'où ils concluoient que le Pape ne l'étoit pas.

OPIS; nom d'une Nymphe compagne de Diane.

OPISTHODOMOS; substantif masculin & terme d'antiquité. C'est le nom du lieu du trésor public d'Athènes, où il y avoit toujours un dépôt de mille talens réservés avec tant de rigueur pour les plus extrê-

mes dangers de l'état ou de la ville, que, s'il ne s'agissoit de la garantir du pillage ou de l'embrasement, il y avoit peine de mort contre celui qui proposeroit d'y toucher.

Le nom *d'opisthodomos* fut donné à la tréforerie d'Athènes, parce qu'elle étoit bâtie sur les derrières du temple de Minerve. Tous les noms des débiteurs de la République étoient couchés sur le regître du trésor dont nous parlons. Ses Dieux Tutelaires étoient Jupiter sauveur, & Plutus le Dieu des richesses, qui étoit représenté avec des aîles. On l'avoit placé attenant la statue de Jupiter, ce qui étoit contre l'[illegible] ordinaire.

OPISTOGRAPHE; substantif masculin. *Opistographus.* Terme d'antiquité. Gros livre dans lequel on écrivoit sur le champ chez les anciens, les différentes choses qui devoient être revues & corrigées par la suite.

OPISTHOTONOS; substantif masculin. Terme de Médecine emprunté du Grec, pour signifier une espèce de convulsion qui porte & plie toutes les parties du corps en arrière, ensorte qu'il fait comme une espèce d'arc. Dans cet état, l'action de presque tous les viscères du bas ventre est gênée, interrompue ou beaucoup dérangée; la respiration souffre beaucoup, & se fait très-difficilement; la déglutition est totalement empêchée; cet état si violent est souvent accompagné de vives douleurs: il est bien évident qu'il est trop opposé à l'état naturel du corps pour pouvoir subsister long-temps; il est plus ou moins dangereux suivant le degré, l'intensité & la durée de la convulsion. Le péril varie aussi suivant les causes qui l'ont produit: elles sont les mêmes que celles des autres espèces de convulsions.

OPIUM; substantif masculin. Suc qu'on tire par expression ou par incision des têtes & des feuilles de pavot blanc.

Belon & Koempfer, qui distinguent trois sortes d'opium tirés seulement par l'incision, disent que dans la Perse on fait des plaies à la superficie des têtes qui sont près d'être mûres. Le couteau qui sert à cette opération a cinq pointes, & d'un seul coup il fait cinq ouvertures longues, parallèles. Le lendemain on recueille avec des spatules le suc qui découle de ces petites plaies, & on le renferme dans un petit vase attaché à la ceinture, ensuite on fait la même opération de l'autre côté des têtes. La larme qui découle la première s'appelle *Gobaar*, c'est la plus chère; elle passe pour la plus convenable à calmer le cerveau. Sa couleur est d'abord d'un jaune pâle, ensuite roussâtre. Après que l'on a ainsi recueilli l'opium, on lui donne une préparation en l'humectant avec un peu d'eau ou de miel. On remue long-temps ce mélange dans une assiette de bois platte avec une forte spatule, jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance de la poix. On manie ensuite cet opium, & l'on en fait de petites boules cylindriques, que l'on met en vente dans le Pays. Lorsque les Marchands n'en veulent que des petits morceaux, on le coupe avec des ciseaux. Les Perses appellent cet opium *thériaque opiée*; par-là ils la distinguent de la thériaque d'andromaque, qu'ils appellent *thériack faruuck.* Ces peuples regardent l'opium comme un remède qui procure la tranquillité, la joie & la sérénité: éloge

éloge dont on honoroit autrefois l'antidote d'Andromaque.

Cette manière de préparer l'opium est le travail perpétuel des revendeurs mercenaires qui sont dans les Carrefours. Mais ce n'est pas là la seule manière de préparer le suc de pavot : souvent on le charge d'une si grande quantité de miel, pour tempérer son amertume, qu'on l'empêche de se sécher, & c'est ce que l'on appelle spécialement *bakrs.* L'opération la plus remarquable sur l'opium, est celle qui se fait en mêlant exactement avec ce suc de la muscade, du cardamome, du safran, de la canelle & du macis, réduits en poudre : c'est ce que l'on appelle *polonia* ou *philonium* de Perse. Outre ces préparations dont on ne fait usage qu'en pilules, les Perses font une liqueur d'opium fort célèbre, sous le nom de Coconar, & dont ils boivent en abondance par intervalles : mais nous ne voyons guère ces sortes d'*opium.*

L'*opium* ou *meconium* des boutiques, est une substance resinogommeuse, compacte, d'un roux noirâtre, d'une odeur narcotique désagréable, d'un goût amer, âcre, formée en gâteaux arrondis, applatis, gros comme le poing, & enveloppés dans des feuilles de pavots. On nous envoie ce suc concret de la Natolie, de l'Égypte & des Indes. Les Médecins ont toujours fort célébré l'*opium* de Thèbes, que l'on recueilloit en Égypte près de Thèbes ; mais au reste, de quelque endroit que vienne l'opium, pourvu qu'il soit de bonne qualité, l'origine en est assez indifférente. Il est formé en partie par le suc qui découle naturellement de l'incision faite aux têtes de pavot blanc, & en partie de celui que l'on tire par expression ou par décoction, tant des têtes que des feuilles de pavot : on n'en trouve aucune autre espèce chez les Turcs & à Constantinople, (excepté celui qui découle à l'aide d'une simple incision). Les Peuples en font une grande consommation, parce qu'il leur cause une agréable ivresse. L'opium tiré par la seule expression du pavot blanc, s'épaissit en un extrait résineux qu'on appelle aussi *gomme extractive.* On en fait des préparations avec différentes drogues que l'on y mêle, pour fortifier & récréer les esprits ; c'est pourquoi on en trouve différentes descriptions. La principale & la plus célèbre est celle dont on est redevable à *Has - Jem - Beji*, puisqu'elle excite une joie surprenante dans l'esprit de celui qui en avale, & qu'elle charme le cerveau par des idées & des plaisirs enchanteurs. Deleboë médecin disoit qu'il ne voudroit pas exercer son Art, si on lui ôtoit l'opium. On l'appeloit *Doctor opiatus*, le Docteur de l'*opium.*

Tout le monde ne donne pas tant d'éloges à l'opium. Combien de personnes ont éprouvé en avalant quelques grains de ce suc concret, qu'il appesantit la tête, excite un sommeil lourd & forcé, affoiblit la vue & l'organe de l'ouie, & cause une longue léthargie, qui se termine par la mort ! Le passage en est si peu sensible, que l'on paroît dormir toujours très-tranquillement. C'est donc un somnifère dangereux dont on ne doit se servir qu'avec prudence. Cependant lorsqu'un Médecin éclairé connoît bien la nature & les effets que produit l'opium dans les maladies, pourquoi ne s'en serviroit-il pas dans ces cas particuliers, où ce suc peut faire le triom-

phe de son Art ? Voici les propriétés les moins équivoques de cette substance.

L'opium appliqué extérieurement amollit, résout & procure la suppuration. Appliqué trop long-temps sur la peau, il en fait tomber les poils : lorsqu'on en met sur le périnée, il excite quelquefois à l'amour; d'autres fois il éteint cette passion en engourdissant le sentiment dans cet endroit. Quand on le met en trop grandes doses sur les sutures de la tête, pour appaiser les douleurs, il relâche les nerfs, il cause la stupeur & la paralysie, & quelquefois la mort.

Quelquefois aussi l'opium produit de très-bons effets, surtout aux personnes qui sont habituées à en faire usage. Un grain pris intérieurement en substance selon l'âge & la force, agit bientôt : il excite dans les entrailles une certaine sensation agréable; dissipe, ainsi que le vin, l'inquiétude & la tristesse; calme les maladies, soulage le corps accablé de lassitude; il donne de la vigueur à l'esprit des gens en santé. Aussi les Turcs en prennent-ils hardiment une grande dose (un gros) pour se préparer au combat. Ils prétendent qu'il leur donne du courage, de la confiance, de l'audace; enfin, il leur inspire le mépris des dangers.

L'opium a plus d'effet dans les temps chauds & humides, & dans les corps mollasses, comme dans les femmes & les enfans; il excite les sueurs, augmente le lait des nourrices, cause le gonflement des mamelles, le priapisme, les songes amoureux accompagnés de pollution. C'est ainsi qu'agit le plus communément le suc narcotique, étant pris à dose convenable, & dans des circonstances nécessaires; car si l'on en prend trop, surtout après de grandes hémorrhagies, il rend d'abord de bonne humeur, ensuite il fait bégayer, donne le hocquet, l'anxiété, le vomissement, les syncopes, l'aliénation de l'esprit, les vertiges, le ris sardonique, la stupidité, la rougeur au visage, le gonflement des lèvres, la difficulté de respirer, la fureur, les sueurs froides, la défaillance; enfin, un profond sommeil, & souvent la mort. Ceux que ces accidens ne font pas périr, sont délivrés le plus souvent par un abondant flux de ventre, ou par des sueurs copieuses qui ont l'odeur de l'*opium*, & qui sont accompagnées d'une grande demangeaison de la peau. La moindre chose qui arrive à ceux qui font un usage trop continué, & en doses trop fortes de l'opium, c'est la fainéantise, l'engourdissement du corps, une sorte d'ivresse habituelle, des dégoûts, différentes affections des nerfs, & une vieillesse prématurée.

Au reste, les tempéramens varient suivant les climats. C'est ainsi que les Turcs éprouvent tous les fâcheux symptômes dont nous venons de parler, lorsqu'après un long usage de l'opium pris en forte dose, ils s'en abstiennent tout d'un coup. On croit que l'opium agit beaucoup sur le sang, parceque l'on a observé que le sang des Turcs & des Indiens qui sont tués dans les combats après en avoir pris, est aussi fluide, un ou deux jours après leur mort, que s'ils ne venoient que de mourir. Les remèdes qu'on fait à ceux qui ont trop pris d'opium, & qui ont encore des forces, consistent dans la saignée & les émétiques, ensuite il faut donner des sucs acides, afin de réprimer la trop grande fluidité

du sang : on injecte des lavemens âcres, & l'on souffle dans les narines de forts sternutatoires, afin de procurer une forte secousse sur toutes les membranes nerveuses. Les sels volatils, les vésicatoires sont encore très utiles.

On trouve dans les pharmacopées différentes préparations d'opium, dans lesquelles il est ou purifié, ou associé avec plusieurs autres médicamens qu'on a cru propres à corriger ses mauvaises qualités. Mais D. Tralles, docteur de Breslau, qui a examiné la façon dont ce suc agit dans les mélanges, & le mécanisme par lequel il produit ses effets dans le corps humain, est porté à conclure que la cause des effets de l'opium ne consiste que dans le principe volatil qui y est contenu. C'est ainsi qu'il attribue son effet immédiat sur les nerfs, à la raréfaction qu'il cause dans le sang : & lorsque le cas exige de l'opium, il faut le prendre pur & sans correctif. On assure qu'il produit des effets merveilleux après les grandes veilles, dans les vomissemens énormes, ou les déjections considérables, & dans les douleurs vives & longues. Quand les propriétés de l'opium ne seroient que passagères & palliatives, elles seroient toujours un grand bien au malade : c'est au Médecin à distinguer les cas où il convient d'administrer ce médicament.

Opium cyrénaïque, est un nom donné par quelques Ecrivains du moyen âge à l'*assa fœtida*, parceque de leur temps on tiroit principalement cette drogue de Cyrène, ou comme dit Avicène, du Kirvan, qui est le même pays.

OPLITODROME ; substantif masculin & terme d'Antiquité. Les Grecs donnoient ce nom à ceux qui combattoient aux jeux Olympiques & autres jeux de la Grèce.

OPOBALSAMUM ; substantif masculin. Baume ou résine liquide d'un blanc jaunâtre, d'un goût âcre & aromatique, & d'une odeur approchante de celle du citron. Comme cette liqueur est précieuse, on la falsifie souvent avec le baume de Canada & l'huile essentielle du citron, ou avec de la térébenthine fine ou autres drogues ; tromperie qui peut se connoître à l'odorat & au goût. Une épreuve pour distinguer l'opobalsamum récent qui est toujours le meilleur, c'est de verser de ce baume dans de l'eau ; s'il est nouveau, il surnagera, quoique versé de haut, & formera une pellicule sur la surface de l'eau, laquelle se coagule, & on le retire de l'eau en entier & très-blanc : le baume qui est vieux va tout de suite au fond de l'eau.

Ce baume si précieux par son usage, tant interne qu'externe, est une résine qui découle par incision pendant la canicule, & que l'on exprime d'un arbrisseau, que l'on appelle *baume véritable*, *balsamum verum*.

Cet arbrisseau s'élève à la hauteur du troëne, porte des feuilles semblables à celles du lentisque, & des fleurs purpurines odorantes, blanches & en étoiles. Les semences sont renfermées dans des follicules rougeâtres, & on en exprime une liqueur jaune, semblable à du miel. La véritable patrie de cet arbre précieux, est l'Arabie-Heureuse. Il a été aussi cultivé dans la Judée & l'Égypte, d'où lui est venu le nom de *baume de Judée* ou d'*Égypte*, ou *baumier du Levant*. Lors de l'invasion des Turcs dans la Judée,

ces arbres y furent détruits ; mais un Sultan en fit apporter de l'Arabie-Heureuse dans ses jardins, où ils sont cultivés soigneusement, & gardés par les Janissaires.

Les Anciens ne recueilloient que le baume qui découloit de lui-même ou par incision, de cet arbrisseau ; mais aujourd'hui on en recueille de trois espèces. Celui qui découle des arbres est très-rare dans ces pays-ci, parcequ'il est employé par les grands de la Mecque & de Constantinople : l'autre espèce est celle que l'on retire à la première ébullition, & qui surnage sur l'eau, dans laquelle on fait bouillir les rameaux & les feuilles du baumier : cette seconde espèce est comme une huile limpide ou fluide, & est réservée pour l'usage des dames turques qui s'en servent pour adoucir la peau ; aussi ne nous parvient-elle que par le moyen des grands qui en font des présens. L'huile qui surnage après la première ébullition, est plus épaisse, moins odorante, elle est apportée par les Caravanes ; & c'est ce *baume blanc* qui est le plus commun.

Comme la grande vertu de ce baume pour l'usage intérieur, dépend de parties très-volatiles, il a d'autant plus d'efficacité, qu'il est plus nouveau. Les Egyptiens en font un usage très-fréquent en médecine ; ils en prennent tous les jours un demi-gros, comme le remède le plus efficace dans la contagion de la peste. Il est estimé alexipharmaque, & employé chez eux à diverses maladies. On dit que les femmes d'Egypte se guérissoient de la stérilité, soit en l'avalant, soit en l'employant en suppositoire ou en fumigation. Quoi qu'il en soit, ce baume a toujours été fort recommandé pour guérir les plaies.

OPOCALPASUM, ou OPOCARBASUM ; substantif masculin. Substance gommo-résineuse, qui ressemble beaucoup à la meilleure myrrhe, & que l'on mêloit du temps de Galien avec la myrrhe même : il étoit difficile, selon cet Écrivain, de les distinguer l'une de l'autre, sinon par les effets : c'étoit un suc empoisonné, qui causoit l'assoupissement & l'étranglement subit : il dit avoir vu plusieurs personnes mourir pour avoir pris de la myrrhe, dans laquelle il y avoit de l'opocalpasum sans qu'elles le sussent : peut-être n'étoit-ce qu'un suc composé d'une dissolution d'*euphorbe*, dans laquelle on macéroit les larmes d'opium. Les poisons de cette espèce ont été de tout temps aussi en usage en Afrique, que l'est en Amérique celui des flèches empoisonnées par le suc du *mancelinier*.

OPOCIN, ou OPOZNO ; petite ville de Pologne dans le Palatinat de Sendomir, à cinq lieues de Zarnaw, vers le nord.

OPODELTOCH ; substantif masculin, & terme de Pharmacie. Emplâtre composé de quelques ingrédiens précieux, d'un baume naturel, d'un grand nombre de résines, de toutes les matières minérales regardées comme éminemment astringentes & dessicatives, telles que le safran de Mars, les chaux de zinc, la litharge, le coliotar, *&c.* & enfin du suc de toutes les plantes qu'on a regardées comme éminemment détersives, vulnéraires, cicatrisantes, telles que l'aloës, le suc de grande consoude, de sanicle, de tabac, & même de feuilles de chêne, substance assurément fort peu succulente.

L'auteur de cette composition en

a prétendu faire un remède souverainement résolutif, mondificatif, dessicatif, vulnéraire, cicatrisant, &c. Mais comme le remarque un savant Médecin, ce n'est qu'un produit de l'ignorance & de la charlatanerie.

OPOPANAX; substantif masculin. Suc gommo-résineux, jaune au-dehors, blanc en-dedans, grumeleux, gras, cependant friable, fort amer, âcre, d'une odeur de fœnugrec, d'un goût qui excite un peu les nausées. Cette gomme résine est souvent remplie d'impuretés: elle est très-chère & très-recherchée; on nous l'apporte d'Orient. Elle s'enflamme en partie; l'autre partie se dissout dans l'eau, mais elle la rend laiteuse. L'opopanax pris intérieurement, incise & divise les humeurs visqueuses; il dissipe les vents, & purge lentement: il convient dans les maladies du cerveau, des nerfs, même pour les obstructions & la suppression des règles: extérieurement il amollit les tumeurs, résout les squirrhes, les nœuds & les ganglions: c'est un des ingrédiens de la grande thériaque.

La plante dont on tire l'opopanax se nomme *grande berce* ou *panacée*. Elle croît dans la Macédoine, dans la Béotie & dans la Phocide d'Achaïe: elle est également connue des Botanistes sous le nom de *panax d'Héraclée*. Sa racine est longue, blanche, pleine de suc, odorante, un peu amère & couverte d'une écorce épaisse; sa tige est haute & cotoneuse; ses feuilles ressemblent à celles du figuier, elles sont rudes au toucher, & divisées en cinq parties; ses fleurs naissent en ombelles ou parasols au sommet des branches; elles sont petites, blanches, composées chacune de cinq feuilles inégales, disposées en fleurs de lys: a ces fleurs il succède des semences jointes deux à deux, applaties, larges, ovales, échancrées par le haut, rayées sur le dos, jaunâtres, d'une odeur forte, & d'une saveur piquante.

Pour tirer de cette plante la gomme-résine qui porte le nom d'opopanax, on fait une incision au bas de la tige & à la racine: alors il en découle une liqueur blanchâtre, laquelle s'épaissit & se desséche, & prend à sa superficie une couleur jaunâtre.

OPOULS; bourg de France en Roussillon, à trois lieues, nord-nord-ouest, de Perpignan.

OPPA; rivière qui a sa source dans les montagnes qui séparent la Silésie & la Moravie, passe à Troppelwitz, à Jagerndorff, à Troppau, & va ensuite se perdre dans l'Oder au-dessus d'Oderberg.

OPPÈDE; bourg & Baronnie du Comté Venaissin, à deux lieues, est-sud est, de Cavaillon.

OPPÈDE, (Jean Meynier, Baron d') Premier Président au Parlement d'Aix, est célèbre dans l'Histoire par son zèle cruel pour la Religion Catholique. Le Parlement de Provence ordonna en 1540, par un Arrêt solennel, que toutes les maisons de Merindol, occupées par les Hérétiques nommés *Vaudois*, seroient entièrement démolies, ainsi que les châteaux & les forts qui leur appartenoient. Dix-neuf des principaux habitans de ce bourg, furent condamnés à périr par le feu. Les Vaudois effrayés députèrent vers le Cardinal Sadolet, Évêque de Carpentras, Prélat philosophe, qui les reçut avec bonté,

& intercéda pour eux. François I, touché par leurs représentations, leur pardonna, à condition qu'ils abjureroient leurs erreurs. On n'abjure guère ce qu'on a sucé avec le lait. D'Oppède, irrité de l'opiniâtreté de ces esprits inflexibles, fit exécuter, en 1545, l'Arrêt dont on avoit suspendu l'exécution. Il falloit des troupes; d'Oppède & l'Avocat Général Guerin s'étant fait une petite armée, fondirent sur Cabrières & Merindol, tuèrent tout ce qu'ils rencontrèrent, brûlèrent les maisons, les granges, les moissons & les arbres. Les fugitifs furent poursuivis à la lueur de l'embrâsement. Il ne restoit dans le bourg de Cabrières que soixante hommes & trente femmes. Ils se rendent sous la promesse qu'on épargnera leur vie, mais à peine se sont-ils rendus, qu'on les massacre; quelques femmes réfugiées dans une Église, en sont tirées par l'ordre de l'implacable d'Oppède; il les enferme dans une grange, à laquelle il fait mettre le feu. On compta quarante-quatre villages mis en cendres, & lorsque les flammes furent éteintes, la contrée auparavant florissante & peuplée, fut un désert affreux où l'on ne voyoit que des cadavres. Le peu qui échappa se sauva vers le Piémont. François I eut horreur de cette exécution atroce. L'Arrêt dont il avoit permis l'exécution, portoit seulement la mort de dix neuf Hérétiques: d'Oppède & Guerin en firent périr plus de quatre mille par le fer & le feu, hommes, femmes & enfans. Les Seigneurs dont les villages & les châteaux avoient été consumés par les flammes, demandèrent justice au Roi, qui recommanda expressément en mourant à son fils Henri II, de faire punir les Auteurs de cette barbarie. L'affaire fut portée, en 1551, au Parlement de Paris. Jamais cause ne fut plus solennellement plaidée; elle tint cinquante audiences consécutives. Le Président d'Oppède parla avec tant de force & fit agir tant de protecteurs, qu'il fut renvoyé absous. Il tâcha de prouver qu'il n'avoit fait qu'exécuter les ordres de François I contre les Sectaires, & que le Roi avoit ordonné qu'au cas qu'ils refusassent d'abjurer leur hérésie, on les exterminât, comme Dieu avoit ordonné à Saül d'exterminer tous les Amalécites. C'est ainsi que cet homme dur & inflexible abusoit de l'Écriture-Sainte pour autoriser ses horreurs. Il mourut en 1555.

OPPELEN; ville forte de Silésie, capitale d'un Duché de même nom, sur l'Oder, à quatorze lieues, sud-est, de Breslau.

Le *Duché d'Oppelen* est borné au nord-est & au sud-est, par la Pologne; au midi par les Duchés de Ratibor & de Troppaw; à l'occident par celui de Grotkaw, & au nord-ouest par celui de Brigk. Il fait environ la cinquième partie de la Silésie. On y a de grandes forêts, beaucoup de gibier & quantité de forges.

OPPENHEIM; ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat du Rhin, à trois lieues, sud-est, de Mayence.

OPPIA, ou OPPIENNE; adjectif féminin, qui n'a d'usage qu'avec le mot *loi*. La *loi Oppia*, dont Oppius Tribun du peuple, fut l'auteur du temps de la seconde guerre Punique, fut faite pour réprimer le luxe des dames Romaines; elle défendit qu'aucune femme portât plus d'une demi-once d'or, qu'elle eût un habit de diverses couleurs, &

qu'elle se fit voiturer dans un char par la ville ou à mille pas de distance, à moins que ce ne fût pour aller aux sacrifices publics. Dans la suite les Tribuns Valerius & Fundanius demandèrent l'abrogation de cette loi; le Consul Portius-Caton parla pour maintenir la loi; le Tribun Valerius insista; enfin au bout de vingt ans cette loi fut abrogée par ordre du peuple à la grande satisfaction des dames.

OPPIDO; petite ville épiscopale d'Italie au Royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure, au pied de l'Apennin, & à dix lieues, nord-est, de Reggio.

OPPIEN; Poëte Grec, natif d'Anazarbe, ville de Cilicie, florissante dans le second siècle, sous le règne de l'Empereur Caracalla. Ce Poëte a composé plusieurs ouvrages où l'on remarque beaucoup d'érudition embellie par les charmes & la délicatesse de sa versification. Nous avons de lui cinq *livres de la Pêche & quatre de la Chasse*. L'Empereur Caracalla, touché des charmes de sa poësie, lui fit donner un écu d'or pour chaque vers; d'où l'on croit que les vers d'Oppien furent appelés *vers dorés*. Ce Poëte mourut de la peste dans sa patrie, au commencement du troisième siècle, à l'âge de 30 ans. La meilleure édition de ses poëmes est celle de Leyde, en 1597, en Grec & en Latin avec des notes de *Rittershusius* pleines d'érudition.

OPPORTUN, UNE; vieil adjectif. Il signifioit autrefois qui est à propos, selon le temps & le lieu. *Un temps opportun. Une occasion opportune.*

OPPORTUNITÉ; vieux mot qui signifioit autrefois occasion favorable.

OPPOSANT, ANTE; adjectif & terme de Pratique. Qui s'oppose par forme judiciaire à l'exécution de quelque acte. *Il est opposant au décret de cette maison. Elle a été reçue opposante à l'exécution de l'Arrêt. C'est le plus ancien Procureur des créanciers opposans.*

On dit aussi dans le style ordinaire, *il y a eu plusieurs opposans à cette délibération.*

OPPOSANT, s'emploie aussi substantivement. *Il survint un nouvel opposant. Les opposans à fin de distraire, à fin de charges.*

OPPOSÉ, ÉE; participe passif. Voyez OPPOSER.

En termes de Géométrie on appelle *cônes opposés*, deux cônes semblables, opposés par le sommet, c'est-à-dire, qui ont un même sommet commun, ainsi qu'un même axe.

On appelle aussi *sections opposées* deux hyperboles produites par un même plan, qui coupe deux cônes opposés.

Si un cône est coupé par un plan qui passe par son sommet, & ensuite par un second plan parallèle au premier, & que l'on prolonge ce dernier plan, ensorte qu'il coupe le cône opposé, on formera par ce moyen des sections.

OPPOSÉ, signifie aussi contraire, de différent caractère; & il se dit des esprits, des humeurs, des intérêts, &c. *Le frère & la sœur sont deux esprits entièrement opposés. Son humeur & la vôtre sont bien opposées. Vos prétentions sont opposées aux siennes.*

OPPOSÉ; se dit en dialectique, d'un terme contraire ou relatif à un autre terme. Ainsi le mot de *gros* est opposé à celui de *petit*, qui est son contraire; le mot de *neveu* qui est

relatif, est opposé à celui d'*oncle*.

On dit aussi en dialectique, que *tous les contraires sont opposés; mais que tous les opposés ne sont pas contraires*. Et dans le second membre de cette phrase, *opposé* est employé substantivement.

On dit aussi au substantif, en parlant d'une proposition qui est directement contraire à une autre, que *c'en est justement l'opposé*. Et pareillement en parlant d'un homme qui est d'un caractère différent d'un autre homme, on dit, *cet homme est tout l'opposé d'un tel autre*.

Opposé, se dit en termes de Blason, de deux pièces, quand la pointe de l'une regarde le chef, & la pointe de l'autre le bas de l'écu.

OPPOSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Opponere*. Mettre une chose pour faire obstacle à une autre. *On oppose des digues à la violence des eaux. Opposer un obstacle au mouvement d'un corps.*

Il se dit aussi des personnes. *La Cour opposa Turenne à Condé.*

Opposer, se dit figurément des choses ou des personnes dont on se sert pour en combattre, pour en détruire d'autres. *Opposer la force à la force. Il opposa de puissantes protections à celles de son concurrent. Opposer Zénon à Épicure.*

Opposer, signifie aussi mettre une chose vis-à-vis d'une autre, ou en placer plusieurs de manière à faire contraste. *Les poles d'une sphère sont opposés l'un à l'autre.*

Opposer, signifie aussi, mettre en comparaison, en parallèle. *Opposer Ciceron à Démosthène, Euripide à Sophocle, Racine à Corneille, Boileau à Horace. Quels ouvrages opposeront les Modernes, à ceux des Praxitèles & des Phidias.*

Opposer, est aussi pronominal réfléchi, & signifie, être contraire, se rendre contraire. *On s'opposera à vos vues. Si la fortune s'oppose à vos desseins, opposez à la fortune du courage & de la résignation.*

On dit en termes de Pratique, *s'opposer*; pour dire, déclarer en forme judiciaire, qu'on met empêchement à l'exécution de quelque acte, de quelque arrêt, de quelque formalité de Justice. *S'opposer au sceau. S'opposer à l'exécution d'un arrêt rendu par défaut. S'opposer au décret d'une terre. Au lieu de s'opposer à fin d'annuller, on prend souvent le parti d'interjeter appel de la saisie & de tout ce qui a suivi.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

OPPOSITE; adjectif des deux genres. *Contrarius*. Opposé, contraire. *Ce qu'il dit aujourd'hui est l'opposite de ce qu'il soutenoit hier. De ces deux sœurs, l'une est jolie, l'autre est laide, c'est l'opposite, c'est tout l'opposite de l'autre.* Il vieillit.

On dit adverbialement, à l'*opposite*; pour dire, vis-à-vis. *L'Église est au bout du village, & à l'opposite est le château du Seigneur.*

A l'opposite, s'emploie aussi comme préposition. *Sa maison est à l'opposite de la nôtre.*

OPPOSITION; substantif féminin. *Impedimentum*. Empêchement, obstacle. *Vous ne devez craindre aucune opposition de sa part. Il s'est fait Moine malgré l'opposition de ses parens.*

Opposition, se dit en termes de Palais

Palais, d'un acte qui a pour objet d'empêcher qu'on ne fasse quelque chose au préjudice de celui à la requête de qui il est fait. On distingue plusieurs sortes d'oppositions, comme les *oppositions au sceau*, les *oppositions à un arrêt*, *à une sentence*, &c.

Les oppositions aux décrets peuvent se former de deux manières; savoir, entre les mains de l'Huissier pendant qu'il procède aux criées, & au Greffe de la Juridiction où le décret se poursuit. Mais de quelque manière que cette opposition soit formée, il est indispensablement nécessaire qu'elle contienne élection d'un domicile dans le lieu où se poursuit l'adjudication, avec désignation de la rue, ou autre marque publique qui puisse aisément faire trouver la maison où le domicile a été élu.

L'usage est d'élire le domicile de l'opposant au décret, chez le Procureur chargé d'occuper pour lui sur son opposition; & tous les exploits concernant la poursuite & l'exécution du décret, faits à ce domicile élu, valent, pour ce qui est relatif à l'opposition, comme s'ils étoient donnés à la personne de l'opposant même.

Le domicile élu par les oppositions au décret, n'est pas même révoqué par la mort de la personne chez laquelle il a été élu; de manière que les assignations en constitution de nouveau Procureur, ou en reprise, quand c'est le cas d'en donner, sont régulières, quoique faites où le domicile avoit été élu.

Les oppositions qui se forment au Greffe, doivent être faites par le ministère du Procureur qui doit les y faire registrer, & les faire signifier au Procureur poursuivant.

L'usage s'étoit introduit au Châtelet, de négliger de signifier les oppositions formées au Greffe; mais il a été arrêté par une délibération de la Communauté des Procureurs, du 26 Juillet 1730, homologuée & confirmée par Sentence du 8 Août suivant, que lesdites oppositions seroient signifiées dans la huitaine du jour de l'enregistrement, à peine par les Procureurs de demeurer garans envers le poursuivant.

Les oppositions qui se forment aux décrets, sont de quatre sortes; savoir,

1°. Les oppositions à fin d'annuller.

2°. Les oppositions à fin de distraire.

3°. Les oppositions à fin de charge.

4°. Les oppositions à fin de conserver.

L'opposition à fin d'annuller ne se forme guère que par la partie saisie; elle a ordinairement pour objet de faire annuller la poursuite du décret.

Il est cependant rare de voir les parties saisies arguer de nullité les poursuites de décrets par la voie de l'opposition à fin d'annuller; parceque, comme on les assigne pour proposer moyens de nullité, si elles en ont, c'est ordinairement après cette assignation que la nullité se demande.

Un tiers peut aussi former une opposition à fin d'annuller; c'est même la voie que doit prendre le propriétaire d'un bien qu'on a saisi réellement, comme appartenant à un autre qu'à lui: il n'y a point de nullité plus certaine dans ces matières, que celle qui résulte d'une saisie faite *super non Domino*.

L'opposition à fin de distraire se forme par le propriétaire d'un héritage ou droit réel, qui a été compris dans une saisie-réelle avec d'autres biens appartenans à la partie saisie ; elle a pour objet de faire prononcer la distraction de l'héritage mal à propos saisi, & d'empêcher que cet héritage ne soit vendu avec les autres biens.

L'opposition à fin de charge, ne peut être formée que par ceux envers lesquels les héritages saisis réellement, sont chargés de rentes foncières non rachetables, de servitudes ou autres charges réelles ; & elle a pour objet de faire ordonner qu'on n'adjugera les choses saisies, qu'à condition par l'acquéreur, de continuer les mêmes charges envers ceux qui avoient auparavant droit de les exiger.

En Beaujolois le tiers acquéreur d'un fonds qui depuis l'acquisition qui en a été faite, est saisi réellement, ne peut en obtenir la distraction qu'en prouvant une possession triennale de ce fonds. Toute autre possession plus courte est insuffisante, suivant l'acte de notoriété du Bailliage de Villefranche, du 29 Novembre 1706.

Les oppositions à fin de distraire doivent être formées avant l'adjudication pour produire leur effet : c'est la disposition de l'article 354 de la coutume de Paris, parceque l'adjudication forme le contrat de l'acquéreur, & qu'il n'est plus possible de changer son état quand une fois il est adjudicataire, soit en réduisant les biens qui lui ont été vendus, soit en lui imposant des conditions qui auroient pu l'empêcher de se rendre adjudicataire s'il les eût connues.

On ne reçoit même plus ces sortes d'oppositions au Parlement & aux Requêtes du Palais, après que le congé d'adjuger a été prononcé & enregistré au Greffe. Un Arrêt de réglement du 23 Novembre 1598 l'a ainsi ordonné : mais la disposition particulière de ce réglement n'est point du texte de notre coutume ; il n'a lieu qu'aux tribunaux du Parlement & des Requêtes du Palais pour lesquels il a été fait : on ne le suit point au Châtelet.

Si le propriétaire d'un héritage mal à propos compris dans une saisie-réelle faite sur autrui, l'avoit laissé vendre sans en demander la distraction, & même sans former aucune opposition ; si le créancier d'une charge réelle, rente foncière ou servitude, ne s'étoit pas non plus opposé, les droits de l'un & de l'autre seroient purgés par le décret levé & scellé sans opposition.

Telle est la règle générale ; mais elle est sujette à beaucoup d'exceptions. Le décret ne purgeroit point, par exemple, les substitutions, les douaires, le cens, *&c.*

Il ne purgeroit pas non plus une servitude apparente & tellement visible, qu'elle s'annonce d'elle-même, parceque son évidence vaut une opposition continuelle.

Enfin il ne purgeroit ni la faculté que le Roi a de retirer les domaines de la Couronne engagés, en remboursant le prix de l'engagement, ni les droits de dixmes : l'adjudication est toujours censée faite à la charge de ces sortes de droits, lors même qu'ils n'ont pas été réclamés par des oppositions.

Le créancier d'une rente viagère ne pourroit pas former une opposition à fin de charge, quand même il seroit vendeur de l'héritage, à

moins que la rente ne fût directement le prix de la vente, parcequ'alors elle seroit charge foncière, au lieu qu'elle n'est pas foncière quand la vente a été faite moyennant un certain prix dont il a été constitué une rente soit perpétuelle, soit simplement viagère.

Il en seroit de même, 1°. d'un créancier qui auroit pour titre une obligation conditionnelle dont la condition ne seroit pas arrivée.

2°. D'un créancier dont la dette ne seroit pas encore échue.

3°. De celui qui auroit vendu l'héritage saisi, à condition que le prix ne lui en seroit payé que dans un certain temps non encore échu: tous ces créanciers ne pourroient que former des oppositions à fin de conserver.

Les oppositions à fin de conserver sont celles que des créanciers hypothécaires privilégiés, & même chirographaires, forment dans la vue d'être colloqués & mis en ordre sur le prix d'un héritage vendu par décret.

Ces sortes d'oppositions peuvent être formées en tout temps, pourvu que ce soit avant le décret levé & scellé: si le décret étoit levé & délivré, elles ne pourroient plus être reçues par le Greffier; & le droit des créanciers sur l'immeuble vendu seroit éteint, à moins qu'il ne fût du nombre de ceux que le décret ne purge pas, & dont on a parlé plus haut.

Par le moyen de l'opposition à fin de conserver, le créancier qui l'a formée, conserve sur le prix de l'adjudication la même hypothèque qu'il avoit sur l'immeuble vendu; de manière que le prix est représentatif de la chose à l'égard du créancier.

Le 31 Août 1690 la Cour, toutes les Chambres assemblées, a arrêté & ordonné que les créanciers qui s'opposeront sur les biens de leur débiteur saisis réellement, pour être payés des sommes qui leur sont dûes, ne seront point tenus d'expliquer en détail par l'acte d'opposition, les titres de leurs créances; & que ceux à qui le mari & la femme se trouveront obligés, pourront être colloqués comme exerçans les droits de la femme leur débitrice, encore que dans leur opposition ils n'ayent point déclaré qu'ils s'opposent comme créanciers de la femme, & que la femme ni ses héritiers, & ceux qui la représentent, ne soient point opposans.

La dispense accordée par ce réglement, de libeller les oppositions à fin de conserver, est sujette à une exception. En effet quand le décret se poursuit sur le Roi qui a acquis des héritages, conformément à l'édit du mois de Juillet 1693 qui a indiqué la forme de ces décrets, il faut que les oppositions qui y sont formées, *contiennent les causes desdites oppositions*, & qu'elles soient libellées en détail, à peine de nullité. L'édit le porte expressément.

Par un Arrêt rendu le mardi 19 mai 1761 de relevée, la Cour a jugé que l'opposition formée par un particulier qui n'avoit pas, en la formant, pris la qualité de tuteur, devenoit inutile à ses pupilles qui avoient cependant des droits certains sur l'objet vendu, & qui eussent été payés sans l'omission de cette qualité. Il étoit néanmoins évident que cette opposition n'avoit eu dans l'intention du tuteur, que la conservation du droit de ses pupil-

les, puisqu'il n'avoit aucun droit personnel. La Cour a réservé le recours des mineurs contre lui ; on a cité plusieurs Arrêts semblables.

Les créanciers qui forment des oppositions à fin de conserver, peuvent valablement & utilement par leurs oppositions, requérir l'intérêt des sommes qui leur sont dûes.

Les créanciers chirographaires peuvent aussi former des oppositions à fin de conserver, mais elles n'ont d'effet qu'après que les créanciers hypothécaires opposans ont été payés: le restant se distribue entre les chirographaires, non par ordre d'hypothèque, puisqu'ils n'en ont point, mais par contribution au marc la livre, comme dans le cas d'une déconfiture sans priorité d'opposition. C'est l'usage du Châtelet.

Tout ce qu'on vient de dire sur les oppositions à fin de conserver, a lieu soit que le décret soit volontaire ou forcé. Il y a seulement cette différence que dans les décrets volontaires qui se font ordinairement dans la seule vue de purger les hypothèques dont les biens acquis sont affectés, les créanciers délégués par le contrat en conséquence duquel le décret volontaire se poursuit, ne sont point obligés de former opposition à ces décrets, pour conserver leurs droits : cela a été ainsi décidé par trois Arrêts rapportés dans le journal des Audiences.

Dans les décrets volontaires l'acquéreur fait ordinairement convertir en saisies-Arrêts entre ses mains, & ordonner la radiation des oppositions à fin de conserver qui y surviennent. Cette conversion & la radiation sont nécessaires, parceque sans elles le décret cesseroit d'être volontaire *, & demanderoit que les opposans fussent appelés à la publication des enchères. Néanmoins la radiation & la conversion des oppositions n'empêchent pas que le prix ne soit distribué par ordre d'hypothèque entre les opposans. Tout ce que cela opère à leur égard, c'est qu'ils ne peuvent plus, après la conversion, enchérir l'immeuble dont le décret volontaire se poursuit. La conversion fait qu'ils agréent le contrat de vente, le prix & les clauses qu'il contient, au lieu que leur qualité de créanciers hypothécaires & d'opposans, les met en état de surenchérir, & même de forcer le décret, tant que leur opposition subsiste.

Opposition en sous-ordre, se dit d'un acte par lequel le créancier d'un opposant à une saisie réelle, s'oppose à ce que la somme pour laquelle son débiteur sera colloqué dans l'instance d'ordre, lui soit délivrée, & conclut à ce que sur ladite somme il soit payé de son dû.

L'opposition en sous-ordre doit être formée au Greffe avant que le décret soit levé & scellé, autrement si elle n'est formée qu'entre les mains du Receveur des consignations, elle n'est considérée que comme une saisie-Arrêt.

Les opposans en sous-ordre sont colloqués pour la créance de leur débiteur, suivant l'ordre de son hypothèque, & sur sa collocation; chacun d'eux est colloqué en sous-ordre suivant la date de son hypothèque particulière.

Opposition aux lettres de ratification, est un empêchement que l'on forme entre les mains du Greffier conservateur des hypothè-

ques, pour empêcher qu'il ne soit expédié en la Grande Chancellerie des lettres appelées *de ratification*, dont l'effet est de purger les hypothèques sur les revenus du Roi ou sur le Clergé: ces oppositions n'ont d'effet que pendant une année.

Elles ne font point courir les intérêts de la créance comme l'opposition à un décret, parce que le Conservateur des hypothèques n'a point de juridiction.

Opposition au sceau, se dit d'un empêchement qu'un créancier forme entre les mains de M. le Garde des sceaux, en parlant au Garde des rôles des Offices de France, pour qu'il ne soit point scellé de provisions au préjudice de ses droits sur la procuration *ad resignandum* de son débiteur, pour faire passer en la personne d'un autre l'office dont il est revêtu.

L'usage de ces sortes d'oppositions commença du temps du Garde des sceaux du Vair.

Ces oppositions ont non seulement l'effet d'empêcher de sceller des provisions au préjudice des créanciers; elles procurent aussi l'avantage aux créanciers opposans, d'être préférés sur le prix de l'Office, à ceux qui n'ont pas formé opposition, quand même ils auroient un privilége spécial sur la charge. Un mineur même n'est pas relevé du défaut d'opposition au sceau, sauf son recours contre son tuteur.

Il y a deux sortes *d'oppositions au sceau*; savoir *l'opposition au titre*, & celle qu'on appelle *à fin de conserver*.

L'opposition au titre est celle qui se fait par ceux qui prétendent avoir droit à un Office royal, pour empêcher que les provisions n'en soient scellées à leur préjudice.

Elle ne peut être faite que par le vendeur ou par ses ayans cause, pour raison du prix de l'Office qui leur est dû en tout ou en partie : il faut aussi ajouter ceux envers qui le titulaire est obligé pour fait de sa charge.

Celui qui a prêté les deniers pour l'acquisition, ne peut s'opposer qu'à fin de conserver, & non au titre.

L'opposition au titre doit être signée d'un Avocat au Conseil chez lequel l'opposant élit son domicile.

Elle ne dure que six mois; de sorte que si au bout de ce temps elle n'est pas renouvelée, elle ne sert de rien.

Quand l'opposition au titre est faite par des personnes qui n'avoient pas de qualité pour la faire, on en prononce la main levée avec dommages & intérêts.

L'opposition à fin de conserver est celle qui se forme par le créancier d'un titulaire, à l'effet de conserver ses droits, privilèges & hypothèques sur le prix de l'Office, au cas que le débiteur vienne à s'en démettre au profit d'une autre personne.

Cette opposition n'a pas besoin d'être signée d'un Avocat au Conseil; elle n'empêche pas qu'on ne scelle des provisions; elle opère seulement que les provisions ne sont scellées qu'à la charge de l'opposition; son effet ne dure qu'un an.

Les Huissiers au Conseil & ceux de la Grande Chancellerie ont seuls le droit de signifier toutes les *oppositions au sceau* entre les mains des Gardes de rôles, des Conservateurs des hypothèques, & des

Gardes du trésor royal, & de signifier toutes les mains-levées pour raison de ces oppositions.

Ils sont pareillement seuls en droit de former les oppositions qui surviennent au titre ou au sceau des provisions des Offices dépendans des ordres du Roi, lesquelles oppositions doivent être formées entre les mains du Chancelier, Garde des sceaux de ces Ordres.

Aucune opposition au sceau ou au titre, ne fait courir les intérêts, parceque ce n'est qu'un acte conservatoire. On forme de semblables oppositions pour les Offices royaux établis dans l'étendue de l'apanage d'un Prince entre les mains du Chancelier de l'apanage, en parlant à son Garde des rôles.

Opposition a un Arrêt, se dit d'un acte par lequel on empêche l'exécution d'un Arrêt. On est recevable en tout temps à s'opposer à un Arrêt par défaut faute de comparoir, en refondant les frais de contumace, parcequ'il n'y avoit pas de Procureur pour le défaillant; il en est de même d'un Arrêt sur requête, mais il faut s'opposer dans la huitaine de la signification aux Arrêts par défaut faute de défendre ou faute de plaider: la tierce-opposition à un Arrêt se forme par ceux qui n'y ont pas été Parties.

Quand l'opposant est non recevable dans son opposition, on le déclare tel, ou s'il est seulement mal fondé, on le déboute de son opposition.

On forme de même opposition aux Sentences ou jugemens surpris sur requête ou par défaut.

On appelle *tierce opposition* celle qui est formée contre un jugement par un tiers qui n'y a pas été Partie contradictoire ni par défaut.

Cette opposition se peut former en tout temps, même contre les Sentences après le temps d'interjeter appel, parceque les Sentences ne passent en force de chose jugée qu'à l'égard de ceux qui y ont été Parties.

Elle se forme devant le Juge qui a rendu le jugement: si l'opposition se trouve bien fondée, le jugement est rétracté à l'égard du tiers-opposant seulement: si l'opposant se trouve mal fondé, le tiers-opposant est condamné aux dépens & en l'amende portée par l'Ordonnance, *tit. 27*, *art. 10*; savoir, 150 livres si la tierce-opposition est contre un Arrêt, & 75 liv si c'est contre une Sentence.

Opposition a un mariage, se dit d'un empêchement que quelqu'un forme à la publication des bans & à la célébration d'un mariage projeté entre deux autres personnes. Cette opposition empêche le Curé de passer outre jusqu'à ce qu'on lui apporte main-levée.

Les Curés ou Vicaires sont obligés d'avoir des registres pour y transcrire ces sortes d'oppositions, & les désistemens & mains-levées qui en seront donnés par les Parties, ou ordonnés en Justice.

Ils doivent aussi faire signer les oppositions par ceux qui les font, & les mains-levées par ceux qui les donnent; & s'ils ne les connoissent pas, ils doivent se faire certifier par quatre personnes dignes de foi, que ceux qui donnent la main-levée, sont ceux dont il est parlé dans l'acte.

L'Official ne peut connoître que des oppositions où il s'agit *de fœdere*

matrimonii; comme quand l'opposant prétend que l'un des deux qui veulent contracter mariage ensemble, est marié avec une autre personne, ou qu'il y a eu des fiançailles célébrées.

Mais les oppositions formées par les pères, mères, tuteurs, curateurs & autres qui n'ont pour objet que des intérêts temporels, doivent être portées devant le Juge séculier.

OPPOSITION, se dit aussi en parlant d'un certain esprit de contrariété qui est quelquefois entre deux personnes. *Il y a beaucoup d'oppositions entre ces deux frères. Opposition d'humeur, de sentimens dans la manière d'agir. C'est une femme qui a de l'opposition à tout ce que son mari veut.*

OPPOSITION, en termes d'Astronomie, se dit d'une planète qui est à cent quatre-vingt-dix degrés d'une autre planète.

Quand la lune est diamétralement opposée au soleil, de sorte qu'elle nous montre son disque entier éclairé, elle est alors en opposition avec le soleil, ce qu'on exprime communément en disant qu'elle est dans son plein; elle brille pour lors tout le long de la nuit.

Les éclipses de lune n'arrivent jamais que quand cette planète est en opposition avec le soleil, & qu'elle se trouve outre cela, proche des nœuds de l'écliptique.

Mars dans le temps de son opposition avec le soleil, est plus proche de la terre que du soleil; cela vient 1°. de ce que les orbites de Mars & de la terre ont le soleil pour centre ou pour foyer commun; 2°. de ce que dans le temps où Mars est en opposition avec le soleil, la terre est entre cette planète & le soleil; 3°. de ce que le rayon de l'orbite de Mars est moins que double de la distance de la terre au soleil.

OPPOSITION, en termes de Rhétorique, se dit d'une figure par laquelle on réunit deux idées qui paroissent contradictoires, comme quand Horace parle d'une *folle sagesse*, & qu'Anacréon dit, que *l'amour est une aimable folie.* Quand l'opposition n'est point recherchée, & qu'elle est placée à propos, elle réveille l'attention & donne de la grâce au discours.

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

OPPRESSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* OPPRESSER.

OPPRESSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Comprimere.* Presser fortement. Il ne se dit qu'en parlant de certaines affections corporelles dans lesquelles il semble qu'on ait une espèce de poids sur l'estomac, sur la poitrine, *&c. Ce rhume l'oppresse au point qu'il lui ôte la respiration.*

OPPRESSEUR; substantif masculin. *Oppressor.* Qui opprime. *Il n'y a point de sûreté pour les oppresseurs des peuples.*

OPPRESSION; substantif féminin. *Oppressio.* État de ce qui est oppressé. *Il y a oppression de poitrine quand la respiration est embarrassée.*

OPPRESSION, se dit aussi de l'action d'opprimer & de l'état de ce qui est opprimé.

L'oppression est une tyrannie que la haine ou l'intérêt nous portent à exercer sur autrui; il entre toujours de l'injustice dans l'oppression, &

c'eſt ce qui rend odieux le caractère de l'oppreſſeur.

L'oppreſſion des peuples eſt le fruit d'une mauvaiſe adminiſtration. Lorſque le Souverain eſt injuſte, ou lorſque ſes repréſentans ſe prévalent de ſon autorité, ils regardent les peuples comme des animaux vils qui ne ſont faits que pour ramper & pour ſatisfaire, aux dépens de leur ſang, de leur travail & de leurs tréſors, leurs projets ambitieux ou leurs caprices ridicules. Envain l'innocence gémit, envain elle implore la protection des lois, la force triomphe & inſulte à ſes pleurs. Domitien diſoit *omnia ſibi in homines licere ;* maxime digne d'un monſtre, & qui pourtant n'a été que trop ſuivie par quelques Souverains.

OPPRIMÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voy.* Opprimer.

OPPRIMER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Opprimere.* Accabler par violence, par autorité. *Les Princes qui oppriment leurs ſujets, abuſent odieuſement du pouvoir qui leur a été confié. Les puiſſans oppriment ordinairement les foibles.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

OPPROBRE, ſubſtantif maſculin. *Opprobrium.* Ignominie, honte, affront.

Chez les Hébreux c'étoit un opprobre que d'être incirconcis, & quand Joſué eut donné la circonciſion au peuple qui étoit né dans le déſert, il lui dit ; *j'ai ôté de deſſus vous l'opprobre de l'Égypte.* La ſtérilité étoit auſſi un opprobre. Rachel ayant mis au monde un fils, elle dit ; *le Seigneur a ôté mon opprobre.* Iſaïe dit que le temps viendra que les hommes ſeront ſi rares dans Iſraël, que ſept femmes viendront prendre un homme & lui diront : nous ne vous demandons rien pour notre nourriture ni pour notre entretien, ſeulement délivrez nous de l'opprobre du célibat & de la ſtérilité ; prenez nous pour femmes, *&c.* Le Seigneur frappa les Philiſtins d'une maladie honteuſe à l'anus, & les chargea par là d'un opprobre éternel.

La ſervitude, l'eſclavage, la pauvreté involontaire, l'aſſujettiſſement à ſes ennemis, être frappé de quelque maladie extraordinaire, comme la lèpre, tout cela étoit un opprobre, parcequ'on ſuppoſoit que c'étoit ou l'effet de la lâcheté, de la pareſſe & de la mauvaiſe conduite de ceux qui les ſouffroient, ou que c'étoit un châtiment envoyé de Dieu pour punir l'injuſtice & l'impiété. Ainſi Dieu en cent endroits menace ſon peuple de le rendre l'opprobre & la fable des hommes.

On dit, qu'*un homme eſt l'opprobre de ſa nation, de ſa maiſon, de l'Egliſe, de la magiſtrature, du genre humain ;* pour dire, qu'il fait honte à ſa nation, à ſa maiſon, à l'Egliſe, à la Magiſtrature, au genre humain.

OPRAS ; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Titre des Grands Seigneurs du Royaume de Siam. On les nomme auſſi *Oyas.*

OPS ; ſubſtantif féminin. Les anciens adoroient ſous ce nom la terre à cauſe de ſa fécondité. On repréſentoit Ops comme une matrone vénérable qui tendoit la main droite, c'eſt-à-dire, offroit ſon ſecours à tout le monde, & de la gauche elle diſtribuoit du pain aux malheureux. Ceux qui lui ſacrifioient étoient aſ-

lui pendant le sacrifice, pour marquer la stabilité de la Déesse. Elle avoit un Temple à Rome, que lui voua T. Tatius, Roi des Sabins; c'étoit dans ce Temple qu'étoit le trésor. César y mit jusqu'à sept cent millions de sesterces, ce qui faisoit plus de soixante-dix millions de notre monnoie. Antoine distribua cet argent à ses amis & à ses créatures.

Au reste la Déesse *Ops* est la même que *Rhéa* ou *Cybèle*, femme de Saturne. *Voyez* Cybèle.

OPSIGONE; adjectif des deux genres & terme didactique. Il se dit de ce qui est produit dans un temps postérieur. *Les dents mollaires sont appelées opsigones, parcequ'elles ne paroissent qu'après les autres.*

OPSONOME; substantif masculin. *Opsonomus*. Terme d'antiquité. On donnoit ce nom dans Athènes, à deux ou trois Magistrats tirés du Sénat ou du Conseil, & dont les fonctions consistoient à avoir l'inspection du marché au poisson, & à prendre soin que tout s'y fît dans l'ordre & conformément aux lois.

OPTAT; vieux mot qui signifioit autrefois désir.

OPTATIF; substantif masculin & terme de Grammaire. On appelle ainsi dans certaines langues, comme la grecque, un mode qui sert à faire quelque souhait, & qui est distingué du subjonctif. En latin & dans notre langue, l'optatif n'a point de temps qui ne soient empruntés du subjonctif.

OPTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Opter.

OPTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Optare* Choisir entre deux ou plusieurs choses qu'on ne peut avoir ensemble. *Il avoit deux charges incompatibles, & on l'obligea d'opter celle qu'il vouloit conserver, & de se défaire de l'autre. Les lots sont faits, il n'a qu'à opter. Autrefois lorsqu'on avoit abusé d'une fille, il falloit opter entre le dernier supplice & le mariage.*

Opter, se dit aussi en parlant d'une seule chose qu'on est maître de prendre ou de ne pas prendre. *Voulez-vous cette charge ou ne la voulez-vous pas? Optez.*

Différences relatives entre Opter, Choisir.

On *opte* en se déterminant pour une chose, parcequ'on ne peut les avoir toutes. On *choisit* en comparant les choses, parcequ'on veut avoir la meilleure. L'un ne suppose qu'une simple décision de la volonté, pour savoir à quoi s'en tenir. L'autre suppose un discernement de l'esprit, pour s'en tenir à ce qu'il y a de mieux.

Entre deux choses parfaitement égales il y a à *opter*, mais il n'y a pas à *choisir*.

On est quelquefois contraint *d'opter*, mais on ne l'est jamais de *choisir*. Le *choix* est un plein exercice de la liberté; c'est pourquoi lorsque le sens ou l'expression marque une nécessité absolue, il est mieux de se servir du mot *opter* que de celui de *choisir*; de là vient que l'usage dit, puisqu'il est impossible de servir deux maîtres, il faut *opter*.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

OPTÈRES, ou Optéries; substantif féminin pluriel & terme d'antiquité. *Opteria*. Les anciens appeloient ainsi le présent qu'on faisoit à un enfant lorsqu'on le voyoit. On donnoit encore le même nom aux

présens qu'un époux faisoit à son épouse lorsqu'on la lui amenoit.

OPTICIEN : substantif masculin. *Opticus Magister*. Celui qui fait, qui enseigne l'optique, qui est versé dans l'optique. *Un habile Opticien*.

OPTIMISME ; substantif masculin. Nom du système des Philosophes, qui prétendent que ce monde-ci est le meilleur que Dieu pût créer, le meilleur des mondes possibles. Le Père Malebranche, & sur-tout M. Leibnitz, ont fort contribué à accréditer cette opinion.

C'est principalement dans sa Théodicée, que le dernier de ces Philosophes a expliqué & développé son système. On peut en voir une idée dans son éloge par M. de Fontenelle, *Mémoires de l'Académie, année 1716*. Il prétend, par exemple, que le crime de Tarquin qui viola Lucrece, étoit accessoire à la beauté & à la perfection de ce monde moral, parceque ce crime a produit la liberté de Rome, & par conséquent toutes les vertus de la République Romaine. Mais pourquoi les vertus de la République Romaine avoient-elles besoin d'être précédées & produites par un crime? Voilà ce qu'on ne dit pas, & ce qu'on seroit bien embarrassé de nous dire. Et puis, comment accorder cet Optimisme avec la liberté de Dieu, autre question non moins embarrassante? Comment tant d'hommes s'égorgent ils dans le meilleur des mondes possibles? Et si c'est là le meilleur des mondes possibles, pourquoi Dieu l'a-t-il créé?

OPTIMISTE ; substantif masculin. Celui qui admet l'Optimisme. *Leibnitz & Malebranche étoient Optimistes*.

OPTION ; substantif féminin. *Optio*. Pouvoir, faculté, action d'opter. *On vous laisse l'option. Le droit d'option qui appartenoit au défunt, n'étant pas consommé, est transmissible aux héritiers directs ou collatéraux*.

OPTIQUE ; substantif féminin. *Optica*. C'est proprement la science de la vision directe, c'est-à-dire, de la vision des objets par des rayons qui viennent directement & immédiatement de ces objets à nos yeux sans être ni rompus, ni réfléchis par quelque corps.

Optique, se dit aussi dans un sens plus étendu de la science de la vision en général.

L'Optique prise en ce dernier sens, renferme la Catoptrique & la Dioptrique, & même la Perspective. Barrow nous a donné un Ouvrage intitulé *Lectiones Opticæ*, Leçons Optiques, dans lesquelles il ne traite que de la Catoptrique & de la Dioptrique.

On appelle aussi quelquefois *Optique*, la partie de la Physique qui traite des propriétés de la lumière & des couleurs, sans aucun rapport à la vision; c'est cette science que M. Newton a traitée dans son admirable Optique, où il examine les différens phénomènes des rayons de différentes couleurs, & où il donne sur ce sujet une infinité d'expériences curieuses. On trouve dans le recueil des Opuscules du même Auteur, imprimé à Lausanne, en trois volumes *in-4°*. un autre Ouvrage intitulé *Lectiones Opticæ*, dans lequel il traite non-seulement des propriétés générales de la lumière & des couleurs, mais encore des loix générales de la Dioptrique.

L'*Optique* prise dans le sens le plus particulier & le plus ordinaire

qu'on donne à ce mot, est une partie des Mathématiques mixtes, où l'on explique de quelle manière la vision se fait, où l'on traite de la vue en général, où l'on donne les raisons des différentes modifications ou altérations des rayons dans leur passage au travers de l'œil, & où l'on enseigne pourquoi les objets paroissent quelquefois plus grands, quelquefois plus petits, quelquefois plus distincts, quelquefois plus confus, quelquefois plus proches, quelquefois plus éloignés, *&c.*

L'*Optique* est une branche considérable de la Philosophie naturelle, tant parcequ'elle explique les Lois de la nature, suivant lesquelles la vision se fait, que parcequ'elle rend raison d'une infinité de phénomènes Physiques qui seroient inexplicables sans son secours. En effet, n'est-ce pas par les principes de l'Optique qu'on explique une infinité d'illusions & d'erreurs de la vue, une grande quantité de phénomènes curieux, comme l'Arc-en-ciel, les Parhélies, l'augmentation des objets par le Microscope & les Lunettes ? Sans cette science, que pourroit-on dire de satisfaisant sur les mouvemens apparens des planètes, & en particulier sur leurs stations & rétrogradations, sur leurs éclipses, *&c.*

On voit par conséquent que l'Optique fait une partie considérable de l'Astronomie & de la Physique.

Mais cette partie si importante des Mathématiques, est d'une difficulté qui égale au moins son utilité. Cette difficulté vient de ce que les Lois générales de la vision tiennent à une Métaphysique fort élevée, dont il ne nous est permis d'appercevoir que quelques rayons. Aussi n'y a-t-il peut-être point de science sur laquelle les Philosophes soient tombés dans un plus grand nombre d'erreurs ; il s'en faut même beaucoup encore aujourd'hui, que les principes généraux de l'Optique & ses Lois fondamentales, soient démontrés avec cette rigueur & cette clarté qu'on remarque dans les autres parties des Mathématiques. On ne viendra à bout de perfectionner cette science, que par un grand nombre d'expériences, & par les combinaisons qu'on fera de ces expériences entre elles, pour tâcher de découvrir d'une manière sûre & invariable les Lois de la vision, & les causes des différens jugemens, ou plutôt des différentes erreurs de la vue. Pour se convaincre de ce qu'on vient d'avancer, comme aussi pour se mettre au fait des progrès de l'Optique, & du chemin qui lui reste encore à faire, il suffira de parcourir les principaux Ouvrages qui en traitent.

Il est assez probable, selon M. de Montucla, dans *son Histoire des Mathématiques*, que la propagation de la lumière en ligne droite, & l'égalité des angles d'incidence & de réflexion, fut connue des Platoniciens ; car bientôt après, on voit ces vérités admises pour principes. On attribue à Euclide deux Livres d'Optique, que nous avons sous son nom, & dont le premier traite de l'Optique proprement dite, le second de la Catoptrique, la Dioptrique étant alors inconnue ; mais cet Ouvrage est si plein d'erreurs, que M. de Montucla doute avec raison s'il est de cet habile Mathématicien, quoiqu'il soit certain qu'il avoit écrit sur l'Optique : d'ailleurs M. de Montucla prouve invinciblement que cet Ouvrage a du

moins été fort altéré dans les siècles suivans, & qu'ainsi il n'est pas au moins tel qu'Euclide l'avoit fait.

Ptolémée, l'auteur de l'Almageste, nous avoit laissé une Optique fort étendue qui n'existe plus. Dans cette Optique, comme nous l'apprenons par Alhasen, & par le Moine Bacon qui la citent, Ptolémée donnoit une assez bonne théorie pour son temps de la réfraction Astronomique, & une assez bonne explication du phénomène de la vue à l'horison, explication à-peu-près conforme à celle que le Père Malebranche en a donnée depuis. On y trouvoit aussi la solution de ce beau problème de Catoptrique, qui consiste à trouver le point de réflexion sur un miroir sphérique, l'œil & l'objet étant donnés. Du reste, à en juger par l'Optique d'Alhasen, qui paroît n'être qu'une copie de celle de Ptolémée, il y a lieu de croire que celle-ci contenoit beaucoup de mauvaise Physique. Cet Alhasen étoit un auteur Arabe, qui vivoit à ce qu'on croit, vers le xij^e siècle; son Optique, quoique très-imparfaite, même quant à la partie Mathématique, est fort estimable pour son temps: Vitellion qui l'a suivi, n'a guère fait que le copier, en le mettant dans un meilleur ordre.

Maurolicus de Messine, en 1575, commença à dévoiler l'usage du cristallin dans son Livre *de Lumine & Umbrâ*, & il résolut très-bien le premier la question proposée par Aristote, pourquoi l'image du soleil reçue à travers un trou quelconque, est semblable à ce trou à une petite distance, & circulaire, lorsqu'elle s'éloigne beaucoup du trou?

Porta dans son Livre de la *Magie naturelle*, donna les principes de la Chambre obscure, & cette découverte conduisit Képler à la découverte de la manière dont les objets venoient s'y peindre; ce que ce dernier a détaillé dans son *Astronomiæ pars Optica, seu Paralypomena in Vitellionem*; Ouvrage qui contient beaucoup d'autres remarques d'Optique très-intéressantes. Antoine de Dominis, dans un Ouvrage assez mauvais d'ailleurs, donna les premières idées de l'explication de l'Arc en ciel. Descartes la perfectionna, & Newton y mit la dernière main. Jacques *Gregori*, dans son *Optica promota*, proposa plusieurs vues nouvelles & utiles pour la perfection des instrumens Optiques: & sur les phénomènes de la vision, par les miroirs ou par les verres. Barrow, dans ses *Lectiones Opticæ*, ajouta de nouvelles vérités à celles qui avoient déjà été découvertes. Mais le plus considérable & le plus complet de tous les Ouvrages qui ont été faits sur l'Optique, est l'Ouvrage Anglois de M. Smith, intitulé *Opticks*, système complet d'Optique, en deux volumes *in*-4°. L'auteur y traite avec beaucoup d'étendue tout ce qui appartient à la vision, soit par des rayons directs, soit par des rayons réfléchis, soit par des rayons rompus.

De l'Optique naît la perspective, dont toutes les règles sont fondées sur celles de l'Optique; la plupart des auteurs, entr'autres le Père Jacquet, font de la perspective une partie de l'Optique: quelques-uns, comme Jean, Évêque de Cantorbéry, dans sa *Perspectiva communis*, réunissent l'Optique, la Catoptrique & la Dioptrique, sous le nom général de *Perspective*.

L'Optique en général, soit qu'elle

ne considère que la vision par des rayons directs, soit qu'elle considère la vision par des rayons réfléchis ou rompus, a principalement deux questions à résoudre; celle de la distance apparente de l'objet ou du lieu auquel on le voit, & celle de la grandeur apparente du même objet.

Optique, s'emploie aussi adjectivement, & se dit de ce qui a rapport à la vision.

On appelle *cône Optique* un faisceau de rayons qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, & venir tomber sur la prunelle pour entrer dans l'œil.

On appelle *axe Optique*, un rayon qui passe par le centre de l'œil, & qui fait le milieu de la pyramide ou du cône Optique.

On appelle *verres Optiques*, des verres convexes ou concaves, qui peuvent réunir ou écarter les rayons, & par le moyen desquels la vue est rendue meilleure, ou conservée si elle est foible, *&c.*

Inégalité Optique, se dit en Astronomie, d'une irrégularité apparente dans le mouvement des planètes; on l'appelle *apparente*, parcequ'elle n'est point dans le mouvement de ces corps, & qu'elle ne vient que de la situation du spectateur, qui fait qu'un mouvement qui seroit uniforme, ne paroît pas tel; cette illusion a lieu lorsqu'un corps se meut uniformément dans un cercle, dont l'œil n'occupe pas le centre. Car alors le mouvement de ce corps ne paroît pas uniforme, au lieu que si l'œil étoit au centre du mouvement, il le verroit toujours uniforme.

On appelle *illusions Optiques*, toutes les erreurs où notre vue nous fait tomber sur la distance apparente des corps, sur leur figure, leur grandeur, leur couleur, la quantité & la direction de leur mouvement.

On appelle *Pinceau Optique*, ou *Pinceau de rayon*, l'assemblage des rayons, par le moyen desquels on voit un point ou une partie d'un objet.

Quelques Écrivains d'Optique regardent ces prétendus pinceaux comme une chimère. Cependant on ne sauroit douter de l'existence de ces pinceaux, si on fait réflexion que chaque point d'un objet pouvant être vu de tous côtés, envoye nécessairement des rayons de toutes parts & dans toutes sortes de directions, & que par conséquent plusieurs de ces rayons tombent à la fois sur la prunelle qui a une certaine largeur, & que ces rayons traversent ensuite le globe de l'œil où ils sont rompus & rapprochés par les différentes liqueurs dont le globe de l'œil est composé, de manière qu'ils se réunissent au fond de l'œil. Cette réunion est nécessaire pour la vision distincte; & le fond de l'œil est une espèce de foyer où doivent se rassembler les rayons que chaque point de l'objet envoie.

On appelle *lieu Optique* d'une étoile, le point du ciel où il paroît à nos yeux qu'elle est.

Ce lieu est ou vrai ou apparent; vrai, quand l'œil est supposé au centre de la terre ou de la planète de laquelle on suppose qu'il voit; & apparent, quand l'œil est hors du centre de la terre & de la planète.

La différence du lieu vrai au lieu apparent, forme ce que nous appelons *parallaxe*.

En termes d'Anatomie, on ap-

pelle *nerfs Optiques*, deux nerfs qui forment la seconde paire des nerfs cérébraux ; ils sortent de la partie médullaire, appelée *couches des nerfs Optiques*, & en partie de l'extrémité des corps canelés. Dans leur trajet, ils s'approchent peu à peu l'un de l'autre, & s'unissent immédiatement vis-à vis de l'entonnoir, après quoi ils se partagent de nouveau en deux cordons, qui sont simplement enveloppés de la pie-mère, & vont chacun se terminer à l'œil du côté d'où ils sortent. Ils sont entourés de petits rameaux des moteurs des yeux, autrement nerfs de la troisième paire. Quelques Anatomistes ont cru que l'union des deux nerfs Optiques établissoit une continuation véritable de l'organe & du nerf, de façon que le nerf Optique droit étoit destiné pour l'œil gauche, & le nerf gauche pour l'œil droit ; mais ils vont chacun à l'œil du côté d'où ils sortent, & cela est confirmé par l'observation de Vésale sur une femme dont l'œil droit étoit atrophié depuis son enfance, & le gauche très-sain. Cet habile Anatomiste trouva dans l'ouverture du cadavre de cette femme le nerf Optique de l'œil atrophié beaucoup plus petit que celui de l'œil sain, depuis le globe de cet œil, jusqu'à l'origine du nerf au côté droit de cette union. Cela démontre que l'union des nerfs Optiques ne consiste que dans le simple attouchement de leur substance médullaire, sans se confondre ni se croiser. Vesale dit encore avoir remarqué des cadavres où les nerfs Optiques naissoient séparément, sans que les sujets en eussent jamais senti la moindre incommodité pour la vue.

OPULEMMENT ; adverbe, *Opulenter*. Avec opulence. *On ne doit pas vivre opulemment, & refuser du secours aux malheureux.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième moyenne.

Prononcez *opulamant*.

OPULENCE ; substantif féminin. *Opulentia*. Richesse, abondance de biens.

L'opulence est souvent suivie de la mollesse : celle-ci énerve ou distrait l'esprit de manière à le rendre incapable de toute application.

L'homme qui nage dans l'opulence, rarement cherche la vérité ; il prend la flatterie pour elle, & s'en trouve mieux. Que lui importe de mériter l'estime, puisqu'il acquiert de la considération ? Pourquoi raisonneroit-t-il sur le bonheur, dès qu'il peut acheter du plaisir ? Les sciences sont pour lui ce qu'est sa livrée ; il paye des gens qui la portent.

Quand est-ce que les hommes reviendront de leurs erreurs ? Quand est-ce qu'ils arracheront le bandeau qui couvre leurs yeux, & qui les empêche de voir le mérite, ou du moins d'en faire cas ? Que nous sommes aveuglés ! Tous nos Livres parlent du mépris que nous devons avoir pour des gens qui n'ont que de l'or, & qui sont aussi matériels que ce métal ; tous nos discours roulent sur la considération que nous devons aux talens, aux hommes utiles à la société, aux gens vertueux ; & nous ne cessons de prodiguer nos hommages à l'argille, & nous les refusons à ce qui mérite toute notre reconnoissance, & qui est seul digne de notre admiration.

Les deux premières syllabes sont

brèves, la troisième longue, & la dernière très-brève.

On prononce *opulance*.

OPULENT, ENTE; adjectif. *Locuples*. Riche, abondant en biens. *Il y a beaucoup de Financiers opulens. Amsterdam est une ville opulente.*

OPUNTIA; substantif féminin. Plante commune en Amérique, & qu'on appelle aussi *nopal* & *figuier d'Inde*. On en distingue plusieurs espèces, qui diffèrent principalement par la grandeur de leurs feuilles, la couleur de leurs fleurs & de leurs fruits, & par la couleur & la longueur de leurs épines. En général, elles ont toutes les feuilles de figure ovale; il y en a des espèces qui les ont de près d'un pied de longueur, & d'autres seulement de deux ou trois pouces: leurs feuilles sont ordinairement garnies, de distance en distance, de nœuds d'épine; il y en a de si longues, que les Indiens s'en servent au lieu d'épingles; d'autres ont les épines si courtes qu'on les apperçoit à peine. Les petites épines causent des piqûres cuisantes, & quand elles sont entrées dans la chair, elles sont quelquefois plus d'un mois à sortir, si on n'a bien soin de les chercher sur le champ. Le fruit paroît toujours avant les fleurs sur cette espèce de plante, & lorsqu'il semble être bien mûr, la fleur s'épanouit au bout; elle est composée d'environ dix pétales & d'une grappe de petits filets au milieu. Cette fleur s'ouvre pendant la chaleur du soleil, & se referme aussitôt que le soleil est passé.

Quand le fruit est mûr, il a une ressemblance grossière avec nos figues: il est ordinairement d'une couleur rouge foncée, & il a cela de particulier, qu'il rend l'urine de celui qui en mange, rouge comme du sang, sans cependant lui faire aucun mal. C'est le suc de ce fruit, qui donne la couleur rouge à la cochenille qui s'en nourrit; aussi cet insecte nous donne-t-il en teinture une des plus belles couleurs. On dit que les Teinturiers Indiens se servent du suc même du fruit pour teindre en rouge.

Les fleurs des Opuntia sont jaunes pour l'ordinaire, à l'exception d'une espèce qui a des fleurs de couleur d'écarlate; mais cette espèce est plus tendre, plus difficile à conserver, & plus sujette à pourrir que les autres. Les unes se plaisent à ramper sur la terre, d'autres croissent plus droites; mais toutes aiment les endroits pierreux & les rochers. Ces plantes demandent une chaleur proportionnée au climat d'où elles viennent: il y en a une petite espèce à feuilles rondes, qui vient d'Italie; on peut la laisser dehors tout l'hiver, & elle porte du fruit en abondance. Les espèces de la Caroline & de la Virginie peuvent aussi résister en plein air à l'abri d'une muraille bien exposée. On les multiplie toutes en plantant des feuilles simples à deux pouces de profondeur.

OPUS; île de la Dalmatie, entre le golfe de Venise & deux branches que forme le Narenta à son embouchure. Les terres y sont fertiles, mais l'air y est mal sain à cause des marais: du reste cette île est un objet important pour les Vénitiens, tant parcequ'elle leur assure la possession de la Fiumana, qu'à cause qu'elle leur ouvre un chemin pour la conquête de l'Hertzégovine.

OPUSCULE; substantif masculin.

Opusculum. Petit ouvrage en matière de science & de littérature. *La Mothe le Vayer a fait un Opuscule sceptique intitulé*, du Sens commun. *Les Opuscules de Bayle, de Plutarque*.

OQUAMIRIS; substantif masculin & terme de Relation. On appelle ainsi les sacrifices que les Mingréliens & les Géorgiens ont coutume de pratiquer, à l'imitation des Païens & des Juifs, quoiqu'ils fassent profession d'être Chrétiens. Le Prêtre fait d'abord l'offrande de la victime avec les prières accoutumées: puis il lui applique, en cinq endroits différens du corps, une bougie allumée, & la fait tourner plusieurs fois autour de celui pour qui se fait le sacrifice; après quoi il l'égorge. La chair de la victime est mise sur le feu. Lorsqu'elle est cuite, on la pose sur une table auprès de laquelle il y a un brasier de feu. Celui qui a fourni la victime, ayant en main une bougie allumée, se met d'abord à genoux devant la table, & attend, dans cette posture, que le Prêtre ait achevé certaines prières. Il fait ensuite brûler de l'encens dans le feu qui est à côté de la table. Alors le Prêtre lui présente un morceau de la victime, après l'avoir fait tourner plusieurs fois sur sa tête. Les assistans qui tiennent aussi chacun une bougie, la font tourner sur la tête de celui qui est l'objet du sacrifice; puis ils la jettent dans le feu. La cérémonie finit, selon la coutume, par un festin où l'on mange la chair de la victime.

Dans le temps des vendanges, l'usage est que chaque père de famille consacre un tonneau de vin à Saint Georges. Ce tonneau est renfermé dévotement dans la cave, & personne n'y touche. Lorsque la fête de Saint Georges arrive, le père de famille se rend dans l'Église dédiée à Saint Georges, & lui porte en offrande un flacon du vin qui lui a été consacré. Lorsqu'il est de retour chez lui, il immole un chevreau dont il répand le sang autour du tonneau; puis, secondé de sa famille, il travaille à vider le tonneau en l'honneur du Saint.

OR; substantif masculin. *Aurum.* Métal parfait, d'un jaune plus ou moins vif & brillant, le plus précieux & le plus pesant de tous les métaux:

Jusqu'à présent on n'a point encore trouvé l'or minéralisé, c'est-à-dire, dans l'état de mine, ou combiné avec le soufre ou l'arsenic; il se montre toujours dans l'état métallique qui lui est propre, & il est d'un jaune plus ou moins vif en raison de sa pureté, c'est ce qu'on appelle de *l'or vierge* ou de *l'or natif*. Ce métal se trouve dans cet état joint avec un grand nombre de pierres & de terres; il y est sous une infinité de formes différentes qui n'affectent jamais de figure régulière & déterminée. En effet, il est tantôt en masses plus ou moins considérables, tantôt en grains, tantôt en feuillets, tantôt en filets & en petits rameaux; tantôt il est répandu dans les pierres, les terres & les sables, en particules imperceptibles.

La pierre dans laquelle on trouve l'or le plus communément, c'est le quartz blanc & gris, & on peut le regarder comme la matrice ou la minière la plus ordinaire de ce métal. Wallerius & quelques autres minéralogistes

minéralogistes ont prétendu qu'il se trouvoit aussi dans le marbre & dans la pierre à chaux ; mais cette idée n'est point conforme à l'expérience. Il y a lieu de croire que les mines d'or de cette espèce ont été faites à plaisir, & dans la vue de tromper des connoisseurs superficiels. C'est donc dans le caillou, ou dans des pierres de la nature du caillou que l'or se trouve le plus ordinairement ; on en rencontre aussi dans la pierre cornée qui est une espèce de jaspe ; cependant on trouve de l'or quelquefois dans des minières beaucoup moins dures, & même dans de la terre. C'est mal à propos que l'on donne le nom de *mines d'or* à ces sortes de pierres, puisque l'or, comme nous l'avons déjà remarqué, s'y trouve sous la forme & sous la couleur qui lui sont propres, & sans être minéralisé. Il y a cependant en Hongrie une mine que l'on nomme *mine d'or couleur de foie*, dans laquelle quelques auteurs prétendent que l'or est comme minéralisé ; on la dit fort rare, & Henckel paroît douter du fait ; peut-être que l'or qui s'y trouve y est répandu en particules si déliées, que l'œil ne peut point les appercevoir.

On trouve des particules d'or mêlées accidentellement avec des mines d'autres métaux ; c'est ainsi qu'en Hongrie on rencontre du cinabre qui contient quelquefois une quantité d'or assez considérable, qui non-seulement s'y montre en petites paillettes ou en filets, mais encore qui y est mêlé, de façon que l'œil ne peut point l'appercevoir. Il y a aussi en Hongrie une espèce de pyrite que l'on appelle *gelft* ou *gilft*, dont quelques-unes donnent, à l'essai, suivant M. de Justi, une ou deux onces d'or au quintal ; il ajoute que la même chose se voit dans des pyrites qui se trouvent dans la mine d'Adelfors en Suède, ce qui contredit le sentiment du célèbre Henckel, qui prétend dans le douzième chapitre de sa pyritologie, que les pyrites ne contiennent jamais une certaine quantité d'or, & que celui qu'on en tire y a été produit dans l'opération que l'on a faite pour le tirer. Outre cela on trouve encore de l'or dans quelques mines d'argent, de cuivre, de plomb, & surtout dans des mines de fer qui semblent avoir une affinité particulière avec ce métal précieux.

L'or se trouve le plus communément dans plusieurs espèces de terres & de sables ; il y est répandu en masses qui passent quelquefois plusieurs marcs ; mais le plus souvent il est en paillettes & en molécules de différentes formes & grandeurs ; quelquefois ces particules ressemblent à des lentilles, & ont été arrondies par le mouvement des eaux qui les ont apportées dans les endroits où on les trouve ; quelquefois elles sont recouvertes de différentes terres & de substances qui masquent la couleur de l'or, & le rendent méconnoissable. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il est très-rare de trouver du sable qui ne contienne point quelque portion d'or ; c'est sur cette idée qu'est fondé le travail que le fameux Becher proposa aux Hollandois, & qu'il commença même à mettre en exécution ; il consistoit à faire fondre le sable de la mer avec de l'argent, pour unir à ce métal l'or contenu dans ce sable, que l'on pouvoit ensuite séparer par le départ. Cependant il paroît que ce procédé

doit difficilement fournir assez d'or pour payer les frais du travail.

Il est certain qu'un grand nombre de rivières charrient des paillettes d'or avec leur sable ; c'est une vérité dont on ne peut point douter. Cependant quelques-unes de ces rivières en charrient une plus grande quantité que les autres ; c'est ainsi que chez les anciens le Pactole étoit fameux pour la quantité d'or qu'il rouloit avec ses eaux ; le Tage a aussi été renommé par cet endroit. Le Rhin, le Danube, le Rhône, *&c.* en fournissent une assez grande quantité. Dans l'Afrique, dans les Indes orientales & dans l'Amérique, plusieurs rivières roulent une très-grande quantité d'or avec leur sable, & celui qui contient de l'or est communément mêlé de particules ferrugineuses, attirables par l'aimant.

Plusieurs auteurs ont prétendu que les pays les plus chauds étoient les plus propres à la production de l'or ; mais il ne paroît point que la chaleur du soleil contribue plus à la génération de ce métal qu'à celle des autres : en effet, on trouve des mines d'or fort abondantes en Hongrie & en Transylvanie ; on en trouve aussi quoiqu'en petite quantité, dans la Suède, dans la Norwège, en Sibérie, & dans les pays froids & septentrionaux ; plusieurs rivières de France & d'Allemagne en roulent avec leurs sables, & l'or qui s'y trouve doit avoir été détaché des montagnes & des filons des environs, d'où l'on voit que l'or se trouve dans des pays froids ; néanmoins il faut avouer que ce métal ne s'y rencontre point en aussi grande abondance que dans les climats les plus chauds. L'Afrique est remplie de mines d'or, c'est surtout du Sénégal, du royaume de Galam & de la côte de Guinée appelée aussi *côte d'Or*, qu'on en tire la plus grande quantité ; les habitans ne se donnent point la peine d'aller chercher l'or dans les montagnes, & de le détacher des filons qui le contiennent, ils se contentent de laver la terre & le sable des rivières qui en sont remplis ; & c'est delà qu'ils tirent la poudre d'or qu'ils donnent aux nations européennes en échange d'autres marchandises dont ils font plus de cas que de ce métal qui fait l'objet de notre cupidité.

Les relations des voyageurs nous apprennent que dans certains cantons du Senégal & du royaume de Galam, tout le terrain est rempli d'or, & qu'il n'y a simplement qu'à gratter la terre pour trouver ce métal. Les endroits les plus riches de cette contrée sont les mines de Bamboue & de Tambaoura, près de la rivière de Gambie, ainsi que celles de Natracon, de Nambia & de Smahila, qui sont à environ trente lieues du fort de Saint-Joseph de Galam.

Personne n'ignore la prodigieuse quantité d'or que les Espagnols ont tirée depuis plus de deux siécles du nouveau monde ; c'est surtout l'envie de se mettre en possession de l'or des Américains, qui leur a inspiré tant d'ardeur pour faire la conquête de cette riche contrée, & depuis ils n'ont cessé d'y puiser des richesses incroyables. C'est le Pérou, le Potosi, le Chily qui en fournissent la plus grande quantité : l'or s'y trouve, soit par filons, soit par masses détachées & en particules de différentes formes mêlées dans les couches de la terre, & souvent à sa surface. Les Espagnols

nomment *lavaderos* les terres qui contiennent de l'or, & dont on tire ce métal par le lavage; souvent ces terres ne paroïssent point au premier coup d'œil en contenir; pour s'assurer de ce qui en est, on fait des excavations dans ces terres, & l'on y fait entrer les eaux de quelque ruisseau; pendant qu'il coule on remue la terre, afin que le courant d'eau la délaye & l'entraîne plus facilement; lorsqu'on est arrivé à la couche de terre qui contient de l'or, on détourne les eaux, & l'on se met à creuser à bras d'hommes; on transporte la terre chargée d'or dans un lieu destiné à en faire le lavage; on se sert pour cela d'un bassin qui a la forme d'un soufflet de forge, on fait couler l'eau d'un ruisseau rapidement par ce bassin, afin qu'il délaye la terre & en détache l'or qui y est mêlé; on remue sans cesse avec un crochet de fer; on sépare les parties les plus grossières, & l'or par sa pesanteur tombe au fond du bassin parmi un sable noir & fin qui est vraisemblablement ferrugineux.

L'or que les Chimistes appellent aussi le Soleil & le Roi des métaux, doit être regardé comme le plus parfait des métaux, celui dont les principes sont le mieux combinés; il possède dans le degré le plus éminent toutes les propriétés caractéristiques des métaux.

Lorsque l'or est bien pur, il n'a ni saveur, ni odeur, même après avoir été échauffé & frotté: il ne perd dans l'eau qu'entre $\frac{1}{19}$ & $\frac{1}{20}$ de son poids. Le pied cube de ce métal pese 1326 livres: il n'y a aucun autre métal qui ait une pesanteur spécifique aussi considérable; il est par conséquent le plus pesant de tous les corps connus de la nature.

La dureté de l'or est moyenne, entre celle des métaux durs & celle des métaux mous; mais sa ductilité est surprenante, & passe celle de tous les autres métaux; elle est telle que d'après les calculs qu'ont fait les Physiciens de l'extension de ce métal sur l'argent dans l'art du Tireur d'or, une seule once de ce métal dont le volume est fort petit, à cause de sa grande pesanteur, peut recouvrir & dorer très-exactement un fil d'argent long de 444 lieues.

L'art du Batteur d'or, par lequel on réduit ce métal en feuilles si minces, qu'elles voltigent au moindre soufle, est encore une preuve de sa grande ductilité: cela ne prouve pas moins l'extrême opacité de ce même métal: car ces feuilles d'or si minces sont encore opaques; il est vrai que si on les regarde après avoir placé une lumière par derrière, on apperçoit quelques jours; mais en les examinant quelques-uns ont cru voir qu'ils ne sont dus qu'à de petites gerçures ou solutions de continuité, occasionnées par les coups de marteau redoublés. D'autres néanmoins croient que la lumière peut pénétrer à travers les pores d'une feuille d'or bien mince, & la rendre transparente dans toute son étendue.

L'or frappé pendant un certain temps par le marteau, ou violemment comprimé comme dans les filières des Tireurs d'or, devient beaucoup plus dur, plus élastique, plus roide, & même moins ductile; ensorte qu'à la fin il se gerce & se déchire, ce qui arrive aussi aux autres métaux. Les Ouvriers qui les travaillent, appellent *écrouissement*, cette roideur qu'ils contractent tous plus ou moins par la percussion & la compression. Cet

écrouissement empêcheroit absolument qu'on ne pût tirer de leur ductilité tout le parti possible, s'il n'y avoit un moyen sûr d'y remédier, & de leur rendre toute leur douceur & toute leur souplesse : il ne s'agit pour cela que de les faire chauffer jusqu'à rougir, ce qu'on nomme *recuire*. L'or paroît encore plus susceptible que tous les autres métaux de l'écrouissement & du recuit.

La tenacité des parties de l'or est aussi beaucoup plus grande que celle de tout autre métal : car il n'y en a aucun dont un fil de $\frac{1}{10}$ de pouce de diamètre puisse soutenir comme l'or, un poids de 500 livres avant de se rompre.

L'or ne reçoit aucune altération de l'action de l'air & de l'eau : quelque long-temps qu'il y soit exposé, il ne contracte jamais de rouille : si la surface se ternit & perd de son éclat, c'est à raison des matières étrangères qui s'y appliquent, & jamais par aucune destruction du métal.

L'action du feu n'occasionne non plus aucune altération à l'or : lorsqu'on l'y expose, il rougit d'abord, & quand il est d'un rouge ardent comme un charbon allumé, il se fond aussi-tôt : sa surface a pour lors une couleur d'un vert tendre, comme l'aigue-marine. Il ne s'élève de l'or pendant sa fusion, aucune vapeur ni fumée, & si on le repèse après qu'il est refroidi, on trouve qu'il n'a souffert aucun déchet. On peut tenir ce métal pendant très-long-temps en fusion à un feu très-violent, sans qu'il souffre aucune perte. Kunckel en a tenu à un feu de verrerie pendant plus d'un mois, & Boyle encore plus long-temps, sans qu'il ait diminué d'un seul grain, ni reçu la moindre altération.

L'or résiste aussi, tant que son aggrégation n'est pas rompue, à l'action des plus forts dissolvans simples de la Chimie, soit par la voie sèche, soit par la voie humide ; il ne se laisse dissoudre ni par les acides minéraux purs les plus forts, ni par le soufre, ni par les alkalis : il y a cependant deux grands dissolvans de l'or, mais ils sont composés : le premier est un mélange des acides nîtreux & marin que les Chimistes ont nommé *eau régale*, parcequ'elle dissout le roi des métaux, & le second, c'est la combinaison de l'alkali fixe avec le soufre, qui est connu sous le nom de *foie de soufre*.

La dissolution de l'or dans l'eau régale est très-facile. Une très petite quantité d'acide nîtreux, ou même de matière inflammable, mêlée avec l'acide marin, donne à ce dernier la propriété d'attaquer l'or : de même que fort peu d'acide marin, ou de quelqu'un des sels qui contiennent son acide, mêlés avec l'acide nîtreux, rendent pareillement cet acide nîtreux capable de dissoudre une certaine quantité d'or. Mais l'expérience a fait connoître que l'eau régale, composée de quatre parties d'acide nîtreux, dans laquelle on a fait dissoudre une partie de sel ammoniac, dissout parfaitement bien l'or, & en dissout une très-grande quantité, comme d'un quart ou d'un tiers de son poids, suivant la force de l'acide.

Pour faire cette dissolution, on prend de l'or réduit en petites parties, comme en limailles ou en petites lames : on le met dans un petit matras, on verse l'eau régale par-dessus : on le place sur un bain de sable d'une chaleur modé-

rée. Aussi-tôt que l'eau régale est échauffée jusqu'à un certain point, on la voit travailler sur l'or, avec les phénomènes qui accompagnent toutes les dissolutions des métaux dans les acides; mais l'effervescence n'est que médiocre dans celle-ci. A mesure que l'eau régale dissout de l'or, elle prend une belle couleur jaune qui acquiert de l'intensité jusqu'à être d'un beau jaune doré, & même un peu orangé. Lorsque le dissolvant est entièrement saturé d'or, cette dissolution est fort claire & fort transparente.

L'incapacité qu'ont les acides nîtreux & marin de dissoudre l'or tant qu'ils sont seuls, & la faculté qu'ils ont de faire cette dissolution, lorsqu'ils sont réunis, sont des faits des plus remarquables en Chimie : ils sont très-favorables à l'opinion de ceux qui admettent les *trois terres ou principes de Becther*, comme parties constituantes des métaux, parcequ'ils s'expliquent très-bien dans cette hypothèse. En effet si l'acide marin contient le principe mercuriel, comme l'acide nîtreux contient le principe inflammable, & si, d'un autre côté, l'un & l'autre de ces principes constituent les métaux par leur union avec le principe terreux, on concevra facilement que toutes celles des matières métalliques dans lesquelles l'union de ces principes est foible, pourront être attaquées indistinctement par l'acide nîtreux, ou par l'acide marin seuls, parceque chacun de ces acides trouvant dans la matière métallique le principe qui lui est propre, foiblement combiné, & en partie à découvert, pourra attaquer cette matière métallique par ce principe. Mais si au contraire on suppose que ces mêmes principes soient fortement unis & liés ensemble, comme tout concourt à prouver qu'ils le sont en effet dans l'or, puisqu'il est le plus parfait & le plus indestructible de tous les métaux, alors il sera facile de sentir que tant que ces deux acides n'agiront sur ce métal que séparément, le principe mercuriel pourra être défendu de l'action du sel marin par le principe inflammable, & réciproquement que le principe inflammable sera garanti de l'action de l'acide nîtreux par le principe mercuriel, & qu'ainsi la dissolution de l'or ne pourra se faire ni par l'acide marin seul, ni par l'acide nîtreux seul.

Mais il est clair en même temps que si ces acides unis ensemble font sur l'or un effet combiné, que le principe enflammable de ce métal soit sollicité par l'un, tandis que le principe mercuriel l'est par l'autre, l'action de ce dissolvant composé sera double de celle de chacun de ces acides seuls, & que par conséquent ils pourront faire ensemble cette dissolution qu'ils ne peuvent faire séparément.

Au reste l'or ne reçoit aucune altération dans sa dissolution de la part des acides de l'eau régale. Cette dissolution est corrosive, comme le sont presque toutes les autres dissolutions métalliques : elle teint fortement les doigts & toutes les matières animales en violet, par la même raison que les dissolutions d'argent & de mercure par l'acide nîtreux teignent ces mêmes matières en noir. Si on la fait évaporer & refroidir, il s'y forme des cristaux jaunes & transparens comme de petites topases.

Mais en poussant plus loin l'évaporation, on peut enlever à l'or, sans aucun autre intermède que la chaleur, tous les acides auxquels il étoit uni : il reste après cela au fond du vaisseau sous la forme d'une poudre jaune qu'on nomme *chaux d'or*.

L'or peut être précipité de sa dissolution par tous les intermèdes qui séparent en général les métaux d'avec les acides, c'est-à-dire, par les alkalis fixes & volatils, par les terres calcaires, & par d'autres métaux. Mais il semble que l'alkali volatil précipite plus facilement l'or que les alkalis fixes; du moins lorsqu'on essaie de précipiter par un alkali fixe l'or qui a été dissous dans une eau régale faite sans sel ammoniac, il est fort long-temps à se précipiter; au lieu qu'il se précipite très-abondamment & sur le champ par l'alkali volatil. Il se précipite fort abondamment & fort promptement aussi par l'alkali fixe, lorsqu'il a été dissous par une eau régale faite par le sel ammoniac : mais il est sensible que l'alkali volatil du nître ammoniacal qui est dans cette eau régale est dégagé par l'alkali fixe qu'on emploie, & qu'il contribue à la précipitation.

Tous ces précipités d'or, quoique jaunes, n'ont point le brillant métallique, parcequ'ils retiennent une partie des sels dissolvans & précipitans : au reste, ils ne sont ainsi que la chaux d'or dont on a parlé plus haut, que de l'or qui n'est nullement altéré, & qui fondu sans aucune addition, se représente absolument tel qu'il étoit avant ces dissolutions & précipitations.

L'or précipité par un alkali volatil de sa dissolution dans l'eau régale, a une propriété très-étonnante; c'est de faire une explosion des plus terribles & des plus violentes, lorsqu'on le chauffe jusqu'à un certain point; aussi le nomme-t-on *or fulminant*. *Voyez* ce mot. C'est le seul des métaux dans lequel on ait reconnu jusqu'à présent cette propriété.

Quoique l'or en masse, c'est-à-dire, qui a toute son aggrégation, résiste à l'action de tous les dissolvans simples, ainsi qu'on l'a vu, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse absolument être dissous par aucun de ces dissolvans simples; au contraire M. Margraf a découvert que ce métal précipité par un alkali de sa dissolution dans l'eau régale est dissoluble ensuite par tous les acides seuls, & même par les acides végétaux : d'ailleurs l'or dissous dans l'eau régale n'est point précipité, quoiqu'on change totalement la proportion des deux acides de ce dissolvant mixte, en ajoutant dans cette dissolution telle quantité que l'on veut d'acide nîtreux & d'acide marin. Enfin l'or peut être dissous dans les alkalis par le procédé de la teinture martiale alkaline de Stahl, c'est-à-dire, que si l'on verse dans une liqueur bien concentrée d'alkali fixe pur, un peu de dissolution d'or par l'eau régale dans laquelle les acides ne soient pas trop saturés, l'or est aussi-tôt saisi & dissous par cet alkali.

Toutes ces expériences prouvent que la juste proportion & la connexion intime des principes de l'or ne sont pas les seules causes qui le rendent indissoluble ou difficile à dissoudre par les menstrues qui attaquent facilement les autres métaux, mais que sa grande densité & la fermeté de son aggrégation y contribuent aussi pour beau-

coup ; puisque quand cette aggrégation a été rompue par sa dissolution préliminaire dans l'eau régale, il cède facilement à l'action de beaucoup d'autres dissolvans.

La plupart des métaux peuvent séparer l'or de l'eau régale, & occasionner par conséquent sa précipitation. Le plus remarquable de ces précipités est celui qui est occasionné par l'étain. Ce précipité n'est point sous le brillant métallique, comme ont coutume d'être les métaux précipités les uns par les autres ; mais il est d'une couleur pourpre fort belle, lorsque l'opération est bien faite. Ce précipité qui est connu sous le nom de *précipité d'or de Cassius*, est employé avec succès pour porter les couleurs cramoisi & autres de ce genre dans les matières vitrifiées.

Les substances huileuses, ténues, & éthérées, ont beaucoup d'affinité avec l'or : si l'on verse une huile essentielle légère, ou encore mieux de l'éther, sur une dissolution d'or par l'eau régale, & qu'on agite ce mélange, on verra passer l'or dans la matière huileuse, laquelle nagera sur l'eau régale dépouillée de ce métal : c'est un des meilleurs moyens de faire l'or potable : *voyez* OR POTABLE.

Ni le soufre, ni l'alkali fixe ne peuvent agir sur l'or séparément ; mais le foie de soufre, qui est un composé de ces deux substances, est encore un des plus grands dissolvans de ce métal. Cette dissolution au reste ne se fait bien que par la voie sèche : il faut, pour la faire réussir, mêler des feuilles d'or avec du foie de soufre, mettre ce mélange dans un creuset, & le faire fondre très-promptement ; l'or est saisi aussi-tôt par le foie de soufre, & disparoît. Si l'on fait ensuite dissoudre ce foie de soufre dans l'eau, l'or y reste en dissolution, & passe même par le filtre du papier gris sans se séparer. C'est encore là un moyen de faire un or potable, mais dont la saveur est extrêmement désagréable, à cause de celle du foie de soufre. Stahl a fait une dissertation sur cette manière de dissoudre l'or, & la propose comme le moyen dont Moyse a pu se servir pour dissoudre & faire boire aux Israélites le veau d'or qu'ils s'étoient fabriqué pour l'adorer, conformément à ce qui est rapporté dans l'Ecriture-Sainte. Au reste comme le foie de soufre se décompose de lui-même, avant le temps, & se change en tartre vitriolé, lorsqu'il est exposé à l'air, il s'ensuit que, dans ce cas là, l'or doit s'en séparer à mesure.

Si l'on précipite par un acide la dissolution d'or dans le foie de soufre, le soufre & l'or se précipitent ensemble ; & dans ce cas, le précipité au lieu d'être blanc comme quand le foie de soufre est pur, a une couleur jaune qui lui vient de l'or. Mais ce métal ne tient nullement au soufre avec lequel il se précipite ainsi : car en exposant ce précipité au feu, on en fait partir promptement tout le soufre, & l'or demeure absolument pur & tel qu'il étoit avant cette dissolution & précipitation.

L'or peut s'allier avec tous les métaux, mais ces alliages sont peu usités, à l'exception de ceux avec l'argent & le cuivre qu'on emploie pour les monnoies, l'orfévrerie & la bijouterie ; avec le mercure dont on se sert pour tirer l'or des mines, & pour la dorure ;

& avec le plomb & le régule d'antimoine, qu'on ne fait que pour parvenir à la purification de l'or.

L'or allié avec quelque ſubſtance métallique que ce ſoit, eſt toujours moins ductile que lorſqu'il eſt pur, ce qui eſt vrai en général de tous les métaux alliés.

La couleur de l'or eſt aſſez conſidérablement altérée & pâlie par l'alliage de l'argent : elle eſt au contraire beaucoup exaltée & rehauſſée par le mélange du cuivre. Ce dernier métal diminue d'ailleurs fort peu la ductilité de l'or, & lui donne plus de fermeté & de ſolidité; auſſi l'alliage du cuivre avec l'or eſt-il fort uſité préſentement.

L'or ne peut être ſéparé de l'argent qu'en expoſant cet alliage à l'action des menſtrues qui ne diſſolvent que l'un ou l'autre de ces métaux, c'eſt-à-dire, des acides & du ſoufre.

A l'égard de tous les autres métaux, on les ſépare de l'or par la ſcorification avec le plomb, par le nître & par l'antimoine, ou plutôt par ſon ſoufre.

Tout ce qu'on vient de dire des propriétés de l'or doit le faire regarder comme un métal fixe, indeſtructible & indécompoſable. Cela ne démontre cependant pas que ce ſoit un corps ſimple & d'une nature abſolument inaltérable; au contraire il y a lieu de croire que s'il réſiſte à toutes nos opérations, c'eſt que nous ne pouvons produire un degré de chaleur aſſez fort pour l'altérer ſenſiblement, & que s'il étoit expoſé à un feu infiniment plus fort, par exemple, fort près du ſoleil, ou dans le ſoleil même, il ſe brûleroit & ſe décompoſeroit comme le font tous les métaux imparfaits à un feu médiocre, peut-être même ſe réduiroit-il en vapeurs.

Il y a des Chimiſtes qui prétendent avoir calciné l'or. Homberg dit dans les anciens Mémoires de l'Académie des Sciences, qu'ayant expoſé ce métal au foyer de la grande lentille de Thirſnauſen, il l'a vu fumer & ſe réduire en un vert violet; mais ſuivant la tradition même qui ſe conſerve dans l'Académie, cette expérience n'a pas toute l'authenticité convenable, & elle eſt au nombre de celles qui demanderoient à être réitérées avec une plus grande exactitude. Kunckel dit auſſi avoir changé l'or en une chaux irréductible, par une longue calcination, ſans fuſion & par la réverbération à la maniére d'Iſaac le Hollandois : c'eſt encore là une de ces expériences ſur leſquelles il y a beaucoup d'incertitude, parcequ'aucun Chimiſte n'a eu la patience de la répéter.

Enfin les vrais Alchimiſtes ne doutent nullement qu'il ne ſoit très-poſſible de décompoſer l'or, & même de le détruire entièrement. Leurs livres ſont remplis de procédés, par leſquels ils aſſurent que l'on peut diſſoudre radicalement ce métal, en ſéparer les principes, en extraire ce qu'ils appellent ſon ſoufre, ſa teinture, ſon ame.

On trouve dans la Chimie de Juncker que Langelot & Borrichius, dans ſon Traité de la Sageſſe d'Hermès & des Egyptiens, diſent que ſi l'on triture des feuilles d'or ſur un porphyre pendant quatorze jours & autant de nuits, cet or ſe transforme en une poudre noirâtre, qui a quelque choſe de viſqueux & de volatil, dont l'odeur eſt ſulfureuſe, & qui diſtillée à un feu gradué dans une

une rétorte aplatie, fournit quelques gouttes d'une liqueur très-rouge.

Cette expérience est, comme l'on voit, fort laborieuse, fort longue, & de plus, sujette à erreur, comme la plupart de celles de ce genre ; car il est comme impossible que pendant une trituration aussi violente, il ne se mêle à l'or une quantité sensible de matières hétérogènes, quand il n'y auroit que celles qui voltigent continuellement dans l'air.

Borrichius dit aussi dans le même Ouvrage, qu'une lame d'or rougie, & éteinte dans l'eau un grand nombre de fois, donne à cette eau une saveur astringente; ce qui sembleroit indiquer une sorte de dissolution de l'or par l'eau: mais l'or qu'a employé Borrichius étoit--il parfaitement pur, & l'eau qui a servi à cette expérience, l'étoit-elle aussi ? On sait qu'il est extrêmement difficile d'avoir de l'or parfaitement pur, & qu'il n'y a que l'eau distillée sur laquelle on puisse compter dans les expériences exactes de Chimie.

Beccher, dans le second Supplément à la Physique souterraine, donne un procédé pour rendre l'or mou comme du plomb, & de plus en plus fusible. Ce procédé consiste à jeter un grand nombre de fois de l'or fondu dans une liqueur composée de sel ammoniac & d'esprit de vin rectifié. Il ne paroît pas que cette expérience ait été répétée par aucun Chimiste. En cas qu'elle réussisse, il y a lieu de croire que l'or ainsi traité doit cette mollesse & cette fusibilité à une surabondance de principe inflammable que lui communique l'esprit de vin & l'alkali volatil.

L'Auteur [illegible] Traité intitulé *Alchimia denudata*, assure que si l'on fait fondre une demi once d'or avec deux onces de cuivre, qu'ensuite on sépare le cuivre de cet or avec huit fois autant d'eau forte non épurée, & que l'on répète neuf fois ce travail, on donnera à cet or une couleur rouge si éclatante, qu'à peine pourroit-on le reconnoître pour de l'or, & si solide, qu'il sera en état de soutenir toutes les épreuves sans la perdre. Ce travail seroit assez curieux à répéter : mais on ne voit pas pourquoi l'Auteur prescrit d'employer de l'eau forte non dépurée, c'est-à-dire apparemment, qui contient un peu d'acide marin : une pareille eau forte semble au contraire être défavorable, attendu qu'étant un peu régaline, elle doit dissoudre une partie de l'or même.

Rotht avance dans sa Chimie, que l'or peut être dissous dans l'esprit de nître distillé à la manière de Glauber, & dont les vapeurs sont reçues dans l'esprit de vin très-rectifié. Il doit se former de l'éther nîtreux dans cette expérience, & l'on sait que l'éther a en général beaucoup de disposition à s'unir à l'or : ainsi cette dissolution paroît devoir d'autant mieux réussir, que la liqueur éthérée est aidée ici par l'action de l'acide nîtreux; mais la dissolution d'or qui en résulte ne doit guère différer de la teinture d'or faite à l'ordinaire par l'éther nîtreux.

Kunckel, dans son laboratoire chimique, propose comme un excellent dissolvant de l'or, mais qui n'agit qu'avec une extrême lenteur, la vapeur subtile qui s'élève pendant la réaction de l'alkali du tartre résous en liqueur, lors-

qu'on le sature [illegible]ide vitriolique : il est vrai que cette vapeur paroît très-subtile & très-active par l'impression qu'elle fait sur l'odorat ; mais ces qualités ne sont qu'apparentes, & il est difficile de croire qu'une pareille vapeur puisse dissoudre l'or, à moins que l'acide vitriolique ne soit impur & sulfureux. M. Macquer a recueilli une suffisante quantité de cette même vapeur, en faisant dans un alembic de verre tubulé, la saturation dont il s'agit ici : la liqueur qu'elle a produite en se condensant dans le récipient, lui a paru par toutes les épreuves n'être que de l'eau pure : ainsi son odeur piquante & spiritueuse ne paroît être que l'effet de l'air qui se dégage dans toutes les effervescences de cette espèce, & qui, s'interposant entre les parties de l'eau, lui donne cette qualité spiritueuse, ainsi que M. Venel l'a observé & démontré dans les eaux minérales, aérées & spiritueuses.

On trouve dans le Traité de Cassius *de Auro*, un procédé pour avoir des cristaux d'or très-rouges & d'une odeur de violette : il prescrit pour cela de faire dissoudre à l'aide d'une chaleur assez long-temps continuée, des feuilles d'or dans une liqueur composée d'une livre de phlegme d'eau forte ordinaire, & de quatre onces de sel commun. lorsque la dissolution est faite, il faut faire évaporer toute l'eau surabondante pour obtenir par la méthode ordinaire les crystaux dont on vient de parler. Comme c'est ici une dissolution toute simple d'or dans l'eau régale, il y a lieu de croire que la couleur & l'odeur de ces cristaux d'or viennent de matières absolument étrangères à ce métal : d'ailleurs l'acide marin, lorsqu'il n'est que foiblement adhérent à quelque base qui n'a pas d'odeur, a toujours lui-même une odeur sensible de violette.

Glauber propose dans son Traité *de Lapide Animali*, un procédé pour dissoudre l'or & lui occasionner en même temps une altération remarquable. Ce procédé consiste à faire dissoudre deux ou trois onces de corne de cerf ou d'autres animaux dans une eau régale faite en distillant ensemble du nitre, & du sel commun décrépité, (sans doute avec quelque intermède propre à dégager les acides de ces sels ;) on met ensuite un gros d'or en feuilles dans cette liqueur ; on en fait l'abstraction dans une cucurbite de verre, & l'or s'y dissout pendant le temps de cette abstraction : il reste au fond du vaisseau une masse composée de tous les ingrédiens qu'on a employés ; il faut la faire fondre promptement, & au feu de forge, dans un creuset couvert ; elle se change en une scorie noire, sous laquelle on trouve l'or devenu blanc & fragile comme du régule d'antimoine. Si cette expérience réussit, il est assez difficile de concevoir comment l'or peut acquérir cette blancheur & cette fragilité, à moins qu'on ne veuille l'attribuer au principe mercuriel de l'acide du sel commun, lequel acide étant retenu par l'union contractée avec la terre des os, on supposeroit pouvoir se décomposer en partie par la présence de l'or & par l'action du feu ; ensorte qu'une portion du principe mercuriel, que plusieurs Chimistes croient entrer dans sa composition, se porteroit sur l'or, & s'y uniroit par surabondance. Il est cer-

tain qu'une pareille expérience bien confirmée fourniroit d'ailleurs une indication assez forte de la présence du principe mercuriel dans l'acide du sel commun.

Comme presque tous les Chimistes ont fait des travaux étonnans sur l'or, leurs livres sont remplis d'une infinité d'autres procédés de cette nature, qui annoncent pour la plupart, des résultats très-curieux & très-intéressans, & qui, par cette raison, semblent mériter d'être réitérés: mais comme ils sont en même temps presque tous obscurs, embrouillés & surchargés de manipulations les plus longues & les plus embarrassantes, ils demanderoient à être examinés d'abord & discutés avec soin. Ceux dont on vient de faire mention pour donner quelques exemples de ces sortes de travaux, ont été choisis comme les plus praticables, & présentant en même temps quelque espérance de réussite.

M. de Limbourg, qui a fait sur les affinités chimiques une Dissertation couronnée par l'Académie de Rouen, a donné une table d'affinités, dans laquelle il établit celles de l'or de la manière suivante: l'eau régale, le foie de soufre, le mercure, l'éther, l'argent, le fer & le plomb.

Les principaux usages de l'or sont très-connus. Tout le monde sait que ce métal est d'une grande utilité dans la société pour représenter la valeur de tout ce qui peut être nécessaire, utile ou agréable aux hommes. Il sert aussi beaucoup à cause de son éclat, de sa beauté, de son inaltérabilité pour une infinité d'ornemens. On est parvenu, par l'art de la dorure, à l'appliquer sur un grand nombre de différentes matières auxquelles il donne un extérieur de beauté, de propreté & d'opulence qui plaît beaucoup aux yeux de la plupart des hommes: on en fait des bijoux précieux de toute espèce: on en a tiré une très-belle couleur pour la peinture des émaux & de la porcelaine. Bien des gens ont cru, & plusieurs croient encore, qu'on en peut faire un médicament supérieur à tous les autres, & capable de procurer une très-longue vie, ce qui est plus que douteux. *Voyez* OR POTABLE.

On appelle *or fin*, de l'or qui est au titre de vingt-quatre karats; mais comme il est difficile &, pour ainsi dire, impossible de rencontrer de l'or au titre de vingt-quatre karats, soit parceque dans les dissolutions les plus parfaites, ou les affinages les mieux exécutés, la chaux d'or ou le régule restent toujours chargés de quelque légère partie d'argent, soit qu'avec les précautions les plus exactes, il est difficile d'empêcher que le morceau destiné à l'essai ne contracte quelque légère impureté, il suffit que le cornet rapporte vingt-trois karats $\frac{31}{32}$ de karat pour être réputé fin; car alors le poids qui s'en manque étant la cent-huitième partie d'un grain de poids de marc, eu égard au poids d'essai dont on se sert en France, il est sensible qu'une si légère diminution & presque inévitable, ne peut nuire à la finesse du titre, & ne fait que constater combien on doit apporter de soin aux affinages, & combien il est difficile de dégager entièrement les métaux des parties hétérogènes qu'ils renferment dans leur sein.

On appelle *or au titre*, de l'or au titre de vingt-deux karats, qui est

celui que prescrivent les Ordonnances pour les bijoux d'or. Et, *or bas*, l'or qui est au titre de dix, douze, jusqu'à dix-neuf karats : au-dessous du titre de dix karats, ce n'est plus proprement qu'un billon d'or.

Or, se dit particulièrement pour signifier de la monnoie d'or, des espèces d'or, par opposition à celles qui sont d'argent ou d'autre métal. *Il cherche de l'or pour de l'argent blanc. Ce Fermier paye toujours ses loyers en or.*

On appelle *tonne d'or*, suivant la manière de compter de Hollande & de quelques autres pays, une somme de cent mille florins. Mais on ne se sert de cette phrase qu'en parlant des gens de ce pays-là. *Il donne une tonne d'or en mariage à sa fille.*

Or, signifie figurément, richesse, opulence. *L'or supplée souvent le mérite & la beauté.*

On dit figurément, *adorer le veau d'or*; pour dire, faire la cour à un homme de peu de mérite, à cause de ses richesses, ou à cause de son crédit.

On dit figurément & familièrement, *je ne ferai cela ni pour or ni pour argent, pas pour tout l'or du monde.*

On dit d'un homme fort pécunieux, qu'*il a des monceaux d'or.* Et familièrement, qu'*il est tout cousu d'or,*

On dit figurément & familièrement, qu'*une chose est de l'or en barre;* pour dire, que c'est une chose dont on aura de l'argent comptant quand on voudra.

On dit aussi d'un homme serviable, officieux, d'un commerce aisé & agréable, que *c'est un homme qui vaut son pesant d'or.* Et la même phrase se dit encore d'un subalterne; d'un domestique laborieux & attaché à ses devoirs.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme dit d'or, parle d'or;* pour signifier, que ce qu'il dit est sage & raisonnable. Et l'on appelle populairement *Saint Jean bouche d'or*, un homme qui dit toujours sa pensée franchement & sans égards.

On dit proverbialement & figurément, *tout ce qui reluit n'est pas or*; pour dire, que tout ce qui a l'apparence d'être bon ne l'est pas. Et, *promettre des monts d'or;* pour dire, faire de grandes promesses, promettre de grands avantages, de grands biens, de grandes richesses.

On dit proverbialement & figurément, qu'*il faut faire un pont d'or à son ennemi;* pour dire, que souvent il faut se contenter d'avoir défait l'ennemi sans le pousser trop vivement, de peur que s'il avoit perdu l'espérance de se sauver par la fuite, il ne rendît la victoire douteuse ou trop sanglante. La même chose se dit encore figurément & proverbialement, en parlant des différens intérêts que les Particuliers ont à démêler les uns avec les autres.

Or, se dit aussi de ce fil d'argent doré dont sont faits les passemens, galons, dentelles, cordons, rubans, &c. *Dentelles d'or, franges dor, cordon d'or.* Et l'on dit en ce sens, qu'*on a défendu l'or & l'argent;* pour dire, qu'on a défendu de porter des étoffes, des dentelles, &c. tissues de fil d'argent doré.

On appelle aussi ce fil d'argent doré *or trait.* Et l'on appelle *or en lames*, un fil d'argent doré qu'on a applati en le faisant passer entre

deux rouleaux d'acier poli, & qu'on emploie dans les galons.

OR DE COULEUR, se dit d'un or auquel on a donné par l'alliage de quelqu'autre substance métallique, une couleur différente de celle qui lui est naturelle. *L'or de couleur* s'emploie particulièrement dans les bijoux d'or, pour y représenter avec plus de vérité les sujets que l'on veut exécuter, & approcher autant qu'il est possible de l'imitation de la nature. Veut-on représenter une maison, on emploie l'or blanc; un arbre, l'or verd; une draperie, l'or bleu, l'or jaune; les chairs se font volontiers avec de l'or rouge. On ne connoît que cinq ors de couleur, qui sont l'or blanc, l'or jaune, l'or rouge, l'or verd, l'or gris ou bleuâtre.

L'or jaune est l'or fin dans toute sa pureté.

L'or rouge, est un or au titre de 16 karats, allié par trois parties d'or fin sur une de cuivre rosette.

L'or verd est aussi au titre de 16 karats, faisant trois parties d'or fin & une partie d'argent fin.

L'or verd est celui dont un habile Artiste peut tirer le plus de parti pour les nuances, parceque c'est celui où elles sont plus sensibles. Le verd dont nous venons de donner la proportion, fournira un beau verd de pré. Mettez (en considérant la totalité comme 24) 18 parties d'or fin sur six d'argent fin, on aura un verd feuille morte; en mettant au contraire 10 parties d'argent fin sur 14 d'or fin, on aura un verd d'eau: c'est à l'Artiste à consulter ses nuances & ses sujets pour régler ses alliages.

L'or gris ou *bleu*, ou pour bien dire ni gris ni bleu, mais bleuâtre, se fait par le mêlange de l'arsénic ou de la limaille d'acier: la fumée de l'arsénic étant très-dangereuse, on s'en sert peu; & comme il arrive souvent que la limaille d'acier se brûle trop vîte, on a éprouvé que ce qui réussissoit le mieux étoit du gros fil de fer doux, dont on prend un quart du poids que l'on veut nuancer, & que l'on jette dans le creuset. Lorsque l'or est en bain, il s'en saisit alors ordinairement assez vîte; on retire le tout du feu, aussi-tôt qu'on s'apperçoit que l'incorporation est faite; autrement l'or en bouillant trop long-temps, le rejeteroit de son sein par scories; cette couleur peu décidée est cependant la plus difficile à faire.

L'or blanc est assez improprement appelé *or*, n'étant autre chose que de l'argent, à moins que pour éteindre sa vivacité on ne le mêlange un peu, ce qui arrive rarement.

OR BATTU, ou OR EN FEUILLES, se dit de l'or réduit en feuilles minces par le travail du batteur d'or, & qui sert à dorer différentes choses. On trouve chez les batteurs d'or de quatre sortes d'or en feuilles. Le plus beau sert aux Damasquineurs, on l'appelle *or d'épée*: la seconde sorte est employée par les Armuriers, on l'appelle *or de pistolet*: la troisième sert pour dorer les livres, on l'appelle *or de Relieur*: la quatrième enfin, sert aux Peintres & en Pharmacie, pour envelopper & masquer des médicamens, on l'appelle *or d'Apothicaire*.

OR EN COQUILLE, se dit des feuilles d'or broyées & amalgamées dans une coquille avec un mordant. Les Peintres s'en servent pour des ouvrages pointillés, & les Orfèvres quelquefois, pour boucher des trous imperceptibles qui se

font dans un bijou ciselé. On ne peut s'en servir que pour des parties d'or mat, sa couleur jaune y étant analogue, & ne pouvant s'accorder avec celle de l'or bruni ou poli.

Or mat, se dit des parties d'or sur les bijoux, qui ont été amaties & pointillées au ciselet, ou au matoir, qui sont restées sur leur couleur jaune, ou auxquelles on l'a restituée par la couleur au verdet ou au tire-poil.

Or en bain, se dit de l'or qui est en pleine fusion dans le creuset.

Or d'essai, se dit d'un or très-fin qui a passé par l'essai, & dont le titre est fort approchant de 24 karats.

Or poreux, se dit de tout or qui renferme des cavités & des impuretés dans son sein, lesquelles se découvrent à l'emploi; cet inconvénient résulte du défaut de propreté dans la fonte, ou dans la forge de l'or, en versant l'or & l'argent dans la lingotière.

Or bruni, se dit de l'or employé dans la dorure en détrempe ou sur métal & qu'on a lissé & poli avec l'instrument appelé brunissoir.

Or moulu, se dit de l'or réduit en très-petites parties & dont on se sert quelquefois pour dorer les métaux.

Or en chaux, se dit de l'or réduit en poudre par une dissolution quelconque.

Or aigre, se dit de celui qui éprouve des fractures ou gerçures sous l'effort du marteau ou dans le laminage.

Or en pâte, se dit d'une pâte d'or qui peut servir à un Artiste intelligent pour réparer des accidens arrivés à une pièce finie & que l'on ne pourroit reporter au feu. En voici la préparation & l'usage.

On prend quatre parties d'or en chaux bien pur, précipité du départ : on l'amoncelle sur une petite table d'agate, & on fait dans le milieu un petit enfoncement avec le doigt, dans lequel on verse deux parties de mercure revivifié du cinabre qu'on a eu soin de peser exactement. Aussi-tôt qu'on a mis le mercure dans cet enfoncement, on y jette de l'esprit d'ail qui fermente sur le champ avec le mercure & l'or; sans perdre de temps on mêle & l'on broie bien le tout avec une petite molette d'agate jusqu'à ce que le mélange soit seché & mis en poudre. La quantité d'esprit d'ail doit être relative à celle du mélange; au surplus tout l'inconvénient qu'il y a à en trop mettre, est qu'il faut broyer plus long-temps la poudre pour la faire sécher.

Pour employer cette poudre sur l'or ou sur l'argent, il faut que la pièce soit très-nette & l'argent très-fin : immédiatement avant d'y appliquer l'or préparé, on la frotte avec du jus de citron; on délaye ensuite un peu de la poudre qui est grise comme de la cendre avec du jus de citron, & on l'emploie sur la pièce d'or ou d'argent avec une facilité infinie, & aussi épaisse que l'on veut, puisqu'il n'y a qu'à mettre plusieurs couches l'une sur l'autre, ou laisser épaissir un peu le mélange avant de l'appliquer : on peut aussi travailler cette pâte appliquée, lorsqu'elle est sèche, avec des ébauchoirs.

Lorsque la poudre est appliquée comme on vient de le dire, & qu'on a couvert le dessein précédemment tracé, on fait chauffer la pièce sur le feu de charbon pour faire évaporer le mercure : plus on la chauffe,

moins il reste de mercure, & par conséquent plus l'or est haut en couleur. Cependant il reste toujours assez pâle, & ce seroit une chose utile de trouver un moyen pour lui donner de la couleur; car on feroit avec cette pâte des ornemens d'une très-grande beauté & avec une facilité infinie, tant sur l'or que sur l'argent.

Lorsque l'or est devenu jaune sur le feu, on le frotte avec le doigt & un peu de sable broyé; il prend du brillant, alors on peut le ciseler & le réparer à l'ordinaire, si ce n'est qu'il est plus mou & plus spongieux : ainsi, pour le travailler, il vaut mieux l'enfoncer au ciselet, que l'enlever avec le burin. Il est rare qu'il se détache; si cependant cela arrivoit, il seroit aussi facile d'y en remettre qu'il l'a été la première fois.

Or potable, se dit en termes de Chimie & de Pharmacie d'une sorte de liqueur chargée d'or.

Les Alchimistes ont cru & publié de tout temps que l'or possédoit des vertus admirables pour guérir une infinité de maladies, & pour prolonger la vie pendant très-long-temps; en conséquence ils ont travaillé considérablement sur ce métal, pour en faire des médicamens; ils en ont tiré un très-grand nombre de préparations, dont une seule, si l'on en veut croire celui qui l'a inventée, est capable de guérir tous les maux.

Mais l'observation constante des Praticiens les plus éclairés n'ayant confirmé aucune de ces prétendues vertus merveilleuses, ce métal n'est guère employé par les vrais Médecins. Le préjugé subsiste néanmoins encore dans toute sa force chez une infinité de gens peu instruits; & les Empyriques, qui savent mieux que personne mettre à profit les foiblesses humaines, entretiennent & fortifient ce préjugé, en préconisant perpétuellement des élixirs d'or, des teintures d'or, des ors potables, qu'ils donnent toujours comme des secrets merveilleux & uniques.

L'indestructibilité de l'or fait assez connoître que ce métal pris en substance ne peut guère produire aucun effet dans notre corps, car il est certain qu'on rend cet or tel qu'on l'a pris; & on ne s'en sert en Pharmacie que pour envelopper & masquer d'autres médicamens, ou pour leur donner un air d'opulence qui flatte certaines gens.

Cette inaction de l'or en nature paroît reconnue même des plus ignorans, car presque tous les Charlatans qui prétendent en faire des médicamens, assurent aussi qu'ils savent le dissoudre radicalement; mais cette prétention est aux yeux d'un Médecin éclairé aussi inutile qu'elle est peu fondée, puisque l'exemple de plusieurs autres matières métalliques, dont les vertus sont très-certaines quoiqu'elles ne soient point dissoutes radicalement, prouve qu'une telle dissolution de l'or, en supposant même que ce métal eût des vertus, ne seroit rien moins que nécessaire. Aussi lorsqu'on vient à examiner les préparations qu'on donne pour de l'or potable, on en trouve une partie qui ne contiennent pas du tout d'or; & lorsqu'elles en contiennent réellement, il est toujours très-facile à un Chimiste de le retirer & de le représenter sous sa forme naturelle.

Pour que l'or soit rendu potable, il faut nécessairement qu'il soit dans un état de dissolution. On peut le dissoudre dans l'eau régale, & mê-

me dans tous les acides, en employant les manipulations convenables. Mais alors il forme toujours un corrosif de même que les autres métaux; & cela est si connu, que tous les faiseurs d'or potable assurent que leur remède est préparé sans dissolvans acides. Mais toutes les substances huileuses très-ténues & très-volatiles, ayant beaucoup de disposition à s'unir à l'or, & s'y unissant en effet lorsqu'elles le trouvent très-divisé, on peut faire par leur moyen différentes sortes de teintures d'or, ou d'or potable; & si ces sortes de préparations ne tiennent aucune vertu de l'or qui leur est mêlé, elles ont au moins celle de la matière inflammable subtile qui en est le véhicule.

Les huiles essentielles subtiles & les liqueurs éthérées, telles que les éthers vitrioliques, nîtreux, *&c.* étant mêlées & agitées avec une dissolution d'or faite par l'eau régale, ont la propriété d'enlever cet or à l'eau régale, & de s'en emparer en s'en séparant, ensorte qu'après que ces liqueurs ont été mêlées & confondues par l'agitation & les secousses, on voit que par le repos la liqueur huileuse chargée de l'or se sépare d'avec l'eau régale, & vient nager à sa surface.

On connoît plusieurs recettes d'or potable faites sur ces principes: il y en a une dans le dispensaire de la Faculté de Médecine de Paris: elle consiste à mêler & à agiter 16 parties d'huile essentielle de romarin avec une partie d'or dissous dans l'eau régale, à séparer ensuite exactement l'eau régale dépouillée d'or d'avec l'huile essentielle qui en est chargée, & à dissoudre cette dernière dans le quintuple de son poids d'esprit de vin rectifié.

Cette préparation est la même que celle qui est décrite dans la dernière édition de la Chimie de Lémery, sous le nom d'*Or potable de Mademoiselle Grimaldi*. Toutes les huiles essentielles ayant la même propriété, par rapport à la dissolution dans l'eau régale, on sent bien qu'on pourroit faire des ors potables de même espèce que celui-ci avec toute autre huile que celle de romarin.

L'éther possédant dans un degré éminent toutes les propriétés des huiles les plus atténuées & les plus volatiles, produit aussi exactement le même effet, & encore mieux avec la dissolution d'or; ensorte qu'on peut très-bien faire aussi des ors potables en employant un éther quelconque au lieu d'huile essentielle. M. Pott ayant reconnu une odeur d'éther à l'espèce d'or potable connu sous le nom de *Gouttes du Général de la Motte*, a cru que cette préparation étoit faite par l'éther. Mais comme ces gouttes sont miscibles à l'eau dans toute proportion, qualité qui ne convient point à l'éther pur, il y a lieu de croire que l'odeur d'éther qu'on distingue dans les gouttes du Général de la Motte provient d'une petite portion d'éther nîtreux qui se forme par le mélange de l'acide nîtreux de la dissolution d'or & de l'esprit de vin, qui entrent bien certainement l'un & l'autre dans cette composition.

Au reste toutes ces teintures d'or ne sont que de l'or en nature, extrêmement divisé & suspendu dans une liqueur huileuse; ainsi elles ne sont point à proprement parler des teintures: elles ne peuvent non plus se nommer or potable, qu'autant qu'on n'attache point d'autre idée à ce nom que celle d'or nageur dans

un fluide, & réduit en molécules assez fines pour pouvoir être bu lui-même sous l'apparence d'une liqueur, ainsi que le remarque fort bien M. Baron dans son édition de Lémery.

Il est à propos d'observer que toutes les préparations dont on vient de parler contiennent aussi une certaine quantité des acides de l'eau régale, & que malgré cela elles sont sujettes à laisser déposer avec le temps une bonne quantité de l'or dont elles sont chargées, à moins qu'elles n'en contiennent infiniment peu. Le mélange de l'éther laisse déposer en particulier de l'or sous sa forme métallique; & cet or ainsi déposé est même très-brillant.

Enfin comme l'or peut être dissous & réduit en liqueur aussi bien que le foie de soufre par l'eau régale, il s'ensuit qu'on peut faire aussi une sorte d'or potable par le moyen du foie de soufre; cependant on ne voit point d'or potable fait de cette manière, sans doute à cause de l'odeur & de la saveur insupportables du foie de soufre.

Or fulminant, se dit aussi en termes de Chimie, d'une préparation qui est un précipité d'or de sa dissolution dans l'eau régale : il a été nommé *fulminant*, parcequ'en effet lorsqu'il est chauffé, ou seulement frotté jusqu'à un certain point, il fait une explosion comparable & peut-être supérieure à celle de la foudre même.

La méthode usitée de tout temps pour préparer l'or fulminant, consiste à faire dissoudre ce métal dans une suffisante quantité d'eau régale ordinairement faite avec l'esprit de nître & le sel ammoniac : on précipite ensuite cet or par l'addition d'une suffisante quantité d'alkali fixe; il se forme promptement un précipité assez abondant & de couleur jaune, un peu rousse : ce précipité lavé & séché est l'or fulminant.

Le phénomène de la fulmination de l'or est certainement un des plus frappans & des plus merveilleux que nous offre la Chimie. Il n'est point facile de découvrir au juste la cause de la fulmination de l'or : mais voici des faits qui pourront faire naître des idées à ce sujet.

Premièrement si l'on fait dissoudre de l'or dans une eau régale composée d'acide, ou de sel marin, mais dans laquelle il n'entre point de sel ammoniac, & qu'on précipite cet or par de l'alkali fixe, ce précipité n'est point fulminant; il l'est au contraire très-fort s'il est précipité de cette même eau régale par de l'alkali volatil. Ces faits étoient déjà connus des Chimistes. Un des menstrues dont ils se sont servis pour dissoudre l'or, est la liqueur qu'ils ont nommée *menstruum sine strepitu* : ce dissolvant est un composé de parties égales d'alun, de nître & de sel ammoniac, avec lesquels on broie d'abord l'or, ajoutant ensuite l'eau, & mettant le tout en digestion pour donner lieu à l'action de ces sels, l'or se trouve enfin totalement dissous : il est clair que l'acide vitriolique de l'alun dégageant dans cette opération ceux du nître & du sel marin, il se forme une eau régale, mais dans laquelle il n'y a ni sel ammoniac, ni par conséquent d'alkali volatil : or Ettmuler & Hoffmann assurent que si l'on précipite l'or par un alkali fixe de sa dissolution dans le *menstruum sine strepitu*, ce précipité d'or n'est point fulminant, mais qu'il

l'eſt très-fort en le précipitant de ce même diſſolvant par un alkali volatil.

Secondement, quand l'or a été diſſous dans une eau régale où il eſt entré du ſel ammoniac, qu'il ſoit précipité enſuite par un alkali fixe ou par un alkali volatil, cela eſt indifférent, il eſt toujours fulminant.

Troiſièmement, lorſqu'on fait l'or fulminant, & qu'on raſſemble exactement tout le précipité, on trouve qu'il excède ſenſiblement en poids la quantité d'or qu'on avoit fait diſſoudre, c'eſt-à-dire, qu'on obtient un quart de plus d'or fulminant qu'il n'y avoit d'or dans la diſſolution.

Quatrièmement, le ſoufre, ou l'acide vitriolique, ou les alkalis fixes mêlés exactement avec l'or fulminant lui enlevent entièrement ſa propriété fulminante.

La première & la ſeconde de ces expériences prouvent clairement qu'il faut abſolument qu'il ſe forme du nître ammoniacal dans la précipitation de l'or pour qu'il ſoit fulminant : l'augmentation du poids de l'or fulminant indique auſſi que ce nître ammoniacal s'attache à l'or dans ſa précipitation, & eſt incorporé avec lui. Enfin les moyens capables de détruire la propriété fulminante de l'or, ſont auſſi ceux qui peuvent décompoſer le nître ammoniacal. L'acide du ſoufre, ou vitriolique, ſépare ſon acide nîtreux, & forme du ſel ammoniacal vitriolique en s'uniſſant à ſon alkali volatil; & l'alkali fixe dégage ſon alkali volatil, & forme du nître ordinaire avec ſon acide nîtreux.

Tous ces faits ſemblent prouver que la propriété fulminante de l'or n'eſt due qu'au nître ammoniacal qui ſe forme pendant ſa précipitation, & qui s'unit ſans doute très-fortement & très-intimement avec ce métal. On ſait d'ailleurs que ce ſel, à cauſe de la grande quantité de matière inflammable que contient ſon alkali volatil, eſt ſuſceptible de détonner tout ſeul, lorſqu'il eſt chauffé à un certain point, & ſans qu'il ſoit beſoin de le mêler avec une autre ſubſtance combuſtible. Il eſt vrai que, comme on le remarque dans les Élémens de Chimie Pratique, la détonnation du nître ammoniacal ſeul n'eſt rien en comparaiſon de celle de l'or fulminant : mais on ſait que tous les corps ſuſceptibles d'exploſion en font une d'autant plus forte, qu'ils ſont plus reſſerrés & comprimés. Or il peut ſe faire que les parties du nître ammoniacal ſoient tellement combinées avec l'or, qu'elles ſoient comme enfermées, & même très-fortement, entre ſes molécules.

Si l'exploſion de l'or fulminant ne vient que de la détonnation du nître ammoniacal qu'il contient, comme il y a tout lieu de le croire, il n'eſt pas douteux qu'elle arrive par l'effet de l'inflammation du ſoufre nîtreux, dans laquelle conſiſte eſſentiellement la détonnation du nître.

M. Baumé a un ſentiment particulier à ce ſujet : il penſe que le ſoufre nîtreux, auquel eſt due la fulmination de l'or, ſe forme dans le temps même de la précipitation, par l'union du phlogiſtique avec l'acide nîtreux; que ce ſoufre nîtreux exiſte mêlé avec l'or, & déjà tout formé avant ſa fulmination, & qu'enfin, par conſéquent, le nître ammoniacal n'eſt pour rien dans cet effet.

Les principales preuves qu'il apporte de ce sentiment, c'est que si l'on verse de l'alkali fixe sur l'or fulminant, il ne s'en dégage point d'odeur d'alkali volatil. M. Baumé assure de plus qu'on peut faire bouillir de l'or fulminant dans telle quantité d'eau qu'on voudra, pourvu que ce soit de l'eau très-pure, c'est-à-dire, distillée, sans que pour cela l'or perde sa propriété fulminante : ce qui semble en effet indiquer que la matière à laquelle l'or doit sa qualité fulminante, n'est point une substance saline dissoluble dans l'eau, tel que l'est le nître ammoniacal, mais plutôt une matière indissoluble dans l'eau, telle que l'est le soufre nîtreux, s'il ressemble à cet égard au soufre vitriolique, comme cela est assez vraisemblable.

Mais quelle que soit la cause de la fulmination de l'or, il est bien certain que l'explosion de cette substance est une des plus violentes que l'on connoisse en Chimie : il n'est point nécessaire que l'or fulminant soit touché par une matière dans le mouvement ignée, & qu'il soit luimême chauffé jusqu'au rouge pour faire sa fulmination; il suffit qu'il éprouve une chaleur à-peu-près moyenne entre celle de l'eau bouillante & le rouge obscur. Le seul frottement & même un frottement assez peu considérable, est capable de le faire fulminer ; & cet effet a lieu dans les vaisseaux clos, aussi bien qu'à l'air libre. Ce sont toutes ces circonstances qui rendent l'or fulminant si dangereux. Plusieurs Chimistes, faute de connoître suffisamment les effets de cette terrible matière en ont occasionné la fulmination, en la pilant, ou en la broyant, ou en la faisant sécher, & en ont été blessés ou tués. Un jeune homme d'environ vingt-deux ans, qui travailloit il y a quelques années dans un laboratoire de Chimie, avoit mis un gros d'or fulminant dans un petit flacon de cristal; malheureusement il n'eut pas l'attention d'essuyer l'intérieur du gouleau de ce flacon, dans lequel il s'étoit attaché quelques parties de cette matière ; il voulut ensuite boucher ce flacon avec son bouchon qui étoit aussi de cristal, & le serra un peu fortement, en tournant, comme on a coutume de faire quand on veut bien boucher ces sortes de flacons : ce frottement fut suffisant pour donner lieu à la fulmination d'une partie de l'or, qui fit une explosion aussi forte que celle d'une boîte d'artifice; le jeune homme fut jeté sur des fourneaux qui étoient à quelques pas de-là; il avoit les mains & le visage tout criblés des fragmens du flacon, mais ce qu'il y eut de plus déplorable dans cet accident, c'est que ses deux yeux furent en même temps crevés sans aucune ressource. Quoique cette explosion ait été terrible, comme on en peut juger par ses effets, il est certain néanmoins que tout le gros d'or contenu dans le flacon n'a point fulminé ; on peut même présumer qu'il n'y en a eu qu'une petite partie, car en faisant ensuite la recherche dans le laboratoire, on y trouva encore de l'or fulminant en nature qui avoit été jeté de côté & d'autre avec des fragmens du flacon.

Or blanc. *Voyez* Platine.

Or, se dit poëtiquement de certaines choses qui sont jaunes & brillantes. *L'or des moissons. L'or de ses cheveux.*

Les Poëtes ont appelé *âge d'or*, *siècle d'or*, les premiers temps du

monde, où les hommes vivoient en paix & dans l'innocence. *Voy.* Age. Et quand on veut marquer un règne heureux, un temps heureux, on dit, *un siècle d'or. Ce Prince leur ramena le siècle d'or.*

On dit poétiquement, *des jours filés d'or & de soie;* pour dire, des jours heureux.

Or, se dit d'un des deux métaux qu'on emploie dans les armoiries, & qu'on peint ou avec de l'or ou avec du jaune. Dans la gravure on représente l'or avec des points.

Balathier, en Champagne, de sable à la fasce d'or.

En Allemagne on appelle *bulle d'or*, une fameuse constitution dont nous parlons au mot Bulle.

On appelle *Ordre de la Toison d'or*, un ordre Militaire dont nous parlons au mot Toison.

Les Astronomes & les Chronologistes appellent *nombre d'or*, le nombre dont on se sert pour marquer chaque année du cycle lunaire, qui est une révolution de dix-neuf années, au bout desquelles les nouvelles & pleines lunes retombent à peu près au même jour & à la même heure. *Voyez* Nombre.

Or-sol, se dit en termes de Banquiers, pour désigner le triple de la somme annoncée. Ainsi deux cens livres d'or-sol, valent six cens livres tournois.

OR; particule dont on se sert pour lier un discours à un autre. *Or pour revenir à notre proposition.*

Or, est aussi une particule qui sert à lier une proposition à une autre, comme la mineure d'un argument à la majeure. *Tout homme est sujet à erreur; or vous êtes un homme*, ou *or est-il que vous êtes un homme; donc vous êtes sujet à erreur.*

Or, sert encore de particule qui exhorte, qui convie; & alors il n'est que du discours familier. *Or répétez-nous l'histoire. Or sus mettons-nous à l'ouvrage.*

Ce monosyllabe est long.

ORACH; petite ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, sur les frontières de l'Hertzégovine.

ORACLE; substantif masculin. *Oraculum.* Il se dit de la réponse que les Païens s'imaginoient recevoir de leurs Dieux & de la Divinité qui faisoit la réponse.

Les Oracles peuvent être regardés comme un des points les plus importans & les plus curieux de la religion des anciens Païens: plusieurs savans ont fait des recherches sur cette matière, & leurs sentimens sont partagés. Les uns veulent que les Oracles ayent été réellement rendus par les Démons, Dieu le permettant ainsi. Les autres prétendent que les Oracles n'étoient que de pures fourberies des Prêtres, auxquelles les Démons n'avoient aucune part; & cette dernière opinion doit être préférée comme la plus vraisemblable.

Ce fut surtout dans les pays montagneux, pleins d'antres & de cavernes que s'établirent les Oracles. La Béotie particulièrement en étoit remplie; & l'on sait que les Béotiens étoient regardés comme les peuples les plus grossiers de la Grèce. Dans les endroits où la nature n'avoit point creusé de cavernes, les Prêtres y suppléoient par des sanctuaires obscurs & retirés.

Ils avoient eux seuls le privilége d'y entrer. Ceux qui venoient consulter l'Oracle, se tenoient dans une chambre voisine d'où ils pouvoient entendre ce qui se disoit dans le sanctuaire, mais d'où ils ne pouvoient rien voir de ce qui s'y pas-

soit. De là vient que les anciens auteurs parlent fort diversement de la forme de leurs Oracles. L'histoire fait cependant mention de deux Princes qui par un privilége spécial, ont été admis dans le sanctuaire des Oracles. Alexandre, au rapport de Strabon, fut introduit par le Prêtre dans le sanctuaire de Jupiter Ammon, tandis que ses courtisans restèrent dehors. Vespasien qui n'étoit pas alors Empereur, se trouvant à Alexandrie, voulut consulter l'Oracle de Serapis sur des choses importantes, peut-être sur les projets qu'il formoit déjà pour s'élever à l'Empire; mais pour plus grande sûreté, il ordonna auparavant que tout le monde sortît du Temple. De ce récit de Tacite on ne fait seulement que conjecturer qu'il entra dans le sanctuaire.

Les Prêtres avoient coutume d'entrer dans les sanctuaires par des conduits souterreins qu'eux seuls connoissoient. Ruffin nous apprend que le Temple de Sérapis étoit tout rempli de chemins couverts. On voit dans l'écriture que les Prêtres de Bel avoient pratiqué une issue secrète pour entrer quand ils vouloient dans son Temple. Les voûtes des sanctuaires étoient faites de manière qu'elles faisoient retentir la voix, & en augmentoient considérablement la force; de là cette voix plus qu'humaine de la Pythie, qui imprimoit la frayeur & le respect dans l'ame de tous ceux qui l'entendoient. Quelquefois, au rapport de Plutarque, il sortoit du fond du sanctuaire une vapeur très-agréable causée par les parfums qu'on y brûloit. Cette odeur qui remplissoit le lieu où les consultans attendoient la réponse, étoit pour eux comme le signal de l'arrivée du Dieu. Il y avoit des jours où il n'étoit point permis de consulter l'Oracle; mais ces jours n'étoient point fixés : les Prêtres s'étoient réservé le droit de les marquer arbitrairement. Ainsi lorsqu'on venoit consulter l'Oracle, on étoit souvent renvoyé, sous prétexte que le Dieu n'étoit pas d'humeur de répondre; ce qui pouvoit faire soupçonner que les Prêtres avoient besoin de temps pour préparer & concerter leurs réponses. Alexandre étant allé consulter l'Oracle de Delphes, la Prêtresse lui répondit qu'il n'étoit pas alors permis de l'interroger. Mais le jeune Monarque ne se payant pas de cette réponse, prit brusquement la Prêtresse par le bras, & voulut la forcer d'entrer dans le Temple. Alors elle s'écria; *ah! mon fils, on ne peut te résister.* Alexandre prit ces paroles pour un Oracle : elles en contenoient en effet un très-flatteur pour lui. Sans rien demander davantage, il s'en alla fort content.

Avant de consulter l'Oracle il étoit nécessaire d'offrir des sacrifices. Les Prêtres examinoient les entrailles des victimes. S'ils vouloient gagner du temps, ils n'avoient qu'à dire qu'elles n'étoient pas heureuses: c'étoit un prétexte honnête pour différer. Les Oracles les plus remarquables étoient ceux qui se rendoient par des billets cachetés ou bien en songe. On envoyoit au Temple dans un billet cacheté la demande que l'on vouloit faire au Dieu; & sans qu'il parût que le billet eût été décacheté, le Dieu, par le moyen des Prêtres, rendoit la réponse. On ignore si les Prêtres n'avoient point quelque secret pour décacheter les billets, sans qu'on pût s'en

appercevoir : ils en avoient du moins la commodité ; car les billets étoient placés sur l'Autel ; ensuite on fermoit le Temple où les Prêtres pouvoient rentrer par des portes secrettes. Quelquefois le Prêtre dormoit une nuit entière couché sur le billet, & recevoit la réponse en songe. Plutarque rapporte qu'un Gouverneur de Cilicie qui avoit beaucoup de goût pour la Philosophie épicurienne, & qui par conséquent n'étoit guère dévot, envoya consulter l'Oracle de Mopsus qui étoit à Malle, afin d'éprouver sa science. Il fit partir un de ses gens avec un billet bien cacheté qu'il devoit remettre à l'Oracle. L'envoyé s'étant endormi dans le Temple, vit en songe un homme d'une taille majestueuse qui lui dit *noir*. Il s'en retourna avec cette réponse qu'il rapporta fidèlement à l'incrédule Gouverneur. Tous ses courtisans la trouvèrent fort ridicule ; mais il n'en jugea pas de même. Elle étoit en effet fort juste ; car il y avoit ces mots écrits sur le billet : « T'immolerai-» je un bœuf blanc ou Noir ? » Ce n'étoit pas seulement aux billets cachetés que les Oracles répondoient, mais encore aux simples pensées. Tacite au second livre des annales, s'exprime en ces termes : « Germanicus alla consul-» ter Apollon de Claros. Ce n'est » point une femme qui y rend les » Oracles comme à Delphes, mais » un homme qu'on choisit dans de » certaines familles, & qui est » presque toujours de Milet : il » suffit de lui dire le nombre & » les noms de ceux qui viennent » le consulter : ensuite il se retire » dans une grotte, & ayant pris » de l'eau d'une source qui y est, » il vous répond en vers à ce que » vous avez dans l'esprit, quoique » le plus souvent il soit igno-» rant.

Ce qui diminue le merveilleux de ces sortes de faits, c'est que les Prêtres avoient mille moyens de connoître ce que les consultans venoient demander à l'Oracle, ou du moins de le deviner. Ils étoient les maîtres de différer leur réponse jusqu'à ce qu'ils se fussent éclaircis. Les Officiers du Temple, sous prétexte d'en faire voir les curiosités aux nouveaux venus, s'entretenoient avec eux & s'instruisoient adroitement de leurs affaires. D'autres questionnoient leurs domestiques, & par cette voie les Prêtres pouvoient être aisément instruits avant de répondre. Les Oracles qui se rendoient par songes, étoient aussi fort singuliers. On faisoit dormir le Consultant dans le Temple : le lendemain il racontoit aux Prêtres les songes qu'il avoit eus ; & l'explication qu'ils lui en donnoient, étoit la réponse à ce qu'il étoit venu demander. Ordinairement on avoit soin de préparer par des jeûnes celui qui devoit dormir dans le Temple, afin que son cerveau vide fût plus propre aux songes. Il étoit d'ailleurs assez naturel qu'ayant l'esprit frappé de Dieux & d'Oracles, ses songes y eussent quelque rapport. Quelquefois on le faisoit dormir sur des peaux de victimes ; & l'on a soupçonné qu'elles étoient frottées de quelques drogues capables de faire impression sur le cerveau. Malgré toutes ces précautions, si l'on ne pouvoit prêter aux songes du consultant aucune interprétation passable, on lui faisoit passer une nouvelle nuit dans le Temple, & cela jusqu'à ce

que ses songes pussent recevoir une explication convenable. Quelquefois c'étoient les Prêtres eux-mêmes qui dormoient & qui avoient les songes ; & dans ce cas la chose étoit assez simple.

Il y avoit dans l'Achaïe un Oracle de Mercure qui se rendoit d'une manière fort bizarre. On alloit dire au Dieu tout bas & mystérieusement ce qu'on vouloit lui demander. On sortoit ensuite du Temple, & les premières paroles qu'on entendoit au sortir de là, étoient la réponse du Dieu. Cet Oracle ne se rendoit jamais que le soir. Les Prêtres pouvoient dans l'obscurité faire entendre, sans être vus, les paroles qu'ils jugeoient à propos.

Une qualité inhérente à tous les Oracles, étoit l'équivoque & l'ambiguité. Il n'y en avoit point qui n'eût un double sens & qui ne pût s'accommoder à plusieurs événemens. L'histoire ancienne en fournit des exemples sans nombre. Alexandre ayant été saisi d'une maladie violente à Babylone, plusieurs de ses courtisans allèrent consulter l'Oracle de Serapis, & lui demandèrent s'il étoit expédient qu'on apportât le Roi dans son Temple, afin qu'il lui rendît la santé? Serapis répondit qu'il étoit plus avantageux pour Alexandre de rester où il étoit. Cette réponse étoit prudente ; le Roi pouvoit mourir en chemin ou dans le Temple même, ce qui eût fait grand tort à l'Oracle. S'il mouroit à Babylone, l'Oracle pouvoit recevoir une interprétation favorable ; c'est ce qui arriva en effet. Alexandre étant mort, on jugea que Serapis avoit voulu dire qu'il étoit avantageux à Alexandre de mourir après des conquêtes qu'il ne pouvoit augmenter ni conserver. Macrobe nous apprend que Trajan étant sur le point de porter la guerre chez les Parthes, on lui conseilla de consulter auparavant sur cette entreprise l'Oracle d'Héliopolis qui étoit fort célèbre. Il n'étoit pas nécessaire de se rendre en cette ville; il suffisoit d'envoyer au Temple un billet cacheté. Trajan qui avoit plus de confiance dans ses armes que dans les Oracles, voulut d'abord éprouver celui d'Héliopolis. Pour cet effet il envoya au Temple un billet bien cacheté, mais où il n'y avoit rien. Si l'Oracle lui donnoit quelque réponse, il étoit pris en défaut ; mais la chose ne tourna pas ainsi. On renvoya à Trajan un autre billet bien cacheté où devoit être la réponse de l'Oracle ; & dans ce billet il n'y avoit rien. Trajan conçut par cette épreuve un grand respect pour l'Oracle d'Héliopolis. Il y envoya un autre billet par lequel il demandoit s'il achéveroit heureusement la guerre & s'il retourneroit à Rome ? Le Dieu ordonna que l'on brisât en plusieurs piéces une vigne qui étoit une des offrandes de son Temple, & qu'on en portât les morceaux à Trajan. Ce Prince étant mort dans cette campagne, ses os furent rapportés à Rome, & les partisans des Oracles ne manquèrent pas de publier que les morceaux de la vigne rompue représentoient les os de Trajan ; mais il y avoit une infinité d'autres choses auxquelles la vigne rompue pouvoit également se rapporter.

Les Prêtres de la Déesse de la Syrie avoient inventé, nous dit Apulée, une espèce d'Oracle très-commode qui convenoit à tout, & qui étoit conçu dans deux vers dont

voici le sens : » les bœufs attelés » coupent la terre, afin que les » campagnes produisent leurs fruits. Avec le secours de ces deux vers ils répondoient à toutes les questions qu'on leur faisoit. S'il s'agissoit d'un mariage ? Des bœufs attelés & des campagnes fécondes formoient un sens assez clair. Si on les consultoit sur l'achat de quelques terres, les bœufs & les campagnes venoient on ne peut pas plus à propos. Si l'on partoit pour la guerre, le joug des bœufs attelés étoit l'image de celui qu'on devoit imposer aux ennemis ; ainsi du reste. Un nommé Rutilien étant allé demander au faux Prophète Alexandre, quels précepteurs il devoit donner à son fils ; Alexandre répondit qu'il falloit lui donner Pythagore & Homère. On crut que l'Oracle avoit voulu faire entendre par cette réponse, qu'il falloit instruire le jeune homme dans la Philosophie & dans les belles lettres ; mais le fils de Rutilien étant mort quelque temps après, on trouva un autre sens à l'oracle, beaucoup plus subtil & même plus juste. On publia que l'Oracle avoit prévu que le jeune homme devoit bientôt aller trouver dans les enfers Pythagore & Homère, quand il avoit recommandé de les lui donner pour précepteurs. Le premier qui imagina cette explication, fut Rutilien lui-même.

Lorsque Xercès vint fondre sur la Grèce, l'Oracle de Delphes consulté par les Athéniens, leur répondit que Minerve protectrice d'Athènes, faisoit tous ses efforts pour fléchir le couroux de Jupiter, que tout ce qu'elle pouvoit obtenir étoit que les Athéniens se sauvassent dans des murailles de bois ; que Salamine verroit la perte de beaucoup d'enfans chers à leurs mères, soit quand Cérès seroit dispersée, soit quand elle seroit ramassée. Il eût été besoin d'un autre Oracle pour expliquer celui-là. Les murailles de bois étoient les vaisseaux ; cela pouvoit s'entendre : mais ces enfans chers à leurs mères, dont Salamine devoient voir la perte, seroient-ils Grecs ou Perses ? Lequel des deux peuples remporteroit la victoire ? C'est ce qu'il étoit difficile de conjecturer. Un certain Œnomaüs, Philosophe cynique dont Eusèbe nous a conservé des fragmens, invective à ce sujet contre l'Oracle de Delphes d'une manière sanglante. » beau Devin, dit-il, tu ne » sais point à qui seront ces en- » fans dont Salamine verra la per- » te ; s'ils seront Grecs ou Perses. » Il faut bien qu'ils soient de l'une » ou de l'autre armée ; mais ne » sais-tu point du moins qu'on » verra que tu ne le sais point ? » Tu caches le temps de la ba- » taille sous ces belles expressions » poétiques, soit quand Cérès sera » dispersée, soit quand elle sera » ramassée. Tu veux nous éblouir » par ce langage pompeux ; mais » ne sait-on pas bien qu'il faut » qu'une bataille navale se donne » au temps des semailles ou de la » moisson ? Apparemment ce ne » sera pas en hiver. Quoi qu'il ar- » rive tu te tireras d'affaire par » le moyen de ce Jupiter que Mi- » nerve tâche d'apprivoiser. Si les » Grecs perdent la bataille, Jupi- » ter a été inexorable ; s'ils la ga- » gnent, Jupiter s'est enfin laissé » fléchir. Tu dis, Apollon, qu'on » fuie dans des murs de bois ; tu » conseilles, tu ne devines pas. » Moi qui ne sais point deviner, » j'en

» j'en eusse bien dit autant; j'eusse » bien jugé que l'effort de la guerre » seroit tombé sur Athènes, & que, » puisque les Athéniens avoient » des vaisseaux, le meilleur pour » eux étoit d'abandonner leur ville, » & de se mettre tous sur la » mer.

On voit par cet exemple que les Oracles n'étoient pas universellement respectés chez les Païens. En effet trois grandes sectes de Philosophes faisoient profession de regarder les Oracles comme autant d'impostures propres à séduire le peuple. C'etoient les Epicuriens, les Péripatéticiens & les Cyniques. Les Prêtres avoient soin d'écarter de leurs sanctuaires ces incrédules dont l'œil clairvoyant pouvoit éclairer leurs mystères. Cet Alexandre dont Lucien décrit les fourberies avec tant d'agrément, avoit toujours soin de faire éloigner les Épicuriens lorsqu'il commençoit ses cérémonies. Il prenoit la même précaution à l'égard des Chrétiens; & voyant que ces deux sortes de gens s'efforçoient de montrer la faussété de ses Oracles, il usa de stratagême pour les faire chasser du Pont où il faisoit alors son sejour. Il déclara au peuple que le Dieu dont il étoit l'interprète, étoit irrité contre les impies dont le nombre se multiplioit chaque jour dans le Pont, & qu'il ne parleroit plus si l'on n'en purgeoit le pays. Le peuple furieux chassa aussi-tôt les Épicuriens & les Chrétiens.

Hérodote rapporte qu'un Lydien nommé *Pactias* sujet du Roi de Perse s'étant réfugié à Cumes ville de Grèce, & son Souverain ayant fait demander qu'on le lui livrât, les habitans de Cumes envoyèrent consulter l'Oracle des Branchides, pour savoir comment ils devoient se comporter dans cette occasion. L'Oracle répondit qu'il falloit livrer Pactias. Aristodicus un des principaux citoyens de Cumes, indigné de cette réponse qui lui paroissoit injuste & barbare, obtint qu'on enverroit à l'Oracle une seconde députation, & se fit nommer parmi les Députés. L'oracle consulté une seconde fois répondit la même chose. Aristodicus très-mécontent, usa d'un stratagême pour faire sentir au Dieu l'injustice de sa réponse. En se promenant autour du Temple il fit sortir de petits oiseaux qui y faisoient leurs nids. Aussi-tôt il entendit une voix qui lui crioit du fond du sanctuaire; « détestable mortel! » quelle est ton audace de chasser » de mon Temple ceux qui sont » sous ma protection? » Hé quoi, répliqua sur le champ Aristodicus, » ne nous ordonnez vous pas de » chasser Pactias qui est sous la nô» tre? » Le Dieu poussé à bout, éclata en injures contre le téméraire Aristodicus.

Le même historien nous fournit une autre preuve du peu de cas qu'on faisoit quelquefois des Oracles. Les Athéniens étoient sur le point de déclarer la guerre aux habitans d'Égine qui avoient fait des ravages dans l'Attique, lorsqu'ils reçurent un Oracle de Delphes qui leur défendoit de rien entreprendre contre les Éginètes avant trente ans. Ce terme expiré il falloit qu'ils construisissent un Temple en l'honneur d'Éaque, & commençassent ensuite la guerre qui devoit leur être très-avantageuse. Mais s'ils la commençoient auparavant, l'Oracle ne leur annonçoit que des malheurs. Les Athéniens écoutèrent plutôt leur ressentiment

contre les Éginètes que les menaces de l'Oracle. Ils n'accomplirent que la moitié de ce qu'il ordonnoit. Ainsi ils bâtirent le Temple d'Éaque ; mais ils ne jugèrent pas à propos de remettre leur vengeance après trente ans. Ils attaquèrent sur le champ les Éginètes ; & en dépit de l'Oracle ils remportèrent une victoire complète.

Ce qui contribuoit à diminuer la confiance que les Païens avoient dans les Oracles, c'est qu'ils savoient qu'ils se laissoient corrompre quelquefois, & disoient pour de l'argent tout ce qu'on vouloit. Les Athéniens les plus éclairés n'ignoroient pas que les Oracles de Delphes étoient vendus à Philippe; ce qui faisoit dire à Démosthènes que la Pythie *philippisoit*. Démarate, Roi de Sparte, étoit accusé par Cléomène son Collégue, de posséder injustement l'autorité royale. L'accusateur disoit que Démarate n'étoit pas vraiment le fils d'Ariston son prédécesseur. Il alléguoit en preuve qu'il étoit né trop peu de temps après le mariage d'Ariston, & que cette naissance précoce avoit excité les plaintes d'Ariston lui-même. Il concluoit à ce que Démarate fût dépouillé de la Royauté. Cette affaire étoit fort embarrassante. On eut recours à l'Oracle de Delphes; mais il avoit été corrompu par Cléomène, & il répondit que Démarate n'étoit pas fils d'Ariston. On découvrit depuis l'imposture, & la Prêtresse fut punie par la perte de sa dignité. Ce fait est rapporté par Hérodote, ainsi que le suivant. Quelques Athéniens bannis de leur Patrie par le Tyran Hippias, corrompirent la Prêtresse de Delphes, & l'engagèrent à force d'argent, à ordonner de la part d'Apollon, à tous les Lacédémoniens qui viendroient la consulter, de délivrer Athènes de la tyrannie d'Hippias. La Pythie seconda si bien leur intention, que les Lacédémoniens voyant que l'Oracle leur répétoit toujours la même chose, & craignant de s'attirer la colère du Dieu, armèrent contre Hippias qui cependant étoit leur allié. On ne peut guère douter que l'Oracle qui déclaroit Alexandre fils de Jupiter Ammon, n'ait été imaginé par la basse flatterie des Prêtres de ce Dieu ; & il en est de même de celui qui fut rendu à Auguste au sujet de Livie que ce Prince avoit épousée étant grosse d'un autre. Non seulement l'Oracle approuva cette action ; mais il déclara même que les mariages contractés avec des personnes déjà grosses, étoient les plus heureux.

Plusieurs peuples modernes ont aussi leurs Oracles. Les Tartares Samoyèdes consultent leurs Prêtres ou Magiciens d'une manière un peu brutale. Ils leur serrent le cou par le moyen d'une corde, avec tant de violence, qu'ils tombent par terre à demi-morts. Cet état de souffrance leur tient lieu d'extase, & c'est alors qu'ils prédisent ce qui doit arriver. Le voyageur de Bruyn rapporte, au sujet de leurs prédictions, une circonstance bien étrange. Il assure que pendant que ces sorciers parlent, le sang leur coule des joues, & ne s'arrête que quand ils ont achevé de rendre leurs Oracles.

Lorsqu'un Prêtre de l'île de Ceylan veut consulter ses Dieux, il charge sur son dos les armes qui se trouvent dans le Temple qu'il dessert. Après cette cérémonie, il est saisi tout à coup d'un transport

extatique. La Divinité s'empare de lui, & pendant les accès de sa fureur prophétique, il prononce des Oracles qui sont écoutés avec respect du peuple crédule.

Le Père Tachard rapporte que les Siamois, lorsqu'ils sont sur le point d'entreprendre quelque affaire importante, vont dans une caverne qu'ils regardent comme sacrée, & offrent des sacrifices au Génie ou à l'Esprit qui, selon leur opinion, y fait sa demeure. Ils lui demandent quel sera le succès de leur affaire; & lorsqu'ils sont en chemin pour s'en retourner, ils observent soigneusement la première parole qu'ils entendent dire au hasard, vivement persuadés qu'elle leur fera connoître la réponse du Dieu, ou plutôt que c'est sa réponse même qu'il leur fait entendre par un organe étranger.

Lorsqu'un Nègre de la côte d'Or veut consulter un de ses Dieux, il s'adresse au Prêtre & le prie de l'interroger en sa présence. Devant l'Idole est ordinairement placé un tonneau rempli de terre, de cheveux, d'os d'hommes & d'animaux, & de plusieurs autres ordures. Le Prêtre prend environ une vingtaine de morceaux de cuir, avec quelques-uns des ingrédiens qui sont dans le tonneau, dont les uns sont d'un augure favorable, les autres d'un présage sinistre; il les attache ensemble, & en forme un faisceau qu'il jette en l'air à diverses reprises. Lorsque les ingrédiens d'un augure favorable se rencontrent en l'air & viennent à se toucher, c'est un signe de bonheur pour le consultant. Quelquefois la manière de consulter l'Idole consiste à prendre au hasard un certain nombre de noix, & à les jeter à terre. On les compte alors, & le présage est heureux ou sinistre, selon que le nombre est pair ou impair.

Dans le Royaume de Loango, en Afrique, il y a une vieille Magicienne nommée *Ganga-Gomberi*, ordinairement Prêtresse de l'Idole Mokisso que l'on consulte dans le pays, comme une autre Pythonisse. Elle habite une grotte souterreine où elle rend des Oracles assez semblables à ceux de Trophonius.

Les habitans du Royaume d'Anziko, en Afrique, consultent souvent le Diable dans leurs entreprises importantes; & l'on prétend qu'il leur répond, & leur indique le parti qu'ils doivent prendre.

Voici comme s'y prennent les Prêtres du Royaume de Bénin pour connoître l'avenir. Ils font trois trous à un pot, frappent dessus, & par le son qu'il rend, ils jugent de ce qui doit arriver. Cette momerie s'appelle *l'Oracle de Dieu*; & le peuple vient consulter avec respect cet Oracle. On ignore si le Grand Prêtre de Loebo n'a pas une façon plus noble & plus imposante de consulter la Divinité; mais il est certain que dans tout le Royaume il est respecté comme un Grand Prophète. Les habitans sont vivement persuadés que les secrets les plus impénétrables de l'avenir lui sont connus. Ils sont saisis d'une sainte frayeur lorsqu'ils approchent de cet homme divin. Ceux que le Roi envoye pour le consulter, ne lui touchent la main qu'avec sa permission, & le Roi lui-même a donné à cet imposteur la propriété de la ville de Loebo, comme une marque de son estime & de son respect pour lui.

Lorsqu'un habitant de la côte de Guinée veut s'éclaircir sur quelque doute, il vient auprès de l'arbre qu'il honore comme sa Fétiche particulière. Au lieu de sacrifice il lui présente quelques mets & du vin de palmier. Il appelle ensuite un Prêtre pour qu'il interroge l'arbre & lui rende sa réponse. Le Prêtre élève avec de la cendre une espèce de pyramide dans laquelle il enfonce un rameau arraché de l'arbre. Il prend ensuite un pot plein d'eau dont il boit une partie : avec le reste il arrose le rameau & prononce ensuite quelques paroles mystérieuses. Il fait encore une seconde aspersion sur le rameau, & finit par se frotter la tête avec une poignée de ces cendres élevées en pyramide. Après toute cette cérémonie, la Fétiche ou le Diable est censé répondre à ce qu'on lui demande.

Dans la salle où le Grand Marabout ou le Grand Prêtre du royaume d'Ardra, en Afrique, donne audience à ceux qui viennent le consulter, on remarque une petite statue à peu près de la grandeur d'un enfant. Les habitans prétendent que c'est le Diable avec lequel le grand Marabout s'entretient, & qui lui découvre l'avenir. Ils soutiennent que cette petite statue annonce l'arrivée des vaisseaux Européens six mois avant qu'ils entrent dans le port.

Les familles de ce Royaume s'assemblent deux fois l'année pour rendre leurs hommages à leurs Idôles ou Fétiches, & les consulter sur l'avenir. Le Prêtre leur interprète la réponse de la Divinité ; ce qu'il fait d'une voix très-basse. Il répand ensuite sur la Fétiche quelques gouttes de liqueur. Chaque membre de la famille en fait autant. Après quoi tous commencent à boire, & s'enivrent souvent en l'honneur de la Divinité.

Les habitans des îles Antilles ont assuré que l'arrivée des Espagnols dans leur pays, & les affreux ravages qu'ils y exercèrent, leur avoient été annoncés longtemps auparavant par leurs Démons. Pour détourner ce malheur, ils avoient redoublé leurs offrandes & leurs sacrifices ; mais rien ne put empêcher l'accomplissement de la fatale prédiction.

Voici la manière dont les Jongleurs ou Charlatans de l'Amérique Septentrionale rendent leurs Oracles. Ils forment une cabane ronde par le moyen de plusieurs perches qu'ils enfoncent dans la terre, & sur lesquelles ils étendent des peaux d'animaux. Ils laissent à la partie supérieure de la cabane une ouverture assez large pour passer un homme. C'est dans cette cabane que le Jongleur s'enferme seul pour s'entretenir avec la Divinité. Il n'y a point de moyen auquel il n'ait recours pour l'engager à lui répondre : le chant, les pleurs, les prières, les imprécations, tout est mis en usage pour se faire entendre du Grand *Matchimanitou*. Ce Dieu ne pouvant plus résister aux pressantes sollicitations du Jongleur, donne enfin sa réponse. On entend alors dans la cabane un bruit sourd. Une force secrète donne de violentes secousses aux perches qui la soutiennent. Les assistans sont saisis de respect & de crainte. Le rusé Jongleur profite de ces dispositions de l'assemblée pour rendre ses Oracles qui sont écoutés comme sortant de

la bouche de *Matchimanitou* lui-même.

Les Prêtres Brésiliens consultent ainsi l'Oracle. Celui d'entr'eux qui doit s'entretenir avec le Diable qu'ils appellent *Agnian*, doit s'abstenir de tout commerce avec sa femme pendant l'espace de neuf jours. Ce terme expiré, il se rend dans une cabane qu'on a construite exprès pour lui. Il commence par prendre le bain ; il avale ensuite un certain breuvage qui doit avoir été préparé par la main d'une jeune vierge : enfin il se couche dans un hamac ; & c'est là que le Démon vient le trouver & répondre à ses questions.

On voit par ces détails que la superstition & le fanatisme sont de tous les temps & de tous les pays.

Oracle, se dit figurément des décisions données par des personnes d'autorité ou de savoir. *Les réponses de ce Prince sont des Oracles. Il y a des gens qui croyent que leurs décisions sont autant d'Oracles que le commun des hommes doit respecter. Les aphorismes d'Hippocrate sont des Oracles dans la médecine.*

Oracle, se dit encore figurément, des personnes mêmes qui donent ces sortes de décisions. *Ce Magistrat est l'Oracle de la province. Saint Thomas est l'Oracle que les scholastiques consultent.*

Oracle, se dit aussi figurément des vérités énoncées dans l'Écriture sainte, ou déclarées par l'Église. *Les Oracles des Prophètes. Les Oracles de l'Église.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

ORADOUR; bourg de France, en Auvergne, à cinq lieues, ouest, de Saint-Flour.

ORADOUR-FANOIR; bourg de de France dans la Marche, à trois lieues, nord-est, de Confolens.

ORADOUR SUR GLANE; bourg de France, dans la Marche, sur la petite rivière de Glane, à cinq lieues, ouest-nord-ouest, de Limoges.

ORADOUR SUR VAIRS; bourg de France, dans la Marche Poitevine, à deux lieues, sud-sud-est, de Roche-Chouart.

ORAGE; substantif masculin. *Tempestas.* Tempête, vent impétueux, grosse pluie ordinairement de peu de durée, & quelquefois accompagnée de vent, de grêles, d'éclairs & de tonnerre.

Les orages les plus considérables & les plus affreux qu'on ait essuyés en Europe, sont celui des environs de Londres du premier Mai 1723, celui des environs de Ratisbonne du 22 Juin 1724, celui de Hambourg du premier Juillet 1717, celui de Francfort sur le Mein du 25 Juillet 1723, celui de Nimègue en Hollande du 25 Juillet 1725, celui de Crémone en Italie du 30 Août 1720, celui de Boulogne en Picardie du mois d'Août 1722. La Suisse est sujette à être affligée & ravagée par les orages. Les habitans se souviendront long-temps de celui qui consterna Zurich le 29 Juin 1449, & de celui de Rothembourg en 1597, qui fit disparoître toute la moisson. Dans le furieux orage qui épouvanta tant les citoyens de Vienne en 1689, il tomba de la grêle aussi grosse que des œufs d'Autruche, & qui écrasoit hommes, bestiaux, blés, *&c.* L'orage nocturne de Trieste en 1719

fut encore plus terrible : avant que ce météore commençât, on vit courir dans l'air une grande quantité de flammes semblables à des feux follets. On entendit soudain un grand fracas de tonnerre qui accompagné d'éclairs & de grêle, fit trembler toute la nature dans cette contrée où l'on trouva des maisons criblées de trous & des arbres déracinés, cassés, brûlés par la chute de la grêle & du tonnerre : on rencontra entr'autres, à trois milles de Cartinare, trois énormes grelons aussi gros que les plus grosses bombes qui, après avoir été fondus en partie, pesoient encore chacun six livres. *Voyez* VENT, FOUDRE, ÉCLAIR, GRÊLE, NUÉE, *&c.* pour l'explication des causes qui occasionnent les orages & des phénomènes dont ils sont accompagnés.

ORAGE, se dit figurément des malheurs dont on est menacé, des disgraces qui surviennent tout à coup. *Sa prudence détourna l'orage. En vain essaya-t-il de dissiper l'orage. Cela peut lui servir d'abri contre l'orage.*

ORAGE, se dit aussi des reproches & des emportemens que l'on essuie de la part de ses supérieurs. *Le Ministre est irrité, ils vont essuyer un grand orage.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

ORAGEUX, EUSE; adjectif. Qui cause de l'orage. *Un vent orageux.*

Il signifie aussi sujet aux orages. *Le Golfe de Lyon est orageux. La mer est orageuse vers le cap de Bonne Espérance.*

On dit aussi, *temps orageux, saison orageuse ;* pour dire, un temps, une saison où il arrive ordinairement des orages.

On dit figurément, *une Cour orageuse ;* pour dire, une Cour où les intrigues causent des révolutions fréquentes.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième du féminin très-brève.

ORAIRE; substantif masculin. *Orarium.* On a autrefois donné ce nom à l'ornement Ecclésiastique que nous appelons *Étole.* Anciennement on mettoit l'Oraire sur la Tunique ou Dalmatique. Quelquefois l'Oraire se prend pour le Rochet, ou petit habillement de toile, que portent les Évêques. Les Romains appeloient *Oraire* un linge à essuyer la bouche, dont l'usage fut introduit à Rome par Aurélien.

ORAISON; substantif féminin. *Oratio.* Discours, assemblage de plusieurs paroles rangées avec ordre. En ce sens, il est terme de Grammaire. *Le nom, le pronom, le verbe sont des parties d'oraison. Le solécisme est un des vices de l'Oraison.*

ORAISON, se dit aussi d'un discours d'éloquence composé pour être prononcé en public. *Les oraisons de Ciceron. Les oraisons de Démosthènes, d'Isocrate.*

L'*oraison* doit avoir cinq parties ; l'entrée ou l'exorde ; la narration, ou la proposition de la chose sur laquelle on doit parler ; les preuves, ou la confirmation des vérités que l'on défend ; la réfutation de ce que les ennemis de ces vérités alléguent contre ; & l'épilogue, ou la récapitulation de tout ce qui a été dit dans le corps du discours. *Voyez* DISCOURS.

Il faut remarquer que le mot *oraison* ne se dit que dans le didactique, ou en parlant des discours

des anciens Orateurs ; & aujourd'hui il n'est plus usité dans ce sens-là, qu'en parlant des discours que l'on prononce à la louange des morts, & qu'on nomme *oraison funèbre.*

C'est chez les Grecs, que les oraisons funèbres ont commencé ; & l'on croit communément que ce ne fut qu'après la bataille de Marathon, qui précéda de seize ans la mort de Brutus. Dans Homère on célèbre des jeux aux obsèques de Patrocle, comme Hercule avoit fait auparavant aux funérailles de Pelops ; mais nul Orateur ne prononce son éloge funèbre. Thucydide est le premier qui nous parle des oraisons funèbres des Grecs. Il raconte que les Athéniens firent des obsèques à ceux qui avoient été tués au commencement de la guerre du Péloponèse. Il détaille ensuite cette solennité, & dit qu'après que les ossemens furent couverts de terre, le personnage le plus illustre de la ville, tant en éloquence qu'en dignité, passa du sépulcre sur la tribune, & fit l'oraison funèbre des citoyens qui étoient morts à la guerre de Samos. Le personnage illustre qui fit cet éloge est Périclès, si célèbre par ses talens dans les trois genres d'éloquence, le *délibératif*, le *démonstratif* & le *judiciaire.*

Le premier qui harangua à Rome aux funérailles des citoyens, fut *Valerius-Publicola.* Polybe raconte qu'après la mort de Junius-Brutus son Collégue, qui avoit été tué le jour précédent à la bataille contre les Étrusques, il fit apporter son corps dans la place publique, & monta sur la tribune où il exposa les belles actions de sa vie. Le peuple touché, attendri, comprit alors de quelle utilité il pourroit être à la République de récompenser le mérite en le peignant avec tous les traits de l'éloquence. Il ordonna, sur le champ, que le même usage seroit perpétuellement observé à la mort des grands hommes, qui auroient rendu des services importans à l'État. Cette Ordonnance fut exécutée ; & *Quintus-Fabius-Maximus* fit l'oraison funèbre de Scipion. Souvent les enfans s'acquittoient de ce devoir, ou bien le Sénat choisissoit un Orateur pour composer l'éloge du mort : Auguste à l'âge de douze ans récita publiquement l'éloge de son aïeul, & prononça celui de son neveu, étant Empereur. Tibère suivit le même exemple pour son fils ; & Néron prononça l'éloge de l'Empereur Claude son prédécesseur. Dans Athènes, on ne louoit qu'une sorte de mérite, la valeur militaire. A Rome toutes sortes de vertus étoient honorées dans cet éloge public. Après cela qui ne croiroit que cette partie de l'art oratoire n'ait été poussée à Rome jusqu'à sa perfection ? Cependant il y a toute apparence qu'elle y fut très-négligée. Les Rhéteurs latins n'ont laissé aucun traité sur cette matière, ou n'en ont écrit que très-superficiellement. Cicéron en parle comme à regret, parceque, dit-il, les oraisons funèbres ne font point partie de l'éloquence. Les Grecs, au contraire, aimoient passionnément à s'exercer en ce genre. Leurs Savans écrivoient continuellement les éloges funèbres de *Thémistocle*, *d'Aristide*, *d'Agésilas*, *d'Epaminondas*, *de Philippe*, *d'Alexandre*, & d'autres grands hommes. Épris de la gloire du bel esprit, ils laissoient au vulgaire les affaires & les procès ; au lieu que les Romains, toujours attachés aux anciennes mœurs,

ignoroient ou méprisoient ces sortes d'écrits d'appareil.

Parmi nous, on croit que le fameux *Bertrand du Guesclin*, mort en 1380, & enterré à Saint-Denis à côté de nos Rois, est le premier dont on ait fait l'oraison funèbre; mais cette oraison n'a point passé jusqu'à nous. Ce n'est proprement qu'à la renaissance des lettres qu'on commença d'appliquer l'art oratoire à la louange des morts. Muret prononça à Rome l'oraison funèbre de Charles IX. Enfin, sous le siècle de Louis XIV, on vit les François exceller en ce genre, dans leur propre langue; & M. Bossuet remporta la palme sur tous ses concurrens. » Il s'appliqua de bonne heure, dit » M. de Voltaire, à ce genre d'éloquence, qui demande de l'imagination & une grandeur majestueuse, qui tient un peu à la » poësie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoiqu'avec discrétion, quand on » tend au sublime. L'éloge funèbre » de la Reine d'Angleterre, veuve » de Charles I, qu'il fit en 1669, » parut presqu'en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pièces » d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les » morts ont éprouvés. C'est en » quelque façon comme dans les » tragédies, où les grandes infortunes des différens personnages » sont ce qui intéresse davantage. » L'éloge funèbre de Madame, enlevée à la fleur de son âge, & » morte entre ses bras, eut le plus » grand & le plus rare des succès, » celui de faire verser des larmes » à la Cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles: *O nuit » désastreuse! nuit effroyable! où » retentit tout à coup, comme un » éclat de tonnerre, cette épouvantable nouvelle: Madame se meurt, » Madame est morte!* &c. L'auditoire éclata en sanglots, & la » voix de l'Orateur fut interrompue » par ses soupirs & par ses larmes. »

M. Fléchier & M. Mascaron ont fait aussi des oraisons funèbres. Celles de ce dernier balancèrent d'abord celles de Bossuet; mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet étoit un grand homme.

Les éloges funèbres, qui ont paru de nos jours, ne sont pas comparables à beaucoup près, à ceux de l'Évêque de Meaux, ni à ceux de l'Évêque de Nîmes, quoique parmi le nombre nous en ayons d'estimables. » Les tableaux, dit » *M. de Voltaire*, des misères humaines, de la vanité, de la grandeur, des ravages de la mort, » ont été faits par tant de mains » habiles, qu'on est réduit à les copier ou à s'égarer: aussi les oraisons funèbres de nos jours ne sont » que d'ennuyeuses déclamations » de Sophistes, &, ce qui est pis » encore, de bas éloges, où l'on » n'a point de honte de trahir indignement la vérité.

Il semble cependant au premier coup-d'œil, que l'éloquence ne présente rien de plus facile qu'une oraison funèbre. L'Orateur n'a ni moyens à établir, ni objections à résoudre, ni incrédulité à combattre, ni juges à émouvoir, ni de grandes passions à faire éclater. Plus heureux que le Prédicateur ou l'Avocat, il trouve un Auditeur docile. D'ailleurs tous les trésors de l'éloquence lui sont ouverts: on lui permet & même on lui ordonne de déployer toutes les richesses de son

art ; & plus un tel discours est rempli de beautés, plus il enlève sûrement les suffrages. Mais la chaire de vérité, où l'on prononce les éloges funèbres, en bannit jusqu'à l'ombre du mensonge & des fictions : les Auditeurs eux-mêmes n'admettent rien que de vrai ; & il n'est pas aisé de faire naître des fleurs dans un terrein sec & aride. A quelques Héros près, dont la vie est aussi riche en événemens qu'en vertus, les autres obligent l'Orateur à recourir à des moyens qui décèlent son indigence. Souvent composer une oraison funèbre, c'est tracer une éclatante & riche broderie sur une toile extrêmement claire. Au reste, c'est dans ce genre que l'éloquence doit étaler ce qu'elle a de plus riche & de plus beau. C'est-là qu'elle paroît avec tous ses ornemens & tous ses charmes. C'est dans les ouvrages de cette nature qu'il est permis, pour flatter l'oreille de rechercher les pensées brillantes, les traits ingénieux, les expressions frappantes, & l'arrangement nombreux & périodique. Là, loin de cacher l'art, on ne craint pas d'en étaler toute la pompe & la magnificence. Lorsque Quintilien trace le caractère d'éloquence, qui tient comme le milieu entre le simple & le sublime, & qui convient particulièrement au genre de rhétorique, qu'on nomme le *démonstratif*, il admet tous les ornemens de l'art, le fréquent usage des métaphores, la beauté des figures, l'agrément des digressions, le brillant des pensées, l'harmonie de l'expression, en un mot, tout ce que l'éloquence a de plus magnifique & de plus éclatant. C'est une couronne qu'un éloge ; & par conséquent il faut l'orner de fleurs. Mais nous voulons que l'Orateur ait égard à la quantité des ornemens qu'il emploie, & qu'il joigne le goût à l'abondance. S'il se livre trop aux saillies de son imagination, s'il n'a ni plan ni conduite, s'il néglige la liaison dans les pensées, la pureté, la clarté, l'ordre & l'harmonie, s'il tâche de surprendre les applaudissemens, uniquement par des peintures ingénieuses & des détails éblouissans, on se moque de son éloquence : en un mot, on demande que l'imagination de l'Orateur soit vive, brillante & fleurie, mais sage & bien réglée.

Comme le texte est ce qui frappe le plus dans une oraison funèbre, il doit être comme un éloge raccourci du héros, & mettre d'abord toute sa vie & son caractère devant les yeux. Il seroit à souhaiter que le texte pût être mis dans la bouche du mort, de telle sorte qu'on pût se le représenter le prononçant lui-même.

La division est une des plus belles, mais une des plus difficiles parties de l'oraison funèbre. Il faut surtout prendre garde à ne pas expliquer le texte d'une manière trop unie, & qui laisse voir comme un chemin tracé jusqu'à la division. L'exorde peut être entrecoupé de gémissemens & de plaintes sur la fragilité des grandeurs humaines, sur la courte durée des impies florissans ; de telle sorte que ces plaintes soient attachées au sujet sans y paroître trop liées, afin que l'Orateur tienne les esprits dans une suspension noble, d'où il les tire peu à peu, à mesure qu'il développe son dessein, d'une manière délicate qui à peine laisse appercevoir qu'il prépare sa division, à laquelle néanmoins tout doit con-

duire. Cette division doit être tirée du texte s'il est possible ; mais il n'est pas nécessaire qu'elle y soit toute renfermée.

L'oraison funèbre demande surtout beaucoup d'élévation. Il n'est pas permis d'y rien dire de commun & de médiocre. Comme l'Orateur est dans cette occasion l'organe de la douleur publique, son discours doit être plein de dignité & de force.

Oraison, se dit encore d'une prière que l'on fait à Dieu pour lui demander des grâces, ou pour le remercier de celles qu'on a reçues.

On distingue l'*oraison vocale*, qui se fait de bouche, en prononçant quelques paroles ; & l'*oraison mentale*, à laquelle il n'y a que le cœur & l'esprit qui aient part ; l'*oraison éjaculatoire*, qui consiste en des élancemens de l'ame vers Dieu, exprimés en peu de paroles, mais vives & ardentes ; l'*oraison passive* ou de quiétude qui est un acte de foi, par lequel on se met devant Dieu pour ne faire attention qu'à sa présence, non pour le connoître, mais uniquement pour l'aimer.

Oraison Dominicale ; on appelle ainsi le *Pater Noster*, parceque c'est la formule d'Oraison que Jésus-Christ laissa à ses Disciples.

Dans un sens plus étroit, l'Oraison est une certaine prière propre pour l'office du jour, ou pour les commémorations des fêtes ou féries.

Voyez Discours, pour les différences relatives qui en distinguent Oraison, *&c.*

ORAISON ; bourg de France en Provence, à trois lieues, est-sud-est, de Forcalquier.

ORAISON-DIEU ; Abbaye de Filles de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Toulouse. Elle jouit d'environ dix-huit mille livres de rente.

ORAL ; substantif masculin. *Orale.* On a ainsi appelé un voile ou une coîffe que portoient autrefois les femmes Religieuses. Le Concile d'Arles de 1234 nomme *oral* le voile qu'il ordonne aux Juives de porter quand elles vont par la ville ; enfin aujourd'hui on appelle de ce nom une espèce de grand voile que le Pape met sur sa tête, & qui se replie sur ses épaules & sur sa poitrine quand il dit la Messe.

ORALE ; adjectif féminin. *Oralis.* Qui passe de bouche en bouche. Il n'a guère d'usage que dans ces deux phrases, *loi orale*, *tradition orale*, qui signifient une loi, une tradition non écrite, mais qui se transmet de bouche en bouche.

ORAN ; ville d'Afrique en Barbarie, dans le Royaume de Trémécen, à une lieue de Masalquivir, & à cinquante d'Alger. Il y a plusieurs forts & un excellent port. Le Cardinal Ximenès en fit la conquête en 1509 ; les Algériens la reprirent en 1708 ; mais les Espagnols aux ordres du Comte de Mortemar, la leur enlevèrent en 1732.

ORANCAI ; substantif masculin & terme de Relation. On donne ce titre à la Cour du Roi d'Achem, dans l'île de Sumatra, à des Gouverneurs que ce Prince charge des départemens des Provinces. Leur conduite est continuellement éclairée de peur qu'ils n'entreprennent quelque chose contre les intérêts du Souverain, qui est d'ordinaire aussi soupçonneux que despotique. Ces Seigneurs se tiennent fort honorés d'être chargés du soin des coqs du Monarque qui, ainsi que ses Sujets,

s'amuſe beaucoup à voir combattre ces ſortes d'animaux.

ORANGE; ville épiſcopale & conſidérable de France, capitale d'une Principauté de même nom, ſur la petite rivière de Meyne, à cinq lieues, nord, d'Avignon, vingt lieues, nord-oueſt, d'Aix, & cent quarante lieues, ſud-eſt, de Paris, ſous le 22e degré, 25 minutes, 53 ſecondes de longitude, & le 44e, 9 minutes, 17 ſecondes de latitude.

Cette ville a été ruinée pluſieurs fois par les divers peuples qui ont fait des irruptions dans cette partie de la Gaule. Guillaume au Cornet, premier Prince d'Orange, empêcha par ſa valeur & par ſa conduite qu'elle ne fût anéantie. La Princeſſe Tiburge, de la première race des Princes d'Orange, fit rebâtir les murailles de cette ville, telles qu'on les voyoit encore avant les changemens qu'on y fit quand on y ajouta des fortifications à la moderne. Cette Princeſſe fit auſſi conſtruire trois grands fauxbourgs, un au quartier de Saint-Florent, où eſt à préſent le couvent des Capucins, un autre à la Tour de l'Arc-de-Triomphe, & le troiſième aux environs de l'Égliſe de Saint Pierre. C'eſt-là que fût bâti l'hôpital où les Chevaliers de Saint Jean de Jéruſalem, Princes de la moitié de la Ville & du territoire d'Orange, réſidèrent pendant quelque temps. Ces trois fauxbourgs furent preſqu'entièrement détruits & ruinés par Raymond Roger, Comte de Beaufort, Vicomte de Turenne, lorſqu'il porta la guerre dans le Comté Venaiſſin & en Provence, en 1390. Enfin, cette ville fut encore ſaccagée & pillée par les Calviniſtes en 1561. & en 1562.

Dans les temps poſtérieurs, cette ville ſe rétablit & devint floriſſante. Les Princes d'Orange de la Maiſon de Naſſau, y établirent un Parlement ſouverain, qui avoit pleine Juridiction ſur les affaires des habitans de la ville, de ſon territoire & de tous les lieux de cette Principauté. Ce Parlement étoit compoſé de huit Conſeillers, dont le plus ancien préſidoit, & avoit la qualité de Préſident. Quatre de ces Conſeillers étoient de la ville, & quatre étrangers, quatre Catholiques & quatre Proteſtans. Il y avoit outre cela un Avocat & Procureur Général du Prince, pour les intérêts publics; des Avocats, des Procureurs, des Greffiers, des Huiſſiers & autres Officiers pour exécuter les Mandemens de la Juſtice, avec des priſons, & tout ce qui étoit néceſſaire pour la punition des coupables. Les Princes d'Orange y avoient pareillement établi une Chambre particulière de leur domaine, où l'on traitoit tout ce qui concernoit leurs droits. On l'appeloit *la Cour des Aides, Chambre des Comptes & Finances* de la Ville & Principauté d'Orange. La Cour des Monnoies qui y étoit établie, avoit l'inſpection ſur les matières de ſon reſſort. Il ſe battoit alors à Orange de la monnoie au coin du Prince, & cette monnoie avoit cours dans toute la France.

Les Princes de Naſſau avoient fortifié Orange d'un Château & d'une bonne Citadelle à onze baſtions; mais le Roi fit démolir ces fortifications en 1660, & raſer le Château en 1673. C'eſt donc aujourd'hui une ville ouverte, ceinte d'une ſimple muraille, mais qui n'a nullement beſoin de fortification, à

cause de son éloignement de la frontière.

Cette ville est ornée de très-belles fontaines & de puits, tant publics que particuliers, dont les eaux sont excellentes. On y trouve dix à douze moulins, sur la Meyne, aux environs d'Orange. Ils ne sont point bannaux, mais ils appartiennent à des particuliers, de même que les fours à cuire le pain. Il y a, outre cela, des moulins à huile & des fouloirs.

On croit que Jules César devenu Dictateur, & ensuite Empereur, envoya une Colonie dans la ville d'Orange. Il y a de fortes présomptions pour assurer que cette Colonie fut formée de soldats de la seconde Légion; & c'est à cause de cela qu'elle fût appelée *Colonie des Secondaires*, *Arausio Colonia Secundanorum*.

Les Romains n'oublièrent rien de ce qui pouvoit rendre la ville d'Orange, l'une des plus illustres & des plus florissantes de la Gaule-Narbonnoise. Ils y bâtirent des arènes, un cirque, des bains, des temples & quantité d'autres superbes édifices, de la plupart desquels on voit encore des vestiges considérables.

La Ville & la Principauté d'Orange furent long-temps enclavées dans la Provence, à laquelle tous les Historiens ont donné le nom de *Celto-Ligurie*, de *Province Narbonnoise*, & de *Province des Romains*.

Vers l'an 700, la ville d'Orange avoit un Comte de la qualité de ceux de ce temps-là. Il se nommoit *Théophude*. Son fils porta le même nom, & fut tué par les Sarrasins en 730.

Dans les guerres que firent les François pour chasser les Sarrasins, Guillaume surnommé au *Court-nez* ou au *Cornet*, fut assez heureux pour reprendre la ville d'Orange sur un de leurs Chefs.

En 793, Charlemagne confia le gouvernement d'Orange à ce même Guillaume au Cornet. On trouve que celui-ci se qualifioit encore Comte d'Orange en 806.

Aux Comtes d'Orange succédèrent les Princes d'Orange, dont Guillaume-Henri de Nassau, Roi d'Angleterre, & Stathouder des Provinces-Unies, fut le dernier. Étant mort en 1702, sans postérité, Louis XIV se saisit de la Principauté d'Orange, & la réunit à la Couronne comme mouvante en fief-hommage-lige du Comté de Provence déjà réuni. Cependant Guillaume-Henri avoit institué pour héritier de la Principauté d'Orange, Jean-Guillaume Frison, Prince de Nassau-Dietz, qui prit le titre de *Prince d'Orange*, aussi-bien que Fréderic I Roi de Prusse, qui étoit le plus proche héritier du chef de sa mère, & qui, à ce titre céda au Roi, par le dixième article du traité d'Utrecht, ses prétentions sur la Principauté d'Orange, s'en réservant le titre, & se chargeant de donner un dédommagement au Prince de Nassau-Dietz.

La Principauté d'Orange est enclavée de tous côtés dans le Comté Venaissin, excepté à l'occident où le Rhône la sépare du Languedoc. Elle a six grandes lieues de longueur, sur deux ou trois dans sa plus grande largeur; ce qui peut être évalué à neuf ou dix lieues carrées. Elle est arrosée des rivières d'Eyguès, de Meyne, d'Ouvèze, de Seille, & d'un grand nombre de fontaines. Elle a sur le Rhône un port avec un bac. Le climat y est

fort tempéré & fort sain, mais les vents du nord y sont souvent très-incommodes. Le sol y est fertile en bons grains, en vins qui ont de la réputation, en huile, en fruits, en légumes & en safran. On y nourrit aussi quantité de vers à soie. Autrefois le commerce de ce petit État, & surtout celui de la ville d'Orange, étoit fort brillant : il ne laisse pas d'être encore assez considérable. Ce commerce consiste principalement dans les denrées du crû du pays, qui s'exportent, ou dont la consommation se fait à Orange même par le grand nombre de voyageurs qui y passent, cette Ville étant située sur la grande route de Provence à Lyon, à Paris, à Genève & en Allemagne. On fait cas des serges fabriquées à Orange. On y avoit établi dans ces dernières années, une Manufacture de toiles peintes qui annonçoit le succès le plus brillant, quand tout à coup elle a cessé de travailler en 1766.

ORANGE; substantif féminin. Fruit à pepin, fort rond, de couleur jaune doré, d'odeur agréable, & qui a beaucoup de jus. L'arbre qui le produit se nomme *Oranger.* Voyez *ce mot.*

Il y a aussi des oranges amères qu'on nomme *Bigarades.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

ORANGÉ, ÉE; adjectif. Qui est de couleur d'orange. *Les manteaux de cérémonie des Chevaliers de l'Ordre du Saint Esprit sont doublés d'un velours orangé. Un ruban orangé.*

Il s'emploie aussi substantivement. L'*orangé est sa couleur favorite.*

ORANGEADE; substantif féminin. Sorte de boisson qui se fait avec du jus d'orange, du sucre & de l'eau. L'*orangeade est une boisson agréable & rafraîchissante.*

ORANGEAT; substantif masculin. Espèce de confiture sèche faite de petits morceaux d'écorce d'orange.

ORANGEAT, se dit aussi de certaines dragées faites d'écorce d'orange.

ORANGEBOURG; petite ville & château d'Allemagne, dans l'Electorat de Brandebourg, sur la rivière de Havel, à huit lieues de Berlin.

ORANGER; substantif masculin. *Aurantium.* Arbre toujours vert, qui vient naturellement dans les climats les plus chauds de l'Asie & de l'Europe, même dans l'Amérique méridionale. Mais cet arbre, outre l'utilité de son fruit, à tant d'agrément & de beauté, qu'on le cultive encore bien avant dans les pays septentrionaux, où malgré qu'il soit trop délicat pour y passer les hivers en pleine terre, on a trouvé le moyen de lui procurer une température convenable à force de soins & d'abris. C'est ce qui a donné lieu à la construction des orangeries qui sont à présent inséparables des maisons de campagne où règne l'aisance.

L'oranger dans les pays chauds, devient un grand arbre, & s'élève jusqu'à 60 pieds, sur 6 ou 8 de circonférence. Mais comme dans la plus grande partie du Royaume on ne le voit que sous la forme d'un arbrisseau, parcequ'on est obligé de le tenir en caisse, on ne parlera ici de cet arbre que relativement à son état de contrainte. Quand l'oranger a été bien conduit de jeunesse, il fait une tige droite, d'une belle hauteur, & une tête aussi régulière que bien fournie de rameaux. Sa feuille est grande, longue & pointue, ferme, lisse & unie, d'un verd

tendre, jaunâtre & très-brillant : cette feuille est singulièrement caractérisée par un petit appendice antérieur en manière de cœur, qui sert à distinguer cet arbre du citronier & du limonier dont les feuilles sont simples.

L'oranger donne pendant tout l'été une grande quantité de fleurs blanches d'une odeur délicieuse, qui parfume l'air & se répand au loin. Elles sont remplacées par un fruit rond, charnu, succulent, dont la couleur, le goût & l'odeur sont admirables. On ne peut en effet refuser son admiration à un arbre qui conserve pendant toutes les saisons une verdure des plus brillantes ; qui réunit les agrémens divers d'être en même temps chargé de fleurs & de fruits, dont les uns sont naissans, & les autres en maturité ; & dont toutes les parties, telles que le jeune bois, la feuille, la fleur & le fruit, ont une odeur suave & aromatique des plus agréables. L'oranger a encore le mérite d'être de très-longue durée ; & quoiqu'il soit souvent renfermé, & toujours retenu dans d'étroites limites, on a vu de ces arbres subsister en caisse pendant deux siècles & au-delà.

L'oranger est plus aisé à multiplier, à élever, & à cultiver qu'on ne se l'imagine communément. Tous les Jardiniers y mettent beaucoup de mystère, supposent qu'il y faut un grand art, & prétendent que cet arbre exige une infinité de préparations, de soins & de précautions. Cependant voici à quoi se réduit cet art si mystérieux de la culture des orangers. 1°. Leur faire une bonne préparation de terre qui est fort simple ; 2°. leur donner des caisses proportionnées à leur grosseur ; 3°. leur former une tête régulière ; 4°. les placer dans la belle saison à une exposition favorable ; 5°. les mettre pendant l'hiver dans une orangerie suffisamment aérée, mais où la gelée ne puisse pénétrer ; 6°. les arroser avec ménagement ; 7°. les rencaisser au besoin ; 8°. les rétablir des maladies ou accidens qui leur surviennent ; 9°. enfin les garantir des insectes qui leur sont nuisibles. Avant d'entrer dans le détail de ces différens articles, il faut indiquer les moyens de se procurer des plants d'oranger. On y parvient de deux façons, ou en semant des pepins que l'on greffe ensuite, ou en achetant des plants greffés, que les Marchands Génois viennent vendre tous les ans, dans la plupart des grandes villes du Royaume.

Pour élever de graine & greffer les orangers, voici la pratique que conseille M. Miller, auteur Anglois, très-versé dans la culture des Plantes. Il faut, dit-il, semer les pepins que l'on tire des citrons qui se trouvent pourris au printemps. Les plants qui en viennent valent mieux que ceux des oranges & des limons pour servir de sujet ; parce-que le citronnier croîtplus promptement, & qu'il est propre à greffer toutes les différentes espèces de ces arbres. Il faut donc semer au printemps des pepins de citron dans des pots remplis de bonne terre, que l'on plongera dans une couche de fumier à l'ordinaire, ou de tannée qui sera encore plus convenable. On les arrosera souvent, on les couvrira de cloches un peu relevées pour laisser passer l'air, & on les garantira de la grande chaleur du jour avec des paillassons. Les graines léveront au bout de trois semaines ; & si le semis a été bien con-

duit, les jeunes plants seront en état d'être transplantés un mois après dans des pots d'environ cinq pouces de diamètre.

La terre dont on se servira pour cette plantation, & pour tout ce qui concernera les orangers, sera composée de deux tiers de terre de pré la moins légère, & cependant la moins dure, mais qui soit grasse & limonneuse, qu'il faudra faire enlever avec le gazon de dix pouces d'épaisseur ; on y ajoutera une troisième partie de fumier de vache bien pourri ; on mêlera le tout ensemble, même avec le gazon, pour le faire pourrir, & on laissera reposer ce mêlange pendant un an avant de s'en servir. Mais on aura soin de remuer le tout une fois le mois pour completer le mêlange, pour faire pourrir les racines, pour bien rompre les mottes, & rendre cette terre bien meuble. Il faudra la cribler avant de s'en servir pour en ôter toutes les racines ; il ne faut cependant pas que cette terre soit trop fine, car l'excès à cet égard est préjudiciable à la plupart des plantes, & particulièrement aux orangers.

En tirant les jeunes plants du pot où ils ont été semés, il faudra conserver le plus qu'il se pourra la terre qui tiendra aux racines. On mettra ces petits pots sous un châssis, dans une couche qui aura été renouvelée ; on les arrosera souvent & légèrement ; on leur fera de l'ombre dans la grande chaleur du jour ; & en y donnant les soins convenables, les plants auront deux pieds de haut dans le mois de Juillet de la même année. Alors on les laissera se fortifier en élevant par degrés les châssis de la couche. On profitera ensuite d'un temps favorable pour les ôter & les mettre à une exposition où la grande chaleur ne puisse pas les endommager. Vers la fin de Septembre, il faudra les mettre à l'orangerie, dans l'endroit le plus aéré, & les arroser souvent, mais modérément.

Au printemps suivant, on les lavera pour ôter la poussière & la moisissure ; & on les mettra encore dans une couche d'une chaleur modérée, ce qui les hâtera considérablement. Mais au commencement de Juin on cessera de les délicater, afin qu'ils soient propres à être écussonnés au mois d'Août. Alors on choisira sur des arbres fertiles & vigoureux de l'espèce qu'on voudra multiplier, des rameaux ronds & forts, dont les boutons se lèvent plus aisément que ceux des branches foibles, plattes ou anguleuses ; & on les écussonnera à l'ordinaire. Ces greffes étant faites, on les mettra dans l'orangerie pour les défendre de l'humidité ; on tournera les écussons à l'opposite du soleil ; on leur donnera de l'air le plus qu'il sera possible, on les arrosera légèrement & souvent. On pourra s'assurer un mois après des écussons qui auront réussi ; alors il faudra couper la ligature.

On ne sortira ces arbres qu'au printemps suivant, & après avoir coupé les sujets à trois pouces au-dessus de l'écusson, on les plongera avec leur pot dans une couche d'écorce d'une chaleur tempérée ; on leur donnera de l'air & de l'eau à proportion de la chaleur : mais il faudra les garantir avec soin de l'ardeur du soleil. En les conduisant ainsi, les greffes qu'ils pousseront vigoureusement, auront au mois de Juillet trois pieds d'élévation pour le moins ; il faudra les accoutumer

dans ce temps à la fatigue, afin qu'ils puiſſent mieux paſſer l'hiver dans l'orangerie. Comme la hauteur qu'ils auront priſe ſera ſuffiſante pour la tige, on pourra arrêter le montant, afin de lui faire pouſſer des branches latérales. Il ne faudra pas manquer de les tenir chaudement pendant l'hiver qui ſuivra cette première pouſſe; car la couche de tannée les rend délicats en forçant leur accroiſſement: mais on ne peut guère ſe diſpenſer de les avancer ainſi, afin de leur faire prendre une grande élévation en une ſeule sève; car quand ces arbres ſont pluſieurs années à former leurs tiges, elles ſe trouvent rarement droites. On conduira ces arbres enſuite de la même façon que les orangers qui ont pris leur accroiſſement, & dont il ſera parlé après avoir donné la manière de cultiver ceux que l'on achette des Marchands Génois.

Le plus court moyen d'avoir de beaux orangers, c'eſt de les acheter de ces Marchands; car ceux que l'on élève de graine dans ce climat, ne deviennent pas à beaucoup près ſi gros en dix-huit ou vingt ans: & quoique les têtes de ceux qu'on apporte d'Italie ſoient petites, on peut cependant en trois ans leur faire prendre de belles têtes, & les amener à fruit en les conduiſant avec ſoin. Dans le choix de ces arbres, il faut préférer ceux qui ont de beaux écuſſons; car ceux qui n'en ont qu'un, forment rarement une tête régulière. Il faut d'ailleurs que les tiges ſoient droites, les branches fraîches, l'écorce pleine & vive. On doit les mettre dans l'eau environ juſqu'à mi-tige, & les y laiſſer deux ou trois jours ſelon qu'on les verra ſe gonfler; enſuite nettoyer leurs racines de la moiſiſſure; retrancher celles qui ſont sèches, rompues ou meurtries; rafraîchir celles qui ſont ſaines; ôter tout le chevelu qui ſe trouve toujours deſſéché par la longueur du trajet; frotter les tiges avec une broſſe de crin, puis avec un morceau de drap plus doux; & enfin couper les branches environ à ſix pouces de la tige. On ſe ſervira pour planter ces arbres d'une bonne terre neuve, mêlée avec du fumier de vache bien pourri; mais il ne faut pas les mettre dans de grands pots, il ſuffit pour cette première tranſplantation de les prendre de grandeur à pouvoir contenir les racines. On n'oubliera pas de mettre dans le fond des tuilots ou pierres plates, pour donner paſſage à l'eau. Enſuite on plongera les pots dans une couche tannée d'une chaleur modérée; on les arroſera largement pour affermir la terre autour des racines; on répétera les arroſemens auſſi ſouvent que la ſaiſon l'exigera, & on aura ſoin de faire l'ombre ſur le châſſis de la couche pour la garantir de la trop grande ardeur du ſoleil.

Si les arbres pouſſent auſſi bien qu'on doit s'y attendre avec les ſoins que l'on vient d'indiquer, ils auront au commencement de Juin des rejetons vigoureux. Il faudra les arrêter alors pour faire garnir les têtes; on leur donnera auſſi beaucoup d'air, & on commencera à ne les plus délicater à la mi-Juillet, en les mettant cependant à une expoſition chaude, mais à l'abri du grand ſoleil & des vents; on ne les y laiſſera que juſqu'à la fin de Septembre: il faudra les mettre alors dans l'orangerie près des fenêtres, que l'on tiendra ouvertes toutes les fois que la ſaiſon le permettra. Mais

à la fin d'Octobre il faudra leur donner la place la plus chaude de l'orangerie; les arroser souvent & bien légèrement pendant l'hiver, & sur-tout avoir grand soin de les garantir de la gelée.

Lorsqu'au printemps suivant on sortira de l'orangerie les arbrisseaux les moins délicats, comme les grenadiers, *&c.* on fera bien de laver & de nettoyer les feuilles & les tiges des orangers; d'enlever la terre de dessus les pots pour en substituer de la nouvelle; de la couvrir d'une couche de fumier de vache bien pourri, & d'avoir grande attention que ce fumier ne touche pas la tige de l'arbre. Comme l'orangerie se trouve alors moins embarrassée, il sera très-à propos d'éloigner les orangers les uns des autres, afin de faciliter la circulation de l'air qu'on laissera entrer plus ou moins selon la température de la saison. Mais il ne faudra les sortir que vers le milieu du mois de Mai, qu'on peut regarder comme le temps où la belle saison est assurée. Il arrive souvent quand on se presse de sortir ces arbres, que les matinées froides leur font un grand mal. Il faut les placer pour passer l'été, à une situation également à l'abri des grands vents & de l'ardeur du soleil : ces deux inconvéniens sont très-contraires aux orangers. A mesure que ces arbres pousseront, il faudra arrêter leurs rejetons vigoureux qui poussent irrégulièrement, afin que les têtes se garnissent; mais notre Auteur ne conseille pas de pincer le sommet de toutes les branches, comme quelques-uns le pratiquent, cela fait pousser une quantité de petits rejetons trop foibles pour porter du fruit. En s'attachant à donner de la régularité à la tête, il faut ménager les branches vigoureuses, & ne pas craindre de supprimer les mêmes rejetons qui nuisent, ou qui se chiffonnent.

Les orangers veulent être arrosés souvent & largement dans les grandes sécheresses de l'été, sur-tout lorsque les arbres sont formés. Il faut que l'eau ait été exposée au soleil, qu'elle soit douce, & sans aucun mêlange d'égoût de fumier; cette pratique, malgré la recommandation de quelques gens, est pernicieuse à ces arbres, ainsi qu'à quantité d'autres. Il en est de ceci comme des liqueurs spiritueuses qui, lorsqu'on en boit, semblent donner de la vigueur pour le moment présent, mais qui ne manquent jamais d'affoiblir ensuite.

Les orangers veulent être dépotés tous les ans. On préparera de la bonne terre pour cela, un an avant de s'en servir, afin qu'elle soit bien mêlée & bien pourrie. La fin d'Avril est le temps le plus convenable pour cette opération, parce que les arbres pourront faire de nouvelles racines avant qu'on les sorte de la serre : il faudra même les y laisser quinze jours de plus qu'à l'ordinaire, pour qu'ils ayent le temps de se bien affermir.

Quand on dépote les orangers, il faut y donner des soins, couper toutes les racines qui excèdent la motte, rechercher celles qui sont moisies, puis avec un instrument de fer pointu, on tirera d'entre les racines toute la vieille terre qu'on en pourra ôter, sans les rompre ni endommager; puis mettre le pied des arbres dans l'eau pendant un quart d'heure, pour pénétrer d'humidité la partie inférieure de la motte, ensuite on frottera la tige avec une brosse de crin, on nettoyera les tê-

tés avec un morceau de drap & de l'eau. Puis les pots se trouvant préparés avec des pierres & des tuilots au fond, on mettra dans chacun environ deux pouces de haut de nouvelle terre, sur laquelle on placera l'arbre bien dans le milieu du pot, que l'on achevera d'emplir avec de la bonne terre, en la pressant fortement avec les mains : après quoi on arrosera l'arbre en forme de pluie pardessus sa tête ; ce qu'il faudra toujours pratiquer dans la serre la première fois après que l'on aura lavé & nettoyé les arbres, cela leur fera pousser de nouvelles racines & rafraîchir beaucoup leur tête. Quand on sortira les orangers nouvellement empotés, il sera très-à-propos de les mettre à l'abri d'une haie, & d'appuyer leurs tiges avec de bons bâtons, pour empêcher que le vent ne les dérange. Son impétuosité renverse quelquefois les arbres récemment plantés, ou ébranle tout au moins les nouvelles racines.

Pour rétablir les vieux orangers qui ont été mal gouvernés, & dont les têtes sont chenues, la meilleure méthode est d'en couper la plus grande partie au mois de Mars ; de les arracher des caisses ; de secouer la terre qui tient aux racines ; de retrancher toutes celles qui sont moisies, & de couper tout le chevelu ; de nettoyer ensuite le reste des racines, ainsi que la tige & les branches : puis on les plantera dans des pots ou dans des caisses que l'on plongera dans une couche de tannée, en suivant ce qui a été dit pour les orangers venus de loin, & on les gouvernera de la même façon. Par ce moyen ils formeront de nouvelles têtes, & reprendront leur beauté en moins de deux ans Si cependant les orangers qu'il est question de rétablir sont fort gros, & qu'ils aient été en caisse pendant plusieurs années, il vaut mieux les planter avec de la bonne terre dans des manequins qui soient plus petits que les caisses, & que l'on mettra dans la couche de tannée au commencement de Juillet ; lorsqu'ils auront bien poussé, on mettra les arbres avec leur manequin dans des caisses dont on emplira le vuide avec de la terre convenable. On évitera par ce moyen de mettre les caisses dans la tannée, ce qui les pourriroit ; d'ailleurs les arbres seront tout aussi bien de cette façon, que s'ils avoient d'abord été plantés dans les caisses. Mais il ne faudra pas oublier de les faire rester pendant quinze jours ou trois semaines dans l'orangerie avant de les mettre en plein air.

La taille des orangers n'est nullement difficile. Elle consiste à conserver les branches vigoureuses ; à retrancher les rejetons qui se chiffonnent, se croisent & se nuisent ; à supprimer tout le petit bois grêle, & trop mince pour donner des fleurs & produire de bon fruit. Comme cet arbre est susceptible de différentes formes, & que sa verdure en fait le principal agrément, ou du moins le plus constant, on doit s'attacher à ce que sa tête soit uniformément garnie au moyen d'une taille assidue & bien ménagée, sans cependant y employer le ciseau du Jardinier, qui en laissant une grande partie des feuilles coupées à demi, montre une décharnure désagréable : la précision de la forme ne dédommage pas de cet inconvénient ; d'ailleurs les feuilles qui ont été atteintes du ciseau se fannent & font un mauvais effet. Il vaut beaucoup mieux laisser pointer

légèrement toutes les branches, plus elles approcheront de l'ordre naturel, plus l'aspect en sera agréable.

S'il arrive que la grêle, le vent, la maladie, ou tel autre accident, viennent à endommager & défigurer un oranger, on rabattra l'arbre en coupant toutes ses branches jusqu'à l'endroit où il paroîtra de la vigueur & de la disposition à former un nouveau branchage, capable de donner une forme qui puisse se perfectionner. Dès qu'on s'apperçoit qu'un oranger est malade, ce qui s'annonce par la couleur jaune de ses feuilles, il faut chercher promptement à y remédier, soit en le mettant à l'ombre s'il a souffert de la trop grande chaleur, ou bien en visitant ses racines où se trouve ordinairement l'origine du mal: dans ce cas, on doit en retrancher les parties viciées, & renouveler la terre. Mais les punaises sont le plus grand fléau de cet arbre; elles attaquent ses feuilles sur-tout en hiver. Dès qu'on s'en apperçoit il faut y remédier en enlevant & en écrasant ces insectes avec les doigts, ou en frottant les branches avec une brosse, & les feuilles avec un linge, après avoir trempé l'un & l'autre soit dans du vinaigre, soit dans de l'eau empreinte d'amertume ou de sel.

Il y a un grand nombre de variétés de cet arbre, lesquelles peuvent se rapporter à l'oranger à fruit doux, & à l'oranger à fruit aigre, de l'un & l'autre desquels les feuilles, les fleurs & les fruits fournissent des alimens & des remèdes.

Les feuilles, les fleurs & l'écorce, sont chargées d'une huile essentielle, abondante, qui est très-pénétrante & très-aromatique; cette huile est contenue dans des cellules assez considérables pour paroître distinctement à la simple vue; celles de l'écorce du fruit sont même si amples & si pleines, qu'il n'y a qu'à la plier, la froisser ou la racler avec un corps raboteux, pour en faire couler cette huile abondamment. C'est ce principe qui donne cette flamme vive & claire qui traverse rapidement celle d'une bougie lorsqu'on presse entre les doigts un zest d'orange auprès de cette flamme: c'est ce même principe qui pique si vivement la langue & le palais, & qui met la bouche en feu lorsqu'on mâche l'écorce jaune d'une orange fraîche; c'est encore cette huile qui irrite si douloureusement les yeux lorsqu'on en approche de très près une orange que l'on pèle.

On se sert indifféremment des fleurs de l'un ou de l'autre oranger pour en préparer des conserves solides & liquides, ou molles, & des teintures ou ratafiats. Les confitures préparées avec l'écorce blanche de l'un & de l'autre fruits convenablement épuisée de leur extrait amer par des macérations ou des décoctions suffisantes, ont à peu près les mêmes qualités diététiques & médicamenteuses.

La chair, moelle ou pulpe de l'orange douce, contient un suc abondant, doux & aigrelet, qui rend ce fruit très-rafraîchissant & calmant la soif. On mange cette chair dépouillée de son écorce, ou seule, ou avec du sucre; cet aliment opère manifestement sur l'estomac dans la plupart des sujets, cette sensation qui est désignée dans la plupart des livres de diète par l'expression de *réjouir l'estomac*, c'est-à dire, qu'il est assez généralement aussi salutaire qu'agréable. Cependant, comme le parenchyme ou l'assemblage des cellules membra-

neuses où ce suc est renfermé, est coriace & indigeste, il vaut mieux sucer l'orange dans laquelle on a fait ce qu'on appelle un *puits*, c'est-à-dire, qu'on a ouverte par un des bouts, & dont on a écrasé la chair encore enfermée dans le reste de l'écorce, en y plongeant à plusieurs reprises une fourchette ou un couteau à lames d'argent, y dissolvant ensuite, si l'on veut, une bonne quantité de sucre en poudre ; on doit préférer d'avaler le suc d'orange ainsi préparé, à manger l'orange entière. On peut rendre encore cette préparation plus gracieuse, si l'on mêle parmi le sucre qu'on y emploie une petite quantité d'*oleo-saccharum* préparé sur le champ, en frottant un petit morceau de sucre contre l'écorce de la même orange ; c'est le moyen d'unir le parfum de l'écorce à la saveur du sucre. On peut préparer aussi avec le même suc une liqueur parfaitement analogue à la limonade, & qui a à peu près les mêmes vertus, quoiqu'à un degré inférieur, parceque l'acide de l'orange douce est beaucoup plus tempéré que celui du citron. La première liqueur est connue sous le nom d'*orangeade*.

Le suc de l'orange douce se conserve moins bien que celui du citron, aussi ne le garde-t-on que fort rarement dans les boutiques ; il ne seroit pas même fort agréable, & il auroit assez peu de vertu si on le conservoit sous la forme de sirop.

L'orange amère n'est employée parmi nos alimens qu'à titre d'assaisonnement : on arrose de son suc la plupart des volailles & des gibiers qu'on mange rôtis ; & il est sûr que cet assaisonnement en facilite la digestion. On fait entrer aussi leur rapure & même leur écorce entière sèche, dans quelques ragoûts assez communs ; l'amertume qu'ils y portent peut être regardée aussi comme un assaisonnement utile. Il est bon sur-tout pour corriger la fadeur, l'inertie des poissons gras mangés en ragoûts, comme de l'anguille, *&c.* On fait aussi dans quelques Provinces, en Languedoc, par exemple, avec l'orange amère non pelée & coupée par tranches, l'ail, la rapure de pain, & le jus de viande qu'on fait bouillir ensemble, une sauce qui sert avec les volailles rôties ; cette sauce ne peut qu'être, & est en effet détestable, car les sucs acides végétaux sont entièrement dénaturés par l'ébullition, & acquièrent une saveur très-désagréable, que l'ail & l'extrait amer de l'écorce blanche & des pepins ne corrigent certainement point.

Les pepins d'orange, & surtout ceux de l'orange aigre, sont vermifuges comme toutes les substances végétales amères.

L'écorce d'orange amère est comptée parmi les fébrifuges les plus éprouvés : on la donne, soit en décoction, soit desséchée & réduite en poudre ; elle est regardée aussi comme un bon emménagogue, & comme un spécifique dans la rétention & dans l'ardeur d'urine ; la dose en substance en est depuis demi-gros jusqu'à deux gros.

Les écorces d'orange, soit douce, soit amère, confites, peuvent être regardées par leur légère amertume & par un reste de parfum qu'elles retiennent, comme stomachiques, fortifiantes, propres à aider la digestion lorsqu'on les mange à la fin des repas dans l'état de santé, & à réveiller doucement le jeu de l'estomac dans les convalescences. La conserve ou le gâteau de fleurs d'o-

range, dont il est bon de rejeter les fleurs après qu'on les a mâchées & que le sucre est fondu dans la bouche; la marmelade ou conserve liquide possèdent les mêmes qualités, & même à un degré supérieur. Le ratafiat de fleurs d'orange qui est préparé avec une teinture des fleurs, joint à l'efficacité de leur amertume & de leur parfum celle de l'esprit ardent.

L'eau de fleurs d'orange qui est amère & chargée d'une matière aromatique très-concentrée, est non-seulement employée pour aromatiser des alimens, des boissons & des remèdes, mais même seule ou bien faisant la base d'un remède composé; on la mêle très-utilement au premier égard, c'est-à dire, comme assaisonnement au lait & à plusieurs de ses préparations, telles que la crême douce, le fromage fait à la crême, le caillé, les crêmes avec les œufs, *&c.* L'eau de fleurs d'orange pure ou seule est à la dose d'une ou de deux cuillerées, un remède puissamment stomachique, cordial, vermifuge, carminatif, emménagogue, histérique; elle remédie surtout très-efficacement prise le matin à jeun, aux foiblesses & aux douleurs d'estomac; elle entre très-communément dans les juleps & dans les potions cordiales & histériques, à la dose de deux jusqu'à quatre & même six onces. On prépare avec l'eau de fleurs d'orange & avec les écorces des fruits, des sirops simples qui ont à peu près les mêmes vertus que ces matières.

Les fleurs & les écorces des fruits, aussi bien que les divers principes & préparations simples qu'on en retire, & dont nous venons de parler, tels que l'eau distillée, l'huile essentielle, la teinture, *&c.* entrent dans un très-grand nombre de compositions pharmaceutiques officinales.

On trouve dans la plupart des pharmacopées la description d'une pommade de fleurs d'orange qui se prépare en aromatisant du sain-doux avec les fleurs d'orange qu'on fait infuser dans ce sain-doux liquéfié par la chaleur du bain-marie, en réitérant plusieurs fois ces infusions sur de nouvelles fleurs, *&c.* Cette pommade, outre les qualités médicinales du sain-doux, paroît posséder la qualité résolutive, tonique, fortifiante, propre aux huiles essentielles. Le sain-doux liquide & chaud se charge d'une certaine quantité d'huile essentielle des fleurs d'orange, & surtout lorsqu'on les écrase dans le sain-doux.

ORANGERIE; substantif féminin. Lieu fermé & destiné pour y serrer & mettre à couvert des orangers en caisse, de peur qu'ils ne gèlent.

La forme la plus ordinaire d'une orangerie est celle d'un grand sallon ou plutôt d'une galerie dont le côté de l'entrée est exposé au midi, & qui n'a point d'ouvertures du côté du nord; & afin que le froid ne puisse pas pénétrer de ce côté, il y a de petits appartemens; ces appartemens peuvent même servir à échauffer l'orangerie sans y faire du feu, & cela en faisant passer des tuyaux de poîle, ou en pratiquant un poîle dans l'ouverture du mur mitoyen aux appartemens & à l'orangerie. Une des plus magnifiques orangeries qui ait été bâtie, est celle de Versailles, avec aîles en retour, & décorée d'un ordre Toscan.

On appelle aussi *orangerie*, le

parterre où l'on expose les orangers pendant la belle saison.

ORANG-OUTANG; substantif masculin. M. de Buffon parle sous ce nom, qui signifie, homme sauvage, de deux sortes de singes qu'il croit être de la même espèce, & au plus grand desquels on a aussi donné les noms de *barris*, *drill* & *pongo*; l'autre est appelé *jocko* ou *enjocko*.

Le Philosophe Gassendi ayant avancé, sur le rapport d'un Voyageur nommé *Saint Amand*, qu'il y avoit dans l'île de Java une espèce de créature qui faisoit la nuance entre l'homme & le singe, on n'hésita pas à nier le fait. Pour le prouver, Peiresc produisit une lettre d'un M. Noël, Médecin qui demeuroit en Afrique, par laquelle il assure qu'on trouve en Guinée de très-grands singes appelés *barris*, qui marchent sur deux pieds, qui ont plus de gravité & beaucoup plus d'intelligence que tous les autres singes, & qui sont très-ardens pour les femmes. D'Arcos & ensuite Niéremberg & Dapper disent à-peu-près les mêmes choses du Barris. Battel l'appelle *pongo*, & assure » qu'il est dans toutes » ses proportions semblable à l'homme, » seulement qu'il est plus » grand; grand, dit-il, comme » un géant; qu'il a la face comme » l'homme, les yeux enfoncés, » de longs cheveux aux côtés de la » tête, le visage nu & sans poil, » aussi bien que les oreilles & les » mains; le corps légèrement velu, » & qu'il ne diffère de l'homme » à l'extérieur que par les » jambes, parcequ'il n'a que peu » ou point de mollets; que cependant » il marche toujours debout; » qu'il dort sur les arbres, & se » construit une hutte, un abri » contre le soleil & la pluie; qu'il » vit de fruits & ne mange point » de chair; qu'il ne peut parler, » quoiqu'il ait plus d'entendement » que les autres animaux, que » quand les Nègres font du » feu dans les bois, ces pongos » viennent s'asseoir autour, & se » chauffer; mais qu'ils n'ont pas » assez d'esprit pour entretenir le » feu en y mettant du bois; qu'ils » vont de compagnie, & tuent quelquefois » des nègres dans les lieux » écartés; qu'ils attaquent même » l'éléphant, qu'ils le frappent à » coups de bâton, & le chassent » de leurs bois; qu'on ne peut » prendre ces pongos vivans, parce » qu'ils sont si forts, que dix » hommes ne suffiroient pas pour » en dompter un seul; qu'on ne » peut donc attraper que les petits » tout jeunes, que la mère porte » marchant debout, & qui se » tiennent attachés à son corps » avec les mains & les genoux: » qu'il y a deux espèces de ces singes » très-ressemblans à l'homme, » le *pongo* qui est aussi grand & » plus gros qu'un homme, & l'*enjocko* » qui est beaucoup plus petit. »

Battel dit encore que lorsqu'un de ces animaux meurt, les autres couvrent son corps d'un amas de branches & de feuillages. Purchass ajoute en forme de note, que dans les conversations qu'il avoit eues avec Battel, il avoit appris de lui qu'un pongo lui enleva un petit nègre, qui passa un an entier dans la société de ces animaux; qu'à son retour ce petit nègre raconta qu'ils ne lui avoient fait aucun mal; que communément ils étoient de la hauteur de l'homme, mais qu'ils sont

plus gros, & qu'ils ont à-peu-près le double du volume d'un homme ordinaire. Jobson assure avoir vu dans les endroits fréquentés par ces animaux une sorte d'habitation composée de branches entrelacées, qui pouvoient servir du moins à les garantir de l'ardeur du soleil. » Les singes de Guinée, dit Bosman, qu'on » appelle *smitten* en Flamand, sont » de couleur fauve, & deviennent » extrêmement grands : j'en ai vu, » ajoute-t-il, un de mes propres » yeux qui avoit cinq pieds de » haut. Ces singes ont une assez » vilaine figure, aussi bien que » ceux d'une seconde espèce qui » leur ressemblent en tout, si ce » n'est que quatre de ceux-ci se» roient à peine aussi gros qu'un » de la première espèce... On » peut leur apprendre presque » tout ce que l'on veut. » Gauthier Schoutten dit » que les sin» ges appelés par les Indiens *orang' » outangs* sont presque de la même » figure & de la même grandeur » que les hommes, mais qu'ils ont » le dos & les reins tout cou» verts de poil, sans en avoir néan» moins au devant du corps ; que » les femelles ont deux grosses ma» melles ; que tous ont le visage » rude, le nez plat, même en» foncé, les oreilles comme les » hommes, qu'ils sont robustes, » agiles, hardis, qu'ils se mettent » en défense contre les hommes » armés, qu'ils sont passionnés pour » les femmes, qu'il n'y a point » de sûreté pour elles à passer dans » les bois, où elles se trouvent » tout d'un coup attaquées & vio» lées par ces singes ». Dampier, Froyer & d'autres voyageurs assurent qu'ils enlèvent des petites filles de huit ou dix ans, qu'ils les emportent au-dessus des arbres, & qu'on a mille peines à les leur ôter. On peut ajouter à tous ces témoignages celui de M. de la Brosse, qui a écrit son voyage à la côte d'Angole en 1738 ; ce voyageur assure » que les ourangs-outangs qu'il ap» pelle *quimpezès*, tâchent de sur» prendre des négresses ; qu'ils les » gardent avec eux pour en jouir ; » qu'ils les nourrissent très-bien : » j'ai connu, dit-il, à Lowango » une négresse qui étoit restée trois » ans avec ces animaux ; ils crois» sent de six à sept pieds de haut ; » ils sont d'une force sans égale ; » ils cabanent & se servent de bâ» tons pour se défendre ; ils ont » la face plate, le nez camus & » épaté, les oreilles plates sans » bourrelet, la peau un peu plus » claire que celle d'un mulâtre, » un poil long & clair semé dans » plusieurs parties du corps, le » ventre extrêmement tendu, les » talons plats & élevés d'un demi » pouce environ par derrière ; ils » marchent sur leurs deux pieds, » & sur les quatre quand ils en » ont la fantaisie : nous en ache» tâmes deux jeunes, un mâle qui » avoit quatorze lunes, & une fe» melle qui n'avoit que douze lu» nes d'âge, &c. »

L'orang-outang que j'ai vu, dit M. de Buffon, marchoit toujours debout sur ses deux pieds, même en portant des choses lourdes ; son air étoit assez triste, sa démarche grave, ses mouvemens mesurés, son naturel doux & très-différent de celui des autres singes ; il n'avoit ni l'impatience du magot, ni la méchanceté du babouin, ni l'extravagance des guenons ; il avoit été, dira-t-on, instruit & bien appris ; mais les autres que je viens de ci-

ter & que je lui compare, avoient eu de même leur éducation; le signe & la parole suffisoient pour faire agir notre orang-outang, il falloit le bâton pour le babouin & le fouet pour tous les autres qui n'obéissent guère qu'à force de coups. J'ai vu cet animal présenter sa main pour reconduire les gens qui venoient le visiter, se promener gravement avec eux & comme de compagnie; je l'ai vu s'asseoir à table, déployer sa serviette, s'en essuyer les lèvres, se servir de la cuiller & de la fourchette pour porter à sa bouche, verser lui-même sa boisson dans un verre, le choquer lorsqu'il y étoit invité, aller prendre une tasse & une soucoupe, l'apporter sur la table, y mettre du sucre, y verser du thé, le laisser refroidir pour le boire, & tout cela sans autre instigation que les signes ou la parole de son maître, & souvent de lui-même. Il ne faisoit du mal à personne, s'approchoit même avec circonspection, & se présentoit comme pour demander des caresses; il aimoit prodigieusement les bonsbons, tout le monde lui en donnoit; & comme il avoit une toux fréquente & la poitrine attaquée, cette grande quantité de choses sucrées contribua sans doute à abréger sa vie; il ne vécut à Paris qu'un été, & mourut l'hiver suivant à Londres; il mangeoit presque de tout, seulement il préféroit les fruits murs & secs à tous les autres alimens; il buvoit du vin, mais en petite quantité, & le laissoit volontiers pour du lait, du thé ou d'autres liqueurs douces.

Henri Grosse dit, » qu'il se trouve » de ces animaux vers le nord de » Coromandel, dans les forêts du » domaine du Raja de Carnate; » qu'on en fit présent de deux, l'un » mâle, l'autre femelle à M. Horne, » Gouverneur de Bombay; qu'ils » avoient à peine deux pieds de » haut, mais la forme entièrement » humaine; qu'ils marchoient sur » leurs deux pieds, & qu'ils étoient » d'un blanc pâle, sans autres che- » veux ni poils qu'aux endroits où » nous en avons communément; » que leurs actions étoient très- » semblables pour la plupart aux » actions humaines, & que leur » mélancolie faisoit voir qu'ils sen- » toient fort bien leur captivité; » qu'ils faisoient leur lit avec soin » dans la cage où on les avoit en- » voyés sur le vaisseau; que quand » on les regardoit, ils cachoient » avec leurs mains les parties que » la modestie empêche de montrer. » La femelle, ajoute-t-il, mourut » de maladie sur le vaisseau, & le » mâle donnant toutes sortes de » signes de douleur, prit tellement » à cœur la mort de sa compagne, » qu'il refusa de manger, & ne lui » survécut pas plus de deux jours ».

François Pyrard, rapporte qu'il » se trouve dans la Province de » Sierra-Liona, une espèce d'ani- » maux appelés *Baris*, qui sont » gros & membrus, lesquels ont » une telle industrie que si on les » nourrit & instruit de jeunesse, » ils servent comme une personne; » qu'ils marchent d'ordinaire sur » les deux pattes de derrière seu- » lement; qu'ils pilent ce qu'on » leur donne à piler dans des mor- » tiers; qu'ils vont quérir l'eau » à la rivière dans de petites cru- » ches qu'ils portent toutes pleines » sur leur tête, mais qu'arrivant à » la porte de la maison, si on ne leur » prend bientôt leurs cruches, ils » les laissent tomber, & voyant la

» cruche versée & rompue, ils se » mettent à crier & à pleurer ». Le Père du Jarric, cité par Nieremberg, dit la même chose & presque dans les mêmes termes. Le témoignage de Schoutten s'accorde avec celui de Pyrard, au sujet de l'éducation de ces animaux: » On en » prend, dit-il, avec des lacs, on » les apprivoise, on leur apprend » à marcher sur les pieds de der- » rière, & à se servir des pieds de » devant qui sont à peu près comme » des mains, pour faire certains » ouvrages, & même ceux du mé- » nage, comme rincer des ver- » res, donner à boire, tourner la » broche, *&c.* J'ai vu à Java, dit » Leguat, un singe fort extraordi- » naire; c'étoit une femelle; elle » étoit de grande taille, & mar- » choit souvent fort droit sur ses » pieds de derrière; alors elle ca- » choit d'une de ses mains l'en- » droit de son corps qui distinguoit » son sexe; elle avoit le visage sans » autre poil que celui des sourcils, » & elle ressembloit assez en général » à ces faces grotesque des femmes » Hottentotes que j'ai vues au Cap: » elle faisoit tous les jours propre- » ment son lit, s'y couchoit la tête » sur un oreiller & se couvroit d'une » couverture. Quand elle avoit mal » à la tête, elle se serroit d'un mou- » choir, & c'étoit un plaisir de » la voir ainsi coîffée dans son lit. Je » pourrois en raconter diverses au- » tres petites choses qui paroissent » extrêmement singulières: mais » j'avoue que je ne pouvois pas ad- » mirer cela autant que le faisoit » la multitude, parce que n'ignorant » pas le dessein qu'on avoit de por- » ter cet animal en Europe pour le » faire voir, j'avois beaucoup de » penchant à supposer qu'on l'avoit » dressé à la plupart des singeries que » le peuple regardoit comme lui » étant naturelles: à la vérité c'é- » toit une supposition. Il mourut à » la hauteur du Cap de Bonne Es- » pérance dans un vaisseau sur le- » quel j'étois; il est certain que la » figure de ce singe ressembloit » beaucoup à celle de l'homme, » *&c.* » Gemelli-Carreri dit en avoir vu un qui se plaignoit comme un enfant, qui marchoit sur les deux pieds de derrière, en portant sa natte sous son bras pour se coucher & dormir. Ces singes, ajoute-t-il, paroissent avoir plus d'esprit que les hommes à certains égards: car, quand ils ne trouvent plus de fruits sur les montagnes, ils vont au bord de la mer où ils attrapent des crabes, des huîtres, & autres choses semblables. Il y a une espece d'huîtres qu'on appelle *taclovo*, qui pèsent plusieurs livres, & qui sont souvent ouvertes sur le rivage; or le singe craignant que quand il veut les manger, elles ne lui attrapent la patte en se refermant, jette une pierre dans la coquille qui l'empêche de se fermer, & ensuite il mange l'huître sans crainte.

» Sur les côtes de la rivière de » Gambie, dit Froger, les singes » y sont plus gros & plus méchans » qu'en aucun endroit de l'Afrique; » les Négres les craignent & ils ne » peuvent aller seuls dans la cam- » pagne, sans courir risque d'être » attaqués par ces animaux qui leur » présentent un bâton, & les obli- » gent à se battre... Souvent on les » a vus porter sur les arbres des » enfans de sept à huit ans qu'on » avoit une peine incroyable à leur » ôter; la plupart des Négres croient » que c'est une nation étrangère qui » est venue s'établir dans leur pays,

» & que s'ils ne parlent pas, c'est
» qu'ils craignent qu'on ne les oblige
» à travailler.

» On se passeroit bien, dit un
» autre Voyageur, de voir à Maca-
» çar, un aussi grand nombre de sin-
» ges, car leur rencontre est sou-
» vent funeste; il faut toujours être
» bien armé pour s'en défendre....
» Ils n'ont point de queue, & ils se
» tiennent toujours droits comme
» des hommes, & ne vont jamais
» que sur les deux pieds de der-
» rière ».

Voilà, du moins à très-peu près, tout ce que les Voyageurs les moins crédules & les plus véridiques nous disent de cet animal.

ORATEUR; substantif masculin. *Orator.* Celui qui compose, qui prononce des harangues, des discours d'éloquence.

Quelque sujet que traite un Orateur, il a nécessairement trois fonctions à remplir: la première est de trouver les pensées, les preuves & les raisonnemens qui doivent faire le fonds de son discours, & c'est ce qu'on appelle invention: la seconde est de les mettre dans un ordre convenable; c'est la disposition: la troisième est de les exprimer avec éloquence; c'est l'élocution.

L'invention est l'ame de l'éloquence, & n'a pas seulement pour objet de trouver facilement les pensées qui doivent entrer dans un discours, ce qui est l'ouvrage de l'imagination; mais il faut de plus en faire un bon choix & les bien assortir entr'elles, ce qui appartient au jugement. La facilité de trouver des pensées, ne manque à personne pour peu qu'on ait l'esprit cultivé par la lecture. Il y a même une dangereuse fertilité qu'on décore mal-à-propos du nom de génie, laquelle ne sert qu'à étouffer les bonnes semences par le mêlange des mauvaises herbes, & à rendre l'esprit stérile en pensées vraies, justes & raisonnables.

Le vrai génie, l'invention proprement dite, consiste à démêler entre les pensées qui se présentent à l'imagination, celles qui sont les plus convenables au sujet qu'on traite, les plus naturelles, les plus nobles & les plus solides; à rejeter celles qui sont fausses, frivoles ou triviales; à considérer le temps, le lieu où l'on parle, ce qu'on se doit à soi-même, & ce qu'on doit à ceux qui écoutent; en un mot, à dire ce qu'il faut, & ce que demande la bienséance: car il y a une bienséance à observer pour les pensées qu'on emploie dans chaque genre d'ouvrage, comme il y en a une pour les expressions, pour tous les ouvrages de l'art, en un mot, pour toutes les actions de la vie. Il faut des pensées différentes pour chaque état, chaque condition, chaque âge, & chaque circonstance des temps & des lieux. On manqueroit par exemple à la bienséance, si dans de petits sujets on employoit les pensées les plus nobles & les plus relevées, ou si l'on en employoit de basses & de rampantes, lorsqu'il seroit question de traiter des sujets qui par eux-mêmes ont de la grandeur & de la majesté. On pécheroit contre la bienséance, si l'on faisoit agir & penser un scélérat comme un homme de bien, & un fou comme un homme sensé. En un mot, la bienséance résulte de la proportion, de la convenance & de l'assortiment qu'on doit appercevoir dans les discours d'éloquence, comme dans la poësie, dans la peinture, *&c.* Ce fut

l'observation de cette convenance qui attira tant d'éloges à ce Peintre de l'antiquité, qui peignit le sacrifice d'Iphigénie. Après avoir donné à Calchas un air fort triste, & à Ulysse un air plus triste encore, il représenta Menelas fondant en larmes; & ayant ainsi épuisé les plus fortes expressions & de la tristesse & de l'affliction, il crut qu'il convenoit de couvrir d'un voile la tête d'Agamemnon; car autrement il n'eût pu exprimer avec la proportion & la vérité convenables, l'excès de la douleur où devoit être plongé ce père infortuné.

La disposition est l'art d'arranger toutes les parties fournies par l'invention, selon la nature & l'intérêt du sujet qu'on traite. Une sage distribution de ces parties, répand de la clarté dans le discours, & en augmente la force. Il faut que les pensées y soient liées entre elles naturellement & dans une exacte proportion, comme les pierres qui entrent dans un édifice régulier. C'est ce qui leur donne le degré de lumière qu'elles doivent avoir, pour mettre ceux qui écoutent en état de suivre, sans effort, la marche de l'Orateur, & de ne rien perdre de ce qu'il veut faire entendre. Cet ordre est un don de la nature, & l'on trouve beaucoup d'écrivains dont les pensées, faute d'être liées & bien suivies sont toujours enveloppées de nuages & d'obscurité.

L'élocution est le troisième objet des préceptes de l'éloquence, & en même temps le plus difficile & le plus important, car elle semble seule faire plus que tout le reste sur l'esprit de ceux qui écoutent. C'est elle qui constitue essentiellement l'éloquence, & qui est à son égard à peu près, ce que le coloris est à l'égard de la peinture. *Voyez* Élocution.

On appelle Ciceron par excellence, *l'Orateur Romain*, *le Prince des Orateurs*.

ORATOIRE; adjectif des deux genres. Appartenant à l'Orateur. *Genre oratoire. Invention oratoire. Argumens oratoires. Élocution oratoire.* Voyez Orateur.

ORATOIRE; substantif masculin. Petit lieu dans une maison, destiné pour y prier Dieu. *Il y a un oratoire auprès de sa chambre à coucher.*

On appelle *Congrégation de l'Oratoire*, une Congrégation d'Ecclésiastiques, qui fut établie à Rome & dans quelques autres Villes de l'Italie, par Saint Philippe de Néri, vers l'an 1558. Des conférences, que ce pieux Ecclésiastique tenoit dans sa Chambre, à Rome, donnèrent lieu à cette Congrégation. Le grand nombre de personnes qui se rendoient à ces conférences, engagea Philippe à demander aux Administrateurs de l'Église de Saint Jérôme un lieu où il pût tenir commodément ses pieuses assemblées. On lui accorda ce qu'il demandoit; & ses conférences commencèrent à prendre une forme plus régulière. Il arrangea en forme d'oratoire le lieu qu'on lui avoit cédé; & c'est de-là que cet établissement prit son nom. En 1574, la nouvelle Congrégation fut transférée dans l'Église de S. Jean des Florentins, qu'elle quitta en 1583, pour aller s'établir dans l'Église de la Vallicella. Philippe de Néri envoya quelques-uns de ses disciples à Naples, à San Severino, à Fermo, & à Palerme. Ils y firent des établissemens sur le modèle de celui de

Rome. La Congrégation de l'Oratoire se répandit insensiblement dans toute l'Italie, où elle a un grand nombre de maisons; mais la plûpart ne sont point unies à celle de Rome. Elles forment entr'elles comme autant de Congrégations particulières. Il n'y a que les maisons de Naples, de San Severino, & de Lanciano qui tiennent à celle de Rome. Les Membres de cette Congrégation ne sont point liés par des vœux, leur Général est triennal; ce qui n'empêche pas qu'il ne puisse être continué dans sa dignité aussi long-temps qu'on le juge à propos. La Congrégation de l'Oratoire & particulièrement la Maison de Rome, a produit plusieurs grands hommes, entr'autres, les Cardinaux Baronius & Octave Palavicini.

Il y a aussi *la Congrégation de l'Oratoire de Jésus*, établie en France par le Cardinal Pierre de Bérulle. Cet illustre Prélat s'étant retiré, le jour de Saint Martin 1611, dans une maison du Fauxbourg Saint-Jacques, appelée l'*Hôtel de Valois*, avec cinq Ecclésiastiques, y jeta les fondemens de sa nouvelle Société. En 1615, il quitta cet Hôtel, sur l'emplacement duquel on bâtit le Val-de-Grace, & alla s'établir, avec ses Compagnons, à l'Hôtel de Bouchage. Enfin on donna à la nouvelle Congrégation la maison qu'elle occupe aujourd'hui dans la rue Saint-Honoré. Elle ne tarda pas à s'étendre dans la France & dans les Pays-Bas, où elle rendit de grands services à la Religion. Les Prêtres de l'Oratoire se proposent, comme un des points principaux de leur institution, d'honorer, autant qu'il est en eux, les mystères de l'enfance, de la vie & de la mort de Jésus-Christ & de la Sainte Vierge. Ils instruisent la jeunesse dans les Colléges. Ils dirigent les jeunes Ecclésiastiques dans les Séminaires. Ils distribuent au Peuple le pain de la parole dans les Chaires Chrétiennes, & entreprennent des Missions. On compte, dans la France, soixante-quinze Maisons de cette Congrégation.

On appelle *Dames de l'Oratoire*, une société de femmes vertueuses, établie par Saint Charles Borromée, qui lui prescrivit des règles de conduite.

Oratoire, se dit aussi de la Maison & de l'Église des Pères de la Congrégation de l'Oratoire de Paris. *On vient de dire une Messe à l'Oratoire*.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

ORATOIREMENT; adverbe. *Oratoriè*. D'une manière oratoire. *Parler oratoirement*.

ORATORIEN; substantif masculin. Qui est de la Congrégation de l'Oratoire. *Malebranche étoit un Oratorien*. Il n'est que du style familier.

ORBA, petite rivière d'Italie, qui sort de l'Apennin dans l'État de Gènes, arrose une partie du Montferrat & du Milanez où elle se jette dans la Bormia, un peu au-dessus d'Alexandrie.

ORBAIS; Bourg de France, dans la Brie Champenoise, à six lieues, sud-est, de Château-Thierry. Il y a une Abbeaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle est en commende, & vaut au Titulaire environ quatre mille livres de rente

ORBANE, ou ORBONE; substant. féminin & terme de Mythologie. Déesse des Romains qui avoit soin des enfans orphelins. Elle avoit un

Autel à Rome auprès du Temple des Dieux Lares.

ORBASSAN; petite Ville d'Italie, dans le Piémont, entre Turin & Pignerol.

ORBE; adjectif des deux genres, & terme de Chirurgie. Il n'a guère d'usage que dans cette phrase, *coup orbe;* pour dire, un coup qui n'entame pas la chair, mais qui fait une grande contusion, une grande meurtrissure.

En termes de Maçonnerie, on dit, *un mur orbe;* pour dire, un mur dans lequel il n'y a ni portes ni fenêtres. *Le mur de cette grange est orbe.*

ORBE; substantif masculin, & terme d'Astronomie. L'espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours. *L'orbe de Jupiter. L'orbe de Mercure.*

Les Astronomes appellent le chemin que la terre fait tous les ans autour du soleil, *le grand orbe de la terre.*

Orbe, dans l'Astronomie ancienne, signifie un corps ou espace sphérique, terminé par deux surfaces, l'une convexe, qui est en dehors, l'autre concave, qui est en dedans.

Les anciens Astronomes regardoient les Cieux comme composés de différens orbes très-vastes, de couleur d'azur, & transparens, qui étoient renfermés les uns dans les autres; ou bien comme un assemblage de grands cercles, au-dedans desquels étoient renfermés les corps des planètes, & dont les rayons s'étendoient depuis le centre de la terre, qu'ils regardoient comme celui du monde, jusqu'à la plus grande distance où la planète pouvoit s'en éloigner.

ORBE; Ville de Suisse dans le Pays de Vaud, sur une rivière de même nom, à seize lieues, sud-ouest, de Berne. Elle appartient aux Cantons de Berne & de Fribourg.

La rivière d'Orbe a sa source au nord-est du Lac de Joux, & va se perdre dans le Lac de Neuf-Châtel.

Orbe, est aussi le nom d'une rivière de France dans le Bas Languedoc. Elle a sa source dans les montagnes des Cevennes, à six lieues, est, de Vabres, & son embouchure dans la Méditerranée, à trois lieues, sud-est, de Béziers, après un cours d'environ vingt lieues.

ORBEC; petite Ville de France en Normandie, à quatre lieues, sud-est, de Lizieux. On y fabrique quelques étoffes de laine.

ORBESTIER; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît en Poitou, entre la Ville de Talmond & celle des Sables d'Olonne. Elle est en commende, & vaut au Titulaire environ 5000 livres de rente.

ORBIBARIENS; (les) Hérétiques qui nioient le mystère de la Trinité, la Résurrection, le Jugement dernier, les Sacremens; ils croyoient que Jésus-Christ n'étoit qu'un simple homme, & qu'il n'avoit pas souffert.

Les Orbibariens parurent vers l'an 1198; c'étoient des vagabonds, auxquels, selon les apparences, on donna le nom d'Orbibariens, tiré du mot Latin *orbis*, parce qu'ils couroient le monde, sans avoir aucune demeure fixe. Ils paroissoient sortir de la Secte des Vaudois. Cette Secte fut proscrite & anathématisée par Innocent III.

ORBICULAIRE; adjectif des deux genres, & terme didactique. Qui est rond, qui va en rond. *Figure orbiculaire. Mouvement orbiculaire.*

Orbiculaire, se dit en termes d'Anatomie, de plusieurs parties; ainsi, on appelle *ligament orbicu-*

laire du fémur, un ligament très-fort & inégalement épais. Il environne toute la circonférence convexe du bord de la cavité cotyloïde, & y est fortement attaché, depuis le tranchant du bord, jusqu'à trois ou quatre lignes plus ou moins au-delà; d'où il paroît ensuite fournir un épanouissement ligamenteux ou aponévrotique. Son attache au tranchant du bord de la cavité cotyloïde, s'unit à celle du bourrelet élastique, sans que le corps du bourrelet se confonde avec le ligament, qui ne fait que le toucher tout autour. En passant sur l'échancrure cotyloïdienne, il est attaché au ligament transversal de cette échancrure.

Le *ligament orbiculaire*, annulaire ou coronaire du rayon, environne la tête du rayon.

Le *muscle orbiculaire* des lèvres ne paroît être qu'un pl[illegible] de fibres charnues assez large, qui couvre toute la rondeur des lèvres, & règne tout autour de la bouche; mais étant examiné avec attention, il se montre composé de deux portions, dont les fibres s'entrecroisent aux coins des lèvres, ce qui a donné lieu de diviser ce muscle en demi-orbiculaire inférieur.

L'orbiculaire étant secondé par les petits incisifs de l'une & de l'autre mâchoire, ferme exactement la bouche.

Le *muscle orbiculaire* des paupières est un muscle charnu & mince qui entoure la circonférence du bord de l'orbite. Ses fibres sont demi-circulaires, & s'unissent les unes aux autres vers les angles de l'œil, principalement du côté du grand angle, où elles forment un tendon assez fort, qui se termine à l'avance de l'os maxillaire, nommée, *apophyse nasale*. Les fibres de ce muscle s'attachent aussi à la circonférence de l'orbite, & s'étendent environ un travers de doigt au-delà de chaque paupière; elles s'avancent ensuite sur les paupières pour les recouvrir jusqu'à leur cartilage, où ces fibres se terminent: de sorte que ce muscle en agissant, ferme l'œil en approchant les paupières.

L'os orbiculaire ou *lenticulaire*, est le plus petit des os du corps humain. Il est situé entre la tête de l'étrier & l'extrémité de la jambe longue de l'enclume dans l'os temporal, & il est articulé avec l'un & l'autre.

On donne encore le nom d'*orbiculaire* à l'os pisiforme du carpe.

ORBICULAIREMENT; adverbe. *In orbem.* En rond.

ORBIGNY; bourg de France en Touraine, à cinq lieues, est-nord-est, de Loches.

ORBIQUET, petite rivière de France en Normandie. Elle passe à Orbec, & va se jeter dans la Touque à Lizieux, après un cours de quatre ou cinq lieues.

ORBITAIRE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Il se dit de ce qui a rapport à l'orbite.

L'*apophyse orbitaire* de l'os maxillaire forme la portion inférieure de la fosse orbitaire & par une espèce de crête, forme la portion interne de son bord. On l'appelle aussi *Apophyse Malaire*, à cause de sa connexion avec l'os malum ou de la pomette.

L'apophyse orbitaire de l'os palatin est la portion supérieure de cet os, laquelle est distinguée de la portion moyenne ou nasale par une échancrure, qui par sa rencontre avec l'apophyse ptérigoïde de l'os sphénoïde, forme une ouverture

plus ou moins considérable, qu'on peut appeler *trou spheno-palatin*, ou *trou ptérigo-palatin*.

L'apophyse orbitaire supérieure ou angulaire de l'os de la pomette est une apophyse de cet os qui s'unit par suture avec l'apophyse angulaire externe de l'os frontal pour aider à former l'angle externe de l'orbite.

L'apophyse orbitaire inférieure ou maxillaire du même os, forme avec l'apophyse angulaire, la portion inférieure externe de l'orbite.

Les apophyses orbitaires de l'os sphénoïde sont de grandes apophyses qui forment une grande portion de l'orbite du côté des tempes.

On peut aussi donner le nom d'*orbitaire* à toute éminence des os, qui concourt à la formation de l'orbite.

Le *canal orbitaire* est creusé dans l'os maxillaire de devant en arrière, immédiatement au-dessous de la portion inférieure de l'orbite

L'*échancrure orbitaire* de l'os de la pomette fait la portion inférieure externe du bord de l'orbite.

On peut encore donner le nom d'*orbitaire* à toute échancrure des os qui concourt à la formation de l'orbite.

La *fosse orbitaire* de l'os maxillaire entre dans la composition de l'orbite & coupe presque toute la partie inférieure.

On peut donner aussi le nom d'*orbitaire* à toute fosse des os, qui concourt à la formation de l'orbite.

Le *trou obitaire* inférieur ou maxillaire supérieur est une ouverture d'un conduit qui se trouve à la partie supérieure de la fosse maxillaire de la mâchoire supérieure.

ORBITE; substantif féminin & terme d'Astronomie. La route, le chemin que décrit une planète par son mouvement propre.

L'orbite du soleil ou plutôt de la terre, est la courbe que la terre décrit dans sa révolution annuelle; on l'appelle ordinairement *écliptique*.

L'orbite de la terre & celles de toutes les planètes premières sont des ellipses, dont le soleil occupe le foyer commun : chaque planète se meut dans son ellipse, de manière que son rayon vecteur, c'est-à-dire, le rayon qu'on peut tirer continuellement d'elle au soleil, décrit des aires ou secteurs proportionnels aux temps.

Les anciens Astronomes supposoient que les planètes se mouvoient dans des orbites circulaires avec une vîtesse uniforme. Copernic lui-même regardoit comme une chose impossible que cela fût autrement : *fieri nequit*, dit-il, *ut cœleste corpus simplex uno orbe inæqualiter moveatur*. Aussi, pour expliquer les inégalités du mouvement des planètes, les anciens étoient obligés d'avoir recours à des épicycles & à des excentriques; embarras dont Copernic lui-même n'a pas su trop bien se démêler.

On est demeuré constant dans l'opinion que les astres se mouvoient dans des cercles, parcequ'on ne pouvoit s'imaginer que les mouvemens des astres fussent sujets à aucune inégalité réelle.

Mais après Copernic vinrent des Astronomes qui avec autant de génie & un peu plus de physique, ne tardèrent pas à changer ces orbes circulaires en orbes elliptiques, & à supposer que les planètes se mouvoient dans ces ellipses avec une vîtesse qui n'étoit pas uniforme.

C'est ce que Képler a démontré le premier d'après les observations de Tycho-Brahé : il a fait voir que les mouvemens des planetes n'étoient point exempts d'inégalité réelle ; que la terre, par exemple, lorsqu'elle est à sa plus petite distance du soleil, se meut réellement plus vîte que quand elle est à sa plus grande distance de cet astre, & que sa vîtesse apparente est à peu près en raison inverse du carré de sa distance au soleil, ou ce qui revient au même, du carré du diamètre apparent du soleil, d'où il s'ensuit par les principes de la Géométrie, que la planète décrit autour du soleil des aires proportionnelles aux temps.

Il y a eu deux espèces d'ellipses qu'on a fait décrire aux planètes. Les premières sont celles de Képler, qui ne sont autre chose que l'ellipse ordinaire ; Sethus-Wardus a cru que l'on pourroit y substituer des orbites circulaires, en prenant deux points à égale distance du centre, qui représentassent les foyers. Cette supposition est démentie par les observations ; & il faut avouer que Wardus ne l'a donnée que comme une conjecture. La seconde espèce d'ellipse est celle de M. Cassini, dont la propriété consiste en ce que le produit de deux lignes tirées d'un même point de la circonférence aux deux foyers, est toujours le même ; au lieu que dans l'ellipse ordinaire, c'est la somme de ces lignes qui est constante, & non pas le produit.

Comme cette ellipse de M. Cassini ne paroît guère s'accorder avec les observations, il est assez singulier qu'il en ait fait l'orbite des planètes ; & on ne voit point par quelle raison il y a été porté. Cependant si on veut faire là-dessus quelques conjectures, on peut croire que ce fut parcequ'il imagina que le mouvement des planetes, dans cette ellipse, seroit plus aisé à calculer, que dans l'ellipse ordinaire.

Le demi-diamètre de l'orbite terrestre est d'environ 11000 diamètres de la terre, ou de 33 millions de lieues, & le demi-diamètre de l'orbite de Saturne est environ dix fois plus grand.

Au reste, les Astronomes ne sont point d'accord sur la grandeur précise du diamètre de l'orbite terrestre ; cette grandeur dépend de la parallaxe du soleil, sur laquelle ils varient.

Les orbites des planètes ne sont point toutes dans le plan de l'écliptique, c'est-à-dire, dans le même plan que l'orbite de la terre ; mais elles sont différemment inclinées par rapport à l'écliptique, & entr'elles : néanmoins le plan de chaque orbite a pour commune section avec l'écliptique, une ligne droite qui passe par le soleil.

Voici à peu près la quantité dont les orbites des planètes premières sont inclinées au plan de l'écliptique : l'orbite de Saturne, de deux degrés $\frac{1}{2}$, l'orbite de Jupiter, de un degré vingt minutes ; celle de Mars, d'environ deux degrés ; celle de Vénus, d'un peu plus de trois degrés vingt minutes ; celle de Mercure, d'un peu plus de sept degrés.

L'orbite des comètes, selon M. Cassini, est une ligne droite ; mais M. Halley a fait voir, d'après la théorie de M. Newton, que c'étoit toujours une parabole, ou au moins une ellipse fort alongée, dont le soleil occupoit le foyer. En effet, en calculant le mouvement d'une comète

mète dans une parabole, ou dans une ellipse fort alongée, au foyer de laquelle soit placé le soleil, on trouve que ce mouvement répond très-bien aux observations.

En termes d'Anatomie, on appelle *orbite de l'œil*, la cavité dans laquelle l'œil est placé. Elle est formée par la réunion de plusieurs portions d'os qui sont fournies par l'os coronal, le maxillaire, celui de la pomette, l'os onguis, l'os sphénoïde, l'ethmoïde & les os du palais. On remarque dans l'orbite les cavités suivantes : le trou orbitaire supérieur ou surcilier, qui n'est quelquefois qu'une échancrure : le trou orbitaire inférieur, qui est l'entrée d'un canal qui s'étend de derrière en devant, & porte le nom de *marche orbitaire :* l'ouverture du conduit lacrymal : le trou interne, qui est quelquefois double : le trou optique & deux fentes orbitaires, dont une est supérieure, & l'autre inférieure.

La cavité de l'orbite est fort profonde, parcequ'outre le globe de l'œil & les muscles qui le font mouvoir, il y a beaucoup de graisse sur laquelle il est appuyé : l'orbite est alongée à sa partie antérieure, & s'étend transversalement : ses bords sont forts, & les os par lesquels ils sont formés, sont en cet endroit d'une substance dure & compacte, & défendent mieux par ce moyen l'œil des corps étrangers.

ORBITELLO ; ville forte d'Italie en Toscane, dans le Siennois, au milieu d'un étang, près de l'Albegna, à 23 lieues, sud-ouest, de Sienne, & 34, sud, de Florence.

ORBONE ; *voyez* ORBANE.

ORCA ; nom d'une pierre dont parle Pline, laquelle étoit mêlée de noir, de jaune, de blanc & de vert.

ORCADES ; (les) îles au nord de l'Écosse. Pomponius-Mela & Pline s'accordent à dire qu'elles ne sont séparées que par de petits détroits ; mais ils ne s'accordent pas pour le nombre. Mela en compte trente, Pline quarante, & les Modernes n'en mettent plus que vingt-huit. Les Anglois les nomment les *îles d'Orknay*. Leur situation est au 22e degré, 21 minutes de longitude, & à 59 degrés, 2 minutes de latitude.

Elles sont séparées de l'Écosse par un détroit nommé *Pentland-Firth*, qui a 24 milles de longueur, 12 milles en largeur, & est plein de goufres fort dangereux.

Les habitans de ces îles sont généralement vigoureux, robustes & bien faits. Leur commerce consiste en poissons, en bœuf, porc salé, beurre, cuirs, peaux, étoffes, sel, laine, jambons, grains germés, &c.

Il y a eu autrefois des Rois des Orcades ; mais leur règne finit quand les Rois d'Écosse s'emparèrent de ces îles, après avoir subjugué les Pictes ; ensuite elles passèrent entre les mains des Danois & des Norwégiens, mais elles furent reprises par les Écossois.

Les arbres n'y croissent que fort bas, & leur fruit vient rarement en maturité. En général l'hiver y est plus sujet à la pluie qu'à la neige, & elle y tombe quelquefois non par gouttes, mais par des torrens d'eau, comme si des nuages entiers tomboient du Ciel à la fois. Dans le mois de Juin 1680, après de grands coups de tonnerre, il tomba du Ciel des morceaux de glace d'un pied d'épais, suivant la relation de ces îles par le docteur Wallace.

ORCAMP; *voyez* OURCAMP.

ORCANETTE; substantif féminin. *Anchusa.* Espèce de buglose, qui croît dans le Languedoc & dans la Provence aux lieux sablonneux. Sa racine est grosse comme le pouce, rouge en son écorce, blanchâtre en sa partie ligneuse: elle pousse plusieurs tiges, hautes de huit pouces ou environ, se courbant vers la terre. Ses feuilles sont semblables à celles de la buglose sauvage, longues, garnies de poils rudes; ses fleurs sont en entonnoir, à pavillon coupé, de couleur violette: il succède à chacune quatre semences grisâtres, qui ressemblent à une tête de vipère.

On fait sécher la racine d'orcanette au soleil, & on l'envoie aux Droguistes qui la débitent: on choisit celle qui est nouvellement séchée, un peu flexible, de couleur rouge foncée extérieurement, rendant une belle couleur vermeille quand on en frotte l'ongle. On s'en sert pour donner une teinture rouge à l'onguent rosat, à des pommades, à de la cire, à de l'huile, étant infusée dedans. Des cuisiniers habiles s'en servent aussi pour imiter la sauce ou *beurre d'écrevisses.* Il n'y a que son écorce qui colore: l'intérieur n'est point colorant. Cette racine est astringente; prise en décoction, elle arrête le cours de ventre.

On nous apporte quelquefois du Levant une espèce d'orcanette, appelée *orcanette de Constantinople;* c'est une racine presque aussi longue & grosse que le bras, mais d'une figure particulière; car elle paroît, dit Lémery, un amas de grandes feuilles entortillées comme le tabac à l'andouille, de couleurs différentes, dont les principales sont un rouge obscur, & un très-beau violet; il paroît au haut de cette racine une sorte de moisissure blanche & bleuâtre. Dans le milieu on trouve une petite écorce mince, roulée, d'un beau rouge en-dehors & blanche en-dedans. Quoique cette racine paroisse artificielle, elle rend une teinture encore plus belle que la nôtre.

Comme la teinture de l'orcanette ne consiste que dans le rouge dont sa superficie est couverte, Pomet conseille, avec raison, de préférer celle qui est menue à une plus grosse: on la tire de Marseille & de Nîmes.

ORCHÉSOGRAPHIE; substantif féminin. Traité de la danse ou l'art d'en noter les pas comme la musique. Thoinet Arbeau, Chanoine de Langres, a donné le premier l'idée de la manière d'écrire la danse; d'autres lui ont succédé & ont perfectionné ce qu'il avoit imaginé. Le traité d'Arbeau a été imprimé à Langres en 1588.

On prononce *orkézografie.*

ORCHESTIQUE; adj. des deux genres., pris substantivement, & terme d'Antiquité. Ce mot tiré du Grec, désigne un des deux genres principaux de la Gymnastique ancienne: l'autre genre étoit la Palestrique.

Le genre orchestique avoit trois espèces, 1°. la Danse; 2°. la Cubistique, ou l'art de faire des culbutes; 3°. la Sphéristique, ou la paume qui comprenoit tous les exercices où l'on se servoit d'une balle.

On prononce *orkestike.*

ORCHESTRE; substantif masculin. C'étoit chez les Grecs la partie inférieure du théâtre; elle étoit faite en demi-cercle & garnie de siéges tout autour. On l'appeloit *Orchestre,*

parceque c'étoit-là que s'exécutoient les danses.

Chez eux l'orchestre faisoit une partie du théâtre; à Rome il en étoit séparé, & rempli de siéges destinés pour les Sénateurs, les Magistrats, les Vestales, & les autres personnes de distinction. A Paris l'orchestre des Comédies Françoise & Italienne, & ce qu'on appelle ailleurs *le parquet*, est destiné en partie à un usage semblable.

Aujourd'hui ce mot s'applique plus particulièrement à la musique, & s'entend, tantôt du lieu où se tiennent ceux qui jouent des instrumens, comme l'*orchestre de l'opéra*, tantôt du lieu où se tiennent tous les Musiciens en général, comme l'*orchestre du concert spirituel* au Château des Tuileries, & tantôt de la collection de tous les Symphonistes : c'est dans ce dernier sens que l'on dit de l'exécution de la musique que l'*orchestre étoit bon ou mauvais*, pour dire que les instrumens étoient bieu ou mal joués.

Dans les musiques nombreuses en Symphonistes, telles que celles d'un opéra, c'est un soin qui n'est pas à négliger que la bonne distribution de l'orchestre. On doit en grande partie à ce soin l'effet étonnant de la symphonie dans les opéra d'Italie. On porte la même attention sur la fabrique même de l'orchestre, c'est-à-dire, de l'enceinte qui le contient. On lui donne les proportions convenables pour que les Symphonistes y soient le plus rassemblés & le mieux distribués qu'il est possible. On a soin d'en faire la caisse d'un bois léger & résonnant comme le sapin, de l'établir sur un vide avec des arcs-boutans, d'en écarter les spectateurs avec un rateau placé dans le parterre à un pied ou deux de distance. De sorte que le corps même de l'orchestre portant, pour ainsi dire, en l'air, & ne touchant presque à rien, vibre & résonne sans obstacle, & forme comme un grand instrument qui répond à tous les autres & en augmente l'effet.

A l'égard de la distribution intérieure, on a soin, 1°. que le nombre de chaque espèce d'instrumens se proportionne à l'effet qu'ils doivent produire tous ensemble; que, par exemple, les basses n'étouffent pas les dessus & n'en soient pas étouffées; que les hautbois ne dominent pas sur les violons, ni les seconds sur les premiers; 2°. que les instrumens de chaque espèce, excepté les basses, soient rassemblés entr'eux, pour qu'ils s'accordent mieux & marchent ensemble avec plus d'exactitude; 3°. que les basses soient dispersées autour d'eux & par-tout l'orchestre, parceque c'est la basse qui doit régler & soutenir toutes les autres parties, & que tous les Musiciens doivent l'entendre également; 4°. que tous les Symphonistes aient l'œil sur le Maître à son clavecin, & le Maître sur chacun d'eux; que de même chaque violon soit vu de son premier & le voye : c'est pourquoi cet instrument étant & devant être le plus nombreux, doit être distribué sur deux lignes qui se regardent; savoir, les premiers assis en face du théâtre, le dos tourné vers les spectateurs, & les seconds vis-à-vis d'eux le dos tourné vers le théâtre, *&c.*

On prononce *orkestre*.

ORCHIES; ville de France dans la Flandre Wallone, à quatre lieues, sud-est, de Lille. C'est le siége

d'une Châtellenie, d'un Bailliage, &c.

ORCHIS ; substantif masculin. Nom donné à une famille de plantes qui approchent beaucoup de celles des gingembres. Leurs racines sont des espèces de tubercules ; leurs feuilles sont marquées de nervures longitudinales assez grossières ; leurs fleurs sont en épi ou en pannicule, au sommet des tiges ; leur fruit est une capsule à une loge & trois battans : les graines sont en très-grand nombre & fort menues ; les racines ont une grande âcreté, qu'elles perdent par l'exsiccation, ou bien en les échaudant dans l'eau. On range parmi les orchis, les espèces de satyrion, de la vanille, *&c.*

ORCHOMÈNE ; ancienne ville de Grèce en Béotie, l'une des plus belles & des plus agréables de cette Province. Elle étoit située au couchant du lac Copaïde, à l'embouchure d'une rivière dans laquelle tomboit l'Hipocrène, si fameuse dans les écrits des poëtes. C'est encore à Orchomène qu'étoit la fontaine Acidalie, où les Graces venoient se baigner. C'est à Orchomène que ces trois Déesses avoient un temple, qui passoit pour un des plus anciens de toute la Grèce ; enfin, c'est à Orchomène que Sylla, Général de l'armée Romaine contre Mithridate, sut par un trait mâle & délicat, rassurer le courage de ses troupes qui l'abandonnoient. Il s'arrêta seul, & leur dit : » Enfans, au » moins de retour chez vous, » quand on vous demandera où » avez-vous laissé votre Général, » n'oubliez pas de dire que c'est à » Orchomène ». Il arrêta par ce peu de mots les fuyards, & gagna la bataille.

Il ne faut pas confondre l'Orchomène de Béotie avec l'Orchomène d'Arcadie. Celle-ci étoit auprès de Phénée, à l'orient du fleuve Ladon.

ORCINES ; bourg de France en Auvergne, dans l'Élection de Clermont.

ORCIVAL ; bourg de France en Auvergne, à cinq lieues, sud-ouest, de Clermont.

ORCO ; rivière d'Italie en Piémont. Elle a sa source près de la vallée d'Aoste & du bourg de Campiglie, & son embouchure dans le Pô auprès de Chivas.

ORCOMENO ; bourg de Grèce dans la Livadie, à cinq lieues, nord, de Livadia. C'est l'ancienne Orchomène de Béotie.

ORCUS ; substantif masculin & terme de Mythologie. Dieu des enfers, que les Poëtes prennent assez souvent pour l'enfer même. C'est ainsi que dans Virgile, Géorg. IV. Caron est appelé *portitor orci*, le nocher des enfers. Orcus avoit un temple à Rome, dans le dixième quartier de la ville, sous le nom d'*Orcus Quietalis*, le Dieu qui donne le repos à tout le monde. Les Cyclopes firent présent à Pluton d'un casque qui le rendoit invisible ; c'est ce célèbre casque que les Latins nommèrent *orci galea.*

ORD, ORDE ; vieil adjectif qui signifioit autrefois vilain, sale.

ORDALIE ; substantif féminin. Terme générique par lequel on désignoit autrefois les différentes épreuves du feu, du fer chaud, de l'eau bouillante ou froide, du duel, & auxquelles on avoit recours pour découvrir la vérité. On leur donnoit aussi le nom de *Jugement de Dieu.*

C'étoit surtout en Angleterre que l'on se servoit du terme d'*Ordalie.*

Emme, mère de Saint Édouard le Confesseur, accusée d'une trop grande familiarité avec l'Évêque de Lancastre, demanda l'Ordalie du fer chaud; & elle passa nus pieds, les yeux bandés, sur neuf socs de charrue tout rouges sans se brûler.

Ces Ordalies se pratiquoient aussi en Allemagne & en France. Yves de Chartres, dans une épître à Hidelbert, Évêque du Mans, parlant des épreuves appelées *Ordalies*, qui se faisoient par l'eau ou par le feu, ou en champ clos, dit que cette manière de défendre l'innocence, est *innocentiam perdere*.

Outre les Ordalies dont on vient de parler, il y en avoit encore plusieurs autres; telles que celles du potage judiciel, du fromage beni, de la croix verte, celle des dez posés sur des reliques, dans une enveloppe de laine. *Voyez* ÉPREUVE.

ORDINAIRE; adjectif des deux genres. *Ordinarius.* Qui a accoutumé d'être, de se faire, qui arrive souvent. *Selon le cours ordinaire de la nature, le fils ne doit pas mourir avant le père. Le mouvement ordinaire de la lune, des astres. C'est un usage ordinaire dans cette maison. Ce sont ses actions ordinaires. C'est sa vie ordinaire.*

ORDINAIRE, signifie aussi commun, vulgaire. *C'est un homme ordinaire. Un esprit fort ordinaire.*

On appelle *Juges ordinaires*, ceux qui servent toute l'année, à la différence de ceux qui ne servent pas toute l'année. Il y a des Conseillers d'État ordinaires & d'autres sémestres. Il y a des Cours qui sont ordinaires, comme le Parlement de Paris, d'autres qui sont sémestree, comme la Chambre des Comptes, &c.

On entend aussi par *Juge ordinaire*, le Juge propre & naturel de chacun, à la différence des Juges d'attribution & de privilége qui sont des Juges extraordinaires.

ORDINAIRE, se dit aussi des Officiers de la Maison du Roi qui ont droit de servir toute l'année au défaut des Officiers qui sont en quartier. *Maître d'hôtel ordinaire. Médecin ordinaire.*

Il se dit aussi de quelques Officiers de la Maison du Roi, quoiqu'ils ne servent que par quartier. *Gentilhomme ordinaire de chez le Roi.* Et l'on dit, *ordinaire de la Musique du Roi*, pour désigner un Musicien de la Musique du Roi.

ORDINAIRE, est aussi un titre qu'on donne aux Ambassadeurs qu'on envoie résider dans une Cour, & à certains Officiers de guerre. *Ambassadeur ordinaire. Commissaire ordinaire des guerres. Commissaire ordinaire de l'artillerie.*

En termes de Palais, on appelle *procès ordinaire*, un procès civil. Et l'on dit, *recevoir les parties en procès ordinaire*, ou simplement, *recevoir en procès ordinaire*; pour dire, civiliser une affaire criminelle.

On appelle *frais ordinaires de criées*, les procédures qui se font pour l'instruction du décret & la sûreté de la vente, lesquels sont dûs par l'Adjudicataire outre le prix de l'adjudication: les frais extraordinaires sont ceux que l'on fait pour faire juger les oppositions formées au décret; ceux-ci se prennent par préférence sur le prix de la chose vendue.

En Lorraine les frais ordinaires de criées se prennent par préférence comme les frais extraordinaires, sur le prix de la chose vendue.

On appelle *question ordinaire*, la gêne la moins rude qu'on donne à

un accusé pour lui faire dire la vérité. A Paris la question ordinaire est de six pots d'eau que l'on fait boire au patient suspendu sur le petit tréteau ; la question extraordinaire est de six autres pots avec le grand tréteau.

On appelle dans les écoles de Théologie, *majeure ordinaire*, *mineure ordinaire*, certaines thèses que les Bacheliers sont obligés de soutenir pendant leur licence.

En matière bénéficiale, on appelle *Collateur ordinaire*, tout bénéficier auquel appartient naturellement & de droit la collation d'un bénéfice.

Ordinaire, employé substantivement, signifie ce qu'on a accoutumé de servir pour le repas. *Il fait un bon ordinaire. Son ordinaire est passable. C'est un ordinaire bourgeois. Son ordinaire est composé de quatre plats avec le bouilli.*

Ordinaire, se prend aussi pour la mesure du vin qu'on donne par chaque repas aux valets. *Il faut lui donner son ordinaire.*

Il se dit encore de la mesure d'avoine qu'on donne le soir & le matin aux chevaux. *Ce cheval a eu son ordinaire.*

Ordinaire, signifie aussi ce qu'on a accoutumé de faire, ce qui a accoutumé d'être. *C'est un Auteur au-dessus de l'ordinaire. L'ordinaire du peuple est de juger des choses par les apparences. Il va chez cette femme à son ordinaire.*

On appelle l'*ordinaire des guerres*, un certain fonds établi pour payer la Maison du Roi, les Commissaires des guerres & les Compagnies de Gendarmerie. *Trésorier de l'ordinaire des guerres.*

Ordinaire, se dit aussi d'un livre qui apprend la manière dont on doit réciter l'Office divin & dire la Messe. Et l'on appelle *ordinaire de la Messe*, les prières que le Prêtre dit à la Messe, & qui ne changent jamais.

Ordinaire, se dit de l'Évêque diocésain.

Le Pape renvoie aux Ordinaires, l'examen de ceux qu'il pourvoit de cures.

C'est à l'ordinaire à donner le *visa* des provisions qui ne sont point en forme gracieuse.

Depuis que dans le Concile de Latran le Pape s'est attribué la collation des bénéfices par prévention sur tous les collateurs ordinaires, on le qualifie *Ordinaire des ordinaires*, & c'est en cette qualité que par le concordat il s'est réservé ce droit de prévention sur les collateurs ordinaires.

Les Ordinaires qui ne sont pas Évêques ne peuvent pas décerner des monitoires : pour en obtenir, il faut s'adresser au Pape, & cette expédition s'appelle *in formâ significavit* : l'exécution de ces monitoires est ordinairement adressée aux Évêques voisins & à leurs Officiaux.

Il y a des Chapitres & Abbayes qui ont des exemptions de l'ordinaire.

Ordinaire, se dit aussi du courrier qui part à certains jours précis. *Ce Négociant ne laisse point passer d'Ordinaire sans écrire à ses correspondans.*

On appelle *ordinaires*, au pluriel, les purgations ordinaires des femmes. *On ne peut pas lui donner ce remède, parce qu'elle a ses ordinaires.*

On dit adverbialement, *à l'ordinaire* ; pour dire, suivant la manière accoutumée. *Il nous reçut à l'ordinaire.*

On dit aussi adverbialement, *d'or-*

dinaire; *pour l'ordinaire*; ce qui signifie, le plus souvent. *D'ordinaire il ne fait qu'un repas par jour. Il vient ici pour l'ordinaire une fois la semaine.*

Différences relatives entre Ordinaire, Commun, Vulgaire, Trivial.

Le fréquent usage rend les choses *ordinaires*, *communes*, *vulgaires & triviales*; mais il y a à cet égard un ordre de gradation entre ces mots, qui fait que *trivial* dit quelque chose de plus usité que *vulgaire*, qui à son tour enchérit sur *commun*, & celui-ci sur *ordinaire*. Il paroît aussi qu'*ordinaire* est d'un usage plus marqué pour la répétition des actions; *commun* pour la multitude des objets; *vulgaire*, pour la connoissance des faits; & *trivial* pour la tournure du discours.

La dissimulation est *ordinaire* à la Cour. Les monstres sont *communs* en Afrique. Les disputes de religion ont rendu *vulgaires* bien des faits qui n'étoient connus que des Savans. De tous les genres d'écrire il n'y que le comique où les expressions *triviales* puissent trouver place.

Ces mots peuvent être considérés dans un autre sens que dans celui du fréquent usage; ils se disent souvent par rapport au petit mérite des choses; & ils ont encore un ordre de gradation, de façon que le dernier de ces mots est celui qui ôte le plus au mérite. Ce qui est *ordinaire* n'a rien de distingué. Ce qui est *commun* n'a rien de recherché. Ce qui est *vulgaire* n'a rien de noble. Ce qui est *trivial* a quelque chose de bas.

ORDINAIREMENT; adverbe. *Ut mos est.* D'ordinaire, pour l'ordinaire. *Il mange ordinairement ici le Dimanche.*

ORDINAL; adjectif. *Ordinalis.* Qui regarde l'ordre dans lequel les choses sont rangées. Il ne se dit que des nombres. *Premier*, *second*, *troisième*, *dixième*, *centième sont des nombres ordinaux.*

Ordinal, est aussi substantif masculin, & se dit chez les Anglois d'un livre qui contient la manière de conférer les ordres & de faire le Service Divin.

Ce livre fut composé après la réformation & le règne de Henri VIII sous celui d'Edouard VI, son successeur immédiat, pour le substituer au Pontifical Romain. Il fut revu par le Clergé en 1552, & le Parlement l'autorisa pour servir de règle dans tout le royaume.

Le Père le Quien, M. Fenel, & quelques autres qui dans ces derniers temps ont écrit contre la validité des ordinations angloises, ont pensé que l'ordinal d'Edouard étoit l'ouvrage de la puissance laïque; mais le Père le Courayer dans la défense de sa Dissertation sur la validité des mêmes ordinations, soutient que ce livre fut l'ouvrage du Clergé, & que le Roi & le Parlement n'y eurent d'autre part que de l'autoriser pour lui donner force de loi dans tout le royaume.

ORDINAND; substantif masculin. *Ordinandus.* Celui qui se présente à l'Evêque pour être promu aux ordres. *L'Evêque a chargé ce Docteur d'examiner les Ordinands.*

ORDINANT; substantif masculin. *Ordines conferens.* Evêque qui confère les ordres sacrés. *L'Ordinant doit célébrer la Messe.*

ORDINATION; substantif féminin. *Ordinatio.* Action de conférer les ordres de l'Eglise.

L'ordination a toujours été considérée comme la principale préro-

gative des Evêques, qui en regardent aussi les fonctions comme une espèce de marque de leur souveraineté spirituelle dans leur Diocèse. Sous l'ancienne discipline de l'Eglise Anglicane on ne connoissoit point d'ordination vague & absolue, mais tout Clerc étoit obligé de s'attacher à quelque Eglise où il devoit être ordonné Clerc ou Prêtre. Dans le douzième siècle on se relâcha sur cette coutume, & on ordonna des Clercs, sans qu'ils fussent pourvus d'aucun titre ou bénéfice.

Le Concile de Trente a fait revivre l'ancienne discipline, & a défendu d'ordonner quiconque ne seroit point pourvu d'un bénéfice capable de le faire subsister. En Angleterre on conserve encore une ombre de cette discipline.

Les Réformés soutiennent que le choix du peuple est la seule chose qui soit essentielle pour la validité du Ministère Ecclésiastique, & ils enseignent que l'ordination n'est qu'une cérémonie qui rend le choix du peuple plus auguste & plus authentique.

Le Concile de Rome, tenu en 744, ne permet de faire les ordinations que dans le premier, le quatrième, le septième & le dixième mois de l'année. En Angleterre, les jours des ordinations sont les quatre-temps; savoir, le second Dimanche de Carême, le Dimanche de la Trinité, & les deux Dimanches qui suivent le premier mercredi après le 14 de Septembre, & le 13 Décembre.

Le Pape Alexandre II condamne les ordinations qu'on appelle, après lui, *per saltum*, c'est-à-dire, lorsqu'on reçoit un des trois ordres majeurs sans avoir passé par les quatre mineurs; ou plutôt encore un des ordres majeurs sans avoir reçu celui qui le précède, comme la Prêtrise sans avoir reçu le Diaconat: mais quelques Théologiens soutiennent que ces ordinations seroient illicites & non-invalides, qu'on peut être Prêtre sans avoir été Diacre, Evêque sans avoir été Prêtre, & ils croient le prouver par des exemples.

Il est de principe parmi les Théologiens, que quelque corrompu que soit un Evêque, les ordinations qu'il fait sont valides quoique illicites. Aussi voit-on par l'histoire que l'Eglise a toujours admis comme valides les ordinations faites par les Simoniaques, les intrus, les Excommuniés, les Schismatiques & les Hérétiques.

Les Evêques ne peuvent pas ordonner toutes sortes de personnes, ni des personnes de tout sexe: la discipline de l'Eglise les oblige à se restreindre à leurs Diocésains, & à ne point ordonner d'étrangers sans le consentement des Evêques auxquels ces étrangers sont soumis. C'est la décision du premier Concile de Nicée. Les femmes ne peuvent être élevées aux saints ordres; & s'il est parlé dans l'histoire de Prêtresses, de diaconesses, *&c.* on sait que ce n'étoient point des noms d'ordre. Enfin, celui qu'on ordonne doit au moins avoir été baptisé, parceque le Baptême est comme la porte de tous les autres sacremens. L'ordination conférée à un homme contre son gré & son consentement, est nulle de plein droit.

ORDINGEN, petite ville d'Allemagne, dans l'Electorat de Cologne, sur le Rhin, environ à deux lieues au-dessous de Kayserswert.

ORDIR; vieux mot qui signifioit autrefois souiller.

ORDO; substantif masculin. Mot emprunté du Latin, qui signifie ordre, & que nous avons adopté en François pour signifier un petit livret qui s'imprime tous les ans, à l'usage des Ecclésiastiques, & qui contient la manière dont doit se faire l'Office de chaque jour. *Ce Prêtre a oublié son ordo sur cette table.*

ORDONNANCE; substantif féminin. *Dispositio.* Disposition, arrangement. *L'ordonnance d'une bataille. L'ordonnance d'un bâtiment. Pour réussir à mettre une belle ordonnance dans un tableau, un Peintre doit méditer long-temps son sujet. L'ordonnance d'un poème épique.*

Ordonnance, signifie aussi règlement fait par une ou plusieurs personnes qui ont puissance de le faire. *Une ordonnance de l'Evêque. Une ordonnance de l'Intendant. Une ordonnance de Police. Une ordonnance du Juge.*

Ordonnance, se dit particulièrement des lois & constitutions du Prince Souverain.

Le terme d'Ordonnance n'étoit point connu des anciens. Du temps de la première race de nos Rois, les Ordonnances reçurent divers noms: les plus considérables furent nommées *lois;* comme la loi gombette, la loi ripuaire, la loi salique, &c.

Quelques-unes furent nommées édits, comme l'Edit de Théodoric qui se trouve dans le Code des lois antiques.

D'autres furent nommées en Latin *constitutiones.*

D'autres enfin furent appelées capitulaires, parceque leurs dispositions étoient distinguées par chapitres ou plutôt par articles qu'on appeloit *capitula.* Ces capitulaires se faisoient par nos Rois dans des assemblées composées d'Evêques & de Seigneurs; & comme les Evêques y étoient ordinairement en grand nombre, & que l'on y traitoit d'affaires Ecclésiastiques, ces mêmes assemblées ont souvent été qualifiées de *concile.* Le Recueil des Capitulaires de l'Édition de M. Baluze, comprend quelques Capitulaires du temps de la première race, lesquels remontent jusqu'au règne de Childebert.

Les Ordonnances qui nous restent des Rois de la seconde race sont toutes qualifiées de *Capitulaires*, & comprises dans l'Edition qu'en a donnée M. Baluze en deux volumes *in folio* avec des notes.

Les Capitulaires de Charlemagne commencent en l'an 768, première année de son règne. Il y en a des règnes suivans, jusques & compris l'an 921, temps fort voisin de la fin du règne de Charles le simple.

La collection des Capitulaires porte en titre *Capitula Regum & Episcoporum, maximèque nobilium Francorum omnium.*

Et en effet, ils sont appelés par les rois *leur ouvrage & celui de leurs féaux.* Charlemagne en parlant des capitulaires faits pour être insérés dans la loi salique, dit qu'il les a faits du consentement de tous; celui de 816 porte que Louis le Débonnaire a assemblé les grands Ecclésiastiques & Laïques pour faire un Capitulaire pour le bien général de l'Eglise; dans un autre il remet à décider jusqu'à ce que ses Féaux soient en plus grand nombre.

Charles le Chauve dit, tels sont les Capitulaires de notre père que

les Francs ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fidelles sujets ont résolu dans une assemblée générale, d'observer en tout temps; & dans un Edit qu'il fit à Poissy en 844 pour une nouvelle fabrication de monnoie, il est dit que cet Edit fut fait *ex consensu*, par où l'on entend que ce fut dans une assemblée du peuple.

Les Capitulaires sont distingués en plusieurs occasions d'avec les autres lois qui étoient plus anciennes; & en effet, il y avoit différence en ce que les Capitulaires n'avoient été faits que pour suppléer ce qui n'avoit pas été prévu par les lois, cependant ils avoient eux mêmes force de lois; & l'on voit dans plusieurs Capitulaires de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, qu'ils ordonnent que les Capitulaires seront tenus pour lois.

Ceux de Charlemagne forment même un corps complet de législation politique, ecclésiastique, militaire, civile & économique.

Les lois & Capitulaires tant de la première que de la seconde race, se faisoient donc dans des assemblées de la nation qui se tenoient en plein champ, & qu'on a appelées *Parlement*, parceque c'étoit dans ces assemblées que l'on parloit & traitoit des affaires sur lesquelles le Roi vouloit bien se concerter avec ses sujets.

Sous la première race ces assemblées se tenoient au mois de Mars, d'où on les appeloit quelquefois *champ de Mars*; d'abord toutes les personnes libres y étoient admises, le peuple comme les grands; mais la confusion que cause toujours la multitude, fit que l'on changea bientôt la forme de ces assemblées. On assembla chaque canton en particulier, & l'on n'admit plus aux assemblées générales que ceux qui tenoient quelque rang dans l'état; les Evêques y furent admis de fort bonne heure; c'est de-là que Grégoire de Tours, Réginon & autres Auteurs nomment souvent ces assemblées *Synodes* ou *Conciles*.

Ces mêmes assemblées sont nommées dans la loi Salique *Mallus*, mot Tudesque qui veut dire *parole*; c'étoit là en effet que la nation parlementoit avec le Roi, c'est-à-dire, conféroit, communiquoit avec lui; elles furent aussi appelées *judicium Francorum & placitum*, & dans la suite, *Parlamentum*, Parlement.

C'est dans ces assemblées que se faisoient les nouvelles lois & Capitulaires, ou autres Ordonnances; on y délibéroit entr'autres choses de la conservation des lois & des changemens qui pouvoient être nécessaires.

La première loi qui ait été appelée *ordonnance* en françois, est celle de Philippe le Bel, faite au Parlement de la Pentecôte en 1287, touchant les Bourgeois, laquelle commence par ces mots: » c'est l'ordonnance faite par la Cour de notre » Seigneur le Roi, & de son com» mandement.

Depuis ce temps, le terme d'*ordennance*, ou *ordonnance* devint commun, & a été enfin consacré pour exprimer en général toute loi faite par le Prince.

Il y en a pourtant de postérieures à celle de 1287, qui sont encore intitulées autrement, telle que celle du 3 Mai 1302 pour les Eglises de Languedoc, qui est intitulée *Statutum Regium*; d'autres sont encore qualifiées *ordinationes*.

On comprend sous le terme général d'Ordonnances du Roi, tant

les Ordonnances proprement dites, que les Edits, Déclarations & Lettres-patentes de nos Rois.

Les Ordonnances proprement dites, sont des réglemens généraux sur une ou plusieurs matières, & principalement sur ce qui est du droit public, & ce qui concerne les formes de rendre la justice.

Les Edits sont des Lettres de Chancellerie, que le Roi donne de son propre mouvement, pour servir de loi à ses sujets sur une certaine matière.

Les Déclarations sont aussi des Lettres de Chancellerie, par lesquelles le Roi déclare sa volonté sur l'exécution d'un Edit ou d'une Ordonnance précédente, pour l'interpréter, changer, augmenter ou diminuer.

On trouve un exemple d'une Déclaration du Roi dès le 26 Décembre 1335, donnée sur une Ordonnance du 11 Mai 1333. Les gens des comptes avoient supplié le Roi d'expliquer sa volonté sur un objet qui n'étoit pas spécifié dans son Ordonnance, & le Roi dit qu'il vouloit en avoir *sa déclaration & savoir son entente*, & en conséquence il explique son intention & sa volonté : on trouve pourtant peu d'Ordonnances qui aient été qualifiées de Déclarations avant le commencement du seizième siècle. Les Edits sont encore en plus petit nombre que les Déclarations.

Le pouvoir de faire de nouvelles Ordonnances, Edits ou Déclarations, de les changer & modifier, n'appartient en France qu'au Roi. Mais comme on ne sauroit apporter trop d'attention à la rédaction des Ordonnances, nos Rois ont coutume de prendre l'avis de personnes sages & éclairées de leur Conseil.

Les anciennes Ordonnances se faisoient de deux manières; les unes étoient arrêtées dans le Conseil intime & secret du Roi; celles qui paroissoient plus importantes, étoient délibérées dans des assemblées plus nombreuses.

Les premières chartes ou lettres qui nous restent des Rois de la troisième race, sont signées des grands Officiers de la couronne, & de quelques autres notables personnages.

Quelques Auteurs ont avancé que toutes celles qui n'étoient pas signées des grands Officiers de la Couronne, étoient délibérées en Parlement, comme en effet cela se pratiquoit assez ordinairement, mais on n'en trouve pas des preuves pour toutes les Ordonnances.

Les Lettres de Henri I de l'an 1051, que l'on met en tête des Ordonnances de la troisième race, sont d'abord scellées du scel du Roi, comme c'étoit la coutume : il est dit *sigillo & annulo*; dans d'autres il est dit *sigillo nostra majestatis*.

Quelquefois, outre son scel, le Roi mettoit sa signature; dans d'autres Ordonnances il n'en est point parlé, quoiqu'elles soient souscrites des plus grands du Royaume.

Une singularité remarquable dans les Lettres données à Orléans l'an 1051, c'est que la signature de l'Evêque d'Orléans y est avant celle du Roi; ensuite celle de l'Archevêque de Reims, de Hugues Bardoul, celle de Hugues Bouteiller; c'étoit le grand Bouteiller de France. Il y a encore quelques autres signatures de divers Particuliers qui paroissent être des Officiers du

Chapitre : enfin vient celle de Baudouin Chancelier, lequel signa le dernier.

Plusieurs anciennes Ordonnances ne font aucune mention des signatures & seings, soit que cette partie de la pièce ait été adhirée, soit qu'elles aient été extraites d'autres Ordonnances où l'on avoit retranché cette forme comme inutile.

Quelquefois tous les grands qui étoient présens à la confection d'une Ordonnance, y apposoient leurs sceaux avec les grands Officiers de la Couronne; cela se pratiquoit surtout dans les établissemens, comme il paroît par celui de 1223, fait par Louis VIII touchant les Juifs. Il est dit que tous les Comtes, Barons & autres qui y sont dénommés, y ont fait mettre leurs sceaux. C'étoit ainsi que l'on souscrivoit alors les actes; car l'ignorance étoit si grande surtout chez les Laïques, que peu de personnes savoient écrire. On faisoit écrire le nom de celui qui vouloit apposer son sceau, en ces termes, *signum Hugonis*, ou autre nom; & ensuite celui dont le nom étoit écrit, apposoit son sceau à côté de ce nom.

Quand le Roi ne se trouvoit pas accompagné des grands Officiers de la Couronne, à leur défaut on appeloit d'autres personnes à la confection des Ordonnances, pour y donner la publicité; on prenoit ordinairement les personnages les plus notables du lieu; dans quelques occasions de simples Bourgeois furent appelés.

Par exemple, dans l'Ordonnance que Saint Louis fit à Chartres en 1262 touchant les monnoies, il est dit qu'à la confection de cette Ordonnance, assistèrent plusieurs Bourgeois qui y sont dénommés, & qui sont dits *jurati*, c'est-à-dire, qu'ils avoient prêté serment; savoir, trois Bourgeois de Paris, trois Bourgeois de Provins, deux Bourgeois d'Orléans, deux de Sens, & deux de Laon. Il paroît assez singulier que l'on eût ainsi rassemblé à Chartres des Bourgeois de différentes villes, & qu'il n'y eu eût aucun de la ville même. On n'avoit apparemment appelé que ceux qui étoient le plus au fait des monnoies.

Au reste, il se trouve fort peu d'Ordonnances du temps de S. Louis, qui fassent mention que l'on y ait apposé d'autres sceaux que celui du Roi.

La formule de la plupart des Ordonnances de ce règne, de celui de Philippe le Hardi, & de celui de Philippe le Bel, énonce qu'elles furent faites en Parlement; le Roi étoit présent à ces délibérations, & les Ordonnances que l'on y proposoit y étoient corrigées quand il y avoit lieu.

Le Roi Jean fit une Ordonnance en disant, que s'il y a quelque chose à y ôter, ajouter, changer, ou interpréter, cela sera fait par des Commissaires qu'il députera à cet effet, & qui en délibéreront avec les gens du Parlement. Ces ordonnances sont relatées dans le registre des Enquêtes, ou dans les Registres *olim* dont elles tirent toute leur authenticité.

Il est dit dans une ancienne Ordonnance concernant le Châtelet, qu'elle fut faite par le Roi & le Conseil; mais il paroît que ce Conseil n'étoit autre chose que le Parlement que l'on appeloit encore communément le *Conseil du Roi*. Dans quelques Ordonnances postérieures, il est dit qu'elles furent

faites par délibération du grand Conseil du Roi ; & dans quelques unes il ajoute *& de ses Barons.*

Depuis que le Parlement eut été rendu Sédentaire à Paris, les Ordonnances ne se firent plus guère au Parlement, mais dans le Conseil particulier du Roi. Il fut même ordonné en 1359, que dorénavant il ne se feroit plus aucune Ordonnance, que ce ne fût par délibération de ceux du Conseil ; quelquefois ce Conseil se tenoit en la Chambre des Comptes ; quelquefois dans la chambre du Parlement ; c'est pourquoi l'on trouve encore quelques Ordonnances qui furent faites au Parlement jusqu'en 1388.

Anciennement nos Rois faisoient quelquefois jurer aux principaux personnages de leur État, l'observation des Ordonnances qui leur paroissoient les plus importantes. C'est ainsi que Charles VI ayant fait le 7 Janvier 1400, une Ordonnance concernant les Officiers de Justice & des Finances, voulant qu'elle fût inviolablement observée, il ordonna que son observation seroit jurée par les Princes du sang, les Grands Officiers étant en son Conseil, par les gens du Parlement, de la Chambre des Comptes, les Trésoriers & autres semblables.

Le Roi faisoit lui-même serment d'observer inviolablement certaines Ordonnances, comme fit le même Charles VI pour l'Ordonnance du dernier Février 1401 touchant le domaine ; il fit serment le premier, de l'observer inviolablement, & fit faire ensuite le même serment en sa présence à ses oncles, à son frère, aux autres Princes du sang, au Connétable, au Chancelier, aux gens du Grand Conseil (qui étoit le Conseil du Roi) à ceux du Parlement & de la Chambre des Comptes, & aux Trésoriers de Paris.

Le serment que faisoit alors le Roi, & qui ne se pratique plus, doit paroître d'autant moins extraordinaire, que le Roi à son sacre, fait serment d'observer les lois, ce qui signifie qu'il se conformera en toutes choses à la Justice & à l'équité, & aux lois subsistantes.

Mais il ne faut pas conclure que ces lois ne puissent être changées, abrogées ou modifiées lorsque les circonstances le requièrent.

Au reste, tant que les Ordonnances ne sont pas abrogées, elles ont toujours force de loi, le Roi lui-même se fait gloire de s'y conformer ; elles doivent pareillement être observées par tous les sujets du Roi, & les Juges sont également obligés de s'y conformer pour leurs jugemens ; c'est ce qui fut ordonné par Clotaire I en 560, & par l'Édit de Roussillon, *article* XXXVI. L'Édit de Louis XIII du mois de Janvier 1629, enjoint aussi aux Cours d'observer les Ordonnances anciennes & nouvelles qui n'ont point été abrogées ; & l'Édit de Moulins, *article* IV, ordonne que les Cours de Parlement procéderont à rigoureuses punitions des Juges & Officiers de leur ressort qu'elles trouveroient avoir contrevenu aux Ordonnances.

Les principales Ordonnances de la troisième race, & auxquelles le titre d'Ordonnance proprement dite convient singulièrement, sont celles du Roi Jean en 1356 pour le gouvernement du Royaume ; celle de Charles VII en 1446, touchant le style du Parlement ; celle que ce même Prince fit au Montil-lès-

Tours en 1453; celle de Louis XII faite à Blois en 1498; l'Ordonnance de François I en 1535 concernant l'administration de la justice; son ordonnance de Villers-Coterets en 1539 pour l'abréviation des procès; l'Ordonnance donnée par Charles IX aux États d'Orléans en 1560; celle de Roussillon en 1563, qui est une suite de l'Ordonnance d'Orléans; celle de Moulins en 1566 pour la réformation de la justice; celle de 1579 dite de Blois, celle de 1629 appelée *le code Michault*.

Sous le règne de Louis XIV on fit plusieurs grandes Ordonnances pour la réformation de la justice, savoir l'Ordonnance de 1667 pour la procédure; celle de 1669 pour les *committimus*; une autre pour les eaux & forêts; une en 1670 pour les matières criminelles; une en 1673 pour le commerce; une en 1676 pour le Bureau de la ville; une en 1680 pour les Gabelles; une autre pour les Aides; une en 1681 pour les Fermes; une autre pour la Marine; & en 1687 une Ordonnance pour les cinq grosses Fermes.

Nous avons aussi plusieurs Ordonnances célèbres publiées par Louis XV, savoir l'Ordonnance des donations en 1731; la Déclaration de la même année sur les cas prévôtaux & présidiaux; l'Ordonnance des testamens en 1735; la déclaration concernant les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, *&c.* en 1736; l'Ordonnance du faux & celle des évocations en 1737; le Réglement de 1738 pour le Conseil, *&c.* l'Ordonnance des substitutions en 1747, *&c.*

On dit en termes de Palais, *Ordonnances royaux*, en parlant au pluriel des Ordonnances de nos Rois.

ORDONNANCE, se prend quelquefois au singulier dans un sens collectif, pour toutes les Ordonnances en général. *Juger suivant l'Ordonnance.*

On dit dans le style familier, d'un homme qui n'a que les meubles absolument nécessaires, & que l'Ordonnance défend d'exécuter, qu'*il est meublé suivant l'ordonnance.*

La même chose se dit par extension de tous ceux qui sont mal meublés.

On appelle *Compagnies d'ordonnance*, certaines Compagnies qui ne font partie d'aucun Régiment. *La Compagnie des Chevaux légers de la garde, est une Compagnie d'ordonnance.*

On appelle *habit d'Ordonnance*, l'habillement uniforme que les Officiers & les Soldats doivent avoir dans chaque Régiment ou dans une certaine Compagnie du Régiment.

On appelle encore *Ordonnance*, les Sergens & Cavaliers de chaque brigade qui sont chez le Général, le Maréchal Général des logis, & le Major Général pour porter les ordres chacun à leur corps.

Il se dit pareillement d'un cavalier ou soldat, que l'Officier qui commande dans une grande garde ou poste avancé, envoye au Général pour lui donner avis des mouvemens de l'ennemi.

ORDONNANCE, se dit en termes de Finances, d'un mandement à un Trésorier de payer certaines sommes. *Il étoit porteur d'une ordonnance de six mille francs. Viser une ordonnance.*

Au Palais on appelle un testament, *une ordonnance de dernière volonté.*

Ordonnance, se dit aussi de ce que prescrit le Médecin soit pour le régime de vivre, soit pour les remèdes. *Il ne mange rien que par l'ordonnance de son Médecin.*

Ordonnance, se dit aussi de l'écrit par lequel le Médecin ordonne quelque chose. *Envoyez l'ordonnance du Médecin chez l'Apothicaire.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

ORDONNATEUR; substantif masculin. *Ordinator.* Celui qui ordonne, qui dispose. *C'est l'ordonnateur du bâtiment. Il voulut être l'ordonnateur de la Fête.*

En termes de guerre & de Marine, on appelle *Commissaire ordonnateur*, le plus ancien Commissaire qui fait la fonction d'Intendant de marine ou d'armée.

Ordonnateur, se dit aussi de celui qui ordonne des payemens. *En matière de finances, le Contrôleur Général n'est point Ordonnateur, car les Ordonnances sont au nom du Roi.*

ORDONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Ordonner.

On dit proverbialement, *charité bien ordonnée commence par soi même;* pour dire, qu'on n'est obligé d'exercer la charité envers les autres, qu'après avoir satisfait à ses propres besoins.

En termes de Blason, on appelle *mal ordonnées*, trois pièces mises en armoiries, une en chef, & deux autres parallèles en pointe.

Banes, en Vivarais, d'azur à trois croissans adossés & mal ordonnés.

En termes de Géométrie, on appelle *raison* ou *proportion ordonnée*, une proportion qui résulte de deux ou de plusieurs autres proportions, & qui est telle que l'antécédent du premier rapport de la première proportion, est au conséquent du premier rapport de la seconde, comme l'antécédent du second rapport de la première proportion est au conséquent du second rapport de la seconde, par exemple soit,

$$a : b :: c : d :$$
$$b : e :: d : g.$$

on aura en proportion ou raison ordonnée, $a : e :: c : g$:

Équation ordonnée est une équation où l'inconnue monte à plusieurs dimensions, & dont les termes sont arrangés de telle sorte, que le terme où l'inconnue monte à la plus haute puissance, soit le premier, qu'ensuite le terme où l'inconnue monte à la puissance immédiatement inférieure, soit le second, *&c.*

Ordonnée, est aussi substantif féminin en Géométrie, & s'emploie pour désigner les lignes tirées d'un point de la circonférence d'une courbe à une ligne droite, prise dans le plan de cette courbe, & qu'on prend pour l'axe ou pour la ligne des abscisses. Il est essentiel aux ordonnées d'être parallèles entr'elles. On les appelle en latin *ordinatim applicata.*

Quand les ordonnées sont égales de part & d'autre de l'axe, on prend quelquefois la partie comprise entre l'axe & la courbe pour demi-ordonnée, & la somme des deux lignes pour l'ordonnée entière. On appelle aussi quelquefois *ordonnées*, des lignes qui partent d'un point donné, & qui se terminent à une courbe.

Dans une courbe du second genre, si on tire deux lignes parallèles

qui rencontrent la courbe en trois points, & qu'une ligne droite coupe chacune de ces parallèles, de manière que la somme des deux parties terminées à la courbe d'un côté de la sécante, soit égale à l'autre partie terminée à la courbe de l'autre côté, cette ligne droite coupera de la même manière toutes les autres lignes qu'on pourra tirer parallèlement aux deux premières, c'est-à dire, de manière que la somme des deux parties prises d'un côté de la sécante, sera toujours égale à l'autre partie prise de l'autre côté.

Il n'est pas essentiel aux ordonnées d'être perpendiculaires à l'axe, elles peuvent faire avec l'axe un angle quelconque, pourvu que cet angle soit toujours le même. Les ordonnées s'appellent aussi appliquées.

ORDONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Disponere.* Ranger, disposer, mettre en ordre. *Ordonner un bâtiment. Ordonner une Fête. La cérémonie étoit bien ordonnée.*

ORDONNER, signifie aussi commander, prescrire. *Son père lui ordonna de partir. Le Conseil a ordonné l'exécution de l'Arrêt du Parlement. Cela est ordonné par plusieurs lois. Ils n'ont fait que ce que l'honneur leur ordonnoit.*

On dit, *ordonner de quelque chose;* pour dire, en disposer. *Vous pouvez ordonner de tout cela. Selon ce qu'il plaira à la Cour d'en ordonner.*

ORDONNER, en termes de finances, signifie donner un mandement de payer une certaine somme à quelqu'un. *Le Contrôleur Général leur ordonna mille écus pour cet ouvrage.*

ORDONNER, signifie aussi conférer les Ordres de l'Église. *L'Archevêque de Paris l'a ordonné Prêtre. On vient de l'ordonner Diacre.* Il s'emploie aussi absolument. *L'Ordinaire a seul le droit d'ordonner dans son Diocèse.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

ORDOUS; vieux mot qui signifioit autrefois sale, malpropre.

ORDOYER; vieux mot qui signifioit autrefois rendre sale.

ORDRE; substantif masculin. *Ordo.* Arrangement, disposition des choses mises en leur rang. *Il règne un ordre merveilleux dans le cours & le mouvement des astres. On ne peut qu'admirer l'ordre que le Créateur a mis dans l'Univers. Les livres de cette bibliothèque sont rangés dans un bon ordre. Il n'y a point d'ordre dans son discours. Les matières y sont disposées selon l'ordre chronologique. C'est un grade auquel on parvient selon l'ordre d'ancienneté. Un livre distribué par ordre alphabétique.*

On appelle *ordre de la providence, ordre de la nature, ordre de la grâce,* la conduite de la providence, de la nature & de la grâce dans leurs opérations. *Ces choses sont dans l'ordre de la providence. Selon l'ordre de la nature, les enfans doivent survivre aux parens qui leur ont donné le jour.*

On appelle *ordre de bataille,* l'état de toutes les troupes d'une armée, suivant lequel elles doivent être rangées un jour de bataille. Et l'on dit, que *des troupes marchent en ordre de bataille;* pour dire, qu'elles marchent dans l'ordre porté par cet état, & gardent les rangs & les intervalles comme en un jour de combat.

Il seroit difficile de fixer des règles générales & constantes pour l'arrangement des troupes dans l'ordre de bataille. Cet ordre, comme le dit Onosander, doit être relatif à l'espèce d'armes, de troupes & des lieux qu'occupe l'ennemi. L'habileté du Général consiste à régler ses dispositions selon les circonstances dans lesquelles il trouve l'armée opposée. Le coup d'œil doit lui faire prendre dans le moment le parti le plus avantageux, suivant la situation de l'ennemi. Si l'on s'apperçoit qu'il ait mis ses principales forces au centre ou aux aîles, on doit s'arranger pour lui opposer plus de résistance dans ces endroits, & faire ensorte que chaque espèce de troupes soit opposée à celles de même nature de l'armée qu'on veut combattre.

Il est aisé de s'appercevoir par le simple exposé de ces principes, que les ordres de bataille doivent varier d'une infinité de manières.

Les anciens comptoient sept dispositions générales des armées pour combattre. Elles sont rapportées dans Végèce. La première est celle du carré long. Ceux qui sont habiles dans la science des armes, dit Végèce, ne jugent point cette disposition-là meilleure, parceque dans l'étendue que l'armée occupe, il ne se rencontre pas toujours un terrein égal qui lui permette de marcher également; ayant ainsi des parties plus avancées les unes que les autres, & formant une espèce de ligne courbe, il arrive souvent qu'elle est rompue ou percée. D'ailleurs cet ordre a l'inconvénient, si l'ennemi est supérieur, d'exposer l'armée à être prise en flanc & battue à l'une ou l'autre des aîles, ce qui entraîne la défaite du centre & du corps de bataille. Végèce prétend qu'il ne faut se servir de l'ordre dont il s'agit ici, que lorsque par la bonté & la supériorité des troupes, on est en état de tourner l'ennemi par ses deux aîles, & de l'enfermer de tous côtés: il est d'autant plus désavantageux que les troupes en ligne ont de plus grands intervalles entre elles. L'armée pour peu qu'elle soit considérable, présente alors un front d'une longueur excessive; toutes ses différentes parties sont trop éloignées les unes des autres pour se soutenir mutuellement. La seconde ligne qui est dans un ordre aussi foible, répare rarement le désordre de la première; & comme le succès du combat dépend presque toujours, par cette raison, de celui de la première ligne, il paroît que pour fortifier cet ordre autant qu'il est possible, il faut combattre en ligne pleine, & fortifier cette ligne par des reverses de cavalerie & d'infanterie.

La seconde disposition générale est *l'ordre oblique* ou *de biais*. Dans cet ordre on engage le combat avec l'aîle droite, pendant que l'autre se refuse à l'ennemi. Cette disposition peut servir à faire remporter la victoire à un petit nombre de bonnes troupes qui sont obligées d'en combattre de plus nombreuses.

Pour cet effet les deux armées étant en présence & marchant pour se charger, on tient sa gauche (si l'on veut faire combattre sa droite) hors de la portée des coups de l'ennemi, & l'on tombe sur la gauche de l'armée opposée avec tout ce qu'on a de plus braves troupes dont on a eu soin de fortifier sa droite.

On tâche de faire plier la gauche

de l'ennemi, de la pousser, & même de l'attaquer par derrière.

Lorsqu'on peut y mettre du désordre & la faire reculer, on parvient aisément avec le reste des troupes qui soutiennent l'aîle qui a engagé le combat, à remporter la victoire, & cela sans que le reste de l'armée ait été exposé.

Si l'ennemi se sert le premier de cette disposition, on fait passer promptement à la gauche la cavalerie & l'infanterie qui est en réserve derrière l'armée, & l'on se met ainsi en état de lui résister.

Cet ordre de bataille est regardé par tous les auteurs militaires comme un des meilleurs moyens de s'assurer de la victoire. C'est, dit M. le Chevalier de Folard, tout ce qu'il y a de plus à craindre & de plus rusé dans la tactique.

On peut voir dans l'art de la guerre de M. le Maréchal de Puysegur, le cas qu'il faisoit de cet ordre. Comme la charge des troupes doit se faire de front & non pas obliquement, cet illustre auteur observe que la partie avancée de la ligne oblique destinée à charger l'ennemi, doit prendre une position parallèle au front qu'elle veut attaquer, dans le moment qu'elle se trouve à portée de tomber sur lui. Les autres parties de la ligne doivent alors se mettre en colonne pour soutenir celle qui a commencé l'attaque, & avoir attention de se tenir toujours hors de la portée du fusil de la ligne ennemie.

Ce même auteur donne dans son livre une disposition pour l'attaque du poste de M. de Mercy à Nordlingen. Montecuculli propose aussi le même ordre dans ses principes sur l'art militaire: » si l'on veut, » dit cet habile Général, avec son » aîle droite battre la gauche de » l'ennemi, ou au contraire, on » mettra sur cette aîle le plus grand » nombre & les meilleures de ses » troupes, & on marchera à grands » pas de ce côté-là, les troupes de » la première & de la seconde ligne » avançant également, au lieu que » l'autre aîle avancera lentement » ou ne branlera point du tout; » parceque tandis que l'ennemi sera » en suspens, ou avant qu'il s'apperçoive du stratagême, ou qu'il » ait songé à y remédier, il verra » son côté foible attaqué par le » fort de l'ennemi, tandis que sa » partie la plus forte demeure oisive, & est au désespoir de ne » rien faire. » S'il se rencontre de ce côté-là quelque village, Montécuculli conseille d'y mettre le feu, pour empêcher l'ennemi d'attaquer cette aîle, & lui ôter la connoissance de ce qui se passe.

M. le Marquis de *Santa Crux* qui admet dans le cinquième volume de ses *réflexions militaires*, cette même disposition de combattre lorsque l'on a des troupes qui ne sont pas également bonnes, observe trois choses qu'il est bon de rapporter ici en peu de mots.

La première, c'est qu'il faut commencer de loin à incliner insensiblement la marche de l'aîle où l'on a mis ses meilleures troupes.

La seconde, qu'il faut toujours mettre les troupes sur lesquelles on compte le plus, vis-à-vis des foibles de l'ennemi.

Et la troisième, » qu'il faut » choisir le terrein le plus avantageux pour l'aîle qui doit attaquer, & couvrir l'autre, si la » chose est possible, par un ravin, » un canal, un bois, ou une mon-

» tagne, afin que ces obstacles dé-
» tournent les ennemis de vouloir
» vous attaquer par ce côté-là. Lorf-
» que ces avantages ne se rencon-
» trent pas, on peut couvrir cette
» aîle avec des chevaux de frise,
» des tranchées ou retranchemens
» de charrettes & beaucoup d'artil-
» lerie.

La troisième disposition ne diffère de la précédente qu'en ce qu'on engage le combat par la gauche, au lieu de le faire par la droite.

La quatrième disposition consiste à engager le combat par les deux aîles, en tenant le centre éloigné de l'ennemi.

Pour réussir dans cette disposition sans craindre pour l'infanterie qui se trouve pour ainsi dire, abandonnée de la cavalerie, voici ce qu'il faut faire selon le Maréchal de Puysegur qui entre, à ce sujet, dans un détail un peu plus circonstancié que Végèce.

» Quand les armées sont à cinq
» ou six cens pas au plus l'une de
» l'autre, il faut que celle qui est
» supérieure en cavalerie, fasse
» doubler le pas à ses aîles pour al-
» ler attaquer celles de l'ennemi,
» & qu'en marchant, son aîle droi-
» te se jette un peu sur sa gauche,
» pour déborder par les flancs celles
» qu'elles vont attaquer, en se te-
» nant un peu obliques, pour ne
» pas trop approcher les escadrons
» qui joignent l'infanterie, afin de
» les obliger par là de se depla-
» cer s'ils veulent vous venir atta-
» quer. Alors s'ils le font, il s'en
» suivra qu'ils ne feront plus pro-
» tégés de l'infanterie. Dans ce cas
» il est constant que tout l'avantage
» est pour l'armée dont les aîles
» iront attaquer; & comme ces
» charges de cavalerie sont bientôt
» décidées, avant que les lignes de
» l'infanterie en soient venues aux
» mains, le combat aux aîles sera
» fini.

M. de Puisegur ajoute qu'il y a plusieurs exemples de batailles dans lesquelles les aîles de cavalerie se sont ainsi chargées avant l'infanterie; mais il croit que cela est arrivé plutôt par hasard que par dessein, & il en donne une raison bien naturelle, c'est que la cavalerie allant plus vîte que l'infanterie, si ceux qui la conduisent ne la contiennent pas dans sa marche, elle est plutôt aux mains que l'infanterie.

Comme il est assez ordinaire, lorsque la cavalerie a ainsi battu celle de l'ennemi, qu'elle s'emporte toute à la poursuivre, & qu'elle compte le combat fini pour elle; M. de Puisegur observe » que ceux
» qui sont habiles & qui ont des
» troupes dressées, n'en laissent
» aller qu'une partie pour empê-
» cher l'ennemi de se rallier, &
» qu'avec le surplus ils vont aider
» leur infanterie à battre celle de
» l'ennemi en la prenant par les
» flancs & par derrière.

La cinquième disposition ne diffère guère de la quatrième; on couvre seulement le centre par des troupes légères qui empêchent l'ennemi d'en approcher. Cette précaution le met plus en sûreté, & quel que soit l'événement de l'attaque qui se fait par les aîles, il n'est pas absolument abandonné à lui-même.

Observons à cette occasion que les anciens faisoient de leurs troupes légères un usage différent de celui que nous faisons des nôtres. Elles consistoient particulièrement en Archers & en Frondeurs: ces troupes couvroient dans l'ordre de

bataille, celles qui étoient destinées à combattre de pied ferme; elles servoient à commencer le combat. Après qu'elles avoient lancé leurs traits sur l'ennemi, elles se retiroient par les intervalles des troupes en bataille, pour aller se placer derrière & agir suivant les différentes occasions : ainsi le centre, dans la disposition dont il s'agit, étant couvert de ces gens de trait, trouvoit une protection qui le mettoit à couvert d'une attaque brusque.

La sixième disposition est presque semblable à la seconde & à la troisième. Dans cet ordre on choque, pour ainsi dire, l'armée ennemie perpendiculairement avec une aîle fortifiée des meilleures troupes, & on tâche de la percer & de la mettre en désordre. Suivant Végèce & M. le Maréchal de Puysegur cette disposition est la plus avantageuse pour ceux qui étant inférieurs en nombre & en qualité de troupes, sont obligés de combattre.

Pour former cet ordre, l'armée étant en bataille & s'approchant de l'ennemi, il faut joindre votre aîle droite à celle de la gauche de l'armée opposée, & combattre cette dernière aîle avec vos meilleures troupes dont vous devez avoir garni votre droite. Pendant ce combat on doit tenir le reste de la ligne à peu près perpendiculairement au front de l'armée ennemie : si par ce moyen on peut la prendre en flanc & par derrière, il est difficile qu'elle puisse éviter d'être battue; car votre position presque perpendiculaire au front de cette armée, l'empêche d'être secourue par son aîle droite & par le centre. Cet ordre est assez souvent celui qu'il convient de prendre selon Végèce & M. le Maréchal de Puysegur, quand il s'agit de combattre dans une armée.

M. le Chevalier de Folard prétend que ce fut sur cet ordre qu'Épaminondas combattit à Leuctres & à Mantinée; mais au lieu qu'à Leuctres il étoit tombé sur l'une des aîles de l'armée ennemie, à Mantinée il dirigea son attaque sur le centre, assuré, dit Xénophon, qu'avec ses meilleures troupes il enfonceroit l'ennemi, & qu'après avoir fait jour à la bataille, c'est-à-dire, au centre, il donneroit l'épouvante au reste.

On peut voir dans *le traité de la colonne* de M. le Chevalier de Folard, la description & les plans qu'il donne de ces deux batailles.

Enfin la septième & dernière disposition générale de Végèce, ne consiste guère qu'à se conformer au terrein pour mettre l'armée en état de se soutenir contre l'ennemi, en profitant de tout ce qui peut assurer sa position, soit par des fortifications naturelles ou artificielles.

Il est évident que les sept dispositions précédentes peuvent être réduites à cinq; car la seconde, la troisième & la sixième peuvent être regardées comme la même disposition ou le même ordre. A l'égard de l'usage qu'on peut faire de ces différens ordres, il dépend des circonstances dans lesquelles on se trouve obligé de combattre. Les anciens ne s'attachoient point à les observer scrupuleusement; la science de la guerre leur en fournissoit de particuliers suivant les occasions; ils savoient suppléer au nombre par la bonté de l'ordre de bataille, & déconcerter l'ennemi par des dispositions inattendues, en changeant leur ordre de bataille au moment du

combat. Ces manœuvres dont l'exécution étoit prompte & facile, parceque les Généraux prenoient eux-mêmes le soin d'exercer & de discipliner leurs troupes, les faisoient souvent triompher du plus fort; mais il n'y a que la science & le génie militaire qui puissent produire ces ressources: jamais la simple pratique de la guerre ne fera imaginer ces chefs d'œuvre de conduite qu'on admire dans Scipion & Annibal, dans plusieurs autres Généraux de l'antiquité, & dans quelques modernes tels que les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Créqui, *&c.*

Ordre, en Géométrie, se dit en parlant des lignes courbes, distinguées par le différent degré de leur équation. Les lignes droites, dont l'équation ne monte qu'au premier degré, composent le premier ordre; les sections coniques, le second ordre, parceque leur équation monte au second degré, & ainsi des autres.

M. Newton a fait un ouvrage intitulé, *Enumération des lignes du troisième ordre*.

On se sert quelquefois du mot de degré au lieu de celui d'ordre : ainsi on dit *une courbe*, ou *une ligne du troisième degré*, pour dire, *une ligne du troisième ordre*.

Ordre s'emploie aussi en parlant des infinis & des infiniment petits; ainsi on dit *infini du second ordre*, pour dire, une quantité infinie par rapport à une autre qui est déjà infinie elle-même : *infiniment petit du second ordre*, pour dire, une quantité infiniment petite par rapport à une autre qui est déjà infiniment petite elle-même, & ainsi de suite: on dit de même *équation différentielle du premier*, *du second*, &c. *ordre*, pour dire, une équation où les différentielles sont du premier, du second ordre, *&c.*

On appelle *ordre des créanciers*, l'état qu'on dresse de tous les créanciers d'un homme, d'une succession, pour les payer suivant leur hypothèque.

Les ordres les plus fréquens sont ceux qui se poursuivent, & qui se font après les ventes d'immeubles par décret : on en fait aussi après des ventes volontaires & dans les directions.

Lorsqu'il y a eu un bail judiciaire de biens vendus par décret, les loyers que ce bail a produits, se distribuent par ordre d'hypothèque, comme le prix principal, & par la même opération; parceque le bail judiciaire immobilise les loyers. On peut voir sur cela les Annotateurs de Duplessis : la jurisprudence est certaine à cet égard.

Celui qui a poursuivi la vente par decret, doit poursuivre l'ordre; c'est la pratique du Châtelet : on y est même dans l'usage d'accorder cette poursuite à l'acquéreur d'un héritage, qui, en ce cas, fait faire un décret volontaire, quoiqu'il ne soit point créancier; parcequ'il a intérêt de veiller à ce que devient son prix.

Au Palais, la poursuite de l'ordre s'accorde ordinairement à celui des opposans qui obtient le premier ce qu'on nomme appointement sur l'ordre; de manière que si l'opposant est sur cela plus diligent que le poursuivant, il lui est préféré.

Ce sont les Magistrats qui, dans presque tous les tribunaux, jugent les ordres; & ces jugemens sont précédés d'une instruction judiciaire, dans laquelle le Poursuivant peut contredire les demandes & les productions des Créanciers, qui en sont susceptibles; mais au Châte-

let, ce ſont les Commiſſaires qui dreſſent les ordres ſur les productions que les parties font en leurs mains; & ſi quelque oppoſant conteſte la diſtribution faite par le Commiſſaire, les Parties ſont alors renvoyées à l'audience, pour être ſtatué ſur leurs prétentions. On peut voir dans le ſtyle du Châtelet & dans Bourjon, la manière dont les ordres ſe font au Châtelet, ils en parlent d'une manière très exacte.

Quand le décret, ſoit volontaire, ſoit forcé, a été pourſuivi au Châtelet, l'ordre ne peut ſe faire que devant un des Commiſſaires au Châtelet. Cette maxime, qui a eſſuyé bien des contradictions, eſt confirmée par deux Arrêts rendus les 12 Janvier & 3 Mars 1732, à l'occaſion de l'ordre de la portion revenante à M. Titon de Villegenoux, dans le prix de deux maiſons ſituées à Paris, rue du Plat d'Étain, que M. Titon avoit fait évoquer aux requêtes du Palais, & que la Cour a renvoyé au Châtelet.

Comme les adjudications forcées des Offices de Secrétaire du Roi, & des autres Offices, tant de la grande Chancellerie que des Chancelleries établies près les Cours & Conſeils Supérieurs du royaume, ne peuvent ſe faire que devant M. le Garde des Sceaux, c'eſt auſſi devant lui que ſe fait l'ordre & la diſtribution du prix des Offices ainſi vendus; on peut à ce ſujet voir un Arrêt du Conſeil du douze Février 1729, dans le Code de Louis XV.

Quand il ne ſe trouve que des créanciers hypothécaires, la diſtribution du prix eſt facile entr'eux, parceque la priorité & la poſtériorité de l'hypothèque indiquent le rang que chacun des oppoſans qui a produit ſes titres, doit tenir; mais l'opération eſt plus compoſée, lorſque dans le nombre des oppoſans il y a des créanciers privilégiés; ce n'eſt plus alors la priorité & la poſtériorité de l'hypothèque qui indique le rang du créancier dans l'ordre, mais bien la nature des priviléges & leur cauſe.

Les frais extraordinaires de criées, ceux faits pour parvenir à l'ordre, & les droits du receveur des conſignations ſont les plus privilégiés; auſſi ſont-ils toujours les premiers pris ſur les deniers qui forment l'objet de l'ordre, lors même qu'il y a des créanciers privilégiés oppoſans, parceque ce ſont ces mêmes frais qui procurent le payement des autres créanciers.

Après ces ſortes de frais & de droits prélevés, le premier créancier privilégié eſt le Seigneur; & il peut exercer ſon privilège, non-ſeulement pour les arrérages des cenſives & rentes ſeigneuriales qui lui ſont dus, parceque c'eſt de ſa main qu'eſt originairement ſorti l'héritage, & qu'il eſt par conſéquent le premier bailleur de fonds, mais il peut encore l'exercer pour les droits ſeigneuriaux engendrés par les mutations précédentes de l'héritage vendu, pourvu qu'il ait formé oppoſition au decret; car l'oppoſition eſt néceſſaire pour les profits de fiefs qui ſe preſcrivent, au lieu qu'elle eſt ſurabondante, quand il ne s'agit que d'arrérages de cens.

Le vendeur originaire de l'héritage décreté a, pour le prix de la vente & les acceſſoires qui lui reſtent dûs, un privilège qui ſuit immédiatement celui du Seigneur; & ce privilège a lieu, lors même qu'il n'a pas été ſtipulé par la vente, ainſi qu'on le peut voir par l'extrait d'un

arrêt d'ordre, rapporté par M. Bouguier.

S'il y avoit plusieurs vendeurs successifs de l'héritage dont le prix se distribue par ordre, & que chaque vendeur fût créancier d'une partie de son prix, le premier vendeur seroit préféré au second & à ses créanciers & ainsi successivement; parceque la chose n'a pu passer de la personne de l'un à celle de l'autre, qu'avec la charge primitive qu'une vente postérieure n'a pu affoiblir.

Les créances résultantes des soutes de partage, opérent le même privilège, & doivent donner au créancier pour la soute, les mêmes avantages qu'ont les vendeurs sur les deniers provenus du décret de l'immeuble sorti de leurs mains.

Les créanciers d'un défunt sont aussi privilégiés à ceux de l'héritier sur lequel l'ordre se fait, & ce privilège est indépendant de l'hypothèque; ainsi le créancier chirographaire d'un défunt dont l'héritage provient, sera préféré au créancier hypothécaire de l'héritier qui a vendu, ou sur lequel cet héritage est vendu, parceque les créanciers de l'héritier n'ont pas plus de droit que leur débiteur héritier, lequel ne peut rien prétendre que toutes les dettes du défunt ne soient acquittées.

Après la collocation des créanciers privilégiés dans le rang que chacun doit tenir, les créanciers hypothécaires doivent être placés chacun dans l'ordre de l'hypothèque résultante de leurs titres (suivant la règle *prior tempore, potior jure*,) & les créanciers chirographaires, c'est-à-dire, qui n'ont point d'hypothèque, doivent ensuite être colloqués pour être payés par contribution entr'eux au sou la livre.

L'usage est de colloquer tous les créanciers qui produisent à l'ordre, lors même qu'il est très-certain qu'ils ne seront pas payés.

En Normandie, lorsqu'une femme mariée, ou civilement séparée, créancière de rente constituée, est colloquée dans une distribution de deniers provenans d'adjudication par décret auquel il a été formé opposition, le Procureur du Roi est tenu de requérir, & les Juges d'ordonner que les maris & femmes séparés seront obligés pour recevoir, de fournir bonne & suffisante caution des capitaux des rentes, laquelle caution doit être reçue partie présente ou duement appelée en présence du Procureur du Roi : cela est ainsi ordonné par un Arrêt de Réglement rendu le dix-neuf Juin 1724.

Les seuls opposans au décret doivent être colloqués dans l'ordre du prix qui en provient; sur quoi il faut remarquer que le saisissant réellement est mis au nombre des opposans, & qu'il n'est pas tenu de former opposition après avoir saisi, quand même il auroit d'autres créances que celles pour lesquelles il a saisi.

Ces maximes s'appliquent aux décrets de maisons & héritages; mais dans les décrets d'offices, il faut de plus former opposition au sceau.

On appelle *Bénéfice d'ordre* ou *de discussion*, une exception accordée à la caution pour ne pouvoir être poursuivie, avant que le principal obligé ait été discuté.

Ordre, signifie aussi la situation, l'état où est une personne, par rapport à sa fortune, à ses affaires, *&c.* *Vous le trouverez en fort mauvais*

ordre. C'est un homme qui est bien en ordre.

On dit dans le même sens, de quelqu'un dont les affaires sont bien arrangées, que *c'est un homme d'ordre ;* qu'*il a mis un grand ordre, un bel ordre dans ses affaires.*

Ordre, se dit aussi de l'état où est une maison, un jardin, *&c. On va mettre son appartement en ordre. Les jardins de ce château sont mal en ordre, en mauvais ordre.*

On dit, *mettre ordre, donner ordre, apporter ordre ;* pour dire, pourvoir. *Il faut mettre ordre à vos affaires. Il n'est plus en état d'apporter aucun ordre à tout cela. C'est un mal auquel il faut promptement donner ordre.*

Ordre, se dit aussi en parlant des Anges. On dit, *les ordres des Anges ;* pour dire, les chœurs des Anges. *L'ordre des Chérubins. L'ordre des Séraphins.* Voyez Ange.

On dit figurément, *un esprit du premier ordre ;* pour dire, un esprit sublime & bien au-dessus du commun.

Ordre, se dit aussi des corps qui composent un état. Il y avoit à Rome l'ordre des Sénateurs, l'ordre des Chevaliers, l'ordre Plébéïen.

En France, les États Généraux sont composés de trois ordres ; l'ordre de l'Église, l'ordre de la Noblesse, & le Tiers État. Ils n'ont pas été assemblés depuis Louis XIII.

Il y a aussi trois ordres dans les États Provinciaux qui s'assemblent en certains temps, comme en Bretagne, en Languedoc, *&c.* & ces ordres sont aussi l'ordre de l'Eglise, l'ordre de la Noblesse & le Tiers État de la province.

Dans le Clergé il y a deux ordres : on appelle les Évêques, *le premier ordre*, & les autres Ecclésiastiques, *le second ordre.*

On dit dans l'Église, *l'ordre hiérarchique*, pour marquer les différens degrés de dignité, d'autorité & de juridiction. *Voyez* Hiérarchie.

Ordre, signifie aussi, devoir, règle, réglement, discipline, *&c. Il ne faut pas s'écarter de l'ordre. Ce Magistrat a rétabli l'ordre dans la compagnie. Le bon ordre au-dedans d'un royaume, le fait respecter au-dehors. Cette procédure n'est pas dans l'ordre.*

Ordre, signifie encore le commandement d'un Supérieur. *Le Prince lui en donna l'ordre par écrit. Cet Officier vient de recevoir un ordre pour retourner à son corps. Nous sommes à vos ordres. Le Général avoit ordre d'assiéger cette place.*

Ordre, signifie aussi, le mot que l'on donne tous les jours aux gens de guerre, pour distinguer les amis d'avec les ennemis.

On dit dans ce sens, *aller à l'ordre ;* pour dire, aller recevoir ou prendre le mot : c'est aussi aller recevoir du Général ou du Commandant les ordres qu'il a à donner pour tout ce qu'il juge à propos de faire exécuter concernant le service.

A l'armée le Lieutenant-Général de jour prend l'ordre du Général ; il le donne au Maréchal de Camp de jour, qui le distribue au Major Général de l'Infanterie, au Maréchal des logis de la Cavalerie, au Major Général des Dragons, au Général des vivres, au Capitaine des guides, & au Prévôt de l'armée.

Les Majors de brigade de l'Infanterie reçoivent l'ordre du Major général, & ceux de Cavalerie & des Dragons, du Maréchal Général des logis de la Cavalerie & du Major Général

Général des Dragons. Dans les places le Commandant donne l'ordre & le mot au Major de la place, qui le donne ensuite aux Majors & Aides-Majors des régimens.

Ordre, en termes de Commerce de billets & de lettres de change, est un endossement ou écrit succint que l'on met au dos d'un billet ou d'une lettre de change, pour en faire le transport & le rendre payable à un autre.

Quand on dit qu'une lettre ou un billet de change est payable *à un tel ou à son ordre*, c'est-à-dire, que cette personne peut, si bon lui semble, recevoir le contenu de cette lettre, ou en faire le transport à un autre en passant son ordre en faveur de cet autre.

Ordre, parmi les Négocians, signifie aussi le pouvoir & commission qu'un Marchand donne à son correspondant ou commissionnaire de lui faire telles ou telles emplettes, à tel ou tel prix, ou sous telle autre condition qu'il lui prescrit; un commissionnaire ou correspondant qui fait quelque chose sans ordre, ou qui va au-delà de l'ordre que lui a donné son commettant, est sujet à désaveu.

Ordre, signifie aussi une compagnie de certaines personnes qui font vœu, ou qui s'obligent par serment de vivre sous de certaines règles avec quelques marques extérieures qui les distinguent. *Les Capucins, les Cordeliers, les Bénédictins, sont des ordres religieux. C'est à Paris où se tient le chapitre général de l'ordre.*

Il y a des *ordres* qui ne sont que comme des confreries; tels sont, *l'ordre de Saint Michel*, *l'ordre du Saint-Esprit*, *l'ordre de Saint Louis*, *l'ordre de la Toison d'or*, *l'ordre de la Jarretière*, &c. Nous parlons de chacun de ces ordres sous le nom qui lui est propre.

On dit, *Chevalier des ordres du Roi*, c'est-à-dire, de Saint Michel & du Saint Esprit. En France, quand on dit simplement, *l'ordre du Roi*, *Chevalier de l'ordre*, on entend l'ordre du S. Esprit.

Ordre, se prend aussi pour le collier, le ruban, ou autre marque d'un ordre de Chevalerie. *Il porte l'ordre de la Toison, de la Jarretière.*

Ordre, signifie aussi un des sept Sacremens de l'Église, par lequel celui qui est ordonné reçoit la puissance de faire les fonctions Ecclésiastiques.

Suivant l'usage de l'Église Latine, on distingue deux sortes d'ordres; savoir les *ordres mineurs ou moindres*, & *les ordres sacrés ou majeurs*.

Les ordres mineurs ou moindres sont au nombre de quatre; savoir l'office de *Portier*, celui de *Lecteur*, celui d'*Exorciste*, & celui d'*Acolythe*.

Les ordres majeurs ou sacrés sont le Soudiaconat, le Diaconat & la Prêtrise : l'Épiscopat est encore un degré au-dessus de la Prêtrise.

Les Évêques reçoivent la plénitude du Sacerdoce avec le caractère épiscopal; ils sont aussi les seuls qui puissent donner à l'Église des Ministres par le Sacrement de l'Ordre.

L'imposition des mains de l'Évêque est la matière du Sacrement de l'Ordre; la prière qui répond à l'imposition des mains en est la forme.

L'ordre imprime sur ceux qui le reçoivent le caractère indélébile qui les rend Ministres de Jésus-Christ & de son Église, d'une manière irrévocable.

L'ordination d'un Prêtre se fait

par l'Évêque, en mettant les deux mains sur la tête de l'Ordinand, & en récitant sur lui des prières. Les Prêtres qui sont présens lui imposent aussi les mains; l'Évêque lui met les ornemens du sacerdoce; il lui consacre les mains par dedans avec l'huile des Cathécumènes; & après lui avoir fait toucher le calice plein de vin, & la patène avec le pain, il lui donne le pouvoir d'offrir le Saint Sacrifice. Le nouveau Prêtre célèbre avec l'Évêque; après la communion l'Évêque lui impose une seconde fois les mains & lui donne le pouvoir de remettre les péchés.

Tous les Prêtres reçoivent dans l'ordination le même pouvoir; cependant ils n'en ont pas toujours l'exercice: ainsi un Prêtre qui n'a point de bénéfice à charge d'ames, ne peut confesser & absoudre hors le cas de nécessité, sinon en vertu d'un pouvoir spécial de l'Évêque.

Pour l'ordination d'un Diacre, l'Évêque met seulement la main sur la tête de l'Ordinand, en disant *recevez le Saint Esprit;* ensuite il lui donne les ornemens de son ordre, & le livre des Evangiles.

Il n'y a point d'imposition des mains pour le Soudiaconat; l'Évêque donne seulement à l'Ordinand le calice vide avec la patène, le revêt des ornemens de son ordre, & lui donne le livre des Epîtres.

Ceux qui ont reçu les ordres sacrés ne peuvent plus se marier; on accorde quelquefois des dispenses à ceux qui n'ont que le Soudiaconat, mais ces exemples sont rares.

Les ordres mineurs se confèrent sans imposition des mains, & seulement par la tradition de ce qui doit servir aux fonctions de l'Ordinand; ainsi l'Evêque donne au Portier les clef, au Lecteur le livre de l'Eglise, à l'Exorciste le livre des exorcismes, à l'Acolythe il fait toucher le chandelier, le cierge & les burettes.

Ceux qui ont reçu les ordres mineurs peuvent quitter l'état de cléricature & se marier sans dispense.

Le Concile de Trente exhorte les Évêques à rétablir les fonctions des ordres mineurs, & à ne les faire remplir que par des Clercs qui aient reçu l'ordre auquel elles sont attachées; mais ce réglement n'a point eu d'exécution. Les fonctions des quatre ordres mineurs sont le plus souvent remplies par de simples Clercs, ou même par des Laïques revêtus d'habits ecclésiastiques; de sorte qu'on ne regarde plus les ordres mineurs que comme une cérémonie nécessaire pour parvenir aux ordres supérieurs.

Il faut néanmoins excepter la fonction des exorcismes, laquelle par un usage établi depuis long temps dans l'Église, est réservée aux Prêtres, lesquels ne peuvent même exorciser les possédés du démon, sans un pouvoir spécial de l'Évêque, parcequ'il est rare présentement qu'il y ait des possédés, & qu'il y a souvent de l'imposture de la part de ceux qui paroissent l'être.

L'ordination ne se réitère point, si ce n'est quand on doute si celui qui a conféré les ordres à un Clerc, étoit véritablement Évêque, ou bien s'il a ordonné Prêtre quelqu'un qui n'a point été baptisé; dans ce dernier cas, on commence par donner le baptême, & ensuite tous les ordres inférieurs au sacerdoce.

Si l'Évêque avoit omis l'imposition des mains à l'ordination d'un Prêtre ou d'un Diacre, on ne réitèreroit pas pour cela toute l'ordination; mais il faut que celui qui a

été ordonné suspende les fonctions de son ordre jusqu'à ce que la cérémonie omise ait été suppléée aux premiers quatre-temps. Mais si l'Évêque avoit omis de prononcer lui-même les prières qu'il doit dire, il faudroit réitérer l'ordination.

Celui qui a reçu les ordres d'un Évêque excommunié, ne peut en faire les fonctions jusqu'à ce qu'il en ait obtenu la permission.

Un Evêque qui s'est démis de son Évêché, sans renoncer à la dignité épiscopale, peut donner les ordres quand il en est prié par un autre Évêque.

Il n'est pas permis à un Évêque de donner les ordres hors de son Diocèse, même à ses Diocésains, si ce n'est par la permission de l'ordinaire du lieu : celui qui ordonne autrement est suspens pour un an de la collation des ordres ; & celui qui a été ainsi ordonné, suspens de ses fonctions jusqu'à ce que l'Évêque l'ait relevé de sa suspense.

Suivant le droit canonique, l'Évêque ordinaire d'un Clerc pour l'ordination, est celui du Diocèse où il est né, ou dans le Diocèse duquel il a son domicile ou un bénéfice.

Le Concile de Trente permet aussi à un Évêque d'ordonner un Clerc qui a demeuré trois ans avec lui, pourvu qu'il lui confère aussitôt un bénéfice.

Mais les Évêques de France, dans les assemblées du Clergé de 1635 & 1665, sont convenus de n'ordonner sans démissoire que les Clercs originaires de leur Diocèse : ce qui s'observe assez exactement, quoiqu'il n'y ait pas de loi qui ait révoqué l'ancien usage.

Les Religieux doivent être ordonnés par l'Évêque du Diocèse où est leur Monastère ; ce qui ne peut se faire néanmoins sans le consentement de leur Supérieur régulier.

En l'absence de l'Évêque, son Vicaire Général, & pendant la vacance de l'Évêché, le Chapitre de la Cathédrale, peuvent donner des démissoires pour les ordres.

Le Pape est en possession d'ordonner les Clercs de quelque Diocèse que ce soit, sans le consentement de leur Évêque.

Les ordres mineurs se peuvent donner tous les Dimanches & Fêtes mais les ordres majeurs ne se donnent qu'aux quatre-temps, le Samedi Saint, ou le samedi devant le Dimanche de la Passion : les ordres majeurs ne peuvent être conférés en d'autres temps, si ce n'est par dispense du Pape, ce qu'on appelle une dispense *extra tempora*.

Ceux qui ont reçu les ordres sacrés hors les temps prescrits par l'Église, sont suspens des fonctions de leur ordre jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu une dispense du Pape. L'Évêque qui a ordonné hors les temps prescrits, est punissable pour cette contravention.

On observoit autrefois des interstices entre chaque ordre mineur ; présentement dans la plupart des Diocèses, l'Évêque les donne tous quatre en un même jour, & même souvent en donnant la tonsure.

Pour ce qui est des ordres sacrés, il n'est pas permis d'en conférer deux en un même jour, ni en deux jours consécutifs ; l'Évêque qui auroit ainsi ordonné un Clerc, demeureroit suspens du droit de conférer les ordres, & le Clerc suspens de ses fonctions, jusqu'à ce qu'ils aient été relevés de la suspense.

Ces règles ne furent pas observées par Photius, lequel dans le IX siè-

cle fut mis à la place du Patriarche Ignace; les Évêques le firent passer en six jours par tous les degrés du Sacerdoce. Le premier jour, on le fit Moine, parcequ'alors l'état monachal faisoit en Orient un degré de la Hiérarchie Ecclésiastique; le second jour, on le fit Lecteur; le troisième, Soudiacre, puis Diacre, Prêtre, & enfin Patriarche.

On en usa de même pour Humbert, Dauphin de Viennois, auquel Clement VI donna tous les ordres sacrés en un même jour.

Pour être promû aux ordres il faut avoir les qualités nécessaires, telles que la vertu, la piété, la conduite régulière, la vocation; il faut aussi n'être point irrégulier.

Le Concile de Trente veut d'ailleurs que l'on ne donne les ordres mineurs qu'à ceux qui entendent le Latin, & dont les progrès font espérer qu'ils se rendront dignes des ordres supérieurs.

Quant à l'âge nécessaire, en France les Évêques ne donnent les ordres mineurs qu'à ceux qui ont dixhuit ou dix-neuf ans; l'âge fixé pour le Soudiaconat est de 22 ans commencés, pour le Diaconat 23, & pour la Prêtrise 24 ans commencés; le Pape accorde quelquefois des dispenses d'âge. Celui qui seroit ordonné avant l'âge nécessaire sans dispense, seroit suspens des fonctions de son ordre jusqu'à ce qu'il eût l'âge légitime.

Avant d'admettre un Clerc aux ordres, on lui fait subir un examen sur les choses qu'il doit savoir, selon son âge & le degré auquel il aspire.

On observe aussi en France d'obliger les Clercs de demeurer quelque temps au Séminaire avant de se présenter à l'ordination.

Il est d'usage de publier au Prône de la Paroisse, le nom de celui qui se présente pour les ordres sacrés, & l'on ordonne à ceux qui y sauroient quelque empêchement, de le venir déclarer.

Autrefois on n'ordonnoit aucun Clerc sans lui donner un titre: présentement pour les ordres sacrés il faut que l'Ordinand ait un bénéfice ou un titre clérical.

L'Evêque donne à celui qui est ordonné des lettres d'ordre ou ordination, signées de lui; & l'on tient registre de ces lettres.

Ordre, en termes d'Architecture, se dit d'un arrangement régulier de parties saillantes, dont la colonne est la principale, pour composer un bel ensemble. Un ordre parfait à trois parties principales, qui sont le piédestal, la colonne, & l'entablement. Cependant suivant que les circonstances le demandent, on fait des colonnes sans piédestal, & on y substitue une plinthe. Cela n'empêche pas qu'on ne dise qu'un bâtiment est construit selon un tel ou tel ordre, quoiqu'il n'y ait point de colonnes, pourvu que sa hauteur & ses membres soient proportionnés aux règles de cet ordre. Sturm prétend qu'il n'y a eu d'abord que deux ordres; que le Roi Salomon a fait usage du plus beau pour son temple, & de l'autre pour son Palais, & que les Corinthiens se sont ensuite approprié le premier, & les Doriens le second; qu'après cela on en a inventé un qui tient le milieu entre les deux, & qu'on appelle *Ionien*; que les peuples Toscans, en Italie, ont contrefait l'ordre dorique, quoique d'une manière plus simple & plus massive, & que c'est de-là que s'est formé l'ordre toscan. Ces quatre ordres,

le toscan, le dorique, l'ionique, & le corinthien, sont les seuls que les Grecs aient connus : aussi Vitruve ne parle point de cinquième ordre. Les Romains ont enfin composé un nouvel ordre de l'ionique & du corinthien, qu'on appelle communément le romain, ou le composite. Louis XIV avoit promis une récompense considérable à celui qui inventeroit un sixième ordre. Cette promesse mit toutes les imaginations en feu; mais quoiqu'on se soit donné beaucoup de peine, on n'a rien découvert, selon M. Blondel, qui mérite l'approbation des connoisseurs; car ou l'on a avancé des absurdités qu'on ne sauroit admettre dans l'Architecture, ou l'on n'a rien présenté qui ne fût déjà compris dans les quatre ordres décrits par Vitruve, & qui n'appartînt à l'ordre composé, dont les Romains ont trouvé le premier exemple. Cela devoit être, selon Vilalpande, puisqu'on avoit voulu trouver un ordre plus beau que le corinthien, qui, selon lui, vient de Dieu immédiatement.

Parmi les Architectes Italiens, Vignole, Palladio & Scamozzi, se sont particulièrement distingués à faciliter l'usage des ordres. Vignole surtout, a rendu cet usage beaucoup plus facile qu'il n'étoit avant lui, par une règle générale qui sert à déterminer toutes les parties des colonnes. Voici cette règle. Le piédestal est toujours le tiers, & l'entablement le quart de toute la colonne. Ainsi en divisant l'endroit où l'on veut mettre la colonne, en 19 parties égales, on en donne quatre au piédestal, douze à la colonne, & trois à l'entablement. Si l'on ne veut point de piédestal, on divise cet endroit en cinq parties dont on donne une à l'entablement, & quatre à la colonne. C'est à cause de cette division facile que la plûpart des ouvriers suivent les règles de cet Architecte.

Palladio est de tous les Architectes, celui qui a le mieux su joindre les membres des ordes; & Scamozzi est singulièrement estimé par la proportion qu'il leur a donnée. Nicolas Goldman, dans son Traité *de Stylometris*, & dans ses institutions d'Architecture, a tâché de remplir ces trois objets. M. Perrault a donné un très-bel ouvrage sur les ordres, intitulé : *Ordonnance des cinq espèces de colonnes*. Roland Fréard de Chambray, Charles-Philippe Dieussart, François Blondel & Seyler, ont publié des éclaircissemens sur les cinq ordres. Au reste nous parlons de chaque ordre en particulier sous le nom qui lui est propre.

On dit adverbialement, *en sous-ordre*; pour dire, subordonnément. *Il n'étoit pas en chef dans cette affaire, il n'y travailloit qu'en sous ordre.*

On appelle *créancier en sous-ordre*, celui qui a une créance sur le créancier qui fait actuellement une poursuite.

Différences relatives entre ORDRE, COMMANDEMENT, PRÉCEPTE, INJONCTION, JUSSION.

Les deux premiers de ces mots sont de l'usage ordinaire; le troisième est du style doctrinal, & les deux derniers sont des termes de Jurisprudence ou de Chancellerie. Celui de *commandement* exprime avec plus de force l'exercice de l'autorité; on commande pour être obéi. Celui d'*ordre* a plus de rapport à l'instruction du subalterne;

on donne des *ordres* afin qu'ils soient exécutés. Celui de *précepte* indique plus précisément l'empire sur les consciences; il dit quelque chose de moral qu'on est obligé de suivre. Celui d'*injonction* désigne plus proprement le pouvoir dans le Gouvernement; on s'en sert lorsqu'il est question de statuer à l'égard de quelque objet particulier, une règle indispensable de conduite. Enfin celui de *jussion* marque plus positivement la puissance arbitraire; il enferme une idée de despotisme qui gêne la liberté, & force le Magistrat à se conformer à la volonté du Prince. Il faut attendre le *commandement*, la bonne discipline défend de le prévenir. On demande quelquefois l'*ordre*, il doit être précis. On donne souvent au *précepte* une interprétation contraire à l'intention du Législateur; c'est l'effet ordinaire du Commentaire. Il est bon, quelque formelle que soit l'*injonction*, de ne pas trop s'arrêter à la lettre, lorsque les circonstances particulières rendent abusive la régle générale. Il semble que les cours de justice ne sauroient trop prévenir les lettres de *jussion*, & que le Ministère ne doit en user que très-sobrement.

ORDUNA; Ville d'Espagne dans la Biscaye, au milieu de cette Province.

ORDURE; substantif féminin. *Fœtor.* Il se dit des excrémens & des autres impuretés du corps. *Cet abcès jette beaucoup d'ordure. Quelqu'un a fait là son ordure. Les chats couvrent leurs ordures avec des cendres ou de la terre.*

Ordure, est aussi un terme général, qui se dit de la poussière, du duvet, de la paille, & de toutes les petites choses mal propres qui s'attachent aux habits, aux meubles, &c. *Votre habit est couvert d'ordures. Ces meubles sont pleins d'ordures, il faut les nettoyer.*

Ordure, se dit encore de tout ce qui rend un appartement, une cour sale & mal propre. *Il faut faire enlever les ordures qui sont dans cette cour.* Et l'on dit dans ce sens, *jeter quelque chose aux ordures.*

Ordure, signifie figurément, turpitude dans les actions, corruption honteuse dans les mœurs. *Ce procédé est une ordure qu'il faut tâcher d'oublier. Toute sa conduite n'est qu'ordure & avarice.*

Ordure, se dit aussi figurément & familièrement des choses obscènes. *Il aime à dire des ordures. C'est manquer d'éducation, que de dire des ordures en bonne compagnie.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

ORDURIER, IÈRE; adjectif du style familier. Qui se plaît à dire des ordures, des paroles sales & deshonnêtes *Il est fort ordurier.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un ordurier.*

ORÉADE; substantif féminin, & terme de Mythologie. On donnoit ce nom aux Nymphes des montagnes & à celles de la suite de Diane, parce que cette Déesse fréquentoit beaucoup les montagnes avec un cortége de Nymphes.

ORÉBITES; (les) branche de Hussites, qui, après la mort de Zisca, se mirent sous la conduite de Bédricus, Bohémien : ils s'appeloient *Orebites*, parce qu'ils s'étoient retirés sur une montagne, à laquelle ils donnoient le nom d'*Oreb*. Voyez Hussites.

OREBRO; petite Ville de Suède dans la Néricie, sur la Trosa, à trente

lieues, sud-ouest, de Stockholm.

OREE; vieux mot qui signifioit autrefois le bord, la lisière d'un bois.

OREGRUND; petite Ville de Suède dans l'Uplande, sur la côte du Golfe de Bothnie, à sept lieues d'Upsal, & à onze de Stockholm.

OREILLARD, ARDE; adjectif. Il se dit d'un cheval, d'une jument dont les oreilles sont longues, basses, pendantes ou mal plantées.

OREILLE; substantif fémin. *Auris.* L'organe de l'ouïe, avec tout ce qui contribue à l'ouïe au-dedans & tout le cartilage du dehors.

Les Anatomistes divisent ordinairement l'oreille en externe & en interne. L'oreille externe naturellement disposée en devant & en dehors, adhérente à l'os temporal, forme un cornet naturel, dont la cavité nette & polie paroît propre à ramasser les sons; sa figure singulière est nécessaire pour rendre la sensation parfaite; les replis formés postérieurement manquent antérieurement. Par cette disposition les rayons sonores sont arrêtés. La structure élastique des parties, la différente position des replis, leurs contours, servent à des réflexions réitérées, & concourent à réunir les sons. De plus les fibres musculaires qui sont propres au cartilage de l'oreille, servent avec les petits muscles extérieurs à applanir, à resserrer, à dilater & à procurer divers degrés de tension à la conque, selon la violence ou la foiblesse des sons: ce qui se passe dans les animaux dont l'oreille mobile, & ce qui arrive à ceux qui ont perdu la conque, prouve ces usages.

Les rayons sonores réunis sont déterminés vers le conduit auditif, qui est en partie cartilagineux & en partie osseux: sa partie osseuse n'est remarquable que dans l'adulte, & les cartilages qui le forment sont interrompus; sa longueur est d'environ 8 lignes, il est incliné en dedans, sa direction est oblique, il ne va pas en ligne droite, il se termine à la membrane du timpan; la peau qui le couvre, mince, susceptible d'irritation, recouverte de petits poils est humectée d'une liqueur cérumineuse, propre à entretenir la souplesse du conduit; elle est fournie par les glandes qui sont au-dessous: par cette structure la surface du conduit est augmentée, les réflexions sonores sont multipliées, elles se conservent en avançant dans le conduit par l'ébranlement des cartilages & des os très-durs, & elles sont déterminées dans toute leur intégrité vers la peau du tambour.

Cette membrane termine le conduit auditif; elle est sèche, transparente, mince, concave du côté de la cavité du tympan; sa situation est oblique, & par-là elle présente plus de surface. Les rayons sonores l'ébranlent: cet ébranlement, communiqué aux parties intérieures, la rend suceptible de divers degrés de tension par l'action des muscles du marteau, auxquels elle est attachée. Il est vraisemblable que les sons aigus produisent sa tension, & qu'elle se relâche pendant les sons graves; ainsi elle ne sert pas seulement à défendre des corps extérieurs la cavité du tympan, elle sert encore à transmettre aux parties intérieures l'action des rayons sonores.

Comme cette membrane se met pour ainsi dire à l'unisson avec les corps sonores, on a cru qu'elle servoit presque seule à former l'organe immédiat de l'ouïe; mais on

pourra être convaincu du contraire, puisque les sourds peuvent entendre quelques sons en tenant avec leurs dents le manche d'un instrument, & que les animaux à qui on l'a percée entendent pendant quelque temps; malgré cela cependant, elle est d'une si grande conséquence pour la perfection de la sensation, que lorsqu'elle est percée ou détruite, l'ouïe s'affoiblit peu à peu, & se perd enfin totalement.

La cavité du tympan est elliptique; on y remarque quatre osselets, le marteau, l'enclume, l'orbiculaire & l'étrier, une branche de nerf, trois muscles, deux conduits, deux ouvertures.

Le marteau est attaché à la membrane du tympan, qu'il meut par deux muscles, dont l'externe sert à relâcher la membrane en la mettant dans un plan droit, & l'interne sert à tirer la membrane en dedans, & lui donne plus de tension; ainsi cette membrane passe par divers degrés de tension propres à représenter les divers tremblemens de l'air: sans cela on ne recevroit pas les sons dans leur nature; les sons violens la rompent en procurant une tension subite.

L'ébranlement se transmet à l'organe immédiat de l'ouie par le moyen de l'air contenu dans la caisse, & par le moyen des osselets articulés ensemble, & disposés de façon que l'étrier a sur la fenêtre ovale sa base qui est attachée par une membrane, & qui peut être un peu élevée par le muscle de l'étrier.

Les cellules de l'apophyse mastoïde communiquent dans la caisse par un conduit, & paroissent propres à rompre par-là la force des sons; l'autre conduit connu sous le nom de *trompe d'Eustache*, sert à renouveler l'air contenu dans la caisse, contribue à l'action de la membrane du tympan, en soutenant la forte impression qui pourroit l'affecter du côté du conduit auditif, & permet l'issue des humidités; les sons se peuvent faire entendre par cette voie, & son obstruction peut être suivie de surdité, soit parce que la membrane agit avec moins de facilité, soit parce que la caisse se remplit.

Dans le fond de la caisse on voit deux ouvertures, l'une ovale, qui reçoit directement les impressions dont sont susceptibles la membrane du tambour & les osselets; l'autre ronde, qui s'ouvre dans le demi-canal externe du limaçon, & qui est fermée par une membrane mince, menue & élastique, & paroît aussi propre à transmettre les impressions sonores à l'organe immédiat de l'ouïe.

Cet organe est contenu dans l'os pierreux qui est très-dur & très-solide; il est composé de trois parties, du vestibule, du limaçon & des trois canaux demi-circulaires. Le vestibule contribue peu à la sensation, les rayons sonores ne peuvent s'y rassembler.

Le limaçon est un canal tourné en spirale; il fait deux tours & demi depuis sa base jusqu'à sa pointe; sa substance est dure & sèche, & il est partagé dans toute son étendue par une cloison, en partie osseuse, & en partie membraneuse, tendue, polie, élastique, parsemée de beaucoup de nerfs. Les canaux demi-circulaires sont plus étroits dans leur milieu qu'à leur ouverture dans le vestibule.

La configuration de ces parties paroît propre à recevoir & à représenter

senter les rayons sonores avec plus de force, de même que cela a lieu dans les tuyaux recourbés ; & l'air contenu dans le labyrinthe étant pressé avec plus ou moins de vîtesse dans des parties qui n'ont pas un égal diamètre, il produit une impression plus ou moins forte sur la partie molle du nerf auditif qui s'y distribue, & que l'on doit regarder comme la partie propre à recevoir la sensation du son.

On dit qu'*une personne a bonne oreille*, *l'oreille bonne*, *subtile*, *l'oreille fine* ; pour dire, qu'elle entend aisément le moindre bruit. Et qu'*elle a l'oreille dure*, *qu'elle est dure d'oreilles*, qu'*elle a une dureté d'oreilles* ; pour dire, qu'elle entend difficilement.

On dit, qu'*une chose chatouille*, *flatte*, *charme l'oreille* ; pour dire, qu'elle fait plaisir à entendre. Et l'on dit dans un sens contraire, qu'*une chose blesse*, *offense*, *choque*, *écorche l'oreille*.

On dit en termes de Musique, *avoir de l'oreille* ; pour dire, avoir l'ouïe sensible, fine & juste ; en sorte que, soit pour l'intonation, soit pour la mesure, on soit choqué du moindre défaut, & qu'aussi l'on soit frappé des beautés de l'art, quand on les entend. On a l'oreille fausse lorsqu'on chante constamment faux, lorsqu'on ne distingue point les intonations fausses des justes, ou lorsqu'on n'est point sensible à la précision de la mesure, qu'on la bat inégale & à contretemps.

On dit aussi en parlant de vers & de danse, qu'*une personne a de l'oreille*, qu'*elle a l'oreille juste*, *l'oreille bonne*, *l'oreille délicate* ; pour dire, qu'elle entend bien la mesure & l'harmonie des vers ; qu'en dansant elle suit bien, elle marque bien la mesure. Et l'on dit dans un sens contraire, qu'*elle n'a point d'oreille*, qu'*elle a l'oreille mauvaise*.

On dit figurément d'une personne, qu'*elle a les oreilles délicates* ; pour dire, qu'elle se fâche aisément, qu'elle se choque de moindres choses qu'on lui dit. Et qu'*elle a les oreilles chastes* ; pour dire, qu'elle ne peut souffrir les paroles deshonnêtes, ou qui blessent tant soit peu la pudeur.

On dit figurément & populairement, *avoir du tinton dans les oreilles* ; pour dire, avoir de l'inquiétude sur quelque chose où l'on prend intérêt.

On dit, *prêter l'oreille*, pour dire, être attentif, écouter favorablement. *Vous deviez prêter l'oreille aux instructions qu'il vous donnoit. Le sage ne prête pas l'oreille à la médisance.*

On dit figurément, qu'*un Juge après avoir écouté une partie, doit garder une oreille pour l'autre partie* ; pour dire, qu'il ne doit pas se laisser prévenir par ceux qui lui parlent les premiers, & qu'il faut entendre les deux parties avant de se déterminer.

On dit, qu'*une personne n'a point d'oreilles pour quelque chose qu'on lui demande* ; pour dire, qu'absolument elle ne la veut pas faire. *Ne lui proposez pas de vous prêter de l'argent, il n'a point d'oreilles pour cela.*

On dit proverbialement & figurément, *ventre affamé n'a point d'oreilles* ; pour dire, qu'un homme qui a faim, n'a point d'attention à ce qu'on lui dit.

On dit, qu'*une chose vient aux oreilles de quelqu'un* ; pour dire, qu'il en entend parler. *Si cela vient*

aux oreilles du Ministre, ils sont perdus.

On dit figurément & familièrement, que *les muets ont des oreilles ;* pour dire, qu'on doit toujours craindre d'être écouté, quand on parle d'affaires qu'il est important de tenir secrettes.

On dit figurément & proverbialement, qu'*une personne a les oreilles battues, rebattues de quelque chose ;* pour dire, qu'elle en a souvent oui parler, qu'elle en est ennuyée. *C'est une histoire dont tout le monde a les oreilles rebattues.*

En parlant d'une personne qui oublie facilement les conseils qu'on lui donne, les remontrances qu'on lui fait, on dit familièrement, que *cela lui entre par une oreille & lui sort par l'autre.*

On dit figurément, *fermer l'oreille à quelque discours ;* pour dire, ne vouloir pas l'écouter. *Il a fermé l'oreille à cette proposition.* Et l'on dit figurément & familièrement, *faire la sourde oreille ;* pour dire, faire semblant de ne pas entendre ce qu'on nous dit, & n'y avoir point d'égard.

On dit aussi figurément & familièrement de quelqu'un qui commence à écouter favorablement une proposition par le motif de quelque intérêt, qu'*il ouvre les oreilles*, qu'*on lui a fait ouvrir les oreilles. Son dessein n'étoit pas de l'épouser ; mais quand on lui eut dit que la dot seroit de cinquante mille écus, il ouvrit les oreilles, il commença d'ouvrir les oreilles.*

On dit figurément, *avoir l'oreille d'un Prince, d'un seigneur, &c.* pour dire, avoir un accès libre auprès de lui, & en être écouté favorablement. Et familièrement, *souffler aux oreilles de quelqu'un ;* pour dire, lui suggérer secrettement quelque chose de mauvais ou à mauvaise intention. Et qu'*un homme est toujours pendu aux oreilles d'un autre ;* pour dire, qu'il l'obsède pour lui suggérer toujours quelque chose.

On dit proverbialement, figurément & en mauvaise part, *corner aux oreilles de quelqu'un ;* pour dire, vouloir persuader quelque chose à quelqu'un à force de lui parler continuellement.

On dit aussi familièrement, *étourdir les oreilles, rompre les oreilles à quelqu'un ;* pour dire, lui tenir des discours qui l'importunent, qui le fatiguent. Et l'on dit populairement dans le même sens, *lanterner les oreilles.*

On dit aussi, lorsqu'on entend dans les oreilles un certain bourdonnement confus, que *les oreilles cornent.* Et l'on dit proverbialement, que *les oreilles ont dû corner à quelqu'un ;* pour dire, qu'on a parlé de lui en son absence.

On dit familièrement, *échauffer les oreilles à quelqu'un ;* pour dire, le mettre en colère par quelque discours qui le fâche. *Prenez garde de lui échauffer les oreilles, car il vous maltraiteroit.*

Oreille, quelquefois se prend seulement pour cette partie cartilagineuse qui est au-dehors & autour du trou de l'oreille. *Elle a de petites oreilles. Il a de grandes oreilles. C'est un petit libertin à qui il faut tirer les oreilles. Il l'a menacé de lui couper les oreilles. De belles boucles d'oreilles. Les oreilles du cheval doivent être petites, placées haut & droites.*

On dit proverbialement & figurément, *tenir le loup par les oreilles ;* pour dire, ne savoir quel parti prendre dans une affaire qui presse & où il y a du péril de tous côtés.

On dit figurément & familièrement, *donner sur les oreilles à quelqu'un*, pour dire battre. On dit proverbialement & populairement dans le même sens, *frotter les oreilles à quelqu'un*.

On dit figurément & familièrement, en parlant d'un homme avantageux qui ne peut soutenir le ton qu'il avoit pris, ou qui a été humilié, mortifié par quelque perte, par quelque mauvaise fortune, qu'*il a l'oreille basse; qu'il baisse l'oreille*.

On dit aussi en parlant d'un homme fatigué, abattu par le travail, par quelque excès qu'il a fait, par la maladie, qu'*il a l'oreille basse*.

On dit proverbialement & figurément, qu'*une personne se fait tirer l'oreille*; pour dire, qu'elle a de la peine à se résoudre à quelque chose.

On dit figurément & familièrement, *avoir la puce à l'oreille*; pour dire, être inquiet, occupé de quelque chose jusqu'à en perdre le sommeil, ou se réveiller plus matin qu'à l'ordinaire. *Cette nouvelle lui a mis la puce à l'oreille.* Il signifie aussi être fort en peine du succès de quelque affaire.

On dit proverbialement & figurément, *secouer les oreilles*; pour dire, ne tenir compte de quelque chose, s'en mocquer. Et l'on dit de quelqu'un à qui il est arrivé quelque accident, quelque maladie, quelque affront, & qui témoigne ne s'en pas soucier, qu'*il n'a fait que secouer les oreilles*.

On dit aussi proverbialement & figurément, *être dans une affaire jusqu'aux oreilles, s'y mettre, s'y enfoncer jusqu'aux oreilles, par-dessus les oreilles*; pour dire, s'y engager fort avant. *Quand il fit cette entreprise, il étoit endetté par-dessus les oreilles*,

On dit encore proverbialement & figurément de quelqu'un qui va s'exposer à un grand péril, qu'*il sera bien heureux s'il en rapporte ses oreilles*; pour dire, s'il en revient sain & sauve.

On dit aussi proverbialement & figurément, *chien hargneux a toujours les oreilles déchirées*; pour dire, qu'il arrive toujours quelque fâcheux accident aux gens querelleurs.

On dit figurément & populairement d'un vin excellent, que *c'est du vin d'une oreille*, parce que ceux qui en boivent penchent une oreille en signe d'approbation. Et l'on dit au contraire d'un mauvais vin, que *c'est du vin de deux oreilles*, parce que ceux qui en boivent secouent la tête pour marquer qu'ils ne le trouvent pas bon.

On dit proverbialement & figurément, d'une terre à vendre, qu'*elle a le bouquet sur l'oreille*. Et la même phrase se dit aussi de plusieurs autres choses dont on a envie de se défaire. *Ce cheval a le bouquet sur l'oreille.*

On dit aussi proverbialement, figurément & populairement, d'une fille que ses parens ont le dessein de marier, qu'*elle a le bouquet sur l'oreille*.

Lorsque les fleurs, les arbres fruitiers, les blés, *&c.* ont été endommagés par la gélée, par les mauvais vents, on dit familièrement, qu'*ils ont eu sur l'oreille*.

OREILLE, se dit aussi figurément de plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec la figure de l'oreille. *Une écuelle à oreilles. Une calotte à oreilles.*

OREILLES, se dit en termes d'Embal-

leurs, des morceaux de toile qu'on ménage aux quatre coins d'un ballot ou d'une balle, lorsqu'on en fait l'emballage, afin que les crocheteurs ou gagne-deniers qui ont coutume de les charger ou décharger, ayent plus de prise pour les remuer & changer de place.

Oreilles, se dit en termes de Ménuiserie, des pièces qu'on met dans les angles pour les arrondir.

Oreilles, se dit en termes de serrurerie, des parties saillantes qu'on laisse excéder le corps de l'ouvrage & qui servent de guides à une autre pièce, comme dans les cadenats d'Allemagne, les quatre éminences qui sont sur la tête du cadenat, entre lesquelles passent les branches du crampon.

Oreilles, se dit dans les jeux d'orgues, de petites lames de plomb minces & flexibles, que l'on soude aux deux côtés de la bouche des tuyaux & qui servent à les accorder.

Les Laboureurs appellent *oreille de charrue*, la partie de la charrue à laquelle est attaché le soc, & qui sert pour tourner la terre que le soc a fendue.

Lorsque les feuillets d'un livre sont repliés par le coin d'en haut ou d'en bas, on appelle cela *oreilles*. *Un livre rempli d'oreilles. Il a fait une oreille à cette page.*

Oreille, se dit de cette courroie qui termine le quartier d'un soulier & à laquelle on attache une boucle pour le serrer.

En termes de Marine, on appelle *oreille de lièvre*, une voile qui étant appareillée, a la forme d'une voile latine ou à tiers-point.

On appelle *abricots à oreilles*, des abricots confits dont on a ôté les noyaux & dont on a rejoint les deux moitiés, ensorte que l'extrémité de l'une n'aille qu'au milieu de l'autre.

Oreille, se dit en termes de Botanique, des appendices qui se trouvent à la base de certaines feuilles ou de quelques pétales. Les Botanistes donnent quelquefois le nom d'*oreillons* ou d'*oreillettes* à ces sortes d'appendices.

Oreille d'âne. *Voyez* Consoude.

Oreille de cochon, se dit d'une coquille bivalve du genre des huîtres. Sa couleur est d'un brun violet; ses deux valves sont ornées du côté de l'ouverture, de replis anguleux qui s'emboîtent très-exactement les uns dans les autres.

Oreille d'homme. *Voyez* Cabaret.

Oreille de Juda, se dit d'une espèce de champignon ainsi nommé parce qu'il a la figure & souvent la grandeur de l'oreille d'un homme. Il croît sur le sureau qui fournit à ce champignon le suc qui lui est propre pour le faire paroître. On en fait usage, écrasé & appliqué extérieurement comme d'un résolutif, pour les tumeurs & les inflammations de la gorge.

Oreille de lievre. *Voyez* Perce-feuille vivace.

Oreille de mer, ou ormier, se dit d'un coquillage univalve fait en bassin ovale, qui se trouve sur les côtes de la Bretagne, & très-communément dans l'Inde.

Il est très fortement attaché aux rochers à fleur d'eau, & l'on a beaucoup de peine à l'en détacher, ainsi que le lépas. L'ormier a une sorte de ressemblance avec l'oreille de l'homme. M. d'Argenville dit que l'animal meurt dès qu'il est détaché du rocher : sa chair est jaunâtre, & l'on en mange. Cet Auteur dit aussi qu'il vide ses excrémens

par les trous qui sont sur la superficie de sa coquille. A mesure que l'animal grandit, il fait un nouveau trou à sa coquille, & en ferme un autre : on voit de ces coquilles qui ont deux trous ; d'autres en ont communément six, sept ou huit. Ces trous sont disposés sur une ligne courbe, cependant parallèle à la longueur de la coquille. Les trous qui ont été bouchés, paroissent toujours sous la forme de mamelons. M. Adanson dit en avoir compté jusqu'à cinquante. Lorsque l'oreille de mer est en marche, son pied déborde beaucoup l'étendue de la coquille, qui est revêtue en son sommet de quelques spires : sa couleur est assez variée ; il y en a d'un cendré noir, de vertes, de rougeâtres, avec une très-belle nacre en dedans, dont la couleur passe alternativement du blanc au verd, du verd au violet mêlé de pourpre, suivant les différens aspects sous lesquels on la regarde. La surface extérieure de la coquille est coupée par un nombre infini de sillons creusés légérement, & qui vont en prenant la courbure d'un demi-cercle, se répandre sur toutes les parties du bord droit de la coquille, où ils se perdent. Les spires qui paroissent en relief en dehors sont en creux en dedans. Ces coquilles ont communément trois pouces de longueur, deux pouces de largeur, & environ un pouce de profondeur. La lèvre droite est courbée en arc, mince dans les jeunes, épaisse dans les vieilles. La lèvre gauche, au contraire, est épaisse, repliée comme un large bourrelet au-dedans de la coquille, & nacrée comme elle : on trouve aussi de ces coquilles plus alongées, d'autres fois plus courtes qu'ovales. Le nombre des sillons, comme des trous, augmente avec l'âge ; on compte quelquefois dans les grandes & vieilles oreilles de mer neuf trous & cent cinquante sillons ; tandis que les jeunes n'ont souvent que trois ou quatre trous & cinquante sillons. Les vieilles d'entre ces coquilles sont presque toujours couvertes d'un limon gras & verdâtre, ou enveloppées d'une croute pierreuse qui les défigure. Il faut les en dépouiller pour découvrir leur couleur naturelle qui est un fond rouge marbré de blanc ; la partie nacrée est souvent sursemée d'espèces de perles.

M. Adanson dit qu'il y a peu de coquillages, dont l'animal soit aussi varié pour la couleur : tous les rochers de la côte du Sénégal nourrissent, dit-il, une grande quantité de ces coquillages ; les Nègres en mangent beaucoup.

Oreille d'Ours, ou Auricule, se dit d'une petite plante fort estimée des curieux : elle a ses feuilles longues de deux à trois pouces, polies, grasses, tantôt dentelées, tantôt entières, & d'un goût amer ; le nom de cette plante lui est venu de la ressemblance de ses feuilles avec l'oreille d'un ours. Du milieu de ses feuilles s'élèvent des tiges qui soutiennent à leur sommet des fleurs en forme d'un tuyau évasé en entonnoir à pavillon, & découpé en six ou sept parties. Ces fleurs varient en couleur suivant les espèces.

Les Amateurs les distinguent en trois classes, l'*oreille d'ours pure*, la *panachée* & la *bizarre*. La pure est celle qui n'a qu'une couleur, comme rouge, cramoisi, violet, pourpre, *&c.* Les jaunes & les blanches sont des espèces dégénérées : on préfère les pures, parcequ'elles sont grandes, plus étoffées, plus

veloutées. Les panachées ont leurs partisans, on exige que leurs panaches soient nets; les panaches blancs de lait & d'un jaune doré sont les plus beaux. Les bizarres ont diverses couleurs opposées comme le blanc au noir dans le même fleuron. Le caractère de la belle oreille d'ours, est d'avoir la fleur ronde, l'œil grand, rond, net, n'anticipant point dans la couleur; que les pistils soient placés à fleur de l'œil, le remplissent & le surpassent: les curieux exigent encore d'autres qualités qu'il seroit trop long d'expliquer. Les oreilles d'ours estimées les plus belles, sont toutes simples; celles qui sont doubles n'ont point l'œil qui est la principale beauté de cette fleur, & ne se soutiennent pas.

Un point essentiel dans la culture des fleurs, est d'approprier la nature du sol à l'espèce de la fleur. L'oreille d'ours est une plante humide, montagneuse & qui aime l'ombre: il lui faut une terre qui réponde à son tempérament, & qui conserve toute sa fraîcheur. La terre la plus appropriée à cette plante, est un mélange de terre de taupinière, de curures de rivière, ou de fossés de prés, avec un peu de terreau de fumier de cheval ou de vache. Il est essentiel, lorsqu'on empotte une plante, de ménager l'écoulement des eaux superflues; c'est pourquoi il faut mettre au fond du pot une écaille d'huître sur le trou. La terre des oreilles d'ours ne demande à être renouvelée que tous les trois ans; plus souvent, on courroit risque d'avoir de médiocres fleurs, tant la nature des alimens influe sur la structure organique. On peut faire cette opération au commencement de Mars, ainsi que celle de les œilletonner. On sépare dans la longueur de toute la racine, les œilletons avec le doigt ou avec un coûteau de buis; la plante principale en forme des fleurs plus belles & plus fortes: on élève les œilletons séparés. Le Fleuriste attentif enduit la blessure avec la térébenthine de Venise, qui empêche l'eau de pénétrer & de pourrir la racine. On laisse fleurir ces plantes dans un endroit où il y a très-peu ou point de soleil, parcequ'il en brûleroit les nuances. Le goût du Fleuriste se fait remarquer dans l'art de disposer les fleurs sur son théâtre, afin de les faire contraster, & d'en relever les beautés par leur opposition. C'est dans le temps de la fleur que l'Amateur apperçoit que les panachées ou anciennes bizarres dégénèrent, ce qui se reconnoît quand elles deviennent entièrement de la couleur dont elles panachoient. La beauté altérée ne reviendra plus Les pots doivent être conservés à l'ombre, même lorsque la fleur est passée: le Fleuriste ne doit jamais épargner les plus petits soins. La meilleure manière de conserver les oreilles d'ours est de les mettre dans une serre; peu importe qu'elle soit froide, parceque ces plantes ne craignent point la gelée. Il faut dépoter tout œilleton, dont les feuilles se recoquillent, afin de les garantir de la pourriture, dont c'est une marque infaillible. On y remédie en coupant le navet jusqu'au vif. Lorsqu'on veut avoir de belles fleurs, il faut semer & se fier à la nature, qui est inépuisable dans ses couleurs, surtout sur les oreilles d'ours, dont les espèces ne se reproduisent jamais sans variétés. Il faut faire choix,

pour semence, de la graine des plus belles fleurs, des plus grandes, des plus veloutées & des plus foncées en couleur, avoir soin que la graine ait toutes les qualités requises de maturité. Il faut semer en Décembre, dans des terrines, sur une terre préparée, & recouvrir la graine avec une terre sèche tamisée, environ de l'épaisseur d'un liard; il est essentiel de ne les arroser qu'avec un arrosoir très-fin. Dès le mois d'Avril la graine commence à lever; lorsque le plant a six feuilles, on le repique, & au bout de deux ans l'Amateur choisit dans le nombre de ceux que la nature a pris plaisir à embellir. Sans relever les attraits de l'oreille d'ours en la comparant avec les autres fleurs cultivées par les curieux, deux mots font son éloge : elle fleurit deux fois par an, & son feuillage est toujours vert. L'oreille d'ours est la *sanicle des Alpes :* ses feuilles sont vulnéraires & bonnes pour les coupures.

L'Oreille d'Ours de Mycone, dont on se sert plus communément en Médecine, est une sorte de petit bouillon blanc, qui croît naturellement sur les Pyrénées & en Catalogne, sur le Mont-Serrat, & autres lieux ombrageux. Ses racines sont aussi déliées que des cheveux; ses feuilles sont éparses & courbées sur terre, ayant à peu près la figure de celles de la bourrache, un peu découpées, & chargées de poils. Il s'élève d'entre ces feuilles deux ou trois petites tiges, hautes de huit pouces, rondes, solides, pleines de suc, rougeâtres & d'un goût astringent. Les fleurs sont bleues, à une seule feuille disposée en rose. A cette fleur passée succède un petit fruit ovale, qui se divise en deux loges, remplies de semences menues, anguleuses. Cette plante prise en décoction, est estimée propre pour la gravelle : on en fait distiller une eau, dont les Espagnols se servent pour la toux.

Oreille de Rat; *voyez* Piloselle.

Oreille de Souris, se dit d'une plante qui, selon Lémery, diffère de la morgeline par la figure de son fruit. M. de Tournefort en a cité de plusieurs espèces. L'oreille de souris la plus usitée, croît aux lieux montagneux, notamment sur les Alpes; sa racine est fibrée; ses tiges qui sont couchées à terre, sont velues & garnies de petites feuilles lanugineuses, faites comme des oreilles de souris : sa fleur est à plusieurs feuilles, disposées en rose; il lui succède une capsule qui a la figure de la corne d'un bœuf, & qui renferme plusieurs semences menues, arrondies : cette plante est astringente, rafraîchissante, & sa racine est estimée propre pour les fistules lacrymales. Il y a une espèce d'oreille de souris à feuilles & fleurs blanches, avec laquelle on peut faire dans les jardins des tapis soyeux argentins, de la plus grande beauté.

OREILLÉ, ÉE; adjectif & terme de Blason. Il se dit des poissons & des coquilles dont les oreilles paroissent.

Feydeau, à Paris, d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles oreillées d'or.

OREILLER; substantif masculin. *Pulvinar.* Coussin servant à soutenir la tête quand on est couché. *L'oreiller se place sur le chevet. Une taie d'oreiller. Un petit oreiller.*

OREILLÈRE; *voyez* Perce Oreille.

OREILLETTE; substantif féminin.

Petit cercle d'or ou d'autre métal, dont les dames qui ne veulent pas se faire percer les oreilles, se servent pour attacher leurs boucles, leurs pendans d'oreilles.

En termes d'Anatomie, on appelle *oreillettes du cœur*, deux sacs musculeux situés à la base du cœur, l'un en devant, l'autre en arrière, au-dessus des ventricules. Une cloison mitoyenne interne & des fibres communes à l'extérieur les unissent à peu près comme les ventricules. Ces cavités sont très-inégales en-dedans; elles sont plus unies en-dehors, & terminées par un bord étroit, auquel on remarque une dentelure qui représente la crête d'une poule, ou une espèce d'oreille de chien. Un célèbre Anatomiste de Leyde voulut autrefois donner le nom particulier d'*oreillette* à cette partie, & conserver le nom de *sac* à la cavité. Les oreillettes s'abouchent avec les ventricules, & leur embouchure est tendineuse comme celle des ventricules.

L'oreillette droite a plus de capacité que l'oreillette gauche; elle s'ouvre dans le ventricule du même côté, & lui transmet le sang qu'elle reçoit de la veine cave. Sa dentelure se termine obliquement par une sorte de pointe mousse, qui ressemble à un petit alongement particulier du grand sac, & qui est tournée vers le milieu de la base du cœur. La surface interne de cette même oreillette, est toute inégale & traversée de lignes saillantes, charnues, fort nombreuses, qui en traversent les parois, & qui communiquent entre elles par d'autres plus petites colonnes disposées très-obliquement dans leurs intervalles. Les premières de ces lignes sont comme des trous, & les autres comme de petites branches posées à contre-sens les unes des autres.

L'oreillette gauche semble un tronc commun des quatre veines pulmonaires: elle est musculeuse, médiocrement épaisse & moins considérable que la droite; elle a comme la précédente, un prolongement, dont la conformation diffère toutefois de celle de l'oreillette même. Extérieurement, elle est comme un petit sac longuet, courbé & recourbé par sa largeur, & dentelé par le contour entier de ses bords. Intérieurement, elle ressemble à l'intérieur de l'oreillette droite.

OREILLONS, ou ORILLONS; substantif masculin pluriel. On appelle ainsi vulgairement les tumeurs des parotides, parceque ces glandes sont voisines des oreilles.

OREILLONS, se dit aussi en termes de Mégisserie, des rognures de cuirs, ou peaux de bœufs, veaux, moutons, *&c.* dont on se sert pour faire la colle-forte.

OREL; montagne de France en Dauphiné, près de Die. On prétend qu'elle a tiré son nom d'une mine d'or, que les Romains y avoient découverte & qu'ils épuiserent. Il y a auprès de cette montagne des eaux minérales que l'on dit salutaires contre la fièvre-tierce. On y trouve aussi des espèces de diamans qui peuvent être comparés à ceux d'Alençon.

ORELHANA; bourg ou petite ville d'Espagne sur les frontières de la Vieille-Castille, près de la Guadiana.

OREMUS; substantif masculin. Emprunté du Latin. Prière, Oraison. *Il dit ses oremus.* Il est du style familier.

ORÉNOQUE ; (l') grand fleuve de l'Amérique méridionale, qui a sa source dans le Popayan au nouveau Royaume de Grenade, entre l'Audience de Panama, celle de Quito & la mer du Sud. Il coule du couchant au levant dans le vaste pays de la nouvelle Andalousie, où il se sépare en deux branches ; l'une descend vers le midi & perd son nom ; l'autre qui le conserve, tourne vers le septentrion, & va se jeter dans la mer du Nord. Il forme à son embouchure un tel labyrinthe d'îles, que personne n'est d'accord sur le nombre exact des bouches de ce fleuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus grande bouche de l'Orénoque, qu'on appelle *bouche des vaisseaux*, est située à 8 degrés 5 minutes de latitude, & à 318 degrés de longitude.

Il y a soixante-cinq brasses de fond dans certains endroits, & quatre-vingt lorsque les eaux viennent à croître ; son étendue, sa largeur & sa profondeur sont si considérables, qu'il paroît qu'on peut le joindre aux trois fleuves que les Géographes nous donnent, comme les trois plus grands du monde connu ; savoir, le fleuve de Saint Laurent dans le Canada, celui de la Plata dans le Paraguay, & le Maragnon vers les confins du Brésil.

Nous avons aujourd'hui des connoissances certaines de la communication de *Rio-Negro* ou la *Rivière Noire*, avec l'*Orénoque*, & par conséquent avec le fleuve des Amazones. La communication de l'Orénoque & de la rivière des Amazones avérée en 1743, peut d'autant plus passer pour une découverte en Géographie, que quoique la jonction de ces deux fleuves soit marquée sans aucune équivoque sur les anciennes Cartes, tous les Géographes modernes l'avoient supprimée dans les nouvelles, comme de concert, & qu'elle étoit traitée de chimérique par ceux qui sembloient devoir être le mieux informés des réalités. Ce n'est pas la première fois, dit M. de la Condamine, que les vraisemblances & les conjectures purement plausibles l'ont emporté sur des faits attestés par des relations de témoins oculaires, & que l'esprit de critique poussé trop loin, a fait nier décisivement ce dont il étoit tout au plus permis de douter.

OREMBOURG ; petit pays appartenant à la Russie, & qui est situé au sud-est du Royaume d'Astracan ; on y a bâti en 1734 sur le bord du fleuve Jaïk, une ville qui porte le nom d'*Orembourg* ; cette contrée est hérissée des branches du Mont-Caucase. Des forteresses élevées de distance en distance, défendent les passages des montagnes & des rivières qui en descendent. C'est dans cette région, auparavant inhabitée, qu'aujourd'hui les Persans viennent déposer & cacher à la rapidité des brigands, leurs effets échappés aux guerres civiles. La ville d'Orembourg est devenue le réfuge des Persans & de leurs fortunes, & s'est accrûe de leurs calamités ; les Indiens, les peuples de la grande Buckarie y viennent trafiquer.

ORENSE ; ancienne ville épiscopale d'Espagne dans la Galice, sur le Minho, à dix-neuf lieues, sud-est, de Compostelle, & vingt-six lieues, nord-ouest, de Bragance.

OREO ; nom d'une ancienne ville épiscopale qui n'est plus qu'un bourg situé sur la côte de l'île de Negre-

pont, à seize lieues de la ville de ce nom vers le Nord.

ORER; vieux mot qui signifioit autrefois prier Dieu.

ORESCA; ville de Russie dans la Carélie, sur la côte occidentale du lac de Ladoga, dans une île que forme la Néva. Pierre le Grand y a fait bâtir un fort pour la défense de Saint-Pétersbourg.

ORESMAUX; bourg de France en Picardie, à trois lieues, sud, d'Amiens. Il s'y fait quelque commerce de toiles & de petites étoffes.

ORESTE; nom d'un fils d'Agamemnon & de Clytemnestre. Celle-ci s'étant laissé séduire par Égiste, pendant que son mari étoit occupé au siége de Troie, elle conçut le projet de faire assassiner ce dernier à son retour, afin d'éviter les effets de son courroux, & de pouvoir placer son amant sur le trône d'Argos & de Mycènes. Le complot ayant été exécuté comme nous le disons à l'article de Clytemnestre, cette Princesse voulut mettre le comble à ses crimes en faisant périr le jeune Oreste alors âgé d'environ douze ans. Électre qui avoit prévu ce dessein, l'avoit envoyé secrettement chez Strophius, Roi de la Phocide, dont la femme étoit sœur d'Agamemnon. Il y fut élevé avec Pylade, fils de Strophius, & ces deux Princes se lièrent dès ce temps-là, d'une amitié dont l'Histoire nous a précieusement conservé le souvenir. Électre qui étoit restée à Mycènes, y souffrit de la part de sa mère & de son beau père les plus rigoureux traitemens, & ne dut son salut qu'au mépris qu'on eut pour elle. On dit même qu'on lui fit épouser un homme de vile naissance, afin que les enfans qu'elle en auroit, ne pussent former de prétentions au trône d'Argos & de Mycènes.

Il y avoit sept ans qu'Égiste & Clytemnestre jouissoient avec une sorte de sécurité du fruit de leurs crimes, lorsqu'Oreste qui avoit environ vingt ans, après avoir concerté son retour avec Électre, vint à Mycènes accompagné de son gouverneur, & se fit introduire comme envoyé du Roi Strophius pour annoncer la mort d'Oreste. Il fit entendre que ce jeune Prince étant allé aux jeux pythiques, disputer le prix de la course des chars, s'étoit brisé contre la borne, & avoit été emporté sans vie hors de la carrière.

Égiste & Clytemnestre souhaitoient trop cette mort, pour ne pas ajouter foi sans examen, au récit qu'on leur en fit; & dans les premiers transports de leur joie, ils allèrent au temple d'Apollon, pour y faire un sacrifice en action de grâces. Oreste s'y rendit à leur suite, avec d'anciens serviteurs de son père, qu'Électre avoit mis dans le secret; il chargea l'un d'eux d'assassiner Égiste, & plongea lui-même le poignard dans le sein de sa mère. Aussi tôt il se fit connoître pour fils d'Agamemnon, & monta sans difficulté sur le trône de Mycènes.

Mais les Furies vengeresses, c'est-à-dire, les remords qui tourmentent les coupables par de noirs accès de mélancolie, commencèrent à le persécuter si cruellement, qu'elles ne lui laissèrent ni le jour, ni la nuit, aucun moment de relâche. Il chercha envain à s'en délivrer par des sacrifices expiatoires, & se rendit ensuite à Athènes, pour y être jugé par le sévère Tribunal de l'Aréopage. Sa cause y fut long-temps

discutée, & les voix s'étant trouvées égales, on dit que Minerve, pour départager les Juges, donna son suffrage en faveur d'Oreste : en conséquence il fut renvoyé absous ; mais il ne retrouva pas le calme qu'il cherchoit ; & pour dernière ressource, il consulta l'oracle de Delphes, dont la réponse fut qu'il falloit qu'il allât dans la Chersonnèse Taurique enlever la statue de Diane, du temple qu'elle avoit à Taures, capitale de ce Royaume. Pylade qui ne l'avoit point quitté depuis qu'il avoit eu ses premiers accés de fureur & de mélancolie, voulut l'accompagner dans ce dangereux voyage, au risque de périr pour lui ou avec lui.

A leur débarquement ils furent arrêtés & menés à Thoas, Roi du pays. Il étoit ordonné par une loi expresse & irrévocable, de sacrifier à Diane tous les étrangers qui aborderoient dans la Taurique, & cette fonction regardoit Iphigénie fille d'Agamemnon, que Diane avoit enlevée dans le moment qu'on l'immoloit, en lui substituant une biche, & en la dérobant aux regards de son père & de tous les assistans.

Thoas lui fit remettre sur le champ les deux étrangers ; & quelque haine qu'elle eût conçue contre les deux Grecs, elle ne put s'empêcher, en voyant les deux captifs, d'être touchée de quelques sentimens de pitié. Depuis qu'elle avoit été préposée à ces barbares sacrifices, on ne lui avoit point encore amené de Grecs ; elle résolut de sauver l'un des deux, pour le charger d'instruire sa famille de son sort ; & soit hasard, soit mouvement de la nature, Oreste fut celui à qui elle offrit la vie, à condition qu'il s'engageroit par serment à porter une lettre aux parens qu'elle avoit à Mycènes. Oreste lui représente que cette faveur ne peut le regarder, qu'il est la victime que demandent les Dieux depuis long-temps irrités contre lui ; mais que son ami qui n'a rien fait pour encourir leur haine, se chargera de la commission, & l'exécutera fidellement. Iphigénie ne peut refuser son admiration à un sentiment si généreux : elle va chercher la lettre, & ordonne les apprêts du sacrifice.

Cependant Pylade fait à Oreste les plus tendres reproches sur la préférence qu'il a demandée pour être sacrifié ; il lui déclare que s'étant attaché inséparablement à sa fortune, il ne peut se résoudre à s'en retourner seul, & que s'il n'est plus possible de lui conserver la vie, il veut au moins être immolé avec lui. Oreste emploie les plus fortes raisons pour le dissuader, & persiste dans la résolution de mourir.

Pendant ce généreux combat, Iphigénie arrive avec une lettre à la main ; elle veut la remettre à Pylade ; mais comme elle craint qu'elle ne se perde par quelque accident, elle croit devoir l'instruire de ce qu'elle contient. Cette explication amène la reconnoissance d'Oreste & de sa sœur. On conçoit aisément quelle fut leur surprise & leur joie ; mais après les premiers embrassemens, ils sentirent que les momens étoient précieux, & s'occupèrent, sans tarder, des moyens de se sauver tous & d'enlever la statue de Diane.

Iphigénie feignit que les deux étrangers chargés de crimes, avoient souillé, par leur présence, le temple & la statue de la Déesse ; qu'avant de les immoler, il falloit les

purifier dans la mer, & que la statue avoit le même besoin d'être purifiée. Qu'au surplus, il ne devoit y avoir à cette cérémonie qu'un petit nombre de témoins, & qu'elle se contenteroit de quelques gardes, pour veiller sur les deux étrangers. Elle s'avança vers le côté du rivage où étoit le vaisseau qui avoit amené Oreste & Pylade. L'équipage qui en étoit nombreux, eut bientôt écarté les gardes. Oreste & Pylade embarquèrent Iphigénie & la statue; ils montent ensuite sur le vaisseau, coupent les cables & gagnent la haute mer.

Thoas informé de leur évasion, veut faire courir après eux; mais Minerve l'arrête, & lui défend de les poursuivre. » Oreste est venu à » Taures, lui dit-elle, par ordre » d'Apollon, pour se délivrer des » Furies qui le tourmentoient, & » pour enlever sa sœur & la statue » de Diane; Neptune qui le protége, s'est chargé de le reconduire dans sa patrie, & l'on feroit pour l'atteindre d'inutiles » efforts.

Oreste, cependant, arrive à Mycènes, & son premier soin fut de reconnoître les bienfaits d'Électre sa sœur, en lui faisant épouser Pylade; mais il apprend qu'Hermione, fille de Ménélas & d'Hélène, qui lui avoit été solennellement promise, avoit été donnée à Pyrrhus. Il forme sur le champ le dessein de l'enlever à son rival; & sur l'avis qu'on lui donne que Pyrrhus est allé à Delphes, pour fléchir Apollon, qu'il avoit insulté par des reproches téméraires sur la mort de son père, il part pour s'y rendre; & de concert avec le Grand-Prêtre qu'il avoit gagné, il fait semer sourdement le bruit que Pyrrhus est venu à Delphes, non pour appaiser Apollon, mais pour lui faire de nouveaux outrages, en pillant les immenses trésors que son temple renfermoit. Il n'en fallut pas davantage pour soulever le peuple, & dans les premiers transports de sa fureur, il courut sur Pyrrhus, & le mit en pièce. Oreste étoit parti de Delphes pour aller enlever Hermione, & l'emmener à Sparte, où il l'épousa du consentement de Ménélas.

ORETO; petite rivière d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Mazare. Elle arrose Mont-Réal & Palerme où elle se décharge dans la mer.

ORFA, ou OURFA; ville d'Asie, dans le Diarbeck, à trente-trois lieues, nord-est, d'Alep.

ORFÈVRE; substantif masculin. *Aurifex.* Ouvrier & marchand qui fait & qui vend de la vaisselle d'or & d'argent, & tout autre ustensile de même matière.

L'opulence & le luxe ont perfectionné l'art de l'orfévrerie dont l'origine remonte à des temps très-reculés.

Les écrits de Moyse & d'Homère suffisent pour prouver que cet art étoit cultivé chez les anciens, & même qu'il étoit porté à un assez haut degré de perfection.

L'Écriture nous apprend que les Israélites, au moment qu'ils sortirent de l'Égypte, empruntèrent une grande quantité de vases d'or & d'argent des Égyptiens; & que dans le désert, ils offrirent pour la fabrique des ouvrages destinés au service divin, leurs bracelets, leurs pendans d'oreilles, leurs bagues, leurs agrafes.

Moyse convertit tous ces bijoux en ouvrages propres au culte de Dieu dont la plupart étoient d'or,

& quelques-uns même d'une grande exécution & d'un travail fort recherché.

Il est dit dans l'Odyssée d'Homère, qu'Alexandre, femme de Ménélas, fit présent à Hélène d'une magnifique corbeille d'argent dont les bords étoient d'un or très-fin & fort travaillé : cette union, ce mélange de l'or & de l'argent, suppose l'art de souder ces métaux, qui dépend d'un assez grand nombre de connoissances.

L'art de l'orfévrerie & ceux de la gravure & de la ciselure des métaux, furent cultivés par les Romains & même sous les Empereurs de Constantinople. Mais après que les Sarrasins se furent répandus dans cet Empire, les beaux arts s'enfuirent devant ces barbares, & se réfugièrent dans plusieurs contrées de l'Europe.

La découverte de l'Amérique, en nous procurant de nouvelles masses d'or & d'argent, augmenta notre goût pour un art qui joint toujours l'utile à l'agréable ; mais c'est principalement aux études de nos dessinateurs, & à la perfection du dessein en général, que nous devons les chefs-d'œuvre des Ballins, des Launai, des Germain, &c. ce qui a fait reconnoître par les étrangers notre supériorité dans ce genre de travail ainsi que dans tous ceux où il faut réunir la beauté des formes, le goût du dessein, & la délicatesse de la main d'œuvre.

L'établissement de la profession d'Orfèvre en corps policé ou état juré dans Paris, est si ancienne, que le titre primordial en vertu duquel ce privilége a pu être accordé, ne se trouve plus. Les plus anciens qui se soient conservés, supposent cette érection comme déjà faite, & comme subsistante d'ancienneté. Tels sont certains articles écrits sous le règne de Saint Louis vers l'an 1260. Dès ce temps le corps de l'orfévrerie jouissoit d'une prérogative qu'on a toujours regardée comme distinguée ; c'est le droit d'avoir un sceau propre dans la maison commune du Corps, pour constater les résultats de ses assemblées & les autres actes de son administration, tels que les présentations des aspirans au serment de Maître, les rapports des contraventions en Justice, &c.

Le commerce de l'orfévrerie a non-seulement pour objet la fabrication & le trafic des ouvrages d'or & d'argent, mais aussi l'emploi & le négoce des diamans, des perles, & de toutes sortes de pierres fines & précieuses ; ce qui a fait donner à ceux qui s'occupent de cet art, la dénomination d'*Orfèvres-Joailliers*.

Les Orfèvres fabriquent aussi beaucoup de bijoux, tels que des étuis, tabatières, flacons, navettes, &c. Pour en mieux accréditer le commerce chez l'étranger & laisser en même temps aux artistes cette liberté qui excite l'industrie & l'émulation, un Arrêt du Conseil du 30 Mars 1756 a permis à l'égard des ouvrages de bijouterie en émail, montés en cage, d'y insérer un corps étranger non apparent, à condition que ces ouvrages ne pourront être vendus au poids, & que pour les distinguer des autres ouvrages du même genre qui seroient entièrement d'or & d'argent, on gravera distinctement sur la fermeture de la boîte, dans le lieu le plus apparent desdits ouvrages, le mot garni, de manière que

le poinçon de décharge soit appliqué dans le corps de la lettre *G*.

Partout où ces dispositions ne sont pas observées, on doit acheter avec beaucoup de précaution des bijoux d'or. Il arrive tous les jours que des ouvriers avides fabriquent des boîtes qui, au lieu d'être pleines comme l'apparence semble l'annoncer, sont fourrées dans toutes leurs parties, de plaques de cuivre ou de tole si adroitement masquées par la doublure dont l'intérieur de la boîte est revêtue, que l'ouvrier seul peut s'appercevoir de l'existence de cette fourrure.

La bonne foi que nos artistes ont toujours apportée dans le commerce, n'a pas moins contribué que l'excellence de leur travail, à faire donner la préférence à la bijouterie françoise.

L'or dans les fourrures d'orfévrerie, doit être à 22 karats, *au remède d'un quart de karat*, c'est-à-dire, que s'il ne s'y trouve de moins par chaque marc, qu'un quart de karat de fin, l'ouvrage est censé être au titre prescrit. L'or est permis à 20 karats dans les ouvrages de bijouterie : il se fabrique cependant des bijoux à un titre plus haut, surtout pour l'Espagne où les bijoux ne plaisent point s'ils n'ont l'œil jaune, & s'ils ne sont d'un titre supérieur au nôtre ; mais la plus grande partie de l'Europe préfère l'œil rouge, comme étant le plus agréable. L'argenterie doit se fabriquer à 11 deniers, 12 grains de fin, *au remède de deux grains*, c'est-à-dire, qu'elle est censée être au titre quand il n'y a que deux grains de fin de moins par chaque marc. Ce remède sur le titre de l'or & de l'argent, s'appelle *remède de loi*, & celui qui est accordé dans les Monnoies sur le poids des espèces, s'appelle *remède de poids*.

Les Orfèvres composent à Paris le sixième corps des Marchands ; & l'on peut dire que de toutes les Communautés qui sont établies dans un si bel ordre à Paris, & qui y partagent entr'elles l'exercice des arts & du commerce, celle de l'orfévrerie-joaillerie a été de tout temps une des mieux réglées & des plus soigneusement policées. Ce corps ayant pour objet la fabrique & le trafic des plus précieuses matières, il a aussi toujours été surveillé avec une attention proportionnée à l'importance de cet objet : on lui a donné des statuts où tout est prévu, & dont nous allons présenter un extrait d'autant plus volontiers, qu'en bien des occasions on a intérêt de connoître les réglemens qui concernent la fabrication, la vente & l'achat des marchandises d'orfévrerie & de joaillerie.

Le nombre des Marchands Orfévres de Paris est limité à trois cens ; & lorsque les places viennent à vacquer dans ce nombre, elles ne peuvent être remplies que par des fils de Maîtres instruits & capables, ou par des apprentis qui ont légitimement fait leur apprentissage.

A l'égard de ceux qui parviennent à la maîtrise par des privilèges, ils sont regardés comme surnuméraires, & ne laissent point de places à remplir après leur décès ou abdication : leurs noms ne s'emploient point dans la liste des trois cens Maîtres qui se renouvelle tous les ans pour le Greffe de la Cour des Monnoies & pour celui de la chambre de Police ; mais seulement dans une classe distincte & séparée

des trois cens au pied de cette liste.

L'apprentissage est de huit années ; on ne le peut commencer avant l'âge de neuf ans révolus, ni après l'âge de seize ans passés : les fils de Maîtres en sont exempts, & ne sont tenus qu'à un simple chef d'œuvre. Le compagnonage est de trois ans, & il est défendu aux compagnons de travailler ailleurs que chez leurs Maîtres.

Aucun aspirant ne peut être reçu Marchand Orfèvre qu'il n'ait vingt ans accomplis, soit qu'il prétende à la maîtrise en qualité de fils de Maître, ou qu'il ait gagné la franchise par la voie de l'apprentissage; & ces aspirans ne peuvent venir à la maîtrise qu'à mesure qu'il se trouve des places vacantes dans le nombre des trois cens Maîtres.

Ils doivent savoir lire & écrire, & être examinés par les six Gardes en charge, tant sur la division du poids de marc, que sur le prix & l'aloi des matières d'or & d'argent, & sur la manière d'allayer le bas & le fin pour être mis au titre à ouvrer, selon les Ordonnances.

Suivant les Ordonnances & réglemens, les Gardes en charge sont les seuls arbitres compétens de la capacité des aspirans. Nul Officier de Justice n'est appelé à l'opération & à l'examen des chefs-d'œuvre.

Les aspirans qui ont été examinés & dont les chefs-d'œuvre ont été agréés, sont ensuite présentés par les Gardes à la Cour des Monnoies qui les examine de nouveau sur les devoirs de l'état d'Orfèvre, les reçoit à la maîtrise & leur fait prêter serment.

Les nouveaux reçus à la maîtrise doivent donner chacun bonne & suffisante caution de la somme de mille livres à la Cour des Monnoies, & les Gardes peuvent contester les cautions, s'il y échet, après avoir pris communication des actes de cautionnement & autres.

Chaque nouveau Maître fait graver & reçoit de la Cour des Monnoies un poinçon à la fleur de-lys couronnée, & à son nom & devise pour marquer ses ouvrages.

Les poinçons des nouveaux Maîtres doivent être insculpés, & leurs noms gravés à côté de l'empreinte, tant sur la table de cuivre de la Cour des Monnoies, que sur celle du Bureau de l'orfèvrerie de Paris, avant qu'ils en puissent faire aucun usage.

Tous les Maîtres ainsi que les veuves doivent, trois jours après leur établissement ou changement de demeure, déclarer leur domicile aux Gardes.

Il faut que leurs boutiques soient en lieux apparens & sur une rue publique, ainsi que leurs forges & fourneaux lesquels doivent être scellés en plâtre.

Défense à eux de fondre les matières d'or & d'argent, ni de faire aucun travail de leur art ailleurs que dans leurs boutiques, sous quelque prétexte que ce soit, sur peine de punition exemplaire ; comme aussi de fondre & de travailler hors les heures prescrites par les Ordonnances.

Ils sont tenus d'envoyer leurs ouvrages tant d'or que d'argent, marqués de leur poinçon, au Bureau de la maison commune, pour y être essayés & ensuite contre-marqués du poinçon commun par les Gardes, en toutes les pièces

qui peuvent facilement porter lesdites marques sans difformité.

Les Orfèvres ne peuvent avoir chez eux aucun ouvrage trop avancé, qu'il n'ait été préalablement marqué & contremarqué comme on vient de le dire.

Il leur est défendu de fabriquer aucun ouvrage composé de parties dont les unes soient d'or ou d'argent, & les autres de cuivre doré ou argenté, ni même d'or & d'argent, en sorte que ces deux métaux ne puissent être pesés & estimés séparément.

Ils ne peuvent mettre en œuvre les pierres ou perles fausses confusément mêlées avec des fines ; il leur est même défendu de tenir chez eux des pierreries fausses, à peine de confiscation & d'amende.

Ceux qui cessent de tenir boutique ouverte, sont obligés de rapporter leurs poinçons aux Gardes, pour être cachetés & déposés dans le Bureau de la maison commune.

Les Maîtres & Marchands Orfèvres ne peuvent faire aucune association de commerce avec d'autres Marchands que ceux de leur corps, pour fait de marchandises d'orfévrerie, soit en foire ou autrement.

Il leur est ordonné d'user de balances & de poids de marc étalonés en la Cour des Monnoies ; ils ne peuvent même en avoir d'autres en leurs maisons sous quelque prétexte que ce soit.

Il leur est défendu d'acheter ni vendre les matières d'or & d'argent à plus haut prix que celui qui en sera payé au change des Monnoies.

Ils doivent vendre la matière de leurs ouvrages séparément de la façon, & donner à ceux qui les achètent, des bordereaux signés d'eux, où ils distingueront le prix de la matière, & celui de la façon.

Les Orfèvres sont obligés de tenir un registre des matières & ouvrages d'or & d'argent qu'ils achettent & vendent, & écrire la qualité & la quantité desdites marchandises, avec les noms & demeures de ceux à qui ils les vendent ou de qui ils les achettent.

Ils ne peuvent acheter aucune pièce de vaisselle d'argent armoriée ou non armoriée, quand même il n'y en auroit pas eu de recommandation, sinon de personnes qui leur soient connues, ou qui leur donnent des répondans à eux connus & domiciliés.

Il leur est enjoint de retenir les vaisselles ou autres pièces d'orfévrerie à eux offertes pour les acheter, & suspectes d'avoir été volées ; & lorsqu'elles leur ont été recommandées, ils doivent en faire incessamment leur déclaration au Clerc de l'orfévrerie, pour être par lui fait les diligences nécessaires.

Ce clerc doit tenir un régistre des marchandises & matières d'orfévrerie & de joaillerie perdues ou volées, à mesure qu'elles lui sont recommandées : il doit distribuer ses billets de recommandation dans le corps, & faire promptement sa déclaration au Commissaire du quartier des avis qui lui sont donnés à ce sujet.

Les veuves des Maîtres peuvent exercer l'état d'orfévrerie-joaillerie tant qu'elles demeurent en viduité ; mais elles ne peuvent avoir de poinçon qui leur soit propre. Les ouvrages qu'elles font faire dans leurs boutiques, doivent être marqués

de

du poinçon d'un Maître tenant aussi boutique ouverte, lequel demeure responsable des abus qui pourront s'y trouver tant au titre qu'autrement.

Le premier de Juillet de chaque année on procède à l'élection de trois Maîtres & Gardes dont l'exercice est de deux ans; savoir, un ancien qui a déjà été Garde, & deux jeunes pour remplacer ceux qui ont fini leur temps, & faire avec les trois de l'élection précédente le nombre de six Gardes en charge.

L'assemblée se tient dans la maison commune du corps, en présence du Lieutenant Général de Police & du Procureur du Roi au Châtelet : Elle est composée des Gardes en charge, de tous les anciens Gardes & de trente autres Maîtres, savoir, dix anciens, dix modernes, & dix jeunes qui y sont appelés à tour de rôle.

Les sujets qui ont eu la pluralité des voix, sont tenus d'accepter la charge, si mieux ils n'aiment renoncer à l'état d'orfévrerie, & rapporter leurs poinçons au Bureau pour être biffés. Dans ce cas on procède aussi-tôt à l'élection d'autres sujets à leur place.

Immédiatement après avoir prêté serment entre les mains du Lieutenant Général de Police, les nouveaux Gardes sont obligés de faire fabriquer les poinçons qui doivent servir à contremarquer les ouvrages d'or & d'argent pendant le cours de la première année de leur exercice. Ces poinçons ainsi que leurs matrices, sont fabriqués & trempés dans la maison commune en la présence des Gardes & en celle du Fermier des droits de la marque de l'or & de l'argent.

Ces poinçons sont au nombre de quatre, savoir, un pour contremarquer les gros ouvrages d'or & d'argent, dont l'empreinte a deux lignes de hauteur sur une ligne un quart de largeur; deux autres de moitié moins d'étendue d'empreinte; l'un pour les menus ouvrages d'or, l'autre pour les menus ouvrages d'argent, & le quatrième aussi petit d'empreinte qu'il est possible, pour contremarquer les plus menus ouvrages d'or qui par leur petitesse ne peuvent être essayés qu'aux touchaux.

Les trois premiers de ces poinçons représentent une même lettre couronnée, laquelle change annuellement, selon la suite ordinale des lettres de l'alphabet à chaque mutation de Gardes, afin que chacun réponde de l'ouvrage contremarqué de son temps, & attendu l'extrême petitesse du quatrième desdits poinçons, il doit représenter seulement un petit caractère arbitrairement choisi, lequel change aussi tous les ans.

Les nouveaux Gardes doivent aussi prêter le serment en la Cour des Monnoies, & faire insculper les nouveaux poinçons de contremarque sur la table de cuivre étant au Greffe de ladite Cour. Le Fermier du droit de marque sur l'or & sur l'argent, doit être appelé à cette insculpation.

Les poinçons qui ont servi à contremarquer les ouvrages pendant le cours de l'année précédente, doivent être en même temps représentés à la Cour des Monnoies par les trois Gardes sortant de charge. Ces anciens poinçons après avoir été rengrenés & reconnus dans leurs empreintes d'insculpation, sont, ainsi que leurs matrices, rompus & difformés en présence de la Cour.

Ensuite les nouveaux poinçons de contre-marque sont insculpés de même au Bureau de la Maison commune, & à l'instant mis avec leurs matrices dans une cassette dont les Gardes en charge ont seuls les clefs. Cette cassette est enfermée dans un coffre fermant à plusieurs serrures de l'une desquelles le Fermier a la clef.

L'insculpation des poinçons étant faite, les trois nouveaux Gardes se joignent aux trois restans qui ont encore un án de leur exercice à faire, & ils élisent ensemble pour Doyen, l'un des anciens qui a passé deux fois par la charge de Garde. Ce Doyen jouit durant l'année de son Décanat, des prérogatives & du rang attachés à ce titre honoraire, & il doit aider les Gardes en charge de ses Conseils, lorsqu'il en est requis.

Les six Gardes en charge sont obligés de se rendre assidûment chaque semaine au Bureau de la maison commune, & autant de fois qu'il est nécessaire pour essayer & contremarquer les ouvrages d'or & d'argent qui se fabriquent à Paris, & vaquer aux autres fonctions de leurs charges & aux affaires communes du corps.

Les ouvrages d'or doivent être essayés à l'eau forte, & ceux d'argent à la coupelle & non autrement. Les Gardes peuvent cependant essayer aux touchaux les menus ouvrages d'or qui par leur délicatesse & la légéreté de leur poids, ne peuvent être essayés autrement.

Tous les ouvrages qu'ils trouvent hors des remèdes portés par les Ordonnances, doivent être cisaillés & rompus.

Les ouvrages jugés au titre par les Gardes, sont par eux contre-marqués en lieu visible, & le plus près qu'il est possible de l'empreinte du poinçon du Maître qui les a fabriqués; & ce, en la présence du Fermier des droits de marque sur l'or & l'argent, lequel doit représenter à cet effet, quand il en est requis, la clef du coffre qui renferme la cassette où les poinçons de contre-marque sont déposés.

Il est défendu au Fermier de la marque & à ses Commis préposés, d'appliquer son poinçon appelé de *décharge* sur aucun ouvrage, que préalablement le poinçon de contre-marque de la maison commune n'y ait été apposé par les Gardes.

Les vieux ouvrages marqués du poinçon de la maison commune, qui pour défaut de payement du droit de revente, viendront à être saisis par le Fermier, ne peuvent être portés en la Cour des Monnoies, ni leur titre être jugé de nouveau.

Ce poinçon de contre-marque de la maison commune établissant la foi publique, & étant le garant du titre des ouvrages qui portent son empreinte, les lois condamnent à l'amende honorable & à la potence ceux qui le contrefont ou qui s'en servent pour faire une fausse marque.

Les Gardes sont autorisés à faire leurs visites dans les maisons & boutiques de tous les Maîtres & Marchands du corps sans exception, & à faire porter en leur Bureau toutes les pièces ou garnisons d'ouvrages qu'ils jugeront à propos, pour en être fait l'essai, à l'effet d'être rendues ou saisies selon la bonté ou défectuosité de leur titre; mais cet essai doit être fait

dans les trois jours, s'il n'y a empêchement légitime.

Les Orfèvres établis dans la Prévôté & vicomté de Paris où il n'y a point de forme établie pour la bonne administration de leur état, sont soumis à l'inspection & visite des Gardes, & à la discipline de la maison commune de l'orfévrerie de Paris, de la même manière que s'ils étoient membres de la Communauté des Orfèvres de cette ville.

Les Gardes ne sont sujets à aucune condamnation par corps pour la représentation & restitution des marchandises qu'ils ont saisies dans leurs visites : ces contraintes ne peuvent être prononcées que contre le Concierge de leur Bureau, dépositaire des marchandises saisies.

Il est défendu à tous Maîtres & artisans, autres que les Marchands Orfèvres & leurs veuves, de faire aucun commerce de marchandises d'orfévrerie du poinçon de Paris, à peine de confiscation & de mille liv. d'amende.

Les Marchands Merciers de Paris peuvent, à la vérité, vendre la vaisselle & autres pièces d'orfévrerie, venant d'Allemagne & autres pays étrangers; mais ils ne peuvent les exposer en vente qu'après en avoir fait leur déclaration au Bureau des Marchands Orfévres qui doivent marquer ces marchandises au corps ou en l'une des pièces principales, d'un poinçon particulier qui ne sert qu'à cet usage; en sorte néanmoins qu'elles n'en puissent être déformées.

Les Maîtres Fondeurs ne doivent fondre aucun ouvrage d'or & d'argent qu'il ne soit au titre, & seulement pour les Orfévres & autres qui ont droit d'employer ces matières; à l'effet de quoi ne pourront lesdits Fondeurs recevoir lesdites matières, sinon en masse ou lingot dûment marqués du poinçon de celui qui les aura donnés; & seront en outre les Fondeurs tenus de conserver l'empreinte.

Outre les six Gardes dont nous avons parlé, on procède tous les ans à l'élection de quatre Maîtres sous le nom *d'Aides-à-Gardes*, lesquels, sans qu'il soit besoin de suivre l'ordre de leur réception, sont élus à la pluralité des voix par les Gardes en charge & les anciens Gardes assemblés à cet effet dans la maison commune. Ces Aides prêtent les mêmes sermens, & leur fonction consiste à faire les visites & les saisies qui se font ailleurs que chez les Maîtres dont ils doivent remettre les procès verbaux aux Gardes dans les vingt-quatre heures.

Les rapports des contraventions trouvées tant par les Gardes que par leurs Aides, doivent être faits, & les procès verbaux représentés par lesdits Gardes, savoir, pour tout ce qui concerne le titre des matières, la marque & le poinçon en la Cour des Monnoies, & pour le surplus, pardevant le Lieutenant Général de Police.

ORFÉVRERIE; substantif féminin. *Aurificium.* L'art des Orfèvres. *Il apprend l'orfévrerie.* Voyez ORFÈVRE.

ORFÉVRERIE, signifie aussi l'ouvrage fait par l'Orfèvre. *Il y a beaucoup d'orfévrerie dans cette foire.*

ORFORD; petite ville d'Angleterre, dans le comté de Suffolck, à 24 lieues, nord-est, de Londres. Elle a des Députés au Parlement.

ORFRAIE; substantif féminin. *Ossifraga.* Oiseau que quelques-uns

ont aussi appelé *le grand aigle de mer.* Il est en effet à peu près aussi grand que le grand aigle ; il paroît même qu'il a le corps plus long à proportion, mais il a les aîles plus courtes ; car l'orfraie a jusqu'à trois pieds & demi de longueur depuis le bout du bec à l'extrémité des ongles, & en même temps elle n'a guère que sept pieds de vol ou d'envergure ; tandis que le grand aigle qui n'a communément que trois pieds, deux ou trois pouces de longueur de corps, a huit & jusqu'à neuf pieds de vol. Cet oiseau est d'abord très-remarquable par sa grandeur, & il est reconnoissable 1°. par la couleur & la figure de ses ongles qui sont d'un noir brillant, & forment un demi-cercle entier ; 2°. par les jambes qui sont nues à la partie inférieure, & dont la peau est couverte de petites écailles d'un jaune vif ; 3°. par une barbe de plumes qui pend sous le menton, ce qui lui a fait donner le nom *d'aigle barbu.* L'orfraie se tient volontiers près des bords de la mer, & assez souvent dans le milieu des terres à portée des lacs, des étangs & des rivières poissonneuses ; elle n'enlève que le plus gros poisson ; mais cela n'empêche pas qu'elle ne prenne aussi du gibier, & comme elle est très-grande & très-forte, elle ravit & emporte aisément les oies & les lièvres, & même les agneaux & les chevreaux. Aristote assure que non seulement l'orfraie femelle soigne ses petits avec la plus grande affection, mais que même elle en prend pour les petits aiglons qui ont été chassés par leurs père & mère, & qu'elle les nourrit comme s'ils lui appartenoient.

Cet oiseau, ajoute le même auteur, a la vue foible, les yeux lésés & obscurcis par une espèce de nuage ; en conséquence il paroît que c'est la première raison qui a déterminé Aristote à séparer l'orfraie des aigles, & à la mettre avec la chouette & les autres oiseaux qui ne voyent pas pendant le jour. A juger de ce fait par les résultats, on le croiroit non seulement suspect, mais faux ; car tous ceux qui ont observé les alures de l'orfraie, ont bien remarqué qu'elle voyoit assez pendant la nuit pour prendre du gibier & même du poisson ; mais ils ne se sont pas apperçus qu'elle eût la vue foible, ni qu'elle vît mal pendant le jour ; au contraire elle vise d'assez loin le poisson sur lequel elle veut fondre ; elle poursuit vivement les oiseaux dont elle veut faire sa proie, & quoiqu'elle vole moins vîte que les aigles, c'est plutôt parcequ'elle a les aîles plus courtes que les yeux plus foibles : cependant le respect qu'on doit à l'autorité du grand Philosophe qu'on vient de citer, a engagé le célèbre Aldrovande, à examiner scrupuleusement les yeux de l'orfraie, & il a reconnu que l'ouverture de la pupille qui d'ordinaire n'est recouverte que par la cornée, l'étoit encore dans cet oiseau par une membrane extrêmement mince & qui forme en effet l'apparence d'une petite taye sur le milieu de l'ouverture de la pupille ; il a de plus observé que l'inconvénient de cette conformation paroît être compensé par la transparence parfaite de la partie circulaire qui environne la pupille, laquelle partie dans les autres oiseaux, est opaque & de couleur obscure. Ainsi l'observation d'Aristote est bonne en ce qu'il a très-bien remarqué que

l'orfraie avoit les yeux couverts d'un petit nuage; mais il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle voie beaucoup moins que les autres, puisque la lumière peut passer aisément & abondamment par le petit cercle parfaitement transparent qui environne la pupille. Il doit seulement résulter de cette conformation, que cet oiseau porte sur le milieu de tous les objets qu'il regarde, une tache ou un petit nuage obscur, & qu'il voit mieux de côté que de face; cependant, comme on vient de le dire, on ne s'apperçoit pas par le résultat de ses actions, qu'il voie plus mal que les autres oiseaux; il est vrai qu'il ne s'élève pas à beaucoup près à la hauteur de l'aigle, qu'il n'a pas non plus le vol aussi rapide, qu'il ne vise ni ne poursuit sa proie d'aussi loin: ainsi il est probable qu'il n'a pas la vue aussi nette ni aussi perçante que les aigles; mais il est sûr en même temps qu'il ne l'a pas comme les chouettes offusquée pendant le jour, puisqu'il cherche & ravit sa proie aussi bien le jour que la nuit, & principalement le matin & le soir; d'ailleurs en comparant cette conformation de l'œil de l'orfraie avec celle des yeux de la chouette ou des autres oiseaux de nuit, on verra qu'elle n'est pas la même; & que les résultats doivent être différens. Ces oiseaux ne voient mal ou point du tout pendant le jour, que parceque leurs yeux sont trop sensibles, & qu'il ne leur faut qu'une très-petite quantité de lumière pour bien voir: leur pupille est parfaitement ouverte & n'a pas la membrane ou petite taie qui se trouve dans l'œil de l'orfraie. La pupille dans tous les oiseaux de nuit, dans les chats & quelques autres quadrupèdes qui voient dans l'obscurité, est ronde & d'un grand diamètre, lorsqu'elle ne reçoit l'impression que d'une lumière foible comme celle du crépuscule; elle devient au contraire perpendiculairement longue dans les chats, & reste ronde en se rétrécissant concentriquement dans les oiseaux de nuit, dès que l'œil est frappé d'une forte lumière; cette contraction prouve évidemment que ces animaux ne voient mal que parcequ'ils voient trop bien, puisqu'il ne leur faut qu'une très-petite quantité de lumière, au lieu que les autres ont besoin de tout l'éclat du jour, & voient d'autant mieux, qu'il y a plus de lumière: à plus forte raison l'orfraie avec sa taie sur la pupille, auroit besoin de plus de lumière qu'aucun autre, s'il n'y avoit pas de compensation à ce défaut; mais ce qui excuse entiérement Aristote d'avoir placé cet oiseau avec les oiseaux de nuit c'est qu'en effet il pêche & chasse la nuit comme le jour; il voit plus mal que l'aigle à la grande lumière, il voit peut-être aussi plus mal que la chouette dans l'obscurité; mais il tire plus de parti, plus de produit que l'un ou l'autre, de cette conformation singulière de ses yeux qui n'appartient qu'à lui, & qui est aussi différente de celle des yeux des oiseaux de nuit, que des oiseaux de jour.

Comme cet oiseau est un des plus grands, que par cette raison il produit peu, qu'il ne pond que deux œufs une fois par an, & que souvent il n'élève qu'un petit, l'espèce n'en est nombreuse nulle part; mais elle est assez répandue: on la trouve presque partout en Europe, & il paroît même qu'elle est commune aux deux continens, & que

ces oiseaux fréquentent les lacs de l'Amérique septentrionale.

ORFROI ; substantif masculin. Nom qu'on donnoit autrefois aux étoffes tissues d'or, & qui s'est conservé dans l'Église, pour signifier les paremens d'une chappe, d'une chasuble.

ORGANE ; substantif masculin. *Organum*. Partie du corps servant aux sensations & aux opérations de l'animal. *Les yeux sont l'organe de la vue. Les oreilles sont l'organe de l'ouie. Le nez est l'organe de l'odorat. Les muscles sont l'organe du mouvement. Il a les organes viciés.*

On dit d'une personne qui a la voix nette & forte, qu'*elle a un bel organe, un bon organe.*

ORGANE, se dit figurément des personnes dont le Prince se sert pour déclarer ses volontés, de ceux par l'entremise & par le moyen desquels on fait quelque chose. *Le Visir est l'organe du Grand Seigneur. Il ne fait rien que par l'organe de sa femme. La Pythie étoit l'organe d'Apollon.*

ORGANEAU, ou ARGANEAU ; substantif masculin & terme de Marine. Anneau de fer où l'on attache un cable. *L'organeau d'une ancre.*

ORGANIQUE ; adjectif des deux genres & terme didactique. Il est particulièrement usité en cette phrase, *corps organique*, qui se dit du corps de l'animal en tant qu'il agit par le moyen des organes.

On appelle *géométrie organique*, l'art de décrire les courbes par le moyen d'instrumens, & en général par un mouvement continu ; cette manière de les décrire est plus exacte dans la spéculation, mais presque toujours plus embarrassante & plus sujette à erreur dans la pratique que la manière de les décrire par plusieurs points. M. Maclaurin a donné un ouvrage sous le titre de *Geometria organica.*

ORGANIQUE, s'emploie aussi substantivement au féminin, pour signifier cette partie de la musique des Grecs qui s'exécutoit sur les instrumens, & cette partie avoit ses caractères, ses notes particulières, comme on le voit dans les Tables de Bacchius & d'Alypius.

ORGANISATION ; substantif féminin. La manière dont les organes d'un corps sont formés. *L'organisation du corps humain.* On dit aussi par extension, l'*organisation des plantes.*

ORGANISÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* ORGANISER.

ORGANISER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Former les organes. *La nature organise diversement les corps des animaux. Dieu seul a pu organiser les corps.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Le poulet s'organise dans l'œuf.*

ORGANISER, signifie encore joindre, unir une petite orgue à un clavecin ou à quelqu'autre instrument semblable, ensorte qu'en abaissant les touches de cet instrument, on fasse jouer l'orgue en même temps. *Organiser une épinette.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

ORGANISTE ; substantif des deux genres. *Organicus cantor.* Celui dont la profession est de jouer de l'orgue. *Il y a un excellent Organiste dans cette Paroisse. Ces Religieuses ont une bonne Organiste.*

ORGANSIN ; substantif masculin &

terme de Manufacture. Il se dit de la soie torse qui a passé deux fois par le moulin. *L'organsin sert communément pour la chaîne des étoffes.*

ORGANSINÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* ORGANSINER.

ORGANSINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Manufacture. Tordre la soie & la faire passer deux fois au moulin.

ORGASME; substantif masculin & terme de Médecine. Agitation, mouvement des humeurs qui cherchent à s'évacuer.

ORGE; petite rivière de France, qui a sa source dans la Beauce, à l'occident de Dourdan, & son embouchure dans la Seine, à une lieue, sud-ouest, de Villeneuve-Saint-Georges, après un cours d'environ huit lieues.

ORGE; substantif féminin. *Hordeum.* Plante dont il y a plusieurs espèces ou variétés: sa tige qui est en tuyau, a deux à trois pieds de hauteur, & est garnie de cinq à six nœuds, à chacun desquels naissent des feuilles assez semblables à celles du chiendent, & verdâtres: ses épis sont composés de paquets de fleurs, garnies en leur base de filets barbus, & auxquelles succèdent des graines longues, pâles ou jaunâtres, farineuses, pointues & renflées en leur milieu: un même grain pousse plusieurs tuyaux, chaque tuyau qui est panché vers la terre, porte en son épi quelquefois vingt grains sur chaque côté.

Il y a une espèce d'orge qu'on peut appeller *orge d'hiver*, parcequ'elle se seme en même temps que le froment; on la nomme en François *orge carrée*, parceque les grains qui sont rangés sur quatre lignes parallèles, donnent une forme carrée à l'épi; on la nomme aussi *escourgeon.* Les grains en sont fort gros. Les Brasseurs font usage de ce grain, soit seul, soit mêlangé avec du froment pour faire la bierre.

On peut avec l'escourgeon faire des prés artificiels; on les coupe en verd, on le donne aux chevaux & aux ânesses, dont on tire le lait pour les maladies: on pourroit en faire une seconde coupe, mais pour l'ordinaire on laboure la terre, & on y seme des haricots ou des pois. Il est bon d'avertir ici, avec M. Duhamel, que l'herbe de froment donnée en trop grande quantité aux bestiaux, les rend malades. L'orge carrée est excellente pour nourrir la volaille; ce grain est d'un grand secours pour les pauvres dans les années de disette, quoiqu'il fournisse une nourriture assez grossière: il a l'avantage de mûrir de bonne heure.

Il y a d'autres espèces d'orge, qui sont du nombre de ces grains qu'on appelle *Mars*, parcequ'on ne les seme que dans le mois de Mars; on les appelle *Orge avancée:* il y a aussi une de ces espèces d'orge qui est carrée. L'orge la plus commune, dont les épis sont plats, est celle qui se cultive, en plus grande quantité dans plusieurs Provinces; elle graineb eaucoup. Il y en a encore une autre espèce que les paysans nomment *riz*, parceque les grains en sont blancs, & qu'ils rendent peu de son. Les épis d'orge sont remarquables par leur longue barbe.

Toutes les espèces d'orge produisent quantité de grains, quand on les seme dans un bon fonds bien cultivé & bien fumé: elles se plaisent mieux dans les terres douces que dans les argilleuses. Il y a des

Provinces où cette récolte est si importante, qu'on y cultive les orges avec presque autant de soin que les fromens. On a mandé de Berlin, qu'un grain d'orge, mis au printemps de l'année 1763 dans une terre de jardin bien fumée, poussa d'abord une touffe d'herbe de plusieurs tiges, que le Cultivateur (M. Kretzchmer) sépara du jet principal pour les transporter dans les environs : chacune de ces tiges ainsi transplantées, forma comme la première, une nouvelle touffe; elles furent marcottées de même, & les pieds qu'on en tira formèrent à leur tour de nouvelles marcottes au moyen de la transplantation; de sorte que toutes ces marcottes s'étant multipliées successivement pendant l'espace de seize à dix-huit mois, un seul grain d'orge se trouve avoir produit au-delà de quinze mille épis.

L'orge, mêlée avec le froment, fait de très-bon pain; mais seule, elle en fait un qui n'est pas si estimé; cependant les pauvres s'en nourrissent dans certains pays : il ne convient qu'à ceux qui s'exercent à de rudes travaux, parcequ'il est difficile à digérer. L'orge n'a pas les mêmes vertus que le froment, qui échauffe; mais de quelque manière qu'on prépare l'orge, elle rafraîchit. On dépouille l'orge de sa peau, & on en fait ce qu'on appelle l'*orge mondé*, ou *orge grué*, de même qu'on prépare l'avoine pour en faire du gruau; ces nourritures sont excellentes pour les personnes infirmes, & qui ont quelque maladie qui attaque la poitrine. Les tisannes d'orge mondé sont très bonnes pour appaiser l'ardeur des fièvres bilieuses.

L'orge est fort recherchée pour faire de la bierre : cette liqueur, nommée autrefois *cervoise*, tient le milieu entre le vin & l'eau. Les Peuples du nord en font un grand usage; l'orge leur est aussi nécessaire pour faire de la boisson, que le froment pour faire du pain : ils sont dans l'habitude de n'employer, dans la composition de leur bierre, que du *malt*; c'est-à-dire, du grain germé par une sorte de fermentation faite à l'air libre, immédiatement après avoir été macéré pendant deux jours dans une cuve : le grain commençant à germer, on le torréfie légèrement, ensuite on l'écrase à la meule, puis on l'arrose d'eau chaude, on agite le tout, *&c.* on ajoute du houblon & du levain, ou de la lie de bierre, & l'on procède à une bonne fermentation.

En quelques pays on nomme l'orge *pain de disette*. Du temps de Pline, les Gladiateurs Athéniens qui avoient coutume de se nourrir d'orge, étoient surnommés *Hordearii*. Le *Maza* ou *Masse-huile* des anciens étoit composé de farine d'orge rôtie, mêlée & pêtrie avec quelque liqueur, comme de l'eau, de l'huile, du lait, du vin cuit, du miel, *&c.* on faisoit aussi une bouillie d'orge appelée *polenta*. L'orgeat, dont on fait tant d'usage pour désaltérer agréablement, doit avoir pour base une décoction d'orge : l'orgeat est la crême d'orge des anciens. On prépare en Allemagne & en Flandre, une orge réduite en des grains ronds très blancs, de la grosseur d'un grain de millet; c'est ce qu'on appelle *orge perlée*, parcequ'elle ressemble grossièrement à des perles; on la fait avec l'orge mondé, que l'on met sous une meule suspendue; le grain étant brisé en partie, on passe au crible ce qui a

échapé

échappé à la meule. Les Allemands en font beaucoup plus d'usage que nous : ils en mangent en bouillie, au lait, & quelquefois avec du bouillon de viande.

On dit proverbialement & familièrement, *faire ses orges*, *faire bien ses orges*; pour dire, faire son profit, faire bien ses affaires.

On dit, *de la broderie*, *de la futaine à grains d'orge*; pour dire, de la broderie, de la futaine travaillée en façon de grains d'orge.

Orge, est aussi masculin, mais dans cette seule phrase, *orge mondé*, qui se dit des grains d'orge qu'on a bien nettoyés & bien préparés.

On appelle aussi *orge mondé*, une potion faite avec de l'orge mondé.

On fait encore avec de l'*orge mondé*, le sucre d'orge & le sucre tors, que les Arabes appellent *Alphenicum*. Le sucre d'orge est une composition jaunâtre, transparente, faite avec le sucre cuit dans une décoction légère d'orge, jusqu'à ce qu'il ait assez de consistance pour en faire des bâtons. Le sucre tors se fait avec de l'eau d'orge & du sucre dans une certaine proportion, & cuits de telle sorte qu'il en résulte une masse solide, qu'on peut manier sans qu'elle s'attache aux doigts frottés d'huile d'amandes, & la réduire en fils très-fins ou grossiers, longs ou courts, & le plus souvent tortillés, mais toujours blancs. Ces deux préparations sont assez bonnes pour la toux, l'enrouement, la sécheresse de la trachée-artère, & dans les maladies légères du poumon & de la poitrine.

ORGEAT; substantif masculin. Sorte de boisson rafraîchissante, préparée avec un sirop de même nom, dont voici la composition.

Prenez amandes douces mondées une livre; amandes amères, demi-once ou une once; sucre blanc environ demi-livre : pilez les amandes avec ce sucre dans un mortier de marbre avec le pilon de bois, versant peu à peu suffisante quantité d'eau commune pour faire une émulsion très-chargée : passez & exprimez. Vous devez avoir environ une livre & demie de liqueur. Mettez votre colature dans un vaisseau d'argent, de porcelaine ou d'étain, avec une livre & demie de sucre, que vous ferez fondre au bain marie; ajoutez au sirop refroidi deux gros de bonne eau de fleurs d'orange.

Remarquez qu'on n'a employé dans la préparation de ce sirop, que deux livres de sucre, sur une livre & demie de liqueur; tandis que la proportion de sucre aux liqueurs aqueuses, ou le point de saturation, est de deux parties de sucre contre une de liqueur. Mais dans le sirop d'orgeat, l'eau est occupée en partie par la matière émulsive, ensorte que la dose de sucre que nous avons prescrite, peut être même plus que suffisante pour charger cette liqueur au point de saturation; mais il vaut mieux employer trop de sucre, que de n'en point employer assez. L'excès n'a d'autre inconvénient que de laisser du sucre inutile dans le vaisseau où on le fait fondre. Ce sucre superflu se sépare d'ailleurs fort aisément en versant le sirop par inclination, au lieu que la trop petite proportion de sucre rend encore plus sujette à s'altérer cette préparation qui y est déjà fort portée de sa nature.

Une once de sirop d'orgeat étendue dans huit ou dix onces d'eau, fait une émulsion ordinaire. Ce sirop sert donc à préparer une émul-

fion fur le champ. Or, comme l'émulfion préparée avec le firop d'orgeat, a exactement les mêmes vertus que l'émulfion tirée immédiatement des femences émulfives, à cela près feulement qu'elle eft néceffairement très-fucrée, on peut ufer fans fcrupule dans la plupart des cas, de la commodité que fournit le firop d'orgeat.

ORGELET; petite ville de France, en Franche-Comté, à trois lieues, fud-fud-eft, de Lons-le-Saunier. C'eft le chef-lieu d'un Bailliage.

ORGEOLET; fubftantif mafculin. Maladie des paupières, qu'on appelle autrement *crite*. *Voyez* ce mot.

ORGÈRES; bourg de France, dans le Maine, à huit lieues, nord-eft, de Mayenne.

ORGIASTES; fubftantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. On a donné ce nom aux Bacchantes ou Prêtreffes de Bacchus qui préfidoient aux Orgies.

ORGIES; fubftantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que les anciens célébrèrent autrefois en l'honneur de Bacchus. On les appeloit autrement *Bacchanales*. *Voy.* ce mot.

On entend aujourd'hui par ce mot, des débauches de table; & en ce fens il a un fingulier comme un pluriel. *Ils y firent une Orgie. C'eft une ville où les Orgies font à la mode.*

ORGIOPHANTES; fubftantif mafculin pluriel, & terme de Mythologie. On appeloit ainfi les principaux Miniftres ou Sacrificateurs dans les Orgies ou Bacchanales. Ils étoient fubordonnés aux Orgiaftes; car parmi les Grecs, c'étoit aux femmes qu'il appartenoit de préfider dans les myftères de Bacchus.

ORGON; petite ville de France, en Provence, près de la Durance, à cinq lieues, fud-eft, d'Avignon.

ORGUE; fubftantif mafculin au fingulier & féminin au pluriel. *Organa.* Inftrument de mufique à vent, le plus beau par fa variété, par fon étendue, & par l'éclat de fes fons. Cet inftrument eft compofé d'un grand nombre de tuyaux qui fe partagent en plufieurs jeux, & qui fe touchent par le moyen d'un clavier. Les orgues femblent confacrées d'une manière particulière pour l'Office divin. Cet inftrument parut en France, pour la première fois en 757; & ce fut l'Empereur Conftantin Copronyme qui en fit préfent au Roi Pepin. Il y a une infinité de parties curieufes, dont la defcription détaillée feroit trop longue; il fuffit de s'arrêter à ce qu'il y a de principal. Le clavier ordinaire, tant des grandes orgues que des cabinets dont on ufe dans les chambres particulières, a un double rang de touches, & eft compofé de treize marches fur chaque octave; il ne diffère point du clavier de l'épinette ou du clavecin. Ce qu'on nomme le fecret dans l'orgue, eft un coffre exactement fermé par une peau de mouton, lequel eft deftiné à recevoir le vent pour le diftribuer dans les tuyaux. L'intérieur du coffre eft couvert de petits morçeaux de bois qu'on appelle *Soupapes*. Ces foupapes bouchent les tuyaux, & ne laiffent de paffage au vent, que lorfque les touches qui y répondent les font baiffer.

On appelle *Sommier*, l'ais qui porte les pieds des tuyaux, lefquels s'appuient deffus en entrant un peu dans les trous dont il eft percé, felon la groffeur de chaque pied. On donne le nom de *Tamis* à un autre ais qui fert uniquement à

maintenir les tuyaux droits & fermes dans leurs places.

Le vent qu'on fait passer dans les tuyaux, vient de plusieurs soufflets, dont le nombre est indéterminé.

Les *regîtres* sont des espèces de clefs ou tringles qui servent à boucher & à déboucher les trous des rainures où communiquent certains tuyaux, & par-là le Musicien augmente, ou diminue le nombre des jeux. Il faut entendre par *jeux*, certains tuyaux qui produisent des sons d'une nature différente. On peut donner aux tuyaux, tant ouverts que bouchés, une infinité de figures variées. On les fait pour l'ordinaire, de cuivre ou d'étain, ou de plomb, ou de bois; ces derniers sont carrés, quoiqu'on puisse les construire en forme de cylindre.

Il y a des tuyaux dans lesquels on place des anches, & auxquels on met de petits ressorts pour monter ou baisser le ton, selon le besoin. Les jeux de l'orgue se divisent en simples & en composés. Toutes les orgues ne renferment point la même quantité de jeux; cela dépend de la grandeur & de l'étendue qu'on veut leur donner.

Les noms des jeux simples sont, la *montre*, les deux *bourdons*, le *prestant*, la *doublette*, le *flageolet*, les *nazardes*, les *flutes*, la *tierce*, la *fourniture*, les *cymbales*, le *cornet*, le *larigot*, la *trompette*, le *clairon*, le *cromorne*, la *voix humaine*, la *pédale*, la *trompette de pédale*, la *flute en pédale*, &c. L'union de plusieurs de ces jeux, font les *composés*, dont le principal se nomme le *plein jeu*.

On appelle *positif* le petit orgue, que l'on met ordinairement au bas du grand.

Ce qu'on nomme le *tremblant*, n'est pas un jeu particulier, ce n'est autre chose qu'un ais mobile que l'on attache dans le porte-vent; on le lève, lorsque les tuyaux ne doivent point produire un son tremblant, & on l'abaisse quand on veut qu'il fasse trembler le vent.

L'étendue de l'orgue est ordinairement de quatre octaves.

On a imaginé de nos jours, de renfermer dans une table longue de deux piéds six pouces environ, & large de quinze à seize pouces, un jeu d'orgue ou clavier, au grand ravalement de cinquante-huit touches, qui commencent en *g-ré-sol*, & finissent en *e-si-mi*. On peut sans exposer l'instrument à aucun risque, employer la table à tous les usages auxquels elle peut d'ailleurs convenir. On fait encore de ces instrumens à deux claviers.

Orgue, se dit aussi du lieu où les orgues sont placées dans une Église. *Nous étions dans l'orgue, aux orgues pendant la Messe.*

En parlant de plusieurs enfans qui sont tous d'une taille inégale, on dit par une espèce de proverbe, qu'*ils sont comme des tuyaux d'orgues*.

On appelle en Musique, *point d'orgue*, un trait de chant arbitraire & recherché que les Musiciens exécutent, principalement en Italie, à la fin d'un air de musique vocale ou instrumentale.

Orgue, se dit aussi en termes de Guerre, de longues & grosses pièces de bois détachées l'une de l'autre, & suspendues par des cordes au-dessus des portes d'une ville, afin qu'en cas de quelque entreprise formée par l'ennemi, on puisse les laisser tomber à plomb par le passage, & le fermer sans crainte qu'en met-

tant de travers un chevalet ; ou quelqu'autre obstacle au-dessus, l'ennemi puisse arrêter & tenir en l'air toute cette file de pièces de bois ; comme cela peut arriver aux herses, parceque les pièces qui composent la herse sont assemblées l'une avec l'autre ; ainsi la herse étant arrêtée ou suspendue par un endroit, tout le reste s'arrête aussi ; c'est pourquoi les orgues sont préférables aux herses.

Orgue, se dit encore d'un assemblage de plusieurs pièces de canons de mousquets joints ensemble, & dont les lumières se communiquent ; ensorte que par une même traînée, on met le feu à tous les canons à la fois.

On voit dans le magasin Royal de la Bastille à Paris, des orgues qui, après avoir tiré, se peuvent recharger en les renversant sens dessus dessous, sans que l'affut change de place, ce qui abrège beaucoup, & ce qui peut se faire sans péril.

On se sert quelquefois de cette machine dans un flanc bas ou dans une tenaille, pour défendre le passage du fossé.

On appelle *orgue de mer*, une substance pierreuse qui croit dans la mer sur les rochers, & qui est produite par une espèce de vermisseaux qui vivent en société. C'est un assemblage de petits tuyaux rangés par étages les uns contre les autres. Cette substance est propre à arrêter les hémorrhagies.

ORGUEIL ; substantif masculin. *Superbia.* Vanité, présomption, opinion trop avantageuse de soi-même.

Si un orgueilleux se donnoit la peine de consulter son propre cœur, il trouveroit que si les autres étoient aussi bien instruits de ses foiblesses que lui-même, il n'auroit jamais l'impudence de prétendre à l'estime du public.

L'orgueil naît donc du manque de réflexion & du peu de connoissance qu'on a de soi-même. Plus on se connoît, & plus on a d'humilité. L'un suit naturellement de l'autre, & ils s'accompagnent toujours.

Orgueil, se prend quelquefois en bonne part, & alors il est déterminé par une épithète, comme en cette phrase, un *noble orgueil ;* pour dire, un sentiment noble & élevé, qui donne une raisonnable confiance en son propre mérite, qui porte à faire de grandes choses, & qui éloigne de toute sorte de bassesse.

On prononce la finale comme celle de *deuil*, c'est pourquoi on devroit écrire *orgueuil*, ou plutôt *orgeuil*, en donnant au *g* le son ferme qu'il a devant l'*a* & l'*o*. *Voyez* Orthographe.

Différences relatives entre orgueil, vanité, presomtion.

L'*orgueil* fait que nous nous estimons. La *vanité* fait que nous voulons être estimés. La *présomption* fait que nous nous flattons d'un vain pouvoir.

L'*orgueilleux* se considère dans ses propres idées ; plein & bouffi de lui-même, il est uniquement occupé de sa personne. Le *vain* se regarde dans les idées d'autrui ; avide d'estime, il désire d'occuper la pensée de tout le monde. Le *présomptueux* porte son espérance audacieuse jusqu'à la chimère ; hardi à entreprendre, il s'imagine pouvoir venir à bout de tout.

La plus grande peine qu'on puisse faire à un *orgueilleux*, est de lui mettre ses défauts sous les yeux. On ne sauroit mieux mortifier un

homme *vain*, qu'en ne faisant aucune attention aux avantages dont il veut se faire honneur. Pour confondre le *présomptueux*, il n'y a qu'à le présenter à l'exécution.

ORGUEILLEUSEMENT; adverbe. *Superbè*. D'une manière orgueilleuse. *Répondre orgueilleusement.*

ORGUEILLEUX, EUSE; adjectif. *Superbus*. Qui a de l'orgueil. *C'est un homme orgueilleux. Répondre d'un ton orgueilleux, d'une manière orgueilleuse. Une beauté fière & orgueilleuse.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un orgueilleux, une orgueilleuse.*

ORGUEILLEUX, se dit aussi des choses que l'orgueil fait dire ou faire. *Former des projets orgueilleux. Une entreprise orgueilleuse.*

ORGUEILLEUX, se dit figurément & poëtiquement, de certaines choses inanimées, comme sont la mer, les flots, les montagnes. *L'orgueilleux Apennin. Les chênes orgueilleux. Les cimes orgueilleuses des montagnes. Les flots orgueilleux.*

On mouille les *ll*, & l'on prononce à peu près *orguelieux*.

ORGUEILLEUX; substantif masculin. Petit bouton ou tumeur qui vient sur la paupière de l'œil. *Voyez* CRITE.

ORIA; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Terre d'Otrante, au pied de l'Apennin, entre Tarente & Brindes.

ORIBASLE, Disciple de Zénon de Chypre, & Médecin de Julien l'Apostat, qui le fit Questeur de Constantinople. Il fut exilé sous les Empereurs suivans, & se fit estimer des Barbares mêmes par sa vertu. On le rappela dans la suite. Il mourut au commencement du cinquième siècle. On a de lui un grand nombre d'Ouvrages imprimés à Bâle en 1559, en trois vol. *in-fol.* Le plus estimé est son livre des Collections, entrepris à la prière de Julien. L'Auteur avoit puisé, pour former ce Recueil, dans Gallien & dans les autres Médecins. Il étoit en 72 livres, dont il ne nous en reste plus que 17.

ORIENT; substantif masculin. *Oriens*. Le point du Ciel où le soleil se lève sur l'horison.

On appelle *orient d'été*, le point où le soleil se lève au commencement de l'été dans le temps des jours les plus longs. Et *orient d'hiver*, le point où le soleil se lève au solstice d'hiver dans le temps des jours les plus courts.

ORIENT, signifie plus précisément celui des quatre points cardinaux où le soleil se lève à l'équinoxe. *De l'orient à l'occident.*

On dit, qu'un *pays est à l'orient d'un autre*; pour dire, qu'il est situé du côté de l'orient à son égard. *La Suisse est à l'orient de la France.*

ORIENT, se prend aussi pour les États, les Provinces de l'Asie orientale, comme l'Empire du Mogol, les Royaumes de Siam, de la Chine, *&c.* à la différence des Royaumes & des Provinces de l'Asie occidentale, comme la Perse, la Syrie, *&c. Les Princes d'orient. Des Perles de l'orient. Les régions de l'orient.*

On appelle *commerce de l'orient*, le commerce qui se fait dans l'Asie orientale par l'Océan. Et *commerce du levant*, celui qui se fait dans l'Asie occidentale par la Méditerranée.

On a appelé *empire d'Orient*, l'empire Romain, depuis que Constantin en eut transporté le trône à Bysance ou Constantinople. Alors on vit Rome passer presqu'entiè-

rement en orient. Les grands y menèrent leurs esclaves, c'est-à-dire, presque tout le peuple, & l'Italie fut privée de ses habitans. Par cette division du sceptre les richesses allèrent à Constantinople, & l'empire d'occident se trouva ruiné. Toutes les nations y firent des invasions consécutives; il alla de degré en degré de la décadence à la chute, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout à coup sous Arcadius & sous Honorius.

Justinien reconquit à la vérité l'Afrique & l'Italie par la valeur de Bélisaire; mais à peine furent-elles subjuguées, qu'il fallut les perdre. D'ailleurs Justinien désola ses sujets par des impôts excessifs & finalement par un zèle aveugle sur les matières de religion. Animé de cette fureur, il dépeupla son pays, rendit incultes les provinces, & crut avoir augmenté le nombre des fidelles, lorsqu'il n'avoit diminué que celui des hommes. Par la seule destruction des Samaritains, la Palestine devint déserte, & il affoiblit justement l'Empire par zèle pour la religion, du côté par où quelques règnes après, les Arabes pénétrèrent pour la détruire.

Bientôt toutes les voies furent bonnes pour monter sur le trône: un Centenier nommé *Phocas*, y fut élevé par le meurtre. On y alla par les présages, par les Soldats, par le Clergé, par le Sénat, par les Paysans, par le peuple de Constantinople, par celui des villes, des provinces, par le brigandage, par l'assassinat; en un mot, par toutes sortes de crimes.

Les malheurs de l'Empire croissant de jour en jour, on fut naturellement porté à attribuer le mauvais succès dans la guerre, & les traités honteux dans la paix, à la conduite de ceux qui gouvernoient. Les révolutions firent des révolutions; & l'effet devint lui même la cause. Comme les Grecs avoient vu passer successivement tant de diverses familles sur le trône, ils n'étoient attachés à aucune; & la fortune ayant pris des Empereurs dans toutes les conditions, il n'y avoit pas de naissance assez basse, ni de mérite si mince, qui pût ôter l'espérance.

Phocas dans la confusion étant mal affermi, Héraclius vint d'Afrique, & le fit mourir; il trouva les provinces envahies, & les légions détruites.

A peine avoit-il donné quelque remède à ces maux, que les Arabes sortirent de leur pays pour étendre la religion & l'empire que Mahomet avoit fondés d'une même main. Apôtres conquérans, comme avoit été leur chef, animés d'un zèle ambitieux pour leur nouvelle doctrine, endurcis aux fatigues de la guerre, sobres par habitude, par superstition & par politique, ils conduisoient sous l'étendard de leur Prophète des troupes d'enthousiastes, avides de carnage & de butin, contre des peuples mal gouvernés, amollis par le luxe, livrés à tous les vices qu'entraîne l'opulence, & depuis long-temps épuisés par les guerres continuelles de leurs Souverains. Aussi jamais progrès ne furent plus rapides que ceux des premiers successeurs de Mahomet.

Enfin on vit s'élever en 1300 une nouvelle tempête imprévue qui accabla la Grèce entière. Semblable à cette nuée que vit le Prophète, qui petite dans sa naissance, vint bientôt à couvrir le Ciel, les Turcs méprisables en apparence dans leur ori-

gine, fondirent comme un tourbillon sur les Etats des Empereurs Grecs, passerent le Bosphore, se rendirent maîtres de l'Asie, & poussèrent encore leurs conquêtes jusques dans les plus belles parties de l'Europe; mais il suffit de dire ici, que Mahomet II prit Constantinople en 1453, fit sa mosquée de l'Eglise de Sainte Sophie, & mit fin à l'empire d'Orient, qui avoit duré 1123 années.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

ORIENT; (l') ville maritime de France en Bretagne, à deux lieues, sud-ouest, de Hennebond, & à 40 lieues de Rennes. Cette ville qui n'est bâtie que depuis 1720, a quatre places publiques & trente rues larges, bien percées, bien alignées & bien pavées. On y compte environ quinze mille ames que le commerce de la Compagnie des Indes y a attirées. C'est là où sont les principaux magasins de cette Compagnie.

ORIENTAL, ALE; adjectif. *Orientalis.* Qui est du côté de l'Orient. *Pays oriental. Les régions orientales. Les peuples orientaux.*

On appelle *Indes Orientales*, la partie de l'Asie qui est entre la Perse & la Chine; & on la nomme ainsi pour la distinguer de l'Amérique, à laquelle on donne souvent le nom d'*Indes Occidentales.*

Dans l'Astronomie, on dit, qu'*une planète est orientale*, lorsqu'elle paroît précéder le soleil vers le levant.

On appelle *langues orientales*, les langues, ou mortes, ou vivantes de l'Asie; telles que l'Hébreu, le Syriaque, le Chaldéen, l'Arabe, le Persan, *&c. Il est instruit dans les langues orientales.*

ORIENTAL, signifie aussi qui croît en Orient, qui vient d'Orient. *Des perles orientales. Des topases orientales.*

On dit substantivement au pluriel & au masculin, *les Orientaux*, pour signifier, les peuples de l'Asie les plus voisins de nous, & plus communément les Turcs, les Persans, les Arabes. *Les usages orientaux diffèrent beaucoup des nôtres. Le style des Orientaux est métaphorique & figuré.*

ORIENTÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* ORIENTER.

On dit qu'*une maison est bien orientée, mal orientée*; pour dire, qu'elle est dans une belle ou mauvaise position à l'égard de l'Orient & des autres points cardinaux.

ORIENTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Disponere.* Disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport aux quatre parties du monde. Il se dit principalement d'un cadran mobile que l'on place dans une situation telle que la méridienne tracée sur ce cadran, tombe dans le plan du méridien.

On dit aussi, *orienter un globe, une carte.*

On dit, *s'orienter*; pour dire, reconnoître l'orient & les trois autres points cardinaux du lieu où l'on est. *Il faut nous orienter. Il ne s'est pas encore orienté.*

ORIENTER, s'emploie quelquefois figurément. Ainsi un homme qui n'est pas bien au fait de quelque chose qu'on lui propose, & qu'on le presse de faire, dit, *laissez-moi m'orienter, donnez-moi le temps de m'orienter*; pour dire, donnez-moi le loisir de reconnoître de quoi il s'agit, d'envisager les différentes

faces de cette affaire, & d'examiner comment je dois m'y prendre pour réussir.

En termes de Marine, on dit, *orienter les voiles;* pour dire, les disposer de manière qu'elles reçoivent le vent, & fassent suivre au vaisseau la route qu'on se propose.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième moyenne, & la quatrième longue ou brève. *Voy.* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin ont leur pénultième syllabe longue.

On prononce *orianter.*

ORIER; vieux mot qui signifioit autrefois étole.

ORIFICE; substantif masculin. *Orificium.* Il se dit de certains vaisseaux de terre, de verre, *&c.* dont l'entrée est étroite. *Il y a quelques opérations en Chimie pour lesquelles il faut que les orifices des vaisseaux soient bouchés hermétiquement. L'orifice d'un matras.*

ORIFICE, se dit aussi en termes d'Anatomie, de l'ouverture qui sert comme d'entrée, de sortie à certaines parties du dedans du corps de l'animal. *L'orifice supérieur de l'estomac est la partie où l'on sent la faim; l'orifice inférieur se nomme pylore. L'orifice de la vessie.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

ORIFLAMME; substantif féminin. Étendard que les anciens Rois de France faisoient porter quand ils alloient à la guerre.

Dans l'origine, l'oriflamme n'étoit autre chose que la bannière de Saint Denis, qu'on portoit aux processions, & dans les guerres particulières que les Moines de cette Abbaye avoient contre ceux qui vouloient usurper les biens de leur Église. Le Comte du Vexin, avoué du Monastère de Saint Denis, alloit y prendre cet étendard, quand il partoit pour quelque guerre particulière, où il s'agissoit de défendre les biens du Monastère. Le Vexin ayant été réuni à la Couronne, nos Rois suivirent l'exemple des anciens Comtes du Vexin, dont ils avoient pris la place. Quand nos Monarques partoient pour quelques grandes expéditions, ils alloient recevoir à genoux de l'Abbé de Saint Denis l'Oriflamme qu'ils confioient à un Seigneur distingué par sa bravoure; & au retour de la campagne, on reportoit l'Oriflamme avec les mêmes cérémonies qu'on faisoit pour la prendre.

Louis le Gros est le premier de nos Rois, qui l'ait été prendre en cérémonie sur l'Autel de Saint Denis en 1124, quand l'Empereur Henri V vint fondre sur la Champagne.

Saint Louis, dans les guerres de la Terre Sainte, & ses successeurs, firent aussi usage de l'Oriflamme qui peu à peu devint leur principale enseigne. *Philippe le Bel*, dans la guerre contre les Flamands, fut la prendre à Saint Denis, & la mit entre les mains d'Anselme de Chevreuse, vaillant Chevalier; & Philippe de Valois, en 1328, la confia à des Noyers, Bouteillier de France, quand il alla soumettre les Flamands qu'il vainquit à Cassel; ce qui n'empêchoit pas qu'on ne portât en même temps la bannière de France. L'Oriflamme ne parut point dans les armées de Charles VII, parceque Saint Denis étoit au pouvoir des Anglois. Dans la suite elle tomba dans l'oubli & resta ensevelie dans la poussière.

ORIFLANT;

ORIFLANT; vieux mot qui signifioit autrefois, vain, orgueilleux.

ORIGAN; substantif masculin. *Origanum*. Plante dont on a distingué deux espèces principales; savoir, le *grand origan* & le *petit origan*.

Le GRAND ORIGAN est une plante qui croît non-seulement dans les pays chauds, mais aussi dans les pays froids, comme en Allemagne, en Angleterre & en France : on la trouve fréquemment aux lieux secs & exposés au soleil, dans les broussailles, le long des haies, & principalement sur les collines & les montagnes; ses racines sont ligneuses, filamenteuses, traçant obliquement en terre : elles jettent plusieurs tiges à la hauteur de deux pieds ou environ, dures, carrées, velues : ses feuilles naissent des nœuds des tiges, opposées, velues, odorantes, d'un goût âcre & aromatique : ses fleurs paroissent en été, elles sont comme en parasol aux sommités des tiges, dans des épis grêles & écailleux, qui forment de gros bouquets : chaque fleur est en gueule & d'un rouge blanchâtre; il leur succède des semences très-menues & arrondies. Cet origan varie beaucoup par ses feuilles & par ses fleurs. Tragus observe que ces fleurs sont de trois sortes, l'une ponceau, l'autre rouge blanchâtre, & la dernière toute blanche. L'origan commun qui se trouve en Espagne, est préférable au nôtre.

Le PETIT ORIGAN est une plante assez rare, excepté dans la forêt d'Orléans, où elle est abondante : sa racine est ligneuse, roussâtre & fibreuse : sa tige est petite, ronde, rameuse & haute de six à sept pouces; elle ressemble d'ailleurs à l'espèce précédente, même pour les vertus.

L'origan est diurétique, hystérique, stomacal, & bon pour la tête : on en prend en infusion théiforme dans l'asthme & dans la toux violente : il est utile dans les indigestions, les rapports aigres & les vents, même pour augmenter le lait aux nourrices en facilitant la digestion, & en faisant faire un chyle plus abondant. Son huile essentielle est excellente contre la douleur des dents causée par la carie; on tampone le trou de la dent avec un peu de coton trempé dans cette huile, & la douleur cesse bientôt. On emploie extérieurement cette plante dans les lave-pieds & dans les demi-bains qu'on prépare contre les vapeurs & les pâles couleurs, contre la paralysie & les rhumatismes, notamment pour celui du cou, appelé *torticolis*.

Les feuilles d'origan entrent dans l'eau générale & le sirop d'armoise; les sommités fleuries, dans l'eau vulnéraire & l'huile de petits chiens.

ORIGÈNE, naquit à Alexandrie l'an 185 de JÉSUS-CHRIST & fut surnommé *Adamantius*, à cause de son assiduité infatigable au travail. Son père, Léonide, l'éleva avec soin dans la Religon Chrétienne & dans les sciences : il lui apprit de très-bonne heure l'Ecriture Sainte. Origène donna des preuves de la grandeur de son génie dès sa plus tendre jeunesse. Clément Alexandrin fut son maître. Léonide son père, ayant été détenu dans les prisons pour la foi, il l'engagea & l'exhorta à souffrir le martyre plutôt que de renoncer au Christianisme. A 18 ans il se trouva chargé d'instruire les Fidelles à Alexandrie. Les hommes & les femmes accouroient en foule à son école. La calomnie pouvoit l'attaquer; il

crut lui fermer la bouche en se faisant eunuque, s'imaginant être autorisé à cette barbarie par un passage de l'Evangile. Après la mort de Sévère, un des plus ardens persécuteurs du Christianisme, arrivée en 211, Origène alla à Rome, & s'y fit des admirateurs & des amis. De retour à Alexandrie, il y reprit ses leçons à la prière de Demetre qui en étoit Évêque. Une émotion qui arriva dans cette ville, le fit retirer en secret dans la Palestine. Cette retraite l'exposa à la jalousie & au ressentiment de son Évêque. Les Prélats de la province l'engagerent à force d'instances, d'expliquer en public les divines Ecritures; Demetre le trouva si mauvais, qu'il ne put s'empêcher d'en écrire aux Évêques de la Palestine, comme d'une nouveauté inouïe. Alexandre, Evêque de Jérusalem, & Théotiste de Césarée, justifièrent hautement leur conduite. Ils alléguèrent que c'étoit une coutume ancienne & générale, de voir des Évêques se servir indifféremment de ceux qui avoient du talent & de la piété, & que c'étoit une espèce d'injustice de fermer la bouche à des gens à qui Dieu avoit accordé le don de la parole. Demetre insensible à leurs raisons, rappela Origène, qui continua d'étonner les Fidelles par ses lumières, par ses vertus, par ses veilles, par ses jeûnes & par son zèle. L'Achaïe se trouvant affligée par diverses hérésies, il y fut appelé peu de temps après. En passant à Césarée de Palestine, il fut ordonné par les Évêques qui s'y trouvèrent. Ce fut là le commencement des persécutions qui empoisonnèrent sa vie, des troubles de l'Égypte, & des disputes qui déchirerent si long-temps l'Église. Saint Alexandre prit la défense d'Origène, & fit voir qu'il avoit eu droit de lui imposer les mains pour la Prêtrise. Origène vint reprendre à Alexandrie ses exercices ordinaires; mais Demetre dont la reconciliation n'étoit que feinte, ayant assemblé deux Conciles, le déposa du Sacerdoce, lui défendit d'enseigner dans Alexandrie, l'obligea d'en sortir & l'excommunia. Cette condamnation fut approuvée à Rome, & par presque tous les autres Evêques: mais les Églises de la Palestine, de l'Arabie, de la Phénicie & de l'Achaïe entretinrent toujours communion avec Origène. Cependant Demetre écrivoit de tous côtés pour le rendre odieux. Ce fut sur la peinture qu'en fit cet Évêque, que l'Église Romaine le condamna. Origène s'en plaignit à ses amis, désavoua les erreurs qu'on lui imputoit & se retira à Césarée en Palestine. Théotiste qui en étoit Évêque, l'y reçut comme son maître & lui confia le soin d'interpréter les écritures. Son persécuteur étant mort en 231, Origène jouit du repos & de la gloire qu'il méritoit. Grégoire Thaumaturge & Athenodore, son frère, se rendirent auprès de lui, & en apprirent les sciences humaines, & les vérités sacrées. Une sanglante persécution s'étant allumée sous Maximin contre les Chrétiens & particulièrement contre les Prélats & les Docteurs de l'Église, Origène demeura caché pendant deux ans. La paix fut rendue à l'Église par Gordien, l'an 238; Origène en profita pour faire un voyage en Grèce. Il demeura quelque temps à Athènes, & après être retourné à Césarée, il alla en Arabie, à la prière des Évêques de cette province. Leur motif étoit de retirer de l'erreur l'Évêque de Bos-

tre, nommé Berylle, qui nioit que Jésus-Christ eût eu aucune existence avant l'incarnation, voulant qu'il n'eût commencé à être Dieu qu'en naissant de la Vierge. Origène mania cette affaire avec une dextérité singulière. Il parla si éloquemment à Berylle, qu'il rétracta son erreur, & remercia depuis Origène. Les Évêques d'Arabie l'appelerent ensuite à un Concile qu'ils tenoient contre certains hérétiques, qui assuroient que la mort étoit commune au corps & à l'ame. Origène y assista, & il traita la question avec tant de force, qu'il ramena au chemin de la vérité, tous ceux qui s'en étoient écartés. Cette confiance des Évêques en Origène, sur un point qu'on croit être la principale de ses erreurs, l'en justifie pleinement. Déce, ayant succédé, l'an 249, à l'Empereur Philippe, alluma une nouvelle persécution. Origène, regardé comme la principale colonne de l'Église, fut mis en prison. On le chargea de chaînes; on lui mit au cou un carcan de fer & des entraves aux pieds; on lui fit souffrir plusieurs autres tourmens, & on le menaça souvent du feu, mais on ne le fit pas mourir, dans l'espérance d'en abbatre plusieurs par sa chute. Origène, épuisé par les tourmens & les austérités, mourut à Tyr, peu de temps après, l'an 253, à 69 ans. Peu d'Auteurs ont autant travaillé que lui. Peu d'hommes ont été autant admirés, & aussi universellement estimés qu'il le fut pendant long temps. Personne n'a été plus vivement attaqué, & poursuivi avec plus de chaleur, qu'il l'a été pendant sa vie, & après sa mort. On peut dire qu'Origène mérita tous ces divers traitemens. Qui n'auroit admiré un homme, qui dès sa jeunesse compta au nombre de ses disciples tout ce qu'il y avoit de savans parmi les Chrétiens, & de Philosophes parmi les Payens; qui à peine sorti de l'enfance, fut jugé capable d'être mis à la tête de l'école célèbre d'Alexandrie, école qui sous lui devint celle du martyre. Sa vertu ainsi que son génie fut si précoce, que Léonide son père alloit baiser sa poitrine lorsqu'il dormoit, comme le sanctuaire de l'esprit divin. Un tel homme méritoit sans doute l'estime que tant d'illustres personnages conçurent pour lui: mais il fut très-blâmable d'avoir voulu accommoder les vérités de la Religion avec les idées des Platoniciens. C'est sur-tout dans son livre des principes contre les Hérétiques, qu'il expose un systême tout fondé sur la philosophie de Platon, & dont le principe fondamental est que toutes les peines sont médicinales. Malgré cela on peut penser avantageusement de lui, puisqu'il ne proposoit ses opinions qu'en doutant, & que d'ailleurs, comme il s'en plaint lui-même, les Hérétiques de son temps avoient falsifié ses ouvrages. On lui a reproché sans raison qu'il étoit favorable au matérialisme. Il refute expressément ceux qui croyent que Dieu est corporel: il dit *que Dieu n'est ni un corps, ni dans un corps, qu'il est une substance simple, intelligente, exempte de toute composition, qui, sous quelque rapport qu'on l'envisage, est une substance simple; il n'est qu'une ame & la source de toutes les intelligences. Si Dieu*, dit-il, *étoit un corps, comme tout corps est composé de matière, il faudroit aussi dire que Dieu est matériel, & la matière étant essentiellement corruptible, il faudroit encore dire que Dieu est cor-*

ruptible. Peut-on croire qu'un homme tel qu'Origène qui conduit le matérialisme jusqu'à ces conséquences, puisse être incertain sur l'immatérialité de l'Être Suprême ? On ne s'est pas contenté de calomnier sa doctrine. On a prétendu que pour sortir de sa prison il fit semblant d'offrir de l'encens à l'Idole de Sérapis à Alexandrie, mais c'est une imposture forgée par les ennemis de ce grand homme & rapportée trop légérement par Saint Epiphane. Ses ouvrages sont 1°. *Exhortation au martyre*, qu'il composa pour animer ceux qui étoient dans les fers avec lui. 2°. des *Commentaires sur l'Ecriture Sainte*. Il est peut-être le premier qui l'ait expliquée toute entière. Ses explications étoient de trois sortes ; des *Notes* abrégées sur les endroits difficiles ; des *Commentaires* étendus où il donnoit l'essor à son génie ; & des *Homélies* au peuple, où il se bornoit aux explications morales, pour s'accommoder à la portée de ses auditeurs. Il nous reste une grande partie des commentaires d'Origène ; mais la plupart ne sont que des traductions fort libres. On y voit par-tout un grand fonds de doctrine & de piété. Il travailla à une édition de l'Ecriture à six colonnes : il l'intitula *Hexaples*. La première contenoit le texte Hébreu en lettres hébraïques : la seconde le même texte en lettres grecques, en faveur de ceux qui entendoient l'Hébreu sans le savoir lire ; la troisième renfermoit la version d'Aquila : la quatrième colonne celle de Symmaque : la cinquième celle des Septante, & la sixième celle de Théodotion. Il regardoit la version des Septante comme la plus authentique, & celle sur laquelle les autres devoient être corrigées. Les *Octaples* contenoient de plus deux versions Grecques qui avoient été trouvées depuis peu, sans qu'on en connût les Auteurs. Origène travailla à rendre l'édition des Septante suffisante pour ceux qui n'étoient point en état de se procurer l'édition à plusieurs colonnes. 3°. On avoit recueilli de lui plus de mille sermons, dont il nous reste une grande partie. Ce sont des discours familiers qu'il prononçoit sur le champ & que des Notaires écrivoient pendant qu'il parloit, par l'art des notes qui s'est perdu. Il avoit ordinairement sept Secrétaires, uniquement occupés à écrire ce qu'il dictoit. 4°. Son livre *des principes*. Il l'intitula ainsi parcequ'il prétendoit y établir les principes auxquels il faut s'en tenir sur les matières de la religion, & qui doivent servir d'introduction à la Théologie. C'est de tous les ouvrages d'Origène celui où il suit le plus le raisonnement humain & la philosophie de Platon. Nous ne l'avons que de la version de Rufin, qui déclare lui-même y avoir ajouté ce qu'il lui a plu, & en avoir ôté tout ce qui lui paroissoit contraire à la doctrine de l'Eglise, principalement touchant la Trinité. On ne laisse pas d'y trouver encore des principes pernicieux. 5°. *Le Traité contre Celse*. Cet ennemi du Christianisme avoit publié contre la Religion Chrétienne son *Discours de la vérité*, qui étoit rempli d'injures & de calomnies. Origène n'a fait paroître dans aucun de ses écrits autant de science chrétienne & profane, que dans celui-ci, ni employé tant de preuves fortes & solides. On le regarde comme l'apologie de la Religion Chrétienne la plus achevée, & la mieux écrite que nous ayons dans l'antiquité. Le style en

est beau, vif & pressant : les raisonnemens bien suivis & convaincans; & s'il y répète plusieurs fois les mêmes choses, c'est que les objections de Celse l'y obligeoient, & qu'il n'en vouloit laisser aucune sans les avoir entièrement détruites. Origène entreprit cette réponse à la sollicitation de son ami Ambroise. Il la commence en disant qu'il auroit peut-être été plus à propos d'imiter JESUS-CHRIST qui ne répondoit aux calomnies de ses ennemis que par la sainteté de sa vie, & par la grandeur de ses miracles. A peine Origène avoit-il été enlevé à l'Eglise, qu'il s'éleva des disputes sur son orthodoxie. Dans le quatrième siècle, les Ariens se servirent de son autorité pour prouver leurs erreurs. Saint Athanase, Saint Basile & Saint Grégoire de Nazianze le défendirent comme orthodoxe sur la divinité du fils. Saint Hilaire, Tite des Bostres, Didyme, Saint Ambroise, Eusebe de Verceil, & Saint Grégoire de Nysse ont cité ses ouvrages avec éloge; mais Théodore de Mopsueste, Apollinaire de Césarée, ne lui furent pas favorables, & Saint Basile dit expressément qu'il n'a pas pensé sainement sur la divinité du Saint-Esprit. Dans le même siècle où s'éleva la dispute sur l'orthodoxie d'Origène, Jean de Jérusalem & Rufin firent son apologie, & Saint Chrysostôme se joignit à eux. Saint Epiphane & Saint Jérôme, au contraire, l'attaquerent vivement; & Théophile d'Alexandrie persécuta les Moines de Nitrie, qu'il accusa d'Origénisme, & qu'il condamna dans un Concile d'Alexandrie. Son jugement fut approuvé par le Pape Anastase & par la plupart des Evêques d'Occident; mais Origène eut la qualité de défenseur en Orient. Dans le 6e siècle l'Empereur Justinien se déclara contre sa mémoire, écrivit une lettre à Mennas contre sa doctrine, donna un édit contre lui l'an 640, & le fit condamner dans un Concile tenu la même année à Constantinople, dont les actes ont été joints avec ceux du cinquième Concile général. Consultez sur ce sujet, 1°. *La vie de Tertullien & d'Origène* par le sieur de la Motte, c'est-à-dire, par Thomas, sieur du Fossé, imprimée à Paris en 1675. 2°. *Dupin*, *dans sa Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques*. 3°. *Ceillier*, *Histoire des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques*, tom. II & tom. III, à l'article de Pamphile. 4°. *Doucin*, Jésuite, *Histoire de l'Origénisme*. Huet a publié ce qui reste des Commentaires d'Origène sur le Nouveau Testament, en Grec & en Latin, 2 vol. in fol. avec la vie d'Origène & des notes pleines d'érudition. Cet ouvrage fut imprimé à Rouen en 1668. On en a fait une seconde édition à Paris en 1679; une troisième en Allemagne en 1685. D. de Montfaucon a donné les Hexaples en 1713, en 2 volumes in-fol. On a actuellement une édition complette des Œuvres d'Origène, en quatre volumes in-folio. Cette édition a été commencée par le Père Charles de la Rue, Bénédictin, mort en 1739, & continuée par Dom Charles Vincent de la Rue, son neveu, qui a donné le quatrième & dernier volume à Paris en 1759.

ORIGENE, dit l'*impur*, étoit Egyptien de nation; vers l'an 290 il enseigna que le mariage étoit de l'invention du Démon; qu'il étoit permis de suivre tout ce que la passion pouvoit suggérer de plus infâme, afin que l'on empêchât la génération, par

telle voie que l'on pourroit inventer, même par les plus exécrables. Origène l'impur eut des sectateurs, qui furent rejetés avec horreur par toutes les Églises; ils se perpétuèrent cependant jusqu'au cinquième siècle.

ORIGÉNISME; substantif masculin. On a ainsi appelé l'hérésie & les erreurs des Origénistes.

ORIGÉNISTES; (les) anciens Hérétiques dont les abominations surpasserent celles des Gnostiques. Ils eurent pour chef *Origène* surnommé *l'Impur*. Voyez ORIGÈNE.

ORIGÉNISTES, se dit aussi suivant l'Histoire Ecclésiastique, des Sectateurs d'Origène surnommé *Adamantius*. Ils soutenoient que JÉSUS-CHRIST n'étoit Fils de Dieu que par adoption; que l'ame des hommes existe, & a péché dans le ciel avant la création de leur corps; que les tourmens des damnés ne seront point éternels, & que les démons seront enfin délivrés eux-mêmes des peines de l'enfer.

Saint Épiphane réfute amplement les erreurs de ce Père de l'Église; mais il le fait, comme il en convient lui même, avec trop de chaleur; desorte qu'il peut bien y avoir de l'exagération dans ce qu'il a dit du grand Origène. Il paroît même que Saint Jérôme & Théophile d'Alexandrie parlant de ce grand homme, n'ont point donné à leur zèle les bornes convenables; & sans doute, c'est la raison pour laquelle Saint Jean Chrysostôme fut accusé lui-même d'être *Origéniste*, comme n'ayant point déclamé avec assez de véhémence contre Origènes.

L'origénisme fut adopté principalement parmi les moines d'Égypte & de Nitrie, qui avoient tiré diverses opinions erronées ou singulières, de la lecture d'un traité d'Origène, intitulé, *des Principes*. On peut compter parmi ces opinions bizarres que le soleil, la lune, les étoiles & les eaux qui sont au dessus du firmament, ont des ames, & qu'à la résurrection tous les corps auront une forme ronde. Les livres d'Origène furent condamnés, & la lecture en fut défendue dans le cinquième Concile Général, qui est le deuxième de Constantinople, tenu en 553. Divers Auteurs se sont attachés depuis à justifier la doctrine d'Origène, & d'autres à prouver la réalité de ses erreurs; mais on ne peut disconvenir qu'il ne se soit égaré sur plusieurs choses.

ORIGINAIRE; adjectif des deux genres. *Ortus*. Il se dit particulièrement des peuples, des familles, des personnes qui tirent leur origine de quelque pays. *Les Barbares qui inondèrent l'Empire, étoient originaires du Nord. C'est une Maison originaire d'Espagne. Ce Prince est originaire d'Allemagne.*

Il se dit aussi quelquefois des animaux & des plantes. *C'est un animal originaire d'Afrique. Un arbre originaire de la Virginie.*

On appelle au Palais, *demande originaire*, la demande principale pour la distinguer des demandes incidentes, en garantie, en sommation, &c. Et l'on appelle *demandeur originaire*, celui qui a formé cette demande.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue & la cinquième très brève.

ORIGINAIREMENT; adverbe. Primitivement, dans le commencement, dans l'origine. *Cette Maison est originairement d'Italie. C'est un*

mot qui vient originairement de l'Hébreu.

ORIGINAL, ALE, adjectif. *Archetypus.* Qui n'est d'après aucun modèle, d'après aucun exemplaire de même nature. *Il a le titre original. C'est une copie collationnée sur la pièce originale. Cette phrase a un tour original.*

On appelle *pensée originale*, une pensée neuve & qui n'a été prise d'aucun Auteur.

Original, s'emploie aussi substantivement, & se dit des contrats, traités, actes, chartes & autres écritures. *Il existe peu d'originaux des anciens titres de possession, d'inféodation, &c. Voilà l'original du testament. Une copie collationnée à l'original.*

Original, se dit aussi de tout ouvrage de dessein, de peinture, sculpture, fait d'invention, ou d'après nature. Lorsque l'on considère un tableau ou dessein, & que l'on veut décider s'il est original ou copie, il faut être grand connoisseur pour en juger sainement, quand le morceau a été exécuté par une main habile. Il n'est pas moins difficile de décider de quelle main est le tableau; les curieux & les marchands savent très-bien les baptiser, & l'on y est trompé souvent. Quoique le nom d'un grand maître relève le mérite d'un tableau, ce n'est cependant pas aux noms qu'il faut s'arrêter. Il y a des desseins & des tableaux reconnus pour des originaux admirables, dont on ne connoît ni l'Auteur, ni la manière; mais on en juge par l'esprit de l'invention, par l'expression bien frappée, par la liberté du crayon ou du pinceau, par la franchise de la touche, qui répondent que ce ne peut être une copie.

Pour distinguer en ce cas une copie d'un original, il faut comparer la main avec la manière de penser inconnues. La copie conserve toujours l'invention & la disposition des parties, & quelque peu de l'expression qui se trouve dans l'original; mais que l'on examine & que l'on compare ces parties aux airs de têtes, à la grâce, à la grandeur, au dessein & à la touche, si tout est également beau, & que ces parties rapprochées annoncent la même personne, un connoisseur peut alors assurer que le morceau est original. Si au contraire on n'y remarque qu'une main pesante & timide, avec un défaut d'harmonie, qui dégrade la beauté de l'invention, & qui ne répond point à une disposition judicieuse, on ne risque rien d'annoncer le tableau pour une copie.

Un tableau pourroit cependant être original, sans avoir cette liberté de pinceau, & cette franchise dont nous avons parlé ci-devant. On voit quantité d'originaux foibles, sortis de la main des grands Maîtres, soit dans leurs premiers commencemens, soit lorsque les infirmités d'un âge avancé leur ont rendu la main beaucoup moins assurée & moins propre à rendre fidellement leurs pensées.

S'il est difficile de décider si un tableau est original ou copie, il ne l'est pas moins de juger avec certitude du nom du maître qui l'a exécuté. Un connoisseur bien versé dans la manière de chaque peintre, ne sauroit y être trompé: le dessein, le coloris, la grâce, les airs de têtes, décèlent leur Auteur: on ne devient pas un autre homme en un moment.

Jules Romain, si l'on en croit

Vasari, prit pour original une copie qu'André Del-Sarte avoit faite d'après Raphaël, quoique Jules eût travaillé lui-même aux draperies de l'original.

Michel-Ange, selon le même Auteur, copioit les desseins des autres avec tant d'exactitude, qu'on y étoit trompé : mais ne sait-on pas qu'être capable de juger de la bonté d'un tableau ou d'un dessein, & savoir dire précisément de quelle main est le morceau, sont deux choses bien différentes ? On peut donc être excellent Peintre, sans être parfait connoisseur dans ce genre. D'ailleurs, en supposant de telles copies, elles sont si rares que la règle générale subsiste dans sa vigueur.

Original, se dit aussi quelquefois des personnes dont on a fait le portrait. *Quelque beau que soit ce portrait, l'original le surpasse encore.*

On dit figurément d'un Auteur qui excelle en quelque genre, sans s'être formé sur aucun modèle, que *c'est un original. Homère, Sophocle, Horace, Corneille, Molière, la Fontaine sont des originaux.*

On dit par raillerie de quelqu'un qui est singulier en quelque chose de ridicule, que *c'est un original, un vrai original, un franc original, un original sans copie. Cette femme est un grand original.*

On dit, qu'*on sait une chose d'original*; pour dire, qu'on l'a apprise de ceux qui en doivent être les mieux informés.

ORIGINALITÉ; substantif féminin. Caractère de ce qui est original. Il se dit des personnes & des choses.

ORIGINATION; vieux mot qui signifioit autrefois origine.

ORIGINE; substantif féminin. *Origo.* Principe ou commencement de quelque chose. *On n'est pas d'accord sur l'origine du monde. Quelques-uns ont rapporté au Paganisme l'origine de plusieurs cérémonies usitées dans l'Église Romaine. C'est une chose dont l'origine n'est pas claire.*

Origine, se prend quelquefois dans une acception moins exacte que celle de principe, & c'est dans ce sens qu'on dit, l'*intempérance est l'origine de la plupart des maladies. L'origine des troubles vint de la querelle particulière qui s'étoit élevée entre ces deux hommes.*

Origine, se dit aussi de l'extraction d'une personne; d'une race, d'une nation. *Les hommes ont tous une même origine. Alexandre méprisant sa naissance véritable, alla chercher son origine dans les Cieux. Les conquérans qui enlevèrent les Gaules à l'Empire Romain, tiroient leur origine de Germanie.*

Origine, signifie aussi étymologie. *Ménage a écrit des origines des langues Françoise & Italienne.*

Origine, en termes de Géométrie, se dit du point par lequel on commence à décrire une courbe lorsqu'on la décrit par un mouvement continu.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

ORIGINEL, ELLE; adjectif. Qui est de l'origine, qui vient de l'origine. Il ne s'emploie guère que dans ces phrases; *Justice originelle; grâce originelle;* pour dire, l'état d'innocence où Adam a été créé. Et *péché originel;* pour dire, le péché que tous les hommes ont contracté en la personne d'Adam.

La nature du péché originel est aussi difficile à fonder que son existence est facile à établir, selon la remarque

remarque de Saint Augustin : aussi est-il peu de questions sur laquelle les Théologiens aient été plus partagés.

Illyricus un des Centuriateurs de Magdebourg, a prétendu que le péché originel est une substance produite par le démon, & qui est imprimée à l'ame de chaque homme, à cause de la désobéissance du premier homme : sentiment qui approche du Manichéisme, & que d'ailleurs Illyricus ne prouve nullement.

On lit dans la Confession d'Augsbourg, que le péché originel n'est autre chose que la corruption de notre nature, répandue dans toutes les parties de notre ame ; & que cette corruption qui exclut toute justice intérieure, se réduit à la concupiscence habituelle, qui se révolte sans cesse contre l'esprit, & qui sollicite continuellement au mal. Mais cette concupiscence est l'effet du péché d'Adam, & non pas le péché même d'Adam. Quoique mauvaise en elle-même, elle n'est criminelle aux yeux de Dieu, que quand on acquiesce aux mauvais desirs qu'elle suggère, & qu'on en suit les impressions déréglées. Mais où est ce consentement libre & cet acquiescement dans les enfans ?

Henri de Gand & Grégoire de Rimini regardent le péché originel comme une mauvaise maladie qui a infecté la chair d'Adam en mangeant du fruit défendu, & qu'il a communiquée à ses descendans par la voie de la génération. Ce sentiment péche par les mêmes raisons que le précédent, & n'a d'ailleurs aucun fondement dans l'Écriture ou dans les Pères.

Saint Anselme a avancé que le péche originel est la privation de la justice qu'Adam avoit reçue de Dieu en sortant de ses mains, ou au moins quelques momens avant sa chûte ; mais cette privation est la peine de la désobéissance d'Adam, elle en est la suite, & par conséquent elle n'en peut former la nature ou l'essence.

Le sentiment le plus commun parmi les Théologiens Catholiques, est que le péché originel n'est autre chose que la prévarication même d'Adam, qui nous est imputée intrinséquement, c'est-à-dire, dont nous sommes réellement coupables, parceque nous l'avons commis en lui, en ce que toutes nos volontés étoient renfermées dans la sienne.

On n'est guère moins partagé sur la manière dont se communique le péché originel.

Le Père Malebranche déduit le péché originel de causes naturelles, & prétend que les hommes conservent dans leur cerveau toutes les traces & les impressions de leurs premiers parens. Comme les animaux produisent leur semblables avec les mêmes traces dans le cerveau, & que ceux de la même espèce sont sujets aux mêmes sympathies & antipathies, & qu'ils font les mêmes choses dans les mêmes occasions, de même, dit ce Père, nos premiers parens, après avoir transgressé le Commandement de Dieu, reçurent dans leur cerveau des traces profondes par l'impression des objets sensibles, de sorte qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils aient communiqué ces impressions à leurs enfans.

Or, comme suivant l'ordre établi par la nature, les pensées de l'ame sont nécessairement conformes aux traces du cerveau, on peut dire

qu'aussi-tôt que nous sommes formés dans le sein de notre mère, nous devenons infectés de la corruption de nos parens, puisqu'ayant dans notre cerveau des traces semblables à celles des personnes qui nous donnent l'être, il faut nécessairement que nous ayons les mêmes pensées & les mêmes inclinations par rapport aux objets sensibles; par conséquent nous devons naître avec la concupiscence & le péché originel. Avec la concupiscence, supposé qu'elle ne consiste que dans l'effort naturel que les traces du cerveau font sur l'ame de l'homme pour l'attacher aux choses sensibles; & avec le péché originel, supposé que ce péché ne soit autre chose que l'efficacité de la concupiscence, comme en effet, ce n'est autre chose que les effets de la concupiscence, considérés comme victorieux & maîtres de l'esprit & du cœur des enfans. Et il y a grande apparence, ajoute cet Auteur, que le règne de la concupiscence, est-ce qu'on appelle *péché originel* dans les enfans, & *péché actuel* dans les hommes libres.

Ce sentiment paroît fondé sur ce qu'enseigne Saint Augustin, *ex hac concupiscentiâ carnis tanquam filia peccati, & quando illi ad turpia consentitur, etiam peccatorum matre multorum, quæcumque nascitur proles originali est obligata peccato.*

Parmi les anciens, quelques-uns, comme Tertullien, Apollinaire & d'autres, au rapport de Saint Augustin, ont cru que dans la génération, l'ame des enfans provenant de celle de leurs parens, comme le corps des enfans provient de celui de leurs pères & mères, ceux-ci communiquoient aux premiers une ame souillée du péché originel.

D'autres ont pensé que le péché originel se communique, parceque l'ame que Dieu crée est par sa destination unie à un corps infecté de ce péché, à peu près comme une liqueur se gâte quand on la verse dans un vase infecté. On trouve quelques traces de cette opinion dans Saint Augustin, *l. v, contr. Julian. C. IV : Ut ergo*, dit ce Père, *& anima caro pariter utrumque puniatur, nisi quod nascitur, renascendo emendetur, profectò aut utrumque vitiatum ex homine trahitur, aut alterum in altero, tanquam in vitiato vase corrumpitur: ubi occulta justitia divinæ legis includitur.* Mais il n'approuve ni ne désaprouve ce sentiment, & se contente de dire qu'il n'est pas contraire à la foi.

Enfin, les Théologiens Catholiques qui font consister la nature du péché originel en ce que celui d'Adam est imputé à ses descendans, parceque toutes leurs volontés étoient contenues dans la sienne, en expliquent la propagation en disant que Dieu, par sa suprême volonté, a statué que toutes les volontés étant contenues dans celle d'Adam, elles se trouveroient toutes coupables du péché de ce premier homme, de même qu'elles auroient été justes, s'il n'eût point prévariqué.

Les effets du péché originel sont l'ignorance, la concupiscence, ou l'inclination au mal, les miseres de cette vie, & la nécessité de mourir.

On dit figurément & familiérement, qu'*un homme a le péché originel*; pour dire, qu'il a en lui un empêchement qui l'exclut de quelque prétention, à cause de sa famille, de sa nation, ou de ses liaisons avec des personnes odieuses.

ORIGINELLEMENT ; adverbe. *Ab origine*. Dès l'origine, dans l'origine. Il ne se dit guère qu'en parlant du péché originel, ou de la justice originelle. *L'homme est originellement pécheur*.

ORIGNAL, ou ORIGNAC ; substantif masculin. Les Canadiens donnent ce nom à l'élan. *Voyez* ÉLAN.

ORIGNOLLES ; bourg de France en Saintonge, à sept lieues, est-nord-est, de Blaye.

ORIGNY *Sainte Benoîte* ; bourg de France en Picardie, à trois lieues, est-sud-est, de Saint-Quentin. Il y a une Abbaye de Filles de l'ordre de Saint Benoît, laquelle jouit de 12 à 15 mille livres de rente.

ORIGUELA, ou ORIHUELA ; ville épiscopale d'Espagne au Royaume de Valence, sur la rivière de Segura, à quatorze lieues, nord, de Carthagène, & quarante-une, sud, de Valence.

ORIGUELA, est aussi une ville de Portugal dans l'Alentejo, sur les frontières de l'Estrémadure, à quatre lieues, nord, d'Elvas.

ORILLARD, ARDE ; adjectif. Il se dit d'un cheval ou d'une cavale qui a de grandes oreilles, & qui les remue d'ordinaire en marchant. *Un cheval orillard. Une jument orillarde*.

ORILLON ; substantif masculin. Petite oreille. Il n'est point en usage au propre ; mais au figuré on dit, *une écuelle à orillons* ; pour dire, une écuelle à oreilles. Et en termes de Fortification, on appelle *orillons* un massif de maçonnerie qui fait partie du bastion, & qui est placé à l'extrémité de la place pour couvrir le flanc. Quelquefois ce massif est en carré ; le plus souvent c'est une portion de tour ronde, afin que les boulets puissent glisser sur sa surface. Les flancs couverts d'un orillon sont presque toujours concaves ; ils en ont plus de développement & l'on peut y établir un plus grand nombre de canons. L'utilité des orillons est assez prouvée par le cas que les plus grands Ingénieurs en ont fait.

Il y a plusieurs méthodes de tracer l'orillon, celle de M. de Cormontagne est une des meilleures. *Article communiqué par M. le Chevalier* DE C.

ORILLONS, se dit aussi au pluriel, de certaines tumeurs qui viennent ordinairement aux enfans dans les glandes situées derrière les oreilles. *Cet enfant a les orilions*.

Les trois syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

On prononce *orilion*.

ORILLONNÉ, ÉE ; adjectif & terme de Fortification. Qui a un orillon ou des orillons. *Bastion orillonné, flanc orillonné*.

ORIN ; substantif masculin & terme de Marine. Câble qui tient par un bout à la croisée d'une ancre, & par l'autre à la bouée.

ORINE ; vieux mot qui s'est dit pour origine.

ORINX ; nom d'une ancienne ville d'Espagne dans la Bétique.

ORIO ; petite ville d'Espagne, sur une rivière de même nom dans le Guipuscoa, à trois lieues de Saint-Sébastien.

La rivière d'*Orio* a sa source à Saint-Adrien, dans les montagnes qui séparent l'Alava du Guipuscoa, & son embouchure dans la mer, à l'occident de Saint Sébastien.

ORIOLO ; il y a en Italie deux bourgs de ce nom : l'un est dans la Romagne, entre la ville de Fayence &

Citta-del-Sole : l'autre est dans la province du patrimoine de Saint-Pierre, à cinq milles de Bracciano, & à vingt-cinq milles de Rome.

ORION ; substantif masculin. Nom d'une constellation de l'hémisphère méridional. C'est la plus remarquable de tout le ciel ; il y a dans la partie supérieure trois petites étoiles qui ressemblent à un jet de trois noix, ce qui a fait appeler cette constellation *nux* ou *juglans*, *stella jugula* ; il y a aussi dans le milieu de la constellation trois étoiles remarquables, égales & situées sur une ligne droite, appelées quelquefois *les trois Rois*, *le bâton de Jacob*, *le rateau* ; c'est *la ceinture d'Orion*.

Le héros de l'antiquité, appelé *Orion*, étoit, dit-on, fils de Neptune. Quoiqu'il y ait beaucoup de variétés sur son origine, son nom vient de ce que la constellation ainsi appelée servoit à marquer les différens temps de l'année ; ou de *Urion*, *quasi ex urinâ deorum natus*, parceque, suivant Euphorion, son père Hircus ayant reçu chez lui Jupiter, Neptune & Mercure, & leur ayant demandé un fils, ils lui donnèrent naissance, *semine in pellem bovis effuso*. Mais à cause de la turpitude de cette origine, on a changé la première lettre de son nom pour en faire Orion. Son père obtint aussi des Dieux qu'Orion pourroit marcher également sur la terre & sur la mer, qu'il seroit d'une force & d'une taille énorme. En effet, la constellation d'Orion est une des plus grandes qu'il y ait : *Orion* s'adonna à la chasse dans l'île de Crète, où il accompagnoit Diane & Latone : c'est-là qu'enflé d'orgueil, & défiant hardiment tous les monstres de l'Univers, il fut tué par un scorpion que la terre produisit sous ses pieds. Mais Diane obtint qu'il fût placé dans le Ciel, à l'opposite du scorpion. D'autres ont écrit qu'il avoit voulu attenter à cette Divinité, ce que l'on explique de même que l'histoire d'Endymion, en supposant qu'Orion fût un amateur de la science des Astres.

Les anciens croyoient que la constellation d'Orion excitoit les tempêtes lorsqu'elle se levoit, *assurgens nimbosus Orion* ; aujourd'hui on est revenu de cette erreur, & on ne croit plus à l'effet des constellations, ni à celui des étoiles.

Les étoiles de la constellation d'Orion sont au nombre de 37 dans le catalogue de Ptolémée, de 62 dans celui de Tycho, & de 80 dans celui de Flamsteed.

ORIPEAU ; substantif masculin. Lame de cuivre très-mince, polie & brillante, qui de loin a l'éclat de l'or. On dit généralement de toutes étoffes en broderie qui sont de faux or ou de faux argent, *ce n'est que de l'oripeau*. Et il se dit aussi figurément & familièrement de tout ce qui n'a que de faux brillans.

ORISSAVA ; ville d'Amérique dans le Mexique, sur le chemin de Vera-Crux à Mexico, entre Cordoue & la Puebla-de-los-Angelos.

ORISTAGNI ; ville archiépiscopale de l'île de Sardaigne, sur un golfe de même nom, à dix-sept lieues, nord ouest, de Cagliari.

ORITHYE ; fille d'Erecthée, Roi d'Athènes. Elle fut enlevée par le vent Borée qui l'emmena en Thrace, & la rendit mère de Zéthés & Calaïs. En reconnoissance de cette alliance avec les Athéniens, Borée leur rendit dans la suite le bon office de couler à fond plusieurs galères des Barbares leurs ennemis.

ORIXA; Royaume de l'Indoustan, sur le golfe de Bengale, à l'extrémité septentrionale de la côte de Coromandel, entre le Bengale & le Royaume de Golconde. Il est borné au nord par la rivière de Gangà, qui le sépare des terres du Raja Rotas, depuis le 98e degré 20 minutes de longitude, jusqu'à 102 degrés 20 minutes.

Cet État peut avoir environ 29 lieues de côtes qui courent du sud-ouest au nord-est. En allant du nord-est au sud-ouest, on y trouve Baram pour ville, Ganjam autre ville où les Anglois ont un Comptoir & quelques Bourgades; mais la ville d'Orixa que Sanson, Baudrand & autres mettent dans ce Royaume comme sa capitale, est une ville chimérique.

ORLA; petite rivière d'Allemagne qui a sa source dans la Misnie, près de Welda, & son embouchure dans la Sala auprès d'Orlamunde

ORLAMUNDE; Ville & Comté d'Allemagne dans la haute Saxe, près du confluent de l'Orla & de la Sala, à trois lieues de Rudelstadt.

ORLE; substantif masculin & terme de Blason. Pièce honorable qui est faite en forme de bordure, mais qui ne touche pas les bords de l'écu. L'Orle est de moitié plus étroit que la bordure qui contient la sixième partie de l'écu.

Orle, se dit aussi en termes d'Architecture, d'un filet sous l'ove d'un chapiteau. Lorsqu'il est dans le bas ou dans le haut du fût d'une colonne, on l'appelle aussi *ceinture*.

ORLÉANOIS; Province de France située entre le 19e degré, 11 minutes, & le 20e degré, 15 minutes de longitude, & entre le 47e degré, 30 minutes & le 48e degré 15 minutes de latitude. Elle est bornée au nord par le pays Chartrain & le Gâtinois; au sud & au sud-ouest par le Blésois; à l'est encore par le Gâtinois; au sud-est par le Berry; & à l'orient par le Dunois & le Blésois. Elle a seize lieues de longueur, sur quatorze de largeur; ce qui peut être évalué à cent quarante-cinq grandes lieues carrées. La Loire, le Cousson, le Bevron, la grande Saudre, la Rinarde, l'Œuf, *&c.* sont les rivières dont elle est arrosée. Il y a outre cela le canal d'Orléans, qui commence à une lieue & demie au-dessus de la ville de ce nom, & va se réunir à celui de Briare près de la paroisse de Cépoy. Le climat y est fort tempéré & sain. C'est un pays de plaines, & très-abondant en blés, en vins, en fruits, chanvres, légumes, en pâturages, en gibier & en poissons de très-bonne qualité.

Le commerce en denrées du pays comprend les vins, les eaux-de-vie, les blés, les fruits & les bestiaux. Les habitans de cette Province, & en particulier ceux d'Orléans, commercent outre cela en une infinité d'autres marchandises de différens genres; il y a plusieurs manufactures, où l'on fabrique des ouvrages de bonneterie, des draps, & où l'on prépare des peaux de mouton passées en chamois. On estime qu'année commune, il se débite jusqu'à douze mille douzaines de ces peaux.

Le vignoble d'Orléans est aussi d'un produit très-considérable. C'est peut-être actuellement le plus grand vignoble de France, puisqu'il a dix à onze lieues d'étendue. Il comprend vingt-cinq ou trente Paroisses, entre les villes de Jargeau & de Beaugency. Ces

villages diſperſés au milieu des vignes, & la quantité ſurprenante de belles maiſons bourgeoiſes, ſemées, pour ainſi dire, entre ces vignes & les villages, préſentent à la vue l'un des plus agréables ſpectacles que l'on puiſſe imaginer. Ce canton eſt d'ailleurs extrêmement peuplé. On y compte pluſieurs Paroiſſes qui paſſent huit à neuf cens feux, comme *Olivet*, *Ingré*, *Marigny*, & quelques autres.

On recueille aux environs d'Orléans de deux ſortes de vin, du blanc & du rouge. Parmi le blanc, celui de Saint-Meſmin, appelé le *gennetin*, eſt particulier au pays. Le rouge eſt connu ſous le nom d'*Auvernat*, parce que l'on croit que le plant en eſt venu d'Auvergne. Celui-ci a la réputation d'être fumeux & piquant; & quelques auteurs ont avancé qu'à cauſe de cela il étoit défendu d'en ſervir à la table de nos Rois; mais ce fait n'eſt rien moins que véritable. Quoique les vins d'Orléans n'aient pas aujourd'hui la réputation de ceux de Bourgogne & de Champagne, ils ne laiſſent pas d'être fort eſtimés, ceux ſurtout de Saint-Denys en Val, de la Chapelle, de Fourneaux, de Stay, en rouge; de Saint-Meſmin, de Marigny & de Rebrechien, en blanc.

On eſtime qu'année commune il s'exporte d'Orléans juſqu'à cent mille tonneaux de vin; mais dans cette quantité il faut auſſi comprendre les vins qui ſe tirent du Languedoc & de la Guyenne, & ſont envoyés à Orleans, comme lieu d'étappe, pour être delà diſtribués dans d'autres Provinces de l'intérieur du royaume.

Le débit des arbres fruitiers & d'agrément que cultivent les jardiniers d'Orléans & ceux des environs, forme un objet de commerce très-conſidérable, non-ſeulement avec l'intérieur du royaume, mais encore avec les pays étrangers.

La forêt d'Orléans étoit autrefois très vaſte. On ſait que du temps des premiers Gaulois, le pays Chartrain n'étoit à proprement parler, qu'une grande étendue de bois. Les Druides mêmes à qui ce canton des Gaules ſembloit être affecté, paroiſſent avoir tiré leur nom d'un mot grec qui ſignifie un chêne. Et comme Orléans étoit alors compris dans le territoire des Chartrains, la forêt faiſoit auſſi partie des grands bois dont tout le pays étoit couvert. Du temps de François I elle contenoit encore cent quarante mille arpens. Rabelais lui donne trente-cinq lieues de long, ſur dix-ſept ou environ de large, ſi toutefois ce qu'il dit à ce ſujet eſt plus ſérieux que l'hiſtoire de la jument de Gargantua, & l'origine du mot de Beauce. Aujourd'hui cette forêt contient encore environ cent dix mille arpens de bois, dont il y en a cinquante mille qui appartiennent au Duc d'Orléans, quarante mille en Grurie, à l'Egliſe, & le reſte à divers particuliers. Elle s'étend depuis Monpipeau juſqu'auprès de Gien, en décrivant dans ſa plus grande longueur une portion de cercle de vingt à vingt-quatre lieues, ſur quatre ou cinq dans ſa plus grande largeur.

Hiſtoire. Du temps de Céſar, l'Orléanois faiſoit partie du pays des Carnutes. Mais l'Empereur Aurélien mort en 275 ayant fait réparer & augmenter conſidérablement la ville qui eſt aujourd'hui la capitale de ce pays & de tout le gouver-

nement, il lui donna son nom, la détacha des Carnutes, & la fit le chef-lieu d'un peuple particulier, qui au contraire des autres peuples de la Gaule, prit le nom de sa ville capitale, & fut appelé *Aureliani* ou *Aurelianenses*. Sous Honorius ce pays étoit compris dans la Lyonnoise quatrième.

L'Orléanois est un des pays qui restèrent le plus long-temps sous la domination des Romains. Presque toute la Gaule étoit occupée par les François, les Wisigoths & les Bourguignons, chacune de ces nations s'y étant formé des établissemens particuliers, & Orléans avec l'Orléanois obéissoit encore aux Romains.

Attila, Roi des Huns, assiégea la ville d'Orléans; mais les Romains secourus par les autres peuples de la Gaule, & conduits par Aëtius, l'obligèrent à se retirer.

La ville d'Orléans & l'Orléanois ne tombèrent sous la domination des François, que du temps de Clovis, en 486 après la défaite de Siagrius, dernier Patrice ou Gouverneur des Romains dans cette partie de la Gaule. Cependant Chilperic I, père de Clovis, avoit déjà étendu les bornes de son empire du côté de la Loire, depuis Orléans jusqu'aux confins de l'Anjou, après avoir pris Angers, & tué le Comte Paul, qui en étoit le Gouverneur pour les Romains.

Lors de la division de la Gaule, sous les enfans de Clovis, & sous ceux de Clotaire II, la ville d'Orléans fut la capitale d'un royaume particulier. Cette ville avec ses dépendances, fut ensuite du royaume d'Austrasie, jusqu'à la mort du jeune Sigebert. C'est alors qu'elle fut incorporée au royaume de Neustrie.

Vers la fin de la seconde race de nos Rois, les Gouverneurs s'étant approprié leurs gouvernemens, la ville d'Orléans échut à Hugues le Grand, qui mourut en 956. Son fils Hugues Capet, étant parvenu à la couronne en 989, y réunit Orléans & l'Orléanois.

ORLEANS; ville épiscopale & considérable de France, capitale de l'Orléanois, située sur la Loire, à treize lieues, nord-est, de Blois, & à trente-cinq lieues, sud-sud-ouest, de Paris, sous le 19e degré, 34 minutes, 22 secondes de longitude, & le 47e, 54 minutes, 4 secondes de latitude. C'est le Siége d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Élection, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, d'une Juridiction consulaire, *&c.*

Le circuit de cette ville est de 5750 pas communs, ou de 2396 toises.

On entre dans cette ville par six portes principales, non compris quelques autres, qui donnent sur le bord de la Loire, pour la commodité des Habitans.

Quarante-deux tours disposées par intervalles, flanquent les murailles de la ville.

Dans sa plus grande longueur, d'orient en occident, depuis la porte de Bourgogne, jusqu'à la porte de la Magdeleine, cette ville a plus de mille toises; mais elle n'en a pas 600 dans sa plus grande largeur, du midi au septentrion, depuis la porte du Pont, jusqu'à la porte Bannier.

Dans cette étendue ne sont pas compris les fauxbourgs au nombre de six; savoir, de Saint Marceau, de Bourgogne, de Saint Vincent,

de Bannier, de Saint Jean & de la Magdeleine. Ces six fauxbourgs tirent leurs noms des portes auxquelles ils communiquent.

Il y a dans la ville deux places assez considérables, & plusieurs autres qui le sont moins, avec quatre marchés publics.

Trois enceintes distinguent cette ville; la première, dite l'ancienne; la seconde, du règne de Philippe de Valois; & la troisième du quinzième siècle, sous Louis XI, Charles VIII & Louis XII.

La ville d'Orléans est célèbre par la part qu'on lui a vu prendre de siècle en siècle aux grands événemens de la Monarchie, par les changemens qui lui sont arrivés, par les diverses révolutions qu'elle a essuyées, par les siéges qu'elle a soutenus, *&c.* Voici quelques détails à cet égard.

L'an de Rome 702, & 52 ans avant Jésus-Christ, la ville d'Orléans appelée alors *Genabum*, fut prise par Jules César, qui y mit le feu, & la ruina de telle sorte, que l'année suivante y étant venu camper avec deux Légions, il fallut construire des barraques pour y loger le soldat.

En 451, Attila, Roi des Huns, mit le siége devant Orléans, & il étoit déjà entré dans la ville, qu'il commençoit à piller, lorsqu'il fut obligé de se retirer à l'arrivée de l'Armée Romaine, conduite par Aëtius, à qui Saint Agnan, Évêque d'Orléans, étoit allé demander du secours à Arles, où ce Général résidoit. Cette retraite se fit le 14 de Juin, jour que M. de Valois voudroit qu'on solennisât de la même manière qu'on solennise le 8 de Mai, jour qu'en 1429 les Anglois levèrent le siége qu'ils avoient mis devant Orléans. Si Saint Agnan fut effectivement jusqu'à Arles pour demander du secours aux Romains, apparemment qu'il s'étoit mis en route de bonne heure, sur la simple nouvelle de la marche de l'Armée d'Attila; autrement ce siége auroit été bien long pour un homme tel qu'Attila.

En 856, quelques Normands vinrent jusqu'à Orléans, qu'ils pillèrent le 18 Avril.

Neuf ans après, en 865, ces barbares, qui avoient remonté une seconde fois la Loire, pillèrent derechef Orléans, & mirent le feu à la ville.

En 1428, le 12 Octobre, les Anglois, sous la conduite du Comte de Salisbury, assiégèrent Orléans. Ce siége dura jusqu'au 8 Mars de l'année suivante, que les Anglois furent contraints de le lever par la valeur de la Pucelle & du Bâtard d'Orléans.

En 1562, pendant les premiers troubles de Religion, le Prince de Condé surprit Orléans le 2 Avril; les Réformés y abolirent l'exercice de la Religion Romaine, & renversèrent les Églises.

Le 5 Février de l'année suivante, le Duc de Guise, qui commandoit l'Armée des Catholiques, vint mettre le siége devant cette ville; & sur le point de s'en rendre maître, il fut assassiné par Poltrot. Après sa mort, on travailla à la paix, dont les articles furent signés le 10 de Mars, & Orléans rentra sous l'obéissance du Roi.

En 1567, le 28 Septembre, le Capitaine la Noue surprit Orléans. Les Réformés achevèrent d'y ruiner les Églises, & entr'autres la Cathédrale, qu'ils avoient épargnée aux premiers troubles. Cette ville ne

revint

revint au Roi qu'après l'Édit de pacification du 23 Mars 1568.

La nouvelle de la mort du Duc de Guise & du Cardinal, son frère, tués au château de Blois, le 23 Décembre 1588, fit prendre les armes aux Orléanois, qui assiégèrent la citadelle, dont ils se rendirent maîtres le dernier jour de Janvier 1589. Ils se déclatèrent pour la Ligue, & ne se soumirent à Henri IV, qu'après la conversion de ce Prince, en 1594.

Commerce. La ville d'Orléans est proprement l'entrepôt de toutes les marchandises qui se transportent par la Loire, soit de celles qui sont destinées pour Paris, soit de celles qui le sont pour les Provinces voisines de la Loire sur laquelle Orléans est situé. On y amène en descendant, les productions de la Provence, du Languedoc, du Dauphiné, du Lyonnois, de l'Auvergne, de la Suisse, du Bourbonnois, du Nivernois & du Berry, avec les marchandises qui entrent en France par la Méditerranée. La même rivière, en remontant, y apporte celles de l'Océan, de la Bretagne, de l'Anjou, du Poitou & de la Touraine.

Les articles dont les Négocians d'Orléans font le plus grand commerce, sont les blés, les épiceries, les eaux-de-vie & les vins; presque tous les vins se voiturent à Paris par le moyen des Rouliers, dont cette route est remplie. Les blés se tirent de l'Anjou, du Poitou, de l'Auvergne & de la Haute Beauce. Les épiceries viennent de Provence, des ports de la Bretagne, & surtout de la Rochelle, d'où l'on tire également les sucres bruts que l'on raffine à Orléans, aussi parfaitement qu'en aucun autre lieu de France. Il y a actuellement à Orléans, dix grandes raffineries, qui, année commune, consomment chacune environ un million de livres de sucre brut, & au défaut sept cent milliers de sucre terré. Il y a dans cette ville des papeteries & des verreries. Les manufactures d'étoffes de laine n'y sont plus considérables. Il s'y fait quelques serges tramières, des serges à deux étains, des bayettes & des frocs. Cela n'empêche pas qu'il ne s'y fasse un grand négoce de draperies & de laineries, qui y viennent des autres provinces. La bonneterie est une de ses principales fabriques, tant pour les ouvrages au tricot, que pour les ouvrages au métier; elle consomme beaucoup de laine du pays & de celle d'Espagne; ses bas s'envoient par tout le Royaume, ainsi que chez l'Étranger. La tannerie & la fabrique des chapeaux forment aussi des objets essentiels de son commerce: la première est en réputation pour les peaux de mouton passées à l'huile. Il y a aussi dans cette ville des Couteliers, dont les forces pour tondre les draps sont aussi estimées que celles d'Angleterre. Le commerce des arbres fruitiers d'Orléans, produit beaucoup: ils servent non seulement aux plants qui se font dans le Royaume, mais il s'en tire aussi quantité pour l'Étranger. Il se fait, enfin, dans cette ville une grande quantité de confitures, sur-tout en gelée de coing, qu'on appelle *Cotignac*, & dont il se fait des envois dans beaucoup d'endroits.

Royaume d'Orléans. On a ainsi appelé un des quatre Royaumes qui se formèrent en France par le démembrement de la Monarchie sous la première race de nos Rois. Clodomir, deuxième fils de Clovis I, eut en partage Orléans, Tours, le

Bourbonnois, une partie du Berry confinant à l'Auvergne, Bourges, la Sologne, une partie de la Beauce, Nevers, l'Auxerrois, une partie du Senonois, à l'exception de la ville de Sens, le Tonnerrois, l'Anjou, le Maine & la Bretagne orientale. Le Pere le Cointe y ajoute la Novempopulanie. Ce même Clodomir étant mort en 524, & ses deux fils ayant été égorgés quelque temps après, ses États furent partagés entre Childebert I & Clotaire I. Le premier mourut sans enfans mâles en 558, & Clotaire lui succéda.

Théodebalde ou Thibaud, petit fils de Thierry I, Roi de Metz, & frère aîné de Clodomir, étoit mort en 553, & ses États avoient été partagés entre Childebert & Clotaire I. C'est ainsi que, par la mort de Childebert, Clotaire réunit en sa personne les divers États qui composoient alors la Monarchie Françoise.

Après la mort de Clotaire, arrivée en 562, il y eut entre ses enfans, un nouveau partage de la France. Charibert eut le Royaume de Paris, Gontran celu d'Orléans, Chilperic celui de Soissons, & Sigebert celui de Metz.

Avec le Royaume d'Orléans, tel que Clodomir l'avoit possédé, Gontran eut encore le Royaume des Bourguignons, le Vivarès, & les pays situés à l'orient du Rhône, entre ce fleuve & la Durance. Ce Prince fit la guerre en Espagne, mais sans succès. Il fut plus heureux dans la guerre qu'il entreprit contre Varoc, Comte de Bretagne. Il força ce Comte à lui rendre hommage. Gontran mourut en 593 sans laisser d'enfans mâles, ayant déclaré son neveu, Childebert II, Roi d'Austrasie, héritier de ses Royaumes d'Orléans & de Bourgogne. Il tenoit sa Cour à Châlons-sur-Saone.

Duché d'Orléans. Philippe VI de Valois, Roi de France, mort en 1350, érigea la ville d'Orléans en Duché, & la donna à son deuxième fils, Philippe, qui mourut sans postérité en 1375.

Charles VI donna la nouvelle ville avec le même titre à son frère Louis, qui mourut en 1407, & dont le fils aîné Charles, mort en 1455, & le petit fils, Louis, la possédèrent successivement. Ce dernier, qui fut Roi de France, en 1498, après la mort du Roi Charles VIII, sous le nom de Louis XII, réunit le Duché d'Orléans à la Couronne.

Louis XIII donna le titre de Duc d'Orléans à Gaston, son frere, qui mourut en 1660, & ne laissa que des filles.

Le Roi Louis XIV donna encore le même titre de Duc d'Orléans à son frere, Philippe I, qui mourut en 1701, laissant pour lui succéder Philippe II, Régent du Royaume, mort en 1723, Pere de Louis I, mort en 1752, dont le fils, Louis II de Bourbon, premier Prince du Sang, Duc d'Orléans, est né le 12 Mai 1725.

On appelle *Nouvelle Orléans*, une ville d'Amérique, capitale de la Louisiane, située sur le Mississipi, au 28e degré 23 minutes de latitude. Elle a été bâtie sous la Régence du Duc d'Orléans.

ORME; substantif masculin. *Ulmus.* Grand arbre qui vient naturellement dans plusieurs cantons de l'Europe, dans une partie de l'Asie, & dans l'Amérique septentrionale; mais qui se trouve placé de main d'homme presque partout dans

ces différens pays, par le grand cas que l'on en fait. L'orme devient un très-gros & très grand arbre, d'une tige droite, dont la tête est garnie de beaucoup de rameaux, & dont les racines s'étendent au loin entre deux terres. Son écorce qui est roussâtre, se couvre, dès sa jeunesse, de rides & d'inégalités qui augmentent avec l'âge. Sa fleur qui n'a nul agrément, paroît au mois de Mars, & bientôt elle est remplacée par une follicule arrondie, membraneuse, plate & fort légère, qui contient dans son milieu une petite graine, dont la maturité s'accomplit dès le commencement de Mai: circonstance particulière & remarquable dans l'orme, dont on recueille les graines avant la venue des feuilles. En effet, elles ne commencent à se développer que dans le temps de la chute des semences. Ses feuilles sont ovales, dentelées, sillonnées, en dessus, & relevées de fortes nervures en dessous; elles sont fermes, rudes au toucher, & d'un vert brun.

Cet arbre, par la stature, par le volume & l'utilité de son bois, a mérité d'être mis au rang des arbres qui tiennent le premier rang dans les forêts. On convient que le chêne & le châtaigner lui sont supérieurs à juste titre; mais le bois de l'orme convenant particulièrement à certains ouvrages, il est d'un plus grand prix que le bois de chêne & de châtaigner, ce qui fait que ces trois sortes d'arbres sont à peu près dans un même degré d'estime.

L'orme se plaît dans un terrein plat & découvert, bas & aqueux; dans les lames noires & humides, dans les glaises mêlées de limon, & sur-tout dans les terres douces & fertiles, pénétrables & humides, où le pâturage est bon, & particulièrement le long des chemins, des ruisseaux & des rivières. On le voit aussi réussir souvent dans les craies humides mêlées de glaise, dans les terres mêlées de sable & de gravier où il y a des suintemens d'eau. Il se contente d'un sol médiocre & de peu de profondeur, & il vient assez bien dans toute sorte de terreins; mais il ne profite pas dans les terres trop sèches, trop sablonneuses & trop chaudes, ni dans celles qui sont trop froides & trop spongieuses, & il croît bien lentement dans la glaise pure, & dans les terres trop fortes & trop dures.

Il est très-aisé de multiplier cet arbre. On peut le faire venir de graine, de rejeton, de branche couchée, de bouture & de racine: on peut aussi le greffer. Ce dernier expédient ne s'emploie que pour multiplier les espèces d'ormes rares & curieuses. Si l'on veut se servir des racines, c'est une foible ressource qui exige beaucoup de travail. Les boutures demandent aussi des préparations sans pouvoir remplir l'objet en grand. Les branches couchées supposent des arrangemens donnés. Les rejetons sont la voie la plus courte, quand on se trouve à portée de s'en procurer; mais la semence, quoique le moyen le plus long, est cependant le plus convenable pour fournir une pépinière, & obtenir un grand nombre de plants.

Si l'on prend le parti de semer, il faut recueillir la graine lorsqu'elle commence à tomber, ce qui arrive ordinairement entre le 10 & le 20 de Mai. Elle est plus parfaite, & il vaut beaucoup mieux la ramasser après sa chute: mais on ne peut guère se servir de cet expédient, que quand on est à portée d'un assez

grand nombre d'ormes rassemblés ; car quand il n'y en a qu'une petite quantité, le vent disperse les graines de façon, qu'il est presqu'impossible de les amasser. Il faudra l'étendre & la laisser sécher à l'ombre pendant quelques jours. On disposera des planches de quatre pieds de largeur dans une bonne terre de potager, grasse, meuble & cultivée de longue main. On y formera sur la longueur avec la pioche des rayons à peu près comme si l'on vouloit semer des épinards. On espacera ces rayons de six ou huit pouces les uns des autres, afin d'avoir la facilité de sarcler avec la binette. On y répandra la graine d'orme uniformément & assez épais. On la recouvrira ensuite légèrement avec la main d'un terreau très-fin, très-léger & bien criblé, d'un doigt d'épaisseur au plus : puis on humectera largement toute la planche, mais avec tel ménagement, que la terre ne soit pas battue : car ici l'objet principal est de donner à cette graine toutes les facilités pour lever : elle est petite, & d'ailleurs entravée par une membrane, ensorte qu'on ne sauroit apporter trop de soin à ce premier arrangement qui décide du succès. Enfin on laissera la planche en cet état sans la niveler, afin que les sillons, en retenant l'eau des pluies ou des arrosemens, puissent conserver plus de fraîcheur. Il faudra répéter deux fois par semaines les arrosemens, selon la sécheresse, & sarcler au besoin. Les graines leveront en moins de quinze jours, & la plupart auront en automne depuis un pied jusqu'à deux de hauteur. On pourra dès cette première année tirer à la main les plants les plus forts pour les mettre en pépinière ; mais ce ne sera qu'après la seconde année qu'il faudra tout transplanter ; l'ormille aura alors trois ou quatre pieds de hauteur. On pourra y travailler dès l'automne, ou bien attendre le printemps, si la terre est grasse & humide. Il faut qu'elle soit meuble & en bon état de culture. On réduit l'ormille à un pied, & on accourcit les racines. On la plante avec un gros piquet en rangée de deux pieds, où les plants sont espacés à quatorze ou quinze pouces. Rien à y faire cette première année, qu'une légère culture pour détruire les mauvaises herbes. L'année suivante on retranchera avec beaucoup de ménagement les branches latérales, c'est-à-dire, en bien petite quantité, & à proportion que l'arbre se soutient de lui-même ; mais il ne faut faire cette petite taille qu'à ceux qui marqueront de la disposition à former une tige droite. Quant à ceux qui se chiffonnent, ce qui n'arrive que trop, il faudra les laisser aller jusqu'au printemps de la troisième année. Alors point de meilleur parti à prendre que de les couper entièrement jusqu'à un pouce de terre : c'est le seul moyen de les faire profiter. Ils s'éleveront dès cette même année au double de la hauteur qu'ils avoient, & prendront naturellement une tige droite. Au bout de trois autres années, ils auront communément deux pouces de diamètre, & seront en état d'être transplantés à demeure.

En se servant des rejetons mis en pépinière, & conduits comme on vient de le dire, on gagnera deux années ; ensorte qu'au bout de cinq ans ils seront propres à la transplantation. Ces rejetons se trouvent, soit au pied des vieux ormes, soit

dans les places où l'on a arraché de gros arbres de cette espèce, ou bien on pourra s'en procurer en faisant ouvrir la terre sur les racines des gros arbres.

Si l'on veut multiplier l'orme en couchant ses branches, cette méthode prendra autant de temps que si on les faisoit venir de graine. Les branches couchées n'auront qu'au bout de deux ans des racines suffisantes pour être mises en pépinière, où on les conduira comme les plants venus de semence.

Pour faire venir l'orme de bouture, il faut autant de temps que de semence; mais le double de travail. On ne doit se servir de cet expédient que quand on ne peut faire autrement. *Voy.* sur la façon de faire ces boutures, le mot MEURIER.

On peut élever des ormes par le moyen des racines. Il faut les couper de huit ou dix pouces de longueur, les choisir de la grosseur du doigt pour le moins, les planter en pépinière comme les plants venus de semence, si ce n'est qu'il faut mettre des racines du double plus proche, parcequ'il en manque beaucoup. C'est une bien foible ressource.

Enfin on peut greffer les ormes à larges feuilles sur l'espèce commune. On se sert pour cela de la greffe en écusson à œil dormant. Ces greffes réussissent aisément, & poussent l'année suivante d'une force étonnante. Souvent elles s'élèvent à plus de neuf pieds; ainsi il faut les soigner habituellement.

De tous les arbres forestiers l'orme est celui qui réussit le mieux à la transplantation. Fût-il âgé de vingt ans, il reprendra pourvu qu'il ait été arraché avec soin. Dans ce cas il ne faut point étêter les ormes, mais couper toutes les branches latérales, & ne leur conserver qu'un sommet fort petit. Cependant les arbres de deux à trois pouces de diamètre sont les plus propres à transplanter. Il faudra s'y prendre de bonne heure en automne, & même dès la fin d'Octobre, si le terrein est humide & gras; car les racines de cet arbre sont sujettes à se pourrir, quand elles n'ont pas eu le temps de s'affermir & de se lier à terre. On risquera moins d'attendre les jours sereins qui annoncent le printemps. On se gardera de planter cet arbre profondément: il veut vivre des sucs les plus qualifiés de la surface; d'où il arrive qu'il envahit le terrein circonvoisin, & qu'il est très-nuisible aux plantes qu'on veut y faire venir. Presque tous les Jardiniers ont la fureur de couper à sept pieds tous les arbres qu'ils transplantent: il semble que ce soit un point absolu au-delà duquel la nature soit dans l'épuisement: ils ne voyent pas que cette misérable routine de planter des arbres si courts retarde leur accroissement, & les prépare à une défectuosité qui n'est pas réparable. De tels arbres font toujours à la hauteur de sept pieds un genou difforme, d'un aspect très-désagréable. Il faut donc planter les ormes avec quatorze pieds de tige, pourvu qu'ils ayent deux ou trois pouces de diamètre. On les laisse pousser & s'amuser pendant quelques années au-dessous de dix pieds, ensuite on les élague peu à peu pour ne leur laisser que les principales tiges qui s'élancent en tête. C'est ainsi qu'on en peut jouir promptement, & qu'on leur voit faire des progrès que l'agrément accompagne toujours.

On peut tailler l'orme autant que l'on veut sans inconvénient : l'élaguer, le palissader, l'étêter au ciseau, à la serpe, au croissant ; il souffre la tonte en tout temps, pourvu que la sève ne soit pas en plein mouvement. Il croît même aussi promptement lorsqu'on le restreint à une petite tête, que quand on le laisse aller avec toutes ses branches ; on donne ce dernier fait sur le rapport de M. Ellis, Auteur Anglois, aussi versé qu'accrédité sur cette matière.

Il est assez difficile de régler la distance qu'on doit donner aux ormes pour les planter en avenues, en quinconce, *&c.* Cela doit dépendre principalement de la qualité du terrein, ensuite de la largeur qu'on veut donner aux lignes ; enfin, du plus ou moins d'empressement que l'on a de jouir. La moindre distance pour les grands arbres est de douze pieds ; cependant on peut encore réduire cet arbre à un moindre éloignement, & même le planter aussi serré que l'on voudra. Les ormes, dit encore M. Ellis, sont de tous les arbres ceux qui se nuisent le moins, & qui dans le moindre espace deviennent les plus gros arbres ; & cela, ajoute-t-il, parcequ'on peut leur former, & qu'ils ont naturellement une petite tête. L'orme, dit-il, arrive à sa perfection en 70 ans. Ses racines n'épuisent pas la terre comme celles du chêne & du frêne. Son ombre est saine tant pour les hommes que pour le bétail, au lieu que le chêne, le frêne & le noyer donnent un ombrage pernicieux. L'orme est excellent à mettre dans les haies autour des héritages : on en coupera les grosses branches pour le chauffage. Ce retranchement ne lui laissant qu'une petite tête, empêchera ses racines de s'étendre & de nuire aux grains. Lorsque ces arbres seront trop âgés, il faudra les étêter pour les renouveler ; mais avoir grand soin de faire la coupe tout près du tronc, & de couvrir le sommet de terre grasse pour empêcher la pourriture. La racine de l'orme pénètre aussi profondément dans la terre que celles du chêne ; elle a souvent une fourchette au lieu d'un pivot, & quelquefois deux & trois.

L'orme est d'une grande ressource pour la décoration des jardins. Il se prête & se plie à toutes les formes. On en peut faire des allées, des quinconces, des salles de verdure, *&c.* mais il convient sur-tout à former de grandes avenues par rapport à sa vaste étendue & à son grand étalage. Cet arbre est très-propre à faire des portiques en manière de galerie, tels qu'on les voit d'une exécution admirable dans les jardins du Château de Marly. On en peut faire aussi de très-hautes palissades qui réussiront dans des endroits où la charmille & le petit érable refusent de venir. On l'admet encore dans les parties de jardin les mieux tenues & les plus chargées de détail, où par le moyen d'une taille régulière & suivie, on fait paroître l'orme sous la forme d'un oranger, dont le pied semble sortir d'une caisse de charmille ; mais cet arbre réunit encore l'utilité aux agrémens les plus variés.

Le bois de l'orme est jaunâtre, ferme, liant, très-fort & de longue durée. Il est excellent pour le charronage. Ce bois seul peut servir à former tous les différens ouvrages de ce métier. C'est le meilleur bois qu'on puisse employer pour les ca-

naux, les pompes, les moulins, & généralement pour toutes les pièces qu'on veut faire servir sous terre & dans l'eau. On peut laisser les ormes en grume pendant deux ou trois ans après qu'ils sont abattus, sans qu'il y ait à craindre que le ver ne s'y mette, ni que la trop vive ardeur du soleil les fasse fendre : durant ce temps même, l'aubier deviendra aussi jaune que le cœur. Ce bois n'est sujet ni à se gercer, ni à se rompre, ni à se tourmenter ; ce qui le rend d'autant plus propre à faire des moyeux, des tuyaux, des pompes, & tous autres ouvrages percés, qui seront de plus longue durée que le hêtre ni le frêne : mais on observe que le bois des ormes qui sont venus dans un terrein graveleux, est cassant, que les Charrons le dédaignent, & préfèrent au contraire les arbres qui ont pris leur accroissement dans la glaise. Les Carrossiers, les Menuisiers, les Tourneurs, *&c.* font usage de ce bois. Il entre aussi dans la construction des vaisseaux pour les parties qui touchent l'eau. On peut mettre en œuvre des planches d'ormes fraîchement travaillées, sans aucun risque de les voir se gercer, se déjeter ou se tourmenter, si l'on prend la précaution de les faire tremper pendant un mois dans l'eau. Enfin le bois de l'orme fait un très-bon chauffage.

On prétend que ses fleurs sont nuisibles aux abeilles, & ses graines aux pigeons : mais ses feuilles sont une excellente nourriture en hiver pour les chèvres, & sur-tout pour les bœufs, qui en sont aussi friands que d'avoine. Pour conserver ses feuilles, on coupe le menu branchage d'orme à la fin d'Août, & on le fait sécher au soleil.

La décoction des mêmes feuilles, de l'écorce & des racines de cet arbre, est regardée comme vulnéraire, astringente, tant pour l'usage intérieur, que pour l'usage extérieur. Ce remède pris pendant plusieurs jours à grande dose, sous forme de tisane, a été recommandé aussi comme un diurétique très-utile contre l'ascite.

On trouve quelquefois sur les feuilles de l'orme, certaines vessies qui s'enflent jusqu'à la grosseur du poing, semblables en figure aux truffes : elles contiennent une liqueur dans laquelle on voit nager des pucerons verdâtres. Ces vessies ont été formées, dit Lémery, par des moucherons qui ont piqué les feuilles de l'orme au printemps, & qui ont donné lieu au suc de la feuille de s'étendre ; les pucerons qui font sortir de leurs œufs des moucherons, sont comme autant de masques qui couvrent de nouveaux moucherons : ces vessies sont nuisibles à l'arbre, mais le baume qu'elles renferment est très bon pour les plaies nouvellement faites & pour les chûtes : on passe ce baume naturel par un linge pour en séparer les pucerons. Les paysans d'Italie & de Provence y font infuser les sommités de millepertuis ; la liqueur devient rouge & se conserve plusieurs années ; la plus vieille est la meilleure.

On lui donne outre les propriétés dont on vient de parler, celle d'enlever les taches du visage & d'embellir le teint.

On connoît différentes espèces d'ormes dont voici les principales.

1°. L'*orme champêtre* : sa feuille est petite & rude au toucher ; son écorce est ridée, même sur les jeunes rejetons. C'est à cette espèce

qu'on doit principalement appliquer ce qui a été dit ci-dessus.

2°. *L'orme champêtre à feuilles très-joliment panachées.*

3°. *L'orme de montagne:* sa feuille est grande & très-rude au toucher Il donne quantité de rejetons. Ses racines s'étendent à la surface de la terre comme celles du frêne. Il est très-propre à faire du bois taillis. Il est très-convenable à mettre dans les haies. On peut le tailler & l'étêter sans inconvénient, il y poussera toujours vigoureusement. Son bois est encore plus dur, plus ferme & plus durable que celui de l'orme champêtre; il est excellent pour les ouvrages de charronnage, & on le préfère généralement au bois de toutes les espèces d'ormes.

4°. *L'orme-teille :* sa feuille est plus large que celle du précédent; mais elle n'est pas si rude au toucher, & elle a beaucoup de ressemblance avec celle du noisetier. Cet arbre pousse vigoureusement & son accroissement est très-prompt. Il ne donne point de rejetons du pied. Son bois est tendre, & presque aussi doux que celui du noyer.

5°. *L'orme à feuilles lisses :* cet arbre étend peu ses branches.

6°. *L'orme à feuilles lisses joliment panachées*

7°. *Le petit orme à feuilles jaunâtres.*

8°. *L'orme de Hollande :* sa feuille est rude au toucher, très-grande & très belle. La membrane de ses graines est plus étroite & plus pointue que dans les ormes précédens. Il croît si vîte dans sa jeunesse, qu'il surpasse pendant plusieurs années toutes les autres espèces d'ormes de son âge. Mais au bout de vingt ou trente ans, les autres le gagnent de vîtesse, & viennent de mieux en mieux. Son bois n'est pas si bon. Son écorce tant de la tige que des branches est toujours éraillée, gercée & pendante par lambeaux, ce qui lui donne un aspect désagréable. Il donne ses feuilles fort tard & les quitte de bonne heure.

9°. *L'orme de Hollande à feuilles panachées :* il croît plus lentement que le précédent, & vaut encore moins.

10°. *Le petit orme à feuilles lisses & étroites* ou *l'orme d'Angleterre*: il fait un bel arbre très-droit, & dont la tête prend une forme assez régulière. Ses feuilles ne tombent que tard en automne.

11°. *L'orme à graine étroite* : on le nomme en Angleterre *l'orme de France.* Sa feuille est grande & rude au toucher. On en fait très-peu de cas, & on le dédaigne autant que celui de Hollande; cependant il est très-vivace, car il réussit dans des terreins où toutes les autres espèces d'ormes se refusent.

12°. *L'orme à écorce blanche* : sa feuille est très-grande, rude au toucher & d'un vert très-vif. Son écorce est très-lisse & de couleur de cendre. On préfère cet orme à beaucoup d'autres, à cause de la belle régularité de son accroissement. Il fait une tige droite, & il garde ses feuilles plus long-temps qu'aucune autre espèce d'orme.

13°. *L'orme de Virginie* : sa feuille est uniformément dentelée. C'est tout ce qu'on sait encore de cet arbre.

14°. *L'orme de Siberie :* ses feuilles ont aussi une dentelure uniforme, mais leur base est égale, au lieu que dans toutes les autres espèces ci-dessus la base est inégale; c'est-à-dire, que vers la queue, l'un des

côtés de la feuille s'alonge plus que l'autre. Cet orme est très-petit : c'est un arbre nain : sa feuille est lisse, & son écorce est spongieuse.

On dit proverbialement, *attendez-moi sous l'orme ;* pour dire, qu'on voit bien qu'il ne faut pas s'attendre à ce que quelqu'un nous a promis.

ORMEAU ; substantif masculin. *Ulmulus.* Jeune orme. Son plus grand usage est dans la poésie. *A l'ombre des ormeaux.*

ORMEL ; vieux mot qui signifioit autrefois ormeau.

ORMILLE ; substantif féminin. Nom collectif. Plant de petits ormes. *Une botte d'ormille.*

ORMIN ; substantif masculin. *Horminum verum.* Plante qu'on cultive dans les jardins : elle a quelque rapport avec la sauge, & plusieurs la confondent avec l'*orvale.*

L'ormin a une racine ligneuse & fibreuse ; ses tiges sont hautes d'environ un pied, rougeâtres, carrées, velues & rameuses ; ses feuilles sont opposées & lanugineuses, peu odorantes & d'un goût amer. Les sommités des branches sont garnies d'un amas de feuilles purpurines tirant sur le violet : ses fleurs qui sortent de l'aisselle des feuilles, sont en gueule, verticillées, de couleur purpurine & blanche ; il leur succède des capsules qui contiennent des semences arrondies : toute la plante est déterstive, résolutive & stomachique.

ORMOIE ; substantif féminin. Lieu planté d'ormes. *Il y a près de la ville une belle ormoie.*

ORMUS ; petite île d'Asie au fond du golfe de même nom à l'entrée du golfe Persique. Il y avoit autrefois dans cette île une ville fameuse par le commerce des perles, & capitale d'un petit Royaume qui s'étendoit le long des côtes du golfe d'Ormus, vers l'Arabie & vers la Perse. En 1507, les Portugais s'emparèrent de cette île, y bâtirent une bonne citadelle & se rendirent le Roi tributaire : mais en 1622 Schah-Abbas, Roi de Perse, aidé par les Anglois, conquit le Royaume d'Ormus, ruina la ville de ce nom, & en emmena le Roi & les Portugais. Depuis ce temps l'île appartient aux Perses. Il y fait une chaleur extrême.

ORNAIN ; rivière de France qui a sa source près de la paroisse de Grands en Champagne, traverse le Bailliage de Bar le Duc, & va se rendre dans la Marne, au-dessous de Vitry-le-François, après un cours d'environ 18 lieues.

ORNANS ; petite ville de France en Franche-Comté, sur la rivière de Louve, à quatre lieues, sud-sud-est, de Besançon. C'est le chef-lieu d'un Bailliage.

ORNATURE ; vieux mot qui signifioit autrefois ornement.

ORNE, ou FRÊNE SAUVAGE ; substantif masculin. Arbre qui ressemble beaucoup au frêne ordinaire ; mais il est plus petit & il a ses feuilles plus étroites & plus aiguës. *Voyez* FRÊNE.

ORNE ; rivière de France en Normandie. Elle a sa source au village d'Aunon, à une lieue, est nord est, de Séez, & son embouchure dans la mer à trois lieues au-dessous de Caen, après un cours d'environ 20 lieues.

ORNÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* ORNER.

En termes de Peinture, on appelle *sujet orné*, un sujet susceptible de la composition la plus riche, soit de son fonds propre, soit par les

épisodes & les accessoires que le Peintre peut y ajouter pour ornement ou pour expliquer mieux son intention, ou enfin pour augmenter l'expression.

ORNÉEN; adjectif masculin & terme de Mythologie. *Orneus*. Surnom que les Corinthiens donnèrent autrefois au Dieu Priape.

ORNÉES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les Anciens célébrèrent autrefois à Colophon ville d'Ionie, en l'honneur du Dieu Priape. Les femmes mariées étoient les ministres de la cérémonie.

ORNEMENT; substantif masculin. *Ornamentum*. Ce qui sert à orner. *Des dents bien blanches sont un bel ornement. Les cheveux sont un grand ornement. Une jolie femme peut se passer d'ornemens.*

ORNEMENT, en termes d'Architecture, se dit en général de la sculpture qui décore l'architecture.

Dans ce sens on appelle *ornemens de coins*, ceux qu'on met aux coins des chambranles, autour des portes ou des fenêtres, formés de membres de l'architrave, lorsqu'on ne les fait pas unis & paralleles aux côtés, mais qu'on les brise aux coins. On distingue ces ornemens en simples ou en doubles. Leur module est communément de $\frac{1}{5}$ à $\frac{1}{6}$ de largeur.

On appelle *ornemens de relief*, des ornemens taillés sur les contours des moulures, comme les feuilles d'eau & de refend, les joncs, les coquilles, *&c.* Et *ornemens en creux*, des ornemens feuillés dans les moulures, comme les oves, canaux, rais de cœur, *&c.* Et *ornemens maritimes*, les glaçons, mascarons, poissons, festons, coquillages, *&c.* qui servent à décorer les grottes & les fontaines.

En termes de Peinture, on appelle *ornemens*, les peintures faites dans une galerie pour servir d'accompagnement au sujet principal, au tableau principal, & qui n'en font point partie. Il faut un grand goût & une grande sagesse dans un Artiste, pour la distribution des ornemens: c'est un accessoire qui ne doit pas l'emporter sur le principal. Les perles, les pierreries, l'or, l'argent, *&c.* ne doivent y être employés qu'à propos, & avec discrétion. On doit plutôt les y épargner, que de les y prodiguer.

ORNEMENT, se dit aussi des habits sacerdotaux, ou autres dont on se sert pour l'Office Divin. En ce sens il se met toujours au pluriel, & comprend plusieurs pièces différentes, comme la chasuble, l'étole, *&c. Un Evêque revêtu des ornemens pontificaux. Les ornemens sacerdotaux.*

Il se dit au singulier de plusieurs pièces d'une même couleur ou d'une même parure, faisant un assortiment entier, dans lequel les habits sacerdotaux & les devants d'autel sont compris. *Un ornement blanc. Un ornement vert. Un ornement très-riche.* En ce sens il a aussi un pluriel, pour signifier plusieurs assortimens de cette nature. *Il y a de superbes ornemens dans cette Cathédrale.*

ORNEMENT, en termes de Blason, se dit de tout ce qui est hors de l'écu, comme les timbres, les bourrelets, les lambrequins, les cimiers, les supports, colliers, manteaux, pavillons, *&c.*

ORNEMENT, se dit figurément de ce qui sert à rendre plus recommandable. *Homère fut l'ornement de la*

Grèce. La vertu & la ſcience ſont des ornemens précieux.

On appelle dans le diſcours oratoire, *ornemens*, les figures & autres choſes dont on ſe ſert pour embellir le diſcours.

Plaire eſt un des objets principaux que les Ecrivains doivent ſe propoſer : mais quelles routes doit-on prendre pour plaire ? C'eſt ici que les opinions ſe partagent, & que dans la pratique on diffère encore plus que dans la théorie. Certains auteurs ſotement timides, & toujours en défiance ſur le nombre & la quantité des ornemens qu'ils pourroient mettre dans leurs ouvrales rendent ſecs & ennuyeux.

> L'un n'eſt pas trop fardé, mais ſa Muſe
> eſt trop nue.
>
> BOILEAU.

D'autres y répandent les fleurs ſans diſcrétion : d'un côté, la ſimplicité domine trop; de l'autre c'eſt l'affectation qui règne ; excès également condamnables, & dont la ſource eſt une imagination bouillante, ou un jugement trop froid.

On doit donc garder un milieu entre ces deux écueils : c'eſt pourquoi lorſqu'on traite un ſujet on doit examiner de quels ornemens il eſt ſuſceptible. Il en eſt qui les excluent preſque entièrement. Il en eſt d'autres qui les admettent tous, pourvu que le goût préſide à leur diſtribution. Dans ceux qui ne veulent que des beautés tellement identifiées avec leurs ſujets, qu'elles ſemblent ne partir que de la ſeule nature; le plus grand art (& ce n'eſt pas le moins difficile) c'eſt d'être ſimple & naïf. De ce genre ſont les Fables de la Fontaine. Dans les ſujets qui permettent, qui exigent même les agrémens, le choix des morceaux ſaillans n'eſt guère moins difficile ; car comme l'a remarqué un Auteur très-ingénieux, ce qui ne doit être embelli que juſqu'à une certaine meſure eſt ſouvent ce qui coûte le plus à embellir. Un faiſceau de fleurs demande moins d'art & de goût qu'un ſimple bouquet.

Or il arrive, par la difficulté de ſaiſir ce point fixe, où qu'on appauvrit ſon ſujet, ou qu'on l'enrichit indiſcrettement. Nous avons des tableaux de certains Peintres Flamans qui ne connoiſſant rien de plus brillant que les bouquets de plumes dont les deux ſexes ſe paroient dans leur temps, en ont coîffé les Juifs & les Romains dans une ſuite de tableaux de la Paſſion de Jéſus-Chriſt, enſorte que les panaches de toutes couleurs y tiennent preſqu'autant de place, que les perſonnages. Cette ſuperfluïté d'ornemens n'arrive jamais qu'aux dépens du fond, qui s'en trouve chargé.

ORNER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Ornare.* Parer, embellir. Il ne ſe dit que des choſes qui en accompagnent d'autres, ou qu'on y ajoute pour leur donner plus d'éclat, plus d'agrément. *Les diamans, les pierreries ſervent à orner les femmes. Orner une Egliſe, un autel. Il a richement orné ſon appartement.*

ORNER, ſe dit auſſi des choſes morales. *La lecture des bons ouvrages orne l'eſprit. Cette action l'orna d'une gloire immortelle.*

On dit auſſi, *orner ſon langage, ſon diſcours. Les figures bien diſtribuées ornent le diſcours.*

ORNIÈRE ; ſubſtantif féminin. *Rota veſtigium.* Trace profonde que les roues d'une charrette, d'un cha-

riot, d'un carrosse sont dans les chemins. *Un chemin rempli d'ornières. Tomber dans une ornière.*

ORNIS ; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce, à une sorte de toiles de coton ou de mousseline, qui se fabriquent à Brampour dans l'Indoustan, entre Surate & Agra. Ces toiles sont par bandes, moitié coton & moitié or & argent. Elles sont d'une extrême finesse, & elles ont depuis quinze jusqu'à vingt aunes.

ORNITHIES ; les Grecs appeloient ainsi les vents du printemps, avec lesquels arrivent les hirondelles & les autres oiseaux de passage. Pline dit que ces vents soufflent de l'occident ; quelques autres les appelent *vents étésiens* ; d'autres, au contraire, pensent que ces vents soufflent du nord ou du nord-est.

ORNITHOGALON ; substant. masc. *Ornithogalum*. Plante qui croît dans les haies & dans les blés. Sa racine qui est une bulbe en grappe, blanche & fibreuse, est empreinte d'un suc visqueux tirant sur l'amer ; on la mange en guise d'oignon dans les lieux où elle se trouve : ses feuilles ressemblent un peu à celles du gramen, elles sont creuses & marquées d'une ligne blanche dans leur longueur. La tige est haute d'un demi-pied, & porte en son sommet plusieurs pédicules en manière d'ombelle, qui soutiennent des fleurs disposées en rose, verdâtres en dehors, & blanches en dedans ; il leur succède des fruits arrondis, relevés de trois coins, & divisés intérieurement en trois loges qui renferment des semences noirâtres. En Médecine on se sert de la racine d'ornithogalon pour exciter les crachats & les urines.

ORNITHOLITES ; substantif féminin. Nom donné par quelques Naturalistes à des oiseaux, à quelques-unes de leurs parties, à leurs œufs, leurs os, ou à leurs nids, que l'on suppose avoir été pétrifiés, ce qui demanderoit à être sérieusement examiné pour s'assurer de la réalité de ces pétrifications. On fait quelquefois passer pour des nids d'oiseaux pétrifiés ceux qui ont été artificiellement revêtus d'une croûte semblable à de la pierre, ce qui se fait en les plaçant dans les chambres graduées des salines, où l'eau chargée de sel, en passant continuellement par dessus, dépose sur ces nids un enduit qui les enveloppe & qui les incruste.

ORNITHOLOGIE ; substantif féminin tiré du Grec. Ce mot désigne dans un sens général la partie de l'histoire naturelle qui se borne à la connoissance des oiseaux. On l'emploie aussi dans une acception moins étendue, pour désigner un ouvrage, un traité fait sur cette matière. On dit, l'*Ornithologie de Villugbi*, comme, *la Physique de Rohault*.

ORNITHOLOGISTE ; substantif masculin. Celui qui s'applique à la connoissance des volatiles. *Aristote, Aldrovande, Bellon, Willugbi, Catesby sont des Ornithologistes.*

ORNITHOMANCE, ou ORNITHOMANCIE ; substantif féminin. *Ornithomancia*. Sorte de divination qui se faisoit par le moyen du vol des oiseaux.

ORNITHOPODE ; substantif masculin. *Ornithopodium*. Plante qui croît dans les champs, tant avant qu'après la moisson, sur les collines, dans les prés arides, & exposés au soleil, & le long des chemins dans les sables. Sa racine est petite, blanche, simple, fibreuse & un peu tu-

lenticulaire ; elle pousse plusieurs petites tiges grêles, rameuses, presque couchées à terre & velues ; ses feuilles sont opposées : ses fleurs sont petites, légumineuses & jaunâtres : il leur succède des gousses courbées en faucilles, & réfléchies en haut, composées chacune de cinq, six ou sept piéces attachées bout à bout & terminées par un angle pointu. Ces siliques naissent deux ou trois ensemble, disposées comme les griffes d'un oiseau : on trouve dans chacune de leurs pièces une semence arrondie comme celle du navet.

Cette plante fleurit en Juin : prise en décoction, elle est apéritive & excellente pour chasser les graviers des reins : pilée & appliquée en cataplasme, elle convient pour les hernies.

OROBANCHE ; substantif féminin. *Orobanche*. Plante dont on distingue deux espèces principales ; la *grande Orobanche* & la *petite Orobanche*.

La première croît toujours au voisinage de quelque autre plante dans les champs, entre les légumes, entre le lin, le chanvre, le fenugrec, & dans les blés proche le genêt. Ses racines sont bulbeuses, grosses comme le pouce, arrondies, formées en cône, écailleuses & noires en dehors, blanchâtres ou jaunâtres en dedans, tendres, empreintes d'un suc visqueux & amer. En se séchant elles deviennent dures comme de la corne : elles poussent une tige haute d'environ un pied & demi, droite, arrondie, d'un rouge jaunâtre, velue, fistuleuse & fragile : elle ne porte que des feuilles avortées & spongieuses, lesquelles se corrompent en peu de temps: ses fleurs sont velues, purpurines ou jaunâtres, odorantes ; chacune d'elles est, selon M. Tournefort, un tuyau évasé & taillé en masque d'une manière grotesque : à cette fleur succède un fruit oblong qui s'ouvre en deux coques remplies de semences très-menues & blanchâtres. C. Bauhin dit, que quand cette fleur naît contre le genêt commun, elle est verdâtre ; mais si elle naît contre le genêt d'Espagne elle est jaunâtre & plus grande. On mange l'orobanche comme les asperges.

La PETITE OROBANCHE, a sa racine tubéreuse, grosse comme une aveline & fibreuse : ses tiges sont hautes d'environ un demi-pied, plus menues & plus dures que celles de l'orobanche vulgaire. Ses fleurs sont disposées en épis. Elle ressemble d'ailleurs à l'espèce précédente, elle naît ordinairement entre le chanvre & les blés.

L'orobanche séchée & pulvérisée est propre pour la colique venteuse ; la dose en est depuis un scrupule jusqu'à un gros : on prétend que cette plante met le taureau en rut quand il en mange : c'est pourquoi on la nomme aussi *herbe de taureau*.

OROBE ; substantif féminin. *Orobus*. Plante dont on distingue plusieurs espèces ; savoir, *l'orobe vulgaire*, la *petite orobe*, & l'*orobe des bois*.

L'*orobe vulgaire* se seme dans les champs en plusieurs provinces de France pour la nourriture des bestiaux : elle croît aussi naturellement parmi les blés en Espagne & en Italie. Sa racine est menue & blanchâtre ; ses tiges sont hautes d'un pied, anguleuses, très-rameuses ; ses feuilles sont semblables à celles de la lentille, & rangées par paires le long d'une côte ; ses fleurs sont légumineuses, petites, purpurines, quelquefois blanches : il leur suc-

cède des gousses longues d'un pouce, menues, pendantes, ondées, blanchâtres étant mûres, & contenant des semences semblables à de petits pois, d'un rouge brun, & d'un goût de légume qui n'est ni amer, ni désagréable.

Cette plante fleurit à la fin du printemps, & sa semence est mure en Juillet. C'est une nourriture très-agréable aux pigeons, & qui les fait beaucoup multiplier : l'orobe se plaît en terre maigre & sablonneuse.

La *petite espèce d'orobe*, qu'on appelle communément *orobe de Candie*, ne diffère de la précédente que par sa petitesse : on la cultive entre les choux.

L'*orobe des bois*, *orobus sylvaticus*, a des fleurs purpurines bleuâtres ; ses semences sont ovales, plus menues que celles de la vesce, un peu amères : cette plante croît dans les champs & dans les forêts aux lieux incultes.

La semence d'orobe est la seule partie de cette plante qu'on emploie en Médecine : elle est résolutive, apéritive, & augmente le lait aux nourrices. Les anciens Médecins la réduisoient en poudre, & la donnoient incorporée avec le miel dans l'asthme humide pour faciliter l'expectoration. On en a fait du pain dans des années de disette ; mais il étoit de mauvais goût, & fournissoit peu de nourriture : aujourd'hui cette semence est une des quatre farines résolutives qu'on emploie si communément en Chirurgie.

ORONGE ; substantif féminin. On donne ce nom en Guienne, à la bonne & délicate espèce de champignon. On peut dire aussi que c'est le plus beau des champignons. Il sort de terre enveloppé d'une membrane très-blanche, qui, en se fendant, laisse voir la petite oronge sous la forme & la couleur d'une orange de Portugal, laquelle s'épanouit ensuite en un parasol d'un jaune doré en dessus & d'un beau blanc par-dessous.

ORONTE ; (l') fleuve de Syrie : Pline en met la source entre le Liban & l'Anti-Liban, auprès d'Héliopolis, qui est aujourd'hui Balbec ; mais cet Auteur a été mal informé. M. de la Roque, dans son Voyage de Syrie, nous apprend que la source de l'Oronte est dans une plaine à quatre ou cinq lieues de distance du Mont Liban, entre l'orient & le midi, & à un éloignement considérable de toutes les montagnes qu'on peut appeller *Anti-Liban*. C'est environ à quatorze lieues de Balbec que sont les sources de l'Oronte ; il court d'abord en serpentant vers le nord, passe à deux lieues d'Émese, traverse Apamée ; arrose ensuite les murs d'Antioche, & se jette enfin dans la mer.

OROPE ; il y a eu plusieurs anciennes villes de ce nom : il y en avoit une en Syrie ; une autre en Macédoine ; une troisième dans l'Eubée ; une quatrième dans la Thesprotie ; une cinquième au Péloponnèse, dans l'Argie, & enfin une sixième dans la Béotie. Celle-ci étoit la principale de toutes : elle étoit située sur les frontières de l'Attique auprès de la mer. Étant si voisine de l'Attique, son territoire fut mis en litige par les Athéniens, à qui Philippe l'adjugea ; mais les Athéniens prétendoient aussi d'être en possession de la ville, & ils trouvèrent le moyen de se l'approprier : de-là vient qu'elle est nommée ville de l'Attique par Tite-Live.

Mais il faut ſavoir que Thémeſion, tyran d'Eritrie, l'avoit priſe ſur les Athéniens la troiſième année de la cent troiſième Olympiade, & que les Athéniens ne la recouvrèrent que par la libéralité de Philippe, qui la leur rendit après la bataille de Chéronée.

Il faut encore remarquer que nous avons en partie l'obligation à Orope d'avoir fait Démoſthène Orateur; car ce fut après avoir entendu les applaudiſſemens infinis qu'eut un diſcours de Calliſtrate ſur Orope, que Démoſthène dit un dernier adieu à l'école de Platon, ſe détacha entièrement de la Philoſophie, & réſolut de ſe vouer à l'éloquence.

OROPÉSA; ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, près des frontières de l'Eſtrémadure, entre Talavera de la Reina & Plazentia, à neuf lieues de la dernière.

OROSANGE; ſubſtantif maſculin. Titre que les Perſes donnèrent autrefois à leurs bienfaiteurs. Les bienfaits s'écrivoient dans un regiſtre public, comme on l'apprend nonſeulement par l'Hiſtoire d'Eſther, mais encore par le témoignage de pluſieurs Hiſtoriens profanes.

ORPAILLEUR; ſubſtantif maſculin. Homme qui s'occupe à tirer les paillettes d'or qui ſe trouvent dans le ſable de certaines rivières, comme le Rhône, l'Arriege, *&c.*

ORPHÉE; nom d'un fils d'Œagrius, Roi de Thrace & de Calliope, l'une des neuf Muſes. Il fut inſtruit dans la Muſique & dans la Poëſie par Linus, qu'on diſoit fils d'Apollon & de la Muſe Terpſichore, & il eut pour diſciple un autre Poëte connu ſous le nom de Muſée, & qui ſe diſtingua par l'excellence de ſa Poëſie. Les talens d'Orphée le firent paſſer pour le fils d'Apollon. S'il n'a pas été l'inventeur de l'ancienne Religion des Grecs, il en a été au moins le premier Réformateur. Il avoit voyagé en Égypte, & dans les conférences qu'il avoit eues avec les Prêtres du pays, il avoit formé un ſyſtème de Religion & de Morale qu'il apporta dans la Grèce. Il mit ſa doctrine en vers, ſuivant l'uſage du temps, & y joignit pour la mieux faire gouter, l'accompagnement de la lyre dont il jouoit parfaitement. L'empreſſement qu'on eût à l'écouter, & le changement que ſa Poëſie opéra dans les mœurs & dans la manière de vivre des Grecs, encore ſauvages & groſſiers, firent imaginer ces merveilles tant rebattues, qu'Orphée par les doux accens de ſa voix & par les charmes de ſa lyre, avoit apprivoiſé les tigres & les lions; qu'il avoit arrêté le cours des fleuves les plus rapides; que les arbres & les rochers ſenſibles à l'harmonie de ſes chants, le ſuivoient pour l'entendre: qu'il ſut même fléchir le dieu des enfers, & ſuſpendre les tourmens des criminels dans le tartare. Il aimoit éperduement Eurydice ſa femme, & il eut le malheur de la perdre par un accident dont il ne put jamais ſe conſoler. Comme elle ſe promenoit un jour avec une troupe de Naïades, dans une prairie émaillée de fleurs, elle marcha par haſard ſur un ſerpent caché ſous l'herbe, qui la mordit au talon, & quelques jours après elle mourut de cette morſure. D'autres diſent qu'elle fut piquée par ce ſerpent pendant qu'elle fuyoit Ariſtée, fils d'Apollon, & de la Nymphe Cyrène. Orphée déſeſpéré, implora d'abord, mais inutilement, le ſecours des Divinités du Ciel, & oſa deſcendre aux enfers par l'antre du Té-

nare, dans l'espérance qu'il pourroit trouver grâce auprès des Divinités infernales, & obtenir le retour d'Eurydice. Il fit entendre des accens si doux & si touchans, que les ombres attendries ne purent refuser leurs larmes à son malheur. Tantale oublia sa soif, & ne pensa plus à courir après l'eau qui le fuyoit; la roue d'Ixion s'arrêta; les vautours qui déchiroient le cœur de Tityus lui donnèrent du relâche; les Danaïdes cessèrent de travailler à remplir le tonneau qui se vuidoit toujours, & Sisyphe s'assit sur son rocher; on dit même que les Furies devinrent sensibles, & pleurèrent pour la première fois. Enfin le Dieu des enfers & son épouse se laissèrent attendrir; ils appellèrent Eurydice qui se trouvoit parmi les ombres nouvellement arrivées : elle s'approche d'un pas lent, car la morsure du serpent étoit encore récente, & on la rend à Orphée, mais à condition qu'il ne tournera point la tête pour la regarder, jusqu'à ce qu'il soit sorti de l'Empire des ombres. Eurydice avoit déjà franchi tous les obstacles qui pouvoient empêcher son retour, déjà elle alloit revoir la lumière, lorsqu'Orphée oubliant la loi qui lui avoit été imposée, cède imprudemment à l'impatience de revoir sa femme : impatience digne de pardon, si les enfers savoient pardonner. Il n'avoit qu'un pas à faire, il s'arrête, & forcé par la violence de sa passion, il tourne la tête, & dans l'instant Eurydice lui est enlevée : elle lui tend les bras; il veut les saisir, mais il n'embrasse qu'une ombre vaine; elle lui dit un adieu éternel, qu'à peine il peut entendre; & sans se plaindre de son époux, car elle n'eût pu se plaindre que d'avoir été trop aimée, elle rentre dans les demeures souterraines. Orphée accablé de ce surcroît d'affliction, tente vainement de descendre aux enfers; l'inflexible Nautonnier refuse de le passer. Il demeura pendant sept jours sur les rives de l'Achéron sans prendre de nourriture; la douleur & les larmes furent ses seuls alimens. Enfin, après s'être plaint inutilement de la cruauté du Dieu des enfers, il se retire dans la Thrace sur le mont Rhodope, sans autre compagnie que celle des animaux qu'il avoit attirés autour de lui par les charmes de sa lyre. Les femmes des Ciconiens voulurent envain le rappeller à un genre de vie moins triste & moins sauvage; envain elles tentèrent de l'engager sous les lois d'un second Hymenée; il se refusa constamment à toutes leurs instances; & déjà le soleil avoit parcouru trois fois ses douze signes, lorsque ces femmes irritées de la résistance d'Orphée, & du mépris qu'il faisoit d'elles, prirent pour s'en venger le temps de la célébration des fêtes de Bacchus : elles courent au mont Rhodope, armées de Thyrses, & l'investissent de tous côtés; leurs hurlemens & le bruit de leurs tambours les empêchent d'entendre la voix d'Orphée, si capable de les attendrir; elles l'attaquent avec fureur, & quelques efforts qu'il fasse pour les fléchir, elles mettent son corps en pièces. Sa tête & sa lyre tombent dans l'Hèbre, & pendant que ce fleuve les porte avec ses flots vers la mer, sa langue profère encore des murmures plaintifs, & sa lyre fait entendre les plus doux sons. Il rejoint Eurydice dans les enfers, pour n'en être jamais séparé; & tous deux sont placés dans la demeure

meure destinée aux gens de bien : sa lyre fut transportée dans le Ciel, & les Dieux en firent une constellation.

ORPHELIN, ORPHELINE; substantif. *Orphanus*. Enfant en bas âge, qui a perdu son père & sa mère, ou l'un des deux. *Le Magistrat doit protéger la veuve & l'orphelin. C'est une orpheline*. Il faut remarquer que dans l'usage ordinaire, on ne se sert guère du mot d'Orphelin, en parlant d'un enfant qui n'a perdu que sa mère.

ORPHEOTÉLISTE; substantif masculin & terme d'Antiquité. Les Grecs appeloient ainsi ceux qui étoient initiés aux mystères d'Orphée. On leur promettoit le bonheur après la mort, & cependant on n'exigeoit d'eux presque autre chose que le serment du secret.

ORPHIE; substantif féminin. Poisson très-commun sur les côtes de Normandie : on l'appelle *aiguillette* en Bretagne. Il est long comme une anguille, mais plus gros, plus charnu & plus carré; sa peau est d'une couleur argentée bleuâtre; sa chair est blanche, ferme, un peu sèche, & a un assez bon goût. Il est également bon à toutes sauces. L'orphie n'a qu'une seule vertèbre qui devient verte par la cuisson, & se détache aisément de la chair : elle a sur le nez un avant bec qui est pour l'ordinaire d'une cinquième partie de la longueur du reste du corps.

Voici la manière de faire la pêche de ce poisson, qui dure depuis le mois de Mars, jusqu'en Juin plus ou moins, suivant la situation & l'exposition des côtes que ce poisson vient ranger, comme tous ceux de son genre qui nagent en troupes & par bandes. Les Pêcheurs se mettent quatre dans un bateau; l'un est placé en avant avec un brandon de paille enflammée, dont l'éclat attire les orphies, & les trois autres ont des fouanes ou dards en forme de rateaux, avec une douille de fer où le manche est reçu; ces instrumens ont au moins vingt tiges ou branches barbelées, de six pouces de haut & fort pressées; la tête du rateau n'a au plus que treize ou quatorze pouces de long, avec un manche de la longueur de huit, dix ou douze pieds. Dès que les Pêcheurs voient les orphies, ou aiguillettes attroupées, ils lancent leurs dards & en prennent souvent plusieurs d'un seul coup. Comme le bateau dérive doucement, la manœuvre de la pêche n'effarouche point les orphies. Les Pêcheurs qui sont les plus heureux ou les plus adroits, en peuvent prendre jusqu'à douze ou quinze cens dans une seule nuit; mais il faut qu'elle soit obscure, & que le temps soit calme, ainsi que pour toutes les autres pêches qui se font au feu dans l'obscurité de la nuit.

Tout le produit de cette pêche ne sert pas à la nourriture des hommes : la plus grande partie s'emploie principalement à faire des appâts pour garnir les hameçons des lignes.

On donne aussi le nom d'*orphie* à un poisson qui se trouve aux Antilles, & qui ressemble beaucoup à l'*aiguille de mer*. Il se jette quelquefois en l'air, & fait des sauts de trente pas de long : on prétend que si dans ce temps il rencontroit quelqu'un dans son chemin, il le perceroit de part en part; sa chair est d'un assez bon goût, quand il n'a pas mangé du fruit de mancelinier, ce qu'on reconnoît en lui voyant les dents blanches; si elles sont autrement, il est fort dangereux d'en

manger. L'*orphie* du Cap de Bonne Espérance ressemble presque entièrement à l'orphie de nos côtes.

ORPHIQUE ; substantif masculin. Nom sous lequel étoient connus dans l'Antiquité certains Philosophes mystiques, dont la secte, sortie de l'école de Pythagore, professoit une morale & des dogmes secrets, qu'elle prétendoit avoir reçus d'Orphée.

ORPHIQUE, s'emploie aussi adjectivement, & se dit des dogmes, & des mystères ou fêtes religieuses dont Orphée passoit pour Auteur. Ces fêtes étoient des espèces d'orgies ou bacchanales.

ORPIERRE ; bourg de France, en Dauphiné, dans l'élection de Gap, à cinq lieues, nord-ouest, de Sisteron

ORPIMENT ; substantif masculin. *Auri pigmentum*. Substance minérale d'un jaune verdâtre, ou rougeâtre, ou citrin, arsénicale, cependant compacte, remplie de paillettes talqueutes & dorées, & de veines spatheuses, brillante dans l'endroit de la fracture, donnant sur le feu une légère flamme d'un bleu blanchâtre, accompagnée d'une fumée fort épaisse.

On trouve l'orpiment natif en morceaux de différentes grosseurs, disposés par lits, dans la Lusace, la Servie, le Piémont, & particulièrement dans la Turquie d'Asie; tout l'orpiment du commerce nous vient par l'entremise de l'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, de Suède & d'Italie, & notamment du Piémont, où on l'appelle *or de Piémont*.

On trouve dans les boutiques, une espèce d'arsénic jaune factice qui se fait en quelques lieux de l'Allemagne avec une pyrite arsénicale, qui contient plus ou moins de souffre, selon que la couleur en est plus ou moins vive : on l'appelle *orpin pur* ou *réalgar*.

On emploie l'orpiment à divers usages, par la fusion & par la solution dans la Peinture & dans la Verrerie : mis en poudre il prend le nom d'*orpin*. Des Marchands de bois de couleur s'en servent pour jaunir les bois blancs dont on fait des peignes, *&c.* afin de les faire passer pour du buis. Cette sophistication est dangereuse & criminelle, en ce que des personnes tiennent tous les jours leur peigne à leur bouche. On devroit même le défendre en peinture : car non-seulement il altère les couleurs avec lesquelles on le mêle, & celles qui sont dans son voisinage, mais il exhale souvent des odeurs pernicieuses qui portent fortement à la tête, & influent certainement sur la santé. Les Maréchaux en font entrer aussi dans leurs onguens escarrotiques. On fait avec l'orpiment & la chaux, une liqueur dépilatoire qui est d'usage chez quantité de Barbiers en Allemagne. Les Orientaux s'en servent dans la composition de leur *rusma* artificiel. L'orpiment & la chaux donnent une encre de sympathie & une liqueur à éprouver le vin. On a banni l'orpiment de la médecine comme un poison funeste.

ORPIN ; substantif masculin. *Anacampseros*. Plante qui ressemble à la joubarbe par sa fleur, son fruit & ses feuilles, qui sont épaisses & succulentes : on l'en distingue cependant, parcequ'aussi-tôt qu'elle pousse, elle monte en tige, au lieu que les feuilles de la joubarbe se ramassent en des globules qui ressemblent à des yeux de bœufs. La racine de l'orpin est formée de tubercules

charnus & blancs. Ses tiges sont droites, rondes, solides, comme rameuses, hautes de deux pieds : ses fleurs sont rougeâtres.

L'orpin croit dans les lieux ombrageux & humides, sur-tout le long des haies. On fait usage de ses racines & de ses feuilles ; elles sont vulnéraires, consolidantes ; leur suc exprimé, appliqué extérieurement dans les plaies récentes, arrête le sang, déterge les ulcères, les fait cicatriser, excite la suppuration des tumeurs, & adoucit les douleurs des hémorrhoïdes.

Il y a une autre espèce d'orpin, qu'on appelle *orpin rose*, ou *racine sentant les roses*, parceque le goût & l'odeur de la rose se trouvent en sa racine, qui est grosse, tubéreuse, inégale, blanche, charnue, succulente : on en fait usage pour guérir les maux de tête & les taches qui viennent de coups de soleil. On nous envoie la racine sèche des Alpes : elle pousse plusieurs tiges hautes d'environ un pied, chargées de beaucoup de feuilles, charnues, dentelées & vertes. Les fleurs sont des bouquets en ombelles, disposés en rose, jaunâtres ou de couleur purpurine : il leur succède des fruits ramassés en manière de tête, & remplis de semences oblongues & pâles : cette plante croît aux lieux ombrageux.

L'orpin doit être cultivé en terre grasse & à l'ombre : il se multiplie de semence & de plant enraciné.

ORPIN. *Voyez* ORPIMENT.

ORQUE ; *voyez* ÉPAULARD.

ORQUES ; bourg de France, dans le Maine, à huit lieues, nord-nord-ouest, de la Flèche.

ORSEILLE ; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une pâte molle, d'un rouge violet, parsemée de taches, comme marbrée. On en distingue deux espèces : l'une qui est commune, moins belle & moins bonne, vient ordinairement d'Auvergne, où elle est appelée *perelle*, & se tire d'un lichen, espèce de mousse qui croît sur les rochers. On la prépare avec la chaux & l'urine ; nous l'appelons à Paris *orseille d'Auvergne*, ou *orseille de terre*. La seconde espèce, qui est supérieure en tout à la précédente, est appelée *orseille d'herbe*, ou *des Canaries*, ou *du Cap vert* ; on la prépare à Amsterdam, à Londres, & même à Paris. Cette *orseille d'herbe* croît abondamment dans les îles Canaries, sur les rochers qui sont le plus exposés à la mer. Les îles de la Gomère & de Fer produisent la meilleure : elle est brunâtre, tachetée de blanc, bien nourrie, ainsi que le porte le Mémoire de M. Porlier Consul, daté de Sainte Croix de Ténériffe, le 29 Janvier 1731 : il dit que dans une année ordinaire on recueille cinq cens quintaux d'orseille à Ténériffe, quatre cens aux Canaries, trois cens à Fuerta Ventura, trois cens à Lansarotta, autant à la Gomère, & huit cens à l'île de Fer, ce qui produit deux mille six cens quintaux d'orseille Africaine. Il en vient aussi de l'île de Candie & d'Amorgos, qu'on nomme *Alga tinctoria*. M. de Tournefort, d'après J. Bauhin, la met dans le genre des *fucus*.

Les orseilles de Ténériffe, de Canaries & de Palène, sont affermées pour le Roi d'Espagne, à des particuliers qui les font recueillir. En 1730 on donna quinze cens piastres pour cette ferme, sans compter quinze à vingt réaux du quintal à ceux qui la récoltèrent. Les autres îles appartiennent à des Seigneurs

qui en tirent auſſi un bon parti. C'eſt depuis 1725, que l'orſeille eſt devenue chère : des Négocians de Londres l'achetèrent juſqu'à quatre livres ſterlings le quintal.

Les îles de Madère & de Porto-Sancto, *&c.* produiſent auſſi de l'orſeille. Vers la fin de 1730, un Capitaine de Vaiſſeau Anglois, venant des îles du Cap vert, apporta à Sainte Croix un ſac d'orſeille pour montre, & communiqua ſon ſecret aux Eſpagnols & aux Génois. L'année ſuivante, en Juillet, ces Nations envoyèrent aux mêmes îles un bateau, ſur lequel elles mirent huit Eſpagnols accoutumés à faire la cueillette de l'orſeille; ils abordèrent aux îles de Saint Antoine & de Saint Vincent, où en peu de jours ils en recueillirent ſi prodigieuſement, qu'ils en firent un chargement d'environ cinq cens quintaux : elle y étoit ſi abondante, que le Gouverneur n'exigea d'eux qu'une piaſtre par quintal. Elle ſembloit d'abord préférable à celle des Canaries, mais on a ceſſé d'y retourner, & nous n'en recevons maintenant que de celle que l'on récolte aux Canaries.

Les ouvriers qui préparent l'orſeille d'herbe font un myſtère de cette préparation; mais on voit un détail aſſez bon de ce procédé dans deux ouvrages. L'un eſt un Traité de *Micheli*, ayant pour titre : *Nova Plantarum Genera*. L'autre eſt un petit Livre Italien, ſur l'Art de la Teinture. M. Hellot, de l'Académie Royale des Sciences, a fait uſage de ces procédés pour préparer l'orſeille d'herbe, en ſupprimant ce qu'il pouvoit y entrer d'ingrédiens inutiles, tels que l'arſénic, la potaſſe, le ſalpêtre. Voici ſon opération.

Il prit une demi livre d'orſeille du Cap vert, hachée ou coupée bien menue; il la mit dans un vaiſſeau de criſtal, & verſa de l'urine fermentée ce qu'il en fallut pour la bien humecter; puis il y ajouta une once de chaux éteinte pour la première fois; il remua ce mélange de deux heures en deux heures dans la première journée, ayant eu ſoin à chaque fois de recouvrir le vaiſſeau avec ſon couvercle de criſtal. Le lendemain il ajouta encore un peu d'urine fermentée & un peu de chaux, mais ſans la noyer, & il agita ce mélange quatre fois dans ce ſecond jour. L'orſeille commença alors à prendre une couleur pourpre, mais la chaux reſtoit blanche. Le volatil urineux qui s'exhaloit lorſqu'il levoit le couvercle, étoit fort pénétrant. Le troiſième jour il mit encore un peu d'urine & un peu de chaux, & il agita quatre fois en différens temps. Le quatrième jour la chaux commença à prendre une couleur pourprée. Enfin tout étoit d'un pourpre clair au bout de huit jours; ce pourpre devint foncé de plus en plus pendant les huit jours ſuivans, & alors l'orſeille étoit très-propre à fournir une bonne teinture, c'eſt-à-dire au bout de quinze jours.

M. Hellot démontre donc par ce procédé ſimple, le meilleur que l'on puiſſe ſuivre, que l'urine & la chaux éteinte peuvent ſervir ſeuls à bien préparer l'orſeille, ſurtout ſi on l'agite & ſi on la pile pour la réduire en pâte. Tout le procédé ne conſiſte qu'à développer la couleur rouge que peut fournir cette plante, en employant un volatil urineux excité par un alcali terreux. Si l'on veut que la pâte d'orſeille prenne une odeur de violette, il

ne s'agit que d'ôter le couvercle qui ferme le vaiſſeau dans lequel on a préparé la pâte d'orſeille ; au bout de quelques ſemaines l'orſeille a une odeur de violette.

La *perelle* ou *orſeille de terre* préparée avec les mêmes ſoins & par la même méthode, fournit au bout de quinze jours une aſſez belle couleur.

Pluſieurs autres eſpèces de mouſſes peuvent donner auſſi un aſſez beau rouge. M. Hellot en a préparé qui venoient de la forêt de Fontainebleau, & qui lui avoient été données par M. Bernard de Juſſieu. Il en a tiré avec de la chaux & de l'urine une couleur pourprée, & il indique un moyen bien facile d'eſſayer celles qui peuvent être propres à ſubir ce changement.

Il faut, dit-il, mettre dans un petit poudrier de verre deux gros de l'eſpèce de mouſſe dont on veut faire l'épreuve ; on les humecte d'eſprit volatil de ſel ammoniac, enſuite on ferme le vaiſſeau d'une veſſie mouillée qu'on lie autour du bocal (car dans la préparation de l'orſeille il eſt néceſſaire d'empêcher dans le commencement de l'opération l'évaporation de l'alcali volatil urineux, attendu que c'eſt lui ſeul qui développe la couleur rouge). Au bout de trois ou quatre jours, ſi le lichen quel qu'il ſoit, eſt de nature à donner du rouge, le peu de liqueur qui coulera en inclinant le vaiſſeau où on aura mis la plante, ſera teinte d'un rouge foncé cramoiſi, & la liqueur s'évaporant enſuite, la plante elle-même prendra cette couleur. Si la liqueur ou la plante ne prennent point cette couleur, on ne peut en rien eſpérer, & il eſt inutile de tenter la préparation en grand.

Le moyen de connoître ſi l'orſeille que l'on achette eſt bonne, & ſi elle donnera une bonne teinture, eſt d'appliquer de cette pâte un peu liquide ſur le dos de la main, de l'y laiſſer ſécher, & de la laver enſuite à l'eau froide. Si cette tache y reſte ſeulement déchargée d'un peu de couleur, on juge que l'orſeille eſt bonne, & qu'elle fournira une bonne teinture.

ORSERA ; petite ville d'Italie dans l'État de Veniſe, ſur la côte de l'Iſtrie, à l'embouchure du Lémo, entre Parenza & Rovigno.

ORSIMARSO ; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre Citérieure, près des frontières de la Baſilicate, à trois lieues de Scalea.

ORSOY ; petite ville d'Allemagne, au pays de Clèves ſur le Rhin, à une lieue au-deſſus de Rhinbourg. Elle appartient au Roi de Pruſſe.

ORSSA ; ville de Pologne dans le grand Duché de Lithuanie, au Palatinat de Wetepsk, près du Nieper, à douze lieues au-deſſus de Mohilow.

ORT ; ſubſtantif maſculin. Terme de Marchandiſes, qui ſe dit en cette phraſe, *peſer ort ;* pour dire, peſer avec l'emballage.

ORTA ; bourg d'Italie dans le Novarèſe, au Duché de Milan, à huit lieues de Novarre.

ORTÉGAL ; bourg d'Eſpagne dans la Galice, près d'un Cap de même nom, à quatorze lieues de la Corogne vers le Nord.

ORTEIL ; ſubſtantif maſculin. Doigt du pied. Il y en a cinq à chaque pied : on les diviſe comme les doigts de la main, en phalanges : chacun en a trois, excepté le pouce ou gros orteil qui n'en a que deux, & qui

diffère en cela du pouce de la main qui en a trois. Il est vrai en récompense que le métatarse a cinq os, au lieu que le métacarpe n'en a que quatre, parceque la première phalange du pouce de la main est formée par la cinquième.

On donne au pouce le nom de *gros orteil*, parce que son volume a beaucoup plus d'étendue que celui des autres orteils. Sa première phalange est fort grosse, & ressemble à la seconde du pouce de la main. Sa base qui est portée sur le premier os du métatarse, est fort cave, & sa tête qui porte la seconde phalange, est en forme de poulie & très-large,

La seconde phalange qui est aussi la dernière, est applatie comme à la main, mais beaucoup plus grosse. Sa surface qui regarde vers la terre est garnie d'un bord qui représente un fer à cheval.

Les quatre autres orteils sont très-petits relativement au pouce. Les premières phalanges sont arrondies, menues & étranglées dans leur milieu : elles sont portées sur les os du métatarse, & soutiennent les secondes phalanges. Les secondes & les troisièmes sont très-courtes, & faites à peu près comme celles des doigts de la main. On trouve souvent les deux dernières phalanges ankilosées dans les deux derniers orteils, ce qui paroît venir suivant la remarque de M. Winslow, de la compression que les chaussures font sur ces parties, & de l'inaction dans laquelle elles les retiennent.

ORTELIUS, (Abraham) né à Anvers au mois d'Août 1527, se rendit habile dans les Langues & dans les Mathématiques, & surtout dans la Géographie. Il fut surnommé *le Ptolémée de son temps*. Juste-Lipse & la plupart des grands hommes du seizième siécle eurent des liaisons de littérature & d'amitié avec ce Savant. Il mourut à Anvers, sans avoir été marié, en 1598, à 71 ans. On a de lui d'excellens ouvrages de Géographie. Les principaux sont, *les Tables*, *le Théâtre*, *le Trésor*, *les Synonymes Géographes*, &c. Tous ces ouvrages sont en Latin, & malgré la multiplicité des noms qu'ils renferment, on n'y trouve que très-peu de fautes.

ORTENAU; (l') Contrée de Souabe, où se trouvent les villes Impériales d'Offenbourg, de Gengenbach & de Zell. Elle est très-fertile, & située près du Rhin & du Brisgaw, à l'opposite de la ville de Strasbourg. Elle a environ huit lieues de longueur, & autant de largeur. Elle appartient à la Maison d'Autriche, à l'Évêque de Spire, & au Comte de Hanau.

ORTENBOURG; ville d'Allemagne, dans la haute Carinthie, sur la Drave, vis-à-vis de l'embouchure du Liser, entre Dabourg & Vilach.

ORTEVILLE; bourg de France au pays des Landes en Gascogne, à cinq lieues, sud, de Dax.

ORTHÉSIE; substantif féminin & terme de Mythologie. Surnom sous lequel on honoroit autrefois Diane chez les Thraces, parcequ'elle secouroit & aidoit les femmes en couches, & généralement tous les hommes dans leurs entreprises.

ORTHEZ; ville de France en Béarn, à sept lieues, nord-ouest, de Pau. C'est le siége d'une Sénéchaussée.

ORTHIENNE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom sous lequel Diane avoit un temple à Lacédémone. Les enfans de cette

ville se fouettoient quelquefois jusqu'au sang sans se plaindre, devant l'autel de cette Déesse, mais on y faisoit aussi des danses; car Plutarque nous apprend que Thésée devint amoureux d'Hélène en la voyant danser avec les autres filles de Sparte devant l'autel de Diane Orthienne, & que ce fut après cette danse qu'elle fut enlevée pour la première fois.

ORTHOCÉRATITE, substantif féminin. Nom donné par les Naturalistes à une coquille, dont l'analogue vivant nous est inconnu, ou qui ne se trouve que fossile ou pétrifié; on la nomme aussi *tubulus concameratus polytalamium*, ou *tuyau chambré;* elle est droite, d'une figure conique, sans spirales, & son intérieur est partagé en cellules ou chambres, comme celles de la corne d'Ammon ou du Nautile, au travers desquelles passe un syphon ou tuyau. Quelquefois, mais rarement sa pointe est recourbée. Cette coquille se trouve dans un marbre brun des environs de Berlin; on en trouve aussi dans un marbre nouvellement découvert en Provence.

Wallerius compte trois espèces d'*orthocératites*, 1°. celles qui sont toutes droites; 2°. celles qui sont recourbées à leur sommet qu'on nomme *lituites*, parcequ'elles ressemblent à une crosse ou bâton pastoral: 3°. celles qui sont applaties ou comprimées, comme la queue d'une écrévisse.

ORTHODOXE; adjectif des deux genres. Conforme à la droite & saine opinion en matière de Religion. *Un Prélat orthodoxe. Une Doctrine orthodoxe.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Les Orthodoxes & les Hérétiques.*

ORTHODOXIE; substantif féminin. Conformité à la saine & droite opinion en matière de Religion. *On ne peut pas douter de l'arthodoxie de sa doctrine.*

ORTHODOXIE, se dit aussi d'une fête solennelle de l'Église Grèque, instituée par l'Impératrice Théodora. On la célèbre encore aujourd'hui le premier dimanche de Carême, en mémoire du rétablissement des images dans les Églises, d'où les Iconoclastes les avoient fait enlever.

ORTHODOXOGRAPHE; substantif féminin. Auteur qui a écrit sur les Dogmes de la Religion Catholique.

ORTHODROMIE; substantif féminin & terme Didactique. Route en droite ligne que fait un vaisseau en suivant un même vent.

ORTHOGONAL, ALE; adjectif & terme de Géométrie. Il se dit de ce qui est perpendiculaire ou à angles droits; ainsi une courbe qui a des co-ordonnées orthogonales, est une courbe dont les abscisses & les ordonnées font entr'elles des angles droits.

ORTHOGONAL, signifie aussi en Géométrie, la même chose que rectangle, ou qui a des angles droits.

Quand ce mot se rapporte à une figure plane, il signifie qu'un des côtés de la figure est supposé perpendiculaire à l'autre. Quand on l'applique aux solides, il signifie que leur axe est supposé perpendiculaire à l'horison.

ORTHOGRAPHE; substantif féminin. On entend par ce mot l'art & la manière d'écrire les mots d'une langue, pour peindre ou représenter la parole.

Il ne sera question dans cet article que de l'Orthographe de la langue Françoise, qu'on peut appeler aujourd'hui la *langue de l'Europe ;* car on la parle dans toutes les Cours & dans toutes les grandes Villes. Les Etrangers l'apprennent à l'envi : elle entre dans leur plan d'éducation. C'est surtout pour leur noblesse & leurs hommes de lettres un objet d'étude & d'émulation. Cet empressement général qu'elle doit sans doute aux Écrits célèbres qui la distinguent sur toutes les autres langues, est un titre suffisant pour établir sa supériorité. Pourquoi cependant une langue si cultivée, si répandue & qui est naturelle à vingt millions d'hommes, peut-elle à peine être bien connue, nous ne disons pas des Etrangers, ou des Habitans de nos Provinces, mais même de la centième partie des Citoyens de la Capitale ? La solution de cette question se trouve principalement dans les différences qu'occasionne notreOrthographe entre la langue *Ecrite* & la langue *Parlée*. Répétons ici quelques-unes des réflexions qu'on a déjà faites sur ces différences, sur leur naissance & sur leurs progrès, & voyons les conséquences qui ont dû naturellement en dériver ?

L'homme curieux de communiquer au-dehors, ce qui se passoit dans son ame, inventa les sons qu'il crut propres à rendre ses idées. Vint ensuite un homme de génie qui imagina de peindre ces sons, & qui sans doute créa les signes nécessaires pour l'expression des mots dont on se servoit alors : ainsi l'art d'écrire dût être perfectionné en naissant, comme l'a dit avant nous un Académicien philosophe dans ses savantes remarques sur la Grammaire de Port-Royal. Cet art fut donc tel que le même son n'étoit marqué que par le même signe, qu'on n'écrivoit rien qu'on ne le prononçât, & qu'on ne prononçoit rien qui ne fût écrit. L'usage ayant depuis varié & multiplié les sons, & les Écrivains s'étant écartés des principes de l'Inventeur, ou en ne multipliant pas les signes, ou en multipliant leur valeur, ou en la divisant, il a bien fallu que par une succession de temps, les choses vinssent au point de confusion & d'inconséquence où nous les voyons. L'écart est si sensible qu'il est très-rare, nous le répétons, de trouver un François qui parle bien sa langue, s'il ne fréquente pas habituellement la Cour ou les gens de Lettres.

L'abus des signes, ce principe des vices de notre Orthographe, n'a que trop contribué à étendre le pouvoir illimité, que l'usage exerce sur la langue Françoise ; pouvoir quelquefois légitime, mais toujours tyrannique, quand son inconstance n'est que caprice, & qu'il n'ajoute rien aux richesses que nous possédons. Quoiqu'il soit avéré qu'une nation est maîtresse de sa langue, elle ne l'est pas de la langue *Écrite* comme de la langue *Parlée*. La premiere est confiée aux soins des Écrivains qui auroient dû sans doute varier l'écriture dès qu'un usage judicieux varioit la parole, & se refuser à toute variation qui n'auroit pas eu pour base un motif raisonnable. Il est vraisemblable qu'alors l'écriture auroit réglé la parole & que tout changement nuisible ou inutile, n'auroit pas été suivi, ou n'auroit eu qu'un règne éphémère.

Il faut cependant observer que notre langue souffre beaucoup moins

moins de la disette des signes, que de l'emploi déplacé de ceux que nous avons, comme nous le montrerons bientôt après avoir fait précéder quelques réflexions sur les objections qu'on a faites aussi-tôt qu'on a voulu essayer de réformer notre Orthographe; objections qu'on ne manquera pas de nous réitérer, car on objecte long-temps avant que la vérité ait triomphé de l'opinion.

Des hommes célèbres ont annoncé des difficultés insurmontables, à quiconque voudroit entreprendre de ramener notre Orthographe aux vrais principes de l'écriture, ou ce qui est la même chose, de rapprocher la *langue Écrite* de la *langue Parlée :* ils ont assuré que sur cette matière le préjugé seroit toujours préféré à la raison : que l'ancienne Orthographe malgré ses bizarreries & ses inconséquences prévaudroit constamment sur la nouvelle, quoique plus naturelle, plus simple & plus facile : mais nous n'avons pu regarder cette espèce d'oracle que comme une conjecture qui en rendant témoignage de l'attachement aveugle qu'ils savent que l'on a d'ordinaire pour de vieilles maximes, ne doit point détourner ceux qui ont le courage de préférer à la route tracée par le préjugé, celle qu'indique la vérité.

L'érudition oppose l'antique argument de l'étimologie blessée; d'autres disent que la réforme renverroit la nation à l'alphabet; ceux-ci, que les livres actuels deviendroient inintelligibles; ceux-là que l'usage est le seul maître à consulter: étranges idées pour éterniser le règne de l'erreur.

Disons pour toute réponse aux zélés Défenseurs des étimologies que déjà nous en avons abandonné une partie, & que nous nous en trouvons bien : qu'en cela nous avons suivi l'exemple d'une nation éclairée qui les a toutes sacrifiées à la crainte qu'elles n'altérassent la bonne élocution en corrompant l'Orthographe. En effet, dans l'hypothèse même, que celui qui sait l'étimologie d'un mot, le conçoit mieux que celui qui ne la sait pas, la différence n'est pas assez utile, ni assez frappante pour nous décider à écrire en Grec ou en Latin ce que nous devons prononcer en François. Pourquoi courir gratuitement les risques d'une mauvaise prononciation? C'est certainement une opiniâtreté bizarre que de s'obstiner à écrire un mot selon son étimologie, pour avertir ensuite qu'on doit le prononcer autrement qu'il ne s'écrit.

Quand on dit que la réforme rameneroit toute la nation à l'alphabet, on décide sans examen & sans apprécier le pour & le contre. Le plus borné de ceux qui savent lire l'écriture actuelle, sera à l'instant façonné à l'Orthographe nouvelle, parcequ'elle est naturelle, que les signes n'y ont aucune valeur arbitraire, mais celle qui leur est propre & que tout le monde leur connoît. Ceux au contraire qui ne savent pas encore lire & qui voudront apprendre cet Art, verront les difficultés réduites au moins au dixième de ce qu'elles sont aujourd'hui, puisqu'ils seront débarrassés d'une foule de combinaisons vicieuses, auxquelles on est assujetti par la méthode qu'on a suivie jusqu'à présent. Que d'obstables détruits, si toute la nation de concert adoptoit enfin cette utile réforme! Notre écriture ne seroit plus un guide

trompeur qui égare, & les Étrangers, & les nationnaux.

On ajoute que nos livres actuels deviendroient inintelligibles. Nos livres actuels se liroient comme nous lisons de vieux manuscrits. Il est vrai que des lecteurs faits à l'orthographe nouvelle, seroient peut-être rebutés en les lisant, mais de nouvelles éditions nous auroient bientôt rendu les bons. Ces frivolités devroient-elles l'emporter sur les vœux de la raison?

On prétend enfin que l'usage est le seul maître à consulter, & qu'il doit diriger l'écriture comme il règle la parole. Nous convenons du principe, mais dans un sens contraire à celui de l'objection. En attachant aux mots les idées qui leur conviennent, nous concevons par *écriture*, la *peinture de la parole*, comme nous concevons par un portrait la représentation d'une figure quelconque. La parole & l'écriture ont donc entre elles des rapports si intimes, que l'usage exerce son autorité sur l'une & sur l'autre par des actes indivisibles. Il n'est donc pas possible que l'usage ait voulu en même temps conserver la parole & corrompre l'écriture qui la représente; ce vice trop inhérent à notre langue ne doit être imputé qu'à l'attachement déraisonnable pour l'étymologie. Tout le monde convient de cette vérité, & cependant le préjugé l'emporte toujours.

Nous allons maintenant exposer l'emploi vicieux que nous faisons de chaque signe; & le comparer avec celui que la raison voudroit que nous en fissions pour que l'écriture cessât d'être une image équivoque ou ridicule de la parole.

Lettre A. On combine cette voyelle avec la lettre *o* dans certains mots, comme *aoriste*, *taon*, *Août*, où elle n'a aucun son, car on prononce *oriste*, *ton*, *Oût*: il n'y a surement aucune raison suffisante pour justifier un abus si sensible : & par une autre bizarrerie la combinaison des mêmes lettres exclut le son de l'*o* en d'autres mots, comme *paon* que l'on prononce *pan*. On devroit donc dans le premier cas supprimer l'*a*, & dans le second supprimer l'*o*.

La lettre *a* combinée avec la lettre *i*, représente quelquefois un *a* muet, comme dans *faisant*, je *faisois*, qu'on prononce *fezant*, je *fezais*: cette inconséquence n'a pas besoin de commentaire, & l'on ne doit pas s'étonner d'entendre beaucoup de gens prononcer la première syllabe de ces mots comme un *e* ouvert.

Quelquefois la même combinaison représente un *e* fermé, comme dans ces mots, j'*ai*, je *dirai*, je *chantai*, car on prononce, j'*é*, je *diré*, je *chanté*. Cette mauvaise combinaison produit le même effet que la précédente, & beaucoup de personnes en font un *e* ouvert.

Quelquefois enfin cette combinaison représente un *e* ouvert, comme dans *jamais*, *maison*, *demangeaison*; & dans les mots écrits selon l'orthographe de M. de Voltaire, comme *Anglais*, *Polonais*, je *chantais*, je *fesais*. Ici la combinaison n'a rien de vicieux, parceque le son physique qui en résulte est le même que celui de l'*e* ouvert; ainsi qu'on écrive *jamais* ou *jamès*, &c. *Anglais* ou *Anglès*, *&c.* on arrive au même but par deux routes différentes.

On combine encore la lettre *a* avec l'y grec, pour représenter un *e* fermé avec un *i*: on écrit par

exemple *Abbaye*, *pays*, & l'on prononce *Abéie*, *péis* : il eſt clair que la première orthographe eſt abſurde, ſans que rien puiſſe la juſtifier ; car il ſemble qu'on ait voulu faire au lecteur un ſecret de la véritable prononciation de ces mots.

Lettre B. On abuſe de cette lettre en la répétant inutilement comme dans le mot *Abbé*, qu'on prononce *Abé*.

On en abuſe encore en l'appliquant à la fin de certains mots où elle n'a jamais aucun ſon, comme dans *plomb*, *aplomb*, qu'on prononce & qu'il ſeroit à propos d'écrire *plon*, *aplon*.

Lettre C. Les divers emplois auxquels on a déraiſonnablement ſoumis cette lettre, n'ont pas peu contribué à la confuſion qui règne dans notre orthographe, & qui altère ſi évidemment la bonne prononciation de la langue, ou du moins qui empêche qu'on ne la puiſſe étudier avec fruit dans l'écriture.

On donne au *c* le ſon du *k*, dans les mots où il précède *a*, *o*, *u*, comme dans *cavalier*, *conduire*, *culture*.

On donne à cette même lettre le ſon du *ſ*, dans les mots où elle précède *e*, *i*, comme dans *cérémonie*, *citadelle*.

On lui donne encore le ſon du *ſ*, devant *a*, *o*, & *u*, par le moyen d'une cédille qu'on met deſſous, comme dans ces mots, *façade*, *leçon*, *reçu*.

Cette lettre repréſente quelquefois un *g*, comme dans *Claude*, *ſecond*, qu'on prononce *Glaude*, *ſegond*, & par une bizarrerie inexplicable, on a donné au *g* le ſon du *c* dans d'autres mots, comme *gangrène*, qu'on prononce *cangrène*.

On a auſſi donné au *c* aſſemblé avec le *h*, un ſon particulier, comme dans *charité*, *chercher*, *Archiprêtre*, *choquer*, *chute*. Et comme ſi tant d'emplois diſtribués à la même lettre n'euſſent pas ſuffi, on a encore voulu que les lettres *ch* réunies repréſentaſſent un *k* dans certains mots, tels qu'*archètype*, *archiépiſcopal*, *orcheſtre*, &c. qu'on prononce comme s'ils étoient écrits *arkètipe*, *arkiépiskopal*, *orkeſtre*. On voit qu'ici il n'eſt pas poſſible ſans le ſecours de la mémoire, de déterminer poſitivement le ſon que doit prendre ce caractère dans le mot qu'on a à lire. La preuve en eſt ſimple : celui qui ſaura que le mot *archiépiſcopal* ſe lit comme s'il étoit écrit *arkiépiskopal*, ſera fondé à croire qu'il faut lire *Archiprêtre*, comme ſi l'on écrivoit *Arkiprêtre*, ſi ſa mémoire ne lui indique pas la bonne prononciation de ce dernier mot. C'eſt ce vice de notre orthographe qui eſt cauſe que le mot *Achéron* fleuve d'Enfer, s'eſt prononcé à la Comédie françoiſe différemment qu'à l'Opéra, ſelon la remarque qu'on en a faite. A l'Opéra on a prononcé *Akéron*, & à la Comédie françoiſe *Acheron*, en donnant à la ſeconde ſyllabe le ſon de la première de *chérir*.

Un uſage plus vicieux encore de la lettre *c*, eſt de l'employer dans les mots tels qu'*écueil*, *recueil*, &c. Il eſt clair qu'en liſant ces mots d'après la valeur commune des ſignes, on doit en prononcer la ſeconde ſyllabe, à peu près comme la ſeconde du mot *écuelle*, ſans qu'il puiſſe venir dans l'eſprit que l'*u* de ces mots doit être modifié par l'*e* dont il eſt ſuivi, comme il l'eſt par l'*e* qui le précède dans le mot *deuil*. On voit donc que pour conſerver le *c* dans *écueil*, *recueil*, &c.

il a fallu que l'*u* précédât l'*e*, à cause que le *c* prend le son du *ʃ* devant cette derniere lettre, & l'on s'est ainsi vu forcé d'écrire toute autre chose que ce qu'on avoit à prononcer, puisqu'il faut lire *ékeuil*, *rekeuil*, &c.

On abuse aussi de la lettre *c*, en la redoublant inutilement dans certains mots, tels qu'*accabler*, *accomplir*, ou en l'employant dans quelques mots où elle n'a aucun son, comme dans *estomac*, *tabac*, *almanach*, *marc*.

Il est clair par tout ce qui vient d'être dit, que pour éviter la confusion des signes, le *k* devroit être substitué au *c* dans tous les mots où cette dernière lettre a le son de la première; ainsi au lieu de *cavalier*, *conduite*, *culture*, *archétype*, *archiépiscopal*, *orchestre*, *écueil*, *recueil*, &c. il faudroit écrire *kavalier*, *konduite*, *kulture*, *arkétype*, *arkiépiskopal*, *orkestre*, *ékeuil*, *rekeuil*, &c.

Il faudroit pareillement substituer le *ʃ* au *c*, dans tous les mots où celui-ci a le son de celui-là; ainsi au lieu de *cerémonie*, *citadelle*, *façade*, *leçon*, *reçu*, &c. il faudroit écrire *ſérémonie*, *ſitadelle*, *faſade*, *leſon*, *reſu*, &c.

Le *g* devroit être aussi substitué au *c* dans les mots où l'usage attribue à cette dernière lettre le son de la première; ainsi au lieu de *Claude*, *second*, &c. il faudroit écrire *Glaude*, *segond*, &c.

Au lieu d'employer deux *cc* dans les mots tels qu'*accabler*, *accomplir*, &c. il faudroit écrire avec un seul *k*, *akabler*, *akomplir*, &c. Et dans les mots tels que *tabac*, *estomac*, *almanach*, *marc*, &c. où le *c* est muet, il faudroit écrire *taba*, *estoma*, *almana*, *mar*, &c.

En suivant le plan proposé, le *c* ne seroit conservé dans l'alphabet que pour former avec le *h* le son particulier qui leur est propre, comme dans *charité*, *chercher*, *Archiprêtre*, *choquer*, *chute*, &c. Alors au lieu d'appeler cette lettre un *cé* ou un *ce*, on lui donneroit la dénomination de *che*, pour faciliter la méthode de former les syllabes. En réduisant à une seule fonction le signe dont nous parlons, il ne pourroit plus induire en erreur l'étranger ou tout autre lecteur qui n'auroit pas présens à sa mémoire les sons propres à chaque mot. Il n'y auroit plus lieu de douter comme aujourd'hui, si c'est la valeur d'un *g* qui est représentée dans *second*, &c. ou celle d'un *k* dans *orchestre*, &c. puisqu'on seroit sûr que le son représenté par cette lettre seroit le même & tel que dans les mots *chanté*, *chercher*, &c.

Lettre D. On abuse de cette lettre en l'employant dans certains mots où elle n'a aucun son, comme dans *gond*, *nid*, *muid*, &c. qu'il faudroit écrire d'après la prononciation, *gon*, *ni*, *mui*, &c. Du reste on ne l'emploie qu'aux usages qui lui conviennent.

Lettre E. On abuse de cette lettre en l'employant pour un *a*, comme dans *enfant*, *enlèvement*, &c. qu'il faudroit écrire d'après la prononciation, *anfant*, *anlèvement*, &c.

On abuse aussi de cette lettre en l'employant dans certains mots tels que *gageure*, *j'eus*, il *eut*, vous *eutes*, &c. où elle n'a aucun son, & qu'on devroit écrire *gajure*, *j'us*, il *ut*, vous *ûtes*, &c.

Comme nous avons plusieurs sortes d'*e*, on les distingue par des accens, ou on les modifie par les lettres avec lesquelles on les unit : ainsi

l'*e* du mot *Rome*, est un *e* muet, qui n'est marqué par aucun accent, ni modifié par aucune lettre; l'*e* de *caché*, est un *e* fermé qu'on marque avec l'accent aigu; l'*e* de *banquet*, est un *e* ouvert simple ou moyen, modifié par la consonne qui le suit; le pénultième *e* de *frère*, est un *e* plus ouvert qui se marque avec l'accent grave; le pénultième *e* de *bête*, est un *e* très-ouvert qui se marque avec l'accent circonflexe; mais comme l'*e* de *progrès*, est un *e* très-ouvert, il faudroit pour éviter qu'un même signe signifiât plusieurs choses différentes donner l'accent circonflexe à ce dernier *e*, ou du moins écrire *prograis*, parceque quand la lettre *s* termine un mot elle annonce que la dernière syllabe en est longue, effet que produit aussi l'accent circonflexe.

Lettre F. On abuse de cette lettre en l'employant dans certains mots tels que, *clef*, *chef-d'œuvre*, &c. où elle n'a aucun son, puisqu'on prononce *clé*, *chè-d'œuvre*, &c. & c'est ainsi que ces mots devroient s'écrire.

On abuse encore de cette lettre en la doublant dans certains mots tels qu'*afficher*, *suffisant*, *offense*, &c. qu'on prononce comme si l'on écrivoit *aficher*, *sufizant*, *ofanse*, &c.

Lettre G. On abuse de cette lettre en lui donnant le son de la lettre *j* devant les voyelles *e* & *i*, comme dans *gerbe*, *girandole*, &c. ce qui donne lieu à plusieurs équivoques: car de ce que le *g* ne conserve pas devant ces deux voyelles le son qui lui est propre devant les autres, on est obligé d'écrire *anguille*, comme *aiguille*; *guise*, substantif féminin, comme *Guise*, nom propre; cependant la prononciation de ces mots est très-différente, puisque dans *anguille* & *guise*, substantif féminin, l'*u* n'a aucun son, tandis qu'il se fait sentir & forme une diphtongue avec l'*i* dans *aiguille* & dans *Guise*, nom propre. Il est clair que ces équivoques s'évanouiroient si au lieu de *gerbe*, *girandole*, &c. on écrivoit *jerbe*, *jirandole*, &c. & qu'en conservant partout au *g* le son qu'il a devant l'*a* & l'*o*, on écrivît *angille*, *gize*; *aiguille*, *Guise*.

On abuse aussi de cette lettre en l'employant dans certains mots tels que *doigt*, *poing*, *vingt*, *étang*, &c. où elle n'a aucun son: il seroit par conséquent beaucoup mieux d'écrire *doit*, *poin*, *vint*, *étan*, &c.

On emploie encore mal-à-propos la lettre *g* dans certains mots où elle prend le son du *k* devant une voyelle, comme dans ces phrases, *suer sang & eau*: *aller de rang en rang*, qu'on prononce de même que si l'on écrivoit *suer sank & eau*: *aller de rank en ran*. Il voudroit donc mieux écrire *sank* & *rank*.

La lettre *g* présente enfin une difficulté qui ne peut se résoudre entièrement que par l'établissement d'un nouveau signe: il s'agit du son mouillé qu'on lui a attribué dans les mots *insigne*, *campagne*, *régner*, *ignoble*, &c. on pourroit les marquer par un simple trait qu'on placeroit au-dessus des lettres *gn*, en écrivant par exemple, *insig̅n̅e*, *campag̅n̅e*, &c.

Lettre H. On abuse de cette lettre en l'employant dans certains mots tels que *méthode*, *honorer*, *humilité*, &c. où elle n'a aucun son. Ainsi l'on devroit écrire, *métode*, *ouorer*, *umilité*, &c.

On abuse aussi de cette lettre en la combinant avec le *c* pour représenter un *k*, comme nous l'avons

remarqué précédemment en parlant du *c*; & avec un *p* pour représenter *f*, comme nous le remarquons en parlant de la lettre *p*.

Lettre I. On abuse de cette lettre en la combinant avec la lettre *a*, soit pour représenter un *e* muet, comme dans *faisant*, je *faisois*, qu'on prononce *fezant*, je *fezais*, soit pour représenter un *e* fermé, comme dans j'*ai*, je *dirai*, qu'on prononce *j'é*, je *diré*. Voyez ce que nous avons dit précédemment à ce sujet en parlant de la lettre *a*.

Lettre J. On n'abuse point de cette lettre, mais on n'en use pas autant qu'on le devroit. Au lieu d'employer un *g* dans *général*, *génie*, *gibier*, &c. il seroit bien plus à propos d'écrire *jénéral*, *jénie*, *jibier*; &c. comme nous l'avons remarqué en parlant de la lettre *g*.

Lettre K. Nous dirons de celle-ci comme de la précédente, qu'on n'en abuse pas, mais qu'on n'en use pas autant qu'on le devroit. En effet on éviteroit bien des équivoques de prononciation si au *ca*, *que*, *qui*, *co*, *cu*, de notre alphabet, on substituoit *ka*, *ke*, *ki*, *ko*, *ku*. Voyez ce que nous disons en parlant des lettres *c* & *q*.

Lettre L. On abuse de cette lettre en l'employant dans certains mots tels que *chenil*, *cul*, *fils*, *fusil*, *coutil*, &c. où elle n'a aucun son & où par conséquent elle ne devroit point se trouver : ainsi l'on devroit écrire *cheni*, *cu*, *fis*, *fusi*, *couti*, &c.

On abuse aussi de cette lettre en la doublant dans certains mots tels que *pupille*, *allumer*, *Hollande*, &c. où on la prononce simple, comme dans *subtile*, *facile*, &c. il faudroit donc écrire *pupile*, *alumer*, *Holande*, &c.

La lettre *l* présente comme la lettre *g*, une difficulté relativement au son mouillé qu'on lui a attribué dans certains mots tels que *deuil*, *paille*, *meilleur*, &c. On pourroit marquer ce son par un simple trait au-dessus de la lettre mouillée en écrivant *deuīl*, *paīlle*, *meīlleur*, &c. comme on l'a proposé en parlant de la lettre *g*.

Lettre M. On abuse de cette lettre en l'employant dans certains mots tels que *faim*, *parfum*, *ambigu*, &c. où elle prend le son du *n* : il seroit donc mieux d'écrire *fain*, *parfun*, *anbigu*, &c.

On abuse aussi de cette lettre en l'employant dans certains mots tels que *damnable*, *condamner*, *automne*, &c. où elle n'a aucun son, & où par conséquent elle ne devroit point se trouver : ainsi l'on devroit écrire *danable*, *kondaner*, *autone*, &c.

On abuse encore de cette lettre en la doublant dans certains mots tels que *commère*, *commis*, *commode*, &c. où on la prononce simple comme dans *roman*, *dominer*, &c. il faudroit donc écrire *komère*, *komis*, *komode*, &c.

Lettre N. On abuse de cette lettre en la doublant dans certains mots tels que *sonner*, *anniversaire*, *année*, &c. où on la prononce simple, comme dans *dénaturer*, *dénier*, *conique*, &c. il faudroit donc écrire, *soner*, *aniversaire*, *anée*, &c.

Lettre O. On abuse de cette lettre en l'unissant avec un *e* pour représenter un *e* fermé dans certains mots tels qu'*œcuménique*, *œsophage*, &c. qui d'après la prononciation devroient être écrits *écuménike*, *ézofaje*, &c.

On abuse aussi de cette lettre en l'employant avec la voyelle composée *eu*, dans certains mots tels que *bœuf*, *œuf*, *cœur*, *mœurs*, &c. où elle

n'a aucun son, & où par conséquent elle ne devroit point se trouver : ainsi l'on devroit écrire *beuf*, *euf*, *keur*, *meurs*, &c.

On la combine pareillement très-mal-à-propos avec l'*a*, dans certains mots tels que *paon*, & *paonneau*, qu'on prononce & qu'on devroit écrire *pan*, *paneau*. Voyez d'ailleurs ce que nous avons dit ci-dessus en parlant de la lettre *a*.

On abuse encore de cette lettre en la combinant avec l'*i*, pour représenter un *e* ouvert dans certains mots tels que je *chantois*, *Anglois*, *foible*, &c. qu'on prononce, & qu'on devroit écrire je *chantais*, *Anglais*, *faible*, ou si l'on veut je *chantès*, *Anglès*, *fèble*, &c.

Lettre P. On abuse de cette lettre en l'employant dans certains mots tels que *drap*, *loup*, *baptême*, &c. où elle n'a aucun son, & où par conséquent elle ne devroit pas se trouver : ainsi l'on devroit écrire *dra*, *lou*, *batême*, &c.

On abuse aussi de cette lettre en la doublant dans certains mots tels que *frapper*, *appeler*, *rapport*, &c. où on la prononce simple comme dans *départ*, *copier*, &c. Il faudroit donc écrire, *fraper*, *apeler*, *raport*, &c.

On abuse aussi de cette lettre la combinant avec le *h* pour représenter un *f* dans certains mots tels que *philosophie*, *phénomène*, *phosphore*, &c. qui d'après la prononciation devroient être écrits *filozofie*, *fénomène*, *fosfore*, &c.

Lettre Q. Cette lettre devroit être entièrement bannie de l'alphabet François où bien loin d'être utile elle n'occasionne que des équivoques ; car comment savoir sans le secours de la mémoire, que dans les mots *quarante*, *qualité*, *quinze*, *liquide*, l'*u* est absolument muet, tandis que dans les mots *quadrangulaire*, *équateur*, *quintuple*, *liquéfaction*, &c. il prend ou le son de la voyelle composée *ou*, ou le son qui lui est propre. Or ces inconvéniens disparoîtroient si le *k* étoit substitué au *q*, parcequ'alors on écriroit d'aprés la prononciation, *karante*, *kalité*, *kinze*, *likide*, &c. & *kouadrangulaire*, *ékouateur*, *kuintuple*, *likuéfaksion*, &c.

Lettre R. On abuse de cette lettre en la doublant dans certains mots, tels que *parrain*, *arroser*, *arriver*, &c. où on la prononce simple, comme dans *dorure*, *parer*, &c. Il faudroit donc écrire *parain*, *arozer*, *ariver*, &c.

Lettre S. On abuse de cette lettre en l'employant dans certains mots, tels que *schelling*, *schismatique*, *schiste*, &c. où elle n'a aucun son, & où par conséquent elle ne devroit pas se trouver : ainsi l'on devroit écrire d'après la prononciation, *chelin*, *schismatique*, *chîte*, &c.

On abuse aussi de cette lettre en l'employant au lieu du *z* dans certains mots tels que *présider*, *prosodie*, *transiger*, &c. qu'il faudroit écrire d'après la prononciation, *prézider*, *prozodie*, *tranziger*, &c.

Cet abus a donné lieu à un autre qui consiste en ce que pour conserver au *s* placé entre deux voyelles, le son naturel qui lui est propre, on a cru devoir le doubler comme dans ces mots *ressources*, *dessus*, *ressembler*, &c. de peur qu'en n'employant qu'un *s* dans ces mots on ne vînt à le prononcer comme un *z*. Mais en substituant le *z* au *s*, dans les mots tels que *présider*, *prosodie*. &c. il n'y auroit plus d'inconvénient à écrire *resource*, *desus*, *resembler*, &c. & chacune de ces

deux lettres seroit ramenée à sa vraie destination.

Il faudroit aussi substituer dans certains mots le *s* au *c* & au *t*, comme nous le remarquons en parlant de ces dernieres lettres.

Lettre T. On abuse de cette lettre en lui donnant le son du *s* dans un grand nombre de mots, tels que *initial*, *ambition*, *patience*, *prophétie*, *balbutier*, *&c.* Il faudroit donc pour éviter la confusion des signes & de leur valeur naturelle, substituer dans tous ces mots le *s* au *t*, & écrire *insial*, *ambision*; *pasiance*, *proféfie*, *balbusier*, *&c.*

On abuse aussi de cette lettre en la doublant dans certains mots, tels que *patte*, *frotter*, *attirer*, *&c.* où on la prononce simple, comme dans *ôter*, *patrie*, *patron*, *&c.* Il faudroit donc écrire *pate*, *froter*, *atirer*, &c.

Lettre V. Cette lettre ne s'emploie que selon sa destination, & l'on n'en a point abusé.

Lettre U. On abuse de cette lettre en l'employant pour la voyelle composée *ou*, dans certains mots, tels que *quàdrature*, *équation*, *aquatique*, *&c.* qu'on prononce *kouadrature*, *ékouasion*, *akouatike*, *&c.* mais cet abus appartient plus particulièrement à la lettre *q*, qui devroit être exclue de notre alphabet, comme nous l'avons fait remarquer en parlant de cette lettre.

On abuse aussi de cette lettre en l'employant dans certains mots, tels que *vuide*, *liquide*, *&c.* où elle n'a aucun son, & qu'on devroit écrire *vide*, *likide*, *&c.* L'Académie écrit *vide*; mais la plupart des autres dictionnaires & des écrivains écrivent encore *vuide*, *vuider*, &c.

Lettre X. Cette lettre devroit être comme le *q*, exclue de l'alphabet françois, parcequ'elle n'y apporte que de la confusion, & que sans avoir aucune fonction qui lui soit propre, elle représente dans les mots tantôt un caractère, tantôt un autre : ainsi dans *sexe*, *axe*, *&c.* elle représente un *k* & un *s*; dans *exciter*, *excès*, *&c.* elle représente un *k*; dans *exil*, *examen*, *&c.* elle représente un *g* & un *z*; dans *soixante*, *&c.* elle représente un *s*; dans *deuxième*, *sixain*, *dixaine*, elle représente un *z*, & dans *paix*, *sérieux*, *fâcheux*, *&c.* elle représente le *s* destiné à caractériser le pluriel. Il est donc clair que cette lettre n'est bonne qu'à multiplier les difficultés de l'art de lire, & que les équivoques qu'elle occasionne nécessairement disparoîtront si l'on écrit *sikse*, *akse*, *&c.* au lieu de *sexe*, *axe*, *&c.* *egzil*, *egzamen*, *&c.* au lieu d'*exil*, *examen*, *&c.* *soisante*, *&c.* au lieu de soixante, &c. *deuzième*, *sizain*, *dizaine*, *&c.* au lieu de *deuxième*, *sixain*, *dixaine*, *&c.* *pais*, *sérieus*, *fâcheus*, *&c.* au lieu de *paix*, *sérieux*, *fâcheux*, &c.

Lettre Y. Cette lettre devroit encore être exclue de l'alphabet, par les mêmes raisons que celles dont nous venons de parler, c'est-à-dire, parceque sans avoir aucune fonction qui lui soit propre, elle ne fait que représenter tantôt un *i*, comme dans *mystère*, *physique*, *&c.* & tantôt deux *ii*, comme dans *royaume*, *moyen*, *&c.* Il seroit donc beaucoup mieux d'écrire *mistère*, *fizike*, *&c.* & *roïïaume*, *moïïen*, &c.

Lettre Z. On n'abuse point de cette lettre, mais on n'en use pas autant qu'on le devroit, comme

nous

nous l'avons fait obſerver en parlant de la lettre *ſ*.

Au reſte nous indiquons partout dans le cours du *Grand Vocabulaire*, l'orthographe avec laquelle on a coutume d'écrire aujourd'hui les mots, & celle qu'on devroit y ſubſtituer.

ORTHOGRAPHIE ; ſubſtantif féminin & terme d'Architecture. C'eſt le plan ou le deſſein d'un bâtiment, qui en montre toutes les parties dans leurs véritables proportions.

Il y a l'orthographie externe & l'orthographie interne.

L'orthographie externe, qu'on appelle auſſi *élévation*, eſt le deſſein de la face ou du frontiſpice d'un bâtiment, lequel repréſente ſon principal mur, avec ſes ouvertures, ſon toit, ſes ornemens & tout ce qu'on peut appercevoir étant placé vis-à-vis du bâtiment.

L'orthographie interne qu'on appelle auſſi *coupe* ou *ſection*, eſt le plan ou le deſſein d'un bâtiment, tel qu'il paroîtroit ſi toute la partie du frontiſpice étoit ôtée ; c'eſt proprement ce qu'on appelle *le plan*, ou en termes de l'art, l'*ichnographie*.

Orthographie, ſignifie plus particulièrement le profil ou la coupe perpendiculaire d'une fortification.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue.

On prononce & l'on devroit écrire *Ortografie*.

ORTHOGRAPHIÉ, ÉE, participe paſſif. *Voyez* Orthographier.

ORTHOGRAPHIER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Correctè pingere*. Écrire les mots correctement. *Il apprend à orthographier l'anglois. Il orthographie bien l'italien. Il ne ſait pas orthographier.*

ORTHOGRAPHIQUE ; adjectif des deux genres. Qui appartient à l'orthographe. *Un dictionnaire orthographique.*

Orthographique ſe dit auſſi de ce qui appartient à l'orthographie. *Une repréſentation orthographique.*

En termes d'aſtronomie, on appelle *projection orthographique de la ſphère*, la repréſentation des différens points de la ſurface de la ſphère, ſur un plan qui la coupe par ſon milieu, en ſuppoſant l'œil à une diſtance infinie, & dans une ligne verticale au plan qui ſépare les deux hémiſphères ; c'eſt-à-dire, en ſuppoſant que chaque point de la ſurface de la ſphère ſe projette ſur le plan dont il s'agit par une ligne perpendiculaire à ce plan.

On appelle cette projection *orthographique*, parceque les lignes de projection, menées des points de la ſurface ſphérique ſur le plan de projection, tombent toutes audedans de ce même plan, & que toutes ces lignes font avec le plan de projection des angles droits.

ORTHOPÉDIE ; ſubſtantif féminin & terme didactique. Art de corriger ou de prévenir dans les enfans les difformités du corps. *L'orthopédie du Docteur Andry.*

ORTHOPNÉE ; ſubſtantif féminin & terme de Médecine. Oppreſſion qui empêche de reſpirer.

L'orthopnée a pour cauſe ordinaire un défaut de capacité des poumons & de leurs vaiſſeaux, occaſionné par une inflammation, ou par quelque humeur contenue dans les cavités de ce viſcère. Galien dit qu'Hippocrate & tous les autres médecins entendent par l'orthopnée cette eſpèce de dyſpnée dans laquelle les malades ſe ſentent ſuf-

foqués lorſqu'ils ſont couchés à plat, & ne peuvent toutefois ſe tenir la poitrine élevée ſans avoir quelque appui ſous leur dos. La trachée-artère, continue-t-il, qui commence au larynx, & qui ſe diſtribue dans les poumons, ſe dilate ainſi que le cou, lorſque la poitrine eſt dans une poſture élevée. Toutes ſes branches diſperſées dans la ſubſtance des poumons, partagent en même temps cette dilatation, & la capacité intérieure de ce viſcère en eſt néceſſairement augmentée.

Delà vient qu'il y a dans la péripneumonie & dans toutes les affections nommées aſthmatiques, une orthopnée. Elle arrive auſſi néceſſairement dans l'eſquinancie violente, & lorſque les muſcles internes du larynx étant enflammés, gênent le paſſage de la reſpiration. Dans cette maladie les parties étant plus étroites par la ſituation horiſontale, la reſpiration ſe fait avec plus de peine.

Galien expliquant ce qu'Hippocrate entend par *orthopnée sèche*, dit que c'eſt une ſorte de dyſpnée dans laquelle le malade ne touſſe ni ne crache, mais reſpire avec tant de peine, qu'il riſqueroit d'être ſuffoqué s'il étoit couché horiſontalement. Nous liſons que la ſœur d'Harpalide, groſſe de quatre ou cinq mois, fut tourmentée d'une toux sèche, d'une orthopnée, & de temps à autre d'une ſuffocation ſi dangereuſe, qu'elle étoit obligée de ſe tenir toujours aſſiſe ſur ſon lit, & de dormir dans cette poſture; que cette indiſpoſition dura environ deux mois, au bout deſquels elle guérit par des crachats d'une grande quantité de matière cuite & blanchâtre, & qu'elle fut dans la ſuite heureuſement délivrée d'une fille.

L'orthopnée peut naître de toute maladie capable d'affecter quelque partie de la poitrine, ſurtout le cœur, les groſſes artères & les poumons. Entre ces maladies on peut compter l'inflammation du poumon, les tubercules, les vomiques, les différentes matières polypeuſes, plâtreuſes, pituiteuſes, purulentes, toute humeur inflammatoire, éréſypelateuſe, ſuppurante, ſquirrheuſe, dans le larynx, dans les poumons, dans la poitrine, l'adhérence des poumons avec la plèvre, *&c.* Ces cauſes notables ſe manifeſtent ſeulement dans la diſſection des cadavres; on tâchera néanmoins pendant la vie d'adoucir les maux de ce genre, dont l'orthopnée réſulte infailliblement.

Il arrive quelquefois que dans les maladies aiguës, putrides, varioleuſes, ſcarlatines, l'orthopnée annonce une criſe; alors il faut aider la reſpiration par la ſaignée, par une abondante boiſſon antiphlogiſtique, par la dérivation de la matière qui gène la reſpiration.

L'orthopnée qui procède d'une ſurabondance d'humeurs viſqueuſes, pituiteuſes, cacochymes, ſcorbutiques, *&c.* exige l'évacuation de ces humeurs, & leur correction par les réſineux, les balſamiques & les pectoraux appropriés.

Quand l'orthopnée vient par métaſtaſe dans le rhumatiſme, la goutte arthritique, les maladies de la peau, la ſuppreſſion de quelque humeur morbifique, il s'agit de procurer la dérivation aux parties ordinaires, ou de former des émonctoires artificiels.

L'orthopnée qui doit ſa naiſſance a la ſympathie dans les maux de nerfs,

dans la passion histérique & hypocondriaque, demande qu'on appaise les spasmes, & qu'on facilite la respiration par les anodins, les nervins & les adoucissans.

ORTHOSIADE; ancienne ville maritime de Phénicie, vis-à-vis de l'île d'Arad, pas loin de Tripoli.

ORTHUS; substantif masculin & terme de Mythologie. Nom du chien qui gardoit les troupeaux de Géryon. Il fut comme son maître tué par Hercule. Hésiode qui en fait la généalogie, dit qu'il étoit le frère de Cerbère, le gardien des Enfers, & qu'il avoit pour sœur l'Hydre de Lerne. Tous trois étoient nés de Typhon, le plus impétueux des vents, & d'Échidne, nymphe monstrueuse, moitié femme & moitié vipère. Orthus avoit encore pour parens la Chimère, le Sphynx & le Lion de Némée.

ORTI; ville épiscopale d'Italie, dans l'État de l'Église, à cinq lieues de Viterbe, & à treize de Rome.

ORTIE; substantif féminin. *Urtica*. Plante dont on distingue plusieurs espèces : nous parlerons des principales.

La GRANDE ORTIE PIQUANTE, ou ORTIE VIVACE, croît presque partout en abondance, particulièrement aux lieux incultes & sablonneux, dans les haies, dans les fossés, contre les murailles, dans les bois mêmes, & dans les jardins. Elle pousse des tiges à la hauteur de trois pieds, carrées, cannelées, roides, couvertes d'un poil très-piquant, creuses & rameuses. Ses feuilles sont opposées, oblongues, pointues & dentelées, également garnies de poils piquans & brûlans. Ses fleurs naissent aux sommités des tiges & des rameaux, & dans les aisselles des feuilles, disposées en grappes branchues : chacune d'elles est à plusieurs étamines, soutenues par un calice à quatre feuilles, de couleur herbeuse. Ces fleurs ne laissent aucune graine après elles.

On distingue les orties, comme le chanvre, en mâle & en femelle. L'ortie mâle porte sur des pieds qui ne fleurissent point, des capsules pointues, formées en fer de pique, brûlantes au toucher, qui contiennent chacune une semence ovale, applatie & luisante. L'ortie femelle ne porte que des fleurs, & ne produit aucun fruit : ce qui est une manière de parler, usitée seulement chez le vulgaire; car les Botanistes appellent proprement *fleurs mâles*, celles qui ne sont point suivies de graines, & *fleurs femelles* celles qui en sont suivies.

L'ortie fleurit en Juin, & sa graine mûrit en Août. Ses feuilles se flétrissent chaque hiver, mais sa racine ne périt point : elle repousse de nouvelles feuilles dès le premier printemps. Excepté la tige, toute la plante est d'usage en Médecine : de ses tiges on peut faire de la toile, comme on en fait de celles de chanvre. M. Linnæus dit qu'au printemps on fait cuire ses jeunes pousses avec les légumes. Cette espèce d'ortie varie quelquefois par la couleur de ses tiges, de ses racines & de ses feuilles : on l'appelle alors *ortie rouge*, *ortie jaune* ou *panachée*.

La PETITE ORTIE ou ORTIE GRIESCHE, *urtica urens minor*, croît fréquemment le long des maisons parmi les décombres des bâtimens, dans les jardins potagers, où elle se renouvelle tous les ans de graine, ne pouvant endurer la rigueur de l'hiver. Ses tiges sont hautes d'un demi pied ou environ, un peu crochues, & ses feuilles très-découpées.

Ses fleurs, tant mâles ou stériles, que femelles ou fertiles, naissent toutes sur le même pied.

L'ORTIE ROMAINE, ou ORTIE GRECQUE, ou ORTIE MÂLE, est une plante qui est aussi annuelle, & qui croît en toutes sortes de pays; cependant elle est plus rare que les deux espèces précédentes. On la sème pour l'agrément, dans les jardins: sa tige est haute de quatre ou cinq pieds, ronde, foible, rameuse & garnie de poils qui causent beaucoup de mal quand on les touche. Les feuilles & les fleurs sont comme les précédentes: il succède aux fleurs de celle-ci, des globules ou pillules vertes, qui sont autant de petits fruits ronds, gros comme des pois, épineux, & composés de plusieurs capsules qui s'ouvrent en deux parties, & renferment chacune une semence ovale, semblable à de la graine de lin: elle fleurit en Juin, & sa graine est mûre est Août.

Les Latins ont nommé cette plante *urtica*, *ab urere*, brûler, parceque l'ortie est couverte d'un poil très-fin, roide, pointu, qui, s'attachant à la peau de ceux qui la touchent, la pénètre, & fait sur leurs nerfs la même impression de douleur, que si la partie avoit été touchée par le feu. Elle y excite aussi-tôt une chaleur vive, des pustules & des demangeaisons importunes; à quoi l'on peut remédier, dit Parkinson, avec le suc de la plante même.

Hook a découvert au microscope, que la base des piquans de l'ortie est une vésicule qui renferme une liqueur âcre, mordicante, vénéneuse, & que la pointe est une substance très-dure, qui a un trou au milieu par où la liqueur coule dans la partie piquée, & y excite de la douleur. Il faut que Langius n'ait pu trouver un microscope, tel que celui de Hook, puisqu'il n'a pu appercevoir ces sortes de vésicules, ni les cavités ou trous des orties.

Les feuilles des orties, dont on vient de parler, ont un goût fade & gluant, & un peu styptique. Le suc d'ortie dépuré, arrête le crachement de sang, l'hémorrhagie du nez & le flux des hémorrhoïdes: il convient aussi pour la dyssenterie & pour les fleurs blanches. Les tendrons d'ortie cuits, purifient le sang: la racine d'ortie confite, est un bon remède pour la jaunisse & pour la vieille toux. Le cataplasme d'ortie est émollient & résolutif, & soulage les goutteux. Plusieurs Médecins-Praticiens recommandent aussi, comme un bon remède contre la sciatique, la paralysie & la létargie, de frapper les parties affligées jusqu'à rougeur avec un paquet d'ortie, & de les laver ensuite avec du vin chaud. Ce remède a souvent rendu le sentiment & le mouvement.

L'ORTIE MORTE, BLANCHE ou ORTIE QUI NE PIQUE POINT, se trouve dans les lieux incultes; ses rejetons sont nombreux & rampans. Ses tiges sont longues, carrées & moins grosses vers la terre, branchues, entrecoupées par quelques nœuds, purpurines en leur base; le duvet de leurs feuilles ne fait point de mal: ses fleurs sont verticillées, petites, blanches, & formées en gueule: les sommets des étamines sont bordés de noir, & ne représentent pas mal un 8 de chiffre. A chaque fleur passée succèdent quatre graines triangulaires, rougeâtres, luisantes, tombant d'elles-mêmes quand elles sont mûres.

Toute la plante a une odeur désagréable. Les médecins modernes recommandent cette espèce d'ortie pour les fleurs blanches, les maladies du poumon, les tumeurs & les duretés de la rate, & surtout pour arrêter les hémorrhagies de la matrice, & pour consolider les plaies : on fait usage de ses sommités fleuries en infusion théiforme. On applique aussi deux fois par jour la plante pilée avec du sel sur les ulcères gangreneux.

Il y a une autre espèce d'*ortie morte à fleurs purpurines* ou *jaunes*, qui ne diffère de la précédente que par sa couleur.

L'Ortie morte puante ou Galiopse, ou Ortie rouge, est une plante dont les tiges sont garnies d'une ou de deux paires de feuilles presque nues. Ses fleurs sont purpurines & ses graines triangulaires & brunâtres.

Toute cette plante a une odeur fétide & désagréable, & vient dans les lieux incultes : elle est vulnéraire, résolutive, adoucissante, & propre à déterger les ulcères putrides. On donne aussi le nom d'*ortie pied-de poule* à une sorte d'ortie rouge annuelle & des jardins, & le nom d'*ortie musquée* ou *piquante* à une espèce de *galeopsis*.

En général sous le nom de *galeopsis*, on comprend la *grande* & la *petite orties puantes*, & l'*ortie morte à fleurs jaunes*. La grande ortie puante, *urtica iners, magna, fœtidissima*, a une racine rampante, & donne quelques tiges grêles qui sortent de ses nœuds. Ses fleurs forment des épis longs. Cette plante est fort puante, & diffère peu de l'espèce d'ortie puante & rouge. La petite espèce d'ortie puante, *galeopsis palustris, angusti folio, fœtida*, vient sur les bords des ruisseaux : sa racine est inégale & bosselée, & ses fleurs purpurines sont en gueules ayant les lèvres panachées : on estime ses feuilles très-spécifiques pour l'enrouement & contre les fièvres tierces. Elle est encore efficace appliquée sur les plaies ; c'est elle dont il est parlé dans quelques auteurs sous le nom de *panax coloni*, c'est-à-dire, *panacée du laboureur*. A l'égard de l'ortie morte à fleurs jaunes, elle est rarement d'usage : on s'en sert quelquefois à la place de l'ortie morte & blanche.

On appelle assez improprement *orties de mer* ou *orties marines*, certains corps marins dont il y a un grand nombre d'espèces qui diffèrent entr'elles par la forme, par la couleur & par la nature de leur substance. Les anciens auteurs, tels qu'Aristote, Pline, *&c.* prétendoient que la plupart des orties de mer restoient toujours attachées aux rochers, comme les plantes marines. M. de Réaumur a reconnu qu'elles avoient toutes un mouvement progressif. Il les a divisées en deux classes ; la premiere comprend toutes les espèces d'orties qui restent toujours appliquées contre les rochers ; la seconde classe renferme les orties errantes, c'est-à-dire, celles que l'on trouve flottantes. M. de Réaumur a donné à celles-ci le nom de *gelée de mer*. La plupart des orties de la première classe se meuvent avec une telle lenteur, qu'on ne peut reconnoître leur mouvement progressif, qu'en marquant l'endroit où la partie de l'ortie la plus alongée est à une certaine heure, & celui où cette même partie se trouve quelque temps après ; elles parcourent à peine la longueur d'un pouce en une heure.

Rondelet dit qu'on a donné à ces corps marins le nom d'*orties*, parcequ'ils causent une demangeaison cuisante & semblable à celle que l'on ressent quand on touche une plante qui porte le même nom. M. de Réaumur n'a pas éprouvé cet effet dans les espèces d'orties de mer qu'il a eu occasion de voir sur les côtes de Poitou & d'Aunis.

Il n'est guères possible de déterminer la figure de ces orties de mer, parcequ'elles changent très-souvent de forme; la figure extérieure de leur corps approche de celle d'un cône tronqué, dont la base est appliquée contre les rochers; cette base qui paroît souvent circulaire, est aussi elliptique, ou de figure irrégulière; quelquefois le cône est perpendiculaire à sa base, & d'autres fois oblique. Sa hauteur diminue ou augmente à mesure que la base a plus ou moins d'étendue; la surface supérieure est ordinairement convexe; il y a au milieu de cette surface une ouverture que l'ortie rend plus ou moins grande à sa volonté. Pour prendre une idée plus juste de ce mécanisme, on peut comparer l'ortie à une bourse à jetons, elle se ferme de même; mais l'extérieur ne forme point de plis comme la bourse. Plus l'ouverture est grande, & plus on voit de parties intérieures. Si l'ortie replie endehors la partie qui correspond au contour d'une bourse, la surface intérieure se trouve alors à l'extérieur, & l'on voit toutes les cornes de cet insecte qui ressemble dans cet état à une fleur épanouie, ce qui lui a fait donner le nom de *poisson-fleur*. Les contours varient non-seulement dans les différentes espèces d'orties de mer, mais encore dans les individus de la même espèce. Il y en a de verdâtres, de blanchâtres, d'autres de couleur de rose, ou d'un brun de différentes teintes. Il y a quelques orties dont toute la surface est d'une seule couleur; d'autres ont plusieurs couleurs par taches ou par raies qui sont distribuées ou régulièrement ou irrégulièrement. Les orties vertes ont ordinairement une bande bleue qui a une ligne de largeur, & qui s'étend tout autour de leur base. Les orties de mer paroissent sensibles lorsqu'on les touche. Elles se nourrissent de la chair de petits poissons & de différens coquillages qu'elles font entrer tout entiers dans l'ouverture dont nous avons parlé plus haut, & qu'elles élargissent à mesure de la grosseur du coquillage; alors elles rétrécissent cette ouverture, & sucent l'animal de la coquille bivalve ou autre, ensuite elles rejettent la coquille par la même ouverture. Les orties sont des animaux vivipares; car les petites sortent du corps de leur mère aussi bien formées qu'elle.

Les orties que M. de Réaumur appelle *gelées de mer*, diffèrent à tous égards de celles dont nous venons de parler; elles sont d'une substance très-molle, qui a ordinairement la couleur & toujours la consistance d'une vraie gelée: si on en prend un morceau avec les doigts, la chaleur seule de la main suffit pour dissoudre cette substance, comme une gelée de bouillon, qu'on mettroit sur le feu. Ces gelées sont de vrais animaux dont il y a plusieurs espèces différentes les unes des autres par leur conformation. Les individus de la même espèce ont exactement la même figure: il y a de ces gelées qui sont d'une couleur verdâtre, semblable à celle

de la mer ; d'autres ont tout autour de leur circonférence une bande de deux ou trois lignes de largeur & de couleur de pourpre ; enfin on en voit aussi qui sont verdâtres, & qui ont des taches brunes éparses.

Les *orties errantes* ont l'une des faces convexe, & l'autre concave à-peu-près comme un champignon. On distingue sur la surface convexe une infinité de grains ou de petits mamelons qui sont de la même couleur que le reste de l'ortie, & on voit sur l'autre surface des parties organisées. Il y a un peu au-delà de son bord, qui est mince & découpé, des cercles concentriques, qui ne règnent cependant pas tout autour de la circonférence. Les plus près du centre sont divisés en seize arcs, & les extérieurs seulement en huit. Ces séparations sont des espèces de canaux ou réservoirs toujours pleins d'eau. M. de Réaumur a fait bouillir dans de l'eau une gelée de mer dont la base avoit plus de deux pieds de diamètre ; elle a conservé sa figure, mais son diamètre n'étoit plus que d'un demi-pied ; sa substance étoit devenue plus solide.

Les gelées de mer jetées par les vagues sur la côte, n'ont plus de mouvement : les chocs qu'elles éprouvent contre les pierres & le sable suffisent sans doute pour leur ôter la vie ; alors elles vont au fond de l'eau. Celles qui sont vivantes se soutiennent sur l'eau par une espèce de mouvement de contraction & de dilatation de leur corps. Elles battent l'eau de temps en temps par le moyen de ces deux mouvemens répétés alternativement, ce qui suffit pour les empêcher d'aller au fond de l'eau.

On dit figurément & populairement *jeter le froc aux orties* ; pour dire, renoncer à la profession monacale, & par extension, pour dire, renoncer à la profession ecclésiastique. Il se dit aussi de toute personne qui renonce par libertinage à quelque profession que ce soit.

Ortie, se dit aussi d'un morceau de cuir ou mèche que les maréchaux insinuent, par le moyen d'une seule incision, entre le cuir & la chair d'un cheval, en différens endroits du corps pour dégorger la partie. *Pratiquer une ortie.*

ORTIVE ; adjectif féminin & terme d'Astronomie. Il ne se dit qu'en cette phrase, *amplitude ortive*, pour désigner l'arc de l'horison qui est entre le point où se leve un astre, & l'orient vrai où se fait l'intersection de l'horison & de l'équateur.

ORTNAU. *Voyez* Ortenau.

ORTOLAN ; substantif masculin. *Ortolanus.* Oiseau qui ressemble beaucoup à la bergeronnette : le bec est court & rougeâtre dans les mâles ; la gorge & la poitrine sont cendrées ; tout le reste de la face inférieure de l'oiseau jusqu'à la queue est roux. Les mâles ont la poitrine un peu roussâtre ; le croupion a une couleur rousse foncée : il y a une tache jaune sur le bec. La tête est d'une couleur cendrée verdâtre : les plumes du dos ont le milieu noir, & les bords extérieurs roussâtres ou d'un cendré verdâtre.

L'ortolan diffère du moineau à collier, en ce qu'il est plus roux, & en ce qu'il a une tache jaune sur la gorge. Il ne reste pas comme le moineau à collier, dans les endroits plantés de jonc, & il n'a pas de collier.

On mange ordinairement l'ortolan après l'avoir engraissé dans des volières. Lorsqu'il y a été nourri un

certain temps, il ne paroît plus qu'un petit peloton de graisse. On le met rôtir, ou on le mange après l'avoir fait tremper pendant une ou deux minutes, dans du bouillon ou du jus bouillant; car il est si délicat, que cette courte application d'une chaleur légère suffit pour le cuire parfaitement. On pourroit aussi facilement l'enfermer dans des coques d'œufs de poule bien réunies, le cuire dans l'eau ou sous la cendre, & répéter à peu de frais une des magnificences de Trimalcion, qui est un jeu de festin assez plaisant. On l'assaisonne avec le sel, le poivre & le jus de citron: malgré ce correctif, il est peu de personnes qui puissent en manger une certaine quantité sans en prendre du dégoût. Mais si on n'en mange que deux ou trois, on les digère communément assez bien, c'est-à-dire néanmoins les estomacs accoutumés aux viandes délicates; car l'ortolan est éminemment & exclusivement consacré aux sujets de cet ordre. Les manœuvres & les paysans ne sauroient s'en accommoder.

ORTONA; ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure, près du golfe de Vénise, entre les rivières de Foro & de Moro, à huit milles de Lanciano & à douze de Chieti.

ORTOPOLA; nom d'une ancienne ville maritime de la Liburnie. Ce n'est plus qu'un village de la Morlaquie, près de la ville de Ségna.

ORTUGUE; substantif feminin. Monnoie de Dannemarck de la valeur de deux oboles.

ORTYGIE; on a ainsi appelé autrefois une petite île de la côte orientale de Sicile à l'embouchure de l'Alphée. La fontaine d'Aréthuse y étoit située. Cette île se nomme aujourd'hui *San-Marciano*.

On a aussi quelquefois donné le nom d'*Ortygie* à l'île de Delos, à cause du grand nombre de cailles qu'elle nourrissoit.

ORVAL; abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux & de la filiation de Clairvaux, dans le Duché de Luxembourg, à trois lieues, est-nord-est, de Carignan. On y pratique l'étroite Observance de Cîteaux, comme à la Trape.

ORVALE, ou TOUTE-BONNE; substantif féminin. Plante qu'on cultive dans les jardins & dans les vergers. La racine en est simple, ligneuse & fibrée, brunâtre, d'un goût qui n'est pas désagréable, & qui échauffe le palais & la gorge: elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux pieds, de la grosseur du petit doigt, carrée, velue, noueuse, rameuse, & remplie de moëlle: ses feuilles sont opposées deux à deux, & portées sur de longues queues; elles sont ridées, gluantes, oblongues, larges en leur base, & terminées en pointe, légérement crenelées, velues, & d'une odeur désagréable, mais citronnée, d'une saveur amère & aromatique: au sommet de chaque tige, sont deux feuilles opposées, petites, creuses, sans queue, & d'une couleur purpurine: ses fleurs sont disposées en longs épis, comme par anneaux, d'une seule pièce, en gueule, bleuâtres, dont la lèvre supérieure est alongée en forme de faucille: à chaque fleur succèdent quatre grosses graines arrondies, convexes d'un côté, anguleuses de l'autre, de couleur roussâtre.

Toute cette plante a une odeur forte & puante, & une saveur amère; elle est toute d'usage. L'orvale est connue, sur-tout des Cabaretiers

tiers Allemands, dit Ettmuller, pour falsifier leurs vins ; car ils ont coutume de changer le vin du Rhin en un vin muscat, par l'infusion des fleurs d'orvale & de sureau. Tragus assure qu'un tel vin est d'un grand secours pour les femmes qui sont froides, stériles, & pour guérir les fleurs blanches : il faut cependant en faire un usage modéré, car il porte à la tête, & y cause, dit Lobel, des pesanteurs.

L'orvale est beaucoup en usage dans les pays du nord pour faire de la bierre ; car quand le houblon est rare, ou qu'on veut rendre la bierre plus forte, on en met dans les chaudières bouillantes, & l'on fait alors une liqueur qui enivre, même prise en petite quantité ; souvent elle cause une gaïeté qui tient de la folie. Hoffman met l'orvale parmi les remèdes spasmodiques. Ray rapporte que les Anglois font des gâteaux avec des feuilles d'orvale, des œufs, de la crême & un peu de farine, & que l'on frit dans la poële ; ces gâteaux sont agréables, on les sert au dessert pour exciter à l'amour.

ORVERT, ou ORVET ; substantif masculin. *Cæcilia*. Serpent ovipare décrit dans beaucoup d'auteurs sous le nom d'*Anvoye* ou d'*Aveugle* ; il est très-connu en Allemagne & au Cap de Bonne-Espérance : on le trouve le plus souvent dans les fentes des rochers & aux environs : on le tue sans beaucoup de peine : on le prendroit au premier aspect pour une anguille. Sa longueur ordinaire est d'un pied : sa peau paroît fort unie tout le long du corps : il a la lèvre supérieure très-élevée & obtuse : ses yeux, quoique brillans, sont si petits, que quelques-uns ont avancé qu'il n'en avoit pas : il est parsemé de tâches noirâtres, blanches & purpurines ; ses dents sont si menues, qu'à peine paroissent-elles ; sa langue est fourchue, il rampe d'une grande vîtesse : on prétend que sa morsure est très-dangereuse, mais elle ne l'est pas plus que celle de la couleuvre ordinaire ; sa queue est obtuse & si courte, qu'à peine la distingue-t-on ; l'ouverture de l'anus est placée à l'extrémité du corps. Les Auteurs citent l'Anvoye de Surinam, ceux de la Nigritie, de l'Amérique, de la Guinée & de Ceylan.

ORVIÉTAN ; substantif masculin. Fameux antidote ou contre-poison, ainsi appelé, parcequ'il fut inventé & débité par un Opérateur qui étoit d'Orviete en Italie, & qui en fit des expériences publiques sur luimême, en prenant différentes doses de poison.

Dans la Pharmacopée de Charas, il y a une méthode de faire l'orviétan où il paroît que la thériaque de Venise est un des principaux ingrédiens qui y entrent.

ORVIÉTE ; ville épiscopale d'Italie, capitale d'un petit pays de même nom dans la Province du patrimoine de Saint-Pierre, près du confluent de la Chiana & du Tibre, à trois lieues, est, de Bolsena, & à vingt lieues, nord-ouest, de Rome. On recueille d'excellent vin dans le voisinage.

ORVINIE ; nom d'une ancienne ville d'Italie qu'on croit avoir été située entre Norcia, Rieti & les frontières de l'Abruzze ultérieure.

ORULA ; substantif masculin. Arbre de l'île de Ceylan, qui est de la grandeur d'un pommier. Il porte un fruit assez semblable à une olive, mais qui se termine en pointe par les deux bouts ; sa peau est d'un

vert rougeâtre, & couvre un noyau fort dur qui est purgatif, & propre à teindre en noir. Si l'on écrase ce noyau, & qu'on le laisse tremper dans de l'eau, cette liqueur devient propre à emporter la rouille du fer, & elle prend une couleur aussi noire que l'encre.

ORUS; substantif masculin & terme de Mythologie. Nom d'un fils d'Osiris & d'Isis: il fut le dernier des Dieux qui régnèrent en Égypte. Il déclara la guerre au Titan Typhon qui avoit fait périr Osiris; & après l'avoir vaincu & tué de sa main, il monta sur le trône de son père: mais il succomba dans la suite sous la puissance des Princes Titans, qui le mirent à mort. Isis sa mère, qui possédoit les secrets les plus rares, ayant trouvé le corps d'Orus dans le Nil, lui redonna la vie & lui procura l'immortalité, en lui apprenant, dit Diodore, la Médecine & l'art de la divination. Orus en fit un bel usage, rendit son nom à jamais célèbre, & combla l'Univers de ses bienfaits. Les figures de ce Dieu accompagnent souvent celles d'Isis dans les monumens Égyptiens. Il est ordinairement représenté sous l'apparence d'un jeune enfant, tantôt vêtu d'une tunique, tantôt emmailloté & couvert d'un habit bigarré en losange. Il tient de ses deux mains un bâton dont le bout est terminé par la tête d'un oiseau & par un fouet. Plusieurs Savans croyent qu'Orus est le même qu'Harpocrate, & que l'un & l'autre ne sont que des symboles du soleil.

OS; substantif masculin. *Os.* Partie du corps de l'animal, laquelle est dure, solide & compacte.

Les os sont les parties les plus dures de toutes celles qui composent le corps humain. La substance des os est un tissu de fibres solides différemment disposées suivant la conformation de chaque os. Selon quelques Auteurs, les os sont composés de trois sortes de substances, une compacte, une spongieuse ou cellulaire, & une réticulaire.

La substance compacte est l'extérieur de l'os; elle est composée de plusieurs lames couchées les unes sur les autres.

La substance spongieuse ou cellulaire se trouve à l'extrémité des os longs. Les mêmes lames qui forment la substance compacte, produisent la cellulaire en s'écartant, en se croisant & en se rompant.

La substance réticulaire est formée par des filets minces qui partent de la substance spongieuse & qui se croisent.

Ces trois substances se trouvent toujours dans les os longs & ronds. La substance spongieuse occupe les extrémités & la réticulaire mêlée avec la spongieuse, les cavités dans les os plats: par exemple, dans les os du crâne il ne se trouve point de substance réticulaire. La substance compacte forme deux tables, entre lesquelles se trouve la spongieuse: cette dernière qui se trouve au crâne s'appelle *diploé.*

Toutes les cavités de la substance réticulaire & de la substance cellulaire se répondent les unes aux autres, & sont tapissées d'une membrane très-fine, qu'on peut regarder comme un période extérieur, & sur laquelle est répandue une infinité de vaisseaux sanguins.

Les artères déposent dans ces cellules une substance huileuse qu'on appelle *moelle;* celle qui remplit les intervalles de la substance réticulaire, est liquide comme de l'huile; celle qui se trouve dans les cavités

des os longs à plus de consistance. La membrane, dont on vient de parler, est exactement attachée à l'os par de petits vaisseaux, & par des prolongemens qui s'insinuent dans les pores des os; c'est par ces pores que la moelle peut couler dans la substance de l'os, ce qui le rend moins fragile.

Les os servent de base, d'appui & de soutien à toutes les autres parties du corps. Tous les os sont recouverts extérieurement de membranes assez fines, qu'on appelle *périostes*.

Les os pour l'ordinaire ne sont pas sensibles, quoique la moelle qu'ils contiennent ait quelque sensibilité.

On divise le squelette ou l'assemblage de tous les os du corps humain, en trois parties; savoir, la tête, le tronc & les extrémités: la tête comprend le crâne & la face.

Le crâne est une boîte osseuse, arrondie, un peu ovale ou sphéroïde, formée de l'assemblage de huit os, qui sont le coronal ou frontal, l'occipital, les deux pariétaux, les deux temporaux, le sphénoïde & l'etmoïde. On regarde communément les six premiers comme les os propres du crâne, & les deux derniers, communs au crâne & à la face. Ces os sont plus durs à la surface, que dans le milieu de l'épaisseur: c'est ce qui les fait distinguer en deux tables, l'externe & l'interne, & en partie moyenne appelée *diploé*, qui est d'une substance spongieuse.

La face est formée de l'assemblage de plusieurs pièces qu'on renferme sous deux principales, appelées *mâchoires*, dont l'une est supérieure & l'autre inférieure. La mâchoire supérieure immobile, est composée de treize os, savoir de deux os maxillaires, qui sont les plus grands, & sont proprement la mâchoire supérieure; de deux os propres du nez, de deux os de la pomette, des deux os *unguis*, des deux lames inférieures du nez, des deux os du palais & du vomer, à quoi il faut ajouter seize dents; savoir, quatre incisives, deux canines ou œillères & dix molaires. La mâchoire inférieure est faite d'un seul os, qui contient aussi seize dents, quatre incisives, deux canines & dix molaires. *Voyez* DENTS.

Le tronc peut être divisé en trois parties; une commune appelée l'*épine* & deux propres qui sont le thorax ou la poitrine & le bassin.

L'épine du dos est une colonne osseuse très-forte composée de vingt-quatre vertèbres, distinguées en cervicales, en dorsales & en lombaires, & de l'os sacrum à l'extrémité duquel se trouve joint un autre os appelé *coccyx*.

Le thorax ou la poitrine est formé, 1°. par vingt-quatre côtes, douze de chaque côté, dont on appelle les sept supérieures *vraies* & les cinq inférieures *fausses*; 2°. par le sternum qui est ordinairement composé de deux pièces; 3°. & par les vertèbres dorsales.

Le bassin est fait de deux grands os, dits *innominés*, ou les os des hanches qui se joignent ensemble pardevant, & sont attachés par derrière à l'os sacrum qui achève de former le bassin.

Les extrémités du squelette sont au nombre de quatre; deux supérieures & deux inférieures.

Chaque extrémité supérieure est divisée en épaule, en bras, en avant-bras & en main. L'épaule est faite de deux pièces, une antérieure appelée *clavicule*, & une posté-

rieure dite *omoplate*. Le bras n'eſt fait que d'un ſeul os nommé *humerus*. L'avant-bras en comprend deux, l'un eſt appelé l'*os du coude*, & l'autre *rayon*; la main eſt diſtinguée en trois parties; ſavoir, en carpe ou poignet qui eſt compoſé de huit os, en métacarpe qui eſt fait de quatre, & en doigts qui ſont au nombre de cinq, chacun deſquels eſt formé de trois pièces appelées *phalanges*.

Chaque extrémité inférieure eſt partagée en cuiſſe, en jambe & en pied; la cuiſſe n'eſt faite que d'un os appelé *femur*; la jambe eſt compoſée de deux grands os nommés *tibia* & *péroné*, & d'un petit appelé la *rotule*. Le pied eſt diviſé en trois parties comme la main; ſavoir, en tarſe, en métatarſe & en doigts; le tarſe eſt fait de ſept os, ſavoir de l'aſtragal, du calcaneum ou os du talon, de l'os naviculaire ou ſcaphoïde, du cuboïde & des trois cunéiformes. Le métatarſe eſt fait de cinq pièces, & les doigts ou orteils ſont au nombre de cinq, dont le plus gros eſt fait de deux os, & chacun des autres de trois appelés *phalanges*. Il ſe trouve encore plusieurs petits os que l'on ne conſerve pas ordinairement dans le ſquelette; tels ſont les *oſſelets de l'oreille*, *l'os hyoïde*, & ceux qu'on nomme *ſeſamoïdes*.

On peut aiſément ſupputer le nombre de tous les os qui compoſent pour l'ordinaire le ſquelette d'un adulte, ſelon le dénombrement que nous venons de faire; ſavoir, cinquante-quatre à la tête, cinquante-quatre au tronc, en prenant le coccyx pour une pièce & le ſternum pour deux, & cent vingt-quatre aux extrémités; d'où résulte le nombre de deux cent trente-deux, auxquelles ſi l'on ajoute les huit oſſelets des oreilles, & les trois principales pièces de l'os hyoïde, on trouvera que le total monte à deux cent quarante-trois os, ſans y comprendre les os ſéſamoïdes.

Il y a quelques poiſſons deſquels on dit *les os*, quoiqu'en général on ſe ſerve du mot *arrête*, pour déſigner leurs parties ſolides. *Os de baleine. Os de sèche.*

On dit familièrement d'une perſonne fort maigre, qu'*elle n'a que la peau & les os*; qu'*elle a la peau collée ſur les os*, que *les os lui percent la peau*.

On dit auſſi familièrement, qu'*une perſonne ne fera pas de vieux os*; pour dire, qu'elle mourra jeune.

Figurément & familièrement en parlant d'un homme qui a ruiné quelqu'un dans le commerce qu'il a eu avec lui, on dit, qu'*il l'a rongé, mangé juſqu'aux os.*

On dit auſſi figurément & familièrement, *laiſſer un os à ronger à quelqu'un*; pour dire, lui ſuſciter une affaire fâcheuſe & difficile à démêler. Et l'on dit, *donner un os à ronger à quelqu'un*; pour dire, lui faire quelque légère grâce, afin de l'amuſer & de ſe délivrer de ſes importunités.

On dit proverbialement & figurément de deux perſonnes qui pourſuivent la même choſe, que *ce ſont deux chiens après un os.*

En termes de Vénerie, on appelle *os*, les ergots du cerf, ſur leſquels il ne porte point quand il marche naturellement. Dès qu'il fuit, il donne des os en terre.

Ce monoſyllabe eſt long.

OSA; petite rivière d'Italie, en Toſcane. Elle a ſa ſource dans les Maremmes de Sienne, entre Monte Fano & Peretta, & ſon embouchure

dans la mer, vers Telamone Vecchio.

OSACA ; grande & fameuse ville du Japon, l'une des cinq villes impériales de l'île de Niphon, sur la rivière Jédogawa, au cent cinquante-deuxième degré, trente minutes de longitude, & au trente-cinquième, cinquante minutes de latitude. Il s'y fait un commerce très-considérable.

OSCA ; ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise au pays des Ilergètes. Elle s'appelle aujourd'hui *huesca*.

OSCABRION ; substantif masculin. Coquillage de la classe des multi valves. Ce coquillage dont peu d'Auteurs ont fait mention, a reçu différens noms. Petiver l'appelle *oscabrion carolinum perelegans* ; d'autres le nomment *cimex marina*, punaise de mer. Il y en a qui lui donnent le nom de *nacelle* ou *chenille de mer* ; quelques-uns de *cloporte* ou *chaloupe de mer*. Il paroît que c'est plutôt une espèce de lepas oblong à huit côtes séparées, qui s'attache aux rochers ainsi que les autres ; ses huit côtes séparées semblent l'exclure de la classe des univalves, & le porter naturellement dans celle des multivalves.

L'*oscabrion carolinum* vient de l'Amérique, & se prend sur les côtes de la grande Anse, île de S. Domingue.

L'*oscabrion Gallicum* vient de Dieppe, & montre quelque différencé avec le premier, en ce que ses côtes, quoiqu'en même nombre, ont à chaque extrémité de petits crans qui s'élèvent & se réunissent sur les contours de la coquille.

L'animal qui habite le coquillage, a une tête formant un trou ovale à une de ses extrémités ; & à l'autre est l'anus ou la sortie des excrémens. Cet animal n'a point de cornes, point d'yeux ni de pattes ; il rampe sur le rocher comme le lépas.

OSCERLEBEN ; petite ville d'Allemagne dans la Principauté de Halberstadt, sur les frontières du Duché de Magdebourg.

OSCHEOCÉLE ; substantif féminin & terme de Chirurgie. Hernie complette, dans laquelle l'épiploon ou l'intestin, ensemble ou séparément, passent par l'anneau du muscle oblique externe du bas-ventre pour former une tumeur dans le scrotum aux hommes, & dans la grande lèvre aux femmes.

OSCOPHORIES ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes instituées par Thésée ; en mémoire de sa victoire sur le Minotaure, par laquelle il avoit délivré les Athéniens du tribut de sept jeunes gens qu'ils envoyoient tous les ans en Crète, pour être dévorés par ce monstre.

Plutarque dit que ces Fêtes furent ainsi nommées, parceque Thésée les institua à son retour à Athènes, & qu'on étoit alors dans le temps des vendanges, & d'autres, parcequ'elles furent instituées en l'honneur de Minerve & de Bacchus qui avoient assisté Thésée dans cette entreprise ; quelques-uns veulent qu'on y honorât Bacchus & Ariane.

Dans les oscophories tous les jeunes gens qui avoient leur père & leur mère, prenoient des habits de fille, & couroient au Temple de Bacchus & à celui de Minerve, ayant des grappes de raisin dans leurs mains. Celui qui y arrivoit

le premier étoit déclaré Vainqueur, & offroit un sacrifice en versant une liqueur qui étoit contenue dans une phiole, & composée de vin, de miel, de fromage, de fleurs & d'huile.

OSCILLATION; substantif féminin. *Oscillatio.* Terme de Mécanique. Mouvement d'un pendule qui va & vient en sens contraire.

On appelle *axe d'oscillation*, une ligne droite parallèle à l'horison, qui passe ou qui est supposée passer par le centre ou point fixe autour duquel le pendule oscille, & qui est perpendiculaire au plan où se fait l'oscillation.

Si on suspend un pendule simple entre deux demi-cycloïdes, dont les cercles générateurs aient leur diamètre égal à la moitié de la longueur du fil, toutes les oscillations de ce pendule, grandes & petites, seront isocrones, c'est-à-dire, se feront en temps égal.

Le temps d'une oscillation entière dans un arc de cycloïde quelconque est au temps de la descente perpendiculaire par le diamètre du cercle générateur, comme la circonférence du centre est au diamètre.

Si deux pendules décrivent des arcs semblables, les temps de leurs oscillations seront en raison soudoublée de leurs longueurs.

Les nombres d'oscillations isocrones faites par deux pendules dans le même temps, sont entr'eux en raison inverse du temps que durent les oscillations prises séparément.

Trouver le centre d'oscillation, est un problême que le fameux Hughens a résolu le premier dans son excellent Ouvrage *De Horologio Oscillatorio.* Mais la méthode dont il s'est servi pour le résoudre, quoique bonne & exacte, étoit susceptible de quelques difficultés.

Toute la doctrine de ce grand Géomètre sur le centre d'oscillation est fondée sur l'hypothèse suivante; que le centre de gravité commun de plusieurs corps doit remonter à la même hauteur d'où il est tombé, soit que ces corps soient unis, ou séparés l'un de l'autre en remontant, pourvu qu'ils commencent à remonter chacun avec la vîtesse requise par sa chute. Cette hypothèse a été combattue par quelques Auteurs, & regardée par d'autres comme fort douteuse. Ceux mêmes qui convenoient de la vérité ne pouvoient s'empêcher de reconnoître qu'elle étoit trop hardie pour être admise sans preuve dans une science où l'on démontre tout.

Ce même principe a été démontré depuis par plusieurs Géomètres, & il n'est autre chose que le fameux principe connu autrement sous le nom, *conservation des forces vives*, dont les Géomètres se sont servis avec tant de succès dans la solution des problêmes de dynamique.

Cependant, comme le principe de M. Huyghens avoit paru incertain & indirect à plusieurs Géomètres, ces considérations engagèrent M. Jacques Bernouilly, Professeur de Mathématique à Bâle, mort en 1705, à chercher une solution du problême dont il s'agit. Il en trouva une assez simple, tirée de la nature du levier, & la fit paroître dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris, année 1703. Après sa mort, son frère Jean Bernouilly fit imprimer dans les Mémoires de la même Académie, année 1714, une autre solution du même problême, encore plus facile

& plus simple. Nous ne devons point oublier de dire, qu'environ dans le même temps M. Taylor, célèbre Géomètre Anglois, trouva une solution à peu près semblable à celle de M. Bernouilly, & la fit paroître dans son Livre intitulé, *Methodus Incrementorum*; ce qui fut le sujet d'une dispute entre les deux Géomètres qui s'accusèrent réciproquement de s'être pillés. On peut voir les pièces de ce procès dans les actes de Leipsic de 1716, & dans les Œuvres de M. Bernouilly, imprimées à Lausane *in*-4°. en 1743. Quoi qu'il en soit, voici le précis de la Théorie de M. Jean Bernouilly; elle consiste en général à chercher d'abord quelle devroit être la gravité dans un pendule simple, de même longueur que le composé, pour que les deux pendules fissent leurs oscillations dans un temps égal. Il faut pour cela que le mouvement des deux pendules soit le même, ensuite au lieu de ce pendule simple d'une longueur connue & d'une pesanteur supposée, M. Bernouilly substitue un pendule simple animé par la gravité naturelle, & il trouve aisément par une simple proportion la longueur que ce nouveau pendule doit avoir pour faire les vibrations en même temps que l'autre.

Quoique la méthode de M. Bernouilly soit assez simple, elle peut encore être simplifiée, même en faisant usage de son principe, comme M. d'Alembert l'a démontré dans son Traité de Dynamique, où cet illustre Géomètre donne d'ailleurs une méthode particulière extrêmement simple pour résoudre ce problême.

OSCILLATION, se dit aussi d'un mouvement qu'on attribue à toutes les fibres du corps humain, au moyen duquel elles broyent, atténuent les liqueurs, & accélèrent leur circulation.

OSCILLATOIRE, adjectif des deux genres. *Oscillatorius*. Qui est de la nature de l'oscillation. *Mouvement oscillatoire*.

OSCILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Mécanique. Se mouvoir alternativement en sens contraires. Il se dit particulièrement d'un pendule. *Un pendule qui oscille*.

OSCLAGE; *voyez* OCLAGE.

OSCULATEUR; adjectif & terme de Géométrie. On appelle *rayon osculateur* d'une courbe, le rayon de la développée de cette courbe; & *cercle osculateur*, le cercle qui a pour rayon le rayon de la développée.

On appelle ce cercle *osculateur*, parcequ'il embrasse pour ainsi dire la développée en la touchant; car il la touche & la coupe tout-à-la-fois, étant d'un côté à la partie concave de la courbe, & de l'autre à la partie convexe.

Dans le cercle tous les rayons osculateurs sont égaux, & sont le rayon même du cercle, la développée du cercle n'étant qu'un point.

OSCULATION; substantif féminin & terme de Géométrie. Il se dit du point d'attouchement de deux branches d'une courbe qui se touchent.

Le point d'osculation diffère du point de rebroussement (qui est aussi un point d'attouchement de deux branches) en ce que dans celui-ci les deux branches finissent au point de rebroussement, & ne passent point au-delà, au lieu que dans le point d'osculation les deux branches existent de part & d'autre de ce

point. L'osculation s'appelle *embrassement* quand la concavité d'une des branches embrasse la convexité de l'autre, c'est-à-dire, quand les deux branches qui se touchent sont concaves ou convexes du même côté.

OSÉ, ÉE; adjectif. *Audax.* Qui a l'audace de faire quelque chose qu'il ne devroit pas faire. Il se joint d'ordinaire avec les particules *si*, *bien*, *assez*. *S'il étoit si osé que de soutenir ce mensonge. Elle fut assez osée pour lui faire cette proposition. Il faut être bien osé pour avancer une pareille chose.*

OSÉE, fils de Béeri, est le premier des douze petits Prophètes. Saint Épiphane dit qu'il étoit de la ville de *Bélémoth*, dans la Tribu d'Issachar, qui n'est autre apparemment que Béelméon, vers Esdrélon, dans cette Tribu. Les Rabbins lui donnent pour père *Béera*, dont il est parlé dans les Paralipomènes, & qui étoit Prince de la Tribu de Ruben du temps que Théglathphalassar emmena captives quelques-unes des Tribus d'Israël. Mais si cela est, il faudra dire qu'Osée étoit de la Tribu de Ruben, & natif de Béelméon au-dela du Jourdain. Ce Prophète a vécu dans le Royaume de Samarie, & la plupart de ses prophéties regardent cet État; quoiqu'il y ait aussi certaines choses qui concernent le Royaume de Juda.

On lit à la tête de sa prophétie, qu'il a prophétisé sous les Rois de Juda Ozias, Joathan, Achaz & Ezéchias, & sous Jéroboan II Roi d'Israël. S'il a prophétisé sous tous ces Princes, il faut qu'il ait vécu fort long-temps; car depuis le commencement d'Ozias, jusqu'à la fin d'Ezéchias, il y a cent douze ans. Ajoutez si vous voulez, vingt ou vingt-cinq ans qu'Osée pouvoit avoir lorsqu'il commença à prophétiser; cela fera cent trente-deux ou cent trente-sept ans. Et quand on ôteroit dix ans d'Ozias, & autant d'Ezéchias, pendant lesquels Osée a pu ne pas prophétiser, resteroient encore cent douze ou cent quinze ans. Dans tout le corps de la prophétie d'Osée, on ne trouve rien qui prouve qu'il ait prophétisé si long-temps; & d'ailleurs pourquoi intituler sa prophétie du règne des Rois de Juda, sous la domination desquels il ne vivoit pas? Il y a donc assez d'apparence que ce titre n'est point d'Osée, mais de quelque ancien copiste; & que le vrai commencement de l'ouvrage de ce Prophète est à ces mots; *Principium loquendi domino in Osee.* Dom Calmet croit qu'il commença sur la fin du règne de Jéroboam II Roi d'Israël.

Saint Jérôme & plusieurs autres croyent qu'Osée est le plus ancien des Prophètes dont on ait les écrits. Il fut témoin de la première captivité des quatre Tribus emmenées par Théglathphalassar, & de l'extinction du Royaume de Samarie par Salmanasar. Saint Jérôme veut même qu'il ait prophétisé depuis. Les premiers versets du Chapitre premier regardent la mort de Zacharie Roi d'Israël, & fils de Jéroboam II. Depuis le verset six du premier Chapitre, jusqu'au Chapitre III, c'est une prédiction de la captivité d'Israël, mais après avoit prédit cette captivité, il en annonce le retour & la fin. Il invective fortement contre les désordres qui regnoient alors dans le Royaume des dix Tribus. Il paroît que de son temps il y avoit des idoles non-seulement à Dan, à Béthel & à Samarie, mais aussi à Galdal, sur le

bor, à Sichem, à Béersabée, & sur les montagnes de Galaad. Il parle des Israélites comme d'un peuple corrompu, & dont les crimes étoient montés à leur comble. Il prédit que leurs veaux d'or seront renversés, jetés par terre, & menés en Assyrie.

Il n'épargne pas non plus les déréglemens qui regnoient dans Juda. Il s'éleve contre ceux qui alloient adorer les faux Dieux à Galgal. Il parle de la venue de Sennachérib sur les terres de Juda. Il prédit que Juda demeurera encore quelque temps dans son pays après la captivité des dix Tribus; mais qu'après cela il sera aussi lui-même emmené captif au-delà de l'Euphrate, d'où le Seigneur le ramenera après un nombre d'années. Le style d'Osée est obscur, & ses expressions souvent suspendues & embarrassées. Les choses dont il parle contribuent encore à son obscurité, à cause de leur éloignement, & de l'ignorance où nous sommes de l'histoire de ce temps-là.

Au commencement de la prophétie d'Osée, nous lisons que le Seigneur lui dit d'épouser *une femme prostituée & d'avoir d'elle des enfans de prostitution*; c'est-à dire, d'épouser une femme, qui avant son mariage auroit vécu dans le désordre, mais qui depuis son mariage se seroit retirée de tout mauvais commerce, & dont les enfans devoient être légitimes, quoique à cause de la tache du premier état de leur mère, ils soient nommés *fils de prostitution*. Cette femme prostituée & les enfans qui en devoient naître, étoient une figure & une espèce de prophétie réelle, qui marquoient l'idolâtrie & l'infidélité de Samarie & des dix Tribus, autrefois épouse du Seigneur, & depuis devenue corrompue & adultère. Les enfans de cette femme infidelle sont des enfans de prostitution, puisqu'ils imitent l'idolâtrie de leur mère. Dieu donne à ces enfans les noms de *Jezrahel*, de *Sans-Miséricorde* & de *Loammi;* vous n'êtes plus mon peuple, pour marquer 1°. que Dieu alloit venger sur la maison de Jéhu Roi d'Israël, les crimes qu'il avoit commis à Jezraël, lorsqu'il usurpa le Royaume des dix Tribus. 2°. Que le Seigneur traiteroit sans miséricorde son peuple idolâtre & criminel. 3°. Enfin qu'il le rejeteroit, & ne le regarderoit plus comme son peuple.

Plusieurs interprètes choqués de l'irrégularité qui paroît dans ce mariage d'Osée avec une femme de mauvaise vie, ont cru que cela n'étoit qu'une parabole; que ce Prophète avoit donné à la femme qu'il épousoit le nom de prostituée, pour réveiller l'attention des Israélites; ou que tout ceci s'étoit passé en vision sans que le Prophète en fût venu à l'exécution. Mais toute la suite du récit d'Osée fait assez voir que ce mariage fut très-réel, quoiqu'il fût figuratif quant aux choses qu'il désignoit, & qui devoient être suivies de l'exécution; & c'est le sentiment de Saint Basile, de Théodoret, de Saint Augustin & d'un grand nombre de bons interprètes.

Osée, fils d'Éla, est aussi le nom du dernier Roi d'Israël. Ayant conspiré contre Phacé Roi d'Israël, il le tua & s'empara de son royaume; mais il n'en jouit pleinement que neuf ans après l'assassinat de ce Prince. Salmanasar Roi d'Assyrie, dont Osée étoit tributaire, ayant appris qu'il pensoit à se révolter, & que pour s'affranchir de ce tribut,

il avoit fait alliance avec Sua Roi d'Égypte, vint fondre sur Israël, ravagea tout le pays, & le remplit de carnage, de désolation & de larmes. Osée se renferma dans Samarie; mais il y fut bientôt assiégé par le Roi d'Assyrie, qui après trois ans d'un siége où la famine & la mortalité se firent sentir, prit la ville, massacra tous ses habitans, & la réduisit en un monceau de pierre. Osée fut pris, chargé de chaînes & envoyé en prison. Les Israélites furent transférés en Assyrie, à Hala & à Habor, villes du pays des Mèdes, près de la rivière de Gozan, où ils furent dispersés parmi des nations barbares & idolâtres, sans espérance de réunion. C'est ainsi que finit le royaume d'Israël, 721 ans avant Jésus Christ, 250 ans après sa séparation de celui de Juda.

OSEILLE; substantif féminin. *Oxalis.* Plante dont on distingue plusieurs espèces: les principales sont l'*oseille ordinaire*, ou l'*oseille longue* ou *vinette*, & l'*oseille ronde* ou *franche*.

L'Oseille ordinaire, ou longue, ou vinette, se trouve communément dans les prés & dans les forêts, & on la cultive dans les jardins: la racine en est fibreuse, longue, jaunâtre, amère & acerbe; elle pousse des feuilles alternes, oblongues, à oreilles du côté qu'elles tiennent à leurs queues, vertes, luisantes & remplies d'un suc acide; sa tige est cannelée, & monte à la hauteur d'un pied & demi, portant en sa sommité des fleurs sans pétales. J. Rai observe que dans cette espèce de plante, il y a des fleurs stériles & d'autres fertiles; les fleurs stériles ne portent point de fruit, & le pistil de celles qui sont fertiles se change en une graine triangulaire de couleur de chataigne & luisante.

L'Oseille ronde ou franche a sa racine rampante de même que ses tiges. Les feuilles en sont presque rondes, de couleur vert de mer: du reste cette plante ressemble à l'espèce précedente. On la cultive dans les jardins.

On prend indifféremment l'une & l'autre oseille, soit pour les usages de la cuisine, soit pour ceux de la pharmacie. Ce n'est que les feuilles de ces plantes qu'on emploie à titre d'aliment, & l'on se sert comme de remède de leurs feuilles, de leurs racines & de leurs semences.

Les feuilles d'oseille dont tout le monde connoît le goût très-acide, se mangent dans les potages avec les viandes, le poisson, les œufs, &c. Cet assaisonnement est regardé avec raison comme très-salutaire, & surtout en été, temps auquel il est principalement en usage, parceque c'est la saison de l'oseille. Il tempère, rafraîchit, donne de l'appétit, & réveille le jeu des parties relâchées par la chaleur. Il n'est cependant utile qu'aux sujets vraiment sains; car on ne doit point le permettre aux personnes qui sont sujettes aux aigreurs de l'estomac, aux hypocondriaques, aux personnes du sexe qui sont attaquées des pâles couleurs, à ceux qui sont sujets à la toux, à l'asthme, au crachement de sang, car ce sont-là les affections principales dans lesquelles les alimens & les assaisonnemens acides sont pernicieux.

L'oseille accommodée à la manière des épinards, & mêlée avec cette dernière plante, est un moyen pour tempérer convenablement son

acidité; la décoction & le suc de l'oseille sont regardés par tous les médecins comme un spécifique dans le scorbut ; ces mêmes remèdes sont très-utiles aussi lorsqu'on en combine l'usage avec celui des plantes alcalines, telles que le cochléaria, le cresson, *&c.* Le célèbre Thomas Bartholin a même observé que l'oseille & le cochléaria croissent en abondance l'un à côté de l'autre dans le Groenland où le scorbut est endémique; comme si la nature avoit fait naître ces deux plantes ensemble, pour que les hommes de ces contrées pussent commodément les tempérer l'une par l'autre, & qu'ils trouvassent dans leur mélange un remède facile & assuré. Cette observation botanique a été vérifiée par les naturalistes qui ont voyagé postérieurement dans la plupart des pays du nord.

Les remèdes tirés des feuilles d'oseille dont nous venons de parler, possèdent toutes les propriétés communes des acides végétaux spontanées. Ils sont rafraîchissans, antiputrides, utiles dans les coliques bilieuses, les chaleurs d'entrailles, les digestions languissantes, les fièvres ardentes, continues, les fièvres tierces, intermittentes, printanières, *&c.*

On distille une eau des feuilles d'oseille, qui est de la classe des eaux distillées dépouillées de toute vertu, & qu'il est bien singulier de voir donner encore par Geoffroi comme analogue au suc & à la décoction de cette plante, & seulement comme un peu plus foible que ces remèdes.

La racine d'oseille n'est point acide : elle a un goût amer & légérement styptique. On la compte parmi les remèdes apéritifs & diurétiques, & on l'emploie communément à ce titre dans les bouillons & les apozèmes apéritifs. Elle a la propriété singulière lorsqu'elle est sèche, de donner à l'eau dans laquelle on la fait bouillir une belle couleur rouge délayée. On peut profiter de cette propriété pour faire une tisane dont la couleur imite celle du vin, & tromper avec cette boisson certains malades qui demandent opiniâtrément du vin, & à qui il pourroit être dangereux d'en accorder. Il ne faut pas se mettre en peine dans ce cas qu'ils puissent découvrir la fraude par la différence du goût, parceque ce n'est communément que de la part des malades en délire qu'on a à se délivrer de cette sorte d'importunité; & qu'au surplus on peut toujours leur faire entendre que la maladie leur a perverti le goût. Un apozème apéritif fort usité sous le nom de *bouillon rouge*, doit sa couleur à la racine d'oseille & à celle de fraisier.

La semence d'oseille qui est émulsive, est comptée parmi les remèdes cordiaux & astringens, mais elle est fort peu employée; & certes il est très-vraisemblable qu'elle est négligée avec raison, surtout à ces titres, & qu'elle ne possède que les qualités très-communes des substances émulsives.

Les feuilles d'oseilles appliquées extérieurement en forme de cataplasme sur des tumeurs inflammatoires, sont puissamment résolutives & maturatives. Ce remède est employé très-communément & avec beaucoup de succès.

On fait avec les feuilles d'oseille une conserve & un sirop simple avec leur suc. Le sucre ne fait

que tempérer l'acidité de ces feuilles & de ce suc, mais ne la détruit point: ainsi ces remèdes ont les mêmes usages, & à peu-près les mêmes vertus que les feuilles & que le suc.

La conserve d'oseille entre dans l'opiat de Salomon, la graine dans la confection d'hyacinthe, la poudre *diamargariti fragidi*, le diascordium, *&c.* de la plupart des pharmacopées.

OSER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Audere.* Avoir la hardiesse, l'audace de faire, de dire quelque chose. *Il n'osera pas l'attaquer. S'il ose entreprendre ce procès. La Fable dit que les Géans osèrent escalader les Cieux.*

On dit par forme de défi, de menace, *vous n'oseriez.*

Oser, s'emploie aussi avec la négative, pour marquer que par circonspection on ne veut pas faire certaines choses. *Il n'osa pas demander cette grâce au Ministre.*

Oser, s'emploie quelquefois activement, & signifie, entreprendre hardiment. Ainsi l'on dit de quelqu'un qui est dans un état à pouvoir espérer de réussir dans tout ce qu'il voudra entreprendre, qu'*en l'état où il est il peut tout oser*, qu'*il n'y a rien qu'il ne puisse oser.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voy.* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

On prononce *ozer.*

OSERAIE; substantif féminin. Lieu planté d'osiers. *Il fait planter une oseraie.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième brève.

OSIANDRIENS; (les) secte de Luthériens qui tirent leur nom d'André Osiander, fameux Théologien Allemand.

La doctrine qui les distingue des autres Luthériens, consiste à soutenir que l'homme est justifié formellement par la justice essentielle de Dieu, & non pas par la foi ou l'imputation de la justice de Jesus-Christ, comme le prétendoient Luther & Calvin.

Les demi-Osiandriens ne reçoivent l'opinion d'Osiander qu'à l'égard de l'autre vie, & prétendent que l'homme étant sur la terre est justifié par l'imputation de la Justice de Jésus-Christ, & dans le Ciel par la justice essentielle de Dieu.

OSIER; substantif masculin. *Vimen.* Espèce de saule qui vient dans toutes sortes de terroirs, & principalement dans les terres fortes & humides: on le plante souvent en bordures sur des vignes ou vergers; & pour en tirer plus de profit, on fait des oseraies. On met ces plants dans un endroit frappé du soleil & moins bas que le saule; car s'ils avoient le pied continuellement humide, ils ne feroient que languir.

Pour en élever, on laboure bien la terre, on en casse avec soin toutes les mottes, & on la met en rayons pour y pouvoir tenir l'eau tant & si peu qu'on voudra. On choisit sur de beaux osiers des boutures bien vives d'un pied & demi de long. On les aiguise par le gros bout; & après qu'elles ont trempé pendant quatre jours dans l'eau fraîche, mais non pas crue, on les pique un pied en terre entre

deux raies, si le champ est bien labouré à raies. On met chaque plant à deux pieds l'un de l'autre, sur des lignes droites éloignées entr'elles de trois pieds. On garantit les osiers du dégât des bestiaux, parcequ'ils s'élèvent en menus scions fort tendres, dont le bétail est très-friand.

On tond les osiers chaque année, quand la feuille en est tombée; plus ils sont mûrs, mieux ils valent. En coupant les osiers, on en fait des bottes; ensuite, on les trie, on les sépare en trois rangs suivant leurs grandeur & grosseur. Au premier rang sont les scions les plus longs & les plus gros; ils servent entr'autres à lier des cercles. Ceux de trois à quatre pieds composent le second rang; ils servent à lier de gros treillages, & à d'autres ouvrages; on les estime selon qu'ils sont minces. On fait le troisième rang de petits brins qui n'ont pas plus de deux pieds & demi de long, & on met au rebut ceux qui n'ont pas un pied & demi. Les osiers étant triés & épluchés, on les lie par poignées pour ne les point mêler, & on les fend à loisir avec le fendoir.

Les vignerons se servent des osiers pour attacher la vigne; les Jardiniers pour palisser les arbres & faire des berceaux; les Tonneliers pour lier leurs cercles à tonneaux; les Vanniers emploient les plus fins pour faire des paniers, des corbeilles, *&c.*

On dit familiérement d'un homme qui a l'esprit souple & accommodant, qu'*il est pliant comme de l'osier*. Et d'un homme sincère, sans finesse & sans dissimulation, qu'*il est franc comme osier*.

OSIMO; ville épiscopale d'Italie dans la Marche d'Ancone, à cinq lieues au-dessus de Lorette, & à 44 lieues, nord-est, de Rome.

OSIRIS; subst. masc. & terme de Mythologie. C'est le nom d'un des plus grands Dieux des anciens Égyptiens, & celui qui fut le plus généralement honoré dans le pays. Ces peuples prétendoient qu'Osiris avoit été le premier de leurs Rois, & qu'il étoit fils de Saturne & de Rhée ou de Jupiter & de Junon. Ils ajoutoient qu'au moment de sa naissance on entendit une voix qui prononça ces paroles : » le Seigneur de » toutes choses est venu au mon» de; ou suivant d'autres, une jeune fille, nommée Pamyles, allant chercher de l'eau au Temple de Jupiter à Thèbes, entendit une voix qui ordonnoit d'annoncer que le grand & bienfaisant Roi Osiris étoit né. On chargea une jeune fille du soin de nourrir le jeune Prince, & elle s'en acquitta avec tout le zèle possible. Osiris ayant atteint l'âge nubile fut marié avec sa sœur Isis. Jamais mariage ne fut si heureux : car les deux époux s'aimoient dès le sein de leur mère. Osiris étant monté sur le trône, trouva les Égyptiens encore sauvages. Il s'appliqua à polir leurs mœurs, à leur apprendre les arts utiles à la vie; à les former à la piété, à la vertu & à toutes les vertus sociales. Plein d'un amour généreux pour l'humanité, il ne voulut pas que ses bienfaits fussent renfermés dans les bornes de l'Égypte, & il résolut de parcourir toute la terre, & d'apprendre à tous les habitans à connoître les avantages & les ressources que la Nature a donnés à l'humanité. Avant de quitter ses États, il en confia l'administration à sa femme

Isis, dont il connoissoit la sagesse, & lui laissa pour Conseil, le fameux Hermès, surnommé *Trismégiste*. Le commandement général des troupes fut donné à Hercule, le plus vaillant Guerrier de la nation. Après avoir mis ordre à tout, Osiris partit, & se rendit d'abord en Éthiopie. Arrivé dans cet Empire, il fit hausser les bords du Nil, & creuser plusieurs canaux, afin de prévenir les inondations trop fréquentes de ce fleuve, & d'en distribuer les eaux avec plus d'égalité. Il apprit aussi aux Éthiopiens l'art de cultiver la terre, & bâtit dans leur pays plusieurs villes. Il quitta ensuite l'Éthiopie, visita l'Arabie & l'Inde, & parcourut toute l'Asie. De retour en Égypte, ce grand Roi fut la victime de la jalousie de son frère Typhon qui le fit mourir, & coupa son corps en vingt-deux morceaux qu'il distribua entre les complices de son parricide.

On raconte d'une autre manière la mort d'Osiris. On dit que Typhon ayant appris que son frère Osiris étoit sur le point de revenir en Égypte, conjura sa perte avec soixante-douze de ses amis, & prit avec eux les mesures nécessaires pour l'exécution de son projet. Il fit prendre la mesure du corps d'Osiris, & sur cette mesure il fit construire un coffre magnifique : puis ayant invité Osiris à un grand festin où se trouvèrent tous les conjurés, il se fit apporter le coffre au milieu du repas; chacun des convives en admira la richesse & la beauté; sur quoi Typhon leur dit en riant, qu'il en feroit présent à celui dont le corps pourroit y entrer. Tous les convives en firent l'essai tout à tour, comme ils en étoient convenus; mais il se trouva que le coffre ne convenoit point à leur taille. Osiris en fit aussi l'épreuve, & entra sans peine dans le coffre. Il ne s'y fut pas plutôt engagé, qu'on en ferma sur lui le couvercle. Les conjurés versèrent ensuite du plomb fondu sur le coffre & le jetèrent dans la mer. Isis ayant appris cette funeste nouvelle, donna toutes les marques de la plus vive douleur. Elle coupa une boucle de ses cheveux, se revêtit d'habits de deuil, & se mit à courir de tous côtés pour chercher le corps d'Osiris. Après bien des recherches & des perquisitions, elle apprit que le coffre qui renfermoit le corps de son mari, avoit été jeté par les flots de la mer sur une touffe de genêt à Biblus, & que le genêt avoit poussé tout-à-coup une tige d'une si prodigieuse grandeur, qu'elle cachoit tout le coffre. Isis se rendit promptement à Biblus, découvrit heureusement le coffre, & l'emporta à Butus où elle le cacha le mieux qu'il lui fut possible; ce qui n'empêcha pas que Typhon, chassant une nuit au clair de la lune, ne le découvrît. Ce scélérat coupa le corps d'Osiris en quatorze pièces qu'il sema çà & là. Isis se mit une seconde fois en voyage pour chercher les membres dispersés de son époux; & dès qu'elle en trouvoit un, elle l'enterroit au même endroit. Mais malgré toutes ses recherches, elle ne put venir à bout de trouver les parties naturelles d'Osiris, que Typhon avoit jetées dans le Nil, & qui avoient été dévorées par certains poissons dont l'espèce a toujours été depuis en abomination parmi les Égyptiens. Isis pour se consoler en quelque sorte de cette perte irréparable, institua un culte particulier en l'hon-

neur de la partie du corps d'Osiris qu'elle n'avoit pu trouver. Ce n'est-là qu'un abrégé très-succint des fables que les Égyptiens avoient imaginées sur le compte de ce Dieu.

On représentoit Osiris de plusieurs manières différentes : on le trouve quelquefois sur des marbres égyptiens avec la tête d'un épervier, & le corps d'un homme ; à son dos est une table, laquelle descend jusqu'à la base qui soutient sa figure, & qui est pleine de lettres hiéroglyphiques. Quelquefois il est représenté presque emmaillotté comme des Momies d'Égypte, portant sur sa tête un ornement des plus singuliers, au bas duquel sortent deux cornes. Il tient d'une main un fouet & de l'autre une verge courbée qui ressemble à un bâton augural. Comme Osiris étoit pris pour le soleil, on lui donnoit un fouet pour animer les chevaux qui tiroient le char dont il se servoit pour faire sa course. Quelques mythologistes prétendent que toutes les Divinités du paganisme n'étoient que des attributs d'Isis & d'Osiris.

OSISMIENS ; (les) nation ou peuple de la Celtique & de la Lyonnoise troisième. La position n'en est pas exactement déterminée, mais on conjecture avec assez de fondement, qu'il occupoit le terrein des diocèses de Saint-Pol & de Tréguier en Bretagne.

OSMA ; ville épiscopale d'Espagne, dans la vieille Castille, sur le Duero, à trente-deux lieues, nord-est, de Madrid.

OSMONDE, ou FOUGÈRE FLEURIE ; voyez FOUGÈRE.

OSNABRUCK ; ville considérable d'Allemagne, capitale de l'Évêché de même nom, dans le Cercle de Westphalie, sur la rivière de Haze, à quatorze lieues, nord-est, de Munster, & à dix-huit, sud ouest, de Brême, sous le 25e degré, 48 minutes de longitude, & le 5e, 28 minutes de latitude. L'Évêque en est le Souverain.

L'Évêché d'Osnabruck est un État souverain d'Allemagne, borné au nord par le bas Munster ; à l'orient, par la Principauté de Minden ; au midi, par le haut Munster, & en partie par le comté de Lingen. C'est un pays abondant en bons pâturages. Il a seize lieues de long sur douze de large. A la paix de Westphalie, pour satisfaire les Ducs de Brunswick Lunebourg qui s'étoient emparés de cet Évêché, on convint qu'il seroit possédé alternativement par un Prince de cette maison qui est Luthérienne, & par un Prince Catholique ; ce qui s'est toujours pratiqué depuis. Le Chapitre est composé de vingt-cinq chanoines parmi lesquels il n'y en a que trois de la religion protestante. Quand l'Évêque est Protestant, l'administration des affaires ecclésiastiques qui regardent les Catholiques, appartient à l'Électeur de Cologne, comme Métropolitain. L'Évêque Protestant ni le Catholique n'ont point droit de réformer, *jus reformandi ;* mais il faut que toutes les choses restent sur le pied où elles étoient dans l'Évêché le premier Janvier de l'an 1624. Il y a dans la ville trois Monastères d'hommes ; cinq de femmes deux Églises cathédrales catholiques & deux Protestantes ; à la campagne, trente-deux Églises catholiques, vingt protestantes, & six que les deux religions possèdent en commun. On divise l'Évêché d'Osnabruck en sept

Bailliages qui sont 1°. Iborg, 2°. Rockenberg; 3°. Groenberg; 4°. Witlange; 5°. Huntebourg; 6°. Voerden; & 7°. Furstenau.

OSOPO; bourg fortifié d'Italie, dans le Frioul, sur la rivière de Tajamento, environ à une lieue de Gemona. Il appartient aux Vénitiens.

OSORNO; ville du Chili, dans l'Amérique méridionale, sur la rivière de Rio-Bueno, à quinze lieues de Baldivia. Il y a des mines d'or dans le voisinage, & un volcan de même nom qui vomit des matières enflammées.

OSORO; ville épiscopale d'Italie, capitale d'une petite île de même nom dans le golfe de Venise, au sud de l'île de Cherzo dont elle n'est séparée que par un très-petit détroit. Elle abonde en bois, en miel, en bétail, *&c.* mais l'air y est mal sain. Elle appartient aux Vénitiens.

OSQUES; (les) ancien peuple d'Italie, dans la Campanie, entre Capoue & Naples. On les appeloit également *Osci*, *Opsgi*, *Opici*, *Obsci*. Le mot *obscène*, *obscenus*, vient de ce peuple dont la corruption étoit extrême & le langage conforme aux mœurs; il s'abandonnoit à de honteuses débauches, & c'est ce qu'Horace appelle *morbus campanus*. Personne n'ignore la description que nous ont laissée les anciens des délices de Naples & de Capoue qui étoient les principales villes du pays des Osques, & le séjour de la volupté. *Oscè loqui* signifioit également chez les Latins, *parler d'une manière dissolue*, *& employer de vieux mots*.

Silius Italicus donne aux Osques toutes les places qui sont le long de la côte de la Campanie, entre Terracine & Cumes.

On appeloit chez les Romains *jeux osques*, des jeux scéniques qu'on représentoit sur les théâtres romains. On les nommoit *Osci*, non parcequ'on y parloit la langue osque, mais parceque c'étoient des farces empruntées de celles de ces anciens peuples. Ces jeux ainsi que les satyriques se représentoient le matin avant qu'on jouât la grande pièce.

OSRHOÈNE, ancienne contrée de la Mésopotamie, le long de l'Euphrate, depuis le mont Taurus au nord, jusqu'à Chaborras, au midi & à l'orient; c'est là le sentiment de Cellarius qui croit que l'Anthemusia de Ptolémée est la même que l'Osrhoène.

L'Osrhoène & l'Adiabène furent soumis à l'empire romain par Lucius Verus; & ce Royaume fut éteint l'an de l'ère chretienne 216 par Caracalla qui mit une colonie à Édesse, capitale du pays.

Comme l'Osrhoène devint une grande province ecclésiastique, les notices nous ont détaillé le nom des lieux qui reconnoissoient Édesse pour Métropole, mais elles ne s'accordent ni sur le nombre, ni sur le rang des siéges qu'elles mettent dans cette province.

ORUSHNA; ville d'Asie, dans la Tartarie, au Marawalnahar, au-delà de Samarcande, & l'une des Métropoles de la province du nom *d'Orushnah*. Abulfeda dit que cette province est terminée à l'orient par une partie du Fergan; au couchant, par les limites de Samarcande; au nord, par une autre partie du Fergan; au midi, par les confins de Gash. La ville *d'Orushna* est à cinq journées,

journées de chemin de Samarcande.

OSS; bourg du Brabant Hollandois, dans la mairie de Bois-le-duc, au quartier de Maesland dont il est le chef-lieu.

OSSA; montagne de Thessalie, dans la Magnésie, au sud-est, de la vallée de Tempé, Elle est fameuse dans les écrits des Poëtes. Virgile nous dit que trois fois les Titans s'efforcèrent de mettre l'Ossa sur le Pélion, & l'Olympe sur l'Ossa, & que trois fois la foudre de Jupiter renversa ces montagnes vainement entassées.

Ossa, est aussi le nom d'une ancienne ville de Macédoine, à l'Orient du Strymon.

OSSA-POLLA MAUPS; substantif masculin & terme de Relation. C'est le nom sous lequel les habitans de l'île de Ceylan désignent *l'Être suprême*, c'est-à-dire, *le Dieu qui a créé le ciel & la terre;* mais ils ne font pas de difficulté de lui associer d'autres Dieux qu'ils lui croyent subordonnés, & qui sont les Ministres de ses volontés; le principal d'entr'eux est *Buddon* qui est le même que le *Budsdo* des Japonois, ou le *Fohi* des Chinois; son emploi est de sauver les hommes & de les introduire après leur mort dans le séjour de la félicité.

OSSAT, (Arnaud d') né à Cassagnabère, petit village près d'Auch, de parens pauvres, se trouva sans père, sans mère & sans biens à l'âge de neuf ans. Il ne dut son élévation qu'à lui-même. Placé au service d'un jeune Seigneur de son pays appelé *Castelnau de Magnoac* de la maison de Marca qui étoit aussi orphelin, il fit ses études avec lui; mais il le surpassa bientôt & devint son Précepteur. On les envoya à Paris en 1559, & on y joignit deux autres enfans, cousins germains de ce jeune Seigneur. D'Ossat les éleva avec soin jusqu'au mois de Mai 1562 que leur éducation étant finie, il les renvoya en Gascogne. Il acheva de s'instruire dans les belles lettres, apprit les mathématiques, & fit à Bourges un cours de droit sous Cujas. De retour à Paris il suivit le Barreau & s'y fit admirer par une éloquence pleine de force. Ses talens lui firent des protecteurs, entr'autres *Paul de Foix*, pour lors Conseiller au Parlement de Paris. Il obtint par leur crédit une charge de Conseiller au Présidial de Melun. Ce fut alors qu'il commença à jeter les fondemens de sa fortune. Paul de Foix devenu Archevêque de Toulouse, & nommé Ambassadeur à Rome par Henri III, emmena avec lui d'Ossat en qualité de Secrétaire d'Ambassade. Après la mort de ce Prélat arrivée en 1584, Villeroi, Secrétaire d'État, instruit du mérite & de l'intégrité de d'Ossat, le chargea des affaires de la Cour de France. Le Cardinal d'Est, protecteur de la nation françoise, le fut aussi de d'Ossat. Le Roi lui fit offrir une charge de Secrétaire d'État, qu'il refusa avec autant de modestie que de sincérité. Henri IV dût à ses soins sa réconciliation avec le Saint Siége, & son absolution qu'il obtint après bien des peines du Pape Clément VIII. Ses services furent récompensés par l'Évêché de Rennes, par le chapeau de Cardinal en 1599, enfin par l'Évêché de Bayeux en 1601. Après avoir servi sa Patrie en citoyen zélé & en grand homme, il mourut à Rome en 1604 à 67 ans. Le Cardinal

d'Offat étoit un homme d'une pénétration prodigieuse ; il prenoit son parti avec tant de discernement, que dans toutes les affaires & les négociations dont il fut chargé, il est impossible de trouver une fausse démarche. Il sut allier dans un degré éminent, la politique avec la probité ; les grands emplois avec la modestie ; les dignités avec le désintéressement. Nous avons de lui un grand nombre de lettres qui passent avec raison pour un chef-d'œuvre de politique. On y voit un homme sage, profond, mesuré, décidé dans ses principes & dans son langage. La meilleure édition est celle d'Amelot de la Houssaye, à Paris en 1698, in-4°. & in-12, 5 vol. Le Cardinal d'Offat, Disciple de Ramus, composa dans sa jeunesse, pour la défense de son maître, un ouvrage sous ce titre, *expositio Arnaldi Ossati in disputationem Jacobi Carpentarii de methodo*, in-8°. Le style en est pur, vif ; les réflexions judicieuses, & les saillies piquantes.

OSSEC ; substantif masculin & terme de Marine. C'est le lieu où s'amassent au bas de la pompe, les eaux du vaisseau.

Ossec, se dit aussi sur les rivières, de l'endroit où s'amassent les eaux du bateau qu'on vide avec l'escope.

OSSÉENS ; (les) secte de Juifs qu'on croît être les mêmes que les Elcésaïtes. *Voyez* ce mot.

OSSELET ; substantif masculin. *Os parvum.* Petit os. *La main est un tissu de nerfs & d'osselets.*

En termes d'Anatomie on appelle *osselets de l'oreille*, les petits os qui se rencontrent dans la cavité de l'oreille interne. On en compte quatre : savoir, le marteau, l'enclume, l'étrier, & l'os lenticulaire. Ils sont articulés les uns avec les autres de la façon suivante : le marteau depuis la pointe de son manche jusqu'à l'endroit où il se recourbe, est attaché le long de la membrane du tambour, à-peu-près depuis le centre, jusqu'à la circonférence, & situé de manière qu'il paroît un demi-diamètre de son cercle. Cet osselet se recourbant ensuite, se termine sous un rebord que fait l'os qui forme la cavité du tambour, & par le côté de sa tête, qui a une petite éminence & une cavité, il se joint à la partie la plus éminente du corps de l'enclume, de sorte que les deux éminences de la tête du marteau entrent dans la double cavité qui est au sommet du corps de l'enclume ; & l'éminence de l'enclume qui sépare la double cavité, entre dans la cavité que forment les deux petites éminences de la tête du marteau. La plus courte & la plus grosse apophyse de l'enclume est reçue dans une petite cavité qui est au derrière de la caisse du tambour, à la partie supérieure, & y est attachée par une membrane très-déliée. L'autre apophyse de l'enclume est jointe à la pointe de l'étrier, par le moyen de l'osselet lenticulaire, qui entre d'un côté dans sa cavité qui se trouve à la pointe de l'étrier, & de l'autre côté, dans celle qui est à l'extrémité de cette apophyse, & est attaché à ces deux cavités. La base de l'étrier, qui est un peu convexe à sa partie extérieure est appuyée sur la fenêtre ovale, qu'elle bouche par le moyen d'une membrane. Tous ces osselets sont revêtus du périoste, & parsemés comme lui de vaisseaux sanguins.

Il faut remarquer au reste que ces osselets, de même que le limaçon & les canaux demi-circulaires sont

dans les enfans presque aussi grands que dans les adultes; & qu'ils y ont aussi la même dureté, tandis que les autres os de la machine sont entièrement imparfaits dans le premier âge.

On appelle aussi *osselets*, de petits os avec lesquels les enfans jouent, & qui sont tirés de la jointure d'un gigot de mouton. *Des enfans qui s'amusent à jouer aux osselets.*

On appelle encore *osselets*, certains os qui sont attachés à de petites cordes & qu'en certaines Juridictions on met entre les doigts d'un accusé, pour le forcer à avouer la vérité. *On lui donna les osselets.*

OSSELET, se dit aussi d'une tumeur osseuse placée sur la partie inférieure de la jambe d'un cheval, à côté du boulet. Il ne diffère du suros, qu'en ce que celui-ci est placé près du genou. *Voyez* SUROS.

OSSEMENS; substantif masculin pluriel. *Ossa*. Os décharnés des animaux qui sont morts. Il se dit principalement des hommes. *Les cimétières sont remplis d'ossemens.*

On appelle *ossemens fossiles*, des ossemens tant de quadrupèdes que de poissons, qu'on rencontre en plusieurs pays enfouis dans le sein de la terre où ils n'ont souvent éprouvé aucune altération. De cette espèce sont les dents d'éléphant que l'on a rencontrées en Sibérie, en Pologne, en France & en Angleterre, *&c.* Les os de mammoth que l'on trouve en Sibérie, la licotne fossile, qui a été trouvée près de Quedlimbourg, suivant le rapport de M. de Leibnitz, *&c.*

Ces endroits ne sont pas les seuls où ces sortes d'ossemens se rencontrent, on trouve en France aux environs de Dax au pied des Pyrénées un amas très-considérable d'ossemens de poissons, de vertèbres d'une grosseur prodigieuse, & M. de Borda a envoyé à l'Académie des Sciences la mâchoire d'un crocodile, trouvée dans ce même canton, & que M. Bernard de Jussieu a regardée comme de la même espèce que le crocodile, appelé *Garial*, qui se trouve dans le Gange. On voit au même endroit des palais de poissons, des glossopètres d'une grosseur prodigieuse, & une infinité de dépouilles de poissons. Le même M. Bernard de Jussieu a vu près de Montpellier en Languedoc des ossemens de poissons cétacées d'une grandeur démesurée, qui étoient mêlés avec des coquilles. On a trouvé près de Mary, village des environs de Meaux, un os de tête d'hyppopotame. Toutes ces choses semblent prouver d'une manière incontestable des révolutions par lesquelles la mer qui couvroit le continent que nous habitons, s'en est retirée pour aller occuper d'autres lieux.

Parmi le grand nombre d'ossemens d'animaux que l'on rencontre dans le sein de la terre, il n'y en a guère de plus singuliers, & dont l'origine soit plus difficile à expliquer que ceux que l'on trouve à Canstadt, à une lieue de Stutgard, dans le Duché de Wirtemberg. Il y a en cet endroit une colline composée d'une pierre à chaux, sur laquelle on trouve les restes d'un bâtiment antique de forme exagone, que quelques uns croient avoir été un Temple, & d'autres un fort des Romains. Le Duc de Wirtemberg ayant fait fouiller dans cette colline en 1700, on y trouva un amas prodigieux d'ossemens de différentes grandeurs; on y trouva d'abord dans une espèce de limon plus de soi-

xante cornes ou dents courbées, depuis un pied jusqu'à dix pieds de longueur; ces dents se trouvoient confondues 1°. avec des mâchoires, des dents molaires encore dans leurs alvéoles & d'autres détachées, des omoplattes, des os fémurs, des crânes, des vertèbres d'animaux de la taille des éléphans; 2°. des dents, des mâchoires, des vertèbres & d'autres os d'animaux d'une moindre grandeur, tels que sont avec des bêtes sauvages, des chiens, *&c.* 3°. Enfin des os de petits animaux tels que des souris, des mulots, *&c.* tous ces ossemens étoient comme calcinés ou comme ayant un commencement de pétrification, la plupart étoient en fragmens, cependant quelques-uns ont resté dans leur état naturel. On a aussi trouvé dans la roche des environs que l'on fit sauter avec de la poudre, des ossemens qui y étoient renfermés, ainsi que de petites coquilles.

Quelques auteurs ont eu la simplicité de croire que ces ossemens avoient appartenu à des Géans: d'autres ont conjecturé que les Romains avoient amené autrefois des éléphans en Germanie, & que ces ossemens en étoient les débris: d'autres enfin ont imaginé que ces os étoient les restes des animaux qui avoient été immolés dans les sacrifices des anciens Celtes. Mais tous ces sentimens n'ont guère de probabilité, & il y a lieu de croire que les animaux auxquels ces ossemens ont appartenu, ont été ensevelis en terre par quelque révolution arrivée à cette partie du continent.

Près d'Etampes il se trouve un amas d'ossemens de différentes grandeurs, très-semblable à celui de Canstadt qui vient d'être décrit.

Les ouvrages des naturalistes sont remplis d'exemples de pareils ossemens qui se sont trouvés enfouis dans la terre à différentes profondeurs, & dans différens pays. En 1672 on trouva à Cambourg en Thuringe, & en 1685, près de Hildbourghausen, quelques dents d'éléphans; & même en 1695 on déterra près de Tonna en Thuringe, un squelette entier d'éléphant, avec quatre dents molaires, & deux défenses chacune de huit pieds de longueur. Les *Miscellanea Berolinensia* parlent du squelette d'un crocodile qui fut trouvé dans les mines de la Thuringe. Dans la grotte de Baumann & dans celle de Schartzfeld près du Hartz, on rencontre des vertèbres, des côtes, des omoplates, & une grande quantité d'ossemens de toute espèce.

On voit dans l'histoire de l'Académie des Sciences de l'année 1719, qu'on trouva en Gascogne un amas considérable d'ossemens de différentes grandeurs, qui furent mis à découvert par la chûte d'un rocher. Il y avoit des dents, des os de cuisses & de jambes, & même un fragment de bois de cerf ou d'élan. On verra une énumération assez longue des différens ossemens d'éléphans & d'autres animaux trouvés en Angleterre & dans beaucoup d'autres pays, dans un mémoire du célèbre chevalier Hans-Sloane, inséré dans les mémoires de l'Académie royale des Sciences, année 1727.

En Angleterre, dans la province de Derbyshire, en fouillant pour découvrir une mine de plomb, on trouva en 1744 un squelette humain, ainsi que des bois de cerf. Ces ossemens étoient recouverts d'une pierre très-dure, au point de faire feu contre les outils des ou-

vriers ; de sorte qu'ils paroissoient avoir été logés dans une cavité qui étoit dans cette pierre. On voit aussi à Rome, dans la *Villa Ludovisia* un amas d'ossemens humains, qui sont recouverts d'une incrustation pierreuse, sans être eux mêmes changés en pierre.

On a trouvé en Champagne, dans une carrière qui est auprès du village de Lieucoton, distant de trois lieues de Langres, un squelette humain entier, d'une grandeur extraordinaire, dont le fémur ou l'os de la cuisse avoit près de deux pieds de longueur; ce squelette se trouva pris entre deux bancs de pierre dont il étoit enveloppé.

OSSERY ; petite contrée d'Irlande, dans la province de Leinster, entre les villes de Quenstowne & de Kilkenne. C'est une des sept Baronnies du Comté de la Reine. La rivière de Nure la divise en deux parties.

OSSEUX, EUSE ; adjectif. *Osseus.* Terme didactique. Qui est de la nature de l'os. *Corps osseux. Substance osseuse.*

OSSIFICATION ; substantif féminin. Changement insensible des parties membraneuses & cartilagineuses en os.

OSSIFIÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* Ossifier.

OSSIFIER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *In os mutare.* Changer en os les parties qui doivent être molles.

Il s'emploie ordinairement avec le pronom personnel. *Les membranes & les cartilages s'ossifient quelquefois.*

OSSIFRAGUE ; substantif masculin. *Ossifraga.* Oiseau que quelques-uns ont appelé le *grand Aigle de mer*, & qui est le même que l'Orfraie. *Voy.* ce mot.

OSSILAGO ; substantif féminin. Déesse des Romains, qui donnoit aux os la consistance convenable.

OSSMIANA ; ville de Pologne, dans la Lithuanie, au Palatinat de Vilna.

OSSONA ; *voyez* Ossuna.

OSSONOBA ; ancienne ville d'Espagne, dans la Lusitanie. On croit que la ville de Faro s'est formée de ses ruines.

OSSUNA ; ville d'Espagne, dans l'Andalousie, entre Hardales & Exija.

OST ; vieux mot qui signifioit autrefois armée. Il est encore usité dans ce proverbe, *si l'ost savoit ce que fait l'ost, l'ost battroit l'ost ;* ce qui signifie, que si un Général savoit l'état, les desseins, les démarches de son ennemi, il lui seroit facile de le défaire & d'en triompher.

OSTABARÈS ; contrée de la Basse-Navarre, dont elle est un des six quartiers. Elle a environ quatre lieues de longueur & la moitié de largeur. La rivière de Bidouze la traverse. Ostabat en est le chef-lieu.

OSTABAT ; bourg de France, chef-lieu de l'Ostabarès, dans la Basse-Navarre, sur la Bidouze, à cinq lieues, nord-est, de Saint-Jean-Pied-de Port.

OSTALRIC ; petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur la rivière de Tordera, à cinq lieues de Gironne, & à huit de Barcelone.

OSTENDE ; ville forte & considérable des Pays-Bas, dans la Flandre Autrichienne, avec un bon port, sur la mer, à quatre lieues, ouest, de Bruges, & neuf lieues, nord-est, de Dunkerque, sous le 20e degré, 23 minutes, 13 secondes de longitude, & le 51e, 17 minutes, 5 secondes de latitude.

Ostende n'étoit qu'un petit village en 814. Il devint bourg en 1072. Des Pêcheurs l'entourèrent

d'une palissade en 1372. Philippe le Bon l'environna de murailles en 1445. Enfin Ostende fut régulièrement fortifiée en 1583 par le Prince d'Orange, lorsqu'il étoit maître de Gand & de Bruges. Les États Généraux l'ont cédée à l'Empereur par le Traité de Bavière conclu en 1715.

Entre les événemens qui regardent cette ville, il n'en est point de plus fameux que son siége par les Espagnols. Il leur en coûta plus de 80000 hommes, & les assiégés, dont la garnison fut renouvelée plusieurs fois, perdirent au-delà de 50000 hommes. Le siége dura plus de trois ans; car il commença le 5 Juillet 1601, & Ambroise Spinosa prit la place le 14 Septembre 1604.

On a appelé *Compagnie d'Ostende*, une fameuse Compagnie de Commerce des Pays-Bas Autrichiens qui se forma en 1718. Rien n'étoit mieux conçu que le Plan de cette Société. Le fonds fut arrêté à six millions de florins argent de change, divisé en 6000 actions, de 1000 florins chacune. Les Directeurs fixés au nombre de huit, furent choisis parmi les plus riches & les plus habiles Négocians du pays, pour rester seulement six ans en direction. Le principal établissement aux Indes devoit être à Sandraspatan, frontière des Royaumes de Gingi & de Carnate, sur la côte de Coromandel, & l'Empereur du Mogol avoit permis à la Compagnie de bâtir un Fort dans ses États. Le retour des marchandises devoit aborder à Bruges ou à Ostende, & être vendu dans une de ces deux villes.

Cette Société formée dans l'espérance assurée d'obtenir la concession du Prince, arma d'abord quelques vaisseaux pour l'Orient. Son crédit augmentant, elle multiplia le nombre de ses vaisseaux, elle en envoya cinq en 1720, six autres en 1721, & fit une vente en 1722, qui la mit en état de continuer son commerce avec succès. En 1723 elle eut son octroi *gratis* de l'Empereur pour 30 ans, avec les priviléges les plus nobles & les plus amples qu'aucune Compagnie de Commerce ait encore reçus de son Souverain. Non-seulement Sa Majesté Impériale fit pour trois années la remise des droits d'entrée & de sortie, mais elle y ajouta un don gratuit de 300000 écus pour favoriser ses premiers commencemens. Aussi-tôt après l'enrégistrement des Lettres-Patentes, les livres furent ouverts pour les souscriptions, & elles furent remplies en un seul jour; sur la fin du même mois elles gagnoient déjà 12 à 15 pour cent.

Ces brillans avantages causèrent la chute de cette Compagnie; car en même temps qu'ils enflèrent le cœur de toutes les personnes qui y étoient intéressées, ils augmentèrent la jalousie des Compagnies Hollandoises des Indes orientales & occidentales, qui ne pouvant plus voir des compétiteurs si puissans & si voisins, prêts à partager leur commerce, demandèrent aux États Généraux la liberté de le maintenir par la force, assurés du succès de leur requête, du soutien de l'Angleterre, & tout au moins de la neutralité de la France.

Lorsque l'Empereur gagna la bataille de Belgrade, on ne fut point inquiet des conquêtes qui pouvoient en être la suite; mais quand on le vit disposé à soutenir la Compagnie d'Ostende, on en fut alarmé: la France même défendit à ses Sujets de s'intéresser dans cette Compagnie. Ce fut bien pis après l'expé-

dition des Lettres-Patentes, revêtues de toutes les graces qui pouvoient leur donner du poids ; alors les Puissances maritimes ne gardèrent plus de ménagement ; elles menacèrent l'Empereur de la guerre la plus opiniâtre ; & leurs menaces devinrent l'objet de l'agitation de l'Europe en 1725 ; enfin comme tout étoit prêt à s'armer, l'Empereur prit le parti qu'impose la nécessité, celui de céder à la force, & de suspendre son octroi.

OSTENSIBLE ; adjectif des deux genres. Qui peut être montré *Il étoit porteur d'un mémoire ostensible, & d'un mémoire secret.*

OSTENSOIR ; substantif masculin & terme de Lithurgie. Il se dit du cercle d'or ou d'argent dans lequel est enchâssé un double cristal destiné à renfermer l'Hostie consacrée, & qui est posé sur un pied ordinairement du même métal. *Exposer le Saint Sacrement dans l'ostensoir.*

OSTENTATION ; substantif féminin. *Jactantia.* Montre affectée de quelque qualité, ou de quelque avantage dont on veut faire parade. *La véritable gloire est délicate & modeste ; plus elle est fondée, plus elle s'éloigne de l'ostentation. C'est une femme remplie d'ostentation. Faire ostentation de son bien, de ses richesses. Il ne connoît ni le faste, ni l'ostentation.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

OSTÉOCOLE ; substantif féminin. Substance fossile qui ressemble parfaitement à des racines d'arbres pétrifiées. Elle est ordinairement inégale & raboteuse, d'un blanc jaunâtre, cependant dans quelques parties elle est quelquefois blanche comme de la neige, tandis que d'autres parties sont grises ou noirâtres. Cette substance ne se trouve que dans des terreins arides & sablonneux ; elle est d'une forme cylindrique ; on en trouve depuis la grosseur d'une plume, jusqu'à celle du bras ou de la cuisse. Le tissu de cette substance est moins compacte au centre que vers l'extérieur ou l'écorce : quelques morceaux paroissent avoir leur centre rempli de petits trous comme l'intérieur des os. Les gros morceaux ou racines ont moins de consistance & de solidité que les petits. En général l'ostéocole est tendre & fragile tant qu'elle est en terre, ce qui fait qu'on a beaucoup de peine à la tirer en grands morceaux, mais elle acquiert de la consistance lorsqu'elle a été exposée à l'air.

Les Naturalistes ont été très-embarrassés pour connoître la nature & l'origine de l'ostéocole ; quelques-uns l'ont prise pour une concrétion spathique, d'autres l'ont regardée comme une espèce de tuf ou d'incrustation ; d'autres ont cru que c'étoit des ossemens calcinés ou pétrifiés à cause de sa forme & de son tissu. *Ferrante Imperato* en a très-bien jugé, lorsqu'il a dit que c'étoit une racine changée en une pierre tendre & mêlée de sable. En effet cela est conforme aux observations & aux expériences les plus récentes qui ont été faites sur l'ostéocole ; elles sont dues à M. Gleditsch de l'Académie de Berlin ; il a examiné cette substance qui se trouve très-communément dans la Marche de Brandebourg, & le célèbre M. Marggraff en a fait l'analyse chimique.

D'après ces observations, il pa-

roît constant que l'ostéocole a été formée par des racines d'arbres, qui, après s'être pourries dans le sable par l'humidité, ont été remplies peu à peu d'une terre calcaire, semblable à de la craie ou à de la marne, mêlée de sable, à quoi les racines pourries ont servi de moule. Ce qui constate ce sentiment d'une manière indubitable, c'est un fait rapporté par M. Gleditsch. Lorsqu'il s'occupoit à chercher de l'ostéocole, il vit un pin placé sur un lieu élevé, les eaux avoient entraîné une partie du terrein sablonneux qui couvroit ses racines, dont plusieurs étoient à nud par un côté où elles étoient encore enfoncées dans le sable; il trouva qu'une de ces racines de la grosseur du bras, & tenant encore au tronc, étoit changée en ostéocole, & que la partie ligneuse pourrie & changée en terre étoit restée au centre. Ce fait est propre à lever toutes les objections, puisqu'il prouve la pétrification d'une racine ensevelie dans le sable, & qui tenoit encore à l'arbre vivant. D'autres observations ont convaincu M. Gleditsch de plus en plus de cette vérité, il a trouvé des ostéocoles, dans lesquelles la substance ligneuse étoit encore mêlée avec la substance terreuse ou pierreuse.

Toutes ces observations sont confirmées par les expériences que M. Marggraff a faites sur l'ostéocole; elles prouvent qu'elle est composée d'une pierre-calcaire, d'un sable fin & de particules de végétaux pourris.

OSTÉOCOPE; substantif masculin & terme de Médecine. Douleur aiguë & profonde, avec un sentiment de lassitude, dans laquelle les muscles qui sont les plus près des os, les tendons & le périoste même souffrent si considérablement, qu'il semble qu'on a les parties dolentes brisées. C'est une maladie assez commune dans la vérole & le scorbut invétéré.

OSTÉOGÉNÉSIE, ou OSTÉOGÉNIE; substantif féminin. Partie de l'Anatomie qui traite de la formation des os.

OSTÉOGRAPHIE; substantif féminin. *Osteographia.* Partie de l'Anatomie qui traite de la description des os.

OSTÉOLOGIE; substantif féminin. *Osteologia.* Partie de l'Anatomie qui enseigne la situation, les noms, les usages, la nature & la figure des os du corps humain. *Un Traité d'Ostéologie.*

Il se dit aussi de la connoissance des os des autres animaux.

OSTÉOTOMIE; substantif féminin. *Osteotomia.* Partie de l'Anatomie qui traite de la dissection des os.

OSTERBOURG; ville d'Allemagne, dans la vieille Marche de Brandebourg, sur la Bièse.

OSTERLAND; pays d'Allemagne, situé dans l'Électorat de Saxe, entre le duché de Naumbourg, la Misnie, le Voigtland & le duché de Veymar. Il appartient à la Maison de Saxe-Gotha. Altembourg en est la capitale.

OSTERODE; petite ville de l'Électorat d'Hanovre, dans la principauté de Grubenhagen.

Il y a une autre ville de ce nom en Prusse, dans le Hockerland.

OSTERWICK; ville d'Allemagne, dans la principauté d'Halberstadt, à cinq lieues de la ville de ce nom, vers l'occident.

OSTFALES, ou OSTFALIENS; (les) partie considérable des anciens Saxons établis entre l'Elbe & le Weser. Les Ostfales confinoient aux

Slaves, peuples situés au-delà de l'Elbe. Les Westfales s'étendoient presque jusqu'au Rhin ; entre eux & les Ostfales étoient les Angariens, dont Engern qui subsiste encore, étoit la capitale. Ces Ostfales ou Ostfaliens, sont nommés ailleurs *Asterlings*, *Austrelings*, *Austrelins*, & *Austrasiens*. On peut dériver le mot d'*Ostfales* & d'*Ostfelders*, des mots *feld*, campagne, & *ost*, orientale.

Dans le sixième siècle les Ostfales s'étendirent vers les parties septentrionales de la Thuringe ; ensuite avec le temps ils se reculèrent, & ce qui avoit été la Saxe fut abandonné aux Fales occidentaux, qui donnèrent à ce pays le nom de *Westphalie*, qu'il porte encore.

OSTFRISE ; ce mot a signifié en divers temps des pays fort différens. Quelquefois il s'est dit par opposition au mot de *Westfrise*, & alors il ne signifioit que le pays situé entre le Flevus & le Lauwers. C'est de ce canton qu'étoit Souverain Guillaume, Comte d'Ostfrise, dont parle Beka, Historien de l'Église d'Utrecht. Dans l'usage présent ce canton est compris dans la Frise proprement dite, qui est une des sept Provinces-Unies. Il est borné au nord par la mer d'Allemagne, à l'orient par le Comté d'Oldenbourg, au midi par l'Évêché de Munster, au couchant par la province de Groningue, ou par l'embouchure de l'Embs. On le nomme aussi quelquefois le *Comté d'Embden*, du nom de sa capitale.

Ce pays marécageux est divisé en dix quartiers, dont les uns sont sur les côtes de la mer, & les autres dans les terres. Il a eu depuis 1654 son Souverain particulier, sous la protection des Provinces Unies. Enfin en 1744, il est tombé entre les mains du Roi de Prusse.

OSTIAQUES ; (les) peuple d'Asie, dans la Sibérie, aux environs de l'Oby, d'où il s'étend jusqu'au Jénisca qui le termine à l'est. Il est borné au nord par le cercle polaire, & au sud par les Calmoucks. Il fait partie de la Tartarie Russienne.

Les Ostiaques habitent sous le 60° degré de latitude. Ils sont petits & mal faits ; ils vivent de poisson ou de viande crue ; ils mangent la chair de toutes les espèces d'animaux sans aucun apprêt ; ils boivent plus volontiers du sang que de l'eau ; ils sont idolâtres, & errans comme les Lapons & les Samoyèdes. Ils ne veulent pour femmes que des filles qui ont eu commerce avec d'autres hommes, *&c.*

OSTIE ; ville d'Italie, située à cinq lieues, nord-ouest, de Rome, près de l'embouchure du Tibre ; ce fut le premier établissement que firent les Romains sur le bord de la mer, conduits par Ancus Martius, qui vers l'an de Rome 132, voulut s'ouvrir le commerce au dehors, & se frayer une nouvelle route de conquêtes & de richesses ; il fit aussi creuser des salines, dont le premier produit fut distribué au peuple gratuitement ; il fit entourer cette ville de murs, & lui donna le nom d'Ostie, comme étant la porte du Tibre & de Rome.

Le territoire d'Ostie étoit alors si marécageux, comme l'observent Strabon, Pline, Pomponius Mela & Denis d'Halicarnasse, que les grands bateaux étoient obligés de s'arrêter à l'embouchure du Tibre, & l'on mettoit les marchandises dans de plus petites barques qui remontoient jusqu'à Rome, ou par le moyen des rames, ou par le tirage

des chevaux. Rome étant devenue la capitale du monde, Ostie devint une ville très-grande & très-ornée; ses habitans à cause de l'importance de leur commerce, étoient exempts d'impôts. L'Empereur Claude y fit construire un port de mer l'an 42 de Jésus Christ, & le chemin d'Ostie devint si fréquenté & si peuplé, qu'il sembloit n'être qu'une continuation de la ville de Rome.

Mais à la chute de l'Empire, cette ville fut ruinée par les Sarrasins; le Pape Léon IV voulut la rétablir, & il y plaça une Colonie de Corses; Martin V y fit construire une tour pour défendre le port, & contribuer à la sûreté de Rome. Jules II la fortifia encore davantage; mais tout cela n'a pu faire revivre Ostie, ni la peupler. Du temps de Leandro Alberti, qui écrivoit il y a 200 ans, on n'y voyoit plus rien des édifices somptueux dont elle avoit été décorée. On juge bien qu'il n'y a plus aujourd'hui que des ruines; à peine y voit-on quelques restes de colonnes & d'entablemens qui marquent la situation de ses anciens édifices, les vestiges d'un port comblé depuis long-temps, & une forteresse à moitié ruinée; c'est un bourg presque désert, dans lequel il y a des salines qui appartiennent à la Chambre Apostolique.

OSTIGLIA; bourg & château d'Italie, dans la Lombardie, sur le Pô, à dix lieues au-dessus de Ferrare.

OSTIPPO; ancienne ville d'Espagne, dans la Bétique. Son nom moderne est Estepa.

OSTISE; vieux terme de Coutume, qui signifie demeure.

OSTRACÉE; adjectif des deux genres & terme d'Histoire naturelle. Il se dit des poissons qui sont couverts de deux ou plusieurs écailles dures, à la différence des testacées qui n'en ont qu'une. *Les poissons ostracées.*

Il s'emploie aussi substantivement. *L'huître est du genre des ostracées.*

OSTRACINE; nom d'une ancienne ville d'Égypte qui, selon Ptolémée, étoit dans la Cassiotide.

OSTRACISME; substantif masculin & terme d'Antiquité. Loi par laquelle le peuple Athénien condamnoit sans flétrissure ni deshonneur, à dix ans d'exil, les Citoyens dont il craignoit la trop grande puissance, & qu'il soupçonnoit de vouloir aspirer à la tyrannie.

Le Ban de l'Ostracisme n'étoit d'usage que dans les occasions où la liberté étoit en danger; s'il arrivoit, par exemple, que la jalousie ou l'ambition mît la discorde parmi les Chefs de la République, & qu'il se formât différens partis qui fissent craindre quelque révolution dans l'État, le peuple alors s'assembloit, & délibéroit sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour prévenir les suites d'une division qui pouvoit devenir funeste à la liberté. L'Ostracisme étoit le remède ordinaire auquel on avoit recours dans ces sortes d'occasions; & les délibérations du peuple se terminoient le plus souvent par un décret, qui indiquoit à certain jour, une assemblée particulière pour procéder au Ban de l'Ostracisme. Alors ceux qui étoient menacés du bannissement, ne négligeoient rien de ce qui pouvoit leur concilier la faveur du peuple, & le persuader de l'injustice qu'il y auroit à les bannir.

Quelque temps avant l'Assemblée, on formoit au milieu de la place publique, un enclos de planches dans lequel on pratiquoit dix portes, c'est-à-dire, autant de portes qu'il y avoit de Tribus dans la Ré-

publique; & lorſque le jour marqué étoit venu, les Citoyens de chaque Tribu entroient par leur porte particulière, & jetoient au milieu de cet enclos une petite coquille de terre ſur laquelle étoit écrit le nom du Citoyen qu'ils vouloient bannir. Les Archontes & le Sénat préſidoient à cette Aſſemblée, & comptoient les bulletins. Celui qui étoit condamné par ſix mille de ſes Concitoyens, étoit obligé de ſortir de la ville dans l'eſpace de dix jours; ainſi il falloit au moins ſix mille voix contre un Athénien pour qu'il fût banni par l'Oſtraciſme.

Quoique nous n'ayons point de lumières ſur l'époque préciſe de l'inſtitution de l'Oſtraciſme, il eſt vraiſemblable qu'il s'établit après la tyrannie des Piſiſtratides, temps où le peuple Athénien ayant eu le bonheur de ſecouer le joug de la tyrannie, commençoit à goûter les douceurs de la liberté. Extrêmement jaloux de cette liberté, c'eſt alors ſans doute qu'il dut redoubler ſon attention pour prévenir & éloigner tout ce qui pourroit y donner la moindre atteinte. Quoique Piſiſtrate eût gouverné la République avec beaucoup de douceur & d'équité, cependant la ſeule idée d'un Maître cauſoit une telle horreur à ce peuple, qu'il crut ne pouvoir prendre d'aſſez fortes précautions, pour ne plus retomber ſous un joug qui lui paroiſſoit inſupportable.

Mais ſi d'un côté la Loi de l'Oſtraciſme étoit favorable à la liberté, de l'autre elle étoit odieuſe, en ce qu'elle condamnoit des Citoyens ſans entendre leur défenſe, & qu'elle abandonnoit le ſort des grands hommes à la délation artificieuſe, & au caprice d'un peuple inconſtant & léger. Il eſt vrai que cette Loi auroit été avantageuſe à l'État, ſi le même peuple qui l'avoit établie eût toujours eu aſſez de diſcernement & d'équité, pour n'en faire uſage que dans les occaſions où la liberté auroit été réellement en danger; mais l'Hiſtoire de la République d'Athènes ne juſtifie que par trop d'exemples, l'abus que le peuple fit de l'Oſtraciſme.

Cet abus ne fut jamais plus marqué que dans le banniſſement d'Ariſtide. On en peut juger par l'aventure qui lui arriva dans l'Aſſemblée du peuple, le jour même de ſon banniſſement. Un Citoyen qui ne ſavoit pas écrire, s'adreſſa à lui comme au premier venu, pour le prier d'écrire le nom d'Ariſtide. Ariſtide étonné, lui demanda quel mal cet homme lui avoit fait, pour le bannir. Il ne m'a point fait de mal, répondit-il; je ne le connois même pas, mais je ſuis las de l'entendre par-tout nommer *le Juſte*. Ariſtide écrivit ſon nom ſans lui répondre.

OSTRACITE; ſubſtantif féminin. Coquille d'huître pétrifiée. Les oſtracites varient pour la grandeur & pour la forme, ainſi que les huîtres naturelles; il y en a quelques-unes que l'on trouve dans le ſein de la terre, & dont on ne connoît point les analogues vivans; telles ſont ſurtout certaines oſtracites d'une grandeur prodigieuſe que l'on rencontre en quelques endroits de la terre, comme dans le duché de Virtemberg, dans le canton de Berne, *&c.*

Boece de Boot, & quelques autres Naturaliſtes, ont donné le nom d'*Oſtracite* à la pierre ollaire, ou pierre dont on fait des pots.

Quelques Auteurs ont auſſi donné le nom d'*Oſtracite* à une eſpèce d'enduit ou de ſuie par écailles, qui s'attache aux parois intérieures de

certains fourneaux où l'on traite des mines qui contiennent du zinc.

OSTRELIN ; substantif masculin. Nom qu'on donne dans quelques Histoires aux Peuples Orientaux par rapport à l'Angleterre, & particulièrement aux habitans des villes Anséatiques.

On appelle à Anvers, *Maison des Ostrelins*, un vaste & superbe bâtiment composé de quatre grands corps-de-logis, avec une cour dans le milieu, & une haute tour sur la partie d'entrée, qui servoit autrefois de Comptoir aux villes Anséatiques du temps qu'elles en avoient dans les principales villes de Commerce de l'Europe.

C'étoit dans cette espèce de Palais que résidoit le Directeur ou Consul de cette célèbre Société de Marchands, & qu'étoient d'immenses magasins de toutes sortes de marchandises, non-seulement du nord où avoit commencé la confédération, mais encore de toutes les parties du monde alors connues ; où ces villes fameuses portoient leur commerce.

OSTRÉOPECTINITE ; substantif féminin. On a donné ce nom à des coquilles fossiles plates ou arrondies, ou alongées, ou en trois parties, *triboli*, ou sillonnées. On les nomme aussi *térébratulites*. Ce qui les caractérise, c'est qu'elles ont toutes comme une espèce de bec recourbé, formé ainsi, parcequ'une des valves de la coquille excède l'autre.

On a appelé cette coquille *anomie*, parceque l'on ne connoissoit point son analogue vivant, mais actuellement on sait qu'il s'en trouve une espèce sur les côtes de Provence.

OSTREVANT ; petit pays de France, avec titre de Comté, entre l'Escaut & la Scarpe, au gouvernement général de Flandre & de Hainault. Il eut autrefois ses Comtes particulier. Bouchain en est le chef lieu.

OSTROG ; ville forte de Pologne, dans la Volhinie, à trois milles de Zaslaw vers le couchant.

OSTROGOT ; substantif masculin. C'est un nom qu'on a donné aux Goths qui habitoient les parties orientales de leur pays. Cette nation descendoit des Scandinaves, & habitoit la partie orientale de la Suède, bornée par la mer Baltique, qui s'appelle encore aujourd'hui *Ostrogothie* ou *Gothie* orientale. Ce peuple partit alors pour aller faire des conquêtes, & s'établir d'abord en Poméranie ; de-là les Ostrogots allèrent vers l'orient, & se rendirent maîtres d'une partie de la Sarmathie ou Scythie, & du pays qui est entre le Danube & le Borysthène, connu aujourd'hui sous le nom de *Podolie*, où ils furent vaincus par les Huns, qui les forcèrent de quitter leur pays, & d'aller chercher des établissemens en Thrace. De-là ils firent des incursions fréquentes sur les terres de l'Empire Romain. Enfin l'an 488 de Jésus-Christ ils marchèrent sous la conduite de leur Roi Théodoric, & après avoir défait Odoacre, qui avoit pris le titre de Roi d'Italie, ils s'emparèrent de ce pays, dont Théodoric fut reconnu Souverain par les Empereurs de Constantinople. Ce Conquérant adopta les Loix Romaines, & gouverna ses conquêtes avec beaucoup de sagesse & de gloire. La puissance des Ostrogots se maintint en Italie jusqu'à l'an 553, que Totila leur dernier Roi fut tué dans une bataille qui décida du sort de son Royaume, lequel fut de nouveau réuni à l'Empire Romain par le fa-

meux Narsès, sous le règne de l'Empereur Justinien.

On dit proverbialement, *vous me prenez pour un Ostrogot* ; c'est-à-dire, pour un homme qui ignore les usages, les coutumes, les bienséances, tel que feroit un barbare venant d'un pays fort éloigné.

OSTROGOTHIE, ou OSTROGOTHLAND; pays habité par les Ostrogots. *Voyez* OSTROGOT & GOTHIE.

OSTROWITZ ; place forte de la Morlaquie, sur l'Unne, à six lieues de Segna. Elle appartient aux Vénitiens.

OSTUNI ; ville Épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, à cinq lieues de Brindes, & à sept de Tarente.

OSWIECZIN ; ville de Pologne dans le Palatinat de Cracovie, sur la Vistule, à douze lieues, sud-ouest, de Cracovie.

OSZURGHETI ; ville d'Asie, dans la Géorgie, au Royaume de Guriel, dont elle est la capitale.

OTAGE ; substantif masculin. La personne qu'un Général, un Prince, un Gouverneur de place, &c. remet à ceux avec qui il traite, pour la sûreté de l'exécution d'un traité, d'une convention. Il ne se dit proprement qu'en parlant d'affaires d'État. *Le Général donna son fils en otage. Les ennemis exigèrent qu'on leur remît les principaux Magistrats de la ville pour otages. Les otages furent renvoyés de part & d'autre.*

OTALGIE ; substantif féminin & terme de Médecine, qui signifie douleur d'oreille.

L'otalgie est quelquefois si terrible, que les malades en poussent les hauts cris, & tombent quelquefois dans la fureur & le désespoir : il y a même des exemples de gens qui, dans ce cruel état, se sont précipités, ou qui ont attenté à leur vie de toute autre manière. Elle dépend communément de l'inflammation des parties internes, & peut-être accompagnée non-seulement de la fièvre, mais encore du délire, de mouvemens convulsifs, de syncopes, &c. Elle se termine le plus souvent par la suppuration ; & la rupture de l'abcès fait cesser sur le champ les douleurs ; mais il en résulte un ulcère qu'on a de la peine à dessécher. Il s'engendre dans les oreilles, des vers de différentes formes, qui excitent des douleurs moins continues que les précédentes, mais tout aussi terribles, & qui jettent aussi quelquefois les malades dans la fureur. Il s'insinue encore dans les cavités de cet organe, plusieurs sortes d'insectes ; il s'y glisse, ou on y introduit aussi quelquefois différens corps étrangers qui peuvent exciter des douleurs très vives & l'inflammation.

Les coups de soleil & autres accidens internes, les pertes supprimées, les éruptions rentrées, &c. peuvent donner lieu à la douleur d'oreilles : ceux qui sont d'ailleurs sujets aux fluxions, sont les plus exposés à cette maladie, qui peut exciter, comme nous l'avons dit, des accidens mortels. Plus la douleur est intense, plus elle est à craindre ; cependant au septième jour il n'y a plus de danger pour la vie. L'inflammation se termine quelquefois en trois ou quatre jours par la résolution. Si l'on sent dans ce temps des élancemens, on ne doit pas douter de la suppuration : l'ulcère qui en résulte produit souvent un écoulement dont on a beaucoup de peine, comme nous l'avons déjà dit, à tarir la source. Il feroit

même dangereux de dessécher cet égoût, lorsqu'il est ancien; car les affections comateuses, l'apoplexie & l'épilepsie pourroient en être le fruit; d'ailleurs il est peu incommode. Il arrive quelquefois que le pus vient du cerveau, la carie du rocher lui fournissant un passage: les céphalalgies terribles qui ont précédé cet écoulement, peuvent faire soupçonner ce désordre.

Lorsque l'otalgie reconnoît la phlogose, on ne sauroit se dispenser d'user de saignées. On peut tirer aussi de grands avantages de l'application des sang-sues & des ventouses scarifiées derrière l'oreille. On est souvent forcé en usant des délayans & des adoucissans internes, d'avoir recours aux narcotiques; mais il faut en éviter l'abus, dans lequel on tombe le plus souvent. Les remèdes externes sont les adoucissans, les relâchans & les maturatifs; tels sont le lait de femme, l'huile d'œuf, d'amandes douces, de graine de lin, de semence de jusquiame; le *mica-panis*, & les autres cataplasmes émolliens & digestifs: un grain de camphre introduit dans l'oreille au commencement de la maladie, a souvent produit de bons effets. La violence des douleurs contraint quelquefois d'avoir recours à l'opium, à la teinture anodyne & autres stupéfians: les frictions & le bain des extrémités inferieures peuvent encore procurer quelque soulagement. Lorsque la suppuration est établie, on a recours aux injections vulnéraires & détersives; l'urine, les eaux de Balaruc, de Bagnières & de Barèges; la décoction d'aigremoine & d'aristoloche; l'infusion des roses rouges & des fleurs d'hypéricum, l'eau d'orge miellée, celle de frêne avec la teinture de myrrhe, d'aloès, *&c.* sont les matières les plus employées à cet usage: on fait encore couler dans l'oreille quelques gouttes de baume de Copahu, de celui du Commandeur, *&c.* Pour les vers engendrés dans l'oreille & les insectes qui s'y sont introduits, on a recours au lait, à l'huile d'amandes amères, au pétrole, à la décoction du vif-argent, à celle de la coloquinte, *&c.* sans parler des moyens que la chirurgie fournit pour en faire l'extraction, ainsi que de tous les autres corps étrangers.

OTALGIQUE; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Il se dit des médicamens propres à guérir les douleurs d'oreilles.

ÔTÉ, ÉE; participe passif; *voyez* ÔTER.

ÔTÉ, sert quelquefois d'adverbe qui porte exception, & il signifie, hormis, excepté. En ce sens on le met devant le substantif. *Ôté quelques Scènes de cette Pièce, le reste est très-foible. Ôté cet article, ses prétentions sont bien fondées.*

OTELLES; substantif féminin pluriel & terme de Blason. On donne ce nom à des bouts de fer de lance, dont l'écu est quelquefois chargé.

OTENCHYTE; substantif masculin. Instrument de Chirurgie, qui est une espèce de seringue dont on se sert pour interjecter des liqueurs dans l'oreille.

ÔTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Auferre.* Tirer une chose de la place où elle est. *Faites ôter cette bouteille. On va ôter la table. Ôtons-nous d'ici de peur d'accident. Ôtez cette chaise du passage.*

On dit, *ôter son chapeau, ôter*

son habit, *ôter ses gants*, pour dire, quitter son chapeau, quitter son habit, quitter ses gants. Et l'on dit aussi, *ôter son chapeau à quelqu'un*; pour dire, saluer quelqu'un en se découvrant la tête. *Il y a des petites villes, où l'on est accusé d'impolitesse, quand on n'ôte point son chapeau à tout le monde.*

ÔTER, signifie aussi, faire cesser, faire passer. *Cette emplâtre lui ôta la douleur sur le champ. Ce cosmétique est propre à ôter les taches de rousseur.*

On dit, *ôtez-moi de peine, ôtez-moi d'inquiétude*; pour dire, tirez-moi de peine, délivrez-moi d'inquiétude.

On dit figurément, *ôter quelque chose de l'esprit, de la tête, de la fantaisie à quelqu'un*; pour dire, faire ensorte qu'il n'y pense plus, qu'il ne soit plus attaché à la pensée, à l'opinion, au dessein qu'il avoit. *Voilà ce qu'il faudroit lui ôter de l'esprit. C'est un projet qu'on n'a jamais pu lui ôter de la tête. Il parvint enfin à s'ôter cette femme de la fantaisie.*

On dit, *ôter quelque chose à quelqu'un*; pour dire, le priver de quelque chose. *On lui a ôté le pouvoir, la liberté d'agir.*

On dit aussi, qu'*un arbre*, qu'*un mur*, &c. *ôte la vue d'une prairie, d'une rivière*, &c. pour dire, qu'ils empêchent qu'on ne puisse voir, la prairie, la rivière; *&c.*

ÔTER, signifie aussi, retrancher. *Cet arbre a trop de branches, il faut en ôter quelques-unes. Qui de sept ôte deux, reste cinq.*

ÔTER, signifie encore, prendre par force ou par autorité. *On lui a ôté tout ce qu'il possédoit. Ce naufrage lui ôte les moyens de faire honneur à ses affaires. Il avoit résolu de lui ôter la vie.*

On dit, *ôter l'honneur à quelqu'un*; pour dire, le diffamer par des médisances, par des calomnies.

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

OTE-VENT; vieux mot qui signifioit autrefois auvent.

OTHAN, OTHEN, OTHIN; *Voyez* ODIN; c'est la même chose.

OTHOMAN, ou OTTOMAN, ANE; adjectif. Qui a rapport aux Turcs. *L'Empire Ottoman. L'Empereur Ottoman. L'Armée Ottomane.* Cette dénomination vient d'Othoman ou Osman, premier Empereur des Turcs, & fils d'un paysan nommé Orthogule. *Voyez* TURC.

On dit aussi substantivement, *les Ottomans* pour dire, les Turcs.

OTHON, Empereur Romain, nâquit à Rome l'an 34 de JESUS-CHRIST, d'une famille qui descendoit des anciens Rois de Toscane. Néron dont il avoit été le favori & le compagnon de débauches, l'éleva aux premières dignités de l'Empire Romain. Nommé Gouverneur de Portugal, Othon se fit estimer des Grands dans ce poste, & chérir des petits. Après la mort de Néron, il s'attacha à Galba, auprès duquel il rampa en vil courtisan. Othon se persuadoit que cet Empereur l'adopteroit; mais Pison lui ayant été préféré, il résolut d'obtenir le trône par la violence. Sa haine contre Galba & sa jalousie contre Pison, ne furent pas les seuls motifs de son projet. Il étoit accablé de dettes, contractées par ses débauches, & il regardoit la possession de l'Empire comme l'unique moyen de s'acquitter. Il dit même publiquement, *que s'il n'étoit au plutôt Empereur, il étoit ruiné sans ressource, & qu'après tout il lui étoit*

indifférent ou de périr de la main d'un ennemi, dans une bataille, ou de celle de ses créanciers prêts à le poursuivre en Justice. Il gagna donc les gens de guerre, fit massacrer Galba & Pison, & fut mis sur le trône à leur place, en 68. Le Sénat le reconnut, & les Gouverneurs de presque toutes les Provinces lui prêtèrent serment de fidélité. Durant les changemens arrivés à Rome, les légions de la basse Germanie avoient décerné le sceptre impérial à Vitellius. Othon lui proposa envain des sommes considérables pour l'engager à renoncer à l'Empire, tout fut inutile. Othon voyant son rival inflexible, marcha contre lui & le vainquit dans trois combats différens; mais son armée ayant été entièrement défaite dans une bataille générale livrée entre Crémone & Mantoue, il se donna la mort, l'an 69 de Jesus-Christ, à 37 ans. Ses dernières paroles avant de se porter le coup mortel, *il vaut mieux qu'un périsse pour tous, que tous pour un*, attendrirent son armée jusqu'aux larmes. Plusieurs soldats vinrent baiser ses mains & ses pieds, & après une infinité de regrets, mêlés de louanges, ils se tuèrent eux-mêmes sur le bois élevé pour son bucher. On ne sait si Othon méritoit ces marques de douleur: étroitement lié avec Néron, il avoit eu part à ses crimes ainsi qu'à ses plaisirs. Ses complaisances pour ce monstre de cruauté ont fait penser à plusieurs Historiens qu'il auroit plutôt été un Tyran qu'un bon Empereur.

Othon I, Empereur d'Allemagne, dit le *Grand*, fils aîné de Henri l'Oiseleur, nâquit vers l'an 915. Il succéda à son père dans le Royaume d'Allemagne, en 936. Le nouvel Empereur ne fut tranquille sur le trône qu'après avoir essuyé beaucoup de contradictions de la part de sa mère Mathilde. Cette Princesse s'efforçoit d'y placer son frère cadet, Henri, sous prétexte qu'au temps de la naissance d'Othon, Henri l'Oiseleur n'étoit encore que Duc de Saxe, au lieu que le jeune Henri étoit fils de Henri l'Oiseleur, Roi d'Allemagne. La Couronne devenue, pour ainsi dire, héréditaire aux Ducs Saxons, rendit ce peuple extrêmement fier. Ebrhard, Duc de Franconie, entreprit de les humilier par la force des armes, mais Othon l'humilia lui-même. Il fut condamné à une amende de cent talens, & ses complices à la peine de cynophorie. Ceux de la haute noblesse que l'on condamnoit à cette peine, étoient obligés de charger un chien sur leurs épaules, & de le porter souvent jusqu'à une distance de deux lieues. La petite noblesse portoit un selle; les Ecclésiastiques un grand Missel, & les Bourgeois une charrue. Othon fut non-seulement se faire respecter au-dehors, mais il rétablit au-dedans une partie de l'Empire de Charlemagne; il étendit comme lui la Religion Chrétienne en Germanie par des victoires. Les Danois, peuple indomptable, qui avoient ravagé la France & l'Allemagne, reçurent ses lois. Il soumit la Bohème, après une guerre opiniâtre, & c'est depuis lui que ce royaume a été réputé Province de l'Empire. Othon s'étant ainsi rendu l'homme le plus considérable de l'Occident, fut l'arbitre des Princes. Louis d'Outremer, Roi de France, implora son secours contre quelques Seigneurs François qui s'érigeoient en Souverains

Souverains & en petits Tyrans. L'Italie vexée par Berenger II, usurpateur du titre d'Empereur, appelle Othon contre ce rebelle. Les Italiens vouloient avoir deux Maîtres, pour n'en avoir réellement aucun; mais Othon paroît, & ils se soumettent; Berenger prend la fuite. L'Empereur marche ensuite à Rome, on lui ouvre les portes, & Jean XII le couronne Empereur en 962. Othon étant entré en Italie comme Charlemagne, & s'y étant conduit de même, prit le nom de César & d'Auguste, & obligea le Pape à lui faire le serment de fidélité. Le Clergé & la Noblesse Romaine se soumirent à ne jamais élire de Pape qu'en présence des Commissaires de l'Empereur. Othon confirma en même temps les donations de Pepin, de Charlemagne, & de Louis le Débonnaire, sans spécifier qu'elles étoient ces donations si contestées. Le Pape ne vouloit se donner qu'un Protecteur, il s'étoit donné un Maître, & il lui fut bientôt infidèle; il se ligua contre l'Empereur avec Berenger même, réfugié chez des Mahométans qui venoient de se cantonner sur les côtes de Provence. Il fit venir le fils de ce Berenger à Rome, tandis qu'Othon étoit à Pavie. Jean XII n'étoit pas assez puissant pour soutenir cette entreprise hardie, & l'Empereur l'étoit assez pour le punir; il passa à Rome, fit déposer le Pontife & élire Léon VIII à sa place, en 963. Le nouveau Pape, le Sénat, les Principaux du Peuple, le Clergé de Rome, solennellement assemblés dans Saint-Jean de Latran, accordèrent à perpétuité à Othon & à tous ses Successeurs le droit de nommer au Saint Siége, ainsi qu'à tous les Archevêchés & Evêchés de ses Royaumes. On fit en même temps un décret portant que les Empereurs auroient le droit de se nommer tel Successeur qu'ils jugeroient à propos. A peine Othon étoit retourné en Allemagne, que les Romains voulurent être libres. Ils mirent en prison leur nouveau Pape, créature de l'Empereur. Le Préfet de Rome, les Tribuns, le Sénat voulurent faire revivre les anciennes loix; mais ce qui dans un temps est une entreprise de Héros, devient dans d'autres une révolte de Séditieux. Othon revole en Italie, fait pendre une partie du Sénat; & le Préfet de Rome qui avoit voulu être un Brutus, fut fouetté dans les Carrefours, promené nu sur un âne, & jeté dans un cachot où il mourut de faim. Les dernières années d'Othon furent occupées par une guerre contre les Empereurs d'Orient; il avoit envoyé des Ambassadeurs pour amener en Allemagne la fille de l'Empereur Grec, fiancée à son fils Othon II, mais le traître Nicéphore fit assassiner les Ambassadeurs, & s'empara des présens dont ils étoient chargés. Othon à la tête d'une armée se jeta sur la Pouille & la Calabre, qui appartenoient encore aux Grecs. L'armée de Nicéphore fut défaite, & les Prisonniers renvoyés à Constantinople avec le nez coupé. *Jean Zimisches*, successeur de Nicéphore, fit la paix avec Othon, & maria sa nièce Théophanie avec le jeune Othon II. L'Empereur d'Allemagne mourut peu de temps après, en 973, après un règne de trente-sept ans, avec la gloire d'avoir rétabli l'Empire de Charlemagne en Italie; mais Charlemagne fut le vengeur de Rome, au lieu qu'Othon en fut le vain-

queur & l'oppresseur, & son Empire n'eut pas des fondemens aussi vastes & aussi fermes que ceux de Charlemagne. Othon avoit d'ailleurs de grandes qualités, beaucoup de courage, une extrême droiture & un amour ardent pour la justice. C'est à lui principalement que le Clergé d'Allemagne est redevable de ses richesses & de sa puissance. Il lui conféra des Duchés & des Comtés entiers, avec la même autorité que les Princes séculiers y exerçoient. On dit qu'Othon avoit coutume de jurer par sa barbe qu'il laissoit croître jusqu'à la ceinture, suivant la mode du temps.

Othon II, surnommé le Sanguinaire, succéda à son père à l'âge de dix huit ans, en 973. Sa mère Adélaïde profita de sa jeunesse pour s'emparer des rênes de l'Etat. Mais Othon lassé de la dépendance où elle le tenoit, l'obligea de quitter la Cour. A peine a-t-elle disparu, que la guerre civile est allumée. Le parti d'Adélaïde fait couronner Empereur le jeune Henri, Duc de Bavière. Harold, Roi de Dannemarck, & Boleslas, Duc de Bohème, profitent de ces troubles. Othon, seul contre tous, réduit ces différens ennemis, & punit les rébelles. Les limites de l'Allemagne & de la France, étoient alors fort incertaines. Lothaire, Roi de France, crut avoir des prétentions sur la Lorraine & les fit revivre. Othon assembla près de soixante mille hommes, désola toute la Champagne, & alla jusqu'à Paris. On ne savoit alors ni fortifier les frontières, ni faire la guerre dans le plat pays. Les expéditions militaires n'étoient que des ravages. Othon fut battu à son retour, au passage de la rivière d'Aine. Geofroi, Comte d'Anjou, le poursuivit sans relâche dans la Forêt des Ardennes, & lui proposa suivant les règles de la Chevalerie, de vider la querelle par un duel. Othon refusa le défi, soit qu'il crût sa dignité au dessus d'un combat avec Geofroi, soit qu'étant cruel, il ne fût point courageux. Enfin l'Empereur & le Roi de France firent la paix en 979, & par cette paix, Charles, frère de Lothaire, reçut la basse Lorraine avec quelque partie de la haute. Pendant qu'Othon s'affermissoit en Allemagne, les Romains avoient voulu soustraire l'Italie au joug Germanique. Othon passe les Alpes, & fait rentrer les rebelles dans leur devoir. Il fallut ensuite combattre les Grecs, ligués avec les Sarrasins, qui inondoient la Pouille & la Calabre. Othon leur fait la guerre; après quelques combats heureux, il fut défait par la trahison des Italiens qui servoient dans son armée. Il fut pris prisonnier, acheté par un Marchand d'esclaves, & racheté par l'Impératrice Théophanie, sa femme, avant d'avoir été reconnu. On touchoit au moment d'une grande révolution, mais les Grecs & les Arabes étant désunis, Othon eut le temps de rassembler les débris de son armée, & de faire déclarer Empereur à Véronne son fils Othon, qui n'avoit pas dix ans. Il retourne encore à Rome & y meurt, en 983, après dix ans de règne, suivant les uns d'une flèche empoisonnée, suivant d'autres de déplaisir, enfin, selon quelques-uns, d'un poison que lui fit prendre sa femme. Ce Prince n'égaloit point son Père; il avoit moins de grandes qualités, & le peu qu'il en possédoit, étoit terni par un caractère sanguinaire. On prétend que lorf-

qu'il arriva à Rome, il invita à dîner les principaux Sénateurs & les Partisans du rébelle Crescentius, & les fit tous égorger au milieu d'un repas.

Othon III, fils unique du précédent, avoit atteint l'âge de trois ans, quand son père mourut. Les Etats d'Allemagne, prévoyant les troubles qui arrivèrent quelque temps après, se hâtèrent de le faire sacrer à Aix la Chapelle, en 983. Henri, Duc de Bavière, rebelle sous Othon II, le fut sous Othon III. Il s'empara de la personne du jeune Empereur, & usurpa la Régence durant sa minorité; mais les états la lui enlevèrent, & la donnèrent à la mère de ce Prince. L'Italie fut encore déchirée par les factions sous ce règne. Crescentius remplit Rome de troubles & de désordres. Othon appelé en Italie par le Pape Jean XV, chasse les rebelles, & est sacré par Grégoire V, successeur de Jean XV qui venoit de mourir. A peine fut-il de retour en Allemagne, que Crescentius chassa de Rome le Pape Grégoire V, & mit à sa place Jean XVI. Cet Antipape de concert avec le rebelle, projetoit de rétablir les Empereurs Grecs en Italie. Othon obligé de repasser les Alpes, assiége, prend Rome: dépose l'Antipape & le fait mutiler. Crescentius attiré hors du Château Saint-Ange sur l'espérance d'un accommodement, eut la tête tranchée. Son corps fut pendu par les pieds, comme celui d'un scélérat. Grégoire V que l'Empereur avoit rétabli, mourut en 999. Othon III mit à sa place, Gerbert, son Précepteur, Archevêque de Ravenne, qui prit le nom de *Sylvestre II.* Ce fut à la prière de ce Pontife que l'Empereur donna cette même année à l'Église de Verceil la ville même de Verceil avec toute la puissance publique: premier exemple de l'autorité publique donnée à une Église sans aucune borne. Othon, de retour en Allemagne, passa en Pologne, & donna au Duc Boleslas le titre de Roi. Il se rendit de nouveau en Italie pour arrêter les progrès des Sarrasins, & ceux des défenseurs de la liberté Italienne, plus dangereux que les Sarrasins. Son voyage de Rome faillit lui être funeste; le peuple l'assiégea dans son Palais, & tout ce qu'il put faire contre cette populace mutinée, fut de s'enfuir, tandis qu'il lui faisoit des propositions d'accommodement. La Veuve de Crescentius devint sa Maîtresse, & le suivit dans sa retraite. Othon lui avoit promis de la faire Impératrice, mais se voyant déchue de ses espérances, elle l'empoisonna à ce qu'on prétend. Il mourut sans gloire dans le Château de Paterne, près de Rome, l'an 1004, à vingt-quatre ans. Sa mort laissa plus que jamais indécis le long combat de la papauté contre l'Empire, des Romains contre l'un & l'autre, & de la liberté Italienne contre la puissance Allemande. C'est ce qui tenoit l'Europe toujours attentive. C'est là le fil qui conduit dans le labyrinthe de l'Histoire d'Allemagne. Quelques Auteurs anciens prétendent qu'Othon III distribua l'Allemagne en quatre Duchés, quatre Archevêchés, quatre Margraviats, conservant en tout le nombre de quatre; mais rien n'est plus fabuleux que cette prétendue division.

Othon IV, fils de Henri le Lion, Duc de Saxe, fut élu Empereur en 1197, & reconnu par toute l'Allemagne en 1208. Pour s'affermir sur

le trône, il alla recevoir la Couronne Impériale en Italie. Le Pape Innocent III la lui donna, après lui avoir fait jurer qu'il lui abandonneroit le fameux héritage de Mathilde & nommément la Marche d'Ancone & le Duché de Spolette. Malgré ce serment, Othon réunit à son domaine les terres de Mathilde. Le Pape le menaça de l'excommunication; l'Empereur à la tête d'une armée s'empara de la Pouille. Alors Innocent lance ses foudres. L'Archevêque de Mayence, à qui il adressa cette excommunication, la publia en Allemagne, & invita les Princes à procéder à une nonvelle élection, en faveur de Frédéric, Roi de Sicile, fils de Henri VI. Othon vole en Allemagne pour appaiser les troubles, convoque la Diète de Nuremberg, & après avoir beaucoup déclamé contre le saint Siége, il se soumet au jugement des Princes, & leur abandonne l'Empire. Frédéric II appuyé par Innocent III & par le Roi de France Philippe Auguste, se fit couronner à Mayence, & toute l'Allemagne se joignit à lui. Othon IV trop foible pour lui résister, quoique soutenu par l'Angleterre, se retire dans ses terres de Brunswick. L'espérance de renverser le principal appui de Frédéric II le fit entrer dans la ligue du Comte de Flandre contre le Roi de France; mais son armée fut entièrement défaite à la Bataille de Bouvines, en 1214. Cette perte ruina ses affaires, & ne lui permit plus de songer à celles de l'Empire. Il s'enferma dans le Château de Hartzbourg, où il mena une vie privée jusqu'à sa mort arrivée en 1218. Il fut plus heureux dans la retraite que sur le trône, sur lequel il n'avoit eu ni assez de courage ni assez de prudence.

OTHONNE; substantif féminin. Arbrisseau toujours vert, qui est une espèce de Jacobée dont la semence est purgative. *Voyez* JACOBÉE.

OTRANTE; ville archiépiscopale & considérable d'Italie au Royaume de Naples, Capitale de la Terre d'Otrante, sur le golfe de Venise, à vingt-quatre lieues, sud-est, de Tarente, sous le trente-sixième degré, dix minutes de longitude, & le quarante unième, vingt-une minutes de latitude.

La *Terre d'Otrante* est une Province du Royaume de Naples, bornée au Nord par la Terre de Barri & par le Golfe de Venise, à l'est par le même Golfe, au sud-ouest, par un grand Golfe qui est entre elle & la Basilicate. Cette contrée montagneuse abonde en olives, en figues & en vins. Elle est fort exposée aux courses des Corsaires Turcs. C'est du Cap d'Otrante que Pyrrhus conçut autrefois le dessein extravagant de joindre par un Pont l'Italie à la Grèce; il auroit eu treize lieues de quatre mille pas chacune.

La Terre d'Otrante comprend l'ancienne Calabre & la Messapie où étoient les Peuples *Tarentini*, *Calabri*, *Salentini & Japyges*. Elle a près de cent vingt milles de côtes, & est souvent broutée par les cavalettes, sorte de sauterelles; mais les Corsaires Turcs y sont bien bien plus à craindre; car quand ils y font des descentes, ils pillent la campagne & emmènent en esclavage tous les habitans qu'ils peuvent surprendre. Cependant malgré de si grands inconvéniens, la Terre d'Otrante est peuplée, & compte

au nombre de ses villes quatre Évêchés & dix Archevêchés.

OTRAR ; c'est selon D'Herbelot une ville d'Asie, dans le Turquestan, sur la rivière de Schasch, près de celle de Balassagoun.

OTRER ; vieux mot qui signifioit autrefois octroyer.

OTRICOLI ; ancienne ville d'Italie dans l'Ombrie. C'est aujourd'hui un village du Duché de Spolète sur les frontières de la Sabine.

OTTENVALD ; petit pays d'Allemagne au Palatinat du Rhin, entre le Mein & le Necker, sur les frontières de la Franconie & de l'Électorat de Mayence.

OTTOMAN ; *Voyez* OTHOMAN.

OTTONA ; substantif masculin & terme de Relation. Les Japonois donnent ce nom à des Magistrats chargés de l'inspection de chaque rue dans les villes. Ce sont des espèces de Commissaires qui veillent à la Police de leur district ; ils ont soin que l'on y fasse exactement la garde pendant la nuit, & que les ordres des Gouverneurs soient exécutés. L'Ottona est élu par les Notables de chaque rue, & approuvé par le Gouverneur ; il a sous lui des Lieutenans qui l'assistent dans ses fonctions, ainsi qu'un Greffier.

OU ; conjonction alternative. *Vel. Il faut prendre cela ou cela. Vous ou lui en serez instruits. Il y a ordre de l'arrêter ou mort ou vif.*

Ou, signifie aussi autrement, d'une autre façon, en d'autres termes. *La Logique ou la Dialectique. Bysance ou Constantinople.*

Ce monosyllabe est bref.

OÙ ; adverbe de lieu. *Ubi.* En quel lieu, en quel endroit. *Où loge-t-elle. Où étiez-vous ce matin à sept heures. Ils ne savent pas où ils sont.*

Où, est aussi une particule qui s'emploie relativement aux noms substantifs, pour signifier, dans lequel & auquel, en toute sorte de genre & de nombre. *C'est une entreprise où bien des gens sont intéressés. L'année où il monta sur le trône.*

Où, signifie aussi à quoi. *Où en êtes-vous dans cette affaire. Si l'on savoit où il est réduit.*

Quand *où* se joint avec la préposition *de*, il sert à marquer le lieu ou la cause, selon les différentes matières dont il s'agit. *On ne sait pas d'où il tire son origine. D'où procède l'animosité qu'il a contre elle.*

L'usage autorise aussi, *d'où vient faites-vous cela ?*

Quand *où* se joint à la préposition *par*, il sert à marquer le lieu ou le moyen, selon les différentes choses dont on parle. *Par où passe-t-on pour aller là ? Par où faut-il commencer? Je ne sais pas trop par où il se tirera d'embarras.*

OUAICHE ; substantif masculin & terme de Marine. Sillage d'un vaisseau. Ce mot s'emploie en plusieurs occasions où l'on ne diroit pas sillage. On dit, *tirer un vaisseau en ouaiche*, pour dire, secourir un vaisseau qui est incommodé, ou qui marche mal, en le touant ou remorquant par l'arrière d'un autre vaisseau, ce qui se fait ainsi. Le vaisseau qui remorque, ou tire en ouaiche, attache le bout d'un cable ou d'une haussière au pied de son grand mât, & faisant passer l'autre bout par un sabord de l'arrière. Il fait porter ce bout à bord du vaisseau incommodé, & l'y ayant fait amarer au pied du mât de Misaine, il tire & remorque ce vaisseau.

On dit, *mettre un pavillon en*

ouaiche, pour dire, mettre à l'arrière de son navire le pavillon que l'on a pris sur l'ennemi, & on le laisse pendre en bas jusqu'à fleur d'eau; c'est pour marquer que l'on revient victorieux.

OUAILLE; substantif féminin. Brebis. Ce mot dans cette acception est vieux, & il n'a plus d'usage qu'au figuré, en parlant d'un Chrétien par rapport à son Pasteur, à son Supérieur spirituel, ou à son Évêque. *Le Pasteur doit prendre soin de ses ouailles. C'est une ouaille égarée qu'il faut ramener au bercail.* Son plus grand usage est au pluriel.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

OVAIRE; substantif masculin & terme d'Anatomie. *Ovarium fæmineum.* On appelle ainsi deux corps blanchâtres un peu ovales & aplatis, situés un de chaque côté de la matrice.

Leur grandeur varie suivant les âges, & est plus considérable chez les jeunes filles, que dans les personnes d'un âge avancé. Pour l'ordinaire cependant elle n'excède pas celle d'un petit œuf de pigeon. Ils sont couverts de deux membranes. L'externe est fournie par le péritoine, & l'interne ressemble assez par sa solidité à la membrane propre du testicule de l'homme. Ces membranes forment des rides dans les personnes qui sont âgées, & surtout dans celles qui ont eu des enfans, au lieu qu'elles sont lisses & polies dans les jeunes filles.

Le tissu des ovaires est formé de deux sortes de substances, dont l'une est une espèce de tissu spongieux. Il ne faut pas confondre ces petites vésicules avec d'autres à-peu-près semblables qui se trouvent assez souvent dans le même lieu, & qui sont des hydatides, lesquelles donnent quelquefois naissance à une hydropisie particulière. Lorsqu'on fait cuire un ovaire, les petits œufs se durcissent comme le blanc des œufs des volatiles, & ont la même couleur & le même goût, au lieu que les hydatides ne se durcissent point.

Les œufs diffèrent en grosseur, même dans le même ovaire. Les plus gros ne le sont ordinairement pas plus qu'un pois : ils sont plus petits dans les jeunes animaux que dans ceux qui sont âgés, & on les trouve dans tous. Leur nombre est indéterminé. On en trouve quelquefois une vingtaine dans chaque ovaire: ils sont logés chacun dans une petite cellule à laquelle se termine un grand nombre de ramifications de veines ou d'artères.

Les ovaires sont placés dans le repli postérieur des ligamens larges, & comme suspendus aux vaisseaux spermatiques; ils sont attachés à la matrice par ses ligamens larges, & par un autre ligament très fort qui n'est pas creux, comme les anciens Anatomistes le croyoient, & auquel ils avoient donné par cette raison, le nom de *canal déférent.*

OVAIRE, se dit aussi en termes de Botanique, de l'endroit où les semences des plantes sont attachées, & où elles reçoivent leur nourriture. Il y a des plantes dont l'ovaire est découvert, comme celui des renoncules, du clématitis, *&c.* Il y en a d'autres dont l'ovaire est fait en cornet, en gaîne, en boîte, *&c.* & par conséquent dont les semences sont couvertes, comme on le voit dans l'aconit, dans la linaire, dans l'apocin, *&c.* Ainsi le mot d'ovaire est plus étendu que celui de capsule, car toutes les

capſules ſont des eſpèces d'ovaires, & tous les ovaires ne ſont pas des capſules.

OUAIS; ſorte d'interjection qui marque de la ſurpriſe. *Ouais, cet homme fait bien le fier.* Il eſt familier.

OVALAIRE; adjectif des deux genres. *Ovatus.* Qui eſt de forme ovale. Il ſe dit en Anatomie, du trou dont eſt percé l'os iſchion.

OVALE; adjectif des deux genres. Qui eſt de figure ronde & oblongue, à peu près ſemblable à la figure d'un œuf. *Une figure ovale.*

OVALE, eſt auſſi ſubſtantif maſculin, & ſe dit en termes de Géométrie, d'une figure curviligne oblongue, dont les deux diamètres ſont inégaux, ou d'une figure renfermée par une ſeule ligne courbe, d'une rondeur non uniforme, & qui eſt plus longue que large, à peu près comme un œuf, *ovum*, d'où lui eſt venu le nom d'ovale.

L'ovale proprement dit, & vraiment ſemblable à un œuf, eſt une figure irrégulière, plus étroite par un bout que par l'autre; en quoi elle diffère de l'ellipſe qui eſt un ovale mathématique également large à ſes deux extrémités.

Le vulgaire confond ces deux eſpèces d'ovales : les géomètres appellent l'ovale proprement dit, *fauſſe ellipſe.*

OUANDEROU; eſpèce de babouin qui a des abajoues ſur les feſſes, la queue de ſept à huit pouces de long, les dents canines plus longues & plus groſſes que celles de l'homme, le muſeau long & allongé, la tête environnée d'une large crinière & d'une grande barbe de poils rudes, le corps aſſez long & aſſez mince par le bas; il y a dans cette eſpèce des races qui varient par la couleur du poil; les uns ont celui du corps noir & la barbe blanche; les autres ont le poil du corps blanchâtre & la barbe noire. Ils marchent à quatre pieds plus ſouvent qu'à deux, & ils ont trois pieds ou trois pieds & demi de hauteur lorſqu'ils ſont debout. Les femelles ſont ſujettes à l'écoulement périodique.

Les babouins ouanderous, lorſqu'ils ne ſont pas domptés, ſont ſi méchans qu'on eſt obligé de les tenir dans une cage de fer, où ſouvent ils s'agitent avec fureur; mais lorſqu'on les prend jeunes, on les apprivoiſe aiſément, & ils paroiſſent même être plus ſuſceptibles d'éducation que les autres babouins : les Indiens ſe plaiſent à les inſtruire, & ils prétendent que les autres ſinges, c'eſt-à-dire les guenons, reſpectent beaucoup ces babouins qui ont plus de gravité & plus d'intelligence qu'elles. Dans leur état de liberté, ils ſont extrêmement ſauvages & ſe tiennent dans les bois. Si l'on en croit les voyageurs, ceux qui ſont tout blancs ſont les plus forts & les plus méchans de tous; ils ſont très-ardens pour les femmes, & aſſez forts pour les violer lorſqu'ils les trouvent ſeules, & ſouvent il les outragent juſqu'à les faire mourir.

OUANGOU; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Mets dont les habitans des îles Antilles font uſage: il ſe fait avec de la farine de manioc bouillie dans de l'eau juſqu'à la conſiſtance d'une pâte molle, mais aſſez ſolide pour pouvoir en former des boulettes entre les doigts : on y ajoute avant la cuiſſon un peu de ſel & du piment.

L'ouangou ſe mange rarement ſeul : on s'en ſert par préférence au pain, lorſqu'on veut ſe régaler de

calalou, sorte de farce composée d'herbes potagères, de crabes & de poisson.

OUAPA; substantif masculin. C'est l'orobe en arbre qui croît en Guyane dans les terres grasses: il est tortueux & souvent creux; mais il est utile pour divers ouvrages: on en fait des fourches & piquets qu'on emploie au soutien des terres. On s'en sert dans le pays avec le plus grand succès pour le pilotis, parce-qu'il se conserve dans l'eau & dans la vase.

OUARACABA; substantif masculin & terme de Relation. Espèce d'idole Caraïbe qui est un morceau de bois en forme de planche fort épaisse d'environ trois pieds de hauteur sur autant de largeur à sa partie supérieure, & d'un pied & demi à deux pieds par le bas, ayant la figure d'un trapèze élevé debout sur le plus petit de ses côtés, & posé en travers sur la proue d'une pirogue caraïbe. Cette piece est ordinairement sculptée sur sa surface extérieure, d'une espèce de bas-relief, représentant une grosse tête hideuse, de figure ovale, plate, & vue de face, dont les yeux & la bouche sont formés avec des morceaux de coquillages incrustés dans le bois. La grandeur énorme de cette tête ne laisse vers le bas de la planche qu'un espace d'environ un pied au plus, dans lequel est peint à plat & sans relief, le corps disproportionné du monstre, représentant à peu près celui d'un lézard à queue courte; le tout barbouillé de blanc & de noir d'une façon bisarre.

OUARINE; substantif féminin. On donne ce nom à une espèce de sapajou qui surpasse de beaucoup les plus grosses guenons & approche de la grandeur des babouins. Les ouarines ont une voix qui retentit comme un tambour & se fait entendre à une très grande distance.

Marcgrave raconte « que tous les » jours matin & soir ces animaux » s'assemblent dans les bois; que » l'un d'entr'eux prend une place » élevée & fait signe de la main aux » autres de s'asseoir autour de lui » pour l'écouter; que dès qu'il les » voit placés, il commence un dis- » cours à voix si haute & si préci- » pitée, qu'à l'entendre de loin on » croiroit qu'ils crient tous ensem- » ble; que cependant il n'y en a » qu'un seul, & que pendant tout » le temps qu'il parle, tous les au- » tres sont dans le plus grand silence; » qu'ensuite lorsqu'il cesse, il fait » signe de la main aux autres de » répondre, & qu'à l'instant tous se » mettent à crier ensemble, jusqu'à » ce que par un autre signe de la » main il leur ordonne le silence; » que dans le moment ils obéissent » & se taisent; qu'enfin, alors le » premier reprend son discours ou » sa chanson, & que ce n'est qu'a- » près l'avoir encore écouté bien » attentivement qu'ils se séparent » & rompent l'assemblée: » ces faits dont Marcgrave dit avoir été plusieurs fois témoin, pourroient bien être exagérés & assaisonnés d'un peu de merveilleux: le tout n'est peut-être fondé que sur le bruit effroyable que font ces animaux; ils ont dans la gorge une espèce de tambour osseux dans la concavité duquel le son de leur voix grossit, se multiplie & forme des hurlemens par écho.

Selon le même Marcgrave, cette sorte de sapajou a la face large & carrée, les yeux noirs & brillans, les oreilles courtes & arrondies, la queue nue à son extrémité, avec laquelle

laquelle il s'accroche & s'attache fermement à tout ce qu'il peut embrasser : les poils de tout le corps sont noirs, longs, luisans & polis; des poils plus longs sous le menton & sur la gorge lui forment une espèce de barbe ronde ; le poil des mains, des pieds & d'une partie de la queue est brun. Le mâle est de la même couleur que la femelle, & il n'en diffère, qu'en ce qu'il est un peu plus grand. Les femelles portent leurs petits sur le dos & sautent de branches en branches & d'arbres en arbres; les petits embrassent avec les bras & les mains le corps de leur mère dans la partie la plus étroite, & s'y tiennent fermement attachés tant qu'elle est en mouvement. Au reste ces animaux sont sauvages & méchans, on ne peut les apprivoiser ni même les dompter; ils mordent cruellement & quoiqu'ils ne soient pas du nombre des animaux carnassiers & féroces, ils ne laissent pas d'inspirer de la crainte, tant par leur voix effroyable, que par leur air d'impudence : comme ils ne vivent que de fruits, de légumes, de graines & de quel ques insectes, leur chair n'est pas mauvaise à manger.

» Les chasseurs, dit Oexmelin, » apportèrent sur le soir des singes » qu'ils avoient tués dans les terres » du Cap Gracias-a-Dio; on fit » rôtir une partie de ces singes & » bouillir l'autre, ce qui nous sembla fort bon; la chair en est comme » celle du lièvre, mais elle n'a pas » le même goût étant un peu douceâtre, c'est pourquoi il y faut mettre beaucoup de sel en la faisant » cuire; la graisse en est jaunâtre » comme celle du chapon & plus » même, & a fort bon goût; nous » ne vécûmes que de ces animaux » pendant tout le temps que nous » fûmes là, parceque nous ne trouvions pas autre chose; si bien que » tous les jours les chasseurs en » apportoient autant que nous en » pouvions manger. Je fus curieux » d'aller à cette chasse, & surpris » de l'instinct qu'ont ces bêtes de » connoître plus particulièrement » que les autres animaux ceux qui » leur font la guerre, & de chercher les moyens, quand ils sont » attaqués, de se secourir & de se » défendre. Lorsque nous les approchions, ils se joignoient tous ensemble, se mettoient à crier & » à faire un bruit épouvantable & à » nous jeter des branches sèches » qu'ils rompoient des arbres; il y » en avoit même qui faisoient leur » saleté dans leurs pattes & ils nous » l'envoyoient à la tête; J'ai remarqué aussi qu'ils ne s'abandonnent » jamais, & qu'ils sautent d'arbres » en arbres si subtilement que cela » éblouit la vue; je vis encore » qu'ils se jetoient à corps perdu de » branches en branches sans jamais » tomber à terre; car avant qu'ils » puissent être à bas ils s'accrochent » ou avec leurs pattes ou avec la » queue, ce qui fait que quand on » les tire à coups de fusil, à moins » qu'on ne les tue tout-à-fait, on » ne les sauroit avoir; car lorsqu'ils » sont blessés, & même mortellement, ils demeurent toujours accrochés aux arbres où ils meurent » souvent & ne tombent que par » pièces. J'en ai vu de morts depuis » plus de quatre jours qui pendoient » encore aux arbres, si bien que fort » souvent on en tiroit quinze ou » seize pour en avoir trois ou quatre tout au plus; mais ce qui me » parut plus singulier, c'est qu'au » moment que l'un d'eux est blessé,

» on les voit s'assembler autour de » lui, mettre leurs doigts dans la » plaie, & faire de même que s'ils » la vouloient sonder; alors s'ils » voyent couler beaucoup de sang, » ils la tiennent fermée pendant que » d'autres apportent quelques feuil- » les qu'ils mâchent & poussent » adroitement dans l'ouverture de » la plaie: je puis dire avoir vu cela » plusieurs fois, & l'avoir vu avec » admiration. Les femelles n'ont » jamais qu'un petit qu'elles portent » de la même manière que les Né- » gresses portent leur enfant; ce petit » sur le dos de sa mère lui embrasse » le cou par-dessus les épaules avec » les deux pattes de devant, & des » deux de derrière il la tient par le » milieu du corps: quand elle veut » lui donner à têter, elle le prend » dans ses pattes, & lui présente la » mamelle comme les femmes..... » On n'a point d'autre moyen d'a- » voir le petit que de tuer la mère, » car il ne l'abandonne jamais; étant » morte, il tombe avec elle, & alors » on le peut prendre. Lorsque ces » animaux sont embarrassés, ils » s'entraident pour passer d'un arbre » ou d'un ruisseau à un autre, ou » dans quelqu'autre rencontre que » ce puisse être..... On a coutume » de les entendre de plus d'une » grande lieue. »

Dampierre confirme la plupart de ces faits, néanmoins il assure que ces animaux produisent ordinairement deux petits, & que la mère en porte un sous le bras & l'autre sur le dos. En général les sapajous, même de la plus petite espèce, ne produisent pas en grand nombre, & il est très-vraisemblable que ceux-ci qui sont les plus grands de tous, ne produisent qu'un ou deux petits.

OUAROUCHI; substantif masculin. C'est l'arbre de suif de la Guyane; il paroît un peu différent de l'arbre de suif de la Chine: celui de Cayenne est laiteux, & passe pour un figuier: sa graine, qui est jaune, de la figure d'une muscade, & de la grosseur d'une noisette, est couverte d'une petite pellicule qui renferme son amande: c'est de cette amande gratée, lavée & pilée qu'on fait une pâte qu'on doit remuer fortement dans une chaudière jusqu'à ce qu'elle se couvre d'humidité & d'une espèce de fumée: on la met alors à la presse, & il en sort le suif qui se fige: on le fait rebouillir le lendemain, on le passe dans un linge, ensuite on le jette dans un moule. On récolte la graine en Mars, temps où elle tombe; on la laisse sécher pendant deux ou trois jours avant de la mettre en œuvre.

Le lait qu'on fait sortir de l'arbre, en l'entaillant, est un remède contre les vers auxquels les enfans sont sujets: on fait prendre cette matière laiteuse avec de l'huile & du citron.

OUAROULY; substantif masculin & terme de Relation. Espèce de corbeille très-proprement ouvragée, & tissue de brins de latanier & de roseau, serrés & passés les uns entre les autres.

Le fond de cette corbeille est parfaitement carré, d'environ un pied de largeur; mais ses bords de cinq à six pouces de hauteur, s'évasent à mesure qu'ils s'élèvent & se terminent en rond autour d'un cercle, lequel est surmonté d'une balustrade à jour de deux à trois pouces de hauteur; le tout est supporté sur quatre petits pieds hauts de quatre à cinq pouces & peints en rouge. Les Sauvages emploient le ouarouly à peu

près aux mêmes usages que le matatou.

OUARVILLE; bourg de France, dans le pays Chartrain, à cinq lieues, sud-est, de Chartres.

OUASSACOU; substantif masculin. Arbre de la Guyane auquel on donne des coups de hache pour en faire sortir le lait, prenant garde qu'il n'en saute dans les yeux, à cause de sa vertu corrosive: on prend autant d'eau que de lait que l'on brasse avec un peu de vase; on met le tout dans une feuille ou linge qu'on laisse tremper dans les fosses à prendre du poisson: la subtilité du poison est telle, que le poisson enivré de cette façon paroît sur le champ sur l'eau: il faut même éventrer ce poisson aussi-tôt après, car il se gâte en très-peu d'instans.

OUATE; substantif féminin. Espèce de coton plus fin & plus soyeux que le coton ordinaire. Quoique quelques auteurs prétendent que la véritable ouate se trouve en Orient autour de quelques fruits auxquels elle sert d'enveloppe, il est néanmoins certain que l'ouate est produite dans les gousses d'une plante qui croît communément en Egypte, & que quelques curieux cultivent par rareté.

Cette plante se plaît dans des lieux humides & marécageux; ses feuilles sont assez larges, rondes & arrondies par le bout; ses fleurs sortent en bouquets qui forment une maniere d'ombelle, & elles ont leurs feuilles renversées comme celles du martagon. L'ouate est renfermée dans des gousses qui s'ouvrent quand elles sont en maturité; la semence qui s'y trouve mêlée est petite, ronde, plate, tirant sur le gris-brun. C'est d'Alexandrie qu'on tire cette marchandise, & elle vient en France par la voie de Marseille.

Il y a encore une sorte de coton que l'on nomme aussi *ouate*, quoiqu'improprement; ce n'est autre chose que la bourre ou première soie qui couvre la coque des vers à soie: on la fait bouillir, & après cette seule préparation, on la vend pour la véritable ouate, quoiqu'elle n'en approche en aucune maniere, ni pour la finesse, ni pour la beauté.

Les ouates ne servent que pour fourrer des robes de chambre, des courtepointes & autres meubles ou habillemens qu'elles rendent très-chauds sans les rendre pesans. Elles ont communiqué leur nom à presque toutes les autres fourrures qui se mettent entre deux étoffes; & l'on appelle communément *ouatée*, une robe fourrée, un jupon, *&c.* quoique le plus souvent on n'y emploie simplement que du coton ordinaire ou de la laine.

On écrit & l'on prononce *de la ouate* en deux syllabes, dont la première est une diphtongue.

La première syllabe est brève & la seconde très-brève.

OUATÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* OUATER.

OUATER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Mettre de la ouate entre une étoffe & la doublure. *Ouater une robe, une courtepointe.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

OVATION; substantif féminin, & terme d'Antiquité. *Ovatio.* Espèce de triomphe parmi les Romains, où le triomphateur entroit dans la ville à pied ou à cheval & sacrifioit une brebis, à la différence du grand triomphe où le triomphateur étoit dans un char & sacrifioit un taureau.

Posthumius Tubertus fut le premier Consul pour lequel on établit vers l'an 325 de Rome, ce genre de triomphe: on le lui décerna pour la victoire qu'il remporta sur les Sabins. Le Sénat voulut mettre quelque distinction entre lui & son collégue, qui eut les honneurs du grand triomphe, pour lui faire sentir le mauvais succès de sa première entreprise. Dans la suite on n'accorda l'ovation qu'à ceux qui avoient remporté la victoire sans grande perte de la part des ennemis, sans terminer la guerre, ou qui n'avoient défait que des Rebelles, des Esclaves, des Pirates, en un mot, des ennemis de peu de conséquence pour la République.

OUAYCOU; substantif masculin & terme de Relation. Morceau d'étoffe de coton, de huit à dix pouces de largeur, sur quatre à cinq de hauteur, très-proprement travaillé & bordé de petits grains d'émail, de dents de poisson, de morceaux de corail, & de petits cocos noirs, & bordé d'une frange brune.

Le ouaycou sert aux femmes Caraïbes pour couvrir leurs parties naturelles, au moyen de deux petites cordes de coton attachées aux deux coins d'en haut de cette pièce, & passées autour des reins en forme de ceinture.

OUAYE, substantif féminin. Plante de la Guyane, appelée ainsi du nom de la nation Indienne des ouayes, où elle a été d'abord connue: elle est fort rare en Guyane, & ne vient que dans les endroits qui lui sont propres; on en garnit les chapeaux de paille contre la pluie. La tige sert de *bois de mêche* ou d'amadoue aux habitans; le corps, dont la couleur est brune, fait des cannes très-propres, partagées de nœuds; les feuilles sortent de terre: elles sont plates, courtes, en éventail, & formées comme celles du latanier; elles sont les meilleures de toutes celles qu'on emploie dans le pays de Cayenne pour couvrir les maisons; elles durent très-long-temps, surtout quand elles sont employées par les Indiens: le feu n'y fait que son trou & ne se communique pas au reste.

OUAZÉ; bourg de France dans le Maine, à quatre lieues, nord-est, de la Flèche.

OUBIER; substantif masculin. On a donné ce nom à une des principales espèce de faucon. *Voyez* FAUCON.

OUBLI; substantif masculin. *Oblivio.* Défaut de souvenir. *Il y eut des Héros avant le règne d'Agamemnon*, dit Horace, *mais leurs noms sont tombés dans l'oubli, parcequ'il ne s'est point trouvé un homme de génie inspiré des Dieux, qui les ait chantés. Ensevelir dans l'oubli. Tirer de l'oubli. Un éternel oubli.*

Selon la Mythologie, on appelle *le fleuve d'Oubli*, un fleuve que les anciens supposoient être dans les Enfers, & dont les eaux avoient la faculté de faire oublier toutes choses. On l'appelle autrement *le Léthé.*

OUBLIANCE; vieux mot qui signifioit autrefois oubli, faute de mémoire.

OUBLIE; substantif féminin. Sorte de pâtisserie qui est fort mince, de figure ronde, & que l'on cuit entre deux fers.

Il y a trois espèces d'oublies; les *grandes oublies* qui sont celles que les pâtissiers ou leurs garçons vont crier la nuit dans Paris, à commencer le jour de la Saint-Michel; elles s'appellent autrement *oublies plates.* Les *oublies de supplications*, ce sont les gauffres; & les oublies qu'on

nomme d'*étriers*, ce sont les petits métiers.

Les Pâtissiers sont qualifiés dans leurs statuts Maîtres de l'art de Pâtissier & Oublayeur, & sont obligés de faire chef-d'œuvre d'Oublayerie aussi bien que de Pâtisserie. On appelle une *main d'oublies* cinq oublies; c'est ordinairement à la main que se jouent les oublies. On joue quelfois tout le coffin ou corbillon.

OUBLIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* OUBLIER.

On dit proverbialement, qu'*une personne*, qu'*une chose est mise au rang des péchés oubliés*; pour dire, qu'on n'y songe plus.

OUBLIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Oblivisci.* Perdre le souvenir de quelque chose. *On oublie aisément les langues qu'on a apprises quand on ne les cultive pas. Elle oublia qu'elle devoit dîner ici.*

Ce verbe peut être suivi, devant un infinitif, de la particule *de* ou de la particule *à*. Ainsi l'on peut dire, *il n'a point oublié de lui proposer*, ou *à lui proposer cette affaire.*

On dit proverbialement qu'*un homme n'oublie rien pour dormir*; pour dire, qu'il se souvient fort bien de tout ce qui regarde ses intérêts.

On dit, *oublier ses parens, ses amis*; pour dire, négliger de leur rendre les devoirs de la parenté, de l'amitié. *Depuis son élévation, il a oublié ses parens, ses amis.*

On dit, *oublier une injure, une offense*; pour dire, ne garder plus de ressentiment d'une injure, d'une offense. *Ils se reconcilièrent & promirent d'oublier tous les torts qu'ils avoient l'un envers l'autre.*

On dit, qu'*une personne a oublié à chanter, à danser*, &c. pour dire, qu'elle en a perdu l'usage, l'habitude.

OUBLIER, signifie aussi laisser quelque chose en quelqu'endroit par inadvertance. *Il a oublié son chapeau, sa canne*, &c.

OUBLIER, signifie encore omettre, ne se pas souvenir de faire quelque chose, manquer à faire mention de quelque chose dans un écrit, dans un discours. *Vous avez oublié de marquer l'argent qu'il vous a remis à compte de ce qu'il vous devoit. Il a oublié de remplir l'engagement qu'il avoit pris. N'oubliez pas de lui parler de cette affaire. Il n'oubliera rien pour arriver à son but.*

OUBLIER, signifie aussi manquer à faire du bien à quelqu'un dans une occasion qui se présente. *Ce Ministre n'oublia pas ses parens dans la distribution des grâces du Prince. Il fut oublié dans le testament de son oncle. Quand il y aura quelque Bénéfice vacant, n'oubliez pas cet Abbé.*

On dit, *oublier son devoir, oublier le respect qu'on doit à quelqu'un*; pour dire, manquer à son devoir, manquer au respect qu'on doit à quelqu'un.

On dit, *oublier qui l'on est*; pour dire, se méconnoître; & cela se dit d'un homme qui veut s'élever par orgueil au-dessus de sa condition. On dit aussi, *s'oublier* dans le même sens. *Il oublie d'où il sort. Il s'oublie. La fortune est souvent cause qu'on s'oublie.*

On dit, que *quelqu'un s'est oublié en parlant à un Prince, à un grand Seigneur*; pour dire, qu'il lui est échappé des paroles, des expressions, des sentimens qui ne conviennent point à ce qu'il est.

On dit aussi, *s'oublier*; pour dire, manquer à son devoir. *Il a un laquais qui s'oublie jusqu'à lui manquer*

de respect. Il s'oublia sans en avoir eu le dessein.

On dit encore, *s'oublier*; pour dire, négliger ses intérêts, ne se pas servir de l'occasion, n'en pas profiter. *Ne craignez pas qu'il s'oublie.* En ce sens, on dit proverbialement, *est bien fou qui s'oublie.*

On dit par une espèce de formule dans les quêtes qui se font à l'Église, *n'oubliez pas les Pauvres, n'oubliez pas l'œuvre, n'oubliez pas le Prédicateur*, &c. pour dire, donnez pour les Pauvres, pour l'œuvre, pour le Prédicateur, *&c.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

OUBLIETTES; substantif féminin pluriel. On appeloit ainsi autrefois, un cachot couvert d'une fausse trape, dans lequel, à ce qu'on dit, on faisoit tomber ceux donton vouloit se défaire sécrètement. *On le fit passer par les oubliettes.*

OUBLIEUR; substantif masculin. Garçon Pâtissier qui va le soir par les rues crier des oublies. *Faites monter l'Oublieur.*

On prononce *oublieu.*

OUBLIEUX, EUSE; adject. *Immemor.* Qui manque de mémoire, qui est sujet à oublier facilement. *Les vieilles gens sont ordinairement oublieux Cette femme est bien oublieuse.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très brève.

OUCHE; rivière de France en Bourgogne: elle a sa source près de Lusigny, à trois lieues nord est, de Beaune, & son embouchure dans la Saone, entre la Tille & Saint-Jean-de-Losne, à cinq lieues audessous de Dijon, après un cours d'environ quatorze lieues.

OUCHE, est aussi le nom d'un petit pays de France, situé en Normandie, entre les rivières de Rille & de Carentone. Il a 8 lieues & demie de longueur, sur 4 de largeur, ce qui peut être évalué à 28 lieues carrées. Quelques-uns lui donnent plus d'étendue, & reculent ses limites au-delà de la Carentone, jusqu'à la Touque. Le sol y est fertile en blé, en lins & en pâturages. Il y a des bois & quelques forges. Ce pays faisoit autrefois partie du Comté d'Hiexmes, qui forme encore aujourd'hui, dans le Diocèse d'Evreux, un Doyenné auquel il donne le nom. Il s'étendoit aussi dans le Diocèse de Lizieux, du moins jusqu'au lieu où est l'Abbaye de Saint Evrou, qui a long-temps été appelée *Ouche, uticum*, parce que la forêt où elle avoit été bâtie, portoit le même nom: *Sylva uticensis.* La Ville de Bernay est la plus considérable de cette contrée. On y place également les Villes de Beaumont-le-Roger, & de l'Aigle

OUD; substantif masc. & terme de Calendrier. Nom d'un des douze mois, d'un des douze signes, & d'une des douze années du cycle duodénaire chez les Turcs orientaux & chez quelques peuples Tartares.

OUDAN; substant. masculin & terme de Calendrier. Onzième mois de l'année des Arméniens qui habitent un des Fauxbourgs d'Ispahan. Il répond à peu près à notre mois d'Août.

OUDENARDE; Ville forte des Pays-Bas, dans la Flandre Autrichienne, capitale d'une Châtellenie de même

nom, sur l'Escaut, à cinq lieues, sud de Gand, & onze, ouest, de Bruxelles sous le 21e degré, 16 minutes de longitude, & le 50e 49 minutes de latitude.

Louis XIV prit cette Ville en 1667, & la rendit au Roi d'Espagne Charles II, par la Paix de Nimègue. Le Maréchal d'Humières la bombarda en 1648, & les François y furent battus par les Alliés en 1708.

Il y a une belle Manufacture de Tapisseries de haute-lisse.

OUDENBORG; petite Ville des Pays-Bas dans la Flandre, à une lieue d'Ostende.

OUDENBOSCH; Bourg considérable des Pays-Bas, dans le Brabant Hollandois, au Marquisat de Berg-op-Zoom, & à trois lieues de Breda. Il s'y fait un commerce considérable.

OUDEWATER; petite Ville des Pays-Bas, dans la Province de Hollande, sur l'Issel, entre Gouda & Montfort.

OUDON, petite rivière de France en Normandie. Elle a sa source près de l'Abbaye d'Aunay, & son embouchure dans l'Orne, à Caen, après un cours d'environ six lieues.

OVE; substantif masculin, & terme d'Architecture, d'Orfévrerie, *&c.* Ornement taillé en forme d'œuf.

Dans l'Architecture l'ove est de trois à six minutes d'un module, & la saillie, des deux tiers de la hauteur. On met les oves dans les moulures des corniches pour y servir d'ornement; & dans le chapiteau d'une colonne, on place l'ove sous l'abaque.

OVER-ISSEL, (l') l'une des sept Provinces-Unies au-delà de l'Issel & du Zuyderzée: elle est bornée au nord par la Frise & le terrein de Groningue; à l'occident, par l'Issel; au midi, par le Comté de Zutphen; & à l'orient, par l'Évêché de Munster. Elle a environ vingt lieues de longueur & quatorze de largeur. On la divise en trois parties principales, qui sont le pays de Drente, celui de Twente, & le Sallant.

Tous les Gentilshommes de l'Over-Issel, qui y possédent des terres Seigneuriales de la qualité requise, font partie des États de cette Province.

OVERLANDER; substantif masculin, & terme de Marine. Petit bâtiment Hollandois, qui navigue sur le Rhin & sur la Meuse, & qui charge ordinairement de la terre & du sable pour faire des ouvrages de poterie & de verre.

OUESSANT; île de France dans l'océan, à quatre lieues, ouest, de la Province de Bretagne dont elle dépend, & à cinq lieues, nord ouest, du Conquêt. Elle est très-escarpée du côté de la terre ferme, & à peine deux hommes peuvent-ils y monter de front. Du côté de la mer, le rivage est assez uni; mais l'abord en est très-dangereux à cause de plusieurs chaînes de rochers qui se succèdent les unes aux autres. La plus considérable de ces chaînes de rochers est nommée la *Grande-Jument.* On se fie entiérement à la situation de cette île pour sa défense. Il n'y a aucun fort d'importance, ni aucun retranchement: la descente y est impossible. On y voit seulement une espèce de château & quelques hameaux. Elle donne son nom à quelques autres îles beaucoup moins grandes qui l'environnent, & que l'on confond sous le nom d'*Îles d'Ouessant.*

On ne voit dans cette île, pour tout ouvrage public, qu'un fanal

qui a été construit par l'ordre de Louis XIV, & exécuté par le Maréchal de Vauban. On y a depuis retouché à diverses fois; & c'est M. de Rabelin, Directeur des fortifications de Bretagne, qui a été chargé de ces travaux. Le sommet de ce phare se termine en une espèce de réchaud. On y porte du charbon de terre, qu'on y allume pendant les six mois d'hiver; ce qui sert de signal aux vaisseaux qui viennent de loin. Par d'anciens traités faits avec l'Angleterre, les rois de France se sont engagés à entretenir ce fanal, soit en paix, soit en guerre; on y consomme environ 80 barriques de charbon.

Cette île a environ sept lieues de tour, en suivant toutes les pointes de rochers qui s'avancent dans la mer. Elle a près d'une lieue & demie dans sa plus grande longueur, & une lieue dans sa plus grande largeur. Le sol en est assez fertile, & produit abondamment ce qui est nécessaire à la nourriture & aux besoins des habitans, dont le nombre se monte à sept cens ou environ. Ils ne tirent presque rien de la terre ferme, contens de ce que la nature leur offre chez eux sans beaucoup de peine & de contrainte.

On trouve dans cette île de bonnes eaux, & quelques prairies, mais sans aucun arbre, à l'exception de quelques arbres fruitiers qui sont dans le jardin du Gouverneur & dans celui du Vicaire. Cependant, quand il régne de grands vents & dans le temps des grandes marées on découvre sur le rivage, du côté de la terre ferme, des troncs d'arbre & des débris de maisons; ce qui feroit présumer que cette île a tenu autrefois à la terre ferme: c'est aussi la tradition du pays.

Les moutons d'Ouessant sont excellens, mais très-petits. Il y a aussi de bons chevaux, mais qui sont également très-petits. En général tous les animaux de cette île sont beaucoup plus petits que ceux de la terre ferme, & n'y produisent point leurs semblables.

L'ancienne langue Celtique s'est particulièrement conservée à Ouessant dans toute sa pureté. C'est sans contredit une des plus anciennes du Monde. Les mœurs y sont moins corrompues qu'ailleurs, & à peine y connoît-on la fraude, l'injustice, le vol, l'adultère, & les autres crimes malheureusement trop répandus ailleurs. Les habitans sont d'une grande ingénuité, & d'une candeur qui étonne ceux qui connoissent un peu le monde.

Ce n'est que depuis quelques années qu'il y a un Notaire dans cette île. Le papier timbré, les devoirs & les autres impôts s'y sont introduits en même temps, avec toute la suite qui a coutume de les accompagner.

Il y a deux Eglises assez grandes, & trois ou quatre petites Chapelles répandues dans l'île. On croit que Saint Pol, premier Évêque du Diocèse de ce nom, y aborda en venant d'Angleterre, & qu'il y bâtit un Monastère, dont il ne subsiste plus qu'un souvenir confus. La Paroisse porte le titre d'un Prieuré, qui est annexé au Séminaire de Léon. Le Vicaire étant payé de sa portion congrue, ce Prieuré peut rapporter environ 250 liv. en décimes.

Les habitans d'Ouessant viennent quelquefois en terre ferme, pour y vendre leurs denrées superflues,

flues, & fur-tout leurs moutons. Il n'y a rien dans leur habillement de fingulier, qu'une grande fimplicité. Les femmes ont une coîffure particulière : & fur leur coîffe elles portent un bonnet rouge, qu'elles ne quittent jamais qu'à l'Église, lorfqu'elles communient ou quand elles fe marient.

Ces habitans ont encore beaucoup d'ufages qui fe reffentent de l'antiquité la plus reculée : par exemple, ils cuifent à la manière des anciens Hébreux, leur pain fous la cendre. Quoiqu'ils foient inftruits dans la Religion Chrétienne, & qu'ils aient des Prêtres & des Églifes, on peut dire qu'ils vivent dans une ignorance ftupide. Il n'y a pas encore long-temps qu'ils avoient plufieurs ftatues de pierre, repréfentant les anciennes divinités du Paganifme.

Ce font les filles qui y demandent les garçons en mariage, & qui font toutes les avances. Voici l'ufage qui s'obferve en pareil cas : L'homme fe couche, & la fille accompagnée de fes parens va le trouver. Elle porte avec elle du vin, du pain, un morceau de lard, & quelques friandifes. Si le jeune homme confent à l'époufer, il mange un morceau, & boit un coup : le mariage fe termine peu après. Si la fille lui déplaît, il le témoigne en refufant ce qu'elle lui apporte.

OUEST; fubftantif mafculin. C'eft en termes de Cofmographie, un des points cardinaux de l'horifon, & celui qui eft diamétralement oppofé à l'eft.

L'oueft, à proprement à parler, eft l'interfection du premier vertical & de l'horifon, du côté où le foleil fe couche.

Le point où le foleil fe couche, lorfqu'il eft dans l'équateur, eft nommé l'oueft équinoxial, ou vrai point de l'oueft.

Le mot d'*oueft* eft principalement employé par les marins & les géographes, pour défigner le couchant ou l'occident, & les vents qui viennent de ce côté-là. Ainfi ils difent un *vent d'oueft*, *faire route à l'oueft*, *telle île eft à l'oueft de telle autre.* Mais dans l'ufage ordinaire, on fe fert plus communément du mot de *couchant* pour déterminer les pofitions des lieux. Ainfi on dit qu'*une telle maifon eft expofée au couchant*, *que la France a la mer au couchant.*

OUF! interjection dont on fe fert pour marquer une douleur fubite.

OUGLY; Ville d'Afie, dans l'Indouftan, au Royaume de Bengale, fur le bord occidental du Gange, à 18 lieues de fon embouchure.

OUI, particule d'affirmation. *Ita.* Il eft oppofé à non. *Il leur fut ordonné de répondre par oui ou par non.*

On dit de quelqu'un qu'*il ne dit ni oui ni non*; pour marquer, qu'il ne veut pas s'expliquer fur quelque chofe. *Quand on lui a fait cette propofition, il n'a répondu ni oui ni non.*

OUI, s'emploie quelquefois d'une manière fimplement affirmative, fans oppofition directe à non; & alors il ne fe met guère qu'au commencement d'un difcours, d'une phrafe. *Oui, je défire plus que perfonne que vous réuffiffiez.*

Il fe redouble quelquefois pour une plus grande marque d'affirmation. *Oui oui, le Prince fera inftruit du complot.*

OUI, fe prend quelquefois fubftantivement, & fe prononce comme s'il étoit afpiré. *Elle prononça le oui à regret en fe mariant avec lui. C'eft*

des gens à se quereller pour un oui & pour un non.

On dit, qu'*on veut savoir le oui ou le non d'une proposition qu'on a faite;* pour dire, qu'on veut savoir précisément, si celui à qui on l'a faite, veut l'accepter ou la refuser.

Oui, marque quelquefois la surprise & signifie, quoi cela est vrai. *Il a dit telle chose. Oui?* En ce sens il se prononce long.

Oui, se joint quelquefois avec les adverbes *certes*, *vraiment*, *certainement*, *sans doute*, &c. pour affirmer davantage. *Oui vraiment je le ferai. Oui sans doute il mérite qu'on le récompense.*

Oui, se joint aussi avec la particule *dà;* & l'on dit communément dans le style familier *oui-dà;* pour dire, de bon cœur, volontiers, oui.

Ce monosyllabe est bref, excepté dans le cas dont nous avons parlé.

OUÏ, OUÏE; participe passif. *Voyez* Ouir.

On dit en termes de Palais, *ouï le rapport d'un tel conseiller. Ouï sur ce le Procurer du Roi. Une Sentence rendue Parties ouïes.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin; mais la seconde est longue au pluriel & au féminin.

OUÏCOU; substantif masculin. Boisson composée par les Caraïbes avec des patates coupées, des bananes bien mures, de la Cassave rompue par morceaux, du gros sirop de sucre, ou, à son défaut, des cannes à sucre, le tout bien écrasé & mis en fermentation avec une suffisante quantité d'eau claire dans de grands vases de terre cuite qu'ils nomment *canaris:* cette boisson, à l'amertume près, ressemble à de la bierre; elle est très-forte & enivre facilement.

Lorsque les Caraïbes se rassemblent pour quelque réjouissance publique, ils font un ouïcou général; ces fêtes tumultueuses, ou plutôt ces espèces d'orgies, ne se passent guère sans désordre & sans quelque événement tragique.

Les habitans blancs & noirs des îles Antilles, ont beaucoup perfectionné la composition du ouïcou; ils ajoutent à une grande quantité d'eau suffisante & de beau sirop de sucre mêlés ensemble, des patates & des bananes coupées par morceaux, quelques racines de gingembre fraîches & écrasées, le sucre & l'écorce d'un certain nombre de citrons, & un morceau de cassave grillée, ou une croute de pain rôtie sur les charbons; ils laissent fermenter ces substances pendant deux ou trois jours dans un grand pot de terre non verni, & uniquement destiné à cet usage; plus il a servi, mieux il vaut. La force de la fermentation fait monter le marc vers l'orifice du pot, c'est alors qu'il faut l'écumer bien proprement, après quoi on passe la liqueur à deux ou trois reprises au travers d'une chausse de laine, & on l'enferme dans des bouteilles bien bouchées, dans chacune desquelles on a eu soin de mettre un ou deux clous de girofle. C'est dommage que cette boisson ne se puisse pas conserver plus de trois ou quatre jours, elle est infiniment plus agréable que du cidre mousseux, à quoi elle ressemble beaucoup par la couleur & le pétillement, & même un peu par le goût. On l'estime rafraîchissante en supprimant les épices; mais comme elle occasionne des flatuosités, & qu'un long usage pourroit nuire à l'estomac, on y ajoute comme correctifs le gingembre & le girofle en

quantité modérée par l'expérience.

OVICULE; substantif masculin & terme d'Architecture. Diminutif. Petit ove. Buldus croit que c'est l'astragale Lesbien de Vitruve. Quelques Auteurs nomment *ovicule*, l'ove ou moulure ronde des chapiteaux ionique & composite, laquelle est ordinairement taillée de sculpture.

OVIDE, Chevalier Romain, né à Sulmone, Ville de l'Abruzze, 43 ans avant JÉSUS-CHRIST, fut envoyé à Rome, de bonne heure. Ses talens s'étoient déjà développés; le séjour de cette Ville, la patrie du goût & des Arts, les perfectionna. Envoyé à Athènes à 16 ans, il étudia toutes les finesses de la langue & de la littérature Grecque. La poësie avoit des attraits infinis pour lui; son père, craignant que la passion des vers ne l'arrachât à la fortune que lui promettoient ses talens, voulut qu'il se consacrât à l'éloquence; la passion étoit trop forte, Ovide étoit né Poëte & il le fut malgré son père & malgré ses propres intérêts. Auguste, ami des talens, le reçut à sa Cour, & applaudit ses Ouvrages. Ovide auroit pu être heureux; mais tourmenté par le démon de la poësie, & par celui de l'amour, il éprouva bientôt les malheurs que ces deux passions causent ordinairement. Non content de chanter l'objet de ses flammes, il voulut réduire en système *l'Art d'Aimer*. Il publia un poëme sous ce titre. Auguste irrité contre l'Auteur, prit le prétexte de cet ouvrage pour le reléguer à l'âge de cinquante ans, à Tomes sur le Pont-Euxin. L'endroit de son exil étoit assez agréable pour les habitans du Pays; mais les montagnes qui sont au sud, & les vents du nord & de l'est qui soufflent du Pont-Euxin, le froid & l'humidité des forêts & du Danube rendoient cette Contrée insupportable à un homme né en Italie. On ignore le véritable crime d'Ovide. C'étoit incontestablement d'avoir vu quelque chose de honteux dans la maison d'Auguste. Comment cet Empereur auroit-il pu exiler Ovide pour son Poëme de *l'Art d'Aimer*, lui qui aimoit & qui protégeoit Horace, dont les poësies sont souillées de tous les termes de la prostitution? Il est clair qu'Octave alléguoit une raison prétendue, n'osant parler de la véritable. Une preuve qu'il s'agissoit de quelque inceste, de quelque aventure secrette de la famille Impériale, c'est que le BOUC DE CAPRÉE, *Tibere*, ce monstre de lasciveté comme de dissimulation ne rappela point Ovide. Il eut beau demander grâce à l'Auteur des proscriptions, à l'empoisonneur de Germanicus, il resta sur les bords du Danube, soupirant sans cesse après les plaisirs de Rome. Il mourut dans les regrets, l'an 17 de JÉSUS-CHRIST, à 57 ans, après en avoir passé sept dans son exil. Les ouvrages qui nous restent de ce Poëte, sont, 1°. *Les métamorphoses;* ouvrage ingénieux, dont l'invention est dûe aux Poëtes anciens & les ornemens à Ovide. 2°. Les *fastes* en six livres, dans lesquels à travers plusieurs morceaux négligés & quelques écarts, on découvre une imagination belle, noble & riante. 3°. Les *Tristes* & les *Elégies;* ouvrages remplis de grâces touchantes. L'Auteur donne du relief aux plus petites choses, mais il manque souvent de précision & de noblesse; & en cherchant les or-

nemens de l'esprit, il perd le langage de la nature. 4°. Les *Héroïdes*, pleines d'esprit, de bonne poësie & de volupté. 5°. Les trois livres des *Amours* qu'on peut joindre à ses trois Chants sur l'*Art d'Aimer*. L'un & l'autre ouvrage, en plaisant beaucoup à l'esprit, sont très-propres à gâter le cœur. Le poison y est préparé avec tout l'art possible. 6°. *Ibis*, Poëme satyrique sans finesse, & où le sel est délayé. 7°. Des fragmens de quelques autres ouvrages. La nature n'avoit pas été avare à l'égard d'Ovide; son esprit est vif & fécond; son imagination belle & riche; l'expression semble courir au-devant de sa pensée. Avec ces grandes qualités, il gâta le goût des Romains, il prodigua les fleurs, les saillies & les pointes. Ce défaut plut à son siècle, il lui donna le ton. La belle nature fut négligée; on courut après le faux brillant. Ce ne fut pas assez de ce qui plaît aux yeux, on chercha ce qui les éblouit. Une des meilleures éditions de ce Poëte est celle de 1762, en trois volumes *in*-12, à Paris chez Barbou. Elle est faite sur celle de Nicolas Heinsius, améliorée par Burman, & on a profité des corrections d'un exemplaire qui avoit appartenu à Politien.

OUÏ-DIRE; substantif masculin. Ce qu'on n'a ni vu, ni entendu soi-même, & qu'on ne sait que par le rapport d'une autre personne. *Il ne sait cela que par ouï-dire. Ce ne sont que des ouï-dire.*

Ce mot ne prend point de *s* au pluriel.

OUÏE; substantif féminin. *Auditus.* Celui des cinq sens par lequel on reçoit les sons.

L'objet de l'ouïe est le bruit en général; or, le bruit consiste dans un vif trémoussement de l'air communiqué jusqu'à l'organe de cette sensation, & cette communication, comme on sait, se fait de fort loin.

Le bruit dans lequel les vibrations de l'air sont plus amples, plus régulières, & par-là plus agréables à l'oreille, s'appelle le *son*.

Les vibrations du son en surprenant agréablement les hommes, ont excité leur curiosité & leur industrie à en former un art propre à les flatter, à les remuer par le sens de l'ouïe.

Voici d'après M le Cat, quelques-uns des principes du son simple & du son réduit en art.

Le son est dans le corps sonore qui le produit, ce qu'il est dans l'air même qui le porte à l'oreille, c'est-à-dire, un trémoussement du corps remué par l'impulsion de quelqu'autre: telle est une cloche remuée par son marteau, un violon ébranlé par ses cordes que l'archet fait trémousser, une flûte agitée par le choc de l'air contre son embouchure.

Il ne faut pas croire que l'air remué par les corps sonores, soit cet air grossier & palpable que l'on pousse avec son chapeau & avec lequel ou souffle le feu. Le son de la plus grosse cloche ne communique pas le moindre mouvement à la flamme d'une chandelle, tandis que le plus petit vent, c'est-à-dire, le moindre mouvement de l'air grossier l'agite & l'éteint.

Cet air, qui produit le son, parcequ'il est proportionné à l'organe de l'ouïe, est donc beaucoup plus subtil que l'air commun.

Le mouvement du corps sonore est composé de deux autres; savoir, d'un frémissement de toutes les petites parties qui composent ce corps,

& d'un mouvement de vibration de tout le corps.

Par le premier mouvement de frémissement les corpuscules du corps s'approchent, & s'éloignent alternativement les uns des autres avec une vîtesse prodigieuse, & par là leur situation entre eux & la figure de leurs pores changent sans cesse.

Dans la vibration de tout le corps, il arrive entre les surfaces du corps ce qu'on vient de voir entre les corpuscules pour le frémissement. Par exemple, une cloche qui sonne, de ronde qu'elle est, devient ovale en sens contraire, des millions de fois en un instant; une corde, quoique droite & étendue sur le chevalet, se courbe aussi en un sens contraire, c'est-à dire, en-deçà & en-delà de sa droiture naturelle, une infinité de fois en très-peu de temps.

L'un & l'autre mouvement produit le son & la longueur des vibrations, tant du corps entier que de ses parties, détermine l'espèce du son, grave ou aigu; par exemple, une longue corde, ou une petite corde lâche, ou une corde faite de matière peu élastique donne un son grave, parceque les vibrations d'une pareille corde sont lentes, grandes & éloignées l'une de l'autre; au lieu qu'une corde tendue, ou une corde faite de matière très-élastique donne un son aigu, parceque ses vibrations sont courtes, promptes & serrées. Ainsi en supposant deux cordes de même matière, de même grosseur & également tendues, & dont l'une est moitié de l'autre, celle qui n'est que moitié sonnera l'octave de l'autre, parceque ses vibrations sont une fois plus courtes; ces octaves sont un accord harmonieux, parceque de deux vibrations que fait la petite corde, il y en a toujours une qui se rencontre avec les vibrations de la grande, par-là elles concourent à rendre les vibrations sonores plus complettes, elles remuent une plus grande quantité d'air, & ainsi elles sont plus agréables. C'est-là le principe de tous les accords de Musique, & en particulier le mécanisme du jeu du violon, & de tous les instrumens dont les tons se produisent par le raccourcissement des cordes en conséquence de la disposition des doigts. Plus il y a de vibrations qui se rencontrent, plus l'accord est parfait & harmonieux; de-là vient que l'unisson est le premier & le plus parfait des accords, ou plutôt c'est l'accord vrai & parfait; parceque dans cet état des cordes, toutes leurs vibrations s'accordent & frappent toujours l'air ensemble. Les tons discordans sont ceux où il n'y a point de vibrations qui se rencontrent.

En conséquence de cette égalité & de cet accord des vibrations dans l'unisson, lorsqu'on touche une corde d'instrument vis-à-vis d'une autre qui a une corde toute pareille & à l'unisson, cette dernière corde est agitée par le son de la première; parceque cette corde pareille & à l'unisson se prête aux vibrations de l'air dont les retours s'accordent à la longueur & à la rondeur de cette corde, & enfin aux vibrations qui en résultent; au lieu que les autres cordes ayant des vibrations discordantes, leur mouvement est bientôt rompu & arrêté par ces mêmes vibrations de l'air, qui font d'abord des efforts pour y exciter des vibrations. Pour concevoir clairement les effets de cet accord & de son

défaut, suspendez une boule à un fil, & balancez cette boule dans l'air en la poussant avec le doigt; si vous voulez entretenir les vibrations de cette boule, il faut que vous vous accordiez avec elle, & que vous attendiez à pousser la boule qu'elle soit au bout d'une vibration, & sur le point d'en recommencer une autre; en ce cas-là vous entretiendrez ces vibrations tant que vous voudrez, & vous serez dans le cas de la corde à l'unisson de l'autre : mais si, sans vouloir vous accorder avec les vibrations de votre boule, vous allez sans mesure toucher au milieu d'une de ses vibrations, vous arrêterez la boule, & c'est ce que fait l'air remué par la corde, eu égard aux autres cordes avec lesquelles celle-ci n'est pas d'accord, ou à l'unisson.

Voilà le principe de la différence des tons & des accords. Quant à la force du son, elle dépend de la quantité d'air remué par le corps sonore, & cette quantité dépend, ou de la force des vibrations du corps sonore, ou de son étendue. Un homme sur le même ton & du même corps de voix vous flatte l'oreille en modérant l'impulsion de l'air dans son organe, & il vous étourdit en y excitant des vibrations plus fortes; mais s'il multiplie ces vibrations par un vaste porte-voix, c'est-à-dire, par un instrument qui remue beaucoup d'air à la fois, alors sa voix produira un bruit qui sera insoutenable de près, & qui se portera très-loin. Ces principes s'appliquent aisément à la trompette, au cor-de-chasse & aux autres instrumens qui font beaucoup de bruit, parcequ'ils remuent beaucoup d'air, & qu'ils le remuent fortement à cause de la grande élasticité de la matière dont ils sont composés.

Ce qu'on vient de dire est connu depuis long-temps, mais les modernes ont enrichi cette matière de nouvelles découvertes & d'hypothèses nouvelles.

Quand on touche à la fois deux cordes de violon qui sont d'accord à la quinte, on entend parfaitement le son des deux cordes; cependant l'un de ces sons consiste dans deux vibrations de l'air, & l'autre dans trois vibrations; mais la même masse d'air ne peut pas à la fois faire trois vibrations d'une part, & deux vibrations de l'autre part distinctes l'une de l'autre; si vous jetez à la fois dans un lac deux pierres l'une auprès de l'autre, les ondulations qu'elles formeront dans l'eau, ou se confondront en une seule, ou s'entre-détruiront; car un même liquide ne peut pas avoir à la fois deux, ou plusieurs vibrations différentes. C'est pourtant ce qui arrive dans le fluide qui produit le son, & qui reçoit à la fois l'impression, non-seulement de deux tons, mais d'autant de tons qu'il y en a dans la Musique, & qui les porte distinctement à l'oreille. Il faut donc que l'air qui produit le son soit fait de plusieurs espèces de fluides, plus ou moins subtils, propres chacun à faire les vibrations, ou les tons différens de *ut*, de *re*, de *mi*, &c. à peu près comme la lumière est composée de plusieurs espèces de rayons propres à produire le rouge, le jaune, le vert, le bleu, *&c.*

Moyennant cette supposition on conçoit que chaque ton remuera le fluide qui lui est propre, ou dont les vibrations particulières forment

ce ton, & par-là l'oreille pourra recevoir à la fois toutes les impressions de chacun de ces fluides & de chacun de ces tons, comme l'œil reçoit à la fois l'impression de plusieurs couleurs.

Lorsqu'on touche une corde d'instrument seule, le commun des hommes n'y apperçoit qu'un seul ton; mais des gens accoutumés à l'harmonie distinguent, outre ce ton fondamental, l'octave, la quinte & la tierce couvertes par le ton principal : ce sont là les principaux accords.

Or, par le principe du raccourcissement de la corde dont on a parlé, l'octave est la moitié du son fondamental, ou le produit de la moitié de la corde, la quinte est le produit des deux tiers de la même corde, & la tierce est le produit de quatre cinquièmes de la corde.

Voici une autre singularité nouvelle du son rendu par les cordes.

On vient de voir que la moitié d'une corde entière sonne l'octave, & qu'ainsi en appuyant le doigt au milieu d'une corde, on aura cette octave en quelque partie que l'archet touche la corde.

Si au lieu d'appuyer le doigt ferme sur la corde & le manche de l'instrument, on ne fait que toucher légèrement la corde, ou avec le doigt, ou avec un curedent seulement, on aura l'octave comme en appuyant ferme, & même plus agréable, parceque les deux parties de la corde le donnent à la fois; & que cette corde entière y mêle un peu du son fondamental, pour peu qu'on la touche légèrement, ou qu'on cesse de temps en temps de la toucher; par conséquent, c'est comme si on touchoit à la fois trois cordes à l'unisson, ce qui doit faire un son harmonieux.

La raison de cette singularité en Musique, est que le simple attouchement du curedent fait une espèce de division de la corde en deux parties égales, c'est un petit chevalet mobile qui sépare les vibrations de chaque portion de corde, sans cependant interrompre la communication de ces vibrations; la corde tremble sous le curedent même, mais les vibrations de la corde entière y sont raccourcies, ou, si vous voulez, il s'y fait une suppression de la première classe des vibrations amples & complettes, qui forment le son fondamental; la corde ne passe plus que par les vibrations subalternes de l'octave; ce que nous disons suppose que la vibration du ton fondamental renferme toutes les autres vibrations, & cela est vrai; car quand le curedent touche le milieu d'une corde, vous pouvez faire sonner à cette corde deux octaves parfaites, sans changer le curedent de place; pour cela, 1°. raclez fortement avec l'archet, vous rendrez à la corde son ton fondamental, parcequ'alors la force des vibrations amples qui forment ce ton, surmonte l'attouchement du curedent & le soulève; 2°. poussez l'archet moins fort, vous sonnez l'octave, comme on vient de dire, parcequ'alors le curedent supprime une des classes des vibrations; ou que les vibrations trop foibles perdent contre ce curedent une de leurs classes, ou une moitié de leur largeur totale. Les différens degrés de cette largeur, contenue dans la vibration du ton grave, ne seroient-ils pas la première cause des accords que les Harmonistes distinguent dans le seul

ton fondamental. La justesse de cette explication paroît confirmée par cette autre expérience.

Si vous placez le doigt à un tiers de la corde, & que vous l'appuyez ferme, vous sonnerez la quinte, comme on sait, mais si vous y appliquez le curedent, vous sonnerez une douzième, ou l'octave de la quinte. Or, si vous appuyez de nouveau le doigt sur cet endroit, & que vous passiez l'archet sur ce tiers de corde, vers le filet du violon, il vous donnera le même son, la même douzième que vous donnoit le curedent quand vous passiez l'archet sur les deux autres tiers de la corde: c'est donc le son de ce tiers de corde que vous entendez lors même que l'archet passe sur les deux tiers: la vibration de l'archet passe donc des deux tiers qu'il touche au tiers qui est par de-là le curedent: ce curedent n'intercepte donc pas les vibrations de la corde, il en fait seulement une espèce de division ou de répartition à chaque partie de la corde. Mais d'où vient l'archet qui passe sur deux tiers de la corde, ne fait-il pas plutôt entendre le son de cette longue portion que le son du tiers sur lequel il ne passe pas? C'est par la raison même que ce tiers est plus court, que ses vibrations se font plutôt entendre; étant plus courtes, elles ont un ton plus aigu: or, le ton aigu l'emporte toujours sur le grave & le couvre totalement.

Plus vous reculez le curedent, soit vers le filet, soit vers le chevalet, plus le ton est aigu, parceque c'est toujours le ton de la portion courte de la corde qu'on entend.

On appelle ces sons des sons flutés; M. Mondonville les appelle les sons harmoniques, & il a eu le premier la hardiesse de les faire entrer dans de grandes pièces, & l'habileté d'en faire goûter l'exécution. On appelle ces sons *flutés*, parcequ'ils ont le ton sourd & doux de la flûte, mais ils méritent encore ce nom, en ce qu'ils transportent sur le violon le mécanisme de la flûte, sur laquelle, comme on sait, un même trou fait plusieurs octaves.

Quelque promptes que soient les vibrations de l'air remué par le corps qui produit le son, ou le bruit, ces vibrations ne laissent pas d'employer un certain temps à se communiquer de proche en proche à l'air éloigné du corps qui les excite. La raison de ce retardement est que l'air étant élastique & poreux, celui qui environne le corps sonore cède à la pression de ce corps, & prend, pour ainsi dire, sur ses pores, l'élargissement du corps; cet air s'élargit ensuite à son tour un peu au-delà de son état naturel, comme font tous les corps élastiques; par-là, il rend à la couche d'air éloignée, la compression que le corps lui a fait d'abord souffrir; celui-ci à son tour resserré, puis élargi, en fait autant à la couche suivante, & ainsi de suite: mais cette suite de compression & d'élargissemens de couche en couche demande un certain temps.

On est convaincu de cette vérité, lorsqu'on voit tirer un coup de fusil dans une plaine éloignée; le bruit du coup vient à l'oreille longtemps après que les yeux ont apperçu le feu: mais on a déterminé par des expériences exactes, combien le son ou le bruit emploie de temps à se communiquer de proche en proche, ou combien il fait de chemin en temps marqué, &

par

par les dernières de ces expériences faites par Messieurs de l'Académie des Sciences, à des distances très-éloignées; on a trouvé,

1°. Que le bruit du canon fait 173 toises par secondes, & ainsi il fait 10380 toises par minutes. La lieue étant de 2282 toises, le son fait par minute quatre lieues & demie, & 115 toises; par conséquent il fait par heure 273 lieues & 54 toises.

2°. Le son se transmet avec la même vîtesse, lorsqu'il parcourt un grand espace, que lorsqu'il en parcourt un plus petit sans se rallentir.

3°. Le son se transporte avec la même vîtesse pendant le jour que pendant la nuit.

4°. Il a aussi la même vîtesse dans des temps de pluie que lorsque le Ciel est serein.

5°. La vîtesse du son est égale lorsque le bruit qui le produit est grand, & lorsqu'il est petit; lorsque la bouche d'un canon, par exemple, est dirigée vers le lieu d'où on l'entend, & lorsqu'elle est en sens contraire.

Mais ce seroit envain que l'air remué par les corps bruyans ou sonores nous frapperoit de toutes parts, si nous n'avions des organes particuliers pour recevoir son impression. Le vent se sent au toucher, mais la partie de l'air qui fait le son est trop subtile pour affecter ce sens grossier, il n'y fait pas la moindre impression.

L'oreille est l'organe propre à cette sensation. On remarque d'abord à sa partie extérieure une espèce d'entonnoir ou de pavillon de trompe très-propre à ramasser une grande quantité d'air; cet entonnoir est beaucoup plus grand dans certains animaux, comme dans l'âne & le lièvre; il y a des muscles qui le redressent & l'ouvrent quand l'animal écoute; c'est pourquoi ces animaux ont l'ouïe très-fine. L'homme a aussi des muscles de l'oreille extérieure, mais ils ont peu d'usage, faute d'habitude: il y a cependant des gens qui ont le mouvement de ces muscles, comme les animaux; tel étoit, par exemple, le fameux M. Méry.

Cet entonnoir extérieur est suivi d'un canal, lequel aboutit à une membrane qui est comme la première porte des grottes de l'ouïe. Cette membrane est tendue comme celle d'un tambour, & elle porte aussi ce nom. Son centre s'enfonce un peu vers la première grotte qui est derrière & qu'on appelle la *caisse*. Dans cette grotte il y a des ressorts qui font l'office des bascules qu'on met aux sonnettes, & qui aboutissent d'une part au centre de cette membrane, & de l'autre à l'entrée d'une seconde grotte. Ces bascules sont tirées par des muscles. Cette membrane & ses ressorts paroissent avoir dans l'ouïe le même usage que la prunelle semble avoir dans l'œil. La prunelle se resserre, ou se dilate pour recevoir une image plus parfaite, & qui ne blesse point l'organe; le tympan se tend ou se relâche de même, pour transmettre à l'ouïe des vibrations plus parfaites, & proportionnées à cet organe. Quand l'oreille est frappée d'un son trop violent, cette membrane, dont le centre est enfoncé vers sa grotte, est repoussée vers le dehors par la bascule qui vient aboutir à son centre; par-là cette même membrane est relâchée, & ce relâchement diminue d'autant l'impétuosité du son qui pourroit blesser l'organe; dans

le même temps & par le même mouvement, la bascule opposée à celle-ci ferme l'entrée de la seconde grotte, & affoiblit encore par-là l'impression de l'air dans cette seconde grotte.

Au contraire, quand le son est trop foible, la première bascule ramène le tympan en-dedans, le rend plus tendu & plus susceptible d'ébranlement; l'autre bascule ouvre la seconde grotte, & facilite l'action des ondulations de l'air intérieur.

Dans les sons moyens entre les deux extrêmes précédens, le tympan garde aussi une tension moyenne, par laquelle il est proportionné à ces sons, & comme à l'unisson des vibrations de l'air: par-là, le trémoussement de cette membrane communique le son au-dedans de cet organe d'une façon plus complette & plus juste, comme la prunelle dans un juste degré de dilatation transmet au fond de l'œil une image nette & précise.

La première bascule destinée à tendre & relâcher le tympan, est faite des petits os qu'on appelle *marteau* & *enclume*; la seconde est composée de la même enclume & de l'étrier joints ensemble par l'os *orbiculaire*; c'est la base de l'étrier qui fait la porte de la seconde grotte. Peut-être que la justesse de l'oreille en musique dépend en partie de la justesse du mouvement des muscles de ces osselets à mettre exactement & promptement la membrane du tambour à l'unisson des tons qu'elle reçoit. On trouve quelquefois à cette membrane une petite fente découverte par Rivinus.

La première caverne de l'oreille contient d'ailleurs un air subtil qu'elle reçoit du fond du gosier par un canal appelé *la trompe d'Eustache*, dont le pavillon s'ouvre vers l'endroit de la communication du nez avec la bouche; c'est par ce passage de l'air, & par le trou que Rivinus a observé au tympan, que certains fumeurs font sortir par leur oreille la fumée, en fermant exactement le nez & la bouche. Cet air extérieur introduit par la trompe d'Eustache, soutient la membrane du tambour, qui étant remué par l'air extérieur, communique ses vibrations à l'organe immédiat de l'ouïe.

Cet organe immédiat est contenu dans deux autres appartemens qui ont chacun une porte dans la caisse ou première caverne; celle-ci est comme leur anti-chambre, & ils ont entre eux une porte de communication. Ces portes sont aussi garnies de membranes. Rien n'est si propre à remuer tout l'air contenu dans ces grottes que les membranes tendues à leur entrée; le tambour & la tymbale en sont des preuves.

L'un de ces appartemens est appelé le *labyrinthe*, & l'autre le *limaçon*.

Le labyrinthe est fait d'un vestibule d'où partent trois canaux appelés *demi circulaires*, lesquels font un peu plus d'un demi-cercle, & reviennent se rendre dans le même vestibule. Ces trois canaux portent le nom particulier de labyrinthe. On conçoit que l'air étant poussé dans le vestibule & dans les embouchures de ces canaux, les vibrations d'air qui ont enfilé chaque embouchure doivent se rencontrer au milieu de chaque canal, & là il se doit faire une collision toute propre à exciter un frémissement, ou des

vibrations dans ces canaux & dans la membrane nerveuse qui les tapisse; c'est cette impression qui produit la sensation de l'ouïe.

Comme ce labyrinthe est simple & uniforme, il doit être l'organe général de l'ouïe, c'est-à-dire, l'organe remué indifféremment par toutes sortes de sons ou de bruits, ou si voulez, c'est l'organe général du bruit; mais le limaçon a, ce semble, une construction & un usage plus recherché. Sa figure est vraiment celle d'une coquille de limaçon. L'intérieur est composé de deux rampes, ou de deux espèces de canaux en spirale, & séparés l'un de l'autre par une membrane fine & nerveuse soutenue par des avances de lames osseuses.

L'artifice de cette construction est de la plus parfaite mécanique. L'office essentiel d'un organe des sens est d'être proportionné à son objet, & pour l'organe de l'ouïe, c'est de pouvoir être à l'unisson avec les différentes vibrations de l'air: ces vibrations ont des différences infinies; leur progression est susceptible de degrés infiniment petits; il faut donc que l'organe fait pour être à l'unisson de toutes ces vibrations, & pour les recevoir distinctement, soit composé de parties, dont l'élasticité suive cette même progression, cette même gradation insensible ou infiniment petite. Or, la spirale est dans les mécaniques la seule machine propre à donner cette gradation insensible.

On voit clairement que la lame spirale du limaçon est toute faite pour être trémoussée par l'impulsion de l'air intérieur qui l'environne. On voit de plus qu'à la base de la spirale la lame faisant un plus grand contour, elle a des vibrations plus longues; elle les a très-courtes au sommet par la raison contraire. Tournez un fil d'archal en limaçon, vous verrez combien les grands contours seront mous, & combien au contraire les petits contours du sommet ou du centre seront roides. Or, depuis le commencement de la base de la spirale où la lame est plus souple, jusqu'à l'extrémité de son sommet, où est son dernier degré de roideur, il y a une gradation insensible, ou infiniment petite d'élasticité, ensorte que quelque division que l'on conçoive dans les tons, il n'y en a point qui ne rencontre dans les points de cette spirale son unisson ou sa vibration égale; ainsi il n'y a point de ton qui ne puisse imprimer distinctement sa vibration à cette spirale; & voilà en quoi consiste le grand artifice du limaçon. C'est pourquoi on peut regarder le limaçon comme le sanctuaire de l'ouïe, comme l'organe particulier de l'harmonie, ou des sensations les plus distinctes & les plus délicates en ce genre.

Les oiseaux, direz-vous, n'ont point de limaçon, & cependant ce sont les Musiciens de tous les animaux. Les oiseaux ont l'ouïe très-fine, quoique sans limaçon, parce-qu'ils ont la tête presque toute sonore comme un timbre, & la raison en est qu'elle n'est pas matelassée de muscles comme la tête des autres animaux. Par-là ils doivent être très-ébranlés par les sons qu'on leur fait entendre; leur labyrinthe très-sonore suffit pour cela; la grotte la plus simple répète bien en écho, un air musical: mais si à cette excellente disposition de l'ouïe des oiseaux, la nature avoit ajouté le limaçon, ils auroient été beaucoup plus sensibles aux modulations

harmonieuses, ils auroient eu la passion de l'harmonie, comme presque tous les animaux ont celle de la gourmandise; ce qui n'est point, car il faut prendre garde que la qualité de Musiciens qu'ont les oiseaux vient moins de la finesse & du goût de leur oreille, que de la disposition de leur gosier; ils ressemblent encore en ceci à bien des Musiciens qui donnent du plaisir, & qui n'en prennent point. On voit un chien crier, on le voit pleurer, pour ainsi dire, à un air joué sur une flûte, on le voit s'animer à la chasse au son du cor, on voit le cheval plein de feu par le son de la trompette, malgré les matelas musculeux qui environnent leur organe de l'ouïe; sans le limaçon qu'ont ces animaux, on ne leur verroit pas cette sensibilité à l'harmonie, on les verroit stupides en ce genre, comme les poissons qui manquent de limaçon aussibien que les oiseaux, mais qui n'ont pas comme ceux-ci, l'avantage d'avoir un tête assez dégagée, assez sonore pour suppléer à ce défaut.

L'homme réunit toutes ces perfections machinales, & il y joint ces sentimens délicats, réfléchis qui le distinguent de tous les autres animaux; c'est de-là, surtout, que dépend sa grande sensibilité à l'harmonie; car la bonne musique est celle qui exprime des sentimens, ou qui les excite.

Ce mot n'a d'usage qu'au singulier.

OVIEDO; ville épiscopale & considérable d'Espagne, capitale de l'Asturie d'Oviedo, sur les rivières d'Ove & de Deva, à 46 lieues, nord-est, de Compostelle, & à 83, nord-ouest, de Madrid, sous le 11e degré, 48 minutes de longitude, & le 43e, 23 minutes de latitude.

OUÏES; substantif féminin pluriel. Il ne se dit qu'en parlant des poissons, & signifie certaines parties de la tête qui leur servent à la respiration. *Quand les maquereaux sont frais, ils ont les ouïes vermeilles. On embroche les harengs par les ouïes.*

On dit proverbialement & figurément d'un homme qui est abattu de maladie, ou qui a reçu quelque mortification, qu'*il a les ouïes pâles.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

OUJON; petite ville d'Asie dans la Perse. Tavernier la place au 61e degré, 35 minutes de longitude, & au 32e, 24 minutes de latitude.

OVIPARE; adjectif des deux genres. Il se dit des animaux qui se multiplient par le moyen des œufs. Ces œufs ayant été couvés par la mère, ou mis en fermentation par quelqu'autre principe de chaleur, produisent enfin des petits: ceux-ci se mettent eux-mêmes au monde, après avoir consumé l'humidité ou l'humeur dont ils étoient environnés, & après avoir acquis un certain volume & des forces suffisantes pour rompre la coque de l'œuf.

Ce genre, outre les oiseaux, renferme diverses espèces d'animaux terrestres, comme les serpens, lésards, tortues, cancres, écrevisses, *&c.*

On oppose aux animaux *ovipares*, ceux qui produisent leurs petits tout vivans, & que par cette raison on appelle *vivipares*, comme l'homme, les quadrupèdes, *&c.*

OUÏPOU; substantif masculin & terme de relation. C'est le nom que les habitans sauvages du Brésil donnent à une espèce de farine fort nourrissante qu'ils font avec la racine d'épi & avec celle de manioc,

On fait sécher ces racines au feu, après quoi on les ratisse avec des cailloux tranchans; on fait cuire ces raclures dans un pot avec de l'eau jusqu'à ce que le mélange s'épaississe; lorsqu'il est refroidi, son goût est assez semblable à celui du pain blanc de froment. En mêlant cette racine avec du jus de viande, on fait un mets qui ressemble à du ris bouilli. Ces mêmes racines pilées lorsqu'elles sont fraîches, donnent un jus blanc comme du lait, qui exposé au soleil, se coagule comme du fromage, & qui cuit au feu fait un aliment assez agréable.

OUÏR; verbe actif irrégulier de la seconde conjugaison. *Audire.* Entendre, recevoir les sons par l'oreille. *Nous ouïmes tout le bruit qu'ils firent. Avez-vous ouï plaider cette cause?*

On dit, *ouïr la messe*; pour dire, assister à la messe.

Ouïr, signifie aussi, donner audience écouter, prêter attention. *Il faut l'ouïr avant de le juger. L'Ambassadeur n'a pas encore été ouï.*

Ouïr, signifie encore écouter favorablement, exaucer. *Seigneur, daignez ouïr les prières de votre peuple.*

On dit en termes de Palais, *ouïr des témoins*; pour dire, recevoir leur déposition. *Le Commissaire a déjà ouï beaucoup de témoins.*

On dit d'un accusé qui est assigné pour répondre en personne devant le Juge, qu'*il est assigné pour être ouï*. Et l'on appelle *décret d'assigné pour être ouï*, le plus doux des décrets en matière criminelle. *Voyez* Décret.

Voyez Écouter, pour les différences relatives qui en distinguent Ouïr, *&c.*

La première syllabe est brève, & la seconde dont le *r* final se fait sentir, est longue.

Conjugaison & quantité prosodique des autres temps usités du verbe *Ouïr*.

Indicatif. *Prétérit défini. Singulier.* J'ouïs, tu ouïs, il ouït.

Pluriel. Nous ouïmes, vous ouïtes, ils ouïrent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève & la seconde longue. La troisième personne a ses deux syllabes brèves. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Subjonctif. *Imparfait. Singulier.* Que j'ouïsse, que tu ouïsses, qu'il ouït.

Pluriel. Que nous ouïssions, que vous ouïssiez, qu'ils ouïssent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont les deux premières syllabes brèves, & la troisième très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe brève & la seconde longue. Les deux premières personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves, & la troisième longue.

Les terminaisons *ions*, *iez*, sont des diphtongues.

Participe passif. Ouï, ouïe. *Voyez* ce mot en son ordre.

Les autres temps singuliers de ce verbe ne sont pas en usage.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire Avoir. J'ai ouï, nous aurions ouï, *&c.*

OVISSARA; substantif masculin & terme de Relation. C'est sous ce nom que les habitans du royaume de Benin en Afrique désignent l'Être suprême. Ils ont suivant le rapport des voyageurs, des idées assez justes

de la Divinité qu'ils regardent comme un Être tout puissant, qui quoique invisible, est présent partout, & qui est le créateur & le conservateur de l'univers. Ils ne le représentent point sous une forme corporelle, mais comme ils disent que Dieu est infiniment bon, ils se croient dispensés de lui rendre leurs hommages qu'ils conservent pour les mauvais esprits, ou démons qui sont les auteurs de tous les maux, & à qui ils font des sacrifices pour les empêcher de leur nuire. Ces idolâtres sont d'ailleurs fort superstitieux; ils croient aux esprits & aux apparitions, & sont persuadés que les ombres de leurs ancêtres sont occupées à parcourir l'univers, & viennent les avertir en songe des dangers qui les menacent; ils ne manquent point à suivre les inspirations qu'ils ont reçues, & en conséquence ils offrent des sacrifices à leurs fétiches ou démons. Les habitans de Benin placent dans la mer leur séjour de bonheur ou de misère. Ils croient que l'ombre d'un homme est un corps existant réellement, qui rendra un jour témoignage de leurs bonnes ou de leurs mauvaises actions; ils nomment *Passador* cet être chimérique, qu'ils tâchent de se rendre favorable par des sacrifices, persuadés que son témoignage peut décider de leur bonheur ou de leur malheur éternel. Les Prêtres de Benin prétendent découvrir l'avenir, ce qu'ils font au moyen d'un pot percé par le fond en trois endroits, dont ils tirent un son qu'ils font passer pour des oracles, & qu'ils expliquent comme ils veulent; mais ces Prêtres sont punis de mort lorsqu'ils se mêlent de rendre des oracles qui concernent l'État ou le gouvernement. De plus il est défendu sous des peines très-grièves aux Prêtres des Provinces d'entrer dans la capitale. Malgré ces rigueurs contre les Ministres des autels, le Gouvernement a dans de certaines occasions des complaisances pour eux qui sont très-choquantes pour l'humanité; c'est un usage établi à Benin de sacrifier aux idoles les criminels que l'on réserve dans cette vue; il faut toujours qu'ils soient au nombre de vingt-cinq; lorsque ce nombre n'est point complet, les Officiers du Roi ont ordre de se répandre dans l'obscurité de la nuit, & de saisir indistinctement tous ceux qu'ils rencontrent; mais il ne faut point qu'ils soient éclairés par le moindre rayon de lumière; les victimes qui ont été saisies sont remises entre les mains des Prêtres qui sont maîtres de leur sort. Les riches ont la liberté de se racheter, ainsi que leurs esclaves, tandis que les pauvres sont impitoyablement sacrifiés.

OVISTES; substantif masculin pluriel. Secte de Philosophes, lesquels soutiennent que les femelles de tous les animaux contiennent des ovaires qui sont comme autant de pépinières de leurs diverses espèces, & dont chaque œuf fertilisé par le mâle, rend un petit animal.

OUISTITI; substantif masculin. Espèce de Sagoin qui n'a ni abajoues ni callosités sur les fesses; il a la queue lâche, non prenante, fort touffue; annelée alternativement de noir & de blanc ou plutôt de brun & de gris, & une fois plus longue que la tête & le corps pris ensemble; la cloison des narines fort épaisse & leurs ouvertures à côté; la tête ronde couverte de poil noir au-

dessus du front; sur le bas duquel il y a au-dessus du nez une marque blanche & sans poil; sa face est aussi presque sans poil & d'une couleur de chair foncée; il a des deux côtés de la tête au-devant des oreilles deux toupets de longs poils blancs; ses oreilles arrondies, plates, minces & nues; ses yeux sont d'un châtain rougeâtre; le corps est couvert d'un poil doux d'un gris cendré, & d'un gris plus clair, & mêlé d'un peu de jaune sur la gorge, la poitrine & le ventre; il marche à quatre pieds, & n'a souvent pas un demi-pied de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue. Les femelles ne sont pas sujettes à l'écoulement périodique.

M. Edward qui a donné une bonne description de cet animal dans ses glanures, dit en avoir vu plusieurs, & que les plus gros ne pesoient guère que six onces, & les plus petits quatre onces & demie: il observe très judicieusement que c'est à tort que l'on a supposé que le petit singe d'Ethiopie, dont Ludolf fait mention sous le nom de *Fonkes* ou *Guereza* étoit le même animal que celui-ci; il est en effet très-certain que l'ouistiti ni aucun autre sagoin ne se trouve en Ethiopie, & il est très-vraisemblable que le *fonkes* ou *guereza* de Ludolf est ou le mococo ou le loris, qui se trouvent dans les terres méridionales de l'ancien continent. Monsieur Edward dit encore que le sanglin (*ouistiti*) lorsqu'il est en bonne santé a le poil très-fourni & très touffu; que l'un de ceux qu'il a vus, & qui étoit des plus vigoureux, se nourrissoit de plusieurs choses, comme de biscuits, fruits, légumes, insectes, limaçons, & qu'un jour étant déchaîné, il se jeta sur un petit poisson doré de la Chine, qui étoit dans un bassin, qu'il le tua & le dévora avidement, qu'ensuite on lui donna de petites anguilles qui l'effrayèrent d'abord en s'entortillant autour de son cou, mais que bientôt il s'en rendit maître & les mangea. Enfin M. Edward ajoute un exemple qui prouve que ces petits animaux pourroient peut-être se multiplier dans les contrées méridionales de l'Europe; ils ont, dit-il, produit des petits en Portugal, où le climat leur est favorable; ces petits sont d'abord fort laids, n'ayant presque point de poils sur le corps, ils s'attachent fortement aux tettes de leur mère; quand ils sont devenus un peu grands, ils se cramponnent fortement sur son dos ou sur ses épaules, & quand elle est lasse de les porter, elle s'en débarrasse en se frottant contre la muraille; lorsqu'elle les a écartés le mâle en prend soin sur le champ & les laisse grimper sur son dos pour soulager la femelle.

OUKEK; ville d'Asie en Tartarie, dans le Capschac, à quinze lieues de Bulgar.

OULEMARY; substantif masculin. C'est un des grands arbres du pays de la Guyane: sa feuille est luisante, & ressemble à celle du citronnier. Il est revêtu d'une écorce brune, épaisse de près d'un pouce. Le dedans se sépare en plusieurs feuillets roussâtres, unis, minces comme les feuilles de balisier, & sur lesquelles on peut écrire comme sur du papier. M. de Préfontaine dit qu'il se souvient que ce fut par un feuillet de cet arbre, sur lequel un Indien avoit écrit, *Oyapock est pris*, qu'on apprit en 1745 à Cayenne la prise du fort d'*Oyapock*: cet Indien

qui étoit alors à *Oyapock*, trouva le moyen de faire parvenir cette lettre.

Ces feuillets servent aux Indiens à un autre usage; ils roulent dedans le plus serré qu'ils peuvent, une feuille de tabac, & en font ainsi ce qu'on appelle aux îles *une cigale*, ce qui leur sert de pipe.

OULX; bourg, chef-lieu d'une vallée qui faisoit autrefois partie de la province de Dauphiné, mais qui a été cédée au Roi de Sardaigne par le traité d'Utrecht de 1713.

OUMIGNON; petite rivière de France en Picardie: elle a sa source à une lieue & demie au-dessus de Vermand, & son embouchure dans la Somme, à cinq quarts de lieue au-dessus de Péronne, après un cours d'inviron cinq lieues.

OUNDLE; bourg d'Angleterre dans le Comté de Northampton.

OUNEWARI; ville du Japon dans l'île de Bungo, sur la rivière de Doni.

OUPELOTTE; substantif féminin. Racine médicinnale qui croît en quelques endroits des Indes orientales & qui nous est apportée de Surate.

OURAGAN; substantif masculin. Mot emprunté de l'Indien & qui signifie le concours, le choc de plusieurs vents. Il se dit d'une tempête violente accompagnée de tourbillons.

Les ouragans sont très-fréquens dans les mers orientales, principalement vers Siam, la Chine, *&c.* ce qui rend la navigation de ces mers très-dangereuse.

Les premiers navigateurs qui ont approché du Cap de Bonne-Espérance, ignoroient les effets de ces nuages funestes, qui semblent se former tranquillement, & qui tout d'un coup lancent la tempête. Près de la côte de Guinée, il se fait quelquefois trois ou quatre de ces orages en un jour, ils sont annoncés & causés par de petits nuages noirs, le Ciel est ordinairement fort serein, & la mer tranquille; c'est principalement au mois d'Avril, de Mai & de Juin qu'on éprouve ces tempêtes sur la mer de Guinée.

Il y a d'autres espèces de tempêtes qui sont encore plus violentes que celles-ci, & dans lesquelles les vents semblent venir de tous côtés. Il y a des endroits dans la mer où l'on ne peut pas aborder, parcequ'alternativement il y a toujours des calmes, ou des ouragans de cette espèce; les plus considérables sont auprès de la Guinée à 2 ou 3 degrés de latitude nord.

Lorsque les vents contraires arrivent à la fois dans le même endroit comme à un centre, ils produisent ces tourbillons; mais lorsque ces vents trouvent en opposition d'autres vents qui contrebalancent de loin leur action, alors ils tournent autour d'un grand espace, dans lequel il règne un calme perpétuel, & c'est ce qui forme les calmes dont nous parlons, & desquels il est souvent impossible de sortir. Ces endroits de la mer sont marqués sur les globes de Sénex, aussi bien que les directions des différens vents qui régnent ordinairement dans toutes ces mers.

M. de Chanvalon, dans son *voyage à la Martinique*, donne la description d'un ouragan qui ravagea une partie de cette île le 14 Septembre 1756. La désolation & la mort accompagnèrent cet ouragan; ses traces furent comme celles du feu; tout disparoissoit sur son passage; & ce changement fut aussi prompt que terrible: les maisons furent dé-

truites

truites tout-à-coup; il n'en resta d'autres vestiges que leurs débris répandus de toutes parts. Des arbres, peut-être aussi anciens que nos établissemens dans cette Colonie, & dont la grosseur énorme avoit bravé jusqu'alors tous les efforts des élémens, furent déracinés, enlevés de terre, & renversés tout entiers; ceux qui résistèrent furent brisés, comme de fragiles roseaux; les plantations de toute espèce détruites & bouleversées; l'herbe même foulée & desséchée comme si elle eût été brûlée; l'œil appercevoit de tous côtés des crevasses & des cavernes creusées sur le penchant des côteaux, par l'éboulement des terres qu'entraînèrent la chute des arbres & les torrens de pluie. Qui ne frémiroit pas en voyant des lieux toujours ornés de verdure, dépouillés dans un instant par une main invisible! Les horreurs de l'hiver succédèrent tout-à-coup aux charmes du printemps; la terre étoit comme ébranlée ou tremblante sous ses pieds; le jour étoit presque éclipsé par une obscurité qui voiloit tout le Ciel, & qui présentoit partout l'image effrayante de la nuit. Les animaux effarés cherchoient de tous côtés quelque asyle pour se préserver de l'impétuosité de l'air, qui en suffoqua un grand nombre. La terreur & la consternation régnoient partout; la nature épouvantée sembloit toucher à son dernier terme; & dans cet instant où tout gardoit un silence d'effroi, le vent seul se fit entendre avec un bruit semblable au tonnerre. La mer offrit en même-temps le triste spectacle de tous les ravages d'une tempête; le rivage & les eaux furent couverts des débris des naufrages; les bâtimens fracassés & battus par les lames, flottoient de toutes parts, confondus avec les membres & les corps défigurés des malheureux qui en avoient été la victime. M. de Chanvalon, qui étoit témoin de ce désastre, dit que son habitation essuya ce même ravage, & que les couleurs de ce tableau ne sont, ni chargées, ni noircies par la douleur.

OURAN, ou OURAN-SOANGUE; substantif masculin & terme de Relation. C'est le nom d'une secte de prétendus magiciens de l'île de Gromboccanore dans les Indes orientales.

Ce nom renferme les mots d'*homme* & de *diable*; ces magiciens ayant la réputation de se rendre invisibles quand il leur plaît, & de se transporter où ils veulent pour faire du mal: aussi le peuple les craint fort, & les hait mortellement, & quand il peut en attraper quelqu'un, il le tue sans miséricorde.

Dans l'Histoire de Portugal *in-folio*, imprimée en 1581, il est parlé d'un Roi de l'île de Gromboccanore, qui fit présent à un Officier Portugais, nommé *Brittio*, de douze de ces Ourans; cet Officier s'en servit dans ses courses chez les peuples de Tidore, où il fit périr beaucoup de monde par leur moyen, *&c.*

Pour s'assurer si en effet ces magiciens avoient tout le pouvoir qu'on leur attribuoit, il fit attacher un d'entr'eux par le cou avec une corde, de manière qu'il ne pouvoit se débarrasser par aucun moyen naturel; on assure que le lendemain matin cet homme fut trouvé libre & dégagé.

Cependant Brittio ne voulant pas que le Roi de Tidore pût lui reprocher qu'il se servoit de diables pour lui faire la guerre, renvoya, dit-

on, tous ces magiciens dans leurs pays.

OURANIA; substantif féminin & terme d'Antiquité. Partie de la sphéristique des anciens, ou jeu de balle très-usité parmi eux, & dont Homère fait une dissertation au VIII livre de l'Odyssée. Ce jeu, suivant M. Burette dans sa description sur cette matière, consistoit en ce que l'un des joueurs se courbant en arrière, jetoit en l'air une balle qu'un autre joueur tâchoit d'attraper en sautant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même se trouvât sur ses pieds, ce qui demandoit une grande justesse de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour sauter prendre précisément l'instant que la balle qui retomboit pût être à une juste portée de sa main.

OURAQUE; substantif masculin & terme d'Anatomie. Petit cordon blanc du fœtus qui part de la vessie & va entre les deux artères iliaques se perdre dans le cordon ombilical. On ne sait quel usage lui attribuer. On le trouve assez constamment bouché dans le fœtus humain, tandis que dans le fœtus des brutes c'est évidemment un canal, qui sert à vider la vessie dans la membrane allantoïde. Peyer & quelques autres Anatomistes, soutiennent cependant qu'il est nécessaire que l'ouraque soit un canal dans le fœtus. Mais quoi qu'il en soit, il se bouche très promptement après la naissance & dans l'homme il est impossible d'y découvrir la moindre trace d'une cavité.

OURATURE; petite île annexée à celle de Ceylan, à la pointe de Jafnapatan. Les Hollandois l'appellent l'île de Leyden. Il y a trois bourgs ou villages & un fort.

OURCHA; ville d'Asie, dans l'Indoustan, sur le fleuve Jamad, au-dessus de Multan.

OURDI, IE; participe passif. *Voyez* OURDIR.

On dit proverbialement, *à toile ourdie, Dieu envoye le fil*; pour dire, que la Providence fournit les moyens d'achever l'ouvrage qu'on a commencé.

OURDIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Ordiri.* Disposer les fils pour faire la toile, l'étoffe, le ruban, *&c. Ourdir la trame d'un drap. Ourdir une pièce de ruban. Ourdir de la toile.*

OURDIR, en termes de Vanniers, signifie, tourner & placer l'osier autour d'un moule, pour commencer à monter l'ouvrage.

On dit figurément, *ourdir une trahison*; pour dire, prendre des mesures pour trahir quelqu'un. *Ils furent accusés d'avoir ourdi une trahison contre l'état.*

OURDISSAGE; substantif masculin & terme de Manufacture. Action d'ourdir. L'*ourdissage des soies.*

OURDISSEUSE; substantif féminin & terme de Manufacture. Ouvrière qui ourdit.

OURDISSOIR; substantif masculin & terme de Manufacture. Sorte de machine dont on se sert pour ourdir les chaînes des toiles, étoffes, futaines, *&c.*

OURDISSURE; substantif féminin & terme par lequel les Vanniers désignent l'union qu'ils font du fond d'une pièce avec les autres parties.

OURDON; substantif masculin. Espèce de plante qu'on nomme aussi petit séné, & dont les feuilles se trouvent quelquefois dans les balles de séné qu'on envoye en Europe.

OUREM; ville de Portugal dans l'Es-

trémadure, entre Leiria & Tomar, à trois lieues de cette dernière.

OURIQUE; ville de Portugal dans l'Alentejo, à treize lieues, sud-est, de Lisbonne. Elle est remarquable par la victoire qu'Alphonse I, Roi de Portugal, y remporta sur cinq Rois Mores en 1139. Les têtes de ces cinq Rois sont les armes de Portugal.

OURLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* OURLER.

OURLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Faire un ourlet à du linge ou à quelqu'autre étoffe. *Ourler des chemises. Ourler une nape.*

OURLET; substantif masculin. Le repli, le rebord que l'on fait à du linge, à des étoffes de laine ou de soie, soit pour ornemens, soit pour empêcher qu'elles ne s'effilent. *Un ourlet plat. Un ourlet rond. Faire un ourlet.*

OURLET, se dit en termes de maîtres Coffretiers-Malletiers, Selliers & Bourreliers, du cuir mince, long & étroit avec lequel ces Artisans bordent les gros cuirs qu'ils employent en certains endroits de leurs ouvrages. Les ourlets des malles, étuis & fourreaux de pistolets que font les Coffretiers, doivent être suivant les statuts de leur Communauté, de cuir de veau ou de mouton, cousus à deux chefs, & de bonne ficelle bien poissée.

OURLET, en termes de Verrerie, se dit du tour d'un plat de verre qui paroît, & qui est en effet plus ferme & plus épais que le reste. Cet ourlet se fait avec la branche, lorsqu'en branchant la bosse on en refoule & replie les bords. Il y a aussi des ourlets dans les ouvrages d'orfévrerie; mais les ourlets renversés pleins de soudure, sont défendus dans la vaisselle plate.

OURLET, en termes d'Architecture, se dit de la jonction de deux tables de plomb sur leur longueur, laquelle se fait en recouvrement par le bord de l'une repliée en forme de crochet sur l'autre.

On appelle aussi *ourlet*, la lèvre repliée en rond d'un chêneau à bord d'une cuvette de plomb.

OURLET, est aussi le nom d'un filet sous l'ove d'un chapiteau. Enfin les Vitriers appellent *ourlet*, le petit rebord qui est sur l'aîle du plomb des panneaux de vîtres.

OURS; substantif masculin. *Ursus.* Animal quadrupède plus grand que le loup. Les pieds de devant de l'ours posent sur la terre jusqu'au poignet, & les pieds de derrière jusqu'au milieu de la plante: il a les yeux plus petits que ceux du loup, le nez plus gros, les oreilles plus larges & arrondies, le museau plus relevé par le bout; la croupe est ravalée: la queue a peu de longueur; les pieds de devant sont un peu tournés en-dedans; tout le corps est couvert d'un poil long, qui ne laisse paroître que la figure de la tête & des pieds.

Un ours de Savoie, âgé d'environ quatre ans, avoit le dessus du museau de couleur fauve obscure; le garot & le bas des quatre jambes noir, & tout le reste du corps de couleur mêlée de fauve pâle & de cendré brun. Un autre ours du même pays, âgé de dix ans, étoit d'une couleur brune noirâtre sur tout le corps, excepté le garot, le devant des épaules, les aisselles & la poitrine qui avoient une teinte de fauve. On appelle *ours dorés*, ceux qui ont des teintes de fauve claires & vives. Il y a

des ours blancs dans la grande Tartarie, en Moscovie, en Lithuanie & dans les autres Provinces du nord; ils naissent blancs en tout temps, Il y en a dont la couleur est mêlée de blanc & de noir.

Les ours bruns diffèrent des noirs par les inclinations & par les appétits naturels. Les premiers sont féroces & carnaciers; ils se trouvent assez communément dans les Alpes: les autres y sont rares, ils habitent les forêts des pays septentrionaux de l'Europe & de l'Amérique: ils ne sont que farouches, & ils refusent constamment de manger de la chair.

On ne trouve point d'ours dans les Royaumes bien peuplés, ni dans les terres découvertes & cultivées; il n'y en a point en France, non plus qu'en Angleterre, si ce n'est peut-être quelques-uns dans les montagnes les moins fréquentées.

L'ours est non-seulement sauvage, mais solitaire; il fuit par instinct toute société, il s'éloigne des lieux où les hommes ont accès; il ne se trouve à son aise que dans les endroits qui appartiennent encore à la vieille nature; une caverne antique dans des rochers inaccessibles, une grotte formée par le temps dans le tronc d'un vieux arbre, au milieu d'une épaisse forêt lui servent de domicile; il s'y retire seul, y passe une partie de l'hiver sans provisions, sans en sortir pendant plusieurs semaines. Cependant il n'est point engourdi ni privé de sentiment, comme le loir ou la marmotte; mais comme il est naturellement gros, & qu'il l'est excessivement sur la fin de l'automne, tems auquel il se récèle, cette abondance de graisse lui fait supporter l'abstinence, & il ne sort de sa bauge, que lorsqu'il se sent affamé. On prétend que c'est au bout d'environ quarante jours que les mâles sortent de leurs retraites, mais que les femelles y restent quatre mois, parce qu'elles y font leurs petits. On a peine à croire qu'elles puissent non-seulement subsister, mais encore nourrir leurs petits, sans prendre elles-mêmes aucune nourriture pendant un aussi long espace de temps. On convient qu'elles sont excessivement grosses, lorsqu'elles sont pleines, que d'ailleurs étant vêtues d'un poil très-épais, dormant la plus grande partie du temps, & ne se donnant aucun mouvement elles doivent perdre très-peu par la transpiration; mais s'il est vrai que les mâles sortent au bout de quarante jours, pressés par le besoin de prendre de la nourriture, il n'est pas naturel d'imaginer que les femelles ne soient pas encore plus pressées du même besoin après qu'elles ont mis bas, & lorsqu'allaitant leurs petits, elles se trouvent doublement épuisées, à moins que l'on ne veuille supposer qu'elles en dévorent quelques-uns avec les enveloppes, & tout le reste du produit superflu de leur accouchement, ce qui ne paroît pas vraisemblable, malgré l'exemple des chattes qui mangent quelquefois leurs petits: au reste nous ne parlons ici que de l'espèce des ours bruns, dont les mâles dévorent en effet les oursons nouveaux nés, lorsqu'ils les trouvent dans leur nid; mais les femelles au contraire semblent les aimer jusqu'à la fureur; elles sont lorsqu'elles ont mis bas, plus féroces, plus dangereuses que les mâles; elles combattent & s'exposent à tout pour sauver leurs petits, qui ne sont point informes en naissant,

comme l'ont dit les Anciens ; & qui, lorſqu'ils ſont nés, croiſſent à peu près auſſi vîte que les autres animaux ; ils ſont parfaitement formés dans le ſein de leur mère, & ſi les fœtus & les jeunes ourſons ont paru informes au premier coup d'œil, c'eſt que l'ours adulte l'eſt lui-même par la maſſe, la groſſeur & la diſproportion du corps & des membres, & l'on ſait que dans toutes les eſpèces, le fœtus & le petit nouveau né eſt plus diſproportionné que l'animal adulte.

Les ours ſe recherchent en automne ; la femelle eſt, dit-on, plus ardente que le mâle : on prétend qu'elle ſe couche ſur le dos pour le recevoir, qu'elle l'embraſſe étroitement, qu'elle le retient longtemps, *&c.* mais il eſt plus certain qu'ils s'accouplent à la manière des quadrupèdes. On a vu des ours captifs s'accoupler & produire ; ſeulement on n'a pas obſervé combien dure le temps de la geſtation. Ariſtote dit qu'il n'eſt que de trente jours ; comme perſonne n'a contredit ce fait, M. de Buffon dit qu'il ne peut non plus le nier, ni l'aſſurer ; mais il ajoute qu'il lui paroît douteux, 1°. parceque l'ours eſt un gros animal, & que plus les animaux ſont gros, plus il faut de temps pour les former dans le ſein de leur mère : 2°. parceque les jeunes ours croiſſent aſſez lentement ; ils ſuivent leur mère, & ont beſoin de ſes ſecours pendant un an ou deux ; 3°. parceque l'ours ne produit qu'en petit nombre un, deux, trois, quatre, & jamais plus de cinq ; propriété commune avec tous les gros animaux, qui ne produiſent pas beaucoup de petits, & qui les portent long-temps : 4°. parceque l'ours vit vingt ou vingt-cinq ans, & que le temps de la geſtation & celui de l'accroiſſement ſont ordinairement proportionnés à la durée de la vie. A ne raiſonner que ſur ces anologies qui paroiſſent aſſez fondées, on pourroit croire que le temps de la geſtation dans l'ours eſt au moins de quelques mois. Quoi qu'il en ſoit, il paroît que la mère a le plus grand ſoin de ſes petits ; elle leur prépare un lit de mouſſe & d'herbes dans le fond de ſa caverne, & les alaite juſqu'à ce qu'ils puiſſent ſortir avec elle ; elle met bas en hiver, & ſes petits commencent à la ſuivre au printemps. Le mâle & la femelle n'habitent point enſemble, ils ont chacun leur retraite ſéparée & même fort éloignée. Lorſqu'ils ne peuvent trouver une grotte pour ſe gîter, ils caſſent & ramaſſent du bois pour ſe faire une loge qu'ils recouvrent d'herbes & de feuilles, au point de la rendre impénétrable à l'eau.

La voix de l'ours eſt un grondement, un gros murmure, ſouvent mêlé d'un frémiſſement de dents, qu'il fait ſurtout entendre lorſqu'on l'irrite ; il eſt très-ſuſceptible de colère, & ſa colère tient toujours de la fureur & ſouvent du caprice : quoiqu'il paroiſſe doux pour ſon maître, & même obéiſſant lorſqu'il eſt apprivoiſé, il faut toujours s'en défier & le traiter avec circonſpection : ſurtout ne le pas frapper au bout du nez, ni le toucher aux parties de la génération. On lui apprend à ſe tenir debout, à geſticuler, à danſer ; il ſemble même écouter le ſon des inſtrumens, & ſuivre groſſièrement la meſure ; mais pour lui donner cette eſpèce d'éducation, il faut le prendre jeune, & le contraindre pen-

dant toute sa vie; l'ours qui a de l'âge ne s'apprivoise ni ne se contraint plus; il est naturellement intrépide, ou tout au moins indifférent au danger. L'ours sauvage ne fuit point à l'aspect de l'homme; cependant on prétend que par un coup de sifflet, on le surprend, on l'étonne au point qu'il s'arrête & se lève sur ses pieds de derrière. C'est le temps qu'il faut prendre pour le tirer & tâcher de le tuer; car s'il n'est que blessé, il vient de furie se jeter sur le tireur, & l'embrasse des pattes de devant, il l'étoufferoit, s'il n'étoit secouru.

On chasse & on prend les ours de plusieurs façons, en Suède, en Norwége, en Pologne, *&c.* La manière, dit-on, la moins dangereuse de les prendre est de les enivrer en jetant de l'eau de vie sur le miel qu'ils aiment beaucoup & qu'ils cherchent dans les troncs d'arbres. A la Louisiane & en Canada, où les ours noirs sont très-communs, & où ils ne nichent pas dans des cavernes, mais dans de vieux arbres morts sur pied, & dont le cœur est pourri; on les prend en mettant le feu dans leurs maisons: mais comme ils montent très-aisément sur les arbres, ils s'établissent rarement à terre, & quelquefois ils sont nichés à trente & quarante pieds de hauteur. Si c'est une mère avec ses petits, elle descend la première, on la tue avant qu'elle soit à terre; les petits descendent ensuite, on les prend en leur passant une corde au cou, & on les emmène pour les élever ou pour les manger, car la chair de l'ourson est délicate & bonne; celle de l'ours est mangeable, mais comme elle est mêlée d'une graisse huileuse, il n'y a guère que les pieds dont la substance est plus ferme, qu'on puisse regarder comme une viande délicate.

La chasse de l'ours, sans être fort dangereuse, est très-utile lorsqu'on la fait avec succès; la peau est de toutes les fourrures grossières celle qui a le plus de prix, & la quantité d'huile que l'on tire d'un seul ours est fort considérable. On met d'abord la chair & la graisse cuire ensemble dans une chaudière, la graisse se sépare; » ensuite, dit » M. Dupratz, on la purifie en y » jetant lorsqu'elle est fondue & » très-chaude, du sel en bonne » quantité & de l'eau par aspersion: il se fait une détonnation, » & il s'en élève une fumée épaisse » qui emporte avec elle la mauvaise » odeur de la graisse: la fumée » étant passée, & la graisse encore » plus que tiède, on la verse dans » un pot où on la laisse reposer » huit ou dix jours; au bout de ce » temps on voit nager dessus une » huile claire qu'on enlève avec » une cuiller; cette huile est aussi » bonne que la meilleure huile » d'olive, & sert aux mêmes usa» ges. Au-dessous on trouve un » sain doux aussi blanc, mais un » peu plus mou que le sain doux » de porc; il sert aux besoins de la » cuisine, & il ne lui reste aucun » goût désagréable, ni aucune mau» vaise odeur ». M. Dumont dans ses *Mémoires sur la Louisiane*, s'accorde avec M. Dupratz, & il dit de plus que d'un seul ours on tire quelquefois plus de cent vingt pots de cette huile ou graisse; que les sauvages en traitent beaucoup avec les François; qu'elle est très-belle, très-saine & très-bonne; qu'elle ne se fige guère que par un grand froid,

que quand cela arrive, elle est toute en grumeaux, & d'une blancheur à éblouir; qu'on la mange alors sur le pain en guise de beurre. Nos Épiciers - Droguistes ne tiennent point d'huile d'ours, mais ils font venir de Savoie, de Suisse, ou de Canada de la graisse ou axonge qui n'est pas purifiée. L'Auteur du Dictionnaire du Commerce dit même que pour que la graisse d'ours soit bonne, il faut qu'elle soit grisâtre, gluante & de mauvaise odeur, & que celle qui est trop blanche, est sophistiquée & mêlée de suif. On se sert de cette graisse comme de topique pour les hernies, les rhumatismes, *&c.* & beaucoup de gens assurent en avoir ressenti de bons effets.

La quantité de graisse dont l'ours est chargé, le rend très léger à la nage; aussi traverse-t-il sans fatigue des fleuves & des lacs. » Les » ours de la Louisiane, dit M. Du» mont, qui sont d'un très - beau » noir, traversent le fleuve malgré » sa grande largeur; ils sont très» friands du fruit des plaquemi» niers; ils montent sur ces ar» bres, se mettent à califourchon » sur une branche, s'y tiennent » avec une de leurs pattes, & se ser» vent de l'autre pour plier les au» tres branches, & approcher d'eux » les plaquemines; ils sortent aussi » très-souvent des bois pour ve» nir dans les habitations manger » les patates & le mahis ». En automne, lorsqu'ils se sont bien engraissés, ils n'ont presque pas la force de marcher, ou du moins ils ne peuvent courir aussi vîte qu'un homme. Ils ont quelquefois dix doigts d'épaisseur de graisse aux côtes & aux cuisses: le dessous de leurs pieds est gros & enflé; lorsqu'on le coupe, il en sort un suc blanc & laiteux: cette partie paroît composée de petites glandes qui sont comme des mamelons, & c'est ce qui fait que pendant l'hiver, dans leurs retraites, ils sucent continuellement leurs pattes.

On dit proverbialement & figurément d'un enfant qui n'a point de peur, qu'*il a monté sur l'ours*. Et d'un enfant difforme & mal fait, ou d'un homme rustre, brutal, mal élevé, que *c'est un ours mal léché*.

On dit aussi proverbialement & figurément, d'un homme qui est fort velu, ou d'un homme qui fuit la société, que *c'est un ours*.

On dit encore proverbialement d'un homme qui est mal vêtu & mal bâti, qu'*il est fait comme un meneur d'ours*. Et d'un homme qui se laisse entièrement gouverner par un autre qui abuse de sa facilité, qu'*il se laisse mener par le nez comme un ours*.

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'*il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'il soit pris*; pour dire, qu'il ne faut pas se flatter trop légèrement d'un succès favorable dans une entreprise difficile & hasardeuse.

On a appelé *ordre de l'ours*, un ordre de Chevalerie de Suisse que l'Empereur Frédéric II institua en 1213 dans l'Abbaye de Saint Gal, sous la protection de Saint-Urse, Capitaine de la légion Thébaine, martyrisé à Soleure. Ce Prince voulut par-là récompenser des services que l'Abbé de Saint Gal & les Suisses lui avoient rendus dans son élection à l'Empire; il donna aux principaux Seigneurs du pays des colliers & des chaînes d'or au bout desquelles pendoit un ours d'or

émaillé de noir ; & il voulut qu'à l'avenir cet ordre fût conféré par l'Abbé de Saint-Gal. Mais il a été aboli depuis que les Suisses se sont soustraits à la domination de la Maison d'Autriche.

Ours Blanc, se dit d'un animal fameux de nos terres les plus septentrionales. Martens & quelques-autres Voyageurs en ont fait mention; mais aucun, dit M. de Buffon, n'en a donné une assez bonne description pour qu'on puisse prononcer affirmativement qu'il soit d'une espèce différente de celle de l'ours; il paroît seulement qu'on doit le présumer en supposant exact tout ce qu'ils en disent ; mais comme on sait d'ailleurs que l'espèce de l'ours varie beaucoup suivant les différens climats, qu'il y en a de bruns, de noirs, de blancs & de mêlés, la couleur devient un caractère nul, & par conséquent la dénomination d'ours blanc est insuffisante si l'espèce est différente ; M. de Buffon a vu deux petits ours apportés de Russie qui étoient entièrement blancs; néanmoins ils étoient très-certainement de la même espèce que notre ours des Alpes. Ces animaux varient beaucoup aussi pour la grandeur ; comme ils vivent assez long-temps, & qu'ils deviennent très-gros & très-gras dans les endroits où ils ne sont pas tourmentés, & où ils trouvent de quoi se nourrir largement, le caractère de la grandeur est encore équivoque; ainsi l'on ne seroit pas fondé à assurer que l'ours des mers du nord est d'une espèce particulière, uniquement parcequ'il est blanc & qu'il est plus grand que l'ours commun. La différence dans les habitudes ne paroît pas plus décisive que celle de la couleur & de la grandeur ; l'ours des mers du nord se nourrit de poisson ; il ne quitte pas les rivages de la mer, & souvent même il habite en pleine eau sur des glaçons flottans; mais si l'on fait attention que l'ours en général est un animal qui se nourrit de tout, & qui, lorsqu'il est affamé, ne fait aucun choix ; si l'on pense aussi qu'il ne craint pas l'eau ; ces habitudes ne paroîtront pas assez différentes pour en conclure que l'espèce n'est pas la même ; car le poisson que mange l'ours des mers du nord, est plutôt de la chair; c'est principalement les cadavres des baleines, des morses & des phoques qui lui servent de pâture, & cela dans un pays où il n'y a ni autres animaux, ni grains, ni fruits sur la terre, & où par conséquent il ne peut subsister que des productions de la mer. N'est-il pas probable que si l'on transportoit nos ours de Savoie sur les montagnes de Spitzberg, n'y trouvant nulle nourriture sur la terre, ils se jetteoient à la mer pour y chercher leur subsistance.

La couleur, la grandeur, la façon de vivre ne suffisant pas, il ne reste pour caractères différentiels, que ceux qu'on peut tirer de la forme : or tout ce que les Voyageurs en ont dit, se réduit à ce que l'ours des mers du nord a la tête plus longue & le crâne beaucoup plus dur. Si ces caractères ont été bien saisis, & si ces différences sont réelles & considérables, elles suffiroient pour constituer une autre espèce ; mais on ne sait si Martens a bien vu, & si les autres qui l'ont copié n'ont point exagéré. « Ces ours blancs, dit-il, » sont faits tout autrement » que les nôtres : ils ont la tête lon- » gue, semblable à celle d'un chien; » & le cou long aussi : ils aboyent

» comme

» comme des chiens qui sont en-
» roués ; ils sont avec cela plus dé-
» liés & plus agiles que les autres
» ours ; ils sont à peu près de la
» même grandeur : leur poil est long
» & aussi doux que de la laine : ils
» ont le museau le nez & les griffes
» noirs... On dit que les autres
» ours ont la tête fort tendre ; mais
» c'est tout le contraire pour les
» ours blancs ; quelques coups de
» massue que nous leur donnassions
» sur la tête, ils n'en étoient point
» du tout étourdis, quoique ces
» coups eussent pu assommer un
» bœuf. On doit remarquer dans
cette description, 1°. que l'Auteur
ne fait pas ces ours plus grands
que les autres ours, & que par
conséquent on doit regarder com-
me suspect le témoignage de ceux
qui ont dit que ces ours de mer
avoient jusqu'à treize pieds de lon-
gueur : 2. que le poil aussi doux
que de la laine ne fait pas un
caractère qui distingue spécifique-
ment ces ours, puisqu'il suffit qu'un
animal habite souvent dans l'eau,
pour que son poil devienne plus
doux, & même plus touffu : on
voit cette même différence dans
les castors d'eau & dans les castors
terriers : ceux-ci qui habitent plus la
terre que l'eau ont le poil plus rude
& moins fourni ; & ce qui fait
présumer que les autres différen-
ces ne sont ni réelles, ni même
aussi apparentes que le dit Martens,
c'est que Dithmar Blefken dans sa
Description de l'Islande, parle de
ces ours blancs, & assure en avoir
vu tuer un en Groenland, qui se
dressa sur ses deux pieds comme
les autres ours ; & dans ce récit,
il ne dit pas un mot qui puisse in-
diquer que cet ours blanc du Groen-
land ne fût pas entièrement sem-
blable aux autres ours. D'ailleurs,
lorsque ces animaux trouvent quel-
que proie sur terre, ils ne se don-
nent pas la peine d'aller chasser
en mer ; ils dévorent les rennes &
les autres bêtes qu'ils peuvent sai-
sir ; ils attaquent même les hom-
mes, & ne manquent jamais de
déterrer les cadavres ; mais la di-
sette où ils se trouvent souvent
dans ces terres stériles & désertes,
les force de s'habituer à l'eau ; ils s'y
jettent pour attraper des phoques,
des jeunes morses, des petits balei-
neaux ; ils se gîtent sur des glaçons où
ils les attendent, & d'où ils peuvent
les voir venir, les observer de loin,
& tant qu'ils trouvent que ce poste
leur produit une subsistance abon-
dante, ils ne l'abandonnent pas, en-
sorte que quand les glaces commen-
cent à se détacher au printemps, ils se
laissent emmener, & voyagent avec
elles ; & comme ils ne peuvent
plus regagner la terre, ni même
abandonner pour long-temps le gla-
çon sur lequel ils se trouvent em-
barqués, ils périssent en pleine mer ;
& ceux qui arrivent avec ces glaces
sur les côtes d'Islande ou de Nor-
vège, sont affamés au point de se
jeter sur tout ce qu'ils rencontrent
pour le dévorer, & c'est ce qui a
pu augmenter encore le préjugé,
que ces ours de mer sont d'une es-
pèce plus féroce & plus vorace que
l'espèce ordinaire : quelques Au-
teurs se sont même persuadé qu'ils
étoient amphibies comme les pho-
ques, & qu'ils pouvoient demeu-
rer sous l'eau tout aussi long-temps
qu'ils vouloient : mais le contraire
est évident, & résulte de la ma-
nière dont on les chasse ; ils ne
peuvent nager que pendant un pe-
tit temps, ni parcourir de suite un
espace de plus d'une lieue : on les

fuit avec une chaloupe, & on les force de laffitude : s'ils pouvoient fe paffer de refpirer, ils fe plongeroient pour fe repofer au fond de l'eau; mais s'ils plongent, ce n'eft que pour quelques inftans; & dans la crainte de fe noyer, ils fe laiffent tuer à fleur d'eau.

La proie la plus ordinaire des ours blancs, c'eft les phoques qui ne font pas affez forts pour leur réfifter: mais les morfes auxquels ils enlèvent quelquefois leurs petits, les percent de leurs défenfes & les mettent en fuite : il en eft de même des baleines, elles les affomment par leurs maffes, & les chaffent des lieux qu'elles habitent, où néanmoins ils raviffent & dévorent fouvent leurs petits baleineaux. Tous les ours ont naturellement beaucoup de graiffe, & ceux qui ne vivent que d'animaux chargés d'huile, en ont beaucoup plus que les autres; elle eft auffi à peu près femblable à celle de la baleine. La chair de ces ours n'eft, dit-on, pas mauvaife à manger, & leur peau fait une fourrure très-chaude & très durable.

Ours Marin, fe dit d'une efpèce d'animal amphibie, affez femblable à l'ours pour la figure, l'inftinct & la férocité de fon naturel. L'hiftoire de cet animal préfente des particularités affez fingulières.

M. Steller, de l'Académie de Pétersbourg, qui s'eft trouvé dans le cas de pouvoir obferver les ours marins, dit que ces animaux changent de climats comme les oies, les cygnes & les hirondelles parmi les oifeaux, les truites parmi les poiffons, les lièvres & les rats parmi les quadrupèdes. Certains animaux ne changent de demeure que pour chercher de la nourriture quand ils commencent à en manquer. Les oifeaux cherchent des lieux folitaires, & les poiffons, des mers tranquilles pour y dépofer plus sûrement leurs œufs, pour y peupler fans être inquiétés, & pour réparer leurs forces. La Nature a donné le même inftinct aux ours marins : ils cherchent les mers méridionales & les îles défertes qui font en grand nombre entre l'Amérique & l'Afie, depuis le cinquantième degré de latitude jufqu'au cinquante-fixième: ils s'arrêtent dans les parties du continent qui paroiffent les plus tranquilles: les femelles y mettent bas leur portée, nourriffent leurs petits, & s'en retournent avec eux au bout de trois mois dans leurs premières demeures. Comme on voit de ces amphibies dans l'hémifphère boréal, il y a lieu de croire que cette même efpèce d'animaux fe trouve tant dans l'hémifphère boréal, que dans l'hémifphère auftral, fous le même degré de latitude. Les mères mettent leurs petits au jour vivans; ils font en naiffant d'un noir très-brillant, mais au bout de quatre ou cinq jours les poils des pieds de devant changent un peu de couleur: le ventre, qui fe termine en cône, & les côtés fe bigarent.

Les mâles font plus grands & plus forts que les femelles, leur peau devient de jour en jour plus noire, au lieu que celle des femelles eft conftamment cendrée, avec quelques taches rouffes fous les pieds. Lorfque les femelles ont mis bas, elles coupent avec leurs dents le cordon ombilical, & à force de le lécher, elles arrêtent le fang & deffechent le cordon. Leurs petits naiffent les yeux ouverts, ils les ont fort grands & faillans, & la bouche armée de trente-deux dents;

mais les dents canines qui sont les plus grandes & les plus fortes, & dont ils font le plus d'usage dans leurs combats ne paroissent que le quatrième jour; elles sont tournées vers le gosier.

Les femelles ont pour leurs petits une tendresse extrême; elles ne les quittent pas, & sont toujours rassemblées avec eux sur le bord de la mer, où elles passent une partie du temps à dormir. Les petits folâtrent entr'eux comme de jeunes chiens, imitent leurs pères, & s'exercent déjà au combat. Si l'un d'eux renverse l'autre à terre, le père survient en murmurant, les sépare, carresse le vainqueur, le lèche tendrement & légèrement; car sa langue est fort rude: il l'oblige quelquefois à se coucher sur la terre, & s'il résiste, il paroît l'en aimer davantage: le père semble s'applaudir & se féliciter d'avoir un successeur digne de lui, mais il témoigne moins d'empressement pour les paresseux: ceux-ci sont toujours à la suite de la mère, tandis que les courageux accompagnent leur père partout.

Les ours marins, quoique rassemblés par milliers, sont toujours divisés par familles: une famille est souvent composée de cent vingt: chaque mâle a plusieurs femelles, huit, quinze, & jusqu'à cinquante, qu'il garde avec beaucoup de soin & d'inquiétude: si quelqu'autre mâle en approche, il entre en fureur, & le combat le plus sanglant commence entre ces deux rivaux. Les femelles alors spectatrices se déterminent à suivre le vainqueur, le lèchent amoureusement, & poussent en commun des cris de victoire.

Ces animaux sont d'une intrépidité étonnante: lorsqu'ils ont une fois pris un poste, la mort seule peut le leur faire quitter; ils ne permettent point aux autres de venir s'établir trop près d'eux. Lorsqu'il s'élève des sujets de combats entr'eux, on les voit quelquefois se battre une heure entière, se tendre des piéges, se coucher de lassitude, haletans, sans force & sans mouvement; puis se relevant tout-à-coup l'un & l'autre, s'exciter & recommencer un nouveau combat. En se battant, ils prennent chacun une place qu'ils ne quittent jamais: ils tournent la tête de côté, & se frappent de bas en haut, chacun tâchant d'éviter le coup de son adversaire. Tant qu'ils sont d'égale force, ils ne peuvent frapper que des pieds; mais bientôt le plus fort saisit son adversaire avec les dents, & le terrasse: les autres ours, spectateurs du combat, accourent alors au secours du plus foible, & terminent la querelle.

On les voit toujours, dit M. Steller, prêts à secourir le foible & l'opprimé. Si deux ours en attaquent un seul, les autres comme indignés de l'inégalité du combat, viennent à son secours: ceux qui sont encore dans la mer, lèvent la tête pour contempler ce spectacle sanglant: ensuite ils s'animent, sortent de l'eau, & viennent tout furieux se jeter dans la mêlée, & augmenter le carnage.

Les ours marins, comme nous l'avons dit, ne quittent point leurs postes. Quelquefois les Voyageurs obligés de poursuivre leur chemin écartent ces animaux, en les attaquant à coups de pierres, sur lesquelles ils se jettent, & qu'ils saisissent avec cette fureur qu'on re-

marque quelquefois dans les chiens: leur rage en augmente, & ils remplissent l'air de hurlemens affreux. Lorsqu'on veut les attaquer, on s'attache d'abord à leur crever les yeux, & à leur casser les dents à coups de pierres: mais quoiqu'aveugles & couverts de blessures, un ours marin ne quitte jamais sa place, parce que s'il s'en éloigne d'un pas, les autres se jettent sur lui, & l'obligent à coups de dents à la reprendre, & quelquefois le mettent en pièces. Si quelques-uns d'entr'eux accourent à lui pour l'empêcher de fuir, d'autres les soupçonnent de vouloir fuir eux-mêmes, & se jettent sur eux; ce qui donne lieu à différens combats particuliers, & forme un spectacle horrible.

On voit ces ours marins rester un mois entier dans la même place, sans la quitter un seul moment. On a tué de ces animaux dans ces circonstances, on les a ouverts, & on n'a trouvé dans l'estomac & les intestins que de l'écume sans excrémens. On a remarqué que le panicule adipeux diminuoit tous les jours, ainsi que la circonférence de leur corps, & que leur peau devenoit si flasque, qu'elle pendoit de tous les côtés comme un sac; ce qui fait croire que pendant ce temps d'inaction & de repos, ces amphibies ne se nourrissent que de leur propre graisse qui est repompée par les vaisseaux absorbans.

Dans l'accouplement de ces animaux, la femelle se couche sur le dos, & le mâle sur elle; cette opération se fait ordinairement vers la fin du jour. Une heure avant de s'accoupler, le mâle & la femelle nagent tranquillement à côté l'un de l'autre, & reviennent sur le continent; ensuite le mâle appuyé sur ses pieds de devant se livre ardemment à son instinct; ses pieds sont entièrement cachés dans le sable, où son poids fait enfoncer tout le corps de la femelle, à l'exception de la tête; ils sont si fort occupés de leurs amours, qu'on est souvent long-temps à les examiner avant qu'ils s'en apperçoivent. Si l'on s'avisoit de les troubler & de les distraire, le mâle quitteroit sa femelle, se jeteroit sur la personne & la dévoreroit, si elle ne pouvoit se sauver par la fuite, ou tuer l'animal.

Quand les ours marins sortent de l'eau, ils secouent tout le corps, se frottent la poitrine, & arrangent leurs poils avec leurs pieds de derrière, lesquels sont palmés. Le mâle appuie mollement l'extrémité de ses lèvres sur celles de sa femelle, comme s'il vouloit la baiser: lorsqu'ils sont couchés à quelque abri au soleil, ils élèvent les pieds de derrière en haut & les remuent sans cesse, comme les chiens remuent la queue. Ils se couchent tantôt sur le dos, tantôt sur le ventre, tantôt tout le corps plié en cercle. Quelque profond que soit leur sommeil, avec quelque précaution qu'un homme puisse marcher, ils s'en apperçoivent & s'éveillent. Le sentent-ils? L'entendent-ils? C'est ce qu'on n'a pas encore découvert.

On dit que ces animaux nagent avec tant de facilité, qu'ils peuvent faire plus de deux milles d'Allemagne par heure. Quand ils nagent sur le ventre, on ne voit jamais leurs pieds de devant, mais ceux de derrière paroissent souvent hors de l'eau, dans laquelle ces animaux peuvent demeurer très-long-temps, parce qu'ils ont le trou ovale ouvert.

Les Kamſchadales attaquent & bleſſent les ours marins avec une eſpèce de javelot troué, dont le fer abandonnant le bois, reſte dans le corps de l'animal, & comme il entre de biais, il n'en peut ſortir : le fer eſt arrêté à une corde très-forte, dont les pêcheurs tiennent l'autre extrémité. L'animal bleſſé fuit avec la vîteſſe d'une flèche, entraîne avec lui la barque, juſqu'à ce que fatigué par ſa courſe & épuiſé par la perte de ſon ſang, il s'arrête. Dans ce moment les pêcheurs tirent à eux la corde & percent l'ours de leurs lances; & s'il fait quelques mouvemens pour renverſer la barque, ils lui coupent les piés de devant avec une hache. Ils s'attachent particulièrement aux femelles qui viennent de mettre bas au printems; & entre les mâles aux plus jeunes. On voit une grande quantité de ces ours marins dans l'île de Béring. La chair & la graiſſe des mâles eſt fort dégoutante, celle des femelles eſt délicate.

OURSE; ſubſtantif féminin. La femelle de l'ours. *Voyez* Ours.

Ourse, en termes d'Aſtronomie, eſt le nom de deux conſtellations de l'hémiſphère boréal, qui ſont proche du pole arctique, & dont l'une s'appelle la *grande ourſe*, & l'autre la *petite ourſe*. L'une fut, au dire des Poëtes, Calyſto, fille de Lycaon, Roi d'Arcadie; & l'autre une des nourrices de Jupiter. Ovide dit que Caliſto étant devenue enceinte de Jupiter ſur les montagnes Noanériennes en Arcadie, fut changée en ourſe par Junon. Comme en cet état elle fut perſécutée par les chaſſeurs, elle ſe réfugia dans un temple où perſonne n'oſoit entrer; là elle implora le ſecours du maître des Dieux, qui, touché de ſa poſition & du danger auquel elle étoit expoſée, la plaça dans le firmament. Aratus tranſporte à la petite ourſe la fable qui regarde la grande ourſe; mais c'eſt mal à propos : la première n'a porté le nom d'ourſe qu'à cauſe de ſa reſſemblance avec la ſeconde : elle a en effet à peu près la même forme que la grande ourſe; elle lui eſt parallèle, mais dans une ſituation renverſée.

Les deux ourſes ſont au nombre des conſtellations qui ne ſe couchent jamais. Mais quand on avance vers le midi on commence à voir coucher la grande ourſe.

C'eſt dans la petite ourſe que ſe trouve l'étoile polaire, ainſi nommée parcequ'elle n'eſt qu'à deux degrés du pole.

La grande ourſe eſt compoſée, ſuivant Ptolémée, de trente-cinq étoiles; ſuivant Tycho, de cinquante-ſix; mais dans le catalogue britannique, elle en a deux cent quinze.

Ourse, en Poéſie, ſe prend quelquefois pour le ſeptentrion. *Du midi juſqu'à l'ourſe.*

OURSIN; ſubſtantif maſculin. *Echinus.* Genre de coquille multivalve, de forme ronde, ovale, à pans irréguliers, quelquefois plate & toute unie, d'autre fois mamelonnée & élevée. L'ourſin eſt compoſée d'une quantité prodigieuſe de pièces de rapport fragiles, couvertes d'épines fort nombreuſes, aſſez ſemblables en cela, & pour la forme, aux enveloppes des chataignes.

Ce poiſſon teſtacée eſt fort connu ſur le bord des mers, & particulièrement ſur les côtes de la Méditerranée : il y en a de noirs, de verts, de rouges, de purpurins ou violets; mais ces couleurs s'altèrent après la mort de l'animal : ſes piquans ſont plus ou moins longs,

les uns ſont obtus, d'autres très-pointus; auſſi voit-on des ourſins qui ne ſont revêtus que de petites pointes ſemblables au poil des animaux, tandis que d'autres ont des pointes fort grandes en forme de baguettes. Ces piquans ſont ou ronds, ou triangulaires, en un mot de différentes configurations, ſelon l'eſpèce d'ourſin, mais tous ſont très-durs & caſſent net: ils ſervent de pieds à l'animal; car quand il veut aller d'un lieu à un autre, il s'appuie ſur ces pointes mobiles dans leurs charnières, & tourne non ſur lui-même, mais horiſontalement: ſon mouvement progreſſif eſt ſi prompt, qu'il eſt ſouvent difficile de l'attraper.

Ce qui ſert de tête aux ourſins eſt placé au centre inférieur, c'eſt la partie concave qui eſt toujours contre terre; mais la partie par où ils fientent eſt en-deſſus, quelquefois auſſi en-deſſous près de la bouche même. Cet animal à cinq dents aiguës & viſibles, creuſes en-dedans, ſemblables à des oſſelets, qui toutes enſemble ont la figure d'une lanterne, & entre leſquelles eſt un petit morceau de chair qui lui ſert de langue, à laquelle eſt attaché le goſier, enſuite le ventre, diviſé en cinq parties, de ſorte que l'on diroit que l'ourſin a pluſieurs ventres ſéparés les uns des autres & pleins d'excrémens; mais ils dépendent d'un ſeul ventricule, & tous ſe terminent à un boyau culier. Ainſi les ourſins n'ont que deux ouvertures proprement dites, dont l'une eſt la bouche & l'autre l'anus.

Les ourſins n'ont point de chair vers le ventre comme au reſte du corps: leurs œufs ſont attachés aux cinq pans ou lobes intérieurs de la coquille, en grand nombre; les ourſins ſont tous bons à manger; leur couleur eſt rouge étant cuits; ils ont le goût des écreviſſes, ſurtout ceux de la Méditerranée.

On a remarqué que ces animaux préſagent la tempête, & qu'ils coulent à fond pendant l'orage, en s'attachant aux plantes du fond de la mer, ou a d'autres corps, avec une ſubſtance aſſez ſemblable aux cornes des limaçons: on a compté plus de douze cens de ces filets dont l'animal ſe ſert, ſoit pour tâter le terrein, ſoit pour ſe tenir à l'ancre. Dès que l'ourſin eſt à flot, il retire ces filets entre les baſes ou mamelons de ſes pointes, dont le nombre va quelquefois à deux mille. On apperçoit auſſi l'ourſin ſur la grève par un beau temps, & comme il eſt ſouvent couvert de dix à douze pieds d'eau, on ſe ſert pour le prendre d'un long roſeau entr'ouvert dans l'un des bouts par un petit morceau de bois pour en écarter les parties; on l'enfonce dans l'eau, on le darde ſur l'ourſin, & à la place du morceau de bois, qui ſe dégage aiſément de lui même, l'ourſin s'y loge; alors on le retire de l'eau: quelquefois, quand le flux & reflux eſt grand, on le ſuit ſur la grève & très-avant dans la mer; alors on peut le prendre avec la main. On vend dans les rues de Marſeille les ourſins comme on vend à Paris les huîtres. Pour les ouvrir, on a une main gantée à cauſe des pointes, & des ciſeaux à l'autre; on les cerne tout autour, puis avec de petits morceaux de pain faits en carrés longs, comme quand on veut manger un œuf à la coque, on ratiſſe la ſubſtance interne, rougeâtre, pleine d'œufs, avec ce pain, & on le mange ainſi aſſaiſonné. On en eſt dégoûté dans les premiers jours; car rien ne reſſemble mieux

à du pus que cet amas d'œufs, qui procure souvent un petit cours de ventre ; mais on s'accoutume bientôt à ce mets. On nomme l'intérieur de l'oursin, *echinus ovarius*, & l'extérieur *echinus digitatus*.

Les oursins de la mer Rouge sont plus épais que ceux de la Méditerranée; ceux-ci sont d'un meilleur goût que ceux de l'Océan & de la Manche. On ne peut qu'admirer la symétrie des pointes & des mamelons de l'oursin. M. d'Argenville avoit compté, sur la superficie d'un oursin de la mer Rouge, cinq divisions à deux rangs de mamelons, & de grandes pointes au nombre de soixante-dix, sans compter cinq autres rang de petites & toutes les bandes qui séparent les rangs des mamelons, lesquelles sont percées d'une infinité de petits trous par où sortent les cornes de l'animal.

Voici les espèces principales des oursins, & les endroits où on les trouve.

1°. Celui dont la forme est ronde ainsi que ses petites pointes, dans la Méditerranée.

2°. Celui qui est ovale & à grandes pointes, en Amérique : on l'appelle *chardon*.

3°. Celui dont le dos est en cœur, dans la Méditerranée.

4°. Celui qui est étoilé, aux îles Moluques.

5°. Le pas de poulain, dans la Méditerranée ; c'est une espèce de *spatagus*.

6°. L'oursin à grosses baguettes obtuses, dans la Mer rouge.

7°. L'oursin violet strié, à l'île de France ; ses pointes sont faites en forme de pignon de pommes de pin.

Enfin il y en a dont les pointes sont cannelées & insérées dans de gros mamelons : d'autres oursins sont très-applatis. Redi a fait mention d'une espèce d'oursin fort remarquable, en ce qu'elle est environnée de touffes de crins ou de pinceaux.

Lorsqu'on veut conserver des oursins pour les curieux, il faut aussi-tôt qu'ils sont sortis de la mer, les dessaler dans l'eau douce pendant quelques heures, ensuite les laisser sécher sans les vider, afin d'en conserver les mâchoires.

Les oursins de mer fossiles, sont les mêmes coquilles multivalves que les précédentes, devenues fossiles par la retraite des mers qui couvroient autrefois les lieux où l'on en trouve présentement. Il y a de ces fossiles qui sont mutilés ou changés de nature ; on en trouve qui sont d'une nature spatheuse, d'autres sont changés en silex, & ont conservé leur forme & leurs caractères primitifs. On distingue encore sur ces coquilles, les sutures & les mêmes éminences, les milliers de petits trous, les espèces de gravures autour des mamelons dont il est parlé dans l'article des *oursins vivans*. On peut consulter l'ouvrage latin sur les oursins, de M. Klein, qui est traduit en françois par M. des Bois, & imprimé *à Paris en* 1754, *in*-8°.

On peut aussi rapporter aux oursins fossiles, les parties qui en ont été séparées, & que l'on trouve également dans la terre, telles que leurs dents, leurs pointes, & leurs mamelons.

Les pierres ou pointes judaïques sont aussi des dards fossiles d'oursins.

Les pointes d'oursins fossiles & ordinaires sont des baguettes pierreuses, communément spatheuses,

cylindriques, lisses ou striées & de différentes grandeurs.

On donne le nom d'*écusson d'oursin pétrifié*, à ces pièces carrées ou de figure irrégulière, dont l'assemblage d'un certain nombre compose l'oursin lui même; on en peut souvent compter jusqu'à six cens. Les écussons orbiculaires sont les mamelons de l'oursin mamillaire.

OURSINE; substantif féminin. On donne ce nom à une sorte de papillon nocturne, provenant d'une chenille velue qui se trouve sur la laitue.

OURSON; substantif masculin. Le petit d'un ours. *Voyez* OURS.

OURT, ou OURTE; (l') rivière des Pays-Bas. Elle a sa source dans le Luxembourg, au-dessus de Homfalise, & son embouchure dans la Meuse auprès de Liége.

OURVARI; terme de Vénerie. *Voy.* HOURVARI.

OUSE; rivière d'Angleterre, qui a sa source dans le Comté d'Oxford, sur les frontières & au midi de celui de Northampton, arrose les provinces de Buckingham, de Bedford, d'Huntington, de Cambridge, se partage ensuite en deux branches qui se jettent dans la mer, l'une auprès de Lyn, & l'autre environ dix milles plus au couchant.

OUST; (l') rivière de France en Bretagne, qui a sa source près de Quintin, & son embouchure dans la Vilaine auprès de Rhedon, après un cours d'environ vingt lieues.

OUSTILLÉ, bourg de France dans le Maine, à trois lieues, sud-sud-est, du Mans.

OUSTIOUG; ville de Russie, capitale d'une province de même nom, près du confluent de l'Youg, sur la route d'Archangel à Wologda.

La province d'Oustioug est bornée au nord par la province de Dwina; à l'orient, par la grande forêt de Zirani; au midi, par la province de Wologda, & à l'occident, par le Cargapol & la province de Waga. La Suchana le divise en deux parties presqu'égales.

OUTAOUACS; (les) nation sauvage de l'Amérique septentrionale, entre les Christinaux, le lac Huron & le lac Supérieur. C'est une tribu des Algonkins.

OUTARDE; substantif féminin. *Turda avis.* Oiseau de la grandeur du coq d'Inde. Il a la tête & le cou de couleur cendrée; le bec semblable à celui d'une poule, le ventre blanc & le dos bigarré par des lignes transversales, rousses & noires.

L'outarde n'a point de doigts de derrière, ce qui est très-remarquable, car par ce caractère & par sa grandeur elle est suffisamment distinguée de tous les autres oiseaux de ce genre. Elle n'a que trois doigts au pied, dont les ongles sont larges, courts, peu crochus, peu pointus, de figure ovale & convexe, tant en dessus qu'en dessous.

En hiver les outardes sont en grandes bandes dans les plaines, elles ne se séparent qu'en Avril, qui est la saison de leurs amours. Lorsqu'elles sont à terre en bande, il y en a toujours quelques-unes un peu éloignées de la troupe qui font sentinelle, ayant toujours la tête levée pour avertir les autres quand quelqu'un paroît; & comme elles ont beaucoup de peine à s'élever, à cause de leurs aîles courtes, elles s'y prennent de bonne heure; cependant on peut les prendre avec de bons lévriers, qui souvent les attrapent lorsqu'elles sont à peine élevées de terre. On les prend aussi à l'hameçon,

çon, en y attachant de la pomme ou de la viande.

Les outardes se nourrissent de grenouilles, de souris, de mulots, de petits oiseaux & de différens insectes : elles sont carnassières ; pendant l'hiver elles mangent des feuilles de navets, de choux & des graines. On a trouvé souvent dans leurs estomacs de petits cailloux qu'elles avalent, comme l'autruche, pour faciliter le broyement des grains qu'elles mangent.

Ces oiseaux au temps de l'accouplement, se battent à toute outrance, & on trouve de temps en temps de ces victimes de l'amour sur le champ de bataille. Le mâle fait la roue avec sa queue comme le coq d'Inde, dans le temps de ses amours. Ils font leurs nids dans les terres en friche, & se contentent le plus souvent de creuser la terre pour y poser deux œufs, qui sont blancs, avec quelques taches rousses au gros bout ; du reste, ils sont aussi blancs que des œufs de cygne.

La ponte se fait sur la fin de Mars ou de Juin. La couvaison est d'à peu près cinq semaines, comme celle des dindes. Les petits courent, comme les poulets, aussi-tôt qu'ils sont éclos. Le cri des outardes est à peu près semblable à celui du corbeau. La chair de cet oiseau a le goût de celle du dindon.

On voit beaucoup d'outardes aux environs de Châlons en Champagne : il y en a aussi en Poitou. On trouve quelquefois de ces oiseaux engourdis au milieu des neiges, & on les prend aisément.

La vraie outarde est fort rare dans bien des pays. La graisse de cet oiseau est anodine & résolutive. Les sauvages se font des robes de plumes d'outardes : on trouve la description anatomique de l'outarde dans *les Mémoires de l'Académie des Sciences.*

Belon dit que l'outarde ne diffère de la canne-petière, que par la grandeur. Willughbi regarde aussi la canne-petière comme une espèce de petite outarde ; elle en a toutes les manières de faire. Quand elle se met en colère, elle enfle sa peau qui lui pend tant soit peu au-dessous du bec : on assure que quand la femelle soupçonne qu'on veut lui dérober ses œufs, elle les transporte sous ses aîles dans un autre endroit. Son cou est fort allongé : le mâle, dans le temps de l'amour, fait aussi la roue avec sa queue.

OUTARDEAU ; substantif masculin. Jeune Outarde.

OUTIL ; substantif masculin. Tout instrument dont les Artisans, les Laboureurs, les Jardiniers, *&c.* se servent pour leur travail. *Les outils d'un Maçon, d'un Charpentier. La lime est un outil dont se servent tous les Ouvriers qui emploient les métaux.*

On dit proverbialement, qu'*un méchant Ouvrier ne sauroit trouver de bons outils ;* & qu'*un bon Ouvrier se sert de toutes sortes d'outils.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

Le *l* final ne se fait pas sentir.

OUTILLÉ, ÉE ; adjectif du style familier. Qui a des outils. Il ne s'emploie guère qu'avec les adjectifs bien ou mal. *Bien outillé. Un Ouvrier mal outillé.*

Les *ll* se prononcent mouillés.

OUTOMGHU ; substantif masculin. Arbre de la Chine qui ressemble au Sicomore ; la feuille est longue, large de 8 à 9 pouces, attachée à une queue d'un pied de long ; il est touffu & chargé de bouquets si pressés,

que les rayons du soleil ne le pénètrent point: son fruit est extrêmement petit. Vers le mois d'Août ou sur la fin du mois de Juillet, il se forme sur la pointe des branches des petits bouquets de feuilles différentes des autres, plus blanches, plus molles & moins larges; ce sont ces feuilles qui tiennent lieu de fleurs: sur le bord de chacune naissent trois ou quatre petits grains comme des pois verts; ils renferment une substance blanche & d'un goût assez agréable, celui d'une noisette qui n'est pas encore mûre.

OUTRAGE; substantif masculin. *Atrocitas.* Injure atroce. *Essuyer un outrage. Celui qui reçoit un outrage est à plaindre, celui qui le fait est à mépriser. Un cœur genéreux est sensible aux outrages.*

Outrage, s'emploie aussi figurément en plusieurs phrases, & sur-tout en Poësie & dans le style soutenu. *Combien de femmes ont recours à l'art pour réparer l'outrage des années.*

> Du temps qui détruit tout je crains peu les outrages.
> Deshoulieres.

> Toutefois si quelqu'un de mes foibles écrits,
> Des ans injurieux peut éviter l'outrage.....
> Boileau.

Voyez Affront, pour les différences relatives qui en distinguent Outrage, &c.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

OUTRAGÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Outrager.

OUTRAGEANT, ANTE; adjectif. *Injuriosus.* Qui outrage. Il ne se dit que des choses. *Un reproche outrageant; des paroles outrageantes.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième du féminin très-brève.

Cet adjectif ne doit pas régulièrement précéder le substantif auquel il se rapporte: on ne dira pas un *outrageant procédé*, mais un *procédé outrageant.*

OUTRAGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Insultare.* Offenser cruellement, faire outrage. *On n'outrage pas impunément un homme d'honneur. On ne doit outrager personne. Le soupçonner ainsi, c'est l'outrager. C'étoit l'outrager en son honneur.*

OUTRAGEUSEMENT; adverbe. *Injuriosè.* Avec outrage, d'une manière outrageuse. *Ils traitèrent outrageusement les principaux de la ville.*

Il signifie quelquefois avec excès, à outrance. *On le battit outrageusement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, la quatrième très-brève, & la dernière moyenne.

OUTRAGEUX, EUSE; adjectif. *Injuriosus.* Qui fait outrage. *Un discours outrageux. Traiter quelqu'un d'une manière outrageuse.*

OUTRANCE; substantif féminin. Il n'est usité qu'en ces manière de parler adverbiales, *à outrance, à toute outrance;* pour dire, jusqu'à l'excès. *Les Allemands sont accusés de boire à outrance. C'est un chicaneur à outrance. Des Théologiens qui disputent à toute outrance. Plusieurs des principaux Lords soutiennent le parti de l'opposition à outrance.*

Autrefois on appeloit *combat à outrance*, un duel qui ne devoit se terminer que par la mort d'un des combattans.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

OUTRE; substantif féminin. Peau de bouc accommodée pour y mettre des liqueurs, comme du vin, de l'huile, &c. *Une outre de vin. Une outre d'huile. Ulysse, par la permission d'Éole, tenoit les vents enfermés dans des outres, pour se servir à son gré de ceux dont il auroit besoin dans son voyage.*

OUTRE; préposition de lieu. *Ultrà.* Au-delà. Il n'est en usage comme préposition de lieu, que dans certains mots composés, comme *outre-Meuse. Outre-Mer. Les pays d'outre-Meuse. Les voyages d'outre-Mer.*

Outre, dans la signification d'au-delà, est aussi adverbial, & s'emploie tant au propre qu'au figuré. *Les eaux nous empêchèrent de passer outre. Un Arrêt du Conseil leur défendit de procéder plus outre. Ils n'iront pas plus outre dans cette affaire.*

On dit adverbialement, d'*outre en outre*; pour dire, de part en part. *La balle y pénétra d'outre en outre.*

Outre, est aussi une préposition qui signifie pardessus. *Il a mille écus d'appointement, & outre cela son logement. Outre ces moyens, il produit encore différens titres qui parlent en sa faveur.*

Il se joint à la particule *que. Outre qu'elle est belle & bien faite, elle jouit d'une fortune considérable.*

Outre et pardessus; façon de parler qui n'a d'usage qu'en matière de pratique, de finance & de négoce. *Il avoit reçu cinquante écus outre & pardessus ce qui lui revenoit.*

En outre; adverbe qui signifie de plus, davantage. *On l'a payé, & en outre on lui a donné une gratification.* Il vieillit.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

OUTRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Outrer.

On dit, *un homme outré de fatigue;* pour dire, un homme accablé de fatigue. Et *un cheval outré;* pour dire, un cheval excédé.

On dit aussi, qu'*un homme est outré*, qu'*il est outré de douleur, de dépit, de colère*, &c. pour dire, qu'il est pénétré, transporté de douleur, de dépit, de colère, &c.

On dit, *une pensée outrée, des sentimens outrés, sa morale est outrée, le caractère de ce personnage est outré;* pour dire, qu'ils passent les bornes, les limites prescrites par la raison.

On dit aussi, qu'*un homme est outré*, qu'*il est outré en tout;* pour dire, qu'en toutes choses il passe les limites de la raison.

OUTRE CUIDANCE; vieux mot, qui signifioit autrefois présomption, témérité.

OUTRE-CUIDÉ; vieux mot, qui signifioit autrefois présomptueux, téméraire.

OUTRÉE; substantif féminin & terme de Coutume, qui signifie, adjudication, enchère.

OUTRÉMENT; adverbe. D'une manière outrée. *Ils le battirent outrément. Il fait travailler ses gens outrément.*

OUTREMER; substantif féminin. Couleur bleue faite avec le lapis, & qui est ainsi nommée de ce qu'on la tiroit autrefois du Levant.

Plusieurs Auteurs donnent des procédés pour faire l'outremer; mais ils sont difficiles & couteux. Kunckel dit que celui de Nery a le défaut de rendre la couleur sale & terne, & y substitue le suivant, qu'il a employé avec succès, conjointe-

ment avec un François qui le lui avoit communiqué.

Nous prîmes, dit-il, du lapis; nous le réduisîmes en morceaux de la grosseur d'un poids; nous le fîmes rougir au feu, & nous l'éteignîmes dans du fort vinaigre distillé; nous le broyâmes avec le vinaigre, & le réduisîmes en poudre impalpable: c'est le tour de main le plus important de l'opération. Nous prîmes alors en poids égal à celui de la poudre, de la cire-vierge bien pure & de la colophane moitié par moitié; nous les fîmes fondre dans un plat de terre verniffé, & nous y jetâmes petit à petit la poudre de lapis, en remuant bien; nous versâmes cette masse dans de l'eau froide, où nous la laissâmes pendant huit jours; nous prîmes ensuite deux vases que nous remplîmes d'eau si chaude, que la main pouvoit à peine la souffrir; l'un de nous prit alors un rouleau de cette matière, & se mit à la pétrir dans cette eau chaude: quand il nous parut que nous en avions tiré le plus beau, nous passâmes le rouleau dans l'autre vase; mais ce qui vint cette seconde fois n'étoit pas comparable à ce qui étoit venu d'abord; le bleu en étoit plus pâle, & de moindre valeur; nous laissâmes reposer cette eau quatre jours; pendant ce temps la poudre se précipita tout-à-fait, & nous la ramassâmes avec soin. Il n'y en eut que très-peu de la meilleure espèce: une même masse en fournit de trois ou quatre sortes différentes, suivant la quantité qu'on en fait, & selon qu'on la pétrit dans des eaux différentes. Il faut surtout avoir les mains bien nettes; car cette couleur prend aisément toutes sortes de saletés. Il y a des Peintres qui, pour employer le lapis, se contentent de le broyer, & l'employent ainsi sans autre préparation; mais il ne donne qu'une couleur sale, & infiniment inférieure à l'outremer.

L'outremer est une couleur sujette à être falsifiée avec l'émail: pour connoître celui qui n'est pas sophistiqué, il faut en mettre sur une plaque de fer à un feu vif, & l'y faire rougir; si après avoir rougi il n'a pas changé de couleur, & demeure en poudre sans s'ammonceler, il est bon & pur. S'il s'y forme des grumeaux, ou qu'il change, c'est un faux outremer, ou du moins mêlangé.

Le bleu d'outremer est une couleur très-douce & très-fuyante. On l'emploie dans toutes les belles peintures, particulièrement dans les carnations des femmes & des enfans. Il donne aux demi-teintes un tendre & un moëlleux admirables. Cette couleur ne change jamais. On peut l'épargner dans la peinture à fresque, où l'émail fait à peu près le même effet; mais dans la miniature, l'outremer est absolument nécessaire, & on ne peut le suppléer par aucune autre couleur. On fait avec l'argent un bleu qui approche beaucoup de l'outremer.

OUTRE-MESURE; *voyez* MESURE.

OUTRE-MEUSE; (le pays d') canton des Pays-Bas, dans la République des Provinces-Unies, qui le possède comme une annexe du Brabant Hollandois; il faisoit partie du duché de Limbourg, l'une des dix-sept Provinces. Ce canton comprend, outre la ville de Limbourg, huit différens territoires, entre lesquels trois ont été cédés aux États Généraux par le Traité de la Haye du 26 Décembre 1661.

OUTRE-MOITIÉ; substantif féminin & terme de Jurisprudence. Il se

dit de ce qui excède la moitié de la valeur de quelque chose. *La lésion d'outre-moitié du juste prix.* Voyez Lésion.

OUTRE-PASSE; substantif féminin & terme d'Eaux & Forêts. Abattis que fait l'adjudicataire d'une coupe de bois au-delà des limites qui lui ont été marquées. *L'Ordonnance veut que les adjudicataires qui font des outre-passes soient condamnés au double, à raison du prix de leur adjudication.*

OUTRE PASSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Outre-passer.

OUTRE-PASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Transgredi.* Aller au-delà de...... *Il fut puni pour avoir outre-passé les ordres qu'on lui avoit donnés.*

OUTRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Accabler, surcharger de travail. *Ce Laboureur outre ses valets à force de travail. Il s'est outré à courir la poste.*

On dit, *outrer un cheval;* pour dire, le pousser au-delà de ses forces. *Ce Cocher outre ses chevaux.*

Outrer, signifie aussi offenser quelqu'un vivement, avec excès, & pousser sa patience à bout. *Agamemnon outra cruellement Achille en lui enlevant Briséïs. On peut quelquefois railler les gens, mais il ne faut pas les outrer.*

Outrer, signifie aussi porter les choses au-delà de la juste raison. *Les Stoïciens ont outré la morale. C'est une maxime qu'il ne faut pas outrer. Outrer une pensée, un sentiment, une comparaison.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

OUVADO; substantif masculin. Espèce de pois qui croissent en Afrique, au Royaume de Congo. La plante produit des fleurs & du fruit pendant toute l'année; on en trouve de la même espèce dans les îles de l'Amérique qui durent sept années consécutives.

OUVAH; province du Royaume de Candi, dans l'intérieur de l'île de Ceylan.

OWERRE, ou Ouwerre, ou Oveiro; bourg, rivière & royaume d'Afrique, sur la côte méridionale de Guinée, & particulièrement sur la côte de Benin.

OUVERT, ERTE; adjectif & participe passif du verbe Ouvrir. *Apertus.* Qui n'est point fermé, qui laisse une entrée, un passage libre. *Une porte ouverte. Il entra par une fenêtre qu'il trouva ouverte.*

On dit, qu'*un port est ouvert à tous les Étrangers;* pour dire, qu'ils peuvent venir y commercer librement & avec sureté. Et que *la porte d'une maison est ouverte à tous les honnêtes gens;* pour dire, que tous les honnêtes gens y sont bien reçus.

On dit, *chanter, jouer d'un instrument à livre ouvert;* pour dire, chanter, exécuter toutes sortes de pièces de musique sur la note, sans les avoir étudiées auparavant. Et *expliquer un Auteur à livre ouvert;* pour dire, entendre parfaitement un auteur.

On dit, qu'*un pays est ouvert;* pour dire, qu'il n'y a ni rivières, ni montagnes, ni places fortes qui empêchent d'y entrer. Et qu'*une ville est ouverte;* pour dire, qu'elle n'est point fortifiée.

On dit que *le pari est ouvert;* pour dire, que chacun est reçu à parier, & qu'on est prêt à parier contre qui voudra.

On dit, *tenir table ouverte;* pour

dire, tenir une table de plusieurs couverts, où l'on reçoit ceux qui se présentent, même sans avoir été priés.

On dit, qu'*un cheval est bien ouvert;* pour dire, qu'il est bien traversé, qu'il a les jambes & principalement celles de devant, éloignées comme il faut l'une de l'autre.

En termes de Vénerie, on appelle *têtes ouvertes*, les têtes de cerf, daim & chevreuil dont les perches sont fort écartées; ce qui est une des belles qualités que puisse avoir une tête.

On dit, qu'*un homme est ouvert;* pour dire, qu'il est sincère, qu'il n'est point dissimulé. Et qu'*une personne a le front ouvert, le visage ouvert, la physionomie ouverte;* pour dire, qu'elle paroît remplie de franchise & de sincérité.

On dit, *parler à cœur ouvert;* pour dire, avec franchise & sans déguisement. Et *recevoir quelqu'un à bras ouverts;* pour dire, lui faire un accueil gracieux, le recevoir avec de grandes démonstrations d'amitié.

On dit de quelqu'un, qu'*il a l'esprit ouvert;* pour dire, qu'il a de la sagacité, de la pénétration, qu'il comprend facilement.

OUVERT, se dit dans l'Écriture, d'un caractère dont les traits sont bien formés, & ont un air de rondeur qui les fait lire avec facilité.

En termes de Commerce, on appelle *compte ouvert*, celui qui n'est point arrêté, & auquel on ajoute journellement des articles, soit en recette, soit en dépense.

On dit, qu'*une succession*, qu'*une substitution est ouverte*, qu'*elle est ouverte à quelqu'un, au profit de quelqu'un;* pour dire, qu'il est en état de recueillir la succession, d'entrer en jouissance de la chose. Et l'on dit, qu'*un fief est ouvert en faveur du Seigneur, faute de droits non payés, ou de devoirs non rendus par le vassal;* pour dire, que dans ces sortes de cas le Seigneur est en droit de saisir féodalement, & de jouir du fief de son vassal.

On dit, que le *Jubilé est ouvert;* pour dire, qu'il est commencé.

On dit, *guerre ouverte;* pour dire, guerre déclarée. Et *tranchée ouverte;* pour dire, qu'on travaille à s'approcher d'une place assiégée pour s'en emparer. *La citadelle ne capitula qu'au bout de trois mois de tranchée ouverte.*

On dit, *à force ouverte;* pour dire, les armes à la main. *Ils entrèrent dans la ville à force ouverte.*

OUVERT, en termes de Blason, se dit des tours, des portes, des châteaux, *&c.*

DENISE, à Troyes en Champagne, d'azur à trois compas ouverts d'argent, & une engrêlure d'or.

OUVERTEMENT; adverbe. *Clarè.* Franchement, hautement, sans déguisement. *Il lui a fait connoître ouvertement sa manière de penser. On l'attaque ouvertement dans cet écrit.*

OUVERTOIR; vieux mot qui signifioit autrefois boutique.

OUVERTURE; substantif féminin. *Apertura.* Fente, trou, espace vide dans ce qui d'ailleurs est continu. *Les prisonniers sortirent par une ouverture qu'ils pratiquèrent au mur de la prison. Le vent entre par de petites onvertures. Une grande ouverture.*

On dit, qu'*une porte*, qu'*une fenêtre n'ont pas assez d'ouverture*, ou qu'*elles ont trop d'ouverture;* pour dire, que la baie d'une porte, d'une fenêtre est trop ouverte ou ne l'est pas assez.

Dans les télescopes, on appelle

ouverture, la quantité plus ou moins grande de surface, que les verres des télescopes présentent aux rayons de lumière.

OUVERTURE, signifie aussi l'ouverture par laquelle on ouvre. *L'ouverture d'un coffre. L'ouverture d'un cadavre.*

L'*ouverture* des portes d'une ville de guerre se fait ordinairement en France avec les précautions suivantes. A la pointe du jour le tambour monte sur le rempart & bat la Diane. On sonne la cloche du Beffroi. Le sergent va aux clefs chez le Gouverneur ou le Commandant, & lorsqu'il arrive, l'Officier de garde range sa garde en double haie sous la voûte de la porte, & il se met à la tête l'esponton à la main; les soldats présentent les armes, l'Officier en fait commander pour mettre aux ponts & pour la découverte, il en fait commander aussi quelques-uns sans armes pour ouvrir les portes & les barrières & abaisser les ponts. Le Major & le Capitaine des portes commencent à ouvrir, & le tambour bat aux champs jusqu'à ce que tout soit ouvert. Il faut mettre le tambour sur le rempart à l'ouverture & à la fermeture des portes.

Lorsque le Major a passé le premier pont avec les clefs & les soldats commandés, on relève ce pont; on en fait autant aux autres qu'il passe, laissant derrière chacun deux fusiliers les armes présentées. Enfin lorsqu'il arrive à la dernière barrière, il fait sortir quelques fusiliers pour faire la découverte autour de la place avec des cavaliers s'il y en a, qui vont battre l'estrade à une lieue, & il ferme la barrière sur eux.

Il arrive souvent surtout les jours de marché, qu'on trouve à la barrière un grand nombre de paysans qui attendent pour entrer. Lorsque cela se rencontre, le Major doit faire éloigner tout le monde de cinquante pas de la barrière avant de l'ouvrir, & ne laisser entrer personne que quand la découverte est faite, même il ne faut point souffrir qu'ils entrent en confusion.

Les soldats commandés pour la découverte doivent visiter bien exactement autour de la place, & surtout dans les endroits qui sont un peu couverts; & s'ils y trouvent des gens cachés, ils doivent les amener. Lorsqu'ils sont de retour on abaisse les ponts pour faire rentrer le Major avec les clefs & les soldats; mais on doit tenir les barrières fermées, & ne laisser que les guichets ouverts jusqu'à ce que le jour soit bien haut & les cavaliers de retour.

Lorsqu'il se présente un grand nombre de chariots, ce qui arrive surtout dans les temps de la moisson, l'Officier de garde ne doit point les laisser passer tous à la fois, crainte que les ponts ne se trouvent embarrassés, mais faire observer une grande distance des uns aux autres, & le consigne qui est à la porte doit sonder avec une broche de fer s'il n'y a pas des gens cachés dans le foin ou dans le blé qui est sur les chariots. Enfin l'Officier doit prendre toutes les précautions possibles pour ne pas recevoir un affront; car c'est sur lui qu'on se repose de la sureté de la place & de la garnison.

On a des exemples qui prouvent bien l'importance de toutes ces précautions. En 1702, l'Electeur de Baviere voulant se rendre maître de la Ville d'Um, en Suabe,

porta ses troupes pendant une nuit avec une diligence incroyable à une demi-lieue de cette Ville, où après avoir saisi tous les passages, il fit vêtir un nombre de ses Officiers avec les mêmes habits que portoient les paysans qui arrivoient de toutes parts, pour y entrer un jour de marché. Ces Officiers étant travestis entrèrent à l'ouverture des portes, s'emparèrent des troupes qui les gardoient, & firent par ce moyen pénétrer l'Electeur & ses troupes qui se rendirent maîtres d'Um, par la négligence & le peu de précaution qu'apportèrent ceux qui avoient fait la découverte, & qui gardoient les barrières & les portes.

La fermeture des portes se fait à peu près avec la même attention que l'ouverture.

Une heure avant que le soleil se couche, le tambour de garde monte sur le rempart & bat la retraite pour avertir ceux qui sont dehors qu'il est temps de se retirer, & qu'on fermera bientôt la porte. Après cette retraite, l'Officier doit faire pousser la barrière & ne laisser que les guichets ouverts. On ne doit plus alors laisser sortir de soldats de la place. Dans les villes de guerre, outre la retraite que le tambour bat, on sonne la cloche du Beffroi.

Un Sergent de chaque porte escorté par deux fusiliers de son corps de garde, va chercher les clefs chez le Gouverneur ou Commandant, & dès que la sentinelle qui est devant les armes apperçoit le sergent qui arrive avec les clefs, elle avertit. L'Officier fait prendre les armes & range sa garde de la même manière que pour l'ouverture des portes. Il fait commander quatre soldats pour escorter les clefs jusqu'à la dernière barrière, & en fait placer deux les armes présentées sur chaque pont-levis : enfin il en fait commander un nombre suffisant sans armes, pour pousser les portes & les barrières, & lever les ponts. Lorsque le Major est arrivé avec le Capitaine des Portes, le Sergent de garde marche avec les clefs & les soldats commandés pour les escorter ; le Caporal consigné portant le falot lorsqu'il est tard, le Major & le Capitaine des Portes vont jusqu'à la dernière barrière, & celui-ci commence de fermer. Le tambour de garde bat aux champs jusqu'à ce que toutes les portes soient fermées, à moins qu'il ne soit fort tard, l'usage n'étant pas de battre pendant la nuit. Le Major donne l'ordre & le mot aux Sergens, qui doivent passer la nuit aux avancées. Après que la porte est fermée, le Sergent va reporter les clefs chez le Commandant escorté toujours par deux soldats. L'Officier fait poser les armes à sa garde, comme après l'ouverture des portes.

Les Caporaux vont ensuite faire la grande pose : dès qu'elle est faite, les sentinelles ne laissent passer personne sur le rempart, à la réserve des rondes qui doivent porter du feu.

Lorsque le Sergent a remis les clefs chez le Commandant, il va à l'ordre ; & dès qu'il l'a reçu, il va le porter à son Officier de garde : il le donne ensuite aux Caporaux, & leur distribue leurs rondes.

On dit, *à l'ouverture du livre* ; pour dire, en ouvrant le livre au hasard. *A l'ouverture du livre il a trouvé ce qu'il cherchoit.*

OUVERTURE, signifie figurément, le commencement de certaines choses

ses. L'ouverture des Etats de Bretagne. L'ouverture de l'Assemblée du Clergé. L'ouverture des Foires de Saint Germain & de Saint Laurent, se publie à Paris à son de trompe.

Dans la guerre des sièges, on appelle *ouverture de la tranchée*, le premier travail qu'on fait pour commencer la tranchée.

En parlant des Opéra, on appelle *ouverture*, la symphonie par où commence le spectacle. *Une ouverture de luth.*

On dit, *faire une ouverture dans une délibération;* pour dire, faire une nouvelle proposition, proposer un expédient nouveau. *Il a fait cette ouverture. C'est une ouverture qu'elle vous donne.* Et dans le même sens à peu près, on dit, *voilà une bonne ouverture, pour sortir de cette affaire. Il ne voit point d'ouverture pour réussir.*

En parlant d'un procès jugé en dernier ressort, on dit, qu'*il y a ouverture à requête civile, à la requête civile;* pour dire, qu'il y a lieu de se pourvoir contre l'Arrêt par Requête civile.

On dit en matière bénéficiale, qu'*il y a ouverture à la régale*, lorsqu'un Bénéfice sujet à la régale, vient à vaquer de droit ou de fait.

En matière féodale, on dit, qu'*il y a ouverture de fief;* pour dire, que le Seigneur de qui relève le fief, est en droit d'en lever les fruits. Et l'on appelle *ouverture de rachat*, le cas dans lequel le rachat d'une terre est dû au Seigneur dont elle relève. On dit dans le même sens, *ouverture à la substitution au fidéicommis.*

On appelle *ouverture de l'Annuel ou Paulette*, le temps où l'on est admis à payer la Paulette. Et *ouverture d'un Bureau*, le temps où l'on commence à y inscrire ceux qui se présentent, ou à faire les payemens, si c'est le Bureau d'un Trésorier, ou Payeur public.

En Normandie, on dit, qu'*il y a ouverture de clameur*, lorsqu'on peut exercer le retrait.

OUVERTURE, se prend quelquefois pour occasion. *S'il se presente quelque ouverture à vous obliger, je la saisirai avec empressement.*

On dit, *ouverture de cœur;* pour dire, franchise, sincérité. *Il lui parla avec une grande ouverture de cœur.* Et l'on appelle *ouverture d'esprit*, la facilité de comprendre, d'inventer, d'imaginer. *C'est un jeune homme qui a beaucoup d'ouverture d'esprit.* Et l'on dit absolument de quelqu'un, qu'*il a beaucoup d'ouverture pour les sciences;* pour dire, qu'il a beaucoup de disposition & de facilité pour apprendre les Sciences.

OUVEZE; (l') rivière qui a sa source en Dauphiné, au district des Baronnies, entre les Paroisses de Montauban, & Meouillon; arrose ensuite le Comté Venaissin & la Principauté d'Orange, puis mêlant ses eaux à celles de la Sorgue, elles vont se perdre ensemble dans le Rhône, à une demi-lieue plus bas que le pont de Sorgue.

OUVRABLE; adjectif des deux genres. Il n'a d'usage qu'en ces phrases, *jour ouvrable, jours ouvrables;* pour dire, les jours où les loix de l'Eglise permettent de travailler.

OUVRAGE; subst.masc. *Opus.* Œuvre, ce qui est produit par l'ouvrier.

Si l'on compare les ouvrages de l'art avec ceux de la nature, on trouve que les premiers, quelque parfaits qu'ils paroissent, sont infiniment au dessous des seconds. En examinant par exemple, au microscope le tranchant d'un rasoir fort fin, il paroît aussi épais que le dos

d'un gros couteau; il paroît raboteux, inégal, plein d'entaillures & de sillons, & si éloigné d'être bien affilé, qu'un instrument aussi émoussé que celui-là paroît n'être pas même bon à fendre du bois.

Une aiguille excessivement petite étant aussi examinée, sa pointe paroît comme si elle avoit plus d'un quart de pouce de largeur; elle n'est pas ronde ni plate, mais irrégulière & inégale, & sa surface quoiqu'extrêmement droite & polie à la vue simple, paroît pleine d'âpretés, de trous, & de sillons; en un mot, elle ressemble à une barre de fer qui sort de la forge.

Mais l'aiguillon d'une abeille, vu par le même instrument, paroît de tous les côtés d'un poli parfait & d'une beauté surprenante, sans la moindre fente, tache ou inégalité, & terminé par une pointe trop fine pour être distinguée; encore n'est-ce que l'étui ou le fourreau qui contient d'autres instrumens beaucoup plus déliés.

Une petite piece de linon extrêmement fin, paroît par les grandes distances & trous entre ses fils semblable en quelque manière à une claie ou à un filet, & les fils eux-mêmes paroissent plus grossiers que les cordons dont on fait les cables pour les ancres.

Une dentelle de Bruxelles qui coute cinq à six louis la verge, semble composée de poils épais, raboteux, inégaux, entortillés, attachés ou liés ensemble tout de travers & sans art.

Mais la toile d'un ver à soie étant examinée, paroît parfaitement polie & brillante, uniforme de tous les côtés, & beaucoup plus fine qu'aucun fil qui puisse être filé par la meilleure fileuse du monde, autant que le plus petit fil retors est plus fin que le plus gros cable. Une cosse de cette soie étant développée, se trouve contenir neuf cens & trente verges; mais il est bon de remarquer, que comme deux fils sont toujours attachés ensemble par le ver dans toute leur longueur, le nombre des fils en est réellement double, c'est-à-dire, de 1860 verges; ces fils étant pesés avec la dernière exactitude, se trouvent ne peser que deux grains & demi. Quelle finesse extrême est donc celle-ci? Encore n'est ce rien en comparaison de la toile d'une petite araignée, ou même en comparaison de la soie qui sort de la bouche de ce même ver, lorsqu'il vient d'éclorre.

Le plus petit point ou marque que l'on puisse faire avec une plume, paroît au microscope une grande tache irrégulière, raboteuse, dentelée, & inégale tout autour de ses côtés, & bien éloignée d'être véritablement ronde. L'écriture la plus fine & la plus menue, comme l'Oraison de Notre-Seigneur, comprise toute entière dans un sou d'argent, ou autres petites écritures également curieuses faites par les plus habiles maîtres, paroissent lorsqu'on les examine au microscope, aussi difformes, grossières & barbares, que si elles avoient été écrites par la main la plus pesante; mais les taches qui sont sur les aîles ou sur les corps des teignes, des escarbots, des mouches & autres insectes, se trouvent lorsqu'on les grossit autant que l'on peut avec la loupe, très-exactement circulaires, & les autres lignes & marques qui sont tout autour, paroissent tirées régulièrement & délicatement avec toute l'exactitude possible.

Le Docteur Power dit qu'il a vu une chaîne d'or à Tredescant, composée de trois cens anneaux, & qui n'avoit pas plus d'un pouce de longueur; on l'attachoit à une mouche qui la traînoit. M. Derham a vu auprès de Durhamyard une chaise faite par le Sr Boverick, Horloger, qui avoit quatre roues, avec toutes leurs appartenances, roulant aisément sur leurs essieux, & un homme assis dans la chaise; le tout étoit d'ivoire, & traîné par une mouche sans aucune difficulté apparente; il pesa le tout avec la plus grande attention dont il fût capable, & trouva que la chaise, l'homme & la mouche pesoient un seul grain. Il pesa aussi dans le même temps & dans le même endroit une chaîne de cuivre faite par le même ouvrier, qui avoit environ deux pouces de longueur, deux cens anneaux avec un crochet au bout, & un cadenat avec une clef à l'autre bout, & il trouva qu'elle ne pesoit pas le tiers d'un grain. Il a vu encore de la même main, une table de quadrille avec son tiroir, une table à manger, un buffet, un miroir, douze chaises à dossier, six plats, une douzaine de couteaux, autant de fourchettes, douze cuillers, deux salières, avec un cavalier, une dame & un laquais, le tout contenu dans un noyau de cérise.

On nous apprend dans le Journal d'Allemagne, qu'un ouvrier nommé Oswald-Nerlinger, fit une coupe d'un grain de poivre qui en contenoit douze cens autres plus petites, toutes tournées en ivoire, dont chacune étoit dorée aux bords, & se tenoit sur son pied. Si tous ces faits ne sont pas beaucoup exagérés, ce sont-là les ouvrages de l'art les plus délicats, les plus curieux & les plus surprenans qui aient été faits de main d'homme; mais après qu'on a eu examiné quelques uns de ces ouvrages avec un microscope, on s'est convaincu que le plus grand effort de l'art ne consiste qu'à bien cacher les difformités, à en imposer à la foiblesse de nos yeux, & à prouver que notre admiration ne vient que de notre ignorance.

La découverte avantageuse de cette vérité, fait voir que les chefs-d'œuvre de l'art les plus vantés sont aussi mal fagotés, raboteux & inégaux, que si on les avoit taillés avec une hache, ou que si on les avoit frappés avec un maillet & un ciseau; on y voit des bévues, des inégalités, & des imperfections dans chaque partie, & le tout est monstrueux, n'ayant aucune proportion. Nos miniatures les plus fines paroissent devant cet instrument comme de purs barbouillages, enduits avec une truelle & sans aucune beauté, tant dans les traits que dans les couleurs. Nos plus brillans vernis, nos ouvrages les mieux polis, ne sont que des corps raboteux, pleins de fentes & de crevasses. Ainsi disparoissent les *ouvrages de l'art* lorsque nous sommes en état de voir ce qu'ils sont effectivement. Au contraire si nous examinons de plus près, si nous distinguons mieux, si nous observons avec plus de soin les ouvrages de la Nature, même dans ses moindres productions, nous n'en sommes que plus frappés de la sagesse, de la puissance, & de la grandeur infinie de celui qui les a faits.

Appliquez au microscope tout ce qu'il vous plaira, vous n'y trouverez que beautés & perfections. Considérez le nombre infini d'espe-

ces d'insectes qui nagent, qui rampent, ou qui volent autour de nous, quelle proportion, quelle exactitude, quelle uniformité, & qu'elle symmétrie n'appercevez-vous pas dans tous leurs organes! Quelle profusion de couleurs! L'azur, le vert & le vermillon, l'or, l'argent, les perles, les rubis & les diamans, forment une broderie à leurs corps, à leurs aîles, à leurs têtes, & à toutes leurs autres parties! Que de richesses! Que de perfections! Quel poli inimitable ne voyons-nous pas de toutes parts! Allons plus avant, & examinons les petits animaux dont plusieurs espèces sont absolument invisibles à l'œil humain sans le secours d'un microscope; ces atômes vivans, tout petits qu'ils sont, ne laissent pas d'être presque tous des prodiges; nous y découvrons les mêmes organes du corps, la même multiplicité de parties, variété de mouvemens, diversité de figures, & manière de vivre particulière que nous voyons dans les plus grands animaux; la construction intérieure de ces petites créatures doit être prodigieusement curieuse, le cœur, l'estomac, les entrailles & le cerveau. Combien doivent être petits & déliés leurs os, leurs jointures, leurs muscles & leurs tendons! Combien doivent être délicates & au-delà de toute imagination, les veines, les artères & les nerfs! Quelle multitude de vaisseaux & de circulations dans un si petit espace! Et encore ont-ils assez de place pour remplir toutes leurs fonctions, sans se mêler ou s'embarrasser les uns avec les autres!

Si l'on examine les végétaux, on y voit pareillement le même ordre, la même régularité, & la même beauté. Chaque tige, chaque bouton, chaque fleur & chaque semence, présente une figure, une proportion, une harmonie qui est au dessus de la portée de tous les Arts. Il n'y a point d'herbe sauvage, ni de mousse, dont chaque feuille ne présente une multiplicité de vaisseaux & de pores rangés avec un art infini, pour porter les sucs nécessaires à sa conservation & à sa nourriture, & qui ne soit ornée d'une infinité de grâces qui l'embellissent.

En termes d'Architecture, on distingue deux sortes d'*ouvrages*, les *gros* & les *menus*. Les *gros ouvrages* sont les murs de face & de refend, les murs avec crépi, enduits & ravalemens, & toutes les espèces de voûtes de pareille matière. Ce sont aussi les contre-murs, les marches, les vis potoyères, les bouchemens & percemens de portes & croisées à mur plein; les corniches & moulures de pierre de taille, quand on n'a point fait de marché à part; les éviers, lavoirs & lucarnes: ce qui est de différens prix, suivant les différens marchés.

Les *legers & menus ouvrages* sont les plâtres de différentes espèces, comme tuyaux, souches & manteaux de cheminée, lambris, plafonds, panneaux de cloison, & toutes saillies d'Architecture; les escaliers, les lucarnes, avec leurs jouées de charpenterie revêtue, les exhaussemens dans les greniers, les crépis & renformis contre les vieux murs, les scellemens de bois dans les murs ou cloisons, les fours, potagers, carrelages, quand il n'y a point de marché fait; les contre-cœurs, âtres de cheminées, aires, mangeoires, scellemens de portes, de croisées, de lambris, de chevil-

les de corbeaux de bois ou de fer, de grilles, *&c.*

On appelle *ouvrages de sujettion*, ceux qui sont cintrés, rampans, *&c.* & dont les prix augmentent à proportion du déchet notable de la matière & de la difficulté qu'il y a à les exécuter.

On donne le nom d'*ouvrage de pierres de rapport*, à une espèce de mosaïque qu'on fait avec des pierres naturelles, pour représenter des animaux, des fruits, des fleurs, & autres figures, comme si elles étoient peintes. Cela se fait en assemblant différens marbres selon le dessein qu'on a, & on les joint & les cimente. Sur ces marbres le Peintre qui a disposé le sujet, marque avec un pinceau trempé dans de la couleur noire, les contours des figures. Il observe avec des hachures, les jours & les ombres, comme s'il dessinoit sur le papier au crayon. Ensuite le Sculpteur grave, avec un ciseau, tous les traits qui ont été tracés par le Peintre, & garnit ces traits d'autres marbres, ou les remplit d'un mastic composé de poix noire & d'autre poix qu'on fait bouillir avec du noir de terre. Quand ce mastic a pris corps, on l'unit avec du grès & de l'eau, ou du ciment pilé. C'est ainsi qu'avec trois sortes de marbre on a trouvé l'art d'embellir de différentes figures les pavés des Églises & des palais.

En termes d'architecture hydraulique, on appelle *ouvrage à seaux*, une machine qui sert à élever l'eau moyennant un ou deux vaisseaux attachés à une perche. Il y a des ouvrages à seaux simples, & des ouvrages à seaux composés. Les premiers sont formés d'un levier, & les autres de poulies, de roues à chaîne, ou de roues avec pignon. On trouve la description de ces trois sortes d'ouvrages, & particulièrement d'un qui se meut tout seul, dans le *technica curiosa* de Schot, dans l'*hydraulica pneumatica* du même auteur, & dans le *theatrum hydraulicum* de Léopold. Et l'on appelle *ouvrage hydraulique*, un bâtiment qui sert à conduire l'eau où l'on veut. Tels sont les bâtimens de la machine de Marly, de la Samaritaine, & des pompes du Pont Notre-Dame à Paris.

OUVRAGE, en termes de fortifications, signifie toute sorte de travaux qui défendent une place contre les attaques de l'ennemi.

Ainsi on appelle *ouvrage à corne*, un ouvrage composé de deux demi-bastions, qui se mettent ordinairement devant la courtine, & quelquefois à la pointe d'un bastion.

Pour construire cet ouvrage, prenez sur la perpendiculaire prolongée qui passe au milieu de la courtine, depuis l'angle rentrant de la contrescarpe, la moitié ou tout au plus les deux tiers de votre côté extérieur, c'est-à-dire, quatre-vingt-dix, cent-dix ou cent-vingt toises, & non pas au-delà, parce que la tête de l'ouvrage doit être à la portée du mousquet de la place. Tirez ensuite votre ligne parallèle à la courtine sur laquelle vous porterez de part & d'autre soixante toises ou soixante-dix, pour former votre côté extérieur qui aura ou cent-vingt ou cent quarante toises au plus, parce qu'autrement ses ailes tomberoient trop près de l'angle flanqué.

Fortifiez ce côté extérieur de la même manière dont on fortifie la place, c'est-à-dire, en faisant la

perpendiculaire égale à la sixième partie, les faces aux deux septièmes, &c. La brisure des oreillons ne doit avoir que trois toises, parceque le côté extérieur n'est que de cent quarante au plus.

Si on faisoit le côté extérieur de plus de cent quarante toises, au lieu de faire les ailes parallèles, il faudroit aligner ou à l'angle d'épaule, ou à cinq à six toises au-dessus, afin que le reste des faces pût défendre les ailes.

Le fossé de cet ouvrage est les trois quarts du grand fossé, son rempart & son parapet sont comme ceux de la demi-lune, mais plus bas de six pieds; supposant au rempart de la place trois toises au-dessus du niveau de la campagne, celui de la demi-lune n'en aura que deux & demie, & celui de l'ouvrage à corne n'en aura que deux, & par conséquent celui de la demi-lune qu'on met ordinairement devant la courtine de l'ouvrage à corne, n'en aura qu'une & demie; il en sera de même des autres ouvrages, excepté la tenaille qui n'étant faite que pour la défense du passage du fossé n'a besoin de dominer sur aucun ouvrage.

La capitale de la demi-lune qu'on met devant la courtine de l'ouvrage à corne est de 35 toises; ses faces sont alignées aux angles de l'épaule de cet ouvrage. Son fossé est les trois quarts de celui de la grande demi-lune.

Si on met l'ouvrage à corne à la pointe du bastion, ses ailes doivent être alignées à quinze ou vingt toises des angles d'épaule du bastion.

On appelle *ouvrage à couronne*, un ouvrage composé d'un bastion entre deux courtines, & deux demi-bastions avec ses aîles.

On le met quelquefois à l'angle flanqué d'un bastion, & ordinairement devant la courtine.

Dans le premier cas, ses ailes sont alignées sur la face du bastion à douze toises loin de l'angle d'épaule, & dans le second elles sont alignées à ces angles.

La distance de l'angle flanqué de l'ouvrage à couronne à l'angle flanqué de la demi-lune, doit être entre cent vingt & cent cinquante toises; & quand cet ouvrage est à l'angle flanqué d'un bastion, la distance doit être la même de cet angle à celui de l'ouvrage.

Pour construire cet ouvrage devant une demi-lune, prenez sur les perpendiculaires depuis l'angle flanqué de la demi-lune, entre cent vingt & cent cinquante toises, par exemple, cent trente: de l'angle flanqué de la demi-lune par l'extrémité des cent trente toises, décrivez un arc sur lequel vous en porterez de côté & d'autre aussi cent trente qui donneront les côtés extérieurs de cet ouvrage, que l'on fortifiera comme ceux de la place; ensuite vous tirerez les ailes ou aux angles d'épaule du bastion ou à quelques toises par dessus.

Le rempart & le parapet ont les mêmes dimensions que ceux de l'ouvrage à corne. Le fossé sera les deux tiers ou les trois quarts du grand. On met à l'angle rentrant de cet ouvrage une demi-lune, dont la capitale est de trente ou trente-cinq toises, & son fossé de sept ou huit.

On appelle *ouvrages détachés*, *pièces détachées* ou *dehors*, les ouvrages qui couvrent la place du côté de la campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, &c.

Ouvrage, signifie aussi la façon, le travail que l'on emploie à faire quelque ouvrage. *Il y a bien de l'ouvrage à cette montre.*

Ouvrage, se dit aussi des productions d'esprit.

L'histoire d'un ouvrage renferme ce que l'ouvrage contient ; & c'est ce qu'on appelle ordinairement *extrait* ou *analyse*.

Le corps d'un ouvrage consiste dans les matières qui y sont traitées; entre ces matières il y a un sujet principal à l'égard duquel tout le reste est seulement accessoire.

Le plan d'un ouvrage consiste dans l'ordre & la division de toutes ses parties. La bonté d'un ouvrage dépend beaucoup du plan que l'auteur s'est formé.

L'intérêt d'un ouvrage consiste dans le choix, l'ordre & la représentation de la pensée. Le choix décide le sujet : l'ordre établit le plan : la représentation donne le style. Si l'ouvrage affecte par le sujet ; s'il satisfait par le plan ; s'il attache par le style, c'est un ouvrage intéressant.

Les incidens accessoires d'un ouvrage sont le titre, l'épître dédicatoire, la préface, la table des matières.

Un ouvrage est *complet* lorsqu'il contient tout ce qui regarde le sujet traité.

On dit, qu'*un ouvrage est relativement complet*, lorsqu'il renferme tout ce qui étoit connu sur le sujet traité, pendant un certain temps : ou si l'ouvrage est écrit dans une vue particulière, on peut dire de lui, qu'*il est simplement complet*, s'il contient ce qui est nécessaire pour atteindre à son but. Au contraire on appelle *incomplets* les ouvrages qui manquent de cet arrangement, ou dans lesquels on trouve des lacunes causées par la perte de certains morceaux de ces ouvrages.

On peut encore donner une division des ouvrages d'après la manière dont ils sont écrits, & les distinguer en *ouvrages obscurs*, c'est-à-dire, dont tous les mots sont trop génériques, & qui ne portent aucune idée claire & précise à l'esprit. En *ouvrages prolixes* qui contiennent des choses étrangères & inutiles au but que l'auteur paroît s'être proposé. En *ouvrages utiles* qui traitent des choses nécessaires aux connoissances ou à la conduite de l'homme. En *livres amusans* qui ne sont écrits que pour divertir les lecteurs ; telles sont les nouvelles, les contes, les romans & les recueils d'anecdotes.

En Gravure, on appelle *grands ouvrages*, les estampes dont les figures sont assez grandes pour être susceptibles de certains détails qui deviendroient plus qu'inutiles dans les petits ouvrages qu'on appelle *la gravure en petit*. On dit aussi, *les ouvrages du devant ;* pour exprimer le travail que l'on fait pour représenter les objets du devant du tableau ou de l'estampe.

Les grands ouvrages demandent un travail différent des petits dans la peinture & dans la gravure. Les petits veulent être finis dans la peinture, & les grands veulent être heurtés. Dans la gravure les petits ne demandent que l'esprit, & les grands exigent un grand détail ; les tailles doivent y être fermes & nourries, grandes & continuées autant qu'on le peut ; les petits veulent être gravés plutôt déliés que gros.

La première syllabe est brève, la

seconde moyenne, & la troisième très-brève.

Voyez Œuvre, pour les différences relatives qui en distinguent Ouvrage.

OUVRAGÉ, ÉE; participe passif du verbe inusité ouvrager. Enrichi d'ornemens. Il ne se dit proprement que de certains ouvrages qui demandent beaucoup de travail de la main; comme sont les ouvrages de damasquinure, de filigrane & de broderie. *La garde de cette épée est bien ouvragée.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier masculin; mais la troisième est longue au pluriel & au féminin qui a une quatrième syllabe très-brève.

OUVRAGER; *voyez* Ouvragé.

OUVRANT, ANTE; adjectif. Il n'a guere d'usage que dans cette phrase, *à porte ouvrante;* pour dire, au temps que l'on ouvre la porte d'une ville.

On dit aussi quelquefois, *à jour ouvrant;* pour dire, dès que le jour commence à paroître.

OUVRÉ, ÉE; participe passif & adjectif. Il se dit d'une sorte de linge façonné & fait ordinairement à petits carreaux, à petites fleurs. *Du linge ouvré. Une nappe ouvrée. Des serviettes ouvrées.*

On dit aussi, *du fer ouvré, du cuivre ouvré;* pour dire, du fer, du cuivre façonné en ouvrages, & pour le distinguer du fer en barres, du cuivre en lames.

OUVREAUX; substantif masculin pluriel. Ouvertures latérales par lesquelles on travaille dans les fourneaux de verrerie.

OUVRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Operari.* Travailler. Il vieillit; cependant il est encore de quelque usage. On dit par exemple, que *les réglemens de Police défendent d'ouvrer les Fêtes & Dimanches.*

On dit en termes de Monnoie, *ouvrer la monnoie;* pour dire, fabriquer, façonner des espèces.

OUVRERIE; substantif féminin. C'est dans quelques chapitres une dignité dont les fonctions sont de prendre soin de l'entretien & des réparations de l'Église.

OUVREUR, EUSE; substantif. Celui, celle qui ouvre. Il se dit proprement des personnes commises pour ouvrir les loges à la Comédie ou à l'Opéra. *L'ouvreur, l'ouvreuse de loges.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

OUVRIER, IÈRE; substantif. *Opifex.* Celui, celle qui travaille de la main, & qui fait quelque ouvrage. *Un excellent ouvrier, une habile ouvriere.*

On dit qu'*une chose est du bon ouvrier;* pour dire, qu'elle est faite par l'ouvrier qui a le plus de réputation dans ce genre. Et l'on dit aussi dans la même acception, qu'*une chose est de la bonne ouvrière.*

On dit proverbialement, *à l'œuvre on connoît l'ouvrier.*

On dit dans le langage de l'Écriture sainte, *la moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers;* pour dire, qu'il y a beaucoup de gens à instruire, à convertir, mais qu'il y a peu de personnes pour y travailler, & dans le même style on appelle les méchans, *des ouvriers d'iniquité.*

Ouvrier, se dit aussi de ceux qui font des ouvrages d'esprit. *Cet opéra est d'un ouvrier médiocre. Voilà des vers qui sont d'un bon ouvrier.*

OUVRIER, IÈRE; adjectif. Il n'a d'usage que dans ces phrases, *jour ouvrier*, que le peuple dit plutôt que *jour ouvrable*. Et *Cheville ouvrière;* pour dire, une grosse cheville de fer qui joint le train de devant d'un carrosse ou d'une berline avec la flèche ou avec les brancards.

OUVRIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme OFFRIR. *Aperire*. Faire que ce qui étoit fermé ne le soit plus. *Ouvrez les portes. Pourquoi a-t-on ouvert ces fenêtres? Ouvrir une cassette. On va ouvrir une route de communication entre ces deux villes. On ouvre quelquefois les lettres à la poste. Ouvrir un livre.*

OUVRIR, s'emploie quelquefois absolument, pour dire, ouvrir la porte. *On sonne, allez ouvrir.* Et l'on dit aussi absolument, *les Marchands n'ouvrent point les jours de fêtes*; pour dire, n'ouvrent point leurs boutiques, n'étalent point les jours de fêtes.

On dit, *ouvrir boutique;* pour dire, commencer à tenir boutique. *Il vient d'ouvrir boutique dans cette rue.*

On dit, *ouvrir les ports, les mers, les chemins;* pour dire, les rendre libres. Et *s'ouvrir un passage;* pour dire, se faire un passage.

On dit, qu'*un remède ouvre le ventre;* pour dire, qu'il lâche, qu'il débouche le ventre. Et qu'*un mets, qu'un aliment ouvre l'appétit;* pour dire, qu'il donne de l'appétit.

On dit, *ouvrir les bras;* pour dire, étendre les bras. Et *ouvrir les jambes;* pour dire, les écarter, ne les tenir pas serrées.

On dit figurément, qu'*une personne n'ose ouvrir la bouche;* pour dire, qu'elle n'ose parler. Et qu'*elle commence à ouvrir les yeux;* pour dire, qu'elle commence à voir, à découvrir des choses qu'elle avoit ignorées auparavant, pour n'y avoir pas fait d'attention. Et qu'*on a ouvert les yeux à quelqu'un sur quelque chose;* pour dire, qu'on lui a donné sur cela des lumières, des connoissances qu'il n'avoit pas auparavant.

On dit, que *le Pape ouvre la bouche aux Cardinaux nouvellement créés*, en parlant de la cérémonie qu'il fait pour leur donner le pouvoir de parler dans les consistoires.

On dit aussi figurément & familièrement d'un homme qui par le motif de quelque intérêt commence à écouter favorablement la proposition qu'on lui fait, qu'*il ouvre les oreilles*. Et qu'*on ouvre de grandes oreilles;* pour dire, qu'on écoute avec surprise, avec une grande curiosité.

On dit figurément, *ouvrir la porte aux désordres, aux abus;* pour dire, donner lieu, donner occasion aux désordres, aux abus.

On dit aussi figurément, *ouvrir sa bourse à quelqu'un;* pour dire, lui offrir de l'argent. Et *ouvrir son cœur à quelqu'un;* pour dire, lui confier ses plus secrets sentimens. Et *s'ouvrir à quelqu'un;* pour dire, lui déclarer ce qu'on pense sur quelque chose. *Il dit qu'il ne s'étoit ouvert du mariage de sa fille qu'à vous seul.*

On dit encore figurément *ouvrir l'esprit;* pour dire, rendre capable de mieux connoître, de mieux penser, de mieux raisonner, de mieux comprendre. *La lecture ouvre l'esprit. L'usage du monde lui ouvrira l'esprit.*

OUVRIR, signifie aussi entamer, fendre, faire une incision, percer. *Ouvrir la veine. Ouvrir un cadavre.*

En termes de Chamoiseurs, on

dit, *ouvrir les peaux;* pour dire, les faire passer sur le poinçon, afin de les rendre plus molles & plus maniables.

Ouvrir, en termes de Gantiers-Parfumeurs, se dit de l'action d'élargir le gant à mesure qu'il sèche, afin qu'il ne se ride point.

En termes de lainage, on dit, *ouvrir la laine;* pour dire, la battre sur une claie pour en faire sortir la poussière & les ordures, & la passer ensuite entre deux grosses cardes, dont l'ouvrier tient l'une à la main & l'autre est attachée sur une espèce de chevalet.

En termes de Metteurs en œuvre, on dit, *ouvrir une applique;* pour dire, y percer les trous nécessaires pour recevoir les pierres.

Ouvrir, se dit en termes de Fourbisseurs, de l'action d'agrandir l'œil du pommeau pour y introduire la soie.

Ouvrir, en termes de Serruriers, signifie, lorsqu'on a percé une pièce à froid ou à chaud, en finir l'ouverture, & lui donner la dernière forme qu'elle doit avoir; on ouvre l'anneau d'une clef lorsqu'elle est enlevée & que l'on a percé le bout avec un poinçon: on l'ouvre sur le bout de la bigorne, & on le ravale dans l'étau.

En termes de Verrerie, *ouvrir la bosse;* c'est lorsqu'après que le verre soufflé à plusieurs reprises a pris enfin la forme d'un bocal ou d'une calebasse, ce que les ouvriers appelent bosse, & qu'il a été incisé & branché, on le présente au feu du grand ouvreau, & on l'y tourne en rond jusqu'à ce que cette bosse s'étende d'elle-même, & s'ouvre tout-à-fait, en sorte qu'elle forme ce qu'on appelle un *plat* ou *rond de verre.*

On dit aussi, *ouvrir le verre*, à l'égard du verre en table, lorsque le Gentilhomme Verrier ayant incisé en long le cylindre qu'il a soufflé, & l'ayant coupé par deux extrémités, il le reporte à l'ouvreau; & qu'après qu'il est suffisamment chauffé, il l'ouvre & l'applatit avec une verge ou baguette de fer.

En termes de Maréchallerie, on dit, *ouvrir les talons d'un cheval;* pour dire, percer le pied d'un cheval. *Il faut ouvrir les talons à plat & non en creusant.*

On dit dans la même acception, *ouvrir un melon. Ouvrir un pâté. Ouvrir des huîtres.*

Ouvrir, signifie aussi, commencer à creuser, commencer à fouiller. *Ouvrir la mine. On ouvrira demain la tranchée.*

On dit, *ouvrir une carrière;* pour dire, commencer à en tirer de la pierre.

Ouvrir, se dit figurément pour commencer. *Les ennemis ouvrirent la campagne au mois de Février. Le Pape a ouvert le Jubilé. Ouvrir une contestation.*

En ce sens il est quelquefois neutre. *Les États ouvriront au mois d'Octobre. La foire de Beaucaire ouvre au mois de Juillet.*

On dit, *ouvrir un avis*, pour dire, être le premier à proposer un avis dans une délibération. *On ouvrit trois avis différens dans cette affaire. Il a ouvert un avis auquel tout le monde s'est rangé.*

On dit aussi au brelan & aux autres jeux de renvi, *ouvrir le jeu;* pour dire, faire la première vade.

Ouvrir, est aussi verbe neutre. *C'est une porte qui n'ouvre pas. Les boutiques ouvriront demain.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Cette porte s'ouvre facilement. Dans*

le temps de ce tremblement de terre, la terre s'ouvrit en plusieurs endroits.

On dit, que *les fleurs s'ouvrent au soleil ;* pour dire, qu'elles s'épanouissent.

On dit aussi, que *la foule*, que *la presse s'ouvrit devant quelqu'un ;* pour dire que la foule, que la presse se serra de côté & d'autre pour le laisser passer.

On dit en parlant à la multitude, *Ouvrez-vous devant le Roi. Le bataillon s'ouvrit pour laisser tirer l'artillerie.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

OUVROIR; substantif masculin. Lieu où quelques ouvriers travaillent. *Il y a plusieurs métiers montés dans l'ouvroir.*

OUVROIR, se dit aussi dans un Couvent de filles, d'une salle où elles s'assemblent à des heures réglées, pour s'occuper à certains ouvrages. *Il y a un bel ouvroir dans l'Abbaye de Saint Cyr.*

OUVROIR, est encore un vieux mot qui signifioit autrefois boutique.

OWRUCZE; petite ville de Pologne, au Palatinat de Kiovie, sur les frontières de la Lithuanie.

OUZOUER; bourg de France, dans le Gâtinois Orléanois, près de la Loire, à trois lieues, nord-ouest, de Gien.

OXENSTIERN, (Axel) grand Chancelier de Suède, & premier Ministre de l'État de Gustave Adolphe, mérita la confiance de ce Prince par son génie & son intégrité. Il eut, après la mort de ce Héros, tué à la bataille de Lutzen en 1632, l'administration des affaires des Suédois, & de leurs alliés en Allemagne, en qualité de Directeur général; mais la perte de la bataille de Nortlingue l'obligea de passer par la France pour pouvoir s'en retourner en Suède, où il fut l'un des cinq tuteurs de la Reine de Suède, pendant sa minorité. Toutes les affaires de Suède s'y gouvernèrent principalement par son conseil, jusqu'à sa mort. Ce Chancelier étoit savant dans la politique & dans les belles lettres. On lui attribue le deuxième volume de l'histoire de Suède en Allemand. Son fils Jean Oxenstiern, Ambassadeur & Plénipotentiaire à la paix de Munster, en 1648, soutint dignement la réputation de son père. Gabriel Oxenstiern, grand Maréchal de Suède, Benoît Oxenstiern, grand Chancelier de Suède & principal Ministre d'État de ce Royaume, tous les deux de la même famille que le précédent, se firent un nom par leur mérite.

OXFORD; ville épiscopale & considérable d'Angleterre, capitale d'une province de même nom, au confluent de l'Isis & du Cherweldt, à six lieues, sud-ouest, de Buckingham, & seize lieues, ouest, de Londres, sous le 16e degré, 23 minutes de longitude, & le 51e 35 minutes de latitude. Il y a une Université fameuse qui fut érigée en 895, & qui a 25 Collèges, dont 18 ont de grands revenus. Ils entretiennent chacun un certain nombre de *Fellows* ou *Aggrégés*, & de *Scholars* ou *Etudians* ; ensorte qu'on compte à Oxford jusqu'à mille Étudians entretenus par les Colléges & deux mille qui ne le sont pas. Chaque Collége a sa bibliothèque ; la plus belle est celle de Bodley, *the Bodleyan Library*, qui contient un grand nombre de manuscrits orientaux. Il y a seize Professeurs & un Orateur public dans cette Université.

Oxford se distingue encore par son Théâtre, par son *Musæum*, par son Jardin de simples, & par son Imprimerie. Gilbert Scheldon, Archevêque de Cantorbéri, fit bâtir le théâtre à ses propres frais. Le *Musæum* s'appelle *Ashmoleanum*, du nom d'Élie Ashmole qui en fit présent à l'Université. On l'a depuis enrichi d'antiquités d'Égypte, d'un grand cabinet de raretés naturelles, données par le D. Lister, *&c.*

Oxford envoie quatre Députés au Parlement; deux de la part de la ville & deux de la part de l'Université.

La province ou Comté d'Oxford est borné à l'orient par le Comté de Buckingham; au midi, par celui de Barck; à l'occident, par celui de Glocester, & au nord, par ceux de Warvich & de Northampton. Il a environ 34 lieues de circonférence. L'air y est sain & les terres y abondent en blés, en fruits & en pâturages. Les principales rivières qui l'arrosent sont la Tamise, le Cherweldt, le Windruds, *&c.*

OXU; grande province du Japon, dans l'île de Niphon, dont elle forme la pointe la plus septentrionale.

OXUS; ancien nom d'une grande rivière d'Asie qu'on appelle aujourd'hui le *Gihon*. Voyez GIHON.

OXYBIENS; (les) ancien peuple de la Gaule & de la Narbonnoise seconde qui habitoit aux environs de Cannes en Provence.

OXYCÈDRE; substanti masculin. Petit arbre haut de trois coudées, d'une odeur agréable de cyprès. Son tronc est tortu, garni de plusieurs rameaux flexibles, & converts d'une écorce raboteuse. Il a ses feuilles fort petites, charnues, composées de plusieurs rangs de quatre feuilles jointes ensemble, de même que celles de cyprès. Ses fleurs sont semblables à celles du génevrier ordinaire, jaunes, attachées à l'extrémité des rameaux & stériles.

Les fruits naissent sur d'autres branches de ce même arbuste. Ce sont des baies de la grosseur de celles du myrthe, sphériques, semblables en quelque façon par leurs petites tubérosités à des cônes de cyprès; vertes d'abord, ensuite purpurines, s'amollissant un peu en mûrissant; d'un goût & d'une odeur approchantes des baies de genièvre: elles renferment trois, quatre, ou même un plus grand nombre d'osselets cannelés, oblongs, résineux, remplis d'une graine blanche, semblable en quelque manière à celle du riz.

Cet arbrisseau fleurit au printemps & conserve longtemps son fruit vert, de même que le génevrier. Quand il est nouvellement élevé de graine, ses feuilles ressembleroient aux feuilles du génevrier si elles n'étoient plus courtes & plus molles; mais lorsqu'il a 3 ou 4 ans, il commence à porter des feuilles différentes & telles que les rameaux inférieurs sont chargés de feuilles piquantes & pointues, & les rameaux inférieurs, de feuilles obtuses & arrondies.

Cette plante croît dans le Languedoc & dans les Alpes; elle donne d'elle-même de la résine semblable à celle du génevrier.

OXYCRAT; substantif masculin. Mélange d'eau & de vinaigre. La proportion ordinaire est d'une cuillerée de vinaigre sur cinq ou six d'eau.

L'oxycrat est propre à calmer, à tempérer & à rafraîchir. On en fait des fomentations, des clystères, *&c.*

OXYDRAQUES; (les) anciens peuples des Indes qui étoient voisins des Malliens, & qui entrèrent avec eux dans une confédération contre Alexandre; mais ce Conquérant les vainquit & leur fit la loi.

OXYGONE; adjectif des deux genres & terme de Géométrie. Il se dit principalement d'un triangle qui a tous ses angles aigus. *Triangle oxygone.*

OXYMEL; substantif masculin. Mélange de miel & de vinaigre qu'on fait bouillir jusqu'à consistance de sirop.

Il y a deux sortes d'oximel, l'un simple & l'autre composé.

L'oxymel simple est un mélange de deux parties de bon miel, & d'une de vinaigre blanc, qu'on fait bouillir jusqu'à consistance de sirop. Il est propre pour incifer & détacher les flegmes qui tiennent au gosier & à la poitrine. L'oxymel composé ne diffère du simple, qu'en ce qu'au miel & au vinaigre on ajoute la décoction des cinq racines apéritives, avec de la graine d'ache, de persil & de fenouil : il est propre à déboucher les obstructions du foie & de la rate.

OXYPÈTRE; substantif féminin. c'est tantôt une terre farineuse, & tantôt une pierre cristalline, blanche, jaunâtre, d'un goût aigrelet, laquelle se trouve dans le territoire de Rome, où l'on s'en sert dans la boisson pour modérer la chaleur de la fièvre.

OXYREGMIE; substantif féminin & terme de Médecine. Acreté du fluide stomacal qui cause des rots acides.

OXYRINGUE; ancienne ville d'Égypte sur la rive occidentale du Nil, dans un nôme dont elle étoit la capitale, & auquel elle donnoit son nom; mais elle tiroit elle-même le sien du poisson Oxyringue, ainsi appelé de ce qu'il avoit le museau pointu, & auquel on rendoit dans cette ville des honneurs divins.

OXYRRHODIN; substantif masculin & terme de Médecine & de Pharmacie. Liniment d'huile rosat, ou de quelqu'autre huile convenable, & de vinaigre rosat.

OXYS; substantif masculin. Plante dont le calice est d'une pièce, tubuleux, & en cloche; ses feuilles sont en cœur comme celles du trèfle & pointues. Sa fleur est monopétale, pentapétaloïdale & en cloche; elle porte cinq étamines supérieures, & cinq inférieures; les dernières sont presqu'unies les unes aux autres par leurs parties inférieures. Son ovaire est placé au fond du calice; il pousse cinq tubes, & dégénère en un fruit membraneux, oblong, à cinq capsules, & garni de cinq valvules qui s'écartent les unes des autres, en commençant par la base, & en allant vers la partie supérieure; il est plein de semences couvertes d'une enveloppe élastique qui les disperse au loin.

Tournefort compte onze espèces d'oxys, dont la plupart sont étrangers, & seulement cultivés dans les jardins des curieux; on distingue toutes les diverses espèces de ce genre de plante dans le temps même qu'elles ne sont pas en fleurs : 1°. parceque leurs feuilles naissent régulièrement au nombre de trois sur le sommet de chaque tige; 2°. parcequ'elles ont généralement la figure du cœur qui est marqué sur nos cartes à jouer; 3°. enfin parce qu'elles sont d'ordinaire d'une odeur acide, mais qui n'est pas désagréable.

OXYSACCARUM; substantif masculin. Mélange de sucre & de vi-

naigre, dont il résulte une sorte de sirop, qui étant mêlé avec du suc de grenades aigres est propre à rafraîchir & à résister à la malignité des humeurs.

OXYSAL diaphorétique; substantif masculin & terme de Pharmacie. Remède recommandé par plusieurs Auteurs, & inventé par Angelus Sala, Chimiste Allemand; voici la manière de le préparer.

Prenez du meilleur sel de chardon béni en grain, mettez-le dans un vaisseau, & versez dessus peu à peu de l'esprit fort de vinaigre ou de l'esprit de sucre, préparés sur un feu modéré au bain marie, sans aucune odeur ni goût empyreumatiques, non-seulement jusqu'à ce que le sel soit dissous dans l'esprit, mais jusqu'à ce que la vapeur produite par leur action s'arrête, & que le mélange ait acquis un goût agréable & tant soit peu acide; consumez ce qui restera d'humidité par l'évaporation. En dissolvant derechef ce sel dans l'eau, & en le laissant en digestion au bain marie pendant huit jours, il se résoudra en une liqueur transparente & d'une belle couleur, que vous tirerez au clair dans un vaisseau convenable: vous réduirez par l'évaporation le sel en une consistance sèche; vous l'enfermerez ensuite dans des vaisseaux, de peur que l'approche de l'air ne les remette en dissolution; ce qui lui arriveroit facilement.

OYANT, ANTE; adjectif qui s'emploie substantivement & terme de Pratique. Celui, celle à qui on rend un compte. *L'oyant fournit des débats contre le compte.*

OYAS; substantif masculin & terme de Relation. C'est le titre qu'on donne à la Cour du Roi de Siam aux Ministres & à ceux qui possédent les postes les plus éminens de l'État. Pour les distinguer des autres, le Monarque leur donne une boîte d'or artistement travaillée, dans laquelle ils ont des feuilles de bétel qu'ils mâchent de même que les autres Indiens. C'est le plus ou le moins de travail qui se trouve sur cette boîte qui annonce le rang des *Oyas*: ils ont au-dessus d'eux les *Opras*, parmi lesquels on choisit les Ambassadeurs; leurs boîtes sont moins travaillées que celles des *Oyas*. Les *Ok-louans* forment un troisième ordre de Noblesse, leur boîte est d'argent façonné: enfin, les *Ok-munes* & les *Ok-konnes* sont des Officiers subalternes, dont les boîtes sont d'or ou d'argent, sans nulle façon.

OYE; bourg de France en Picardie, à trois lieues, est-nord-est, de Calais.

OYSEL; bourg de France dans le Maine, près des frontières de Normandie, à deux lieues, sud, d'Alençon.

OYSONVILLE; bourg de France dans le pays Chartrain, à 3 lieues, sud-sud-ouest, de Dourdan.

OZAMA; rivière d'Amérique dans l'île Espagnole. Elle a ses sources dans les montagnes qui occupent le centre de l'île, & son embouchure dans la mer à Saint Domingue dont elle forme le port.

OZÈGUE; substantif masculin. Arbre du Royaume de Congo, dans la basse Éthiopie; c'est une espèce de prunier dont les fruits sont jaunes, & ont l'odeur & le goût fort agréables. On fait de leurs branches des haies, des palissades, & des cabanes, sous lesquelles on se met à couvert des rayons du soleil, par l'épaisseur de leurs feuilles.

OZÈNE; substantif masculin. Ulcère

putride du nez, qui exhale une odeur très-puante.

Ceux qui ont les écrouelles, la vérole, le scorbut sont sujets aux ulcères putrides ; ils deviennent quelquefois cancereux ; ils sont souvent accompagnés de la carie des cornets supérieurs ou inférieurs du nez.

La cause de l'ozène le rend plus ou moins fâcheux, ou de plus ou moins facile guérison.

Les ulcères simples doivent être traités par des remèdes généraux suivant le tempérament du sujet ; puis on fait tomber les croûtes du nez avec des décoctions émollientes, attirées dans les narines ou injectées. On peut toucher les croutes avec la barbe d'une plume, trempée dans un liniment d'huile d'amandes douces & de blanc de baleine, à la suite de la petite vérole : on desséche ensuite l'ulcère avec l'huile d'œufs. S'il y avoit disposition cancéreuse, l'onguent nutritum seroit fort bon, après avoir lavé l'ulcère avec l'eau de *solanum* ou de *jusquiame* : si l'ozène vient de quelques vices, il faut tâcher de les attaquer en premier lieu par les remèdes spécifiques : on a remarqué que le mercure devoit être donné avec grande circonspection dans ce cas pour ne pas exciter de désordres au mal local ; les décoctions de gayac & de sassafras seront indiquées, tant extérieurement que pour boisson dans ce cas.

On propose communément les injections pour dessécher les ulcères de l'intérieur du nez, mais il est difficile qu'elles portent sur le lieu malade ; on préfère avec raison les fumigations sèches avec le mastic, l'encens, la myrrhe, le styrax calamite, le benjoin & autres corps odoriférans, dont on forme des pastilles ou trochisques, avec de la térébenthine. Rondelet rapporte avoir guéri par ce moyen un ulcère, que des Médecins Italiens & François n'avoient pu guérir.

Celse parle de la cure de l'ozène par l'application du cautère, s'il ne cède point aux médicamens : mais comment aller porter le fer rouge dans une cavité, où l'on ne voit point les endroits qui pourroient être utilement cautérisés ?

Une observation plus intéressante est celle de Drake, qui a décrit une espèce d'ozène dont le siège est dans le sinus maxillaire ; entr'autres signes, il se connoît à un plus grand écoulement de pus, lorsqu'on est couché du côté opposé à la maladie. Il exige pour sa curation, l'extraction d'une ou de plusieurs dents, au moyen de quoi on peut injecter facilement le sinus maxillaire, après avoir pénétré dans sa cavité par la perforation des alvéoles qui contenoient les dents arrachées.

OZILLAC ; bourg de France en Saintonge, à quatre lieues, sud-sud-est, de Pons.

OZOLES. (les) *Voyez* LOCRIDE.

OZOUER-LE-MARCHÉ ; bourg de France dans l'Orléanois propre, à trois lieues, ouest-nord-ouest, de Beaugency.



P

P



P substantif masculin. Lettre consonne que l'appellation ancienne prononçoit *pé* & que l'appellation nouvelle prononce *pe*. C'est la douzième consonne & la seizième lettre de l'alphabet.

Quand on joint à cette lettre la lettre *h*, comme dans ces mots, *phare*, *phalange*, *philtre*, &c. ces deux caractères se prononcent comme *f*. Ainsi on dit *fare*, *falange*, *filtre*, &c. Voyez ce que nous disons sur le *p* au mot ORTHOGRAPHE.

La lettre *p*, sur nos monnoies, indique qu'elles ont été frappées à Dijon.

P est aussi une lettre numérale qui comme le C signifie cent suivant ce vers d'Ugution :

P similem cum C numerum monstratur habere.

Cependant le P surmonté d'une barre horisontale, vaut, dit-on, 400 mille; c'est une inconséquence dans le systême ordinaire.

Les Latins employoient souvent P par abbréviation. Dans les noms propres, P veut dire *Publius*; dans SPQR c'est *populus* ; & le tout veut dire *Senatus Populusque Romanus* ; R P, c'est-à-dire, *res publica* ; PC, c'est *patres conscripti* ; CP, c'est *Constantinopolis*, &c.

P, en musique, par abbréviation, signifie *piano* ou *doux*. Le double *pp* signifie très-doux.

P, dans le commerce, seul ou joint à quelques autres lettres, forme plusieurs abbréviations usitées parmi les Banquiers, Marchands-teneurs de livres, *&c*. Ainsi P signifie *protesté*, ASP *accepté sous protêt* ; ASPC *accepté sous protêt pour mettre à compte*; P$\frac{o}{o}$ *pour cent*.

PAALGOWAM; substantif masculin & terme de Calendrier. Douzième mois de l'année des Indiens, à ce que rapportent Dapper & Balde.

PAAS, (Crispin) célèbre Graveur, né à Cologne, fut disciple de Cornehard, & se rendit digne de son maître. Le Roi de Dannemark l'appela à sa Cour; il y demeura jusqu'à sa mort arrivée vers le commencement du XVII siècle. On a de lui un grand nombre d'estampes; il grava toutes les histoires de la Bible, & une partie des contes de la Fable. Sa fille Magdeleine, & ses deux fils, Simon & Crispin, héritèrent du burin de leur père, & s'en servirent avec distinction.

PABOUS; substantif masculin & terme de Relation. C'est en Perse le baiser des pieds, cérémonie dont on fait remonter l'institution jusqu'à Caloumarrath, le premier Roi de la Perse. C'est là marque du respect des Seigneurs envers le Souverain, & c'est aussi la marque de foi & hommage à l'égard des Seigneurs.

PACA; substantif masculin. Animal du nouveau monde, qui se creuse

un terrier comme un lapin auquel on l'a ſouvent comparé, & auquel cependant il reſſemble très-peu; il eſt beaucoup plus grand que le lapin, & même que le lièvre, il a le corps plus gros & plus ramaſſé, la tête ronde & le muſeau court; il eſt gras & replet, & il reſſemble plutôt, par la forme du corps, à un jeune cochon, dont il a le grognement, l'allure & la manière de manger; car il ne ſe ſert pas, comme le lapin, de ſes pattes de devant pour porter à ſa gueule, & il fouille la terre comme le cochon, pour trouver ſa ſubſiſtance; il habite le bord des rivières, & ne ſe trouve que dans les lieux humides & chauds de l'Amérique méridionale. Sa chair eſt très-bonne à manger, & ſi graſſe qu'on ne la larde jamais, on mange même la peau, comme celle du cochon de lait, auſſi lui fait-on continuellement la guerre; les chaſſeurs ont de la peine à le prendre vivant, & quand on le ſurprend dans ſon terrier qu'on découvre en devant & en arrière, il ſe défend & cherche même à ſe venger en mordant avec autant d'acharnement que de vivacité. Sa peau, quoique couverte d'un poil court & rude, fait une aſſez belle fourrure, parcequ'elle eſt régulièrement tachée ſur les côtés. Ces animaux produiſent ſouvent & en grand nombre; les hommes & les animaux de proie en détruiſent beaucoup, & cependant l'eſpèce en eſt toujours à-peu-près également nombreuſe; elle eſt naturelle & particulière à l'Amérique méridionale, & ne ſe trouve nulle part dans l'ancien continent.

PACAGE; ſubſtantif maſculin. *Paſcua.* Lieu propre pour nourrir & engraiſſer des beſtiaux. Et l'on appelle *droit de pacage*, le droit d'envoyer ſon bétail paître dans certains pâturages.

PACAGE, ſe prend auſſi pour pâture.

On diſtingue ordinairement les pâtures en vives ou graſſes, & en vaines.

Les pâtures vives ou graſſes ſont les prés, les pacages ou communes, les bois, les droits de pâturage & de pacage que pluſieurs villages ou communautés d'habitans ont dans les forêts & autres bois dont ils ſont voiſins, & qui conſiſtent à y mener paître leurs chevaux & bêtes aumailles dans le temps de la paiſſon, & leurs cochons dans le temps de la glandée.

L'uſage des pâtures graſſes ou vives n'appartient qu'au propriétaire ou à celui qui en a les droits, tel qu'un locataire ou fermier, parce que la pâture de ces fonds eſt un fruit domanial.

Quand ces pâtures vives ou graſſes ſont des communes, c'eſt-à dire des pâturages appartenans à une Communauté d'Habitans, l'uſage n'en appartient qu'aux habitans qui ont la propriété du fonds; du reſte chaque habitant a la liberté d'y mettre tel nombre de beſtiaux qu'il veut, même un troupeau étranger, pourvu qu'il ſoit hébergé dans le lieu auquel ces communes ſont attachées.

Les droits de pâturage & de pacage que les riverains ont dans les forêts voiſines, dépendent des titres particuliers des uſagers; & pour en jouir, il faut ſe conformer aux règles établies par l'ordonnance des Eaux & Forêts, *titre XVIII & XIX.*

Les vaines pâtures ſont les chemins publics, places, carrefours, les terres à grains après la dépouille, les jachères, les guérets, les terres en friche, & généralement toutes

les terres où il n'y a ni fruits ni semences.

Les près sont aussi réputés vaines pâtures après la dépouille du foin, supposé qu'ils ne soient pas clos & défendus d'ancienneté; si l'on a coutume d'y faire du regain, ces près ne sont réputés vaine pâture qu'après la dépouille de la seconde herbe.

Les landes ou patis sont aussi sujets à la vaine pâture, si ce n'est dans quelques Coutumes qui les exceptent pour le temps de l'herbe, c'est à dire, depuis la mi-Mars jusqu'en Septembre.

Les bois taillis de trois, quatre ou cinq ans de recrue, plus ou moins, selon la qualité du bois & l'usage du pays, pour le temps pendant lequel les bois sont défensables, les accrues de bois au-delà de leurs bornes, & les bois de haute futaie, pour les herbes qui croissent dessous, sont aussi des endroits de vaine pâture pour les propriétaires & pour leurs fermiers, à la différence de la glandée ou autre récolte de fruits sauvages, qui est toujours réservée au propriétaire, sauf les droits de pâturage & de pacage pour ceux qui en ont dans les bois d'autrui.

Le droit de mener les bestiaux dans les vaines pâtures, quoique le fonds appartienne à autrui, est un reste de l'ancien droit naturel & primitif, suivant lequel toutes choses étoient communes entre les hommes; c'est une espèce de droit commun que la plupart des Coutumes ont conservé pour la commodité publique, & pour maintenir l'abondance des bestiaux.

Il est pourtant libre en tout temps à celui qui est propriétaire d'une vaine pâture, de la faire clore pour en empêcher l'usage commun, à moins que la Coutume ne contienne quelque disposition contraire.

En vaine pâture, il y a dans quelques Coutumes droit de parcours entre les habitans des paroisses voisines, c'est-à-dire, que les habitans d'un village peuvent mener leurs bestiaux de clocher à clocher, ou jusqu'au milieu du village voisin, ou du moins jusqu'aux clos, selon l'usage des lieux.

A l'égard des bêtes blanches, il est d'usage dans les pays où le parcours a lieu, qu'on les peut mener si loin que l'on veut, pourvu qu'elles retournent de jour à leur gîte.

Mais l'usage le plus commun & en même-temps le plus naturel & le plus équitable, est que chaque paroisse a son territoire distinct & séparé de celui des paroisses voisines pour le pâturage; il y a même des endroits où chaque village, chaque hameau, chaque cense à son triage ou canton séparé.

Il y a pourtant une exception à l'égard du propriétaire & de son fermier, lesquels peuvent faire pâturer leurs bestiaux sur toutes les terres qui leur appartiennent, quoiqu'elles soient situées en différentes paroisses ou cantons.

Dans quelques Coutumes la vaine pâture suit la haute justice; & moyennant une redevance que les justiciables payent au Seigneur pour son droit de blairie ou permission de vaine pâture, ils y ont seuls droit: les étrangers sont sujets à l'amende & à la prise de leurs bestiaux.

Dans les communes tout habitant a droit de faire paître ses bestiaux, quand même il n'auroit pas dans la paroisse des terres en propriété ou à ferme; il n'en est pas de même des terres sujettes à la vaine

pâture, le droit de pacage dans ces sortes de pâtures est réel & non personnel; & comme on n'y a droit que par une société qui se contracte tacitement pour cet objet, chacun ne peut user de cette sorte de pâturage qu'à proportion de la quantité de terres qu'il possède lui-même dans le lieu. Chaque propriétaire ou fermier n'a la vaine pâture sur les autres que parceque les autres l'ont sur lui : de sorte que ceux qui n'ont point de terres, n'ont pas le droit de mener ni envoyer leurs bestiaux en vaine pâture, tellement qu'il est passé en maxime que *qui n'a labourage n'a pacage.*

Suivant les arrêts du Parlement de Paris, dont la jurisprudence paroît avoir été adoptée en ce point par les autres Cours, on ne peut envoyer dans les vaines pâtures des moutons qu'à raison d'un par chaque arpent de terre labourable que l'on possède dans la paroisse.

Pour les chevaux & bêtes à cornes, il est de règle, suivant quelques Coutumes qu'un particulier ne peut mettre dans les pâturages publics que les bestiaux de son crû ou ceux qui sont nécessaires à son usage, & en même quantité que l'on en a nourri pendant l'hiver précédent du produit de sa récolte.

Les règles que l'on observe pour le nombre de bestiaux que chacun peut envoyer dans les vaines pâtures, sont pour les nobles comme pour les roturiers, & pour le Seigneur même du lieu, sauf son triage dans les communes.

On permet par humanité le pâturage d'une vache ou de deux chèvres aux pauvres gens qui n'ont que l'habitation.

Pour jouir de la vaine pâture sur les terres d'autrui, il faut laisser le tiers de ses terres en jachères, étant juste que chacun contribue au pâturage qui est au commun.

Les vignes, garennes & jardins clos ou non clos, sont toujours *en défends*, & conséquemment ne sont point sujets à la vaine pâture.

Les terres labourables sont de même en défends tant qu'il y a des grains dessus, soit en semailles, sur pied, en javelles ou en gerbes.

Pour les prés & les bois, il faut observer ce qui a été dit ci-devant.

Il est défendu de mettre dans les pâturages, soit publics ou particuliers, des bêtes attaquées de maladies contagieuses, comme gale, claveau, morve, *&c.*

Il en est de même des bêtes malfaisantes, telles que les bœufs qui sont sujets à frapper de la corne, les chevaux qui ruent ou qui mordent.

Il est aussi défendu de mener dans les bois les porcs, les chèvres, les brebis & moutons : on excepte seulement pour les porcs le temps de la glandée.

Il est pareillement défendu de faire paître dans les prés les porcs, les chèvres & les oies; mais à l'égard des bêtes à laine, la jurisprudence n'est pas certaine, & il est sur cela intervenu des Arrêts qui ont jugé différemment. Ceux qui interdisent le pâturage des prés aux moutons, sont des 7 Août 1638, 23 Juillet 1721, & 27 Février 1722; le premier est rapporté par Saligny sur les articles 122 & 123 de la Coutume de Vitry; le second est rendu contre les Bouchers de Nogent sur Seine, sur les conclusions de M. l'Avocat Général de Lamoignon; le troisième est au Journal des Audiences. Mais il y a beaucoup de décisions contraires. En voici quelques-unes.

Une Sentence rendue entre les Bouchers de Paris & les habitans de Chatillon, le 6 Novembre 1652, confirmée par Arrêt du huit Mars 1653, en faisant main-levée de la saisie de plusieurs moutons, faite sur un Boucher, nommé Delanoue, permet aux Bouchers de faire paître leurs bestiaux dans les prés fauchés haut & bas, depuis le mois de Juillet jusqu'à la mi-Mars.

Un Arrêt du 29 Novembre 1652, a jugé la même chose contre les habitans de Grenelle; la Cour en a rendu un semblable le 4 Juin 1658, contre les habitans de Vaugirard; & l'exécution de ces Arrêts a été ordonnée par un autre du 4 Avril 1669.

Des Sentences rendues par le Lieutenant de Police du Châtelet, les 17 Novembre 1684, & 14 Mai 1687, ont encore ordonné la même chose contre les habitans de Vanvres, de la Villette, de la Chapelle, de Montmartre & de Clignancourt en la banlieue.

Quelques personnes ont prétendu que ces Réglemens ne devoient avoir d'application que dans la banlieue de Paris: mais on lit dans un Arrêt rendu sur la même matière le treize Août 1661, que la Cour a fait défenses aux habitans de Cormeilles & de Certrouville, qui ne sont pas dans la banlieue, *de mener ou faire pâturer leurs bêtes à laine sur les domaines, prés & héritages desdites paroisses, que pendant le jour, sans qu'elles puissent y demeurer la nuit.* Et il est évident par cette disposition que la Cour permet aux habitans de faire paître les moutons dans les prés pendant le jour.

Cette permission se trouve même accordée en termes formels & précis aux habitans du village de Fresne, qui n'est pas non plus dans la banlieue, par un Arrêt de la Cour rendu le 19 Août 1704.

Ceux qui veulent interdire aux moutons la pâture des prés après la récolte des foins, disent que ces animaux paissent & mangent l'herbe jusqu'à la racine, ce qui, disent-ils, est très-préjudiciable; quelques-uns confondent même la manière de paître des moutons avec celle des chèvres: mais ceux qui raisonnent ainsi, se trompent, & ne connoissent pas ce que c'est qu'économie champêtre; la salive de la chèvre est venimeuse & brûlante, mais celle des brebis n'est point malfaisante. Les Rédacteurs des Coutumes des provinces, dont le pâturage & le bétail fait le principal commerce, auroient interdit ce pâturage au lieu de le permettre, s'il eût été pernicieux: l'expérience nous apprend, au contraire, qu'il est autant salutaire aux prés, que dangereux aux moutons qui les paissent dans un temps humide; & si l'on ne voit point de moutons pâturer les prés dans quelques endroits, c'est parceque cette pâture leur peut causer la pourriture, & que les propriétaires des troupeaux prennent grand soin d'éviter ce danger. Les Bouchers qui n'ont pas les mêmes inquiétudes parce qu'ils n'ont pas des troupeaux perpétuels, les font paître dans les près sans crainte. Et l'Auteur de la Pratique des Terriers, très-instruit des usages ruraux, ne fait point difficulté de dire que tous les bestiaux qui paissent, *sont reçus à pâturer les prés, à l'exception des cochons.*

Du reste les dispositions des Coutumes qui défendent de faire paître les moutons dans les prés doivent être suivies.

Dans les pâturages qui sont près de la mer, il est permis d'y envoyer les bêtes à laine, mais on observe à cet égard quelques arrangemens qui dépendent de l'usage de chaque lieu.

Le propriétaire ou fermier qui trouve des bestiaux en délit sur ses héritages, peut les saisir lui-même sans ministère d'Huissier, & les mettre en fourrière, soit dans le parc du Seigneur, ou dans quelque autre lieu public; il ne doit pas les tuer, ni se les approprier; il doit intenter son action en dommages & intérêts dans le temps prescrit par la Coutume, lequel en quelques endroits est de 20 ou 30 jours, en d'autres d'un an.

PÂCAGER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Coutume. Paître, pâturer. *Voyez* PACAGE.

PACAL; substantif masculin. Arbre de l'Amérique méridionale, qui croît aux bords d'une rivière qu'on trouve à vingt-cinq lieues de Lima: les Indiens en retirent une cendre qu'ils mêlent avec du savon, pour guérir toutes sortes de vieilles cicatrices, de dartres & de feux volages.

PACALES, ou PACALIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. *Pacalia.* Fêtes que les Romains célébrèrent autrefois en l'honneur de la paix, qui étoit une de leurs divinités. Elle avoit chez eux un temple & un autel superbe où on l'invoquoit avec beaucoup de solennité.

PACAMORES; gouvernement de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Quito. Il est borné au nord, par le pays de Los Quixos; à l'orient, par la rivière de Moyobamba; au midi, par l'Audience de Lima, & à l'occident, par la Cordilière des Andes. L'air y est tempéré & les terres y abondent en grains, en pâturages & en mines d'or.

PACAY; substantif masculin. Arbre du Pérou, qui a la feuille du noyer, mais de grandeur inégale, rangée par paire sur une même côte, & croissant en longueur à mesure qu'elle s'éloigne de la tige; elle a la fleur de l'inga de Pison & du P. Plumier, mais le fruit est différent, & la gousse à quatre faces, dont les deux grandes ont seize à dix-huit lignes, & les deux petites sept à huit, de longueur variable depuis un pied jusqu'à quatre pouces, divisée en-dedans en plusieurs loges qui contiennent chacune un grain semblable à une féve plate, enveloppée dans une substance blanche & filamenteuse, qu'on prendroit pour du coton, mais qui n'est qu'une espèce d'huile prise, qu'on mange pour se rafraîchir, & qui laisse dans la bouche un petit goût musqué fort agréable, ce qui lui a fait donner le nom parmi les François, de *pois sucrin.*

PACE; (In) *voyez* IN.

PACÉ; Châtellenie, près de Saumur en Anjou, dans l'aveu de laquelle on trouve que le Seigneur a des droits bien singuliers. Tous les Chaudronniers qui y passent, sont obligés d'aller au Château offrir d'y raccommoder la batterie de cuisine, & pour payement ils reçoivent du Seigneur une miche & une chopine de vin. Dans le cas où les Chaudronniers ne s'acquitteroient pas de ce devoir, toutes leurs marchandises seroient confisquées au profit du Seigneur. Les Marchands de verre doivent une pareille visite,

ſous la même peine, & doivent laiſſer le plus beau verre au Seigneur, qui eſt obligé de leur donner dans un autre verre, un coup de vin à boire.

Le Seigneur de Pacé a auſſi le droit de mener ou faire mener le jour de la Trinité, par ſes Gens & Officiers, à la Dame, toutes les femmes jolies qu'ils trouveront à Saumur & dans ſes Fauxbourgs, tout ledit jour. (*Jolie*, ſe prend ici pour prude & ſage.) Chacune de ces jolies femmes eſt obligée de donner à ces Officiers quatre deniers & un chapeau de roſes; & au cas qu'elles ne veuillent pas aller danſer avec les Officiers commandés pour cela, ceux-ci peuvent les piquer trois fois aux feſſes avec un bâton marqué des armes du Seigneur & ferré au bout en manière d'aiguillon, pour les punir de leur refus.

Ce même Seigneur a le droit ce jour-là de contraindre par lui-même, ou par ſes Officiers, toutes les femmes qui ne feront pas jolies, *de Bourdeau*, *qui ſeront notoirement diffamées de ribaudie*, de venir auprès de la Dame de Pacé, avec les femmes jolies, ou de payer cinq ſous au Seigneur.

PACEM; ville de l'île de Sumatra, au Royaume d'Achem. Elle étoit autrefois capitale d'un Royaume dont s'eſt emparé le Roi d'Achem.

PACHA; *voyez* Bacha.

PACHACAMAC; ſubſtantif maſculin. Les Idolâtres du Pérou donnoient à l'Être ſuprême ce nom qui, dans leur langue, ſignifie *celui qui anime le monde:* » ce mot leur étoit » en ſi grande vénération, dit Garcilaſſo de-Véga, qu'ils n'oſoient » le proférer. Mais ſi la néceſſité » les y obligeoit, ils le prononçoient » avec de grandes marques de reſpect & de ſoumiſſion; car alors » ils reſſerroient les épaules; ils » baiſſoient la tête & le corps; ils » levoient les yeux vers le Ciel, » puis tout d'un coup ils les baiſſoient vers la terre; ils portoient » les mains ouvertes ſur l'épaule » droite, & donnoient des baiſers » à l'air. » Les plus ſenſés d'entre les Péruviens, quoique zélés adorateurs du ſoleil, avoient cependant un reſpect encore plus profond pour Pachacamac, leur dieu inviſible & inconnu. Ils invoquoient ce dernier dans tous leurs travaux. Lorſqu'ils avoient monté quelque colline eſcarpée, ils le remercioient de les avoir aidés à ſurmonter cette fatigue.

Le principal temple de Pachacamac étoit ſitué dans la vallée de même nom, où l'on en voit encore les ruines.

On appelle Vallée de Pachacamac, une vallée de l'Amérique méridionale au Pérou, ſituée environ à quatre lieues au ſud de Lima. Cette vallée admirable par ſa fertilité, étoit fameuſe avant la conquête du Pérou, par le riche temple de ſon idole, qui lui avoit donné ſon nom. Les Hiſtoriens diſent que Ferdinand Pizaro tira de ce temple plus de 900 mille ducats en or, ſans compter le pillage de ſes ſoldats. Cette vallée eſt arroſée par une rivière de même nom, qui a ſon embouchure dans la mer du Sud, & les rochers de la côte qui ſont tout blancs, portent auſſi le nom de *Pachacamac*.

PACHACAMALI; ſubſtantif maſculin. Idole des anciens Péruviens, la même que Pachacamac. *Voyez* ce mot.

PACHAMAMA; ſubſtantif féminin.

Nom d'une Déesse des anciens habitans du Pérou.

PACHÉCO, ou PACHÉCA; île de la mer du Sud, à l'entrée du golfe de Panama. C'est la plus septentrionale des îles des perles ou des Rois,

PACHON; substantif masculin & terme de Calendrier. Les Égyptiens donnent ce nom au neuvième mois de leur année. Il répond à peu près à notre mois de Mai.

PACHTLIHÉCOLTI; substantif masculin & terme de Calendrier Le onzième des dix-huit mois de vingt jours chacun, qui composent l'année des Mexicains.

PACIAIRE; substantif masculin. Le Concile de Montpellier de l'an 1214, & celui de Toulouse de 1229, appellent *Paciaires* ceux qui étoient commis par le Pape pour faire observer la paix. Clément IV, conféra le nom & la dignité de Paciaire dans la Toscane, à Charles I Roi de Sicile. Les Échevins des villes ont été Paciaires entre les Bourgeois.

PACIFICATEUR; substantif masculin. *Pacificator.* Celui qui pacifie, qui appaise les troubles d'un État, les dissensions d'une Ville, d'une Famille, les différens des Particuliers. *Il fut regardé comme le Pacificateur des troubles de l'Empire. On le chargea d'être le Pacificateur du différent.*

PACIFICATEURS, s'est dit dans le sixième siècle de ceux qui suivoient l'Hénotique de l'Empereur Zénon, & qui sous prétexte d'union entre les Catholiques & les Hérétiques, détruisoient la vérité de la foi, exprimée dans le Concile de Calcédoine.

PACIFICATION; substantif féminin. *Pacificatio.* Le rétablissement de la paix dans un État agité par des dissensions intestines. *Travailler à la pacification des troubles.*

Dans notre histoire, on appelle *Edits de pacification*, plusieurs Ordonnances des Rois de France, rendues pour pacifier les troubles de la Religion, qui s'élevèrent dans le Royaume pendant le seizième siècle.

François I & Henri II avoient rendu des Édits très-sévères contre ceux qui feroient profession des nouvelles opinions de Luther & de Calvin. Charles IX en 1561, suivit à cet égard les traces de ses Prédécesseurs; mais les hommes souffriront toujours impatiemment qu'on les gêne sur un objet, dont ils croyent ne devoir compte qu'à Dieu; aussi le Prince fut-il obligé au mois de Janvier 1562, de révoquer son premier Édit par un nouveau qui accordoit aux prétendus Réformés le libre exercice de leur religion, excepté dans les villes & bourgs du Royaume. En 1563, il donna à Amboise un second Édit de pacification qui accordoit aux Gentilshommes & Hauts-Justiciers, la permission de faire faire le prêche dans leurs maisons pour leur famille & leurs sujets seulement: on étendit même ce privilége aux villes, mais avec des restrictions qui le rendirent peu favorable aux Calvinistes; au lieu qu'on les obligea à restituer aux Catholiques les Églises qu'ils avoient usurpées. L'Édit de Longjumeau suivit, mais les deux partis qui cherchoient à s'y tromper mutuellement, étant peu de temps après rentrés en guerre, Charles IX, par un Édit donné à Saint-Maur au mois de Septembre 1568, révoqua tous les précédens Édits de pacification. Cependant la

paix ayant été faite le 8 Août 1570, dès le 10 du même mois, ce Prince rendit un nouvel Édit, qui, aux priviléges accordés aux Réformés par les précédens Edits, ajouta celui d'avoir quatre places de sûreté; savoir, la Rochelle, Montauban, Coignac & la Charité, pour leur servir de retraite pendant deux ans.

Le massacre de la Saint-Barthelemi & un Édit qui le suivit de près, annulla toutes ces conditions; mais Henri III en 1576, donna un nouvel Édit de pacification plus favorable aux Calvinistes, qu'aucun des précédens; la Ligue qui commença alors, le fit révoquer aux États de Blois sur la fin de la même année; mais le Roi se vit obligé de faire en leur faveur l'Édit de Poitiers du 8 Septembre 1577, par lequel, en rétablissant à certains égards, & en restreignant à d'autres les priviléges accordés par les précédens Édits pour le libre exercice de leur religion, il leur accorda de plus d'avoir des chambres mi-parties, & plusieurs places de sûreté pour six ans; savoir, Montpelier, Aigues-Mortes, Nyons, Seyne, la Grand'Tour & Serres en Dauphiné; Périgueux-la-Réol & le Mas de Verdun en Guienne. Mais en 1585 & 1588, la Ligue obtint de ce Prince la révocation totale de ces Édits.

Enfin, Henri IV en 1591, cassa les derniers Éditsde Henri III, & en 1598 donna à Nantes le fameux Édit de pacification, qui entr'autres choses permettoit aux Prétendus Réformés l'exercice public de leur religion dans tous les lieux où il avoit été fait publiquement pendant les années 1596 & 1597, & leur en accordoit l'exercice particulier à deux lieues des principales villes, pour chaque Bailliage où on n'en pouvoit établir l'exercice public sans trouble. Louis XIII confirma cet Édit à Nismes en 1610, & Louis XIV en 1652, pendant les troubles de la minorité; mais il le révoqua en 1656, & le supprima en 1685.

Cette suppression causa des pertes immenses à l'État: elle exila du Royaume une infinité de familles, & envoya nos Ouvriers & nos Manufactures chez l'Étranger.

En Angleterre, par *Edit de pacification*, on entend ceux que fit le Roi Charles I pour mettre fin aux troubles civiles entre l'Angleterre & l'Écosse en 1638.

On appelle aussi *pacification* en Hongrie, des conditions proposées par les États du Royaume, & acceptées par l'Archiduc Léopold en 1655; mais ce Prince devenu Empereur ne se piqua pas de les observer exactement; ce qui causa de nouveaux troubles dans ce royaume pendant tout son règne.

PACIFICATION, se dit aussi en parlant du soin que l'on prend pour appaiser des dissensions domestiques, ou des différens entre des Particuliers. Et c'est dans ce sens qu'on dit, *c'est lui qui a travaillé à la pacification de leurs différens.*

PACIFIÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* PACIFIER.

PACIFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Pacificare.* Apaiser, calmer en établissant la paix. *Il vint à bout de pacifier les troubles qui agitoient la République. On travaille à pacifier leur différent.*

Les trois premières syllabes sont brèves,

brèves ; & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

PACIFIQUE ; adjectif des deux genres. *Pacificus*. Qui aime la paix. *Un prince pacifique. Un caractère pacifique.*

PACIFIQUE, signifie aussi paisible, tranquille. *Un règne pacifique. Il exerce un métier pacifique.*

PACIFIQUES, s'est dit dans le seizième siècle, de certains Anabaptistes qui courant dans les bourgs, se vantoient d'annoncer la paix, & par cet artifice trompoient les peuples.

On appeloit autrefois *lettres pacifiques*, des lettres que les Évêques ou les Chorévêques donnoient aux Prêtres qui étoient obligés de faire quelques voyages. C'étoient proprement des lettres de recommandation, ou comme l'on dit aujourd'hui, des *lettres testimoniales*, par lesquels on attestoit que celui auquel on les donnoit, étoit catholique & uni avec le Chef de l'Église ; on les nommoit aussi *lettres canoniques*, *lettres communicatoires* : & *lettres formées*. La vie du Pape Sixte I, tirée du Pontifical du Pape Damase, dit que ce fut ce Saint Pontife qui établit l'usage de ces lettres.

Le Concile d'Antioche de l'an 341 défend de recevoir aucun étranger, s'il n'a des lettres pacifiques ; il défend aussi aux Prêtres de la campagne d'en donner, ni d'autres canoniques, sinon aux Évêques voisins ; mais il est permis aux Évêques de donner des lettres pacifiques.

On appelle *mer pacifique*, la mer qui est au couchant de l'Amérique, & qu'on appelle autrement *mer du sud*. Le nom de *pacifique* lui vient de ce qu'elle est, dit-on, beaucoup moins sujette aux tempêtes que l'Océan atlantique ou mer du nord. Cependant quelques Navigateurs assurent qu'elle ne mérite point ce nom, & qu'ils y ont essuyé des tempêtes aussi violentes que dans aucune autre mer. Mais Magellan ayant vogué sur cette vaste mer avec un vent favorable, & y ayant fait un voyage fort tranquille lorsqu'il la traversa pour la première fois en 1529, lui donna le nom de *mer pacifique*, qu'elle a toujours conservé depuis.

Les vents y sont ordinairement si réglés, que les vaisseaux peuvent aller de l'Amérique aux îles Philippines en dix semaines de temps ou environ. *Voyez* MER.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

PACIFIQUEMENT ; adverbe. *Pacificè*. D'une manière pacifique, tranquillement. *Les choses se passèrent fort pacifiquement. Ils ont toujours vécu pacifiquement ensemble.*

PACKBUYS ; substantif masculin. Terme usité dans le commerce de Hollande, où l'on appelle ainsi les Magasins de dépôt dans lesquels on serre les marchandises soit à leur arrivée, soit à la sortie du pays, lorsque pour quelque raison légitime on n'en peut sur le champ payer les droits, ou qu'elles ne peuvent être retirées par les Marchands & Propriétaires, ou dans quelqu'autre pareille circonstance.

PACO ; substantif masculin. Les Espagnols d'Amérique donnent ce nom à une substance minérale que l'on tire des mines d'argent du Pérou & du Chily. Elle est d'un rou-

ge jaunâtre, tendre & naturellement brisée par morceaux; elle est peu riche, c'est-à-dire, qu'elle ne produit que très-peu d'argent.

PACOCEROCA; substantif féminin. Plante de la Martinique & du Brésil, qui a le port & le feuillage de la canne d'Inde. Sa tige principale est haute de six à sept pieds, droite, spongieuse, verte, & ne donne point de fleurs; mais de sa racine s'élèvent deux ou trois autres tiges moins hautes, d'environ un pied & demi, grosses comme le petit doigt, & chargées de fleurs rouges, auxquelles succèdent des fruits gros comme une prune, oblongs, triangulaires, remplis d'une pulpe filamenteuse, succulente, d'un jaune safrané, d'une odeur vineuse & agréable au goût, renfermant beaucoup de semences triangulaires, jaunâtres & ramassées en un petit peloton, contenant chacune une petite amande blanche: Le suc du fruit donne une teinture d'un très-beau rouge ineffaçable à la lessive. Si l'on y mêle un peu de citron, le mélange teindra alors en un beau violet. La racine de cette même plante est noueuse, & rend une belle couleur jaune, étant bouillie dans de l'eau. Lémery dit que toute la plante étant écrasée avant que son fruit soit mûr, rend une odeur de gingembre, & que les Indiens l'emploient dans les bains.

PACOS, ou PACO; substantif masculin. Animal quadrupède, le même que la vigogne. *Voyez* ce mot.

PACOTILLE; substantif féminin. Petite quantité de marchandises, qu'il est permis à ceux qui servent sur un vaisseau d'y embarquer pour leur propre compte. La pacotille est proportionnée au grade des Officiers.

PACOURY; substantif masculin. Grand arbre qui se trouve dans l'île de Maragnan. Il a ses feuilles semblables à celles du pommier & sa fleur blanche. Son fruit qui est de la grosseur des deux poings, est recouvert d'une peau de l'épaisseur d'un demi-pouce. On le mange cuit ou confit.

PACQUING; substantif masculin. Petit Oiseau des îles Philippines, du genre des passereaux, mais d'un plumage admirable. Il ne vit que de graines, surtout de celles de l'herbe.

PACQUIRE; substantif masculin. Espèce de porc qui se trouve dans l'île de Tabago.

PACTA CONVENTA; substantif masculin pluriel. Expression latine que l'usage a consacrée pour exprimer les conditions que la nation Polonoise impose aux Rois qu'elle s'est choisis dans la diète d'élection. Le Prince élu est obligé de jurer l'observation des *pacta conventa* qui renferment ses obligations envers son peuple & surtout le maintien des privilèges des Nobles & des grands Officiers de la République, dont il sont très-jaloux. Au premier coup d'œil on croiroit d'après cela que la Pologne jouit de la plus parfaite liberté; mais cette liberté n'existe que pour les Nobles & les Seigneurs qui lient les mains de leur Monarque, afin de pouvoir exercer impunément sur leurs vassaux la tyrannie la plus cruelle, tandis qu'ils jouissent eux mêmes d'une indépendance & d'une anarchie presque toujours funeste au repos de l'État; en un mot, par les *pacta conventa* les Seigneurs Polonois s'assurent que le Roi ne les troublera jamais dans

l'exercice des droits souvent barbares, du gouvernement féodal, qui subsiste aujourd'hui chez eux avec les mêmes inconvéniens que l'on vit autrefois dans une grande partie de l'Europe, avant que les peuples indignés eussent recouvré leur liberté, ou avant que les Rois, devenus plus puissans, eussent opprimé les nobles ainsi que leurs vassaux.

Lorsqu'une diète polonoise est assemblée, on commence toujours par faire lecture des *pacta conventa*, & chaque membre de l'assemblée est en droit d'en demander l'observation & de faire remarquer les infractions que le roi peut y avoir faites.

PACTE; substantif masculin. *Pactum*. C'est en général un accord, une convention.

Chez les Romains on distinguoit les contrats & obligations des simples pactes, ou *pactes nus*, appelés *pactum solum*.

Le pacte nu étoit ainsi appelé *quasi nudatum ab omni effectu civili*; c'étoit une simple convention naturelle, une convention sans titre, une simple promesse, qui n'étant fondée que sur la bonne foi & le consentement de ceux qui contractoient, ne produisoit qu'une obligation naturelle, laquelle n'entraînoit avec elle aucun effet civil.

Le droit de propriété ne pouvoit être transmis par un simple pacte: ces sortes de conventions ne produisoient point d'action, mais seulement une exception.

Parmi nous on confond le terme de *pacte*, *accord* & *convention*. Tout pacte est obligation, pourvu qu'il soit conforme aux regles. Le terme de pacte est néanmoins encore usité pour désigner certaines conventions.

Pacte appelé *in diem addictio*, étoit chez les Romains une convention qui étoit quelquefois ajoutée à un contrat de vente, par laquelle les contractans convenoient que si dans un certain temps quelqu'un offroit un plus grand prix de la chose vendue, on rendroit dans un certain temps la condition de celui qui vendoit meilleure par quelque moyen que ce fût; le vendeur pouvoit retirer la chose vendue des mains de l'acheteur.

Ce pacte n'est point admis parmi nous pour les ventes volontaires, mais on peut le rapporter aux adjudications par décret qui se font sauf quinzaine, pendant laquelle chacun est admis à enchérir sur l'adjudicataire.

Pacte de famille, est un accord fait entre les personnes d'une même famille, & quelquefois entre plusieurs familles, pour régler entre les contractans & leurs descendans, l'ordre de succéder autrement qu'il n'est réglé par la loi.

L'usage des *pactes de famille* paroît être venu d'Allemagne, où il commença à s'introduire dans le treizième siècle, en même temps que le Droit romain.

Les anciennes lois des Allemands ne permettoient pas que les filles concourussent avec les mâles dans les successions allodiales.

Lorsque le Droit romain commença d'être observé en Allemagne, ce qui arriva dans le treizième siècle, la noblesse allemande, jalouse de ses anciens usages & de la splendeur de son nom, craignit que l'usage du Droit romain ne fit passer aux filles une partie des biens allodiaux: ce fut ce qui donna la naissance aux pactes de famille.

Ces pactes ne sont en effet autre

chose que des protestations domestiques, par lesquels les grandes Maisons se sont engagées à suivre dans l'ordre des successions allodiales l'ancien droit de l'Empire, qui affecte aux mâles tous les allodiaux, c'est-à-dire tous les biens patrimoniaux à l'exclusion des filles.

Il est d'usage de fixer dans ces pactes la quotité des dots qui doivent être données aux filles, & pour une plus grande précaution, la famille convient de faire en toute occasion, renoncer les filles à toutes successions en faveur des mâles: ces sortes de pactes sont très-communs dans les grandes Maisons d'Allemagne.

En France, au contraire, ils sont peu usités, nous n'en connoissons guère d'autre exemple parmi nous que celui des différentes familles qui sont propriétaires des étaux de boucherie de l'Apport Paris, & des maisons de la rue de Gêvres, entre lesquelles, par un ancien pacte de famille, les mâles sont seuls habiles à succéder à ces biens à l'exclusion des filles; il y a même droit d'accroissement à défaut de mâles d'une famille au profit des mâles des autres familles.

Ces sortes de pactes ne peuvent produire parmi nous aucun effet, à moins qu'ils ne soient autorisés par Lettres patentes.

Pacte de la Loi commissoire, est une convention qui se fait entre le vendeur & l'acheteur, que si le prix de la chose vendue n'est pas payé dans un certain temps, la vente sera nulle s'il plaît au vendeur.

Ce pacte est appelé *loi*, parceque les pactes sont les lois des contrats, & *commissoire*, parceque la chose vendue, *venditori committitur*, c'est-à-dire, que dans ce cas elle lui est rendue comme si la vente n'avoit point été faite.

L'effet de ce pacte n'est pas de rendre la vente conditionnelle, mais il en opère la résolution au cas que la condition prévue arrive; savoir, le défaut de payement du prix dans le temps convenu.

Il n'est pas besoin pour cela que le vendeur ait averti l'acheteur de payer, parceque, *dies interpellat pro homine.*

Ce pacte étant en faveur du vendeur, il est à son choix de se servir de la faculté qu'il lui donne, ou de poursuivre l'acheteur pour l'exécution de la vente; mais quand une fois le vendeur a opté l'un ou l'autre des deux partis, il ne peut plus varier.

Le vendeur d'un héritage qui demande la résolution de la vente en vertu d'un tel pacte, peut faire condamner l'acheteur à la restitution des fruits, à moins que l'acheteur n'ait payé des arrhes, ou une partie du prix, auquel cas les jouissances se compensent jusqu'à dûe concurrence.

On ne peut pas demander la résolution de la vente faute de payement, lorsque l'acheteur a fait au vendeur, dans le temps convenu, des offres réelles du prix, ou qu'il a consigné, ou qu'il n'a pas tenu à lui de payer à cause de quelque saisie ou empêchement procédant du fait du vendeur.

Quoiqu'on n'ait pas apposé dans la vente le *pacte de la loi commissoire*, le vendeur ne laisse pas d'avoir la faculté de poursuivre l'acheteur pour résilier la vente, faute de payement du prix convenu.

En fait de prêt sur gage, on ne peut pas apposer le pacte de la loi commissoire, c'est-à-dire stipuler

que si le débiteur ne satisfait pas dans le temps convenu, la chose engagée sera acquise au créancier; un tel pacte seroit usuraire, & comme tel il étoit réprouvé par les loix romaines, à moins que le créancier n'achetât la chose son juste prix.

PACTE *de quotâ litis*, est une convention par laquelle le créancier d'une somme difficile à recouvrer en promet une portion, comme le tiers ou le quart, à quelqu'un qui se charge de lui procurer son payement.

Cette convention est valable quand elle est faite en faveur de quelqu'un qui ne fait que l'office d'ami, & qui veut bien avancer son argent pour la poursuite d'un procès.

Mais elle est vicieuse & illicite quand elle est faite au profit du Juge ou de l'Avocat ou Procureur du Créancier, ou de quelque solliciteur de procès, parceque l'on craint que de telles personnes n'abusent du besoin que l'on peut avoir de leur ministère pour se faire ainsi abandonner une certaine portion de la créance.

PACTION; substantif féminin. *Pactio.* Pacte. Il vieillit.

PACTISER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Fœdus inire.* Terme de Pratique. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. *A force de pactiser dans la résignation de ce Bénéfice, ils tombèrent dans la simonie.*

PACTOLE; ancien fleuve d'Asie dans la Lydie. Il prenoit sa source dans le mont Tmolus, mouilloit la ville de Sardes, & se jetoit dans l'Hermus, qui va se perdre dans le golfe de Smyrne.

Son lit est étroit & sans profondeur, son cours très-borné; mais le canton qu'il traverse est un des plus beaux de la province. Il passe aujourd'hui près des ruines de Sardes; mais autrefois il couloit au milieu de cette ville, l'une des plus anciennes & des plus riches de l'Asie Mineure.

Le Pactole, à peine remarqué de nos jours dans les lieux qu'il arrose, étoit jadis fameux par plusieurs choses, dont la plus considérable est un mélange de parcelles d'or avec le sable qui rouloit dans son lit. Les Auteurs anciens parlent de cette singularité; les Poëtes surtout l'ont célébrée comme à l'envi, & les continuelles allusions que les modernes font au Pactole, lui conservent encore une réputation qu'il ne mérite plus depuis long-temps.

Le Pactole a reçu le nom de *Chrisorrhoas*, épithète commune autrefois à plusieurs rivières dont les eaux bienfaisantes fertilisoient leurs bords. Le Pactole la méritoit à ce titre, & par une raison plus forte; les paillettes d'or qu'il entraînoit justifioient à son égard le surnom de *Chrisorrhoas*, lequel pris à la lettre, désigne une rivière qui coule des flots chargés d'or.

Suivant Ovide, Hygin & Planciades, c'est à Midas, Roi de Phrygie, que le Pactole a dû ses richesses. Ce Prince avoit obtenu de Bacchus le don de convertir en or tout ce qu'il touchoit: don funeste, dont il sentit bientôt les affreuses conséquences. Pour s'en délivrer il implora la pitié du Dieu, qui lui dit de se baigner dans le Pactole, dont les eaux en le recevant acquirent la propriété qu'il perdit. Nous rapportons cette tradition fabuleuse empruntée des Grecs par les Mythologues latins, pour montrer qu'il fut un temps où le Pactole passoit pour n'avoir point roulé d'or avec ses eaux. Mais quand a-t-il com-

mencé? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Hésiode ne fait aucune mention du Pactole, quoiqu'il ait donné dans sa Théogonie une liste de la plupart des rivières de l'Asie Mineure, dont quelques unes n'ont qu'un cours très-peu étendu. Homère n'en parle jamais; ce poëte étoit Géographe : auroit-il ignoré que dans le voisinage des lieux où il place l'Iliade, & de ceux mêmes où, selon quelques Écrivains, il avoit pris naissance, couloit un fleuve qui, pour nous servir de l'expression de Virgile, arrosoit de son or les campagnes de la Lydie? Et s'il ne l'ignoroit pas, auroit-il pu négliger cette singularité, si susceptible des ornemens de la poésie? Ce fut donc long-temps après que les eaux du Pactole commencèrent à rouler de l'or, & nous savons seulement que Xerxès I, en tiroit de cette rivière; elle en fournissoit encore du temps d'Hérodote : mais enfin la source s'en tarit insensiblement, & long-temps avant Strabon qui vivoit sous Tibère, le Pactole avoit perdu cette propriété.

PACTOLIDES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Nymphes qui habitoient les bords du Pactole.

PADAN; substantif masculin. Monnoie de compte usitée dans les États du Grand Mogol. Un padan de roupies, vaut cent mille courons de roupies.

PADDAR; rivière des Indes orientales dans les États du Grand Mogol. Elle a sa source au nord de la ville d'Asmer, & son embouchure dans la mer, sur les frontières des provinces de Soret & de Guzarat.

PADDESTOW, ou PADSTOW; ville d'Angleterre dans la Province de Cornouailles, à l'embouchure de la rivière d'Alain.

PADERBORN; ville épiscopale & considérable d'Allemagne en Westphalie, capitale d'un petit État de même nom, dont l'Évêque est le Souverain, à seize lieues, nord-ouest, de Cassel & à dix-sept lieues, sud-est, de Munster. L'Évêché de cette ville a été fondé par Charlemagne, & l'Empereur Henri II en a augmenté le temporel.

L'*État* ou *Évêché de Paderborn*, est situé entre les Comtés de la Lippe, de Ritberg & de Valdeck, la Hesse, l'Abbaye de Corvey & le Duché de Brunswick. Il a environ treize lieues de longueur & huit de largeur. Quoique ce soit un pays de montagnes, il est assez fertile.

PADINATES; (les) ancien peuple d'Italie que Cluvier croit avoir habité vers l'embouchure du Panaro dans le Pô.

PADISCHAH; substantif masculin. Ce mot qui en langue turque veut dire Empereur ou grand Roi, est le titre que le Grand Seigneur donne au Roi de France seul, à l'exclusion de tous les autres Princes de l'Europe, & même de l'Empereur d'Allemagne. La raison qu'on en apporte, c'est qu'il regarde le Roi de France comme son parent, & le nomme en conséquence *Padischah*, titre qu'il prend lui-même dans les actes qu'il souscrit. Les Turcs fondent cette parenté sur ce qu'une Princesse du sang de France qui alloit à Jérusalem, fut prise par les corsaires, présentée à Soliman, devint Sultane favorite, & obtint du Sultan qu'il qualifieroit le Roi de *Padischah*, & donneroit à ses Ambassadeurs le pas sur tous les Ministres étrangers.

Le Prince Démétrius Cantimir qui rapporte cette histoire, ne balance pas à la traiter de fable; & en effet il ne s'en trouve aucune trace dans les historiens, ni dans les généalogistes. Vican observe que ce titre qu'il écrit *Pôdeshair*, fut obtenu par surprise par les François; mais il s'est fondé sur la tradition populaire dont nous venons de parler. Il suffit de penser que le Grand Seigneur accorde ce titre au Roi, en considération de sa puissance, du rang qu'il tient dans le monde, & de la bonne intelligence qui règne entre la Cour de France & la Porte Ottomane.

PADOU; substantif masculin. Ruban tissu moitié de fil & moitié de soie; il est ainsi appelé, parceque les premiers rubans de cette sorte qui parurent en France venoient de Padoue ville d'Italie. *Le padou sert à border des jupes, robes & autres habillemens de femme. La pièce de padou contient ordinairement vingt-quatre aunes.*

PADOUAN; pays d'Italie dans l'État de Venise: il est borné au nord par la Marche Trévisane; à l'orient par le Dogat de Venise; au midi par la Poléſine dont il est séparé par l'Adige; & à l'occident par le Vicentin. On lui donne 35 milles de longueur & 28 milles de largeur. Il passe pour être un des pays les meilleurs & les mieux cultivés d'Italie. Padoue en est la capitale.

PADOUAN; (Louis-Léon surnommé le) Peintre, natif de Padoue, mort âgé de 75 ans, sous le pontificat de Paul V, se consacra au portrait, genre dans lequel il a excellé. Il a aussi gravé sur l'acier & sur l'argent des médailles fort recherchées des curieux connoisseurs. On a gravé d'après lui. Il eut un fils qui se faisoit pareillement appeler *le Padouan*, quoique né à Rome, où il mourut âgé de 52 ans. On confond souvent les ouvrages du père & du fils qui sont dans le même goût & dans le même genre.

PADOUANE; substantif féminin & terme d'antiquaires. Nom que l'on donne à un nombre de médailles qui ont été parfaitement contrefaites d'après l'antique par un graveur de Padoue. Ce graveur appelé *le Padouan*, à cause qu'il étoit né à Padoue, & dont le vrai nom étoit *Louis-Léon*, florissoit dans le septième siècle. Les coins des *Padouanes* sont au cabinet de Sainte Geneviève de Paris.

PADOUE; ancienne & fameuse ville épiscopale d'Italie, capitale du Padouan, à huit lieues, sud-ouest, de Venise; on y compte environ quarante mille ames.

Padoue a toujours été une des villes les plus célèbres de l'Italie, même sous l'empire romain; Strabon dans le cinquième livre de sa géographie, nous dit qu'elle avoit pu fournir à la fois jusqu'à vingt mille soldats, & qu'on y avoit compté jusqu'à cinq cens Chevaliers romains.

La victoire que Padoue remporta sur Cléonime, Capitaine des Grecs à Oriago, fit établir des combats naumachiques dont Tite-Live parle dans son histoire romaine.

Dans le temps où les Romains assiégés jusques dans le Capitole par les Gaulois Sénonois, étoient réduits aux dernières extrémités, les troupes de Padoue secondant la valeur du célèbre Camille, contribuèrent plus que personne au salut des Romains.

Vers l'an 224 avant Jésus-

Christ, toute la Lombardie & la Gaule Cisalpine ayant été conquises par les Romains, Padoue se trouva réunie à la république de Rome. Cnéïus-Pompée Strabon la fit ériger en colonie romaine dans la tribu *Fabia*, 88 ans avant Jésus-Christ, en même temps que plusieurs autres villes transpadanes, Milan, Mantoue, Bergame, Bresse, Véronne; mais Padoue fut toujours traitée avec plus de distinction que les autres villes; ses habitans avoient droit de suffrage comme les citoyens romains : elle se gouvernoit elle-même : elle avoit ses lois municipales ; elle étoit plutôt alliée que sujette.

Cette ville fut saccagée par Alaric, & ensuite par Attila, l'an 455; ses habitans prirent la fuite, quelques-uns se retirèrent dans les Lagunes & y formèrent des villages qui furent long-temps sous la juridiction des Magistrats de Padoue, jusqu'à ce qu'ayant formé la superbe Venise, cette colonie a soumis sa Métropole.

Padoue fut encore brûlée plusieurs fois, savoit, l'an 550 sous Totila, l'an 903 par les Hongrois, & l'an 1174 par l'effet des divisions intestines excitées entre Forzate & Fransalgardo, il y eut 2600 maisons incendiées, on en voit la date sur une porte latérale de S. Canziano; enfin elle fut brûlée l'an 1420 par un accident dont on ignore la cause. Si l'on ajoute à cela les tremblemens de terre qui la désolèrent en 1004 & 1117, on ne sera pas surpris que cette ville autrefois si florissante, soit si fort déchue de son ancien éclat.

Charlemagne ayant détruit le royaume des Lombards l'an 773, fit rebâtir Padoue; la tradition porte qu'il fit bâtir l'Église de S. Égide; du moins on le lit de même dans une inscription qui est sur la porte extérieure de cette Église.

Padoue fut très-favorisée par les Empereurs Othon, Henri III, Henri IV; ce dernier lui accorda en 1090 presque toutes les prérogatives d'une ville libre, & Frédéric III transporta l'Université de Bologne à Padoue l'an 1222. Mais lorsque des seigneurs particuliers envahirent l'Italie, Padoue eut le sort de toutes les autres villes: en 1237, elle tomba sous la tyrannie d'Acciolini, ensuite sous celle d'Ezzelin; celui-ci y exerça mille cruautés & mille horreurs jusqu'à ce qu'il fut arrêté en 1257. Les *Carrara* ou *Carraresi* lui succédèrent, & leur autorité dura long-temps; mais ils l'exercèrent avec modération & pour le bien public; ce furent eux qui firent achever les anciens murs de la ville, rebâtir les fortifications & le château, & paver les rues en 1340; ils bâtirent le Palais appelé aujourd'hui *Prefetticio*, avec un corridor qui conduisoit au château; ils accordèrent des privilèges aux ouvriers en laine, & encouragèrent le commerce.

Cette ville passa ensuite sous la puissance des Scaliger, puis sous celle des Visconti, après que Galéas Visconti eut fait prisonnier François Carrara, qui mourut dans sa captivité à Monza en 1393; il est enterré dans le Baptistère de la Cathédrale de Padoue : elle revint encore dans la suite aux Carrares: enfin elle se soumit aux Vénitiens en 1405. Le dernier des Carrares fut étranglé, & Padoue n'a éprouvé depuis aucune variation.

Cette ville est dans une plaine agréable, sur la *Brenta*, dont les bords

bords sont couverts jusqu'à la mer de villages & de maisons délicieuses : elle a dans son voisinages des collines d'où se tire le meilleur vin & la meilleure huile de l'Italie. Si l'on n'étoit pas assuré, disoit l'Empereur Constantin Paléologue, « que le Paradis terrestre a été dans » l'Asie, je croirois qu'il n'a pu être » que dans le territoire de Pa» doue. »

La ville a la forme d'un triangle qui a sept milles ou deux lieues & un tiers de tour ; les fortifications composées de fortes murailles & de larges fossés sont en bon état ; ces fortifications commencées par les Carrares, furent terminées à grands frais par la République de Venise, qui fit abattre tous les ouvrages anciens, & construire vingt bastions, avec des casemates, des mines & de belles portes.

L'intérieur de Padoue n'a pas beaucoup d'apparence : en général les rues sont longues, & ressemblent à des cloîtres soutenus par de gros piliers courts & sans goût ; mais on y a l'extrême commodité des portiques sous lesquels on est à couvert le long des rues, comme à Bologne. Il y a trois belles portes de ville qui sont comme des arcs de triomphe : *porta di S. Giovanni*, qui va du côté de Vicence, *porta di Savonarola ;* ces deux ouvrages sont de Jean-Marie *Falconetta* de Vérone ; le Marquis Poléni a fait graver celle-ci dans son Vitruve, comme un véritable modèle : la troisième & la plus belle des trois, est la *porta del Portello*, ornée de huit colonnes composites ; elle fut bâtie en 1518 ; elle est à l'un des trois angles de la ville ; les portes *de Siavanorola & di Santa Croce* sont aux deux autres angles.

La ville de Padoue est pavée de pierres bleuâtres & grisâtres, tachetées de points blancs, ou parsemées de trous, d'où cette matière blanche est sortie, à peu-près comme les pierres de la voie Flaminia. Cette pierre se tire des montagnes voisines de Padoue. On y trouve aussi une espèce de moilon ou pierre blanche, dont on a bâti la belle Église de Ste Justine, en y joignant la pierre d'Istrie. On trouve encore à Padoue dans les rues & les trottoirs beaucoup de marbre rouge de Véronne.

La cathédrale fut d'abord fondée par l'Empereur Frédéric II, vers l'an 1222. L'Évêque & les Chanoines sont les plus riches de l'Italie ; les Chanoines ont jusqu'à 8200 livres de rente, sans compter les revenus de la sacristie : aussi, dit-on, que l'Évêque de Padoue est un petit Pape, & que ses Chanoines sont les Cardinaux de la Lombardie.

Le Pape Clément XIII défunt, qui a été Évêque de Padoue, a décoré les Chanoines d'une croix, où est d'un côté l'Assomption de la Vierge, & de l'autre le bienheureux Grégoire Barbarigo, & ils ont tous le titre de Protonotaires apostoliques, *extrà muros*.

Parmi les six Papes Vénitiens qu'il y a eu dans l'Église, trois ont été tirés de ce chapitre ; Eugène IV, en 1432 ; Paul II, en 1464 ; Alexandre VIII, en 1686, & Clément XIII en 1758 ; il avoit été quinze ans Évêque de Padoue.

On est persuadé que S. Prosdocimo, disciple de S. Pierre, fut le premier Évêque de Padoue, l'an 46 de Jésus-Christ, & on le regarde comme le premier protecteur de la ville, quoiqu'elle en ait encore trois autres.

Le bâtiment actuel de la cathédrale fut commencé l'an 1123, aux dépens du chapitre, par un architecte nommé *Macilo*, comme on le voit par une inscription qui est sur le chapiteau d'une des colonnes de l'Église; elle fut rebâtie, achevée & embellie en 1400 par Etienne de Carrare, Évêque de Padoue. Elle menaçoit ruine encore en 1524, on y fit des reconstructions considérables sur les desseins de Jacques Sansovin, & l'on a continué par parties aux dépens des Évêques, du Chapitre & des quêtes publiques, jusqu'à ce qu'elle a été finie & consacrée par le Cardinal Rezzonico en 1756; on a commencé la coupole d'après les desseins de Jean Gloria; elle est établie sur quatre grands arcs très-solides dont la poussée est dans la direction des gros murs liés dans les angles par quatre autres arcs plus petits qui rendent les premiers encore plus solides; cette méthode est très-propre à assurer la plus vaste coupole; on en doit l'idée à Bernard Squarcina, architecte, ou Ptoto actuel de cette Cathédrale.

Cette Église est grande; elle est décorée de pilastres composites; mais ils sont lourds & d'assez mauvais goût.

Dans la branche droite de la croisée de l'Église est une Vierge du célèbre *Giotto*, le restaurateur de la peinture en Europe, mort en 1336. Pétrarque étoit possesseur de ce tableau dans le temps qu'il étoit Chanoine de cette Cathédrale, & par son testament il le laissa en 1374 à François de Carrara, comme un chef-d'œuvre de l'art; les dévotes regardent d'ailleurs cette image comme miraculeuse.

Dans la sacristie est une collection de tableaux, où l'on voit entr'autres une Vierge du Titien, beau tableau très-bien empâté, & vigoureusement colorié; un S. Jerôme & un S. François de Jacques Palma le jeune, & le portrait de Pétrarque parmi ceux de plusieurs autres Chanoines.

La bibliothèque du Chapitre contient beaucoup de manuscrits & d'éditions rares; elle fut donnée par Jacques Zeno & Pierre Foscari Évêques de Padoue. Pétrarque même avoit laissé une partie de ses livres à la Cathédrale.

On voit aussi dans cette Église les tombeaux de plusieurs grands hommes, tels que Marc-Antoine Pellegrini, Jurisconsulte; Jacques Dondi, surnommé *Orologio*, parce-qu'il fut l'auteur d'une des premières horloges qu'on ait faites avec des dentées; & Charles Patin, célèbre médecin de Paris, qui étoit allé professer dans l'Université de Padoue.

Le Baptistère est *séparé* de l'Église, & dédié à S. Jean-Baptiste; comme cela se pratiquoit autrefois, & comme on le voit encore à Rome, à Florence, à Parme, à Novare, *&c.* On y baptisoit tous les enfans par immersion le samedi de Pâques & de la Pentecôte, à l'exception de ceux qui étoient en danger de mort, & que les Curés baptisoient en particulier.

Il y a cependant plusieurs autres Églises qui méritent d'être vues, surtout celles de S. Antoine, de S. Justin & de S. Augustin.

Parmi les bâtimens profanes, le plus remarquable est la salle d'audience qui est aussi la plus grande qu'il y ait au monde; elle a 200 pieds de long de l'est à l'ouest, & 100 pieds de large sans aucun

soutien que les murs, avec 100 pieds de hauteur en-dedans; elle est soutenue par 90 gros pilastres placés dans les murs des côtés. Ce grand édifice fut commencé l'an 1172 par Pierre de Cozzo, le même qui fit le fameux aqueduc & la grande tour près de Sigovie en Espagne; la voûte ne fut faite qu'en 1306, le feu la fit tomber en 1420, on la refit; mais le 17 Août 1756, un ouragan terrible renversa encore cette voûte qui fut refaite avec le secours du Sénat de Venise, sous la direction d'un très-habile artiste nommé *Barthelemi Ferracina* qui y a fait une grande méridienne.

On a peint dans la salle les douze signes du zodiaque & d'autres constellations; les planètes, les mois, les saisons, les apôtres y sont placés chacun vers le signe du zodiaque le plus approchant de sa fête. Il y a encore beaucoup d'autres sujets de piété; ces peintures furent faites vers 1350 par Giotto, & elles ont été restaurées en 1762 par François Zannoni, d'une manière assez ressemblante à l'original.

On voit dans cette salle un monument qui fut élevé à l'honneur de Tite-Live en 1547; l'ancienne inscription qu'on y voit a passé long-tems pour être relative à cet historien; mais elle a été faite plutôt pour un affranchi de Livia, quatrième fille de Tite-Live. La tête antique supposée de Tite-Live fut donnée à la ville par Alexandre Bassano, célèbre antiquaire de Padoue; les six vers latins qui y sont gravés sur le bronze sont de Lazare Bonamico, autrefois Professeur de l'Université de Padoue. Il y a aux deux côtés de ce monument deux petites statues de bronze qui représentent Minerve & l'Éternité; audessous sont représentés le Tibre & la Brenta, & dans le milieu la louve qui allaite Rémus & Romulus.

Près delà est le buste de Sperone Speroni, noble de Padoue, Philosophe, Orateur & Poëte, exécuté en marbre de Carrare.

Un troisième monument est celui de la Marquise *Lugrezia Dondi Orologia*, femme de *Pio Enea de Gli Obizzi* : elle succomba le 16 Novembre 1654, sous les coups d'un amant furieux qui ne put parvenir à la séduire, & la ville de Padoue a fait ériger ce monument en 1661 à la gloire d'une si chaste héroïne, digne concitoyenne de *Bianca de Rossi*, qui se laissa tuer sur le tombeau de son mari, plutôt que de se rendre aux vœux du tyran Ezzelin. L'histoire de celle-ci est peinte à fresque dans la salle du conseil, qui est sur la *piazza dé signori*.

L'Université de Padoue est une des plus anciennes & des plus célèbres qu'il y ait eu; elle subsistoit déjà avant que l'Empereur Frédéric y transportât celle de Bologne en 1222: les Professeurs étoient dans la plus grande considération, & les nobles se faisoient honneur d'y entrer; les étudians étoient la partie la plus considérable de la ville, & même dans les siècles les plus barbares, on y accouroit de tous les pays; on y a vu jadis jusqu'à dixhuit mille étudians, quoiqu'il n'y en ait pas 500 actuellement. On peut voir l'histoire qu'en a donnée Facciolati dans ses *Fasti Gymnasii Patavini*, de même que *Scardeone*, *Nomini Illustri di Padova*; *Tomasini Gymn. Patav. Zarabella illustrium Patavinorum*. Cette Université est encore sur un bon pied; les Grecs & même les Turcs y envoient

leurs élèves étudier en Médecine: les Professeurs ont depuis 1280 jusqu'à 8500 livres de rente, & il y en a de très-célèbres*: les Supérieurs sont des nobles Vénitiens sous le titre de *Riformatori dello studio di Padova*.

Padoue est d'ailleurs distinguée par le grand nombre de Gens de Lettres qui y ont pris naissance, ou que le Sénat de Venise a pris soin d'y attirer pour l'honneur de cette Université : parmi les premiers on compte Tite Live, dont Pollion disoit, au rapport de Quintilien, *Livius sapit Patavinitatem* : Dondi, Pierre d'Abano, Albert Mussato Valisnieri, Fallope, Eustachi; plusieurs Historiens, & une foule de grands Jurisconsultes & de Médecins célèbres.

Parmi les étrangers, on y a vu Pétrarque, Galilée, Bernouilli, Montanari, Herman.

L'Académie des Ricovrati a été long temps très-célèbre ; il y avoit aussi l'*Academia Delia* établie en 1608.

La Salle de Théâtre de Padoue est assez jolie : on y arrive par de beaux escaliers de pierre ; sa forme est celle d'un ovale qui s'élargit un peu vers les extrémités ; elle a cinq rangs de vingt-neuf loges chacun, qui seroient beaucoup mieux, si elles ne faisoient pas saillie les unes sur les autres. Il y a dans le parterre 250 siéges qui se ferment à cadenas, & les loges se ferment avec des volets : les décorations sont de Jean Gloria. La salle est précédée par une chambre de *Ridotto* ou espèce de sallon de jeu : il y a dans la ville Opéra & Comédie pendant l'hiver, & pendant l'été Opéra seulement : il est très-fréquenté pendant la foire qui se tient vers le milieu de Juin pour la fête de Saint-Antoine, & qui dure trois semaines d'une manière très-brillante.

Le commerce de Padoue étoit renommé parmi les anciens ; cette ville fournissoit à Rome des étoffes, des habits de toute espèce, des tapisseries & d'autres marchandises précieuses, comme nous l'apprend Strabon dans le cinquième Livre de sa Géographie, de même que Pline, L. VIII, *c.* 48. Martial en parle aussi comme d'une chose très-connue.

Il y a dans le Parloir des Chanoinesses de Saint Pierre une inscription ancienne sur laquelle le P. Salomoni a donné des éclaircissemens ; elle fait voir que le Corps des Marchands de laine étoit déjà florissant à Padoue, sous le règne d'Auguste. Les Carrares, Seigneurs de Padoue, rétablirent ce Corps en lui donnant des prérogatives & le droit même d'élire un Magistrat pour régler tout ce qui appartenoit à cet art. La République de Venise y apporte encore la même attention, & elle a récompensé François *Sberti*, fabricant de draps, qui s'est distingué par la qualité de ses Ouvrages & par une exportation considérable. Aussi Padoue est-elle renommée en Italie pour la draperie ; on y fait supérieurement les bas de castor, c'est-à-dire, de peau chamoisée, en noir & en blanc : il est peu de voyageurs qui passant à Padoue ne veuille en remporter.

Le pied dont on se sert à Padoue est de quinze pouces neuf lignes & $\frac{9}{10}$ de France ou de 1899 dixièmes de ligne.

La livre vaut dix onces un gros & quatorze grains, ou 5846 grains; on y emploie aussi une livre grosse

qui vaut quinze onces ſept gros & quarante-un grains, ou 9185 grains ſuivant l'examen que M. Tillet a fait des poids originaux envoyés de Veniſe.

PADOUIR; vieux terme de coutume qui ſignifie mettre du bétail en pâture.

PADRI; ſubſtantif maſculin. C'eſt ſelon Ray, un arbre à ſiliques du Malabar. Sa fleur eſt pentapétaloïdale; ſes ſiliques ſont longues, étroites, carrées & recourbées; la décoction de ſes feuilles s'emploie dans les tenſions du bas-ventre: ſon ſuc mêlé avec celui de limon, eſt un remède qu'on donne dans les maladies aiguës.

PADRON; petite ville d'Eſpagne dans la Galice, à l'embouchure de l'Ulla, & à quatre lieues de Compoſtelle vers le midi.

PADSTOW; *Voyez* PADDESTOW.

PÆAN; ſubſtantif maſculin & terme d'Antiquité. Thucydide donne ce nom aux hymnes que les Grecs chantoient après une victoire en l'honneur d'Apollon, ou pour détourner quelque malheur: on a auſſi appelé pæans les cantiques qui étoient chantés par de jeunes gens, à la gloire de Minerve dans les panathénées. Il paroît par Zoſime, qu'entre les chants ſéculaires il devoit y avoir des cantiques & des pæans; ces deux pièces ne différoient que par le ſtyle, qui devoit être plus relevé & plus pompeux dans la ſeconde que dans la première.

Dans la ſuite on fit des pæans ou cantiques pour le Dieu Mars; & on les chantoit au ſon de la flûte en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans Thucydide & dans Xénophon; ſur quoi le Scholiaſte du premier obſerve qu'au commencement d'une action, l'on invoquoit dans ces pæans le Dieu Mars; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le ſeul objet du cantique. Suidas dit la même choſe; mais enfin les Pæans ne furent plus renfermés dans l'invocation de ces deux divinités; ils s'étendirent à celle de quantité d'autres; & dans Xénophon, les Lacédémoniens entonnent un pæan à l'honneur de Neptune.

On fit même des pæans pour illuſtrer les grands hommes. On en compoſa un où l'on célébroit les grandes actions du Lacédémonien Lyſandre, & qu'on chantoit à Samos. On en fit un autre qui rouloit ſur les louanges de Cratère le Macédonien, & qu'on chantoit à Delphes au ſon de la lyre. Ariſtote honora d'un pareil cantique l'Eunuque Hermias d'Atarne ſon ami; & fut, dit-on, mis en Juſtice, pour avoir prodigué à un mortel un honneur qu'on ne croyoit dû qu'aux Dieux. Ce pæan nous reſte encore aujourd'hui, & Jules Céſar Scaliger ne le trouve point inférieur aux Odes de Pindare.

PÆDARTHROCACE; ſubſtantif maſculin & terme de Chirurgie. Maladie qui conſiſte dans une carie interne des os, & qui attaque principalement les articulations.

PÆDOTHYSIE; ſubſtantif féminin. On a ainſi appelé la coutume inhumaine, pratiquée par quelques Payens, de ſacrifier aux Dieux leurs propres enfans pour appaiſer leur colère. Nous liſons dans l'Écriture, que le Roi Moab étant aſſiégé par les Iſraélites dans ſa Capitale, & réduit aux dernières extrémités, prit ſon fils aîné qui devoit lui ſuccéder, l'offrit en holocauſte ſur

les murs de la ville ; & l'ennemi en leva le siége.

PÆDOTRIBA ; substantif masculin & terme d'Antiquité. Officier du Gymnase chez les anciens, dont les fonctions se bornoient à enseigner mécaniquement aux jeunes gens les exercices du corps : c'est ce que nous appellerions un *Prevôt de Salle*. Les anciens Auteurs confondent quelquefois le *Pædotriba* avec le *Gymnaste* : mais Galien établit entr'eux cette différence, que le Gymnaste joignoit à la science des exercices un discernement exact de toutes leurs propriétés par rapport à la santé ; au lieu que le Pædotriba peu inquiet sur ce dernier article, bornoit ses connoissances au détail mécanique de ces mêmes exercices, & ses soins à former de bons athlètes : c'est pourquoi Galien compare le Gymnaste à un Médecin, ou à un Général qui prescrivent avec connoissance de cause, & le Pædotriba à un Cuisinier, ou à un soldat qui se contentent d'exécuter sans rien approfondir.

PÆMANI ; nation ou peuple de la Gaule & Germanie seconde. Ils occupoint une partie du Duché de Luxembourg.

PÆNOÉ ; substantif masculin. C'est selon Ray, un grand arbre du Malabar. On tire de son tronc une gomme résineuse qu'on fait bouillir dans de l'huile en consistance de poix dure. Les Indiens en brûlent quelquefois dans leurs Temples, au lieu d'encens. La même substance fondue dans de l'huile de Sésanne, leur sert d'un beaume médicinal.

PÆNSZAJIE ; substantif féminin. Monnoie d'argent qui a cours en Perse, & qui vaut deux mamoudis & demi, & chaque mamoudi vaut environ vingt sous de France.

PÆONIE ; ancienne contrée de la Macédoine. Elle tira son nom suivant Pausanias, de Pæon, fils d'Endimion, qui vaincu à la course par son frère, en fut si désolé, qu'il abandonna sa patrie, & se retira vers le fleuve Axius. Philippe subjugua les Pæoniens, & Mégabise qui commandoit pour Darius dans la Thrace, eut ordre d'envoyer dans l'Asie des peuplades de Pæoniens aussi-tôt qu'il les eut assujettis. Voici le fait.

Les Pæoniens prétendoient descendre d'une colonie Athénienne. Les hommes & les femmes étoient également forts & laborieux. Une aventure assez plaisante, racontée par Hérodote, mit Darius, fils d'Hystaspe, en goût d'avoir des Pæoniens & des Pæoniennes dans ses États. Un jour qu'il passoit à Sardes ville de Lydie, il apperçut une femme qui en même temps filoit, portoit une cruche & menoit un cheval. La nouveauté du spectacle frappa Darius, & lui fit naître la curiosité d'apprendre le pays de cette femme. On lui dit qu'elle étoit Pæonienne ; & sur l'idée avantageuse qu'il se forma d'une nation où le sexe le plus foible & le plus délicat embrassoit à la fois tant de travaux différens, il ordonna à Mégabise qui commandoit pour lui dans la Thrace, d'envoyer en Asie des peuplades de Pæoniens. Dès que ce Gouverneur eut assujéti ce peuple, il exécuta fidellement l'ordre de son maître.

Les Pæoniens, selon Thucydide, étoient habitués sur le bord du Strymon ; mais par la suite des temps, on confondit les Pæoniens avec les Illyriens, les Thraces & les Gètes ;

enſorte qu'il ſemble que ce nom a été une déſignation vague donnée à la plupart des peuples de la nation des Myſiens.

PÆONIENNE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom que les Anciens ont donné à Minerve conſervatrice de la ſanté.

PAG; ſubſtantif maſculin. C'eſt, dit-on, un animal quadrupède du Bréſil, qui eſt à-peu-près de la grandeur d'un chien de moyenne taille. Sa peau qui eſt tachetée de blanc, de gris & de noir, eſt fort belle; ſa chair a le même goût que celle d'un veau. Cette deſcription n'eſt, ni ſuffiſante, ni inſtructive.

PAGAIE; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de rame dont ſe ſervent les Sauvages Caraïbes pour conduire leurs canaux & leurs pirogues. Cette rame qui n'a guère que cinq pieds de long en tout, eſt faite en forme de grande pelle étroite & échancrée par le bas, ayant un manche long de trois pieds, terminé par une petite traverſe ſervant de poignée, à peu près comme l'on en voit aux cannes en béquilles. Les pagaies Caraïbes ſont conſtruites de bois dur, très-proprement travaillé & bien poli. Celles dont les Nègres canotiers & les pêcheurs font uſage, n'ont ni la liberté ni l'élégance des précédentes, mais elles ſervent également, ſoit pour ramer, ſoit pour gouverner les petits canots. On donne encore le nom de *pagaies*, à de grands couteaux de bois, eſpèces de ſpatules de trois pieds de longueur, ſervant au travail du ſucre.

PAGALOS; ſubſtantif maſculin. Oiſeau étranger aſſez ſemblable à une poule pour le port & la hauteur. Son plumage eſt de différentes couleurs fort vives; ſa queue a environ deux pieds de longueur: on en a vu dans la Ménagerie de Chantilli.

PAGAN, (Blaiſe François Comte de) l'un des plus grands Ingénieurs du ſiècle paſſé, nâquit à Avignon en 1604. Il fut dans l'art du génie ce que Képler fut dans l'Aſtronomie phyſique, c'eſt-à-dire, qu'il fut le précurſeur de Vauban, comme Kepler le fut de Newton. Son génie vaſte & facile embraſſoit tout; mais il s'appliqua d'abord à la Géométrie & aux Fortifications, & il ne tarda pas à traiter en maître un art qui avoit à peine reçu ſes premiers traits. Il ſut ſe rendre utile à ſa Patrie & comme Guerrier, & comme Écrivain, & il ne s'eſt pas moins diſtingué par ſes ſervices militaires, que par ſes Ouvrages.

Il ſe trouva en 1620 au ſiége de Caën, au combat du Pont de Cé & à la réduction des Navarreins, où il ſe ſignala. L'année ſuivante, il fit le ſiége de Saint Jean d'Angely, de Clérac & de Montauban où il perdit l'œil gauche d'un coup de mouſquet. Ce malheur augmenta ſon amour pour la gloire. Au paſſage des Alpes & aux barricades de Suze, il combattit ſous les yeux du Roi avec une valeur incroyable. En 1633 il aſſiégea Nancy. Il finit ſa carrière militaire en Portugal, où il ſervoit en 1642 en qualité de Maréchal de camp.

On a de lui un *Traité de Fortifications* qu'il publia en 1645, des *Théorêmes Géométriques*; une *Paraphraſe* en françois de la *Relation Eſpagnole de la Rivière des Amazonnes*, par le Père de Rennes; enfin une *Théorie des Planètes*, avec des Tables Aſtronomiques, Ouvrage qui ne l'a pas moins diſtingué parmi les Aſtronomes, que

son Traité de Fortifications parmi les Ingénieurs.

Il mourut à Paris le dix-huit Novembre 1665. *Article de M. le Chevalier de C...... Ingénieur du Roi.*

PAGANA ; bourg de Grèce dans la Morée, à une demi-lieue de la petite île de Spatara. Il s'est formé des débris de l'ancienne ville de Las, fameuse par les trophées qu'on y éleva pour la défaite des Macédoniens, & par les Temples que Castor & Pollux y bâtirent à leur retour de la conquête de la Toison d'or.

PAGANALES ; substantif féminin pluriel. *Paganalia.* Anciennes fêtes rurales, ainsi appelées parcequ'on les célébroit dans les villages, *in pagis.*

Dans les Paganales, les Paysans alloient solennellement en procession autour de leur village, faisant des lustrations pour se purifier. Ils faisoient aussi des sacrifices dans lesquels ils offroient des gâteaux sur les autels de leurs Dieux.

Denis d'Halicarnasse & Saint-Jérôme attribuent l'institution des paganales à Servius Tullius, & la rapportent à un principe de politique de ce Prince ; car, selon ces Auteurs, tous les habitans de chaque village étoient tenus d'assister à ces fêtes, & d'y porter chacun une petite pièce de monnoie de différente espèce, les hommes d'une façon, les femmes d'une autre, & les enfans d'une autre encore ; ensorte qu'en mettant à part chaque espèce différente de monnoie, & en les comptant, celui qui présidoit à ces sacrifices, connoissoit le nombre, l'âge & le sexe des habitans d'un canton, & en faisoit son rapport au Prince. Cette manière de compter prouveroit que l'usage de l'écriture n'étoit pas encore introduit chez les Romains. On célébroit les paganales dans le mois de Janvier, & l'argent que les habitans de la campagne y apportoient étoit une espèce de tribut ou de redevance annuelle envers l'état, à laquelle Servius les avoit assujétis.

PAGANELLO ; substantif masculin. On appelle ainsi à Venise, une espèce de goujon de mer, qui est mis dans le rang des poissons à nageoires épineuses.

PAGANISME ; substantif masculin. *Paganismus.* Idolâtrie, religion des Païens, culte de faux Dieux. *Saturne, Jupiter, Junon, Minerve étoient des dieux & des déesses du paganisme. Le monde a été long-tems plongé dans les erreurs du paganisme.*

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième très-brève.

PAGARQUE ; substantif masculin & terme d'Antiquité. *Pagarchus.* On a ainsi appelé des Magistrats de village, tels à peu près que sont les Baillis & Procureurs fiscaux des Juridictions seigneuriales. Il en est parlé dans les novelles.

PAGE ; substantif masculin. Un des côtés d'un feuillet de papier ou de parchemin. *La page n'est point remplie. La feuille dans un volume in-4°. contient huit pages.*

PAGE, se prend quelquefois pour l'écriture contenue dans la page même. *Je n'ai lu dans ce livre que les deux premières pages.*

PAGE ; substantif masculin. Ce nom qui avoit autrefois la même signification que *varlet*, se donnoit à un Gentilhomme que l'on retiroit des mains des femmes à l'âge de sept ou huit ans, pour le mettre auprès de quelque haut Baron ou de

de quelque illustre Chevalier qui avoit un état de Maison, & des Officiers semblables à ceux de la Cour du Souverain. Cette place n'avoit rien de deshonorant. Ville-Hardouin, en parlant du jeune Alexis, héritier de l'Empire d'Orient, ne le nomme que le *varlet de Constantinople*, parcequ'il n'étoit pas encore Chevalier; par la même raison, Louis Roi de Navarre, Philippe, Comte de Poitou, Charles, Comte de la Marche; fils de France & d'autres Princes du sang, sont seulement qualifiés *Varlets* dans un compte de la Maison de Philippe le Bel.

Les Pages & Varlets n'avoient d'autres fonctions que de remplir les services ordinaires de domestiques, près de la personne de leurs Maîtres, pour se former sur le modèle des Chevaliers, aux graces extérieures si nécessaires dans le commerce du monde, & dont le monde seul peut donner des leçons. Cette coutume subsistoit encore du temps de Montagne, & il en fait l'éloge suivant.

C'est un bel usage de notre nation, qu'aux bonnes Maisons, nos enfans soient reçus pour y être nourris & élevés pages, comme en une école de noblesse; & est discourtoisie, dit on, *& injure d'en refuser un Gentilhomme*. On lit dans la vie du Chevalier Bayard, qu'au sortir de l'école il fut mis par ses parens dans la Maison de l'évêque de Grenoble, son oncle, qui le mena avec lui dans la Cour de Savoie. Le Prélat ayant été admis à la Cour du Duc, *durant icelui* (*dîner*) *étoit son neveu, le bon Chevalier Bayard qui le servoit devoir très-bien entendre & très-mignonnement se contenoit*.

Ces jeunes Gentilshommes sortoient hors de Page à l'âge de quatorze ans, & étoient reçus parmi les Écuyers. Il y avoit chez les Rois & chez les Grands Seigneurs d'autres domestiques distingués par le nom de *gros varlets*; & ils étoient à peu près ce que sont aujourd'hui chez les Princes, les *valets de pied*, & les Garçons de la chambre. Suivant ce précis, ajoutons d'après M. de Sainte-Palaye, qu'on ne doit plus être étonné de rencontrer les noms des plus illustres Maisons parmi les Pages, les Écuyers & même les domestiques inférieurs des Chevaliers ou Seigneurs, qui pouvoient ne valoir pas mieux, & peut-être valoir moins du côté de la naissance. Le mérite seul décidoit du choix qu'on faisoit de celui à qui l'on s'attachoit. Comme sa maison étoit une école où l'on venoit s'instruire, on ne considéroit que la valeur, l'expérience & l'habileté dans l'art militaire, du Maître dont on vouloit recevoir les leçons. Ce fut sans doute ce motif qui détermina Antoine de Chabanne à entrer Page d'abord dans la Maison du Comte de Ventadour, & ensuite dans celle de la Hire. Ce fut en sortant de cette école, qu'il parvint à la capitainerie ou gouvernement de Creil-sur-Oise. La facilité qu'on a d'entrer de bonne heure dans le service militaire, fait que la jeune noblesse n'est plus, comme autrefois, instruite dans les Maisons des grands Seigneurs, d'où elle étoit ensuite admise à la Cour des Rois, & il n'y a plus que les Rois & les Princes qui aient aujourd'hui des Pages pour les servir. Ces Pages portent la livrée du Maître.

On appelle *un tour de Page*, une malice où il y a quelque espièglerie.

On dit proverbialement d'un

homme hardi jusqu'à l'impudence, qu'*il est effronté comme un Page de Cour*.

On appelle chez le Roi, *le hors de Page*, la récompense qu'on donne aux Pages qui sortent de service.

On dit figurément, *hors de Page*; pour dire, hors de la puissance, hors de la dépendance d'autrui. *Il s'est mis hors de Page*.

On appelle chez le Roi, *Pages de la Musique*, de jeunes enfans élevés pour apprendre la Musique, & pour chanter devant le Roi.

La première syllabe est moyenne & la seconde très-brève.

PAGEAS; bourg de France en Limousin, à sept lieues, sud-ouest, de Limoges.

PAGEL; substantif masculin. Poisson de mer à nageoires épineuses, mis par Artédi dans le rang des spares. En hiver ce poisson ne quitte point la haute mer; mais en été il vient proche des rivages où on le pêche: la couleur de son dos est rousse en hiver, bleuâtre en été; celle de son ventre est blanche: il a beaucoup de ressemblance extérieure avec le pagre; cependant il en diffère par son museau plus pointu, plus étroit; il a le corps moins large. les yeux grands, la bouche petite, ainsi que les dents qui sont rondes & pointues: sa chair est blanche, nourrissante, laxative & de bonne digestion. Il a des pierres dans la tête; on pêche plus de femelles que de mâles.

PAGÉSIE; substantif féminin & terme de Coutume. C'est une espèce de tenure solidaire, en vertu de laquelle le Seigneur peut s'adresser à celui des co-détenteurs qu'il juge à propos, & les contraindre au payement de la totalité des cens & rentes. Cette espèce de tenure se trouve spécifiée dans les terriers de plusieurs seigneuries dans le Velay, le Forest, le Bourbonnois & l'Auvergne; c'est la même chose que ce qu'on appelle *tenir en frareſche* dans les pays d'Anjou, Touraine & Maine, ou que les *masures* en Normandie.

PAGGÈRE; substantif masculin. Les Portugais appellent ainsi un animal testacée du Cap de Bonne Espérance. Kolbe dit qu'il a une espèce de corne ou piquant si venimeux, que si la main en est blessée, on y sent aussi-tôt des douleurs cruelles; l'inflammation s'y joint, & même on perd la main, si l'on n'est secouru promptement.

PAGI; (Gio.Battista) Peintre & Graveur né à Gènes en 1556, & mort dans la même ville en 1629. Son père, noble Génois, voulant détruire le goût que la nature avoit mis dans son fils pour la Peinture, lui fit étudier les Mathématiques, & employa les menaces; mais ce fut inutilement, il fallut céder à son inclination. Pagi s'étoit appris de lui-même le dessein: il passa tout le temps dont il pouvoit disposer dans sa jeunesse, à modeler & à dessiner des figures & des paysages; il n'avoit pas encore essayé de mêlanger des couleurs, lorsqu'il se trouva chez un Peintre qui faisoit très-mal un portrait; le jeune homme prit le pinceau, & conduit par l'instinct de la nature, il peignit le portrait très-ressemblant. Il se mit depuis dans l'école du Cangiage. Une malheureuse affaire l'obligea de se retirer à Florence, où les Princes François & Ferdinand de Médicis, protecteurs des célèbres Artistes, l'arrêtèrent quelque temps par leurs bienfaits, & par la protection dont ils l'honorèrent; la

faveur de ces grands hommes, donne une grande idée des talens de Pagi. Ce Maître s'occupa aussi à graver des planches de cuivre, & à écrire sur la Peinture.

PAGIAVELLE; substantif masculin & terme de Relation. On appelle ainsi dans le commerce, certain compte de pièces de marchandise, dont on se sert en quelques lieux des Indes orientales, lorsqu'on vend en gros, ce qui est à proportion comme ce que nous appelons *une grosse*. Au Pégu les toiles se vendent au Pagiavelle de quatre pièces.

PAGLIA; rivière d'Italie, qui a sa source près d'un bourg de même nom, dans la partie orientale du territoire de Sienne, & son embouchure dans le Tibre, à une lieue au-dessous d'Orviète.

PAGLION; rivière de Savoie, dans le Comté de Nice. Elle a sa source dans les Alpes, au nord d'un bourg nommé *Lucerame*, & son embouchure dans la Méditerranée, à l'orient de la ville de Nice.

PAGMAGMARISI; rivière d'Épire, qui a sa source dans les montagnes de la Chimère, & son embouchure dans le golfe d'Arta, près de la ville de ce nom, vers le couchant.

PAGNE; substantif masculin & terme de Relation. Morceau de toile de coton, dont les Nègres & les Indiens qui vont nus, s'enveloppent le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux ou jusqu'au milieu des jambes.

PAGNON; substantif masculin. On appelle ainsi un drap noir très-fin, fabriqué à Sédan. On lui a donné le nom du fabricant.

On mouille *gn*.

PAGNOTE; substantif masculin. *Ignavus*. Poltron, lâche. *Cet Officier leur montra qu'il n'étoit pas un pagnote*. Il est familier.

On appelle à la guerre, *mont pagnote*, un lieu élevé & dans une distance assez grande, pour qu'on puisse, sans aucun péril, regarder de-là un combat, une attaque.

On mouille *gn*.

PAGNOTERIE; substantif féminin du style familier. *Ignavia*. Action de pagnote.

On mouille *gn*.

PAGO; île de la mer d'Istrie, près de la côte de Croatie, dont elle n'est séparée que par un canal qui a trois milles de large. Elle appartient aux Vénitiens. On lui donne environ vingt-trois lieues de circuit. L'air y est froid & les terres stériles; mais on y a des salines. Les Vénitiens y envoient deux Nobles, l'un pour la gouverner, & l'autre pour y lever les impôts.

PAGODE; substantif féminin, & que quelques-uns font aussi masculin. Terme qui vient des Indes orientales, où il signifie un Temple d'idoles.

On voit à la Chine un nombre presque infini de Pagodes. C'est la demeure des Bonzes & des autres Religieux. On y donne aussi l'hospitalité aux Voyageurs. Dans les murailles de ces Pagodes, on a pratiqué une quantité prodigieuse de petites niches, où sont placées des idoles en bas relief. Plusieurs de ces idoles sont des divinités réelles; les autres ne sont que des symboles. L'idole principale à laquelle est dédiée la pagode, est placée au milieu, sur un autel, & se distingue par la grandeur de sa taille. Devant cette idole on remarque une sorte de roseau creux, qu'on nomme *bambou*, qui est fort épais & fort long.

Dans ce roseau, il y en a plusieurs autres petits, sur lesquels on lit différentes prédictions tracées en caractères Chinois. L'autel est ordinairement peint en rouge. Les Chinois n'emploient cette couleur que pour des choses saintes. Des cassolettes où brûlent des parfums, sont aux deux côtés de l'autel; & devant, les Prêtres placent un bassin de bois, où les devots mettent leurs offrandes. Dans la Pagode il y a plusieurs lampes allumées nuit & jour, en l'honneur des morts. Voici la description de ce qu'on remarque dans la fameuse Pagode dédiée à Tican, qui est le Pluton des Chinois.

L'idole qui représente cette divinité, est placée sur un autel, selon la coutume, au milieu de la Pagode. Elle est toute dorée, & tient dans sa main un sceptre. Une couronne magnifique brille sur sa tête. Elle est environnée de huit autres petites idoles aussi dorées, & qui sont comme ses ministres. Aux deux côtés de l'autel, on voit deux tables. Sur chacune sont placées cinq idoles qui représentent des Juges infernaux. Ce qui le fait connoître, c'est qu'ils sont peints sur les murailles, assis sur leurs Tribunaux, & exerçant leurs fonctions. Auprès d'eux sont des diables d'une forme hideuse, qui se tiennent prêts à mettre à exécution les Sentences de ces Juges. Le premier Juge examine les hommes présentés à son tribunal, & découvre par le moyen d'un miroir, leurs bonnes & leurs mauvaises actions. Ils sont ensuite conduits devant les autres Juges, qui leur distribuent selon leur mérite les châtimens ou les récompenses. Un de ces Juges est chargé des ames destinées à passer dans d'autres corps. On voit un pécheur mis avec tous ses crimes, d'un côté d'une grande balance; de l'autre côté, sont des livres qui renferment des prières & des pratiques de dévotion. Pour en faire voir le mérite, ces livres forment un poids équivalent à celui des crimes du pécheur qui, par ce moyen, évite le châtiment. Sur ces murailles sont aussi représentés les divers tourmens qu'on fait souffrir aux Criminels. Les uns sont précipités dans des chaudières d'huile bouillante; les autres sciés en deux, ou coupés par morceaux. Ceux-ci sont étendus sur un gril ardent, & brûlés à petit feu; ceux-là sont la proie des chiens dévorans. On remarque, au milieu de ces effrayantes peintures, un fleuve sur lequel il y a deux ponts, l'un d'or, & l'autre d'argent. Ils servent de passage aux gens de bien qui vont prendre possession de la félicité qui leur est destinée. Ils portent en main des espèces de lettres ou de certificats que les Prêtres leur ont donnés pour rendre témoignage de leurs bonnes œuvres; & les bonzes les conduisent dans le séjour du bonheur. Plus loin, on découvre le triste séjour des diables & des serpens; on les y voit s'agiter au milieu des flammes. Cette affreuse demeure est fermée par deux portes d'airain, sur lesquelles on lit cette inscription. » Celui qui priera mille » fois devant cette idole, sera dé» livré de ses peines ». A l'entrée de cet horrible lieu, on a représenté un bonze qui en retire sa mère, malgré les efforts violens des diables qui veulent la retenir. Les Bonzes cherchent à persuader par là qu'ils peuvent délivrer les morts des tourmens de l'enfer.

Dans les Indes, lorsqu'on veut construire une pagode, il y a de grandes cérémonies à observer à l'égard du terrein que l'on a choisi pour y élever ce bâtiment sacré. On commence par environner ce terrein d'une enceinte; puis on attend que l'herbe y soit devenue grande: alors on y fait entrer une vache, & on l'y laisse paître à son gré pendant un jour & une nuit toute entière. Le lendemain, on vient reconnoître l'endroit où l'herbe foulée témoigne que la vache y a couché. On creuse dans ce lieu, & l'on y enfonce une colonne de marbre, qui s'élève encore au-dessus de la terre, à une certaine hauteur; & sur la colonne est placée l'idole pour laquelle on destine la Pagode. Tout autour on construit l'édifice sacré.

Les Indiens ont une si grande vénération pour leurs Pagodes qu'ils se déchaussent toujours avant d'y entrer.

PAGODE, se prend aussi pour l'idole qu'on adore dans le Temple. *Une Pagode ornée de pierreries.* En ce sens ce mot est toujours féminin.

On appelle encore *pagodes*, de petites figures ordinairement de porcelaine, & qui souvent ont la tête mobile; ce qui a donné lieu à ces façons de parler du style familier. *Il remue la tête comme une pagode. Il fait la pagode. Ce n'est qu'une pagode.*

PAGODE, est aussi le nom d'une monnoie d'or qui a cours dans les Indes Orientales, & qui vaut environ huit livres dix sous de France.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

PAGOMEN; substantif masculin & Terme de Calendrier. Les Egyptiens & les Éthiopiens désignent ainsi les jours qu'ils ajoutent à l'année après les douze mois révolus.

PAGON; île de la mer du sud, l'une des Mariannes, entre l'île d'Agrignan & celle d'Amalagnan.

PAGRE; substantif masculin. Poisson de mer à nageoires épineuses, qu'Artédi met, ainsi que le pagel, au rang des spares. Ce poisson se trouve souvent dans le Nil: Rondelet dit qu'il ressemble par les nageoires, à la petite dorade; mais il en diffère par les aiguillons, par la queue & par la couleur qui est rousse en tout temps; il a le museau épais & figuré en nez aquilin: ce poisson a une grande vessie pleine d'air. On lui trouve des pierres dans la tête; il vit de bourbe, d'algue, de sèches & de petits poissons.

PAGUL, ou PAGURUS; substantif masculin. C'est une des espèces de cancres de la Méditerranée. Il y en a qui pèsent jusqu'à dix livres.

PAHALAVAN GEHAN; substantif masculin & terme de relation. C'est le titre que les anciens Rois de Perse donnoient aux Généralissimes de leurs troupes.

PAIDOPHILE; adjectif & terme de Mythologie. Surnom que l'on donnoit à Cérès, & qui signifie qu'elle aime les enfans; c'est pourquoi on représente souvent cette Déesse, ayant sur son sein deux petits enfans, qui tiennent chacun une corne d'abondance, pour marquer qu'elle est comme la nourrice du genre humain.

PAÏEN, ENNE; adjectif. Idolâtre. Adorateur des faux Dieux, des Idoles. *Avant Jésus-Christ, tous les peuples de la terre, excepté les Juifs, étoient païens. La religion païenne. Un Philosophe païen.*

Il ne se dit plus aujourd'hui que par opposition à chrétien, & on ne l'emploie qu'en parlant des anciens peuples, comme les Égyptiens, les Grecs & les Romains, qui demeurèrent idolâtres après la publication de l'Évangile.

Il s'employe aussi substantivement. *Les dieux des anciens Païens. Les cérémonies superstitieuses des Païens. Un Païen. Une Païenne.*

On dit proverbialement, *jurer comme un Païen.*

La première syllabe est brève; la seconde, qui est une diphtongue, est moyenne, & la troisième du féminin très-brève. La seconde du masculin est longue au pluriel.

PAILHÈS; petite ville de France en Languedoc, près de la rivière de Lèze, à trois lieues, nord-nord-ouest, de Foix.

PAILLARD, ARDE; adjectif. *Libidinosus*, Luxurieux, impudique. *Il est un peu paillard. Etre d'humeur paillarde. Avoir les yeux paillards.* On évite de se servir de ce mot & de ses dérivés parceque ce sont des termes trop libres.

Il est aussi substantif. *C'est un grand paillard. C'est une paillarde.*

On mouille les *ll.*

PAILLARDER; vieux verbe neutre qui signifioit autrefois commettre le péché d'impureté.

PAILLARDISE; substantif féminin. *Impudicitia.* Luxure, péché d'impureté. *S'adonner à la paillardise.*

PAILLASSE; substantif féminin. Amas de paille enfermé dans de la toile pour servir à un lit. *Une paillasse, un lit de plume & un matelas composent la garniture d'un lit. Coucher sur une paillasse.*

Paillasse, signifie quelquefois la toile où la paille est enfermée. *Mettre de la paille dans une paillasse.*

Populairement & proverbialement, on appelle *paillasse de corps de garde*, une femme de mauvaise vie qui s'abandonne aux soldats, au premier venu.

PAILLASSON; substantif masculin. *Storea.* Sorte de paillasse plate & piquée entre deux coutis, qu'on met au devant des fenêtres, pour garantir une chambre du soleil, du bruit. *Mettre des paillassons devant des fenêtres.*

Paillasson, se dit aussi d'une quantité de paille qui est étendue avec de la ficelle le long de quelques perches, & dont les Jardiniers se servent pour garantir leur couches & leurs espaliers de la gelée & des vents froids. *Les paillassons ont sauvé les melons de ce Jardinier.*

Les trois syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

On mouille les *ll.*

PAILLE; substantif féminin. *Culmus.* Le tuyau ou l'épi du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, quand le grain en est dehors. *On nourrit quelquefois les chevaux avec de la paille hachée & de l'avoine mêlées ensemble. Acheter une voiture de paille. On se sert de paille pour emballer les caisses de marchandises. Une botte de paille. De la paille fraîche. De la paille de seigle. De la paille d'avoine. Une chaise de paille.*

On appelle aussi *paille d'avoine*, la balle du grain qu'on en sépare par le van ou par le crible.

On dit, que *des soldats vont à la paille*, pour dire, qu'ils vont au dépôt de la paille, pour en avoir leur provision.

Lorsqu'un bataillon fait l'exercice, le Major envoye les soldats *à la paille*, ce qui signifie qu'il leur donne un intervalle de temps pour

se reposer, & satisfaire aux besoins naturels.

On dit, *tirer à la courte paille*; pour dire, tirer au sort avec des brins de paille d'une longueur inégale. *Tirer à la courte paille à qui jouera le premier.*

On dit proverbialement d'une personne qui fait grande dépense, *tout y va, la paille & le blé.* Et pour exagérer la misère de quelqu'un, on dit, qu'*il couche sur la paille.*

On dit figurément & familièrement d'un homme qui est dans un lieu où il a toutes ses commodités, qu'*il est dans la paille jusqu'au ventre.* Et cela se dit principalement des gens de guerre.

On dit aussi figurément & proverbialement de gens qui sont dans un lieu où ils ont tout à souhait, & où ils font grand'chere aux dépens d'autrui, qu'*ils y sont comme rats en paille.*

On dit figurément d'une chose qui commence avec ardeur, avec véhémence, & qui est de peu de durée, que *c'est un feu de paille. Sa colère paroît extrême, mais ce n'est qu'un feu de paille.*

On dit proverbialement & figurément, selon le style de l'Évangile, *voir une paille dans l'œil de son prochain, & ne voir pas une poutre dans le sien*; pour dire, remarquer jusqu'aux moindres défauts d'autrui, & ne pas voir les siens propres quelque grands qu'ils soient.

On dit aussi figurément & proverbialement de certaines choses qui excellent dans leur genre, que *cela lève, enlève, emporte la paille. Ce madrigal est charmant, il emporte la paille.*

On dit encore figurément & proverbialement, *rompre la paille avec quelqu'un*; pour dire déclarer ouvertement qu'on n'est plus son ami. *Ces deux femmes paroissoient amies, mais elles ont rompu la paille.*

On dit proverbialement, figurément & populairement d'un homme qui en peu de temps s'est fort enrichi dans quelque emploi, dans quelque commission, qu'*il a bien mis de la paille dans ses souliers.*

Paille, se dit en termes de Métallurgie, d'un certain défaut de liaison dans la fusion des métaux. *Il y a une paille dans la lame de ce couteau.*

Paille, se dit en termes de Joailliers d'un défaut qui se trouve dans les pierres précieuses, particulièrement dans les diamans; c'est quelque petit endroit obscur, étroit & un peu long, qui se trouve dans le corps de la pierre précieuse, & qui en interrompt l'éclat & le brillant. Quelques personnes confondent la paille avec la glace & la surdité; mais ces trois défauts sont différens; les pailles diminuent davantage le prix du diamant.

Dans les salines, on dit, *courir à la paille*; pour dire, accélérer la cuisson du sel par une addition subite de bois; ce qui arrive toutes les fois que la formation du sel ou l'évaporation a été retardée par quelque cause que ce soit.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

PAILLÉ; bourg de France en Saintonge, dans l'Élection de Saint Jean d'Angely.

PAILLÉ, ÉE; adjectif & terme de Blason synonyme de *diapré.* Il se dit des fasces, paux & autres pièces bigarrées de diverses couleurs.

Ilère, en Normandie, d'argent à la fasce d'azur paillée d'or.

PAILLE-EN CU. *Voyez* Fétu-en-cu.

PAILLER ; substantif masculin. *Palearium.* La cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains. *Les chapons gras de pailler valent souvent mieux que ceux du Mans qu'on engraisse par artifice.*

On dit par abbréviation *chapon pailler;* pour dire, chapon de pailler.

On dit proverbialement & figurément, qu'*un homme est sur son pailler*, quand il est en lieu où il est le plus fort, comme dans sa maison, dans son quartier. *Il est fort sur son pailler. C'est un coq sur son pailler.*

PAILLET ; adjectif. Il ne se dit que du vin rouge qui est peu chargé de couleur. On estime le vin paillet de Chablis.

On mouille les *ll.*

PAILLET, substantif masc. & terme de Serrurerie. Petite pièce de fer ou d'acier, mince, qu'on place entre la platine & le verrou pour lui servir de ressort & le tenir en état lorsqu'il est levé.

PAILLETTE ; substantif féminin. Petite parcelle d'or, d'argent, de cuivre ou d'acier, qui est ronde, mince & percée, & qu'on applique sur quelque chose. *On parsème quelquefois de paillettes les broderies, les ornemens d'Eglise & les habits de théâtre.*

En termes de Brodeurs au métier, on appelle *paillettes comptées*, des paillettes arrangées l'une sur l'autre comme de l'argent monnoyé. Pour les arrêter ainsi, on fait un point au bord de la première en dehors, un autre dans le trou de cette première au bord de la seconde en dehors, un autre dans le trou de cette seconde en dedans ; ainsi des autres, en les approchant à l'aiguille l'une sur l'autre. Et l'on appelle *paillettes couronnées*, celles qui sont environnées tout autour d'ornemens, ou de points de bouillon.

Paillette, se dit aussi de certaines petites parcelles d'or qu'on trouve parmi les sables de quelques rivières.

Les paillettes ont des formes assez irrégulières ; elles ont pourtant cela de constant, qu'elles sont de petites lames, c'est-à-dire, qu'on ne doit pas se les représenter faites comme des grains de sable ; elles ont moins en épaisseur que dans les autres sens. Selon les observations qu'on en a faites, il semble qu'elles sont arrangées par couches, par feuilles dans la mine ; quelquefois elles paroissent feuilletées à la loupe. On ne doit pas non plus les imaginer plus minces que les feuilles des batteurs d'or ; elles ont une épaisseur qui se laisse appercevoir, & qui est capable de leur donner de la solidité. Leurs figures, malgré leurs irrégularités, tiennent toujours de la ronde ; leurs bords sont aussi arrondis ; ce sont des espèces de petits gâteaux, les frottemens ont abattu leurs angles ; pendant que l'eau les entraîne, elles rencontrent un sable qui les use.

Parmi les paillettes des rivières de Ceze & du Gardon, on en rencontre quelquefois qui ont une ligne & demie de diamètre ; mais il y en a davantage qui n'ont qu'une ligne & même qu'une demi-ligne. L'Ariege en roule qui ont deux lignes dans le sens où elles sont les plus grandes ; les paillettes du Rhin sont beaucoup plus petites, & celles du Rhône plus petites encore ; mais on trouve aux plus petites une figure approchante des plus grosses.

On assure pourtant qu'on a quelquefois ramassé dans le Rhône des paillettes grosses comme des grains de

de millet. Les Allemands en citent tirées de leurs rivières grosses comme des féves ; mais ce ne sont pour ainsi dire, que des miettes, si on les compare avec ces gros morceaux d'or trouvés dans le Pérou & le Mexique, & grossis peut-être encore par le récit des voyageurs. Cependant le Père Feuillée à qui on peut se fier, assure avoir vu une *pépite*, c'est le nom qu'on donne à ces morceaux, d'une grosseur extraordinaire, du poids de soixante-six marcs & quelques onces, dans le cabinet d'Antonio Porto-Carrero; on en fit voir une en 1616 à l'Académie qui pesoit, dit-on, cinquante-six marcs. Sa figure approchoit de celle d'un cœur ; elle appartenoit à Dom Juan de Mur, qui avoit été Corrégidor d'Arica. M. Frezier a fait mention de cette pépite dans son ouvrage. Il en cite aussi une autre de soixante-quatre marcs, qui fut achetée par le Comte de la Moncloa, Viceroi du Pérou, pour en faire présent au Roi d'Espagne. Mais ces pépites paroissent extraordinaires aux habitans des Indes comme à nous. Ce sont des morceaux de mines entiers qui sont détachés ou découverts par des torrens rapides, & nous ne savons pas quelle est la grosseur des morceaux d'or qui fournissent depuis si longtemps nos rivières de paillettes. Nous verrions peut-être des pépites chez nous, si un coup brusque, un torrent extraordinaire, détachoit à la fois ce qui n'est enlevé que par parcelles en plusieurs années. La nature travaille dans de grands laboratoires; mais peut-être aussi que son laboratoire dans nos montagnes n'est pas en or ; elle en a de toutes matières. *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1718.

PAILLEUR, EUSE ; substantif. *Palearius propola*. Celui, celle qui vend ou qui voiture de la paille.

PAILLEUX ; adjectif masculin. Il se dit du fer & des autres métaux qui ont des pailles. *Du fer pailleux. De l'acier pailleux.*

PAILLON ; substantif masculin & terme de Joailliers. On appelle ainsi de petites feuilles carrées de cuivre battu, très-minces & colorées d'un côté, que l'on met par petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuses & des cristaux.

En termes d'orfévrerie, on appelle *paillon de soudure*, un petit morceau de soudure ou de métal mince qui sert à souder les ouvrages d'orfévrerie.

PAIN ; substantif masculin. *Panis*. L'aliment le plus ordinaire des peuples de l'Europe, fait de farine de blé pétrie & cuite.

Le but de tous les travaux du labourage, est de se procurer du pain. Quelque ordinaire que soit aujourd'hui cet aliment, l'art de le préparer a eu des commencemens très-grossiers & différens progrès, de même que toutes les autres inventions humaines.

On a commencé, disent les Anciens, par manger les grains tels que la nature les produit, & sans aucune préparation. Selon Posidonius, philosophe fort ancien & fort estimé, cette expérience a suffi pour qu'en consultant la nature, on ait découvert l'art de convertir le blé en pain. On a dû observer, dit-il, que les grains étoient d'abord broyés par les dents, & que leur substance ensuite étoit délayée par la salive ; qu'en cet état, après avoir été remués & rassemblés par la langue, ils descendoient dans l'estomac, où

ils recevoient le degré de cuisson qui les rendoit propres à être convertis en nourriture. Sur ce modèle on forma le plan de la préparation qu'on devoit donner au blé, pour être converti en aliment. On imita l'action des dents en broyant le blé entre deux pierres; on mêla ensuite la farine avec de l'eau, & en remuant & pétrissant ce mélange, on en fit une pâte qu'on fit cuire d'abord sous la cendre chaude, ou de quelqu'autre manière, jusqu'à ce qu'ensuite & par degrés, on eût inventé les fours.

Les premiers hommes ont pu connoître assez-tôt le secret de convertir le blé en farine grossière; mais celui de convertir la farine en bon pain, n'aura pas été, suivant toute apparence, trouvé aussi promptement. On peut dire cependant que jusques-là, les peuples ne jouissoient qu'imparfaitement de l'avantage d'avoir du blé, dont la véritable utilité est d'être converti en pain. Il est aisé de deviner par quels degrés on y sera parvenu; il a fallu imaginer la pâte, c'est-à-dire, ne mêler qu'une certaine quantité d'eau avec la farine, remuer ce mélange fortement, plusieurs fois, & trouver l'art de la faire cuire.

Tout ce travail ne procuroit encore qu'un pain lourd, matte, de difficile digestion, jusqu'à l'instant où un heureux hasard présenta l'effet du levain: car l'idée ne s'en est certainement pas présentée naturellement. On aura été redevable de cette invention à l'économie de quelque personne, qui voulant faire servir un reste de vieille pâte, l'aura mêlée avec de la nouvelle, sans prévoir l'utilité de ce mélange. On aura sans doute été bien étonné, en voyant qu'un morceau de pâte aigrie & d'un goût détestable, rendoit le pain où on l'avoit inséré, plus léger, plus savonneux, & d'une plus facile digestion. Depuis qu'on a inventé l'art de faire fermenter les grains, pour en tirer une liqueur spiritueuse qu'on nomme *bierre*, on a trouvé que l'écume qui se forme pendant la fermentation de cette liqueur, est propre à faire lever la pâte d'une manière plus avantageuse & plus parfaite que l'ancien levain de pâte aigrie; ensorte qu'on emploie présentement cette levure pour faire le pain de pâte légère; mais quelques personnes pensent que le pain fait avec la levure est beaucoup moins sain que le pain de pâte ferme fait avec le levain.

On ne prenoit pas anciennement de grandes précautions pour faire cuire le pain; l'âtre du feu servoit le plus souvent à cet usage. On posoit dessus un morceau de pâte applati, on le couvroit de cendres chaudes, & on l'y laissoit jusqu'à ce qu'il fût cuit. L'invention des fours est cependant très-ancienne, il en est parlé dès le temps d'Abraham. Quelques Écrivains font honneur de cette découverte à un nommé *Annus*, Égyptien, personnage entièrement inconnu dans l'Histoire. Il y a lieu de penser que dans l'origine, ces fours étoient fort différens des nôtres: c'étoit, autant qu'on en peut juger, des espèces de tourtières d'argille ou de terre grasse qui se transportoient aisément d'un lieu à un autre. Ceux des Turcs sont à peu près faits comme ces premiers; ils sont d'argille, ressemblent à un cuvier renversé, ou à une cloche: on les échauffe en faisant du feu par dedans. Alors on met sur la platte-forme de dessus, la pâte

formée en manière de galettes; on ôte les pains à mesure qu'ils sont cuits, & on en met d'autres à la place. Les différentes manières de faire cuire dont nous avons parlé, subsistent encore dans l'Orient.

Les grains dont on se sert le plus ordinairement en Europe pour faire du pain, sont le froment, le seigle & le méteil. Dans les temps de disettes, on en fait quelquefois d'orge, d'avoine, & même de blé sarrasin. En Asie, en Afrique & en Amérique, on fait le pain avec de la farine de maïs.

Le seigle est la nourriture des pauvres gens. La propriété qu'il a de rafraîchir, engage souvent à en mêler un peu avec le froment, pour rendre le pain plus tendre, plus frais & plus agréable. Le seigle dégénéré ou altéré, & qu'on nomme *blé cornu* ou *ergot*, n'est bon qu'à jeter. Il cause des maladies funestes dans les pays où on en fait usage.

On distingue dans la Boulangerie plusieurs espèces de pains; nous parlerons des principales.

Pain blanc, se dit d'un pain fait de farine blanche, & tirée au bluteau d'après la fleur de farine.

Pain bis blanc, se dit d'un pain au-dessous du blanc, mais qui est fait de farine blanche & de fin gruau.

Pain bis, se dit de la moindre espèce de pain : on le fait avec une partie de farine blanche & de gruau fin & gros. On y mêle aussi des recoupettes, mais ce n'est que dans des temps de cherté.

Pain chaland, se dit d'un pain très-blanc fait de pâte broyée.

Pain chapelé, se dit d'un petit pain fait avec une pâte bien battue & fort légère, assaisonnée de beurre & de lait.

Pain chapelé, se dit encore d'une espèce de petit pain dont on a enlevé la plus grosse croûte avec un couteau.

Pain de Chapitre, se dit d'une espèce de pain supérieure au pain chaland, qu'on peut regarder comme le pain mollet de ce dernier.

Pain cornu, est le nom que les Boulangers donnent à une espèce de pain qui a quatre cornes, & quelquefois plus. C'est de toutes les espèces de petit pain, celui qui se fait avec la pâte la plus forte & la plus ferme.

Pain a la Reine, se dit d'un pain fendu, qui ne diffère du pain de festin que par l'assaisonnement, qui y est moindre que dans ce dernier. On fait le pain à la reine avec une pâte qui n'est proprement ni forte, ni douce, & qu'on appelle pour cela *pâte moyenne*. Quelques uns l'appellent encore *pâte bâtarde*.

Pain a la Sigovie, signifie une sorte de pain qui a une tête au milieu. Il est fait d'une pâte d'un tiers plus forte & plus dure que celle du pain à la reine.

Les Boulangers appellent *petit pain*, un pain fait avec une pâte plus ou moins légère. Le petit pain se divise en *pain à la Reine*, *pain à la Sigovie*, *pain chapelé*, &c.

Quelques Boulangers de Paris font leur petit pain avec les gruaux qu'ils font remoudre : il bouffe en effet davantage; mais il n'est jamais si bon que celui de fleur de farine.

Des façons à donner aux principales sortes de pains en usage parmi nous. Pain d'avoine. Il faut que le levain soit fort; prendre l'eau un peu chaude, & tenir le four chaud : le bien cuire & long-temps; & le garder au four suivant la grosseur du pain, parceque le dedans en est toujours gras. Il demande un

grand apprêt. La pâte doit en être bien travaillée & bien ronde.

Pain d'orge ; il ne lui faut en levain que le tiers de la masse de la pâte. Trop de levain le rend trop lourd & trop gras en dedans. Il veut être bien travaillé. On le pétrit à l'eau douce, parcequ'il semble porter son levain avec lui-même. Il ne lui faut pas beaucoup d'apprêt. Le four doit être chaud. Ce pain porte bien la cuisson.

Pain de seigle ; il faut faire de grands levains, à moitié de la quantité de la pâte ; prendre l'eau fraîche, & faire la pâte forte : donnez bien de l'apprêt, parceque le seigle est toujours doux. Travaillez-le beaucoup. Que votre four soit très-chaud : que le pain y reste longtemps ; cependant selon sa grosseur.

Biscuit de mer ; il faut en levain un bon tiers de la quantité de la pâte. Il faut que ce levain soit bon, naturel, bien fait, fort travaillé ; un four bien chaud, où on le laisse au moins trois heures.

Pain de blé, façon de Gonesse ; ayez de grands levains, & l'eau douce. Faites la pâte forte & bien soutenante. Travaillez la beaucoup ; ensuite remettez-y un peu d'eau fraîche par-dessus, afin d'éclaircir ou délayer la pâte, & travaillez ensuite. Quand votre pâte sera bien travaillée, tirez-la du pétrin, & la tournez tout de suite. Il ne faut pas qu'elle entre en levain ; distribuez la aux poids que les pains doivent avoir. Tournez les plus petits les premiers ; tournez ensuite les gros. Que les bannes ou sacs soient toujours frais. Que les couvertures soient un peu humides. Que le four soit très-chaud, afin que le milieu soit cuit. Que le four soit plus chaud au premier quartier qu'au dernier. On s'assure de la cuisson presqu'à la main.

Pain en pâte, ou *quantité de pâte à employer pour avoir, après la cuisson, un pain d'un poids déterminé.* Un pain de quatre livres veut quatre livres onze onces de pâte ; un pain de trois livres, trois livres & demie de pâte ; un pain de six livres, six livres & trois quarts de pâte ; un pain de huit livres, neuf livres de pâte ; un pain de douze livres, treize livres & demie de pâte : voilà à peu près la règle en pâte qui détermine le poids après la cuisson.

Gros pain de Paris ; faites la pâte un peu plus douce que celle de Gonesse. Il y en a qui substituent au levain, le levain de bierre. Faites du reste, comme au pain façon de Gonesse.

Pain demi-mollet ; il ne faut en levain qu'un quart de la pâte. Il ne le faut pas laisser trop apprêter. Quand vous le voyez à moitié prêt, vous faites un autre levain de levure de bierre. Lorsque vos levains seront prêts, vous aurez votre eau un peu dégourdie, & en quantité proportionnée à la masse de votre pâte. Vous ferez votre pâte un peu ronde ; vous lui donnerez deux ou trois tours. Vous prendrez un peu d'eau fraîche, que vous jeterez par-dessus votre pâte, jusqu'à ce qu'elle vous paroisse assez douce. Vous ne la laisserez point entrer en levain avant de la tourner. Cela fait, vous la distribuerez ; vous couvrirez vos pains avec de la toile humide, ou des couvertures de laine. Votre pâte ne prenant point l'air, le pain en viendra plus jaune au four. Que votre four ne soit pas si chaud que pour le gros pain. Regardez de temps en temps dans le four, pour voir si

votre fournée a assez de couleur. Lorsqu'elle a assez de couleur, vous laissez achever la cuisson à four ouvert.

PAIN FENDU ; prenez les ratissures du pain demi-mollet : renforcez-les avec de la farine. Travaillez-les bien ; & distribuez cette pâte en pains de quatre livres, de deux & d'une ; tournez les plus petits les premiers. Fendez ceux-ci avec la main ; les gros avec le bras. Placez-les dans les moules, & les moules au four au premier quartier de la chaleur.

PAIN MOLLET ; prenez de la pâte du pain demi-mollet, le quart de la pâte du pain mollet que vous voulez faire. Ayez du levain fait avec la levure de bierre. Laissez la pâte un peu entrer en levain ; ensuite distribuez-la. Pour le pain d'une livre cuit, il faut une livre & un quart en pâte ; pour un pain de demi livre cuit, il faut dix onces en pâte. Ayez des planches & des toiles qui s'appellent *couches*, pour couvrir ; tournez les pains les moins gros les premiers, ensuite les autres. Que votre four ne soit point trop chaud au dernier quartier.

PAIN PLAT, ou autrement dit PAIN MANQUÉ ; prenez de la pâte du pain mollet. Remettez un peu d'eau fraîche & de farine par-dessus. Retravaillez bien la pâte. Battez-la ; mettez-la dans une corbeille ; tenez la au frais. Tournez les pains que vous en ferez, les derniers de tous vos pains. Ménagez leur une place à bouche de four entre vos pains mollets. Quand ils y seront placés, donnez-leur un coup de main par-dessus ; & lorsque vous aurez tiré votre premier quartier, vous enfoncerez dans le four ces pains-ci que vous y laisserez achever leur cuisson.

PAIN A LA REINE ; faites un bon levain à levure de bierre. Quand il sera prêt, façonnez votre pâte tout ensemble. Après l'avoir un peu travaillée, faites les petits pains, qu'on appelle aussi *pains à caffé;* travaillez votre pâte derechef, battez-la avec la main. Levez-la du pétrin. Placez-la dans une sébille ; couvrez-la avec des sacs ou bannes. Renforcez le reste de votre pâte avec de la farine. Détournez ensuite une portion pour les pains de Ségovie & pour les pains cornus. Cela fait, achevez votre pain à la Reine avec du beurre. Le beurre mis, travaillez-le encore un peu ; ensuite tirez la pâte du pétrin ; couvrez-la pour la faire entrer en levain. Alors revenez au Sigovie. Vous en renforcerez la pâte un peu plus qu'au pain à la Reine. Vous en tournerez les pains les derniers. Après quoi, de la ratissure du pétrin, vous faites votre pain cornu, avec un peu de beurre. Vous en travaillez la pâte, & vous la mettez dans une sébille. Vous ferez les artichaux de la même pâte que les pains cornus ; les pains cornus les premiers, les artichaux les seconds, les pains à caffé les troisièmes, les pains à la Reine les quatrièmes, les pains de Sigovie les derniers. Vous enfournez les pains à caffé les premiers ; puis les pains cornus, ensuite les artichaux ; après ceux-ci les pains à la Reine ; enfin les pains de Sigovie qui se trouveront à la bouche du four.

PAIN DE FESTIN ; ayez un bon levain de levure de bierre. Faites-en le tiers de la pâte, que vous avez à préparer. Quand il sera prêt, ayez du lait dégourdi seulement ; délayez votre levain avec le lait : travaillez

un peu votre pâte. Ensuite prenez votre beurre & vos œufs. Ajoutez-les à la pâte. Que la pâte ne soit pas trop douce ; faites-la bonne & ronde. Laissez-la entrer en levain un peu ; puis tournez-la. Tournez les petits pains les premiers. Echauffez votre four doux. Le four chaud, coupez vos pains en *S* par-dessus ; dorez-les avec des œufs, & les enfournez. Quand ils auront pris de la couleur, vous laisserez achever la cuisson à four ouvert.

Pain de blé noir ou Sarrasin. Ayez du levain la moitié de ce que vous ferez de pâte. Prenez de l'eau fraîche au sortir du puits. Faites votre pâte un peu ronde. Après l'avoir un peu travaillée, vous l'arroserez un peu d'eau fraîche ; & la retravaillerez bien. Que votre four soit bien chaud. Vous tournerez vos pains tout de suite, les plus petits les premiers. Vous les couvrirez de sacs humides ; vous répandrez un peu d'eau fraîche sur ces sacs, & vous laisserez votre pâte ainsi disposée, s'apprêter. Ensuite vous enfournerez les pains ronds les premiers.

Pain de blé de Turquie. Ayez du levain le tiers de la quantité de votre pâte ; que votre eau soit dégourdie. Faites votre pâte forte. Travaillez-la bien. Tirez-la du pétrin ; tournez-la tout de suite, non sans l'avoir bien broyée sur le pétrin ; applatissez les pains ronds. Couvrez-les tous de sacs humides. Que votre four soit bien chaud. Laissez vos pains s'apprêter ; ensuite enfournez. Laissez long temps au four ; ce pain devient très-jaune.

La bonne façon du pain tient donc à la juste quantité du levain, à la juste quantité d'eau ; sur tout au travail long qui distribue également le levain & l'eau dans toute la masse, & à la cuisson convenable. Sans levain le pain est matte ; avec le levain sans eau le pain est matte ; avec du levain & de l'eau sans travail, le pain est matte ; avec du levain, de l'eau & du travail, sans juste cuisson même défaut ; il est encore matte. Ces quatre conditions sont donc nécessaires pour rendre le pain léger & plein d'yeux.

L'Écriture Sainte dit, que *les Disciples reconnurent Jésus-Christ à la fraction du pain.*

On dit proverbialement, *croûte de pâté vaut bien pain.*

On dit aussi proverbialement, *liberté & pain cuit ;* pour dire, qu'on est heureux quand on a de quoi vivre sans dépendre d'autrui.

On dit communément, qu'*un homme a mangé du pain d'un autre ;* pour dire, qu'il a été son domestique. *Il a mangé du pain de mon père pendant trois ans.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui mange seul ce qu'il a & qui n'en fait part à personne, qu'*il mange son pain dans sa poche.*

On dit proverbialement, *pain coupé n'a point de maître ;* & cela se dit lorsqu'à table on prend le pain d'un autre.

On dit aussi proverbialement de quelqu'un qui a beaucoup voyagé, qui a beaucoup couru le monde, qu'*il a mangé de plus d'un pain.*

On dit encore proverbialement d'un homme d'une condition médiocre, mais habile & intelligent, qu'*il sait son pain manger.* Et l'on dit aussi dans le même sens, qu'*il sait mieux que son pain manger.*

On dit d'un fainéant, qu'*il ne vaut pas le pain qu'il mange.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui a été à son aise & qui

n'y eſt plus, qu'*il a mangé ſon pain blanc le premier*.

On dit auſſi proverbialement d'une perſonne, qu'*elle a du pain, quand elle n'a plus de dents ;* pour dire, que le bien lui vient quand elle n'eſt plus en état de s'en ſervir.

On dit encore proverbialement d'un ouvrage, d'un travail qui n'eſt d'aucune utilité pour le temps où il eſt fait, mais qui peut ſervir dans un autre temps, que *c'eſt autant de pain cuit*. Et cela ſe dit de pluſieurs autres choſes qui ſe font par eſprit de précaution & dans la vue de l'avenir.

On dit auſſi proverbialement d'un travail, d'une entrepriſe, d'une affaire qui ne produira du profit que de long-temps, que *c'eſt du pain bien long*.

On dit encore proverbialement, *long comme un jour ſans pain ;* pour dire, fort long, fort ennuyeux.

On dit figurément & proverbiament, *donner une choſe pour une pièce de pain, pour un morceau de pain;* pour dire, la donner à fort bas prix.

On dit auſſi proverbialement & figurément, *manger ſon pain à la fumée du rôt;* pour dire, être témoin & ſpectateur des plaiſirs d'autrui ſans y avoir part.

On dit encore proverbialement & figurément, *promettre plus de beurre que de pain ;* pour dire, promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir.

On dit auſſi proverbialement & figurément, *à mal enfourner on fait les pains cornus ;* pour dire, que ſi l'on ne commence pas bien une affaire & qu'on ne s'y prenne pas bien d'abord, on a de la peine à y réuſſir.

On dit proverbialement, figurément & populairement d'un homme qui a eu commerce avec une fille avant de l'épouſer, qu'*il a pris*, qu'*il a emprunté un pain ſur la fournée*.

On dit populairement, *faire paſſer, faire perdre le goût du pain à quelqu'un ;* pour dire, le faire mourir.

On appelle *pain des priſonniers*, ou *pain du Roi*, le pain qu'on diſtribue aux priſonniers. Et l'on dit proverbialement, qu'*un homme a mangé du pain du Roi ;* pour dire, qu'il a été en priſon ou aux galères.

On dit en ſtyle de procédures eccléſiaſtiques, qu'*un homme eſt condamné au pain de douleur ;* pour dire, qu'il eſt condamné à vivre de pain & d'eau.

On appelle *pain de munition*, le pain qu'on diſtribue aux gens de guerre. Chaque pain de munition pèſe trois livres, & ſert pour deux jours. Il eſt fait ou du moins doit être fait de deux tiers de froment & d'un tiers de ſeigle.

En campagne, le pain de munition ſe cuit pour l'ordinaire dans les villes les plus voiſines de l'Armée, parceque les fours y ſont en plus grande quantité. Il ſe cuit auſſi ſouvent à l'Armée où l'on conſtruit des fours, principalement lorſque les convois ſont trop difficiles, parcequ'une charrette porte en farine le triple de ce qu'un caiſſon porte en pain. On fournit auſſi quelquefois du biſcuit au lieu de pain frais. L'uſage en eſt utile, principalement dans les longues marches, au travers du pays ennemi.

Il y a des convois qu'on attend plus tranquillement les uns que les autres. Si les troupes attendent le pain, on fait la diſtribution à me-

ſure que le convoi arrive. Si on ne la doit faire que le lendemain, on avertit le ſoir à l'ordre le Capitaine général, qui en informe les Officiers des équipages afin qu'ils ſe tiennent prêts pour l'heure marquée.

L'infanterie prend le pain à la pointe du jour, la cavalerie à huit heures, & les dragons à dix. On en convient de la ſorte avec les Majors pour éviter la confuſion, & afin que les troupes n'attendent pas inutilement.

Le directeur des vivres ſe trouve le plus ſouvent qu'il peut aux diſtributions, & particulièrement dans les commencemens de la campagne, afin d'y mettre un bon ordre d'abord, & de lier commerce avec les Officiers qui y viennent.

On appelle *pain de mouton*, une ſorte de petit pain gros comme un éteuf, fait de fleur de farine, & ſemé de grains de froment ſur la croûte de deſſus. On ne voit ordinairement de cette ſorte de pain que dans le temps des étrennes.

On appelle *pain d'épice*, certain pain aſſaiſonné d'épices, & que l'on pétrit avec de l'écume de ſucre, ou avec du miel jaune. Ce miel eſt celui qui découle le dernier des gâteaux de cire, lorſqu'on les preſſe; il eſt coloré par des grains de cire brute, qui ſont de la pouſſière d'étamines de fleurs que les mouches à miel avoient miſe en réſerve dans leurs alvéoles, pour s'en ſervir en partie de nourriture, & pour conſtruire auſſi leurs cellules, qui ne ſont formées que de cette matière.

On n'emploie pour le pain d'épice d'autre farine que celle de ſeigle, & on le pétrit avec les ingrédiens ci-deſſus détaillés, à peu près comme le pain ordinaire.

Quand la pâte a la conſiſtance que l'on veut lui donner, on la met par morceaux dans des ſébilles de bois, pour l'empêcher de couler; enſuite on l'en retire, & l'on donne à chacun de ces morceaux les différentes formes que nous avons journellement ſous nos yeux, ſoit ſur les boutiques des pains d'Épiciers, ſoit dans les Foires, où il ſe fait une grande conſommation de cette ſorte de marchandiſe.

Après cette opération, il ne reſte plus qu'à faire cuire le pain d'épice au four, & lui donner le degré de cuiſſon convenable, opération qui dépend de l'habitude & de l'expérience.

Le pain d'épice n'eſt point une invention moderne; ſon uſage nous eſt venu d'Aſie. Nous liſons dans Athénée, qu'il ſe faiſoit à Rhodes un pain aſſaiſonné de miel, d'un goût ſi agréable, qu'on en mangeoit avec plaiſir après les plus grands repas. Les Grecs nommoient ce pain *mélilates;* c'eſt de-là qu'il a paſſé en Europe, & qu'il eſt venu juſqu'à nous.

A Paris, on appelle *Pâtiſſiers de pain d'épice*, une Communauté compoſée de quinze ou ſeize Maîtres, & dont le travail ne conſiſte qu'à faire & vendre du pain d'épice.

Selon les Statuts de cette Communauté, nul ne peut être reçu Maître, qu'il n'ait atteint l'âge de vingt ans. Le temps de l'apprentiſſage eſt fixé à quatre ans, de même que celui du compagnonage.

Les Maîtres ne peuvent avoir & faire obliger deux apprentis en un même temps; mais ils peuvent en obliger un ſecond la dernière année de l'apprentiſſage du premier.

On appelle *pain aux champignons*,

gnons, aux mousserons, à la crême, &c. une sorte de mets fait avec la croûte d'un pain, des champignons, des mousserons, de la crême, *&c.* *Les pains aux champignons se servent à l'entre-mets.*

Pain Bénit, se dit du pain qui est béni avec les cérémonies de l'Église, & que l'on distribue à la Grand'Messe dans les Églises Paroissiales.

La distribution du *pain bénit* est une image des eulogies qui avoient lieu dans la primitive Église, & qui consistoient en différens mêts bénis que l'on donnoit aux Fidelles assemblés, comme une espèce de supplément de l'Eucharistie, ou que l'on envoyoit aux absens en signe de Communion.

Chaque famille doit s'acquitter à son tour de l'offrande du pain bénit. Plusieurs Arrêts ont autorisé les Marguilliers à faire rendre le pain à bénir aux dépens de ceux qui sont refusans, & d'y employer jusqu'à la somme de quinze livres. Un Arrêt du 26 Avril 1712, n'a néanmoins permis d'avancer que dix livres pour chaque refusant.

Le Patron de la Paroisse a le privilége de choisir tel jour de fête que bon lui semble, pour présenter seul le pain bénit, quoiqu'il ne demeure pas dans la Paroisse, & que les Paroissiens soient dans l'habitude de rendre le pain bénit chacun à son tour. Un Arrêt du Parlement de Paris du 29 Janvier 1612, l'a ainsi jugé.

Ceux à qui appartiennent les droits honorifiques, reçoivent les premières parts du pain bénit dans la distribution qui s'en fait.

On a plaidé la question de savoir à qui le pain bénit devoit être présenté par préférence, entre M. de Lorès, Conseiller au Parlement, & M. de Marsy, Gentilhomme, tous deux Seigneurs de fief, ayant haute, moyenne & basse Justice.

Ni l'un ni l'autre Seigneur n'étoit Patron de l'Église. M. de Marsy alléguoit que son fief étoit plus noble, plus considérable & plus étendu que celui de M. de Lorès, & prétendoit sur ce fondement avoir le pain bénit le premier.

M. Lorès convenoit de l'étendue du fief de M. de Marsy; mais il alléguoit sa dignité de Conseiller au Parlement, & les prérogatives qui y sont attachées.

M. l'Avocat Général Séguier qui porta la parole dans cette affaire, fit voir qu'il ne devoit point y avoir de préférence dans le lieu saint, où tout le monde doit être égal; néanmoins, comme l'usage y en a introduit, il se détermina en faveur de M. de Lorès, à cause de sa dignité quoique son fief fût moins étendu & moins noble que celui de M. de Marsy; & par Arrêt du 10 Janvier 1756, la Cour a maintenu & gardé M. de Lorès dans le droit & possession de recevoir le pain bénit par distinction & par préférence à M. de Marsy.

Henrys rapporte un Arrêt du 18 Juillet 1651, qui ordonne que les Marguillers ne seront tenus de présenter le pain bénit qu'aux Seigneurs & Patrons, & non aux Seigneurs de fiefs, quoique situés dans la Paroisse. Un autre Arrêt du 18 Juillet 1657, cité par Duperrey, a jugé de même; & il y en a deux autres des 20 Juillet 1699 & 4 Septembre 1716, rapportés dans le Mémoire du Cardinal de Noailles & de l'Évêque d'Amiens.

On dit proverbialement & figurément, quand il arrive quelque

petit mal à une personne qui l'a bien mérité, que *c'est pain bénit.*

PAIN CONJURÉ, s'est dit d'un pain d'épreuve fait de farine d'orge, que les Anglois-Saxons donnoient à manger à un Criminel non convaincu, après que le Prêtre avoit proféré des imprécations sur ce pain; persuadés que s'il étoit innocent, le pain ne lui feroit point de mal; mais que s'il étoit coupable, il ne pourroit l'avaler, ou qu'après l'avoir avalé, il étoufferoit.

Le Prêtre qui faisoit cette cérémonie, demandoit à Dieu dans une prière faite exprès; « que les mâchoires du Criminel restassent roides, & que son gosier s'étrécît, qu'il ne pût avaler, & qu'il rejetât le pain de sa bouche ».

PAIN A CACHETER, se dit d'une sorte de petit pain sans levain, dont on se sert pour cacheter des lettres.

PAIN A CHANTER, c'est-à-dire, à *chanter la Messe*, se dit du pain sans levain, coupé en rond, portant l'empreinte de la figure ou de quelque symbole de JÉSUS-CHRIST, & que les Prêtres consacrent à la Messe. Il est fait de la plus pure farine de froment, entre deux plaques de fer gravées en forme de gaufrier, que l'on frotte un peu de cire blanche, pour empêcher que la pâte n'y tienne. Ce sont les Pâtissiers-Oublieurs qui font les pains à chanter. Il y a des Maîtres qui vivent de ce métier.

On appelle figurément, la sainte Eucharistie, le *pain des Anges*, *le pain céleste.* On dit aussi figurément, que *la parole de Dieu est le pain des Fidelles.*

On dit en termes de l'Écriture-Sainte, qu'*il ne faut pas donner aux chiens le pain des enfans;* pour dire, qu'il ne faut pas communiquer les choses saintes aux personnes profanes.

On appelle dans l'ancien Testament, *pains de proposition*, des pains qu'on offroit à Dieu tous les samedis sur la table d'or posée dans le Temple. Les Hébreux assurent que ces pains étoient carrés & à quatre faces, & couverts de feuilles d'or. Ils étoient au nombre de douze, en mémoire des douze tribus d'Israël, au nom desquelles ils étoient offerts. Chaque pain étoit composé de deux assarons de farine; les deux assarons font environ six pintes; ces pains étoient sans levain; on les présentoit tout chauds chaque jour de Sabbat, & on ôtoit en même temps les vieux qui devoient être mangés par les Prêtres seuls. Cette offrande étoit accompagnée de sel & d'encens, & même de vin, selon quelques Commentateurs: l'Écriture n'exprime que le sel & l'encens; mais on présume que l'on y ajoutoit le vin, parcequ'il ne manquoit pas dans les autres sacrifices & offrandes. On croit que ces pains étoient posés l'un sur l'autre en deux piles chacune; & qu'entre chaque pain il y avoit deux lames d'or repliées en demi cercle tout le long de leur longueur, pour donner de l'air aux pains, & empêcher qu'ils ne se moisissent. Ces lames d'or repliées étoient soutenues à leurs extrémités par des fourchettes d'or qui posoient à terre.

On appelle aussi dans l'ancien Testament, *pain azyme*, le pain sans levain qu'il étoit ordonné aux Juifs de manger pendant la semaine de Pâques, en mémoire de ce qu'au temps de leur sortie d'Égypte, ils n'eurent pas le loisir de cuire du pain levé.

PAIN QUOTIDIEN, est une expression

employée dans l'Oraiſon Dominicale, pour exprimer, ſelon quelques-uns, la nourriture de chaque jour, & ſelon quelques autres, les beſoins journaliers.

Dans le ſtyle familier, on appelle *pain quotidien*, ce que l'on fait preſque tous les jours. *Il paſſe ſon temps à jouer, c'eſt ſon pain quotidien.*

Pain, ſignifie auſſi en général, la nourriture & la ſubſiſtance. *On lui a ôté ſon pain. Il cherche à gagner du pain. Il eſt obligé de demander ſon pain.*

On dit, *mettre à quelqu'un le pain à la main;* pour dire, lui donner moyen de ſubſiſter, de s'avancer. Et l'on dit dans le ſens oppoſé, *ôter le pain de la main à quelqu'un;* pour dire, lui ôter le moyen de ſubſiſter.

Dans quelques Coutumes, comme celles de Mons & de Haynault, on dit, *être en pain;* pour dire, être ſous la puiſſance paternelle. Et, *être hors de pain;* pour dire, être émancipé, ou n'être plus ſous la puiſſance paternelle.

Pain, ſe dit en termes de Ciriers, d'un morceau de cire plat & rond, auquel il ne manque plus pour être parfaitement blanc, que d'être mis encore une fois ſur les toiles. Et, l'on appelle, *mettre en pain*, l'action de former des morceaux de cire plats & ronds, quand la matière a acquis un certain degré de blancheur, ce qui ſe fait en verſant de la cire fondue pour la troiſième fois ſur des moules nommés pour cela *planches à pain.*

Pain de Bougie, ſe dit de la bougie filée que l'on a tortillée ou pliée d'une certaine manière, pour s'en pouvoir ſervir plus commodément.

Pain de Sucre, ſe dit du ſucre que l'on dreſſe dans des moules de figure conique, & qu'on vend enveloppé de gros papier bleu ou gris les pains de ſucre pèſent trois, quatre, cinq, juſqu'à douze livres.

En termes de Pharmacie on appelle *pain de roſes*, un remède compoſé avec des roſes ramaſſées & comme pétries en forme de pain, que l'on trempe dans le vin ou dans le vinaigre.

On s'en ſert dans la diarrhée, dans la dyſſenterie, dans le vomiſſement, & dans les épuiſemens des humeurs après les remèdes généraux.

On applique avec un heureux ſuccès un pain de roſes que l'on a fait tremper dans le vin rouge; dans le cas d'une indiſpoſition chaude, on le mettra tremper dans une liqueur compoſée d'oxicrat & d'une eau calmante.

Voici comme on s'en ſert.

Prenez encens, maſtic, roſes, corail rouge, de chacun un gros; mettez-les en poudre; ſaupoudrez-en un pain de roſes qui aura trempé dans l'eau roſe avec une troiſième partie de vinaigre, ou dans du vinaigre roſat; appliquez le chaudement ſur le bas-ventre.

On le laiſſe pendant trois heures ſur la partie, que l'on frotte enſuite avec un peu d'huile de lin ou d'amandes douces, ou d'huile roſat.

Pain de roses, ſe dit auſſi en termes de Parfumeurs, du marc des roſes qui reſte dans l'alembic, après qu'on en a tiré l'eau, l'huile exaltée & le ſel volatil.

Pain de lie, ſe dit en termes de Vinaigriers, de la lie sèche que les Vinaigriers tirent de leurs preſſes après en avoir exprimé tout le vin pour faire leur vinaigre. Les Chape-

liers se servent du pain de lie dans la fabrique de leurs chapeaux.

En termes de Métallurgie, on appelle *pains de liquation*, les gâteaux de cuivre qui restent sur le fourneau de liquation, après que le plomb & l'argent en ont été dégagés.

Dans le commerce on appelle *pain d'acier*, une sorte d'acier qui vient d'Allemagne, & qui est différent de celui qu'on appelle *acier en bille*.

Pain de pourceau, se dit d'une plante qui croît dans les bois parmi les buissons, & sous les arbres; on la cultive aussi dans nos jardins: sa racine est orbiculaire, grosse, large, charnue, fibreuse, noirâtre en-dehors, & blanchâtre en-dedans; d'une saveur âcre, piquante, désagréable & sans odeur: elle pousse de larges feuilles arrondies, d'un verd brunâtre, piquetées de blanc en-dessus, & de pourpre en-dessous; il s'élève d'entre elles des pédicules longs qui soutiennent de petites fleurs en rosette, purpurines, panchées vers la terre, & d'une odeur agréable: il leur succède des fruits sphériques & membraneux, renfermant des semences anguleuses & brunâtres.

Cette graine, semée dans la terre, ne germe pas; mais contre l'ordinaire de toutes les graines, elle se change en un tubercule ou en une racine qui pousse des feuilles dans la suite: ses fleurs paroissent au commencement de l'automne: ses feuilles durent tout l'hiver; mais elles périssent vers le mois de Mai: sa racine étant séchée, n'est plus âcre; c'est cependant un violent purgatif: souvent elle excite des inflammations à la gorge, à l'estomac, aux intestins: on s'en sert extérieurement pour résoudre les tumeurs dures & squirrheuses; appliquée en cataplasme sur l'estomac, elle produit des nausées & le vomissement.

Pain de cocu, ou Pain de coucou, se dit d'une plante qu'on appelle autrement *alleluia*. Voyez ce mot.

Ce monosyllabe est moyen au singulier & long au pluriel.

PAINBŒUF; bourg de France, à neuf lieues, ouest-nord-ouest, de Nantes. C'est là que les plus gros vaisseaux demeurent à la rade, parcequ'ils ne peuvent aller jusqu'à Nantes.

PAINTRERIE; vieux mot qui signifioit autrefois *peinture*.

PAJONISME; *voyez* Pajonistes.

PAJONISTES; (les) on a donné ce nom parmi les Protestans, aux Sectateurs de Claude Pajon, célèbre par ses disputes avec le Ministre Jurieu. Il étoit né à Romorentin, en 1626, d'une famille distinguée, mais engagée dans les erreurs du Calvinisme. Pajon élevé dans la religion de ses parens, se distingua tellement à Saumur, pendant ses études, par les talens de son esprit & la régularité de sa conduite, qu'il fut élevé à la dignité de Ministre, n'ayant encore que vingt-quatre ans. Le refus qu'il fit de prendre part à une querelle qu'avoit le Ministre Jurieu avec un de ses Confrères, fut la source & l'origine des tracasseries qu'il eut à essuyer, & lui donna lieu de former, au milieu du Calvinisme, une espèce de secte particulière. Jurieu se vengea du refus de Pajon, en l'attaquant sur sa doctrine. Ces deux Ministres n'avoient pas les mêmes sentimens sur la manière dont le Saint Esprit opère la conversion dans le cœur de l'homme. Jurieu accusa Pajon d'a-

voir, sur cette matière, des principes erronés. L'accusé fit l'apologie de sa doctrine dans le Synode d'Anjou, tenu en 1667, & ses raisons persuadèrent si bien tous ceux qui composoient cette assemblée, qu'ils le déclarèrent absous, & lui permirent de continuer ses leçons à Saumur, où il avoit été appelé, l'année précédente, pour enseigner la Théologie. Ce jugement ne fit qu'irriter davantage la colère de Jurieu; il ne cessa de persécuter Pajon, & forma contre lui une cabale si puissante, que le même homme qui avoit été absous au Synode d'Anjou, en 1667, fut condamné dans l'Académie de Saumur, en 1683. On obligea même les Étudians qui voudroient prendre les degrés, de souscrire à cette condamnation. Pajon, poussé à bout, publia plusieurs écrits pour sa défense, & se forma un parti pour l'opposer à celui de Jurieu. Ses Sectateurs furent appelés *Pajonistes*; & pour distinguer sa doctrine, on la nomma *Pajonisme*. Après de grands débats, il fut enfin obligé de quitter sa chaire de Théologie de Saumur, & d'accepter une place de Ministre à Bione, près d'Orléans.

PAJOU; bourg de France, en Auvergne, à une demi-lieue d'Aurillac.

PAIR; adjectif masculin. Égal, semblable, pareil. *Il se comporte comme s'il étoit pair & compagnon avec le Prince. Paris sans Pair.*

On dit en termes de Commerce, que *le change est au Pair*; pour dire, qu'il n'y a rien à gagner ni à perdre dans les traites & dans les remises d'argent d'un pays à l'autre.

PAIR, se dit aussi du mâle ou de la femelle de certains oiseaux, & particulièrement de la tourterelle, en parlant de l'un par rapport à l'autre. *Une tourterelle qui a perdu son pair.*

On dit adverbialement, *de pair*; pour dire, d'égal, d'une manière égale. *Il va de pair avec les Ministres. Il va de pair avec les meilleurs Orateurs.* Et en ce sens on dit, qu'*un homme s'est mis, s'est tiré hors du pair, hors de pair*; pour dire, qu'il s'est élevé au-dessus de ses égaux.

On dit, *vivre avec quelqu'un, traiter quelqu'un de pair à compagnon*; pour dire, le traiter d'égal à égal. Et il se dit plus ordinairement en parlant d'un inférieur qui vit trop familièrement avec une personne qui est au-dessus de lui.

PAIR, se dit aussi d'un nombre qui se peut diviser en deux parties égales sans fraction; & alors il reçoit un pluriel. *Un nombre pair devient impair par l'addition ou par la soustraction de l'unité. Quatre, huit, douze, sont des nombre pairs.*

PAIR OU NON, se dit d'une sorte de jeu dans lequel on donne à deviner si le nombre de plusieurs pièces de monnoie, de plusieurs jetons, ou d'autres choses que l'on tient dans la main, est pair ou impair. *Jouer à pair ou non.*

Ce monosyllabe est long.

PAIR; substantif masculin. L'un des Ducs ou Comtes qui ont séance au Parlement de Paris.

Les Pairs sont les grands du Royaume & les premiers Officiers de la Couronne: ce sont eux qui composent la Cour du Roi, que par cette raison l'on appelle aussi la *Cour des Pairs.*

L'origine des Pairs en général est beaucoup plus ancienne que celle de la Pairie, laquelle n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que quand les principaux fiefs de la

Couronne commencèrent à devenir héréditaires.

Sous la première & la seconde race, on entendoit par le terme *Pares*, des gens égaux & de même condition, des Confrères.

Il est parlé de *Pair* dans la Loi des Allemands rédigée sous Clotaire.

D'Agobert I donne le nom de *Pair* à des Moines.

Le nom de *Pair* est aussi usité dans les formules de Marculphe, lequel vivoit en 660.

Godegrand, Évêque de Metz, du temps de Charlemagne, appelle *Pares*, des Évêques & des Abbés.

Tassillon, Roi de Bavière, fut jugé au Parlement de l'an 788, & les *Pairs*, c'est-à-dire, les Seigneurs assemblés, le jugèrent digne de mort; il fut par ordre du Roi enfermé dans un Monastère.

Les enfans de Louis le Débonnaire s'appelèrent de même *Pares*, dans une entrevue de l'an 851.

Au dixième siècle, le terme de *Pair* commença à s'introduire dans le langage Gallo-tudesque que l'on parloit en France; les Vassaux d'un même Seigneur s'accoutumèrent à s'appeler Pairs, c'est-à-dire, qu'ils étoient égaux entr'eux, & non pas qu'ils fussent égaux à leur Seigneur. C'étoit un usage chez les Francs, que chacun avoit le droit d'être jugé par ses Pairs; dans les premiers temps de la Monarchie, ce droit appartenoit à tout Citoyen libre; mais il appartenoit plus particulièrement aux grands de l'Etat, que l'on appeloit alors *principes*, parcequ'indépendamment de la peine capitale qui se prononçoit dans une assemblée du Parlement, leur sort formoit toujours une de ces causes majeures que les Rois ne devoient juger qu'au Parlement; & comme le Roi y présidoit, c'est de-là que dans les Causes Criminelles des Pairs, il est encore d'usage au Parlement d'inviter le Roi d'y venir prendre place.

Chacun dans son état étoit jugé par des personnes de même grade; le Comte étoit jugé par d'autres Comtes, le Baron par des Barons, un Évêque par des Évêques, & ainsi des autres personnes. Les Bourgeois eurent aussi leurs Pairs, lorsqu'ils eurent obtenu le droit de Commune. La Loi des Allemands, rédigée sous Clotaire I, porte, que pour se vanger d'un homme on assemble ses Pairs.

Cela s'observoit encore même pour le civil sous la seconde race.

Dans le onzième siècle, Geoffroy Martel, Comte d'Anjou, fit faire ainsi le procès à Guérin de Craon, parcequ'il avoit fait hommage de la Baronnie de Craon à Conan duc de Bretagne, & Conan fut condamné quoique absent.

Les Anglois qui ont emprunté une grande partie de leurs lois & de leurs usages de notre ancien droit François, pratiquent encore la même chose. Tout accusé y est jugé par ses Pairs, c'est-à-dire, par des personnes de même état & condition; à la réserve des bourreaux & bouchers qui par rapport à la dureté de leur métier, ne sont point Juges. Cet usage ne dérive pas, comme quelques-uns l'ont cru, de la police féodale qui devint universelle à la fin de la seconde race. Elle ne fit qu'affermir le droit de Pairie, sur-tout au Criminel; le supérieur ne peut être jugé par l'inférieur; c'est le principe annoncé dans les Capitulaires, & puisé dans la nature même.

Au commencement de la Monarchie, les distinctions personnelles étoient les seules connues; les Tribunaux n'étoient pas établis; l'administration de la Justice ne formoit point un systême suivi, sur lequel l'ordre du gouvernement fût distribué; le service militaire étoit l'unique profession des Francs; les dignités, les titres acquis par les armes, étoient les seules distinctions qui pussent déterminer entr'eux l'égalité ou la supériorité. Tel fut d'abord l'état de la Pairie, ce que l'on peut appeller son premier âge.

Le choix des Juges égaux en dignité à celui qui devoit être jugé, ne pouvoit être pris que sur le titre personnel ou grade de l'accusé.

L'établissement des fiefs ne fit qu'introduire une nouvelle forme dans un gouvernement, dont l'esprit général demeura toujours le même; la valeur militaire fut toujours la base du systême politique; la distribution des terres & des possessions, l'ordre de la transmission des biens, tout fut réglé sur le plan d'un systême de guerre; les titres militaires furent attachés aux terres mêmes, & devinrent avec ces terres la récompense de la valeur; chacun ne pouvoit être jugé que par les Seigneurs de fief du même degré.

La Pairie étoit alors une dignité attachée à la possession d'un fief, qui donne droit d'exercer la Justice conjointement avec ses Pairs ou pareils dans les assises du fief dominant, soit pour les affaires contentieuses, soit par rapport à la féodalité.

Tout fief avoit ses Pairies, c'est-à-dire, d'autres fiefs mouvans de lui, & les possesseurs de ces fiefs servans qui étoient censés égaux entr'eux, composoient la Cour du Seigneur dominant, & jugeoient avec lui ou sans lui toutes les causes dans son fief.

Il falloit quatre Pairs pour rendre un jugement.

Si le Seigneur en avoit moins, il en empruntoit de son Seigneur suzerain.

Dans les causes où le Seigneur étoit intéressé, il ne pouvoit être Juge, il étoit jugé par ses Pairs.

C'est de cet usage de la Pairie, que viennent les hommes de fief en Hainaut, Artois & Picardie.

On trouve dès le temps de Lothaire un jugement rendu en 929, par le Vicomte de Thouars avec ses Pairs, pour l'Église de St. Martin de Tours.

Le Comte de Champagne avoit sept Pairs, celui de Vermandois six; le Comte de Ponthieu avoit aussi les siens, & il en étoit de même dans chaque seigneurie. Cette police des fiefs forme le second âge du droit de la Pairie, laquelle depuis cette époque devint réelle, c'est-à-dire, que le titre de Pair fut attaché à la possession d'un fief de même valeur que celui des autres vassaux.

Il se forma dans la suite trois ordres ou classes; savoir, de la religion, des armes & de la justice: tout Officier royal devint le supérieur & le juge de tous les sujets du Roi, de quelque rang qu'ils fussent; mais dans chaque classe les membres du tribunal supérieur conservèrent le droit de ne pouvoir être jugés que par leurs confrères, & non par les tribunaux inférieurs qui ressortissoient devant eux. Delà vient cette éminente prérogative qu'ont encore les Pairs de France, de ne pouvoir être jugés que par la

Cour de Parlement suffisamment garnie de Pairs.

Il reste encore quelques autres anciens vestiges de cet usage des Francs, suivant lequel chacun étoit jugé par ses Pairs. De-là vient le droit que la plupart des Compagnies souveraines ont de juger leurs membres : telle est aussi l'origine des Conseils de guerre, du tribunal des Maréchaux de France. De-là vient encore la juridiction des corps de ville, qui ont porté long-temps le nom de *Pairs bourgeois*. Enfin c'est aussi delà que vient la police que tous les ordres du royaume exercent sur leurs membres; ce qui s'étend jusques dans les Communautés d'arts & métiers.

Le troisième âge de la Pairie, est celui où les Pairs de France commencèrent à être distingués des autres Barons, & où le titre de Pair du Roi cessa d'être commun à tous les vassaux immédiats du Roi, & fut réservé à ceux qui possédoient une terre à laquelle étoit attaché le droit de Pairie.

Les Pairs étoient cependant toujours compris sous le terme général de Barons du Royaume, parce-qu'en effet tous les Pairs étoient Barons du Royaume; mais les Barons ne furent plus tous qualifiés de Pairs : le premier acte authentique où l'on voye la distinction des Pairs d'avec les autres Barons, est une certification d'arrêt fait à Melun l'an 1216, au mois de Juillet. Les Pairs nommés sont l'Archevêque de Rheims, l'Évêque de Langres, l'Évêque de Châlons, celui de Beauvais, l'Évêque de Noyon & Eudes Duc de Bourgogne; ensuite sont nommés plusieurs autres Évêques & Barons.

M. de Boulainvilliers en son Histoire de la Pairie, prétend que du temps de Hugues Capet, ceux que l'on appeloit Pairs de France, n'étoient pas Pairs du Roi; que c'étoient les Pairs de Hugues Capet, comme Duc de France; qu'ils étoient Pairs de Fiefs, & ne se mêloient que du domaine du Roi, & non du reste de l'État, le Duc de Bourgogne, les Comtes de Flandre & de Champagne ayant de même leurs Pairs.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, on entend communément par le terme d'*anciens Pairs de France*, les douze Barons auxquels seuls le titre de *Pairs de France* appartenoit du temps de Louis VII, dit *le jeune*.

L'institution de ces douze anciens Pairs, ne doit point être attribuée à Charlemagne; c'est une fable qui ne mérite pas d'être réfutée sérieusement.

Viguier dit qu'avant Louis le Begue, presque toutes les terres du Royaume étoient du domaine Royal; le Roi en faisant la part à ses Sujets comme bon lui sembloit; mais sous Charles III, dit le simple, le Royaume fut distribué en sept grandes & principales Provinces, & en plusieurs moindres & petits Comtés qui dépendoient des grandes Seigneuries.

Ces sept principales Seigneuries furent données aux Maisons les plus puissantes de l'État.

Tel étoit encore l'état du Royaume à l'avénement de Hugues Capet à la Couronne; il n'y avoit en tout que sept Pairies qui étoient toutes laïques; savoir, le Duché de France, qui étoit le domaine de Hugues Capet, les Duchés de Bourgogne, de Normandie, & de Guienne, & les Comtés de Champagne,

pagne, de Flandre & de Toulouse. La Pairie de France ayant été réunie à la Couronne, il ne resta plus que les six autres Pairs.

Favin & quelques autres pensent que la Pairie fut instituée par le Roi Robert, lequel établit un Conseil secret d'État, composé de six Ecclésiastiques laïques qu'il honora du titre de Pairs. Il fixe cette époque à l'an 1020, qui est la vingt-quatrième année du règne de ce Prince; mais cet Auteur ne s'appuie d'aucune autorité; il n'a pas fait attention qu'il n'y avoit pas alors six Pairs Ecclésiastiques: en effet, l'Évêque de Langres relevoit encore du Duc de Bourgogne sous Louis VII, lequel engagea le Duc de Bourgogne à unir le Comté de Langres à l'Évêché, afin que l'Évêque relevât du Roi; ce Prince étant alors dans le dessein de faire sacrer son fils Philippe Auguste, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des 12 Pairs.

Ainsi l'Évêque de Langres n'étant devenu propriétaire du Comté de Langres qu'en l'année 1179, il est certain que l'époque où on le comptoit Pair, ne peut être antérieure à cette époque, soit que Louis VII ait institué les douze anciens Pairs, ou qu'il ait seulement réduit le nombre des Pairs, à douze.

Plusieurs tiennent que ce fut Louis VII, qui institua les douze anciens Pairs; ce qui n'est fondé que sur ce que les douze plus anciens Pairs connus, sont ceux qui assistèrent sous Louis VII au sacre de Philippe-Auguste, le premier Novembre 1179, & qui sont qualifiés de Pairs; savoir, Hugues III, Duc de Bourgogne; Henri le jeune, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie; Richard d'Angleterre son frère, Duc de Guienne, Henri I, Comte de Champagne; Philippe d'Alsace, Comte de Flandre; Raymond Vicomte de Toulouse; Guillaume de Champagne, Archevêque Duc de Rheims; Roger de Rosay, Évêque Duc de Laon; Manassés de Bar, Évêque Duc de Langres; Barthélemi de Montcornet, Évêque Comte de Beauvais; Gui de Joinville, Évêque Comte de Châlons; Baudouin, Évêque & Comte de Noyon.

Mais on ne peut pas prétendre que ce fut Louis VII qui eût institué ces douze Pairs; en effet, toutes les anciennes Pairies Laïques avoient été données en fief longtemps avant le règne de Louis VII; savoir, le Comté de Toulouse en 802, le Duché d'Aquitaine en 844, le Comté de Flandre en 864, le Duché de Bourgogne en 890, celui de Normandie en 912, le Comté de Champagne en 999; il ne faut pas croire non plus que Louis le jeune eût fixé ou réduit les Pairs au nombre de douze, si ce n'est que l'on entende par là qu'aux onze Pairs qui existoient de son temps, il ajouta l'Évêque de Langres qui fit le douzième; mais le nombre des Pairs n'étoit pas pour cela fixé; il y en avoit autant que de Vassaux immédiats de la couronne; la raison pour laquelle il ne se trouvoit alors que douze Pairs, est toute naturelle; c'est qu'il n'y avoit dans le domaine de nos Rois, que six Grands Vassaux Laïques, & six Evêques aussi Vassaux immédiats de la Couronne, à cause de leurs Baronnies.

Lorsque dans la suite il revint à nos rois d'autres Vassaux directs, ils les admirent aussi dans les Conseils & au Parlement, sans d'autre

distinction que du rang & de la qualite de Pair, qui appartenoit privativement aux anciens.

Au reste ces anciennes Pairies parurent avec éclat sous Philipe-Auguste; mais bientôt la plupart furent réunies à la Couronne; ensorte que ceux qui attribuent l'institution des douze Pairs à Louis VII, ne donnent à ces douze Pairs qu'une existence pour ainsi dire momentanée. En effet, la Normandie fut confisquée sur Jean sans terre, par Philippe-Auguste; ensuite usurpée par les Anglois sous Charles VI, & reconquise par Charles VII.

L'Aquitaine fut aussi confisquée en 1202, sur Jean sans terre, & en 1259, Saint Louis en donna une partie à Henri Roi d'Angleterre, sous le titre de *Duché de Guienne.* Le Comté de Toulouse fut aussi réuni à la Couronne sous Saint Louis en 1270, par le décès d'Alphonse son frère, sans enfans; le Comté de Champagne fut réuni à la Couronne en 1284. par le mariage de Philippe le Bel, avec Jeanne Reine de Navarre, & Comtesse de Champagne.

Lettres d'Erection. Les anciens Pairs n'avoient point de lettres d'érection de leur terre en Pairie, soit parceque les uns se firent Pairs eux-mêmes, soit parceque l'on observoit alors peu de formalités dans la concession des titres & dignités; on se passa même encore long-temps de lettres, après que la Pairie eût été rendue réelle. Les premières lettres que l'on trouve d'érection en Pairie, sont celles qui furent données à Philippe le Hardi, Chef de la seconde Maison de Bourgogne. Le Roi Jean son père le créa Pair de ce Duché.

Plusieurs des anciennes Pairies Laïques étant réunies à la Couronne, telles que le Comté de Toulouse, le Duché de Normandie, & le Comté de Champagne, on en créa de nouvelles, mais par Lettres-Patentes.

Ces nouvelles érections de Pairies ne furent d'abord faites qu'en faveur des Princes du Sang. Les deux premières nouvelles Pairies furent le Comté d'Artois, & le Duché de Bretagne, auxquels Philippe le Bel attribua le titre de Pairie en 1297, en faveur de Robert d'Artois, & de Jean Duc de Bretagne.

Ce qui est remarquable dans l'érection du Duché de Bretagne en Pairie, c'est que la Bretagne n'étoit pas contente de cette érection, craignant que ce ne fût une occasion au Roi de s'emparer de ce pays; tellement que le Roi donna une declaration à Yolande de Dreux, veuve du Duc Artus, que l'érection en Pairie ne préjudicieroit à elle, ni à ses enfans, ni aux pays & Coutumes.

On érigea dans la suite plusieurs autres nouvelles Pairies en faveur des Princes du Sang, notamment le Duché de Normandie, qui fut rétabli par le Roi Jean en 1355, en faveur de Charles son Fils, Dauphin de France, qui fut depuis le Roi Charles V.

On érigea de même successivement en Pairies pour divers Princes de la Maison de France, le Duché d'Alençon en 1268, celui de Bourbon en 1308, celui d'Orléans en 1345, celui de Normandie, qui fut rétabli en 1355. Il y en eut encore d'autres par la suite. Les Princes du Sang ne jouissoient point alors du titre ni des prérogatives de la Pairie, à moins qu'ils

ne possédassent quelque terre érigée en Pairie. Les Princes non pairs étoient précédés par les Pairs, soit que ceux-ci fussent Princes ou non, & les Princes mêmes qui avoient une Pairie, n'avoient à la Cour & au Parlement, d'autre rang que celui de leur Pairie; mais présentement tous les Princes du sang sont Pairs nés, sans qu'ils aient besoin de posséder de Pairie; ils précèdent tous les autres Pairs, ils jouissent tous du titre de Pair & des prérogatives qui y sont attachées, quoiqu'ils ne possédent point de terre érigée en Pairie; ce fut Henri III qui leur donna ce titre de Pair né. Ce sont les seuls pairs nés que l'on connoisse parmi nous.

Lorsque l'on érigea de nouvelles Pairies pour des Princes du Sang, il subsistoit encore quatre des anciennes Pairies Laïques; mais sous Charles VII, il y en eut trois qui furent réunies à la Couronne; savoir, le Duché de Normandie en 1465, celui de Bourgogne en 1467, & celui de Guienne en 1468; de sorte qu'il ne resta plus que le Comté de Flandre qui dans la suite des temps a été partagé entre plusieurs souverains, & la portion qui en est demeurée à la France, a été réunie à la Couronne; c'est pourquoi lors du second procès qui fut fait au Duc d'Alençon, Louis XI créa de nouveaux Pairs pour représenter la Pairie de France assemblée. Il ne subsiste plus présentement aucune des six anciennes Pairies Laïques, & conséquemment les six Pairies Ecclésiastiques, sont sans contredit les plus anciennes de toutes les Pairies qui subsistent présentement.

Long-temps après les nouvelles créations de Pairies faites pour des Princes du Sang, on en fit aussi en faveur de Princes étrangers; le premier qui obtint cette faveur fut le Duc de Nevers en 1549.

Enfin on en créa aussi en faveur d'autres Seigneurs qui n'étoient ni Princes du Sang, ni Princes étrangers.

Présentement les Pairs de France sont :

1°. Les Princes du Sang, lesquels sont Pairs nés lorsqu'ils ont atteint l'âge de 20 ans, qui est la majorité féodale.

2°. Les Princes légitimés, lesquels sont aussi Pairs nés.

3°. Les Pairs Ecclésiastiques qui sont présentement au nombre de sept; savoir, les six anciens Pairs, & l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud; mais le rang de cette Pairie se régle par celui de son érection, qui n'est que de 1622.

4°. Les Ducs & Pairs Laïques: ces Pairs, suivant la date de leur érection & l'ordre de leur séance au Parlement, sont;

1572 Usès.
1595 Montbazon.
1599 La Trémoille.
1616 Sully.
1619 Luynes.
1620 Brissac.
1631 Richelieu.
1634 Fronsac.
1652 Rohan-Chabot.
1652 Bouillon.
1663 Grammont.
1663 Villeroi.
1663 Mortemart.
1663 Saint-Agnan.
1663 Tresmes.

1663 Noailles.
1665 Aumont.
1672 Béthune.
1710 Villars.
1710 Harcourt.
1710 Fitz-James.
1711 Chaulnes.
1714 Rohan-Rohan.
1716 Villars-Brancas.
1716 Valentinois.
1720 Nevers.
1723 Biron.
1723 La Valliere.
1731 Aiguillon.
1736 Fleury.
1757 Duras.
1758 Lavanguyon.
1758 Choiseul.
1762 Praslin.
1770 La Vrilliere.

Anciennement les femelles succédoient au défaut des mâles aux fiefs & aux Pairies, & en exerçoient toutes les fonctions. On voit que Mahaut ou Mathilde, Comtesse d'Artois, signa en qualité de Pair de France, l'Ordonnance du 3 Octobre 1303; elle assista en personne au Parlement en 1314, & y eut séance & voix délibérative comme les autres Pairs de France, dans le procès criminel fait à Robert, Comte de Flandre; elle fit aussi en 1316, les fonctions de Pair au sacre de Philippe le Long, où elle soutint avec les autres Pairs la Couronne du Roi son Gendre.

Une autre Comtesse d'Artois, fit fonction de Pair en 1364, au sacre de Charles V.

Jeanne fille de Raimond, Comte de Toulouse, prêta le serment, & fit la foi & hommage de cette Pairie au Roi.

Jeanne, fille de Baudouin, fit le serment de fidélité pour la Pairie de Flandre; Marguerite sa sœur en hérita, & assista, comme Pair, au célèbre Jugement des Pairs de France, donné pour le Comte de Clermont en Beauvoisis.

Au Parlement tenu le 9 Décembre 1378, pour le Duc de Bretagne, la Duchesse d'Orléans s'excusa par lettres, de ce qu'elle ne s'y trouvoit pas.

Mais depuis long-temps les Pairs femelles n'ont plus entrée au Parlement. On a distingué avec raison la possession d'une Pairie, d'avec l'exercice des fonctions de Pair; une femme peut posséder une Pairie; mais elle ne peut exercer l'Office de Pair, qui est un Office civil, dont la principale fonction consiste dans l'administration de la Justice.

Ainsi Mademoiselle de Montpensier, Anne-Marie-Louise, Duchesse de Montpensier, Comtesse d'Eu, *&c.* prenoit le titre de premier *Pair de France*, mais elle ne siégeoit point au Parlement.

En Angleterre il y a des Pairies femelles, mais les femmes qui les possèdent n'ont pas non plus entrée au Parlement.

Avant que les Princes du Sang eussent été déclarés Pairs nés, c'étoit le premier Pair Ecclésiastique qui se disoit premier Pair de France; mais par une Déclaration donnée à Blois par Henri III au mois de Décembre 1576, regiſtrée le 8 Janvier 1577, il a été réglé que les Princes précéderont tous les Pairs, soit que ces Princes ne soient pas Pairs, soit que leurs Pairies soient

postérieures à celles des autres Pairs; au moyen de quoi le premier Prince du Sang, autre que ceux de la famille Royale, a présentement seul droit de se qualifier premier *Pair de France* : une Princesse du Sang peut prendre cette qualité, lorsqu'elle a le premier rang entre les Princes. C'est ainsi que Mademoiselle de Montpensier se qualifioit premi r *Pair de France.* Cependant l'Archevêque de Reims, qui est le premier Pair ecclésiastique, se qualifie encore premier Duc & *Pair de France.*

Les Pairs faisoient autrefois deux hommages au Roi: un pour le fief auquel étoit attaché la pairie, à cause du Royaume; l'autre pour la pairie, & qui avoit rapport à la royauté. Il y a de ces anciens hommages à la Chambre des Comptes; mais depuis long-temps le fief & la pairie sont unis, & les Pairs ne font plus qu'un seul hommage pour l'un & l'autre. Les Rois & autres Princes étrangers ne sont pas dispensés de l'hommage pour les pairies qu'ils possédent en France.

Jean Sans Terre, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie & de Guienne, & à cause de ces deux Duchés Pair de France, refusant de prêter la foi & hommage à Philippe-Auguste, & étant accusé d'avoir fait perdre la vie à Artus, Comte de Bretagne son neveu, fut ajourné plusieurs fois sans qu'il eût aucunement comparu, & en 1202 condamné à mort par un Jugement des Pairs de France, qui déclarèrent la Guienne & la Normandie confisquées sur lui.

Le Duché de Guienne étant retourné depuis au pouvoir du Roi d'Angleterre, celui-ci en fit hommage-lige & serment de fidélité au Roi Saint Louis en 1259. Edouard fit pareillement hommage pour ce Duché, lequel fut confisqué sur lui en 1282. Edouard étant rentré dans ce Duché en 1303, fut poursuivi pour la foi & hommage; on lui donna pour cet effet un sauf-conduit en 1319. Il fit la foi à Amiens la même année, & le 30 Mars 1331 il reconnut que la foi & hommage qu'il devoit à cause de son Duché-Pairie de Guienne, étoit un hommage-lige; enfin la Guienne ayant encore été confisquée en 1378, & donnée à Louis Dauphin de France, Dauphin de Viennois; il en fit hommage au Roi le dernier Février 1401.

Depuis un arrêt rendu toutes les Chambres assemblées, il faut être âgé au moins de vingt-cinq ans pour être reçu en l'office de Pair.

Il faut aussi faire profession de la foi & religion Catholique, Apostolique & Romaine.

Un Ecclésiastique peut posséder une Pairie laïque, mais un Religieux ne peut être Pair.

On voit dans les Régistres du Parlement, sous la date du 11 Septembre 1557, que les Grand Chambre & Tournelle assemblées firent difficulté de recevoir l'Evêque de Laon Pair de France, parcequ'il avoit fait profession monastique en l'Ordre de Saint Benoît; il fut néanmoins reçu suivant que le Roi le désiroit.

Le nouveau Pair n'est reçu qu'après une information de ses vie & mœurs.

Il est reçu par la Grand'Chambre seule; mais lorqu'il s'agit d'enregistrer des lettres d'érection d'une nouvelle Pairie, elles doivent être vérifiées toutes les Chambres assemblées.

Le récipiendaire est obligé de

quitter son épée pour prêter serment; il la remet entre les mains du premier Huissier, lequel la lui remet après la prestation du serment.

Pendant long-temps la plupart des Pairs ont prêté serment comme Conseillers de la Cour. François de Bourbon, Roi de Navarre, dit qu'il étoit *Conseiller né* au Parlement.

Ce ne fut que du temps de M. le Premier Président de Harlay que l'on établit une formule particulière pour le serment des Pairs.

Présentement ils jurent de se comporter comme un sage & magnanime Duc & Pair, d'être fidelle au Roi, & de le servir dans ses très-hautes & très-puissantes affaires.

Fonctions des Pairs. Les Pairs de France ont été créés pour soutenir la Couronne, comme les Électeurs furent établis pour le soutien de l'Empire; c'est ainsi que le Procureur Général s'en expliqua les 16 & 26 Février 1410, en la cause des Archevêque & Archidiacre de Rheims.

Au sacre du Roi les Pairs font une fonction royale, ils y représentent la monarchie, & y paroissent avec l'habit royal, & la couronne en tête, ils soutiennent tous ensemble la couronne du Roi, & ce sont eux qui reçoivent le serment qu'il fait d'être le protecteur de l'Église & de ses droits, & de tout son peuple. On a même conservé dans cette cérémonie, suivant l'ancien usage, la forme & les termes d'une élection, ainsi qu'on le peut voir dans du Tillet; mais aussi-tôt après cette action les Pairs rentrent dans le devoir de véritables sujets; ensorte que leur fonction au sacre est plus élevée que celle des Électeurs, lesquels font simplement la fonction de sujets au couronnement de l'Empereur.

Outre ces fonctions qui sont communes à tous les Pairs, ils en ont encore chacun de particulières au sacre.

L'Archevêque de Rheims à la prérogative d'oindre, sacrer & couronner le Roi; ce privilège a été confirmé aux Archevêques de Rheims par le Pape Sylvestre II & par Alexandre III. L'Évêque de Laon & celui de Beauvais, accompagnent l'Archevêque de Rheims lorsqu'il va recevoir Sa Majesté à la porte de l'Église la veille de la cérémonie; & le lendemain ces deux Évêques sont toujours députés, l'un comme Duc, & l'autre comme premier Comte ecclésiastique, pour aller chercher le Roi au Palais Archiépiscopal, le lever de dessus son lit & l'amener à l'Église, enfin pour accompagner Sa Majesté dans toute la cérémonie de l'onction sacrée; & dans la cérémonie l'Évêque de Laon porte la Sainte Ampoule, celui de Langres le sceptre, & il a la prérogative de sacrer le Roi en l'absence de l'Archevêque de Rheims; celui de Beauvais porte & présente le manteau royal; l'Évêque de Chalons porte l'anneau royal; l'Évêque de Noyon la ceinture ou baudrier. Les six anciens Pairs laïques sont représentés dans cette cérémonie par d'autres Pairs que le Roi commet à cet effet; le Duc de Bourgogne porte la couronne royale & ceint l'épée au Roi; le Duc de Guienne porte la première Bannière carrée; le Duc de Normandie porte la seconde; le Comte de Toulouse les éperons; le Comte de Champagne la bannière royale où est l'étendard de la guerre; le Comte de Flandre l'épée du Roi.

Anciennement les Pairs étoient appelés aux actes publics de leur Seigneur pour les rendre plus authentiques par leur souscription, & c'étoit comme Pairs de fief, & comme gardiens du droit des fiefs que leur présence y étoit requise, afin que le Seigneur ne le dissipât point; tellement que pour rendre valable une aliénation, un Seigneur empruntoit quelquefois des Pairs d'un autre Seigneur pour l'assister en cette occasion.

Le Roi faisoit de même signer des Chartres & Ordonnances par ses Pairs, soit pour les rendre plus authentiques, soit pour avoir leur consentement aux dispositions qu'il faisoit de son domaine, & aux Réglemens qu'il faisoit, lorsque son intention étoit que ces Réglemens eussent aussi leur exécution dans les terres de ses Barons ou Pairs.

Ce fut sans doute par une suite de cet ancien usage, qu'au Traité d'Arras en 1482, l'Empereur Maximilien demanda à Louis XI pour garantie de ce traité l'engagement des Princes du Sang, *Subrogés*, est-il dit, au lieu de *Pairs*.

Les Pairs sont aussi près du Roi lorsqu'il tient ses états généraux.

Mais la principale cause pour laquelle les Pairs de France ont été institués, a été pour assister le Roi de leurs conseils dans ses affaires les plus difficiles, & pour lui aider à rendre la justice dans sa Cour, de même que les autres Pairs de fiefs y étoient obligés envers leur Seigneur; les Pairs de France étoient Juges naturels des Nobles du royaume en toutes leurs causes réelles & personnelles.

Les Pairs étant les plus anciens & les principaux membres de la Cour, ont entrée, séance & voix délibérative en la Grand'Chambre du Parlement & aux Chambres assemblées, toutes les fois qu'ils jugent à propos d'y venir, n'ayant pas besoin de convocation ni d'invitation.

La place des Pairs aux audiences de la Grand'Chambre est sur les hauts siéges, à la droite du Premier Président; les Princes occupent les premières places; après eux sont les Pairs Ecclésiastiques, ensuite les Pairs Laïques, suivant l'ordre de l'érection de leurs Pairies.

Lorsque le premier banc ne suffit pas pour contenir tous les Pairs, on forme pour eux un second rang avec des banquettes couvertes de fleurs de lis.

Le Doyen des Conseillers Laïques, ou autre plus ancien, en son absence, doit être assis sur le premier banc des Pairs, pour marquer l'égalité de leurs fonctions; le surplus des Conseillers Laïques se place après le dernier des Pairs Laïques.

Lorsque la Cour est au conseil, ou que les Chambres sont assemblées, les Pairs sont sur les bas siéges.

Aux Lits de Justice, les Pairs Laïques précédent les Évêques Pairs; les Laïques ont la droite: les Ecclésiastiques furent obligés au Lit de Justice de 1610, de la laisser aux Laïques. M. de Boulainvilliers croit que cela vient de ce que les Laïques avoient entrée aux grandes assemblées avant que les Évêques y fussent admis.

Aux séances ordinaires du Parlement, les Pairs n'opinent qu'après les Présidens & les Conseillers Clercs, mais aux Lits de Justice ils opinent les premiers.

Autrefois les Pairs quittoient leur épée pour entrer au Parlement; ce ne fut qu'en 1551 qu'ils commen-

cèrent à en user autrement malgré les remonstrances du Parlement, qui représenta au Roi que de toute antiquité cela étoit réservé au Roi seul, en signe de spéciale prérogative de sa dignité royale, & que le feu Roi François I étant Dauphin, & Messire Charles de Bourbon y étoient venus laissant leur épée à la porte.

On appelle *Cour des Pairs*, ou *Cour de France*, ou *Cour du Roi*, le tribunal où le Roi assisté de ses Pairs juge les causes qui concernent l'état des Pairs ou les droits de leurs Pairies.

Depuis que le Parlement & la Cour du Roi ont été unis ensemble, le Parlement a toujours été considéré comme la Cour des Pairs, c'est-à-dire, comme le Tribunal où ils ont entrée, séance & voix délibérative; ils sont toujours censés y être présens avec le Roi dans toutes les causes qui s'y jugent; c'est aussi le Tribunal dans lequel ils ont droit d'être jugés, & auquel ressortit l'appel de leurs Justices Pairies lorsqu'elles sont situées dans le ressort du Parlement.

Le Parlement est ainsi qualifié de *Cour des Pairs* dans plusieurs Ordonnances, Édits & Déclarations, notamment dans l'Édit du mois de Juillet 1644, régistré le 19 Août suivant, » laquelle Cour, porte cet » Édit, a rendu de tout temps de » grands & signalés services aux » Rois, dont elle fait regner les » loix, & reconnoître l'autorité & » la puissance légitime ».

Il est encore qualifié de même dans la Déclaration du 28 Décembre 1724, régistrée le 29 qui porte que le Parlement est *la Cour des Pairs, & la première & la principale du royaume.*

Anciennement les Pairs avoient le privilège de ne répondre qu'au Parlement pour toutes leurs causes civiles ou criminelles; mais depuis, ce privilège a été restreint aux causes où il s'agit de leur état, ou de leur dignité, & des droits de leur Pairie.

Les Pairs ayant eu de tout temps le privilège de ne pouvoir être jugés que par leurs Pairs, c'est particulièrement lorsqu'il s'agit de juger un Pair, que le Parlement est considéré comme la Cour des Pairs; c'est-à-dire, le Tribunal seul compétent pour le juger. Et l'on dit, *la Cour suffisamment garnie de Pairs*, lorsqu'il s'y trouve au moins douze Pairs, qui est le nombre nécessaire pour juger un Pair, lorsqu'il s'agit de son état. Dans les affaires où la présence des Pairs n'est pas absolument nécessaire, lorsqu'on fait mention qu'ils ont assisté au jugement, au lieu de dire dans le dispositif de l'Arrêt, *la Cour suffisamment garnie de Pairs*, on dit seulement, *la Cour, les Princes & les Pairs présens*, &c.

PAIRE; substantif féminin. Couple d'animaux de la même espèce, mâle & femelle. Il se dit particulièrement de certains volatiles, comme, *une paire de Poulets, une paire de Pigeons, une paire de Dindons, une paire de Tourterelles*. On dit aussi, *une paire de Bœufs*.

PAIRE, se dit aussi de deux choses de même espèce qui vont ou nécessairement, ou ordinairement ensemble. *Une paire de souliers. Une paire de bas. Une paire de bottes. Une paire de gants. Une paire de pistolets. Une paire de chenets.*

PAIRE, en termes d'Anatomie, signifie un assemblage de deux nerfs qui tirent

tirent leur origine commune de la moelle alongée & de la moelle de l'épine, & qui se distribuent de là dans toutes les parties du corps, l'un d'un côté, l'autre de l'autre.

C'est dans ce sens que nous disons les *dix paires de nerfs de la moelle alongée*. La première, la seconde, la troisième, *&c*. Les *sept paires de nerfs cervicaux*, la première, la seconde, la troisième, *&c*. Les *douze paires dorsales*, la première, la seconde, *&c*. Les *cinq paires lombaires*, &c.

Paire vague, ou huitieme paire, est une très-considérable conjugaison des nerfs de la moelle alongée; ils sont ainsi appelés à cause de leur distribution large & étendue dans plusieurs parties du corps.

Paire, se dit aussi de certaines choses assorties de toutes leurs pièces. *Une paire d'armes. Deux paires d'habits.*

Paire, se dit aussi d'une chose unique, mais composée essentiellement de deux pièces. *Une paire de ciseaux. Une paire de tenailles. Une paire de lunettes.*

On appelle *une paire d'heures*, un livre de prières qui contient celles du jour & de la nuit.

On dit familièrement & en mauvaise part, en parlant de deux personnes, de deux ouvrages qui sont de même caractère, *les deux font la paire.*

On dit aussi figurément & proverbialement, *c'est une autre paire de manches, voici bien une autre paire de manches*; pour dire, c'est une autre affaire, voici bien une autre affaire.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

PAIREMENT; adverbe. *Pariter par.* Terme d'Arithmétique. On appelle *nombre pairement pair*, celui qu'un nombre pair mesure par un nombre pair; ainsi 16 est un nombre pairement pair, parceque le nombre 8 se mesure par le nombre pair 2, qui est aussi un nombre pair.

Au contraire, un nombre pairement impair, ou impairement pair, est celui qu'un nombre pair mesure par un nombre impair; tel est le nombre pair 18, que le nombre pair 2, mesure par le nombre impair 9.

Le nombre pairement pair est divisible exactement par quatre, c'est-à-dire, peut se diviser en quatre nombres entiers égaux; le nombre pairement impair, ou impairement pair ne l'est point, & n'est divisible exactement qu'en deux nombres entiers égaux.

PAIRIE; substantif féminin. *Paris Franciæ dignitas.* Dignité de Pair qui est attachée à un grand fief relevant immédiatement de la Couronne. *Voyez* Pair.

Lorsqu'il ne se trouve plus de mâles, ou autres personnes habiles à succéder au titre de la Pairie, le titre de la Pairie demeure éteint; du reste la Seigneurie qui avoit été érigée en Pairie, se règle à l'ordinaire pour l'ordre des successions.

Au reste, quoiqu'une Pairie soit éteinte, le Roi accorde quelquefois des lettres de continuation de Pairie en faveur d'une personne qui n'étoit pas appelée au titre de la Pairie; ces lettres diffèrent d'une nouvelle érection en ce qu'elles conservent à la Pairie le même rang qu'elle avoit suivant son érection.

Autrefois toutes les affaires concernant les Pairies, ressortissoient au Parlement de Paris, comme les causes personnelles des Pairs y sont encore portées; & même par une espèce de connexité, l'appel de toutes les autres Senten-

ces de leurs Juges, qui ne concernoient pas la Pairie, y étoit aussi relevé sans que les Officiers royaux ou autres, dont le ressort étoit diminué, pussent s'en plaindre. Ce ressort immédiat au Parlement, causoit de grands frais aux Justiciables; mais François I, pour y remédier, ordonna en 1527 que desormais les appels des Juges des Pairies, en ce qui ne concernoit pas la Pairie, seroient relevés au Parlement du ressort du Parlement où la Pairie seroit située, & tel est l'usage qui s'observe enccore présentement.

Mouvance des Pairies. L'érection d'une Terre en Pairie faisoit autrefois cesser la féodalité de l'ancien Seigneur supérieur, sans que ce Seigneur pût se plaindre de l'extinction de la féodalité; la raison que l'on en donnoit, étoit que ces érections se faisoient pour l'ornement de la Couronne; mais ces grâces étant devenues plus fréquentes, elles n'ont plus été accordées qu'à condition d'indemniser les Seigneurs de la diminution de leur mouvance.

On appelle *Pairies-femelles*, celles qui passent aux femmes.

PAIRIER; (le) bourg de France en Poitou, à sept lieues, nord-nord-ouest, des Sables d'Olonne.

PAIRLE; substantif masculin & terme de Blason. Il se dit d'un pal mouvant de la pointe de l'écu, & divisé en deux parties égales, qui vont aboutir en forme d'Y aux deux angles du chef.

Issoudun porte d'azur au pairle d'or, accompagné de trois fleurs de lys mal ordonnées de même.

PAISIBLE; adjectif des deux genres. *Tranquillus.* Tranquille, qui est d'humeur douce & pacifique. *Ce sont des gens paisibles. Un esprit paisible. Mener une vie douce & paisible.*

Il se dit aussi des animaux. *Un cheval paisible. Les moutons sont des animaux paisibles.*

Paisible, signifie aussi qui n'est point inquiété, qui n'est point troublé dans la possession d'un bien. *Il est paisible possesseur de cette Terre depuis quarante ans. En matière bénéficiale, on appelle possession paisible, celle qui a duré trois ans sans interruption.*

On appelle *lieux paisibles*, les lieux où il n'y a point de bruit, où l'on vit en paix. *Antre paisible. Bosquets paisibles. Paisibles retraites.*

PAISIBLEMENT; adverbe. D'une manière paisible & tranquille, sans trouble. *Il jouissoit paisiblement de cette Terre. Vivre paisiblement.*

Les deux premières syllables sont brèves, la troisième très-brève, & la dernière moyenne.

PAISSANT, ANTE; adjectif & terme de Blason. Il se dit des vaches, brebis & autres animaux qui sont représentés ayant la tête baissée.

Berbisey en Bourgogne, d'azur à une brebis paissante d'argent sur une terrasse de sinople.

PAISSEAU; substantif masculin & terme d'Économie rustique, usité dans quelques Provinces, comme synonyme d'échalat.

PAISSELÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Paisseler.

PAISSELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme d'Économie rustique. Il se dit en quelques endroits de l'action de mettre des paisseaux ou échalats aux vignes. *Il est temps de paisseler la vigne.*

PAISSELURE; substantif féminin & terme d'Économie rustique. Il se dit en quelques endroits des menus brins de chanvre dont les vignerons

ſe ſervent pour attacher le ſep à l'échalat.

PAISSE SOLITAIRE; ſubſtantif maſculin. Oiſeau aſſez commun en France : il tient beaucoup du roſſignol par ſa contenance ; il eſt de la groſſeur d'un mauvis : on pourroit le prendre pour une eſpèce de grive ; ſon plumage eſt d'un roux fauve grivelé de gris : il remue ſa queue après avoir volé ou marché en avant ; ſon bec eſt rond & pointu, d'un gris noirâtre, & plus fort que celui d'un merle. Il a les jambes & les pieds comme ceux d'une grive & de la même couleur ; il ſe nourrit d'inſectes, & ſe plaît dans les vallées ; il ſe retire dans certains temps de l'année ſous les toits des maiſons couvertes de tuiles concaves ; il fait ſon nid dans les lieux pleins de rochers & de buiſſons. On élève cet oiſeau en cage à cauſe de ſon chant doux & agréable ; il chante la nuit comme le jour, ſurtout à la clarté de la chandelle : cet oiſeau eſt ſujet aux mêmes maladies que le ſerin commun, ſurtout à l'épilepſie.

PAISSON; ſubſtantif féminin. Nom collectif & terme d'Eaux & Forêts. Il ſe dit de tout ce que les beſtiaux & les bêtes fauves paiſſent & broutent principalement dans les forêts.

Dans tous les bois ſujets aux droits de grurie, grairie, tiers & danger, la paiſſon & glandée appartiennent au Roi, s'il n'y a titre au contraire. *Voyez* GLANDÉE & PACAGE.

PAISSON; ſubſtantif maſculin & terme de Gantiers. Morceau de fer ou d'acier délié qui ne coupe pas, fait en manière de cercle, large d'un demi-pied ou environ, & monté ſur un pied de bois, ſervant à déborder & à ouvrir le cuir pour le rendre plus doux : les Gantiers diſent *paiſſonner*, pour ſignifier étendre & tirer une peau ſur le *paiſſon*.

PAITA; petite ville maritime de l'Amérique meridionale au Pérou, dans l'Audience de Quito, ſous le 296ᵉ degré, 56 minutes de longitude, & le 5ᵉ, 12 minutes de latitude. L'Amiral Anſon prit cette ville en 1741, la brûla, & en partit avec un butin conſidérable fait ſur les Eſpagnols.

PAÎTRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaiſon. *Paſci.* Il ſe dit proprement des beſtiaux qui broutent l'herbe, qui la mangent ſur la racine. *Des brebis qui paiſſent l'herbe tendre.*

PAÎTRE, eſt auſſi verbe neutre. *Les bœufs qui paiſſent dans la prairie. Il fait paître ſon bétail dans cette forêt.*

On dit figurément & populairement, *envoyer paître quelqu'un*; pour dire, le renvoyer avec mépris. *S'il vous parle de cette affaire, il faut l'envoyer paître.*

En termes de Fauconnerie, on dit, *paître un oiſeau*; pour dire, lui donner à manger. *Il faut paître ces Faucons.*

PAÎTRE, ſe dit figurément des Evêques & des Curés chargés du ſoin des ames. *Les Succeſſeurs des Apôtres doivent s'occuper du ſoin de paître leurs ouailles. Paître ſon troupeau du pain de la parole.*

SE PAÎTRE, verbe pronominal réfléchi, ſignifie ſe nourrir. Il ſe dit des oiſeaux carnaſſiers. *Les vautours ſe paiſſent de charogne.*

On dit figurément, qu'*une perſonne ſe paît de fumée, ſe paît de vent, ſe paît de chimères.*

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

CONJUGAISON & quantité proſodique des autres temps.

Indicatif. *Présent. Singulier.* Je pais, tu pais, il paît.

Pluriel. Nous paissons, vous paissez, ils paissent.

Le monosyllabe des trois personnes du singulier est long. Les deux premières personnes du pluriel ont les deux syllabes longues; la troisième a la première syllabe longue & la seconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je paissois, tu paissois, il paissoit.

Pluriel. Nous paissions, vous paissiez, ils paissoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont leurs deux syllabes longues, excepté la troisième du singulier qui a sa seconde syllabe moyenne.

Futur. Singulier. Je paîtrai, tu paîtras, il paîtra.

Pluriel. Nous paîtrons, vous paîtrez, ils paîtront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe longue & la seconde brève. La seconde personne du singulier & les trois du pluriel ont leurs deux syllabes longues.

Impératif. *Singulier.* Pais, qu'il paisse.

Pluriel. Paissons, paissez, qu'il paisse.

Subjonctif. *Présent. Singulier.* Que je paisse, que tu paisses, qu'il paisse.

Pluriel. Que nous paissions, que vous paissiez, qu'ils paissent.

Participe actif et gérondif. Paissant.

Les deux syllabes sont longues.

Participe passif. Pu.

Ce monosyllabe est bref.

Les autres temps simples manquent, & les temps composés qui se conjuguent avec l'auxiliaire Avoir, ne sont usités qu'en termes de Fauconnerie, & dans cette phrase du discours familier, *il a pu & repu.*

PAIX; substantif féminin. *Pax.* L'état d'un peuple qui n'est point en guerre.

Hobbes a prétendu que les hommes étoient sans cesse dans un état de guerre de tous contre tous; le sentiment de ce Philosophe atrabilaire ne paroît pas mieux fondé que s'il eût dit, que l'état de la douleur & de la maladie est naturel à l'homme. Ainsi que les corps physiques, les corps politiques sont sujets à des révolutions cruelles & dangereuses; quoique les infirmités soient des suites nécessaires de la foiblesse humaine, elles ne peuvent être appelées un état naturel: la guerre est un fruit de la dépravation des hommes; c'est une maladie convulsive & violente du corps politique; il n'est en santé, c'est-à-dire, dans son état naturel que lorsqu'il jouit de la paix; c'est elle qui donne de la vigueur aux Empires; elle maintient l'ordre parmi les Citoyens; elle laisse aux loix la force qui leur est nécessaire; elle favorise la population, l'agriculture & le commerce; en un mot, elle procure aux peuples le bonheur qui est le but de toute société. La guerre au contraire dépeuple les États; elle y fait régner le désordre; les lois sont forcées de se taire à la vue de la licence qu'elle introduit; elle rend incertaines la liberté & la propriété des Citoyens; elle trouble & fait négliger le commerce; les terres deviennent incultes & abandonnées. Jamais les triomphes les plus éclatans ne peuvent dédommager une nation de la perte d'une multitude de ses membres que la guerre sacrifie; ses victoires mêmes lui

font des plaies profondes que la paix ſeule peut guérir.

Si la raiſon gouvernoit les hommes, ſi elle avoit ſur les chefs des nations l'empire qui lui eſt dû, on ne les verroit point ſe livrer inconſidérément aux fureurs de la guerre, ils ne marqueroient point cet acharnement qui caractériſe les bêtes féroces. Attentifs à conſerver une tranquillité de laquelle dépend leur bonheur, ils ne ſaiſiroient point toutes les occaſions de troubler celle des autres; ſatisfaits des biens que la nature a diſtribués à tous ſes enfans, ils ne regarderoient point avec envie ceux qu'elle a accordés à d'autres peuples; les Souverains ſentiroient que des conquêtes payées du ſang de leurs ſujets, ne valent jamais le prix qu'elles ont couté. Mais par une fatalité déplorable, les nations vivent entr'elles dans une défiance réciproque; perpétuellement occupées à repouſſer les entrepriſes injuſtes des autres, ou à en former elles-mêmes, les prétextes les plus frivoles leur mettent les armes à la main, & l'on croiroit qu'elles ont une volonté permanente de ſe priver des avantages que la Providence ou l'induſtrie leur a procurés. Les paſſions aveugles des Princes les portent à étendre les bornes de leurs États; peu occupés du bien de leurs ſujets, ils ne cherchent qu'à groſſir le nombre des hommes qu'ils rendent malheureux. Ces paſſions allumées ou entretenues par des Miniſtres ambitieux, ou par des guerriers dont la profeſſion eſt incompatible avec le repos, ont eu dans tous les âges les effets les plus funeſtes pour l'humanité. L'hiſtoire ne nous fournit que des exemples de paix violées, de guerres injuſtes & cruelles, de champs dévaſtés, de villes réduites en cendres. L'épuiſement ſeul ſemble forcer les Princes à la paix; ils s'apperçoivent toujours trop tard que le ſang du Citoyen s'eſt mêlé à celui de l'ennemi; ce carnage inutile n'a ſervi qu'à cimenter l'édifice chimérique de la gloire du conquérant, & de ſes guerriers turbulens; le bonheur de ſes peuples eſt la première victime qui eſt immolée à ſon caprice ou aux vues intéreſſées de ſes courtiſans.

Dans ces Empires établis autrefois par la force des armes, où par un reſte de barbarie, la guerre ſeule mène aux honneurs, à la conſidération, à la gloire, des Princes ou des Miniſtres pacifiques ſont ſans ceſſe expoſés aux cenſures, au ridicule & à la haine d'un tas d'hommes de ſang, que leur état intéreſſe au déſordre. Probus, Guerrier doux & humain, eſt maſſacré par ſes ſoldats pour avoir décélé ſes diſpoſitions pacifiques. Dans un Gouvernement militaire le repos eſt pour trop de gens un état violent & incommode; il faut dans le Souverain une fermeté inébranlable, un amour invincible de l'ordre & du bien public, pour réſiſter aux clameurs des Guerriers qui l'environnent. Leur voix tumultueuſe étouffe ſans ceſſe le cri de la nation, dont le ſeul intérêt ſe trouve dans la tranquillité. Les partiſans de la guerre ne manquent point de prétextes pour exciter le déſordre, & pour faire écouter leurs vœux intéreſſés. » C'eſt par la guerre, di-» ſent-ils, que les États s'affermiſ-» ſent; une nation s'amollit, ſe » dégrade dans la paix; ſa gloire » l'engage à prendre part aux que-» relle des nations voiſines: le parti » du repos n'eſt celui que des foi-

» bles ». Les Souverains trompés par ces raisons spécieuses, sont forcés d'y céder; ils sacrifient à des craintes, à des vues chimériques, la tranquillité, le sang & les trésors de leurs sujets. Quoique l'ambition, l'avarice, la jalousie, & la mauvaise foi des peuples voisins ne fournissent que trop de raisons légitimes pour recourir aux armes, la guerre seroit beaucoup moins fréquente, si l'on n'attendoit que des motifs réels ou une nécessité absolue de la faire; les Princes qui aiment leurs peuples, savent que la guerre la plus nécessaire est toujours funeste & que jamais elle n'est utile qu'autant qu'elle assure la paix. On disoit au grand Gustave, que par ses glorieux succès il paroissoit que la Providence l'avoit fait naître pour le salut des hommes, que son courage étoit un don de la Toute Puissance, & un effet visible de sa bonté. *Dites plutôt de sa colère*, répartit le Conquérant; *si la guerre que je fais est un remède, il est plus insupportable que vos maux.*

Paix, absolument dit, signifie quelquefois traité de paix. *Une paix honorable. Une paix honteuse. Cette entreprise est une infraction à la paix.*

Pour marquer les lieux où les traités de paix se sont faits, on dit par exemple, *la paix des Pyrénées. La paix de Munster. La paix de Ryswick. La paix d'Aix-la-Chapelle.*

On appelle proverbialement *paix plâtrée, paix fourrée*, une fausse paix, faite de mauvaise foi par les deux parties, & avec intention de la rompre, lorsqu'il leur sera utile de le faire.

En Allemagne, on appelle *paix religieuse*, une convention ou traité conclu en 1555, entre l'Empereur Charles-Quint & les Princes & Etats Protestans, par lequel l'exercice de la Religion Luthérienne ou confession d'Augsbourg étoit permis dans tout l'Empire. Les Princes Protestans demeuroient en possession des biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés, sans cependant pouvoir s'en approprier de nouveaux; tous les Protestans étoient soustraits à la Juridiction du Pape. Cet acte est encore regardé comme faisant une des lois fondamentales de l'Empire d'Allemagne. En 1629 l'Empereur Ferdinand II, poussé par un zèle aveugle, ou peut-être par l'envie d'exercer un pouvoir absolu dans l'Empire, sans avoir égard à la paix religieuse, publia un Edit, par lequel il ordonnoit aux Protestans de l'Empire, de restituer aux Ecclésiastiques Catholiques les biens qui leur avoient été enlevés durant les troubles précédens. Les Princes Protestans, comme il étoit facile de le prévoir, ne voulurent point se soumettre à une loi qui leur paroissoit si dure; ce qui donna lieu à une guerre civile qui désola toute l'Allemagne pendant trente ans, & qui ne fut terminée que par la paix de Westphalie en 1648.

On a appelé *paix* ou *trève de Dieu*, une cessation d'armes depuis le soir du mercredi matin de chaque semaine jusqu'au lundi matin, que les Ecclésiastiques & les Princes religieux firent observer dans le temps où il étoit permis aux Particuliers de tuer le meurtrier de leurs parens, ou de se venger par leurs mains, en quelqu'autre cas que ce fût.

Paix, en termes de Mythologie, se dit d'une divinité des Anciens, particulièrement honorée chez les Grecs

& chez les Romains, qui la supposoient fille de Jupiter & de Thémis, ou de la Justice. L'Empereur Claude, ou selon d'autres, l'Impératrice Agrippine, commença à faire bâtir en l'honneur de cette prétendue Déesse, un Temple magnifique, qui ne fut achevé que sous Vespasien. Tite & Domitien ornèrent à l'envi ce Temple, & le dernier y fit transporter la plupart des vases précieux & des riches ornemens du Temple de Jérusalem. Les malades imploroient spécialement le secours de cette divinité, & se faisoient porter dans son Temple, dans l'espérance d'être guéris. Les Poëtes, les Musiciens, les Peintres & autres Artistes, par une précaution très-sage, avoient coutume de s'assembler dans le Temple de la Paix, lorsqu'ils avoient à conférer sur les matières qui concernoient leurs professions, de peur que la discorde, assez ordinaire entre rivaux, ne vînt troubler leurs conférences. On représentoit la Paix sous la figure d'une femme parfaitement belle, dont l'air étoit doux & serein. Elle avoit sur la tête une couronne faite de branches d'olivier & de lauriers mêlés ensemble; elle tenoit d'une main un caducée; de l'autre, des épis de blé & des roses. On sait que l'olivier a toujours été le symbole de la paix, soit à cause de la douceur de l'huile qu'on exprime de son fruit, soit parceque la Colombe que Noé fit sortir de l'Arche lui rapporta une branche d'olivier, pour marque que la colère de Dieu étoit appaisée. Le laurier qui formoit avec l'olivier la couronne de la paix, marque qu'elle est le fruit le plus doux de la victoire. Le caducée désigne le pouvoir de concilier les esprits, & d'appaiser les querelles. Les épis de blé & de roses font entendre que les plaisirs & l'abondance sont les enfans de la paix.

On voit cette Déesse représentée sur une Médaille d'Antonin le Pieux, tenant de la main droite un rameau d'olivier, & de la gauche, mettant le feu à un monceau de cuirasses & de boucliers. La Paix avoit aussi un Temple à Athènes; où elle étoit représentée tenant d'une main une petite statue de Plutus, pour marquer qu'elle produit les richesses; & de l'autre des épis de blé, symbole que nous venons d'expliquer.

Paix, se dit aussi de la concorde qui est dans des familles, dans des Communautés. *Il faut tâcher de terminer ce différent, & de rétablir la paix entr'eux. Ils avoient toujours vécu en paix avant cette affaire. Un père de famille doit entretenir la paix parmi ses enfans. Il a un esprit de paix. C'est lui qui a banni la paix de la maison.*

On dit figurément de deux personnes qui étoient brouillées ensemble, & qui se sont réconciliées, qu'*elles ont fait la paix*. Et d'un homme qui est rentré dans les bonnes grâces de son Maître, de son protecteur, qu'*il a fait sa paix*.

Paix, signifie aussi la tranquillité de l'ame, la paix que Dieu seul donne. *Dieu veuille nous donner sa paix. Etre en paix avec soi-même.*

Dans l'Écriture-Sainte Jésus-Christ est appelé *l'Ange de paix*. Et en parlant d'un homme qui porte toujours les esprits à l'union & à la concorde, on dit, que *c'est un ange de paix*.

On appelle *baiser de paix*, la cérémonie qui se fait à la Grand'

Messe, lorsque le Célébrant & ses Ministres s'embrassent.

On dit, *laisser quelqu'un en paix*; pour dire, ne le plus molester, ne l'importuner plus. *Cessez de les importuner, & laissez-les en paix.*

PAIX, signifie aussi calme, silence, éloignement du bruit. *C'est un quartier peu fréquenté où l'on est en paix.*

On dit populairement quand on parle d'une personne morte que l'on a connue, *Dieu lui fasse paix.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*il faut laisser les morts en paix*; pour dire, qu'il ne faut point parler mal d'eux.

On dit proverbialement; qu'*une personne est en paix & aise*; quand elle a toutes ses commodités, & qu'elle en jouit en repos.

On dit aussi proverbialement, *paix & peu*; pour dire, qu'on doit être content quand on jouit paisiblement d'une fortune médiocre.

On dit figurément, qu'*un homme ne donne ni paix ni trève à un autre*; pour dire, qu'il ne lui donne aucun relâche, qu'il le presse continuellement.

PAIX, est souvent une sorte d'interjection dont on se sert pour faire faire silence. C'est ainsi qu'au Palais les Huissiers crient *paix-là, paix-là*; pour dire, qu'on se taise, qu'on ne fasse point de bruit.

PAIX, se dit aussi de la patène que le Prêtre donne à baiser quand on va à l'offrande, & de cette plaque que l'Acolyte, après l'*Agnus Dei*, porte à baiser aux principales personnes du chœur. *Baiser la paix.*

PAIX, se dit aussi de l'os plat & large d'une épaule de veau ou de mouton, lorsque la chair en est ôtée.

Ce monosyllabe est long.

Différences relatives entre PAIX, CALME & TRANQUILLITÉ.

Ces mots, soit qu'on les applique à l'ame, à la République, ou à quelque société particulière, expriment également une situation exempte de trouble & d'agitation: mais celui de *tranquillité* ne regarde précisément que la situation en elle-même & dans le temps présent, indépendamment de toute relation; celui de *paix* regarde cette situation par rapport au dehors, & aux ennemis qui pourroient y causer de l'altération: celui de *calme* la regarde par rapport à l'événement, soit passé, soit futur, ensorte qu'il la désigne comme succédant à une situation agitée, ou comme la précédant.

On a la *tranquillité* en soi-même, la *paix* avec les autres, & le *calme* après l'agitation.

Les gens inquiets n'ont point de *tranquillité* dans leur domestique. Les querelleurs ne sont guère en *paix* avec leurs voisins. Plus la passion a été orageuse, plus on goute le *calme*.

Pour conserver la *tranquillité* de l'État, il faut faire valoir l'autorité sans abuser du pouvoir. Pour maintenir la *paix*, il faut être en état de faire la guerre. Ce n'est pas toujours en mollissant que l'on rétablit le *calme* chez un peuple mutiné.

PAKLAKENS; substantif masculin. On donne ce nom dans le Commerce à une sorte de draps qui se fabriquent en Angleterre, & dont les pièces sont de trente-sept à trente huit aunes. Ils s'envoyent ordinairement en blanc & non teints.

PAL; substantif masculin, qui fait *pals*

pals ou *paux* au pluriel. Pieu aiguisé par le bout.

PAL, se dit particulièrement en termes de Blason, d'une pièce honorable de l'écu, laquelle est la représentation du pal ou pieu posé debout, qui comprend toute la hauteur de l'écu depuis le dessus du chef jusqu'à la pointe. Quand il est seul, il doit contenir le tiers de la largeur de l'écu; quand il est multiplié, on le rétrécit de façon que si l'on en met d'eux, ils comprennent deux cinquièmes de l'écu; si l'on en met trois, ils comprennent les trois septièmes, & alors on spécifie le nombre des pièces, aussi bien que celles dont ils sont accotés & chargés.

Il y a aussi des *pals comettés & flamboyans* qui sont pointus & en ondes. Les comettés sont mouvans du chef, les flamboyans de la pointe. Les pals dans les armoiries sont des marques de juridiction. On appelle un *écu palé*, quand il est chargé également de pals, de métal & de couleur. *Contrepalé*, se dit lorsque l'écu est coupé, & que les demi-pals du chef, quoique d'émaux semblables à ceux de la pointe, sont néanmoins différens en leur rencontre; ensorte que si le premier du chef est de métal, celui qui lui répond au-dessous, doit être de couleur. On l'appelle *palissé*, quand il y a des pals aiguisés, dont on fait les palissades pour la défense des places.

PALABRE; substantif féminin & terme de relation. On appelle ainsi sur les côtes d'Afrique, particulièrement à Loango, à Mélindo, & à Cabindo, ce qu'on nomme avanie dans le Levant, c'est-à-dire, un present qu'il faut faire aux petits Rois & aux Capitaines Nègres, sur le moindre sujèt de plainte qu'ils ont réellement, ou qu'ils feignent d'avoir contre les Européens qui font la traite, surtout lorsqu'ils se croient les plus forts. Ces palabres se payent en marchandises, en eau-de-vie & autres choses semblables, suivant la qualité de l'offense, ou plutôt la volonté de ces barbares.

PALACIOS; ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur la route de Seville à Cadix, à cinq lieues de la première.

PALADE; substantif féminin & terme de Marine. Mouvement par lequel les pales de rames font avancer une galère. Chaque palade ne fait avancer que de dix-huit pieds la meilleure de nos galères.

PALADIN; substantif masculin. On appelle ainsi dans les vieux romans, quelques-uns des principaux Seigneurs qui suivirent Charlemagne à la guerre. *Le Paladin Roland*.

PALADINS, s'est aussi dit de ces fameux Chevaliers errans qui cherchoient des occasions pour signaler leur valeur & leur galanterie. Les combats & l'amour étoient leur unique occupation; & pour justifier qu'ils n'étoient pas des hommes vulgaires ils publioient de toutes parts que leurs Maîtresses étoient les plus belles personnes qui fussent au monde, & qu'ils obligeroient ceux qui n'en conviendroient pas volontairement, de l'avouer si non qu'ils leur feroient perdre la vie.

On dit que cette manie commença dans la Cour d'Artus, Roi d'Angleterre, qui recevoit avec beaucoup de politesse & de bonté, les Chevaliers de son Royaume & ceux des pays étrangers, lorsqu'ils s'étoient acquis par leurs défis la réputation de braves & de galans

Chevaliers. Lancelot étant arrivé à la Cour de ce Prince, devint amoureux de la Reine Genèvre & se déclara son Chevalier ; il parcourut toute l'île ; il livra divers combats dont il sortit victorieux, & se rendant ainsi fameux par ses faits guerriers, il publia la beauté de sa Maîtresse, & la fit reconnoître pour être infiniment au-dessus de toutes les autres beautés de la terre. Tristan, d'un autre côté, amoureux de la Reine Issorte, publioit de même la beauté & les grâces de sa Maîtresse, avec un défi à tous ceux qui ne les reconnoîtroient pas.

L'amour qui est fondé sur le bonheur attaché au plaisir des sens, sur le charme d'aimer & d'être aimé, & encore sur le désir de plaire aux femmes, se porte plus vers une de ces trois choses, que vers les deux autres, selon les circonstances différentes dans chaque nation & dans chaque siècle. Or, dans le temps des combats établis par la loi des Lombards, ce fut, dit M. de Montesquieu, l'esprit de galantarie qui dût prendre des forces. Des Paladins toujours armés dans une partie du monde pleine de Châteaux, de forteresses & de brigands, trouvoient de l'honneur à punir l'injustice & à défendre la foiblesse. De là encore dans nos romans la galanterie fondée sur l'idée de l'amour, jointe à celle de force & de protection. Ainsi naquit la galanterie, lorsqu'on imagina des hommes extraordinaires qui voyant la vertu jointe à la beauté & à la foiblesse, furent portés à s'exposer pour elle à tous les dangers, & à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flattèrent ce désir de plaire, & donnèrent à une partie de l'Europe cet esprit de galanterie que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens.

En parlant d'un Seigneur qui veut passer pour brave & pour galant, on dit, que *c'est un vrai Paladin*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier ; mais celle-ci est longue au pluriel.

PALAIS ; substantif masculin. *Palatium*. Maison dans laquelle un Roi ou autre Prince Souverain fait sa demeure.

Le Palais qui est à Paris dans la Cité, & dans lequel le Parlement & plusieurs autres Cours & Tribunaux tiennent leurs séances, est ainsi appelé, parceque c'étoit la demeure de plusieurs de nos Rois, jusqu'au temps de Louis le Hutin qui l'abandonna entièrement pour y faire rendre la Justice.

A l'imitation de ce Palais de Paris, on a aussi dans plusieurs grandes villes, donné le titre de *Palais* à l'édifice dans lequel se rend la principale justice royale, parceque ces sortes d'édifices où l'on rend la justice au nom du Roi, sont censés sa demeure.

On appelle *jours de Palais*, les jours où l'on plaide au Palais. Et *Gens de Palais*, les Juges, Avocats, Procureurs, Huissiers, *&c.*

On appelle *style du Palais*, les termes de pratique dont on se sert dans les actes judiciaires.

PALAIS, dit absolument, se prend pour les Officiers du Palais. *Tout le Palais est de cet avis.*

On appeloit autrefois, *Comte du Palais*, un des grands Officiers de la Cour, sous la seconde race des Rois de France : sous la première race le Comte du Palais étoit fort inférieur au Maire, quoiqu'il fût cependant le Juge de tous les Of-

ficiers de la Maison du Roi, & qu'il confondît dans sa personne tous les autres Offices que l'on a vus depuis, tels que le Bouteiller, le Chambrier, &c. Cette charge s'éleva sous la deuxième race, tandis que celle de Maire fut anéantie; & sous les Rois de la troisième, celle de Sénéchal anéantit celle de Comte du Palais dont l'idée nous est restée dans le Grand Prévôt de l'Hôtel. Le Connétable qui ne marchoit qu'après le Comte du Palais, sous la deuxième race, devint le premier homme de l'État sous la troisième, & la charge de Sénéchal finit en 1191.

Les maisons des Cardinaux sont aussi qualifiés de *Palais*, témoin le Palais Cardinal à Paris, appelé vulgairement le *Palais royal*.

Les maisons des Archevêques & Évêques n'étoient autrefois qualifiés que d'*Hôtels*, aussi bien que la demeure du Roi; présentement on dit, *Palais Archiepiscopal*, *Palais Épiscopal*.

Du reste, aucune personne, de quelque qualité qu'elle soit, ne peut faire mettre sur la porte de sa maison le titre de *Palais*, mais seulement celui d'*Hôtel*.

On appelle par exagération, les maisons magnifiques, *des Palais*. *La maison de ce Financier est un Palais*.

En parlant des maisons considérables de la plupart des villes d'Italie, on leur donne aussi le nom de Palais. *Le Palais Borghèse*. *Le Palais Farnèze*.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

PALAIS; substantif masculin. *Palatum*. La partie supérieure du dedans de la bouche. C'est une espèce de petite voûte tapissée d'une tunique glanduleuse sous laquelle sont un grand nombre de petites glandes visibles, conglomérées, de la grosseur d'un grain de millet, à la partie antérieure, avec quantité de petits interstices dont les conduits excrétoires perçant la membrane, s'ouvrent dans la bouche, mais sont en bien plus grande quantité vers le fond, & forment un amas si considérable vers la fin de la luette, que toutes ensemble, elles paroissent former une grosse glande conglomérée que Verheyen appelle en effet *glandula conglomerata palatina*.

Vers le fond du palais, derrière la luette, il y a un grand trou qui tout près de son origine, se partage en deux, dont chacune des deux extrémités va aboutir à l'une des deux narines. Plusieurs prétendent que le palais est l'organe du goût. *Voyez* Palatin.

Palais, se dit aussi en parlant du cheval & de certains animaux dont l'homme se nourrit. *Un palais de bœuf. Un palais de mouton. Ce cheval a le palais blessé.*

Palais, en termes de Botanique, signifie l'espace qui est compris entre les deux parties des fleurs en gueule.

Palais de lièvre, se dit d'une plante qu'on appelle autrement *laiteron*. Voyez *ce mot*.

PALAIS; (les) ville de France, chef-lieu de l'île de Belle-Île, en Bretagne, à huit lieues, sud-ouest, de Vannes.

PALALACA; substantif masculin. Oiseau des îles Philippines, qui tient de la huppe, & qui est de la grosseur de nos poules. Le Père Camelli l'a décrit ainsi: son cri est rude & désagréable; sa tête est brune & hupée; son bec est assez

fort pour percer les arbres; les creuser & y faire son nid. Sa couleur est d'un beau vert, quelquefois nuancé d'autres couleurs. Cet oiseau est, selon les apparences, une espèce de grimpereau.

PALAMÈDE; fils de Nauplius, Roi de l'île d'Eubée, fut un des Princes qui allèrent au siége de Troye. Ulysse tendrement attaché à Penelope sa femme & à son fils Télémaque, ayant imaginé de contrefaire l'insensé pour se dispenser d'aller à cette guerre, Palamède se douta de la ruse, & voulut voir par lui-même ce qui en étoit. Il trouva Ulysse qui labouroit le sable sur le bord de la mer avec une charrue où il avoit attelé deux animaux de différente espèce, & qui semoit du sel au lieu de blé. Pour mieux connoître si sa folie étoit feinte, il alla prendre le jeune Télémaque entre les bras de sa mère, & le plaça sur le passage de la charrue: Ulysse déconcerté à la vue de son fils, se détourna pour ne pas le blesser, & cessa de se contrefaire. On avoit un extrême besoin d'un homme aussi fécond qu'il l'étoit en ruses & en stratagêmes de guerre, & malgré sa répugnance, il ne put se dispenser de suivre les Grecs dans leur expédition: il leur fut en effet d'un grand secours; mais il ne pardonna pas à Palamède d'avoir découvert son artifice.

Pendant les neuf premières années de la guerre, les avantages avoient été de part & d'autre à peu près égaux; & les Grecs, bien loin d'être en état de faire dans les formes, le siége de Troye, n'avoient guère travaillé qu'à se bien fortifier dans leur camp, parcequ'ils étoient obligés d'envoyer de tous côtés de forts détachemens, soit pour avoir des vivres, soit pour affoiblir les alliés des Troyens, en prenant leurs villes & ravageant leurs campagnes. Achille, Ajax, fils de Télamon, Diomède, Ulysse & Palamède avoient été chargés de la plupart de ces expéditions.

Ulysse ayant été envoyé dans la Thrace pour y chercher des subsistances, revint sans avoir rien rapporté, & s'excusa sur ce qu'il n'en avoit point trouvé. Palamède qu'on y envoya à sa place, remit l'abondance dans le camp, & la jalousie qu'en eut Ulysse, lui fit exécuter le dessein qu'il avoit formé de le perdre, dès le moment que Palamède l'avoit forcé de joindre les Grecs dans l'Aulide. Il contrefit une lettre de Priam où ce Prince remercioit Palamède des avis secrets qu'il lui avoit donnés, & lui annonçoit la remise qu'il lui faisoit faire d'une grosse somme d'argent. Ulysse fit en effet cacher cet argent dans la tente de Palamède; ce qui fut pour les Grecs une preuve manifeste de trahison, & ce malheureux Prince ayant voulu inutilement produire des témoignages de son innocence, fut lapidé par le jugement de toute l'armée. On lui fait honneur d'avoir ajouté quatre lettres à l'alphabet grec, d'avoir inventé les poids & les mesures, & le jeu des échecs.

PALAMENTE; substantif féminin & terme de Marine. Il se dit de tout le corps des rames d'un bâtiment de bas bord, tel qu'une galère.

PALAMOS; ville forte d'Espagne, dans la Catalogne, sur la Méditerranée, à cinq lieues, sud-est, de Gironne, & à dix-neuf, nord-est, de Barcelonne.

PALAN; substantif masculin & terme de Marine. Assemblage de pou-

lies jointes ensemble, de manière qu'elles soient les unes à côté des autres, ou les unes au-dessus des autres dans la même boîte ou mouflе.

Pour savoir combien la force est multipliée dans le palan, il n'y a qu'à compter le nombre de branches de la corde qui soutient le fardeau; car il est aisé de voir que si cette corde a, par exemple, quatre branches, chacune soutiendra le quart du poids, & que par conséquent la puissance appliquée à l'extrémité d'une de ces branches, soutiendra ce même quart.

On se sert du palan pour embarquer & débarquer de pesans fardeaux.

On appelle *grands palans*, ceux qui sont attachés au grand mât. Et *palan simple*, *palan de misène*, ceux qui sont attachés au mât de misène, & qui servent à haler à bord les ancres & la chaloupe, à rider les haubans, *&c.*

On appelle *palans d'étai*, ceux qui sont amarrés à l'étai. Et *palan d'amarre*, un petit palan qui sert à amarrer la grande voile dans un gros temps.

On appelle *palans de retraite*, de petits palans dont les canoniers se servent pour remettre le canon dedans quand il a tiré. Et *palans de bout*, de petits palans frappés à la tête du mât de beaupré, par dessous, qui servent à tenir la vergue de la civadière en son lieu, & à aider à la hisser, lorsqu'on la met en place.

PALANKA; petite ville de la Haute Hongrie, au comté de Novigrad, sur la rivière d'Ibola, à 15 lieues, nord, de Bude.

PALANQUE; substantif féminin. Espèce de fortification faite avec des pieux. Il ne se dit guère qu'en parlant de certaines petites places ainsi fortifiées en Hongrie, en Croatie, en Pologne, *&c.* *Attaquer une palanque. Défendre une palanque.*

PALANQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Commerce & de Marine. Se servir de palans pour charger les marchandises dans les navires, ou pour les en décharger.

Il y a des espèces de marchandises que les Matelots des navires marchands sont tenus de palanquer; c'est-à-dire, de charger & décharger, sans qu'ils en puissent demander de salaire au Maître ou au Marchand. Tels sont, par exemple, les planches, le merrin & le poisson vert & sec; ce qui se comprend tout sous le terme de *maléage*. Ils sont aussi tenus de la décharge des grains, des sels, *&c.* ce qui s'appelle *paléage*.

PALANQUIN; substantif masculin. Sorte de chaise portative dont les personnes considérables se servent dans les Indes, pour aller d'un lieu à un autre.

Le palanquin est terminé des deux côtés par une petite balustrade de cinq à six pouces de hauteur. Il y a un dossier semblable à celui du berceau d'un enfant. Au lieu d'être porté par deux brancards, comme nos litières ou chaises à porteur, le palanquin est suspendu par des cordes à un long morceau de bois de bambou qui a cinq à six pouces de diamètre, & qui est courbé par le milieu, & porté sur les épaules de deux ou d'un plus grand nombre d'hommes. Ces voitures portatives sont plus ou moins ornées, suivant la qualité & les facultés des personnes à qui elles appartiennent.

Lorsque le temps est mauvais, le palanquin se recouvre de toile cirée. Ceux que l'on porte sont couchés sur des coussins & sur des tapis plus ou moins riches. Quand c'est une femme, elle est cachée par des rideaux de toile ou de quelque étoffe de soie. Ces voitures sont chères; le bâton de bambou auquel le palanquin est attaché, coûte quelquefois jusqu'à cinq ou six cent livres; mais les porteurs se contentent du prix modique de dix à douze francs par mois.

PALANQUIN, se dit aussi en termes de Marine, d'un petit palan qui sert à lever de médiocres fardeaux.

On appelle *palanquins de ris*, des palanquins qu'on met au bout des vergues des huniers, par le moyen desquels on amène les bouts des ris, quand on les veut prendre.

Les *palanquins simples de ruvage* sont des palanquins qui servent à guinder ou à amener les racages de la grande vergue, lorsqu'il la faut guinder ou amener.

PALANZA; bourg d'Italie dans le duché de Milan, sur le lac Majeur, à quatre lieues d'Arona, vers le nord.

PALAPARIJA; substantif masculin. C'est, selon Ray, une espèce de serpent de l'île de Ceylan, lequel vit sous terre. Il est très-gros & marqué de belles couleurs entre lesquelles le rouge domine.

PAL-A-PLANCHE; *voyez* PALPLANCHE.

PALAPOLI; ville de la Natolie dans la Caramanie, entre Scalemuré & Tharse.

PALAPRAT; (Jean) Poëte françois né à Toulouse, au mois de Mai 1650, & mort à Paris le 14 Octobre 1721 Il donna de bonne heure des preuves de son talent pour la poésie, & remporta fort jeune différens prix aux jeux floraux. Il fit dans la suite connoissance avec l'Abbé Brueys: ces deux Poëtes amis avoient le même génie pour la plaisanterie; ils étoient tous les deux désirés dans les compagnies d'où ils bannissoient à coup sûr l'ennui & le sérieux, par leurs saillies & leurs propos amusans; ils travailloient presque toujours de concert, & s'ils se disputoient quelques morceaux de leurs ouvrages, c'étoit toujours les endroits foibles. Enfin leur amitié a duré jusqu'à la mort, exemple rare & difficile à imiter par ceux qui courent la même carrière. Les pièces où Palaprat a eu part avec Brueys, sont le *secret révélé*, le *grondeur*, le *muet*, le *concert ridicule*. Ces trois derniers ont été conservés au théâtre. Les pièces auxquelles il a seul travaillé, sont *Hercule & Omphale*, le *balet extravagant* & la *prude du temps*. Le balet extravagant se joue encore. Palaprat à une imagination vive & plaisante, joignit une candeur de mœurs & une simplicité de caractère singulière.

PALARDEAUX; substantif masculin pluriel & terme de Marine. Bouts de planches, que les Calfateurs couvrent de goudron & de bourre, pour boucher les trous qui se font dans le bordage. On donne aussi ce nom aux tampons qui servent à boucher les écubiers.

PALARIA; substantif féminin & terme d'Antiquité. Espèce d'exercice militaire chez les Romains; ils plantoient un poteau en terre, & les jeunes soldats, étant à six pas de distance, s'avançoient vers ce poteau avec un bâton au lieu d'épée, faisant toutes les évolutions d'attaque & de défense, comme s'ils

étoient réellement engagés avec un ennemi. On peut traduire *palaria* par *palarles*. Les pieux enfoncés en terre, s'en élevoient dehors environ de la hauteur de six pieds. Chaque soldat muni d'une épée de bois & d'un bouclier tressé d'osier, entreprenant un de ces pieux, l'attaquoit comme un ennemi, lui portoit des coups sur toutes les parties, tantôt avançant, tantôt reculant, tantôt sautant. Ils le perçoient aussi avec le javelot.

PALASTRE; substantif masculin. Boîte de fer qui fait la partie extérieure d'une serrure, & sur laquelle les parties intérieures sont montées.

PALATALE; adjectif féminin & terme de Grammaire. Il se dit des consonnes qui sont produites par le mouvement de la langue qui touche le palais. D, T, L, N, R, sont des consonnes palatales. On les appelle aussi *linguales*.

PALATIN, INE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a rapport au palais, qui appartient au palais.

On appelle *palatin antérieur*, un conduit de l'os maxillaire, qui est à côté de la crête antérieure & près de l'épine des narines. En descendant il se rencontre & s'unit avec celui de l'autre mâchoire, & forme le trou palatin antérieur, ou trou incisif qui est souvent très-composé.

On donne le nom de *palatin postérieur* à un trou formé par l'extrémité inférieure de la rainure ou gouttiere oblique qui est sur la partie postérieure de la tubérosité maxillaire, & par l'os palatin. Il donne passage à un rameau de nerfs de la maxillaire supérieure, appelé *gustatif*, parcequ'il vient se distribuer à la membrane du palais.

L'apophyse palatine de l'os maxillaire est ainsi nommée, parcequ'elle forme la voûte du palais, conjointement avec celle de son pareil.

L'os sphénoïde a une apophyse nommée *palatine*.

L'apophyse palatine ou portion antérieure inférieure de l'os palatin, a une figure carrée, & constitue comme la base & le corps de cet os. Elle achève la voûte du palais & le fond de la fosse nasale.

L'*artère palatine* arrose les parties du palais. Chaque fosse ptérigoïdienne de l'os sphénoïde est fendue à son extrémité inférieure par une échancrure irrégulière, qu'on appelle *échancrure palatine*.

La *fosse palatine* est une fosse formée par l'os maxillaire, conjointement avec l'os du palais.

Sous la membrane qui tapisse le palais, se découvrent deux petites glandes, dont les orifices excréteurs répandent une liqueur analogue à la salive, très-propre à humecter la voûte du palais. Ces deux glandes réunies dans le milieu de la partie postérieure du palais, forment une glande conglomerée, appelée la glande *palatine*.

La membrane qui tapisse le palais est d'ailleurs parsemée de plusieurs petites glandes auxquelles on peut donner la même épithète, ainsi qu'à cette membrane & à tous les vaisseaux qui s'y rendent.

Les *os palatins* que les anciens nous ont décrits sous le nom d'os carrés, parcequ'ils n'en connoissoient qu'une partie, qui est effectivement carrée, sont deux os situés dans la partie postérieure de la bouche, & dont la figure est bien différente de la carrée. Il seroit même très-difficile de la déterminer; l'inspection seule, aidée de la

description, peut en donnér une juste idée.

L'os palatin considéré dans son total, est divisé en deux faces, l'une interne, répondant dans l'intérieur du nez, & l'autre externe, répondant à l'os maxillaire. Outre cela, on peut le diviser en quatre parties, savoir deux supérieures, & deux inférieures; les unes & les autres sont encore distinguées en antérieures & en postérieures; les deux portions supérieures sont séparées des inférieures par une crète transversale; & entr'elles règne aussi une échancrure qui, par le secours de l'os sphénoïde, forme dans l'état naturel un trou appelé *spnéno palatin*.

Les parties supérieures de l'os palatin pourroient être regardées comme des apophyses ou comme des branches de cet os. On peut les distinguer en antérieure ou orbitaire, & en postérieure ou nasale; la portion orbitaire est une petite éminence située & soutenue par une portion osseuse, déprimée en forme de cou. On considère cinq faces à cette partie, qui toutes ont reçu des noms particuliers à raison de leur situation. Ainsi le haut de cette éminence, est nommé *orbitaire*; parcequ'il répond dans l'orbite; la partie qui répond à l'os maxillaire, est nommée *face maxillaire*; celle qui est du côté de la portion nasale, *face nasale*; celle qui est tournée vers la portion palatine est appelée *face palatine*; & enfin, celle qui répond à la sinuosité zygomatique, se nomme *face zygomatique*. La seconde portion supérieure de cet os est nommée *nasale*, parcequ'elle répond dans le nez: c'est encore une petite éminence un peu recourbée vers la partie postérieure des narines, qui est soutenue sur un feuillet osseux appelé *lame papiracée*, parcequ'elle est mince comme du papier; c'est entre ces deux parties que se trouve le trou sphéno-palatin, dont l'usage est de permettre le passage à différens petits vaisseaux sanguins & nerveux qui vont se distribuer dans le nez.

Les parties inférieures de l'os palatin sont aussi distinguées en antérieure & en postérieure. L'antérieure est appelée *palatine*, & la postérieure *portion ptérigoïdienne*.

La portion palatine est la partie de cet os la plus solide, qui en fait comme le corps. C'est celle dont les anciens avoient eu connoissance, & qu'ils nommoient *carrée*. On peut la diviser en deux faces, savoir, une supérieure & une inférieure. La première est lisse, unie, concave, formant la partie postérieure des fosses nasales, & la seconde est inférieure, inégale & raboteuse pour une adhérence plus forte & plus exacte de la membrane du palais. Sur cette face on découvre un trou fait le plus souvent par la participation de l'os maxillaire. Ce trou pourroit même être regardé comme un conduit, attendu le chemin qu'il fait entre ces deux os. Son usage est de livrer passage à une branche de nerf de la maxillaire supérieure, laquelle se distribue dans le tissu de la membrane du palais; il sert au goût, & c'est pour cette raison que ce trou est appelé *gustatif*. Il est aussi nommé, à raison de sa situation, *trou palatin postérieur*. Cette partie de l'os palatin est encore divisée en trois bords, savoir un antérieur, un postérieur & un interne. Ce dernier est le plus considérable & en même temps le plus épais. Il lâche supérieurement une crète, qui se joignant avec une pareille de l'os semblable

blable & voisin, il en résulte une rainure qui loge la partie postérieure du bord tranchant du vomer : le second bord ou l'antérieur porte de petites dentelures pour se joindre plus exactement à l'os maxillaire ; & le bord supérieur est lisse, uni, tranchant, & a la forme d'un croissant : il ne touche à aucun autre os.

La dernière partie de l'os palatin est une éminence pyramidale, divisée en base, en corps & en pointe. La base est tournée du côté de la portion carrée dont on a parlé : la pointe est placée entre les deux aîles des apophyses ptérigoïdes, & ferme l'échancrure qu'on y remarque ; & le corps est la partie comprise entre la base & la pointe. Toute cette partie est très-inégale, afin de se joindre plus exactement, tant avec l'os sphénoïde, qu'avec l'os maxillaire ; & on y apperçoit quelques petits trous ptérigo-palatins, dont l'usage est de laisser passer quelques vaisseaux qui vont dans la substance de cette partie y porter la nourriture.

L'os palatin forme en partie la fosse orbitaire, la fosse nasale, & la fosse palatine. Il donne attache à la membrane & à la couche glanduleuse du palais mobile & à la luette, de même qu'à six muscles, qui sont le releveur de la luette, le muscle sphéno-salpingo-staphylin, le muscle palato-staphylin, le ptérigoïdien interne, le ptérigoïdien externe, le palato-pharyngien.

La substance de l'os du palais est compacte ; en bien des endroits ce n'est qu'une lame mince de cette substance compacte. Sa dureté ne l'empêche point d'être fragile. Il est rare, sans être bien versé dans l'Anatomie-Pratique, que l'on réussisse à séparer un os du palais des os voisins, sans détruire plusieurs parties. Il est même nécessaire, pour s'en former une juste idée, d'avoir plusieurs pièces, dans lesquelles l'os du palais présente ses facettes, dans les unes, dans leur situation naturelle, dans les autres hors de leur situation. Dans les unes on doit le laisser uni à l'os sphénoïde, dans d'autres on doit le laisser uni à l'os du palais seulement, dans d'autres on doit l'examiner séparé de tous les os voisins.

L'os palatin est articulé avec six os, qui sont, l'os maxillaire, le cornet inférieur, l'os sphénoïde, l'ethmoïde, l'os vomer & l'os du palais du côté opposé.

Pour placer l'os palatin dans sa situation naturelle, & pour distinguer l'os du palais du côté droit de l'os du palais du côté gauche, il faut placer la tubérosité ptérigo-palatine en bas, en arrière & en dehors.

On appelle *palatine labiale*, une petite artère que la labiale pousse au palais.

On a appelé *mont Palatin*, une des sept montagnes sur lesquelles l'ancienne Rome étoit bâtie. C'étoit celle que Romulus environna de murailles pour faire la première enceinte de la ville. Il choisit ce lieu, parcequ'il y avoit été apporté avec son frère Rémus par le Berger Faustulus, qui les avoit trouvés sur les bords du Tibre, & qu'il vit d'ailleurs douze vautours qui voloient sur cette montagne, au lieu que Rémus n'en vit que six sur le mont Aventin.

Les uns veulent que ce mont fut appelé *Palatin*, de *Palès*, Déesse des Bergers, qu'on y adoroit : d'autres le dérivent de *Palatia*, femme de Latinus ; & d'autres des Pallantes, originaires de la ville de *Pallantium*, dans le Péloponnèse,

& qui vinrent s'habituer en cet endroit avec Évander.

La Maison des Rois, qu'on a appelé de là *Palatium*, c'est-à-dire, Palais, étoit sur cette montagne.

L'Empereur Heliogabale fit faire une galerie soutenue de piliers de marbre, qui joignoient le mont Palatin, avec le mont Capitolin. On y a vu dix temples magnifiques, seize autres petits, & quantité de superbes bâtimens, dont on admiroit l'Architecture, entr'autres celle du Palais d'Auguste; mais ce quartier de la ville n'a plus aujourd'hui que quelques jardins, qui sont assez beaux.

PALATIN, est aussi un surnom qu'Auguste donna à Apollon, parcequ'ayant fait bâtir un temple à ce Dieu sur le mont Palatin, les Augures déclarèrent qu'Apollon y vouloit être ainsi surnommé. Ce temple fut enrichi par le même Empereur d'une Bibliothèque nombreuse & choisie, qui devint le rendez-vous des Savans. Lorsque l'Académie Françoise fut placée au Louvre, elle fit allusion à cet événement, en faisant frapper une médaille où l'on voit Apollon tenant sa lyre, appuyé sur le trépied, d'où sortoient ses oracles; dans le fond paroît la principale façade du Louvre, avec cette légende, *Apollo Palatinus*, Apollon dans le Palais d'Auguste.

On a appelé *jeux Palatins*, des jeux qu'institua l'Impératrice Livie pour être célébrés sur le mont Palatin en l'honneur d'Auguste. Les douze Prêtres de Mars ou Saliens, furent aussi surnommés *Palatins*.

PALATIN, se dit aussi substantivement d'un titre de dignité qui a diverses significations selon les différens pays où il est en usage. Ainsi en Allemagne, on appelle *Palatin*, ou *Électeur Palatin*, ou *Comte Palatin du Rhin*, un Prince feudataire de l'Empire, dont le domaine s'appelle *Palatinat*. Ce Prince jouit de très-grandes prérogatives, dont la plus éminente est celle de faire les fonctions de Vicaire de l'Empire pendant la vacance du Trône Impérial dans les contrées du Rhin, de la Souabe, & de la Franconie. Ce droit lui a été quelquefois disputé par l'Électeur de Bavière; mais enfin l'Électeur Palatin d'aujourd'hui a consenti à le partager avec lui. Dans la Bulle d'or, l'Électeur Palatin est appelé le *Juge de l'Empereur*. Il porte aussi le titre de grand Trésorier de l'Empire, il a droit d'annoblir, & il jouit d'un droit singulier appelé *Wildfangiat*. Voyez ce mot.

Les Comtes Palatins étoient autrefois des Officiers attachés aux Palais des Empereurs; ils avoient un Chef à qui ils étoient subordonnés; & les Empereurs lui avoient accordé de très-grandes prérogatives, afin de rendre sa dignité plus éminente. On comptoit plusieurs *Comtes Palatins*; il y avoit celui du Rhin, celui de Bavière, celui de Franconie, celui de Saxe & celui de Souabe. Aujourd'hui le titre de *Comte Palatin*, en Allemand, ne se prend que par les Princes de Sultzbach, de Deux-Ponts, & de Birkenfeld, qui sont de trois différentes branches d'une même Maison. C'est un Prince de la première de ces branches, qui est actuellement Électeur Palatin.

On appelle *Maison Palatine*, ceux qui sont de la même maison que l'Électeur Palatin.

PALATIN, se dit aussi en Hongrie, d'un seigneur qui possède la plus éminente dignité de l'État. Les États du pays élisent le Palatin;

c'eſt lui qui a droit de lès convoquer; il eſt le tuteur des Rois mineurs; il commande les troupes en temps de guerre. En un mot il eſt l'adminiſtrateur du royaume. Cette dignité n'eſt point héréditaire, elle ſe perd par mort.

PALATIN, eſt encore le titre qu'on donne en Pologne à un Gouverneur de province, & l'on appelle ſa femme *Palatine*.

On donnoit auſſi autrefois en France à pluſieurs ſeigneurs le titre de *Palatin. L'hiſtoire fait mention des Palatins de Champagne, du Palatin de France, des Palatins de Béarn.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième moyenne au ſingulier maſculin; mais celle-ci eſt longue au pluriel, & brève au féminin qui a une quatrième ſyllabe très-brève.

PALATINAT; ſubſtantif maſculin. *Palatini dignitas.* La dignité de Palatin. *Le Palatinat eſt une dignité ancienne dans la maiſon de Bavière.*

PALATINAT, ſe dit auſſi d'une Province conſidérable d'Allemagne qui eſt ſous la domination de l'Electeur Palatin, & qu'on diviſe en haut & bas Palatinat.

Le haut Palatinat appelé auſſi le *Palatinat de Bavière*, eſt entre la Bavière, la Franconie & la Bohême, & appartient au Duc de Bavière & à la maiſon de Sultzback. Il y a outre cela pluſieurs ſeigneuries immédiates. Amberg en eſt la capitale.

Le bas Palatinat, ou Palatinat du Rhin, ou l'Électorat, comprend le Chraichgow, les bailliages de Boxberg, Lutzberg, Neuſtad, Germesheim, Lautern, Altzey, Oppenheim, Creutznach, Simmern & Kirchberg. Le terrein y eſt beau & fertile. Le Rhin & le Necker en rendent la ſituation avantageuſe. Il eſt borné par l'Archevêché de Mayence, le haut Comté de Catzenellenbogen & le Comté d'Erpach, le Duché de Wittemberg, l'Alſace, le Marquiſat de Bade & l'Archevêché de Trèves. L'Électeur Palatin fait tantôt ſa réſidence à Manheim, tantôt à Heidelberg, & tantôt à Duſſeldorp. Il poſsède encore les Duchés de Neubourg, de Berg & de Juliers, la province de Sultzbach, & la ſeigneurie de Ravenſtein. Il y a pluſieurs petits États renfermés dans le Palatinat, qui ont leurs ſouverains particuliers & indépendans de l'Électeur Palatin.

En Pologne, on appelle *Palatinat*, chaque province de la Pologne. *Le Palatinat de Sendomir. Le Palatinat de Cracovie.*

Tout eſt bref au ſingulier, mais la dernière ſyllabe eſt longue au pluriel.

PALATINE; ſubſtantif féminin. La femme d'un Palatin de Pologne.

PALATINE, ſe dit en termes de modes, d'un ornement qui ſert aux femmes pour couvrir leur poitrine, & qu'elles mettent ſur leur cou. On en fait de blonde, de ruban & de dentelle, de chenille & ſouci d'hanneton; de nompareil & de fil.

PALATO-PHARYNGIEN; adjectif qui s'employe auſſi ſubſtantivement, & terme d'Anatomie. Il ſe dit d'un muſcle qui s'attache au palais & au pharynx.

PALATO-STAPHYLIN; adjectif qui s'employe auſſi ſubſtantivement, & terme d'Anatomie. Il ſe dit de deux petits muſcles de la cloiſon du Palais, en forme de cordon charnu, unis enſemble; ils ont leur attache fixe aux bords poſtérieurs des os

du palais, près de la suture qui joint ces deux os, & vont se terminer à la luette, en s'avançant jusqu'à sa pointe. M. Morgagni comprend ces deux muscles sous un seul, auquel il a donné le nom d'*azygos*. Ces deux muscles, en agissant, semblent devoir raccourcir la luette; ils sont secondés par les épistaphylins latéraux.

PALATUA; substantif féminin & terme de Mythologie. Déesse qui présidoit au Mont Palatin, & qui tenoit sous sa protection le Palais des Empereurs.

PALATUAL; substantif masculin pris substantivement, & terme de Mythologie. *Palatualis.* Prêtre établi chez les Romains pour faire des sacrifices à la Déesse *Palatua*

PALATUAR; substantif masculin & terme de Mythologie. Fête ou sacrifice qui se faisoit autrefois à Rome, sur le Mont Palatin, en l'honneur de la Déesse Palatua.

PALAZZUOLO; petite rivière d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, à sept lieues, à l'occident de Syracuse.

Il y a un bourg de même nom dans le Bressan, sur l'Oglio, entre Bresse & Bergame. Il appartient aux Vénitiens.

PALE; substantif féminin. *Palla.* Carton carré, garni ordinairement de toile blanche, & servant à couvrir le calice quand on dit la Messe. *On lève la pale pour découvrir le calice à la consécration.*

Pale, se dit aussi d'une ou plusieurs pièces de bois qui servent à une écluse. *Il faut lever la pale pour donner de l'eau au moulin.*

On appelle aussi *pale*, le bout plat d'une rame, d'un aviron. C'est la partie qui entre dans l'eau.

La première syllabe est brève. & la seconde très-brève.

PALE, ou Palette, ou Bec a Cuiller; oiseau qu'on ne peut confondre avec aucun autre par la forme singulière de son bec, qui est plat dans toute sa longueur; il s'élargit à son extrémité, où il a une figure presque ronde, à peu près comme une cuiller. La palette est en entier d'une belle couleur blanche comme celle du cygne, à l'exception d'un peu de noir qui est sur les premières grandes plumes extérieures de l'aîle & sur les premières du second rang. On trouve cet oiseau en Europe; il se perche & niche sur le sommet des arbres qui sont près de la mer ou de quelque fleuve; il vit de poisson; ses œufs ressemblent à ceux de la poule; ils sont blancs, ils ont quelques taches de couleur de sang, ou d'un cendré roussâtre.

Pale, ou Palette du Mexique, se dit d'un autre oiseau qui ressemble beaucoup au précédent, & qui n'en diffère qu'en ce qu'il est d'une belle couleur rouge, ou d'un blanc rougeâtre; le bec a une couleur cendrée; la tête, le cou, & une partie de la poitrine sont dégarnis de plumes, & blancs; il y a un large trait noir entre la tête & le cou. On trouve cet oiseau au Mexique sur le bord de la mer ou des fleuves.

PÂLE; adjectif des deux genres. *Pallidus.* Blême. Qui est de couleur tirant sur le blanc. En ce sens il ne se dit guère que des personnes, soit qu'elles aient naturellement cette couleur, ou qu'elle leur vienne par accident. *Elle a le teint pâle, le visage pâle. Quand il entra, il étoit pâle comme un mort. Elle étoit pâle de colère.*

On appelle poëtiquement, *les pâles ombres*, les ames des morts.

On dit, que *le soleil est pâle*; pour dire, qu'il paroît d'une couleur blafarde.

PÂLE, se dit aussi de la lune & de toute sorte de lumière, lorsqu'elle est foible & blafarde. *La lumière pâle de la lune.*

PÂLE, se dit encore des couleurs, lorsqu'elles sont déchargées, qu'elles ne sont pas vives. *Du bleu pâle. Du jaune pâle. Un vert pâle. Un rouge pâle. De l'or pâle. Des roses pâles.*

On appelle *pâles couleurs*, une espèce de cachexie légèrement fébrile particulière aux filles nubiles & aux femmes veuves. Les filles avant l'age de puberté y sont aussi sujettes, mais plus rarement. Cette cachexie se manifeste par la pâleur de la peau, très-remarquable au visage qui en devient quelquefois verdâtre; par la lassitude & la pesanteur de tout le corps; par la bouffissure qui occupe les paupières & les autres parties de la face, ainsi que les jambes, les pieds, *&c.* par des douleurs à la tête, & des inquiètudes aux jambes, par la difficulté de respirer au moindre mouvement; par des palpitations de cœur, des anxiétés & des défaillances; par une fièvre lente, erratique, plus sensible la nuit que le jour; par le gonflement des hypocondres, l'élévation du ventre, *&c.* Les malléoles, dans ces circonstances, s'enflent; mais cette enflûre est plus sensible le matin que le soir, & ne reçoit point l'impression des doigts, au contraire de l'œdème Celles qui sont dans cet état, ont souvent un appétit déréglé, des envies de vomir, un penchant au sommeil & à la tristesse: leurs règles sont ordinairement supprimées; si elles coulent quelquefois, on a sujet de craindre que la maladie ne soit entretenue par l'obstruction des viscères du bas-ventre.

Les pâles couleurs, comme on ne l'ignore pas, forment un obstacle à la conception; elles peuvent d'ailleurs durer long-temps; mais elles sont peu dangereuses; le retour des règles les dissipe ordinairement; cependant si on les néglige, elles peuvent jeter dans la vraie cachexie, dans l'hydropisie, la fièvre lente, *&c.* On a trouvé par l'ouverture des cadavres, un volume considérable d'eau dans la cavité de la poitrine, ainsi que dans celle du péricarde; ce qui mettoit le cœur fort à l'étroit; on a vu également le bas-ventre inondé : l'estomac, dans quelques-unes, a paru si rétréci, qu'on l'auroit infailliblement pris pour un des intestins, si son siége & ses connexions n'avoient garanti de l'erreur. Le foie a paru obstrué, & la vésicule du fiel remplie de concrétions bilieuses. La rate, dans quelques-unes, étoit d'une grosseur déméſurée, *&c.*

Le traitement, que demande cette maladie, diffère peu de celui qui convient à la cachexie. La saignée du pied, l'émétique & les purgatifs réitérés sont des remèdes dont tout le monde connoît la nécessité : on vient ensuite aux hépatiques & aux amers, aux apéritifs & aux emménagogues, aux toniques & aux anti-hystériques. Les circonstances de la maladie, & les indications en règlent le choix. Les préparations du tartre & du mars, sont les remèdes dont on use le plus familièrement. Les absorbans & les sudorifiques y sont encore souvent employés, ainsi que les eaux minérales, tant acidules & ferrugineu-

ses, que thermales : telles sont celles de Vals, de Passy, de Forges, de Vichy, de Plombières, de Cransac, &c. Barbeirac regardoit les bains comme très-efficaces dans cette maladie ; mais la plupart des Praticiens se contentent de faire tenir, pendant quelque temps, les jambes dans l'eau chaude, ou de les échauffer par des frictions ; on éprouve enfin tous les jours que le mariage est le plus sûr & le plus prompt remède qui puisse opérer la guérison.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

PALÉ ; adjectif & terme de Blason. On dit, qu'*un écu est palé*, quand il est chargé également de pals, de métal & de couleur ; & qu'il est *contre-palé*, lorsqu'il est coupé, & que les deux demi-pals du chef, quoique de couleur semblable à ceux de la pointe, sont néanmoins différens à l'endroit où ils se rencontrent ; ensorte que si le premier du chef est de métal, celui qui y répond au-dessous est de couleur.

MARTINEAU, en Touraine, palé, contre-palé d'or & de gueules, à la fasce de gueules chargée de trois roses d'argent.

PALÉAGE ; substantif masculin & terme de Marine. C'est l'action de mettre hors d'un navire, les grains, les sels & autres marchandises qui se remuent avec la pelle. Il n'est dû aucun salaire aux matelots pour ce travail.

PALÉE ; substantif féminin. Rang de pierres enfoncées en terre pour former une digue, soutenir des terres, &c. *On travaille à la palée qui doit porter les travées du pont.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

PALEFRENIER ; substantif masculin. Valet qui panse les chevaux. Les instrumens propres au Palefrenier, sont l'étrille, la brosse, le peigne de corne, l'éponge, l'époussette, le couteau de chaleur, les ciseaux ou le rasoir, le sceau, la pelle, la fourche de bois, le balai de bouleau, le balai de jonc, la fourche de fer, la pince à poil, le bouchon de foin, le cure-pied, le couteau à poinçon, &c.

PALEFROI ; vieux mot par lequel on désignoit autrefois les chevaux de parade, sur lesquels les Princes & les grands Seigneurs faisoient leur entrée, & les chevaux qui servoient ordinairement aux dames, avant qu'on eût l'usage des carrosses.

PALÉMON ; dieu marin, le même que Mélicerte, fils d'Athamas & d'Ino. *Voyez* INO. Il fut particulièrement honoré dans l'île de Ténédos, où on lui sacrifioit des enfans. On institua des jeux en son honneur dans l'Isthme de Corinthe, où l'on dit que son corps avoit été porté ; & ces jeux qu'on appeloit *isthmiques*, furent célébrés dans la suite avec beaucoup de solennité, non-seulement par les Grecs, mais encore par les Romains. On y donnoit aux Vainqueurs une couronne de feuilles de pin.

PALEMPUREZ ; substantif masculin. On appelle ainsi dans le Commerce, des tapis de toile peinte qui viennent des Indes orientales, & qui portent ordinairement deux aunes & un quart.

PALENCIA ; ville Épiscopale d'Espagne, au Royaume de Léon, près des frontières de la Castille, sur le Carrion, à dix-sept lieues, sud-ouest, de Burgos, & à quarante-six, nord-ouest, de Madrid.

PALÉOCASTRO ; ville ruinée de

l'île de Crète dans les terres, à quelques milles, au midi du port de Chisamo. On croit que c'étoit la ville d'Aptère, près de laquelle on voyoit ce fameux champ, où les Syrènes vaincues par les Muses dans un défi de musique, perdirent leurs aîles.

PALÉOCASTRO, est aussi le nom d'une forteresse située sur la côte orientale, entre le Cap Sidero, & le Cap Paléo.

PALÉOPOLIS; ville ruinée de l'île d'Andros, dans l'Archipel, une des Cyclades, au sud-est de Négrepont.

Les ruines de Paléopolis, sont à deux milles d'Arna, vers le sud-sud-ouest, au-delà du port Gaurio. Cette ville qui portoit le nom de l'île, comme l'assurent Hérodote & Galien, étoit fort grande & située avantageusement sur le penchant d'une montagne qui domine toute la plage; il reste encore des quartiers de murailles très-solides, surtout dans un endroit remarquable, où, suivant les apparences, étoit la citadelle dont Tite-Live fait mention.

Outre les vieux marbres renversés dans ces ruines, on y trouvoit encore dans le dernier siècle, de belles colonnes, des chapiteaux, des bases, & quelques inscriptions, qui ne sauroient être presque d'aucun usage. Nous tirâmes, dit Tournefort, ce que nous pûmes, de celle qui nous parut la moins effacée; il y est parlé du Sénat des peuples d'Andros & des Prêtres de Bacchus, ce qui fait conjecturer qu'elle avoit été placée sur les murailles, ou dans le fameux Temple de ce dieu, & que conséquemment elle pouvoit marquer la situation de ce bâtiment.

En avançant dans ces ruines, le hasard nous fit découvrir, continue-t-il, une figure de marbre sans tête & sans bras; le tronc avoit trois pieds dix pouces de haut, & la draperie en étoit fort belle. Le long d'un petit ruisseau qui fournit de l'eau à la ville, nous remarquâmes deux autres troncs de marbre, où le grand goût du Sculpteur paroissoit encore. Ce ruisseau fait souvenir de la fontaine appelée *le présent de Jupiter*; mais elle s'est perdue dans ces ruines, ou c'est le ruisseau même à quoi on avoit donné ce nom.

Quoi qu'il en soit, cette fontaine, au rapport de Mutianus, avoit le goût du vin dans le mois de Janvier, & ne devoit pas être loin de l'endroit des ruines de nos jours, puisque Pline la place proche le Temple de Bacchus, mentionné dans l'inscription dont on vient de parler. Le même Auteur dit que ce miracle duroit sept jours de suite, & que ce vin devenoit de l'eau si on l'emportoit hors de la vue du Temple. Pausanias ne parle point de ce changement; mais il avance que l'on croyoit que tous les ans pendant les fêtes de Bacchus, il couloit du vin du Temple consacré à ce dieu dans l'île d'Andros. Les Prêtres sans doute ne manquoient pas d'entretenir cette croyance en vidant quelques muids de vin par des canaux cachés.

PALERME; ville archiépiscopale & considérable d'Italie, en Sicile, sur un golfe de même nom, dans la vallée de Mazare, à quarante-quatre lieues, ouest, de Messine, & soixante-neuf, sud-ouest, de Naples. On y voit de beaux édifices publics, & l'on y remarque particulièrement la fontaine de la grande

place du Palais de la Justice. Cette ville dispute à Messine le titre de Capitale.

PALERON; substantif masculin. Cette partie de l'épaule qui est plate & charnue. On le dit de certains animaux. *Un cheval blessé au paleron.*

PALÈS; terme de Mythologie, & nom propre d'une divinité des habitans de la campagne, & particulièrement des bergers & des pâturages. Les Romains célébroient sa fête dans toutes les campagnes, le premier de Mai, sous le nom de *Palilia;* c'étoit ce jour-là que, selon leur calcul, Rome avoit été fondée. L'objet de cette fête étoit de prier la Déesse d'éloigner les loups des Bergeries, de préserver les troupeaux de maladies, & d'en favoriser la multiplication. La fête consistoit à faire des effusions de lait nouveau, à offrir du fromage, & du vin cuit, & des gâteaux de millet; après quoi on allumoit de distance en distance des monceaux de paille, sur lesquels les bergers sautoient, pour signaler leur adresse & leur légéreté. Ce même jour-là on purifioit les troupeaux, avec de la fumée de soufre, d'olivier, de laurier, de pin & de romarin. On ne connoît point de statues de la déesse Palès, & on ignore sous quelle forme on la représentoit.

PALESTÈS; substantif masculin & terme de Mythologie. Surnom donné à Jupiter, parcequ'Hercule s'étant présenté au combat de la lutte, & n'ayant trouvé personne qui osât se mesurer avec lui, pria son père de lutter contre lui; & le Dieu eut la complaisance d'accepter le combat, & de se laisser vaincre pour accroître la gloire de son fils.

PALESTINE; substantif féminin. Caractère d'Imprimerie qui est entre le Gros-Parangon & le Petit-Canon. *Voyez* CARACTÈRE.

PALESTINE; nom propre qui se prend tantôt dans un sens étendu, & tantôt dans un sens limité. La *Palestine* prise dans un sens limité, marque le pays des Philistins ou des Palestins, qui occupoient cette partie de la terre promise, qui s'étend le long de la Méditerranée, depuis Gaze au midi, jusque vers Lydda au septentrion. Il semble que les Septante ont cru que le nom Hébreu *Philistiim* signifioit des étrangers, puisqu'ordinairement ils le traduisent par *Allophyli*, qui signifie des étrangers, des hommes d'une autre Tribu.

Quand le terme de *Palestine* se prend dans un sens plus étendu, il signifie tout le pays de Chanaan, toute la terre promise, tant en deçà, qu'au-delà du Jourdain; quoiqu'assez souvent on la restreigne au pays de deçà ce fleuve : ensorte que dans les derniers temps la Judée & la Palestine passoient pour une même chose. On trouve aussi le nom de *Syria Palestina* donné à la terre promise, & l'on comprend même quelquefois cette Province dans la Célé Syrie ou dans la Syrie-Creuse. Hérodote est le plus ancien écrivain que nous connoissions, qui parle de la Syrie-Palestine. Il la place entre la Phénicie & l'Egypte.

Moyse parle de la Palestine comme du meilleur & du plus beau pays du monde, d'une terre où coulent des torrens de miel & de lait; les Auteurs profanes en parlent à peu près de même. Hécatée qui avoit été nourri avec Alexandre le Grand, & qui écrivoit sous le premier Ptolémée, parle de ce pays comme

comme d'une terre fertile & très-peuplée, une Province très-bonne & qui porte toutes sortes de fruits. Pline en fait une description à peu près semblable; il dit que Jérusalem étoit la plus fameuse des Villes, non-seulement de la Judée, mais même de tout l'Orient. Il décrit le cours du Jourdain comme celui d'un fleuve agréable. Il parle avantageusement du lac de Genézareth, du baume de Judée, de ses palmiers. Tacite, Ammien Marcellin, & la plupart des Anciens qui ont eu occasion de faire mention de la Palestine, en ont de même parlé avec éloge.

Les Mahométans qui devroient l'avoir mieux connue que bien d'autres, en parlent d'une manière exagérée à la vérité, mais qui prouve son extrême fertilité. Ils disent qu'outre les deux Villes principales du pays qui sont *Elia* & *Ariha*, c'est-à-dire, Jérusalem & Jéricho, il y avoit dans cette Province mille Bourgades, qui avoient chacune de très-beaux jardins; que les fruits y étoient si gros que cinq personnes pouvoient demeurer à couvert dans l'écorce d'une seule grenade. Que ce pays étoit habité anciennement par des géans de la race d'Amalech, qui étoient d'une grandeur extraordinaire.

Malgré tous ces témoignages des Anciens, il se trouve des gens qui sont incrédules sur la fécondité de la Terre-Sainte. Les Voyageurs qui y vont en parlent pour la plupart, d'une manière peu avantageuse. Le pays, disent-ils, paroît sec & stérile; il est peu arrosé; il y a peu de plaines cultivées. Strabon est un des Anciens qui en a parlé avec plus de mépris; il dit que cette Province est si stérile qu'elle ne fait envie à personne, & qu'on n'eût pas besoin de combattre pour la conquérir que la ville de Jérusalem est située dans un terrain sec & stérile.

Saint Jérôme témoin oculaire, & très-bien instruit des qualités que l'écriture attribue à la Palestine, dit que ce pays est plein de montagnes, qu'on y souffroit la sécheresse & la soif, qu'on n'y recevoit que de l'eau de pluie, & qu'on étoit obligé de suppléer aux fontaines par les citernes. Mais le même Saint Jérôme parle ailleurs très-avantageusement de la fertilité de la Palestine: il avoue qu'il n'y avoit aucun pays qui pût la lui contester. Les voyageurs modernes qui parlent de sa stérilité présente, ne nient pas qu'elle ne conserve encore des traces de son ancienne fécondité dans certains endroits, où l'on trouve toutes sortes de fruits presque sans aucune culture; ailleurs l'herbe y croît avec une abondance & d'une hauteur extraordinaire. Si les montagnes de quelques campagnes sont stériles, c'est qu'elles ne sont plus cultivées faute d'habitans. Combien d'autres pays autrefois renommés par leur fécondité, sont aujourd'hui réduits en des solitudes affreuses & stériles.

PALESTRE; substantif féminin, & terme d'Antiquité. C'étoit le nom que les Grecs & les Latins donnoient aux lieux publics où les jeunes gens se formoient aux exercices du corps. On appeloit aussi de ce nom les exercices mêmes.

Le terrain destiné à ces exercices étoit couvert de sable & de boue, pour empêcher que les Athlètes ne se tuassent en se renversant par terre. La longueur de la Palestre étoit réglée par les stades, qui valoient chacun 125 pas géométri-

ques, & le nom de ſtade s'appliquoit auſſi à l'atène ſur laquelle on couroit.

PALESTRINE, Ville d'Italie, ſituée à ſept lieues de Rome, & à quatre lieues de Freſcati & de Tivoli. C'étoit autrefois la Ville de Préneſte, célèbre dans l'Hiſtoire Romaine, & digne par cela même de la curioſité des voyageurs. Son origine remontoit bien au-delà de la fondation de Rome, à en juger par ces vers de Virgile :

Nec praneſtina fundator defuit urbis,
Vulcano genitum pecorá inter agreſtia regem,
Inventumque focis omnis quem credidit atas,
Caculus.

Cæculus fondateur de Paleſtrine, prétendoit qu'il étoit fils de Vulcain, & que ſa mère l'avoit conçu frappée par une étincelle ſacrée; il avoit attiré autour de lui pluſieurs peuples voiſins, par la renommée d'un prodige; il invoqua ſon père, qui, pour lui rendre témoignage, environna d'un tourbillon de feu ceux qui doutoient de ſon origine.

Suivant Solin & Zénodore, le fondateur de cette Ville fut Préneſte, fils de Latinus, & arrière petit fils d'Ulyſſe.

Cette Ville fut gouvernée longtemps par des Rois, l'un deſquels eſt fort connu en France, du moins par un des Comtes Moraux de M. de Marmontel, auſſi tendre qu'il eſt pathétique & ſublime; c'eſt celui de Lauſus & Lydie.

La ſituation de Préneſte étoit beaucoup plus forte que celle de Tivoli, étant ſur une montagne iſolée, d'un abord difficile, & garnie de grottes propres à des embuſcades. Feſtus croit que ſon nom vient de *praſtante*, parce qu'elle dominoit ſur toutes les montagnes voiſines. Biondo dit que le ſommet de rocher qui eſt décrit dans Strabon, eſt ce qu'on appelle aujourd'hui la *roca delle Cave*, voilà pourquoi Virgile l'appelle *altum Praneſte*, & Horace *frigidum Praneſte*. Strabon Obſerve que la force de ſa ſituation fit ſouvent ſon malheur. Les factieux & les mécontens de Rome s'y retiroient; on les y forçoit avec beaucoup de peine, & par conſéquent avec beaucoup de dommage pour les habitans; il y en eut un grand nombre qui abandonnèrent leur Ville dans le temps des guerres civiles.

Tite-Live parle ſouvent de Préneſte, il décrit ſur-tout la fidélité que ſes habitans conſervèrent aux Romains après la bataille de Cannes. Le Sénat récompenſa les ſoldats de Préneſte par une double paye & une exemption de milice pendant cinq ans.

Caïus Marius ayant été défait par Sylla à *Sacro-Porto*, fut aſſiégé dans Préneſte, 83 ans avant Jéſus-Chriſt. La Ville étant priſe, il ſe réfugia dans une des cavernes de la montagne; mais voyant qu'il étoit impoſſible d'échapper à ſes ennemis, il réſolut conjointement avec Pontius Teleſinus, de mourir enſemble en courant tout à la fois l'un ſur l'autre l'épée à la main: Teleſinus mourut ſur le coup, Marius ne fut que bleſſé & fut obligé d'avoir recours à un de ſes eſclaves pour l'achever. Sylla fit maſſacrer tous les habitans de Préneſte; il fit mourir un autre Marius de la manière la plus horrible, en lui faiſant couper les bras, les jambes, le nez, & arracher les yeux; tous ceux qui fu

rent exceptés de cette horrible boucherie furent vendus à l'encan comme des animaux, aussi-bien que ceux de Spolete & de Florence.

Préneste fut la patrie d'*Ælien*, qui enseigna l'éloquence à Rome vers l'an 222, & dont il nous reste une histoire des animaux & des mélanges Grecs, fort estimée. Cette Ville étoit aussi remarquable par ses eaux, dont les sources fournissoient même à la Ville de Rome; elle étoit fréquentée du temps des Empereurs Romains, à cause de sa situation & du bon air. Antonin le pieux y étoit lorsqu'il y perdit Vérus, à l'âge de sept ans; Jules Capitolin parle de la douleur amère qu'éprouva ce respectable Empereur qui pleura son fils pendant sept jours.

C'est à Palestrine que fut martyrisé Saint Agapet, Citoyen de la même Ville, à l'âge de 15 ans, sous le règne de l'Empereur Alexandre. L'Évêque de Palestrine est un des six Cardinaux Évêques.

Dans le temps des guerres civiles, les Colonnes étoient maîtres de Palestrine. Boniface VIII la ruina une première fois; ensuite le Pape Eugene IV envoya le Cardinal Vitelleschi, en 1432, qui détruisit la Ville en entier, & en fit bâtir une autre dans le voisinage, qu'il appela *Citta Papale;* mais cela n'empêcha pas que dans la suite on ne rebâtit Palestrine à l'endroit où elle avoit été dans l'origine.

Ce qu'il y avoit de plus fameux à Préneste étoit le temple de la fortune, dont il reste encore des vestiges.

Ce temple fut bâti par Sylla avec la plus grande magnificence. On y voyoit une statue qui étoit dorée avec tant d'art, qu'il étoit passé en proverbe, d'appeler les plus belles dorures dont on vouloit faire l'éloge, dorures de Préneste. Ce fut encore Sylla qui fit faire le pavé mosaïque, dont une partie se conserve dans le Palais du Prince Barberini.

PALESTRIQUE; adjectif des deux genres. *Palestricus*. Il se dit des exercices qui se faisoient dans les Palestres.

Les exercices palestriques étoient au nombre de neuf; savoir, la lutte, le pugilat, le pancrace, la course, l'hoplomachie, le saut, l'exercice du disque, celui du trait & celui du cerceau.

PALESTROPHYLAX; substantif masculin & terme d'antiquité. Officier subalterne des Palestres ou Gymnases. C'en étoit le gardien ou concierge.

PALET; substantif masculin. On appelle ainsi une pierre plate & ronde, avec laquelle on joue en la jetant en l'air, pour la placer le plus près qu'on peut d'un but qu'on a marqué. *Ils passent leur temps à jouer au palet.*

PALETOT; substantif masculin. Espèce de justaucorps d'étoffe grossière & sans manches, dont sont vêtus les paysans principalement en Espagne.

PALETTE; substantif féminin. *Palmula lusoria*. Instrument de bois plat qui a un manche, & avec lequel les enfans jouent au volant. *On se sert de palette pour jouer au volant.*

Palette, se dit en termes de Chirurgie, d'un petit vaisseau d'étain ou d'argent qui reçoit le sang qu'on tire dans l'opération de la saignée.

Chaque palette doit tenir trois onces, afin qu'on sache au juste la quantité de sang qu'on a tiré. La mesure ordinaire est de trois palettes

dans les saignées communes ; on les met sur trois assiettes différentes, ou sur un plat où elles puissent être de niveau.

Il y a des circonstances qui exigent une saignée plus forte, & d'autres où l'on ne tire que deux palettes & quelquefois une seulement.

PALETTE, se dit en termes de Peinture, d'une petite planche mince, de bois dur, ovale ou carrée sur laquelle les Peintres étendent, distribuent & mêlent les couleurs avant de les appliquer & les coucher sur la toile avec le pinceau. Elle est trouée par un bout, pour y passer le pouce.

On se sert de palette d'ivoire pour la peinture en miniature. Les Peintres Flamands qui faisoient des ouvrages très-terminés, employoient la palette de cristal. Messieurs de Caylus & Majault préfèrent les palettes d'écaille aux palettes de bois, pour la peinture à la cire, parceque ces dernières absorberoient le vernis qui donne la fluidité aux couleurs, ce que l'écaille ne fait pas.

On dit qu'*un tableau sent la palette*, lorsque les couleurs locales ne sont pas vraies, & telles que la nature nous les présente. On dit au contraire qu'*un tableau ne sent pas la palette*, lorsque le mêlange a été fait sur la palette si à propos & si savamment, qu'on ne sauroit dire de quelles couleurs le Peintre s'est servi, pour imiter si bien la couleur naturelle des objets représentés dans le tableau.

PALETTE, se dit en termes de Doreurs sur bois, d'une peau à longs poils montée en demi cercle sur une petite planche de bois qui entre dans un manche fendu à un bout, & garni à l'autre d'un pinceau. C'est avec cette peau qu'on a mouillée légérement avec la langue, qu'on prend les feuilles d'or & qu'on les pose sur l'ouvrage.

PALETTE, se dit en termes d'Horlogers, d'une petite aîle que la roue de rencontre pousse & par laquelle elle entretient les vibrations du régulateur. Dans l'échappement ordinaire des montres, il y a deux palettes réservées sur la verge du balancier ; elles forment entre elles un angle droit. Dans l'échappement à levier des pendules, les deux palettes sont sur deux tiges différentes.

PALETTE, se dit en termes d'Imprimerie, de l'ustensile avec quoi les Imprimeurs relèvent & rassemblent en un tas l'encre sur leur encrier, après qu'ils l'ont broyée, comme le bon usage l'exige. C'est une petite plaque de fer taillée en triangle, montée sur un manche de bois rond : elle sert aussi à prendre l'encre dans le baril en telle quantité qu'on en a besoin, & à la transporter dans l'encrier.

PALETTE, se dit en termes de Relieurs, de deux instrumens propres à dorer, dont l'un se nomme *palette simple*, & l'autre *palette à queue*.

La palette simple doit être de cuivre ; on l'appelle simple, parcequ'elle n'a qu'un filet : elle est emmanchée de bois.

La palette à queue est plus large que la palette simple : on l'employe pour pousser au bas du dos des livrés le dessein qui termine l'ornement.

PALETTE, se dit en termes de Potiers de terre, d'un instrument de bois, presque l'unique dont ils se servent pour former, battre & arrondir leurs ouvrages.

Ils en ont de plusieurs espèces ; les

palettes les plus larges sont de figure ovale avec un manche; d'autres sont arrondies ou creusées triangulairement; d'autres enfin ressemblent à des couteaux larges; elles servent à couper tout ce qu'il y a de superflu dans les moules de leurs ouvrages.

PALETTE A FORER, se dit en termes de Serruriers & autres ouvriers en fer, d'un instrument qui leur sert lorsqu'ils veulent percer ou forer quelque pièce. La palette est de bois, de forme ovale, d'un pouce d'épais, avec un manche & quelquefois deux; le tout d'un pied ou environ de long. Une bande ou morceau de fer de quatre à cinq pouces de longueur, & de quatre à cinq lignes d'épaisseur, percée de quelques trous qui ne la traversent pas tout-à-fait, est attachée dans le milieu de la palette: lorsque l'ouvrier veut forer, il appuie la palette sur son estomac, & mettant la tête du forêt dans l'un des trous de la bande de fer, il le fait tourner par le moyen de l'arçon ou archet dont la corde passe sur la boîte du forêt.

PALÉTUVIER; substantif masculin. Quelques-uns prétendent que ce n'est pas le même arbre que le figuier admirable de l'Amérique. Peut-être ces arbres ne sont-ils avec l'*Ensade*, le *Chivef*, le *Mangrove*, le *Manglier*, &c. que des variétés du même arbre, & qui ont dégénéré par transplantation, ou par la nature du sol & du climat; peut-être aussi ces différences ne proviennent-elles que de la confusion que certains voyageurs peu instruits ont jeté dans leurs descriptions.

M. de Préfontaine, dans la *maison rustique à l'usage de Cayenne*, dit qu'il y a trois sortes de palétuviers, le blanc, le rouge & le violet. Le bois n'en est bon qu'à brûler. Les Indiens se servent de l'écorce du violet pour teindre en cette couleur & en noir: elle seroit propre aussi à tanner les cuirs, de même que le chêne & l'orme. Il part des branches des palétuviers, un grand nombre de filets, qui pendent verticalement à terre, & y prennent racine. Les Caraïbes s'en servent pour lier. Quand on veut conserver les lignes, & les autres instrumens de pêche, on les fait bouillir avec l'écorce de cet arbre, à laquelle on joint un morceau de gomme d'acajou; la teinture violette qu'ils acquièrent les rend plus durables.

Suivant M. de Préfontaine, le palétuvier blanc de Cayenne diffère beaucoup par ses parties essentielles du mangle véritable.

PÂLEUR; substantif féminin. La couleur de ce qui est pâle. Il ne se dit qu'en parlant des personnes.

La couleur de humeurs & des parties visibles qui est naturellement blanche, ou d'un rouge vif & brillant, semblable à celle de la rose, dégénère en pâleur par le défaut de préparation des humeurs, par le manquement des globules rouges, & par un commencement de corruption. Le changement de couleur s'observe dans le sang, les crachats, le pus, l'urine, & les autres humeurs, soit qu'elles coulent ou qu'elles croupissent dans leurs vaisseaux.

De-là naît la pâleur qui accompagne les maladies de l'estomac, des intestins, des viscères, des poumons. Le relâchement des parties, la foiblesse, la crudité des humeurs, le repos excessif du corps les inquiétudes de l'esprit, le chagrin, le rallentissement de la circu-

lation, les évacuations trop abondantes, soit des excrémens, soit de l'urine, les fleurs blanches, la gonorrhée, la salivation, causent aussi la pâleur. On observe encore la pâleur dans les femmes qui alaitent trop; mais dès qu'on a guéri les maladies qu'on vient de nommer, la pâleur disparoît par le secours des corroborans & par l'exercice du corps.

PÂLEUR, en termes de Mythologie, est le nom d'une Divinité des anciens Romains. Tullus Hostilius Roi de Rome, dans un combat où ses troupes prenoient la fuite, fit vœu d'élever un temple à la crainte & à la pâleur. Ce temple fut en effet élevé hors de la Ville. On lui donna des Prêtres qui furent appelés Palloriens, & on lui offrit en sacrifice un chien & une brebis.

PÂLI, IE; participe passif. *Voyez* PÂLIR.

PALIACATE, ou PALIACAT, ou PALICATE; Ville des Indes orientales, sur la côte de Coromandel, au Royaume de Carnate, sur la route de Masulipatan à Gandicot. Les Hollandois y ont un comptoir, & un fort appelé *le fort de Gueldres*.

PALIBOTRE; substantif masculin. Nom que les Rois de Perse ont long-temps porté dans l'antiquité, à cause d'un d'entr'eux très-révéré dont il fut le nom propre.

PALICA; c'est selon Diodore & Etienne le Géographe, une anciene Ville de Sicile, ainsi appelée d'un Temple bâti dans le voisinage, en l'honneur des Dieux Palices.

PALICES; (les Dieux) nom de deux Dieux nés des amours de Jupiter & de la Nymphe Thalie, ou selon quelques uns de la Nymphe Æthna. Ce maître des Dieux, dit la fable, craignant tout des emportemens de Junon, cacha sous terre son amante pendant le temps de sa grossesse. Elle ne reparut qu'après l'avoir fait père de deux jumeaux. Dans la suite, les habitans de la Sicile les choisirent, pour leurs Dieux, & leur bâtirent auprès de la Ville de Palica un Temple magnifique qui en avoit pris son nom. Leur Autel devint l'asyle des malheureux & en particulier des esclaves fugitifs.

Diodore dit que dans le temple de ces Dieux, on prêtoit les sermens qui regardoient les affaires les plus importantes, & que la punition suivoit toujours le parjure. La persuasion, ajoute-t-il, où l'on est de la sévérité des divinités qui l'habitent, fait qu'on termine les plus grands procès par la voie seule du serment, & qu'il n'y a point d'exemple que ces sermens ayent été violés. Quelquefois on écrivoit son serment, qu'on jetoit dans un bassin d'eau, & le serment surnageant, l'accusé étoit absous. Il y avoit dans le voisinage de Palice, un lac appelé *Palicorum stagnum*, où l'on imagina d'éprouver de la même manière la vérité des sermens. Le temple de Trézène étoit aussi fameux par de pareilles épreuves. On trouve encore au bout de l'orient, dans le Japon, des usages semblables, fondés sur la simplicité des premiers temps, & sur la superstition commune à tous les Peuples.

Enfin on juroit en Sicile, le long du fleuve Simethe, par les Dieux Palices.

PALICOURS; Peuple d'Amérique dans la France équinoxiale, entre les rivières d'Epicouly & d'Agairi.

PALIER; substantif masculin. L'endroit d'un degré, d'un escalier, où les marches sont interrompues par

une eſpèce de plate-forme qui eſt propre à ſe repoſer, & qu'on appelle auſſi pour cela un repos. Les paliers doivent avoir au moins la largeur de deux marches dans les grands perrons, & ils doivent être auſſi long que larges, quand ils ſont dans le retour des rampes des eſcaliers.

On appelle *demi-palier*, un palier qui eſt carré ſur la longueur des marches. Philibert de Lorme nomme *double marche*, un palier triangulaire dans un eſcalier à vis.

Palier de communication, ſe dit d'un palier qui ſépare & communique deux appartemens de plein pied.

Palier circulaire, ſe dit du palier de la cage, ronde ou ovale, d'un eſcalier en limace.

PALIFICATION; ſubſtantif féminin & terme d'Architecture hydraulique. C'eſt l'action de fortifier un ſol avec des pilotis. Dans les endroits humides ou marécageux, on enfonce ces pilotis avec un mouton, afin qu'on puiſſe bâtir deſſus en toute ſûreté.

PALILIES; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. *Palilia*. Fête que les Romains célébrèrent autrefois en l'honneur de la déeſſe Palès. *Voyez* Palès.

PALIMBAN, ou Palimbuan; ville des Indes Orientales, capitale d'un Royaume de même nom dans la partie orientale de l'île de Sumatra.

Ce Royaume eſt borné au nord, par celui de Jambi; à l'orient & au midi par la mer; & à l'occident par une chaîne de montagnes qui court au milieu de l'île.

PALINDROME; ſubſtantif maſculin. Sorte de vers ou de diſcours qui ſe trouve toujours le même, ſoit qu'on le liſe de gauche à droite, ou qu'on le liſe de droite à gauche. On en cite pour exemple un vers attribué au diable.

Signa te, ſigna temerè me tangis et angis,
Roma tibi ſubitò motibus ibit amor.

Mais des gens oiſifs ont rafiné ſur lui en compoſant des vers dont les mots ſéparés & ſans enjamber les uns ſur les autres, ſont toujours les mêmes de gauche à droite, ou de droite à gauche. Tel eſt l'exemple que nous en fournit Cambden.

Odo tenet mulum, madidam mappam tenet anna,
Anna tenet mappam madidam, mulum tenet Odo.

Quel futile emploi du temps!

PALINDROMIE; ſubſtantif féminin, & terme employé par Hypocrate & autres anciens Médecins Grecs, pour ſignifier le retour ou reflux contre nature, des humeurs morbifiques, vers les parties intérieures & nobles du corps.

PALINGÉNÉSIE; ſubſtantif féminin. Ce mot ſignifie littéralement *régénération*. On l'emploie pour exprimer une action que quelques chimiſtes prétendent avoir obſervée dans les cendres & dans d'autres produits de l'analyſe chimique des corps organiſés, ſoit végétaux, ſoit animaux, par laquelle ces principes reproduiſent un corps ſemblable à celui dont ils ont été retirés, ou du moins le phantôme, l'image, la forme du corps.

A l'égard des végétaux, il faut entendre M. Digby, grand admirateur des miracles de la Palingénéſie: « Nous pouvons, dit-il, reſ-» ſuſciter une plante morte, la

» rendre immortelle, & en la faisant revivre du milieu de ses » cendres, lui donner une espèce » de corps glorifié, & tel, pour » ainsi dire, que nous espérons » voir le nôtre après la résurrec- » tion. Quercétan, Médecin du » Roi Henri IV, nous raconte une » histoire admirable d'un certain » Polonois, qui lui faisoit voir » douze vaisseaux de verre, scel- » lés hermétiquement, dans cha- » cun desquels étoit contenue la » substance d'une plante différen- » te; savoir, dans l'un étoit une » rose; dans l'autre une tulipe, » & ainsi du reste : or, il faut ob- » server qu'en montrant chaque » vaisseau, on n'y pouvoit remar- » quer autre chose, sinon un petit » amas de cendres qui se voyoit » dans le fond; mais aussi-tôt qu'il » l'exposoit sur une douce & mé- » diocre chaleur, à cet instant » même il apparoissoit peu à peu » l'image d'une plante qui sortoit » de son tombeau ou de sa cendre; » & dans chaque vaisseau les plan- » tes & les fleurs se voyoient res- » suscitées en leur entier, selon la » nature de la cendre dans laquelle » leur image étoit invisiblement » ensevelie. Chaque plante ou fleur » croissoit de toutes parts en une » juste grandeur, sur laquelle » étoient dépeintes ombratique- » ment leurs propres couleurs, fi- » gures & autres accidens pareils; » mais avec telle exactitude & naï- » veté, que le sens auroit pu ici » tromper la raison, pour croire » que c'étoit des plantes & des » fleurs substantielles & véritables. » Or, dès qu'il venoit à retirer le » vaisseau de la chaleur, & qu'il » l'exposoit à l'air, il arrivoit que » la matière & le vaisseau venant » à se refroidir, on voyoit sensi- » blement que ces plantes ou fleurs » commençoient à diminuer peu à » peu, tellement que le teint écla- » tant & vif, venant à pâlir, leur » figure alors n'étoit plus qu'une » ombre de la mort, qui dispa- » roissoit soudain, & s'envelop- » poit derechef sous les cendres. » Tout cela, quand il vouloit ap- » procher les vaisseaux, se réitéroit » avec les mêmes circonstances. » Athanase Kircher à Rome, m'a » souvent assuré pour certain, qu'il » avoit fait cette même expérien- » ce, & me communiqua le secret » de la faire, quoique je n'aye ja- » mais pu y parvenir, après beau- » coup de travail. » Voici ce secret, qu'on nomme *secret impérial*, à cause que l'Empereur Ferdinand III qui l'avoit acheté d'un Chimiste, le donna au Père Kircher, qui en a publié le procédé dans son *Mundus Subterraneus*.

1°. Prenez quatre livres de graines de la plante que vous désirez faire renaître de ses cendres; cette graine doit être bien mûre. Pilez-la dans un mortier; mettez le tout dans un vaisseau de verre, qui soit bien propre, & de la hauteur de la plante dont vous avez pris la graine; bouchez exactement le vaisseau, & le gardez dans un lieu tempéré.

2°. Choisissez un soir où le Ciel soit bien pur & bien serein, & exposez votre graine pilée à la rosée de la nuit dans un large plat, afin que la graine s'imprègne fortement de la vertu vivifiante qui est dans la rosée.

3°. Avec un grand linge bien net, attaché à quatre pieux dans un pré, ramassez huit pintes de cette même

rosée, & la versez dans un vaisseau de verre qui soit propre.

4°. Remettez vos graines imbibées de la rosée dans leur vaisseau, avant que le soleil se lève, parce qu'il feroit évaporer la rosée; posez ce vaisseau, comme auparavant, dans un lieu tempéré.

5°. Quand vous aurez amassé assez de rosée, il faut la filtrer, & puis la distiller, afin qu'il ne reste rien d'impur. Les feces qui restent seront calcinées pour en tirer un sel qui fait plaisir à voir.

6°. Versez la rosée distillée & imbue de ce sel sur les graines, & puis rebouchez le vaisseau avec du verre pilé & du borax. Le vaisseau en cet état doit être mis pour un mois dans du fumier neuf de cheval.

7°. Retirez le vaisseau, vous verrez au fond la graine qui sera devenue comme de la gelée; l'esprit sera comme une petite peau de diverses couleurs, qui surnage au-dessus de toute la matière. Entre la peau & la substance limoneuse du fond, on remarque une espèce de rosée verdâtre, qui représente une moisson.

8°. Exposez durant l'été ce vaisseau bien bouché de jour au soleil, & de nuit à la lune. Lorsque le temps est brouillé & pluvieux, il faut le garder en un lieu sec & chaud, jusqu'au retour du beau temps. Il arrive quelquefois que cet ouvrage se perfectionne en deux mois, & quelquefois il y faut un an. Les marques du succès, c'est quand on voit que la substance limoneuse s'enfle & s'élève, que la petite peau ou l'esprit diminue tous les jours, & que toute la matière s'épaissit. Lorsqu'on voit dans le vaisseau, par la réflexion du soleil, maître des exhalaisons subtiles, & se former de légers nuages, ce sont les premiers rudimens de la plante naissante.

Enfin, de toute cette matière, il doit se former une poussière bleue; de cette poussière, lorsqu'elle est élevée par la chaleur, il se forme un tronc, des feuilles, des fleurs, & en un mot on apperçoit l'apparition d'une plante qui sort du milieu de ses cendres. Dès que la chaleur cesse, tout le spectacle s'évanouit, toute la matière se dérange & se précipite dans le fond du vaisseau pour y former un nouveau chaos. Le retour d'une nouvelle chaleur ressuscite toujours ce phénix végétal caché sous les cendres.

Pour les animaux, rapportons d'abord à ce sujet un passage de Gaffarel, dans ses *curiosités inouïes*, *page* 100: « M. du Chêne (c'est le » même qu'on vient de citer sous le nom de Quercetan) dit-il, un des » meilleurs Chimistes de notre siè» cle, rapporte qu'il a vu un très» habile Polonois, Médecin de » Cracovie, qui conservoit dans » des phioles la cendre de presque » toutes les plantes; de façon que, » lorsque quelqu'un par curiosité » vouloit voir, par exemple, une » rose dans ces phioles, il prenoit » celle dans laquelle la cendre du » rosier étoit gardée, & la mettant » sur une chandelle allumée, *&c*... » A présent, continue-t-il, ce se» cret n'est plus si rare, car M. de » Claves, un des excellens Chi» mistes de notre temps, le fait » voir tous les jours. D'ici on peut » tirer cette conséquence, que les » ombres des trépassés, qu'on voit » souvent paroître aux cimetières, » sont naturelles, étant la forme » des corps enterrés en ces lieux, » ou leur figure extérieure & non

» pas l'ame, ni des phantômes bâ-
» tis par les démons, ni des génies,
» comme quelques-uns ont cru. Il
» est certain que ces apparitions
» peuvent être fréquentes aux lieux
» où il s'est donné des batailles; &
» ces ombres ne sont que les figu-
» res des corps morts que la cha-
» leur ou un petit vent doux, excite
» & élève en l'air.... Voici quelque chose de plus réel, si tant est qu'on puisse compter sur la vérité du fait. C'est que le Père Schots rapporte du Chimiste François, qu'on a déjà nommé, de Claves, qui faisoit voir à qui vouloit, la résurrection, non-seulement des végétaux, mais celle d'un moineau.

M. Digby a fait encore davantage : d'animaux morts, broyés, pilés, il en a tiré de vivans de la même espèce. Voici comment il s'y prenoit, & c'est la dernière sorte de palingénésie dont nous ferons mention : « Qu'on lave des écre-
» visses pour en ôter la terre ;
» qu'on les cuise durant deux heu-
» res dans une suffisante quantité
» d'eau de pluie; gardez cette dé-
» coction ; mettez les écrevisses
» dans un alambic de terre, & les
» distillez jusqu'à ce qu'il ne monte
» plus rien ; conservez cette li-
» queur, calcinez ce qui reste au
» fond de l'alambic, & le réduisez
» en cendres par le réverbératoire,
» desquelles cendres vous tirerez le
» sel avec votre première décoc-
» tion ; filtrez ce sel, & lui ôtez
» toute son humidité superflue ;
» sur ce sel, qui vous restera fixe,
» versez la liqueur que vous avez
» tirée par la distillation, & mettez
» cela dans un lieu humide, com-
» me dans du fumier, afin qu'il
» pourrisse, & dans peu de jours
» vous verrez dans cette liqueur de
» petites écrevisses se mouvoir, &
» qui ne seront pas plus grosses que
» des grains de millet. Il les faut
» nourrir avec du sang de bœuf,
» jusqu'à ce qu'elles soient deve-
» nues grosses comme une noiset-
» te ; il les faut mettre ensuite
» dans une auge de bois remplie
» d'eau de rivière avec du sang de
» bœuf, & renouveller l'eau tous
» les trois jours. De cette manière
» vous aurez des écrevisses de la
» grandeur que vous voudrez. » *Recueil des Secrets*, pag. 74, 76. Voilà bien des expériences ; mais peut-on s'en promettre une réussite constante ou même fréquente? C'est ce qui est très-difficile à croire ; il est même fort probable que la dernière est absolument impossible.

PALINOD, ou PALINOT ; substantif masculin. Sorte d'établissement poétique institué en Normandie en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

Voici ce qu'on rapporte sur l'origine de cette institution. Helsin ou Herbert Abbé de Ramèse, ayant été envoyé en Dannemarck, en 1070, par Guillaume surnommé *le Conquérant*, Duc de Normandie & Roi d'Angleterre, pour y conclure un traité de paix avec les peuples de ce Royaume, essuya à son retour, une violente tempête qui le mit dans le plus pressant danger. Herbert, se voyant sur le point d'être englouti par les flots, eut recours à la Sainte Vierge, & lui promit d'honorer d'un culte particulier le privilége de sa Conception Immaculée, si par son moyen, il pouvoit échapper au péril qui le menaçoit. Dès qu'il eut fait ce vœu, la tempête commença à s'appaiser, & fit bientôt place au calme & à

la sérénité. Herbert ayant heureusement abordé en Angleterre, fit au Roi le récit de la tempête qu'il avoit essuyée, du vœu qu'il avoit fait à la Sainte Vierge, & du secours miraculeux qu'il en avoit reçu. Guillaume, ayant consulté là-dessus les Prélats d'Angleterre, écrivit, par leurs avis, à tous les Evêques de Normandie une lettre circulaire, par laquelle il les invitoit à établir dans la Province une fête en l'honneur de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge. L'intention du Roi fut remplie, & la fête de la Conception commença d'être solennisée dans la Normandie; ce qui fit qu'on l'appela d'abord *la fête aux Normands*. A l'occasion de cette fête, il se forma dans l'Eglise de Saint Jean de la ville de Rouen, une Confrérie sous le titre de l'*Immaculée Conception de la Sainte Vierge*, composée de plusieurs personnes des plus considérables de la ville. Cette Confrérie fut approuvée par Jean de Bayeux, Archevêque de Rouen. Elle étoit dirigée par un Président que les Confrères élisoient eux-mêmes tous les ans, & auquel ils donnoient le nom de *Prince de l'Association*. Cette dignité ayant été conférée en 1489, à Pierre Daré, Ecuyer, sieur de Châteauroux, Conseiller du Roi, & Lieutenant Général de Rouen, le nouveau Prince plein de zèle pour la gloire de sa Confrérie, forma le projet de l'ériger en Académie, & il y réussit. Robert de Croismare, Archevêque de Rouen, confirma par son approbation les nouveaux statuts qui furent dressés par les soins du sieur de Châteauroux, pour servir à la nouvelle Académie. Des prix furent proposés pour ceux qui auroient composé la plus belle pièce de poësie, en l'honneur de la Conception de la Sainte Vierge; & des Juges éclairés furent établis pour examiner les ouvrages des Concurrens. La distribution solennelle des prix se fit pour la première fois dans l'Eglise de St. Jean, la même année 1489. Le nombreux concours de personnes qu'attiroit cette cérémonie, donna lieu à la translation de l'Académie qui se fit en 1515. L'Eglise de Saint Jean étoit devenue trop petite. Jacques des Homets, Abbé de Saint Vandrille, élu cette année Prince de l'Académie, la transféra dans le couvent des Carmes. Ce fut vers le même temps que l'on donna le nom de *Palinod* à cette Académie qu'on appeloit auparavant l'*Académie de l'Immaculée Conception*, ou *du Puy*. Les pièces que l'on présentoit pour les prix étoient des chants royaux & des ballades, sorte de poësie qui a pour règle que le dernier vers ou refrain, soit répété à la fin de chaque strophe, sans que le sens soit altéré; & c'est à cause de cette répétition du refrain, que l'Académie fut appelée *Palinod*, ainsi que les pièces que l'on y présentoit. Ces pièces se lisoient publiquement sur une tribune élevée, qui fut nommée *le Puy de la Conception*. La distribution des prix se faisoit le Dimanche qui suivoit la fête de l'Immaculée Conception. Les Vainqueurs étoient couronnés au son des tymbales & des trompettes. Dans les premiers temps de l'Académie, ces prix n'étoient pas fondés. Le Prince, de concert avec quelques-uns des Associés les plus considérables, les proposoit & en faisoit la dépense. Guillaume le Roux, Seigneur de Bourghteroulde, donna le premier un fonds fixe

pour fournir aux frais de cet établissement. Ce fonds consistoit en 25 liv. de rente. En 1520, le Pape Léon X, donna en faveur de l'Académie des Palinods, une Bulle qui confirmoit cette Association, & lui accordoit les plus beaux priviléges. Les principaux étoient que l'Académie des Palinods auroit la prééminence sur toutes les autres Associations de la Province; que les Académiciens pourroient faire dresser, dans quelques endroits de leurs maisons, un autel portatif; y faire célébrer le Sacrifice de la Messe & y recevoir l'Eucharistie; que tout Confesseur choisi par les Académiciens auroit pouvoir de les absoudre des cas même réservés au Pape, de commuer leurs vœux, & de leur donner une indulgence plenière de tous leurs péchés. Cette précieuse Bulle fut malheureusement perdue avec plusieurs autres Chartes pendant les troubles que les Calvinistes excitèrent dans le Royaume. Dans ces temps malheureux, l'Académie perdit tout son éclat & fut presqu'abolie; mais elle se rétablit enfin vers l'an 1596, par les soins de Claude Groulard, Chevalier, Sieur & Baron de Monville, Premier Président au Parlement de Rouen. Cet illustre Magistrat élu cette même année Prince de l'Académie, fonda le premier prix des Stances. L'année suivante, les Associés pour réparer la perte de la Bulle qui contenoit leurs privilèges, présentèrent Requête au Parlement pour qu'il leur fût permis de faire réimprimer un petit livre qu'ils avoient trouvé dans la Bibliothèque d'un Président au Parlement, nommé *Pierre Monsaud*, qui contenoit la Bulle de Léon X, & les autres priviléges de l'Académie. Par la même Requête, ils demandèrent qu'il leur fût permis de jouir des privilèges qui leur étoient octroyés dans cette Bulle. Le Parlement leur accorda l'un & l'autre. En 1611, le second prix des Stances fut fondé par Claude Groulard, sieur de Torcy, Conseiller au Parlement. Charles de la Roque, Abbé de la Noé, Conseiller au Parlement, fonda les prix du chant royal & de la ballade, en 1613. Le prix de l'épigramme Latine fut fondé en 1614, par Alfonse de Butteville, Prieur de Saint Blaise de l'Huy, Official, Chantre & Chanoine de Rouen, & alors Prince de l'Académie. La même année, Marin le Pigny, Chanoine & Archidiacre de Rouen, fonda le prix du sonnet. Celui de l'ode Latine fut fondé en 1624, par François de Harlai, Coadjuteur de Rouen. Enfin, Barthelemi Hallé, sieur d'Orgeville, Chanoine de Rouen & Archidiacre d'Eu, fonda celui de l'ode Françoise en 1627.

Le Père Mauduit de l'Oratoire, qui a fait imprimer un recueil de poësies couronnées à l'Académie des Palinods, s'exprime ainsi sur ces sortes de pièces dans la préface de son recueil : « On appelle, dit-» il, *Palinods des combats en vers*, » qui ont été institués en l'honneur » de la Conception Immaculée de » la Sainte Vierge; & l'on y ad-» juge le prix à la pièce la plus ex-» cellente en chacun des genres qui » sont prescrits. »

PALINODIE; substantif féminin. *Palinodia*. Discours par lequel on rétracte ce qu'on avoit dit dans un discours précédent.

On attribue l'origine de la palinodie au poëte Stésicore, & voici à quelle occasion. Il avoit maltraité Hélene dans un poëme fait

à dessein contre elle. Castor & Pollux, au rapport de Platon, vengèrent leur sœur outragée, en frappant d'aveuglement le poëte satyrique; & pour recouvrer la vue, Stésicore fut obligé de chanter la palinodie. Il composa en effet un autre poëme, en soutenant qu'Hélène n'avoit jamais abordé en Phrygie, comme il l'avoit prétendu auparavant. Il louoit également ses charmes & sa vertu, & félicitoit Ménélas d'avoir obtenu la préférence sur ses rivaux.

La sixième ode du premier livre des odes d'Horace, qui commence par ces mots, Ô *matre pulchrâ filia pulchrior*, est une vraie palinodie, mais la plus mignone & la plus délicate.

Les vers du Roi de Prusse à Darget sont une véritable palinodie, & le poëte leur a donné ce titre: ils commencent ainsi:

> J'en suis fâché, pauvre *Darget*,
> Si ma Muse trop indiscrète
> De ses bons mots te fit l'objet:
> Rappelle-toi que tout poëte
> Doit amplifier son sujet.
> Ton nom si propre à l'hémistiche,
> Vint dans mon poëme à propos
> Se placer comme dans sa niche;
> Et je chargeai dessus ton dos
> Tout ce qu'une fiction folle
> Et la gigantesque hyperbole
> Imagina pour mes Héros.

La lettre accompagnée de la traduction en vers du *de profundis* que M. Piron écrivit il y a quelques années, à l'auteur du Mercure, pour qu'il l'insérât dans son journal, est aussi une véritable palinodie, par laquelle ce poëte rétracte tout ce qu'il a écrit contre les mœurs.

PALINTOCIE; substantif féminin. Nom tiré du grec, par lequel les anciens exprimoient la seconde naissance d'un enfant. Il n'y a guère que la fable de Bacchus tiré des entrailles de sa mère expirante, renfermé ensuite dans la cuisse de Jupiter d'où il sortit à terme, à quoi on puisse adapter une pareille expression.

PALINTOCIE, étoit aussi en usage pour signifier la restitution d'une usure, ou le remboursement des intérêts. Les habitans de Mégare, après avoir chassé leur tyran, ordonnèrent la palintocie, c'est-à-dire, qu'ils obligèrent par une loi, tous les créanciers à rembourser à leurs débiteurs les intérêts qu'ils avoient reçus de ceux-ci pour toutes les sommes prêtées.

PALINURE; terme de Mythologie & nom propre d'un Pilote des vaisseaux d'Enée, qui, après s'être endormi, tomba dans la mer avec son gouvernail. Il fut près de trois jours le jouet des flots qui le poussèrent enfin sur les rivages d'Italie: Ce fut là qu'il trouva le terme de ses jours; car les habitans du pays, dans l'espérance de s'enrichir de sa dépouille, le massacrèrent & le jetèrent dans la mer. Les Dieux irrités de cette inhumanité, ne laissèrent point ce crime impuni: ils affligèrent tout le pays d'une grande peste. L'Oracle consulté répondit aux habitans que pour faire cesser ce fléau, il falloit qu'ils appaisassent les manes de Palinure; en conséquence ils lui consacrèrent un bois & lui érigèrent un magnifique tombeau sur le promontoire qui porte son nom: les Italiens le nomment *Capo di Palinuro*; il est dans la Principauté ultérieure, au Royaume de Naples.

PALIPON; substantif masculin. Es-

péce de palmier de l'île de Cayenne, dont le fruit est petit & peu agréable au goût; cependant on s'y accoutume; il excite à boire & provoque l'appétit.

PALIQUES; *voyez* Palices.

PÂLIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Expallescere.* Devenir pâle. *On rougit de pudeur, on pâlit de colère. Palir à l'aspect du danger. L'accusé a pâli à la vue de son Juge.*

Pâlir, est quelquefois verbe actif, & alors il signifie rendre pâle. *Le vinaigre pâlit les lèvres.*

La première syllabe est longue, & la seconde longue ou brève. *Voy.* Verbe.

PALIS; substantif masculin. Pieu. *Un champ clos de palis.* Il se dit aussi du lieu entouré de palis.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

PALISSADE; substantif féminin. Clôture de palis plantés en terre pour la défense d'un poste ou de quelque dehors d'une place de guerre. Les palissades servent à fortifier les avenues des postes ouverts, des gorges, des demi-lunes, le fond des fossés, les parapets des chemins couverts, & en général tous les postes où l'on craint des surprises & dont les approches sont faciles.

On appelle aussi *palissade*, un pieu de la palissade. Les palissades doivent être si serrées, qu'il ne reste de l'intervalle entre elles que pour la bouche du mousquet. On vient à bout des palissades, soit en les arrachant, soit en les faisant couper par des grenadiers, ou bien en les abattant avec le canon, ou en les brulant avec des fascines goudronnées.

Palissade, se dit aussi d'une suite d'arbres plantés à la ligne, dont les branches qu'on laisse croître dès le pied, font une espèce de haie que l'on tond de temps en temps.

Les palissades de charme sont celles qui viennent les plus hautes, & qui s'unissent le mieux. On fait de petites palissades avec de la charmille, des ifs, des buis, *&c.* pour les allées; & des palissades à hauteur d'appui avec du jasmin, des grenadiers, & surtout du filaria qui est très-propre à faire des palissades de moyenne hauteur. Il y a aussi des palissades à banquettes qui n'excèdent jamais trois pieds & demi. Elles servent à border les *allées*, lorsqu'on ne veut pas borner toutes les vues d'un jardin. On y met des arbres d'espace en espace, & quand on veut les décorer, on y enclave des ormes à tête ronde.

La hauteur d'une palissade en général, doit être les deux tiers de la largeur de l'allée. Les palissades plus hautes font paroître les allées étroites, & les rendent tristes. Leur beauté consiste à être bien garnies par le bas. Lorsqu'elles se dégarnissent, on y remédie avec des ifs soutenus d'un petit treillage. On les tond ordinairement des deux côtés à plomb.

Les utilités des palissades consistent 1°. à couvrir les murs de clôture, pour boucher en des endroits des vues désagréables, & en ouvrir d'autres; 2°. à corriger & à racheter les biais qui souvent se trouvent dans un terrein, & les coudes que forment certains murs; 3°. à servir de clôture aux bosquets, cloîtres & autres compartimens qui doivent être séparés, & où l'on pratique d'espace en espace, des renfoncemens le long des *allées*;

4°. à revêtir le mur d'appui d'une terrasse ; 5°. à former des niches qui décorent des jets d'eau, des figures ou des vases ; 6°. enfin à dresser des portiques & à former des galeries & des arcades.

On appelle *palissades crénelées*, les palissades qui sont couvertes d'espace en espace en manière de créneaux au-dessus d'une hauteur d'appui, comme il y en a, par exemple, autour de la pièce d'eau appelée *l'Isle royale* à Versailles.

On appelle *arbre de palissade*, un arbre de l'Amérique méridionale, qui se trouve surtout à Surinam. Les Indiens s'en servent pour construire leurs cabanes. Il porte des fleurs en si grande abondance, que ses rameaux s'affaissent sous son poids : ces rameaux ressemblent à des balais de bouleau. Les gousses que produit cet arbre, contiennent une graine semblable à du millet.

PALISSADÉ, ÉE ; participe passif. *Une demi-lune palissadée. Un mur palissadé.* Voyez PALISSADER.

PALISSADER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Entourer une fortification de palissades. *Palissader une contrescarpe.*

PALISSADER, signifie aussi dresser des palissades autour des murailles d'un jardin, d'un parc. *Palissader un mur avec du jasmin.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

PALISSAGE ; substantif masculin & terme de Jardiniers. Action de palisser, & l'effet qui en résulte. *Voyez* PALISSER.

PALISSAIRE ; adjectif & terme d'antiquité. Quelques antiquaires appellent *couronne palissaire*, la couronne dont on récompensoit autrefois chez les Romains, ceux qui forçoient les premiers la palissade des ennemis. Cette couronne se nomme plus communément *vallaire*.

PALISSÉ, ÉE ; participe passif. *Voy.* PALISSER.

PALISSÉ, en termes de Blason, se dit des pièces à paux aiguisés, enclavés les uns dans les autres.

DIE MYSTINKOPE, à Lubeck, d'azur à trois troncs écotés d'or, enclos dans une enceinte ronde palissée de même.

PALISSER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Jardiniers. Attacher le long des murailles d'un jardin, les branches des arbres fruitiers par le moyen d'un treillage ou de quelque autre chose.

On palisse les arbres au printemps durant la taille, & suivant les divers bourgeons qui ont poussé depuis cette taille ; on recommence en été d'attacher chaque bourgeon au treillage qui couvre le mur.

Le palissage n'est pas plus dans l'ordre de la nature que la transplantation, la taille & l'ébourgeonnement ; cette opération demande que les arbres soient dans leur liberté, dardant en avant leurs rameaux pour suivre la direction & l'impression de l'air. En effet on a beau retenir, arrêter, attacher avec du jonc ou de l'osier, les bourgeons, ils s'écartent toujours du mur par leurs extrémités. L'air est autant l'élément des branches & des rameaux, que la terre est celui des racines. Les arbres en plein vent ne cherchent qu'à s'étendre ; si vous laissez une année les arbres d'un espalier sans les tailler, les

ébourgeonner & les palisser, ils deviendront aussi-tôt des buissons ou des arbres de haute tige.

On a deux objets dans le palissage ; le premier, l'utilité ; le second, l'agrément de plaire aux yeux.

L'utilité se tire d'une bonne taille, & procure sûrement l'abondance, une plus prompte maturité, & une fécondité successive & perpétuée dans un arbre.

On n'a d'autre vue dans le second objet que de bien étendre les branches d'un arbre, de manière qu'il couvre exactement toutes les parties d'un mur ; rien ne cause plus de plaisir aux yeux, que de voir la verdure mêlée avec le coloris charmant que prennent les fruits, quand ils sont bien gouvernés.

Le palissage contribue à une plus prompte maturité des fruits, la branche étant plus exposée à l'air, aux rosées & aux pluies fécondes. Dans les arbres en buisson, ou a plein vent, l'air passe & traverse de toutes parts ; mais aux espaliers il est brisé, & il n'a point le même jeu ni la même action : ainsi le mur occasionne la réverbération du soleil & en fixe la chaleur sur les fruits qui prennent du goût & de la saveur, pour peu qu'ils soient dégagés des touffes de feuilles & de bourgeons : si au contraire ces fruits étoient offusqués par un palissage trop garni, ils ne recevroient pas du soleil cette teinte brillante dont lui seul est capable de les peindre & de les colorer. Il est certain que plus le fruit approche de la muraille, plus il a de goût, & mûrit promptement.

On palisse les arbres ordinairement avec de l'osier ou du jonc, sur des treillages de bois ou de fil de fer, en étendant les branches pour couvrir le mur où elles sont liées ; mais si le mur est enduit de plâtre, on se sert de clous où l'on arrête la branche passée dans un petit morceau d'étoffe appelée *loque*. De cette manière le bois ni le fil le fer ne blessent point la chair des fruits ; outre que par cet enduit de mur on ne voit point manger les fruits par les lésards, limaçons, perce-oreilles, courcillières qui se retirent dans les trous & joints des pierres, inévitables dans les murs qui ne sont point gobetés.

PALISSON ; substantif masculin & terme de Mégissiers. Instrument de fer plat & poli assujetti sur un montant de bois de la hauteur de deux pieds & demi, & dont ces artisans se servent pour ouvrir les peaux.

PALIURE ; substantif masculin. *Paliurus*. Espèce d'arbrisseau qui croît naturellement dans les haies, aux lieux humides & incultes des pays méridionaux de la France & de l'Italie : il est quelquefois de la hauteur d'un arbre. Sa racine est dure, ligneuse ; ses longues tiges sont d'un bois très-ferme, courbées & garnies à chaque insertion, de deux épines dont l'une est droite & l'autre crochue. Les épines qui se rencontrent proche des feuilles, sont plus petites & moins nuisibles que celles des autres endroits, qu'on ne manie pas impunément, tant elles sont aiguës & roides. Ses feuilles sont petites, arrondies, d'un vert brillant ou rougeâtre. Ses fleurs qui paroissent en Juin, sont jaunes, ramassées aux sommets des branches, disposées en rose : elles se changent ensuite en un fruit fait

en chapeau dégancé, contenant un noyau divisé en trois loges qui renferment ordinairement chacune une semence de la couleur & du poli de la graine de lin.

Les fleurs du paliure paroissent à la fin du printemps, son fruit mûrit en automne & tient à l'arbrisseau tout l'hiver. Quelques-uns nomment le paliure *épine de Christ*, parce qu'ils croient que la couronne d'épine que les Juifs mirent sur la tête de notre Sauveur, étoit faite de cet arbrisseau. Aujourd'hui l'on en fait des haies vives très-commodes pour empêcher les incursions des animaux. Il supporte aussi assez bien l'hiver : cet arbuste n'est pas encore bien commun en France. La racine, les tiges & les feuilles de cet arbrisseau, prises en décoction, arrêtent le flux de ventre; son fruit est très-diurétique & facilite l'expectoration dans l'asthme humide.

On sait que l'espèce de paliure qui est le ceanothus de M. Linnæus, passe pour le spécifique, non seulement des gonorrhées qu'elle arrête en deux ou trois jours sans aucune suite fâcheuse, mais même des maladies vénériennes les plus invétérées qu'elle guérit, à ce qu'on prétend, en moins de quinze jours dans la Virginie & le Canada où croît cette plante. Pour préparer ce remède, on fait bouillir un gros de la racine dans une livre & demie d'eau, jusqu'à réduction d'une livre, qu'on prend en deux fois tous les jours : il faut se servir d'un grand vase pour cette décoction, parce que cette plante jette pendant l'ébullition, une grande quantité d'écume qu'il ne faut pas perdre.

PALIXANDRE; substantif masculin. Espèce de bois violet propre au tour & à la marquetterie. Ce sont les Hollandois qui envoyent cette sorte de bois aux Marchands Épiciers & droguistes de Paris. Il est ordinairement débité en de grosses buches: le plus beau est celui qui est le plus plein de veines, tant dehors que dedans, & qui a le moins d'aubier.

PALLA; substantif féminin & terme latin employé par les antiquaires pour désigner un manteau que les dames Romaines portoient par dessus la robe appelée *stola*.

Horace dans l'art poétique, dit qu'Eschyle habilla le premier ses acteurs d'un long manteau qu'il nomme *palla*. C'étoit un manteau de théâtre fort long & fort ample, inventé pour donner un air plus noble & plus majestueux à ceux qui jouoient les premiers rôles, soit en hommes, soit en femmes. Mais à Rome cet habillement ne passa qu'assez tard au théâtre, & lorsque les femmes de condition s'en furent dégoutées.

On portoit ce manteau sur l'épaule gauche, & le faisant passer de l'autre côté sous le bras droit, on en attachoit les deux bouts sous le bras gauche, sans couvrir la poitrine ni le bras.

PALLADE; substantif féminin & terme de Mythologie. Les anciens appeloient ainsi de jeunes filles que l'on consacroit à Jupiter dans la ville de Thèbes en Égypte. On les choisissoit dans les plus nobles familles de la ville, du nombre des plus belles; & la consécration qu'on en faisoit étoit honteuse, au rapport de Strabon.

Parmi les Pallades consacrées par les Thébains à Jupiter, on distinguoit une jeune fille vierge des plus nobles & des plus belles, à laquelle il étoit libre d'accorder ses dernié-

res faveurs à qui elle vouloit jusqu'à ce qu'elle fût nubile ; alors on la marioit ; mais jusqu'à son mariage, on la pleuroit comme si elle eût été morte.

PALLADIO ; (André) nom d'un célèbre Architecte de Vicence, mort l'an 1580. Ses parens étoient d'une condition médiocre ; mais en considération de son rare mérite & des avantages qu'il avoit procurés à sa Patrie, il fut mis au nombre des citoyens & annobli. Il eut pour Maître Jean-Georges Trissino qui passoit pour un des hommes les plus consommés dans toutes les parties de l'architecture. Palladio s'appliqua à examiner les monumens antiques. Son livre posthume des antiquités de l'ancienne Rome, tout imparfait qu'il est, montre assez combien il avoit approfondi le génie des anciens. C'est dans cette étude qu'il découvrit les véritables règles d'un art qui jusqu'à son temps étoit demeuré, en quelque sorte, négligé, on peut même dire inconnu. Il nous a laissé un traité d'architecture divisé en quatre livres, estimé & recherché des connoisseurs. Entre plusieurs magnifiques édifices dont cet illustre Architecte a donné les desseins, & qu'il a conduits, le beau théâtre construit à Vicence sa Patrie, lui fait surtout honneur, & est la preuve la plus complette de l'excellence de ses talens.

PALLADIUM ; substantif masculin. Mot emprunté du latin & dérivé du grec. C'est le nom qu'on donnoit à une statue de bois, représentant Pallas tenant dans une main un bouclier, & dans l'autre une lance, & faite de manière que la Déesse, en agitant sa lance, sembloit rouler les yeux d'un air menaçant. On rapporte que les Troyens étant occupés à ériger un temple en l'honneur de Pallas dans leur citadelle, cette statue tomba du Ciel dans le temple qui étoit encore ouvert par en-haut. On consulta l'oracle sur cet événement ; & il répondit que la ville de Troyes ne tomberoit jamais au pouvoir de ses ennemis, tant qu'elle conserveroit cette statue. Les Grecs, ayant appris cette vertu du *Palladium*, envoyèrent Ulysse & Diomède qui s'étant glissés secrettement dans la citadelle, tuèrent les gardes, & enlevèrent le *Palladium*.

Dans la suite, l'Antiquité Païenne a désigné sous le nom de *Palladium*, les divers objets auxquels les villes, les empires attachoient leur durée. Tel étoit le bouclier sacré qu'on croyoit tombé du Ciel sous Numa, *&c.*

PALLAGE, ou PELLAGE ; substantif masculin & terme de Coutume. On désigne ainsi un droit dû à quelques Seigneurs pour chaque bateau qui aborde dans leurs Seigneuries.

PALLANTIDES ; (les) fils de Pallas, frère d'Égée, Roi d'Athènes, qui ayant profité de l'absence de Thésée pour indisposer contre lui les Athéniens, le contraignirent d'abandonner Athènes. *Voyez* THÉSÉE.

PALLAS ; Déesse de l'Antiquité, la même que Minerve. *Voyez* MINERVE.

PALLE ; *voyez* PALE.

PALLÈNE ; ancienne ville de la Macédoine, qui étoit située dans une péninsule de même nom.

PALLI ; substantif masculin & terme de relation. C'est le nom que les Siamois donnent à une langue savante, dans laquelle sont écrits les livres de leur Théologie, & qui n'est connue que des Talapoins ou Prêtres Siamois. C'est Sommona-

Kodom leur législateur; qui passe pour être l'auteur du principal de ces livres; il est rempli d'extravagances grossières, & des contes les plus ridicules.

PALLIANO; petite ville d'Italie, dans la campagne de Rome, à dix lieues de Rome.

PALLIATIF, IVE; adjectif. Qui pallie. Il ne se dit guère qu'en ces deux phrases, *remède palliatif*, *cure palliative*; pour dire, un remède qui ne guérit pas à fond, & une cure qui ne soulage que pour peu de temps.

Il s'emploie aussi substantivement. *Les palliatifs sont d'usage dans les maladies incurables.*

PALLIATION; substantif féminin. *Dissimulatio*. Déguisement, action de pallier. Il n'a d'usage qu'au figuré. *En vain voulut-il user de palliation, l'atrocité du crime n'en fut pas moins frappante.*

PALLIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* PALLIER.

PALLIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Obtegere*. Déguiser, couvrir une chose qui est mauvaise, l'excuser en y donnant quelque couleur favorable. *Il employa ce moyen pour pallier son injustice. Les raisons qu'il allegue pour pallier ses vexations, sont insuffisantes.*

En parlant de la cure d'une maladie, d'une plaie, on dit, *pallier le mal*, pour dire, ne le guérir qu'en apparence.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

PALLIUM; substantif masculin. Mot latin qui est passé en françois, pour désigner l'ornement pontifical que les Papes & certains Prélats portent par-dessus leurs habits pontificaux, en signe de juridiction. L'usage du pallium fut introduit dans l'Eglise Grecque au quatrième siècle. Les Empereurs l'envoyèrent aux Prélats comme une marque d'honneur. Ce pallium étoit une espèce de manteau impérial, qui marquoit que les Prélats avoient pour le spirituel la même autorité que l'Empereur pour le temporel. Il avoit à peu près la forme de nos chapes, & descendoit jusqu'aux talons; mais il étoit fermé pardevant. Il n'étoit fait que de laine, par allusion aux brebis dont les Prélats sont les Pasteurs. Cette forme parut depuis trop embarrassante: le *pallium* ne fut plus qu'une espèce d'étole qui pendoit par devant & par derrière, & qui avoit sur chacun de ses côtés une croix d'écarlate. Les Patriarches, lorsqu'ils étoient sacrés, prenoient le *pallium* sur l'autel. Lorsqu'ils confirmoient l'élection de quelqu'un de leurs Métropolitains, ils lui envoyoient le *pallium*; & les Métropolitains le donnoient à leurs suffragans dans la cérémonie de leur consécration; mais ni le Patriarche, ni les Métropolitains ne donnoient jamais cet ornement, sans la permission de l'Empereur. Les Prélats ne pouvoient officier pontificalement qu'ils n'eussent reçu le *pallium*. Ils ne le portoient qu'à l'autel, lorsqu'ils célébroient la Messe solennelle; & même ils l'ôtoient pendant l'Évangile.

L'usage du *pallium* commença plus tard dans l'Église Latine, où il paroît que ce ne fut qu'au sixième siècle. Les Papes ne le donnèrent d'abord qu'aux seuls Primats & Vi-

caires Apoſtoliques. Le Métropolitain d'Arles eſt le premier Prélat de France, qui en ait été honoré. Le Pape Zacharie l'accorda à tous les Archevêques, vers le milieu du huitiéme ſiècle. On trouve que les Papes ont auſſi donné quelquefois le *pallium* à des Évêques.

Le *pallium* que le Pape envoye aujourd'hui aux Archevêques, eſt fait de laine blanche, & en forme de bande large de trois doigts, qui entoure les épaules comme de petites bretelles, ayant des pendans longs d'une palme, par-devant & par-derrière, avec de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, couvertes de ſoie noire, & quatre croix rouges. Ce ſont deux agneaux que l'on offre, tous les ans, ſur l'Autel de l'Égliſe de Sainte Agnès, à Rome, qui fourniſſent la laine dont on fait les *pallium*. L'offrande de ces agneaux ſe fait le 21 Janvier, jour de la fête de Sainte Agnès. Les Sous-diacres Apoſtoliques ſont chargés du ſoin de les élever, juſqu'à ce que le temps ſoit venu de les tondre. C'eſt dans le Sépulcre des Saints Apôtres que l'on conſerve l'étoffe du *pallium*. La formule dont ſe ſervent les Prélats, pour demander au Pape cet ornement, eſt, *inſtanter*, *inſtantiùs*, *inſtantiſſimè*. Les Archevêques ne peuvent ni ſacrer les Évêques, ni faire des Dédicaces, ni Officier pontificalement, qu'ils n'ayent reçu le *pallium*; & il faut qu'ils en demandent un nouveau, s'il arrive qu'ils changent d'Archevêché. Les Évêques d'Autun, en Bourgogne, & de Dol, en Bretagne, obtiennent le *pallium*, par une conceſſion anciennement attribuée à leurs Siéges. C'eſt auſſi quelquefois une récompenſe perſonnelle pour certains Évêques qui ſe ſont ſignalés. Feu M. de Belſunce, Évêque de Marſeille, fut décoré du *pallium*, pour avoir ſoulagé avec un zèle apoſtolique les peſtiférés de cette ville.

Baronius rapporte, qu'en l'an 893, le Pape Formoſus fut admoneſté par Foulques, Archevêque de Rheims, de ne plus ravilir l'honneur & la dignité du *pallium*, en le communiquant trop facilement, non-ſeulement aux Primats & Archevêques, mais aux premiers Évêques qui le lui demandoient.

Le Concile de Bâle & la Pragmatique-ſanction défendent aux Papes de rien prendre pour le manteau ou pallium qu'ils avoient coutume de vendre bien chérement aux Archevêques métropolitains, ce que quelques-uns n'ont pas laiſſé de faire encore nonobſtant ces décrets.

Le droit de *pallium* n'eſt pas réel, mais perſonnel; un Archevêque ou Évêque ne peut le *céder* à un autre, tellement que le *pallium* doit être enſeveli à la mort du Prélat qui en jouiſſoit.

Le Pape peut porter le *pallium* dans toutes les Égliſes où il ſe trouve.

Il n'en eſt pas de même des autres Évêques; les Primats ne reçoivent le *pallium* que comme Métropolitains & non comme Primats; c'eſt pourquoi ils ne peuvent porter le *pallium* hors de leur diocèſe, de même que les Métropolitains ou autres Évêques qui ont droit de *pallium* par privilége, ne peuvent le porter dans la province d'un autre Évêque, à moins que ce ne ſoit de ſon conſentement.

Le Pape peut porter le *pallium* tous les jours, au lieu que les Archevêques & Évêques qui ont l'u-

ſage du *pallium* n'en peuvent uſer qu'en certains jours de l'année ; ſavoir, les jours de Noël & de ſaint Jean, de ſaint Étienne, de la Circoncifion, de l'Épiphanie, le jour des Rameaux, le Jeudi Saint *in Cœna Domini*, le Samedi Saint, les trois fêtes de Pâques & de la Pentecôte, le jour de ſaint Jean-Baptiſte & de tous les Apôtres, les trois fêtes de la Vierge, le jour de la Touſſaints, celui de la Dédicace de l'Égliſe, & les principales fêtes propres à chaque Égliſe, les jours de l'ordination des clercs, au ſacre des Évêques, & au jour de l'anniverſaire de ſa conſécration.

L'Archevêque ou Évêque qui a l'uſage du *pallium*, ne peut dire la meſſe ſans être revêtu du *pallium* ſuivant le canon 4 du concile de Mâcon, ce qui ne doit néanmoins s'entendre que des fêtes & autres jours où il a droit de porter le *pallium*.

Les Prélats qui ont le *pallium* ne peuvent le porter hors le ſervice divin ; ils ne peuvent même le porter à une proceſſion qui ſort hors de l'Égliſe, quoiqu'ils y aſſiſtent vêtus pontificalement. Saint Grégoire le grand écrivant à Jean de Ravenne qui s'attribuoit le droit de porter le *pallium* hors le ſervice divin, lui repréſente qu'aucun autre Métropolitain ne s'arrogeoit un tel droit, & qu'il doit ſe conformer à cet égard à la coutume générale, ou produire quelque privilége qui l'en diſpenſe.

PALLORIEN ; ſubſtantif maſculin. On appeloit ainſi chez les Romains une ſorte de Prêtres Saliens. Les Saliens Palloriens ſervoient la *Pâleur*, Divinité compagne de Mars, à qui les Saliens en général étoient conſacrés. *Voyez* SALIENS.

PALLU ; (la) bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, ſud-eſt, de la Ferté-Macé.

PALLUAU ; bourg de France en Berry, ſur l'Indre, à ſept lieues, oueſt-nord-oueſt, de Châteauroux.

PALMA, ou PALMA NOVA ; ville forte & maritime d'Italie, dans le Frioul, ſur la mer, à quatre lieues, ſud eſt, d'Udine, & autant, nord-oueſt, d'Aquilée. Elle appartient aux Vénitiens.

PALMA, eſt auſſi le nom d'un bourg d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, au confluent du Guadalquivir & du Xenil.

PALMA, eſt encore le nom d'un bourg d'Italie, ſitué ſur la côte occidentale de la Calabre ultérieure, à huit lieues de Regio.

PALMAIRE ; adjectif & terme d'anatomie. Il ſe dit de certaines parties qui ont rapport à la paume de la main. Ainſi,

On appelle *aponévroſe palmaire*, une toile tendineuſe qui occupe toute la paume de la main. Elle s'attache à toutes les parties voiſines, & jette des fibres très-ſolides qui s'attachent fortement aux os du métacarpe entre les tendons des muſcles fléchiſſeurs des doigts. Cette aponévroſe a le double uſage de brider ces muſcles dans leur action, & de ſéparer les tendons de chaque doigt de ceux du doigt voiſin : elle ne paroît pas formée comme on l'a prétendu pendant long-temps, par l'expanſion des fibres tendineuſes du muſcle long palmaire, puiſqu'il manque aſſez ſouvent, & que l'aponévroſe ſe trouve toujours.

On appelle *muſcle palmaire cutanée*, ou *court & petit palmaire*, un petit plan fort mince de fibres muſculaires placées tranſverſalement & un peu obliquement ſur le bord

de la paume de la main, qui est opposé au pouce, entre le carpe & le petit doigt. Les fibres de ce muscle s'insèrent à l'aponévrose palmaire, & sont recouvertes par la peau. Elles sont quelquefois si menues & si pâles, qu'on a de la peine à les appercevoir; d'autres fois le plan qu'elles forment paroît séparé en plusieurs. L'usage de ce petit muscle est de rider la peau du bord de la paume de la main, & d'en augmenter la profondeur: ce qu'on appelle *le gobelet de Diogène* ou *des soldats de Gédéon*.

On appelle *grand* ou *long palmaire*, un muscle placé le long de la partie interne de l'avant-bras, immédiatement sous la peau: son corps est petit & grêle, & son tendon plat & très-long: il ne se trouve pas toujours, & ne paroît être quelquefois qu'une extension du muscle cubital interne. Il s'attache par son extrémité supérieure au condile interne de l'os du bras, s'avance vers l'avant-bras au milieu duquel il dégénère en un tendon grêle qui va jusqu'au ligament annulaire interne du carpe, à la surface duquel ses fibres s'épanouissent. On a dit que le tendon de ce muscle formoit par son épanouissement l'aponévrose palmaire: on en doute beaucoup présentement, & ce doute paroît fondé, puisque le muscle long palmaire manque assez souvent, & que l'aponévrose se trouve toujours. Ce muscle est sujet à beaucoup de variétés. M. Lieutaud l'a trouvé tout charnu. M. Winslow dit qu'il a vu son tendon attaché à l'os scaphoïde du carpe, sans qu'il eût communiqué avec le ligament annulaire.

PALME; substantif féminin. *Rami palmorum*. Branche de palmier.

La palme chez les anciens étoit le symbole de la fécondité, parceque le palmier fructifie continuellement jusqu'à sa mort. C'est pourquoi nous en voyons sur des médailles d'Empereurs qui ont procuré l'abondance dans l'Empire. La palme étoit aussi le symbole de la durée de l'Empire, parceque cet arbre dure longtemps. Enfin la palme étoit le symbole de la victoire, parcequ'aux jours de triomphe on mettoit une palme à la main du victorieux. On dit que César étant sur le point de livrer bataille à Pompée, apprit qu'il étoit sorti tout à coup une palme du pied de la statue qu'on lui avoit dédiée au temple de la victoire, ce qu'il prit pour un heureux présage.

Dans cette dernière acception de symbole de la victoire, on dit, qu'*un homme a remporté la palme*; pour dire, qu'il a remporté la victoire, & cela se dit tant des avantages qu'on remporte dans un combat, que de ceux qu'on remporte dans une dispute, & dans quelque contestation que ce soit.

On dit aussi, *la palme du martyre*, en parlant de la mort que les martyrs ont soufferte pour la confession de la foi.

PALME; (l'île de) île d'Afrique, l'une des Canaries. Elle est très-fertile en sucre, en raisin, en fruits, *&c.* & elle abonde en pâturages & en bétail. Elle est à douze lieues de l'île de Fer. Les Espagnols la conquirent en 1460.

PALME; substantif masculin. Espèce de mesure usitée en Italie. Les anciens Romains avoient deux sortes de palmes: le grand palme étoit de la longueur de la main, & contenoit douze doigts ou neuf pouces de roi, & le petit palme du travers

de la main étoit de quatre doigts ou trois pouces. Selon Maggi le palme antique romain n'étoit que de huit pouces six lignes & demie. Les Grecs distinguoient un palme grand & un palme petit. Le prêmier comprenoit cinq doigts & le petit quatre doigts valant trois pouces. Il y avoit outre cela le double palme grec qui comprenoit huit doigts.

Le palme est différent aujourd'hui selon les lieux où il est en usage. Le palme de Gènes est de 9 pouces, 9 lignes : celui de Naples de 8 pouces, 7 lignes : celui de Palerme de 8 pouces, 5 lignes, & celui de Rome de 8 pouces, 3 lignes & demie.

PALME DE CHRIST; substantif féminin. *Palma Christi.* Arbrisseau dont le tronc & les branches sont comme un roseau, & dont les feuilles ressemblent à celles du plane; mais elles sont plus grandes & plus noires. Les Nègres tirent de sa graine qu'on appelle *faux café*, une huile fort commode dans nos habitations d'Amérique, surtout pour éclairer & pour faire mourir la vermine ou pour s'en préserver. Les Caraïbes en lèvent la peau par aiguillettes, en font un frontal contre le mal de tête, chauffent la feuille, en frottent la partie douloureuse & en reçoivent du soulagement. On ramasse ce fruit en Novembre : il s'ouvre de lui-même au soleil. Quand on en a tiré l'huile avec précaution, on s'en sert pour purger. Huit grosses graines pilées & brasées dans un verre d'eau chaude, passées ensuite par un tamis, font un remède dont les Nègres se servent contre la fièvre.

On donne aussi le nom de *palme de Christ* à la racine d'une espèce d'orchis ou satyrion qui est disposée en main ouverte.

PALME LE VIEUX; (Jacques) peintre né à Serinalta, dans le territoire de Bergame en 1544, mort à Venise en 1588. On le nomme *le vieux Palme*, pour le distinguer de Palme le jeune son neveu. Elevé dans l'école du Titien, il reçut de ce grand maître un pinceau moelleux qui le fit choisir pour faire une descente de croix, que le Titien avoit laissée imparfaite en mourant. Ce n'est point dans les ouvrages de Palme qu'il faut chercher la correction & le grand goût de dessein; mais il n'y en a point qui soient terminés avec plus de patience, où les couleurs soient mieux fondues, plus unies, plus fraîches, & dans lesquels la nature soit mieux imitée, par rapport au caractère de chaque objêt particulier. S'il finissoit beaucoup ses tableaux, c'étoit sans en altérer l'esprit. Il réussissoit très-bien dans le portrait. Ce peintre a été fort inégal; ses premiers ouvrages sont les plus estimés. On voit à Venise plusieurs tableaux de Palme qui sont d'un grand prix, entr'autres une tempête représentée dans la chambre de l'école de St. Marc, & la sainte Barbe qui orne l'Église de *Sancta Maria Formosa.* Ses desseins sont dans la manière du Titien & du Giorgion, mais pour la plupart inférieurs à ceux de ces deux grands artistes. Le Roi a plusieurs tableaux de Palme le vieux. On en voit aussi quelques-uns au Palais Royal. On a gravé d'après ce maître.

PALME LE JEUNE; (Jacques) peintre né à Venise en 1548, mort dans la même ville en 1628. Il fut nommé *Palme le jeune*, parcequ'il avoit quatre ans moins que son oncle.

On croit que ce peintre étudia ſous le Tintoret dont il a retenu le goût. Son application à travailler d'après les meilleurs tableaux, lui donna beaucoup de facilité, & réveilla en lui les heureux talens dont la nature l'avoit doué. Le Duc d'Urbin & à ſa recommandation le Cardinal d'Urbin, protégèrent cet illuſtre artiſte. Sa réputation s'augmenta en peu de temps avec ſa fortune; mais l'amour du gain a fait expédier à ce peintre un trop grand nombre de tableaux, pour qu'ils lui faſſent tous également honneur. Palme le jeune avoit un bon goût de peinture, ſon genie eſt en même temps vif & fécond; ſa touche admirable pour la hardieſſe & la légèreté, ſes draperies bien jetées, & ſon coloris très-agréable. Ses deſſeins ſont des plus précieux; il y mettoit beaucoup d'eſprit; ſa plume eſt d'une fineſſe & d'une légèreté ſurprenantes. Il n'y a en France qu'un tableau de ce maître, repréſentant un Chriſt couronné d'épines; il appartient au Roi. Palme le jeune a gravé de ſa main un Saint Jean-Baptiſte & un livre à deſſiner. On a auſſi gravé d'après lui.

PALMELA; petite ville de Portugal, dans l'Eſtrémadure, à deux lieues, nord, de Sétubal, & à ſept lieues, ſud-eſt, de Liſbonne.

PALME MARINE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de lytophyte à réſeau, étendu en éventail. Le lacis ou les mailles de cette production à polypier, reſſemblent à un rets à prendre des poiſſons & des oiſeaux: il y en a de différentes couleurs, mais plus communément d'un rouge violet; les beaux ſe trouvent en Amérique & aux Indes orientales. Les dames indiennes s'en ſervent comme d'éventail dans les grandes chaleurs.

PALMEO; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi un droit que perçoit le Roi d'Eſpagne ſur les balles de marchandiſes deſtinées pour l'Amérique, leur volume réduit en palme cubique. Ce droit eſt de cinq réaux & demi par palme cubique.

PALMER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme uſité dans la Fabrique des aiguilles pour exprimer l'action de les aplatir avec un marteau ſur l'enclume, afin de commencer à en former le cul.

PALMETTE; ſubſtantif féminin & terme d'Architecture. On donne ce nom à de petits ornemens qui imitent les feuilles de palmier, & que l'on taille ſur quelques moulures.

PALMIER; ſubſtantif maſculin. *Palma*. Arbre ou arbriſſeau dont il y a diverſes eſpèces qui varient ſoit pour les fleurs, ſoit pour les fruits: les unes ont les fleurs *monopétales*; dans d'autres elles ſont *polypetales*, & parmi celles-ci, les unes ſont ſtériles & les autres fertiles: il ſe trouve quelquefois dans la gaîne des fleurs ſtériles & des fleurs fertiles, mais ſéparées les unes des autres: il y a auſſi des fleurs ſtériles & des fleurs fertiles qui ont ſéparément chacune une gaîne; enfin on voit des eſpèces dont les fleurs ſont tout-à-fait ſtériles; les embryons ſont nus & ſéparés des fleurs ſur la même plante. Les fruits n'ont pas moins de variétés, car dans quelques eſpèces le fruit eſt mou, charnu, & renferme un noyau très-dur; dans d'autres eſpèces, les fruits ſont ſecs, durs, ou en forme de coques oſſeuſes, revêtues d'une écorce molle ou fibreuſe; ces coques renferment une amande ſolide ou une

amande creuse, qui est remplie d'une liqueur aqueuse.

Le palmier est un genre de plante qui a un tronc droit dépourvu de branches, & dont la racine ne pousse point de rejetons; il est garni au sommet de côtes disposées en rond, qui portent de petites feuilles. Ces côtes se dessèchent & tombent par vétusté. Au milieu de ce qui en reste, il en renaît de nouvelles, entre lesquelles s'élèvent des gaînes qui s'ouvrent de bas en haut, & qui contiennent des fleurs & des embryons disposés en forme de grappe.

Le palmier diffère par ce dernier caractère de certaines espèces de fougères en arbre, qui ont, comme le palmier, le tronc simple, qui ne poussent ni branches, ni rejetons, & dont le sommet est garni de côtes qui tombent par vétusté, & qui se renouvellent toujours entre celles qui sont restées. Il y a des espèces de bananier ou musa, qui ressemblent aussi au palmier; car elles ont le tronc simple & garni au sommet de feuilles disposées en rond, & elles portent des gaînes qui renferment des fleurs & des embryons disposés en grappes; mais le palmier diffère de ces espèces, en ce qu'elles se multiplient toutes par des rejetons qui viennent de la racine.

PALMIER AOUARA; *Voyez* AOUARA.

PALMIER DATTIER, se dit d'un arbre de la grande espèce de palmiers. C'est le palmier par excellence: il pousse une racine qui est souvent simple, & toujours épaisse & ligneuse: elle est environnée vers son collet de menues branches, un peu tortueuses, nues & serpentantes. Le bois & l'écorce de ces premières branches sont fibrés, flexibles, roussâtres & d'un goût acerbe. Le tronc de l'arbre est gros, droit, cylindrique & sans branches. Avec le temps sa hauteur surpasse huit brasses. Il a pour écorce les queues ou chicots des branches feuillées qui restent après qu'on les a coupées, & qui sont placées symétriquement, y en ayant toujours six autour du tronc, de sorte que les six qui sont au-dessus, répondent à l'endroit des interstices qui se trouvent entre les queues des branches inférieures. Cette espèce d'écorce est d'ailleurs épaisse & chargée d'écailles, ce qui facilite pour monter à l'arbre; quand la superficie du tronc est nue, elle est de couleur fauve. La substance intérieure du tronc est composée de fibres longitudinales, cependant légères, étant unies par une matière fongueuse. Le peu de solidité de ce bois le rend très-difficile à travailler. Le jeune palmier dattier a dans le milieu de son tronc une espèce de nerf ligneux: au bout d'un an il contient une moelle bonne à manger; avancé en âge, le tronc s'endurcit, il n'y a que le sommet bon à manger; plus vieux encore, il n'y a que les boutons du sommet où se trouve cette moelle molle, blanche, tendre, charnue, cassante, douceâtre & savoureuse. Les Persans & les Arabes en sont très-friands; mais comme cette moelle est le germe productif des branches qui doivent naître, *&c.* l'arbre meurt lorsqu'on la coupe.

Le palmier dattier est communément terminé par une seule tête conique, qui est composée au moins de quarante branches feuillées, & de quatre-vingt au plus, placées en rond: les plus anciennes se courbent bientôt en arc vers l'horison, & enfin se fanent. Des aisselles des branches feuillées sortent des grap-

pes branchues qui ont chacune leur enveloppe, & qui portent des fleurs dans le palmier mâle, & des fruits dans le palmier femelle. La côte de la branche feuillée est très-grande, longue d'environ trois brasses, verdâtre, lisse; étant jeune, luisante & jaunâtre, étant vieille, courbée & creusée en gouttière, d'une substance fibreuse & analogue à celle du tronc. Cette côte est composée vers son extrémité, de feuilles semblables à celles du roseau; elles durent toujours : elles sont ailées & en très-grand nombre, soutenues sur des espèces de queues ligneuses, si fortement attachées à la côte, qu'on ne peut les en arracher qu'avec peine. Ces feuilles sont situées obliquement & alternativement, larges de deux pouces, & longues d'une coudée, fort pointues, d'un vert pâle, & pliées par le milieu, fort dures, sèches & pleines de nervures.

Au sommet du palmier dattier & à la base des côtes, se trouvent trois ou quatre sortes d'enveloppes à réseau semblables à de l'étoupe ou au gros chanvre, représentant par leur figure une nasse dont les fils seroient collés & appliqués en croix, & non pas entrelacés. Ces enveloppes plus ou moins larges, & colorées en jaune selon l'âge de l'arbre, servent à affermir un nombre de branches, & à mettre à couvert des injures extérieures non-seulement les branches feuillées, mais encore principalement celles des jeunes grappes.

Les fleurs du palmier dattier, naissent enfermées dans une autre grosse enveloppe, qu'on appelle *élaté*. Cette enveloppe s'ouvre quand elle atteint une certaine grosseur, & elle laisse paroître des fleurs blanches, disposées en grappes. A ces fleurs placées au haut du tronc & aux aisselles des branches feuillées, succèdent sur le même rameau en grappe, appelé *régime*, cent quatre-vingt à deux cens dattes. *Voyez* DATTE.

Culture du palmier dattier. Le palmier qui naît de lui-même des racines d'un autre, commence à donner des fruits après quatre années de transplantation dans un terroir fertile; dans un terrein stérile il ne rapporteroit qu'au bout de six à sept ans : mais celui qui vient d'un noyau est bien plus long à donner du fruit.

Voici l'ordre dans lequel les palmiers, soit mâles, soit femelles, produisent leurs différentes fleurs. Vers le mois de Février, ces arbres poussent leurs boutons dans les aisselles des branches feuillées; il en résulte des *spathes* chargées de duvet, qui croissent peu à peu, & grossissent au point que le mois suivant elles s'entr'ouvrent dans leur longueur, & laissent paroître une espèce de truffe. Ce corps ainsi dégagé, prend bientôt la figure d'une grappe composée d'un grand nombre de pédicules qui soutiennent de petites fleurs dans les mâles, & des espèces de petites prunes dans les palmiers femelles : les fleurs fécondent ces fruits naissans qui mûrissent dans l'espace de cinq mois. Les palmiers les plus vigoureux portent huit ou dix grappes. La grappe mâle est parsemée d'un grand nombre de petites fleurs oblongues, à trois pétales & à étamines velues. Elle porte deux cens pédicules, dont les plus courts supportent quarante petites fleurs, les moyens soixante, & les plus longs quatre-vingt. Au commencement de Mars

les spathes se rompent; les grappes femelles paroissent d'abord, & portent un très-grand nombre d'embryons, gros & ronds comme un grain de poivre, luisans & d'un goût acerbe. Dans le mois de Mai ces fruits sont déjà gros comme nos cerises: leur couleur est verte. En Juin leur osselet ou noyau grossit; leur chair devient plus solide, & ils mûrissent dans le mois d'Août, sans que la chair pulpeuse continue d'être adhérente à son noyau.

Le palmier se plaît dans les terreins sablonneux des pays chauds. On le cultive dans la Grèce, dans l'Italie & un peu en France. Lorsqu'on sème des noyaux, il en naît des palmiers mâles & femelles; mais lorsqu'on plante des racines, les palmiers qui naissent suivent le sexe de leur mère racine. Quand on a planté dans la terre les jeunes pousses de deux ou trois ans, on a soin de les arroser pendant l'été; on extirpe celles qui pullulent autour du palmier, ainsi que tous les insectes qui pourroient nuire à l'arbre. Lorsque les palmiers sont en état de porter des fleurs & des fruits, on prend soin d'en multiplier & accélérer la fécondité. Pour y réussir, on cueille sur la fin de Février, au sommet de l'arbre, les spathes mâles remplies de fleurs fécondantes; on retire les grappes dont les fleurs ne sont pas encore épanouies; on partage ces grappes avec de petites baguettes fourchues, & on les fixe transversalement sur le milieu des grappes femelles, jusqu'à ce que les jeunes embryons aient acquis de la vigueur, étant couverts de la poussière séminale des petites fleurs mâles. Les grappes femelles peuvent aussi être fécondées sans le secours de l'homme, mais par le moyen de l'air, qui transporte la poussière fécondante du palmier mâle sur les palmiers femelles qui n'en sont pas éloignés.

Lorsqu'on observe la constance & l'uniformité de la nature dans ses productions, & qu'on remarque qu'elle a donné les germes propres à chaque individu, on ne peut se résoudre à croire ce qu'on lit dans un Mémoire lu à l'Académie de Gottingue, que si l'on plante le noyau du *palmier dattier*, de manière que le côté où il y a une incision profonde, soit tourné vers le ciel, il en vient un *palmier femelle*, mais que quand on a placé en haut la surface unie & qui n'a qu'une légère incision, il en vient un *palmier mâle*. On y lit aussi que le moyen d'avoir des palmiers qui donnent des dattes de très-bonne heure, lors même qu'ils n'ont que six ou sept pieds, c'est d'arroser les noyaux qu'on a semés, avec de l'eau salée, ainsi qu'on le pratique au village d'Elche; tandis qu'au village de Murcie, où on ne les arrose qu'avec de l'eau commune, les dattiers n'y portent du fruit que très-tard.

PALMIER DE MONTAGNE, se dit d'un fruit de l'Amérique, long & couvert de plusieurs écailles brunâtres, un peu semblables à la pomme de pin, de différentes figures & grandeurs, renfermant une chair que l'on mange avec plaisir. Les Américains l'appellent *guichelle-popotli*: l'arbre qui le produit pousse d'une seule racine deux ou trois troncs, qui portent des feuilles longues, étroites & épaisses comme celles de l'iris; mais beaucoup plus grandes Ses fleurs sont en roses, disposées par grappes. On fait avec les feuil-

les de ce palmier un fil très-délié, très-fort, & propre à fabriquer de la toile.

Palmier Marin, se dit d'un animal marin que M. Guettard a vu à Paris dans le cabinet de feue Madame de Bois-Jourdain. Par le dessein exact qu'il en a fait tirer, ainsi que par l'examen qu'il en a fait, il prétend avoir découvert qu'elle étoit la véritable origine de divers corps fossiles, qui avoit été inconnue jusqu'à présent. Ces fossiles sont les encrinites, les pierres étoilées, ou astéries, les trochites & les entroques, dont il est parlé d'une manière fort obscure dans les Auteurs. Il est bon de prendre une idée de ces différens fossiles, que l'on voit aujourd'hui dans quantité de Cabinets d'Histoire Naturelle.

Les pierres étoilées ou astéries, sont des corps plats à cinq rayons, sur le plat desquels on apperçoit deux lignes courbes comme burinées, se réunissant aux extrémités, & qui par leur concours au centre, forment une espèce d'étoile. Plusieurs de ces astéries, mises les unes sur les autres, forment une colonne pentagone, à laquelle on donne le nom d'*astérie*, ou, *colonne en étoile*.

Les trochites diffèrent des astéries, en ce qu'elles n'ont point de pointes, & qu'elles sont circulaires: on observe sur leur plat des rayons partant du centre, & allant à la circonférence. Les colonnes composées de celles-ci, sont cylindriques, & se nomment *entroques*.

Les trochites, ainsi que les colonnes qui en sont composées, sont percées dans leur milieu, d'un petit trou qui forme un canal dans l'axe de la colonne: on observe de petites dentelures à la circonférence de toutes ces pierres.

Les encrinites sont des amas de petits corps de différentes figures, qui forment par leur réunion, des lames longues & sillonnées en travers, dont l'assemblage a quelque ressemblance avec la fleur d'un lys. Quelquefois l'encrinite se trouve soutenue par une de ces colonnes formées d'astéries ou de trochites, & alors on la nomme *encrinite à queue*. On va voir par la description du palmier marin, le rapport qu'il a avec ces fossiles.

Qu'on imagine une colonne pyramidale, composée de pierres étoilées à cinq pans, mises les unes sur les autres, on aura une idée assez juste de ce qui compose le corps de cet animal. Cette colonne a, d'espace en espace, des renflemens, d'où partent cinq pattes, composées de plus ou moins de vertèbres, suivant leur longueur, & qui finissent par un crochet pointu. M. Guettard compare l'ensemble de cet animal à la plante que l'on nomme *prêle* ou *queue de cheval*, qui offre des verticilles semblables & rangées de même par étages décroissans. La colonne qui dans la planche gravée, est de six pouces de longueur, est surmontée par une espèce d'étoile, composée de cinq pattes, mais qui se subdivisent communément trois fois en deux branches. Ces pattes sont garnies de doigts crochus, & de mamelons qui peuvent concourir avec ces doigts, à retenir la proie de l'animal, & peut-être à la sucer.

Il est aisé de voir que les encrinites & les pierres étoilées ont été produites par les débris de la charpente osseuse de cet animal, qui ont formé les cavités où se sont depuis moulées ces pierres. On sera moins surpris du nombre que

l'on trouve de ces pierres, lorsque l'on saura qu'un seul palmier marin contient près de vingt-six mille vertèbres, nombre d'articulations prodigieux, & qui doit donner à cet animal une grande souplesse, favorable pour exécuter les mouvemens propres à s'emparer de sa proie. M. Guettard apprit, lors de la lecture de son Mémoire, que M. Ellis, de la Société de Londres, avoit reçu un Animal du même genre, quoique différent à beaucoup d'égards, qui avoit été pêché dans les mers du Groenland, à une très-grande profondeur: il le rangeoit au nombre des étoiles de mer connues sous le nom de tête de Méduse.

PALMIPÈDE; adjectif & terme d'Ornithologie. Il se dit de tout oiseau à pied plat, dont les doigts sont joints par une membrane, comme dans les oies. C'est un genre d'oiseaux qui vivent dans l'eau, & dont les pattes sont faites par la nature pour nager. Les caractères génériques de ce genre d'oiseaux, sont les suivans: outre la membrane dont on vient de parler, ils ont presque tous les jambes courtes, les cuisses couvertes de plumes à la jointure, les orteils de derrière courts, le croupion moins élevé que les autres oiseaux, le bec large avec une espèce d'appendice qui pend par dessous.

PALMISTE; substantif masculin. Sorte de petit animal quadrupède de la grosseur d'un rat ou d'un petit écureuil, qui passe sa vie sur les palmiers, & c'est de-là qu'il a tiré son nom. Il a la tête à peu près de la même forme que celle du campagnol, & couverte de même de poils hérissés; sa queue longue n'est pas traînante comme celle des rats, il la porte droite & relevée verticalement, sans cependant la renverser sur son dos comme fait l'écureuil; elle est couverte d'un poil plus long que celui du corps, mais bien plus court que le poil de la queue de l'écureuil; il a sur le milieu du dos, tout le long de l'épine depuis le cou jusqu'à la queue, une bande blanchâtre accompagnée de chaque côté d'une bande brune & ensuite d'une autre bande blanchâtre. Ce caractère si marqué, par lequel il paroît qu'on pourroit distinguer le palmiste de tous les autres animaux, se trouve à peu près le même dans l'écureuil de Barbarie & dans l'écureuil suisse qu'on a aussi appelé *écureuil de terre.* Ces trois animaux se ressemblent à tant d'égards, que M. Ray a pensé qu'ils ne faisoient tous trois qu'une seule & même espèce; mais si l'on fait attention que les deux premiers, c'est-à-dire, le palmiste & l'écureuil de Barbarie, ne se trouvent que dans les climats chauds de l'ancien continent; qu'au-contraire le suisse ou l'écureuil suisse décrit par Lister, Catesby & Edwards, ne se trouve que dans les régions froides & tempérées du nouveau monde, on jugera que ce sont des espèces différentes; & en effet en les examinant de plus près, on voit que les bandes brunes & blanches du suisse sont disposées dans un autre ordre que celles du palmiste; la bande blanche qui s'étend dans le palmiste le long de l'épine du dos est noire ou brune dans le suisse, les bandes blanches sont à côté de la noire, comme les noires sont à côté de la blanche dans le palmiste; & d'ailleurs il n'y a que trois bandes blanches sur le palmiste, au lieu qu'il y en a quatre sur le suisse: celui-ci renverse sa

queue sur son corps, le palmiste ne la renverse pas, il n'habite que sur les arbres, le suisse se tient à terre, & c'est cette différence qui l'a fait appeler *écureuil de terre;* enfin il est plus petit que le palmiste, ainsi l'on ne peut douter que ce ne soient deux animaux différens.

A l'égard de l'écureuil blanc, comme il est du même continent, du même climat, de la même grosseur & à peu près de la même figure que le palmiste, on pourroit croire qu'ils seroient tous deux de la même espèce. Cependant en comparant la description & la figure du barbaresque ou *écureuil de Barbarie*, donnée par Caïus, & copiée par Aldrovande & Jonston, avec la description & la figure du palmiste; & en comparant ensuite la figure & la description de ce même écureuil de Barbarie donnée par Edwards, on y trouvera des différences très remarquables, & qui indiquent assez que ce sont des animaux différens: on les a tous deux au cabinet du Roi aussi bien que le suisse. Le barbaresque a la tête & le chanfrein plus arqué, les oreilles plus grandes, la queue garnie de poils plus touffus & plus longs que le palmiste; il est plus écureuil que rat, & le palmiste est plus rat qu'écureuil par la forme du corps & de la tête. Le barbaresque a quatre bandes blanches, au lieu que le palmiste n'en a que trois; la bande blanche du milieu se trouve dans le palmiste sur l'épine du dos, tandis que dans le barbaresque il se trouve sur la même partie une bande noire mêlée de roux, *&c.* Au reste ces animaux ont à peu-près les mêmes habitudes & le même naturel que l'écureuil commun; comme lui le palmiste & le barbaresque vivent de fruits, & se servent de leurs pieds de devant pour les saisir & les porter à leur gueule; ils ont la même voix, le même cri, le même instinct, la même agilité; ils sont très-vifs & très-doux, ils s'apprivoisent fort aisément & au point de s'attacher à leur demeure, de n'en sortir que pour se promener, d'y revenir ensuite d'eux-mêmes sans être appelés ni contraints; ils sont tous deux d'une très-jolie figure; leur robe rayée de blanc est plus belle que celle de l'écureuil, leur taille est plus petite, leur corps est plus léger & leurs mouvemens sont aussi prestes. Le palmiste & le barbaresque se tiennent comme l'écureuil au-dessus des arbres, mais le suisse se tient à terre & s'y pratique comme le mulot une retraite impénétrable à l'eau: il est aussi moins docile & moins doux que les deux autres; il mord sans ménagement, à moins qu'il ne soit entièrement apprivoisé. Il ressemble donc plus aux rats & aux mulots qu'aux écureuils par le naturel & par les mœurs.

PALMISTE; substantif mascul. Sorte de palmier qui croît dans les îles Antilles, & dont il y a plusieurs espèces. Le plus grand & le plus fort de ces arbres se nomme *palmiste franc;* il s'élève droit comme un mât de vaisseau jusqu'à la hauteur de plus de quarante pieds, ayant une racine médiocre, peu profonde en terre, mais fortifiée par une multitude de filamens entrelacés les uns dans les autres, formant une motte élevée comme un gros bourrelet autour du pied de l'arbre. Le bois du palmiste est brun, pesant, compacte, plus dur que de l'ébène: il se fend aisément dans sa longueur; mais ce n'est pas

ſans rompre des outils qu'on parvient à le couper en travers. Cette extrême dureté n'exiſte qu'extérieurement d'environ un pouce & demi dans toute la circonférence de l'arbre, dont l'intérieur n'eſt qu'un tiſſu groſſier de longues fibres, fermes, ſouples, ſerrées & mêlées comme de la filaſſe, parmi une ſorte de moelle coriace, fort humide, qui devient plus tendre & même très-délicate en s'éloignant du pied de la tige.

Le ſommet du palmiſte ſe termine par un faiſceau de branches, ou plutôt de fortes côtes diſpoſées en gerbe épanouie, longues de dix à onze pieds, diminuant inſenſiblement de groſſeur juſqu'à leur extrémité, un peu courbées en arc, & couvertes d'une pellicule très-liſſe; elles ſont ſoutenues à leur naiſſance par une eſpèce de réſeau compoſé de longs filets croiſés en forme de gros canevas qu'on croiroit être tiſſu de mains d'homme; ces longues côtes ſont garnies ſur leurs côtés d'un grand nombre de feuilles vertes, longues d'environ deux pieds, fort étroites, pointues, partagées d'une ſeule nervure, & reſſemblant à de grandes lames d'épées.

Du milieu des branches & du réſeau ſort une très-groſſe & longue gaîne pointue & renflée dans ſon milieu comme un fuſeau, laquelle venant à s'ouvrir laiſſe paroître une parfaitement belle gerbe d'une extrême blancheur, compoſée de pluſieurs branches déliées, aſſez fortes, & chargées de petites fleurs de même couleur, auxquelles ſuccèdent des fruits de la groſſeur d'une noix, & raſſemblés en grappe : on n'en fait point d'uſage dans les Îles.

Le cœur du palmiſte renferme dans ſa partie la plus voiſine des branches, une ſubſtance d'une extrême blancheur, tendre, délicate, compoſée de feuillets minces, pliſſés comme les plis d'un éventail, c'eſt ce qu'on appelle le *chou du palmiſte*, dont les amateurs de bonne chère font beaucoup de cas; ce chou peut ſe manger crud comme les artichaux à la poivrade, ou cuit à la ſauſſe blanche, ou au jus; on le préfère au cardon d'Eſpagne, & étant frit à la poêle, on en fait des bignets délicieux.

Le tronc du palmiſte étant fendu en ſix ou huit parties, & l'intérieur étant bien nettoyé, on en forme des planches groſſières, un peu convexes d'un côté, ſervant à faire de fortes paliſſades à clorre des magaſins & des caſes; & ſi l'on a beſoin de longues gouttières pour conduire de l'eau, on fend un palmiſte en deux; on en ſépare avec un outil la partie mollaſſe, & l'ouvrage ſe trouve fait.

Les feuilles du palmier s'emploient à couvrir les caſes, à faire des nattes, des ſacs, des eſpèces de paniers & d'autres petites commodités de ménage.

L'eſpèce de palmier dont on tire une liqueur appelée *vin de palme*, eſt particulière à la côte d'Afrique; on en trouve cependant quelques arbres dans les îles de l'Amérique.

L'arbre qu'on appelle *palmiſte épineux*, croît beaucoup moins haut que le précédent; il eſt auſſi plus renflé à ſon ſommet vers la naiſſance des branches: cette partie & l'entre-deux des feuilles, ſont hériſſées d'épines longues de trois ou quatre pouces, déliées comme de groſſes aiguilles, noires & très-liſſes. Le chou que produit ce pal-

miſte eſt d'une couleur un peu jaune, appétiſſante; il a le goût de noiſette, & eſt incomparablement meilleur que celui du palmiſte franc.

Preſque tous ces arbres, lorſqu'ils ſont abattus, attirent de fort loin une multitude de gros ſcarabées noirs, qui s'introduiſent ſous l'écorce dans la partie la moins dure, y dépoſent leurs œufs, & produiſent des vers gros comme le pouce, dont les créoles & les habitans ſe régalent, après les avoir fait rôtir dans des brochettes de bois.

PALMITE; ſubſtantif maſculin. *Medulla palmæ*. Nom que l'on donne à la moelle des palmiers. C'eſt une ſubſtance blanche comme du lait caillé, fort tendre & d'un goût doux & agréable.

PALMULAIRE, ou PARMULAIRE; ſubſtantif maſculin & terme d'Antiquité. Eſpèce de gladiateurs ainſi nommés, parcequ'outre le poignard dont ils étoient armés, ils portoient au bras gauche un petit bouclier rond, appelé par les Latins *Parma*.

PALMYRE; ancienne & fameuſe ville de Syrie, bâtie par Salomon dans un déſert, ſur les frontières de l'Arabie-déſerte, en tirant vers l'Euphrate. Pline le Naturaliſte en parle comme d'une ville auſſi remarquable par la ſingularité de ſa ſituation, l'abondance & la pureté de ſes eaux, la fertilité du ſol, que par un vaſte circuit de terres arides & ſablonneuſes qui l'environnoient, deſquelles elle s'élevoit comme une île au milieu de la mer; ſéparée de toute communication avec le reſte du monde, & renfermant dans ſon enceinte toutes les choſes néceſſaires aux commodités de la vie, ſans qu'elle eût beſoin de recourir aux étrangers. On prétend que cette poſition heureuſe donna l'idée à Salomon d'en faire un des plus beaux lieux de l'Univers, & qu'il y bâtit une ville ornée de tous les monumens publics qui rendoient alors les villes fortes & belles. Après la mort de ce Prince, elle ſecoua le joug de ſes ſucceſſeurs, & dans la ſuite elle fut aſſujettie aux Rois de Babylone, de Perſe & aux Macédoniens ſous Alexandre & les Séleucides. Mais après que les Romains eurent détruit ces puiſſances, la ſituation de Palmyre au milieu d'un vaſte déſert, où nulle armée ne pouvoit ſubſiſter, & qui ſembloit la mettre à couvert de toute attaque étrangère, l'engagea à s'ériger en peuple libre, & pendant plus de deux ſiècles, elle jouit d'une parfaite indépendance.

Comme de tous les lieux d'alentour, & même à plus de quarante ou cinquante milles de diſtance, Palmyre étoit le ſeul où il y eut des fontaines & des puits, elle devint extrêmement peuplée: ceux qui étoient contraints de traverſer les déſerts, ne trouvant des vivres & des rafraîchiſſemens en aucun autre endroit, étoient tous obligés d'y ſéjourner. Ses grandes correſpondances & ſa neutralité, la rendant comme le magaſin des deux Empires de Rome & des Parthes, dont elle étoit également frontière, les deux peuples y venoient en foule, & y entretenoient le commerce le plus riche.

Antoine, pour ſatisfaire à ſon luxe énorme, eſſaya envain de la faire piller par ſa cavalerie, & de tranſporter ſes tréſors en Égypte; cette cavalerie fut repouſſée avec perte, & Palmyre reſta République indépendante, juſqu'à ce que Trajan ayant vaincu les Parthes, elle

elle fut contrainte de se soumettre à l'Empire Romain, dont elle fut déclarée Colonie. Ce fut alors qu'elle fut décorée de ces monumens superbes dont il reste tant de ruines; on en tiroit les matériaux des montagnes voisines, ce qui doit diminuer de l'étonnement où on est d'y voir encore une prodigieuse quantité de colonnes éparses dans les sables. On peut lire ailleurs l'histoire de la défaite de l'illustre & infortunée Zénobie, Reine de Palmyre, cette femme digne par ses grandes qualités, & même par sa valeur d'être mise au premier rang parmi les Héros de son siècle. Aurelien, après sa victoire, avoit conservé à Palmyre les droits & les priviléges de Colonie Romaine; mais ayant osé se révolter contre lui, il revint l'assiéger, la prit, & fit passer au fil de l'épée le plus grand nombre de ses habitans, & abattit ses murs, ne songeant d'abord qu'à l'anéantir. Sans doute que ce Prince eut regret de détruire ce chef-d'œuvre de l'industrie des hommes, ce prodige le plus riche de la nature, au milieu d'un pays désert & horrible: il ordonna que l'or trouvé dans les coffres de Zénobie, & l'argent du trésor des Palmyréniens, fussent employés à réparer la ville, à y établir de nouveaux habitans, & à rebâtir le temple du Soleil. Ses ordres furent exécutés, car plus de trente ans après, sous l'empire de Dioclétien, Palmyre étoit le quartier principal de la première Légion d'Illyrie, ce qui prouve qu'elle étoit habitée, que les terres étoient en culture, & les fontaines conservées. Probablement elle resta dans le même état jusqu'au septième siècle ou environ, lorsque les Arabes, connus sous le nom de *Sarrasins*, commencèrent à se répandre dans toutes les parties du monde, où ils commirent pendant une longue suite d'années des désordres affreux: leur férocité superstitieuse les rendoit ennemis de tous les excellens ouvrages de l'art: la ville de Palmyre exposée à la fureur de leurs premiers coups, fut impitoyablement saccagée & réduite au point où elle est à présent; ses édifices publics furent renversés, ses canaux rompus, ses habitans massacrés; & cette ville, dont l'établissement & les richesses faisoient le plus grand honneur à l'industrie des hommes, fut changée par ces Barbares en un désert horrible. On peut croire que dans les premiers temps qui succédèrent à sa ruine, on y trouvoit encore quelques sources, que l'on remarquoit quelqu'apparence de fertilité dans son territoire; mais les Arabes voisins, dans leurs courses fréquentes, eurent bientôt anéanti tout ce qui pouvoit rappeler le souvenir des beaux temps de cette contrée; il n'y resta plus d'habitans, & un sol autrefois si fertile, abandonné à l'ardeur du climat, à l'action des vents, & à l'irruption des sables, devint aussi sec & aussi stérile que le reste de ce désert: c'est l'état où il est encore, & les sables s'y sont accumulés au point que l'on ne voit plus aucun vestige des murs de la ville, on ne trouve plus que des ruines répandues dans un grand espace, des colonnes & des marbres taillés en toutes sortes de formes, & quelques familles d'Arabes grossiers & sauvages qui se retirent dans des huttes placées parmi les restes de quelques temples antiques.

PALMYRÈNE; contrée de la Syrie dont Palmyre étoit la capitale.

PALMYRÉNIEN, IENNE; adjectif qui s'employe aussi substantivement. Qui appartient à la Palmyrène, à Palmyre, qui est de Palmyre. *Les caractères palmyréniens nous sont inconnus. Une inscription palmyrénienne. L'Empereur Aurelien défit les Palmyréniens, & prit leur Reine Zénobie.*

PALO; bourg d'Italie dans le patrimoine de Saint Pierre, à trois lieues de Bacciano, vers le midi.

PALO DE CALENTURAS; c'est le nom que les Espagnols du Pérou donnent à l'arbre du Quinquina.

PALO DE LUZ; substantif masculin. Ce mot qui signifie bois de lumière, est le nom que les Espagnols donnent à une plante qui s'élève ordinairement à la hauteur de deux pieds. Elle est composée de plusieurs tiges qui sortent d'une racine commune; ces tiges sont droites & unies jusqu'au sommet où elles poussent de petits rameaux garnis de feuilles très menues; ces tiges sont à peu près égales; elles ont environ trois lignes de diamètre. Lorsqu'on a coupé cette plante, elle s'allume, quoique toute verte, & donne une lumière aussi forte que celle d'un flambeau. On trouve cette plante dans le Pérou; elle croît dans quelques terreins qui se trouvent au haut des Cordillières, & que l'on nomme *paramos*,

PALOMBARO; bourg d'Italie dans la Sabine, environ à deux lieues, nord, de Tivoli.

PALOMBE; substantif féminin. Oiseau de passage, qui est une espèce de pigeon ramier des provinces voisines des Pyrénées.

PALOMÉRA; ville d'Espagne avec un bon port dans l'île de Majorque, au nord-est, de l'île.

PALONNIER; substantif masculin. *Palanga tractoria*. Pièce du train d'un carrosse, qui est jointe au train de devant ou à la volée, par un anneau de fer ou par une chaînette de cuir, & sur laquelle les traits des chevaux sont attachés. *Il faut un autre palonnier à ce carrosse.*

PALOS; ville d'Espagne dans l'Andalousie, près de l'embouchure du Riotinto, à vingt lieues, sud-ouest, de Séville.

PALOT; substantif masculin du style familier. Il se dit d'un villageois fort grossier. *C'est un franc palot.*

PALOTT; petite ville de la basse Hongrie, dans le comté d'Albe Royale, environ à deux milles de la ville d'Albe Royale.

PALOTTE; substantif féminin. On donna autrefois ce nom au droit appelé paulette ou annuel, à cause d'un certain Palot qui en fut le second fermier. Ce mot n'est plus en usage.

PALOURDE; substantif féminin. Coquillage bivalve assez commun sur les côtes du Poitou, d'Aunis, de Xaintonge & de Provence. La couleur de sa coquille est d'un blanc sale, tirant sur le jaunâtre; en quelques endroits elle est large d'un pouce, & longue d'un pouce & demi. M. d'Argenville dit que c'est une came à réseaux fins & serrés, rayonnée du centre à la circonférence, traversée de cercles, avec de grandes taches blanches, plus foncées que la couleur principale. Les valves sont ordinairement dentelées & cannelées. Cet animal fait sortir, comme la boucarde, du côté le plus alongé de sa coquille, un

corps membraneux & lisse, qui se divise en sortant en deux tuyaux faits en croissant, minces & blancs, avec une ouverture garnie de petits poils blancs, qui, en se repliant sur eux-mêmes, servent à sceller la bouche de l'animal, & à retenir l'eau dont il est rempli. Ces deux tuyaux se communiquent intérieurement, de manière que l'eau de la mer, qui s'insinue, soit par le canal supérieur, soit par le canal inférieur, se vide tout d'un coup, quand l'animal veut se remplir de nouvelle eau. Au moyen de cette opération réitérée, l'animal peut jeter de l'eau à près de quinze pieds de distance. Tout son mouvement consiste à porter en ligne droite une jambe triangulaire, de couleur blanche, dans l'endroit où la coquille est située, & à l'opposite des deux tuyaux, sans la replier sur elle-même. On en mange beaucoup à Marseille & à Toulon.

PALPABLE; adjectif des deux genres. *Quod sub tactum cadit.* Qui se fait sentir au toucher. *Les corps solides sont palpables.*

L'Écriture sainte, en parlant des ténèbres d'Égypte, dit, qu'*elles étoient palpables*; pour en marquer l'épaisseur & l'obscurité.

PALPABLE, signifie figurément fort évident, fort clair. *C'est ce qu'il prouve d'une manière palpable. Ce raisonnement est palpable. Une démonstration palpable.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

PALPITANT, ANTE; adjectif. *Palpitans.* Qui palpite. *Elle en a encore le cœur tout palpitant. Consulter les entrailles palpitantes des victimes.*

PALPITATION; substantif féminin. *Palpitatio.* Battement, mouvement déréglé & inégal du cœur.

La maladie qui fait le sujet de cet article, se manifeste au tact & à la vue : on l'entend même quelquefois; mais il est souvent difficile de distinguer la palpitation du cœur essentielle, de la symptomatique. On ne sauroit douter que le mouvement extraordinaire de ce principal agent de la circulation, dont toutes les artères se ressentent, ne soit convulsif : il est quelquefois si violent, qu'il affecte la respiration & la voix; qu'il déplace même & brise les côtes : lorsqu'il est léger, on peut le confondre avec le tremblement qui n'est dans le cœur qu'un état de foiblesse assez marqué par le pouls languissant & inégal, par l'abattement, par les défaillances, les sueurs froides & autres avant-coureurs de la mort. Le pouls, dans la palpitation, est petit, inégal, intermittent, ou sujet à d'autres variations : on éprouve encore dans cette maladie, des douleurs dans la région du cœur, des vertiges, des éblouissemens, des flatuosités, *&c.* elle précède quelquefois la syncope : elle se joint à l'asthme convulsif, à l'hydropisie de poitrine, à la leucophlegmatie, *&c.*

Les cachectiques, les hystériques, comme celles qui ont des pâles couleurs, les hypochondriaques, les scorbutiques, les goutteux & les asthmatiques, ceux qui vivent dans la crapule & l'oisiveté, les valétudinaires, *&c.* y sont les plus exposés. La pléthore, la suppression des pertes de sang habituelles, le desséchement des maladies cutanées & des vieux ulcères, les ma-

ladies de l'estomac, les fièvres, &c. y donnent souvent lieu. On compte encore parmi les causes de la palpitation, les anévrismes de l'aorte, la contraction de ce vaisseau, le volume excessif du cœur, l'ossification de ses valvules; des abcès au péricarde & autres vices organiques, sans parler des concrétions polypeuses auxquelles on s'en prend presque toujours, quoiqu'on ne sache pas si elles existent dans le vivant. Cette maladie est de plus, produite par la joie excessive, la crainte, la terreur, les chagrins, & autres passions de l'ame; par certaines odeurs, par un exercice violent, &c.

On sait que la palpitation provenant d'une cause connue, & passagère, n'est point à craindre, & qu'on guérit même avec assez de facilité la symptomatique & celle qui ne dépend que de l'affection des nerfs. Mais si elle reconnoît un vice local qui ne manque guère de la rendre fréquente & même continuelle, on doit la regarder comme incurable; car quand même on pourroit parvenir à connoître la nature du désordre qui y donne lieu, ce qui est, comme on le pense bien, très-difficile, on n'en seroit guère plus avancé, parce qu'on manquera toujours de moyens pour y remédier.

L'observation anatomique a découvert plusieurs maladies du cœur qui peuvent donner lieu à celle dont nous parlons: telles sont l'inflammation & la suppuration de ce viscère, des tubercules en ses différentes parties, des ulcères à sa surface, sa grosseur extraordinaire; l'engorgement de ses ventricules, comme de ses oreillettes & de ses gros vaisseaux. On a vu assez fréquemment des ossifications de l'aorte, de l'artère pulmonaire, des artéres coronaires & des valvules; des concrétions pierreuses tant dans le corps de ses soupapes que dans les ventricules & le péricarde; les veines coronaires, variqueuses & engorgées; la cohésion des valvules artérielles, leur destruction, &c. On a rencontré des flatuosités, de l'eau, de la sanie, du pus & des vers dans le péricarde; ce sac chargé de graisse, charnu, cartilagineux, tuberculeux, ossifié & très-étroitement uni à la surface du cœur, ou, ce qui est très-rare, entièrement détruit. On a observé des anévrismes à l'aorte & à l'artère pulmonaire, & la dilatation extraordinaire mais simple de ces vaisseaux: plusieurs prétendent avoir vu des vers dans les ventricules du cœur; mais il est permis d'en douter. On a enfin trouvé les côtes exposées au battement du cœur, brisées, détachées de leurs cartilages, & déplacées, sans parler de l'hydropisie de la poitrine & des différens désordres tant du poumon que des viscères du bas ventre, qui n'appartiennent pas à cet article. Nous devons ajouter seulement qu'on ne trouve rien de remarquable dans ceux qui avoient une maladie de nerfs, dont la palpitation étoit le symptôme.

Les saignées sont souvent nécessaires à ceux qui souffrent de violentes palpitations; mais il est inutile de dire qu'elles ne conviennent jamais, lorsqu'il y a des marques sensibles d'épuisement, de quelque nature qu'il puisse être. Elles sont d'un petit secours dans la palpitation idiopathique; on ne laisse pas de les y appliquer, parce qu'elles sont palliatives, ainsi que tous les

autres remèdes qu'on peut faire dans ce cas. Les purgatifs sont utiles, non seulement lorsque l'état des premières voies & même de la tête les demande, mais encore dans beaucoup d'autres circonstances ; cependant on ne doit employer que les plus doux, & ne les pas multiplier. Les délayans & les rafraîchissans, tels que la boisson la plus simple, le lait, le petit-lait, les eaux minérales, tant thermales qu'acidules & martiales, sont les remèdes dont on use avec le plus grand succès. Le safran de Mars, le tartre martial, le sel de tartre, les cloportes, le savon & autres apéritifs, sont aussi d'un grand secours.

On se sert encore efficacement, surtout contre les tremblemens du cœur, des stomachiques, des absorbans & des amers ; tels sont la fumeterre, l'aristoloche ronde, la rhubarbe, le quinquina, le girofle, la canelle, l'élixir de propriété. Les hypnotiques sont ici très-dangereux ; mais on peut leur substituer d'autres calmans, comme le nître, la poudre tempérante, la liqueur anodyne minérale, le sel sédatif, *&c.*

On tire de plus grands avantages des antispasmodiques ; tels sont le camphre, le castoreum, le succin, les fleurs de Benjoin, l'eau de fleurs d'orange, de mélisse, de tilleul, *&c.* Plusieurs enfin se trouvent bien des lavemens purgatifs & carminatifs, des fomentations émollientes, des demi-bains & du bain des pieds, des sang-suës appliquées aux hémorrhoïdes, *&c.* Mais, on le répète, on ne doit pas perdre de vue, pour le choix des remèdes, la maladie qui peut entretenir la palpitation, ou y avoir donné lieu.

Il faut enfin garder un régime bien entendu, c'est le point principal de ce traitement.

PALPITER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Palpitare.* Se mouvoir d'un mouvement déréglé & fréquent. En cette acception, il n'a guère d'usage que dans les phrases suivantes. *La paupière lui palpite. Le cœur lui palpite.*

Quand les parties intérieures des animaux qui viennent d'être tués, ont encore quelque mouvement, on dit, qu'*elles palpitent encore.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

PALPLANCHE ; substantif féminin. Pièce de bois qui garnit le devant des fondemens des pilotis d'une digue, d'une jetée.

PALSEY ; ville d'Écosse, dans la province ou vallée de Cluydesdale, sur le Carl, à quinze lieues d'Édimbourg.

PALTOQUET ; substantif masculin. Terme de mépris qui se dit d'un homme grossier. *C'est un vrai paltoquet.* Il est populaire.

PALUDAMENTUM ; substantif masculin & terme d'Antiquaires, emprunté du latin, pour désigner l'habit militaire du Général des armées romaines. Il ne prenoit cet habit qu'en partant de la ville, lorsqu'il avoit reçu la qualité de Général d'armée ; & pendant deux siècles & demi les Empereurs n'osèrent point le porter dans Rome. Gallien est le premier qui l'ait porté dans la ville.

Les uns font de cet habillement une cotte d'armes, *chlamys ;* les autres, une sorte de manteau qui couvroit l'épaule gauche, & s'atta-

choit sur la droite avec une agraffe d'or. Peut-être est-il possible de tout concilier, en disant que le *paludamentum* comprenoit & la cotte d'armes, & cette espèce de manteau. Quoi qu'il en soit, le *paludamentum* étoit écarlate & pourpre; mais il paroît que l'écarlate y dominoit.

Vitellius étant près d'entrer dans Rome avec cet habillement, ses amis ne manquerent pas de lui représenter, que ce seroit traiter la capitale de l'Empire comme une ville prise d'assaut. Sur leur remontrance, il quitta le *Paludamentum*, pour revêtir la robe Consulaire. Plus de six vingt ans après, le même cérémonial fut observé lors de la magnifique entrée de Sévère, qui se trouve décrite dans l'abrégé de Dion. Ce Prince étant venu jusqu'à la porte de la ville en habit de guerre, descendit de cheval, prit la toge, & fit à pied le reste du chemin.

PALUDE; ville d'Asie dans les Etats du Grand Seigneur, au gouvernement d'Erzerom, sur une montagne, près de l'Euphrate.

PALUS; substantif masculin & terme de Géographie, qui signifie marais. Il n'est plus usité que joint avec un nom propre de lieu.

On appelle *Palus Méotide*, un grand golfe ou mer, entre l'Europe & l'Asie, au nord de la mer Noire, avec laquelle le Palus Méotide communique, par le moyen d'une embouchure appelée anciennement le *Bosphore Cimmérien*. Les anciens lui ont donné tantôt le nom de *lac*, tantôt celui de *marais*. Pline, Pomponius Mela se servent indifféremment des mots *lacus* & *Palus*, pour désigner cette mer. En effet, on pourroit ne la considérer que comme un grand marais, attendu le peu d'eau qu'on y trouve en plusieurs endroits.

Depuis l'Isthme qui joint la Chersonnèse Taurique au continent, jusqu'à l'embouchure du Tanaïs, aujourd'hui le Don, le *Palus Méotide* s'étend du sud ouest au nord-est. Strabon lui donne neuf mille stades de circonférence, & le Périple de Scylax dit que sa grandeur répond à la moitié de celle du Pont-Euxin; mais ni l'un ni l'autre n'ont touché le but, & il ne leur étoit guere aisé de marquer au juste l'étendue d'un endroit peu connu, & habité par des nations barbares, puisqu'aujourd'hui même tous les Géographes ne sont pas encore d'accord sur la véritable grandeur du *Palus Méotide*. Les peuples qui habitoient sur ses bords, étoient appelés anciennement *Meotæ*, *Meotici*, & *Meotidæ*. Ptolémée en a décrit la côte.

Aujourd'hui le Palus *Méotide* qui se trouve *avoir conservé* son ancien nom, a ses rives habitées au nord par les petits Tartares, à l'orient & au midi, en partie par les Circassiens, & à l'occident méridional, par les Tartares Crimées.

PAMBE; substantif masculin. *Pambus*. Poisson plat qui a quelquefois douze ou quinze pouces de long, sur huit à dix de large: sa couleur est d'un verd changeant: il est garni d'aiguillons tournés vers la tête, au-dessous desquels il y a une longue pointe, tant sur le dos qu'au ventre, à laquelle sont attachées ses nageoires, qui s'étendent jusqu'à la queue. Le Pambe est fort estimé, & l'on en fait beaucoup d'usage dans toutes les Indes Orientales, surtout dans l'île d'Amboine & à la côte de Coromandel. Pour

le conserver long temps, il suffit de le dessécher au soleil, & quand on veut le manger, on le laisse quelque temps tremper dans l'eau, pour l'attendrir. On a encore une autre méthode de le dessécher, c'est de le couper par tranches & de le mettre ainsi dans une espèce de saumure faite avec le tamarin. C'est du poisson confit de cette manière que les Portugais appellent *pesce-para*. Les vaisseaux exposés à de longs voyages en font de grandes provisions.

PÂMÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* PÂMER.

PÂMÉ, se dit en termes de Blason, d'un poisson qui a la gueule béante.

Les COMTES DE FOREZ & les DAUPHINS D'AUVERGNE, d'azur au Dauphin d'or pâmé.

PÂMER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Animo deficere.* Tomber en défaillance. *Elle n'en peut plus, elle pâme.*

Il est aussi pronominal reflechi. *Elle se pâme.*

On dit familièrement, *pâmer de rire, se pâmer de rire;* pour dire, rire bien fort. *Il les fit pâmer de rire.* Et l'on dit, *pâmer de joie, se pâmer de joie;* pour dire, se laisser aller au transport de la joie.

PAMFLET; substantif masculin. Mot Anglois qui s'emploie quelquefois dans notre langue & qui signifie *brochure.*

PAMIERS; ville épiscopale de France, sur l'Arriége, à trois lieues, nord, de Foix, & onze lieues, sud, de Toulouse, sous le 19ᵉ degré, 9 minutes, 20 secondes de longitude, & le 43ᵉ, 3 minutes, 20 secondes de latitude. C'est le siége d'un Présidial, d'une Sénéchaussée, &c.

Outre la Cathédrale, il y a une Eglise Collégiale, trois Paroisses, des Dominicains, des Carmes, des Cordeliers, des Augustins, des Ursulines, des Carmélites, & des Clarisses.

Il paroît que cette ville s'appeloit anciennement *Frédelac:* le nom moderne est celui du château qui y avoit été bâti, & avoit été appelé *Pamiers*, d'Apamée, ville d'Asie, selon la coutume qu'avoient les Croisés de donner à leurs châteaux les noms des villes où ils s'étoient signalés. Il paroît aussi que cette ville avec ses dépendances fut autrefois un domaine séparé du pays de Foix, & qu'elle fut en divers temps le partage des cadets des Comtes de Carcassonne. Cette séparation subsista jusqu'au douzième siècle, que l'Abbé de St. Antonin, qui étoit alors Seigneur de Pamiers, pour se mettre à couvert des entreprises du Comte de Carcassonne, appela celui de Foix en pariage; ce qui fut ratifié par l'Évêque de Pamiers, après que l'Abbaye de St. Antonin eut été érigée en Évêché. Malgré cette union, la ville de Pamiers est encore regardée comme ville neutre, & paye en particulier ses charges, qui sont le dixième de ce qui est imposé sur le pays de Foix en général.

Ce fut dans le huitième siècle, que les Comtes de Carcassonne fondèrent la riche & belle Abbaye de Saint Antonin, qui avoit été autrefois martyrisé en ce lieu. Cette Abbaye reçut un nouvel accroissement de puissance par la donation du château de Pamiers & de la ville de Frédelac, qui lui fut faite en 1149 par Roger Bernard, Comte de Foix. Depuis, les prélats de ce

Monaſtère eurent ſouvent des guerres avec leurs Souverains.

En 1296 le Pape Boniface VIII érigea, comme il a été dit, l'Abbaye de St. Antonin de Pamiers en Évêché, & mit ce nouveau ſiège ſous l'Archevêché de Narbonne; mais depuis que le Pape Jean XXII eut en 1317 érigé Toulouſe en Archevêché, Pamiers lui fut ſoumis. Cet Évêque eſt Préſident né des États du Comté de Foix, & jouit d'environ vingt-cinq mille livres de rente. La taxe en Cour de Rome eſt de vingt-cinq mille florins. Son Diocèſe eſt borné au nord par celui de Rieux, au nord-eſt par le Diocèſe de Toulouſe, au ſud par celui d'Urgel en Catalogne; à l'eſt par le Diocèſe de Mirepoix, & à l'orient par celui de Conſerans. Il eſt compoſé de 103 Paroiſſes. L'Egliſe Cathédrale eſt dédiée à St Antonin. Son Chapitre eſt compoſé d'un Archidiacre, d'un Archiprêtre, d'un Sacriſtain, d'un Précenteur, d'un Infirmier, d'un Aumônier, de neuf Chanoines, & de douze ſemi-Prébendés. Il étoit régulier, & de l'ordre de Saint Benoît; mais il a été ſécularisé par une bulle du Pape Benoît XIV, datée du ſix Juillet 1745.

L'autre Chapitre de la ville de Pamiers eſt compoſé d'un Doyen, de huit Chanoines, & de ſept ſemi-Prébendés.

Cette ville dont l'enceinte eſt aſſez grande, & les rues bien percées, a beaucoup ſouffert pendant les guerres de religion, ayant été ſaccagée pluſieurs fois. Son terroir eſt également fertile & agréable, & le climat y eſt ordinairement fort ſain.

PAMMILIES. *Voy.* PAMYLIES.

PÂMOISON; ſubſtantif féminin. *Virium defectio.* Sorte de défaillance dans laquelle le malade perd la force, le ſentiment & la connoiſſance.

La pâmoiſon peut être occaſionnée par tout ce qui altère, corrompt ou diſſipe les eſprits vitaux; comme les longues veilles, les douleurs violentes, les grandes & ſoudaines évacuations, les vapeurs putrides qui s'exhalent des abcès dans les parties nobles, comme il arrive dans la rupture d'une vomique, dans l'ouverture de quelque abcès interne, & qui eſt un peu conſidérable.

La pâmoiſon eſt ſurtout ordinaire dans les malades qui ſont ſujets à l'affection hypocondriaque & hyſtérique. Les ſpaſmes & les irritations du genre nerveux ſont la cauſe de cette eſpèce de pâmoiſon, & les narcotiques joints aux antiſpaſmodiques y produiſent des effets ſalutaires.

La pâmoiſon ſurvient auſſi dans les inflammations des viſcères, tels que l'eſtomac, la matrice, ce qui eſt occaſionné par la trop grande ſenſibilité de ces parties. La ſaignée y eſt alors un remède, mais elle doit être petite & ſouvent répétée.

Au contraire, lorſque la pâmoiſon eſt produite par les évacuations immodérées, on doit employer des cordiaux; tels que la confection d'alkermès, l'orviétan, & autres ſemblables; le repos & les remèdes volatils ſont ſurtout utiles, joints aux alimens reſtaurans; cette maladie ou ce ſymptôme attaque ſouvent les convaleſcens.

PAMPANGA; province de l'île de Luçon, la principale des Philippines, dans la partie méridionale de l'île.

PAMPE; ſubſt. féminin. La feuille du

du blé, de l'orge, de l'avoine, *&c.* *Pampe de blé.*

PAMPELMOUSE; substantif féminin. C'est le nom que les Siamois donnent à une espèce d'orange de la grosseur de la tête, dont la chair est excellente, d'un goût de fraise, & dont la peau est épaisse comme le doigt, & fort amère : le jus de ce fruit est très - rafraîchissant. La pampelmouse n'est pas rare aux îles de France & de Bourbon, & dans plusieurs autres de l'Océan oriental. Elle est encore assez commune à Surinam, où elle a plus de douze pouces de diamètre : sa chair est un peu aigrelette, avec un véritable goût de raisin. Ce fruit se trouve aussi à Cayenne, où il a été apporté du Brésil.

PAMPELUNE; ville épiscopale & considérable d'Espagne, capitale de la Navarre, sur l'Arga, à 17 lieues, sud, de Bayonne, & 10 lieues, nord ouest, de Sarragosse, sous le 16e degré, 10 minutes de longitude, & le 42e, 42 minutes de latitude.

Il y a une autre ville de même nom dans l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, à 60 lieues de Sancta-Fé, sous le 308e degré, 55 minutes de longitude; & le 6e, 30 minutes de latitude.

PAMPHI; substantif masculin & terme de calendrier. Nom du second mois de l'année des Égyptiens. Il répond à notre mois d'Octobre.

PAMPHILE; peintre, natif d'Amphipolis, sur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Il étoit né sous Philippe, Roi de Macédoine. La gloire d'avoir eu Appelle pour disciple, ajoute encore à la réputation de ce maître. De son temps la peinture étoit en si grand honneur, qu'elle entroit dans l'éducation des personnes de la plus haute naissance; il n'étoit même permis qu'à ceux qui étoient nobles ou de condition libre, d'exercer ce bel art.

PAMPHILIE; nom d'une ancienne province de l'Asie mineure qui avoit la Cilicie à l'orient, la Syrie à l'occident, la province d'Asie au nord, & la Méditerranée au midi.

PAMPINIFORME; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a la forme de pampre.

Les veines spermatiques tirent leur origine de la substance même des testicules par un grand nombre de rameaux très-fins; & de l'union de ces rameaux il en est produit des branches plus considérables qui communiquent les unes avec les autres en différens endroits : & comme ces branches sont plus nombreuses du côté des testicules, & qu'elles vont ensuite en diminuant à mesure qu'elles approchent de la veine cave, elles forment une espèce de corps qu'on a nommé *pampiniforme* ou *pyramidal*, à cause de sa figure.

PAMPRE; substantif masculin. *Pampinus vinea.* Branche de vigne avec ses feuilles. *Les Bacchantes entouroient leurs javelots de pampre & de lierre.*

En termes d'architecture, on nomme *pampre*, les branches de vigne dont on décore ordinairement les colonnes torses.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

PAMPRÉ, ÉE; adjectif & terme de Blason, qui se dit des grappes de raisin attachées à la branche.

OLLIER, à trois grappes de raisin d'azur, pamprées de sinople.

PAMPROU; bourg de France en

Poitou, à trois lieues, sud-est, de Saint-Maixant.

PAMYLIES; substantif feminin pluriel. Fêtes en l'honneur d'Osiris. La fable raconte qu'une femme de Thèbes en Égypte, étant sortie du temple de Jupiter pour aller chercher de l'eau, entendit une voix qui lui ordonnoit de publier qu'Osiris étoit né, qu'il seroit un jour un grand Prince, & feroit le bonheur de l'Égypte. Pamyla, c'étoit le nom de cette femme, flattée de cette espérance nourrit & éleva Osiris. En mémoire de la nourrice, on institua une fête qui de son nom fut appelée *Pamylies*. On y portoit une figure d'Osiris assez semblable à celle de Priape, parcequ'Osiris étoit regardé comme le Dieu de la génération.

L'auteur de l'histoire du Ciel donne à cette fête une origine bien plus simple: le nom des *pamylies*, dit-il, ne signifie que *l'usage modéré de la langue*. Delà vient la coutume que les Grecs avoient dans les sacrifices, de faire crier & adresser au peuple ces paroles, *favete linguis*, *parcite verbis*, abstenez-vous de parler, réglez votre langue; mais par la suite on prit pour une cérémonie relative au sacrifice, ce qui étoit originairement une excellente leçon de discrétion & de conduite, adressée à tous les assistans; & c'est, ajoute-t-il, parceque les *pamylies* ou *phamylies* étoient une leçon propre à rendre les hommes sociables & heureux, que toutes les petites troupes de parens ou d'autres personnes qui vivent en société ont pris en Occident le nom de *familles*.

PAN; nom du Dieu des Bergers & des Chasseurs. Il présidoit en général à tous les amusemens de la vie champêtre. Son culte étoit venu de l'Égypte où il tenoit un des premiers rangs; mais les Grecs l'ont fait naître en Arcadie sur le bord du fleuve Ladon, & il étoit, selon eux, fils de Mercure & de Pénélope. On lui attribuoit l'invention de la flûte pastorale, & l'on raconte ainsi ce qui y donna lieu. Il y avoit dans l'Arcadie une Nymphe Naïade, fille du fleuve Ladon, nommée *Syrinx*. Elle s'étoit consacrée au service de Diane, & avoit fait de la vertu de cette chaste Déesse, la régle de sa conduite. Elle passoit sa vie dans les exercices de la chasse, vêtue comme Diane, & on eût pu les prendre l'une pour l'autre, si ce n'est que l'arc de la Déesse étoit d'or, & celui de Syrinx de bois de cornouiller. Elle revenoit un jour du Mont-Lycée; Pan la voit, & frappé de l'éclat de sa beauté, il veut la suivre. La nymphe prend la fuite, & arrive au bord du fleuve Ladon; mais se trouvant arrêtée au passage, elle prie les Naïades ses sœurs de la changer en eau. Pan s'approche, & au lieu de la Nymphe, il ne trouve que des roseaux. Il gémit, & le vent de ses soupirs ayant pénétré dans les roseaux, il en sort un son foible, & comme un murmure plaintif. Le Dieu charmé de la douceur de ces nouveaux sons, joint ensemble sept roseaux d'une longueur inégale, & en forme une flute à sept embouchures, qui a conservé le nom de Syrinx. Ce Dieu étoit honoré principalement en Arcadie, & on lui avoit consacré le Mont-Lycée & le Mont-Ménale. Il se plaisoit à chasser sur ces montagnes, & à y répandre par de subites apparitions, la terreur parmi les bêtes qui les habitoient. De-là est venue cette ter-

reur panique qui surprend tout à coup, sans qu'on en sache la cause; & ce fut, selon les Grecs, le Dieu Pan, qui causa une pareille terreur à l'armée des Gaulois qui, sous la conduite de Brennus, étoient venus pour piller le temple de Delphes.

Le culte de Pan fut porté dans l'Italie par Évandre, Roi d'Arcadie, qui ayant été obligé de quitter ses États, pour avoir tué imprudemment son père, vint s'établir sur le bord du Tibre, où il fonda la Ville de Pallantium dans le lieu même, où depuis Rome fut bâtie. Les Romains adoptèrent dans la suite les fêtes de ce Dieu, qu'on nommoit Lupercales, ou les Prêtres appelés *Luperci*, couroient tout nus, & comme des forcenés, par les rues de Rome. On célébroit cette fête sur le Mont-Aventin dans le mois de Février.

On offroit en sacrifice au Dieu Pan, du lait & du miel; on le représentoit avec des cornes de bouc, des cuisses & des pieds de chévre, & il portoit sur la tête une couronne de branches de pin, car cet arbre lui étoit particulièrement consacré.

PAN; substantif masculin. On appelle ainsi une partie considérable d'un vêtement; comme d'une robe, d'un manteau. *Les pans d'un habit. Quand il pleuvoit, les anciens Romains se couvroient la tête d'un des pans de leurs robes.*

PAN, se dit aussi d'une partie d'un mur. Ainsi l'on dit, quand quelque partie d'un mur est tombée, qu'*il y a un pan de mur de tant de toises à réparer.*

PAN, se dit encore d'un des côtés, d'une des faces d'un ouvrage de menuiserie ou d'orfévrerie, ou d'un corps de bâtiment à plusieurs angles. *Une table à pans. Une salière à six pans. Une tour à huit pans.*

PAN DE COMBLE, se dit d'un des côtés de la couverture d'un comble. On appelle *Long pan*, le plus long côté.

PAN DE BOIS, se dit d'un assemblage de charpente qui sert de mur de face à un bâtiment. On le fait de plusieurs manières, parmi lesquelles la plus ordinaire est de sablières, de poteaux à plomb, & d'autres inclinés & posés en décharge.

Il y a deux assemblages qu'on appelle *pan de bois*. L'un qu'on nomme *Assemblage à brins de fougère*, est une disposition de petits potelets assemblés diagonalement à tenons & à mortoises, dans les intervalles de plusieurs poteaux à plomb, laquelle ressemble à des branches de fougère, dont les brins font cet effet. L'autre assemblage est dit à losanges entrelacés. C'est une disposition de pièces d'un plan de bois ou d'une cloison, posées diagonalement, entaillées de leur demi-épaisseur, & chevillées. Les panneaux des uns & des autres sont remplis ou de brique ou de maçonnerie enduite d'après les poteaux, ou recouverte & lambrissée sur un lattis.

On arrête les pans de bois des médiocres bâtimens, avec des tirans, ancres, équerres & liens de fer à chaque étage. On appeloit autrefois les pans de bois, *cloisonnages & colombages.*

PANACÉE; substantif féminin. Remède universel, remède à tous maux.

Ce nom fastueux a été donné à plusieurs remèdes tant anciens que modernes, & sur-tout à des préparations Chymiques. Parmi le grand nombre de remèdes qui portent le nom de panacée, & qui ne sont

employés pour la plupart qu'à titre d'Arcane par leurs inventeurs, il y en a deux qui l'ont retenu par préférence, qui sont les panacées par excellence, & qui sont des médicamens officinaux généralement adoptés; savoir, la panacée antimoniale & la panacée mercurielle. Nous allons parler de l'une & de l'autre.

Panacée antimoniale, se dit d'une préparation dont on distingue plusieurs espèces; mais la plus simple & qui mérite le titre exclusif au moins par la réputation de son Auteur, est celle de Glaubert. C'est une espèce de soufre doré, précipité de la lessive ordinaire *d'hepar antimonii*, ou de celle des scories du régule appelé simple ou vulgaire, par la crême de tartre, au lieu de l'esprit de vinaigre. Des observations suffisantes n'ont pas encore constaté si ce précipité diffère dans l'usage du précipité analogue obtenu par le vinaigre distillé.

Panacée mercurielle, se dit d'une préparation de mercure fort employée dans la cure des maladies contre lesquelles cette substance métallique a de l'efficacité. Pour faire la panacée, on prend du mercure doux: on le fait encore sublimer neuf fois; puis on le réduit en poudre fine, & on le fait digérer dans de bon esprit de vin, qu'on retire ensuite par la distillation, ou qu'on décante simplement.

Le mercure doux est du sublimé corrosif entièrement saturé de mercure & sublimé trois fois. Le sublimé corrosif s'adoucit en effet considérablement par les opérations qui le transforment en mercure doux, & ne retient plus de sa causticité qu'une vertu purgative; mais par les neuf autres sublimations qui transforment le mercure en panacée, les qualités salines de cette préparation de mercure diminuent à un tel point, qu'après toutes ces sublimations, elle n'a plus même de vertu purgative.

Il y a tout lieu de croire que ces changemens arrivent parcequ'il se sépare à chaque sublimation une petite quantité d'acide marin, en sorte que la panacée ne contient plus que très-peu de cet acide, & n'est plus que du mercure presque pur, uni avec la quantité d'acide marin nécessaire pour l'empêcher d'avoir sa forme de mercure crud, & pour conserver seulement l'apparence d'une matière saline.

La panacée prise intérieurement ne produit donc plus que les effets d'un mercure bien divisé, & dans un état tel, que ses molécules puissent se diviser encore de plus en plus par l'action des vaisseaux & des liqueurs du corps, sans être capables de se réunir ensemble en mercure coulant. Ce remède est, par cette raison, très-propre à exciter la salivation, & produit à peu près les mêmes effets que le mercure administré par frictions & par fumigations.

On peut employer la panacée avec succès dans le traitement des maladies vénériennes, & de toutes celles auxquelles conviennent les préparations de mercure. Ce remède se prend très-commodément en pilules ou en bols avec les mélanges convenables, & ne peut guère être administré autrement à cause de son indissolubilité & de sa grande pesanteur; la dose en est depuis six grains jusqu'à vingt-quatre, & même davantage, suivant les circonstances.

PANACHE; substantif masculin. Assemblage de plumes d'Autruche,

dont on ombrage un casque. *Autrefois les Courtisans portoient des panaches sur leurs chapeaux, & les Dames sur leurs coiffures.*

PANACHE, se dit aussi de la partie supérieure d'une lampe d'Église. *Le panache porte le culot par le moyen de trois chaînes.*

PANACHE, se dit en termes de Fleuristes, des rayures de différentes couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, & qui font à peu près l'effet d'un panache. *Cette tulipe a un beau panache.*

PANACHE DE MER; *Voyez* PALME MARINE.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

PANACHÉ, ÉE; participe passif. *Anémone panachée. Oeillet panaché.* Voyez PANACHER.

Il se dit aussi de certains oiseaux. *Poule panachée. Serin panaché.*

PANACHER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Coloribus variegare.* Il se dit de certaines fleurs, lorsqu'il vient à s'y former de nouvelles couleurs qui se mêlent à la couleur principale, & qui font à peu près l'effet d'un panache. *Cette anémone commence à panacher.*

Il est aussi pronominal réfléchi dans la même acception. *Cet œillet se panache admirablement. Une tulipe qui se panache.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

PANACOCO; substantif masculin. Grand arbre, qui passe à Cayenne pour l'ébène noire. Son aubier, dit M. de Préfontaine, est aussi compacte que son cœur; il sert à faire des pilons si durs, qu'ils émoussent le fer. Chaque graine de cet arbre est comme un pois parfaitement rouge, avec une petite tache noire. Les Négresses en font des colliers, des chapelets, *&c.* Il y a un petit panacoco, qui est une liane, dont on se sert en tisanne : ses fleurs sont jaunes; le fruit est petit, rouge, marqueté de noir.

PANADE; substantif féminin. Sorte de mets fait de pain émié & longtemps mitonné dans du bouillon. *Manger de la panade.*

PANADER; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier. Il ne se dit guère qu'en parlant d'une personne qui marche avec un air d'ostentation & de complaisance, à peu près comme un paon, quand il fait la roue. *Regardez comme il se panade.*

PANAGE; substant. masc. Droit de mener des porcs dans les bois & forêts pour y paître le gland, la faine, *&c.*

L'Ordonnance des eaux & forêts contient un titre des ventes & adjudications des panages, glandées & paissons, & un autre des droits de *pâturage* & de *panage*. Ce n'est pas que ces termes, *panage & pâturage* soient synonymes. Celui de *pâturage* est plus général; il comprend toutes sortes de paissons; soit dans les champs ou dans les bois au lieu que le terme de panage ne se prend que pour la paisson dans les bois & forêts, & singulièrement pour la paisson des fruits sauvages. La glandée est une des espèces de fruits qui servent au panage des porcs, & & les faines en sont un autre.

PANAGÉE; substantif féminin & terme de Mythologie. Surnom donné à Diane, parcequ'elle ne faisoit que courir de montagnes en montagnes, & de forêts en forêts;

qu'elle étoit tantôt au ciel, & tantôt sur la terre, ou dans les enfers, & parcequ'enfin elle changeoit sans cesse de forme & de figure. *Panagée* signifie *celle qui voit tout*.

PANAGIE; substantif féminin. Cérémonie qui se pratique chez les Moines Grecs, & dont on voit la description dans Codin, Ducange & Allatius. Quand ces Moines vont se mettre à table, celui qui sert, prend un pain qu'il coupe en quatre parties; d'une de ces portions il en coupe encore un morceau en forme de coin, depuis le centre jusqu'à la circonférence; il remet ce morceau à sa place. Quand on se lève de table, le servant découvre ce pain, le présente à l'Abbé, & ensuite aux autres Moines qui en prennent chacun un petit morceau. Après cela l'Abbé & les Moines boivent chacun un coup de vin, rendent grâces & se retirent. Voilà ce que c'est que la panagie dont il est parlé dans les Auteurs Ecclésiastiques. Cette cérémonie se pratiquoit aussi à la table de l'Empereur de Constantinople, comme le rapporte Codin.

PANAIS, ou PASTENADE; substantif masculin. *Pastinaca*. Plante dont on distingue plusieurs espèces, dont les principales sont, *le panais cultivé des jardins*, *& le panais sauvage*, ou *petit panais*.

Le *panais cultivé des jardins* a sa racine longue, quelquefois grosse comme le poignet, charnue, jaunâtre, ayant au milieu une corde ou nerf qui parcourt sa longueur; elle est d'une assez bonne odeur & d'un goût agréable; elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre pieds, grosse, droite, ferme, cannelée, vide & rameuse; ses feuilles sont amples, composées d'autres feuilles semblables à celles du térébinthe, oblongues, dentelées, velues, d'un vert brunâtre, rangées par paires, d'un goût assez agréable & aromatique. Les sommités sont terminées par des parasols qui soutiennent de petites fleurs jaunes, disposées en roses, auxquelles succèdent des semences jointes deux à deux, grandes, ovales, minces & bordées d'un feuillet. Cette plante fleurit en Juillet & Août, la seconde année après qu'elle a été semée.

Le *panais sauvage* est une plante qui diffère de la précédente, non-seulement en ce que ses feuilles sont plus petites, mais aussi en ce que sa racine est plus menue, plus dure, blanche & moins bonne à manger: elle croît aux lieux incultes, dans les prés secs, sur les collines & ailleurs, parmi les plantes sauvages: quoique ce panais soit moins recherché pour la cuisine, on peut le substituer au précédent dans l'usage médicinal; sa fleur paroît en été; on prétend que par la culture & une semaille réitérée de sa graine, on lui fait produire le panais cultivé; de même qu'avec la carotte sauvage, on fait naître la carotte cultivée.

Ce n'est que la racine du panais qui est d'usage comme aliment, & presque que la semence dont on se sert comme médicament.

La racine de panais est un de ces alimens qui est à peu près indifférent de sa nature, ou qui le devient par l'usage. Il ne manque cependant pas de personnes qui ne sauroient s'accommoder de son goût, ni de son odeur. Mais celles-là n'ont pas besoin des préceptes de la médecine pour s'en interdire l'usage. Il faut prendre garde lorsqu'on cueil-

le des racines de panais, & surtout de panais sauvage, de ne pas les confondre, avec les racines de ciguë, avec lesquelles elles ont beaucoup de rapport, tant par la figure que par le goût. Cette méprise a été souvent funeste; & il y a quelque apparence que l'observation de J. Ray, & que celle du D. P. Ulbercht, qui assurent que les racines de panais qui ont resté en terre plusieurs années, sont devenues un poison qui cause des délires fâcheux & opiniâtres, *&c.* ont été faites sur de vieilles racines de cigué, que les gens auront mangées pour des racines de panais.

Les semences de panais sont diurétiques, emménagogues & hystériques. On en a fait un secret contres les fièvres intermittentes, sur lequel M. Garnier, Médecin de Lyon, a publié, il y a quelques années, des expériences qui lui ont prouvé que ces semences possédoient en effet une vertu fébrifuge très-marquée.

PANAMA; ville épiscopale & considérable de l'Amérique méridionale, Capitale de l'Audience de même nom, sur une baie aussi de même nom, à quatre lieues des ruines de l'ancienne Panama, que Morgan, Flibustier Anglois, pilla & brûla en 1671, & à dix lieues de Porto Bello, vers le midi, sous le deux cent quatre-vingt dix-septième degré, vingt minutes de longitude, & le huitième, quarante minutes de latitude. C'est là principalement où se fait le commerce du Chili & du Pérou.

L'*Audience de Panama* est une Province située dans l'Isthme de même nom. Elle a de longueur entre l'est & l'ouest environ quatre-vingt-dix lieues, & pour bornes, vers le levant, les Gouvernemens de Carthagène, & de Popayan, & au couchant le Château de la Véragua. Sa largeur, où le pays est le plus spacieux entre les deux mers, est à peu près de soixante lieues, & elle n'est que de dix-huit dans l'endroit où le pays est le plus étroit, comme entre Panama & Porto Bello. Le terroir est pour la plus grande partie montueux & rude, & plein de marais aux lieux où il est un peu bas. L'air y est pesant & mal sain; & depuis le mois de Juillet jusqu'en Novembre, qui est le temps de l'hiver, il y pleut continuellement, & il y tonne assez souvent. La terre n'y est pas fertile: elle ne produit guère que du maïs, & en petite quantité. Elle est meilleure pour le bétail, surtout pour les vaches, à cause de la quantité de pâturages. Il y avoit autrefois de fort grands troupeaux de cochons, que les sauvages chassoient dans leurs rêts après avoir mis le feu aux herbes; mais aujourd'hui il y en a peu. Les arbres y abondent en feuilles, & sont toujours verts; mais ils produisent peu de fruit; la mer est poissonneuse, aussi bien que les rivieres, où on trouve un grand nombre de crocodiles. Cette province a été autrefois très-peuplée & très-riche. Les rivières y couloient de l'or; mais on a tant travaillé à ramasser ce précieux métal que les rivières & le pays meme semblent s'épuiser.

On appelle *Isthme de Panama*, une langue de terre située entre la mer du nord & la mer du sud, & qui joint l'Amérique septentrionale avec l'Amérique méridionale. On lui donne environ quatre-vingt dix lieues de longueur, & soixante dans sa plus grande largeur.

PANANE; ville des Indes orientales, ſur la côte de Malabar, au royaume de Calicut, environ à cinquante lieues de Cochin.

PANARD; adjectif. Il ſe dit d'un cheval dont les deux pieds de devant ſont tournés en-dehors. *Cheval panard.*

PANARÈTE; ſubſtantif maſculin. Nom que les Grecs donnent égalemens à trois Livres de l'Écriture, qui ſont les proverbes de Salomon, la ſageſſe & l'eccléſiaſte. Le *Panarète* ou le livre qui enſeigne toute vertu, eſt la même choſe.

PANARI; l'une des ſept îles de Lipari dans la mer de Toſcane, au nord de la Sicile.

PANARIS; ſubſtantif maſculin. Tumeur phlegmoneuſe qui vient au bout des doigts. Elle eſt dure & peu douloureuſe au commencement; mais enſuite elle s'échauffe, s'enflamme, devient ordinairement rouge. Il s'excite après cela une douleur pulſative très-aiguë, & il arrive ſuppuration. On diſtingue trois eſpèces de panaris. Le premier eſt le plus léger. On l'appelle vulgairement *mal d'aventure*. Il n'occupe que les tégumens. Le ſecond a ſon ſiége dans la gaîne des tendons. Le troiſième eſt entre le perioſte & l'os.

Dans cette tumeur, comme dans les autres inflammations, ſi la réſolution ne ſe fait pas au moyen des cataplaſmes, des ſaignées & des rafraîchiſſans, il faut une opération de Chirurgie. On prend une lancette un peu plus longue que celle dont on ſe ſert dans la ſaignée: on fait une inciſion longitudinale à la partie latérale du doigt, pour ne pas riſquer de piquer le tendon; ce qui pourroit arriver ſi on la faiſoit à la partie moyenne, Quoiqu'il arrive qu'après cette ouverture, il ne ſorte que de la ſéroſité & du ſang, cela ne laiſſe pas de ſoulager le malade, ainſi il ne faut pas craindre d'avoir ouvert trop tôt l'abcès.

On ſe ſert enſuite de maturatifs; on met ſur l'inciſion un plumaceau couvert d'onguent baſilicum, & par-deſſus un petit emplâtre de diachilon gommé, fait en croix de Malte. On poſe deſſus une compreſſe de même figure; on aſſujettit le tout par le moyen d'une petite bande que l'on attache en forme de ſpica.

Le lendemain il ne faut pas s'étonner de trouver que la chair ſe ſoit bourſoufflée par l'inciſion; elle ſe fond par la ſuppuration. Si cela n'arrivoit pas, on la couperoit avec des ciſeaux, ou on la brûleroit par le cauſtique.

Si par malheur la matière avoit rongé le perioſte, il faudroit que l'os de la dernière phalange s'exfoliât, & comme il eſt très-petit, ſouvent dans ce cas il ſort tout entier. Or comme cela ne peut pas ſe faire, que le bout du tendon qui s'y attache ne ſoit altéré & corrompu, il faut dans la ſéparation qui doit ſe faire de ces deux parties, aider la nature par l'application des balſamiques & des ſpiritueux: on ne ſe ſert plus alors de diachilon. Selon Dionis, l'onguent divin y eſt excellent, & conduit la maladie à parfaite guériſon.

PANARO; rivière d'Italie qui a ſa ſource dans l'Apennin, au Duché de Modène, & ſon embouchure dans le Pô, près de Buondeno.

PANARUCAN; ville des Indes orientales, Capitale d'un petit royaume de même nom dans l'île de Java, à dix lieues, nord, de Balumbuan. Il y a un bon port, & il s'y fait

un

un commerce considérable d'esclaves.

PANATHÉNÉES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes solennelles qu'on célébroit autrefois Athènes; elles furent d'abord instituées en Grèce par Ericthonius, fils de Vulcain, ou comme d'autres le prétendent, par Orphée.

Divers peuples, depuis Cécrops & ses successeurs, jusqu'à Thésée, habitoient les différentes Bourgades de l'Attique; chaque Bourgade avoit ses Magistrats, & dans chaque endroit la police & la Justice s'administroient sans nulle dépendance réciproque : on ne reconnoissoit Athènes pour ville principale qu'en temps de guerre. Thésée parvenu à la royauté, entreprit de lier ces parcelles de Gouvernement jusque-là fort détachées; il réussit dans son projet; les villes subalternes s'incorporèrent en une seule, & l'auteur de cette réunion mémorable, résolut d'en éterniser la mémoire en rétablissant les *Panathénées;* quelques Auteurs même assurent que ce fut lui qui les institua.

Quoi qu'il en soit, on recevoit à ces fêtes, suivant l'intention de Thésée, tous les peuples de l'Attique, dans la vue de les habituer à reconnoître Athènes où elles se célébroient pour la patrie commune. Ces fêtes dans leur simplicité & dans leur première origine ne duroient qu'un jour; mais ensuite leur pompe s'accrût, & on leur donna un terme plus long.

On établit alors de grandes & de petites panathénées. On célébroit les grandes tous les cinq ans, & elles duroient l'espace de cinq jours. Le premier jour que l'on regardoit comme celui de la naissance de Minerve, étoit destiné aux sacrifices & aux offrandes. Les trois suivans étoient remplis par diverses sortes de jeux & de combats. Le cinquième & le dernier jour étoit le plus solennel; on faisoit par la ville une magnifique cavalcade, à la tête de laquelle on portoit la robe de Minerve, appelée en Grec *voile.* C'étoit une robe blanche brochée d'or, qui n'avoit point de manches, & sur laquelle on avoit brodé les actions les plus mémorables de Minerve & des autres dieux. Tous les habitans d'Athènes, sans distinction d'âge, de condition ni de sexe, se trouvoient à cette cavalcade, tenant en main une branche d'olivier, arbre consacré à Minerve. Pendant ces cinq jours, les Écoles publiques étoient fermées; & c'étoit alors que les jeunes Écoliers payoient à leur Maître un honoraire appelé *minerval.*

Les petites panathénées revenoient tous les ans, selon quelques-uns, & selon d'autres, tous les trois ans; on y représentoit trois sortes de jeux. Le premier étoit une course de gens, moitié à pied, moitié à cheval, qui portoient des torches & des falots. Le second étoit la lutte; le troisième, un combat entre les Musiciens & les Poëtes qui se disputoient le prix chacun dans leur talent. Le Vainqueur recevoit un vase plein d'huile, dont il falloit qu'il fît l'emploi sur le champ, car il ne lui étoit pas permis de l'emporter chez lui. Ces différens jeux étoient accompagnés de danses, & se terminoient par un sacrifice solennel, pour lequel chaque village de l'Attique étoit obligé de fournir un bœuf.

PANAY; île d'Asie dans la mer des Indes, la plus fertile & la mieux peuplée des Philippines. Elle appartient aux Espagnols. Iloilo en est la ville capitale.

PANBÉOTIES; substantif féminin pluriel & terme d'Antiquité. Fêtes qu'on célébroit autrefois dans toute la Béotie, d'où elles ont pris leur nom. On n'en fait aucun détail.

PANCALIERS; petite ville du Piémont, sur le Pô, environ à trois lieues au-dessus de Turin.

PANCALIERS; substantif masculin. On donne ce nom à une sorte de choux qui tirent leur nom de la ville de Pancaliers en Piémont, d'où ils nous ont été apportés.

PANCARPE; substantif masculin. *Pancarpus.* Nom d'un des jeux ou spectacles des Romains, dans lequel des hommes combattoient contre des animaux. Le lieu de ce spectacle étoit l'amphitéâtre de Rome, & ces sortes de jeux ont duré jusqu'au temps de l'Empereur Justinien, qui régnoit dans le sixième siècle.

Quelques Auteurs confondent le pancarpe avec la sylve; mais il y a cette différence entre ces deux divertissemens publics, que le Pancarpe étoit un combat entre les bêtes qui se faisoit dans l'amphitéâtre; & que la sylve étoit une espèce de chasse, que l'on représentoit dans le Cirque. Dans le Pancarpe, c'étoit des hommes gagés qui combattoient; & dans la Sylve, c'étoit le peuple qui chassoit au milieu d'une forêt artificielle.

PANCARTE; substantif féminin. Placard affiché pour avertir le Public des droits imposés sur certaines denrées, &c. *La pancarte est affichée à l'entrée de la Douane.*

On appelle *Fermier de la pancarte*, celui qui prend à ferme les droits taxés par la pancarte.

PANCARTE, se dit aussi par une espèce de plaisanterie, en parlant de toutes sortes de papiers & d'écrits. *Il a toutes ses pancartes dans ce cabinet.*

PANCERNE; substantif masculin, & terme de milice Polonoise. Gendarme du Royaume de Pologne. La Pologne est aujourd'hui le seul pays où l'on voye une Cavalerie de Gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart; & cette cavalerie fait la principale force de l'État; car à peine l'infanterie est-elle comptée. Elle se divise en houssarts & en pancernes; les uns & les autres compris sous le nom commun de *Towarisz*, c'est-à-dire, *camarades.* C'est ainsi que les Généraux & le Roi lui-même les traitent. Un mot produit souvent de grands effets. Les Houssarts sont formés de l'élite de la noblesse qui doit passer par ce service pour monter aux charges & aux dignités. Les pancernes composés aussi de noblesse ne diffèrent des Houssarts que par la chemise de maille en place de cuirasse, & on ne les examine pas aussi rigoureusement sur leur Généalogie. Ce ne sont point des Régimens, mais des Compagnies de deux cens Maîtres appartenantes aux Grands de l'État, sans excepter les Évêques qui ne faisant pas le service par eux-mêmes, donnent de fortes pensions à leurs Lieutenans.

PANCHYMAGOGUE; adjectif des deux genres, qui s'emploie aussi substantivement. Il se dit des remèdes qu'on regarde comme capables de purger toutes les humeurs.

En termes de Pharmacie, on

appelle extrait panchymagogue, la composition suivante.

Prenez pulpe sèche de coloquinte séparée & mondée des semences, une once & demie; feuilles de sené mondé, d'ellébore noir, de chacun deux onces; agaric une once: pilez-les ensemble, ajoutez-y eau de pluie, quantité suffisante; faites-les macérer pendant deux jours; passez lesaprès les avoir fait bouillir légèrement; exprimez le marc; décantez cette décoction après qu'elle sera reposée; faites-la evaporer ensuite au bain marie, jusqu'à consistance d'extrait: ajoutez-y résine de scammonée d'Alep, une once; extrait d'aloës, deux onces; espèces diarrhodon abbatis, une once; épaississez le tout au bain marie jusqu'à consistance d'extrait.

Ce remède est un excellent, mais violent hydragogue. Il ne doit être administré qu'avec prudence. La dose est d'un scrupule jusqu'à deux & plus selon les circonstances.

PANCLADIE; substantif féminin & terme d'Antiquité. Fête que les Rhodiens célébroient au temps de la taille de leurs vignes.

PANCORBO; bourg d'Espagne dans la vieille Castille, sur le chemin de Miranda à Burgos.

PANCRACE; substantif masculin & terme d'antiquité. *Pancratium*. Exercice qui faisoit partie de la Gymnastique, & qui étoit composé de la réunion de la lutte & du pugilat. Ainsi cet exercice empruntoit les secours & les contorsions de la lutte, & prenoit du pugilat l'art de porter les coups avec succès, & celui de les éviter. Dans la lutte il n'étoit point permis de jouer des poings, ni dans le pugilat de se colleter. Dans le pancrace au contraire, si l'on avoit droit d'employer toutes les secousses & toutes les ruses pratiquées dans la lutte, on pouvoit encore y ajouter pour vaincre le secours des poings & des ongles, & l'on sent que ce combat n'étoit ni moins dangereux, ni moins terrible que les deux autres.

Arrichion ou Arrachion, Pancratiaste aux Jeux Olympiques, se sentant près d'être suffoqué par son adversaire qui l'avoit saisi à la gorge, mais dont il avoit le pied, lui cassa un des orteils, & par l'extrême douleur qu'il lui fit, l'obligea à demander quartier. Dans cet instant même Arrachion expira. Les Agonothètes le couronnèrent, & on le proclama vainqueur tout mort qu'il étoit. Philostrate a fait la description d'un tableau qui représentoit cette aventure.

Le combat du Pancrace fut admis aux Jeux Olympiques, dans la vingt-huitième Olympiade; & le premier qui en mérita le prix, fut le Syracusain Lygdanius, que ses Compatriotes mettoient en parallèle avec Hercule pour la taille.

Pausanias parle dans ses Iliaques d'un fameux Pancratiaste, nommé *Sostrate*, qui avoit été couronné douze fois, tant aux Jeux Néméens, qu'aux Isthmiques, deux fois aux Pythiens, & trois fois à Olympie, où l'on voyoit sa statue du temps de cet Historien.

PANCRATIASTE; substantif masculin. Athlète qui s'adonnoit surtout à l'exercice du Pancrace. On donnoit quelquefois ce nom à ceux qui réussissoient dans les cinq sortes de combats compris sous le titre général de *Pentathle*, qu'on appeloit aussi *Pancratie*, parceque les Athlètes y déployoient toutes leurs forces.

PANCRATIE; substantif féminin &

terme d'Antiquité. Nom que les Grecs donnoient aux cinq exercices gymniques, qui se pratiquoient dans les Fêtes & les Jeux; savoir, le combat à coups de poings, la lutte, le disque, la course & la danse. Ceux qui faisoient tous ces exercices, étoient nommés *Pancratiastes*, ainsi que ceux qui y remportoient la victoire.

PANCRATIUM; *voyez* Scille.

PANCRÉAS; substantif masculin & terme d'Anatomie. C'est une des glandes conglomérées, qui est située derrière le fond de l'estomac, vers la première vertèbre des lombes, représentant par sa figure la langue d'un chien, dont la pointe s'étend du côté de la rate, & l'autre extrémité vers le duodénum.

Le pancréas a huit à dix doigts de longueur, sur deux ou trois de largeur, & environ un doigt d'épaisseur. Il est d'une couleur jaunâtre tirant sur le rouge, recouvert d'une membrane qui est une production du tissu cellulaire du péritoine.

Ses principales artères sont des branches de la splénique, & ses veines vont se rendre dans la veine du même nom. Ses nerfs lui sont fournis par l'intercostal.

Il faut considérer sa substance comme un assemblage de plusieurs petites glandes, dans lesquelles il se sépare une liqueur qu'on appelle *suc pancréatique*.

Il part de chaque grain glanduleux un petit vaisseau excrétoire qui contient l'humeur qui a été séparée. Plusieurs de ces petits conduits se joignent pour en former de plus gros qui se réunissent ensuite eux-mêmes pour n'en former qu'un seul, qu'on nomme *canal pancréatique*.

PANCRÉATIQUE; adjectif & terme d'Anatomie. *Pancreaticus*. Qui appartient, qui a rapport au pancréas.

Les *artères pancréatiques*, sont des distributions du tronc céliaque, & principalement de la branche nommée splénique.

Les *veines pancréatiques* vont se décharger dans la splénique.

Les *nerfs pancréatiques* sont fournis par la huitième paire & l'intercostal.

Le *canal pancréatique* est le conduit excrétoire du pancréas; il s'étend selon toute la longueur de la glande, mais il va toujours en diminuant du côté de la rate. Ses branches latérales sont dispersées dans toute sa substance, & diminuent à mesure qu'elles approchent de ses extrémités. Ce canal se décharge dans le duodenum, environ quatre ou cinq travers de doigts au-dessous du pilore, & bien souvent au même endroit que le conduit cholédoque. C'est Wirsangus qui l'a découvert en 1641.

Le *suc pancréatique* est une humeur qui se filtre dans le pancréas, & qui est portée dans le duodénum par le canal pancréatique.

Le *suc pancératique* coule en tout temps, mais plus abondamment pendant la digestion, parceque la chaleur & le mouvement du sang sont augmentés. Il est très-analogue à la salive.

Il s'est élevé deux opinions fameuses sur la nature de ce suc. Les uns le croyent acide, les autres doux. Vertheyen est un des plus fameux partisans de la première opinion, & dit avoir trouvé un goût acide au suc pancréatique sur des cadavres morts subitement. Sylvius, Graaff, Schofwin ont ajouté

de petites bouteilles au canal cholédoque de différens chiens pour en recevoir le suc pancréatique : après plusieurs expériences répétées, ils ont trouvé que le suc pancréatique mêlé à la bile ne la faisoit point fermenter, cependant qu'il avoit un goût acide ; mais cela ne prouve rien : ce qui fait croire à M. Petit le contraire, c'est qu'il n'y a, selon lui, aucune humeur de notre corps qui soit acide. D'ailleurs, dit-il, le suc pancréatique, examiné au goût, ne présente pas la même saveur que lui a trouvé Vertheyen. Il n'a aucune propriété des acides. Enfin la glande qui le filtre est en tout semblable aux glandes salivaires ; pourquoi sépareroit-elle une liqueur d'une autre nature ? Le même Professeur conclud donc que le suc pancréatique n'est point acide dans l'état naturel ; qu'il ne diffère de la salive, qu'en ce qu'il est plus chargé d'esprits, parcequ'il se trouve dans un lieu plus chaud & plus rempli de nerfs. Au reste, il n'y a que les expériences répétées qui puissent nous assurer de sa véritable nature.

Le suc pancréatique se décharge par un conduit commun à la bile dans le duodénum. Souvent le pancréas en a un particulier ; il délaye la bile, l'étend, l'adoucit, la rend plus fluide. Ce suc pénètre, fond & dissout aussi la matière chimeuse ; il a dans ce cas le même usage que la salive a dans la bouche & l'estomac. C'est lui qui achève la digestion, qui donne la bonté & la perfection au chyle.

PANDA ; substantif féminin & terme de Mythologie. Déesse qui procure la liberté des chemins. Tatius voulant se rendre maître du Capitole, invoqua la divinité qui pouvoit lui en ouvrir la route. Lorsqu'il y fut arrivé, il rendit grâces à cette divinité, & ne sachant quel nom lui donner, il l'honora sous celui de *Panda*. Elle devint la protectrice des voyageurs. La déesse de la paix fut aussi appelée *Panda*, parcequ'elle ouvroit les portes des villes que la guerre tenoit fermées. Cependant Varron croit que *Panda* n'est qu'un surnom de Cérès qui vient *à pane dando*, celle qui donne le pain aux hommes.

PANDÆA ; nom d'une ancienne contrée de l'Inde, où les femmes avoient la souveraineté, depuis qu'Hercule avoit donné ce pays à sa fille Pandée qui y étoit née. Nisa étoit, selon Ortélius, une ville de cette contrée.

PANDALÉON ; substantif masculin & terme de Pharmacie. Médicament solide, doux, interne, sucré, fait en tablette, propre pour les maladies de la poitrine & des poumons ; on le fait en incorporant les ingrédiens dans du sucre dissous, & en versant la masse dans une boîte pour s'y endurcir. C'est une invention des Arabes. Il ne diffère point des tablettes pectorales.

PANDECTES ; substantif féminin pluriel. Recueil des décisions faites par les anciens Jurisconsultes Romains, auxquelles Justinien qui les fit compiler donna force de loi. On nomme aussi ce recueil, *le Digeste*. *Voyez* ce mot.

On appelle *pandectes florentines*, une édition du Digeste faite à Florence sur un Manuscrit célèbre & ancien qui est dans cette ville.

Cette édition nous a appris plusieurs choses qui rendent inutile une bonne partie de ce qu'avoient écrit les anciens Interprètes.

PANDÉMIE; substantif féminin. Synonyme d'épidémie. *Voyez* ce mot.

PANDÉMIQUE; adjectif des deux genres. Synonyme d'épidémique.

PANDICULATION; substantif féminin & terme de Médecine. Il signifie dans un sens général, un violent mouvement des solides qui accompagne ordinairement l'action du baillement, & qu'on appelle aussi autrement *extension*.

PANDICULATION, se dit aussi dans un sens plus particulier, de cette inquiétude, de cette extension & malaise, qui accompagne ordinairement le frisson d'une fièvre intermittente.

PANDION; nom d'un Roi d'Athènes qui eut deux filles d'une beauté parfaite, Progné & Philomèle. *Voyez* ces mots.

PANDIONIDE; substantif féminin. Une des douze Tribus d'Athènes, ainsi nommée du Roi Pandion. Elle étoit composée de dix peuples ou Communautés.

PANDORE; substantif féminin & terme de Mythologie. C'est selon Hésiode, le nom de la première femme. Jupiter, dit ce Poëte, voulant se venger du vol que Prométhée avoit fait du feu, résolut d'envoyer aux hommes un mal qu'ils aimassent, & auquel ils fussent inséparablement attachés. Tous les dieux secondèrent son dessein. Vulcain forma avec de la terre & de l'eau pétries ensemble une femme semblable aux déesses immortelles; Minerve la vêtit, & lui apprit les arts qui conviennent à son sexe, celui entr'autres de faire de la toile; Vénus répandit l'agrément autour de sa tête, avec le desir inquiet & les soins fatigans. Les Grâces & la Déesse de la persuasion ornèrent sa gorge d'un collier d'or. Les heures lui mirent sur la tête des couronnes de fleurs. Mercure lui donna la parole avec l'art des mensonges, & celui de séduire les cœurs par des discours insinuans & perfides. Enfin toutes les divinités de l'Olympe lui ayant fait des dons pour le malheur des hommes, elle reçut le nom de *Pandore*, composé d'un mot grec, qui signifie *tout*, & d'un autre qui veut dire, *présent*.

Le Poëte ajoute que Jupiter dit à Mercure d'aller présenter Pandore à Épiméthée, qui la vit avec des transports d'admiration. En vain Prométhé lui avoit recommandé de ne point recevoir de présens de la part de Jupiter, de crainte qu'*il n'y* eût quelque chose de funeste aux hommes. La vue de cette beauté lui fit oublier un avis de cette importance; & quand il s'en ressouvint, il n'étoit plus temps. Jusque-là les mortels avoient vécu exempts des inquiétudes *& des maladies* qui amènent la vieillesse; mais Pandore ayant levé le couvercle du vase où étoient renfermés les présens des dieux, tous les maux en sortirent en foule, & se répandirent sur la surface de la terre. A la vue de ce terrible spectacle, elle se hâta de refermer le vase; mais il étoit trop tard, & elle ne put y retenir que la seule espérance, qui elle-même étoit prête à s'envoler, & qui demeura sur les bords.

PANDORE, se dit aussi d'un instrument de Musique dont les Anciens se servoient, & qui ressemble à un luth.

Isidore fait venir ce nom de son Inventeur Pandore; d'autres de Pan, à qui ils en attribuent l'invention, aussi bien que celle de la flûte.

Il a le même nombre de cordes que le luth, avec cette différence qu'elles sont de cuivre, & que par cette raison elles donnent un son plus agréable que celles du luth. Ses touches sont de cuivre, comme celles du cistre; son dos est plat comme celui de la guittare, & les bords de sa table, aussi bien que les côtés, sont taillés en plusieurs figures de demi-cercle. Ducange observe que Varron, Isidore, & d'autres Anciens en parlent, comme d'un instrument de Musique qui ne contient que trois cordes.

PANDOURE; substantif masculin. Nom de certains soldats Hongrois qui portent un habit long avec plusieurs pistolets à la ceinture, un sabre & un poignard.

PANDROSE; fille de Cécrops, & sœur d'Aglaure. *Voyez* Aglaure.

PANÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Paner.

On appelle *eau panée*, de l'eau où l'on a fait tremper du pain, pour en ôter la crudité. *Boire de l'eau panée.*

PANÉAS, ou Panéade; ville de Syrie, appelée autrefois *Lasem*, puis *Dan*, depuis la conquête qu'en firent quelques Israélites de la Tribu de Dan; ensuite *Panéas*, à cause du Mont *Panius*, au pied duquel elle étoit située; puis *Césarée de Philippe*, en l'honneur de l'Empereur Auguste, à qui Philippe fils du grand Hérode, la consacra. Hérode son père y avoit fait bâtir assez long-temps auparavant un temple magnifique à l'honneur d'Auguste. Enfin, le jeune Agrippa lui changea son nom de Césarée en celui de *Néroniade*, en l'honneur de Néron. Du temps de Guillaume de Tyr, on l'appeloit *Belinas*. Quelques-uns doutent que *Panéas* soit la même que Dan. Eusèbe & saint Jérôme les distinguent manifestement; puisqu'ils disent que Dan est à quatre milles de Panéas, sur le chemin de Tyr. Mais la plupart les confondent; & saint Jérôme lui-même dit que Dan ou Læsem s'appela dans la suite *Panéas*. Elle étoit située à l'endroit où le Jourdain commence à sortir de terre; car ce fleuve a sa source dans le lac nommé *Phiala*, à cent vingt stades de Panéas.

PANÉGYRIARQUE; substantif masculin & terme d'Antiquité. *Panegyriarcha.* Magistrat des villes Grecques qui présidoit aux fêtes & jeux panégyriques qu'on célébroit surtout à Athènes de cinq en cinq ans.

PANÉGYRIQUE; substantif masculin. *Panegyricus.* Discours pour louer une personne illustre, une vertu signalée, ou une grande action.

Le Panégyrique appartient au genre d'éloquence qu'on nomme en Rhétorique *démonstratif.*

Le Panégyrique est, dit-on, l'écueil des Orateurs; ceux qui ne roulent que sur des matières profanes, ou des sujets imaginés, tels que ces déclamations qu'on prononce dans les Colléges, où les discours académiques, sont susceptibles de toutes sortes d'ornemens: cependant ils ne doivent être embellis que jusqu'à une certaine mesure, & la grande difficulté est de s'arrêter à ce point fixe. On surcharge ordinairement son sujet de fleurs qui ne couvrent souvent que du vide. Dans l'éloquence de la chaire, les sujets sont grands, respectables, féconds par eux-mêmes: cependant la trop grande abondance d'ornemens peut les

défigurer, & leur faire perdre de leur majesté naturelle. D'un autre côté le défaut d'ornemens les desséche, pour ainsi dire, & cesse de les rendre aussi intéressans qu'ils le seroient, s'ils en étoient revêtus avec mesure & avec discrétion.

Nous avons un recueil de harangues Latines, intitulé, *Panegyrici veteres*, qui renferment les Panégyriques de plusieurs Empereurs Romains. On trouve à la tête celui de Trajan, par Pline, qui le composa par ordre du Sénat, & au nom de tout l'Empire. L'Orateur y adresse toujours la parole au Prince, comme s'il étoit présent; & s'il le fut en effet, (car on en doute) il en coûta beaucoup à la modestie de cet Empereur, de s'entendre ainsi louer en face & pendant long-temps. Le style de ce discours est élégant, fleuri, lumineux, tel que doit être celui d'un Panégyrique, où il est permis d'étaler avec pompe tout ce que l'éloquence a de plus brillant. Les pensées y sont belles, solides, en grand nombre, & souvent paroissent toutes neuves. Les expressions, quoiqu'assez simples, n'ont rien de bas, rien qui ne convienne au sujet, & qui n'en soutienne la dignité. Les descriptions sont vives, naturelles, circonstanciées, pleines d'images naïves, qui mettent l'objet sous les yeux & le rendent sensible. Tout le discours est rempli de maximes & de sentimens dignes du Prince qu'on y loue. M. de Sacy nous en a donné une fort belle traduction.

Dans ce même recueil, dont nous avons parlé, suivent onze autres pièces de même genre; cette collection, outre qu'elle contient beaucoup de faits qui ne se trouvent point ailleurs, peut être fort utile pour ceux qui sont chargés de faire des Panégyriques. La bonne antiquité Latine ne fournit point de modèles de ces sortes de discours, excepté la harangue de Ciceron pour la loi Manilia, & quelques endroits de ses autres harangues, qui sont des chefs-d'œuvres dans le genre démonstratif, comme dans celles pour Marcellu & pour le poëte Archias. Il ne faut pas s'attendre à trouver la même beauté, ni la même délicatesse dans la collection dont on a parlé; l'éloignement du siècle d'Auguste avoit fait décheoir beaucoup l'éloquence, qui n'avoit plus cette ancienne pureté de langage, cette finesse d'expression, cette sobriété d'ornemens, cet air simple & naïf, mais relevé quand il le falloit, par une grandeur & une noblesse de style admirable. Mais on trouve dans ces discours beaucoup d'esprit, de fort belles pensées, des tours heureux, des descriptions vives, & des louanges très-solides.

Parmi nos Panégyristes modernes, M. Flechier est brillant, ingénieux; Bourdaloue moins orné, mais plus grave & plus majestueux; le caractère des Panégyriques de Massillon sont un mélange de ce qui domine dans les deux autres.

PANÉGYRIQUE, se prend aussi généralement pour tout ce qu'on dit à la louange de quelqu'un. *On a fait votre panégyrique dans cette maison.*

Il s'employe quelquefois adjectivement. *Discours panégyrique.*

PANÉGYRIQUE, est aussi le nom d'un livre ecclésiastique à l'usage des Grecs. On l'appelle ainsi, parce-qu'il contient plusieurs panégyriques composés à la louange de JÉSUS-CHRIST & des Saints. On le trouve en manuscrit dans la plupart des

des Églises Grecques, mais il n'est pas le même dans toutes; chaque Église ayant des Saints qu'elle révère particulièrement, ou les compilateurs de ces sortes d'ouvrages ayant fait ces recueils selon leur dévotion. Ils sont disposés selon l'ordre des mois, ensorte qu'ils contiennent souvent douze volumes qui répondent chacun à un des mois de l'année.

PANÉGYRISTE; substantif masculin. Celui qui fait un panégyrique. *Le panégyriste met toujours le Saint du jour au-dessus des autres.*

PANELLE; substantif féminin & terme de Blason. C'est le nom qu'on donne aux feuilles de peuplier.

SCHREISBERRDORF, en Silésie, de gueules à trois panelles d'argent posées en pairle, les queues aboutées en cœur.

PANELLÉNIENS; substantif masculin pluriel. *Panellenia*. Jeux, combats, fêtes que toute la Grèce célébroit en commun. La première inscription de la page 314 de Gruter, qui est à Rome dans le palais Farnèse, & que Lipse avoit décrite avant Gruter, parle des jeux panelléniens, & les joint avec les panathénées, les olympiens & les adrianiens. Quelques-uns croyent que ces quatre noms ne signifient qu'une même fête: mais Saumaise croit que les Panelléniens sont différens des adrianiens. Voyez cet Auteur sur Spartien, dans la vie d'Adrien. Le Scholiaste de Pindare fait mention des Panelléniens; ce qui fait juger que ces fêtes étoient anciennes.

PANEME, ou PANEMUS; substantif masculin & terme de Calendrier. Neuvième mois des Macédoniens, des Grecs d'Asie, des Éphésiens, des habitans de Pergame, &c. Il répondoit pour la plus grande partie à notre mois de Juin.

Chez les Corinthiens le mois *Panemus* répondoit au mois Attique Boédromion, & selon le Père Pétau, à notre mois de Novembre.

PANER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Couvrir de pain émié de la viande qu'on fait griller ou rôtir. *Paner des cuisses de volaille. Paner des côtelettes.*

PANERÉE; substantif féminin. Tout ce qu'un panier peut contenir, autant qu'il en peut tenir dans un panier. Il se dit particulièrement en parlant de fruits. *Une panerée de figues.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, la troisième longue & la quatrième très-brève.

PANETERIE; substantif féminin. *Panarium*. Le lieu où l'on distribue le pain chez le Roi. *Ils sont allés à la paneterie.*

Il signifie aussi collectivement, les Officiers qui servent à la paneterie. *On vient de payer les gages de la paneterie.*

PANETIER; (grand) substantif masculin. Grand Officier de la Maison du Roi qui avoit autrefois la charge de faire distribuer le pain dans toute la Maison du Roi, & qui avoit autorité sur tous les Boulangers du Royaume. *Eudes Arrode, grand Panetier du Roi Philippe Auguste, est le premier Officier que l'on connoisse sous ce titre.*

PANETIÈRE; substantif féminin. *Pera*. Espèce de poche ou de petit sac dans lequel les Bergers & les Bergères portent du pain en allant garder les moutons. *La houlette à la main, la panetière au côté.*

PANGA; Ville considérable d'Afri-

au Royaume de Congo, dans la province de Bamba, dont elle est capitale, à trente-six lieues de la côte, sous le trente-deuxième degré de longitude, & le sixième, trente minutes, de latitude.

PANGARAN; substantif masculin & terme de relation. Titre que l'on donne dans l'île de Sumatra, à des Princes particuliers qui sont ou alliés ou tributaires du Roi d'Achem, le plus puissant des Souverains de l'île.

PANGFILS; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce à des étoffes qui se fabriquent à la Chine, surtout dans la province de Nankin.

PANGO; province d'Afrique au Royaume de Congo. Elle a le pays de Sundi au nord; le fleuve Barbola, à l'orient; les montagnes du soleil & le pays de Dembo au midi, & le pays de Barta, à l'occident

PANGOLIN; substantif masculin. nom que les Indiens de l'Asie méridionale donnent à une espèce d'animal que les François habitués aux Indes orientales appellent improprement *lézard écailleux*; car cet animal dont il y a deux espèces, l'une que les Indiens nomment dans leur langue *pangolin*, & l'autre, *phatagin*, est un quadrupède vivipare, au lieu que les lézards sont des *reptiles ovipares*. D'ailleurs tous les lézards sont recouverts en entier & jusque sous le ventre d'une peau lisse & bigarrée de taches qui représentent des écailles; mais le pangolin & le phatagin n'ont point d'écailles sous la gorge, sous la poitrine ni sous le ventre; le phatagin, comme tous les autres quadrupèdes, a du poil sur toutes les parties inférieures du corps; le pangolin n'a qu'une peau lisse & sans poils. Les écailles qui revêtent & couvrent toutes les autres parties du corps de ces deux animaux ne sont pas collées en entier sur la peau; elles y sont seulement fixées & fortement adhérentes par leur partie inférieure; & elles se relèvent ou se rabaissent à la volonté de l'animal, elles se hérissent lorsqu'il est irrité; elles se hérissent encore plus lorsqu'il se met en boule comme le hérisson; ces écailles sont si grosses, si dures & si poignantes qu'elles rebutent tous les animaux de proie, c'est une cuirasse offensive qui blesse autant qu'elle résiste; les plus cruels & les plus affamés, tels que le tigre, *la panthère*, *&c.* ne font que de vains efforts pour dévorer ces animaux armés. Ils les foulent, ils les roulent, mais en même temps ils se font des blessures douloureuses dès qu'ils veulent les saisir; ils ne peuvent ni les violenter ni les écraser, ni les étouffer en les surchargeant de leur poids. Le renard qui craint de prendre avec la gueule le hérisson en boule dont les piquans lui déchirent le palais & la langue, le force cependant à s'étendre en le foulant aux pieds, & le pressant de tout son poids. Dès que la tête paroît, il le saisit par le bout du museau, & met ainsi le hérisson à mort; mais le pangolin & le phatagin sont de tous les animaux, sans en excepter même le porc épic, ceux dont l'armure est la plus forte & la plus offensive, ensorte qu'en contractant leur corps & présentant leurs armes, ils bravent la fureur de tous leurs ennemis.

Au reste, lorsque le pangolin & le phatagin se resserrent, ils ne prennent pas, comme le *hérisson*, une figure globuleuse & uniforme,

leur corps en se contractant se met en peloton, mais leur grosse & longue queue reste au-dehors, & sert de cercle ou de lien au corps; cette partie extérieure par laquelle il paroît que ces animaux pourroient être saisis, se défend d'elle-même, elle est garnie dessus & dessous d'écailles aussi dures & aussi tranchantes que celles dont le corps est revêtu, & comme elle est convexe en-dessus & plate en-dessous, & qu'elle a la forme à peu près d'une demi-pyramide, les côtés anguleux sont revêtus d'écailles en équerre pliées à angle droit, lesquelles sont aussi grosses & aussi tranchantes que les autres, ensorte que la queue paroît être encore plus soigneusement armée que le corps dont les parties inférieures sont dépourvues d'écailles.

Le pangolin est plus gros que le phatagin, & cependant il a la queue beaucoup moins longue; ses pieds de devant sont garnis d'écailles jusqu'à l'extrémité, au lieu que le phatagin a les pieds, & même une partie des jambes de devant dégarnis d'écailles & couverts de poils. Le pangolin a aussi les écailles plus grandes, plus épaisses, plus convexes & moins cannelées que celles du phatagin qui sont armées de trois pointes très-piquantes, au lieu que celles du pangolin sont sans pointe & uniformément tranchantes. Le phatagin a du poil aux parties inférieures, le pangolin n'en a point du tout sous le corps; mais entre les écailles qui lui couvrent le dos il sort quelques poils gros & longs comme des soies de cochon, & ces longs poils ne se trouvent pas sur le dos du phatagin. Ce sont-là toutes les différences essentielles que M. de Buffon a remarquées en observant les dépouilles de ces deux animaux qui sont si différens de tous les autres quadrupèdes, qu'on les a regardés comme des espèces de monstres.

Le pangolin a jusqu'à six, sept & huit pieds de grandeur, y compris la longueur de la queue, lorsqu'il a pris son accroissement entier; la queue qui est à peu-près de la longueur du corps, paroît être moins longue quand il est jeune; les écailles sont aussi moins grandes, plus minces & d'une couleur plus pâle; elles prennent une teinte plus foncée lorsque l'animal est adulte, & elles acquièrent une dureté si grande qu'elles résistent à la balle du mousquet. Le phatagin est, comme nous l'avons dit, bien plus petit que le pangolin; tous deux ont quelques rapports avec le tamanoir & le tamandua; comme eux le pangolin & le phatagin ne vivent que de fourmis; ils ont aussi la langue très-longue, la gueule étroite & sans dents apparentes, le corps très-alongé, la queue aussi fort longue, & les ongles des pieds à peu-près de la même grandeur & de la même forme, mais non pas en même nombre; le pangolin & le phatagin ont cinq ongles à chaque pied, au lieu que le tamanoir & le tamandua n'en ont que quatre aux pieds de devant; ceux-ci sont couverts de poils, les autres sont armés d'écailles, & d'ailleurs ils ne sont pas originaires du même continent; le tamanoir & le tamandua se trouvent en Amérique, le pangolin & le phatagin aux Indes orientales & en Afrique où les Nègres les appellent *Quogelo*; ils en mangent la chair qu'ils trouvent délicate & saine; ils se servent des écailles à plusieurs petits usages,

Au reste le pangolin & le phatagin n'ont rien de rebutant que la figure; ils sont doux, innocens & ne font aucun mal; ils ne se nourrissent que d'insectes, courent lentement & ne peuvent échapper à l'homme qu'en se cachant sous des rochers ou dans des terriers qu'ils se creusent & où ils font leurs petits. Ce sont deux espèces extraordinaires, peu nombreuses, assez inutiles, & dont la forme bizarre ne paroît exister que pour faire la première nuance de la figure des quadrupèdes à celles des reptiles.

PANGTI; ville de la Chine, dans la province de Quangsi, au département de Kingyven, troisième Métropole de la province.

PANIC, ou PANIZ; substantif masculin. *Panicum.* Plante que Dioscoride compte parmi les espèces de blés, & Galien parmi les légumes: Selon Lémery, le panic ressemble en tout au millet, excepté que ses fleurs & ses graines naissent dans des épis fort serrés; au lieu que celles du millet naissent en bouttes & en bouquets. Les graines du panic sont en grand nombre, plus petites & plus rondes que celles du millet, luisantes, enveloppées de petites feuilles blanches, jaunâtres ou purpurines. Le calice des panics, dit M. Adanson, a deux bales & renferme deux fleurs dont l'une est hermaphrodite, & l'autre est mâle ou avorte; & il est accompagné d'une enveloppe composée d'une à dix écailles en forme de soies, ou d'une seule pièce découpée en dix à trente piquans. Toutes les espèces de panics ont trois étamines, deux styles & deux stigmates en pinceau. La gaîne de leurs feuilles est applatie par les côtés, avec ou sans couronne de poils.

On sème le panic dans les champs en Allemagne, en France, en Italie: il demande une terre légère, sablonneuse, humide. On faisoit autrefois beaucoup plus d'usage du panic dans la boulangerie qu'aujourd'hui: on voit cependant encore dans la Hongrie, dans la Bohême & en quelques autres lieux de l'Allemagne, des personnes qui font avec la semence mondée de son écorce, des bouillies & des crêmes qui ne sont pas désagréables; on la fait cuire dans du lait, comme du riz; elle est astringente; elle nourrit peu & se digère difficilement. Les oiseaux en sont assez friands.

PANJANGAM; substantif masculin & terme de Relation. Almanach des Bramines où sont marqués les jours heureux & malheureux, & dont les Indiens se servent pour régler leur conduite. Lorsqu'ils sont sur le point d'entreprendre quelque affaire importante, ils consultent leur panjangam; & si le jour où ils se trouvent, est marqué comme malheureux, ils se garderont bien de faire aucune démarche; la superstition sur cet article est poussée si loin qu'il y a des jours qui sont marqués dans le panjangam, heureux ou malheureux seulement pendant quelques heures. Il y a même un panjangam particulier pour marquer qu'elles sont les heures du jour & de la nuit qui sont heureuses ou malheureuses.

PANICAUT, ou CHARDON A CENT TÊTES, ou CHARDON ROLAND, ou ÉRYNGE; plante qui croît en abondance dans les champs & le long des chemins, aux lieux sablonneux & aux rivages de la mer; elle a une racine longue d'un pied, de la gros-

fleur du doigt, tendre. Il y a au milieu une corde ou nerf solide, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, d'une saveur douce: elle pousse une tige cannelée, haute d'un pied & demi, remplie d'une moelle blanche & garnie de rameaux tout autour. Ses feuilles sont alternes, larges, unies, verdâtres, légèrement aromatiques, découpées profondément des deux côtés en lanières, & garnies dans leurs crénelures, de pointes rondes. Les sommets sont chargés d'un nombre de têtes épineuses, lesquelles soutiennent des fleurs blanchâtres à cinq feuilles disposées en roses. A ces fleurs succèdent des graines doubles & ovales, aplaties du côté qu'elles se touchent, convexes & cannelées de l'autre: au-dessous de ces têtes sont des feuilles, plattes, en rond, striées, pointues & épineuses. Lorsque la plante est mûre, elle est arrachée par les vents & emportée au travers des champs. Toutes ses parties sont d'usage en médecine, & surtout la racine qui est diurétique, néphrétique, propre à exciter les règles & à l'amour: on la confit & on la fait prendre avec sa graine pour remédier à l'impuissance. Elle est au nombre des cinq petites racines apéritives qui sont, le chiendent, le caprier, la garence, l'arrête de bœuf & le chardon roland: les cinq grandes racines apéritives sont, l'ache, l'asperge, le fenouil, le persil & le petit houx.

Il y a encore une sorte de panicaut de mer, qui croît communément sur les côtes méridionales & septentrionales de la mer. Cette plante a beaucoup de rapport avec la précédente, par ses têtes, ses fleurs & ses graines; mais elle est différente par ses tiges qui sont courbées vers la terre, & par ses feuilles qui sont rondes, entières & très-épineuses à leurs bords, un peu semblables à celles de la mauve. Ses racines sont charnues, odorantes: elles sont fort estimées en conserve pour la phtisie & pour exciter à l'acte vénérien.

PANICULE; substantif masculin & terme de Botanique. Espèce d'épi qui contient beaucoup de fleurs & de semences. Le panicule diffère de l'épi en ce qu'il forme plusieurs corps séparés. Le millet porte ses fruits en panicule.

PANICUM; *voyez* PANIC.

PANIER; substantif masculin. Ustensile de ménage ainsi nommé parcequ'autrefois il servoit principalement à y mettre du pain.

Les *paniers* suivant leurs usages, sont faits de différentes manières & de différentes façons, & ont des formes & des noms qui leur sont propres.

Il y en a à claire voie & d'autres pleins, la plupart d'osier ou avec son écorce, ou sans son écorce; quelques-uns de châtaignier refendu à plat, les uns ronds, les autres longs; ceux-ci carrés, plusieurs profonds; d'autres très-plats; enfin il y en a à fond pointu & à fond rond, à fond aplati, à anse, sans anses ou avec deux anses, de fort grands & de très-petits.

Les paniers dont les marchands merciers se servent pour emballer plusieurs de leurs marchandises, les épiciers quelques drogues, & les chapeliers leurs chapeaux, s'appellent des *mannes* & des *mannètes*: on appelle aussi *manne*, le pannier carré que les marchandes de petit métier portent devant elles.

On nomme dans le négoce des

fruits ; *cueilloirs*, *noguets* ; *verveux*, trois-sortes de paniers qu'on y emploie. Le noguet sert aussi aux laitières à porter sur leur tête la crême & le lait caillé qu'elles vendent en été.

La *torquette*, le *maniveau*, & une sorte de panier en forme de mannequin, ou comme on disoit autrefois, de *mannequis*, servent dans le commerce du poisson de mer frais.

Le *corbillon* est le panier des oublieux.

L'*inventaire* celui des regratières & petites marchandes qui portent & crient leurs marchandises par les rues de Paris.

Enfin on appelle des *desserts*, ces paniers ou corbeilles qu'on employoit autrefois à servir sur table les fruits frais & confits, & autres ouvrages de sucre, inventés par ces domestiques confiseurs, que dans les grandes maisons on nomme des *officiers*.

On dit aussi, *un panier de figues*, *un panier de mûres*, *un panier de raisins*, *un panier de poires*, &c. pour dire, un panier plein de figues, plein de mûres, plein de raisins, plein de poires, *&c.* On appelle aussi *panier de marée*, un panier dans lequel on apporte d'ordinaire la marée à la halle. Et dans toutes ces acceptions, on dit, *prendre le dessus d'un panier* ; pour dire, en prendre l'élite. Et, qu'*il n'y a plus que le fond du panier ;* pour dire, qu'il n'y a plus que le rebut.

On dit proverbialement & populairement, que *l'anse du panier vaut beaucoup à une servante ;* pour dire, qu'elle vole beaucoup sur ce qu'elle va acheter au marché.

On dit en termes d'Architecture, *une voûte*, *une arcade à anse de panier ;* pour dire, une voûte ; une arcade surbaissée, & qui n'a pas son cintre parfait, son plein cintre.

On dit proverbialement & figurément, *à petit mercier*, *petit panier ;* pour dire, que les petites gens proportionnent leur dépense à leurs facultés.

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'*il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un panier ;* pour dire, qu'il y a de l'imprudence à placer tout son bien dans un même endroit, qu'il est sage d'avoir du bien de plus d'une nature.

On dit encore proverbialement & figurément, *adieu panier*, *vendanges sont faites ;* pour dire, que l'occasion pour laquelle on étoit venu est passée, & qu'il n'y a plus rien à faire.

On dit aussi proverbialement & figurément d'un homme fort sot, qu'*il est sot comme un panier.* Et d'un dissipateur, que *c'est un panier percé.*

En Angleterre, on appelle *Clerc du panier*, & quelquefois *Garde du panier*, un Officier de la Chancellerie qui reçoit tous les deniers que l'on paye au Roi pour les sceaux des chartres, lettres-patentes, commissions &, écrits ou ordres. Il accompagne le garde des sceaux dans les temps que se font les payemens, & il a la garde de toutes les expéditions scellées qu'il reçoit aujourd'hui dans un sac, mais qui se mettoient autrefois dans un panier, d'où vient l'étymologie de cette charge. Il y aussi un contrôleur du panier.

PANIER, se dit en termes d'Architecture, d'un morceau de Sculpture, différent de la corbeille en ce qu'il est plus étroit & plus haut,

& qui, étant rempli de fleurs & de fruits, sert d'amortissement sur les colonnes ou les piliers de la clôture d'un jardin. Les Termes, les Persans, les Caryatides, & autres figures propres à soutenir quelque chose, portent de ces paniers. On voit, dans la Cour du Palais *Della Valle*, à Rome, deux satyres antiques de marbre, d'une singulière beauté, qui portent aussi de ces paniers remplis de fruits.

PANIER, se dit aussi d'une espèce de jupon fait de toile cousue sur des cerceaux de baleine, placés au-dessus les uns des autres, de manière que celui d'enbas est le plus étendu, & que les autres vont en diminuant, à mesure qu'ils s'approchent du milieu du corps. Ce vêtement a scandalisé dans les commencemens: les Ministres de l'Église l'ont regardé comme un encouragement à la débauche, par la facilité que l'on avoit, au moyen de cet ajustement, d'en dérober les suites. Ils ont beaucoup prêché; on les a laissé dire; on a porté des paniers, & à la fin ils ont laissé faire. Cette mode grotesque qui donne à la figure d'une femme l'air de deux éventails opposés, dure depuis long-temps.

PANIONIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête de toute l'Ionie en l'honneur de Neptune. Une armée de jeunes Ioniens qui étoient partis du territoire d'Athènes, ayant chassé les Cariens, les Myliens & les Lelèges, de la côte maritime d'Asie qu'ils habitoient, prit possession de tout ce pays, y établit des colonies, bâtit le Temple de Diane à Éphèse, & institua la fête dont il s'agit, sur le mont Mycale, en l'honneur de Neptune Héliconien. Mycale est un promontoire de l'Ionie, où s'assembloient les Ioniens pour offrir un sacrifice, & célébrer cette fête qu'ils appellèrent *Panionies*, c'est-à-dire, fête de toute l'Ionie. Une chose remarquable, c'est que si le taureau destiné à être immolé, venoit à meugler avant le sacrifice, ce mugissement passoit pour être un présage de la faveur spéciale de Neptune.

PANIONIUM; ancienne ville de l'Ionie, près du mont Mycale où l'on célébroit les Panionies.

PANIQUE; adjectif qui n'est usité qu'en cette phrase, *terreur panique*, pour dire, une frayeur subite & sans fondement. *Voyez* PAN.

PANIS; *Voyez* PANIC.

PANNE; substantif féminin. Sorte d'étoffe de soie, de fil, de laine, de poil de chèvre, ou de coton, fabriquée à peu près comme le velours, mais dont les poils sont plus longs & moins serrés. *Des culottes de panne de soie. De la panne de coton.*

Quand on dit simplement *panne*, on entend celle de soie. *De la panne noire. De la panne grise.*

PANNE, se dit en termes de Charpenterie, d'une pièce de bois qui sert à soutenir les chevrons d'une couverture.

Comme les pannes sont des pièces de bois posées horisontalement le long des demi-toîts, ensorte que les chevrons supérieurs & inférieurs s'appuient sur elles, chacun par une de leurs extrémités, elles doivent s'opposer à l'effort que fait le toît pour se fléchir, mais le plus souvent elles s'y opposent inutilement, & d'autant moins qu'elles tendent elles-mêmes à se fléchir par leur propre poids. Aussi est-il très-commun de voir des toîts

qui se courbent, d'où s'ensuit la ruine du faîte, & tout ce qu'il est aisé d'imaginer d'inconvéniens.

On pourroit faire les pannes plus fortes & d'un plus gros écarissage; mais ce remède seroit cher, & chargeroit beaucoup le toît; il y auroit peut-être encore d'autres remèdes que nous omettons, pour en venir à celui qu'a proposé M. Couplet.

Il faut, selon lui, faire en sorte que la panne ait peu à travailler, que même elle ne travaille point du tout, auquel cas on pourroit absolument s'en passer; & ce ne sera plus qu'une sûreté de surcroît, qui par conséquent pourra être aussi petite, & couter aussi peu qu'on voudra.

Cela se trouvera, si le toît est composé de deux parties distinctes qui soient parfaitement en équilibre, c'est-à-dire, telles que tout l'effort de l'une soit soutenu & contrebalancé par l'autre.

Pour cet effet, on voit d'abord qu'il faut que le toît soit brisé, ou en mansarde. Deux chevrons du même demi-toit, l'un supérieur & l'autre inférieur, qu'on suppose égaux, s'appuieront l'un contre l'autre à l'endroit où le toit est brisé, & on fera la panne qu'on appelle alors *panne de Brisis*. Le chevron supérieur s'appuie par son extrémité supérieure contre un chevron de l'autre demi-toît; & l'inférieur s'appuie par son extrémité inférieure contre la sablière. Dans cet état, les deux chevrons s'arcboutent l'un contre l'autre, & il s'agit de les mettre en équilibre.

L'effort vertical du chevron supérieur pour tomber, étant soutenu par le chevron de l'autre côté qui en a un pareil, il ne lui reste que l'effort horisontal, par lequel il tend à faire tourner le chevron inférieur sur son point d'appui de la sablière, & par conséquent à la renverser de dedans en-dehors; cet effort est horisontal, & comme il agit sur ce point fixe de la sablière, il agit d'autant plus puissamment qu'il en est à une plus grande distance; ce qui se détermine par le lieu où est le centre de gravité du chevron à l'égard de ce point fixe. C'est là un bras de levier par lequel il faut multiplier l'effort pour avoir l'énergie du chevron supérieur: d'un autre côté l'inférieur résiste par sa pesanteur à l'effort du supérieur; il a aussi son bras de levier par rapport au même point fixe; car son centre de gravité où réside toute sa force pour résister, lui donne aussi une distance à l'égard de ce point, & par conséquent une énergie de même nature que l'autre; après cela, ce n'est plus l'affaire que de l'Algèbre & du calcul, de trouver les expressions des efforts, & de leurs bras de leviers, & de prendre les deux énergies pour égales, puisqu'elles doivent être dans le cas de l'équilibre cherché.

PANNE, est aussi un terme de Marine qui n'a d'usage qu'en cette phrase, *mettre en panne*; & cela se dit d'un vaisseau qui dispose ses voiles de manière à ne pas continuer de faire route. *L'escadre mit en panne aussitôt qu'elle apperçut l'ennemi.*

PANNE, se dit en termes d'Artisans qui se servent du marteau, de la partie de la masse qui est opposée à la tête, & qui va en diminuant.

PANNE, est aussi le nom de cette graisse dont la peau du cochon & de quelques autres animaux se trouve garnie au-dedans, & principalement

lement au ventre. *Un cochon dont la panne donnera beaucoup de graisse.*

On dit figurément & par plaisanterie d'un homme extrêmement gras, qu'*il a deux doigts de panne.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

PANNEAU; substantif masculin & terme d'Architecture qui se dit d'une des faces d'une pierre taillée. On appelle *panneau de douelle*, un panneau qui fait en-dedans ou en-dehors la courbure d'un voussoir; *panneau de tête*, celui qui est au-devant; & *panneau* de lit, celui qui est caché dans les joints. On appelle encore *panneau* ou *moule*, un morceau de fer blanc ou de carton, levé ou coupé sur l'épure, pour tracer une pierre.

PANNEAU DE FER, se dit d'un morceau d'ornement de fer forgé ou fondu, & renfermé dans un chassis, pour une rampe, un balcon, une porte, *&c.* Il se fait aussi de ces panneaux par simples compartimens.

PANNEAU DE GLACES; c'est dans un placard, un compartiment de miroirs pour réfléchir la lumière & les objets, & pour faire paroître un appartement plus long.

PANNEAU DE MAÇONNERIE; c'est entre les pièces d'un pan de bois ou d'une cloison la maçonnerie enduite d'après les poteaux. C'est aussi dans les ravalemens des murs de maçonnerie, toute table qui est entre des naissances, platebandes & cadres.

PANNEAU DE MENUISERIE, ou de REMPLAGE; c'est une table d'ais minces, collés ensemble, dont plusieurs remplissent le bâti d'un lambris ou d'une porte d'assemblage de menuiserie. On appelle *panneau recouvert*, le panneau qui excède le bâti, & qui est ordinairement moulé d'un quart de rond, comme on en voit à quelques portes cochères.

On nomme encore *panneaux*, du bois de chêne fendu & débité en planches de différentes grandeurs, de six à huit lignes d'épaisseur, dont on fait les moindres panneaux de menuiserie.

PANNEAU DE SCULPTURE, se dit d'un morceau d'ornement, taillé en-bas relief, où sont quelquefois représentés des attributs ou des trophées pour enrichir les lambris & les placards de menuiserie. On fait de ces panneaux à jour, pour les clôtures de Chœur, dossiers d'œuvre d'Église, *&c.* & pour servir de jalousies à des tribunes.

PANNEAU DE VÎTRE; c'est un compartiment de pièces de verre dont les plus ordinaires sont carrées, & les autres sont en tranchoirs ou octogones, en tringlettes, chaînons, *&c.* On fait aussi des compartimens de pièces de verre, distingués par des platebandes de verre blanc.

PANNEAU D'ORNEMENS, se dit d'une espèce de tableau de grotesques, de fleurs, de fruits, *&c.* peint ordinairement à fond d'or, pour enrichir un lambris, un plafond, *&c.*

PANNEAU, se dit en termes de Marine, de l'assemblage des planches qui servent de trapes ou mantelets pour fermer les écoutilles d'un vaisseau. Et l'on appelle *grand panneau* la trape ou mantelet qui ferme la plus grande écoutille, laquelle est toujours en avant du grand mât.

PANNEAU, se dit en termes de Chapeliers, d'une espèce de chevalet qui soutient une des extrémités de la corde de l'arçon des Chapeliers, & sur lequel pose la chanterelle qui sert à la bander. & à lui don-

ner, pour ainsi dire, le ton qui fait connoître qu'elle est assez tendue pour faire voguer l'étoffe.

PANNEAU, se dit en termes de Selliers, de chacun des deux coussinets ou rembourrures qu'on met aux côtés d'une selle, pour empêcher que le cheval ne se blesse. *Rembourrer des panneaux. Attacher des panneaux à une selle.*

On dit proverbialement, figurément & populairement de quelqu'un qui a quelque grand dépit qu'il renferme au-dedans de lui du mieux qu'il peut, qu'il *crève dans les panneaux*.

PANNEAU, se dit aussi d'un filet dont on se sert pour prendre des lapins, des lièvres, des blaireaux, *&c. Quand le panneau est tendu, il paroît comme un pan de muraille.*

On dit figurément, *tendre un panneau à quelqu'un*; pour dire, faire quelque faute, pour le faire tomber dans quelque inconvénient. Et l'on dit en ce sens, *donner dans le panneau;* pour dire, se laisser tromper, attraper. *Il crut que nous allions donner dans le panneau.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

PANNELLE; *Voyez* PANELLE.

PANNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme d'Ouvriers en fer. Il se dit de l'action de creuser une pièce à coups de marteau, en imprimant la forme de la panne sur la pièce.

PANNETON; substantif masculin. La partie d'une clef qui entre dans la serrure. *L'anneau & le panneton forment les deux extremités d'une clef.*

PANNICULE; substantif masculin & terme d'Anatomie. Membrane qui est sous la graisse, & dont les muscles du corps sont enveloppés.

PANNISSIERES; bourg de France en Forest, entre Néronde & Donzy, dans l'Élection de Roanne.

PANNOMIE; substantif féminin dérivé du Grec, & qui signifie recueil de toutes les lois. C'est le titre du décret que l'on a attribué à Yves de Chartres, mais mal-à-propos, comme le remarque Bellarmin, puisqu'on y trouve plusieurs décrets d'Innocent II & des choses tirées de l'histoire de Sigebert, tandis que l'un & l'autre ne sont venus qu'après Yves de Chartres. Pancirolle attribue cet Ouvrage à Hugues de Châlons.

PANNON; substantif masculin. Étendard à longue queue, qui appartenoit autrefois à un simple Gentilhomme. C'est proprement un guidon à placer sur une tente. La bannière étoit carrée, & quand on faisoit quelqu'un Banneret, on coupoit la queue de son pannon, d'où est venu l'ancien proverbe, *faire de pannons bannière*, pour dire s'élever d'une dignité à une dignité supérieure. Il y a encore à Lyon des Capitaines de quartier, qu'on appelle *pannons*, & leurs Compagnies, *pannonages*. Ce mot vient de *pannus*, drap.

En termes de Blason, on appelle *pannon généalogique*, un écu chargé de diverses alliances des maisons dont un noble est descendu. Il sert à faire ses preuves; il comprend les armes du père & de la mère, de l'aïeul & de l'aïeule, du bisaïeul & de la bisaïeule. Il est composé de huit, de seize, de trente-deux quartiers, sur lesquels on dresse l'arbre généalogique.

PANNONIE; ancienne contrée de l'Europe, & qui a toujours été

regardée comme une de ses principales parties. Pline dit qu'elle avoit le Danube au nord & la Dalmatie au midi. Selon Dion Cassius, les Pannoniens habitoient sur le bord du Danube, & étoient bornés des autres côtés par la Dalmatie, par le Norique, & par la Mysie Européenne, autrement appelée Mœsie. Jornandès dit la même chose, & plus clairement. La Pannonie, dit-il, qui s'étend en une grande plaine, a la haute Mœsie à l'orient, la Dalmatie au midi, le Norique au couchant, & le Danube au nord.

Philippe, Roi de Macédoine, fit de ce pays une de ses premières conquêtes. Les Pannoniens s'étant révoltés peu de temps après, Alexandre le Grand ne se vit pas plutôt sur le trône, qu'il les assujettit de nouveau avec l'Illyrie & l'Esclavonie. Les Gaulois conduits par Brennus & Belgius conquirent depuis la Pannonie sur Ptolémée surnommé le foudroyant, qui indigné de ce que Ptolémée son père, Roi d'Égypte, lui avoit préféré Ptolémée Philadelphe son cadet, s'étoit joint à Séleucus, Roi de Syrie, & après s'être emparé de la Macédoine, s'y établit en épousant sa propre sœur Arsinoé, veuve du dernier Roi Lysimachus, & en faisant mourir deux jeunes Princes qu'elle en avoit eus. Jules César enleva une partie de la Pannonie aux Gaulois, & les Alpes Pannoniques par lesquelles il s'en ouvrit le chemin furent appelées *Julies* de son nom.

Auguste y poussa encore plus loin ses conquêtes; elles lui firent mériter l'honneur du triomphe. Tibère acheva de la soumettre avec diverses autres contrées voisines. Les Pannoniens depuis ce temps-là demeurèrent tributaires des Romains, jusqu'à la décadence de l'Empire, qu'ils furent assujettis par les Goths & ensuite par les Huns, peuples de la Scythie Asiatique, qui ayant passé dans la Sarmatie Européenne ravagèrent la plus grande partie de l'Europe sous l'Empereur Valentinien. Ce fut de ces Huns que la Pannonie reçut le nom de Hongrie, lorsqu'ils s'y furent retirés & établis après la victoire qu'Aétius, Capitaine Romain, & Méroué, père de Childéric, remportèrent sur leur Roi Attila dans la plaine de Châlons sur Marne. D'autres disent que la Pannonie changea de nom sous l'Empereur Arnoul vers l'an 900, lorsqu'une nation sortie de la Scythie ayant défait les Huns en une bataille, & s'étant mêlée avec le reste de ces peuples, qui avoient reconquis cette province sur les Lombards, elle occupa tout ce qu'on appelle aujourd'hui Hongrie. On compte quatre Empereurs venus de la Pannonie; savoir, M. Aurélius Probus, Cn. Messius Decius, surnommé Trajan, Flave Jovien, & Flave Valentinien, fils d'un Gratien qui vendoit des cordes à Gibale.



Il paroît que la Pannonie fut divisée par les Romains beaucoup plutôt que ne le furent les contrées voisines, comme le Norique & la Rhétie; mais ce fut la division en haute & basse Pannonie qui précéda, & non la division en première & seconde Pannonie.

La haute Pannonie étoit bornée selon Ptolémée, au couchant par le Mont Cétius, & en partie par le Mont Carvancas; au midi par une partie de l'Istrie & de l'Illyrie; au nord par le Norique & par le Danube jusqu'à l'Arabon; & à l'orient par la basse Pannonie. Elle

étoit moins large que la basse d'orient en occident; mais elle avoit plus d'étendue du nord au midi.

La *basse Pannonie* comprenoit le reste des terres au midi du Danube, depuis l'Arabon jusqu'à la Mœsie, & s'étendoit du côté du midi jusqu'aux montagnes de la Dalmatie.

Dans la suite la haute Pannonie fut nommée *première consulaire*, & la basse, *seconde consulaire*.

PANNUS; terme de Médecine & de Chirurgie. *Voyez* Drapeau.

PANOMA; substantif masculin. Arbre des Indes orientales qui vient de la grandeur d'un coignassier. Sa feuille est semblable à celle de la mauve, & son fruit à une aveline. Son bois est très-purgatif, & un excellent antidote contre toutes sortes de poisons. On le vante aussi pour les fièvres, les coliques, la gravelle & l'hydropisie, *&c.* Sa dose est depuis un grain jusqu'à un demi-scrupule, que l'on prend dans du bouillon; les Indiens qui cultivent cet arbre, le cachent soigneusement aux Européens.

PANOMPHÉE; adjectif & terme de Mythologie. Surnom que les Grecs donnoient à Jupiter, parcequ'il étoit adoré de toutes les nations, qu'il entendoit les voix, les langues de toutes les nations qui lui adressoient des vœux, ou, comme dit Eustathius, parceque les voix de toutes les nations se tournoient vers lui.

PANONCEAU; substantif masculin. Écusson d'armoiries mis sur une affiche, pour y donner plus d'autorité, ou sur un poteau pour marque de Juridiction.

Lorsque dans les poursuites de saisie réelle, les Huissiers affichent des biens saisis, soit pour indiquer les criées, soit pour indiquer la vente, ils doivent mettre un panonceau aux armes du Roi à chaque affiche, & en faire mention dans le procès-verbal d'apposition d'affiche. Cette formalité qui s'observe invariablement à Paris, est expressément recommandée par l'Article 3 de l'Édit des criées, donné par Henri II, le 3 Septembre 1551, enregistré le 23 Novembre suivant.

On appose aussi des *panonceaux royaux* sur la porte ou à l'entrée d'une maison ou autre heritage, pour marquer que ce lieu est sous la sauve-garde ou la protection du Roi.

Les panonceaux royaux sont quelquefois appelés *bâtons royaux*, parceque les bâtons royaux sont passés en sautoir derrière l'écu, ou parce qu'on se contente de représenter dans le tableau les bâtons royaux.

Dans plusieurs lettres de sauvegarde les armes du Roi étoient peintes.

On mettoit de ces panonceaux sur les lieux qui étoient en la sauvegarde du Roi dans les pays de droit écrit.

On en mettoit aussi quelquefois, & en cas de péril imminent, sur les maisons de ceux qui étoient en la sauve-garde du Roi, quoiqu'elles ne fussent pas situées dans le pays de droit écrit; il y a plusieurs exemples de sauve-gardes pareilles, dont les lettres sont rapportées dans le quatrième volume des Ordonnances de la troisième race.

Présentement l'on ne fait plus à cet égard aucune distinction entre les pays coutumiers & les pays de droit écrit.

Suivant une Ordonnance de Louis X du 17 Mai 1315, & une de Philippe le Long, du mois de Juin

1319, les panonceaux royaux ne doivent être apposés dans les lieux de Juridiction seigneuriale, que dans les cas qui sont réservés au Roi, & avec connoissance de cause.

Bacquet dans son *Traité des Droits de Justice*, dit qu'en matière de saisies réelles & de criées, les Sergens royaux sont les seuls qui puissentapposer les panonceaux.

PANOPE, ou PANOPIE; substantif féminin & terme de Mythologie. Nom d'une divinité marine, fille de Nérée & de Doris, que les matelots invoquoient le plus fréquemment pendant la tempête, avec Glaucus & Mélicerte. Son nom signifie celle qui donne toutes sortes de secours.

PANOPLIE; substantif féminin & terme d'Histoire Ecclésiastique. Titre d'un Ouvrage que composa le Moine Euthimius Zigabène par les ordres de l'Empereur Alexis; c'est une exposition de toutes les hérésies avec leur réfutation tirée des Pères.

PANOPOLIS; nom d'une ancienne ville d'Égypte dans la Thébaïde, remarquable par la naissance du Poëte Nonnus & du Grammairien Horus Apollon.

PANORMIE; *Voyez* PANNOMIE.

PANORMUS; ancienne ville de Sicile la même qu'on nomme aujourd'hui Palerme.

Il y a eu plusieurs autres anciennes villes de ce nom; on en voyoit une dans l'Isle de Crète, une autre dans la Chersonnèse de Thrace, une autre dans la Macédoine, & une autre dans l'Achaïe propre.

PANORPE; substantif féminin. *Panorpa.* Nom que divers Naturalistes donnent à la *mouche scorpion*, appelée ainsi de sa partie intérieure, faite comme celle du scorpion; c'est la fausse guêpe de Swammerdam, qui infeste les raisins; elle fréquente aussi les prairies.

PANOSSAKE; substantif masculin. Terme de Commerce & de Relation. Pagnes ou habits dont se servent les Nègres sur la plupart des côtes de l'Afrique.

PANOU; substantif masculin. Oiseau du Brésil qui est de la grosseur d'un merle, & dont le plumage est noir à l'exception de celui de l'estomac qui est d'un rouge foncé.

PANQUE; substantif féminin. Plante qui croît en Amérique au Chily. On se sert de sa tige bouillie avec le maki & le gonthion, autres arbrisseaux du pays, pour teindre en noir, & sa teinture ne brûle point les étoffes, comme le noir de l'Europe; cette plante ne se trouve que dans les lieux marécageux; sa feuille est ronde, tissue comme celle de l'achante, & n'a guère moins de deux à trois pieds de diamètre; les Voyageurs ne nous disent rien de ses fleurs & de ses graines.

PANQUÉCALITZI; substantif masculin & terme de Calendrier. C'est le quatorzième des dix-huit mois qui composent l'année des Mexicains.

PANSE; substantif féminin. *Venter.* Terme du style familier qui signifie ventre. *Il s'en alla quand il eut la panse pleine.*

On dit proverbialement, figurément & populairement, *après la panse vient la danse*; pour dire, que quand on a fait bonne chère, on ne songe plus qu'à se divertir.

On dit aussi proverbialement, figurément & familièrement, *avoir plus grands yeux que grande panse*; ou, *avoir les yeux plus grands que la panse*, & cela se dit d'une per-

sonne qui s'étant mise à table comme croyant devoir tout manger, se trouve ensuite rassasiée bien plutôt qu'elle n'avoit cru.

En termes de l'art de l'écriture, on appelle *panse d'a*, l'arrondissement d'un *a*. *La panse de cet a est mal faite.*

Proverbialement & figurément, on dit de quelqu'un, qu'*il n'a pas fait une panse d'a*; pour dire, qu'il n'a rien écrit, qu'il n'a rien composé. *Cet Academicien n'a pas encore fait une panse d'a.*

On dit aussi proverbialement & figurément de quelqu'un qui s'attribue quelque part à un Ouvrage, mais qui cependant n'y a nullement travaillé, qu'*il n'y a pas seulement fait une panse d'a.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

PANSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* PANSER.

On dit figurément & populairement d'une personne, qu'*elle est bien pansée*; pour dire, qu'elle a bien mangé & bien bu.

PANSEMENT; substantif masculin. *Curatio.* Action de panser une plaie, une blessure.

Les intervalles qu'on doit mettre entre les pansemens doivent être déterminés par l'espèce de maladie, par son état, par les accidens auxquels il faut remédier, & par la nature des médicamens appliqués.

Le premier pansement ou la levée du premier appareil, ne doit se faire à la suite des grandes opérations, qu'après trois ou quatre jours; à moins que quelque accident, une hémorrhagie, par exemple, n'oblige à le faire plutôt. Ce premier pansement seroit fort douloureux, si l'on n'attendoit pas qne l'appareil, humecté par le suintement ichoreux qui précède la suppuration, pût se détacher aisément. On panse ordinairement les ulcères tous les vingt-quatre heures, lorsqu'ils sont en bonne suppuration; si le pus étoit de mauvaise qualité ou s'il se formoit en trop grande abondance, il seroit à propos de multiplier les pansemens. Dans les plaies simples, les fractures, les hernies, les luxations où la nature doit agir avec tranquillité, il faut panser rarement; il ne faut pas que le chirurgien qui est l'aide & le ministre de la nature, vienne la troubler dans ses opérations par une curiosité mal placée. Les tumeurs & autres maladies sur lesquelles on applique des cataplasmes, doivent être pansées fréquemment, afin de renouveler les médicamens qui s'altèrent ou se corrompent plus ou moins promptement suivant leur nature. Les maladies qui n'exigent que des fomentations, *ne doivent* être découvertes des compresses qui les enveloppent, que pour voir les progrès ou la diminution des accidens; dans ce cas on renouvelle souvent les fomentations, mais on ne touche point chaque fois à l'appareil, puisqu'il suffit d'entretenir la plaie chaude & humide, la fomentation ayant l'usage d'un bain local.

PANSEMENT, se dit aussi des soins & des remèdes qu'on emploie pour panser une blessure, une plaie. *Le chirurgien répète dix livres pour ses pansemens & médicamens.*

PANSEMENT, se dit encore du soin que l'on a d'un cheval qu'on panse de la main, & dans ce sens il ne se dit qu'en cette phrase, *le pansement de la main.*

La première syllabe est longue, la seconde très-brève, & la troi-

sième moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

PANSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Curare.* Lever l'appareil d'une plaie, d'une blessure; appliquer les choses nécessaires à une plaie. *On doit panser doucement pour exciter le moins de douleur qu'il est possible, & panser promptement pour ne pas laisser la partie trop long-temps exposée aux injures de l'air dont l'impression peut coaguler les sucs & rétrécir le diamètre des vaisseaux.* Voyez PANSEMENT.

PANSER, quand il se dit d'un cheval, signifie aussi, l'étriller, le brosser, le nettoyer, & lui donner généralement tout ce qui lui est nécessaire. *Ce palefrenier panse mal les chevaux.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève, *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin ont leur pénultième syllabe longue.

PANSU, UE; adjectif du style familier. Qui a une grosse panse. *Il est fort pansu.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est une grosse pansue.*

PANTALARÉE, ou PANTALÉRIE; île de la Méditerranée, entre la Sicile & la Terre ferme d'Afrique, près des côtes de Tunis. Elle a environ huit lieues de circonférence. Elle abonde en fruits, en vin & en coton; mais elle est obligée de faire venir du blé de la Sicile. Elle appartient au Roi des deux Siciles.

PANTALON; substantif masculin. Habit tout d'une pièce, qui est fort juste sur le corps, & qui prend depuis le cou jusqu'aux pieds. Il se dit aussi d'un caleçon qui est tout d'une pièce avec les bas. *Les Vénitiens ont les premiers introduit l'usage du pantalon.*

PANTALON, est aussi le nom d'un bouffon ou personnage de la comédie italienne.

On dit proverbialement, *à la barbe de pantalon;* pour dire, en présence & en dépit de celui que la chose intéresse davantage.

PANTALON, se dit figurément & familièrement d'un homme qui prend toutes sortes de figures, & qui joue toutes sortes de rôles pour venir à ses fins. *Cet homme est un vrai pantalon.*

PANTALONADE; substantif féminin. Sorte de danse irrégulière & accompagnée de postures, telles qu'en fait un pantalon, un farceur.

PANTALONADE, se dit aussi de toutes sortes de bouffonneries accompagnées de postures badines. *Voilà une singulière pantalonade.*

Par extension, on appelle familièrement *pantalonade*, une fausse démonstration de joie, de douleur, de bienveillance, un subterfuge ridicule pour se tirer d'embarras. *Les offres de service qu'il nous fit n'étoient que pantalonade.*

PANTAQUIÈRES, ou PANTOCHÈRES; substantif féminin pluriel, & terme de Marine. Cordes de moyenne grosseur, entrelacées entre les haubans de stribord à bas bord, qu'elles traversent d'un bord à l'autre pour les tenir plus roides & plus fermes, & pour assurer les mâts dans une tempête, surtout lorsque les rides ont molli.

PANTARBE; substantif féminin. Pierre fabuleuse ou du moins inconnue, à laquelle quelques auteurs ont attribué la propriété d'attirer l'or de la même manière que l'aimant attire le fer.

PANTE ; ſubſtantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une eſpèce de chapelet compoſé de pluſieurs de ces petites coquilles blanches qu'on nomme *porcelaine*, qui ſervent de monnoie dans pluſieurs endroits de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique.

PANTELANT, ANTE ; vieil adjectif. Qui eſt haletant, qui a la reſpiration embarraſſée & preſſée.

PANTELER ; vieux verbe qui ſignifioit autrefois haleter, avoir la reſpiration embarraſſée & preſſée.

PANTER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Cardiers, qui ſe dit de l'action d'arrêter les feuillets dans le panteur en les accrochant aux pointes dont il eſt garni par diſtance dans toute ſa longueur.

PANTEUR ; ſubſtantif maſculin & terme de Cardiers. Eſpèce de métier à peu-près carré dont les deux maîtres brins ſont garnis de diſtance en diſtance de petits crochets ſans pointes auxquels on arrête les peaux qu'on a percées pour cet effet avec le poinçon. Ces maîtres brins ſont traverſés à chaque bout d'un ais de bois qui les approche ou les écarte tant qu'on veut, ce qui bande plus ou moins la peau.

PANTHÉE ; adjectif féminin qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Les anciens déſignoient ſous ce nom les ſtatues qui réuniſſoient les ſymboles ou les attributs de différentes Divinités. Les ſtatues de Junon, par exemple, tiennent ſouvent quelque choſe de Pallas, de Vénus, de Diane, de Néméſis, des Parques, &c.

On voit dans les anciens monumens une Fortune aîlée, qui tient de la main droite le timon, & de la gauche la corne d'abondance ; tandis que le bas finit en tête de bélier ; l'ornement de ſa tête eſt une fleur de lotus qui s'élève entre des rayons, marque d'Iſis & d'Oſiris. Elle a ſur l'épaule la trouſſe de Diane, ſur la poitrine l'égide de Minerve, ſur la corne d'abondance le coq, ſymbole de Mercure, & ſur la tête de bélier un corbeau, ſymbole d'Apollon. On trouve beaucoup d'autres figures panthées parmi les antiques.

M. Baudelot dans ſa diſſertation ſur les Dieux Lares, croit que les panthées devoient leur origine à la ſuperſtition de ceux qui ayant pris pour protecteurs de leurs maiſons pluſieurs Dieux, les réuniſſoient tous dans une même ſtatue qu'ils ornoient des différens ſymboles de chacune de ces déités.

PANTHÉON ; ſubſtantif maſculin. Mot tiré du grec. On donnoit ce nom aux temples conſacrés à tous les Dieux à la fois. Le plus célèbre eſt celui de Rome *bâti par* Agrippa, gendre d'Auguſte ; & quand on dit ſimplement *le panthéon*, c'eſt de cet édifice qu'on parle. Agrippa le fit conſtruire d'une forme ronde, ſoit pour imiter celle des cieux, ſoit afin qu'il n'y eût point de diſpute ni de jalouſie pour la préſéance entre les Dieux qu'il y vouloit placer. Il étoit couvert de briques, & en-dehors & en dedans revêtu de marbre de différentes couleurs. Les portes étoient de bronze : les poutres étoient enrichies de bronze doré, & le faîte du temple étoit couvert de lames d'argent, que l'Empereur Conſtantin fit enlever pour les tranſporter à Conſtantinople : dans l'intérieur du temple on avoit pratiqué un grand nombre de niches pour y placer les ſtatues des Dieux.

Dieux. Parmi ces statues, on distinguoit celle de Minerve qui étoit d'ivoire, ouvrage du fameux Phidias; celle de Vénus qui avoit à chaque oreille une moitié de cette perle précieuse qui avoit appartenu à Cléopatre. Cette Reine prodigue avoit fait dissoudre la pareille dans du vinaigre & l'avoit avalée. Auguste s'empara de celle qui lui restoit, & la fit couper en deux, n'en pouvant point trouver qui l'égalât. Cette perle pesoit une demi-once, & avoit été estimée dix millions de sesterces; ce qui fait dix millions dix-huit mille cinq cent cinquante livres de notre monnoie. Quoique le panthéon fut consacré généralement à tous les Dieux, il fut cependant particulièrement dédié à Jupiter le vengeur. Il n'y avoit point de fenêtre dans ce temple; il ne recevoit le jour que par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte. Le panthéon a été consacré par le Pape Boniface IV, à la Sainte Vierge & à tous les Saints, sous le nom de *Sainte Marie de la Rotonde*.

PANTHÉON, s'est aussi dit chez les Romains de certaines petites statues qui chez ce peuple portoient les symboles de plusieurs Divinités.

PANTHÈRE; substantif féminin. *Panthera*. Sorte d'animal quadrupède, dont le corps lorsqu'il a pris son accroissement entier, a cinq ou six pieds de longueur en le mesurant depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, laquelle est longue de plus de deux pieds; sa peau est pour le fond du poil d'un fauve plus ou moins foncé sur le dos & sur les côtés du corps, & d'une couleur blanchâtre sous le ventre; elle est marquée de taches noires en grands anneaux ou en forme de rose; ces anneaux sont bien séparés les uns des autres sur les côtés du corps, évidés dans leur milieu, & la plupart ont une ou plusieurs taches au centre, de la même couleur que le tour de l'anneau; ces mêmes anneaux dont les uns sont ovales & les autres circulaires, ont souvent plus de trois pouces de diamètre; il n'y a que des taches pleines sur la tête, sur la poitrine, sur le ventre & sur les jambes.

La panthère a l'air féroce, l'œil inquiet, le regard cruel, les mouvemens brusques, & le cri semblable à celui d'un dogue en colère; elle a même la voix plus forte & plus rauque que le chien irrité; elle a la langue rude & très-rouge, les dents fortes & pointues, les ongles aigus & durs, la peau belle.

La panthère n'habite ainsi que l'once, que les anciens appeloient *petite panthère*, que l'Afrique & les climats les plus chauds de l'Asie; elle paroît être d'une nature plus fière & moins flexible que l'once; on la dompte plutôt qu'on ne l'apprivoise, jamais elle ne perd en entier son caractère féroce; & lorsqu'on veut s'en servir pour la chasse, il faut beaucoup de soins pour la dresser, & encore plus de précautions pour la conduire & l'exercer. On la mène sur une charrette renfermée dans une loge, dont on lui ouvre la porte lorsque le gibier paroît; elle s'élance vers la bête, l'atteint ordinairement en trois ou quatre sauts, la terrasse & l'étrangle; mais si elle manque son coup, elle devient furieuse, & se jette quelquefois sur son maître, qui d'ordinaire prévient le danger en portant avec lui des morceaux de viande, ou des animaux vivans, comme des agneaux, des chevreaux,

dont il lui en jette un pour calmer sa fureur.

PANTIÈRE; substantif féminin. Espèce de filet qui sert à prendre les oiseaux, principalement les bécasses; ceux qui s'occupent à cette sorte de chasse, ont soin de faire ébrancher dans une clairière deux arbres, & d'y ajuster deux branches de manière qu'elles puissent soutenir la pantière; ces branches doivent être garnies de deux poulies ou boucles qui servent à passer les cordes, afin de pouvoir laisser tomber commodément la pantière suspendue à ces cordes, lorsque quelque oiseau se sera jeté dedans.

PANTIN; substantif masculin. On a ainsi appelé une sorte de petites figures peintes sur du carton, & auxquelles par le moyen de petits fils que l'on tire, on fait faire divers mouvemens & contorsions. Les pantins qui n'auroient jamais dû être qu'un amusement d'enfans, ont été en France pendant un certain temps l'occupation des gens d'un âge mûr. Le souvenir qui en reste n'est pas une des moindres preuves de la frivolité qu'on reproche à la nation.

PANTINE; substantif féminin & terme de Rubanniers. Il se dit d'un gros écheveau qui en contient lui même plusieurs petits, qu'il faut avoir soin de séparer pour rendre le poids plus léger, & par conséquent plus facile à tourner pour le devidage; il y a plus ou moins de pantines à la balle, le nombre n'en est pas limité.

PANTOCHÈRES; *Voyez* PANTAQUIÈRES.

PANTOGONIE; substantif féminin & terme de Géométrie. Nom donné par M. Bernoulli à une espèce de trajectoire réciproque qui pour chaque différente position de son axe, se coupe toujours elle-même sous un angle constant.

PANTOGRAPHE; substantif masculin. Instrument qui sert à copier le trait de toutes sortes de desseins & de tableaux, & à les réduire, si l'on veut, en grand ou en petit; il est composé de quatre règles mobiles ajustées ensemble sur quatre pivots, & qui forment entr'elles un parallélogramme. A l'extrémité d'une de ces règles prolongées est une pointe qui parcourt tous les traits du tableau, tandis qu'un crayon fixé à l'extrémité d'une autre branche semblable, trace légèrement ces traits de même grandeur, en petit ou en grand, sur le papier ou plan quelconque, où l'on veut les rapporter.

Cet instrument n'est pas seulement utile aux personnes qui ne savent pas dessiner, il est encore très-commode pour les plus habiles, qui se procurent par-là promptement des copies fidelles du premier trait, & des réductions qu'ils ne pourroient avoir sans cela qu'en beaucoup de temps, avec bien de la peine, & vraisemblablement avec moins de fidélité.

Cependant de la manière dont le pantographe avoit été construit jusques ici, il étoit sujet à bien des inconvéniens, qui en faisoient négliger l'usage. Le crayon porté à l'extrémité de l'une des branches ne pouvoit pas toujours suivre les inégalités du plan sur lequel on dessinoit; souvent il cessoit de marquer le trait, & plus souvent encore sa pointe venant à se briser, gâtoit une copie déjà fort avancée; lorsqu'il falloit quitter un trait achevé, pour en commencer un autre, on étoit obligé de déplacer les rè-

gles ; ce qui arrivoit à tous momens.

M. Langlois, Ingénieur du Roi, a très-heureusement corrigé tous ces défauts dans le nouveau pantographe qu'il a présenté à l'Académie des Sciences en 1743, & c'est principalement par le moyen d'un canon de métal, dans lequel il place un porte-crayon, qui pressant seulement par son poids, & autant qu'il faut, le plan sur lequel on copie, cède aisément & de lui-même en s'élevant & s'abaissant aux inégalités qu'il rencontre sur ce plan ; à la tête du porte-crayon s'attache un fil, avec lequel on soulève à volonté, pour quitter un trait & en commencer un autre, sans interrompre le mouvement des règles, & sans les déplacer.

Outre ces corrections, M. Langlois ajuste la pointe à calquer de son pantographe, le porte crayon & le pivot des règles, sur des espèces de boîtes ou coulisses, qui peuvent se combiner différemment sur ces règles, selon qu'on veut copier en grand ou en petit, plus ou moins, & il rend enfin tous ces mouvemens beaucoup plus aisés, en faisant soutenir les règles par de petits piliers garnis de roulettes excentriques. Le pantographe ainsi rectifié est un instrument propre à réduire en grand & en petit toutes sortes de figures, de plans, de cartes, d'ornemens, *&c.* très-commodément & avec beaucoup de précision & de promptitude.

PANTOIMENT ; substantif masculin & terme de Fauconnerie. Asthme dont les oiseaux sont attaqués.

PANTOIS ; vieux mot qui signifioit autrefois asthmatique.

PANTOMETRE ; substantif masculin & terme de Géométrie. Instrument propre à mesurer toutes sortes d'angles, de longueur ou de hauteur.

PANTOMIME ; substantif masculin. *Pantomimus*. Sorte d'Acteur ou personnage qui représente, qui exprime toutes sortes de choses par des gestes, par des attitudes, & sans parler.

Les anciens avoient d'excellens pantomimes. Les deux plus fameux chez les Romains furent Pylade & Bathylle qui parurent sous le règne d'Auguste. Pylade, au bruit d'un chœur composé de musique vocale & instrumentale exprimoit avec vérité le sens de toutes sortes de poëmes. Il excelloit dans la danse tragique, s'occupoit même de la comique & de la satyrique. Il se distingua dans tous les genres. Bathylle, son Élève & son Rival, n'eut sur Pilade, la prééminence que dans les danses comiques.

L'émulation étoit si grande entre ces deux Acteurs, qu'Auguste à qui elle donnoit quelquefois de l'embarras, crut qu'il devoit en parler à Pilade, & l'exhorter à bien vivre avec son Concurrent que Mécènes protégeoit. Pylade se contenta de lui répondre, que ce qui » pouvoit arriver de mieux à l'Em» pereur, c'étoit que le peuple s'occupât de Bathylle & de Pylade. On croit bien qu'Auguste ne trouva point à propos de répliquer à cette réponse ; en effet, tel étoit le goût des plaisirs, que lui seul pouvoit faire perdre aux Romains cette idée de liberté si chère à leurs ancêtres.

Lucien observe que rien n'étoit plus difficile que de trouver un bon sujet pour en former un pantomime. Après avoir parlé de la taille, de la souplesse, de la légèreté & de l'oreille qu'il doit avoir, il ajoute qu'il n'est pas plus difficile de trouver un visage à la fois doux & majestueux. Il veut ensuite que

l'on énseigne à ces Acteurs la Musique, l'Histoire & un grand nombre d'autres choses.

Pantomime, s'employe aussi adjectivement. *Un divertissement pantomime.*

Pantomime, est aussi substantif féminin, & se dit en termes de Musique, d'un air sur lequel deux ou plusieurs danseurs exécutent en danse une action qui porte aussi le nom de pantomime. Les airs des pantomimes ont pour l'ordinaire un couplet principal qui revient souvent dans le cours de la pièce, & qui doit être simple; mais ce couplet est entremêlé d'autres plus saillans, qui parlent, pour ainsi dire, & font image, dans les situations où le danseur doit mettre une expression déterminée.

PANTOQUIÈRES; *voyez* Pantaquieres.

PANTOUFLE; substantif féminin. Mule ou chaussure dont on se sert dans la chambre, & qui ordinairement ne couvre pas le talon. *Des pantoufles de velours. Il me trouva en robe de chambre & en pantoufles.*

On dit proverbialement & populairement, *raisonner pantoufle*; pour dire, faire des raisonnemens de travers.

On dit adverbialement & proverbialement, *en pantoufles*; pour dire, à son aise, avec toute sorte de commodités. Ainsi on dit d'un homme qui a un procès dans la Juridiction de la ville où il demeure, contre un homme d'une autre province, qu'*il plaide en pantoufles*. On dit aussi, *nous ferons ce siége en pantoufles*; pour dire, nous avons toutes les choses nécessaires pour faire ce siége commodément.

Pantoufle, se dit en termes de Chirurgie, d'un instrument ou bandage de l'invention de M. Petit pour contenir le tendon d'Achille lorsqu'il est cassé.

En termes de Maréchallerie, on appelle *pantoufle*, ou *fer à pantoufle*, un fer que le Maréchal forge de manière que les branches augmentent en épaisseur depuis la voûte en-dedans du fer jusqu'aux éponges, & diminuent au contraire proportionnément dans leurs parties extérieures, depuis l'arc du fer jusqu'aux éponges. Le fer à pantoufle sert à rétablir les talons serrés & encastelés.

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, & la troisième très brève.

PANT-SÉE; substantif masculin & terme de relation. Nom de l'instrument dont on punit les coupables à la Chine. C'est une grosse canne de bambou, bois dur & massif, fendue à demi, plate & de quelques pieds de longueur. Elle a par le bas la largeur de la main, & est par le haut polie & déliée.

Lorsque le Mandarin *tient* son audience, il est assis gravement devant une table, sur laquelle est un étui rempli de petits bâtons longs d'un demi pied, & larges de deux doigts. Plusieurs Huissiers armés de pant-sées l'environnent. Au signal qu'il donne, en tirant & jetant ces bâtons, on saisit le coupable, on l'étend contre terre, on lui abaisse le haut de chausse jusqu'aux talons; & autant de petits bâtons que le mandarin tire de son étui, & qu'il jette par terre, autant d'Huissiers se succèdent, qui appliquent les uns après les autres chacun cinq coups de pant sée sur la chair nue du coupable. On change l'exécuteur de cinq coups en cinq coups, ou plutôt deux exécuteurs frappent alternativement chacun cinq coups, afin qu'ils soient plus pesans & que

le châtiment soit plus rude. Il faut néanmoins remarquer que quatre coups sont réputés cinq ; & c'est ce qu'on appelle la *grâce de l'Empereur*, qui comme père, par compassion pour son peuple, diminue toujours quelque chose de la peine.

Ce n'est pas seulement en siégeant au Tribunal, qu'un Mandarin a le droit de faire donner la bastonnade, il a le même privilège en quelque endroit qu'il se trouve, même hors de son district ; c'est pourquoi quand il sort, il est toujours accompagné d'Officiers de Justice qui portent des pant-sées. Il suffit à un homme du petit peuple qui est à cheval, de n'avoir pas mis pied à terre, ou d'avoir traversé la rue en présence d'un Mandarin, pour recevoir quatre coups de bâton par son ordre. L'exécution est si prompte, qu'elle est souvent faite avant que ceux qui sont présens s'en soient apperçus. Les Maîtres usent du même châtiment envers leurs disciples, les pères envers leurs enfans, & les Seigneurs envers leurs domestiques ; avec cette différence que le pant-sée dont ils se servent, est moins long & moins large, que celui des Huissiers d'un Mandarin.

PANUCO ; ville épiscopale de l'Amérique septentrionale, capitale d'une Province de même nom dans la nouvelle Espagne, à quelques lieues du golfe de Mexique, sous le deux cent soixante-dix-septième degré, trentes minutes de longitude, & le vingt-quatrième de latitude.

La province de Panuco a 180 lieues de longueur, & à peu près autant de largeur : elle est située entre le Mexique, le Tlascala, le Méchoacan, la nouvelle Biscaye & la Floride. Elle est fertile & riche en mines d'or du côté de Mexico, & stérile du côté de la Floride.

PAO ; ville de la Chine dans la Province de Suchuen, au département de Chingtu, première Métropole la Province.

PAOCHING ; ville de la Chine dans la Province de Chensi, au département de Hanchung, troisième Métropole de la Province.

PAOGAN ; ville de la Chine dans la province de Chensi, au département d'Iengan, huitième Métropole de cette province.

PAOKANG ; ville de la Chine dans la province de Huquang, au département de Chingtien, quatorzième Métropole de cette Province.

PAOKI ; ville de la Chine dans la Province de Chensi au département de Funciang, seconde Métropole de cette Province.

PAOKING ; ville de la Chine dans la province de Huquang, dont elle est la 9e Métropole. Il y a quatre autres villes dans son département.

PAON ; substantif masculin. *Pavo.* Oiseau distingué de tous les autres oiseaux, par la longueur de sa queue & par les yeux brillans dont elle est ornée. Le paon est du genre des poules, & grand comme une dinde ; le mâle a la tête, le cou & le commencement de la poitrine, d'une couleur bleue foncée ; sa tête petite à proportion du corps, est ornée de deux taches grandes, oblongues, dont l'une passe par-dessus les yeux ; l'autre plus courte, mais plus épaisse, est située au-dessous des yeux, puis suivie d'une troisième marque noire : il porte, au sommet de la tête, une huppe qui n'est point entière comme dans quelques autres oiseaux ; mais composée, en quelque sorte, de tiges nues, foibles, verdâtres, qui por-

tent en leurs sommités des espèces de fleurs de lis bleuâtres. Le paon a le bec grisâtre, très-ouvert, courbé comme dans tous les oiseaux qui vivent de grains, avec des narines fort larges : l'iris des yeux est jaunâtre : le cou est un peu long & fort menu, à proportion du corps ; le dos est d'un blanc tiqueté de fauve & de taches noires transversales ; les aîles sont pliées, noires en-dessus du côté du dos, & rousses en-dessous du côté du ventre, ainsi qu'en-dedans ; la queue disposée de façon qu'elle est comme divisée en deux, car lorsqu'elle s'étend en forme de roue, il y a des plumes plus petites, brunâtres, qui semblent composer la queue entière ; elles ne sont point rondes comme les plus longues, mais étendues comme dans la plupart des oiseaux ; desorte qu'il faut nécessairement que les plus longues s'insèrent dans un muscle, au moyen duquel elles puissent se redresser & s'étendre. Belon dit que ces dernières naîssent du croupion, & que les premières sont faites pour les soutenir. Le croupion est d'un vert foncé, & l'oiseau le dresse avec sa longue queue : les plumes du croupion sont courtes & comme tuilées ; elles dérobent la vue d'une partie des longues plumes de la queue, qui étant étendues sont toutes de couleur de chataigne, ornées de lignes dorées très-élégantes, qui vont de bas en haut, & terminées par d'autres plumes fourchues, d'un vert très-foncé, qui ressemblent à des queues d'hirondelles. Les ronds, ou comme le dit Pline, les yeux des plumes ont l'éclat du chrysolite, & des couleurs d'or & de saphir. Ces mêmes yeux sont composés de quatre cercles, dont le premier est d'or, le second châtain, le troisième vert & celui du milieu est bleu ou de saphir, à peu près de la figure & de la grandeur d'une féverole : les cuisses, les jambes & les pieds sont d'un cendré parsemé de taches noires, & armés d'éperons, à la manière des coqs : le ventre, près de l'estomac, est d'un bleu verdâtre, noirâtre, ou du moins brunâtre vers l'anus.

La femelle qui s'appelle *paonne*, n'a pas les couleurs du plumage si brillantes que le mâle ; elle est d'un gris cendré tirant sur le brunâtre : le sommet de la tête & la huppe sont de même couleur, tachetés cependant de points verdâtres ; l'iris des yeux est tout-à-fait plombé, le menton tout blanc ; les plumes du cou, ondées, vertes, blanches aux extrémités près de la poitrine. Sa queue n'a pas le beau pennage du mâle.

La Nature a pourvu le paon de très-grandes aîles, afin qu'il puisse s'élever en l'air, & aller se percher sur les toîts, sur les arbres, & sur les lieux élevés, où il se plaît. Comme l'oie, il sert de garde aux maisons où il est ; car il crie ordinairement quand il voit quelqu'un.

Le paon se nourrit des mêmes alimens que les poules, mais il aime surtout l'orge ; il a la lubricité du coq ; il peut satisfaire à six femelles ; à ce défaut il attaque celle qui couve, & casse ses œufs, à moins qu'il n'en trouve une autre pour la cocher ; aussi la femelle cache-t-elle son nid autant qu'elle le peut. La femelle pond douze œufs à chaque couvée, mais la première couvée n'est que de six ; ces œufs ont la coque dure, grisâtre & joliment tachetée : les petits sont difficiles à élever ; on les nour-

me *paonneaux*; les paons causent beaucoup de dégats aux jardins, & renversent les tuiles & autres couvertures des maisons.]

On prétend que ces oiseaux sont étrangers d'origine, & qu'ils ont été apportés des Indes en Europe, où ils sont communs par tout: ils tiennent le premier rang parmi les oiseaux domestiques, comme l'aigle entre les oiseaux de proie; mais ils étoient autrefois si rares, qu'on n'en voyoit que dans les cours des Princes, à cause de leur beauté exquise: on les appeloit *oiseaux de Médie* ou de *Perse*.

Le paon est le seul des oiseaux, à l'exception du coq d'inde, qui ait la faculté d'étendre sa queue en rond, comme s'il se plaisoit à en faire voir les yeux rayonnans; c'est surtout devant sa femelle, qu'il se mire dans sa roue en se présentant du côté du soleil. M. Pluche observe que le paon est à la vue ce qu'est le rossignol à l'oreille: cet oiseau, dit-il, l'emporte sur le coq, sur les canards, le martin-pêcheur, le chardonneret, les perroquets, le faisan, *&c.* Au milieu de tous ces oiseaux dont la parure est magnifique, on distingue le paon, les yeux se réunissent sur lui; l'air de sa tête, la légéreté de sa taille, les couleurs de son corps, les yeux & les nuances de sa queue, l'or & l'azur dont il brille de toute part, cette roue qu'il promene avec pompe, sa contenance pleine de dignité, l'attention même avec laquelle il étale ses avantages aux yeux d'une compagnie que la curiosité amène, tout en est singulier & ravissant.

On voit plus communément dans les pays septentrionaux des paons blancs que des paons colorés; mais ils ont la même configuration & les mêmes caractères que notre paon vulgaire.

Aldrovande a représenté & décrit le paon du Japon mâle & femelle; cet oiseau est aussi d'une rare beauté. Sa queue a cependant moins de plumes que celles des paons de France, la couleur en est plus brune; les yeux de la queue sont beaucoup plus grands; les plumes du dos sont vertes & bleues; celles de la poitrine sont d'un jaune doré, mêlé de vert & de bleu; le commencement des ailes est bleu & vert.

Aux environs de Barroche, ville du royaume de Camboye, il y a, dit Tavernier, quantité de paons dispersés dans les champs par troupes; ils sont très-sauvages, & s'enfuient au travers des broussailles dès-qu'ils apperçoivent le chasseur. Ils se perchent la nuit sur les arbres; on en approche avec une espèce de bannière où des paons sont représentés de chaque côté, on met des chandelles allumées au haut du bâton: la lumière surprenant le paon, fait qu'il alonge le cou jusques sur le bâton, où il se prend dans une corde à nœuds coulans que tire celui qui tient la bannière. Il se trouve aussi des paons sauvages à la côte de Coromandel. Le paon d'Afrique ou de Guinée est la *Demoiselle de Numidie.*

Sur les confins d'Angola, on trouve un bois environné de murs, où l'on élève des paons dont les plumes servent à faire les parasols & les enseignes du Roi.

Les paons ne sont que médiocrement estimés à titre d'aliment: on sert pourtant sur nos tables le jeune paon, qu'on appelle communément *paonneau.* Il est dit dans la *première*

addition au chapitre Coq d'Inde ; *du traité des alimens de Lemery*, qu'on ne laisse pas d'en manger aux îles de l'Amérique, où on les élève fort aisément, & où bien des gens les estiment plus que les faisans.

Il paroît par ce qu'en disent les auteurs latins, que cette nourriture étoit inconnue aux anciens Romains, & qu'ils la servirent pour la première fois dans leurs festins d'apparat plutôt à titre de mets extraordinaire & recherché, qu'à titre d'aliment agréable. Galien dit que la chair du paon est dure, fibreuse & de difficile digestion.

On trouve dans les auteurs d'histoire naturelle & de diète, un préjugé singulier sur la chair du paon : ils disent qu'elle se conserve pendant un temps très-considérable sans subir la moindre putréfaction. Aldrovande a écrit qu'on lui avoit présenté en 1598, un morceau de chair de paon qui avoit été cuit en 1594, & qui avoit une odeur agréable approchant de celle du fenouil, quoiqu'elle fût un peu vermoulue.

La chair de paon a été louée contre les vertiges, & le bouillon de cette chair contre la pleurésie ; sa langue est vantée contre l'épilepsie ; son fiel est mis par Dioscoride au rang des ophtalmiques ; ses œufs sont recommandés contre la goutte, & enfin la fiente de paon est le principal remède qu'on retire de cet animal. Elle est comptée parmi les antiépileptiques les plus éprouvés, soit prise en substance à la dose d'un gros, soit délayée dans du vin, observant soigneusement pendant l'usage les nouvelles lunes, les pleines lunes, choisissant de la fiente du paon mâle pour une épileptique mâle, & celle d'une femelle pour une femme épileptique.

Le paon en mythologie est consacré à la déesse Junon : les poëtes ont feint qu'elle avoit placé les yeux d'Argus sur la queue de cet oiseau.

On dit familièrement d'un homme glorieux, qu'*il est glorieux comme un paon*.

Paon, en termes d'astronomie, est le nom d'une constellation de l'hémisphère méridional, inconnue aux anciens, & qui n'est point visible dans nos climats.

Paon, se dit aussi d'un grand papillon sur les ailes duquel sont peints des yeux semblables à ceux de la queue du paon.

Paon marin, se dit d'un poisson de mer qui est une espèce de tourd. On l'a ainsi appelé parcequ'il est d'une belle couleur verte, mêlée de bleu, semblable à celle du cou de l'oiseau qui porte le même nom. Ce poisson ressemble aux autres espèces de tourds par le nombre & la position des nâgeoires. *Sa chair* est molle, tendre & un peu visqueuse.

Paon de mer, se dit d'un petit insecte observé dans les mers de Ceylan, par M. Godeheu ; le corps de ce petit insecte est d'une forme alongée ; il porte sur la tête deux cornes terminées par quelques nervures très-déliées. Lorsqu'on observe cet insecte au microscope, on voit sa queue ornée d'un panache singulier ; elle se termine en deux branches, de chacune desquelles sortent quatre véritables plumes couleur de rose, qui contrastent avec la couleur verdâtre de son corps.

Ce monosyllabe est bref.

On prononce & l'on devroit écrire *pan*.

PAONING ; ville de la Chine, dans la province de Suchuen dont elle

est la seconde Métropole. Elle a neuf autres villes dans son département.

PAONNE; substantif féminin. La femelle d'un paon.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

On prononce & l'on devroit écrire *pane*.

PAONNEAU; substantif masculin. Un jeune paon.

On prononce & l'on devroit écrire *panau*.

PAOTE; ville de la Chine, dans la province de Xensi, au département de Taiyven, première Métropole de la province.

PAOTING; ville de la Chine, dans la province de Pékin dont elle est la seconde Métropole. Elle a dix-neuf autres villes dans son département.

Il y a encore dans la même province une autre ville de *Paoting*, au département de Xuntien, première Métropole de la province.

PAOUR; vieux mot qui signifioit autrefois peur.

PAOUREUX; vieux mot qui signifioit autrefois peureux.

PAOXAN; ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Likiang, sixième Métropole de la province.

PAOYNG; ville de la Chine, dans la province de Nankin, au département d'Yangcheu, sixième Métropole de la province.

PAPA; substantif masculin. Terme dont les petits enfans & ceux qui leur parlent, ont accoutumé de se servir au lieu du mot de père.

Papa, est aussi un nom que différens peuples donnent aux principaux ministres de la religion. Avant la conquête du Mexique, c'étoit le Papa qui ouvroit le sein des hommes qu'on sacrifioit aux Dieux.

Les Évêques de la primitive Église prenoient aussi le nom de Papa.

PAPA; ville forte de la basse Hongrie, dans le Comté de Vesprin, près de la rivière de Marchakz, à 10 lieues, ouest, de Bude.

PAPABLE; adjectif masculin. *Eligibilis ad Papatum*. Propre à être élu Pape. Il ne se dit qu'en parlant des Prélats, & surtout des Cardinaux qu'on regarde comme pouvant parvenir quelque jour à la papauté. *Il n'y avoit à Rome que deux ou trois Cardinaux papables*.

PAPAICOT; substantif masculin. Arbre des îles de l'Amérique qui ne pousse aucune branche, & dont les feuilles qui ressemblent à celles du figuier, regnent le long du tronc, & font au sommet une espèce de couronne : il porte sous ses feuilles des fruits orangés, de la grosseur d'une poire de coing, dont la chair est semblable à celle du melon, mais doucereuse & fade. On dit que dans l'île de la Guadeloupe, ils deviennent aussi gros que nos plus beaux melons. Le papaicot n'est peut être qu'une sorte de papayer. Voyez ce mot.

PAPAL, ALE; adjectif. Qui appartient au Pape. *Dignité Papale. Couronne Papale. Autorité Papale*.

On appelle *terres Papales*, les terres de la domination du Pape.

PAPAS. *Voyez* Batate.

PAPAUTÉ; substantif féminin. *Papatus*. Dignité de Pape. *Il fut élevé à la Papauté par le suffrage unanime des Cardinaux. L'Eglise a été tranquille durant la Papauté de Benoît XIV*.

PAPAYE; substantif féminin. Fruit du papayer. *Voyez* l'article qui suit.

PAPAYER ; substantif masculin. Arbre de l'Amérique & des Indes Orientales, dont on distingue deux espèces, l'une mâle & l'autre femelle : la première, dit Feuillée, ne porte que des fleurs sans fruits, & la seconde ne fructifie point sans être fécondée par la première, ainsi qu'on l'a remarqué dans les papayers qui ont fleuri dans les serres chaudes du jardin du Roi, & qui étant tous de l'espèce femelle, n'ont point fructifié faute de mâles. Pison assure cependant que chaque individu porte des fleurs & des fruits, sans avoir besoin l'un de l'autre. La différence qu'on y remarque, est que l'espèce appelée mâle a les feuilles moins grandes que la femelle, & qu'elle est commune dans les forêts. L'espèce femelle y est plus rare & se cultive dans les jardins ; plus de la moitié inférieure de la tige dans l'une & l'autre espèce est sans feuilles, le reste en est garni tout autour, sans branches & couvert d'une écorce cendrée. Peut-être que ces différences ou distinctions de sexes dans les papayers ne proviennent que de leur fécondité, considérés les uns comme sauvages, les autres comme cultivés.

Le *papayer mâle*, croît à la hauteur de vingt pieds, & est de la grosseur de la cuisse, creux & spongieux en-dedans, si tendre qu'on peut le couper entièrement en travers d'un seul coup de sabre : il s'élève en peu de temps : ses feuilles sont à-peu-près grandes comme celles du figuier, découpées en six ou sept parties, attachées à des queues longues, grosses, rondes, creuses, rougeâtres & recourbées : ses fleurs sont longues, disposées en étoiles, jaunâtres, inodores : elles sont, dit-on, stériles.

Le *papayer femelle*, que l'on cultive dans les jardins au brésil, aux îles antilles, & aux Indes Orientales, est un peu plus élevé ; ses feuilles sont bien plus grandes, & attachées à des queues vertes. Lorsque cet arbre est voisin d'un papayer mâle, il porte toute l'année des fleurs & des fruits : ses fleurs sont grandes comme celles du glayeul, composées de cinq feuilles jaunes & d'une odeur de muguet : son fruit que l'on nomme *papaye* & qui est suspendu au haut de la tige, près de l'endroit où les tiges & les feuilles prennent naissance, a la figure & la grosseur d'un melon médiocre, verdâtre d'abord, & ensuite jaune, mais il contient un suc laiteux, d'un goût fade & moins exquis que la chair du melon, & dont on se sert pour effacer les taches de la peau produites par la chaleur du soleil : le milieu de la chair est d'un beau jaune, garni d'un grand nombre de semences, grosses comme des grains de coriandre, *ovales*, *cannelées*, rougeâtres en-dessus, blanchâtres en-dedans, d'un goût aigrelet. Chacune de ces semences produit, dans l'espace d'une ou deux années, un arbre papayer portant fruit ; mais sa durée n'est que de quatre ou cinq ans, après quoi sa sommité se corrompt & fait périr le reste de l'arbre. Lémery dit que quoique ce fruit soit très-bon étant mangé cru, il est encore meilleur quand il a été cuit avec de la viande, ou confit en marmelade avec du sucre, & de l'écorce d'orange : c'est un bon stomachique ; ses semences sont estimées propres pour le scorbut, diurétiques & hystériques.

On lit dans la *Maison Rustique de Cayenne*, que les semences du papayer commun, dont les Créoles

mangent le fruit, ont un goût de poire; & qu'un scrupule de ces semences en poudre, pris pendant quelques jours, fait mourir les vers.

Le fruit du papayer sauvage ne se mange point. Cet arbre est plus gros que le papayer ordinaire, & il ne rapporte des feuilles qu'au haut de la tige. Il n'est pas rare de rencontrer, vers le pied de ces arbres, de petits serpens cachés, que les Portugais appelent *cobre de capello*.

PAPE; substantif masculin. *Papa*. L'Evêque de Rome, chef de l'Eglise universelle.

Anciennement on ne donnoit pas la qualité de Pape à l'Evêque de Rome seul; on la donnoit aussi à tous les Prélats un peu distingués; on disoit, par exemple, le Pape de Constantinople, le Pape d'Alexandrie, le Pape de Jérusalem, *&c.* comme on disoit le Pape de Rome; on disoit aux uns comme aux autres, votre Béatitude, votre Sainteté, *&c.* Boniface, Archevêque de Mayence, prenoit même le titre de Serviteur des Serviteurs, *&c.* Mais depuis le Synode tenu à Rome, sous Gregoire VII en 1073, les Evêques de Rome se sont attribué le titre de Pape, comme une prérogative & une distinction particulièrement attachée à leur siège, & ce titre ne se donne plus qu'à eux seuls.

L'élection du Pape se faisoit anciennement par le Clergé, les Empereurs, & par tout le peuple: au même temps que le Pape étoit élu on le consacroit.

Telle fut la forme que l'on pratiqua jusqu'au huitième siècle, vers la fin duquel, si l'on en croit le canon *Adrianus*, (mais qui est tenu pour apocryphe) le Pape Adrien I avec 150 Evêques, & le peuple Romain, accorda à Charlemagne la faculté de nommer & d'élire seul le Souverain Pontife.

Charlemagne ordonna que l'élection seroit faite par le Clergé & le peuple, que le décret seroit envoyé à l'Empereur, & que le nouveau Pape élu seroit sacré si l'Empereur l'approuvoit.

L'Empereur Louis le Débonnaire remit l'élection aux Romains, à condition seulement que quand le Pape seroit élu & consacré, il enverroit ses Légats en France.

Léon VII remit ce même droit d'élire les Papes à l'Empereur Othon, & Nicolas II dans un Concile tenu à Rome l'an 1059, confirma le droit que les Empereurs avoient d'élire les Papes. Mais les Empereurs ne jouirent pas longtemps de ce droit, sous prétexte de quelques inconvéniens que l'on prétendoit qui se rencontroient dans ces sortes d'élections. L'Empereur Lothaire pour éviter les séditions qui arrivoient fréquemment dans ces occasions, fit une célèbre Ordonnance, portant que le Pape ne seroit plus élu par le peuple; mais cette Ordonnance ne fut point observée.

Les Empereurs perdirent donc seuls ce droit d'élire le Pape. Les Papes réservèrent au Clergé, au Sénat & au peuple de Rome le droit de faire conjointement cette élection, & ils réglèrent qu'après l'élection, le Pape seroit consacré en présence des Ambassadeurs de l'Empire; ce changement arriva sous le Pontificat d'Etienne X.

Vers l'an 1126, le Clergé de Rome fut déclaré avoir seul le droit d'élire les Papes, sans le con-

sentement ni la confirmation de l'Empereur.

Innocent II s'étant brouillé avec les Romains qui le chassèrent de la ville, les priva à son tour du droit d'élire les Papes. Le Clergé & le peuple de Rome furent donc exclus de cette élection ; mais ce changement ne fut entièrement affermi que sous Alexandre III.

Ce Pape en 1160, donna aux Cardinaux seuls le droit de faire cette élection, & voulut qu'elle ne fût réputée valable qu'en cas que les deux parts des Cardinaux fussent concordantes.

Le Concile général de Lyon, tenu sous Grégoire X & celui de Vienne, tenu sous Clément V, confirment cette forme d'élection, & c'est la même qui se pratique encore présentement.

Elle se fait donc par les Cardinaux assemblés à cet effet dans le Conclave.

Aussi-tôt après l'élection du Pape, il est exalté, c'est-à-dire, porté sur les épaules. Etienne III fut le premier pour qui cela fut pratiqué en 752, & depuis cette coutume a été suivie.

Le second Concile de Lyon veut que les Cardinaux laissent passer dix jours après la mort du Pape, avant de procéder à l'élection : après ces dix jours, les Cardinaux présens doivent entrer au Conclave, sans attendre les absens.

Ce même Concile déclare qu'ils ne sont tenus d'observer aucune des conventions particulières qu'ils auroient pu faire, même avec serment, pour l'élection d'un Pape, attendu qu'ils ne doivent avoir d'autre objet que de donner à l'Eglise celui qui est le plus digne d'en être le chef.

L'élection se fait ordinairement par la voie du scrutin, en mettant des billets dans un calice qui est sur l'autel de la chapelle du Conclave.

Pour qu'un Pape soit légitimement élû, il faut comme on l'a dit, qu'il ait au moins les deux tiers des voix, autrement on doit recommencer à prendre les suffrages.

Quand les voix sont trop longtemps partagées, il arrive quelquefois que plusieurs Cardinaux conviennent d'un sujet, & sortent de leur cellule en publiant son nom. Si tous les autres nomment le même sujet, l'élection est canonique; mais si quelqu'un des Cardinaux garde le silence, on procéde de nouveau par la voie du scrutin.

Quelquefois on a nommé des compromissaires, auxquels on donne pouvoir d'élire un Pape.

En 1314 les Cardinaux assemblés à Lyon, après la mort de Clément, étant embarrassés sur le choix d'un Pape, déférèrent l'élection à la voix de Jacques d'Ossat Cardinal, qui se nomma lui-même, en disant, *ego sum Papa*. Il fut appelé Jean XXII.

Depuis Sergius II qui changea son nom en devenant Pape, ses successeurs ont coutume de faire la même chose.

La promotion d'un Évêque à la Papauté fait ouverture à la régale.

Le Pape réunit en sa personne la qualité de successeur de St Pierre, & celle de Souverain de Rome & de quelques Etats en Italie.

De ces deux différens titres naît une distinction nécessaire entre le Pape en lui-même, le Saint Siége & la Cour de Rome. On ne peut se séparer du Saint Siége, sans cesser d'être Catholique, parcequ'il est le centre de l'unité : on pourroit être en guerre avec le Pape pour des intérêts temporels, sans cesser d'être

uni avec le Saint Siége, le combattre comme adversaire, & cependant le révérer comme père de tous les fidelles; quelquefois aussi on peut demeurer uni avec le Saint Siége, cependant désapprouver tout à la fois, & la conduite de la Cour de Rome, & les sentimens personnels du Pape.

L'histoire fournit plusieurs exemples de cette distinction : en voici de chaque espèce.

L'Empereur Justinien honoroit le Saint Siége, & cependant il fit retrancher des Dyptiques, le nom du Pape Vigile, & il l'envoya en exil.

Le sixième Concile général condamna Honorius : on ne peut pas dire cependant que ce Concile fût détaché du Saint Siége.

Plusieurs états ont été en guerre contre le Pape; ses prétentions ont été souvent rejetées, & il n'y a cependant pas eu de séparation d'avec le Saint Siége.

Jules II, dans un excès de colère, qui ne devoit pas se rencontrer dans un successeur de Saint Pierre, s'oublia au point de déclarer Louis XII privé de son royaume. Sa fureur l'aveugla même au point qu'il poussa l'extravagance jusqu'à accorder des indulgences plenières à quiconque tueroit un François. Mais le Clergé de France assemblé à Tours, décida qu'il y avoit une différence essentielle entre Jules II & le Saint Siége; qu'il falloit recevoir avec respect ce qui venoit du Vicaire de Jésus-Christ, mais qu'il falloit résister de toute sa force aux entreprises de Jules II, ennemi déclaré de l'état.

La distinction des deux puissances du Pape est donc bien essentielle. Il a une puissance temporelle, mais elle ne s'étend que sur les pays dont il est Souverain ou Seigneur. J. C. ni les Apôtres ne lui ont laissé par succession aucune ombre de cette puissance passagère & mondaine. Ainsi toute sa puissance temporelle se règle comme celle des autres Souverains, par le droit naturel, par le droit des gens, & par le droit positif des pays sur lesquels elle s'étend.

Quant à l'origine de cette puissance temporelle, on doit en rapporter l'époque au Pontificat de Gregoire III, qui en 740 proposa à Charles Martel de le soustraire à la domination de l'Empereur & de le proclamer Consul. Auparavant le Pape n'étoit simplement que l'Évêque de Rome.

Pepin fils de Charles Martel donna au Pape l'exarchat de Ravenne, mais il ne lui donna pas la ville de Rome; le peuple alors ne l'auroit pas souffert; c'est apparemment cette donation de Pepin qui a donné lieu à la fable de la donation prétendue faite au Pape Sylvestre par l'Empereur Constantin le Grand. Celle de Pepin fut faite du temps de Constantin Copronyme, mais sans son consentement; il paroît pourtant que c'est cette équivoque de nom qui a servi de fondement à la prétendue donation de Constantin, que l'on imagina dans le dixième siècle.

Sous Charlemagne le Pape n'avoit encore qu'une autorité précaire & chancelante dans Rome : le Préfet, le peuple & le Sénat, dont l'ombre subsistoit encore, s'élevoient souvent contre lui.

Adrien I reconnut Charlemagne Roi d'Italie & Patrice de Rome. Charlemagne reconnut les donations faites au Saint Siége, en se réservant la suseraineté, ce qui se prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome en qualité de Sou-

verain, & parceque les actes étoient datés de l'année du règne de l'Empereur, *imperante Domino nostro Carolo ;* & l'on voit par une lettre du Pape Léon III à Charlemagne, que le Pape rendoit hommage de toutes ses possessions au Roi de France.

Ce ne fut que long-temps après que les Papes devinrent Souverains dans Rome, soit par la concession que Charles le Chauve leur fit de ses droits, soit par la décadence de l'Empire, depuis qu'il fut renfermé dans l'Allemagne ; ce fut surtout vers le commencement du douzième siècle que les Papes achevèrent de se soustraire à la puissance de l'Empereur.

Boniface VIII porta les choses encore plus loin ; il parut en public l'épée au côté & la Couronne sur la tête, & s'écria : *je suis Empereur & Pontife.*

Plusieurs Empereurs s'étant fait couronner par le Pape, pour rendre cette action plus sainte & plus solennelle, les Papes ont pris de là occasion de prétendre que le nouvel Empereur étoit obligé de venir en Italie se faire couronner ; c'est pourquoi autrefois après l'élection, & en attendant le couronnement, on envoyoit à Rome pour en donner avis au Pape, & en obtenir la confirmation. Le Pape faisoit expédier des lettres qui dispensoient l'Empereur de se rendre en Italie pour y être couronné à Milan & à Rome, ainsi que les Papes prétendoient que les Empereurs y étoient obligés.

Ces deux couronnemens furent abolis par les États de l'Empire en 1338 & 1339 : il fut décidé que l'élection des Électeurs suffisoit ; & que quand l'Empereur avoit prêté serment à l'Empire, il avoit toute puissance.

Cependant les Papes veulent toujours que l'Empereur vienne à Rome recevoir la Couronne Impériale, & dans leurs Bulles & Brefs, ils ne le qualifient que d'Empereur élu.

Plusieurs Papes ambitieux ont aussi voulu entreprendre sur le temporel des autres Souverains, & même disposer de leurs États ; mais en France on a toujours été en garde contre ces sortes d'entreprises ; & toutes les fois qu'il a paru quelques actes tendant à attenter sur le temporel de nos Rois, le ministère public en a interjeté appel comme d'abus, & les Parlemens n'ont jamais manqué par leurs Arrêts de prendre toutes les précautions convenables pour prévenir le trouble que de pareilles entreprises pourroient causer.

A l'égard de la puissance spirituelle du Pape, elle est fondée sur l'Évangile, sur les Saints Canons, & sur les Conciles Généraux. Il a le droit de décider sur les questions de foi ; les décrets qu'il fait sur ce sujet regardent toutes les Églises ; mais ce n'est point au Pape, c'est au Corps des Pasteurs que Jésus-Christ a promis l'infaillibilité, ils ne font règle de foi que quand ils sont confirmés par le consentement de l'Église. Telle est la teneur de la quatrième proposition du Clergé, en 1682.

En qualité de Chef de l'Église, le Pape préside aux Conciles Écuméniques, & il est seul en possession de les convoquer depuis la division de l'Empire Romain entre différens Souverains.

Le Pape est soumis aux décisions du Conseil Écuménique, non-seulement pour ce qui regarde la foi, mais encore pour tout ce qui re-

garde le schisme & la réformation générale de l'Église. C'est encore un des quatre articles de 1682; ce qui est conforme aux Conciles de Constance & de Basle.

C'est au Pape qu'est dévolu le droit de pourvoir à ce que l'Évêque, le Métropolitain & le Primat refusent ou négligent de faire.

Les Papes ont prétendu sur le fondement des fausses décrétales, qu'eux seuls avoient droit de juger même en première instance, les causes majeures entre lesquelles ils ont mis les affaires criminelles des Évêques; mais les Parlemens & les Évêques de France ont toujours tenu pour règle, que les causes des Évêques doivent être jugées en première instance par le Concile de la Province, qu'après le premier jugement, il est permis d'appeler au Pape, conformément au Concile de Sardique; & que le Pape doit commettre le jugement à un nouveau Concile, jusqu'à ce qu'il y ait trois Sentences conformes; la règle présente de l'Église étant que les jugemens Ecclésiastiques qui n'ont pas été rendus par l'Église Universelle, ne sont regardés comme souverains, que quand il y a trois Sentences conformes.

Dans les derniers siècles, les Papes ont aussi voulu mettre au nombre des causes majeures, celles qui regardent la foi, & prétendoient en avoir seuls la connoissance; mais les Évêques de France se sont maintenus dans le droit de juger ces sortes de causes, soit par eux-mêmes, soit dans le Concile de la province, à la charge de l'appel au Saint Siége.

Lorsque le Pape fait des décrets sur des affaires qui concernent la foi, nées dans un autre pays, ou même sur des affaires de France, qui ont été portées directement à Rome, contre la discipline de l'Église de France, au cas que les Évêques de France trouvent les décrets conformes à la Doctrine de l'Église Gallicane, ils les acceptent par forme de jugement: c'est ainsi qu'en usèrent les Pères du Concile de Calcédoine pour la lettre de Saint Léon.

Le Pape ne peut exercer une juridiction immédiate dans les Diocèses des autres Évêques, il ne peut établir des Délégués qui fassent, sans le consentement des Évêques, leurs fonctions.

Il est vrai que le Concile de Trente approuve que le Pape évoque les causes qu'il lui plaira de juger, ou qu'il commette des Juges qui en connoissent en première instance; mais cette discipline qui dépouille les Évêques de l'exercice de leur Juridiction, & les Métropolitains de leur prérogative de Juge d'appel, n'est point reçue en France. Les Papes n'y sont point Juges en première instance des causes concernant la foi & la discipline. Il faut observer les degrés de Juridiction: on appelle de l'Évêque au Métropolitain, de celui-ci au Primat, & du Primat au Pape.

Il y a seulement certains cas dont la connoissance lui est attribuée directement par un ancien usage; tels que le droit d'accorder certaines dispenses, la collation des bénéfices par prévention, &c. Hors ces cas, & quelques autres semblables qui sont remarqués en leur lieu, si le Pape entreprenoit quelque chose sur la Juridiction volontaire ou contentieuse des Évêques, ce qu'il feroit, seroit déclaré abusif.

Les Papes ont des Officiers Eccléfiaftiques qu'on appelle *Légats du Saint Siége*, qu'ils envoient dans les différens pays catholiques lorfque le cas le requiert, pour les repréfenter, & exercer leur Juridiction dans les lieux où ils ne peuvent fe trouver. Ces Légats font de trois fortes; fçavoir, des Légats *à latere*, qui font des Cardinaux : le pouvoir de ceux-ci eft plus étendu; ils ont d'autres Légats qui ne font pas *à latere*, ni Cardinaux, & qu'on appelle *Legati Miffi*; & enfin il y a des *Légats nés*.

Dès que le Légat prend connoiffance d'une affaire, le Pape ne peut plus en connoître.

Outre les Légats, les Papes ont des Nonces & des Internonces, qui dans quelques pays exercent auffi une Juridiction; mais en France ils ne font confidérés que comme les Ambaffadeurs des autres Princes Souverains.

Ce que l'on appelle confiftoire eft le Confeil du Pape : il eft compofé de tous les Cardinaux, le Pape y préfide en perfonne. C'eft dans ce Confeil qu'il nomme les Cardinaux, & qu'il confère les Évêchés & autres bénéfices qu'on appelle *confiftoriaux*. Nous reconnoiffons en France l'autorité du confiftoire; mais feulement pour ce qui regarde la collation des bénéfices confiftoriaux.

Les Lettres-Patentes des Papes qu'on appelle Bulles, font expédiées dans leur Chancellerie qui eft compofée de divers Officiers.

Le Pape a encore d'autres Officiers pour la daterie, & pour les lettres qui s'accordent à la Pénitencerie.

Les Brefs des Papes font des lettres moins folennelles que les bulles, par lefquelles ils acccordent les graces ordinaires, & peu importantes; telles que les difpenfes des interftices pour les ordres facrés, &c.

Au refte le pouvoir des Papes n'a pas toujours été auffi étendu qu'il l'eft préfentement. Ils n'avoient dans l'origine aucun droit fur la difpofition des bénéfices, autres que ceux de leur Diocèfe. Ce n'a été que depuis le douzième fiècle qu'ils ont commencé à fe réferver les collations de certains bénéfices. D'abord ils prioient les Ordinaires par leurs lettres monitoires de ne pas conférer ces bénéfices; plus fouvent ils recommandoient de les conférer à certaines perfonnes. Ils envoyèrent enfuite des lettres préceptoriales, pour obliger les Ordinaires, fous quelque peine, à obéir; & comme cela ne fuffifoit pas encore pour annuller la collation des Ordinaires, ils renvoyoient des lettres exécutoires pour punir la contumace de l'Ordinaire, & annuller fa collation. Les lettres compulfoires étoient à même fin.

L'ufage a enfin prévalu, & en vertu de cet ufage qui eft aujourd'hui fort ancien, le Pape jouit de plufieurs prérogatives pour la difpofition des bénéfices; c'eft ainfi qu'il confère les bénéfices vacans en Cour de Rome, qu'il admet les réfignations en faveur; qu'il prévient les Collateurs ordinaires; qu'il confère pendant huit mois dans les Pays d'Obédience, fuivant la règle des mois établie dans la Chancellerie Romaine; qu'il admet feul les réferves des penfions fur les bénéfices.

Les fauffes décrétales, compofées par Ifidore de Séville, contribuèrent auffi beaucoup à augmenter le

le pouvoir du Pape sur le spirituel.

Suivant le Concordat, le Pape confère sur la nomination du Roi, les Archevêchés & Évêchés de France, les abbayes & autres bénéfices qui étoient auparavant électifs par les Chapitres séculiers ou réguliers : le Pape doit accorder des bulles à celui qui est nommé par le Roi, quand le présenté a les qualités requises pour posséder le bénéfice.

Le Roi doit nommer au Pape un sujet dans les six mois de la vacance ; & si celui qu'il a nommé n'a pas les qualités requises, il doit dans les trois mois du refus des bulles en nommer un autre ; si dans ces trois mois le Roi ne nomme pas une personne capable, le Pape peut y pourvoir de plein droit, sans attendre la nomination royale. Mais comme en ce cas il tient la place du Chapitre dont l'élu étoit obligé d'obtenir l'agrément du Roi, il faut qu'il fasse part au Roi de la personne qu'il veut nommer, & qu'il obtienne son agrément.

Le Concordat attribue aussi au Pape le droit de pouvoir conférer, sans attendre la nomination du Roi, les bénéfices consistoriaux qui vaquent par le décès des Titulaires en Cour de Rome ; plusieurs personnes ont prétendu que cette réserve qui n'avoit point lieu autrefois pour les bénéfices électifs, avoit été insérée par inadvertance dans le Concordat, & qu'elle ne faisoit point loi. Néanmoins Louis XIII s'y est soumis, & il est à présumer que ses successeurs s'y soumettroient ; bien entendu que les Papes en usent comme Urbain VIII, lequel ne conféra l'Archevêché de Lyon qui étoit vacant en Cour de Rome, qu'après avoir su de Louis XIII que M. Miron qu'il en vouloit pourvoir, lui étoit agréable.

Pour prévenir les difficultés auxquelles les vacances en Cour de Rome pourroient donner lieu, le Pape accorde des indults, quand ceux qui ont des bénéfices consistoriaux vont résider à Rome. Il déclare par ces indults qu'il n'usera pas du droit de la vacance *in Curiâ*, au cas que les Bénéficiers décèdent à Rome.

Lorsque le Pape refuse sans cause légitime des Bulles à celui qui est nommé par le Roi, le Nominataire peut se pourvoir devant les Juges séculiers, qui commettent l'Évêque Diocésain pour donner des provisions, lesquelles ont en ce cas la même force que des bulles. Ou bien celui qui est nommé obtient un Arrêt, en vertu duquel il jouit du revenu, & confère les bénéfices dépendans de la Prélature. Cette dernière voie est la seule qui soit usitée depuis plusieurs années : on ne voit pas que l'on ait employé la première pour les Évêchés depuis le Concordat ; cependant si le Pape refusoit sans raison d'exécuter la loi qu'il s'est lui-même imposée, rien n'empêcheroit d'avoir recours à l'ancien droit de faire sacrer les Évêques par le Métropolitain, sans le consentement du Pape.

Les Canonistes Ultramontains attribuent aux Papes diverses prérogatives singulières, telles que l'infaillibilité dans leurs décisions sur les matières qui regardent la foi, la supériorité au dessus des Conciles Généraux, & une autorité sans bornes pour dispenser des canons & des règles de la discipli-

ne; mais l'Église Gallicane, toujours attentive à conserver la doctrine qu'elle a reçue par tradition des hommes apostoliques, en rendant au Successeur de Saint Pierre tout le respect qui lui est dû suivant les Canons, a eu soin d'écarter toutes les prétentions qui n'étoient pas fondées.

On tient en France, que quelque grande que puisse être l'autorité du Pape sur les affaires Ecclésiastiques, elle ne peut jamais s'étendre directement sur le temporel des Rois; il ne peut délier leurs sujets du serment de fidélité, ni abandonner les Etats des Princes Souverains au premier occupant, ou en disposer autrement.

Par une suite du même principe que le Pape n'a aucun pouvoir sur le temporel des Rois, il ne peut faire aucune levée de deniers en France, même sur le temporel des bénéfices du Royaume, à moins que ce ne soit par permission du Roi; c'est ce qui est dit dans une Ordonnance de Saint Louis, du mois de Mars 1268, que le Pape ne peut lever aucun denier en France sans un exprès consentement du Roi & de l'Église Gallicane; on voit aussi par un Mandement de Charles IV, dit le Bel, du 12 Octobre 1326, que ce Prince fit cesser la levée d'un subside que quelques personnes exigeoient au nom du Pape pour la guerre qu'il avoit en Lombardie.

Néanmoins pendant un temps les Papes ont pris sur les biens Ecclésiastiques de France des fruits & des émolumens à l'occasion des *Vacans* ou Annates, des procurations, dixmes ou subventions & des biens meubles des Ecclésiastiques décédés; mais ces levées ne se faisoient que par la permission de nos Rois ou de leur consentement, & il y a long-temps qu'il ne s'est rien vu de semblable.

Les Papes ont aussi souvent cherché à se rendre nécessaires pour la levée des deniers que nos Rois faisoient sur le Clergé; ils ont plusieurs fois donné des permissions au Clergé de France de payer les droits d'aide au Roi; mais nos Rois n'ont jamais reconnu qu'ils eussent besoin du consentement du Pape pour faire quelque levée de deniers sur le Clergé, & depuis long-temps les Papes ne se sont pas mêlés de ces sortes d'affaires.

Le Pape ne peut excommunier les Officiers Royaux pour ce qui dépend de l'exercice de la Juridiction séculière.

Il ne peut pas non plus restituer de l'infamie, remettre l'amende honorable, prolonger le temps pour l'exécution des testamens, convertir les legs, permettre aux Clercs de tester au *préjudice* des Ordonnances & des Coutumes, donner pouvoir de posséder des biens dans le Royaume contre la disposition des Ordonnances, ni connoître en aucun cas des affaires civiles ou criminelles des Laïques.

Le Pape ne peut donner aucune atteinte aux anciennes coutumes des Églises qui ne sont pas contraires aux règles de la foi & aux bonnes mœurs; & notamment il ne peut déroger aux coutumes & usages de l'Église Gallicane pour lesquelles les plus grands Papes ont toujours témoigné une attention particulière.

C'est au Pape seul qu'appartient le droit de résoudre le mariage spirituel qu'un Prélat a contracté avec son Église; de sorte que le Siége

épiscopal n'est censé vacant que du jour que l'on connoît que la démission, la résignation ou la permutation ont été admises en Cour de Rome.

C'est aussi le Pape qui accorde des dispenses pour contracter mariage dans les degrés prohibés.

Il dispense ceux dont la naissance est illégitime pour recevoir les Ordres sacrés, & pour tenir les Bénéfices, Cures, & les canonicats dans les Églises Cathédrales; mais cette légitimation n'a point d'effet pour le temporel.

Il se réserve l'absolution de quelques crimes les plus énormes; mais il y a certaines bulles qui ne sont point reçues en France, telles que la bulle *in Cœnâ Domini* par laquelle les Papes se sont réservé le pouvoir d'absoudre de l'héréfie publique.

En France le Pape ne peut pas déroger au patronage laïque.

Cependant si le Pape accordoit par privilége, à un particulier, le droit de patronage sur une Église, cette concession seroit valable, pourvu que ce privilége eût une cause légitime, & qu'on y eût observé toutes les formalités requises pour l'aliénation des biens ecclésiastiques.

Lorsque le Pape ne déroge pas au patronage laïque par sa provision dans les temps accordés au Patron laïque, il n'est pas contraire aux maximes du Royaume d'y avoir égard, lorsque le Patron néglige d'user de son droit.

L'autorité du Pape pour l'érection d'une fondation en titre de *Bénéfice*, n'est pas reçue en France; l'Évêque seul a ce pouvoir. A son refus, on se pourvoiroit au Métropolitain.

Le Pape, pour marque de sa juridiction supérieure, fait porter devant lui la Croix à triple croisillon.

L'habillement du Pape consiste dans une soutane de soie blanche, avec des agraffes d'or, un rochet de fin lin, un camail de velours rouge ou de satin incarnat, des souliers de drap rouge, sur lesquels est brodée une Croix en or & un bonnet rouge. Pendant le Carême, l'Avent & les jours de jeûne, il est revêtu d'une soutane de laine blanche & d'un camail de drap rouge. Depuis le Jeudi Saint jusqu'au Samedi suivant, il porte un camail de damas blanc. Lorsqu'il célèbre la Messe, il est paré des ornemens ordinaires des Prêtres, & porte la mître. Dans les jours solennels, il paroît couvert de la tiare & porte une calotte blanche.

Proverbialement & populairement, lorsque deux personnes viennent à se rencontrer en même temps dans une pensée, on dit, qu'*elles eussent fait un Pape*.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

PAPE; substantif masculin. Catesbi donne ce nom à un bel oiseau de la Caroline, qui est de trois couleurs & gros comme un serin. Il a la tête & le dessus du cou d'un bleu d'outre-mer, la gorge, la poitrine & le ventre sont d'un rouge brillant, le dos est vert; le bas du dos, de même que la queue, sont d'un rouge foncé; le dos, en approchant des aîles, est d'un jaune verdâtre; les plumes de l'aîle qui sont près du dos, sont de couleur rouge; les aîles sont violettes, les cuisses rouges & les pieds grisâtres.

PAPEGAI; substantif masculin. On appeloit ainsi autrefois un perro-

quet. Aujourd'hui ce mot n'est usité que pour signifier un oiseau de carte ou de bois peint qu'on plante au bout d'une perche ou sur un poteau, pour s'exercer à tirer soit de l'arc, de l'arbalête ou de l'arquebuse. Dans plusieurs endroits on écrit & l'on prononce *papegaud*.

Les Arquebusiers qui tirent le papegai, sont presque partout érigés en Communauté. Lorsqu'ils ne forment pas un corps autorisé par le Souverain ou par les Officiers dépositaires de son autorité, ils ne peuvent tirer le papegai sans une permission expresse du Juge de Police du lieu; parceque les assemblées & surtout celles de gens armés sont défendues sous des peines très-sevères.

Il y a beaucoup d'endroits où celui qui abat le papegai, jouit de prérogatives considérables. En Bretagne il y a trente-trois villes ou bourgs où celui des Arquebusiers qui a eu cette adresse, jouit pendant un an de l'exemption du droit d'impôt & billot, jusqu'à concurrence de vingt tonneaux de vin; à Rennes, de quinze; dans d'autres endroits, de vingt bariques; en d'autres, *&c.* mais il n'y a que ceux qui ont prêté le serment prescrit par le Prince, qui puissent tirer le papegai.

Cette exemption a été jugée en faveur des Arquebusiers Bretons par divers Arrêts du Conseil; & entre autres, par ceux des 27 Juillet 1671, 22 Août 1672, 23 Juin 1699, & 20 Avril 1734.

PAPELARD; substantif masculin du style familier. Terme d'injure qui signifie hypocrite, faux dévôt. *C'est un franc papelard.*

PAPELARDER; vieux mot qui signifioit autrefois faire l'hypocrite.

PAPELARDISE; vieux mot qui signifioit autrefois hypocrisie.

PAPELINE; substantif féminin. Sorte d'étoffe tramée de fleuret. Le nom de papeline lui vient, selon Furetière, de ce qu'elle a d'abord été fabriquée à Avignon & en quelques autres endroits de la domination du Pape. *La papeline est une étoffe légère. De la papeline grise.*

PAPELONÉ; adjectif & terme de Blason. Il se dit d'un écu chargé d'une espèce d'écailles.

Arquinvilliers, d'hermine, papeloné de gueules.

PAPERASSE; substantif féminin. *Charta rejectanea.* Papier écrit qui ne sert plus de rien & qu'on regarde comme inutile. *Il ne produit dans son procès que des paperasses inutiles.*

PAPERASSER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du style familier, qui signifie passer son temps à remuer, à feuilleter, à arranger des papiers. *Il est occupé à paperasser.*

Paperasser, signifie aussi composer sans fin, faire des écritures inutiles. *Ce Procureur ne donne ses affaires qu'aux Avocats qui paperassent.*

PAPESSE; substantif féminin, qui n'a d'usage qu'en cette phrase, *la papesse Jeanne*, pour désigner une femme que quelques auteurs ont dit avoir occupé la chaire de Saint Pierre pendant deux ans cinq mois & quelques jours entre les pontificats de Léon IV & de Benoît III. Mais c'est une fable ridicule démentie par l'histoire, puisque Léon IV mourut le 17 Juillet 855, & que Benoît III lui succéda le 27 Septembre suivant. Quelques-uns croient que cette rêverie est venue

de l'épithète de *Jeanne*, que la critique attribue au Pape Jean VIII, parcequ'il avoit eu la foiblesse de reconnoître Photius pour vrai Patriarche.

PAPETERIE ; substantif féminin. Manufacture de papier. *Voyez* PAPIER.

PAPETERIE, se dit aussi du commerce de papier. *La papeterie est un bon commerce.*

PAPETIER ; substantif masculin. On appelle ainsi l'ouvrier qui fait le papier & le marchand qui le vend. *Compagnon papetier. Marchand papetier.*

PAPHIENNE ; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom donné à Vénus à cause de l'île de Paphos qui lui étoit consacrée.

PAPHLAGONIE ; nom d'une ancienne province de l'Asie mineure. Elle s'étendoit d'occident en orient depuis le fleuve Parthénius qui la séparoit de la Bithynie, jusqu'au fleuve Halys : au nord elle étoit bornée par le Pont-Euxin, & au midi par la Galatie.

Du temps de Ptolémée le nom de Paphlagonie se trouvoit presque éteint par la division des provinces; car il joint une partie de la Paphlagonie à la Bithynie, & il attribue le reste à la Galatie, qu'il étend jusqu'au Pont-Euxin. Dans la suite pourtant son nom lui fut rendu comme nous le voyons par les notices ; & avant Ptolémée elle étoit parfaitement connue, puisque Strabon & Pline en font mention. A la vérité le premier en resserre extrêmement les bornes, parcequ'il décrit le royaume de Mithridate qui avoit beaucoup empiété sur la Paphlagonie; desorte que cette province n'avoit plus ses anciennes bornes. A l'égard de Pline il étend la Paphlagonie depuis le fleuve *Billis* ou *Billaus*, jusqu'au fleuve Halys. Mais Xénophon fait commencer la Paphlagonie au fleuve Parthénius, & elle s'étendoit sans doute jusqu'au fleuve Halys, puisqu'il reconnoît que la ville de Sinope étoit dans cette province.

La Paphlagonie, selon Strabon, étoit le pays des Heneres ou Veneres, d'où l'on croit que sont venus les Vénitiens ; & les Chalybes, selon Pomponius Mela, y habitoient les villes de Sinope & d'Amyse. Sous les derniers Empereurs de la Grèce on appela cette province le *Thème des Paphlagons.* Si on la considère dans la main des Turcs, il faut faire attention qu'étant échue aux enfans d'Amur ou d'Omer, qui s'appeloient *Spenders* ou *Spenderes*, elle fut nommée *Penderachie*, comme si l'on eût voulu dire *Spenderachie.*

PAPHOS ; ville de l'île de Chypre, à l'extrémité occidentale. Strabon, Ptolémée & Pline connoissent deux villes de ce nom ; savoir, la *Palaa Paphos*, vieille Paphos, & *Nea Paphos*, la nouvelle Paphos. Strabon dit qu'elles étoient éloignées l'une de l'autre de soixante stades; & Ptolémée place la nouvelle Paphos entre les promontoires *Adamas* & *Drepanum* : il met la vieille Paphos entre les promontoires *Drepanum* & *Zephirium.* Cette dernière étoit dans les terres à dix stades de la mer : elle avoit cependant un port & un ancien temple dédié à Vénus Paphienne. La nouvelle Paphos avoit été bâtie par Agapenor, & elle avoit pareillement un port & un temple. Ces deux villes étoient dédiées à Vénus; & quand les poëtes font mention de Paphos, ils ne distinguent

point si c'est de la vieille ou de la nouvelle qu'ils entendent parler.

La plupart du temps néanmoins quand on ne distingue point les deux villes par leur surnom, on entend la nouvelle Paphos. C'est dans cette dernière que Saint Paul convertit à la religion chrétienne le Proconsul Sergius Paulus, & frappa d'aveuglement un Juif magicien & faux prophète nommé *Bar Jesu* qui s'opposoit à cette conversion. La nouvelle Paphos ayant beaucoup souffert d'un tremblement de terre, Auguste la répara & la nomma de son nom *Augusta*. Il n'est pas sûr qu'elle ait conservé long-temps ce nom, du moins aucun ancien monument n'en fait foi.

Plutarque rapporte que Caton fit offrir au Roi Ptolémée la grande prêtrise du temple de Vénus à Paphos, s'il vouloit céder Cypre aux Romains, regardant cette dignité comme le dédommagement d'un royaume.

Les ministres des temples de Vénus n'immoloient jamais de victimes, le sang ne couloit jamais sur leurs autels; on n'y brûloit que de l'encens, & la Déesse n'y respiroit que l'odeur des parfums. Elle y étoit représentée sur un char conduit par des Amours, & tiré par des cygnes & des colombes. L'or, l'azur brilloient en vain dans le temple de Paphos, leur éclat cédoit à l'éclat des arts. Les chefs-d'œuvre que des mains immortelles y avoient tracés, attiroient seuls toute l'attention. Ici le ciseau délicat d'un artiste supérieur représentoit la Déesse qui vivifie tous les êtres, & qui féconde la nature; là le pinceau voluptueux inspiroit les feux de l'amour.

La délicieuse situation & les charmes du climat, avoient sans doute contribué à établir l'opinion de ceux qui y avoient fixé l'empire de Vénus & le séjour des plaisirs.

PAPIER; substantif masculin. *Papyrus*. Composition faite de vieux linge détrempé dans l'eau, pilé & broyé par le moyen d'un moulin, ensuite étendu par feuilles, pour servir à écrire, imprimer, *&c.*

Les hommes n'eurent pas plutôt trouvé l'art admirable de se communiquer leurs idées par des figures, qu'il fallut choisir des matières pour y dessiner ces caractères. On les traça d'abord sur l'argille, sur la pierre: On employa dans l'Égypte à cet usage, une plante nommée *papyrus*; on en divisoit les fortes tiges en lames fort minces, on les arrosoit avec de l'eau, on les faisoit ensuite sécher au soleil, puis on les croisoit en différens sens, & on les mettoit à la presse. On faisoit aussi du papier avec les feuilles de papyrus; le plus beau papier étoit fait avec la matière qui est sous l'écorce des arbres. Pour donner de la consistance aux feuilles dont on faisoit du papier, on les enduisoit d'une colle très-fine qui remplissoit tous les vides, pour empêcher l'encre de s'écouler. Quand on vouloit qu'un livre, composé de ces cartons d'Égypte, fût durable, on lui donnoit du corps & un affermissement encore plus sûr, qui en a conservé quelques-uns jusqu'à nos jours, en y plaçant de loin en loin une ou deux feuilles de parchemin. Tel est le recueil des lettres de Saint Augustin écrit sur le papier d'Égypte, qui se voit encore en très-bon état à la bibliothèque de Saint-Germain-des Prés à Paris.

Vers le huitième ou le neuvième siècle, le papier d'Égypte commen-

ça à être moins en usage, & il fut entièrement abandonné par l'introduction d'un papier d'une meilleure étoffe, qui se faisoit alors avec du coton broyé & réduit en bouillie, puis séché dans des formes où il prenoit la consistance d'une légère feuille de feutre.

Les Européens qui n'en avoient pas la matière, & qui envoyoient de grandes sommes en Asie pour en tirer cette marchandise si usuelle, essayèrent d'en faire avec leurs fils de lin & de chanvre. Ces filamens leur parurent d'abord intraitables par l'excès de leur longueur & de leur dureté; mais enfin on s'apperçut que quand ils avoient été employés & assouplis par l'usage, ils se trituroient parfaitement. Découverte heureuse qui prolongea la durée des livres par la bonté de la matière, qui en aida la multiplication par la modicité du prix, & qui en facilita la lecture par l'opposition du noir de l'encre sur un fond bien blanc. L'invention du papier de chiffons attira chez nous, vers les treizième & quatorzieme siècles, cette importante partie de commerce. En Auvergne, où il y a beaucoup de manufactures de papier, on appelle les guenilles *pattes*. On préfère dans toutes les manufactures la toile blanche & fine de chanvre & de lin à toutes les autres. Les chiffons de laine & de soie, ne sont propres qu'à faire du papier gris, & encore est-on obligé d'y mettre beaucoup de gros linge.

On a soin d'y faire sécher les chiffons avant de les employer, ensuite on les *délisse*. Ce sont des femmes qui sont chargées de cette opération; elles sont dans une grande salle remplie de chiffons où elles s'occupent à découdre avec un grand couteau les ourlets, à nettoyer les ordures, enfin à séparer les différentes qualités de chiffons, le gros d'avec le médiocre, les médiocres d'avec les fins, afin qu'on en puisse former ensuite autant de sortes de papiers. Cet ouvrage demande à être fait avec une exactitude particuliere; car la beauté du papier dépend beaucoup de la qualité du linge.

Lorsqu'il est propre & divisé, on le met au pourrissoir en observant la même distribution. Ce pourrissoir est une cuve de pierre en Auvergne, & dans d'autres Provinces une chambre voûtée. Quand il est plein de chiffons, on jette de l'eau par dessus pendant dix ou douze jours, & huit à dix fois par jour sans les remuer; on les laisse ensuite pendant dix ou douze autres jours sans les mouiller; on observe seulement de les retourner afin que ceux qui sont au fond viennent audessus. On les laisse encore vingt ou vingt-cinq jours sans y toucher, de façon que le pourrissage peut durer deux mois en tout; mais le temps n'est point fixé, on laisse pourrir les chiffons jusqu'à ce que l'on ne puisse tenir la main que pendant quelques secondes dans la cuve: le pourrissage contribue beaucoup à la bonne qualité du papier.

Le chiffon étant pourri, on le porte au *dérompoir* pour le couper par petits morceaux de la largeur d'environ un pouce & demi. Cette opération s'exécute par le moyen d'une lame attachée sur un établi, & qu'on appelle le *dérompoir* ou *la faulx*. On met ensuite ces morceaux dans de petites cuves de bois entourées de cerceaux de fer pour les porter au *lavoir*. Ce lavoir est une auge de pierre où coule une eau claire;

on y met les chiffons & on les remue à force de bras pour enlever totalement les ordures qu'ils pourroient contenir encore. Après cela il ne s'agit plus que de les réduire en une pâte claire : on se sert pour cette opération dans quelques provinces de *moulins à cylindres*, & dans d'autre de *moulins à pilons* ou *maillets*, mais on fait deux ou trois fois plus d'ouvrage dans une papeterie à cylindres, que dans une papeterie à pilons.

Nous allons donner une idée des unes & des autres, après avoir observé qu'on ne doit employer pour la papeterie que les eaux les plus claires, & qui dissolvent le mieux le savon. Pour les rendre encore plus propres, on les conduit de façon qu'elles passent d'abord au travers d'un panier d'osier, & qu'elles sont ensuite reçues dans de grands timbres de pierres ou reposoirs, où l'eau coule de superficie & passe de l'un à l'autre, pour avoir le temps de déposer peu à peu dans chacun de ces timbres ce qui peut lui rester d'immondices. Il y a même des manufactures où l'on place dans les dernières issues de l'eau des tas de chiffons de distance en distance pour mieux retenir le sable fin, dont on ne peut trop soigneusement se garantir, & pour filtrer en quelque sorte toute l'eau qui doit servir à la fabrication du papier.

Dans les *moulins à pilons*, la roue est mue par un courant, comme dans les moulins à eau ordinaire; l'arbre qui traverse cette roue est garnie, de distance en distance de soixante-douze mantonets, placés de façon qu'à chaque tour de roue, ils élèvent quatre fois chacun des pilons ou maillets, & les laissent retomber autant de fois dans des espèces de mortiers qu'on appelle *piles* ou *creux de piles* ou *bachats*, & qui sont taillés dans l'épaisseur d'une grosse pièce de bois de chêne : le fond de chaque pile est garni d'une platine de fer fondu ou forgé, d'un ou de deux pouces d'épaisseu .

Les trois piles les plus proches de la roue se nomment *piles à éfilocher* ou *piles-drapeaux ;* les maillets qui agissent dans ces piles sont garnis de gros clous de fer pointus & tranchans, destinés à hacher les drapeaux ou chiffons. La quatrième & la cinquième piles s'appellent *piles à affiner* ou *piles-floran;* leurs maillets sont garnis de clous à tête plate en forme de coins, qui servent à piler & à broyer les drapeaux pour les réduire en pâte. La sixième & dernière pile, se nomme *pile à effleurer* ou *pile à l'ouvrier ;* les maillets qui y répondent ne sont point garnis de fer, parce qu'ils ne servent qu'à délayer la pâte lorsqu'on veut l'employer.

Les maillets ou pilons qui agissent dans une même pile, ne sont pas tous de la même force, & leur levée est aussi proportionnée à leur force. C'est cette inégalité qui fait pirouetter le chiffon dans les piles, afin qu'il soit mieux battu, soulevé & retourné, au lieu d'être simplement foulé contre le fond des piles.

Entre les piles il y a de petites auges nommées *bachassons*, qui, par le moyen de différentes goutières de bois, reçoivent l'eau d'un reposoir, & la distribuent dans les piles par deux tuyaux de bois qui avancent de deux pouces sur les piles. Sur chaque bachasson il y a un couloir formé de quatre planches, & dans le fond est une étoffe de laine; ensorte que les ordures que l'eau pourroit avoir charriées, malgré toutes

toutes les précautions dont nous avons parlé, restent dans ce couloir & n'entrent point dans le bachasson.

Enfin dans le fond de chaque pile il y a un trou, par lequel l'eau peut s'écouler & se renouveler ainsi continuellement, mais elle ne peut parvenir à ce trou que par une pièce placée dans l'intérieur de chaque pile au-devant du bachat. Cette pièce qu'on appelle *le kas*, est une plaque de bois, dans le milieu de laquelle il y a trois ouvertures couvertes d'un tamis de crin nommé *toilette*.

Quand les chiffons ou drapeaux sont en état, on les porte au moulin dans des espèces de tinettes de bois, qui peuvent en contenir 25 ou 30 livres. Chaque tinette fait la charge d'une pile; mais on ne met les chiffons qu'à diverses reprises, de quart d'heure en quart d'heure, autrement ils pourroient se lier ensemble, & les maillets ne les hacheroient pas aussi facilement.

Après que les chiffons ont été hachés dans les piles à éfilocher, jusqu'à ce qu'on n'apperçoive plus aucune forme de toile, ce qui dure depuis six jusqu'à douze heures, suivant la dureté du chiffon & la vîtesse de l'eau qui fait mouvoir le moulin, on les met dans les deux piles suivantes appelées *piles floran* ou *piles à affiner*, & c'est ce que l'on nomme *remonter:* on se sert pour transvaser la pâte, d'une écuelle de bois appelée *écuelle remondatoire*. Le travail des piles à affiner dure depuis douze jusqu'à vingt heures, suivant la force des drapeaux & celle des eaux: on juge qu'il est fini lorsqu'on n'apperçoit plus dans la pâte ni filamens ni flocons.

L'invention des moulins à cylindres n'est pas ancienne, & cependant on en ignore l'époque précise. On prétend que cette méthode a été imaginée en France, où elle a été négligée, & que de là elle a passé en Hollande où elle est usitée dans presque toutes les Fabriques.

Dans ces moulins, l'arbre de la roue fait mouvoir des cylindres au lieu de faire mouvoir des maillets, & le travail de la pâte, au lieu de se faire dans des piles, se fait dans des cuves oblongues de bois de chêne, revêtues de plomb dans leur intérieur, & dont les angles sont arrondis. Chacune de ces cuves est partagée dans son milieu par une cloison de bois qui n'est pas aussi longue que la cuve, & qui par conséquent, laisse par ses deux extrémités une communication libre entre les deux parties de la cuve. L'une de ces deux parties est garnie dans son fond d'un massif qui forme deux plans inclinés en sens contraire, au sommet desquels est une platine sillonnée en vives arrêtes. Au-dessus de cette platine est un cylindre de bois armé de barres de fer de distance en distance, ce qui le fait assez ressembler à un tronçon de colonne cannelée. Quand le cylindre est mis en mouvement, les chiffons se broyent entre ses vives arrêtes & celles de la platine; ils retombent ensuite par le plan incliné opposé au côté par lequel on les a fait entrer, & ils se répandent dans toute l'étendue de la cuve, mais on a soin de les ramener avec de longues perches dans le courant qui doit les conduire sous le cylindre.

Il y a trois différentes espèces de cylindres, qui sont chacun dans une cuve séparément, & qui répondent

aux trois espèces de pile dont nous avons parlé. Les *cylindriques éfilocheurs* ne sont pas aussi près de la platine que les *affineurs*, parcequ'il faut assez d'espace pour que les chiffons puissent passer. Les cylindres affineurs ont aussi sur les barres de fer dont ils sont garnis, une rainure que n'ont point les premiers. Cette rainure sert à multiplier les inégalités de la surface du cylindre, pour saisir plus aisément les chiffons déjà hachés par le cylindre éfilocheur. Les cylindres affleurans sont des espèces de grands *moussoirs* de bois, qui ne servent qu'à délayer la pâte, lorsqu'on veut la mettre en œuvre.

Lorsque la pâte a été suffisamment affinée, soit par le travail des pilons, soit par celui des cylindres, on la porte dans les *caisses de dépôt* en attendant qu'on veuille s'en servir. Les caisses de dépôt sont des auges de pierre, couvertes d'une voûte de pierre de taille, & enfoncées dans un mur, pour que les ordures ne puissent point y pénétrer; & il y a sous chacune quelques ouvertures pour laisser égouter la pâte dans une voie d'eau qui est sous les caisses. Dès que les chaleurs arrivent, il faut avoir soin d'employer cette pâte; autrement les vers s'y mettent, & elle se corrompt infailliblement.

Lorsqu'on veut se servir de la pâte, on commence par la délayer, car elle durcit ordinairement dans les caisses de dépôt. Cette opération se fait promptement, par le moyen des *maillets affleurans*, ou du *cylindre émoussant*. La matière étant ainsi affleurée, est propre à faire le papier. On en met la quantité convenable dans une cuve remplie d'eau, que l'on tient toujours chaude à un certain degré; on remue cette pâte avec une fourche, pour la bien mêler avec l'eau qui paroît alors comme du petit lait, ou de l'eau un peu trouble. Celui qui est chargé de faire le papier, & qu'on appelle l'*ouvrier*, prend une *forme* ou *moule*, qui n'est autre chose qu'un châssis de la grandeur de la feuille, garni de fils de laiton très-serrés; il plonge sa forme dans la cuve, & la retire chargée de cette pâte liquide, dont le superflu s'écoule à l'instant par les interstices des fils de laiton; mais il en reste une quantité suffisante, que l'ouvrier étend sur la forme avec égalité en la secouant doucement de droite à gauche, & d'avant en arrière. Par ces mouvemens les parties de cette pâte si fluide se lient & s'accrochent mutuellement, & il reste sur la forme une vraie feuille de papier, de la grandeur de la forme elle-même. Cette feuille, après avoir été égoutée pendant quelques secondes sur le *trapan* de la cuve, qui est une planche percée de plusieurs trous, passe entre les mains du *coucheur*, dont la fonction est en effet de coucher chaque feuille de papier sur des *feutres* ou *langes*, qui sont des pièces de drap de laine blanche & douce; il faut que les feutres soient sans coutures & sans pièces, afin de ne faire aucune impression sur le papier: ils doivent toujours être propres; on ne doit pas laisser passer huit jours sans les nettoyer, & ils doivent avoir un côté moins velu que l'autre, & c'est sur le côté qui l'est moins, qu'on doit coucher la feuille de papier, pour ne la point froisser.

L'Ouvrier doit avoir soin d'étendre la matière également, sans quoi

le papier eſt chargé d'andouilles ; il doit éviter auſſi de laiſſer tomber des gouttes d'eau ſur le papier, ce qui fait tout autant de taches ineffaçables: un Ouvrier peut faire ſept à huit rames de papier dans ſa journée ; c'eſt - à - dire, environ quatre mille feuilles, puiſque la rame en contient cinq cens. Les opérations que nous venons de décrire ſe font avec une extrême promptitude : pendant que le coucheur étend la première feuille, l'Ouvrier fait la ſeconde, & auſſitôt il reprend la première forme pour la troiſième feuille ; enſorte que tout le travail ſe fait avec deux formes.

L'aſſemblage & le nombre de vingt-ſix feuilles de papier avec leurs feutres s'appellent *un quet*, la *porſe* eſt faite de pluſieurs quets, ſuivant la grandeur du papier; la porſe de couronne, par exemple, a dix quets, ou deux cens ſoixante feuilles. Lorſqu'on a la quantité ſuffiſante de feuilles pour former une porſe, il faut la preſſer ; on la couvre pour cet effet d'un feutre, enſuite d'une planche. Quatre ou cinq hommes font agir la preſſe par le moyen d'un levier de dix à douze pieds, dont un bout rentre dans la tête de la vis ; & quand par cette violente compreſſion, ils ont fait égouter autant d'eau qu'il eſt poſſible, ils atttachent à l'extrémité du levier une groſſe corde, dont un bout paſſe dans une eſpèce de tour ; enſuite ils tournent ce cabeſtan tant qu'ils peuvent, pour que la compreſſion ſoit encore plus conſidérable.

Enſuite un Ouvrier qu'on nomme le *leveur*, détache les feuilles de deſſus les feutres que la preſſe y a attachées. On ſe ſert encore après cela d'une autre preſſe, que l'on nomme la *preſſette ;* elle achève de ſécher le papier, & elle en rend le grain plus égal. Quand le papier a ſubi l'opération de la ſeconde preſſe, *on en forme des pages*, c'eſt-à-dire, qu'on le ſépare par paquets de ſept à huit feuilles ; & l'on porte ces pages au petit étendoir, où on les met ſécher ſur des cordes : lorſqu'on les ſuppoſe ſuffiſamment sèches, on les manie & on les ſecoue bien pour les préparer au collage ; car ſans la colle le papier ne ſeroit propre que pour deſſiner, & n'auroit point aſſez de conſiſtance pour contenir l'encre, ſans que l'humidité le pénétrât.

La colle eſt compoſée avec des rognures que l'on prend chez les Chamoiſeurs, Mégiſſiers & autres Fabricans de peaux : le collage ſe fait dans une chambre voûtée, où il y a deux grandes chaudières de cuivre, & une autre moins grande qu'on nomme *mouilloir*, & en Auvergne *mouilladoir*, laquelle eſt placée ſur un trépied, avec un réchaud de feu par-deſſous. La colle de poiſſon que les Moſcovites préparent en forme de pains, tels que nous les recevons de Hollande, ſeroit bien meilleure, mais la cherté & l'éloignement empêchent qu'on ne ſe ſerve de cette colle dans les papeteriess, quoiqu'on en connoiſſe bien le bon effet.

On remplit une des deux grandes chaudières d'eau nette, environ aux deux tiers, & il y a au milieu une eſpèce de jatte de fer à jour, ſuſpendue avec une corde que l'on retire quand on veut, par le moyen d'une poulie. Cette jatte de fer, contient les rognures, afin qu'elles ne s'attachent point au fond

de la chaudière; on fait chauffer l'eau jusqu'à ce qu'elle soit prête à bouillir, & on laisse recuire les rognures pendant quatre ou cinq heures; quand on juge la colle assez cuite, on passe le liquide dans l'autre grande chaudière à travers un drap de toile rousse, médiocrement serré; on verse dans le mouilloir une moitié d'eau pure, & une moitié d'eau de colle, & on met dans le tout un peu d'alun de Rome; ensuite l'Ouvrier qui doit coller, qu'on nomme le *Salaran*, ou *Saleran*; prend les pages de papier qu'on rapporte de l'étendoir, & il en forme des *poignées*; c'est ainsi qu'on appelle la quantité de feuilles que le Saleran peut coller à la fois; il plonge toute la poignée dans le mouilloir, & le papier se trouve suffisamment collé: il faut observer seulement que la colle ne soit pas trop chaude, parcequ'elle raccourciroit le papier.

Le papier étant collé, on porte la poignée sous une presse destinée pour le papier collé; mais on ne la met en jeu que lorsqu'il y a un nombre de poignées suffisant. Cette presse ne diffère des premières dont nous avons parlé, qu'en ce qu'elle a une rigole tout autour du soutrait; par laquelle l'excédent de la colle coule dans une tinette. Après que les rames sont collées, on les porte au grand étendoir, & on les y étend sur les cordes une à une: si le papier n'étoit pas étendu aussi-tôt après la colle; il se gâteroit immanquablement.

Le grand étendoir en Auvergne, est une salle formant trois corridors de 114 pieds de long sur 36 de large; le plancher est de sapin; il y a des cordes qui forment trois rangées, attachées à des chevrons percés de distance en distance: cet endroit est exposé au grand air, & il y a un très-grand nombre de fenêtres, pour que le papier sèche avec plus d'aisance, c'est-à-dire, en deux ou trois jours; car il rouffit, lorsqu'on l'y laisse trop long-temps. On ferme l'étendoir pendant la nuit, de même que dans le jour lorsqu'il pleut, ou que le vent est trop violent. Les femmes qui sont chargées d'étendre le papier, & qu'on nomme *Saleranes*, ont des bancs de différentes hauteurs pour étendre sur les différens étages.

Lorsque les feuilles sont sèches, les femmes vont les retirer de dessus les cordes, & elles en forment des poignées: lorsque les poignées sont formées, on les porte au lissoir: le Saleran les déplie & les applatit un peu avec son coude, pour les préparer à être mises en presse; il en forme ensuite des tas. Il y a ordinairement une chambre voisine du lissoir, où il y a huit ou neuf presses, semblables à celles dont nous avons parlé; on y comprime fortement les poignées & on les laisse en cet état pendant douze heures, ensuite on les secoue sur de grands bancs faits exprès pour séparer les feuilles qui tiennent les unes aux autres; de-là on les porte au lissoir après les avoir mises une seconde fois pendant douze heures sous la presse.

La salle du lissoir est remplie de tables assez larges pour qu'on puisse y travailler des deux côtés à la fois: ces tables sont couvertes de cuir, & au milieu de chaque table s'élève une planche qui règne d'un bout à l'autre pour séparer les opérations des lisseuses.

Le lissoir qu'on tient à la main, est une pierre à fusil de trois ou six

pouces de long, sur deux & demi de large, & d'un pouce d'épaisseur : la base est taillée en forme de plan incliné, pour glisser plus aisément sur le papier, & le haut de la pierre qu'on tient dans la main a une forme ovale. On déploie chaque feuille de papier sur un cuir de mouton, ou une peau de chamois, attachée sur le bord de la table, & la lisseuse passe fortement son lissoir sur les deux côtés de la feuille, en le poussant toujours en avant.

Pour le grand papier, on ne lisse jamais qu'au marteau, qui est une grosse masse de fer de cinquante ou soixante livres. Ce marteau n'agit que par le mouvement d'une roue que l'eau fait tourner : on ne lisse point en France le papier qu'on destine pour les Imprimeries ; mais pour tenir lieu du lissoir, on le presse bien plus fortement que le papier à écrire.

Lorsque le papier est lissé, il passe entre les mains des femmes que l'on nomme *Trieuses* : elles mettent chacune devant soi une rame de papier lissé, & elles l'examinent au grand jour, une feuille après l'autre, pour voir les défauts & les ordures qu'il peut y avoir ; elles enlèvent tout ce qui peut s'emporter avec un *épluchoir* ou *grattoir*, & séparent le bon papier d'avec le *retrié*, le *chantonné*, le *court* & le *cassé* ; le bon est celui dont les feuilles sont entières & point tachées, le retrié est celui qui est taché d'eau ; le chantonné celui dont les feuilles sont ridées ; le court, celui dont les feuilles sont plus courtes que les autres & dentelées ; le cassé est un papier dont les feuilles sont percées, & qui ne peuvent pas servir tout entières.

Il y a ensuite des saleranes compteuses, dont l'emploi est d'assembler le papier, & de le mettre en mains de vingt-cinq feuilles, en observant de ne pas confondre les différentes espèces de papier.

Le papier cassé se refond, ou lorsqu'il n'y a qu'une demi-feuille de gâtée, on en compose les cahiers de papier à lettre de six feuilles. Pour refondre le papier, on le fait tremper dans l'eau bouillante pour lui faire perdre sa colle, & ensuite on le remet au moulin.

Le maître de salle ou saleran, met le papier sous la presse avant de l'envelopper, pendant douze heures, vingt-quatre même, suivant la qualité du papier, & ensuite il le rogne aux trois bords avec de grands ciseaux, dont une branche est attachée dans une table. Lorsqu'on en a formé des rames de vingt mains chacune, on les met encore sous la presse, & le lendemain on les ficelle en trois, & l'on marque sur l'enveloppe la qualité du papier, le nom même du fabricant, & celui de la province. Enfin après avoir mis les rames encore une fois sous la presse, on les porte dans un magasin bien sec, où le papier ne perd rien de sa qualité ; au contraire il n'en devient que meilleur, pourvu toute fois qu'il n'ait pas été plié trop humide.

Tous les temps de l'année sont propres à faire du papier ; on a remarqué cependant que le papier fin est plus beau en hiver qu'en été ; il n'en est pas de même pour la colle, il faut savoir choisir le temps convenable.

Le papier prend différens noms suivant sa grandeur, sa finesse, sa bonté, & suivant les marques ou figures qu'il porte. Les réglemens

demandent que chaque main de papier soit de vingt-cinq feuilles, & chaque rame de vingt mains : il est défendu aux fabricans de mélanger les rames de diverses qualités.

Plusieurs provinces de France ont des moulins à papier ; mais les meilleures manufactures sont en Auvergne : c'est sur le papier de cette province que se font les plus belles impressions de Paris, & même de Hollande & d'Angleterre.

Le papier qui se débite le mieux chez les Espagnols & en Amérique, est le papier de Gènes. La manière dont ce papier est préparé & collé a beaucoup contribué à le répandre : la préparation de cette colle empêche les vers de s'y mettre.

Les papiers des autres pays sont sujets à cet accident.

On a souvent désiré que l'on fabriquât des papiers assez grands pour les plans & les gravures, sans être obligé de multiplier les feuilles.

On sait que la plupart des papeteries, même celles de Hollande, n'ont porté leurs moules qu'à de certaines grandeurs, qui sont insuffisantes pour les grandes pièces gravées. La fabrique de Montargis a pourvu à cet inconvénient ; on trouve dans ses magasins des papiers d'un seul morceau assez grands pour les gravures : elle en fabrique de très-beaux & de très-fins, sur les grandeurs de trois pieds & plus.

On a essayé en France d'imiter le papier d'Hollande à cause de sa beauté & de sa belle couleur ; cependant s'il flatte plus la vue, il a bien ses désagrémens ; il se coupe lorsqu'on le roule ; on ne peut pas le relier, & il ne peut soutenir l'impression.

Les chiffons de *linge* ne sont pas la seule matière avec laquelle on puisse faire du papier. Les Japonnois font le leur avec de l'écorce de *canschy*, arbre très-gros qui croît dans leur pays. Voici comment ils s'y prennent. On coupe l'arbre à rez de terre ; il continue à pousser de petits rejetons : quand ils sont de la grosseur du doigt on les coupe, on les fait cuire dans un chauderon jusqu'à ce que l'écorce s'en sépare, on sèche cette écorce, & on la remet cuire encore deux fois, en remuant continuellement, afin qu'il se forme une espèce de bouillie ; on la divise & on l'écrase encore plus dans des mortiers de bois ; on met cette bouillie dans des boîtes carrées, sur lesquelles on met de grosses pierres pour en exprimer l'eau : on porte la matière sur des formes de cuivre, & on procède de la même manière que font les papetiers.

On trouve de temps immémorial, du papier chez les Chinois, & de très-beau : ils y emploient le chanvre, le coton, la soie, les écorces d'arbres, dont la principale est celle du bambou. Le Père Parennin en a envoyé de plus de quarante sortes, toutes curieuses par quelques circonstances particulières. Leur papier est doux & uni, d'une grande beauté ; & les feuilles sont d'une grandeur, à laquelle toute l'industrie de nos ouvriers n'a encore pu atteindre. On sait que les chiffons sont débarrassés, par les lessives de la partie spongieuse, nommée *parenchyme* ; mais on n'auroit pas cru que la filasse simplement battue, pût produire une pâte dont on a formé un papier assez fin, & qui paroît se perfectionner. Il est plus que probable que les fi-

lasses d'aloès, d'ananas, de palmier, d'ortie, & d'une infinité d'autres plantes ou arbres, seroient susceptibles de la même préparation. Nous ne sommes point aussi riches en plantes & arbres dont on puisse détacher les fibres ligneuses, que les Indiens de l'un & l'autre hémisphère. Nous avons cependant l'aloès sur certaines côtes. En Espagne on a une espèce de sparte ou de genêt, qu'on fait rouir pour en tirer la filasse, & dont on fabrique ces cordages, que les marins appelent *sparton ;* on en pourroit donc tirer du papier. M. Guettard en a fait avec nos orties & nos guimauves des bords de la mer ; & il ne désespère pas qu'on en puisse faire avec quelques-unes de nos plantes & de nos arbres même, sans les réduire en filasse. Le raisonnement qui avoit conduit cet Académicien à fabriquer du papier immédiatement avec la filasse, lui a fait essayer d'en faire avec du coton, & il a réussi. Il vouloit s'assurer si ce duvet étranger donneroit une bonne pâte, pour travailler avec plus de sûreté sur le duvet de nos chardons, & sur celui de l'apocin de Syrie, qui, quoique étranger, vient bien chez nous. Enfin M. Guettard, dont le zèle & la sagacité sont très-connus, a voulu nous faire voir les avantages que nous pourrions tirer, à cet égard, d'une infinité de substances que nous rejetons comme inutiles : on en trouve le détail dans son Mémoire, & dans le Journal Économique, des mois de Juillet & d'Aout 1751.

On dit proverbialement, *brouiller, gâter du papier ;* pour dire, écrire de méchantes choses.

On dit proverbialement, *le papier soufre tout ;* pour dire, qu'on écrit sur le papier tout ce qu'on veut, & que l'on ne doit pas conclure qu'une chose soit vraie, de cela seul qu'elle est écrite.

On dit, *mettre ses raisons sur le papier, jeter ses idées, ses réflexions sur le papier ;* pour dire, les mettre par écrit.

On dit proverbialement, que *les murailles sont le papier des fous ;* pour dire, qu'il n'y a que les fous qui écrivent sur les murailles.

On appelle *papier timbré*, celui qui porte la marque du timbre & qui est destiné à écrire les actes publics dans les pays où la formalité du timbre est en usage. *Voyez* FORMULE.

Il y a aussi du papier dont on ne se sert point ordinairement à écrire, mais à dessiner, à faire des patrons, des enveloppes, des paquets, *&c. On enveloppe les pains de sucre avec du papier bleu.*

On appelle *papier marbré*, un papier peint de diverses nuances ou de différentes couleurs. Et *papier brouillard*, un papier qui n'a pas été collé, & sur lequel par conséquent l'encre flue & s'étend ; on s'en sert dans les livres de compte au lieu de sable, pour empêcher l'encre de gâter la feuille opposée ; ce même papier est aussi d'usage chez les Droguistes & Apothicaires pour filtrer les liqueurs, auxquelles la chausse d'hypocras n'est pas si propre.

On appelle *papier réglé*, le papier préparé avec les portées toutes tracées, pour y noter la musique.

Il y a du papier réglé de deux espèces, savoir celui dont le format est plus long que large, tel qu'on l'emploie communément en France, & celui dont le format est plus large que long ; ce dernier est le seul dont on se serve en Italie.

Cependant par une bisarrerie dont on ignore la cause, les Papetiers de Paris appellent *papier réglé à la Françoise*, celui dont on se sert en Italie, & *papier réglé à l'Italienne*, celui qu'on préfère en France.

Le format plus large que long paroît plus commode, soit parcequ'un livre de cette forme se tient mieux ouvert sur un pupître, soit parceque les portées étant plus longues on en change moins fréquemment : or, c'est dans ces changemens que les Musiciens sont sujets à prendre une portée pour l'autre, surtout dans les partitions.

Le *papier réglé* en usage en Italie est toujours de dix portées, ni plus ni moins; & cela fait juste deux lignes ou accolades dans les partitions ordinaires, où l'on a toujours cinq parties; savoir, deux dessus de violon, la *viola*, la partie chantante, & la basse. Cette division étant toujours la même, & chacun trouvant dans toutes les parties, sa partie semblablement placée, passe toujours d'une accolade à l'autre sans embarras & sans risque de se méprendre. Mais dans les partitions Françoises où le nombre des portées n'est fixe & déterminé, ni dans les pages ni dans les accolades, il faut toujours hésiter à la fin de chaque portée pour trouver dans l'accolade qui suit, la portée correspondante à celle où l'on est; ce qui rend le Musicien moins sur, & l'exécution plus sujette à manquer.

On dit figurément, *être sur les papiers de quelqu'un*; pour dire, lui devoir de l'argent. La même chose se dit d'un homme contre lequel on a donné quelque mémoire à celui qui a droit d'inspection & de juridiction sur lui. *Ils sont sur les papiers du Lieutenant de Police.*

On dit figurément & familièrement, *être bien ou mal sur les papiers de quelqu'un*; pour dire, être bien ou mal dans son esprit.

PAPIER, se dit aussi d'un journal, d'un livre de compte. *Il faut marquer ce reçu sur votre papier. C'est son papier journal.*

On appelle *papier terrier*, un régistre contenant le dénombrement de toutes les terres & de tous les tenanciers qui relèvent d'une Seigneurie. *Ce pré doit être sur son papier terrier.*

On appelle *papier volant*, un écrit qui ne tient à rien, qui ne fait point une partie essentielle d'un ouvrage, d'un procès, d'un régistre. *Il fit cette note sur un papier volant.*

On dit familièrement, *ôtez, rayez cela de vos papiers, de dessus vos papiers*; pour dire, ne comptez pas là-dessus. *Si vous croyez qu'il vous servira, vous n'avez qu'à rayer cela de dessus vos papiers.*

PAPIER, se dit aussi absolument, pour désigner des lettres de change, des billets & autres effets payables au porteur, qui représentent l'argent comptant. *Le Roi les a payés en papier. Il y a beaucoup de papiers royaux. Les papiers publics étoient en discrédit.*

PAPIER, se dit encore de toute sorte de titres, enseignemens, mémoires & autres écritures. *Il faut conserver ce papier. On a mis le scellé sur ses papiers.*

PAPILIONACÉE; adjectif des deux genres & terme de Botanique, synonyme de *légumineux*.

PAPILLAIRE, adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui tient de la nature des papilles ou expansions nerveuses.

PAPILLE; substantif féminin, synonyme de *mammelon*.

PAPILLON ; substantif masculin. *Papilio.* Petit insecte qui a des pieds, quatre aîles, des yeux, des antennes, & qui vient d'une chenille, après avoir passé par l'état de nymphe ou de chrysalide.

La vivacité, le grand éclat, la variété surprenante des couleurs des papillons ont fait de ces insectes un objet de curiosité & d'admiration pour les Naturalistes.

Le jeune papillon averti par l'instinct qu'il a acquis assez de force pour rompre la coque qui le renferme dans l'état de nymphe ou de chrysalide, fait un effort qui le ramène au jour où il se montre avec de nouveaux yeux & des organes plus parfaits & plus sensibles que ceux qui le caractérisoient dans son premier état. Ses aîles qui d'abord ne paroissent pas, ou qui sont si petites, qu'on les prendroit facilement pour celles d'un papillon manqué, sont encore couvertes d'humidité; mais aussi-tôt qu'elles sont à l'air & en liberté, les liqueurs qui circulent dans leurs canaux, s'élançant avec rapidité, les forcent à s'étendre & à se développer ; pour accélérer & donner plus de force à ce développement, le papillon nouvellement éclos & impatient de voler, les agite de temps en temps, & les fait frémir avec vîtesse. En même temps tous ceux qui ont une trompe (car tous n'en ont pas) qui étoit étendue & alongée sous le fourreau de la chrysalide, la retirent & la roulent en spirale pour la loger dans le réduit qui lui est préparé. Si quelque cause, soit intérieure, soit extérieure, s'oppose à l'extension des aîles, dans le temps qu'elles sont encore aussi flexibles que des membranes, la sécheresse qui les surprend dans cet état, arrête la suite du développement, les aîles restent contrefaites, incapables de servir, & l'animal se voit condamné à périr, faute de pouvoir aller chercher sa nourriture.

Lorsque les aîles des papillons ont acquis assez de fermeté, les uns prennent leur vol dans le moment ; d'autres se contentent de marcher & d'aller se placer à quelque distance ; mais tous se purgent abondamment, les uns avant de s'éloigner de leurs coques, d'autres après. Cette évacuation est le superflu du corps graisseux, & de toute la matière que la Nature a employée pour leur faire changer d'état. Ces restes sont liquides & assez ordinairement rougeâtres ; on ne remarque plus dans l'intérieur du papillon le nombre de trachées qu'on voit le long des côtés de la chenille. De dix-huit stigmates il n'en reste que deux qui sont sur le corselet ; mais on trouve dans la partie supérieure du ventre une vessie pleine d'air, d'une grandeur assez considérable. Cette vessie a un cou qui aboutit à la bouche ou à la trompe de ceux qui en ont une. C'est par ce canal, aussi bien que par celui des deux stigmates, que l'air entre & sort ; au lieu que dans l'état de chenille, les organes de la respiration étoient distribués des deux côtés de son corps. Ce changement jusques dans les organes de la respiration, fait juger de la prodigieuse révolution qui se fait dans l'intérieur de l'animal pendant qu'il nous paroît si tranquille sous la forme de chrysalide : c'est à la poitrine que sont attachés les muscles qui font mouvoir les aîles.

Lorsqu'on ouvre le papillon, on

découvre l'estomac, le cœur & la moelle épinière, qui sont autant de canaux dont une partie réside dans le ventre, & l'autre en passant par la poitrine, va se terminer dans la tête. Le cœur du papillon est le même qu'étoit celui de la chenille, c'est-à-dire, en quelque sorte un assemblage de cœurs qui règnent dans toute la longueur du corps. Mais on peut remarquer que la circulation s'y fait dans un sens contraire à celui où elle se faisoit dans la chenille. Cependant cette circulation n'est pas toujours constante; & l'on a remarqué avec étonnement que l'insecte pouvoit la varier à son gré. La moelle épinière est la même que celle qui étoit dans la chenille : elle remonte du bas-ventre vers la tête; mais ce qu'elle fait voir de particulier, c'est qu'elle est dans un mouvement continuel & vermiculaire, mouvement qu'elle n'avoit point dans la chenille. On peut observer ce phénomène en faisant tomber le poil de dessus la peau du ventre de la femelle du papillon provenant de la chenille à oreille. La peau en est si transparente, qu'en la frottant d'un peu d'huile, on voit très-distinctement au travers de son épaisseur, tout le jeu de cette moelle épinière, qui est fort vif.

Les organes des sexes dont on ne trouve aucune trace dans la chenille se trouvent tout formés dans le papillon naissant, & situés comme la nature a coutume de les placer dans les autres insectes. Les femelles se font reconnoître aisément à la grosseur de leur ventre, qui est si prodigieusement rempli dans certaines espèces, qu'il en paroît près de crever; il arrive même quelquefois aux femelles de papillon de la chenille à oreille & de la chenille commune, de commencer à déposer leurs œufs, avant qu'ils aient été fécondés, tant elles sont pressées du besoin de pondre. Il y a des espèces de papillons femelles qui pondent jusqu'à quatre, cinq, six & sept cens œufs de suite.

Une collection de papillons, telle qu'on en voit une au Cabinet du Roi, présente un spectacle très-curieux. Ces insectes semblent se disputer à l'envi la beauté des couleurs & l'élégance de la forme. Les papillons de la Chine, surtout ceux de l'Amérique & de la Rivière des Amazones, se font remarquer par leur grandeur, & par la richesse & le vif éclat de leurs couleurs; c'est un spectacle à voir, & non pas à être décrit. A la Chine on envoye les papillons les plus beaux & les plus extraordinaires à la Cour de l'Empereur; ils servent à l'ornement du Palais. On se sert pour les attraper, d'un petit *réseau* de soie de huit pouces de large, monté sur un fil d'archal emmanché d'un bâton léger. On les fait mourir, en leur comprimant du bout des doigts la poitrine; ensuite on les perce d'une épingle, & on les laisse dessécher contre un carton. On dit qu'il y a des Chinoises assez curieuses pour étudier la vie de ces sortes d'insectes : elles prennent des chenilles parvenues au point de faire leurs coques; elles les enferment plusieurs ensemble dans une boîte remplie de petits bâtons; & quand elles les entendent battre des ailes, elles les lâchent dans un appartement vitré & rempli de fleurs; c'est un moyen sûr & facile d'avoir de ces beaux insectes.

Lorsque l'on considère le papillon, quatre de ses parties paroiss-

sent mériter entr'autres une attention particulière, savoir, les aîles, les antennes, la trompe & les yeux.

Les aîles, qui sont toujours au nombre de quatre, lui constituent un genre particulier parmi les insectes aîlés, en ce qu'elles ne sont point couvertes d'étuis, mais seulement d'une espèce de poussière farineuse qui s'attache facilement aux doigts qui les touchent. Cette prétendue poussière considérée au microscope, est un assemblage très-régulier & organisé de petites écailles colorées, taillées sur différens modèles, couchées & implantées sur une gaze solide, & à rainures, quoiqu'extrêmement légère. C'est la dureté & le poli de ces petites écailles qui les rendent si brillantes. Le dessus & le dessous des aîles en sont également couverts. Avec de grandes aîles légères, la plupart des papillons volent de mauvaise grâce; ils vont toujours par zic-zags, de haut en bas, de bas en haut, de droite à gauche, effet qui dépend de ce que leurs aîles ne frappent l'air que l'une après l'autre, & peut-être avec des forces alternativement inégales. Ce vol leur est très-avantageux, parcequ'il leur fait éviter les oiseaux qui les poursuivent; car comme le vol des oiseaux est en ligne droite, celui du papillon est continuellement hors de cette ligne.

Telle est la structure la plus ordinaire des aîles de papillons; mais il y en a d'autres espèces que l'on a surnommées *papillons à aîles d'oiseaux*, parcequ'effectivement leurs aîles paroissent disposées comme celles des oiseaux; ces aîles sont cependant recouvertes d'écailles taillées de manière à en imposer & à paroître comme des plumes. On voit voltiger quelquefois sur le bord des ruisseaux, de ces petits papillons, qui sont blancs & des plus jolis. Une autre espèce porte des aîles vitrées, ainsi nommées, parceque n'étant pas entièrement couvertes d'écailles, les parties qui en sont dégarnies, semblent autant de vîtres; enfin la troisième espèce, sont les aîles d'un petit papillon provenant d'une teigne, qui vit dans l'épaisseur des feuilles d'orme & de pommier; ces aîles présentent au microscope tout ce qu'on peut imaginer de plus riche en or, en argent, en azur & en nacre. On peut voir les figures différentes que plusieurs Auteurs, & en particulier Bonanni, Swammerdam & M. de Réaumur ont données des écailles, des aîles & du corps des papillons.

La première division des papillons & la plus simple est celle qui les distingue en papillons de jour, & en papillons de nuit ou phalènes; ces derniers sont en bien plus grand nombre que les autres. Swammerdam en a observé cent quatre-vingt treize sortes; savoir, treize des plus grands, vingt-huit d'une moyenne grandeur, quatre-vingt-six plus petits, & soixante-six de la plus petite espèce. Il en a décrit cent quatorze espèces avec leurs nymphes dorées. Aldrovande a fait mention de cent dix-huit sortes. Mouffet en représente quare-vingt-six, & Hoffnagel cinquante. Ces papillons ne volent que la nuit; Goédard n'a fait mention que de soixante-dix sept sortes de papillons de jour.

Ces deux genres de papillons se distinguent par les *antennes*. Ceux qui composent la classe des diurnes, ont des antennes de trois dif-

férentes formes. Il y a 1°. Celles que l'on appelle *antennes à masse* ou *à bouton*, parcequ'elles se terminent par un bouton, qui a le plus souvent la figure d'une olive, & quelquefois d'une olive tronquée. Le plus grand nombre des papillons que l'on voit pendant le jour se reposer sur les fleurs, portent des antennes de ce genre.

2°. Les antennes en forme de *massue*.

3°. Celles qui sont tournées en forme de *cornes de béliers*; elles ressemblent un peu aux *antennes en massue*; mais indépendamment de leur figure, elles n'ont pas à l'extrémité le bouquet de poil de ces dernières.

La classe des phalènes ou papillons nocturnes se distingue aussi par des antennes de trois formes différentes. La première est celle à laquelle on a donné le nom d'*antennes prismatiques*, à cause de la forme; la seconde comprend les *antennes à filets coniques ou grainés*, parcequ'ils sont formés d'une suite de grains disposés comme ceux d'un chapelet. La troisième est celle des *antennes à barbe de plumes* ou *en plumes*, à cause de leur ressemblance avec une plume d'oiseau. Dans les différens genres de papillons qui portent de ces antennes, elles servent à distinguer les sexes; celles des mâles sont plus belles & mieux formées que celles des femelles; parmi ces papillons, il y en a de tout unis, de velus, de colorés & de transparens.

On peut distinguer encore les papillons en ceux qui sont pourvus de trompes, & en ceux qui n'en ont pas. Tous les papillons diurnes en sont pourvus; mais parmi les phalènes, plusieurs paroissent en manquer, d'autres en manquent tout-à-fait. Le véritable instant de distinguer la structure de la trompe des papillons qui en sont pourvus, c'est lorsque le papillon ne fait que quitter sa chrysalide; sa trompe est encore étendue sur l'estomac, elle se dégage, elle se roule en spirale; mais dans le premier instant, les deux parties ne se dégagent pas toujours ensemble, & l'on apperçoit des lames creusées en gouttière, qui forment par leur réunion la trompe du papillon; c'est l'organe qui seul fait les fonctions de la bouche & du nez. Lorsque le papillon veut pomper le suc des fleurs, dont la consistance est quelquefois trop visqueuse pour pouvoir être attirée, sa bouche dégorge dans le fond une liqueur qui rend l'extrait de la plante plus fluide; on peut voir cette manœuvre en présentant un morceau de sucre à un papillon diurne qui vient de paroître au jour. Quant aux *yeux des papillons*, ils sont d'une structure admirable.

On se fait ordinairement une idée agréable de la vie d'un papillon; on se le représente comme un animal toujours en joie, dont l'amour & la bonne chère font l'occupation, volant de fleurs en fleurs, de femelles en femelles, mais il s'en faut bien que tout le peuple papillon jouisse d'un bonheur si complet. Si on considère les papillons de nuit, on voit que c'est à leur dernier changement que se terminent les desseins qu'avoit la Nature en les faisant naître. La propagation de l'espèce est le seul signe de vie qu'ils donnent; c'est pour les amener là qu'elle les a fait passer par tant de métamorphoses, de travaux & de dangers.

Plusieurs espèces n'ont point de trompe, ni aucun organe propre à prendre de la nourriture; aussi n'est-ce point pour ceux-ci que les fleurs ont des sucs. Plusieurs ne font aucun usage de leurs aîles pour voler; tel est le papillon mâle du ver à soie. Quoi qu'il en soit, on peut croire que ses aîles lui servent à animer ses esprits & à exciter le cours de ses liqueurs; car elles sont dans une agitation prodigieuse au temps de l'accouplement. Lorsque les mâles ont consommé toutes leurs forces à s'acquitter de leur emploi, & les femelles à pondre & à mettre leurs œufs à couvert, tout est fini. Un épuisement total dans les uns & dans les autres, termine une vie qui ne leur avoit été donnée que pour cela. Une singularité remarquable, c'est que ces mâles qui ont observé un jeûne complet, depuis le moment qu'ils ont commencé à faire leurs coques, jusqu'à celui dont nous parlons, se trouvent encore avoir assez de vigueur pour se montrer les plus amoureux & les plus pétulans des animaux de leur espèce.

C'est parmi les papillons nocturnes que l'on trouve les grandes espèces, comme le *papillon à tête de mort*, le *papillon paon*, ceux du tithymale, *&c.* Ceux-ci restent ordinairement durant le jour appliqués contre des troncs d'arbres ou contre les murs; mais la nuit les réveille, & les rappelle à l'usage de la vie.

Papillon des blés, se dit d'un insecte qui a fait beaucoup de ravages dans l'Angoumois, où il s'étoit multiplié il y a quelques années, au point de consommer en peu de mois les récoltes les plus abondantes: il commence à dévorer les grains dans les épis flottans au milieu des champs; il continue ses ravages dans les granges, & acheve de tout dévaster dans les greniers. Le Cultivateur, qui se voit frustré de ses plus douces espérances, est découragé. L'Académie des Sciences nomma par ordre du Gouvernement en 1760, des Académiciens pour observer sur les lieux cet insecte, pour opposer à ses ravages les remèdes les plus prompts & les plus efficaces, & pour faire les expériences nécessaires, afin d'en détruire l'espèce, s'il étoit possible. C'est dans ces vues que M. Duhamel & M. Tillet se rendirent dans l'Angoumois cette année, & qu'ils y retournèrent en 1761. Ils trouvèrent plus de deux cens Paroisses désolées par cet insecte. Plusieurs Curés & quelques Gentilshommes qui s'étoient appliqués à la destruction de ces insectes, leur firent part de leurs conjectures sur l'origine de ces animaux, & sur les moyens d'en arrêter la multiplication. C'est du concours de toutes ces expériences, & des observations de nos Académiciens, dans leurs deux Voyages en cette Province, que résulte un Ouvrage *in*-12, Livre intéressant pour le Naturaliste, utile au Citoyen, & nécessaire au Cultivateur. On y trouve que le papillon auquel on attribuoit dans l'Angoumois tout le mal fait aux grains, est de la classe des Phalènes: il a des antennes à filets grainés: il porte ses aîles inclinées en forme de toît; elles sont longues par rapport à leur largeur, de couleur de caffé au lait, brillantes au soleil, bordées d'une frange de poils, sur tout du côté intérieur: il a deux barbes qui partent de dessus la tête, passent entre les antennes, se prolongent jusqu'au-dessus des yeux, où elles rencontrent un toupet de poils re-

levé en arrière. A la première vue, ce papillon paroît être assez semblable à celui des fausses teignes.

Ce papillon ne semble occupé que du soin de se multiplier, il s'accouple la nuit, ou dans l'obscurité; l'accouplement dure plusieurs heures: le mâle & la femelle se réunissent quelquefois après s'être séparés. A peine les œufs sont-ils fécondés, que la femelle s'en délivre: elle jette çà & là des paquets de quatre, cinq, trente œufs, ensorte que chaque femelle produit depuis soixante jusqu'à quatre-vingt-dix œufs. Les œufs sont imbibés d'une humidité visqueuse, qui les rend adhérens aux différens corps sur lesquels ils ont été déposés; ils sont de taille à passer par un trou fait dans une feuille de papier avec la pointe de la plus fine aiguille; au microscope ils paroissent striés dans leur longueur, & comme chagrinés.

Quatre, six ou huit jours après que l'œuf a été pondu, selon la température de la saison, il en sort une chenille grosse comme un cheveu, de la longueur d'un quart ou d'un cinquième de ligne; aussi-tôt elle travaille à s'introduire dans l'intérieur du grain, pour se nourrir de sa substance farineuse. Elle se glisse d'abord dans la rainure qui sépare les deux lobes: elle y file quelques fils de soie, puis elle déchire le son avec ses dents, qu'elle ronge de côté & d'autre, de façon que lorsqu'elle a pénétré dans l'intérieur du grain, le son retombe, & ferme assez exactement l'ouverture.

Il en périt plusieurs avant qu'elles soient parvenues à s'introduire dans la substance farineuse, soit que la fatigue, l'épuisement ou la faim les fassent mourir, ou que, comme le soupçonne M. de Réaumur, elles s'entre-détruisent elles-mêmes dans des combats cruels qu'elles se livrent pour s'assurer la possession d'un grain dans lequel elles veulent s'introduire.

Une chenille se contente d'un seul grain de blé, elle n'en sort point pour en attaquer un autre; mais on n'en trouve jamais deux dans le même grain, une seule suffit pour en consommer toute la substance farineuse: elle ne laisse absolument que la pellicule du son. Lorsqu'elle a pris tout son accroissement, elle se dispose à filer sa coque; la chenille peut avoir alors deux lignes & demie de longueur, sa grosseur peut égaler la moitié du grain de blé qu'elle a consumé; son corps est ras, entièrement blanc: elle a deux espèces de cornes sur la tête, qui se dirigent vers la partie postérieure; elle en a deux autres plus longues dans la même direction, placées vers l'*anus*; *elle* a seize jambes.

Comme si elle prévoyoit que sous la forme de papillon, il ne lui restera aucun organe avec lequel elle puisse entamer la pellicule du son qui la renferme, elle prend la précaution de tailler avec ses dents, vis-à-vis de l'endroit où doit être la tête de la chrysalide, une trape assez large pour donner issue au papillon, & qui reste fermée jusqu'à ce que cet insecte ait quitté sa dépouille de chrysalide. Cette sage mesure étant prise, elle file une coque, qui remplit exactement un des lobes du grain; l'autre est occupé par les excrémens. Le papillon étant dégagé de sa robe de chrysalide, perce la coque à coup de tête, lève la trappe faite avec l'écorce du son, & sort de cette espèce de tom-

beau, pour travailler à la propagation de l'espèce.

Tel est le cercle de la vie, & des développemens de cet insecte: les différentes températures des saisons en allongent ou raccourcissent la durée. Il paroît que dans le temps le plus favorable, une génération s'accomplit en vingt-huit ou vingt-neuf jours, ainsi il s'en fait plusieurs dans une année. Sur la fin de Mai, & au commencement de Juin, on trouve des œufs & de petites chenilles sur les épis de la campagne; en Juillet, il en naît des papillons, qui déposent sur les mêmes épis une nouvelle postérité: celle-ci peut en donner encore une autre dans la grange, ou dans le grenier, vers la fin d'Août; si les premiers froids sont retardés, on en voit une nouvelle en Septembre; & enfin une dernière en Novembre, si ce mois est très-chaud. Ce seroit cinq générations en un an: le concours de toutes ces circonstances est très-rare; mais il n'est pas nécessaire que cet insecte multiplie jusqu'à ce point pour faire de grands ravages. Jusqu'aux premiers froids, on voit continuellement sortir des papillons des tas de grains, & chaque papillon vit encore un mois; mais il y a certain temps, où on voit éclorre, presque à la fois, une quantité prodigieuse de papillons qui couvrent le tas, & semblent lui communiquer une sorte de frémissement. Ce sont ces essaims que nos auteurs appellent *une volée*. Cette volée est toujours précédée d'une chaleur considérable qui s'excite dans le tas, & fait monter le thermomètre à vingt-cinq, trente, & quelquefois cinquante degrés, tandis que la température extérieure n'est qu'à treize ou quatorze degrés; une telle chaleur favorise considérablement les progrès des chenilles qui se trouvent dans les grains voisins; quand il ne doit pas y avoir de volée, la chaleur du tas n'excède pas sensiblement celle de l'air extérieur.

Il y a ordinairement trois volées bien sensibles; celle du printemps vers la mi-Mai ou le commencement de Juin; celle d'Août, & une autre dans quelques uns des mois suivans. La volée du printemps a une inclination décidée à sortir des greniers; tous les soirs au coucher du soleil, on voit des essaims de papillons se répandre dans la campagne. Les volées des autres mois passent le jour en repos, s'agitent la nuit, voltigent sur les tas, sans qu'on voye aucun de ces insectes se montrer au-dehors. Qui a appris aux papillons du printemps, qu'ils trouveront au milieu des champs, un aliment plus tendre & plus propre à leur postérité, que celui dont ils ont vécu; & à ceux de l'été, que la famille qu'ils vont mettre au jour, mourroit de faim par-tout ailleurs que dans l'endroit où ils sont nés?

Nos Académiciens ont eu l'attention de chercher au printemps, la lanterne à la main, ces papillons vagabonds: ils les ont trouvés en grand nombre; accouplés sur les épis encore verts, & y déposant leurs œufs. Ils ont eu la précaution de les montrer aux habitans de la Province, pour lesquels l'origine des chenilles que l'on trouve en Juin dans les épis, cessa alors seulement d'être une énigme.

Cette découverte a encore expliqué une autre observation qui auroit pu embarrasser, c'est que les récoltes sont ordinairement d'autant plus endommagées, qu'elles sont plus près d'un hameau & d'un lieu

habité. Ces papillons peuvent même se transporter assez loin.

En cherchant les moyens de faire périr ces insectes & de conserver les blés, l'expérience a enseigné ceux dont on va parler. Une chaleur de 60 degrés suffit pour dessécher en onze heures, les chenilles, les papillons, les chrysalides, & les échauffe tous au point de les rendre friables; cette même chaleur n'ôte point au blé la faculté de germer; & une chaleur de trente-trois degrés, continuée pendant deux jours, suffit pour faire périr tous ces insectes. Comme la chaleur ordinaire des fours, deux heures après qu'on en a retiré le pain, est environ de cent degrés, on ne doit mettre dans le four le grain de blé que l'on veut étuver pour le conserver, que cinq ou six heures après que le pain a été retiré du four; le grain y éprouve alors un degré de chaleur, capable de faire périr les insectes en moins de 48 heures, mais qui ne sauroit altérer le germe. Lorsqu'on veut se procurer une semence bien pure & bien nette, on trempe pendant deux minutes les paniers dans lesquels on a mis du blé, dans une forte lessive de cendres, à laquelle on a ajouté de la chaux vive: cette lessive acheve de faire périr les insectes qui peuvent avoir résisté à la chaleur; & de plus, elle sauve encore les moissons de la carie, qu'on nomme *pourri* en Angoumois. Lorsqu'on veut garder les blés étuvés, un excellent moyen d'empêcher que d'autres papillons n'y viennent de nouveau déposer leurs œufs, c'est de couvrir le tas de blé, de chaux en poudre, d'un pouce d'épaisseur: il suffit même de le couvrir de cendres, ou de l'envelopper dans des sacs de toiles, ou de le mettre dans des tonneaux. Quand il ne s'agit que d'étuver le grain pour en faire du pain ou un objet de commerce, il y a fort peu de précautions à prendre du côté du degré de chaleur. Deux heures après que le pain a été retiré du four, on peut y introduire une grande masse de grains, & l'y laisser deux ou trois jours, en le remuant de temps en temps. Une des précautions importantes, est de battre le blé le plutôt qu'il est possible; le fléau, le van, le crible, détruisent ou emportent toujours un grand nombre de chenilles.

Il seroit aisé par ces moyens simples & peu dispendieux, de parvenir à la destruction totale de cet insecte dans l'Angoumois, ou du moins d'en approcher beaucoup; il ne s'agiroit que de les appliquer pendant un an ou deux à toutes les récoltes de la province. Il y a sur cela d'excellentes vues qu'il faut voir dans l'ouvrage même de MM. Duhamel & Tillet.

PAPILLON PAQUET DE *FEUILLES* SÈCHES, se dit d'un papillon ainsi appelé à cause de sa forme & de sa couleur; il n'y a personne qui ne prît ce papillon lorsqu'il est en repos sur un arbre, pour un paquet de feuilles sèches. Tout concourt à faire prendre cette idée à qui le voit pour la première fois. Ses aîles supérieures qui couvrent tout le corps, ont des nervures qui par leur espèce de relief & leur disposition, imitent celle des feuilles; leur contour est dentelé, comme est celui de plusieurs feuilles; les aîles inférieures qui débordent les supérieures, sont comme d'autres feuilles qui seroient mêlées confusément; une espèce de bec qu'il porte audevant de la tête, formé par deux tiges barbues & appliquées

l'une contre l'autre, semble être la queue d'une de ces feuilles.

Ce papillon provient d'une chenille qui habite communément sur les pêchers, les poiriers, les pommiers, les amandiers; quoiqu'elle ne soit pas rare, elle est difficile à trouver, parceque sa figure en impose, ainsi que celle de son papillon. Cette chenille est de la classe des demi-velues, sa couleur est d'un gris brun, le dessous de son ventre est d'un jaune feuille-morte: elle porte sur son pénultième anneau une corne assez courte & de substance charnue, & deux autres à peu près semblables aux deux côtés de la tête qui est bleuâtre. Cette chenille a quatre pouces de longueur quand elle a acquis toute sa grandeur; elle ne mange que la nuit, & se tient pendant tout le jour appliquée contre le tronc ou les grosses branches de l'arbre, mais si ramassée qu'on ne lui voit ni tête ni queue; on la prendroit pour une de ces tubérosités ou bosses qui s'élèvent souvent sur l'écorce des arbres, sa couleur grise donnant d'autant plus lieu d'en imposer.

Elle se construit contre les branches ou contre le mur une coque grisâtre, d'un tissu peu serré, & dans la construction de laquelle elle fait entrer ses poils. Aussi-tôt qu'elle s'y est renfermée, elle répand une bouillie blanche qui se sèche promptement, se réduit en poudre, & rend la coque opaque. La chenille instruite que son papillon n'auroit pas la force de percer sa coque, lui ménage une sortie.

Papillon à tête de mort, se dit d'un papillon singulier, qui porte des caractères uniques, & qui vient de l'espèce la plus grande de nos chenilles. Lorsque cette chenille a acquis toute sa grandeur naturelle, elle a quatre pouces & demi de longueur; sa couleur est un jaune clair, pointillé de noir sur certains anneaux; on observe sur son dos comme des espèces de chevrons. Cette chenille a cela de singulier qu'elle porte une corne à l'extrémité postérieure, contournée en sens contraire de celle des autres; cette corne est rougeâtre & toute chargée de petits grains graveleux qui imitent assez bien une rocaille: on trouve cette chenille principalement sur le jasmin, quoiqu'elle s'accommode aussi des feuilles de féves de marais & de celles de choux; c'est dans le mois d'Août qu'il faut la chercher. Vers ce temps elle se creuse un trou dans la terre; c'est-là qu'elle se change en chrysalide, de laquelle au mois de Septembre, sort le papillon à tête de mort qui porte l'allarme & l'effroi dans l'esprit du peuple ignorant. Ce papillon est très-grand; il a trois pouces de longueur de la tête à la queue, c'est un phalène: ses ailes étendues ont cinq pouces de vol, la couleur de ses ailes est obscure, d'un brun noir mêlé avec des taches de jaune feuille morte; ce jaune divisé par quelques traits noirs, forme sur son corcelet une figure qui n'imite pas mal une tête de mort, ce qui lui ena fait donner le nom. A cette image funébre peinte sur son corps, se joint encore une singularité unique dans ce papillon, le seul dans lequel on l'ait observée; il fait entendre un bruit fort aigu, qui approche un peu de celui d'une souris, mais qui a quelque chose de plus plaintif & de plus lugubre.

Papillon de l'éclair, se dit de très-petits papillons dont M. de Réaumur a donné l'histoire: ils sont

blancs & ne paroissent à la vue simple que de gros points blancs: à peine ont-ils la grosseur de la tête d'une épingle. Combien de milliers, dit-il, & peut être combien de millions de ces papillons faudroit-il mettre dans le bassin d'une balance pour faire équilibre contre un papillon à tête de mort, mis dans l'autre bassin. Tout petits que sont ces papillons, ils ressemblent aux grands. Regardés avec le microscope, ils paroissent tels que des phalènes de médiocre grandeur, ou tels que de petits phalènes paroissent à la vue simple: ils portent leurs aîles en toît écrasé & quelquefois presque horisontalement. Les supérieures & les inférieures sont blanches tant par dessus que par dessous. Il y a cependant une tache, un endroit où le blanc est sali vers le milieu du dessus de chacune des aîles supérieures. Tout près du milieu de la base de ces aîles il y a une autre tache plus petite. Les quatre aîles ont de l'amplitude: les inférieures sont presque aussi grandes que les supérieures. Ce papillon est pourvu d'une trompe qui, quoique proportionnée à la grandeur du corps, est souvent plus aisée à voir que celle de quantité de papillons beaucoup plus grands, au moins si on la recherche avec une loupe. Regardé avec une forte loupe, il semble avoir des yeux de chaque côté. Malgré sa petitesse, il n'en est guère de plus aisé à trouver; il se tient volontiers sur la plante même dont il s'est nourri, sous la forme de chenille. M. de Réaumur dit qu'en regardant avec attention le dessous des feuilles de l'éclair, & cela dans tous les mois de l'année, surtout dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août, on y découvrira aisément de *ces* papillons. Quelques-uns s'envolent lorsqu'on touche la feuille, mais *d'autres* restent attachés dessous, si on a attention de ne la pas retourner trop brusquement.

Sur la même feuille de l'éclair, du même côté, on trouve dans le même temps une autre espèce d'insectes qui y naissent, parce qu'ils se doivent nourrir des chenilles & des chrysalides d'où sortent ces petits papillons. Ce sont des vers qui se métamorphosent en scarabées. La ponte complette de ce papillon est, au plus, de treize à quatorze œufs. Ces œufs sont quelquefois légérement poudrés de duvet blanc; quand ils n'en ont point, ils paroissent très-transparens, & semblent ne contenir qu'une eau claire; mais ils prennent ensuite une teinte jaunâtre qui augmente de jour en jour: on en voit aussi de grisâtres. Ces petits papillons, comme les plus grands, ne semblent naître que pour perpétuer *leur espèce*; ils s'accouplent peu de temps après leur naissance, & la femelle fait bientôt ses œufs. Il faut peu de temps pour l'accroissement de ce petit papillon. En été il ne reste qu'environ trois jours sous la forme de chrysalide. Mais il y a des papillons dont la petitesse approche de celle des papillons de l'éclair qui restent plusieurs mois sous la forme de chrysalides.

Ces papillons viennent dans tous les mois de l'année sur le chou, où on les trouve sur les feuilles, comme on en trouve des précédens sur celles de l'éclair.

Dans les monumens antiques le papillon est le symbole de l'ame. On voit à Rome un bas relief de marbre représentant un jeune hom-

me étendu sur un lit, & un papillon qui semble, en s'envolant, sortir de la bouche de ce mort, parceque les anciens croyoient, aussi bien que le vulgaire de nos jours, que l'ame sortoit par la bouche. C'est ce qui fait dire à Homère au IX livre de l'Illiade, que quand l'ame a passé une fois la barrière des dents, elle ne peut plus rentrer.

Proverbialement & figurément, lorsqu'un homme se laissant tromper par des apparences agréables, court imprudemment à sa perte ou s'engage dans quelque chose qui lui devient préjudiciable, on dit, qu'*il s'est venu brûler à la chandelle comme le papillon.*

On dit aussi proverbialement & figurément d'un esprit leger & qui ne s'amuse qu'à des choses frivoles, que *c'est un homme qui vole le papillon.*

PAPILLONS, se dit en termes de Marchands de modes, des extrémités du bonnet qui vont depuis l'oreille jusqu'au bec.

Les trois syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

On prononce *papilion.*

PAPILLONNER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier. Voltiger d'objets en objets sans s'arrêter à aucun. *Ce jeune Prince ne fait que papillonner.*

PAPILLOTAGE; substantif masculin. Effet de ce qui papillote. *Un tableau rempli de papillotage.*

PAPILLOTE; substantif fém. Morceau de papier ou de taffetas dont on enveloppe les cheveux qu'on met en boucles, pour les faire tenir frisés.

On dit, *être en papillotes*, *avoir la tête en papillotes*; pour dire, avoir les cheveux sous des papillotes. *On lui met la tête en papillotes.*

PAPILLOTE, s'est dit autrefois pour désigner une petite parcelle d'or, d'argent, de cuivre ou d'acier qu'on applique sur quelque chose, & qu'on appelle aujourd'hui *paillette.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

On prononce *papiliote.*

PAPILLOTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Il se dit des yeux, lorsqu'un mouvement incertain & involontaire les empêche de se fixer sur les objets. *Les yeux me papillotent.*

PAPILLOTER, se dit aussi d'un tableau qui pétille d'une manière incommode par des lumières également brillantes & des couleurs également vives.

PAPILLOTER, se dit encore en termes d'Imprimerie, lorsque le caractère marque double & est embrouillé.

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce *papilioter.*

PAPINIANISTE; substantif masculin. On appeloit ainsi autrefois ceux qui dans l'étude du droit, lisoient les livres du Jurisconsulte Papinien.

PAPINIEN; célèbre Jurisconsulte du troisième siècle, fut Avocat du Fisc, puis Préfet du Prétoire, sous l'Empereur Sévère. Ce Prince conçut une grande estime pour lui, & on prétend que Papinien contribua beaucoup à adoucir son humeur féroce. Le principal emploi du Préfet du Prétoire, étoit de juger les procès avec l'Empereur. Sévère ne décida jamais rien sans son avis; il lui recommanda en mourant, ses deux fils Caracalla & Geta. Le pre-

mier ayant maſſacré ſon frère entre les bras mêmes de leur propre mère, voulut engager Papinien à lui faire un diſcours pour excuſer ce forfait devant le Sénat : *ſachez*, lui répondit le généreux Juriſconſulte, *qu'il n'eſt pas auſſi aiſé d'excuſer un parricide que de le commettre. D'ailleurs c'eſt ſe ſouiller d'un ſecond meurtre que d'accuſer un innocent après lui avoir ôté la vie.* Cette réponſe irrita Caracalla qui le fit décapiter en 212. Cet homme illuſtre n'avoit que 36 ans au plus ; tous les Juriſconſultes en font un cas infini. Valentinien III ordonna en 426 que quand les Juges ſe trouveroient partagés ſur quelque point de droit épineux, on ſuivroit le ſentiment qui ſeroit appuyé par ce *génie éminent.* C'eſt le titre qu'il donna à Papinien. Cujas dit que c'eſt le plus habile Juriſconſulte qui ait jamais été & qui ſera jamais. *Zoſime* qui lui avoit donné le même éloge, ajoute que Papinien aimoit autant la Juſtice qu'il la connoiſſoit. Il y a pluſieurs lois de ce célèbre Juriſconſulte dans le digeſte ; mais la plupart de ſes ouvrages ſont perdus.

PAPION ; ſubſtantif maſculin. C'eſt une ſorte de ſinge dont le corps ramaſſé & les membres nerveux indiquent la force & l'agilité, qui, couvert d'un poil épais & long, paroît encore beaucoup plus gros qu'il n'eſt ; mais qui, dans le réel, eſt ſi puiſſant & ſi fort, qu'il viendroit aiſément à bout d'un ou de pluſieurs hommes, s'ils n'étoient point armés : d'ailleurs il paroît continuellement excité par cette paſſion qui rend furieux les animaux les plus doux ; il eſt inſolemment lubrique, & affecte de ſe montrer dans cet état, de ſe toucher, de ſe ſatisfaire ſeul aux yeux de tout le monde ; & cette action l'une des plus honteuſes de l'humanité & qu'aucun animal ne ſe permet, copiée par la main du papion, rappelle l'idée du vice & rend abominable l'aſpect de cette bête que la nature paroît avoir particulièrement vouée à cette eſpèce d'impudence ; car dans tous les autres animaux, & même dans l'homme, elle a voilé ces parties ; dans le papion au contraire, elles ſont tout à fait nues & d'autant plus évidentes que le corps eſt couvert de longs poils ; il a de même les feſſes nues & d'un rouge couleur de ſang, les bourſes pendantes, l'anus découvert, la queue toujours levée ; il ſemble faire parade de toutes ces nudités, préſentant ſon derrière plus ſouvent que ſa tête, ſurtout dès qu'il apperçoit des femmes pour leſquelles il déploie une telle effronterie, qu'elle ne peut naître que du deſir le plus immodéré. Le magot & quelques autres ont bien les mêmes inclinations ; mais comme ils ſont plus petits & moins pétulans, on les rend modeſtes à coups de fouet, au lieu que le papion eſt non-ſeulement incorrigible ſur cela, mais intraitable à tous autres égards.

Quelque violente que ſoit la paſſion de ces animaux, ils ne produiſent pas dans les pays tempérés ; la femelle ne fait ordinairement qu'un petit qu'elle porte entre ſes bras & attaché, pour ainſi dire, à ſa mamelle ; elle eſt ſujette comme la femme à l'évacuation périodique, & cela lui eſt commun avec toutes les autres eſpèces de ſinges qui ont les feſſes nues : au reſte, ces papions, quoique méchans & féroces, ne ſont pas du nombre des animaux carnaſſiers, ils ſe nourriſſent prin-

cipalement de fruits, de racines & de grains; ils se réunissent & s'entendent pour piller les jardins; ils se jettent les fruits de main en main & par-dessus les murs, & font de grands dégâts dans toutes les terres cultivées.

PAPIRIUS; (groupe de) substantif masculin. On appelle ainsi un fameux groupe de sculpture antique qui représente un événement célèbre dans l'Histoire Romaine, l'aventure du jeune Papirius avec sa mère.

Cet enfant étant un jour demeuré auprès de son père durant une Assemblée du Sénat, sa mère lui fit plusieurs questions à la sortie, pour savoir ce qui s'y étoit dit, chose qu'elle n'espéroit pas apprendre de son mari; cependant elle ne put jamais tirer de son fils qu'une réponse qui ne lui permettoit pas de douter qu'il n'éludât sa curiosité. Le Sénat, répondit-il constamment, a délibéré, si l'on donneroit deux femmes à chaque mari, ou deux maris à chaque femme; c'est cet incident qui a donné lieu au proverbe latin, *curia capax pratexta*, qu'on emploie en parlant d'un enfant qui a beaucoup plus de discrétion qu'on n'en doit avoir à son âge.

Aucun sentiment ne fut jamais mieux exprimé que la curiosité de la mère du jeune Papirius. L'ame de cette femme paroît être toute entière dans ses yeux qui percent son fils en le caressant. L'attitude de toutes les parties de son corps, concourt avec ses yeux, & donne à connoître ce qu'elle prétend faire. D'une main elle caresse son fils, & l'autre main est dans la contraction; c'est un mouvement naturel à ceux qui veulent réprimer les signes de leur inquiétude prêts à s'échapper. Le jeune Papirius répond à sa mère avec une complaisance apparente; mais il est sensible que cette complaisance n'est qu'affectée. Quoique son air de tête soit naïf, quoique son maintien paroisse ingénu, on devine à son sourire malin, qui n'est pas entièrement formé, parce que le respect le contraint, comme au mouvement de ses yeux sensiblement gêné, que cet enfant veut paroître vrai, mais qu'il n'est pas sincère; on voit qu'il promet de dire la vérité, & on voit en même temps qu'il ne la dit pas.

PAPISME; substantif masculin. Terme injurieux dont les Protestans se servent quand ils parlent de la communion de l'Église Catholique.

PAPISTE; substantif masculin. Terme injurieux dont les Protestans se servent pour désigner les Catholiques.

PAPON, (Jean) Lieutenant Général de Montauban en Forez, devint Maître des Requêtes ordinaire de la Reine Catherine de Médecis, qui l'honora de sa confiance. On a de lui, 1°. des *Commentaires* Latins sur la Coutume du Bourbonnois, *in-folio*. Ouvrage peu exact; 2°. *Rapport des deux principes de l'éloquence Grecque & Latine, in-8°.*; 3°. *Recueil d'Arrêts notables*, in-fol. estimé; 4°. Les *Notaires*, en 3 vol. *in-fol.* C'est une espèce de pratique de toutes les parties du droit. Ce Jurisconsulte mourut dans sa patrie en 1590.

PAPOUS; (les) peuple dont le pays appelé *la terre des Papous*, situé au midi des îles Mariannes, & à l'orient des îles Moluques, paroît être une des parties les plus méridionales des terres Australes. Selon Argensola ces Papous sont noirs

comme les Caffres ; ils ont les cheveux crépus, le visage maigre & fort désagréable, & parmi ce peuple si noir on trouve quelques gens qui sont aussi blancs & aussi blonds que les Allemands. Ces blancs ont les yeux très-foibles & très-délicats. On trouve dans la relation de la navigation australe de Lemaire, une description des habitans de cette contrée, dont on va rapporter les principaux traits. Selon ce voyageur, ces peuples sont fort noirs, sauvages & brutaux; ils portent des anneaux aux deux oreilles, aux deux narines, & quelquefois aussi à la cloison du nez, & des bracelets de nacre de perle au-dessus des coudes & aux poignets, & ils se couvrent la tête d'un bonnet d'écorce d'arbre peinte de différentes couleurs ; ils sont puissans & bien proportionnés dans leur taille, ils ont les dents noires, assez de barbe & les cheveux noirs, courts & crépus, qui n'approchent cependant pas autant de la laine que ceux des Nègres ; ils sont agiles à la course, ils se servent de massues & de lances, de sabres & d'autres armes faites de bois dur, l'usage du fer leur étant inconnu ; ils se servent aussi de leurs dents comme d'armes offensives, & mordent comme les chiens. Ils mangent du bétel & du piment mêlé avec de la chaux qui leur sert aussi à poudrer leur barbe & leurs cheveux. Les femmes sont affreuses, elles ont de longues mamelles qui leur tombent sur le nombril, le ventre extrêmement gros, les jambes fort menues, les bras de même, des physionomies de singe, de vilains traits, *&c.*

PAPPENHEIM ; petite ville d'Allemagne, capitale d'un comté de même nom, en Franconie, près de la rivière d'Altmul, à sept lieues, nord-ouest, de Neubourg, & à treize, sud, de Nuremberg. Le comté de Pappenheim a sept lieues de longueur, & trois ou quatre de largeur.

On appelle *pierres de Pappenheim*, des pierres qui se trouvent dans le comté de Pappenheim. Elles sont blanches, feuilletées & remplies de dendrites : souvent on trouve dans ces pierres des empreintes de poissons & d'écrevisses, qui sont entièrement entourées de ces mêmes dendrites qui forment des buissons tout autour. Plusieurs de ces poissons ont la tête retournée, ce qui semble annoncer une mort violente. Les arrêtes sont d'un brun clair. Les écrevisses qu'on y trouve pétrifiées ont des pattes extrêmement longues. On dit qu'il s'en trouve de semblables dans la mer Adriatique.

PAPREMIS, ou PAPRIMIS ; ancienne ville d'Égypte, capitale d'un nome appelé *Papremite* ou *Paprimite*. Mars y avoit un culte particulier, & l'hippopotame y étoit regardé comme un animal sacré.

PAPYRACÉE ; adjectif des deux genres & terme de Conchyliologie. Les Naturalistes donnent ce nom à une espèce de nautile blanc qui se trouve dans la Méditerranée, & même à plusieurs autres sortes de coquilles dont la robe est mince comme du papier, au lieu que les autres coquilles de la même famille sont épaisses & pesantes.

PAPYRACÉE, est aussi le nom qu'on a donné à plusieurs palmiers des Indes & d'Amérique, parceque les Indiens écrivent avec des poinçons sur les feuilles ou l'écorce de ces sortes d'arbres qui leur servent de

papier ; tel eſt le palmier d'Amérique nommé *tal* par les Indiens ; tel eſt encore le guajaraba de la nouvelle Eſpagne, & autres ; Tout palmier dont l'écorce eſt liſſe ou dont la feuille eſt grande & épaiſſe, peut ſervir au même uſage. Le papier du Japon eſt fait de la ſeconde écorce du roſeau des Indes, nommé *bambou*, ou de l'écorce d'un mûrier blanc. On peut très-bien écrire ſur l'une & l'autre écorce, avant qu'elles ſoient réduites en papier fin.

PAPYRUS ; ſubſtantif maſculin. Plante qui croît dans les marais de la baſſe Égypte, ou même au milieu des eaux dormantes que le Nil laiſſe après ſon inondation. Sa racine eſt tortueuſe, rampante & de la groſſeur du poignet ; la tige eſt triangulaire, & ne s'élève pas à plus de ſept à neuf coudées : elle eſt remplie d'une ſubſtance fongueuſe : elle va toujours en diminuant, & ſe termine en pointe. Cette eſpèce d'arbre porte une chevelure, un panache en paraſol, & un épi qui forme un thyrſe. Ses feuilles, qui ſortent immédiatement de la racine, reſſemblent à celles du *ſparganium* ou *ruban d'eau*. Les habitans du pays mangent la partie inférieure & ſucculente de la tige, mais on a ceſſé de faire du papier avec le papyrus.

Ainſi le *papyrus* ou *berd des Égyptiens*, eſt une plante aquatique, qu'il ne faut pas confondre avec le figuier d'Adam, appelé *Muſa* ; c'eſt le *cyperus niloticus*, *vel ſyriacus maximus*, *papyraceus*, lequel paroît être le même que le ſanga-ſanga qui croît à Madagaſcar, dans la rivière appelée *Tartas*, & qui eſt voiſine de Foulepointe : on y emploie l'écorce du papyrus pour faire des nattes, des cordes pour des filets, & des cordages pour les bateaux de pêche ; on en fait auſſi des voiles. On ſoupçonne que le papero de Sicile eſt une eſpèce de papyrus. Les habitans du Nil employoient les racines du papyrus pour brûler & pour faire différens vaſes à leurs uſages. On entrelaçoit la tige en forme de tiſſu pour conſtruire des barques qu'on goudronnoit ; & de l'écorce intérieure ou *liber*, on faiſoit des voiles, des nattes, des habillemens, des couvertures de lit & pour les maiſons, des cordes, des eſpèces de chapeaux & du papier à écrire. Ce papier étoit anciennement appelé *ſacré* ou *hiératique* : il ne ſervoit que pour les livres de la religion Égyptienne. Porté à Rome, & différemment préparé, lavé, battu & liſſé, ce papier prit le nom d'*Auguſte*, de *Livie*, même celui du papetier *Fannius*.

Le papier ſe préparoit en Égypte avec les fortes tiges du papyrus : on les diviſoit en vingt lames fort minces ; on les arroſoit avec de l'eau ; on les faiſoit deſſécher au ſoleil ; puis on les croiſoit en différens ſens, & on les mettoit à la preſſe. On faiſoit auſſi du papier avec les feuilles. On appeloit *papier lénéotique* l'eſpèce de gros papier emporétique, qu'on faiſoit avec les parties qui touchoient le plus près l'écorce du papyrus ; car le beau papier étoit fait avec la matière qui eſt au-deſſous de l'écorce & de la lame qui la touche immédiatement. Il étoit très-léger, comme calandré, & d'une aſſez mauvaiſe odeur ; mais il ſe perfectionna dans la ſuite.

Après avoir détaché & enlevé l'écorce de la tige de cette plante,

on employoit encore la partie intérieure moelleuse & spongieuse, pour en faire les mèches des flambeaux qu'on portoit dans les funérailles, & qu'on tenoit allumés tant que le cadavre restoit exposé. Antipater dit que ces mèches de papyrus étoient enduites de cire.

PAQUAGE; substantif masculin. On appelle ainsi dans le commerce l'arrangement qui se fait du poisson salé dans les barrils & autres futailles, en y foulant le poisson & le pressant bien fort pour y en faire entrer le plus qu'il est possible.

PÂQUE; substantif féminin. *Pascha.* Fête solennelle qui fut établie chez les Juifs en mémoire de leur sortie d'Égypte, & qu'on appela du nom de *Pâque*, qui en Hébreu signifie passage, parceque la nuit qui précéda cette sortie, l'Ange exterminateur qui mit à mort les premiers nés des Égyptiens, passa sans s'arrêter, les maisons des Hébreux, lesquelles étoient teintes du sang de l'Agneau qu'on avoit immolé la veille, & qui pour cette raison est appelé *Agneau Paschal.*

Voici les cérémonies qui s'observoient à cette fête. Elle commençoit le quatorzième jour du mois de la sortie d'Égypte, lequel fut depuis cette sortie regardé comme le premier mois de l'Année sainte ou ecclésiastique. Entre deux heures & six heures du soir de ce jour on devoit immoler l'Agneau Paschal, & s'abstenir de pain levé. Le lendemain quinzième, à commencer à six heures du soir précédent, qui faisoit la fin du quatorzième étoit la grande fête de la Pâque, qui duroit sept jours. Mais il n'y avoit que le premier & le septième jours qui fussent solennels. L'Agneau qui étoit immolé, devoit être sans défaut, mâle & né dans l'année. Si l'on ne trouvoit point d'agneau, on pouvoit prendre un chevreau. On immoloit un agneau ou un chevreau dans chaque famille, & si le nombre de ceux qui étoient dans la maison, ne suffisoit pas pour manger l'agneau, on en prenoit de la maison voisine.

On teignoit du sang de l'agneau immolé le haut & les jambages de chaque maison, afin que l'Ange exterminateur voyant ce sang, passât outre, & épargnât les enfans des Hébreux. On devoit manger l'agneau la nuit même qui suivoit le sacrifice; on le mangeoit rôti, avec du pain sans levain & des laitues sauvages, il étoit défendu d'en manger aucune partie crue ou cuite dans l'eau, & d'en rompre les os; mais il falloit le manger en entier, même la tête, les pieds & les intestins; & s'il en restoit quelque chose au lendemain, on le jetoit au feu. Ceux qui le mangeoient devoient être en posture de voyageurs; ayant les reins ceints, des souliers aux pieds, le bâton à la main, & mangeant à la hâte. Mais cette dernière cérémonie ne s'observa, ou du moins ne fut d'obligation que la nuit de la sortie de l'Egypte. Pendant toute l'octave de la Pâque, on n'usoit point de pain levé, & quiconque en avoit mangé, étoit menacé d'être exterminé. On chomoit le premier & le dernier jour de la fête, ensorte toutefois que l'on y permettoit de préparer à manger; ce qui étoit défendu le jour du Sabbat.

L'obligation de faire la Pâque étoit telle, que quiconque auroit négligé de la faire, étoit condamné à mort: mais ceux qui avoient

quelque

quelque empêchement legitime, comme de voyage, ou de maladie, ou de quelque impureté volontaire ou involontaire, par exemple, ceux qui avoient assisté à des funérailles, ou qui s'étoient trouvés souillés per quelque autre accident, devoient remettre la célébration de la Pâque au second mois de l'année ecclésiastique, ou au 14 du mois *Jiar*, qui répond à Avril & à Mai.

Les Juifs d'aujourd'hui célèbrent la Pâque de la manière suivante :

Le 15 du mois de Nisan est le premier jour de cette fête qui dure huit jours à Jérusalem selon l'ancienne coutume, & ailleurs une semaine. Les deux premiers jours & les deux derniers de la Pâque, il est fête solennelle; & l'on ne peut, pendant ce temps-là, ni travailler, ni traiter d'affaires; ce qui s'observe presque comme le Sabbat. Mais il est permis de toucher au feu, d'apprêter à manger, & de porter ce dont on a besoin d'un lieu en un autre. Pendant les quatre jours du milieu, il est seulement défendu de travailler; mais on peut manier de l'argent, & ces jours-là ne sont distingués de ceux où l'on travaille qu'à de certaines choses singulières. Pendant ces huit jours, il est défendu aux Juifs de manger ni d'avoir chez eux du pain levé, ni aucun levain; desorte qu'ils ne mangent que du pain sans levain nommé *azyme*.

Afin de bien observer ce précepte, ils cherchent, avec une exactitude scrupuleuse, dans toute la maison, pour en ôter jusqu'aux moindres choses fermentées. Ils visitent pour cela tous les coins du logis, les coffres, les armoires; puis, ayant bien nettoyé la maison, ils la blanchissent, & la meublent d'ustensiles de table & de cuisine tout neufs, ou de ceux qui ne servent qu'à ce jour-là. Sur les onze heures de la veille de la fête, on brûle du pain pour marquer que la défense du pain levé est commencée; & cette action est accompagnée de paroles qui déclarent qu'on n'a aucun levain en son pouvoir, qu'au moins on le croit, & qu'on a fait tout ce qu'on a pu pour n'en point avoir.

Incontinent après, ils s'appliquent à faire des azymes, qu'ils appellent *Mazzod*, & en font suffisamment pour les huit jours que la fête dure. Ils prennent garde que la farine, dont ils se servent, n'ait point été mouillée ou échauffée, de peur qu'elle n'ait fermenté. Ils en font des gâteaux plats & massifs, & de différentes figures; &, pour qu'ils ne lèvent point, ils les mettent aussi-tôt cuire dans le four. Quelques-uns sont faits avec des œufs & du sucre, pour les personnes délicates & pour les malades; mais ils sont aussi sans aucun levain.

Le 14 de Nisan, veille de la Pâque, les premiers nés des familles ont accoutumé de jeûner, en mémoire de ce que, la nuit suivante, Dieu frappa tous les premiers nés d'Égypte. Le soir ils vont à la prière; &, de retour au logis, ils se mettent à la table, qui est préparée de jour, & aussi bien servie & parée que chacun le peut. Au lieu de la cérémonie qui s'observoit autrefois, de manger l'agneau avec du pain sans levain & des racines amères, *&c.* ils ont, dans un plat ou dans une petite corbeille, quelques morceaux d'agneau ou de chevreau tout préparé, avec des azymes & des her-

bes amères, comme du céleri, de la chicorée ou des laitues, & un petit vaisseau où il y a de la sausse, le tout en mémoire de la chaux & des briques qu'on leur faisoit faire, & qu'ils mettoient en œuvre en Égypte; & tenant des tasses de vin, ils récitent la Hagada qui contient les misères que leurs pères souffrirent en Égypte, & les merveilles que Dieu fit pour les en délivrer. Ensuite ils rendent grâces à Dieu de toutes ces faveurs, & disent plusieurs Pseaumes; puis ils soupent. Après le souper, ils continuent à dire & à chanter des Pseaumes & des prières, avant de se coucher. Les prières des jours suivans sont les mêmes que celles des jours de fête.

Depuis le lendemain de Pâques jusqu'au trente troisième jour suivant, ils passent ce temps en tristesse, sans se marier, sans couper d'habits neufs, sans faire les cheveux, ni témoigner aucune réjouissance publique; parceque dans cet espace de temps, il y eut une grande mortalité parmi les Disciples du Rabbin Hachiba, qui étoit un grand personnage; & comme, après la mort de plusieurs milliers d'hommes, le mal s'arrêta au trente-troisième jour de l'Homer, ils nommèrent ce jour *Lag*, qui signifie 33, en prenant les lettres pour des chiffres. On célèbre ce jour avec joie & comme une fête; &, après qu'il est passé, on quitte tout extérieur de tristesse.

En termes de l'Ecriture-Sainte, *immoler la Pâque*, *manger la Pâque*, se dit de l'agneau que les Juifs immoloient & mangeoient pour célébrer la fête de Pâque.

PÂQUE, & plus ordinairement PÂQUES, se dit aussi de la fête que l'Eglise solennise en mémoire de la Résurrection du Sauveur & qu'on célèbre toujours le premier *Dimanche* qui suit immédiatement la *pleine* lune de l'équinoxe: en cette acception il est masculin.

Dans les premiers siècles, il y a eu quelque différence de pratique dans la célébration de la fête de Pâques. Du temps de Saint Polycarpe, les Eglises d'Asie célébroient la fête de Pâque au 14e. de la lune de Mars, en quelque jour qu'il arrivât, à l'imitation des Juifs; & les Romains la faisoient comme ils font encore aujourd'hui, le Dimanche qui suit le quatorzième de la lune de Mars. Saint Polycarpe étant venu à Rome sous le pontificat d'Anicet, conféra avec lui sur ce sujet: mais ne s'étant pu persuader l'un à l'autre de changer de coutume, ils ne crurent pas devoir rompre la paix des Eglises pour une chose purement d'usage. La dispute sur cela s'étant échauffée *sous le* pontificat du Pape Victor, vers l'an 188, les Asiatiques demeurant opiniâtrement attachés à leur pratique, & Polycarpe Evêque d'Éphèse, avec les autres Evêques d'Asie, ayant écrit au Pape une longue lettre pour la soutenir, Victor envoya des lettres dans toutes les Eglises, par lesquelles il les déclaroit excommuniées. Les autres Eglises n'approuvèrent pas la rigueur de Victor, & malgré la sentence, elles demeurèrent unies de Communion avec ceux qui continuèrent à célébrer la Pâque au quatorzième de la lune de Mars.

Les choses subsistèrent en cet état jusqu'au Concile de Nicée tenu en 325, avec cette différence néanmoins, que la plupart des Eglises d'Asie étoient revenues insensi-

blement à la pratique des Romains, & ne faisoient plus la Pâque au quatorzième de la lune de Mars. Le Concile de Nicée fit un Réglement général, qui ordonnoit que toutes les Eglises célébrassent la fête de Pâque le Dimanche qui suivoit le quatorzième de la lune de Mars; & l'Empereur Constantin fit publier ce Décret dans tout l'Empire Romain. Ceux qui nonobstant ce Décret, continuèrent dans leur ancienne pratique, furent regardés dans l'Eglise comme schismatiques, & on leur donna le nom de *Quartodecimans*, ou Partisans du quatorzième jour; & en Grec, *Tessaresdécatites*.

Dans l'Eglise Grecque, lorsque Pâques est venu, un Grec qui en rencontre un autre, l'aborde & lui dit: « Jésus-Christ est ressuscité. » L'autre répond, il est vraiment ressuscité ». Le jour de Pâques, on transporte hors de l'Eglise la figure d'un tombeau, qu'on y avoit apportée la nuit du Vendredi-Saint; & le Prêtre chante dessus des paroles qui expriment la Résurrection. On rapporte ensuite dans l'Eglise cette image du sépulcre de Jésus-Christ, où il est représenté sur une planche, crucifié d'un côté de la planche, & de l'autre, sortant du tombeau. On tourne l'image du côté où Jésus-Christ est peint sortant du tombeau. Le Prêtre & tous les Assistans baisent cette peinture, en répétant avec de grands transports de joie: « Jésus-Christ est ressuscité.

On appelle *la Quinzaine de Pâques*, tout le temps qui est entre le Dimanche des Rameaux & celui de Quasimodo inclusivement. Et, *la semaine de Pâques*, le temps qui est entre la fête de Pâques & le Dimanche de Quasimodo aussi inclusivement.

On appelle *Pâques Fleuries*, le Dimanche des Rameaux qui précède immédiatement celui de Pâques; & *Pâques Closes*, le Dimanche de Quasimodo qui suit immédiatement celui de Pâques; & alors *Pâques* est féminin & ne se dit qu'au pluriel.

On dit aussi au féminin & au pluriel, *faire ses Pâques;* pour dire, faire ses dévotions, communier un des jours de la Quinzaine de Pâques. *On doit se mettre en état de faire de bonnes Pâques.*

On disoit aussi il n'y a pas encore un siècle, *faire ses Pâques;* pour dire simplement faire ses dévotions & communier, soit à Noël ou à la Pentecôte, ou à quelque jour que ce fût indépendamment de la fête de Pâques.

On appelle *œufs de Pâques*, des œufs ordinairement teints en rouge, qu'il est d'usage de vendre dans le temps de Pâques. Et figurément on appelle *œufs de Pâques*, les présens qu'on fait vers le temps de Pâques, à des enfans, à des valets, à des ouvriers.

On dit proverbialement & figurément, *se faire poissonnier la veille de Pâques;* pour dire, s'engager dans un parti, dans une affaire, lorsqu'il n'y a plus aucun avantage à en espérer.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

PÂQUERETTE; substantif féminin. Plante qui vient vers le temps de Pâques, & qu'on appelle autrement *Marguerite*. *Voyez ce mot.*

PAQUET; substantif masculin. *Fascis.* Assemblage de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble.

Un paquet de gants. Un paquet de serviettes.

On dit proverbialement & populairement, *faire son paquet;* pour dire, s'en aller de quelque maison.

Paquet, se dit aussi d'une ou de plusieurs lettres enfermées sous une enveloppe. *Il a reçu un paquet de la Cour.*

Paquet, se prend quelquefois pour toutes les lettres & les dépêches que porte un courrier. *Le paquet d'Allemagne vient d'arriver.*

Paquet, se dit en termes d'Arquebusiers & autres ouvriers en fer, d'une boîte de tole dans laquelle on met plusieurs pieces de fer qu'on veut tremper; on les couvre de suie de cheminée écrasée & le tout de terre en pâte, puis on met la boîte ou paquet dans le foyer de la forge, on l'entoure de charbon & l'on fait bien rougir le tout qu'on jette ensuite dans de l'eau.

Paquet, se dit en termes d'Imprimerie, de plusieurs lignes de composition plus ou moins longues, sans folio & sans signature, & liées avec une ficelle.

Paquet, se dit figurément & populairement d'une tromperie, d'une malice qu'on fait à quelqu'un. *C'est un paquet qu'il leur a fait.*

On dit proverbialement & figurément, *donner un paquet à quelqu'un;* pour dire, lui attribuer, lui imputer d'avoir fait une chose qui n'est pas de nature à être avouée.

On dit aussi proverbialement & figurément, *donner à quelqu'un son paquet;* pour dire, lui faire une réponse vive & ingénieuse qui le fait taire. *Il voulut lui faire cette plaisanterie, mais elle lui donna son paquet.*

On dit encore proverbialement & figurément, *hasarder le paquet;* pour dire, s'engager dans une affaire douteuse. *Après avoir long-temps délibéré, nous prîmes le parti de hasarder le paquet.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

PAQUET-BOT; substantif masculin. On appelle ainsi les bâtimens qui passent & repassent d'Angleterre en France, ou en Hollande, ou ailleurs, pour porter les lettres.

PAQUETER; *voyez* Empaqueter.

PÂQUIS; *voyez* Pacage.

PAR; préposition de lieu. En, dans. *Cela se pratique par toute terre, par toute l'Europe.*

On dit proverbialement, qu'*on ne peut être par-tout;* pour dire, qu'on ne sauroit être en même temps en deux endroits, qu'on ne peut pas vaquer à plusieurs affaires à la fois. Et l'on dit d'un homme qui se produit, s'introduit dans toutes les maisons, qui s'ingère dans toutes sortes d'affaires, que *c'est un homme qui se fourre par-tout.*

Par, sert aussi à marquer le mouvement & le passage. *Nous passâmes par la Savoie. On ne peut aller en Angleterre que par eau. Les assiégeans entrèrent par la brèche. Nous allons par là.*

On dit d'un purgatif violent, qu'*il a fait aller le malade par haut & par bas;* pour dire qu'il lui a causé de grandes évacuations par le vomissement & par les selles.

On dit proverbialement à quelqu'un qui témoigne de la répugnance pour une proposition qu'on lui fait, qu'*il faut passer par là ou par la fenêtre;* pour dire, qu'il n'y a point d'autre moyen de se tirer d'affaire.

On dit aussi dans le même sens, *il fut obligé d'en passer par-là.*

PAR ; sert encore à désigner l'endroit des choses dont on parle. *Menez cet enfant par la main. Prenez la bête par les oreilles.*

PAR, sert encore à désigner la cause, le motif, le moyen, l'instrument, la manière. *Il n'a agi de cette façon que par esprit de vengeance. Il sera difficile de réussir par ce moyen. On ne peut en venir à bout que par là. Il fut assassiné par un soldat. Les Gaules furent conquises par Jules César. Il ne l'a dit que par plaisanterie. Commençons par examiner le testament.*

PAR, est aussi préposition de temps & signifie durant. *Gardez-vous bien de sortir par le temps qu'il fait.*

PAR, s'emploie encore pour affirmer, jurer, conjurer. *C'est ce qu'il assuroit par tout ce qu'il y a de plus sacré. Il en a juré par l'amour qu'il a pour vous. Nous vous conjurons par les liens qui nous unissent.*

PAR, en termes de Marine, signifie à. *Cette ville est située par vingt-cinq degrés de latitude*; c'est-à-dire, à vingt-cinq degrés de latitude.

DE PAR, est une préposition qui s'emploie dans ces formules, *de par le Roi, de par son Altesse*, qui se mettent à la tête de certaines affiches & publications.

PAR-CI, PAR-LÀ, se dit adverbialement pour signifier en divers endroits, çà & là, de fois à autre. *Il n'a que ce qu'il gagne par-ci par-là. Elle va chez lui par-ci par-là.*

PAR, se joint aussi à plusieurs prépositions & adverbes de lieu, sans rien changer à leur signification. *Ce pré est par deçà la rivière. Ce château est plus beau par dehors que par dedans. Nous passâmes par derrière le village On peut prendre par devant sa maison ou par à côté. Passez par en haut. Ces bas sont trop larges par en bas. Il se retira par devers le Juge pour faire nommer un Commissaire. Il a plus de dix mille francs par devers lui. Il passa par-dessous le pont. Nous sautâmes par-dessus les murailles. Elle est jeune & riche, & par-dessus tout cela fort jolie.*

On dit proverbialement & figurément, *par-dessus les maisons*, pour faire entendre quelque chose d'exorbitant & de déraisonnable. *Cette terre est à vendre, mais on veut en avoir par-dessus les maisons*, c'est-à-dire, beaucoup plus qu'elle ne vaut.

PARDESSUS, s'emploie aussi substantivement, & se dit de ce qu'on donne de plus que la somme qu'on doit, ou que la marchandise qu'on vend. *Il lui a payé ses journées, & il a ajouté quelque chose pour le par-dessus.*

On appelle *par dessus de viole*, un dessus de viole.

On dit, *donner par auprès*; pour dire, ne pas donner au but.

On dit, *par trop*; pour dire, beaucoup trop: mais il n'est guère que de la conversation. *Il est par trop négligent.*

PAR CONSÉQUENT, s'emploie adverbialement pour signifier, donc, par une suite naturelle & nécessaire. *C'est sa mère, & par conséquent il lui doit le respect.*

Il s'emploie quelquefois absolument dans la conversation, & alors on sous-entend la conclusion qui résulte naturellement de la première proposition. *Il a donné sa parole, & par conséquent*; pour dire, & par conséquent il est obligé de la tenir.

PARCEQUE ; conjonction qui sert à marquer la raison de ce qu'on a dit, & qui signifie d'autant que, à cause que. *Il l'a épousée parcequ'elle étoit riche.*

PARDEVANT ; terme de formule, qui signifie en présence de. *Pardevant*

le Commissaire. Un acte passé pardevant Notaires.

Par aventure, signifie par hasard; mais il veillit.

PARA; Capitainerie de l'Amérique méridionale, au Brésil, sur la rivière des Amazones. Les Portugais y ont bâti une grande ville de même nom dont les rues sont bien alignées, les églises belles, les maisons riantes, la plupart bâties en pierre & en moëllon. Le commerce direct de Lisbonne avec Para, d'où il vient tous les ans une flotte marchande, fait la richesse du Portugal.

La latitude de Para, suivant M. de la Condamine, est un degré 28 minutes. La différence du méridien de Para à celui de Paris, est d'environ trois heures 24 minutes à l'occident; la déclinaison de l'aiguille aimantée d'un peu plus de quatre degrés nord-est. Le pendule fait à Para en 24 heures de temps moyen, 31 ou 32 vibrations plus qu'à Quito, & 50 ou 51 vibrations plus qu'à Pichincha. Il résulte de là que sous l'équateur deux corps dont l'un peseroit 1600 livres & l'autre 1000 livres au niveau de la mer, étant transportés, le premier à 1450 toises, le second à 2200 toises de hauteur, perdroient chacun plus d'une livre de leur poids.

PARA; substantif masculin. Mesure de continence dont les Portugais se servent dans les Indes orientales à mesurer les pois, les féves, le ris & les autres légumes secs. Le para pèse 22 livres d'Espagne. Et c'est la vingt-cinquième partie du mourais.

PARABALI; nom d'une ancienne ville de l'Inde que Ptolémée place sur le bord du Gange, entre Binagara & Sydrus.

PARABOLAN, ou Parabolain; substantif masculin & terme d'Antiquité. On appeloit ainsi une sorte de gladiateurs. Ce nom leur fut donné d'un mot grec qui signifie *précipiter*, parcequ'ils se précipitoient eux-mêmes dans le danger de mourir.

Parabolan ou parabolain, est aussi un nom que les Auteurs ecclésiastiques donnent à une espèce de clercs qui se dévouoient au service des malades & spécialement des pestiférés.

On croit qu'ils furent ainsi appelés à cause de la fonction périlleuse qu'ils exerçoient, comme les Romains avoient donné ce nom à ceux qui, dans les jeux de l'amphithéâtre, s'exposoient à combattre contre les bêtes féroces.

Il y a apparence qu'ils furent institués vers le temps de Constantin, & qu'il y en eut dans toutes les grandes églises, surtout en Orient; mais ils n'étoient nulle part en si grand nombre qu'à Alexandrie, où ils formoient un corps de cinq cens personnes. Théodose le jeune l'augmenta encore de cent, & les soumit à la Juridiction du Préfet Augustal, qui étoit le premier Magistrat de cette grande ville. Cependant ils devoient être choisis par l'Évêque & lui obéir en tout ce qui concernoit le ministère de charité auquel ils s'étoient dévoués. Comme c'étoit pour l'ordinaire des hommes courageux, familiarisés avec l'image de la mort, les Empereurs avoient fait des loix extrêmement sévères pour les contenir dans le devoir, & empêcher qu'ils n'excitassent des séditions, ou ne prissent part aux émeutes, surtout à Alexandrie où elles étoient fréquentes. On voit par le code Théodosien que leur nombre étoit fixé, qu'il leur étoit défendu

d'assister aux spectacles & aux assemblées publiques, ou même au Barreau, à-moins qu'ils n'y eussent quelqu'affaire personnelle, ou qu'ils ne fussent Procureurs de toute leur société, encore ne leur étoit-il pas permis d'y paroître deux ensemble & beaucoup moins de s'attrouper. Les Princes & les Magistrats les regardoient comme une espèce d'hommes formidables, accoutumés à mépriser la mort & capables des dernières violences, si, sortant des bornes de leurs fonctions, ils osoient s'immiscer dans ce qui regarde le gouvernement. On en avoit eu des exemples dans le Conciliabule d'Éphèse tenu en 449, où un Moine Syrien, nommé *Barsumas*, suivi d'une troupe de Parabolains armés, avoit commis les derniers excès, & obtenu par la terreur tout ce qu'il avoit voulu. Cette expérience avoit sans doute donné lieu à la sévérité des lois dont on vient de parler.

PARABOLE; substantif féminin. *Parabola*. Similitude & allégorie, sous laquelle on enveloppe quelque vérité importante. Il se dit particulièrement en parlant des similitudes employées dans l'Écriture Sainte.

Ce que nous appelons *les proverbes de Salomon*, & qui sont des maximes & des sentences morales, est appelé par les Grecs *paraboles de Salomon*; & lorsque Saint Jérôme veut exprimer le style poétique & sententieux dont se servoit le mauvais Prophète Balaam, il dit qu'il commença à parler en parabole: *assumptâ parabolâ dixit*; & de même quand Job répond à ses amis, on dit qu'il commence à prendre sa parabole; *assumens parabolam suam, dixit*. C'étoit la manière de parler des Sages & des Savans, que le langage parabolique, énigmatique, figuré & sententieux; & rien n'étoit plus insupportable que de voir un sot parler en paraboles: *quomodò pulchras frustrà habet Claudus tibias, sic indecens est in ore stultorum parabola.*

Les Prophètes se sont servis de paraboles pour rendre plus sensibles aux Princes & aux peuples les menaces ou les promesses qu'ils leur faisoient. Nathan reprend David sous la parabole d'un homme riche qui a enlevé & tué la brebis d'un pauvre. La femme de Thécué, que Joab aposta pour fléchir l'esprit du même Prince en faveur de son fils Absalom, lui proposa la parabole de ses deux fils qui s'étoient battus, & dont l'un ayant tué l'autre, on vouloit faire mourir le meurtrier & la priver ainsi de ses deux fils. Joathan fils de Gédéon, propose à ceux de Sichem la parabole du chardon du Liban que les arbres voulurent établir leur Roi. Les Prophètes reprennent souvent les infidélités de Jérusalem sous la parabole d'une épouse adultère. Ils décrivent les violences des Princes ennemis du Peuple de Dieu sous l'idée d'un lion, d'un aigle, d'un ours, *&c.*

Notre Sauveur, dans l'Évangile, ne parle guère autrement aux Peuples qu'en paraboles. Il en usoit ainsi, afin de vérifier la prophétie d'Isaïe, qui portoit que ce Peuple verroit & entendroit sans connoître & qu'il demeureroit dans son aveuglement au milieu des instructions qu'il recevroit. Saint Jérôme remarque que cette manière d'instruire & de parler par similitudes & par paraboles, est commune parmi les Syriens, & surtout parmi les Peuples de la Palestine. Il est certain que les anciens Sages affectoient,

s'il est permis de le dire, cette sorte de style.

Il y a certaines paraboles dans le Nouveau Testament que l'on soupçonne être de véritables histoires, comme celle du mauvais riche & de Lazare, celle du Samaritain qui trouva sur le chemin de Jéricho un homme blessé par les voleurs, celle de l'enfant prodigue. Il y en a d'autres où JÉSUS-CHRIST semble faire allusion à quelques points d'histoire de ce temps-là ; comme celle où il est dit qu'un Roi alla dans un pays lointain, pour y recevoir un Royaume ; ce qui insinue l'histoire d'Archélaüs, qui après la mort du grand Hérode son père, alla à Rome pour y recevoir d'Auguste la confirmation du testament de son pere qui lui destinoit le Royaume.

Enfin le nom de *parabole* se met assez souvent dans l'Écriture dans un sens de mépris. Dieu menace son Peuple de le disperser parmi les nations, & de le rendre la *parabole* & la fable des Peuples. Il dit qu'il rendra son temple la *parabole* de tous les Peuples, si Israël ne lui demeure pas fidelle.

PARABOLE, signifie aussi en Géométrie, une ligne courbe qui résulte de la section d'un cône par un plan parallèle au côté du cône.

M. Wolf définit la parabole, une courbe dans laquelle $ax = y2$, c'est-à-dire, dans laquelle le carré de l'ordonnée est égal au rectangle de l'abscisse & d'une ligne droite donnée qu'on appelle *paramètre de l'axe* ou *latus rectum*.

Donc une parabole est une courbe du premier ordre, dans laquelle les abscisses croissant, les ordonnées croissent pareillement, cela est évident par l'équation $ax = y2$; conséquemment cette courbe ne revient jamais sur elle-même.

Dans une parabole, la *distance* du foyer au sommet est *égale* au quart du paramètre ; & le *carré* de la demi-ordonnée est quadruple du rectangle de la distance du foyer au sommet par l'abscisse.

Les carrés des ordonnées sont entr'eux comme les abscisses ; & les ordonnées sont en raison sous-doublée des abscisses.

Dans une parabole, le rectangle de la demi-ordonnée par l'abscisse est au carré de l'abscisse, comme le paramètre de la demi-ordonnée. Ces deux propositions sont une suite de l'équation $ax = y2$.

Dans une parabole, la sous-tangente est double de l'abscisse, & la sous-perpendiculaire est sous-double du paramètre.

PARABOLIQUE ; adjectif des *deux* genres & terme de Géométrie. Il se dit en général de tout ce qui appartient à la parabole. Un *conoïde parabolique* est une *figure solide* engendrée par la rotation d'une parabole sur son axe.

Les cercles que l'on conçoit comme les élémens de cette figure *sont* en proportion arithmétique, & décroissent en s'approchant du sommet.

Un conoïde parabolique est à un cylindre de même base & de même hauteur, comme 1 est à 2 ; & à un cône de même hauteur & de même base, comme $1\frac{1}{2}$ est à 1.

On appelle *courbe de genre parabolique*, ou simplement *courbe parabolique* une courbe dont l'équation est de cette forme, $y = a + bx + cx^2 + ex^3$, *&c.* en tel nombre de termes qu'on voudra ; la considération de ces courbes est souvent utile en mathématique, on s'en

s'en sert entr'autres, 1°. dans la théorie des équations: 2°. dans la gradation approchée des courbes; car on peut toujours faire passer une courbe parabolique par tant de points qu'on voudra d'une courbe proposée, puisqu'il n'y a qu'à prendre autant de coefficiens indéterminés a, b, c, &c. qu'il y a de points proposés; maintenant la courbe parabolique ainsi tracée différera peu de la courbe proposée, surtout si le nombre des points est assez grand, & si les points sont assez proches les uns des autres: or on peut toujours carrer une courbe parabolique, puisque son élément $ydx = adx + bxdx + cx^2dx$, *&c.* dont l'intégrale est facile à trouver. Donc cette quadrature donnera la quadrature approchée de la courbe.

Pyramidoïde parabolique, se dit d'une figure solide dont on peut facilement concevoir la génération en imaginant tous les carrés des ordonnées d'une parabole placés de manière que l'axe passe par tous leurs centres à angles droits: en ce cas la somme des carrés formera le pyramidoïde parabolique.

On en a la solidité en multipliant la base par la moitié de la hauteur: la raison en est évidente, car les plans composans forment une suite ou progression arithmétique qui commence par O; leur somme sera donc égale aux extrêmes multipliés par la moitié du nombre des termes, c'est-à-dire, dans le cas présent égale à la base multipliée par la moitié de la hauteur.

On appelle *miroir parabolique*, un miroir taillé en figure de parabole.

PARABOLOÏDE; substantif masculin & terme de Géométrie. C'est ainsi qu'on appelle quelquefois les paraboles de degrés ou de genres plus élevés que la parabole conique ou apollonienne. Quelques auteurs appellent aussi *paraboloïde*, le solide formé par la révolution de la parabole ordinaire autour de son axe.

PARABOLOÏDE DEMI-CUBIQUE, est le nom que quelques Géomètres ont donné à une courbe, dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des diamètres; on l'appelle plus ordinairement *seconde parabole cubique*.

PARABRAMA; substantif masculin. Le premier des Dieux de l'Inde. Un jour il eut envie de paroître sous une figure sensible, & il se fit homme. Le premier effet de son apparition fut de concevoir un fils qui lui sortit de sa bouche, & qui s'appela *Maïso*. Il en deux autres après, dont l'un nommé *Visuu*, lui sortit de la poitrine; & l'autre nommé *Brama*, lui sortit du ventre. Avant de redevenir invisible, il assigna des demeures & des emplois à ses trois enfans. Il mit l'aîné dans le premier Ciel, & lui donna un empire absolu sur les élémens & sur les corps mixtes. Il plaça Visuu au-dessous de son frère aîné, & l'établit le Juge des hommes, le Père des pauvres, & le Protecteur des malheureux. Brama eut pour son partage le troisième Ciel avec l'intendance des sacrifices, & des autres cérémonies de la Religion. Et ce sont-là les trois Dieux que les Indiens représentent en une Idole à trois têtes sur le même corps, pour signifier mystérieusement qu'ils viennent tous trois d'un même principe.

PARABYSTE; substantif masculin & terme d'Antiquité Un des cinq tribunaux d'Athènes. Le parabyste étoit situé dans un lieu obscur, &

on n'y traitoit que des moindres affaires de Police. Il y avoit deux Chambres de ce nom, que Sigonius place au-dessous de l'Héliée, dans le même corps de bâtiment. Les Undecemvirs en étoient les Présidens; on en tiroit un de chaque Tribu, & on leur donnoit un Greffier pour Adjoint. Ils jugeoient les petits voleurs, les maraudeurs, les coureurs de nuit & les filoux; quand les coupables nioient les faits, on les traduisoit à d'autres Tribunaux; quand ils les avouoient ou qu'ils en étoient convaincus par la déposition des témoins, alors les Undecemvirs décidoient du châtiment, mais il ne leur étoit pas permis de juger d'une somme au-dessus d'une drachme d'argent.

PARACELLAIRE; substantif masculin & terme d'Hstoire Ecclésiastique. Celui qui avoit autrefois la fonction de distribuer aux pauvres les restes de la table du Pape. Il y avoit plusieurs Paracellaires. Le Pape Zacharie institua des fonds pour cette sorte d'aumône, qui se faisoit ou de la table du Pape ou de son palais.

PARACENTÈSE; substantif féminin. *Paracentesis*. Opération de Chirurgie qu'on appelle autrement ponction. *Voyez* ce mot.

PARACENTRIQUE; adjectif & terme de Géométrie. On appelle *isochrone paracentrique*, une courbe telle que si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également en temps égaux d'un centre ou point donné.

Le problême de l'*isochrone paracentrique*, est une généralisation de celui de la courbe isochrone, ou courbe aux approches égales, dans laquelle un corps pesant s'approche également en temps égaux de l'horison, ou ce qui revient au même, d'un point infiniment éloigné. Ces deux problêmes furent proposés par M. Leibnitz, comme une espèce de défi, aux partisans de l'ancienne analyse, qui n'en purent venir à bout. MM. Bernouilli les résolurent l'un & l'autre, & M. Huyghens, peu de temps avant sa mort, avoit résolu celui de la courbe isochrone simple.

En termes d'Astronomie & surtout d'Astronomie ancienne, on appelle *mouvement paracentrique*, l'approximation ou l'éloignement d'une planète par rapport au soleil ou au centre de son mouvement.

PARACHÉLOITES; (les) ancien peuple de la Thessalie qui habitoit vers la ville de Malia, sur le bord du fleuve Achéloüs.

PARACHEVER; vieux mot qui a la même signification qu'achever.

PARACHRONISME; substantif masculin. Espèce d'anachronisme qui consiste à rapporter *un fait* à un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé. Il est opposé à *prochronisme*.

PARACLET; substantif masculin. Consolateur. Terme de l'Écriture Sainte. Synonyme de *Saint-Esprit*.

On a souvent disputé pour savoir si l'on devoit prononcer *paraclet* ou *paraclyt*. M. de Thiers a même composé un traité sur cette question qu'il assure être très-ancienne. Un Grec, dit-il, vint dans le IX siècle à la Cour de France, & entendit chanter dans la Chapelle du Roi, *paraclytus Spiritus Sanctus*. Il en fut choqué, & remontra qu'il falloit prononcer *paracletus*. Mais on n'eut point d'égard à ses remontrances; & l'on jugea qu'il étoit plus à propos de conserver l'ancienne pronon-

ciation. M. de Thiers ajoute que la Faculté de Théologie de Paris condamna Erasme en 1526, parcequ'il avoit avancé qu'il falloit écrire & prononcer *paracletus*.

Paraclet, est aussi le nom d'une célèbre Abbaye située dans le Diocèse de Troyes, près de Nogent-sur-Seine. Abailard, persécuté de tous les côtés, se retira dans le lieu où est aujourd'hui cette Abbaye. Il y bâtit avec des joncs & des branches d'arbres une petite Chapelle qu'il dédia à la Ste Trinité. Depuis, ses facultés l'ayant mis en état de la rendre plus magnifique, il la dédia au Saint-Esprit, & lui donna le nom de Paraclet. Les persécutions que lui suscitèrent depuis Saint Norbert & Saint Bernard, au sujet de cette dénomination, lui rendirent sa solitude insupportable. Il quitta le Paraclet, & y établit Héloïse, qui dans le même temps fut forcée de quitter le monastère d'Argenteuil. Elle fut la première Abbesse du Paraclet, qui devint bientôt une Abbaye considérable par les grands biens qu'on lui fit de tous côtés. Nicolas Camusat, Chanoine de l'Eglise de Troyes, a prétendu que c'étoit un usage établi au Paraclet de faire, tous les ans, l'office en Grec, le jour de la Pentecôte, en l'honneur de la grande connoissance qu'Héloïse avoit de cette Langue. On a cherché à s'éclaircir de la vérité d'un fait qui seroit très-curieux s'il étoit véritable, mais on a trouvé que les plus anciens manuscrits de l'Abbaye ne faisoient aucune mention de cette coutume.

PARACLÉTIQUE; substantif masculin. Les Grecs appellent ainsi un de leurs livres ecclésiastiques parcequ'il contient un grand nombre de discours propres à consoler les pécheurs & à les exhorter à la pénitence.

PARACŒMUMÈNE, ou Parakimomène; substantif masculin. Titre d'un Officier de l'Empereur de Constantinople. C'étoit le Chambellan.

PARACY; bourg de France en Berry, sur la petite rivière de Rougerain, à cinq lieues, nord nord-est, de Bourges.

PARADA; nom d'une ancienne ville de l'Afrique propre sur le chemin de Thapsus à Utique. Scipion la brûla & en extermina les habitans.

PARADABATHRA; ancienne ville de l'Inde que Ptolémée place sur le Gange entre Azica & Pisca.

PARADE; substantif féminin. *Apparatus.* Montre, étalage de quelque chose que ce soit. *Elle a mis ses diamans en parade.*

Parade, se dit particulièrement de tout ce qui est moins pour l'usage ordinaire que pour l'ornement. *Une chambre de parade. Un carrosse de parade. Un lit de parade.*

On appelle aussi *lit de parade*, un grand lit sur lequel on expose les Rois, Princes & personnes de grande qualité après leur mort.

Parade, signifie aussi ostentation & vanité. *Il fait parade de ses richesses.*

Parade, se dit en termes de manège, de l'arrêt d'un cheval qu'on manie. *Un cheval sûr à la parade.*

Parade, en termes d'escrime, se dit de l'action par laquelle on pare un coup ou une estocade. Il y a autant de parades différentes qu'il y a de différentes façons de terminer une estocade. Ainsi il y a cinq parades qu'on appelle *quarte*, *tierce*, *seconde*, *quarte basse* & *quinte*.

Parade, en termes de Guerre, signifie la montre que font sur la place les troupes qui vont monter la gar-

de. *Tous les Officiers eurent ordre de se trouver à la parade.*

PARADE, se dit encore des scènes burlesques que les Bâteleurs donnent au peuple à la porte de leur théâtre pour engager à y entrer.

La parade est ancienne en France : elle est née des moralités, des mystères & des facéties que les élèves de la Bazoche, les Confrères de la Passion, & la troupe du Prince des sots, jouoient dans les carrefours, dans les marchés, & souvent même dans les cérémonies les plus augustes, telles que les entrées & les couronnemens.

La Comédie ayant enfin reçu des lois de la décence & du goût, la parade fut abandonnée & cependant elle ne fut pas entièrement anéantie : elle ne pouvoit l'être, parcequ'elle porte un caractère de vérité, & qu'elle peint vivement les mœurs du peuple qui s'en amuse ; elle fut seulement reléguée dans les foires, & sur le théâtre des Charlatans, Danseurs de cordes, &c. lesquels se permettent toutes sortes d'indécences en gestes & en paroles.

Des gens d'esprit ont saisi le mauvais langage, la fausse prononciation, le style ridicule de ces Acteurs forains, & ont composé des parades, où, à travers ce jargon, on apperçoit des traits fins contre les ridicules.

On sait à quoi s'en tenir sur ces sortes de pièces : on les donne, on les entend pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire, pour un délassement des bonnes choses, qui ne sert qu'à les faire aimer de plus en plus ; pour un abus de l'esprit, où l'on ne s'attache qu'à des quolibets qui font rire. On ne donne point de règles pour ces sortes de drames, qui n'en ont d'autre que la liberté & l'incorrection. Il n'appartient qu'à des Auteurs qui ont beaucoup de talent, de se permettre de pareils délassemens pour amuser des sociétés particulières, & pour se délasser eux-mêmes de leurs travaux sérieux.

PARADIAZEUXS ; substantif féminin & terme de Musique ancienne. C'étoit chez les Grecs au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle d'un ton seulement entre les cordes de deux tétracordes, & telle est l'espèce de disjonction qui règne entre le tétracorde synnéménon, & le tétracorde diezeugménon.

PARADIGME ; substantif masculin & terme de Grammaire, qui signifie, exemple, modèle. *Vous trouverez au mot verbe les paradigmes.*

PARADIS ; substantif masculin. *Paradisus hortus.* Jardin délicieux. Il n'est usité qu'en cette phrase, *le Paradis Terrestre*, qui se dit du jardin où Dieu mit Adam aussi-tôt qu'il l'eut créé.

On forme bien des difficultés sur la situation du Paradis Terrestre. Quelques-uns ont cru qu'il n'avoit jamais existé & qu'on doit expliquer allégoriquement tout ce qui en est dit dans l'Écriture. D'autres ont cru qu'il falloit le placer hors du monde. Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit été au commencement, c'est-à-dire, avant les autres êtres matériels. On l'a placé dans le troisième Ciel, dans le Ciel de la Lune, dans la Lune même, dans la moyenne région de l'air, au-dessus de la terre, sous la terre, dans un lieu caché & éloigné de la connoissance des hommes, dans le lieu qu'occupe aujourd'hui la mer Caspienne, sous le pole arctique, & à l'extrémité du midi.

Il n'y a presqu'aucune partie du monde, où on ne l'ait été chercher; dans l'Asie, dans l'Afrique, dans l'Europe, dans l'Amérique; dans la Tartarie, sur les bords du Gange, dans les Indes, dans la Chine, dans l'île de Céilan, dans l'Arménie, dans l'Afrique, sous l'Équateur, dans la Mésopotamie, dans la Syrie, dans la Perse, dans la Babylonie, dans l'Arabie, dans la Palestine, dans l'Éthiopie, où sont les montagnes de la Lune; aux environs des montagnes du Liban, de l'Antiliban & de Damas. M. Huet, ancien Évêque d'Avranches, le place sur le fleuve que produit la jonction de l'Euphrate & du Tigre, qu'on appelle aujourd'hui *fleuve des Arabes*, entre cette jonction & la division que fait ce même fleuve, avant d'entrer dans la mer Persique. Il le met sur le bord oriental de ce fleuve, lequel étant, dit-il, considéré selon la disposition de son lit, & non pas selon le cours de son eau, se divisoit en quatre têtes, ou quatre ouvertures différentes. Ces quatre branches sont quatre fleuves: deux au-dessus, savoir, l'Euphrate & le Tigre; & deux au-dessous, savoir, le Phison & le Géhon. Le *Phison* est, selon lui, le canal occidental; & le *Géhon*, le canal oriental du Tigre, qui se décharge dans le golfe Persique. On dit que M. Bochart étoit à peu près dans le même sentiment, comme on le recueille de quelques endroits de ses écrits.

D'autres habiles gens ont placé le Paradis Terrestre dans l'Arménie, entre les sources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe & du Phasis, que Don Calmet croit être les quatre fleuves désignés par Moyse. L'Euphrate est bien exprimé dans Moyse. Le *Chidkel* est le Tigre, nommé encore aujourd'hui *Diglito*. Le Phasis est le *Phison;* la ressemblance des noms est sensible. Le Géhon est l'*Araxe*. *Araxès* en Grec, signifie impétueux, de même que Géhon en hébreu, & on ne connoît dans le monde aucun fleuve plus rapide que l'Araxe. Le pays d'Éden étoit dans ce pays là autant qu'on en peut juger par quelques vestiges qui en sont restés dans les livres saints. Le pays de Chus est l'ancienne Scythie, situé sur l'Araxe. Hévila est apparemment la Colchide, pays très-célèbre par son or.

Les Orientaux croient que le Paradis terrestre étoit dans l'île de *Serendib* ou *de Ceylan*, & qu'Adam ayant été chassé du Paradis, fut relegué dans la montagne de *Raohun*, située dans la même île, à deux ou trois journées de la mer. Les Portugais nomment cette montagne, *Pico de Adam*, ou *Montagne d'Adam*, parcequ'on croit que ce premier homme a été enterré sous cette montagne, après avoir fait une pénitence de cent trente ans.

PARADIS, signifie aussi le séjour des Bienheureux qui jouissent de la vision de Dieu.

La plupart des peuples des autres religions ont aussi leur *Paradis*. La Sonna des Turcs en admet sept; un d'argent, un d'or, *&c.* mais le plus délicieux de tous est le *Genète Alcoduz*, dont l'Ange Gabriel tient les clés. Des légions d'autres Anges subalternes défendent l'entrée de ce jardin, dont la terre est de musc, ou de la plus pure farine mêlée de safran. Les pierres sont des rubis, des jaspes, des perles, *&c.* Les murailles en sont d'argent, & le tronc des arbres est d'or mas-

sif. Celui qui se trouve au milieu de ce superbe jardin est appelé *tubo* ou l'*arbre de vie*. De ses racines partent tous les ruisseaux de lait & de miel qui arrosent ce lieu délicieux. Les justes ou les vrais croyans seront tous de la taille la plus avantageuse, & de la beauté de Pégamber-Issa ou Jésus-Christ. Mahomet, comme étant le premier Prophète chéri de Dieu, les fera asseoir dans des chaises de repos éternel, revêtus d'habits de drap d'or fond vert, enrichis de pierreries. On leur servira sur une table longue, d'un seul diamant, les mets les plus exquis, & des fruits dont l'excellence sera au-dessus de tout ce qu'un mortel peut imaginer. Mais avant tout les justes se rafraîchiront à l'étang de Mahomet, & à deux fontaines, dont l'une doit les purifier de tout ce qui pourroit rester d'excrémens dans leurs intestins, & l'autre servira à les baigner, pour paroître avec plus d'éclat dans ce lieu de félicité, où les hommes se trouveront au milieu d'un jardin enchanté; ombragé de feuillages verts & jaunes qui doivent former des berceaux admirables qui couvriront les élus de leurs ombres. Les pépins des fruits s'y changeront en des houris ou filles si belles & si douces, que si l'une d'elles avoit craché dans la mer, l'eau n'en seroit plus amère. Leur virginité toujours renaissante doit répondre aux desirs des fortunés croyans. On voit que Mahomet fait consister la béatitude de ses prédestinés dans les voluptés des sens.

Selon les Musulmans le paradis dont nous venons de parler a huit portes, & l'enfer sept. Mais en jeûnant un certain nombre de jours, on peut fermer les unes, & ouvrir les autres. C'est en conséquence de cette idée que ces sortes de jeûnes sont très-expressément ordonnés par la Sonna. Suivant d'autres Docteurs Musulmans, les Bienheureux seront en la compagnie de certains animaux qui doivent entrer dans le Paradis par une des huit portes: tels sont le chameau, le bélier d'Abraham, le mouton d'Ismaël, la vache de Moyse, le poisson de Jonas, l'âne, la fourmi de Salomon, la hupe, & le chien des sept Dormans.

Les Talapoins du Royaume de Laos, font aussi consister les délices de leur Paradis dans la pluralité des femmes. Un Missionnaire leur demanda un jour quelle seroit la récompense des femmes vertueuses, & s'ils la faisoient aussi consister dans la pluralité des maris? Les Talapoins ne purent pas répondre à cette question imprévue; mais après avoir feuilleté leurs livres & mûrement réfléchi, ils dirent qu'alors les femmes vertueuses seroient changées en hommes. Ces imposteurs persuadent aux dévots crédules que plus ils feront d'aumônes aux Talapoins, plus ils auront de femmes dans l'autre monde; &, par un calcul dont le produit est tout entier pour eux, ils assurent qu'un homme aura dans le Paradis autant de femmes qu'il en pourroit acheter avec l'argent qu'il aura donné aux Talapoins. On conçoit que de pareils dogmes doivent être pour ces Moines une source inépuisable de richesses. Ils ne s'oublient point eux-mêmes dans la distribution des plaisirs du Paradis; & comme leur règle leur défend d'avoir en ce monde aucun commerce avec les femmes, ils prétendent qu'ils seront bien dédommagés

dans l'autre d'une continence qu'ils n'observent cependant guère. Ils disent qu'un Talapoin dans le Paradis aura autant de femmes qu'il lui plaira, parcequ'il aura le pouvoir d'en créer de rien.

Il y a des Juifs qui se forment du Paradis la même idée que les Mahométans. Ils s'imaginent y trouver tous les plaisirs des sens, & surtout un grand nombre de femmes. On sait que les anciens Juifs étoient charnels & grossiers. L'Écriture en fournit plusieurs exemples. Il n'est pas étonnant qu'il se trouve encore quelques uns de leurs descendans capables de se figurer un tel Paradis.

Quoique le systême & la conduite de la Secte des Sintos, répandue au Japon, semble n'admettre après la mort, ni châtimens ni récompenses, ils reconnoissent cependant que les âmes, lorsqu'elles quittent les corps qu'elles ont animés, se transportent aux environs d'un certain lieu qu'ils disent être placé au-dessous du trente-troisième ciel, auquel ils donnent un nom qui signifie, *Campagnes qui sont sous les Cieux.* Ils prétendent que l'entrée de cet heureux séjour est accordée aux âmes des bons, mais que celles des méchans en sont exclues pour toujours.

Xaca, Fondateur d'une Secte fameuse au Japon, enseigna qu'après la mort il y avoit un lieu de plaisirs éternels, destiné pour les âmes des bons, mais que chacun ne goûtoit ces plaisirs, qu'à proportion des vertus qu'il avoit pratiquées pendant sa vie. Il ajouta que, malgré cette inégalité, l'envie étoit inconnue dans cet heureux séjour, que chacun des habitans, satisfait de son sort & du degré de bonheur qui lui étoit assigné, se croyoit aussi heureux que son voisin.

Les habitans de l'île de Formose, croient que les gens de bien, après leur mort, passent sur un pont fort étroit, fait avec une sorte de roseau nommé *bambou*, qui les conduit dans un lieu de délices où ils goutent tous les plaisirs qui peuvent flatter les sens.

Le Paradis des Parsis ou Guèbres, rassemble tous les plaisirs que l'on peut goûter en ce monde, avec cette exception cependant, que la volupté des sens, s'y trouve dégagée de la grossièreté que les hommes charnels ont coutume d'y mêler. Dans ce Paradis, au rapport de Hide, il y a des filles d'une beauté si ravissante, que le bonheur suprême consiste dans leur seule vue. Ces filles ont toujours été vierges, doivent l'être toujours, & ne sont faites que pour les yeux. *Virgines non deflorata, nec deflorandæ, sed intuendæ.*

La plus grande partie des Nègres de la Côte d'or s'imaginent qu'après leur mort ils iront dans un autre monde où ils occuperont le même rang que dans celui où ils vivent. Ils sont aussi persuadés que toutes les choses que leurs parens sacrifieront pour honorer leurs funérailles, leur seront remises dans leur nouveau séjour.

Les Hottentots n'ont qu'une idée fort grossière d'une autre vie, ainsi que des peines & des récompenses qu'on y doit recevoir. L'un d'eux demanda un jour naïvement au Voyageur Kolbens, s'il y avoit dans le Paradis des vaches, des bœufs & des brebis.

Les Habitans du Royaume de

Bénin, en Afrique, croyent que le Paradis est dans quelqu'endroit de la mer.

Plusieurs Sauvages du Mississipi sont persuadés que, pour récompense de leur valeur & de leur probité, ils seront transportés, après leur mort, dans un pays heureux où la chasse sera bonne & abondante.

Le Paradis des habitans de la Virginie consiste dans la possession de quelques misères, comme du tabac & une pipe, & dans le plaisir de chanter & de danser avec une couronne de plumes & un visage peint de diverses couleurs; tel est, selon leurs idées, le prix de la vertu & le suprême bonheur. Ce lieu de délices est situé à l'occident, derrière les montagnes; & quelque mince que soit la félicité que l'on y goûte, ils la trouvent cependant trop grande pour le menu peuple. Il n'y a que les Werovances ou Princes, & les Prêtres, qui puissent entrer dans ce Paradis.

Les Floridiens, qui habitent aux environs des montagnes d'Apalache, croient que les âmes des gens de bien s'élèvent vers les Cieux, après la mort, & tiennent rang parmi les étoiles.

Les Mexicains croyoient que le Paradis étoit situé auprès du soleil. Dans ce séjour de bonheur, ceux qui avoient été tués en combattant courageusement pour la patrie, occupoient le rang le plus distingué. Après eux étoient placés ces malheureux que l'on avoit égorgés en l'honneur des Dieux. Il est inutile de dire que les Mexicains, qui admettoient des récompenses après cette vie, admettoient aussi des peines, mais on ne sait rien de particulier de leurs opinions sur l'enfer.

Les habitans du Royaume de Camboye, dans la presqu'île au-delà du Gange, comptent jusqu'à vingt-sept Cieux placés les uns au-dessus des autres, & destinés à être le séjour des âmes vertueuses, après leur séparation d'avec le corps. Ce qu'ils racontent de la plupart de ces Cieux est assez conforme à ce que les Mahométans débitent de leur Paradis. On y trouvera des jardins émaillés de fleurs, des tables couvertes de mets délicieux & de liqueurs exquises, des femmes d'une rare beauté, & en très-grand nombre. Tant de biens sont destinés non-seulement aux ames des hommes vertueux, mais encore aux ames des bêtes, des oiseaux, des insectes & des reptiles qui, dans leur espèce, auront vécu conformément à l'instinct de la nature & à l'intention du Créateur. De cette opinion l'on peut conclure que les habitans de Camboye supposent que les bêtes, non-seulement ont une ame, mais encore une espèce de raison.

On dit proverbialement & figurément, qu'*une personne s'imagine être en paradis*; pour dire, qu'elle est dans une excessive joie, ou qu'elle se trouve délivrée de quelque grande douleur, de quelque grande peine d'esprit.

PARADIS, dans les Théâtres, se dit des places qui sont au dessus des secondes ou troisièmes loges.

On appelle *oiseau de Paradis*, un très-bel oiseau dont nous avons parlé au mot *oiseau*. Et l'on apppelle *pomme de Paradis*, une espèce de pomme rouge qui se mange en été.

Les deux premières syllabes sont bréves, & la troisième longue.

PARADOXAL, ALE; adjectif. Qui tient du paradoxe, qui aime le paradoxe. *Une proposition paradoxale. Un homme paradoxal.*

PARADOXE; substantif masculin. *Paradoxus.* Proposition avancée & soutenue contre l'opinion commune. *Le systême de Copernic est un paradoxe pour le peuple, mais c'est une vérité pour les Savans. Il avança un paradoxe.*

PARADOXE, s'emploie aussi adjectivement. *C'est soutenir une proposition paradoxe.*

Différences relatives entre PARADOXE, INCROYABLE.

On se sert d'*incroyable* en fait d'événemens, & de *paradoxe* en fait d'opinions.

On raconte des choses *incroyables*; on propose des *paradoxes*.

Les peuples & les enfans ne trouvent rien d'*incroyable*, lorsque c'est leurs Maîtres qui parlent. Une proposition nouvelle, quoique vraie, risque d'être traitée de *paradoxe*, tandis qu'une vieille opinion quoiqu'extravagante, conserve tout son crédit.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

PARADOXOLOGUE; substantif masculin. C'étoit chez les Anciens une espèce de mimes ou de bâteleurs qui divertissoient le peuple avec leurs bouffonneries.

PARAFE, ou PARAPHE; substantif masculin. Marque qui est faite d'un ou de plusieurs traits de plume, & qu'on met ordinairement après son nom, quand on signe quelque acte.

Au Palais, le Parafe se met quelquefois seul, & tient lieu de signature, comme quand un des Avocats Généraux parafe un appointement avisé au Parquet

Quelquefois aussi le parafe sert seulement à marquer des pièces, afin de les reconnoître, & pour en constater le nombre; c'est ainsi qu'un Notaire parafe, par première & dernière, toutes les pièces inventoriées, c'est-à-dire, qu'il met sur chacune un nombre avec un parafe qui tient lieu de sa signature, & que ces nombres se suivent tant qu'il y a des pièces, de manière que sur la dernière le Notaire met le nombre comme *trentième*, s'il y en a trente, & on ajoute ces mots *& derniere*, avec son parafe.

Le secrétaire du Rapporteur parafe de même par première & dernière, les pièces de chaque sac d'une instance ou procès.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

PARAFÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* PARAFER.

PARAFER, ou PARAPHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Mettre un parafe à quelque acte. *Il faut parafer toutes les pages du registre.*

On dit en termes de Palais, *parafer, ne varietur*, pour dire, mettre sur un papier le parafe du Greffier ou du Juge, afin que le papier ne puisse être changé, & qu'on n'en substitue point un autre à sa place.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

PARAGE; substantif masculin. Vieux mot qui signifie, extraction, qualité, & qui n'a été usité qu'en parlant des personnes de grande naissance, de haut rang. C'est dans cette acception qu'autrefois en par-

lant d'une grande Dame, on a dit *c'est une Dame de haut parage*.

En termes de Jurisprudence féodale, on appelle *parage*, ou *tenure en parage*, la possession d'un fief indivis entre plusieurs héritiers dont la foi n'est rendue au Seigneur dominant, pour la totalité, que par l'aîné de ces cohéritiers, qui se nomme chemier, pendant que ses Cohéritiers qui sont exempts de faire la foi & hommage pour les portions qu'ils possèdent dans le fief, soit au Seigneur dominant, soit à leur aîné ou chemier, se nomment parageurs dans certaines Coutumes, & parageaux dans d'autres.

L'effet de cette manière de posséder un fief, est qu'après le parage fait dans le temps, & suivant les règles que chaque Coutume prescrit, les portions qu'ont les parageaux dans le fief, cessent de relever directement du Seigneur dominant, dans la mouvance de qui elles avoient été jusqu'alors, & deviennent mouvantes de la portion possédée par l'aîné ou chemier qui devient dès-lors le Seigneur direct & dominant des parageaux.

On ne connoît pas bien l'origine & le fondement de cet usage; il paroît cependant avoir été autrefois suivi dans la plus grande partie de la France, comme on le voit dans un grand nombre d'actes anciens, par plusieurs dispositions de Coutumes, & par ce qui nous reste des Ouvrages de nos anciens Praticiens. Tout ce qu'on peut dire de plus vraisemblable, c'est que ce droit bisarre a pris sa source dans l'ignorance & dans les véritables principes du droit féodal.

On voit en effet qu'originairement les fiefs étoient considérés comme indivisibles de leur nature; ils ne tomboient point en partage dans les successions. L'aîné mâle les recueilloit en entier; & l'aînée des femelles à défaut de mâles, pouvoit y succéder, lorsque la loi de l'investiture le permettoit ainsi. Suivant l'ancien droit féodal, les fiefs ne se partageoient jamais. Ce droit changea dans la suite, & le partage des fiefs fut admis comme celui des *alodes*. Alors, pour conserver l'indivisibilité des fiefs, à laquelle on croyoit que le partage donnoit atteinte, on imagina les frérages & le parage.

Mais comme les frérages, par les démembremens qu'ils opéroient, tendoient évidemment à la destruction des fiefs, la plupart des grands Seigneurs du Royaume, qui perdoient par-là une partie de leur mouvance immédiate, tâchèrent d'abolir cet usage par une espèce de règlement ou de pacte, qui fut rédigé en 1209 *ou 1210*, & auquel Philippe-Auguste voulut bien donner la forme & le caractère de loi. Cette Ordonnance portoit qu'à l'avenir, dans les partages de fiefs, les puînés ne releveroient plus de leur aîné, & que chacun d'eux feroit hommage au Seigneur dominant du fief.

Ce réglement, quoique plus conforme à la nature des fiefs, ne fut pas suivi d'une entière exécution. L'ancien usage prévalut en beaucoup d'endroits. On y apporta quelques modifications, qui furent telles cependant, qu'elles ne remédièrent nullement aux démembremens des fiefs dont les Seigneurs se plaignoient, & que tout le monde reconnoît être contraires à la nature du fief. Bien des gens imagi-

noient alors que le parage d'un fief entre plusieurs enfans ou cohéritiers emporteroit un véritable démembrement du fief, s'il y avoit autant de fois & hommages qu'il se trouveroit dans une succession d'enfans portionnaires, ou de cohéritiers : c'est donc en voulant éviter ce démembrement imaginaire, qu'on en introduisit un autre très-réel, en admettant le parage légal, qui opère en effet le démembrement le plus formel & le plus caractérisé, puisque, d'un fief, il en fait réellement plusieurs très-distincts, au détriment du Seigneur dominant, qui y perd la mouvance immédiate.

Quoi qu'il en soit, le parage s'est conservé jusqu'à présent dans quelques Coutumes du Royaume, telles que celles de Normandie, Anjou, Maine, Lodunois, Blois, Tours, Poitou, Angoumois, Saint Jean d'Angely, l'Usance de Saintes, Bretagne & quelques autres en petit nombre.

Le chemier ou aîné garantit, comme on l'a déjà dit, les puînés sous son hommage. Ils sont seulement tenus de lui fournir l'aveu & dénombrement de leurs portions, afin qu'il puisse fournir un aveu général du fief au Seigneur dominant.

Tandis que le parage dure, les puînés contribuent aux charges & devoirs du fief, tels que les frais de l'hommage, le relief, le chambellage & autres devoirs qui peuvent être dûs.

Le parage n'a lieu que pour la jouissance indivise d'un même fief; lorsque les puînés ont un fief distinct en partage, il n'y a pas lieu au parage; la Coutume de Poitou l'admet pourtant pour plusieurs fiefs distinctifs, mais il ne dure que pendant que la succession est indivise.

On divise le parage en légal & conventionnel.

Le parage légal est celui qui est introduit par la loi, & qui a lieu de plein droit, sans qu'il soit besoin de convention; il n'est admis qu'entre cohéritiers dont l'aîné devient le chemier, & les puînés les parageurs ou parageaux; & à la fin de ce parage légal, les portions des puînés dans le fief relèvent immédiatement de la portion de l'aîné.

Le parage conventionnel est celui qui se forme par convention entre plusieurs cohéritiers ou copropriétaires : il ne finit que par une convention contraire, sans jamais altérer ni changer la mouvance du fief à la fin du parage, ensorte que cette espèce de parage n'intéresse nullement le Seigneur dominant auquel il ne fait jamais aucun préjudice. Cette espèce de parage est plus connu dans les coutumes de Poitou, Saintonge & Angoumois, que dans les autres coutumes de parage.

Tout l'effet du parage conventionnel se réduit à charger un des cohéritiers ou copropriétaire, de faire la foi & hommage en l'acquit des autres pour la totalité du fief, & tant que ce parage dure, les mutations n'arrivent, & les droits ne sont dûs au Seigneur que du chef du chemier conventionnel, c'est-à-dire de celui qui par la convention a été chargé de servir le fief; lorsque ce parage se résout par une convention contraire, tous les portionnaires du fief font la foi au Seigneur dominant, chacun pour la portion qu'il a dans le fief.

Ce n'est que dans les simples fiefs que le parage légal a lieu; il ne peut

y en avoir pour les fiefs de dignité, tels que Châtellenie, Baronnie, & autres plus élevés, que les coutumes déclarent *impartables*, d'autant que la sous-inféodation des portions des cadets qui arrive nécessairement après la fin du parage, dégraderoit ces sortes de fiefs de dignité.

Quelques-uns croient pourtant que le parage pourroit avoir lieu dans des fiefs titrés, lorsqu'ils ne sont pas mouvans du roi, à cause de la Couronne, mais seulement à cause de quelque Seigneurie appartenante au Roi.

Pour ce qui est du parage conventionnel, comme il n'y a point de sous-inféodation à craindre, on peut l'établir même pour les fiefs de dignité, pourvu que ce soit dans une coutume qui admette ce genre de parage.

Quant à la durée coutumière du parage, les coutumes ne sont pas uniformes.

En Normandie il dure jusqu'au sixième degré inclusivement.

En Anjou & Maine, il dure tant que le lignage soit assez éloigné, pour que les possesseurs des différentes portions du fief puissent se marier ensemble; ce qui s'entend lorsqu'ils sont au-delà du quatrième degré, comme du quatrième au cinquième. Il en est de même dans la coutume du Lodunois.

Dans la coutume de Bretagne, le parage finit comme le lignage au neuvième degré.

Dans les coutumes de Poitou, d'Angoumois, de Saint-Jean-d'Angely & Usance de Saintes, le parage dure tant que le lignage se peut compter, ce qui est conforme à l'ancien droit rapporté dans les établissemens de Saint Louis.

Le parage a plusieurs effets dont les principaux sont:

1°. Que tant que le parage dure les puînés tiennent leurs portions aussi noblement que leur chemier ou aîné.

2°. Pendant le parage les puînés ne doivent point de foi ou hommage à leur aîné ou ses représentans, si ce n'est en Bretagne, où la coutume veut que le *Juveigneur* ou puîné fasse la foi à l'aîné, excepté la sœur de l'aîné, laquelle n'en doit point pendant sa vie; mais ses représentans en doivent.

3°. L'aîné n'a aucune Juridiction sur ses puînés, si ce n'est dans quelques cas exprimés par les coutumes.

On dit communément que les puînés ont chacun dans leurs portions telle & semblable justice que leur aîné; il ne faut pas croire pour cela, comme quelques Auteurs l'ont prétendu, que la haute justice qui étoit attachée au fief se divise en autant de portions qu'il y a de puînés, ni que cela forme autant de Justices séparées: il n'y a toujours qu'une seule & même Justice, qui doit être exercée au nom de tous les copropriétaires, & dont les profits & les charges se partagent entre eux à proportion de la part que chacun a dans le fief; c'est en ce sens seulement qu'on peut dire que les puînés ont droit de Justice comme leur aîné, ce qui ne signifie pas qu'ils puissent avoir un Juge & un Tribunal à part; cette multiplication de Justices seroit directement contraire à l'Ordonnance de Roussillon, qui veut que les Seigneurs auxquels appartient une Justice par indivis, n'ayent qu'un seul & même Juge.

Les puînés n'ont d'autre Justice

particulière dans leur portion, que la Justice fonciere pour le payement de leurs cens & rentes, laquelle dans les coutumes de parage, est de droit attachée à tout fief.

Le parage fini, les puînés n'ont plus aucune part à la haute-Justice, il ne leur reste plus que la basse-Justice dans leur portion; & de ce moment l'aîné a tout droit de haute-Justice sur eux, puisqu'ils deviennent ses vassaux.

Indépendamment du terme légal que les coutumes mettent au parage, il peut encore finir par le fait de l'homme, soit par le fait de l'aîné, ou par celui des puînés; savoir, par vente, don, cession, legs, & généralement par toute aliénation hors ligne, soit de la portion aînée ou des portions cadettes.

Il y a pourtant des coutumes comme Tours, Anjou & Maine, où le parage ne finit pas quand c'est l'aîné qui aliène sa portion, mais seulement lorsque ce sont les puînés qui aliènent.

En Normandie la vente de la portion aînée ne fait point cesser le parage; ce n'est que quand la portion d'un puîné est aliénée à un étranger non parager, ni descendant de parager.

Cette même coutume donne trois moyens pour faire rentrer en parage la portion puînée qui a été aliénée à un étranger.

Le premier est quand la portion vendue est retirée par un parager ou descendant d'un parager, étant encore dans le sixième degré.

Le deuxième & le troisième sont quand le vendeur rentre dans son héritage, soit en faisant annuller la vente, soit en vertu d'une clause apposée au contrat.

Dans les autres coutumes où le parage finit à un certain degré, on peut le faire revivre par les mêmes moyens; pourvu, dans le cas du retrait, que le retrayant soit encore dans le degré du parage.

La coutume de Tours veut de plus que le retrayant soit l'héritier présomptif du vendeur.

En Poitou, la vente de la portion chemière fait finir le parage, quand même elle seroit faite à un parent & à un parageur: pour conserver le parage, il faut que la chose vienne à titre successif, ou autre titre équipolent, tel que le don en directe.

Dans les coutumes qui n'ont pas prévu le cas, il paroît équitable de suivre la disposition des coutumes d'Anjou & Maine, où le sort des puînés ne dépend point du fait de l'aîné.

L'aliénation de la part d'un des puînés fait bien finir le parage à son égard; mais elle n'empêche pas que les autres puînés ne demeurent en parage jusqu'au terme marqué par les coutumes.

L'acquéreur à l'égard duquel le parage est fini, doit faire la foi à l'aîné, & lui payer les droits. La coutume de Poitou veut qu'il appelle le Seigneur dominant de la totalité du fief pour lui voir faire la foi; s'il ne le fait pas, le parage n'en est pas moins fini; mais le Seigneur dominant, en cas de mutation de la part du chemier, leveroit les droits en entier, comme si le parage subsistoit encore.

Suivant l'art. 140 de la coutume de Poitou, quand le puîné vend sa portion, l'aîné la peut avoir pour le prix, ou en avoir les ventes & honneurs.

Quand le chemier meurt laissant plusieurs enfans, fils ou filles, l'aîné

ou aînée, s'il n'y a que des filles, succède au droit de chémerage.

Il y a quelques grandes maisons d'Allemagne qui ont emprunté des François l'usage du parage, & qui le pratiquent depuis plusieurs siècles. L'Empereur Rupert de Baviere donna à son fils aîné le cercle électoral par préciput, & voulut qu'il partageât encore également le reste des terres avec ses trois autres freres. Jean Georges I du nom, imita cet exemple, & voulut que ses quatre fils partageassent de la même manière.

Dans le même pays, il y a des Seigneurs qui par le parage, ont seulement le domaine de la terre sans en avoir la souveraineté; d'autres en ont la souveraineté, aussi-bien que le domaine, comme dans la Maison de Saxe; mais ils n'ont pas pour cela droit de suffrage dans les Cercles & dans les Diètes générales de l'Empire. D'autres ont ce droit avec tous les autres, comme les Comtes de Veldentro, de la Maison Palatine.

Schilter, Jurisconsulte Allemand, qui a fait un Traité *de Paragio & Apanagio*, dit que tous ceux qui tiennent une Seigneurie en parage, peuvent exiger l'hommage de leurs sujets; mais qu'ils doivent premièrement rendre le leur à l'Empereur.

Il observe aussi que les cadets auxquels les aînés sont obligés de donner des terres en parage, ne sont point exclus de la succession, comme ceux auxquels on donne un pur apanage, mais qu'ils sont véritablement héritiers, quoique pour une portion inégale; que dans la Maison Palatine, la coutume n'est point de donner de purs apanages, mais des terres en parage; & que parmi les terres du *feu* Électeur Palatin, il n'y avoit que le Cercle Electoral qui ne dût pas se partager.

Parage est aussi un terme de Marine qui se dit d'un endroit, d'un espace de mer où les vaisseaux se trouvent dans leur course. *Il est dangereux de naviguer dans ces parages. Il y a une grande baie dans ce parage.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

PARAGEAU; substantif masculin, & terme de coutume. Puîné qui tient en parage avec l'aîné, qu'on appelle *parageur* dans les coutumes d'Anjou, Maine, Tours & Lodunois. *Voyez* Parage.

PARAGER; substantif masculin. Puîné qui dans la coutume de Normandie tient en parage avec l'aîné.

PARAGEUR, substantif masculin. Terme usité dans les coutumes de parage, mais avec cette différence que dans quelques coutumes, comme Anjou, Maine, Tours, Lodunois, le parageur *est l'aîné*, les puînés sont appelés parageaux, au lieu que dans les coutumes de Poitou, Saint-Jean d'Angely, Usance de Saintes, Angoumois, les parageurs sont les puînés; en Normandie, on les appelle paragers.

PARAGOA, ou PARAGO; grande île de la mer des Indes, entre les Philippines & la mer de Bornéo. Elle a environ cent lieues de longueur, & vingt de largeur.

PARAGRAPHE; substantif masculin. *Paragraphus.* Petite section d'un discours, d'un chapitre, &c. Il se dit particulièrement en parlant des Livres de Jurisprudence. *Plusieurs titres des loix du code & du digeste sont divisés en paragraphes.*

Paragraphe, se prend aussi pour

la marque qu'on appose à cette section. *Mettre un paragraphe. Les Imprimeurs figurent ainsi* §, *le paragraphe.*

PARAGUANTE; substantin féminin. Terme pris de l'Espagnol, où il signifie proprement, *pour des gants*, & qui se dit en François, dans le discours familier, pour signifier le présent que l'on fait à une personne, en reconnoissance de quelque service qu'elle a rendu. *On lui a donné cent louis de paraguante.*

On prononce & l'on devroit écrire *paragouante.*

PARAGUAY; grand Pays d'Amérique qu'on nomme aussi le pays de *Rio de la Plata*, à cause de la principale rivière qui l'arrose. Il est borné à l'orient par le Brésil, au nord par le pays des Amazones, à l'occident par le Pérou & le Chili, au midi par la terre Magellanique: il renferme sept provinces; savoir au nord le Paraguay propre; à l'occident de la rivière de Paraguay, le Chaco; à l'orient de cette même rivière, le Guaira; trois au midi, Rio de la Plata le long de la rivière de la Plata; à l'orient de cette rivière l'Uragsi ou Urvaing; & à l'occident le Tacuman. Le Parana, qui est la septieme, est situé autour de la rivière de Parana, au sud-ouest du Brésil. La première découverte de ce pays fut faite en 1516, par Jean de Solis, qui remonta le fleuve de la Plata, & fut mangé avec ses compagnons par les sauvages; ce qui n'empêcha pas Sébastien Cabot d'y entrer dix ans après, en remontant le même fleuve, & d'y bâtir quelques forts, dans lesquels il laissa des garnisons Espagnoles.

Les principales rivières du Paraguay sont celles de Paraguay, de Parana & d'Urvaing, qui se jettent toutes trois dans celle qu'on nomme Rio de la Plata, ou rivière d'Argent, parce que l'argent du Potosi venoit autrefois par-là en Europe. La source de cette dernière est près de la Ville de la Plata au Pérou.

L'air de ce pays est assez doux, & fort sain. Le terroir est fertile en blé, en fruits, en coton, en cannes à sucre; il abonde en pâturages, où on nourrit quantité de bestiaux. Il s'y trouve une herbe singulière qu'on nomme *herbe* ou *thé du Paraguay*. Voyez THÉ DU PARAGUAY.

Les Espagnols se sont assujetti la plus grande partie de cette vaste région, dont la Ville de l'Assomption est la Capitale: il y a néanmoins encore plusieurs sauvages qui s'exercent dès leur jeunesse au maniement des armes, & à la course. Ils habitent dans des espèces de longues cabanes, où plusieurs familles logent ensemble.

PARAÏBA; Ville de l'Amérique méridionale au Brésil, dans la Capitainerie & à l'embouchure de la rivière de même nom. Les Hollandois la prirent en 1635, mais les Portugais la leur reprirent quelque temps après.

La Capitainerie de Paraïba est bornée au nord, par celle de Rio-Grande; à l'orient, par la mer du nord; au midi, par la capitainerie de Tamaraca; & à l'occident, par les Peuples appelés Tiguares & Petiguares. Les terres y sont assez fertiles, & produisent sur-tout des cannes de sucre & beaucoup de ces arbres dont on tire le bois de Brésil.

PARAISON; substantif féminin, & terme de Verrerie. Il se dit d'une forme particulière qu'on donne à la matière des glaces & des bouteilles

en la roulant & en la soufflant en même-temps sur une plaque de fer de fonte.

PARAISONNIER; substantif masculin, & terme de Verrerie. Celui qui est chargé de l'opération qu'on appelle paraison.

PARALE; substantif masculin & terme d'antiquité. Vaisseau qui chez les Athéniens étoit en singulière vénération, parce que ce fut le seul qui se sauva de la défaite de la flotte Athénienne par Léandre, à la journée *d'Ægos potamos;* ceux qui le montoient s'appeloient par distinction Paraliens, & leur paye étoit plus forte que celles des autres troupes de Marine.

PARALIPOMÈNES; substantif masculin pluriel. Titre de deux Livres historiques de l'Écriture sainte. Le terme de *Paralipomènes* est pris du grec, & signifie *les choses omises;* comme si ces Livres étoient une espèce de supplément qui nous apprît ce qui est omis ou trop abrégé dans les Livres des Rois, & dans les autres Livres de l'Écriture. Et en effet on y trouve diverses particularités, qu'on ne lit point ailleurs. Mais il ne faut pas croire que ce soit les Journaux ou Mémoires des Rois de Juda ou d'Israël, qui sont cités si souvent dans les Livres des Rois & des Paralipomènes. Ces anciens Journaux étoient bien plus étendus que ce que nous avons ici, & les Livres mêmes des Paralipomènes renvoyent à ces Mémoires & nous en rapportent de longs extraits.

On ne connoît point l'auteur de ces Livres. Quelques-uns ont cru que c'étoit le même que celui qui a écrit les Livres des Rois. Mais si cela étoit, pourquoi ces variétés dans les dates, dans les récits, dans les généalogies, dans les noms propres? Pourquoi ces répétitions des mêmes choses, très-souvent en mêmes termes? Les Hébreux attribuent d'ordinaire les Paralipomènes à Esdras, qui les composa, dit-on, au retour de la captivité, aidé de Zacharie & d'Aggée, qui vivoient alors. On prouve ce sentiment 1°. par l'égalité du style, par les récapitulations & par les réflexions générales qu'il fait quelquefois sur toute une longue suite d'événemens. 2°. L'auteur vivoit après la captivité, puisqu'il rapporte au Chapitre dernier du second Livre, le décret de Cyrus, qui accordoit la liberté aux Juifs. De plus il conduit la généalogie de David jusqu'au-delà de Zorobabel, qui fut le chef de ceux qui revinrent de Babylone. 3°. On y remarque certains termes & certaines expressions, que l'on croît être propres à la personne & au temps d'Esdras.

Mais si ces caractères semblent prouver qu'Esdras est auteur de ces Livres, en voici d'autres qui lui paroissent contraires. 1°. L'auteur pousse la généalogie de Zorobabel jusqu'à la douzième génération. Or Esdras n'a pas vécu assez longtemps pour cela. 2°. En plus d'un endroit il suppose que les choses dont il parle étoient alors au même état qu'elles étoient, par exemple, sous Salomon, & avant la captivité. 3°. Celui qui a écrit ces Livres, n'étoit ni contemporain, ni original, mais compilateur & abbréviateur. Il avoit en main un très-grand nombre d'anciens mémoires, de généalogies, d'annales, de registres & d'autres pièces qu'il cite souvent, dont il donne quelquefois des extraits, & d'autres fois de simples précis. Ailleurs il en donne de grands fragmens

mens, sans y rien changer, & sans se mettre en peine de les concilier. C'est ce qui fait qu'on trouve quelquefois la généalogie de la même personne donnée plus d'une fois.

Il paroît que son principal dessein étoit de marquer exactement les généalogies, le rang, les fonctions & l'ordre des Prêtres & des Lévites, afin qu'au retour de la captivité, ils pussent plus aisément reprendre leur rang, & rentrer dans leur ministère. Il avoit en vue aussi de marquer quel avoit été avant la captivité le partage des familles, afin qu'au retour de Babylone, chaque Tribu pût rentrer, autant qu'il étoit possible, dans l'ancien héritage de ses pères. L'auteur cite d'anciens Mémoires, sous le nom de *verba vetera*. Il rapporte quatre dénombremens du peuple ; l'un fait du temps de David, l'autre du temps de Jéroboam, le troisième de Joathan, & le quatrième du temps de la captivité des dix Tribus. Il parle ailleurs du dénombrement qui s'étoit fait par l'ordre de David, & que Joab n'acheva pas. On voit par-là l'extrême exactitude qu'apportoient les Hébreux à conserver leurs généalogies & leurs monumens historiques.

Les Commentateurs ont assez négligé les Paralipomènes, dans la fausse persuasion qu'ils contenoient peu de choses qui n'eussent été éclaircies dans les Livres des Rois : mais il est certain, comme le remarque Saint Jérôme, que ces Livres contiennent un très-grand nombre de choses importantes pour l'explication des Livres saints, & que toute la tradition des écritures y est contenue : *omnis traditio scripturarum in hoc continetur* ; & que c'est se tromper, si on se flatte d'avoir quelque connoissance des Livres saints, si l'on ignore ceux-ci : *absque illo si quis scientiam scripturarum sibi voluerit arrogare, se ipsum irrideat*. Enfin il avance qu'on trouve dans les Paralipomènes une infinité de questions résolues, qui regardent l'Évangile : *innumerabiles Evangelii explicantur quæstiones*.

Personne ne conteste l'authenticité ni la canonicité des Paralipomènes. Les anciens Hébreux n'en faisoient qu'un Livre : mais aujourd'hui dans les Bibles hébraïques imprimées à leur usage, ils en font deux Livres comme nous. Il y a un assez grand nombre de variétés dans les faits & dans les dates entre les Livres des Rois & ceux des Paralipomènes, que l'on peut voir expliquées & conciliées dans les Commentateurs. Le premier Livre contient une espèce de récapitulation de l'Histoire sainte, par les généalogies, depuis le commencement du monde, jusqu'à la mort de David, arrivée l'an du monde 2289, avant Jésus-Christ 1711, avant l'Ere vulgaire 1705. Le second Livre contient l'Histoire des Rois de Juda, & d'une partie de ceux d'Israël, depuis le commencement de Salomon seul, l'an du monde 2290, jusqu'au retour de la captivité de Babylone, en 3468.

PARALIPSE ; substantif féminin. *Prætermissio*. Figure de rhétorique qui consiste à fixer l'attention sur un objet en feignant de le négliger. C'est ce qu'on appelle autrement *prétérition*. Voyez *ce mot*.

PARALLACTIQUE ; adjectif des deux genres & terme d'Astronomie. Il n'a guère d'usage que dans ces phrases, *angle parallactique*, pour dire, l'angle de la parallaxe ; & *machine parallactique*, pour signifier

une machine, dont le principal usage est que les lunettes qu'on y applique, décrivent toujours des cercles parallèles à l'équateur, & que les astres qui parcourent le champ de la lunette, coupent toujours perpendiculairement le fil horaire. Cette machine donne l'ascension droite & la déclinaison des astres sans aucun calcul.

PARALLAXE; substantif féminin & terme d'Astronomie. L'arc du firmament compris entre le lieu véritable & le lieu apparent de l'astre qu'on observe. On définit aussi *la parallaxe*, l'angle formé dans le centre d'un astre par deux lignes qui se tirent l'une du centre de la terre, l'autre de la surface de la terre, ou de l'œil de l'Observateur.

La parallaxe diminue la hauteur d'une étoile, ou augmente sa distance au zénith; elle a donc un effet contraire à celui de la réfraction.

La plus grande parallaxe est à l'horison: au zénith, il n'y a point du tout de parallaxe, le lieu apparent se confondant alors avec le lieu vrai.

Les étoiles fixes n'ont point de parallaxe sensible, à cause de leur excessive distance, par rapport à laquelle le diamètre de la terre n'est qu'un point.

De-là il s'ensuit encore que plus un astre est proche de la terre, plus aussi sa parallaxe est grande, en supposant une élévation égale au-dessus de l'horison. Saturne est si élevé, que l'on a beaucoup de peine à y observer quelque parallaxe.

La doctrine des parallaxes est d'une très-grande conséquence dans l'Astronomie, soit pour déterminer les distances des planètes, des comètes & autres phénomènes célestes, soit pour le calcul des éclipses, & pour trouver la longitude.

Les anciens avoient une idée bien imparfaite des distances des planètes & de leurs parallaxes; quoique la lune fût celle dont il étoit le plus facile de connoître l'éloignement, on la croyoit beaucoup plus près de nous qu'elle n'est réellement.

Pythagore jugeoit la distance de la lune à la terre de 126 mille stades, & comme le stade étoit d'environ 95 toises, cette distance ne va pas à 6 mille lieues, au lieu de 80 mille que nous trouvons actuellement, d'où l'on peut juger qu'au temps de Pythagore, 600 ans avant Jésus-Christ, on n'avoit encore fait aucune observation propre à déterminer cette distance.

Hipparque, au rapport de Ptolémée, avoit entrepris par de certaines conjectures tirées des éclipses de trouver les distances de la lune à la terre; mais par la difficulté & l'incertitude de sa méthode, il avoit trouvé des différences considérables dans ses résultats. Cependant on voit qu'il jugeoit la plus grande distance de la lune entre 72 ½ & 83 demi-diamètres de la terre, & la plus petite entre 62 & 71. Ces limites sont établies aujourd'hui de 56 à 64; Hipparque avoit donc de la parallaxe une idée beaucoup plus exacte qu'on ne l'avoit eue avant lui.

Ptolémée trouva ensuite la parallaxe de la lune entre 54 minutes & un degré 41 minutes, mais Copernic la réduisit entre 50 minutes & 66 minutes.

Suivant les tables de M. Mayer, la plus grande parallaxe de la lune lorsqu'elle est dans son périgée & en opposition, est de 61 minutes, 32 secondes; la plus petite parallaxe qui a lieu dans l'apogée en con-

jonction, eſt de 50 minutes 57 ſecondes, ſous la latitude Paris.

M. de la Caille ayant examiné le réſultat de toutes les obſervations qui avoient été faites pendant ſon ſéjour au Cap, a conclu de quarante obſervations faites à Berlin, à Paris, à Greenwich, à Stockolm, à Bologne, que la plus grande parallaxe horiſontale de la lune périgée & en ſyzigie, eſt de 61 minutes 23 ſecondes à l'égard d'un Obſervateur placé ſous le pole, & de 61 minutes 42 ſecondes ſous l'équateur; en ſuppoſant l'applatiſſement de la terre $\frac{1}{200}$ du diamètre de l'équateur.

Le rapport entre la parallaxe de la lune à 45 degrés de latitude, & ſon diamètre horiſontal eſt celui de 30 minutes à 54 minutes 57 ſecondes, ou de 30 minutes à 54 minutes 59 ſecondes, ſuivant l'hypothèſe qu'a embraſſée M. de la Caille; ce rapport eſt ſenſiblement & en nombres ronds celui de 6 à 11: ainſi le rayon de la lune eſt $\frac{3}{11}$ du rayon moyen de la terre, le cube de cette fraction eſt $\frac{1}{49}$; ainſi le volume ou la groſſeur de la lune eſt la 49ᵉ partie du volume ou de la groſſeur de la terre. Cependant comme la denſité de la lune eſt moindre que celle de la terre, il ſe trouve que la maſſe, la quantité de matière, le poids ou la puiſſance attractive de la lune n'eſt que d'environ $\frac{1}{70}$ de la terre, comme on l'a reconnu par ſon action ſur les marées.

La parallaxe de la lune pour Paris dans ſes moyennes diſtances à la terre eſt de 57 degrés 43 minutes; ſi l'on diviſe le rayon de la terre en 3271500 toiſes par le ſinus de 57 minutes 43 ſecondes, on aura la diſtance de la lune en toiſes, & diviſant par 2000, parceque les lieues de Paris ſont de 2000 toiſes, on trouvera que la diſtance moyenne de la lune eſt de 97440 lieues de France de 2000 toiſes chacune.

Pour faire ſentir à tout le monde le degré de certitude que comporte ce réſultat, il ſuffira de remarquer que la parallaxe de la lune eſt certainement connue à 2 ſecondes près; chaque ſeconde de parallaxe produit 28 lieues ſur la diſtance; ainſi l'on eſt aſſuré de ne pas ſe tromper de 56 lieues ſur 97 mille, que contient la diſtance de la lune à la terre.

Après avoir vu combien les anciens s'étoient trompés ſur la diſtance de la lune à la terre, quoique facile à déterminer, on ne ſera pas étonné de voir qu'ils n'euſſent aucune idée de celle du ſoleil, du moins avant le temps d'Hipparque.

Quoique Poſſidonius eût eſtimé la diſtance du ſoleil d'une manière qui s'eſt trouvée fort approchante du vrai, on ne doit regarder cela que comme une conjecture heureuſe. Ariſtarque de Samos fut le premier qui environ 260 ans avant Jésus-Christ, en donna une idée, en démontrant que ſa parallaxe n'alloit pas au-delà de 3 minutes; ſa méthode conſiſtoit à meſurer l'élongation de la lune lorſqu'on voit exactement la moitié de ſon diſque éclairé.

La méthode d'Hipparque employée par Ptolémée, conſiſtoit à trouver la diſtance du ſoleil par le moyen du diamètre de l'ombre dans les éclipſes de lune, mais ces deux méthodes n'étoient pas ſuſceptibles d'une préciſion aſſez grande; auſſi fut-on perſuadé juſqu'au dernier ſiècle, que la parallaxe du ſoleil étoit de 3 minutes, parcequ'il avoit été

impossible de la trouver avec une plus grande précision.

Kepler réduisit à 2 minutes la parallaxe du soleil; Riccioli à 28 secondes, & Vendelinus à 15 secondes; on peut voir un détail considérable des sentimens des auteurs & de leurs méthodes dans un Mémoire sur la distance du soleil, par M. de la Lande : enfin M. Halley même en 1677 croyoit encore la parallaxe de 45 secondes ; ce furent les observations faites par les Astronomes de l'Académie des Sciences, qui prouvèrent enfin que cette parallaxe n'alloit pas à plus de 10 secondes; M. Cassini le supposoit déjà dans les observations de l'équinoxe du printemps, qu'il publia à Bologne en 1656, mais il en fut plus assuré par les observations que M. Richer fit à Cayenne en 1672.

Les différences que l'on trouva en 1672 entre les ascensions droites de Mars observées à Cayenne & en France, servirent à prouver la parallaxe de Mars; on manqua à la vérité de l'observation la plus avantageuse & la plus décisive. Le premier Octobre Mars passa par la moyenne des trois étoiles de l'eau du verseau, & il la cacha par son disque à 10 heures du soir, comme on le trouve par la comparaison des observations faites le même jour; mais les nuages empêchèrent cette belle observation. On fit cependant la même nuit plusieurs observations de la distance de cette étoile à Mars, qui servent à trouver à peu près le temps de cette conjonction; mais en les comparant ensemble, on y trouve de petites différences irrégulières dont quelques-unes ne donnent point de parallaxe; d'autres en donnent trop, & d'autres sont en sens contraire à ce que la *parallaxe* produit.

Cela donnoit lieu à M. Cassini de douter si l'irrégularité de ces différences entre les observations faites si près de cette conjonction, ne seroit pas causée par quelque réfraction extraordinaire, & si Mars n'auroit point une atmosphère par laquelle les rayons de l'étoile venant à passer, seroient rompus diversement à diverses distances, jusqu'à un certain terme; c'étoit à la diffraction ou inflexion de la lumière que ces différences devoient se rapporter; mais elles n'empêchèrent pas M. Cassini d'en conclure la parallaxe du soleil de 10 secondes.

M. Picard, à Brion, en Anjou, observa ces différences d'ascension droite le premier Octobre 1672, il trouva la parallaxe de Mars absolument nulle, en comparant *son* observation à celle de Cayenne; mais en comparant ses observations entr'elles par la méthode *précédente*, il l'a trouva double *de celle de* M. Cassini; tout cela prouve combien ces observations sont délicates, & provient peut-être aussi de la cause indiquée précédemment.

M. de la Hire observa aussi Mars à Paris avec assiduité depuis le 22 Septembre 1672, jusqu'au 29 Octobre suivant; pendant ce temps là il le vit passer dans un grand nombre de petites étoiles, qui sont dans l'eau du verseau, & il trouva de si grandes variétés dans les résultats, qu'il jugea la parallaxe insensible, comme on le voit dans ses tables *page 6* : « à peine avons nous » trouvé, dit-il, une parallaxe sensible dans le soleil; ainsi l'on » peut en sûreté la négliger si on » le juge à propos. Si cependant on » veut employer pour le soleil une

» parallaxe de 6 secondes, on aura » la distance moyenne du soleil à » la terre, de 34377 demi-diamè- » tres terrestres ». Ainsi l'on peut juger par-là que si M. de la Hire n'a jamais employé la parallaxe du soleil que de 6 secondes, c'étoit parcequ'il la croyoit absolument insensible; mais comme on l'a dit, M. Cassini trouva dès-lors qu'elle étoit de 10 secondespar les observations de 1672.

En 1704. M. Maraldi profita de la situation de Mars périgée pour observer sa parallaxe, il la trouva de 23 secondes, d'où résultoit la parallaxe du soleil de 10 secondes.

M. Pound & M. Bradley firent aussi en 1719 de semblables observations avec une lunette de 15 pieds: M. Halley rapporte qu'il les vit observer souvent, & que dans toutes leurs observations ils ne trouvèrent jamais la parallaxe du soleil plus grande que 12 secondes, & jamais moindre que 9 secondes.

M. Maraldi qui observa aussi Mars en opposition la même année, trouva la parallaxe horisontale du soleil de 10 secondes.

M. Cassini, en 1736, observa pendant plusieurs jours à Thury, Mars qui étoit en opposition & fort près de l'étoile des poissons; il trouva la parallaxe du soleil entre 11 secondes & 15 secondes; enfin les dernières observations sur le passage de Vénus, ont appris qu'elle est d'environ 9 secondes.

La distance du soleil à la terre est plus petite au mois de Décembre qu'au mois de Juin, d'une vingtcinquième partie. Ainsi la parallaxe horisontale du soleil doit être d'un tiers de seconde plus grande au mois de Janvier qu'au mois de Juillet.

La parallaxe du soleil étant connue, sa distance absolue est aisée à trouver: car le sinus de 9 secondes est au rayon, comme le demi-diamètre de la terre est à la distance du soleil; & comme le rayon d'un cercle est 22918 fois plus grand que le sinus de 9 secondes, il s'ensuit que la distance du soleil est de 22918 fois le rayon de la terre, ou environ 33 millions de lieues communes de France, de 2282 toises: les distances des autres planètes sont aisées à conclure de celles-ci, puisque l'on connoît leur rapport.

PARALLÈLE; adjectif des deux genres & terme de Géométrie. *Æqualiter distans.* Il se dit d'une ligne ou d'une surface également distante d'une autre ligne ou d'une autre surface dans toute son étendue.

Les lignes droites parallèles ne se rencontrent jamais, ainsi elles sont le contraire des lignes convergentes & divergentes.

Quelques-uns définissent les lignes convergentes, celles qui doivent se rencontrer l'une l'autre à une distance finie; & lignes parallèles, celles qui ne se rencontrent l'une l'autre qu'à une distance infinie.

Les lignes parallèles sont d'un très-grand usage dans la Géométrie, soit spéculative, soit pratique; en tirant des parallèles à des lignes données, on forme des triangles semblables qui servent merveilleusement à résoudre des problêmes de Géométrie: dans les arts, il est presque toujours question de parallèles; les bords opposés d'une table sont parallèles, ceux des carreaux de vître, des portes, des plafonds, &c. le sont aussi.

Les Géomètres démontrent que deux lignes parallèles à une même troisième ligne, sont aussi parallèles l'une à l'autre.

Il est démontré par les principes d'optique, que si un œil est placé entre deux lignes parallèles, elles paroîtront convergentes; & si elles sont assez longues pour que la distance apparente de ces lignes ne soit plus qu'un petit point à l'œil, elles paroîtront se réunir totalement.

On décrit des lignes parallèles en abaissant des perpendiculaires égales sur une même ligne, & en tirant des lignes par l'extrémité de ces perpendiculaires; ou bien en faisant glisser le long d'une ligne les deux pointes d'un compas, la tête de ce compas décrira une ligne droite parallèle à la ligne donnée.

Les plans parallèles sont ceux où toutes les perpendiculaires que l'on tire entre eux sont égales.

Les rayons parallèles dans l'optique, sont ceux qui sont à une égale distance les uns des autres, depuis l'objet visible jusqu'à l'œil, que l'on suppose pour cela infiniment éloigné de l'objet.

On appelle *règles parallèles*, un instrument composé de deux règles de bois, de cuivre ou de fer, également larges partout, & jointes ensemble par des lames de traverse, de manière qu'elles peuvent s'ouvrir à différens intervalles, s'approcher, s'éloigner, & rester néanmoins toujours parallèles entr'elles.

On appelle *sphère parallèle*, cette situation de la sphère, dans laquelle l'équateur se confond avec l'horison, & les poles avec le zénith & le nadir.

Dans cette sphère, tous les parallèles à l'équateur sont parallèles à l'horison: & par conséquent les étoiles n'ont point de lever ni de coucher, elles tournent toutes dans des cercles parallèles à l'horison; & quand le soleil est dans l'équateur, il tourne autour de l'horison pendant tout le jour. Après que cet astre est parvenu au-dessus de l'horison, il ne se couche point du tout pendant six mois, & lorsqu'il est repassé de l'autre côté de la ligne, il est six mois sans se lever. On fait ici abstraction du crépuscule qui allonge le jour & accourcit la nuit par toute la terre.

La sphère a cette position pour ceux qui vivent sous les poles, en cas qu'il y ait quelques habitans. Le soleil ne s'élève jamais au-dessus de leur horison plus que d'une quantité égale à l'obliquité de l'écliptique.

Parallèle, se dit aussi substantivement au féminin, & signifie ligne parallèle à une autre.

On dit absolument *en termes de* Guerre & de Siége, *tirer une parallèle;* pour dire, faire, conduire, mener une communication d'une tranchée à une autre.

On appelle en Géographie, *parallèles*, les cercles parallèles à l'équateur tirés par tous les degrés du méridien. *Tous les peuples qui sont sous le même parallèle, ont les jours & les nuits de la même longueur.* Dans cette acception, il est masculin.

PARALLÈLE; substantif masculin. *Comparatio.* Comparaison par laquelle on examine, on explique les rapports & les différences que deux choses ou deux personnes ont entr'elles. Voici le parallèle de Corneille & de Racine par M. de la Mothe:

Des deux souverains de la scène
L'aspect a frappé nos esprits ;
C'est sur leurs pas que Melpomène
Conduit ses plus chers favoris ;
L'un plus pur, l'autre plus sublime,
Tous deux partagent notre estime:
Par un merite différent.
Tour à tour ils nous font entendre
Ce que le cœur a de plus tendre,
Ce que l'esprit a de plus grand.

M. de Voltaire nous fournira un autre exemple de parallèle dans celui qu'il a fait de Charles XII, Roi de Suède, & du Czar Pierre le Grand.

Ce fut, dit l'illustre Historien, le 8 Juillet de l'année 1709, que se donna la bataille décisive de Pultawa entre les deux plus célèbres Monarques qui fussent alors dans le monde. Charles XII, illustre par neuf années de victoires, Pierre Alexiowitz, par neuf années de peines, prises pour former des troupes égales aux troupes Suédoises; l'un glorieux d'avoir donné des Etats, l'autre d'avoir civilisé les siens; Charles aimant les dangers, & ne combattant que pour la gloire; Alexiowitz ne fuyant point les périls, & ne faisant la guerre que pour ses intérêts; le Monarque Suédois libéral par grandeur d'ame; le Moscovite, ne donnant jamais que par quelque vue; celui-là d'une sobriété & d'une continence sans exemple, d'un naturel magnifique, & qui n'avoit été barbare qu'une fois; celui-ci n'ayant pas dépouillé la rudesse de son éducation & de son pays, aussi terrible à ses sujets qu'admirable aux étrangers, & trop adonné à des excès qui ont même abrégé ses jours. Charles avoit le titre d'*Invincible*, qu'un moment pouvoit lui ôter. Les Nations avoient déjà donné à Pierre Alexiowitz le nom de *Grand*, qu'une défaite ne pouvoit lui faire perdre, parcequ'il ne le devoit pas à des victoires.

PARALLÉLIPIPÈDE; substantif masculin, & terme de Géométrie. Corps solide terminé par six parallélogrammes dont les opposés sont parallèles entr'eux.

Tous les *parallélipipèdes*, prismes, cylindres, *&c.* dont les bases & les hauteurs sont égales, sont égaux entre eux.

Un plan diagonal divise un parallélipipède en deux prismes triangulaires égaux; c'est pourquoi un prisme triangulaire n'est que la moitié d'un parallélipipède de même base & de même hauteur.

Tous les parallélipipèdes, prismes, cylindres, *&c.* sont en raison composée de leur base & de leur hauteur; & si les hauteurs sont égales, ils sont en raison de leurs bases.

Tous les parallélipipèdes semblables, c'est-à-dire, dont les côtés & les hauteurs sont proportionnels, & dont les angles correspondans sont les mêmes, sont en raison triplée de leur hauteur.

Tous les parallélipipèdes, prismes, cylindres, *&c.* égaux en solidité, sont en raison réciproque de leur base & de leur hauteur.

PARALLÉLISME; substantif masculin. *Parallelismus.* Etat de deux lignes, de deux plans parallèles.

En termes d'Astronomie, on appelle *le parallélisme de l'axe de la terre*, la propriété qu'a l'axe de la terre de rester toujours parallèle à lui-même, dans tous les points de la courbe que la terre décrit annuellement autour du soleil. *Le paral-*

lélisme de l'axe de la terre & son inclinaison au plan de l'écliptique, est la cause de l'inégalité des jours & de la différence des saisons.

PARALLÉLOGRAMME ; substantif masculin & terme de Géométrie. Figure dont les côtés opposés sont parallèles.

Le parallélogramme est formé ou peut être supposé formé par le mouvement uniforme d'une ligne droite toujours parallèle à elle-même.

Quand le parallélogramme a tous ses angles droits, & seulement ses côtés opposés égaux, on le nomme *rectangle* ou *carré long*.

Quand les angles sont tous droit & les côtés egaux, il s'appelle *carré*.

Si tous les côtés sont égaux, & les angles inégaux, on l'appelle *rhombe* ou *losange*.

S'il n'y a que les côtés opposés qui soient égaux, mais non droits, c'est un *rhomboïde*.

Tout autre quadrilatere, dont les côtés opposés ne sont ni parallèles ni égaux, s'appelle un *trapèze*.

Fin du vingtième Volume.



AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

LE *Manuscrit du* Grand Vocabulaire François, *ayant formé plus de volumes qu'on ne s'y étoit attendu en commençant cet Ouvrage, on prévient les Souscripteurs qu'ils recevront* gratis, *le vingtième volume en feuilles, comme on s'est engagé à leur donner le cinquième, le dixième, le quinzième & le dernier.*

De l'Imprimerie de L. CH. D'HOURY.

